UNIVERSITY OF
ILLINOIS LIBRARY
AT URBANA-CHAMPAIGN
BOOKSTACKS

Digitized by the Internet Archive
in 2015

https://archive.org/details/scienceshistoriq9395bibl

DP-2

HERTZBERG — NEW METHOD, INC. EAST VANDALIA ROAD, JACKSONVILLE, ILL. 62650

B1XEG

TITLE NO.	ACCOUNT NO.	LOT AND TICKET NO.
B-0495.0000	07200-239	JC 00- 1 S1

42-14 BIBLIOTHEQUE * DE L'ECOLE * DES HAUTES * ET UDES *

43-24 93-95*1893*
42-28 909*B47*

V.93-95*

CLOTH COLOR

0077 BRITTLE*WATCH FOLDS*

...X4

...GHT

09 3/4

CHARGING INFORMATION SPECIAL WORK AND PREP.

STUBBING		FRONT COVER		HAND ADHESIVE		MAP POCKET PAPER	
HAND SEW	5	NO TRIM		LENGTHWISE		MAP POCKET CLOTH	
THRU SEW		PAGES LAMINATED		FOREIGN TITLE		SPECIAL WORK	
THRU SEW ON TAPE		EXTRA THICKNESS		LINES OF LETTERING		REMOVE TATTLE TAPE	

HEIGHT	PICA	WRAP
9 3/4	10	1/18

B1XEG

140

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE PRATIQUE

DES HAUTES ÉTUDES

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SCIENCES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES

QUATRE-VINGT-TREIZIÈME FASCICULE

LES CHRONIQUES DE ZAR'A YÂ'EQÔB ET DE BA'EDA MÂRYÂM, ROIS D'ÉTHIOPIE DE 1434 A 1478 (TEXTE ÉTHIOPIEN ET TRADUCTION), PRÉCÉDÉES D'UNE INTRODUCTION, PAR JULES PERRUCHON, ÉLÈVE DIPLÔMÉ DE L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES.

PARIS

ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, 67

1893

909
B47
v.93-95

Sur l'avis de M. J. Halévy, Directeur de la Conférence d'éthiopien, et de MM. Maspero et Amiaud, Commissaires responsables, le présent mémoire a valu à M. Jules Perruchon le titre d'*Élève diplômé de la Section d'Histoire et de Philologie de l'École pratique des Hautes Études.*

Le Directeur de la Conférence,
Signé : J. Halévy.

Les Commissaires responsables,
Signé : Maspero, Amiaud.

Le Président de la Section,
Signé : G. Paris.

Paris, le 8 juillet 1888.

186348

LES CHRONIQUES

DE

Zar'a Yâ'eqôb et de Ba'eda Mâryâm

ROIS D'ÉTHIOPIE DE 1434 A 1478

Paris. — Imprimerie polyglotte A. Lanier et ses Fils, 14, rue Séguier.

LES CHRONIQUES

DE

Zar'a Yâʿeqôb et de Ba'eda Mâryâm

ROIS D'ÉTHIOPIE DE 1434 A 1478

(Texte éthiopien et Traduction)

PRÉCÉDÉES D'UNE INTRODUCTION

PAR

JULES PERRUCHON

ÉLÈVE DIPLÔMÉ DE L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

PARIS

ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, 67

1893

Tous droits réservés.

A MON MAITRE

MONSIEUR JOSEPH HALÉVY

DIRECTEUR ADJOINT A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

HOMMAGE

DE RESPECT ET DE RECONNAISSANCE

INTRODUCTION

Les chroniques éthiopiennes de Zar'a Yâ'eqôb et de Ba'eda Mâryâm, qui font l'objet de cette publication, sont tirées du manuscrit oriental n° 821 du British Museum, inscrit dans le catalogue de M. Wright sous le n° 392, avec le titre de *Compendium of history*[1].

C'est en effet un précis d'histoire à l'usage des Abyssins; il renferme : 1° Une histoire des Juifs depuis Héli jusqu'à Jésus-Christ; 2° une histoire de l'empire romain depuis Tibère jusqu'à Héraclius; 3° les dates des principaux événements depuis la création jusqu'à Mohammed; 4° la liste des rois d'Aksum et la durée de leurs règnes depuis Za Arwê jusqu'à Delnaad; 5° la liste des rois de la famille des Zagüê; 6° la liste des rois de la ligne de Delnaad, et enfin 7° les chroniques des rois d'Éthiopie, écrites à diverses époques et réunies en l'an 1784 par ordre du Dadjazmatch Haylu, dans la première année du règne de Iyasou III. L'exemplaire du British Museum n'est qu'une copie de cet ouvrage faite en 1851; l'écriture en est très belle, mais le texte des chroniques que j'en ai extraites est parfois obscur.

La Bibliothèque nationale de Paris possède aussi un recueil analogue, décrit par M. Zotenberg dans son catalogue sous le n° 143[2]; on y trouve quelques parties qui n'existent pas dans

1. *Catalogue of Ethiopic manuscripts in the British Museum, acquired since the year 1847*, by W. Wright. London, 1877. La plus grande partie de ces manuscrits provient du trésor de Magdala, pris par les Anglais en 1868.

2. Zotenberg, *Catalogue des manuscrits éthiopiens* (*gheez et amharique*) *de la Bibliothèque nationale*. Paris, 1877. Le ms. 143 contient un résumé de l'histoire juive depuis Héli et de l'histoire romaine depuis Auguste jusqu'au règne d'Héraclius, le tableau des institutions du royaume d'Abyssinie, la liste des rois d'Abyssinie et leur généalogie depuis Adam, la relation des exploits et victoires du roi Amda Ṣĕyôn, une notice sur les successeurs d'Amda Ṣĕyôn, les annales de différents rois, le code des institutions et des grands offices de la cour, des poèmes en gheez mélangé d'amharique, en l'honneur d'Amda Ṣĕyôn, de Zar'a Yâ'eqôb et d'autres guerriers éthiopiens.

le précédent : l'écriture en est moins soignée, mais certains passages sont plus clairs, ce qui provient sans doute de ce que le copiste avait devant lui un manuscrit mieux rédigé, ou bien de ce qu'il y a apporté des corrections intelligentes.

Enfin le n° 118 de la collection particulière de M. Antoine d'Abbadie, dont le catalogue a été dressé par lui-même[1], est encore une compilation du même genre.

Le texte de ces chroniques n'a jamais été publié, mais les faits qui y sont relatés, et même d'autres qui n'y figurent pas, sont connus depuis longtemps et ont été rapportés dans certains ouvrages concernant l'Éthiopie ou dans les relations de voyage de quelques explorateurs ou missionnaires qui ont visité ce pays. Je vais nommer les principaux auteurs qui se sont occupés, à un titre quelconque, des rois Zar'a Yâ'eqôb et Ba'eda Mâryâm.

Le premier, à mon avis, qui ait eu sous les yeux la chronique de Zar'a Yâ'eqôb est le P. d'Almeida, qui nous a laissé une histoire de l'Éthiopie écrite de sa main en langue portugaise et dont le manuscrit est aujourd'hui au British Museum[2]. Un chapitre y est consacré à l'*empereur Zara Iacob*, mais ce n'est qu'une analyse très sommaire du document éthiopien, dans laquelle on trouve quelques passages traduits presque littéralement. Cependant cette courte notice n'est pas dépourvue d'intérêt parce que l'auteur, qui aborda en Abyssinie vers 1623, c'est-à-dire environ cent cinquante ans après la mort de Zar'a Yâ'eqôb, a recueilli le jugement du peuple sur les actes de ce roi, ainsi que quelques renseignements particuliers à son règne.

Ludolf ne semble pas avoir eu connaissance des chroniques de ces deux rois. Dans son *Histoire d'Éthiopie*, parue en 1681[3], il mentionne seulement la présence au concile de Flo-

1. *Catalogue raisonné de manuscrits éthiopiens appartenant à Antoine d'Abbadie*. Paris, 1859. Le n° 118, qui est intitulé *Tarika Nagast* (chronique des rois), présente à peu près la même disposition que les précédents.

2. *Historia de Ethiopia a alta ou Abassia, imperio do Abexim cujo rey vulgarmente he chamado Preste Joam, etc.*, pelo Padre Manoel de Almeida, da Companhia de Jesus, natural de Viseu. 1662.

3. Jobi Ludolfi *Historia Æthiopica*. Francfort-sur-le-Mein, 1681, l. II, c. vi, 5.

rence, en 1439, d'une délégation envoyée par le roi Zar'a Yâ'eqôb[1]; dans ses *Commentaires*[2], on voit la lettre écrite par ce prince aux moines du couvent éthiopien de Jérusalem, lorsqu'il leur adressa le texte gheez des canons des apôtres et des conciles admis par l'Église éthiopienne. Outre la lettre elle-même, qui se trouve aussi dans Geddes[3], Ludolf a donné la table des rubriques et le texte des vingt-trois premiers canons des apôtres, canons qui ont été depuis publiés intégralement par Fell[4].

Après Ludolf vient le célèbre voyageur écossais James Bruce, qui parcourut l'Éthiopie de 1769 à 1773 et qui, dans le volumineux ouvrage qu'il a rédigé pour raconter son voyage, a fait une large place aux annales éthiopiennes[5]; mais, en ce qui concerne Zar'a Yâ'eqôb et Ba'eda Mâryâm, sa relation n'est qu'un abrégé des chroniques, comme l'a fait justement remarquer M. Zotenberg[6].

Parmi les événements du règne de Zar'a Yâ'eqôb qui figurent dans la chronique éthiopienne, la révolte de Mahikô et l'insurrection du Ḥadyâ, ainsi que la guerre contre Arwê Badlâye, ont été rapportées par Bruce et plus tard par Burton[7]; la persécution des idolâtres a été rappelée par M. d'Abbadie dans son catalogue, à propos d'un ouvrage composé par Zar'a Yâ'eqôb et intitulé *Maṣḥafa Berhân* (livre de lumière)[8], et par M. Dillmann dans la *Verzeichniss der abyssinischen*

1. Toutefois M. Dillmann fait remarquer que les moines qui assistaient à ce concile y furent envoyés non par Zar'a Yâ'eqôb ni par son ordre, mais par Nicodème, supérieur du couvent abyssin de Jérusalem, à l'insu de ce roi et du patriarche. (*Ueber die Regierung des Königs Zar'a Jacob*, p. 69.)

2. Jobi Ludolfi *Ad suam Historiam Commentarius.* Francfort-sur-le-Mein, 1691, p. 301-340.

3. Geddes, *Church History of Ethiopia.* London, 1696, p. 27 et suiv.

4. Fell, *Canones Apostolorum* æthiopice. Lipsiæ, 1871.

5. *Travels to discover the source of the Nile,* traduits en français par Castera sous le titre de *Voyage en Nubie et en Abyssinie*, 5 vol. in-4°, Paris, 1790-1792, et plus tard par Henry (traduction abrégée). Ces annales ont été traduites sur l'original, écrit en gheez et qui est aujourd'hui à Oxford.

6. Dans sa notice sur le ms. n° 143 de la Bibliothèque nationale de Paris.

7. Burton, *First Footsteeps in East Africa.* London, 1856, p. 306-307.

8. D'Abbadie, *Catalogue*, n° 62.

Handschriften zu Berlin[1]. Un autre livre, rédigé par ce prince et qui a pour titre *Egziabḥer nagsa* (Dieu règne), a été décrit par MM. Dillmann, Zotenberg et Wright[2].

Dans son résumé des annales, Bruce signale des difficultés survenues entre Ba'eda Mâryâm et ses prêtres au sujet d'une peinture faite par un peintre vénitien nommé Branca Leone[3], qui avait représenté la Vierge portant le Christ de la main gauche[4]. Le même artiste avait eu déjà, sous le règne de Zar'a Yâ'eqôb, une controverse assez vive avec Abbâ Giorgis, à la suite de laquelle ce moine écrivit le *Livre du mystère*[5] pour combattre les hérésies. Enfin, il est dit dans Rüppell[6] que Ba'eda Mâryâm eut à lutter, dans la troisième année de son règne, contre un certain Tewoflos qui appela les Gallas (?) à son secours.

On trouvera encore d'autres détails intéressants sur les règnes de ces deux rois dans les catalogues de MM. Dillmann, d'Abbadie, Zotenberg et Wright.

Deux travaux importants sur l'histoire d'Éthiopie ont paru dans ces dernières années, ce sont :

1° Une chronique éthiopienne tirée du ms. n° 141 de la Bibliothèque nationale et publiée, en 1881, dans le *Journal asiatique*, par M. René Basset, qui l'a élucidée à l'aide de notes nombreuses et intéressantes, auxquelles j'ai fait plusieurs emprunts;

2° En 1885, une étude de M. Dillmann sur le règne et les institutions religieuses du roi Zar'a Yâ'eqôb, avec textes[7].

1. Dillmann, *Verzeichniss der abyssinischen Handschriften zu Berlin*, n° 38.

2. *Zeitschrift der deutschen morgenlandischen Gesellschaft*, t. I, p. 37. Zotenberg, *Catalogue*, n° 130. Wright, *Catalogue*, n°s 180, 186, 193. Dillmann, *Verzeichniss*, n° 60.

3. Bruce, *Voyage*, t. II, p. 92-93.

4. C'est-à-dire à la mode italienne qui est tenue en peu d'estime chez les Éthiopiens et en général chez les Orientaux. (Voy. René Basset, *Journal asiatique*, 1881, note 108, p. 139.)

5. Voy. d'Abbadie, *Catalogue*, n° 49, et Zotenberg, *Catalogue*, n° 113.

6. Rüppell, *Reise in Abyssinien*. Francf. am Mein, 1838-1840, t. II, p. 357. M. René Basset (*Journal asiatique*, 1881, p. 96, et note 110, p. 139), a rectifié l'erreur commise par Rüppell à ce sujet.

7. Dillmann, *Ueber die Regierung, insbesondere die Kirchenordnung des Königs Zar'a Jacob*. Berlin, 1884. Cette étude complète sur le règne de

Le présent travail ayant pour objet l'examen spécial du texte éthiopien, j'ai dû laisser de côté tout ce qui y était étranger et je me suis borné à donner, avec ce texte et sa traduction, toutes les indications que j'ai pu recueillir et qui m'ont paru utiles pour l'intelligence des faits. Il n'y sera donc pas question de la députation envoyée par le roi Zar'a Yâ'eqôb au concile de Florence, ni de ses relations avec les moines du couvent de Jérusalem dont les chroniques ne disent pas un mot. Les difficultés entre Ba'eda Mâryâm et ses prêtres au sujet de la peinture de Branca Leone y sont également passées sous silence.

Outre le texte et la traduction, cette étude contient :

1° Les variantes du ms. n° 143 de la Bibliothèque nationale de Paris, qui sont quelquefois importantes;

2° En appendice : Le texte portugais et la traduction du chapitre du P. d'Almeida sur l'empereur Zar'a Yâ'eqôb;

3° Un index des noms propres et géographiques et des mots amhariques contenus dans ces chroniques;

4° Un tableau chronologique des rois d'Éthiopie, depuis Dâwit, père de Zar'a Yâ'eqôb, jusqu'à Lebna Dengel, sous le règne duquel ces chroniques ont été écrites (pour la plus grande partie);

5° Une carte d'Éthiopie, calquée sur un exemplaire du

Zar'a Yâ'eqôb, qui n'est parvenue à ma connaissance que vers la fin de 1887, c'est-à-dire après la rédaction du présent travail, est faite d'après le manuscrit éthiopien rapporté par Bruce et conservé aujourd'hui à Oxford (n° 29 du *Catalogue des manuscrits éthiopiens de la Bodléienne*, dressé par M. Dillmann en 1848) et le ms. du *Maṣḥafa Berhân* existant à Berlin, dont on trouvera plus loin une courte description. M. Dillmann y a donné une traduction presque complète de la chronique éthiopienne et le texte entier relatif à la construction du palais de Zar'a Yâ'eqôb à Dabra Berhân ; en outre il a reproduit en éthiopien, avec leur transcription, presque tous les noms propres qui figurent dans la chronique. Le texte de cette chronique, qu'il y a lieu d'ajouter à l'énumération que j'ai faite des manuscrits contenant l'histoire de Zar'a Yâ'eqôb, m'a paru beaucoup meilleur que celui qui m'a servi pour ce travail et je regrette de n'avoir pu le consulter et en noter les variantes. L'étude de M. Dillmann, que je suis heureux d'avoir connue à temps, m'a servi à revoir ma traduction et à corriger certains passages que mon inexpérience des textes ou mon ignorance des choses du pays m'avaient fait mal interpréter. Je suis donc redevable au savant professeur de quelques rectifications que j'indique d'ailleurs dans le cours de cet ouvrage.

XVIIe siècle que possède le British Museum. Cette carte, datée de « Paris (?) 1680 (?) », n'est autre que celle qui est insérée dans le manuscrit du P. d'Almeida, écrit en 1662. Quoiqu'elle soit défectueuse au point de vue de la géographie physique, il m'a paru utile de la reproduire, parce qu'elle donne la division de l'Éthiopie en royaumes ou provinces et fait connaître la situation de ce pays à une époque où il n'avait pas encore avec l'Europe de relations suivies.

Je dois, à l'occasion de ce premier travail, témoigner toute ma gratitude à trois personnes que j'ai eu la bonne fortune de rencontrer dans le cours de mon existence : Mgr Barbier de Montault, archéologue distingué, dont j'ai été pendant deux ans le secrétaire et qui a su réveiller en moi le goût des études à un âge où je les avais depuis longtemps abandonnées; M. l'abbé Deramey, docteur de Sorbonne[1], qui m'a fortifié dans ma résolution d'apprendre les langues sémitiques et m'a aidé de tous ses moyens; enfin mon cher maître, M. Joseph Halévy, professeur à l'École pratique des Hautes Études, qui n'a cessé de m'encourager et de me donner des marques de la plus haute bienveillance depuis que j'ai abordé l'étude de ces langues. C'est à lui que je dédie cet ouvrage que j'ai entrepris sur ses indications et que j'ai fait sous sa direction.

J. Perruchon.

Paris, le 1er janvier 1888.

1. Aujourd'hui maître de conférences à l'École pratique des Hautes Études, section des sciences religieuses.

EXAMEN DES CHRONIQUES

Ces deux écrits historiques diffèrent essentiellement des nôtres tant au point de vue de la rédaction que de la disposition : on y chercherait en vain la précision et la méthode que nous aimerions tant à rencontrer dans les narrations de ce genre. Les faits y sont, en général, incomplètement racontés et quelquefois même les détails les plus intéressants et les plus importants font défaut. S'agit-il d'une guerre, par exemple, les causes n'en sont pas indiquées ou bien la patrie de l'adversaire est passée sous silence; les événements se suivent sans aucune liaison, n'ont en apparence, et parfois même en réalité, aucun rapport de temps ni de circonstances; il y a peu ou point de dates et la chronologie des événements n'est pas toujours observée. Tel qui est placé au commencement devrait se trouver à la fin et *vice versa*. En un mot, ce n'est pas une relation suivie, c'est plutôt une collection de faits relatifs à un règne et rapportés dans un ordre qui nous semble peu logique.

Il ne faudrait pas croire cependant que l'auteur ou les auteurs, en agissant ainsi, se soient contentés de noter les faits tels qu'ils se sont présentés à leur mémoire. En examinant attentivement la distribution de ces chroniques, on reconnaît bien vite leur intention et le plan qu'ils ont choisi. Ce plan consiste à placer d'abord sous les yeux du lecteur les actes les plus remarquables du roi, de façon à bien faire connaître son règne; vient ensuite une description abrégée de la vie du monarque; puis, quand le sujet en vaut la peine, quelques chapitres placés à la fin réunissent sous un même titre les événements de même nature. Telle est la disposition adoptée pour la chronique de Zar'a Yâ'eqôb, au commencement de laquelle l'auteur donne le récit d'une persécution contre les idolâtres, quelques renseignements sur l'âqâbê sa'ât et les pages de la cour, une notice concernant l'organisation et la réorganisation administrative du pays à laquelle il rattache la rébellion du garâd du Ḥadyâ, puis la description de la résidence royale de Dabra Berhân et des diffé-

rents services qui y fonctionnaient; nous avons ensuite la relation des voyages du roi, depuis son avènement jusqu'à sa mort, l'énumération des nombreuses fondations religieuses qu'il a laissées partout sur son passage, sa guerre contre Arwê Badlây et son arrivée à Dabra Berhân où il se fixe définitivement jusqu'à sa mort : c'est un véritable résumé de toute l'existence du roi. La chronique se termine par cinq chapitres intitulés : *De la justice et de la foi*, *du couronnement et des églises*, *de l'organisation administrative de l'Éthiopie*, *comment furent mises à mort les princesses et plusieurs autres personnes* et *comment le roi réorganisa le gouvernement de l'Éthiopie*.

La chronique de Zar'a Yâ'eqôb se divise donc naturellement en trois parties qui sont, dans l'ordre suivi par l'auteur : une partie explicative ou descriptive, une partie annalistique et une partie récapitulative.

Celle de Ba'eda Mâryâm débute par une sorte d'introduction dans laquelle sont racontées les tribulations de ce roi sous le règne de son père qui l'accusait de vouloir le détrôner; elle donne ensuite la vie de ce prince, ses voyages, ses fondations, ses guerres; puis, à la fin, se trouve une relation abrégée des mêmes faits, une récapitulation rapide des événements du règne.

La chronique de Ba'eda Mâryâm ne contient donc que deux parties, dont la distribution est la même et qui ne sont que la répétition l'une de l'autre, la deuxième partie étant plus courte que la première.

Cette répétition pourra paraître inutile, ou même fastidieuse, et il faut bien reconnaître qu'elle n'a guère sa raison d'être. Cependant, étant donné le défaut de précision que j'ai signalé plus haut, on ne saurait se plaindre de cette disposition qui permet d'avoir entre les mains deux ou trois récits du même événement, dans lesquels les détails sont plus ou moins nombreux ou différents et qui se complètent ainsi les uns par les autres.

Dans la chronique de Zar'a Yâ'eqôb, on ne trouve qu'une seule date : c'est celle de la venue de ce roi à Egubâ dans la septième année de son règne, et je montrerai bientôt que l'ordre des événements a été quelquefois interverti par l'auteur ou les auteurs.

Bien que la chronique de Ba'eda Mâryâm ne soit pas parfaite, il est bon de noter cependant que les faits y sont pré-

sentés d'une manière plus rationnelle et, comme ils occupent la même place dans les deux divisions, il n'y a pas lieu d'en suspecter la chronologie. Parfois le récit est coupé pour faire place à un épisode, mais l'unité n'est pas pour cela rompue. Dans les premières pages on peut suivre le roi presque jour par jour : c'est un véritable journal, mais on comprend que cela ne pouvait pas se continuer pendant un règne de dix ans; aussi l'auteur abandonne-t-il bien vite ce système et ne donne-t-il que de loin en loin quelques indications chronologiques. De temps à autre, il mentionne la célébration d'une fête, malheureusement sans indiquer l'année où elle eut lieu.

On voit, d'après ce qui précède, qu'il ne saurait être question d'assigner une date précise à chacun des faits qui sont contenus dans ces chroniques, mais il est permis d'essayer d'en rétablir la chronologie partout où cela semblera nécessaire, en mettant à profit les indications fournies par l'auteur. Ce sera mon premier soin et, dans ce but, je vais donner une analyse complète des deux chroniques, en rapprochant les diverses parties qui les composent.

Pour plus de simplicité, je considérerai chacune d'elles comme n'ayant que deux parties et, pour éviter toute confusion, je désignerai par des lettres les divisions ou les chapitres de la première partie et par des chiffres romains ceux de la seconde.

*
* *

La chronique de Zar'a Yâ'eqôb débute par une invocation à la sainte Trinité, suivie de vœux en faveur de ce roi et de Lebna Dengel son arrière-petit-fils[1].

Puis nous avons successivement les récits suivants :

PREMIÈRE PARTIE

(De la page 4 à la page 79.)

Pages.

A. Persécution contre les idolâtres; condamnation et exécution de quelques fils et filles du roi ainsi que de

SECONDE PARTIE

(De la page 80 à la page 103.)

Pages

I. Chapitre de la justice et de la foi. — L'auteur vante la justice et la foi du roi et donne de nouveaux dé-

1. Voir le tableau généalogique et chronologique placé à la fin de l'ouvrage.

Pages.

plusieurs autres personnes accusées d'idolâtrie. 4-5

Proclamation destinée à mettre le peuple en garde contre les manœuvres du diable. — Répression de l'idolâtrie. — Obligation pour tous les sujets du roi de porter sur la tête et sur les mains des formules d'imprécation contre Satan. — Pénalités contre les délinquants. 5-6

Déportation de Zar'a Ṣĕyôn qui, par ses faux témoignages, avait fait mettre à mort un grand nombre de personnes. 7

B. Renseignements sur l''âqâbê sa'ât Am'ha Ṣĕyôn et sur les pages de la cour. 7-8

Organisation gouvernementale de l'Éthiopie. — Nomination aux emplois de beḥt wadad de deux filles du roi, après la condamnation du mari de l'une d'elles, 'Amda Masqal, qui s'était rendu coupable de rébellion envers le roi et de l'enlèvement d'une femme mariée. — Son châtiment et celui de ses complices. . 9

Traitement infligé à Isâyeyâs, le prédécesseur d''Amda Masqal. 12

(Le roi était alors à Qesat, dans l'Amḥarâ.)

Les fonctions de gouverneur de province sont confiées aux autres filles du roi, qui sont bientôt remplacées par des hommes de confiance. — Titres de ces gouverneurs dans chaque province. 13

C. Rébellion de Mâhikô, garâd du Ḥadyâ. 16

Pages.

tails sur ses institutions et prescriptions en matière de religion : sur le rétablissement du sabbat, sur la disposition et le nombre des autels dans les églises, sur l'instruction religieuse à donner au peuple par les prêtres et les pénalités contre ceux qui ne se conformeraient pas à ces prescriptions. 80

II. Chapitre du couronnement et des églises. — Il y est fait mention de la cérémonie du couronnement à Aksum ; du transport du corps du roi Dâwit, père de Zar'a Yâ'eqôb, à Dabra Naguadguâd, malgré l'opposition de trois ṣaserguê et des habitants de Muwâ'âl, où se trouvait son tombeau ; des dispositions prises par le roi pour être réuni, après sa mort, à son père et à sa mère, dans l'église de Dabra Naguadguâd, qu'il dote richement. 83

Construction de Makâna Mâryâm et de Dabra Meṭmâq. 87

Pages.

Ses projets, ses alliés, son remplacement par Bâmô, son oncle, qui part avec une nombreuse armée pour le réduire 17

Vision du narrateur, arrivée de Bâmô dans sa province. — Fuite de Mâhikô, abandonné par ses partisans. — Son stratagème pour arrêter les poursuites des soldats de Bâmô. — Mâhikô est pris et mis à mort. — Fêtes à l'occasion de la victoire 19

La tête et les membres du rebelle sont suspendus aux portes du palais. — Récompenses aux guerriers. — Invocation en faveur de Lebna Dengel.... 21

(Il est dit page 16 que Mâhikô était fils de Meḥmad et frère d'Itê Jân Zêlâ, reine Qañ Ba'altêḥat, et page 18 que le roi était à cette époque à Dabra Berhân.)

D. Construction de l'habitation royale de Dabra Berhân, ses divisions principales. — Confection des murailles................ 23

Dispositions prises lorsque le roi allait à l'église, personnages qui pouvaient y entrer avec lui......... 27

Services du palais; la table; lieu où l'on rendait la justice................. 30

Cérémonial à observer par les fonctionnaires lorsqu'ils se présentaient devant le roi. 33

La musique joue lorsque le roi entre à l'église ou en sort. 35

Renseignements sur quelques parties du palais; les chevaux du roi. 37

Pages.

Guerre contre Arwê Badlây.................... 88

Dons aux religieux de Dabra Libânôs. 90

Construction de Marṭula Mikâ'êl et d''Açada Mikâ'êl à Ṭelq; de Dabra Se'hin à Enzardâ. 91

Arrivée du roi à Ibâ, apparition d'une lumière dans le ciel après la condamnation des stéphanites. 92

Construction du temple de Dabra Berhân et de l'habitation royale....... 92

Apparition de la peste et mesures prises par le roi pour l'inhumation des morts qui étaient très nombreux.................... 93

III. Chapitre de l'organisation et de l'administration de l'Éthiopie. — Nomination des princesses aux fonctions de beḥt wadad et de gouverneur des provinces. 94

Condamnation et déportation d''Amda Sayṭân... 94

Faiblesse du gouvernement des princesses. Ravages des gad yesṭân..... 96

Pages.

Des prêtres aspergeaient continuellement les murailles d'eau bénite pour préserver le roi des maléfices des sorciers......... 40

Construction d'un baptistère et règles pour les édicules de ce genre...... 41

Cérémonie de Ge'ezô... 44

E. Nomination de ṣêwâ dans la province de Dawârô pour remplacer ceux qui s'étaient insurgés........ 45

Institution de ṣêwâ dans d'autres provinces de l'Éthiopie. — Suprématie du Bâḥr Nagâsh. — Éloge de Zar'a Yâ'eqôb et invocation en faveur de Lebna Dengel................. 46

F. Couronnement du roi à Aksum. — Entrée du roi dans cette ville et détails sur la cérémonie......... 49

Fondation d'un monastère à Aksum et donations. — Le roi vient ensuite à Çaḥayâ, en Amḥarâ, où il construit deux églises, Makâna Gôl et Dabra Naguadguâd................ 51

Fondation à Dagô d'un temple nommé Makâna Mâryâm, qu'il donne à la reine pour en faire sa sépulture................. 54

Dans la septième année de son règne, le roi vient à Egubâ, près de Tegulet. Il y apprend que les musulmans ont brûlé le monastère de Meṭmâq en Égypte et en fait aussitôt construire un qui prend ce nom.................... 55

G. Guerre contre Arwê Badlây, dont le roi apprend à

Pages.

IV. Comment furent mises à mort les princesses et plusieurs autres personnes. — Dénonciations calomnieuses de deux hommes indignes nommés Ta'âwqa Berhân et Zar'a Ṣĕyôn qui accusent les princesses et d'autres personnes de s'être prosternées devant les idoles..................... 97

Condamnation et châtiment devant le peuple assemblé des princes et des princesses............... 98

Déportation des accusateurs lorsque leurs dépositions furent reconnues fausses.................. 100

V. Comment le roi réorganisa le gouvernement des provinces de l'Éthiopie, qu'il avait d'abord confié à ses filles. — Nomination de gouverneurs dans toutes les provinces de l'Éthiopie. 101

Revenus affectés aux moines de Dabra Libânôs. 101

Prescriptions du roi Zar'a Yâ'eqôb sur la manière d'invoquer le nom de

Pages.

Dabra Meṭmâq (Egubâ) la marche contre lui........ 57

Message du garâd du Ḥadyâ.................. 58

Confiance du roi en Dieu. 60

Combat et victoire de Zar'a Yâʿeqôb qui terrasse son ennemi. — Fuite des troupes d'Arwê Badlây. — Prise de Karadin, frère de ce dernier, qui s'était enfui. 62

Fêtes à l'occasion de la victoire. — Dispersion des membres et distribution des biens d'Arwê Badlây. 65

Invocation en faveur de Lebna Dengel........... 66

(Il est dit page 59 que le garâd du Ḥadyâ dont il est question dans cette guerre se nommait Meḥmâd et était le père de la reine Elêni Qañ Ba'altêḥat.)

Le roi vient ensuite à Ṭelq, dans la province de Faṭagâr; construction de deux temples : Marṭula Mikâ'êl et ʿAṣada Mikâ'êl. 67

A Enzardâ, fondation et dotation d'une église nommée Dabra Se'hin........ 68

H. Le roi vient à Ibâ. — Révolte des stéphanites qui refusent d'adorer la Vierge et la croix. — Leur châtiment. — Apparition d'une lumière dans le ciel. — Fondation de Dabra Berhân................. 69

K. Construction de l'habitation royale à Dabra Berhân. — Grande peste dans le pays. — Pour en être préservé, le roi bâtit un temple nommé Bêta Qirqôs à droite de Dabra Berhân. 72

Dispositions relatives à Bêta Qirqôs et prescrip-

Pages.

Dieu, celui de la Vierge, et sur la formule à prononcer lorsqu'on se présentait devant lui........ 101

Il meurt à Dabra Berhân après un règne de trente-cinq ans................ 102

Double invocation en faveur de Zar'a Yâʿeqôb et de Lebna Dengel........ 103

Pages.
tions du roi en matière de religion.................. 74
Livres écrits par Zar'a Yâ'eqôb. — Les quatorze dernières années de ce roi. 76
Double invocation en sa faveur et en faveur de Lebna Dengel........... 79

*
* *

La première partie contient neuf grandes divisions ou chapitres qui se réfèrent aux événements suivants :

A. Persécution des idolâtres;
B. Organisation gouvernementale de l'Éthiopie;
C. Rébellion de Mâhikô, garâd du Ḥadyâ;
D. Description de l'habitation royale de Dabra Berhân;
E. Nomination de ṣêwâ dans les provinces d'Éthiopie;
F. Cérémonie du couronnement à Aksum;
G. Guerre contre Arwê Badlây;
H. Insurrection(?) des stéphanites;
K. Construction de l'église et du palais de Dabra Berhân.

La seconde partie ne comprend que cinq chapitres intitulés par l'auteur :

I. Chapitre de la justice et de la foi;
II. Chapitre du couronnement et des églises[1];
III. Chapitre de l'organisation gouvernementale de l'Éthiopie;
IV. Comment furent mises à mort les princesses placées à la tête des provinces et plusieurs autres personnes;
V. Comment le roi réorganisa le gouvernement de l'Éthiopie.

La première partie a donc quatre divisions de plus que la

1. Il y a lieu de supprimer p. 83 les mots « de l'organisation » que j'ai placés entre crochets; ce chapitre ayant trait aux églises qui ont été bâties par le roi Zar'a Yâ'eqôb, c'est plutôt « des fondations d'églises » qu'il faudrait dire pour compléter le titre qui lui est donné par l'auteur.

seconde, mais il est facile de voir que cela provient de ce que l'ordre de distribution n'est pas le même dans les deux parties. En effet, les chapitres D et K de la première partie doivent être réunis puisqu'ils concernent la construction de l'église et du palais de Dabra Berhân, ainsi que les services qui fonctionnaient dans ce dernier. De même la nomination de ṣêwâ dans les provinces du royaume (E) doit, ce me semble, être rattachée à l'organisation administrative de l'Éthiopie (B), ce qui réduit à sept le nombre des divisions de la première partie.

Si l'on rapproche maintenant les deux parties, on remarque que la rébellion du garâd du Ḥadyâ (C) ne figure pas dans la seconde partie et que la persécution des idolâtres (A), la guerre contre Arwê Badlây (G), l'insurrection des stéphanites (H), dont j'ai fait des chapitres spéciaux de la première partie, sont contenues dans les chapitres II et IV de la seconde partie.

Par contre, dans la seconde partie se trouvent des détails qui n'existent pas dans la première, tels que la translation du corps du roi Dâwit et la résistance des habitants de Muwâ'âl (ch. II), les ravages des gad yesṭân (ch. III), les fausses dénonciations de Ta'âwqa Berhân et de Zar'a Sĕyôn (ch. IV), les prescriptions du roi sur la manière d'invoquer le nom de Dieu, etc. (ch. V).

On voit déjà qu'il y a de notables différences dans la rédaction de quelques-uns des chapitres. Si de là nous passons à l'examen des textes eux-mêmes, nous aurons à noter quelques particularités qui ne sont pas dénuées d'importance. Ainsi la rébellion de Mâhikô, qui dans la première partie semble faire suite à la réorganisation administrative de l'Éthiopie, ne s'y rattache qu'accidentellement. En effet, l'auteur, qui nous rapporte que ce gouverneur ou garâd du Ḥadyâ refusa de payer son tribut au roi, nous fait connaître, en même temps, que ce rebelle était fils d'un certain Meḥmâd et frère d'Itê Jân Zêlâ, reine Qañ Ba'altêḥat (p. 16). Or nous trouvons (p. 58) un garâd du Ḥadyâ qui offre ses services au roi Zar'a Yâ'eqôb dans la guerre que ce dernier fit contre Arwê Badlây. Il y est dit (p. 59) que ce garâd se nommait Meḥmâd et était le père de la reine Elêni Qañ Ba'altêḥat. Bien qu'il y ait quelque différence entre le nom de la reine, on ne peut s'empêcher de rapprocher les qualifications données à ces deux personnages, qui sont d'une part Mâhikô *fils de*

Meḥmâd et *frère d'Itê Jân Zêlâ*[1], *reine Qañ Ba'altêḥat*, et de l'autre *Meḥmâd, père de la reine* Elêni *Qañ Ba'altêḥat*. La reine porte dans les deux cas la dénomination de Qañ Ba'altêḥat, c'est-à-dire reine de droite, elle est la sœur de Mâhikô, et Meḥmâd, garâd du Ḥadyâ, province confiée plus tard à Mâhikô, est bien leur père. Il s'ensuit que la guerre contre Arwê Badlây eut lieu avant la rébellion de Mâhikô et cette opinion est encore confirmée par cette remarque de l'auteur (p. 18) que le roi était à ce moment à Dabra Berhân, la venue du roi à Ibâ, où fut construit le palais de Dabra Berhân, étant de beaucoup postérieure à la guerre contre Arwê Badlây.

Le récit de la persécution des idolâtres, que l'historien a placé au commencement de la chronique, ne brille pas par sa clarté. Il y est question d'adorateurs d'idoles, d'imposteurs, de faux témoins, de mesures de prévention et de répression et enfin d'un certain Zar'a Ṣĕyôn qui fut condamné à la déportation pour ses nombreux mensonges qui avaient causé la mort d'un grand nombre de personnes. Reportons-nous maintenant au chapitre IV de la seconde partie et nous aurons l'explication de ce récit. C'est en effet à la suite des dénonciations calomnieuses de deux hommes indignes, nommés Taʿâwqa Berhân et Zar'a Ṣĕyôn (le Zar'a Ṣĕyôn de la page 7) que furent exécutés les princes et les princesses préposés par le roi au gouvernement des provinces[2]. En rapprochant ces deux passages tout s'explique naturellement, mais il devient très clair aussi que la persécution des idolâtres fut consécutive à l'organisation première de l'Éthiopie.

Les chapitres F de la première partie et II de la seconde relatent les voyages du roi à travers son royaume. On trouve dans le dernier que le roi fit transporter le corps de son père Dâwit à Dabra Naguadguâd. Ce monastère ayant été bâti par le roi Zar'a Yâʿeqôb, il est évident que cette translation n'a pu se faire qu'après la construction du couvent.

La première place doit, à mon avis, être assignée au cou-

1. En amharique le premier de ces mots (*Itê*) désigne la reine; le deuxième (*Jân*) signifie « roi »; quant au troisième (*Zêlâ*), il me paraît indiquer le royaume musulman de Zeila ou d'Adal. Ces trois mots seraient donc plutôt un titre donné à cette reine que son véritablle nom.

2. Le chapitre III ne parle que de filles du roi, mais, au chapitre IV, l'auteur emploie le mot ወይዘር ፡ qui désignait autrefois tout descendant de la race dite de Salomon. (Cf. A. d'Abbadie, *sub h. v.*)

ronnement du roi à Aksum et la deuxième paraît devoir être réservée à l'organisation de l'Éthiopie. Il est à présumer que la première préoccupation de Zar'a Yâ'eqôb, au sortir de la prison où il était sans doute enfermé pendant les règnes précédents[1], en sa qualité de membre de la famille royale, aura été d'organiser le pays à son idée et de chercher à s'entourer de ses parents et de ses amis. Nous verrons plus tard son fils Ba'eda Mâryâm agir de la même manière et rétablir des charges et des emplois que son père avait supprimés[2]. C'est même un des premiers actes de ce prince. Il est donc permis d'avancer que l'organisation de l'Éthiopie vient aussitôt après le couronnement; elle fut suivie de la persécution des idolâtres pendant laquelle périrent les fils et les filles du roi placés par leur père à la tête des provinces du royaume, ce qui donna lieu à la réorganisation mentionnée par l'auteur.

Abstraction faite du chapitre Ier de la seconde partie, qui est destiné à célébrer la justice et les institutions religieuses du roi Zar'a Yâ'eqôb et qui se rapporte à différentes périodes de son règne, je propose d'adopter pour les autres divisions de la chronique l'ordre suivant :

1° Couronnement du roi à Aksum (ch. F et II);
2° Organisation administrative de l'Éthiopie (ch. B et III);
3° Persécution des idolâtres (ch. A et IV);
4° Réorganisation administrative de l'Éthiopie (partie des ch. B et E et du ch. V);
5° Guerre contre Arwê Badlây (ch. G et II);
6° Insurrection (?) des stéphanites (ch. H);
7° Construction de l'église et du palais de Dabra Berhân (ch. D et K);
8° Rébellion de Mâhikô, garâd du Ḥadyâ (ch. C).

*
* *

A l'aide de cette restitution chronologique, il est possible maintenant de retracer l'histoire de Zara Yâ'eqôb.

1. Ce n'était de ma part qu'une simple supposition, qui semble justifiée d'après une indication du *Masḥafa Berhân* rapportée par M. Dillmann (*Ueber die Regierung des Königs Zar'a Jacob*. Berlin, 1884, p. 8 et 63).
2. P. 111.

Nous savons que ce roi régna de 1434 à 1468 et la chronique nous donne une date et une indication précieuses que je vais mettre à profit. Il y est dit, en effet, que le roi vint à Egubâ dans la septième année de son règne, et d'autre part qu'il resta quatorze ans à Dabra Berhân, après lesquels il mourut.

On peut donc diviser la chronique en trois périodes, l'une de sept ans, l'autre de treize et la troisième de quatorze ans.

La première période s'étend depuis l'avènement du roi jusqu'en 1441 environ, c'est-à-dire la septième année de son règne; la deuxième comprend tous les événements qui se sont passés entre cette date et celle de 1454, date de la fondation de Dabra Berhân, quatorze ans avant sa mort; enfin la troisième période va de 1454 à 1468.

Zara Yâ'eqôb, qui était le quatrième fils de Dâwit (1382-1411), naquit à Ṭelq, dans la province de Faṭagâr (voir la chronique, p. 91). Sa mère se nommait Egzi'e Kebrâ (p. 86). Ses trois frères et leurs enfants régnèrent avant lui et il succéda, en 1434, à Amda Iyasus, son neveu[1].

Peu de temps après son avènement, il se fit couronner à Aksum, avec toute la pompe accoutumée, et y fonda une église; il se rendit ensuite à Çaḥayâ, dans l'Amḫarâ, où il construisit deux monastères nommés Makâna Gôl et Dabra Naguadguâd, fit transporter dans ce dernier, qu'il destinait à la sépulture de sa famille, les restes de son père Dâwit et vint à Dagô, où il bâtit un temple sous le nom de Makâna Mâryâm. Enfin, dans la septième année de son règne, il arrive à Egubâ et là, ayant appris que les musulmans avaient incendié le monastère de Meṭmâq, situé en Égypte, il donne aussitôt des ordres pour la construction d'un couvent qui reçoit le nom de Meṭmâq. Voilà pour la première période qui s'arrête à l'année 1441[2].

1. Voir le tableau chronologique et généalogique à la fin de l'ouvrage; les points indiquent l'ordre de succession au trône. (Cf. Dillmann, *Ueber die Regierung des Königs Zar'a Jacob*, p. 7.)

2. Je me tiens, bien entendu, dans les données, d'ailleurs fort vagues, fournies par la chronique; mais je dois ajouter qu'un passage de Maqrizy (Khitat de Boulaq), qui m'a été communiqué par M. Basset, mentionne la destruction d'un monastère d'Égypte où aurait eu lieu également une apparition de la Vierge et qu'il appelle دير المغطس « monastère du baptistère ». Ce monastère paraît être le même que celui dont parle la chronique éthiopienne, mais l'auteur arabe dit qu'il fut détruit l'an 841 de l'hégire, c'est-à-dire en 1437-1438. Cet événement

C'est vers cette époque qu'aurait eu lieu la guerre contre Arwê Badlây[1]. Zar'a Yâ'eqôb se dirige ensuite vers Ṭelq, dans la province de Faṭagâr, qu'il dote de deux temples placés sous l'invocation de saint Michel : Marṭula Mikâ'êl et 'Aṣada Mikâ'êl; il élève à Enzardjâ une autre église nommée Dabra Se'hin, puis, continuant sa route, vient à Ibâ, où eurent lieu l'insubordination des stéphanites et l'apparition d'une lumière dans le ciel. Nous atteignons ainsi l'année 1454 qui clôt la deuxième période.

La troisième période est consacrée à la construction de l'église et du palais de Dabra Berhân, ainsi nommés à cause de l'apparition dont je viens de parler (Dabra Berhân signifie « montagne ou monastère de la lumière »), et à la fondation de Bêta Qirqôs, pendant la peste qui sévit sur la contrée.

A la première période se rattachent l'organisation gouvernementale de l'Éthiopie, la persécution des idolâtres et la réorganisation administrative du pays ; à la troisième appartiennent la rébellion du garâd du Ḥadyâ, puisqu'elle eut lieu pendant que le roi était à Dabra Berhân, et la peste qui désola cette région et qui, d'après la chronique, se déclara longtemps après que Zar'a Yâ'eqôb se fut fixé à cette rési-

se rapporte bien au règne de Zar'a Yâ'eqôb, toutefois il y a une différence de quatre ans entre la date de Maqrizy et celle du chroniqueur éthiopien.

1. M. Esteves Pereira m'a envoyé dans ces derniers temps, au sujet de ce roi musulman, une note que je crois devoir reproduire parce qu'elle est importante pour la chronologie : « Le docteur Paulitschke, de Vienne, dans son livre intitulé *Harar*, a publié la traduction d'un manuscrit arabe anonyme contenant l'histoire des souverains de ce pays jusqu'en l'an 1525 de l'ère chrétienne. C'est une liste des rois d'Adal, avec l'indication de la durée de leurs règnes et des principaux événements. La notice correspondant au dix-neuvième souverain est la suivante (p. 105) : Darauf trat die Regierung nach ihm an sein Bruder, unser Herr, der Sultan Badlay ben Sad ed-din am vierten Tage des ersten Dschumâda im Jahre achtundhundertundsechsunddreissig der Flucht, und die Dauer seiner Regierung war dreizehn Jahre weniger vierundzwanzig Tage, und er wurde als Blutszeuge getödtet zu Ende des Nachmittags am sechsundzwanzigsten Tage des Monats Ramadân im Jahre achtundhundertundneunundvierzig der Flucht. Man sagt aber auch, dass er solche gebe, welche behaupten, er habe vierzehn Jahre weniger drei Monate regiert, und Gott weiss es am besten. — Le 26 du mois de ramadan de l'année 849 de l'hégire correspond au 26 décembre 1445. » Maqrizy, *Historia regum islamiticorum in Abyssinia*, p. 40, rapporte le règne de Xehab ed-din Ahmad Badlay et sa mort dans une bataille, mais sans indiquer de date.

dence. Il est permis de supposer qu'elle éclata peu de temps avant sa mort. Je pense aussi que l'on peut rapporter à son séjour à Dabra Berhân la plupart des livres écrits par ce roi, ainsi que ses principales prescriptions en matière de religion.

Le couronnement du roi se fit à Aksum, conformément à la tradition et suivant les règles établies par ses ancêtres. On trouvera la description détaillée de cette cérémonie dans presque tous les ouvrages qui ont été publiés sur l'Éthiopie[1]; je crois donc inutile de m'y arrêter. Je laisserai également de côté les fondations religieuses sur lesquelles la chronique donne des indications suffisantes et je vais aborder les faits que l'auteur a signalés, soit par la place qu'il leur a assignée, soit par les articles qu'il leur a consacrés, comme les plus importants de l'histoire de Zar'a Yâ'eqôb.

Ce sont : l'organisation gouvernementale de l'Éthiopie, la persécution des idolâtres, la réorganisation administrative du pays et les institutions religieuses du roi.

Bien que l'auteur ait réservé à cette organisation un chapitre spécial, il est bien difficile, faute de renseignements précis, de se rendre compte exactement de la portée des innovations introduites par le roi Zar'a Yâ'eqôb dans la forme gouvernementale qui existait auparavant. Il faudrait, pour cela, savoir quelle était, à l'époque où il monta sur le trône, l'administration du pays. Cependant, si l'on cherche à pénétrer ses intentions, on s'aperçoit bien vite que son but unique était de concentrer entre ses mains le pouvoir tout entier, et c'est pourquoi il confie à ses fils, à ses filles ou à ses parents les charges les plus élevées du palais et les fonctions de gouverneur dans les provinces. Il est à présumer, en présence de l'importance qu'attache l'auteur à ce fait, que les règles du gouvernement étaient tout à fait différentes à l'avènement de Zar'a Yâ'eqôb, et si nous jetons un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de ses prédécesseurs, nous voyons en effet que, sous le règne de son frère Yĕseḥaq, qui occupa le trône d'Éthiopie de 1414 à 1429, des modifications sérieuses avaient été apportées à la cour et dans l'administration du royaume. Ce roi, que Maqrizy nous représente comme un prince éclairé,

1. M. Dillmann a reproduit, dans son étude sur le règne de Zar'a Yâ'eqôb (p. 18), le texte de la description de la cérémonie du sacre des rois d'Éthiopie d'après le *Kebra Nagast* (ms. de la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford, n° 26) qu'il a accompagné d'une traduction allemande.

ami des lettres et des arts, avait attiré auprès de lui un moine jacobite, nommé Fakhr-el-Daoulet, très versé dans l'art de gouverner les hommes et qui, par des réformes intelligentes, transforma l'Abyssinie; il dota le pays de lois, créa un conseil, classa les services, fit la répartition des impôts en même temps qu'il encourageait les arts et relevait, par une certaine pompe extérieure, le prestige de la majesté royale[1].

Cette organisation existait encore lorsque Zar'a Yâ'eqôb monta sur le trône en 1434. D'un caractère ombrageux et superstitieux, comme nous le montrent tous ses actes, il s'empressa, à son arrivée au pouvoir, de ressaisir l'autorité tout entière dont son frère avait consenti à abandonner une partie à des conseillers ou à des délégués. Il voulut consolider son trône à l'aide de fonctionnaires ou de dignitaires pris dans sa famille, mais cette réforme ne donna pas les résultats qu'il en attendait. Ses fils et ses filles, dépourvus de toute autorité, laissèrent ravager les provinces qui leur étaient confiées et, leur nomination ayant fait naître des rivalités ou des jalousies, un certain mécontentement se produisit. On vit paraître des hommes qui connaissaient le côté faible du roi et qui résolurent d'en tirer parti pour renverser l'organisation qu'il avait imaginée.

C'est là, selon moi, l'origine de cette persécution des idolâtres, si terrible que le souvenir en était encore vivant à l'époque où le P. d'Almeida vint en Abyssinie, environ cent cinquante ans plus tard; il faut y voir quelque chose de plus qu'une persécution suscitée seulement par les pratiques des idolâtres, car il y a eu de tout temps en Abyssinie des adorateurs d'idoles. Sous le règne de Ba'eda Mâryâm, ils sont aussi signalés au roi, sans attirer sur eux les mêmes rigueurs. Tout en admettant le zèle du roi Zar'a Yâ'eqôb à honorer Dieu, on doit reconnaître aussi qu'il écoutait trop facilement les accusateurs, dont il recevait les dénonciations sans même leur faire prêter serment (p. 5). Comment expliquer aussi cette différence énorme entre le châtiment infligé aux uns et aux autres : tandis que les fils et les filles du roi sont mis à mort sur un simple témoignage donné dans ces conditions, leurs dénonciateurs ne sont condamnés qu'à la déportation, lorsqu'il est reconnu qu'ils ont rendu un faux témoignage (voy. p. 7, Zar'a Ṣĕyôn, et p. 100)?

1. D'après Desvergers, *l'Abyssinie*, dans *l'Univers pittoresque*.

Il me semble que, pour expliquer cet événement, il faut chercher une autre raison que le nombre toujours croissant des idolâtres et le grand zèle du roi à défendre la cause de Dieu. J'y verrais plutôt, comme je l'ai dit, une manœuvre politique et habile des ennemis des princes et des princesses, des mécontents auxquels le roi avait enlevé leurs titres et leurs fonctions et qui, pour se venger et reconquérir leur position, avaient trouvé ce moyen de perdre les membres de la famille royale. Tout se comprend alors naturellement et l'on voit facilement l'origine de la persécution qui prend ensuite des proportions considérables[1].

Qu'étaient les gad yesṭân qui ravagèrent les provinces de l'Éthiopie sous le gouvernement des princes et des princesses? L'auteur ne le dit pas et je n'ai trouvé nulle part l'explication de ces deux mots. La connaissance de ces personnages jetterait peut-être un nouveau jour sur la question.

Quoi qu'il en soit, la tentative première du roi avorta et il dut, après la condamnation à mort de ses fils et de ses filles, nommer de nouveaux gouverneurs; mais l'auteur, qui consacre à cette réorganisation le chapitre V de la seconde partie, ajoute que le roi conserva néanmoins entre ses mains l'autorité suprême et le gouvernement absolu du pays.

Les institutions religieuses du roi Zar'a Yâ'eqôb, sur lesquelles l'historien appelle aussi d'une manière particulière l'attention du lecteur, se divisent en deux catégories : ses fondations d'églises ou de monastères et ses prescriptions en matière de religion. Je m'occuperai seulement de ces dernières qui comprennent : le rétablissement du sabbat, les règles pour la construction des baptistères et le nombre des autels dans les églises, la création de fêtes nombreuses, les prescriptions relatives à l'invocation du nom de Dieu et de la Vierge, et enfin un édit relatif aux prières à apprendre aux

1. L'auteur éthiopien dit (p. 100) qu'elle atteignit des magistrats, des gouverneurs, des pauvres et des riches. Quelques lignes plus loin, il rapporte la mort de l'un des accusateurs, Zar'a Ṣĕyôn, qui avait fait incarcérer un supérieur de Dabra Libânôs, Abba 'Endreyâs, lequel serait mort dans sa prison, comme son accusateur. Il m'a semblé que c'était là le sens de ce passage, mais on peut comprendre aussi que c'était Abba 'Endreyâs qui avait dénoncé Zar'a Ṣĕyôn. Je remarque, d'autre part, que la chronique de Ba'eda Mâryâm mentionne, p. 118, un administrateur de Dabra Libânôs, nommé 'Endreyâs, qui pourrait bien être le même que le précédent.

fidèles et à l'instruction religieuse à donner au peuple; il faut ajouter à cette énumération les livres écrits par Zar'a Yâ'eqôb.

Pour rétablir le sabbat, il s'appuie sur des constitutions apostoliques soigneusement conservées en Éthiopie. Le canon visé dans son édit porte le n° 66 de la liste donnée par Ludolf dans ses *Commentaires* et a pour titre : « De omnibus fidelibus, viris fœminisque (ut) convertant servos suos et quietem a laboribus concedant illis die sabbati et dominicâ. »

Il enseigne qu'il faut mettre dans les églises plusieurs autels et que parmi eux il doit y en avoir un pour la Vierge; il fixe également la place du baptistère qui sera désormais à droite et à l'extérieur de l'église et il rappelle, à ce propos, que cette disposition, indiquée dans le *Masḥafa Kidân*, est adoptée dans la cour de l'église de Dabra Libânôs, à Ḥangug, dans le Tigré, ainsi que dans le temple édifié par Gabra Masqal[1]. Pour célébrer la victoire remportée par lui sur Arwê Badlây le jour de Noël et pour glorifier la naissance du Christ, il déclare jour de fête le 29 de chaque mois; il ordonne de célébrer soigneusement les trente-deux (ou trente-trois) fêtes de la Vierge, établit une fête mensuelle en l'honneur de saint Michel et des fêtes pour les prêtres, les archiprêtres du ciel, les quatre animaux célestes, les prophètes et les apôtres, fêtes qui devaient être sanctifiées par la célébration du saint sacrifice de la messe et la distribution d'aumônes.

Les prêtres sont chargés d'enseigner au peuple le Credo, le Pater, le Décalogue, les commandements de l'Église, la croyance en un seul Dieu en trois personnes, la naissance spirituelle du Fils issu du Père sans mère et sa seconde naissance de Marie sans père. Cette instruction religieuse devait se donner dans les églises et les monastères les dimanches et les jours de fête, et les choums ou gouverneurs reçurent l'ordre de confisquer les biens de ceux qui ne se conformeraient pas à cette prescription (p. 82), sanction qui accompagnait ordinairement les ordonnances royales.

1. Je dois ajouter à la note que j'ai mise p. 43 que le roi Lalibala, qui vécut au commencement du XIIIe siècle, portait aussi le nom de Gabra Masqal, et c'est probablement de lui qu'il s'agit, car il construisit beaucoup d'églises, entre autres des églises monolithes dans une ville qui porte aujourd'hui son nom, Lalibéla.

Non content de tracer la ligne de conduite de ses ecclésiastiques, il veut contribuer par lui-même à répandre parmi son peuple les doctrines de la religion chrétienne et écrit ou fait écrire dans ce but plusieurs ouvrages dont voici les titres : Le *Livre de l'incarnation*, le *Livre de la lumière*, le *Livre de la naissance*, l'*Abjuration de Satan*, le *Livre de la substance* (?), la *Garde des mystères* et un recueil d'hymnes intitulé : *Dieu règne*. Quelques-uns de ces ouvrages sont parvenus jusqu'à nous et l'on trouvera page 77 des notes concernant ceux d'entre eux qui figurent dans les catalogues.

Telles sont les institutions religieuses du roi Zar'a Yâ'eqôb. Quelle influence ont-elles exercée sur le peuple d'Éthiopie? Il faudrait, pour le dire, avoir des documents antérieurs et postérieurs à cette époque qui me manquent aujourd'hui. Cependant je crois qu'en agissant ainsi, ce roi, qui nous apparaît comme un prince instruit et qui ne pouvait mieux faire pour son temps, a rendu des services à ses sujets et n'a pas peu contribué au développement de l'instruction; car ces réunions ou ces conférences qui avaient lieu dans les monastères les dimanches et les jours de fête mettaient le peuple en contact avec des hommes un peu plus éclairés que la masse et qui pouvaient hâter les progrès de la civilisation.

Pendant le long règne de Zar'a Yâ'eqôb, la paix ne fut pas sensiblement troublée; la chronique éthiopienne ne mentionne en effet que deux faits importants au point de vue militaire; ce sont : la guerre contre Arwê Badlây et la rébellion du garâd du Ḥadyâ. Je ne fais entrer dans ce compte ni la sédition des gad yesṭân, dont j'ai parlé plus haut, ni l'insubordination des stéphanites, qui ne me paraît pas avoir eu le caractère d'une révolte quoiqu'elle soit considérée comme telle par l'auteur. Il s'agit en effet de quelques individus, une tribu peut-être, qui refusèrent d'adorer la Vierge et la croix. Le roi les fit comparaître devant lui et, après interrogatoire, les condamna au supplice. Ils eurent le nez et la langue coupés et furent ensuite lapidés.

Sans nous faire connaître les causes de la guerre ni la patrie de l'ennemi, l'historien nous dit que, pendant son séjour à Dabra Meṭmâq (vers 1441), Zar'a Yâ'eqôb apprend tout à coup qu'Arwê Badlây se dirige vers lui avec une armée formidable. Sans perdre de temps, le prince éthiopien marche à sa rencontre avec une petite troupe. Il est bien un peu effrayé à la vue des innombrables soldats qui composent l'armée de son

adversaire, mais il met sa confiance en Dieu et engage le combat. Lui-même il s'avance contre Arwê Badlây, le perce de sa lance et l'étend à ses pieds. Ce fut un immense cri de joie dans l'armée éthiopienne, tandis que les soldats d'Arwê Badlây prenaient la fuite, poursuivis par ceux de Zar'a Yâ'eqôb qui les passaient au fil de l'épée ou les poussaient dans des précipices. Le nombre des morts fut considérable. Le corps d'Arwê Badlây fut coupé en morceaux et chacun de ses membres fut envoyé dans une des villes voisines pour attester la victoire; les richesses qu'on avait prises dans son camp furent distribuées aux monastères de l'Éthiopie.

La chronique de Ba'eda Mâryâm, où se trouve rapportée la soumission de Meḥmâd, fils d'Arwê Badlây, comble heureusement la lacune laissée par l'auteur de l'histoire de Zar'a Yâ'eqôb. Nous apprenons ainsi qu'Arwê Badlây était un roi d'Adal, pays musulman avec lequel les Éthiopiens avaient depuis longtemps des guerres fréquentes.

La rébellion du garâd du Ḥadyâ est certainement un des sujets les mieux traités de la chronique qui nous occupe. Invité par Zar'a Yâ'eqôb à venir payer son tribut, ce gouverneur répondit d'une manière hautaine et dédaigneuse qu'il ne se dérangerait pas et, réunissant toutes les forces qu'il possédait, il se disposait à opposer au roi une résistance sérieuse, lorsque ses projets furent dévoilés par un de ses vassaux désireux d'entrer dans les bonnes grâces du monarque. Celui-ci met aussitôt son armée en route; malgré sa fuite et ses ruses, le garâd du Ḥadyâ, qui se nommait Mâhikô, ne put échapper à son souverain. Poursuivi par les troupes royales, il est pris dans son *ambâ*, sorte de château fort situé sur la crête d'une montagne, et est mis à mort. On lui coupa la tête, les mains et les pieds, qui furent suspendus à trois portes du palais.

Enfin, pendant ses dernières années, le roi Zar'a Yâ'eqôb aurait eu à défendre son trône contre les agissements de Ba'eda Mâryâm qui, secondé par sa mère, cherchait à s'en emparer. Soupçonnée par son royal époux d'entretenir à cet effet des relations avec les supérieurs des principaux monastères de l'Éthiopie, la reine, qui se nommait Ṣĕyôn Môgasâ, fut, par son ordre, soumise à une bastonnade vigoureuse à la suite de laquelle elle succomba. Ba'eda Mâryâm, ayant appris la mort de sa mère, fit offrir à l'église de l'encens et des cierges, ce qui mit le roi si fort en colère que le pauvre Ba'eda

Mâryâm faillit être mis à mort. Il en fut quitte pour un emprisonnement de quelque temps après lequel son père lui rendit la liberté, à la prière des moines de Dabra Libânôs et d'autres monastères. Le récit de cette affaire se trouve au commencement de la chronique de Ba'eda Mâryâm; il eût été mieux à sa place dans celle de Zar'a Yâʿeqôb.

Après un règne de trente-quatre ans et deux mois, Zar'a Yâʿeqôb mourut à Ḍabra Berhân le 26 août 1468[1], après avoir désigné pour lui succéder son fils Ba'eda Mâryâm qu'il avait traité si durement quelque temps auparavant.

*
* *

La chronique de Ba'eda Mâryâm ne contient aucun préambule, à moins que l'on ne considère comme tel le premier chapitre qui relie cette chronique à la précédente.

Voici quels sont, dans l'ordre du document éthiopien, les événements du règne de ce roi :

PREMIÈRE PARTIE

(De la page 105 à la page 168.)

Pages.
A. Tribulations de Ba'eda Mâryâm et de sa mère que le roi Zar'a Yâʿeqôb accusait de vouloir le détrôner. — Châtiment et mort de la reine Ṣĕyôn Môgasâ...... 105
Pardon accordé à Ba'eda Mâryâm à la prière des supérieurs des monastères. — Dernières paroles et mort de Zar'a Yâʿeqôb (le 3 de paguemen).......... 107

B. Avènement de Ba'eda Mâryâm. — Message de ce prince. — Amnistie. —

SECONDE PARTIE

(De la page 168 à la page 182.)

Pages.
I. Avènement de Ba'eda Mâryâm. — Discours de l'âqâbê saʿât. — Procla-

1. Le 3 de paguemen. Le synaxare célèbre ce jour-là la commémoration de sa mort. (Zotenberg, *Catalogue des manuscrits éthiopiens de la Bibliothèque nationale*, p. 195.) — Il existe un chant amharique composé en l'honneur de Zar'a Yâʿeqôb. (*Le Canzoni geez-amariñña in onore di re abissini*, nota del socio Ignazio Guidi, nei *Rendiconti della R. Accademia dei Lincei*. Roma, 1889, chant nº X.)

Pages.

Nouvelle organisation de l'Éthiopie. — Nomination de pontifes et d'abbés. . . . 109

Condamnation et châtiment de quelques idolâtres. — Préparatifs de guerre. — Observations de l'armée. 112

Acte de popularité du roi Ba'eda Mâryâm. 114

Venue du roi à Dabra Meṭmâq, puis à Manzehel, à Sara Gadal, à Gešê, à Gê'â, à Yareḥ et à Dabra Naguadguâd. 116

Réception faite au roi par les moines de ce dernier monastère. — Le cheval d'Arwê Badlây. — Dons faits par le roi aux moines et remise du tribut qu'ils payaient. 117

Service en l'honneur du roi Zar'a Yâ'eqôb, quarante jours après sa mort. — Le roi Ba'eda Mâryâm se rend ensuite à Kelântô, qui prend le nom d'Atrônsa Egze'etna Mâryâm. 118

Fondation de Dabra Parâqlitôs. — Nomination du pontife de cette église et dons qu'il reçoit. 121

Donations à l'église 123

C. Couronnement de Ba'eda Mâryâm à Djedjenô. — On tire au sort pour désigner son nom de roi. — Il reçoit celui de Dâwit. — Noms des reines. — Le roi refuse d'égorger un buffle et un lion. 124

Commémoration du baptême à Atrônsa Mâryâm. . 126

Le roi revient à Dabra Naguadguâd où il célèbre l'anniversaire de son père. 126

Construction de Mesḥala Mâryâm dans le pays de Manzeḥe. — Murmures du

Pages.

mation. — Nouvelle organisation de l'Éthiopie. — Le roi vient à Dabra Naguadguâd quarante jours après la mort de son père. 167

Il se rend ensuite à Kelântô (Atrônsa Mâryâm). — Fondation d'une église. — Donation de biens et d'habits. 169

Il fait transporter à Atrônsa Mâryâm les tombeaux de plusieurs rois et pontifes, et à Dabra Naguadguâd celui de Takla Iyasus, son précepteur. . . 171

II. Couronnement du roi Ba'eda Mâryâm et de la reine Grâ Ba'altêḥat à Djedjenô. — Cérémonie pour cette dernière. — Qualités de la reine Elêni. 173

Le roi retourne à Atrônsa Mâryâm où il reste deux ans. — Fondation de Dabtarâ Mâryâm. 177

Pages.

peuple contre la manière de vivre du roi.......... 127

Châtiment infligé aux principaux auteurs de la manifestation. — Proclamation au peuple........ 128

Ambassade envoyée par Meḥmad (fils d'Arwê Badlây), roi d'Adal, qui demande la paix........... 131

Le roi vient à Guedalô, où il chasse les bêtes fauves, puis à Dagô, où il construit Dabtarâ Mâryâm, près de Makâna Mâryâm...... 131

D. Préparatifs de guerre contre les habitants de Dôbe'a. — Arrivée des ṣêwâ. — Affection de l'abuna Yemereḥana Krestôs pour le roi. — Message d'Abâ Abuqir, prieur d'Endagabaṭan. — Mort de ce moine.................. 132

Arrivée du roi à Ḥayq, à Dankâ, à Yegzâ; réceptions qui lui sont faites. — Fondation de Manbara Mâryâm............... 135

Ordre des camps et consigne donnée aux guerriers. — Tactique des habitants de Dôbe'a........ 136

Message du gouverneur de Dankali. — Punition infligée aux ṣêwâ qui avaient livré bataille sans attendre le roi. — Vœu singulier du roi..................... 138

Défaite du garâd de Bâli, envoyé par le roi à la tête de troupes importantes... 141

Le roi s'établit à Ḥayâ, dans le Tigré. — Dispositions diverses............ 142

Avis des guerriers nommés jân amôrâ. — Le roi se soumet au jeûne et à la prière pour obtenir du Ciel la victoire sur l'ennemi... 143

Pages.

III. Guerre de Dôbe'a..... 178

Dons à l'abuna Yemereḥana Krestôs. — Invocation en faveur de Lebna Dengel................. 178

Le roi reste quatre années consécutives en Amḥarâ et à Dôbe'a. — Construction d'un palais à Wadj.................. 179

Pages.

Les habitants de Dôbe'a abandonnent leur pays. — Ils sont arrêtés par les troupes du roi et massacrés. 144

Invocation en faveur d'Eskender. 146

Retour du roi à son camp. — Dons faits à l'abuna Yemereḥana Krestôs qu'il oblige à s'éloigner. — Récompenses aux guerriers. 146

Le roi accorde leur pardon aux habitants de Dôbe'a qui étaient restés dans le pays et accomplit le vœu qu'il avait fait. 148

Ba'eda Mâryâm part pour Aksum où il veut se faire couronner. 149

Il apprend que le nouveau gouverneur d'Adal, Lada'e 'Esmân, s'avance contre lui. 150

Prescriptions du roi aux habitants de Dôbe'a. 150

Ba'eda Mâryâm se rend dans la province d'Ifât, puis à Dabra Berhân. 151

Réception des moines de Dabra Libânôs. — Il revient ensuite à Marṭula Mikâ'êl 153

Il reçoit à cet endroit la nouvelle qu'un fils lui est né et lui donne le nom d'Eskender. 155

Naissance d'un second fils nommé Têwôderôs. . . . 156

Le roi vient à Gârmâ, à Za'elata Mikâ'êl(?) et à Sadaqababâ. — Il y apprend l'existence d'un complot dans la province de Bâli. . 156

Châtiment infligé aux coupables. 157

E. Guerre d'Adal. 159

Arrivée du roi à Elâmâlê. 159

Pages.

IV. Guerre d'Adal. — Défaite des généraux Maḥari Krestôs et Gabra Iyasus,

Pages.
Il confie son fils au nagâsh du Godjam. — Mort de ce nagâsh. — Naissance d'ʿEnqua Esrâ'êl, troisième fils du roi. 160
Châtiment infligé aux jân mâsarôtj sur la dénonciation d'un liqa maṣâni. . 162
Singulier jugement. 163
Insolence d'un ṣâserguê. — Supplice qui lui est préparé. 164
Victoire des troupes du roi envoyées à Adal sous la conduite de Gabra Iyasus. 166
(La première partie est inachevée.)

Pages.
qui avaient le commandement des troupes du roi. . . 180
Mort de Ba'eda Mâryâm, après un règne de dix ans et à l'âge de trente ans. . . 182

*
* *

En écartant le premier chapitre, consacré tout entier au récit des tribulations de Ba'eda Mâryâm et de la mort de sa mère, la chronique de ce roi se divise nettement en deux parties comprenant chacune quatre chapitres. Les titres de ces chapitres étant les mêmes des deux côtés, il me suffira de dire qu'ils ont trait :

A son avènement ;
A son couronnement à Djedjenô ;
A la guerre de Dôbe'a,
Et à la guerre d'Adal.

Les événements se suivent dans le même ordre dans les deux parties ; il y a donc lieu de penser que la chronologie a été scrupuleusement observée par l'auteur, et lorsqu'on a parcouru la chronique, suivi le roi dans tous ses voyages, assisté à tous les détails de sa vie pendant son séjour dans les différentes localités où il s'arrête, il ne reste plus aucun doute à cet égard.

Je me bornerai à noter que la première partie, qui est inachevée, nous laisse sous l'impression d'une victoire remportée sur les troupes d'Adal par l'armée de Ba'eda Mâryâm, conduite par Gabra Iyasus, tandis que la seconde partie, qui se termine aussi par le récit de cette même campagne, men-

tionne une défaite sanglante infligée à ce général et à Maḥari Krestôs, qui commandaient l'armée du roi. Ce fut là sans doute le résultat final de l'expédition.

La chronique de Ba'eda Mâryâm ne contient aucune date; deux indications chronologiques y sont seulement données. L'auteur dit que le roi resta deux ans à Atrônsa Mâryâm après son couronnement et qu'il passa quatre ans consécutifs en Amḥarâ et à Dôbe'a. Or le couronnement et la fondation d'Atrônsa Mâryâm eurent lieu la première année de son règne : il est donc facile de rendre compte des dix années qui le composent et d'assigner une date approximative aux deux événements principaux : la guerre de Dôbe'a et celle d'Adal.

Ba'eda Mâryâm régna de 1468 à 1478. L'expédition contre Dôbe'a fut entreprise deux ans après son retour à Atrônsa Mâryâm, c'est-à-dire environ deux ans et demi ou trois ans après son avènement, soit vers 1471, et puisque le roi resta quatre ans consécutifs en Amḥarâ et à Dôbe'a, il s'ensuit que la guerre d'Adal se déclara vers 1475 ou 1476, peu de temps avant sa mort.

*
* *

Le roi Ba'eda Mâryâm naquit en 1448. Une partie de sa jeunesse se passa à Dabra Berhân. Accusé par son père de vouloir le détrôner, il fut incarcéré et n'obtint sa liberté que grâce à l'intervention des supérieurs des monastères qui parlèrent en sa faveur. Zar'a Yâ'eqôb qui, d'après la chronique, avait conçu pour lui une grande affection à la suite de ces démarches, le désigna pour lui succéder.

Aussitôt arrivé au pouvoir, le roi Ba'eda Mâryâm s'empressa d'accorder une amnistie générale et de réorganiser l'administration du pays, en rétablissant les charges et les fonctions supprimées par son père; il nomma des gouverneurs, des pontifes et des abbés. Il se rendit ensuite à Dabra Meṭmâq et à Dabra Naguadguâd, où il fit faire un service commémoratif en l'honneur de son père, quarante jours après sa mort, et vint se faire couronner à Djedjenô.

L'énumération des contrées parcourues par le roi n'ayant qu'un médiocre intérêt pour l'histoire, je mentionnerai seulement les fondations religieuses qui datent de son règne. C'est d'abord un temple qu'il fait construire à Atrônsa Mâryâm, où il fixe momentanément sa résidence, puis un

autre nommé Mesḥala Mâryâm à Manzehel; à côté de l'église de Makâna Mâryâm élevée par son père, il en bâtit une autre qui prend le nom de Dabtarâ Mâryâm; enfin c'est un temple appelé Manbara Mâryâm, situé dans le district de Yegza, et un bâtiment remarquable dans la province de Wadj. Ce dernier était le plus beau de tous et ceux qui désiraient le voir devaient payer pour y entrer (p. 180).

Les événements les plus importants du règne de Ba'eda Mâryâm sont assurément les guerres de Dôbe'a et d'Adal.

Sous le nom de Dabe'a ou Dôbe'a, l'auteur désigne probablement une tribu de nègres païens qui habitait une vaste plaine proche du Wojjerat, au sud du Tigré[1]. La campagne entreprise par le roi Ba'eda Mâryâm, dans le but de convertir ce peuple au christianisme, dura plusieurs années. Après plusieurs défaites infligées à ses généraux, le roi, qui avait fait à cette occasion un vœu singulier, remporta à la fin la victoire.

Il avait juré de ne quitter le pays de Dôbe'a qu'après avoir labouré les champs, semé du blé et fait manger de ce blé à son cheval, et il tint plus tard sa promesse; cependant, comme le succès se faisait attendre, il se décida à implorer le secours de la Providence en multipliant le jeûne et la pénitence. Les Dôbéens, qui étaient au courant de toutes ses actions et qui virent dans ces vœux une résolution bien arrêtée de les poursuivre sans relâche, prirent le parti de quitter leur pays et de se rendre à Adal, mais ils avaient compté sans la ruse du roi, qui avait aposté sur la route des soldats pour leur barrer le passage. Ils furent exterminés et livrèrent aux troupes royales un butin considérable. Quelques-uns de ces Dôbéens qui étaient restés dans le pays implorèrent plus tard la clémence du souverain qui leur fit grâce.

Après la victoire remportée par Zar'a Yâ'eqôb sur Arwê Badlây, roi d'Adal, il y avait eu sans doute entre les chrétiens et les musulmans quelques engagements qui n'avaient pas été à l'avantage de ces derniers, puisque nous voyons Meḥmâd, fils d'Arwê Badlây, envoyer à Ba'edâ Mâryâm une députation pour demander la paix (p. 131). Mais après la mort de Meḥmâd, son successeur, Lada'e 'Esmân, recommença les hostilités. Telle est l'origine de cette guerre d'Adal qui, après un premier succès des armées éthiopiennes, aurait abouti

1. Voy. Salt, qui les nomme Dobas, *Voyage en Abyssinie*, traduction Henry, t. II, p. 14. Paris, 1816.

finalement à une défaite. Les généraux du roi, nommés Maḥari Krestôs et Gabra Iyasus, qui avaient le commandement des troupes, prirent la fuite l'un après l'autre, et les chrétiens, poursuivis par les musulmans, périrent tous dans cette rencontre. Il ne resta plus à Ba'eda Mâryâm qu'à faire dire des prières pour le repos de leurs âmes (p. 182).

C'est après cette campagne que le roi Ba'eda Mâryâm mourut à l'âge de trente ans[1], après avoir régné dix ans.

*
* *

La géographie générale du royaume d'Éthiopie, à l'époque où vivaient ces deux rois, c'est-à-dire au xve siècle, nous est donnée par trois passages importants des chroniques où se trouvent rapportés les noms des provinces pourvues de gouverneurs ou de ṣêwâ (Zar'a Yâ'eqôb, p. 13 et suiv., 47 et 95-96; Ba'eda Mâryâm, p. 111-112). Sur les trente royaumes ou provinces mentionnés par Ludolf dans son *Histoire d'Éthiopie*, seize figurent dans ces énumérations. Ce sont : Amḥarâ, Angôt, Bâli, Bêgamder, Damôt, Dawârô, Faṭagâr, Gañ, Ganz, Gedem, Godjam, Ḥadyâ (ou Gambôt), Ifât, Shoa, Tigré et Wadj. Deux autres noms qui ne sont pas dans la liste dressée par cet auteur sont indiqués dans les chroniques : Geber (?) et Qeda. Parmi les provinces que je viens de citer, on remarquera celles de Bâli, Dawârô, Ḥadyâ et Ifât, qui appartenaient autrefois au royaume musulman de Zeyla, ce qui prouve que l'Éthiopie ne s'était pas amoindrie depuis les conquêtes d'Amda Ṣĕyôn. Elle comprenait alors un territoire double de celui qui constitue aujourd'hui l'Abyssinie et qui ne contient que trois divisions : le Tigré, l'Amḥarâ et le Shoa.

La carte placée à la fin de cet ouvrage me dispense de donner la situation de ces royaumes.

Quant aux localités dont il est question dans les chroniques, il sera facile d'en trouver la position, l'auteur ayant pris, la

1. Le 12 du mois de hedar, d'après le ms. n° 142 de la Bibliothèque nationale et le synaxare qui célèbre ce jour-là sa commémoration. (Cf. Basset, *Études sur l'histoire d'Éthiopie*, p. 103, et Zotenberg, *Catalogue des manuscrits éthiopiens de la Bibliothèque nationale*, p. 162, 215.) — A mentionner aussi une chanson amharique en l'honneur de ce roi. (Ignazio Guidi, *le Canzoni geez-amariñña in onore di re abissini*, chant VI.)

plupart du temps, le soin de nommer le district ou la province dont elles dépendaient. Quelques-unes sont cependant inconnues dans les ouvrages que j'ai consultés : au reste nous n'avons aucun moyen de nous rendre compte de l'importance de ces localités, les Éthiopiens employant le même mot pour désigner les villes grandes ou petites, ou même les hameaux.

Au point de vue purement historique, je vais rappeler les couvents ou monastères, dont quelques-uns existent encore de nos jours et qui remontent à cette époque : Makâna Gôl, Dabra Naguadguâd, Makâna Mâryâm, Dabra Meṭmâq, Marṭula Mikâ'êl, ʻAçada Mikâ'êl dus à Zar'a Yâʻeqôb; Dabra Parâqlitôs (?), Mesḫala Mâryâm, Dabtarâ Mâryâm et Manbara Mâryâm fondés par Ba'eda Mâryâm; enfin Dabra Berhân, résidence du premier, qui plus tard construisit à côté Bêta Qirqôs, et Atrônsa Mâryâm, où se fixa provisoirement le second. En outre, ce serait Zar'a Yâʻeqôb qui aurait donné son nom actuel au monastère de Dabra Libânôs, qui s'appelait auparavant Dabra Asebô (p. 91), de même que Ba'eda Mâryâm aurait appelé Atrônsa Mâryâm la terre où fut construit le couvent de ce nom et qui se nommait antérieurement Kelântô (p. 119).

Puisque je viens de parler de la résidence royale, je dois à cette occasion donner quelques explications au sujet de l'habitation du roi à Dabra Berhân que j'ai appelée un palais. Il ne s'agit pas là d'un palais dans le sens que nous attachons à ce mot, et si je m'en suis servi, c'est parce que je n'en avais pas d'autre à ma disposition pour rendre l'idée de la demeure d'un roi.

Avant l'arrivée du P. Paez, qui vint en Abyssinie en 1603 et qui y construisit un véritable palais à l'européenne, les rois d'Éthiopie, dit Ludolf (*Hist. Æthiop.*, l. II, c. XII), habitaient sous des tentes. J'ignore si le fait est exact; toutefois l'habitation royale dont la chronique de Zar'a Yâʻeqôb contient la description ne paraît pas être autre chose qu'un camp permanent qui doit présenter des garanties de solidité qu'on ne demande pas à un camp volant. Le passage suivant, que j'extrais du *Voyage en Abyssinie et au pays des Gallas raïas*, par M. Achille Raffray, vice-consul de France[1], et qui se rapporte à l'établissement d'un camp du négus actuel Yohannès, fera mieux comprendre la disposition adoptée

1. *Bulletin de la Société de géographie*, 1882, p. 330-331.

pour la demeure du roi : « Le roi avait choisi pour lui un des pitons les plus élevés de la montagne; on avait abattu à grand renfort d'hommes des arbres immenses, bien des fois séculaires et de toute beauté; on avait dénudé complètement le sommet du piton pour y installer la résidence royale. On avait entouré ce piton d'une grande palissade et, dans l'intérieur, le souverain s'était fait construire des habitations qui consistaient en huttes cylindriques avec des toits en chaume, comme les habitations de ses sujets, mais beaucoup plus vastes et certainement beaucoup plus confortables. »

La palissade dont il est question dans cet article est le djagual de la chronique; quant aux habitations intérieures, nommées *dabanas* ou tentes royales, elles ont généralement une dénomination en rapport avec leur destination[1].

*
* *

C'est certainement sous le règne de Lebna Dengel (de 1508 à 1540) que la chronique de Zar'a Yâ'eqôb a été composée. La mention plusieurs fois répétée du nom de Lebna Dengel, les éloges qu'on lui adresse et les vœux qu'on forme pour lui ne laissent aucun doute à cet égard.

Il n'en est pas de même de la chronique de Ba'eda Mâryâm, qui paraît avoir été écrite par deux auteurs et à deux époques différentes. La première partie qui, comme je l'ai dit plus haut, est inachevée, date vraisemblablement du règne d'Eskender (de 1478 à 1494). On n'y trouve, il est vrai, qu'une seule fois le nom de ce prince dans un *explicit*, mais le style et le genre diffèrent tellement de la seconde partie qu'il est impossible de ne pas y voir une autre main. Quant à la seconde partie, que j'attribuerais volontiers à l'auteur de la chronique de Zar'a Yâ'eqôb, elle me paraît, comme cette der-

1. La chronique éthiopienne contient, p. 23 et suiv., une description détaillée de l'habitation royale que je me suis efforcé de traduire de mon mieux. Le mot ማዕድ፡, qui figure p. 31, l. 4, et qui signifie « table, mets », m'a fait considérer le mot ጸላ፡ qui le précède, p. 30, l. 10, comme une orthographe défectueuse de l'amharique ጿላ፡ « table »; mais ጸላ፡, aujourd'hui ጠላ፡, a le sens de « bière » et il semble, en effet, que ce mot désigne dans ce passage une sorte de bière ou de boisson. Il y aurait donc lieu de substituer « boissons » à « tables » p. 30, dernière ligne de la traduction, et de traduire p. 31, l. 5 : « On leur donnait de cette boisson ou de ces boissons. »

nière, devoir être reportée à l'époque de Lebna Dengel, pour lequel on demande à Dieu de longs jours à la fin du récit.

Le style de ces écrits est simple et naturel et ne présente pas dans la narration cette exagération qu'on remarque d'habitude chez les Orientaux. Les faits les plus importants ou les plus glorieux y sont racontés sans que l'on trouve chez l'auteur la moindre intention de grandir son héros : du reste, l'idée de Dieu l'emporte toujours sur toute autre considération. Si le roi gagne une victoire, c'est Dieu qui par sa main a vaincu son ennemi et, en adressant à l'Être suprême ses actions de grâces pour le secours qu'il a accordé dans la circonstance, l'historien ne manque jamais de demander la même faveur pour le prince régnant, sur lequel il appelle les bénédictions du Ciel. Je dois dire cependant que le genre de la chronique de Zar'a Yâ'eqôb est plus relevé, plus littéraire que celui de la première partie de la chronique de Ba'eda Mâryâm. Mais la vulgarité de cette dernière provient de ce que le chroniqueur s'attache surtout à suivre pas à pas le roi dans tous ses voyages, mentionne ses allées et venues comme s'il s'agissait d'événements remarquables, et l'on avouera qu'un tel sujet ne se prête guère à une composition littéraire; on y rencontre naturellement un grand nombre de détails qui ne font qu'embarrasser le récit.

La construction de la phrase est le plus souvent directe; quelques inversions apparaissent çà et là, mais elles sont faciles à comprendre. Il en est pourtant une sur laquelle je dois appeler particulièrement l'attention, parce qu'elle ne me semble pas commune en gheez; elle est d'un très bel effet et donne à la phrase une tournure tout à fait originale. Je prends comme exemple la sentence placée à la fin des prescriptions du roi Zar'a Yâ'eqôb en matière d'instruction religieuse (p. 82). Après avoir dit que ce roi recommanda aux prêtres de faire dans leurs églises l'instruction du peuple les dimanches et jours de fête, l'auteur ajoute : ወለእመ ፡ ኢገብሩ ፡ ዘንተ ። ወለእመ ፡ ኢመሀሩ ፡ ኵሎሙ ፡ ካህናት ፡ በበመካኖሙ ፡ ከመ ፡ ይንሥኡ ፡ ንዋዮሙ ፡ ወይበርብሩ ፡ ቤቶሙ ፡ አዘዞሙ ፡ ለሥዩማኒሆሙ ። Mot à mot : « Et s'ils ne faisaient pas cela, et s'ils n'instruisaient pas, tous les prêtres, dans leurs endroits, de prendre leurs biens et de piller leurs maisons, il ordonna à leurs choums[1]. » Le verbe አዘዞሙ ፡ à la

1. Cette construction est régulière en amharique.

troisième personne du pluriel se rapporte au roi; c'est ce que l'on nomme le pluriel respectueux : il est très usité dans ces chroniques.

L'orthographe s'éloigne de l'orthographe étymologique et rationnelle indiquée dans les lexiques ou dictionnaires, sans cependant donner lieu à des remarques nouvelles. On y constate que les gutturales ሀ ፡ ሐ ፡ ኀ ፡ አ ፡ ዐ ፡ sont souvent employées les unes pour les autres, ainsi que les sifflantes ሠ ፡ et ሰ ፡, ጸ ፡ et ፀ ፡, fait qui avait déjà été observé. Parmi les gutturales, les trois premières permutent plus fréquemment entre elles, ainsi : አሕሠሮ ፡ pour አኀሠሮ ፡ (Z. p. 10), ክሀድክሞ ፡ pour ክሕድክሞ ፡ (Z. p. 6), ያኑሀ ፡ pour ያኑኀ ፡ (Z. p. 4), ሕሊና ፡ pour ኀሊና ፡ (Z. p. 3), ሀልፈተ ፡ pour ኀልፈተ ፡ (Z. p. 4), ሀለየ ፡ pour ኀለየ ፡ (Z. p. 10), አሕጉር ፡ pour አህጉር ፡ (Z. p. 14), ሁብሩ ፡ pour ኅብሩ ፡ (Z. p. 17), ሀደሩ ፡ pour ኀደሩ ፡ (Z. p. 23), ይበዝሀ ፡ pour ይበዝኀ ፡ (Z. p. 37), ሀበርኩ ፡ pour ኀበርኩ ፡ (Z. p. 59), ብዙሕ ፡ pour ብዙኅ ፡ (B. p. 135), etc. Les lettres አ ፡ et ዐ ፡ sont souvent remplacées l'une par l'autre : ይልዕክ ፡ pour ይልእክ ፡ (Z. p. 8), ዕዝን ፡ pour እዝን ፡ (Z. p. 12), ርእዱ ፡ pour ርዕዱ ፡ (Z. p. 16), ከልዕ ፡ pour ከልእ ፡ (Z. p. 14), ዕበድ ፡ pour እበድ ፡ (Z. p. 17), ይበውዕ ፡ pour ይበውእ ፡ (Z. p. 24), የአርጉ ፡ pour የዐርጉ ፡ (Z. p. 32), ዕሙን ፡ pour እሙን ፡ (B. p. 105), etc.

Les sifflantes ሠ ፡ et ሰ ፡ sont également prises l'une pour l'autre : ስዕርት ፡ pour ሥዕርት ፡ (Z. p. 9), ስነ ፡ pour ሥና ፡ (Z. p. 40), ቅስፈታት ፡ pour ቅሥፈታት ፡ (Z. p. 6), አሠርዎ ፡ pour አሰርዎ ፡ (Z. p. 10); ainsi que les lettres ፀ ፡ et ጸ ፡ : ልፁቅ ፡ pour ልጹቅ ፡ (Z. p. 8, 26), ፀብዕ ፡ pour ጸብእ ፡ (Z. p. 17), ፀዊሮሙ ፡ pour ጸዊሮሙ ፡ (Z. p. 21), ፅኑዕ ፡ pour ጽኑዕ ፡ (Z. p. 21), ፀግበ ፡ pour ጸግበ ፡ (Z. p. 36).

Il faut noter aussi une tendance à allonger les syllabes brèves, comme ሰምዓ ፡ pour ሰምዐ ፡ (Z. p. 4, 10, 20), ዓቢየ ፡ pour ዐቢየ ፡ (Z. p. 24), ዓይን ፡ pour ዐይን ፡ (Z. p. 26), ብዙኃ ፡ pour ብዙኀ ፡ (Z. p. 18, 30), ኃይል ፡ pour ኀይል ፡ (Z. p. 18), አግዓዝዎ ፡ pour አግዐዝዎ ፡ (Z. 7), etc.

Les mots ፀጋ[ማ]ይ ፡ pour ፀጋም ፡ et የማናይ ፡ pour የማን ፡ (Z. p. 6 et 25) sont formés à la façon des adjectifs relatifs arabes.

Enfin je dois, pour terminer, signaler l'expression ምዝቱ፡ pour እምዝቱ፡ dans la chronique de Ba'eda Mâryâm (p. 148), et dans le ms. 143, l'abréviation ፳ኤል፡ pour እስራኤል፡ (p. 10), c'est-à-dire 20 *êl*; le chiffre ፳፡ 20, se disant *esrâ*, les Éthiopiens ont imaginé de l'employer avec le complément *êl* pour écrire le mot Israël, *'Esr'âêl*.

Un grand nombre de mots amhariques désignant principalement les fonctions ou les dignités du royaume sont en outre contenus dans ces écrits. L'excellent *Dictionnaire de la langue amariñña* de M. A. d'Abbadie m'a permis d'expliquer la plupart d'entre eux.

Je ne me dissimule pas que cette étude des règnes de Zar'a Yâ'eqôb et de Ba'eda Mâryâm est nécessairement fort incomplète et que les autres parties de cet ouvrage ne seront sans doute pas exemptes d'erreurs. J'ai pensé que le moment n'était pas encore venu de faire l'histoire de ces deux rois, et c'est pour cela que je me suis borné à l'examen des textes éthiopiens. En les publiant, je suis heureux de fournir à ceux qui voudront les étudier après moi les moyens de rectifier ce qui sera défectueux dans mon travail.

TEXTES DES CHRONIQUES

Les textes qui suivent sont la reproduction de la copie que j'ai prise sur le ms. n° 821 du Musée Britannique. J'en ai respecté scrupuleusement la rédaction. Je me suis borné à corriger les fautes orthographiques qui m'ont paru devoir être attribuées à la négligence du copiste et, lorsque j'ai rencontré dans le ms. n° 143 de la Bibliothèque nationale de Paris, dont j'indique les variantes au bas de chaque page, une leçon plus correcte que celle du ms. 821, je l'ai substituée à celle-ci[1]. Dans ce cas, j'ai indiqué en note les modifications que j'ai apportées et, à cet effet, j'ai désigné par la lettre A le manuscrit de Londres et par la lettre B celui de Paris. Enfin, j'ai également relevé les variantes que j'ai trouvées dans le texte du chapitre relatif à la construction du château fort royal à Dabra Berhân, que le savant M. Dillmann a reproduit dans son mémoire *Ueber die Regierung, insbesondere die Kirchenordnung des Königs Zar'a Jacob*, p. 71, d'après le ms. n° 29 de la bibl. bodl. d'Oxford; ces variantes sont précédées de la lettre C (p. 23 et suiv.).

J'ai employé pour les noms propres contenus dans ces chroniques la transcription suivante :

VOYELLES

a u = ou i â ê e muet ô

CONSONNES

ሀ	ለ	ሐ	መ	ሠ	ረ	ሰ	ቀ	በ	ተ	ኀ	ነ	አ
h	l	ḥ	m	š	r	s	q	b	t	'h	n	'
ከ	ወ	ዐ	ዘ	የ	ደ	ገ	ጠ	ጰ	ጸ	ፀ	ፈ	ፐ
k	w	ʿ	z	y	d	g dur	ṭ	p	ṣ	ç	f	p'

ቈ	ኈ	ኰ	ጐ
qua	'hua	kua	gua

CONSONNES AMHARIQUES

ሸ	ቸ	ኘ	ኸ	ዠ	ጀ	ጨ
sh	tj	ñ	kh	j	dj	tsh

1. La chronique de Zar'a Yâʿeqôb s'étend du f° 65 *a* au f° 81 *a* dans le ms. n° 821 et du f° 52 v° au f° 65 dans le ms. 143. Celle de Ba'eda Mâryâm va du f° 81 *a* au f° 95 *b* dans le premier et du f° 65 au f° 77 dans le second.

CHRONIQUE DE ZAR'A YÂ'EQÔB

በስመ ፡ ግፃዌ ፡ ሠላስ ፡ ዕሩያን[1] ፡ ክብር ፡ ወንግሥ ፡ አብ ፡
ወወልድ[2] ፡ ወመንፈስ ፡ ቅዱስ ። እዌጥን ፡ አንሰ ፡ ከመ ፡
እንብብ ፡ ወእክርትስ ። ኵሎ ፡ ሥርዓታቲሁ ፡ ለእግዚእነ ፡
ወመሢሒነ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ዘተሰምየ ፡ ቈስጠንጢኖስ ፡
ወልደ[2] ፡ ማርያም ፡ ክቡር[3] ፡ ኢየሱስ ፡ ክርስቶስ ፡ ይረስዮ ፡
ጽድቀ ፡ ወመንግሥቶ ፡ ከመ ፡ ይትዋረስ ፡ በከመ ፡ ሐሊናሁ ፡
ይፈቅድ ፡ ወየኃሥሥ ። ወይሠጥ[4] ፡ ከዕበተ ፡ ፀጋሁ ፡ ላዕለ[5] ፡ ወልዱ ፡
ልብነ ፡ ድንግል ፡ ሐዲስ ፡ ለረኪበ ፡ ፍድፋድ[6] ፡ ዕበይ ፡ ወሞገስ ፡

1. B በስመ ፡ እግዚአብሔር ፡ ሥሉስ ፡ እሩያን ፡
2. Répété dans A.
3. B ወልደ ፡ ማርያም ፡ ኢየሱስ ፡
4. A የኃሥ ፡ ወይሠጥ ፡
5. ላእለ ፡ et presque toujours ainsi dans B.
6. A ፍድፍድ ፡

Au nom de la Trinité en trois personnes égales en gloire et en majesté, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, j'entreprends de raconter et de décrire toutes les institutions de notre roi, l'oint du Seigneur, Zar'a Yâ'eqôb, qui fut appelé Quasṭanṭinos[1]. Que le glorieux fils de Marie, Jésus-Christ, lui rende justice et l'admette dans son royaume céleste, afin qu'il en jouisse ainsi qu'il l'a désiré et recherché; qu'il répande le double de grâce sur son petit-fils Lebna Dengel[2], pour qu'il

1. A leur avènement au trône, les rois d'Éthiopie prenaient un nouveau nom. Le choix de ce nom n'était pas laissé au monarque, mais livré au sort de la courte paille ou du court baston, comme on disait autrefois, ainsi qu'il résulte d'un passage de la Chronique de Ba'eda Mâryâm. Zar'a Yâ'eqôb signifie « postérité de Jacob ».

2. Lebna Dengel (Encens de la Vierge), qui régna de 1508 à 1540, était arrière-petit-fils de Zar'a Yâ'eqôb. La mention de ce prince plusieurs fois répétée dans le cours de cette chronique, les éloges qu'on lui adresse, et les vœux que l'on forme pour lui, indiquent clairement que cet écrit date de son règne.

በከመ ፡ ተሰውጠ ፡ ክዕበተ ፡ መንፈሱ ፡ ለኤልያስ ፡ ላዕለ ፡ ኤልሳዕ ፡ ረድኡ ፡ ጊዜ ፡ ዓርገ[1] ፡ ላዕለ ፡ በአፍራሰ ፡ መንፈስ ። ወያንኅ[2] ፡ መዋዕሊሁ ፡ እስከ ፡ ኅልፈተ ፡ ሰማይ ፡ ወየብስ[3] ፡ አሜን ። ወኮነ ፡ በመዋዕሊሁ ፡ ለንጉሥነ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ድንጋፄ ፡ ዓቢይ[4] ፡ ወረዓድ ፡ ላዕለ ፡ ኵሉ ፡ ሰብእ ፡ ዘኢትዮጵያ[5] ፡ በእንተ ፡ ፍትሐ ፡ ኵነኔሁ ፡ ወኃይሉ ። ወፈድፋደሰ ፡ በእንተ ፡ እለ ፡ ይብሉ ፡ ሰብእ[6] ። ሰገድነ ፡ ለደሰክ[7] ፡ ወለዲያብሎስ ። ወያረስሕዎሙ ፡ ለብዙኃን ፡ ኅሩያን[8] ፡ በነገረ ፡ ሐሰቶሙ ፡ ወሶበ ፡ ሰምዓ ፡ ንጉሥ ፡ ዘንተ ፡ ነገረ ፡ ኰነኖሙ ፡ ለእሉ ፡ በስምዓ ፡

1. B ዐርገ ፡ ሰማየ ፡
2. A ያኑሀ ፡
3. A ህልፈተ ፡ B ሰማይ ፡ ወምድር ፡ ወየብስ ፡
4. B ዓቢይ ፡ placé après ረዓድ ፡
5. B ሰብአ ፡ ኢትዮጵያ ፡
6. B በእንተ ፡ ሰብእ ፡ እለ ፡ ይብሉ ፡
7. B ደስክ ፡
8. B ለሰብእ ፡ ኅሩያን ፡

---

le surpasse en gloire et en vertu, — semblable à Élisée, disciple d'Élie, qui reçut le double de l'esprit de son maître, lorsque celui-ci s'éleva au ciel sur les *coursiers de l'Esprit*, — et qu'il prolonge ses jours jusqu'à la disparition du ciel et de la terre. Amen.

Sous le règne de notre roi Zar'a Yâ'eqôb, il y eut une grande terreur et une grande épouvante dans tout le peuple de l'Éthiopie, à cause de la sévérité de sa justice et de son pouvoir autoritaire, et surtout à cause des dénonciations de ceux qui, après avoir avoué qu'ils avaient adoré Dasak[1] et le diable, causaient la perte de beaucoup d'innocents en les accusant faussement de les avoir adorés avec eux[2]. Car lorsque

1. J'ignore quelle était cette idole dont le nom se retrouve dans l'introduction de l'ouvrage intitulé *Maṣḥafa Milad* et dû à Zar'a Yâ'eqôb : « J'ai envoyé ce livre de la naissance à toutes les églises..... afin que vous n'adoriez ni Dasak, ni Guidale, ni Ṭafant, ni Dino, ni Maquawze, ni les devins ». (Ant. d'Abbadie, *Catalogue de ses mss.*, nº 62.) — Le mot amharique ደስክ ፡ signifie « souillure, tache ». D'après Bruce (*Voyage aux sources du Nil*, traduction Castera, Londres, 1791, t. IV, p. 108), les familles qui furent condamnées étaient accusées d'adorer les vaches et les serpents.

2. Cf. plus loin le ch. IV : « Comment furent mis à mort les princes et les princesses. »

እሉ ፡ ሐሳውያን ፡ አምሐሊሎ[1] ፡ በስመ ፡ እግዚአብሔር ፡ እንዘ ፡ ይብል ፡ ደመ ፡ ዚአሆሙ[2] ፡ ይረሲ ፡ ላዕሌክሙ ፡ ዘንተሰ ፡ ዘገብረ ፡ ንጉሥ ፡ ቀኒዖ[3] ፡ በእንተ ፡ እግዚአብሔር ፡ እስከ ፡ ለውሉዱ ፡ ኢመሀከሙ[4] ፡ ለኵሎሙ ፡ እለ ፡ ተሰምዩ ፡ አስማቲሆሙ ፡ ገላውዴዎስ ፡ ወዓምደ ፡ ማርያም ፡ ዘርአ ፡ አብርሃም ፡ ወበትረ ፡ ጽዮን ፡ ወለአዋልዲሁ ፡ እለ ፡ ይብልዎን ፡ ድል ፡ ሰምራ ፡ ሮም ፡ ገነየላ[5] ፡ ወአደል ፡ መንግሣ ። ወለብዙኃንሂ ፡ እለ[6] ፡ ኢያእመርኩ ፡ በአምኔሆሙ ፡ እለ ፡ ሞቱ ፡ ወቦ ፡ እምኔሆን ፡ እለ[7] ፡ ሐይዋ ፡ እኀዋኒሆሙሰ[8] ፡ ለኵሎሙ ፡ ሞቱ ። ወውእተ ፡ ጊዜ ፡ ተነግረ ፡ ዓዋጂ[9] ፡ በሰቀላ ፡ እንዘ ፡ ይትበሃል[10] ፡ ኦሕዝበ ፡ ክርስ

1. A አምሂሎ ፡
2. B ዚአክሙ ፡ (*sic*).
3. B ንጉሥሰ፡ዘገብረ፡ዘንተ፡ ቀኒዖ ፡
4. B እስከ ፡ ለውሉዱ ፡ ኵሎሙ ፡ A ኢምሕከሙ ፡
5. B ሠምራ ፡ ሮምገኒየላ፡
6. A እመ ፡
7. B ወቦ ፡ እለ ፡
8. A እኀዋሆሙሰ፡ B ኵሎሙ፡
9. B አዋጅ ፡
10. B ዘይብል ፡

---

le roi apprenait des faits semblables, il condamnait les accusés sur la déposition de ces dénonciateurs auxquels il se bornait à dire, après avoir invoqué le nom de Dieu : « Que leur sang retombe sur vous ». En agissant ainsi, le roi n'écoutait que son zèle pour Dieu. Il ne fit même pas grâce à ses fils nommés Galâwdêwôs[1], 'Amda Mâryâm[2], Zar'a Abrehâm[3], Batra Ṣĕyôn[4], ni à ses filles appelées Del Samerâ, Rôm Ganayalâ et Adal Mangešâ, ni à plusieurs autres de ses enfants dont je ne connais pas les noms. Les princes succombèrent au châtiment [qu'il leur fit infliger]; quelques princesses survécurent après avoir perdu tous leurs frères.

A cette époque un héraut[5] publia dans le palais (?) l'avis

1. Claudius.
2. Colonne de Marie.
3. Postérité d'Abraham.
4. Bâton de Sion.
5. Le héraut ou crieur public est l'intermédiaire entre le roi et ses sujets pour la promulgation des lois et la transmission des messages.

ቲያን ፡ ዘከመ ፡ ይገብር ፡ ሰይጣን ፡ ሶበ ፡ አሕደግናሆሙ[1] ፡ ለኵሎሙ ፡ ሰብእ ፡ እምአምልኮ ፡ ጣዖት ። ወእምሰጊድ ፡ ለደሰክ[2] ፡ ወለዲኖ ፡ ይእዜሰ ፡ ቦአ ፡ ውስተ ፡ ቤትነ ፡ ወአስሐተ ፡ ውሉደነ ፡ ወኰነኖሙ ፡ ብዙኃ ፡ ኵነኔ[3] ። ወአርአዮሙ ፡ ለኵሎሙ ፡ ሠራዊት ፡ ቅስፈታቲሆሙ ፡ ቍስላቲሆሙ ፡ ወምንዳቤያቲሆሙ ፡ ወበእንተዝ ፡ በከዩ ፡ ኵሉ ፡ ሕዝብ ፡ ሶበ ፡ ነገርዎሙ ፡ ወአርአዮሙ ፡ ዘንተ ፡ ኵሎ ፡ ወአዘዞሙ ፡ ከመ ፡ ይግበሩ ፡ ምሕላ ፡ ወከመ ፡ ይጽሐፉ ፡ ውስተ ፡ ፍጽሞሙ ፡ እንዘ ፡ ይብሉ ፡ ዘአብ ፡ ወወልድ ፡ ወመንፈስ ፡ ቅዱስ ። ወበእደዊሆሙ ፡ ዘየማን ፡ እንዘ ፡ ይብሉ ፡ ክህድክዎ ፡ ለዲያብሎስ[4] ፡ በክርስቶስ ፡ አምላክ ። ወበፀጋ[ማ]ይ ፡ እዶሙ[5] ፡ ክህድ[ክ]ዎ ፡ ለደሰክ ፡ ርጉም[6] ፡ አነ ፡ ገብሩ ፡ ለማርያም ፡ እሙ ፡ ለፈጣሬ ፡ ኵሉ ፡ ዓለም ። ወዘንተ ፡ ዘኢ

1. B አኅደግኖሙ ፡
2. B ደስክ ፡
3. B ወኰነኖሙ ፡ ኵነኔ ፡ ዓቢየ ፡
4. B ዲያብሎስ ፡ manque.
5. B ዐጋማይ ፡ እዶሙ ፡ ዘይብል ፡
6. B ለደስክ ፡ A ወርጉም ፡

suivant : « Apprenez, peuple chrétien, ce qu'a fait Satan. Depuis que nous avons interdit le culte des idoles et l'adoration de Dasak et Dinô, il s'est introduit dans notre maison et a perverti nos enfants[1]. » Il les punit sévèrement ; on les flagellait devant la foule assemblée, afin que tous pussent voir leurs blessures et leurs souffrances. Le peuple fondait en larmes lorsqu'il assistait à ce spectacle ou qu'on lui en parlait. Il fit ensuite paraître un édit imposant à tous l'obligation de faire serment et de porter sur le front l'inscription suivante : « Du Père, du Fils et du Saint-Esprit » ; sur la main droite les mots : « Je renie le diable, au nom du Christ qui est Dieu[2] » ; et sur la main gauche : « Je renie Dasak le maudit, je suis le serviteur de Marie, mère du Créateur de l'univers. » La maison de celui qui ne se conformait pas à

1. Mot à mot : « Ainsi fait Satan depuis que nous avons détourné les hommes du culte des idoles et de l'adoration de Dasak et de Dinô. »
2. Le P. d'Almeida traduit : « J'adore le Christ ». Le texte donne ici አምላክ ፡ (Dieu) au lieu de አማልክ ፡ (j'adore).

ገብረ ፡ ይትበርበር ፡ ቤቱ ፡ ወይትኰነን[1] ፡ ሥጋሁ ፡ እንዘ ፡ ይብል ፡ አዘዘ ፡ ንጉሥ ፡ በውስተ ፡ ኵሉ ፡ ዓለም[2] ። ለዘርአ ፡ ጽዮንሰ ፡ ዘተሰምየ ፡ ዘርአ ፡ ሰይጣን ፡ በነቢበ ፡ ሐሰት ፡ ዘአቅተለ ፡ ብዙኃነ ፡ መነከሳተ ፡ ወደብትረ ፡ ወኵሎ ፡ ዕደ[3] ፡ ወአንስተ ፡ ሶበ ፡ ከሠተ ፡ ሎቱ ፡ እግዚአብሔር ፡ ብዙኃ ፡ ዓመፃሁ[4] ። አመንኰስዎ ፡ ወአግዓዝዎ ፡ ውስተ ፡ ሐይቅ ። ወበውእቱ ፡ መዋዕል ፡ ነበረ ፡ ዓቃቤ ፡ ሰዓት ፡ አምኃ ፡ ጽዮን ፡ ዘያፈቅሮ ፡ ጥቀ[5] ፡

1. B ይትኴነን ፡
2. B ኵሉ ፡ መካን ፡
3. B እደ ፡
4. B ብዝኃ ፡ አመፃሁ ፡
5. B ጥቀ ፡ manque.

---

cette prescription était livrée au pillage[1] et l'on infligeait en outre au coupable une punition corporelle, en rappelant que le roi devait être obéi par tous (en tous lieux, ms. 143).

Un certain Zar'a Ṣĕyôn, surnommé Zar'a Sayṭân[2], qui, par ses fausses dénonciations, avait fait mettre à mort un grand nombre de moines, de chanoines (?), d'hommes et de femmes, fut, lorsque Dieu eut révélé ses méfaits, contraint de se faire moine et déporté à Ḥayq[3].

La charge d'ʿAqâbê Saʿât[4] était alors confiée à Am'hâ

1. C'est la sanction habituelle de toutes les lois promulguées par Zar'a Yâʿeqôb. On pillait les maisons des délinquants et l'on confisquait leurs biens.

2. Postérité de Sion, surnommé Zar'a Sayṭân, c'est-à-dire postérité de Satan. Pour être comprise, cette partie a besoin d'être rapprochée du ch. IV : « Comment furent mises à mort les princesses, etc. » Zar'a Ṣĕyôn était l'un des trois faux dénonciateurs qui firent destituer et périr les filles du roi placées par leur père à la tête des provinces de l'Éthiopie, en les accusant de se livrer à l'idolâtrie.

3. Ḥayq, c'est-à-dire le rivage, est sur les confins du Shoa et de Geŝê. La peine de la déportation était réservée aux personnes nobles : « Nobilium pœna in Habassia est deportatio in insulam lacus Tsanici quæ ደቅ ፡ Dek vocatur ». (Ludolf, *Comment. ad Hist. Æthiop.*, p. 264.)

4. L'ʿAqâbê Saʿât (gardien de l'heure) était un des principaux officiers de la cour d'Éthiopie. Ludolf le confond avec l'ʿAqâbê esat (gardien du feu) et l'assimile au Préfet du Prétoire chez les Romains : « Præfectum Prætorianorum Aqabê esât, custodem ignis vocant, Regem haud absurde igni assimilantes. Nam qui prope Reges et Principes agunt, ceu juxta ignem incalescere, sed, nisi prudentia utantur, graviter aduri

ንጉሥን ። ወሶበ : ይወፅእ[1] : ወይበውእ : ውስተ : ቤቱ : አልቦ : ዘይሬእዮ : እምሰብእ : ወኅበ : ማኅደሩሂ : አልቦ : ዘይበጽሕ[2] : ዘእንበለ : ሕፃናት : ፪ : አው : ፫ : ወልፁቅ : ማኅደሩ : ምስለ : ጀጕል : ዘንጉሥ ። ወሶበ : ረከበ : ነገር : ይጼውዕ : ፬[3] : እመነ ከሳቲሁ : ምእመን ። ወይልእክ[4] : ኅበ : ዘፈቀደ : ዘቅሩብ : ወዘ ርኁቅ ። ዝኵሉ : በእንተ[5] : ክብረ : መንግሥት : እስመ : ይቀርብ : ውእቱ : ኵሎ : ጊዜ : ኅበ : ንጉሥ[6] : ወከማሁ : ኵሎሙ : ውስጥ[7] : ብላቴኖች : ኢይትራከቡ : ምስለ : ሰብእ : ወአብያትሂ : አልቦሙ[8] : ወይነብሩ : ወትረ : ውስተ : ውስጥ[7] ። ወሶበ : ይወ

1. A ይወጽእ :
2. B ይበፅሕ :
3. B ፬ደ :
4. A ይልዕክ :
5. A በንተ :
6. B ይቀርብ : ውእቱ : ኅበ : መንግሥት : ወንጉሥ :
7. B ውሥት :
8. B ወአልቦሙ : አብያት :

Ṣĕyôn[1], que notre roi aimait beaucoup. Lorsque ce personnage sortait de sa maison ou y entrait, personne ne pouvait le voir. Deux ou trois enfants avaient seuls accès dans sa demeure, qui était contiguë au Djagual[2] du roi, et lorsqu'il avait besoin de quelque chose au dehors, il appelait un de ses moines fidèles et l'envoyait chercher ce qu'il désirait, près ou loin. Il procédait ainsi pour la gloire de la royauté, car il entrait chez le roi en tout temps. Tous les pages qui comme lui étaient attachés à la cour[3] n'avaient aucune relation avec les gens du dehors, ne possédaient pas de maison et étaient à demeure dans le palais. Lorsque ces jeunes gens sortaient, ils étaient

possunt ». (*Hist. Æthiop.*, l. II, ch. XXII.) Mais, suivant Bruce, l'aqabê esat est le premier ecclésiastique de la maison du roi : « Cet abba salama était revêtu de l'emploi d'acab saat ou de gardien du feu. C'est la troisième dignité de l'Église et la première place ecclésiastique de la cour. Elle donne un grand revenu et beaucoup de crédit. » (Bruce, *Voyage aux Sources du Nil*, traduction Henry, t. IV, p. 126 et 206.)

1. Don de Sion.
2. Le Djagual est une palissade ou palanque qui entoure l'habitation royale.
3. ወከማሁ : ኵሎሙ : ውስጥ : ብላቴኖች : « et comme lui tous les pages qui étaient à l'intérieur ou tous les pages de l'intérieur ».

ዕኡ[1] ፡ መንግለ ፡ አፍኣ ፡ ምስለ ፡ መልከኛ ፡ ይወፅኡ[1] ፡ ወያገብኡ[2] ፡ እሙንቱ ፡ ንዑሳን ። ወኢየአምሩ ፡ አንስተ ። ወኢያትላጽዩ ፡ ሥዕርቶ[3] ፡ ርእሶሙ ፡ ዘእንበለ ፡ በትእዛዘ ፡ ንጉሥ ፡ ወኢይለብሱ ፡ ርሱሐ ። ወሶበ ፡ በጽሑ ፡ ኀበ ፡ ቤተ[4] ፡ ባዕዳን ፡ ለበሊዕ ፡ ወለሰትዮ[5] ፡ ወለተናግሮ ፡ ይኬንኖሙ[6] ፡ ወይቀትልዎሙ ፡ ለእሉሂ ፡ ወለእለ ፡ አግብእዎሙ[7] ። ብሕት ፡ ወደድሰ ፡ ዘየማን ፡ ወዘፀጋም ፡ አልቦ ፡ በውእቱ ፡ መዋዕል ። ባሕቱ ፡ ነበሩ ፡ እንዘ ፡

1. A ይወጽኡ ፡
2. A ይገብኡ ፡
3. B ኢይትላፀዩ ፡ A ስዕርተ ፡
4. B በፅሑ ፡ ኀበ ፡ ቤቱ ፡
5. A ለሰትዩ ፡
6. B ይኬንንዎሙ ፡
7. A አግብዕዎሙ ፡

---

accompagnés par un Malkañâ[1]; ils ne connaissaient pas de femmes, ne se coupaient pas les cheveux sans la permission du roi et étaient toujours vêtus proprement; s'il leur arrivait d'aller chez les habitants pour manger, boire ou converser, on les condamnait à mort ainsi que ceux qui les avaient reçus.

Les charges de Beḥt Wadad[2] de droite et de gauche étaient alors vacantes dans le palais. Le roi les confia à deux de

1. Le mot amharique Malkañâ, መልከኛ ፡ s'applique à un gouverneur de district; ici ce doit être un gouverneur des pages.

2. Beḥt Wadad (Baḥtu Dadj : la porte seulement). Il y avait autrefois deux officiers de ce titre à la cour du roi d'Éthiopie; l'un d'eux se plaçait à la droite du roi, l'autre à sa gauche. C'étaient des personnages importants; Salt dit que leur office paraît analogue jusqu'à un certain point à celui que Pharaon conféra à Joseph en ces termes : « Ce sera vous qui aurez autorité sur toute ma maison » (*Voyage en Abyssinie*, traduction Henry, t. II, p. 77). Ludolf s'étend un peu plus sur les attributions du Beḥt Wadad : « Inter officia aulica eminebat olim dignitas illius qui Bahtudedj vocabatur, cujus generis duo aulam regebant, alius manus dextræ, alius sinistræ dictus. Penes hos summa rerum : hi secretorum omnium participes erant : cum his solis Reges familiariter loquebantur : a paucis aliis conspiciebantur; quasi majestas in arcano venerabilior esset. Sed regibus tanta potentia tandem gravis esse cœpit : quidem etiam ea abusi sunt ». (*Hist. Æthiop.*, l. II, ch. XII.) Nous voyons dans la chronique de Ba'eda Mâryâm que les Beḥt Wadad avaient sous leurs ordres tous les choums ou gouverneurs de l'Éthiopie. Le Beḥt Wadad est aujourd'hui un chambellan principal. (A. d'Abbadie, *Dictionnaire de la langue amariñña.*)

ይኤዝዝ ፡ ፪ቲ ፡ አሐተ ፡ አዋልደ ፡ ንጉሥ ፡ በየማን ፡ መድኅን ፡
ዘመዳ ፡ ወበፀጋም ፡ ብርሃን ፡ ዘመዳ ። እምድኅረ ፡ አሰርዎ[1] ፡
ወኰነንዎ ፡ ለምታ ፡ ዓምደ ፡ መስቀል ፡ ዘተሰምየ ፡ ድኅረ[2] ፡
ዓምደ ፡ ሰይጣን ፡ ሶበ ፡ ሰምዓ ፡ ንጉሥ ፡ ላዕሌሁ ፡ ነገረ ፡
ዓመፃ ፡ ብዙኃ[3] ወነገረ ፡ ማዕሌት ፡ ዘገብረ ፡ ወዘሐለየ[4] ፡ በልቡ ፡
እንበለ ፡ ድልወቱ ። ዘኢይሔልዮ[4] ፡ ልበ ፡ እጓለ ፡ እመሕያው ፡
በከመ ፡ ሐለየ[1] ፡ ዲያብሎስ ፡ ርጉም ፡ ዘኢይደሉ ፡ ነጊረ ፡ ወበእ
ንተዝ[5] ፡ አውደቆ ፡ እግዚአብሔር ፡ እመንበሩ ፡ ወአሕሠሮ[6] ፡
ፈድፋደ ። ከማሁ ፡ ለውእቱኒ ፡ ዓምደ ፡ ሰይጣን ፡ አውደቆ[6] ፡ አም
ላከ ፡ እስራኤል[7] ። ወካልአኒ ፡ ኃጢአተ ፡ ገብረ ። አውሰበ ፡ ውእቱ ፡
ሰረቆ ፡ አሐተ ፡ ብእሲተ ፡ እንዘ ፡ ምተ ፡ እስራኤላዊት ፡ ውእቱ ፡

1. A አሠርዎ ፡
2. B ድኅረ ፡ manque.
3. B ሶበ ፡ ሰምዓ ፡ ንጉሥ ፡ ነገረ ፡ አመፃ ፡ ብዙኃ ፡ ላእሌሁ ፡
4. A ሀለየ ፡ — ዘኢይሄልዩ ፡
5. B ነገረ ፡ በእንተዝ ፡
6. B አኅሠሮ ፡
7. B ፳ኤል ፡

---

ses filles, Mad'hen Zamadâ[1], qui occupa le poste de droite, et Berhân Zamadâ[2] celui de gauche. Cette dernière remplaça son mari 'Amda Masqal[3], appelé ensuite 'Amda Sayṭân, qui avait été arrêté et condamné, lorsque le roi eut appris ses nombreux méfaits, sa perfidie et ses projets (ambitieux), projets inavouables, indignes du cœur de l'homme, qui ne peuvent entrer que dans celui du diable maudit. De même que Dieu avait précipité de son trône et profondément humilié le diable; de même le roi (?) d'Israël renversa 'Amda Sayṭân.

Il avait encore commis un autre crime; il avait, quoique marié à une princesse de la maison d'Israël[4], épousé en secret (?) une autre femme[5] et l'avait donnée ensuite en mariage

1. Le Sauveur est son parent (?).
2. La lumière est sa race (?).
3. 'Amda Masqal (colonne de la croix) surnommé 'Amda Sayṭân (pilier de Satan).
4. Les rois d'Éthiopie prétendent descendre de Salomon par la reine de Saba.
5. Ou bien « une autre femme qu'il avait dérobée (?) ».

ወሀበ ፡ ለአምኃ ፡ ኢየሱስ ፡ ጻሰርጌ ፡ ያውስበ[1] ። ወሰሚዓ ፡ ብእ
ሲቱ ፡ ብርሃን ፡ ዘመዳ ፡ ነገረት ፡ ለአቡሃ ፡ ንጉሥ ። ወሰበ ፡ ተስ
እሎ ፡ ዘንተ ፡ ነገረ ፡ አምነ ፡ ውእቱኒ[2] ፡ ከመ ፡ ገብረ ፡ ዘንተ ፡
ኃጢአተ[3] ። ወበእንተዝ ፡ ገብረ ፡ ንጉሥ ፡ ጉባኤ[4] ፡ ብዙኃ ፡ ሠራ
ዊተ ። ወከሠተ ፡ ኵሎ ፡ ኃጢአቶ[5] ፡ በቅድሜሆሙ ። ወእምዝ ፡
አዘዘ ፡ ከመ ፡ ይፍትሑ ፡ ላዕሌሁ ፡ ፍትሐ ፡ ሞት ፡ ዘከመ ፡ ይደ
ልዎ ። ወበፍትሐ ፡ እሉ ፡ ከረዩ ፡ ምድረ ፡ ወደርበይዎ[6] ፡ ለውእቱኒ ።
ወለአምኃ ፡ ኢየሱስኒ ፡ ጻሰርጌ[7] ። ወለኖብሂ ፡ ንቡረ ፡ እድ ፡ ዘደ

1. B ጻሠርኃ ፡ A ያውስብ ፡
2. B ሂ ፡
3. A ኀጢአቶ ፡
4. A ጉባዔ ፡
5. B ኀጢአተ ፡
6. A ወደበይዎ ፡
7. B ጻሠርጌ ፡ ወለይእቲ ፡ ብእሲት ፡ ዘአውሰበዋ ፡ እሙንቱ ፡

au Ṣâsarguê[1] 'Am'hâ 'Iyasus[2]. Berhân Zamadâ, femme d''Amda Sayṭân, en ayant eu connaissance, en informa le roi, son père, qui le fit comparaître devant lui et l'interrogea. Lorsqu'il eut acquis la certitude de sa culpabilité, il convoqua les grands de sa cour devant lesquels il exposa tous ses méfaits et le fit condamner à la peine de mort qu'il méritait. Par ordre de ces juges, on creusa une fosse, [où il fut placé] et percé de flèches (?)[3], ainsi qu''Am'hâ 'Iyasus le Ṣâsarguê et Nôb, l'administrateur[4] de Dabra

1. Le Ṣâsarguê (ጻሐሠርጌ ፡) était un des juges suprêmes. (D'Abbadie, *Dictionnaire de la langue amariñña.*)
2. Don de Jésus.
3. Mot à mot : « Par ordre de ceux-ci, ils creusèrent la terre et se jetèrent sur lui (ou bien le percèrent de flèches), ainsi qu''Am'hâ 'Iyasus, etc. » Le ms. 821 donne le mot ደበየ ፡ « irrupit » ; le ms. 143 ደርበየ ፡ « jaculatus est, tela jecit ». (D'après M. Dillmann c'était la cérémonie usitée en pareil cas : « Die Ceremonie ist : ወበፍትሐ ፡ እሉ ፡ etc. » (*Ueber die Regierung des Königs Zar'a Jacob*, p. 12.)
4. Les deux mots ንቡረ ፡ እድ ፡ signifient « imposé des mains ». Cette expression désigne spécialement le gouverneur d'Aksum, nommé par corruption Nebrid ou Nebrit dans la langue moderne.

ብረ[1] ፡ ዳሞ ፡ ወምንኵስናሁ ፡ ደብረ ፡ በኵር ፤ ዘተሳተፈ[2] ፡ ምስሌሆሙ ፡ ሰመይዎ ፡ ስሞ ፡ ከበሮ ፡ ሰይጣን ፡ ወደበይዎ ፡ ኀቡረ ። ለዓምደ ፡ ሰይጣንሰ ፡ አግዓዝዎ ፡ ምድረ ፡ አምሐራ ፡ ወኢየአምር ፡ መኑሂ ፤ መካኖ ፡ ዘእንበለ ፡ ንጉሥ ፡ ባሕቲቱ ፡ ለአምኃ ፤ ኢየሱስኒ ፡ ወለኖብ ፡ ዘይቤልዎ ፡ ከበሮ ፡ ሰይጣን ፡ አግዓዝዎሙ ፡ ምድረ ፡ ጕሽዓሮ ። ወለኢሳይያስሰ ፡ ብሕት ፡ ወደድ ፡ እምቅድመ ፡ ዓምደ ፡ ሰይጣን ፡ እንዘ ፡ ሀለወ ፡ ንጉሥነ ፡ ምድረ ፡ አምሐራ[3] ፡ ዘትሰመይ ፡ ቅሰት[4] ። ሰማዕኩ ፡ በዕዝንየ ፡ ርእየሰ ፡ ኢርኢኩ ፡ ወኢነበርኩ ፡ አኃዝዎአ[5] ፡ በህየ ፡ ወወደዩ ፡ ውስተ ፡ ክሣዱ ፤ ጋጋ ፡ ዓቢየ ፡ ዘሐፂን[6] ፡ ወአግዓዝዎ ፡ በእንተ ፡ ዓመፃሁ ፡

1. B ንቡረ ፡ እድ ፡ ደብረ ፡
2. A ዘተሰተፈ ፡
3. B አምሃራ ፡
4. B ቀስት ፡ C ቀሶት ፡
5. B አ supprimé.
6. B ዘሐፂን ፡ በእንተ ፡ አመፃሁ ፡

Dâmô[1] et du couvent de Bakuer[2], qui avait été leur complice et qui reçut ensuite le nom de Kabarô Sayṭân[3]. ʿAmda Sayṭân fut déporté dans un endroit de la province d'Amḥarâ[4] connu du roi seul; 'Am'hâ 'Iyasus et Nôb, surnommé Kabarô Sayṭân, furent exilés à Guash'ârô[5]. Le prédécesseur d'ʿAmda Sayṭân dans l'emploi de Beḥt Wadad, qui se nommait 'Isâyeyâs et qui occupait cette charge lorsque notre roi était à Qesat, dans la province d'Amḥarâ, avait eu le même sort. Je n'ai pas été témoin de son arrestation, mais on m'a rapporté qu'on le saisit, qu'on lui mit au cou un grand collier de fer et qu'on le transporta à cause de ses crimes dans un endroit qui m'est resté inconnu.

1. Monastère situé dans la province de Tigré.
2. Mot à mot « et de sa vie monastique de Dabra Bakuer », ce qui semble indiquer que ce couvent était sous la dépendance de Dabra Dâmô.
3. Satan l'a glorifié.
4. Royaume situé au centre de l'Éthiopie, borné au nord par le Bêgamder, à l'ouest par le Nil et le Godjam, au midi par Walaka et à l'est par Angôt.
5. Guash'ârô, dont j'ignore la situation, était un lieu réservé à la déportation. (V. la Chronique de Ba'eda Mâryâm.)

ኀበ ፡ ወሰደዎ ፡ መክን ፡ ኢያእመርኩ[1] ፡ እምድኅረ ፡ ዓምደ ፡
ሰይጣንሰ ፡ ዘተሰይመ ፡ ብሕት ፡ ወደድ ፡ ነት ፡ ኢረከብኩ ፡
ዘእንበለ ፡ እላ[2] ፡ ፪ቱ ፡ አሐቲ ፡ እንዘ ፡ ይኤዝዛ[3] ፡ ዘነበሩ ፡
በቤተ ፡ ብሕት ፡ ወደድ ። ወከማሆን ፡ ለኵሎን[4] ፡ አኃቲሆን ፡
ሢሞን ፡ ንጉሥ ፡ አበሆን ፡ ውስተ ፡ ኵሉ ፡ ምድረ ፡ ኢትዮጵያ ፡
በታሕቴሁ ፡ በትግራይ[5] ፡ ድል ፡ ሠምራ ፡ ወበአንጎት ፡ ባሕር ፡
መንግሣ ፡ ወበግደም ፡ ሶፍያ ፡ ወበኢፋት ፡ አመተ ፡ ጊዮርጊስ ።

1. B ኀበ ፡ ወሰደዎሰ ፡ ኢየ እምር ፡
2. A እለ ፡
3. A ይትኤዘዛ ፡
4. A ወኵሎን ፡ አሐቲሆን ፡
5. B ትግሬ ፡

Après la destitution d''Amda Sayṭân, je n'ai plus rencontré personne chargé des fonctions de Beḥt Wadad excepté les deux filles du roi qui avaient été élevées à cette dignité[1] et qui habitaient la demeure destinée à cet officier.

(Ce ne furent pas les seules filles de Zar'a Yâ'eqôb qui occupèrent des fonctions importantes dans le royaume d'Éthiopie.) Le roi plaça à la tête de chacune des provinces une de leurs sœurs chargée d'administrer le pays sous son autorité. Dans le Tigré[2], il mit Del Šamerâ; dans Angôt[3], Bâḥr Mangešâ; dans Gedem[4], Sôfyâ[5]; dans Ifât[6], 'Amata

1. « Après 'Amda Sayṭân, je n'ai plus rencontré personne qui fût nommé Beḥt Wadad, excepté ces deux sœurs qui avaient été élevées à cette dignité et demeuraient dans la maison du Beḥt Wadad. »

2. Le Tigré propre est situé au N.-E. de l'Éthiopie. Ses limites sont au N. la rivière Mareb, à l'E. la province d'Agamé, au S. la rivière Warré et à l'O. la province de Shiré. La capitale actuelle est Adoua, mais la ville la plus célèbre est Aksum, ancienne capitale.

3. Angôt, royaume au S. du Tigré et au N. d'Amḥarâ. Le royaume de Dankali le borne à l'E. et le sépare de la mer.

4. Gedem, royaume placé entre Dankali (au N.-E.), Dawaro (au S.-E.), Ifât (au S.-O.), Angôt et Amḥarâ (à l'O. et au N.).

5. Sophie.

6. Ifât, royaume au S. de Gedem et d'Amḥarâ, borné au S.-E. par le royaume de Bâli, au S. par Faṭagâr et à l'O. par le Shoa.

ወበሸዋ ፤ ሮም ፡ ገነየላ ፡ ወበዳሞት ፡ መድኅን ፡ ዘመዳ ። ወበቤ ገምድር[1] ፡ ዓባለ ፡ ማርየም[2] ፡ በገኝ ፡ አጽናፍ ፡ ሰገዱ[3] ፡ ወለተ ፡ እኅቱ ፡ ይእቲ ፡ ለንጉሥ[4] ፡ ወበካልእሰ[5] ፡ ብሔር ፡ ኢያእመርኩ ፡ ስሞን ፡ ለእለ ፡ ተሰይማ[6] ። ወእምድኅሬሆንሰ ፡ አኀዘ[7] ፡ ንጉሥ ፡ ኵሎ[8] ፡ ሢመታተ ፡ ኢትዮጵያ ፡ ውስተ ፡ እዴሁ ፡ ወሤመ ፡ አደ ክሸትነት[9] ፡ ውስተ ፡ አህጉር[10] ፡ እንዘ ፡ ይብል ፡ በሸዋ ፡ ራቅ ፡

1. B ቤገ ፡ ምድር ፡

2. B አባለ ፡ Le mot ማር ያም ፡ manque ; presque partout où ce mot se rencontre, le copiste du ms. 143 a laissé un espace blanc avec l'intention d'écrire plus tard le nom de Marie à l'encre rouge.

3. B ሰገዳ ፡

4. B ወለተ ፡ እኅቱ ፡ ለንጉሥ ፡ ይእቲ ፡

5. A በካልዕሰ ፡

6. B ለዘተሰይማ ፡

7. A አኃዘ ፡

8. B manque.

9. B አደክሸነት ፡

10. A አሕጉር ፡

Giorgis[1]; dans le Shoa[2], Rôm Ganayalâ; dans Dâmôt[3], Mad'hen Zamadâ[4]; dans Bêgamder[5], 'Abâla Mâryâm[6], et il assigna la province de Gañ à Aṣnâf Sagadu, fille d'une de ses sœurs. Quant à celles qui furent préposées aux autres provinces, je ne connais pas leurs noms. Plus tard, le roi prit lui-même en main le gouvernement de toute l'Éthiopie et établit dans les provinces des Adakshat[7] qu'il institua en

1. Servante de Georges.

2. Le Shoa, qui forme aujourd'hui un royaume distinct de l'Éthiopie, se divisait en deux parties : le Shoa supérieur au N. et le Shoa inférieur au S. Le Shoa est situé au S. d'Amḥarâ et limité à l'O. par le Godjam, au S. par le royaume de Ganz et à l'E. par celui d'Ifât. C'est dans le Shoa que se trouve le célèbre monastère de Dabra Libânôs.

3. Dâmôt, royaume au S.-O. de l'Éthiopie, borné par les royaumes de Ganz au N.-O., de Gafat au N., de Bizamo à l'O., d'Enarea et de Guraguê au S.

4. Mad'hen Zamadâ a déjà été désignée p. 10 pour les fonctions de Beḥt Wadad.

5. Le Bêgamder s'étend du lac Tsana au Tigré, entre l'Âbaï et le Takazzé ; il est borné au S. par l'Amḥarâ.

6. Membre de Marie.

7. አደክሸትነት ፡ dignité d'Adakshat (?).

ማሰሬ[1] ። ወበፈጠጋር[2] ፡ አዛጋ ፡ ወረሰይክዎ ፡ መልከኛ ፡ ለዓምደ ፡ ሚካኤል ፡ በኵሉ ፡ ምድረ ፡ ፈጠጋር ። ወሢመተሂ[3] ፡ ወሀብክዎ ፡ ፈረገለ ፡ አድምንት ፡ በደዋሮ ፡ አውራሪ ፡ በጅር ፡ ወበምድረ ፡ ግብርሂ ፡ ሄገኖ ፡ ወበወጅሂ ፡ ሄገኖ ፡ በዳሞት ፡ ዕራቅ ፡ ማሰሬ[4] ፡ በጎዣም[5] ፡ ራቅ ፡ ማሰሬ ፡ በቤገምድር ፡ ራቅ ፡ ማሰሬ ፡ በትግሬ ፡ ራቅ ፡ ማሰሬ ፡ በቅዳ ፡ ራቅ ፡ ማሰሬ ፡ በአንጎት ፡

1. B ራቅ ፡ መሰራ ፡
2. A በፈጋር ፡
3. B ሲመተ ፡
4. B ደሞት ፡ ራቅ ፡ መሰራ ፡
5. B በጎጃም ፡ et partout ራቅ ፡ መሰራ ፡ au lieu de ራቅ ፡ መሰሬ ፡

---

ces termes : Dans le Shoa, il y aura un Râq Mâsarê[1] et dans Faṭagâr[2] un Azâj[3], et je constitue 'Amda Mikâ'êl[4] Malkañâ[5] sur toute la contrée de Faṭagâr et je lui confère la charge de Faragla Ademnat (?). Le titulaire de la même charge, qui était nommé Awrâri[6] Badjer dans la province de Dawârô[7], s'appelait Hêganô dans celles de Geber[8] et de Wâdj[9], 'Erâq Mâsarê[10] dans celle de Dâmôt, Râq Mâsarê[11] dans les royaumes de Guajâm[12], de Bêgamder, de Tigré, de Qedâ[13] et

1. Râq Mâsarê ou 'Erâq Mâsarê est un des officiers de la maison royale.
2. Faṭagâr, royaume limitrophe de celui de Bâli qui le borne à l'E. Le royaume de Faṭagâr était situé au S. de l'Éthiopie.
3. Azâj. Ce mot dérivé de la racine አዘዘ ፡ « ordonner », désigne une sorte d'intendant ou de majordome. (René Basset, *Études sur l'histoire d'Éthiopie, Journal de la Soc. asiat.*, 1881, p. 148.)
4. Colonne de Michel.
5. Malkañâ, gouverneur de district.
6. Awrâri ne se trouve que dans cette expression : Fit Awrâri, qui désigne un général d'avant-garde.
7. Dawârô, royaume situé au S.-E. de l'Éthiopie, ayant au N. celui de Dankali et au S. celui de Bâli.
8. Geber, district ou province (?).
9. Wadj, royaume placé au S. de l'Éthiopie, limité à l'E. par Faṭagâr.
10-11. Même sens que Râq Mâsarê expliqué ci-dessus.
12. Godjam, royaume situé au S.-O. de l'Éthiopie et borné de tous côtés par le Nil (Abawi) qui revient sur lui-même.
13. Qedâ, province (?) qui ne figure pas dans la liste dressée par Ludolf.

ራቅ ፡ ማሰሬ ። በአምሐራስ ፡ ይቤልዎ ፡ ጸሐፈላም ፡ በጋኝ ፡ ወበ
ግደም ፡ ወበኢፋት ፡ ይቤልዎሙ ፡ ለእሉ ፡ ራቅማሰራ ፡ ወርዕዱ[1] ፡
ኵሉ ፡ ሰብእ ፡ እምግርማ ፡ መንግሥቱ ። ወእምዕበየ ፡ ኃይሉ ፡
ወኀበ ፡ ሐድያሰ ፡ ገራድ ፡ ሶበ ፡ ለአኩ ፡ ቃለ ፡ ሐጼ ፡ እንዘ ፡
ይብሉ ፡ ነዓ ፡ ውስተ ፡ ዴዴነአ[2] ፡ ፀዊረከ ፡ አ ፡ መንግሥአ ።
ወይቤ ፡ ውእቱ ፡ ሐድያ ፡ ገራድ ፡ ዘስሙ ፡ ማሂኮ[3] ፡ ወልዱ ፡
ለገራድ ፡ ምሕመድ ፡ ወእኁሃ ፡ ለኢቴ ፡ ዣን ፡ ዜላ ፡ ንግሥት ፡
በቀኝእ ፡ በአልቲሀት[4] ፡ ኢይመጽእአ ፡ አንሰአ ፡ ኀበ ፡ ዴዴከ
ሙአ ፡ ወኢይወጽእ[5] ፡ እምብሔርየአ ፡ እንዘ ፡ ይብል ፡ ከመዝ ፡

1. A ርእዱ ፡
2. A ነአ ፡ B ውስተ ፡ ዴዴነ ፡
3. B, C ማሒኮ ፡
4. B በቀኝአ ፡ በአልቴሐት ፡
5. B አ ፡ ajouté.

---

d'Angôt, et Saḥfalâm[1] dans le royaume d'Amḥarâ; on le nommait Râq Mâsarâ dans ceux de Gañ, de Gedem et d'Ifât. Tous les peuples tremblaient devant la puissance redoutable du roi.

Cependant lorsqu'il envoya au Garâd[2] du Hadyâ[3] un messager pour l'inviter à venir payer son tribut, ce gouverneur, nommé Mahikô, qui était fils du Garâd Meḥmad et frère d' 'Itê Jân Zêlâ[4], reine Qañ Ba'altihat[5], fit la réponse suivante : Non, je n'irai pas à votre porte[6], et je ne quitterai pas mon

1. Ṣaḥfalâm est un titre de gouverneur de province; Ludolf l'attribue aux préfets d'Amḥarâ, de Dâmôt et du Shoa. (*Hist. Æth.*, l. II, ch. XVII.)

2. Garâd est un des nombreux titres donnés aux gouverneurs de provinces ou de districts : il en est fait mention dans la Chronique de Ba'eda Mâryâm.

3. Hadyâ. D'après Ludolf (*Hist. Æthiop.*, l. I, ch. III), ce mot désigne le royaume de Kambat, situé au S. de l'Éthiopie.

4. « Le titre d'Ité, abrégé de Itégé ou Etégé (ኢቴጌ ፡) est donné à celle des épouses du roi qu'il veut particulièrement honorer, après une cérémonie publique analogue au couronnement ». (René Basset, *Études sur l'histoire d'Éthiopie*, *Journal de la Soc. asiat.*, 1881, p. 152. — V. dans la Chronique de Ba'eda Mâryâm le couronnement de la reine Jân Sayfa.)

5. Qañ Ba'altihat, dame de droite; il y avait une autre reine qui portait le titre de Gërâ Ba'altihat, dame de gauche.

6. « Non, je n'irai pas à votre porte. » Le roi invitait les chefs tributaires à se rendre « à sa porte », c'était l'expression consacrée.

ለአከ ፡ ውእቱኒ ፡ ወአበየ[1] ፡ ቃለ ፡ ንጉሥ ። ወሰሚዖ ፡ ከመ ፡ ዓለወ ። መጽአ ፡ ፩ ፡ ብእሲ ፡ እምሥዩማነ ፡ ሐድያ[2] ፡ ዘይብልዎ ፡ ገንይቾ[3] ፡ ገራድ ፡ ኀበ ፡ ንጉሥ ፡ እንዘ ፡ ይጐጕዕ[4] ። ወነገረ ፡ ለንጉሥ ፡ ኵሎ ፡ ዕበዶ ፡ ለሐድያ ፡ ገራድ ። ወይቤ ፡ ውእቱሰ ፡ ሠርዓ[5] ፡ ሥርዓተ ፡ ፀብዕ ፡ ብዙኃ ፡ ወለአከ ፡ ኀበ ፡ አዳል ፡ ከመ ፡ ይምጽእ ፡ ወይትራድኦ ፡ ለአጥፍኦ ፡ ምድረ ፡ ደዋሮ ፡ ወባሊ ። ወይቤሎ ፡ ንጉሥ ፡ ለገዳይቶ ፡ ገራድ ፡ መኑ ፡ ኃብረ[6] ፡ ምስሌሁ ፡ ኵሎሙኑ ፡ ሰብአ ፡ ሐድያ ፡ ወሚመ ፡ መንፈቆሙኑ ፡ እፎ[7] ፡ ይኄይስ ፡ ምክር ፡ በዘንገብር[8] ፡ ወይቤ ፡ ውእቱ ፡ እለ ፡ ኅብሩሰ[9] ፡ ምስሌሁ ። ጕዶላ ፡ ገራድ[10] ፡ ወዲሆ ፡ ገራድ ፡ ወሐደቦ[11] ፡ ገራድ ፡

1. B ዓበየ ፡
2. A ሐይድያ ፡
3. C ገዳይቾ ፡
4. B ይጔጕዕ ፡
5. A ሠርአ ፡
6. B ኀቡር ፡
7. B እፎኑ ፡
8. B ምክር ፡ ዘንገብር ፡
9. A ሀብሩ ፡
10. B ጉዶለ ፡ ጉራድ ፡ ወእላርየ ፡ ገራድ ፡
11. B ሀይቦ ፡

---

pays; puis il renvoya le messager royal et refusa de se conformer à l'ordre du roi[1].

Un des fonctionnaires du Ḥadyâ, nommé Gadâytô Garâd[2], ayant appris la rébellion du Garâd du Ḥadyâ, se rendit en toute hâte vers le roi pour lui faire connaître toute la démence de ce dernier : Il a fait, dit-il au roi, de grands préparatifs de guerre et a demandé du secours aux habitants d'Adal[3] pour ravager les royaumes de Dawârô et de Bâli[4]. — Quels sont ses alliés, dit le roi à Gadâytô Garâd? Tous les gens du Ḥadyâ ou une partie seulement et quel est, à ton avis, ce que je dois faire? — Gadâytô Garâd lui répondit : Ses alliés sont Gudolâ Garâd, Dihô Garâd, Ḥadabô Garâd, Ganazô Garâd,

1. Mot à mot « il refusa la parole du roi ».
2. Gadâytô (ou Gadâytjô) était sans doute un district du Ḥadyâ. Le ms. donne ici fautivement Ganeytjô; j'ai transcrit partout Gadâytô.
3. Adal, pays situé au S.-E. de l'Éthiopie et peuplé de musulmans avec lesquels les Abyssins ont eu des guerres fréquentes.
4. Bâli, au S.-E. et sur les confins de l'Éthiopie, est borné au N. par Dawârô, à l'O. par Faṭagâr et au S.-E. par Adel ou Adal; le royaume de Bâli est traversé par le fleuve Hawash.

ወገነዘ ፡ ገራድ[1] ፡ ወሰጋ ፡ ገራድ[2] ፡ ወገብ ፡ ገራድ ፡ ወቀብዔን ፡ ገራድ ፡ ወጎገለ[3] ፡ ገራድ ፡ ወሀለብ ፡ ገራድ ፡ እሉ ፡ ኵሎሙ ፡ እለ ፡ ሀለዉ[4] ፡ ምስሌሁ ። ወምክሩሂ ፡ ይኄይስ ፡ ኦእግዚእየ ፡ ከመ ፡ የምጽእዎ ፡ ለገራድ ፡ ባሞ ፡ እኁወ ፡ አቡሁ ፡ እምደጌን ፡ ወይሚምዎ ፡ በዝየ ፡ ከመ ፡ ይሥዓር ፡ ምክሩ ፡ ወኃይሎ ፡ ለማሒኮ ፡ ገራድ ፡ ሐድያ ። ወውእተ ፡ ጊዜ ፡ ሰሚዖ ፡ ምክሮ ፡ ለገዳይቶ ፡ ገራድ ፡ አዘዘ ፡ ንጉሥነ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ከመ[5] ፡ ያምጽእዎ ፡ በጕጕዓ[6] ፡ ለገራድ ፡ ባሞ ፡ እምድረ[7] ፡ ዴገን ፡ ዘነበረ ፡ ቦቱ ፡ ወሶቤሃ ፡ አምጽእዎ ፡ ፍጡነ ፡ ወሤምዎ ፡ ሐድያ ፡ ገራድነተ ፡ እንዘ ፡ ሀለዉ ፡ ደብረ[8] ፡ ብርሃን ፡ ወወሀብዎ ፡ ብዙኃ ፡ አልባሰ ፡ ሠርጕ ፡ ሎቱኒ ፡ ወለገዳይቶ ፡ ወፈነውዎሙ ፡ ምስለ ፡

1. A ወዲሆ ፡ répété.
2. B ገንዘ ፡ ወስጋ ፡ ገራድ ፡
3. B ጎጋላ ፡
4. B እሉ ፡ ኵሎሙ ፡ ሀለዉ ፡
5. B ከመ ፡ manque.
6. A ጕጐዓ ፡
7. A እምድኅረ ፡
8. B በደብረ ፡

Sagâ Garâd, Gab Garâd, Qab'ên Garâd, Gogala Garâd, Halab Garâd[1] : voilà tous ceux qui sont avec Mâḫikô et, suivant moi, ce qu'il y a de mieux à faire, ô mon maître, c'est de faire venir le Garâd Bâmô, son oncle, qui est à Dagên et de le nommer à sa place Garâd du Ḥadyâ, pour qu'il renverse ses projets et détruise sa puissance. Notre roi Zar'a Yâ'eqôb suivit le conseil de Gadâytô Garâd et manda, en toute hâte, du pays de Dagên[2], le Garâd Bâmô, qui arriva aussitôt. Notre roi était alors à Dabra Berhân[3]. Le Garâd Bâmô fut nommé Garâd du Ḥadyâ et reçut de riches vêtements ainsi que Gadâytô. On les envoya tous deux avec une

1. Gudolâ, Dihô, Ḥadabô, Dihô, Sagâ, Gab, Qab'ên, Gogala, Halab, paraissent être des districts ou des localités du Ḥadyâ. Ces noms varient quelque peu dans le ms. 143.

2. Dagên ou Dêgan, localité dont la situation m'est inconnue.

3. Dabra Berhân (montagne ou monastère de lumière), localité située dans le Shoa, non loin de Tegulet. Bâtie par Zar'a Yâ'eqôb, elle fut ainsi nommée à cause d'une apparition lumineuse qui eut lieu dans la contrée.

ብዙኃ : ሠረዊት[1] : እለ : ይሰመዩ[2] : በፀር : ሾተል : እምሀገረ :
ዳሞት ። ወተአዘዙ : ኵሉ : ሰብአ : ደዋሮ : ወባሊ ። ወይቤሎ
ሙ : ዑቁኬ : ኢያምሥጥክሙ[3] : ወኢይሑር : ኀበ[4] : ምድረ :
አደል : ወእምድኅረዝ : ጠቀዑ : መጥቅዓ : ወተጋብኡ[5] : ብዙ
ኃን : መነኮሳት : ወካህናት[6] : ወአዘዞሙ : ከመ : ይግበሩ :
ምሕላ : በበአብያቲ[7] : ክርስቲያናቲሆሙ : በውሂበ : ብዙኃ :
ዕጣን : ወበውሂበ : አልባስ : ለነዳያን : ወለምስኪናን : ወበይ
እቲ : ዕለት[8] : እምድኅረ : ፍጻሜ : ዕጣን : ርኢኩ : ራእየ[9] :
እንዘ : ይብል : ንጉሥነ : ዘርአ : ያዕቆብ : ነገረ : ለቅዱሳን : አም
ጽእዎ : ኀቤየ : ለውእቱ : ዐልው : አሲሮሙ[10] : በጽኑዕ : ሐብል :
ወንዕሕዎ[11] : በቅድሜየ : ከመዝ : አስተርአየትኒ : ሊተ : እግዝእ
ትነ : ማርያም : በዛቲ : ሌሊት : በሕልምየ[12] : ከመ : ይትፌጸም :

1. B ሐራ :
2. B ይሠመዩ :
3. B ኢያምሥጡክሙ :
4. B manque.
5. A ተጋብዑ :
6. B ካሕናት :
7. B መሐለ : በአብያተ :
8. B ሌሊት :
9. A ራዕየ :
10. B አሢሮሙ :
11. B ሀብል : A ወንጽሕዎ :
12. A በሀልምየ :

---

nombreuse troupe composée de Baçar Shôtal[1], de la province de Dâmôt. Tous les gens de Dawârô et de Bâli furent mandés; le roi leur dit : Prenez garde qu'il ne vous échappe et ne passe dans le pays d'Adal. On sonna ensuite de la trompette[2]; un grand nombre de moines et de prêtres se réunirent et le roi leur commanda de faire des prières dans leurs églises, en offrant beaucoup d'encens et en distribuant des vêtements aux pauvres et aux indigents. Ce même jour, après la consommation de l'encens, j'eus une vision dans laquelle m'apparut notre roi Zar'a Yâ'eqôb disant aux saints personnages[3] : Amenez-moi ce rebelle, attaché avec une forte corde, et faites-le prosterner devant moi. La nuit suivante je vis, pendant mon sommeil, notre Sainte Vierge Marie[4]. Les saints

1. Baçar Shôtal (poignard pour l'ennemi) était le nom d'un régiment (?).
2. ጠቀዑ : መጥቀዐ :
3. Cette expression désigne les prêtres et les moines.
4. Il doit y avoir ici une confusion des phrases de ce passage, car

ሊተ ፡ ዝንቱ ፡ ራእይየ[1] ። ጸልዩ ፡ ወሰአሉ ፡ ኀበ ፡ እግዚአብሔር ፡ አምላኪየ ። ዝንቱሰ[2] ፡ ሐድያ ፡ ገራድ ፡ ባሞ ፡ ሖረ ፡ ወበጽሐ ፡ ውስተ ፡ ሀገሩ[3] ፡ ምስለ ፡ ኵሎሙ ፡ ሐራ ፡ ዘወሀብዎ[4] ፡ ንጉሥ ፡ ወአሜሃ ፡ ተቀበልዎ ፡ ኵሎሙ ፡ ሥዩማን ፡ እለ ፡ ዓለዉ ፡ ቀዳሚ ፡ ወገብኡ[5] ፡ ውስተ ፡ እደዊሁ ፡ ወሶበ ፡ ሰምዓ ፡ ዘንተ ፡ ነገረ ፡ ማሒኮ[6] ፡ ምስለ ፡ እሊዓሁ ፡ እንዘ ፡ ይፈቅድ ፡ ይሑር[7] ፡ መንገለ ፡ አደል ። ወተለውዎ ፡ ዳሞት ፡ ኃዳሪ ፡ እስከ ፡ በጽሑ[8] ፡ ምድረ ፡ ስጋ[9] ፡ ወበህየ ፡ ረከብዎ ፡ በዊአ[10] ፡ አምባ ። ውእቱሰ ፡ ዘረወ ፡ ውስተ ፡ ፍኖቶሙ ፡ ብዙኃ ፡ ንዋየ[11] ፡ እመኒ ፡ መርዌ ፡ ወግምጃ ፡

1. A ራዕይየ ፡
2. B ወውእቱ ፡ Les mots qui précèdent depuis ራእይየ ፡ manquent.
3. B በፅሐ ፡ ኀበ ፡
4. B ወሀበ ፡
5. A ገብዑ ፡
6. A መሐኪ ፡
7. B እንዘ ፡ ይፈቅድ ፡ ይሑር ፡ ምስለ ፡ እሊዓሁ ፡
8. B በፅሑ ፡
9. B ሶጋ ፡
10. A በዊዓ ፡
11. B manque.

personnages prièrent et demandèrent au Seigneur mon Dieu que cette vision se réalisât[1].

Quant à Bâmô, le nouveau Garâd du Ḥadyâ, il partit pour sa province et y arriva avec la troupe que le roi lui avait donnée. Tous les chefs qui s'étaient révoltés allèrent au devant de lui et firent leur soumission. A cette nouvelle, Mâḫikô[2] se dirigea avec ses troupes vers le pays d'Adal; les gens du Dâmôt[3] le poursuivirent jusqu'à Sĕgâ et l'atteignirent au moment où il entrait dans l'amba[4]. Il avait disséminé sur

plus loin, p. 22, la vision est attribuée au roi. M. Dillmann (*op. laud.*, p. 14) a traduit : « Zar'a Jacob raconta aussi aux saints (moines) comment dans la nuit, après qu'il eut donné l'ordre de s'emparer du rebelle, la Vierge Marie lui avait apparu dans un songe, après la combustion de l'encens, et il leur recommanda de prier pour obtenir la réalisation de cette vision », ce qui est plus conforme au reste du récit.

1. Cette phrase manque dans le ms. 143.
2. Le ms. donne ici Maḫaki; j'ai restitué Mâḫikô.
3. A moins que Dâmôt 'Hâdâri ne soit le nom d'un régiment établi dans la province de Dâmôt, ce qui est encore admissible.
4. 'Amba désigne à la fois une montagne escarpée et le château fort construit au sommet de la montagne.

ወተሳዋፌ[1] ፡ ከመ ፡ ኢይትልውዎ ፡ በንዋኢአ[2] ፡ ውእቱ ፡ ንዋይ ። እሙንቱሰ ፡ ኢተመይጡ ፡ ውስተ ፡ ንዋዩ ፡ አላ ፡ ዴገንዎ ፡ በጽኑዕ[3] ፡ ወቦኡ ፡ ኀበ ፡ ቦአ ፡ አምባ ፡ ዚአሁ ፡ ወቀተልዎ ፡ ወመተሩ ፡ ርእሶ ፡ ዓዲ ፡ እደዊሁ ፡ ወእገሪሁ ፡ ወበጽሐ[4] ፡ ፍጡነ ፡ ዝንቱ ፡ ዜና ፡ ኀበ ፡ ንጉሥ ፡ ወተፈሥሐ[5] ፡ በእንተዝ ፡ ንጉሥኒ ፡ ወሠራዊቱ ፡ ወገብሩ ፡ ከመ ፡ ሰሙነ ፡ ፋሲካ ፡ በማሕሌት[6] ፡ ብዙኅ ፡ ወበዘፈን ። ወአእኰትዎ[7] ፡ ለእግዚአብሔር ፡ ብዙኃ ፡ ኵሎሙ ፡ ቅዱሳን ፡ በእንተ ፡ ዘሰምዓ ፡ ጸሎቶሙ ፡ ወጸሎተ ፡ መሢሑ[8] ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆ[ብ] ፡ ወአውደቆ ፡ ለፀሩ ፡ ፍጡነ ፡ እንበለ[9] ፡ ጐንድዮ ፡ ወእምዝ ፡ መጽአ ፡ ውእቱ ፡ ሐድያ ፡ ገራድ[10] ፡ ወእሉ ፡ ዳሞት ፡ ኃዳሪ ፡ ፀዊሮሙ ፡ ርእሶ ፡ ለውእቱ ፡ ዕልው ፡ ዘተመትረ ፡ ምስለ ፡ እደዊሁ ፡ ወእገሪሁ ። ወቆሙ ፡ ቅድመ ፡ ንጉሥ ፡ ወተናገሩ ፡

1. A ወተሳውፌ ፡
2. B እምንዋኢአ ፡
3. A በፅኑዕ ፡
4. B በፅሐ ፡
5. A ተፈሥሑ ፡
6. A ማኅሌት ፡
7. A አዕኰትዎ ፡
8. B ጸሎቶ ፡ ለመሢሑ ፡
9. B ዘእንበለ ፡
10. B ገራድ ፡ ሐድያ ፡

sa route beaucoup d'objets précieux : des Marwê[1] et des Gemedjâ[2], dans l'espoir que ses ennemis arrêteraient leur poursuite pour les ramasser. Mais ceux-ci ne s'y arrêtèrent pas, ils le chargèrent vigoureusement, entrèrent dans son amba en même temps que lui, le tuèrent et lui coupèrent la tête, les mains et les pieds. Cette nouvelle parvint rapidement au roi qui en éprouva une grande joie ainsi que toute sa cour, et on célébra cet événement en se livrant, comme pendant l'octave de Pâques, au chant et à la danse. Tous les saints personnages rendirent à Dieu de nombreuses actions de grâces de ce qu'il avait exaucé leurs prières et celle de son oint, Zar'a Yâ'eqôb, et de ce qu'il avait renversé son ennemi aussi rapidement.

Bâmô, Garâd du Ḥadyâ, vint ensuite avec les gens du Dâmôt, apportant la tête du rebelle, ainsi que ses mains et ses pieds. Ils se présentèrent au roi et lui racontèrent ce qui

1. Percale.
2. Étoffe de soie.

ኵሎ ፡ ዘከመ ፡ ኮነ ። ወሶቤሃ ፡ ባረከሙ ፡ ንጉሥ ፡ ለሐድያ ፡
ገራድ ፡ ወለገዳይቶ ፡ ገራድ ፡ ወለዳሞት ፡ ኃዳሪ ። ወወሀብዎሙ ፡
መብልዓ ፡ ወመስቴ ፡ ዘዘዚአሆሙ[1] ፡ በበመፍቅዶሙ ። ለውእ
ቱሂ ፡ ዓላዊ[2] ፡ ሰቀሉ ፡ ርእሶ ፡ እደዊሁኒ ፡ ወእገሪሁኒ[3] ፡ በቀንዕ ፡
ደጅ ፡ በግራ ፡ ደጅ ፡ በሠርጉን[4] ፡ ደጅ ። ወበበሊዖቱ ፡ ተፈሥሑ ፡
አክልብት ፡ ወአዝዕብት[5] ፡ ወተፈጸመ ፡ ራእዩ[5] ፡ ለንጉሥነ ፡
ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ዘአርአዮቶሙ[6] ፡ እግዝእትነ ፡ ቅድስት ፡ ድን
ግል ፡ ማርያም ፡ እምቅድመ ፡ ይኩን ፡ ዝንቱ ፡ ኵሉ ፡ ወእምድ
ኅረ ፡ ኅዳጥ ፡ መዋዕል ፡ ፈነዎሙ ፡ ለኵሎሙ ፡ በበብሔሮሙ ፡
በውሂበ ፡ አልባስ ፡ ሠርጐ ፡ ዘዘዚአሆሙ ። ለገዳይቶ ፡ ገራድሰ ፡
አዘዞ[7] ፡ ሎቱ ፡ ከመ ፡ ኢይምልክ ፡ ሐድያ[8] ፡ ገራድ ፡ እስከ ፡
ውሉደ ፡ ውሉዱ ። ወለዘቀተሎሂ ፡ ለማሒከ ፡ ሐድያ ፡ ገራድ[9] ፡
በፀር ፡ ሾተል ፡ ወሀብዎ ፡ ጉልተ ፡ በውስተ[10] ፡ ሀገሩ ። ወስብሐት ፡

1. B ዘዘዚአሁ ፡
2. A ዓለዊ ፡
3. B ኒ ፡ supprimé.
4. B በሠርጓን ፡
5. A አዝብዕት ፡ et ራዕዩ ፡
6. B ዘአርአዮቶ ፡
7. B አዘዘ ፡
8. A ሰ ፡
9. B ገራድ ፡ ሐድያ ፡
10. B ጕልተ ፡ ውስተ ፡

s'était passé. Le roi remercia le Garâd du Ḥadyâ, Gadâytô Garâd et les gens du Dâmôt; on leur donna à boire et à manger à leur volonté; quant au rebelle, on suspendit sa tête, ses mains et ses pieds aux portes du palais de droite, de gauche et de Sargoun[1], où les chiens et les hyènes se réjouirent de les dévorer. Ainsi s'accomplit la vision envoyée par notre Sainte Vierge Marie, avant tous ces événements, touchant notre roi Zar'a Yâ'eqôb[2]. Quelque temps après, le roi renvoya dans leur pays tous ces guerriers auxquels il fit don de riches vêtements; Gadâytô Garâd fut affranchi, ainsi que ses enfants, jusqu'à la troisième génération, de l'autorité

1. Peut-être l'entrée principale, nommée aujourd'hui Dadj Salâmtâ.
2. Le texte donne : « Ainsi s'accomplit la vision que N. Ste V. Marie avait envoyée à notre roi avant tous ces événements ». Cette phrase étant en contradiction formelle avec le récit de l'historien qui plus haut s'attribue la vision, j'ai cru devoir modifier la traduction de façon à mettre d'accord les deux passages.

ለእግዚአብሔር ፡ ዘረድአ ፡ ለንጉሥነ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ። እስከ ፡ ሞአ[1] ፡ ፍጡነ ፡ በእደ ፡ ገብሩ ። ወከማሁ ፡ ይርድኦ[2] ፡ ለንጉሥነ ፡ ልብነ ፡ ድንግል ፡ ወልዱ ፡ ወፍቁሩ ። ወእምገጸ ፡ ምድር ፡ ጸላእቶ[3] ፡ ይሠሩ ። ወበልበሙ ፡ እንዘ ፡ ይጸልዑ ፡ መንግሥቶ ፡ ወያስቈርሩ[4] ፡ በአፍአ ፡ ኪያሁ ፡ ይድኅሩ ፡ ይደደቆሙ[5] ፡ ሞት ፡ ኀበ ፡ ወዓሉ ፡ ወኃደሩ[6] ፡ አሜን ።

ወእምዝ ፡ አዘዘ ፡ ንጉሥነ[7] ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ በደብረ ፡ ብርሃን ፡ ከመ ፡ ይጽናዕ ፡ ጃጕል ፡ ወማገሩሂ ፡ ከመ ፡ ይጽናዕ[8] ፡ በበ፲ ፡ ወከማሁ ፡ ይኑኅ ፡ ቆሙ ። ወአርአያሁኒ[9] ፡ ይኩን ፡ ፀዓዳ[10] ፡ ወለ

1. A ሞያ ፡
2. B ይርድአ ፡ ፍጡነ ፡
3. A ጸላዕቶ ፡
4. B ያስቆርሩ ፡
5. B እለ ፡ ይድኅሩ ፡ ዘይደደቆሙ ፡
6. A ሀደሩ ፡
7. B ንጉሥ ፡
8. C ከመ ፡ ይኩን ፡
9. C ከመ ፡
10. C ፀዐዳ ፡

---

du Garâd du Ḥadyâ et le Baçar Shôtal qui avait tué Mâḥikô reçut un fonds de terre dans sa province. Gloire à Dieu qui a secouru notre roi Zar'a Yâ'eqôb qui, par la main de son serviteur, a remporté une prompte victoire. Qu'il secoure de même notre roi Lebna Dengel, son fils bien-aimé, et qu'il extermine de la face de la terre ses ennemis et ceux qui, dans le fond de leur cœur, détestent et exècrent sa royauté, tout en le flattant extérieurement. Que la mort les frappe partout où ils habitent et séjournent le jour ou la nuit.

Notre roi Zar'a Yâ'eqôb donna ensuite l'ordre de construire à Dabra Berhân un Djagual[1] avec toiture (?) dont la hauteur devait être de 10 coudées et la couleur blanche.

1. Ainsi que je l'ai déjà dit p. 8, le mot Djagual, qui signifie haie ou clôture en bois, désigne ici la palissade ou palanque qui entourait l'habitation royale. — Le mot ማገር ፡ mâgar, que je traduis par « toiture », désigne une solive ou encore la latte ou baguette qui supporte immédiatement la paille d'un toit (A. d'Abbadie, *Dictionnaire de la langue amariñña*). La disposition adoptée pour le château royal est celle d'un véritable *bordj ;* j'aurais même employé ce mot s'il eût été d'un usage plus répandu dans la langue française.

ሐናፅያንኒ[1] ፡ አዘዝዎሙ ፡ ለእመ ፡ ጸነ[2] ፡ ከመ ፡ ያርትዑ[3] ፡ ራቅ ፡ ማሰሮችስ ፡ ዘየማን ፡ ወዘፀጋም[4] ፡ ኢይልበሱ ፡ ቀማይሲሆሙ ፡ እስከ ፡ ይትፌጸም ፡ ውእቱ ፡ ግብረ ፡ ጃጕል ፡ ወዣን ፡ ማሰሬሂ ፡ ከመሆሙ ፡ ኢይልበሱ ፡ እለ ፡ ይሰርሑ ፡ ጃጕለ ፡ ወሰቀላሂ ፡ ዓቢየ ፡ አዘዙ ፡ ከመ ፡ ይስርሑ[5] ፡ በቤተ ፡ አንበሳ ፡ ደጅ ፡ ዘነዊኅ[6] ፡ ቆሙ ፡ በዘይበውእ ፡ ወይወፅእ[7] ፡ ንጉሥ ፡ ተጽዒኖ[8] ፡ ዲበ ፡ ፈረሱ[9] ፡ ወበሸልማት ፡ ደጅስ ፡ ንዑስ ፡ ሰቀላ ፡ ወበመብ

1. B ለ ፡ supprimé.
2. B et C; A ፀነ ፡
3. B ያርትኡ ፡
4. B ዘቀኝ ፡ ወዘግራ ፡ C ወጸጋም ፡
5. C ይሥርሑ ፡
6. C; A et B ነዊህ ፡
7. B et C; A ይበውዕ ፡ ወይወጽእ ፡
8. C; A et B ተፅዒኖ ፡
9. C ፈረስ ፡

Il recommanda aux constructeurs de veiller à ce qu'il fût bien aligné, sans aucune déviation, et aux Râq Mâsarôtj[1] de droite et de gauche, ainsi qu'aux Jân Mâsarê[2] qui étaient employés à la construction du Djagual, de ne pas prendre leurs tuniques[3] jusqu'à ce que ce travail fût achevé. Il commanda qu'on fît un grand bâtiment[4] à la porte de la Maison-du-Lion[5], qui était très élevée et par laquelle il entrait et sortait monté sur son cheval; à la porte Shelemât[6] était aussi une

1. Râq Mâsarôtj est le pluriel de Râq Mâsarê, qui désigne un officier de la maison du roi.
2. Le Jân Mâsarê est aussi un des officiers de la maison du roi : il désigne en particulier le maître des cérémonies qui introduit les étrangers auprès du roi.
3. ቀሚስ ፡ signifie proprement « chemise », mais M. d'Abbadie donne dans son *Dictionnaire de la langue amariñña* l'expression በለ ፡ ቀሚስ ፡ « qui a droit à une tunique de guerre en vertu de son rang ».
4. ሰቀላ ፡ maison grande et rectangulaire, ordinairement en carré long.
5. ቤት ፡ አንበሳ ፡ (La maison du lion) est une des divisions de la maison royale. (D'Abbadie, *op. cit.*)
6. C'était la porte principale; on dit aujourd'hui ደጅ ፡ ሰላምታ ፡ (D'Abbadie, *op. cit.*)

ልዕ ፡ ደጅ ፡ ከማሁ ፡ ወበፀርዋጅት[1] ፡ ደጅ ፡ አልቦቱ ፡ ሰቀላ ፡ ወአልቦ ፡ ዘይበውእ[2] ፡ ውስቴታ ፡ ዘእንበለ ፡ ዓቃቤ ፡ ሰዓት ፡ ወሕፃናት ፡ ወማዕድ ። ካልእሰ[3] ፡ ለእመ ፡ ቀርበ ፡ ይረግዝዎ ፡ በኵናት ። ወቤተ ፡ንጉሥኒ ፡ አዘዘ ፡ ከመ ፡ ይስርሑ ፡ በጽኑዕ ፡ ወያሠንዩ ፡ ገቢሮቶ ። ወመስቀለኒ ፡ ዘወርቅ ፡ ገብሩ ፡ ላዕሌሁ ። ወእምአሜሃ ፡ ተወጥነ ፡ ገቢረ ፡ መስቀል ፡ በቤተ ፡ ንጉሥ ። በቀዳሚሰ ፡ ኢይገብሩ ። ወበተሕተ ፡ ቤተ ፡ ንጉሥኒ[4] ፡ [፫]ደበና ፡ ተከሉ ። ወለማእከላይ[5] ፡ ደበና ፡ ይብልዎ ፡ ዱለት ፡ ቤት ። ወለየማናይ[6] ፡ ይብልዎ ፡ በዓለ ፡ ግምጃ ፡ ደበና ፡ ለፀጋማይሰ ፡ ይብልዎ ፡ አቄት ፡ ደበና ። ወሐፁረ ፡ ገጽኒ ፡ ሀሎ ፡ በየማን ፡ ወበፀጋም ፡

1. C ወበፀር ፡ ዋጅት ፡
2. B et C; A ይበውዕ ፡
3. B et C; A ካልዕ ፡
4. B ንጉሥ ፡ ፫ ደበና ፡ C ወበታሕተ ፡ ቤተ ፡ ንጉሥኒ ፡ ሠለስቱ ፡ ደበና ፡
5. B et C; A ማዕከላይ ፡
6. C ሰ ፡

petite maison et une autre à la porte Mable'e[1]; quant à la porte Çarwâdjat, il n'y avait près d'elle aucun bâtiment et personne n'entrait par cette porte, excepté l''Aqâbê Sa'ât, les pages et [le service de] la table (?) : tout autre qui s'en approchait était percé de la lance. Le roi ordonna aussi de construire un palais solide et de le décorer avec soin. [L'édifice terminé], on le surmonta d'une croix d'or. C'est alors que l'on commença à placer des croix dans la maison du roi, usage qui n'existait pas auparavant. Au pied du palais du roi, on disposa trois tentes[2] qu'on nomma : celle du milieu, Doulat Bêt[3]; celle de droite, tente de Ba'âla Gemedjâ[4], et celle de gauche, tente d''Aqêt. A droite et à gauche de ces tentes

1. መብልዕ ፡ nourriture : ce qui semblerait indiquer que c'était la porte de service par où l'on entrait les vivres.
2. Dabanâ, tente royale.
3. Doulat signifie petite assemblée, réunion : peut-être était-ce la salle des réunions.
4. Gemedjâ Bêt est le trésor ou magasin où le propriétaire garde ses effets précieux. Ba'âl signifie maître : l'expression Ba'âla Gemedjâ pourrait s'appliquer au gardien des trésors du roi.

ልፁቀ[1] ፡ እምደበና ፡ እስከ ፡ ጀጕል ፡ ወነዊኅ[2] ፡ ውእቱ ፡ ጥቀ ፡ ቆሙ ፡ ወይትዓረይ[3] ፡ ምስለ ፡ ጀጕል ። ወለ፩ዕፅ ፡ ዘሐፁረ[4] ፡ ገጽ ፡ ወዘጃጕል ፡ ይጸውርዎ[5] ፡ ፪ሰብእ ፡ አው ፡ ፫እምክበደ ፡ ኑኁ ፡ ወግዘፉ ፡ እንዘ ፡ ያመጽእዎ ፡ እምድረ[6] ፡ ዜጋ ፡ ወበውስተ ፡ ውእቱ ፡ ሐፁር ፡ ኢያትረፉ[7] ፡ ምንተኒ ፡ ስቍረተ[8] ፡ ከመ ፡ ኢይርአይ ፡ ቦቱ ፡ ኵሉ ፡ ዐይነ[9] ፡ ሰብእ ፡ ወያስተላጽቅዎሙ[10] ፡ ለእሙንቱ ፡ አዕፃው ፡ በበይናቲሆሙ ፡ ጥቀ ፡ ወማእሰሙኒ[11] ፡ ይከልፁ[12] ፡ እምላዕሌሆሙ ፡ ለእሉ[13] ፡ አዕፃው ፡ ከመ ፡ ይኩኑ ፡ ጽዕድዋነ[14] ፡ ከመ ፡ በረድ ። ወኑኀ[15] ፡ ቆሙኒ ፡ ለውእቱ ፡ ሐፁር ፡ ቦ ፡ እለ ፡ ይብሉ ፡ ይከውን ፡ ፳እመተ[16] ፡ ወቦ ፡ እለ ፡ ይብሉ ፡ ፲ወ፭ ፡ እመተ[16] ፡

1. C ልጹቅ ፡
2. C; A et B ወነዊህ ፡
3. A ይትአረይ ፡ C ይትረአይ ፡
4. B et C; A ሐፁር ፡
5. C; A et B ይፀውርዎ ፡
6. C እምድኅረ ፡
7. B et C; A ኢያትረፈ ፡
8. B ሰቁረተ ፡ C ሥቍረተ ፡
9. C; A et B ዓይነ ፡
10. B ያስተለፅቅዎሙ ፡
11. C; A et B ማዕሰሙ ፡
12. B et C ይከልኡ ፡
13. C ለእሙንቱ ፡
14. C; A et B ፅዕድዋነ ፡
15. C; A et B ኑኃ ፡
16. B et C; A ዕመተ ፡

s'élevait une palissade très haute qui s'étendait jusqu'au Djagual avec lequel elle se rejoignait. En raison de son poids, de sa longueur et de sa grosseur, chacun des arbres employés à la construction de cette muraille et du Djagual ne demandait pas moins de deux ou trois [cents (?)] hommes pour le porter; on les fit venir du pays de Zêgâ[1]. Entre ces troncs d'arbres qu'on avait rapprochés avec soin les uns des autres, il n'y avait aucun intervalle par lequel l'œil d'un homme pût voir et on en avait enlevé l'écorce pour obtenir une surface blanche comme la neige. Quant à la hauteur de cette palissade, les uns disent qu'elle était de 20 coudées, d'autres de 15; pour moi, je ne l'ai pas mesurée.

1. Zêgâ, peut-être le même que Sĕga (p. 20) dont la situation ne m'est pas connue.

አንሰ[1] ፡ በእዴዮ ፡ ኢሰፈርክዎ[2] ። ወከፅበ ፡ ገብሩ ፡ ክልአ[3] ፡ ሐፁረ ፡ ገጸ ፡ ዘይወስድ ፡ ወያበጽሕ[4] ፡ እምቤተ ፡ ንጉሥ ፡ እስከ[5] ፡ አንቀጸ ፡ ቤተ ፡ ክርስቲያን ፡ ዘደብረ ፡ ብርሃን ፡ በየማን ፡ ወበፀጋም ፡ ውእቱ ፡ ሐፁር ፡ ዘተገብረ[6] ፡ ኢይርአይዎ ፡ ለንጉሥ ፡ ጊዜ ፡ ይበውእ ፡ ወይወጽእ[7] ፡ ወአልቦ ፡ ዘየሐውር ፡ ውስተ[8] ፡ ይእቲ ፡ ፍኖት ፡ ዘእንበለ[9] ፡ ንጉሥ ፡ ባሕቲቱ ፡ ወዘእንበለ ፡ ዓቃቤ ፡ ሰዓት ፡ ወዘውስጥ[10] ፡ ብላቴኖች ፡ ንዑሳን ፡ ወበጊዜ ፡ ቍርባንሂ ፡ ሶበ ፡ ይበውእ[11] ፡ ንጉሥነ ፡ አልቦ ፡ ዘይበውእ[11] ፡ እምደብተራ ፡ ዘእንበለ ፡ መዘምራን ፡ ወመነኮሳት ፡ ወመምህራን[12] ፡ ዘደብረ ፡ ሊባኖስ ፡

1. C ወአንሰ ፡
2. B አንሰ ፡ ኢሰፈርክዎ ፡ በእዴዮ ፡
3. B et C ; A ግበሩ ፡ ክልዓ ፡
4. B ያበፅሕ ፡
5. B ኀበ ፡
6. B et C ከመ ፡
7. B እንዘ ፡ ይወፅእ ፡ ወይበውእ ፡ C ጊዜ ፡ ይወፅእ ፡ ወይገብእ ፡
8. B ዘይበውእ ፡ እንተ ፡
9. C እንበለ ፡
10. C ውሥጥ ፡
11. B et C ; A ይበውዕ ፡
12. C ; A et B መምሕራን ፡

On fit aussi une autre allée conduisant du palais à la porte de l'église de Dabra Berhân et bordée de chaque côté par une palissade élevée de façon à ce que le roi fût à l'abri des regards lorsqu'il entrait ou sortait. Personne ne passait par cette allée excepté le roi, l''Aqâbê Sa'ât et les jeunes pages. Lorsque notre roi venait à l'église pour la communion, aucun des chanoines n'y entrait; on n'y admettait que les chantres, les moines et les prieurs de Dabra Libânôs[1], de Dabra Mâryâm[2], de Bizan[3], de Dabra Galilâ[4], de Hâlôlê[5], de

1. Dabra Libânôs (mont ou monastère du Liban), dans le Shoa.
2. Dabra Mâryâm (montagne ou monastère de Marie), dans le Bêgamder.
3. Bizan, où se trouve un couvent sous l'invocation de saint Michel, appartenait autrefois à l'Éthiopie et dépendait du Hamasen; aujourd'hui son territoire est au pouvoir du Chohos. (René Basset, *Journal de la Société asiatique*, 1881, p. 148.)
4. Dabra Galilâ est situé dans une île du lac Tsana qui porte le même nom. (Cf. René Basset, *op. laud.*, note 85.)
5. Hâlôlê ou Hallelô (alleluia). Couvent du Tigré au nord d'Aksum et au sud du Mareb. (René Basset, *op. laud.*, note 150.)

ወደብረ ፡ ማርያም ፡ ወዘቢዘን ። ወዘደብረ ፡ ገሊላ ፡ ዘሃሎሌ[1] ፡ ወዘቀየጻ[2] ፡ ወዘመለጎ ፡ ወዘደረባ ፡ ዓባይ ፡ ወዘፀዓዳ[3] ፡ አምባ ። ወዘዋልድባ ፡ ዘደብረ ፡ ማርያም ፡ ገርዓልታ[4] ፡ ወዘሕንጻ[5] ፡ ማር ያም ፡ ወከልአንሰ[6] ፡ እለ ፡ ኢያእመርኩ ፡ አስማቲሆሙ ፡ እለ ፡ ኢይበልዑ ፡ ሥጋ ፡ ወኢይሰትዩ ፡ ሜሰ ። ባሕቱ[7] ፡ ይጼውዕዎሙ ፡ በበዓላት ፡ ለደብተራ ፡ ዘኵሎሙ[8] ፡ መከናት ፡ ዘደብረ ፡ ብርሃን ፡ ወዘደብረ ፡ ነጐድጓድ[9] ፡ ወየለባሽ ፡ ወዘጋርማ ። ወዓዲ ፡ ዘኢየ ሱስ ፡ ደብተራ ፡ ወዘግምጃ ፡ ቤት ፡ ማርያም ፡ ወዘመስቀል ፡ ወያ ውዕልዎሙ ፡ ውስት ፡ ቅኔ ። ወሶበ ፡ በጽሐ[10] ፡ ጊዜ ፡ ቊርባን[11] ፡ ይፌንውዎሙ ፡ በበመከናቲሆሙ ፡ በከመ ፡ እቤ ፡ ቀዳሚ ፡ ወአ ልቦ ፡ ዘይበውእ ፡ ኀበ ፡ ገባሬ ፡ ሠናይ ፡ ዘእንበለ ፡ ዓቃቤ ፡ ሰዓት ።

1. B et C ዘሃሌሎ ፡
2. B et C ቈየጻ ፡
3. C ዐባይ ፡ — ፀዐዳ ፡
4. B ገልአታ ፡
5. B et C ሕንፃ ፡
6. B et C ሰ suppr. C ነዳያን ፡
7. C ወባሕቱ ፡
8. ዘ ፡ reporté après ኵሎሙ ፡ dans C.
9. A ነጐድጋድ ፡
10. B በፅሐ ፡
11. B ቁርባን ፡

Qayaṣâ, de Malagô, de Darabâ ʿAbâye, de Çaʿâdâ ʾAmbâ[1], de Wâldebâ, de Dabra Mâryâm, de Gereʿâltâ et de Ḥenṣâ Mâryâm, ainsi que d'autres religieux dont j'ignore les noms et qui ne mangent pas de viande et ne boivent pas de vin; cependant les jours de fête, on faisait venir des chanoines de tous les endroits, de Dabra Berhân, de Dabra Naguadguâd[2], de Yalabâsh[3], de Gârmâ, de ʾIyasus, de Gemedjâ Bêt Mâryâm et de Masqal; ils passaient tout le jour dans le service divin, toutefois, comme je l'ai dit plus haut, on les renvoyait au moment de la communion. Personne n'approchait de l'Évergète (?)[4], excepté l'ʿAqâbê Saʿât, ses deux enfants qui s'appelaient Gabra

1. Çaʿâdâ ʾAmbâ est un village chanqalla bâti sur une colline entre le Marab et le Mogoreib, affluent du Barka. (René Basset, *ibid.*, p. 376.)
2. Dabra Naguadguâd est situé dans l'Amḥarâ.
3. Dans la province de Faṭagâr.
4. L'Évergète ou le bienfaiteur pourrait être le titre honorifique du roi.

ወ፪[1] ፡ ደቂቁ ፡ እለ ፡ ስሞሙ ፡ ገብረ ፡ አልፋ ፡ ወተክለ ፡ ማርያም ፡ ወሊቀ ፡ ደብተራ ፡ ገብረ ፡ ኢየሱስ ። ወ፬ ፡ ነዳይ ፡ ዘስሙ ፡ ይስሐቅ ፡ ወኢይትከሀን[2] ፡ ዘእንበለ ፡ እሉ ፡ ፭ ፡ በዕለተ ፡ ቦአ ፡ ንጉሥ ፡ ውስተ ፡ ቍርባን[3] ። ወሶበ ፡ ወጽአ[4] ፡ እምቍርባን[3] ፡ ይጼውዕዎሙ[5] ፡ ለእሙንቱ ፡ ደብተራ ፡ እለ ፡ ወዐሉ[6] ፡ ውስተ ፡ መሕሌት[7] ፡ ወያበውእዎሙ ፡ ውስተ ፡ መካቡብያ[8] ፡ ዘቤተ ፡ ንጉሥ ። ወለ፲ ፡ ደበና ፡ ላዕሌሆሙ[9] ፡ እንተ ፡ ማእከሌሆሙ[10] ፡ ኀሊፎሙ[11] ፡ ወይሰምይዎ ፡ ለውእቱ ፡ መካን ፡ ላዕላይ ፡ ፈት ፤ ወለታሕታይሰ ፡ ደበነ[12] ፡ ምቅዋመ ፡ ዣን ፡ ቤት ፡ ጠባቂ ፡ ይብልዎ ፡ ታሕታይ ፡

1. C ክልኤ ፡
2. B et C ; A ኢይትክሃን ፡
3. B ቊርባን ፡
4. C ወፅኡ ፡
5. B et C ; A ይጼውእዎሙ ፡
B et C ajoutent ካዕበ ፡
6. C ; A et B ወዓሉ ፡
7. B ; A et C መኅሌት ፡
8. C ኀበ ፡ B መካበቢያ ፡
9. B ላእሌሆሙ ፡
10. C ; B ማእከሎሙ ፡
11. C ኀሊፎሙ ፡
12. C ወለታሕተ ፡ ደበናሰ ፡

'Alfâ[1] et Takla Mârыâm[2], le chef des chanoines Gabra 'Iyâsus[3] et un pauvre nommé Yeseḥaq. Le jour où le roi communiait, on n'officiait pas sans ces cinq personnages. Lorsqu'il se retirait, on appelait les chanoines qui avaient passé la journée à chanter, on les introduisait dans l'enceinte du palais et on les conduisait à un endroit situé au-dessus et vers le milieu des trois tentes (?).

Cet endroit se nommait Lâ'elâye Fit[4] et la tente située au-dessous, qui était le lieu réservé au Jân Bêt Ṭabâqi[5], s'appelait

1. Serviteur d'Alfâ ou du Très-Haut. (A. d'Abbadie, *Dictionnaire de la langue amariñña.*)
2. Plante de Marie.
3. Serviteur de Jésus (Liqa Dabtarâ, chef des chanoines).
4. Lâ'elâye Fit (le Fit supérieur). Le mot Fit signifie en amharique « visage, figure, face, partie antérieure d'une chose ». (A. d'Abbadie, *Dictionnaire de la langue amariñña.*)
5. Le Jân Bêt Ṭabâqi est l'un des juges suprêmes (በዐለ ፡ ሕግ ፡). — Le mot ጠበቂ ፡ signifie en amharique « gardien » (A. d'Abbadie, *op. laud.*). Ce serait alors le gardien de la maison du roi.

ፌት ። ወበውእቱ ፡ ላዕላይ ፡ ፌት ፡ ያበልዕዎሙ ፡ ለእሙንቱ ፡ ደብተራ ፡ እለ ፡ ጸውዕዎሙ ፡ መብልዓ[1] ፡ ዘዘዚአሁ ፡ በበመፍቅዶሙ ፡ ወስቴኒ ፡ ከማሁ ፡ ምውቀ ፡ ወቈሪረ ፡ ይሁብዎሙ ፡ ብዙኃ[2] ፡ ወዘተርፈ ፡ እምኅብስት ፡ ወሜስ ፡ ይጸውሩ ፡ ወየሐውሩ[3] ፡ ውስተ ፡ ማኅደሪሆሙ[4] ። ወውእቱ[5] ፡ ማዕደ ፡ ኅብስት ፡ ወሜስ ፡ ይበውእ[6] ፡ እምነ ፡ ቤተ ፡ ፈጠጋር ፡ ወእምቤተ ፡ ግሩ ፡ በአል[ቲ]ሐት[7] ፡ እምቤተ[8] ፡ ግብር ፡ ዘየማን ፡ ወዘፀጋም ፡ ያበውኡ ፡ እሙንቱ ፡ ማዕደ ። ወአልቦ ፡ ዘይክል ፡ ኈልቆቶ ፡ ለኵሉ ፡ ሥርዓተ ፡ ማዕድ ፡ ዘእንበለ ፡ ንጉሥ ። ወለጸላዊ[9] ፡ ፩ ፡ ስሙ ፡ ጽሩይ ፤ ወለካልእ[10] ፡ ጸላ ፡ ስሙ ፡ ኢታርፍድ ። ወለሣልስ ፡ ጸላ ፡ ስሙ ፡ ጸላ ፡ ሐፄ[11] ፤ ወለውእቱሰ ፡ ጸላ[12] ፡ ሐፄ ፡ ኢይሁብዎ ፡ ለሰብእ ፡

1. C መብልዐ ፡
2. C ብዙኀ ፡
3. C; A ይፀውሩ ፡ B ወይወስዱ ፡
4. C ማኅደሮሙ ፡
5. C ኒ ፡
6. B ይበውዕ ፡ እምቤት ፡ A ይፀውእ ፡
7. B በልቴሐት ፡ C በአልቲሐት ፡
8. C ወእምነ ፡ ቤተ ፡
9. B et C; A ፀላ ፡
10. B et C; A ካልዕ ፡
11. C; A et B ጸሏ ፡
12. Manque dans B.

Tâḥtâye Fit[1]. Dans le Lâ'elâye Fit, on donnait à manger à ces chanoines à leur volonté, on leur servait à boire chaud ou froid en grande abondance et ils emportaient chez eux ce qui restait de pain et de vin[2]. Les vivres et la boisson provenaient de Bêta Faṭagâr[3], de Bêta Gĕrâ Ba'altiḥat[4], de Bêta Gĕber[5] de droite et de gauche et le roi seul réglait le service des tables. La première s'appelait Sĕruye, la seconde 'Itârfed et la troisième était désignée sous le nom de « table du

1. Tâḥtâye Fit (le Fit inférieur).
2. Le mot ሜስ ፡ signifie toute boisson fermentée.
3. Maison de Faṭagâr. C'était peut-être l'endroit où l'on mettait les revenus de la province de Faṭagâr.
4. Maison de Gĕrâ Ba'altiḥat. Revenus de la reine Gĕrâ Ba'altiḥât.
5. Maison de Gĕber. Les chroniques indiquent une province de ce nom.

ዘእንበለ፡ በቃለ[1]፡ ንጉሥ፡ ዘአዘዘ፤ ወለጸጅ፡ የሐዠ[2]፡ ይብልዎ፡ ጸጅ፡ አበዛ[3]፡ ወለኵሎሙ፡ ጬዋ፡ በፀርዋጅት[4]፡ በድል፡ ደመና፡ ወበድል፡ ሾተል፡ [ወለዘፈቀዱ፡ ኵሉ፡ ያበልዕዎሙ፡ እምውእቱ፡ ማዕድ፡ ዘተሠርዐ። ወካልአንኒ፡ ጬዋ፡ በፀር፡ ሾተል፡][5] ድብ፡ ምልዓት[6]፤ ዠን፡ ምልአት፤ በድል፡ መብረቅ፤ በድል፡ መስቀል፤ በአደል[7]፡ ዠን፤ አቄት[7]፡ በአምባ፤ በአደል፡ ዋዠት፤ ደመና፡ አምባ[8]፤ በባሕር፡ ዋገት፤ በአደል፡ መብረቅ። እሉ፡ እሙንቱ፡ እለ፡ የኀድሩ[9]፡ ሐፁረ፡ ንጉሥ፡ እንዘ፡ የዓውዱ[10]፡ ይበልዑ፡ በውእቱ፡ መካን፡ ዘይሰመይ፡ ላዕላይ፡ ፊት። ወይገብሩ፡ መንጦላዕተ፡ እምኒ፡ ሸግላይያት[11]፡ እምደበና፡ እስከ፡

1. B ዘእንበለ፡ ቃለ፡
2. C ወለጻጅ፡ የኀዠ፡ B ጻጅሂ፡ ጸጅ፡ የሐጅ፡
3. C የዠን፡ ጻጅ፡ አበዛ፡
4. C በፀር፡ ዋዠት፡ B በጸር፡ ሐጀት፡
5. D'après B et C.
6. B ድልምልአት፡ C ምልአት፡
7. C በዐደል፡ B አቂት፡
8. B አምባ፡ manque.
9. A የሐድሩ፡ B የኃድሩ፡
10. C የዐውዱ፡
11. B ሰግላይያት፡

roi ». Cette dernière était réservée au roi et l'on n'en distribuait les mets à personne sans son ordre. Quant à Ṣadj Yaḥajâ, surnommé Ṣadj Abazâ, à tous les Çêwâ Baçarwâdjet[1], Badel Damanâ, Badel Shôtal [et à tous ceux qu'il avait autorisés, on leur donnait des vivres de cette table. Les autres Çêwa Baçar Shôtal], Deb Mĕle'ât, Jân Mĕlə'at, Badel Mabraq, Badel Masqal, Ba'adal Jân, 'Aqêt Ba'ambâ, Ba'adal Wâjat, Damanâ 'Ambâ, Ba Bâḥr Wâgat, Ba'adal Mabraq, c'est-à-dire tous ceux qui habitaient autour de la palissade du roi, mangeaient dans l'endroit appelé Lâ'elâye Fit. L'on avait disposé, depuis la tente jusqu'au palais, un rideau de sycomores (?)

1. Le mot Çêwâ, aujourd'hui ጬዋ፡ tshâwâ, signifie « soldat » en amharique, mais il paraît désigner dans ces chroniques soit un corps de troupes affecté à la demeure du roi, soit une garnison placée dans une province pour y maintenir l'ordre. Les mots qui suivent sont différents noms de Çêwâs. (Cf. Dillmann, *Ueber die Regierung des Königs Zara Jacob*, p. 17.)

ቤተ ፡ ንጉሥ ፡ በፀጋም ። ወሽግላዩኒ[1] ፡ ይከውን ፡ በበ፻ወ፴ ፡ እመት ፡ አው ፡ በበ፻ወ፶ ። ወኰነኔሁ[2] ፡ በህየ ፡ ይገብሩ ፡ ዘይትቀሠፍሂ ፡ ወዘይትወቀሥሂ[3] ። ወዠን ፡ ቤት ፡ ጠባቂሰ[4] ፡ ኢይቀውሙ ፡ ህየ ፡ አላ ፡ ይቀውሙ ፡ ውስተ ፡ ታሕታይ ፡ ፊት ፡ ወኢየዐርጉ[5] ፡ ኀበ ፡ ላዕላይ ፡ ፊት ፡ ዘእንበለ ፡ ጽራግ[6] ፡ ጠባቂ ፡ ወዠን ፡ ደረባ ፤ ወአዛዦች ፡ በህየ ፡ ይኤዝዙ[7] ፡ ምስለ ፡ መልከኛ[8] ፡ እመነከሳት ፡ ምእመናን ፡ ለሰብአ[9] ፡ ትግሬ ። ወቦ ፡ ጊዜ ፡ አመ ፡ ይወርዱ ፡ ውስተ[10] ፡ ታሕታይ ፡ ፊት ። ወበህየኒ ፡ ብዙኃ ፡ ነገረ ፡ ይኤዝዙ[11] ። ወፈድፋደ[12] ፡ ይኤዝዙ ፡ ኀበ ፡ ላዕላይ ፡ ፊት ፡

1. B ሸግላይኒ ፡
2. B et C ኰነኔሂ ፡
3. B et C ዘይትወቀስሂ ፡
4. B ዠንቤት ፡ ጠባቆችሰ ፡
5. C; B ኢየዓርጉ ፡ A ኢየ አርጉ ፡
6. B et C ጽራን ፡
7. C ኢይኤዝዙ ፡
8. C መልኸኛ ፡
9. B ዘሰብአ ፡
10. B ኀበ ፡
11. B et C ይኤዝዙ ፡ ብዙኀ ፡ ነገረ ፡
12. B et C ሰ ፡ et B በኀበ ፡ ላእላይ ፡ ፊት ፡ ይኤዝዙ ፡ ጽኑዓ ፡ ነገረ ፡

---

qui s'étendait à gauche, sur une longueur de cent trente ou cent cinquante coudées. C'était là qu'on rendait la justice du roi, qu'on punissait les coupables et qu'on entendait ceux qui venaient porter plainte.

Les Jân Bêt Ṭabâqi ne se tenaient pas à cet endroit, mais ils restaient dans le Tâḥtâye Fit; dans le Lâʿelâye Fit, ne montaient que le Ṣërâg Ṭabâqi[1] et Jân Darabâ[2]. C'était là que les 'Azazôtj et le Malkañâ choisi parmi les moines fidèles du Tigré (?) donnaient leurs ordres. Parfois ils descendaient dans le Tâḥtâye Fit et là aussi ils expédiaient beaucoup d'affaires, mais les plus importantes se traitaient dans le Lâʿelâye Fit.

1. Ṣerân Ṭabâqi (en amharique Ṭabâqi signifie « gardien »); j'ignore quelle était cette dignité.
2. Jân Darabâ désigne à la fois un eunuque en titre et une sorte de chambellan. (A. d'Abbadie, *Dictionnaire de la langue amariñña*, col. 804.)

ጽኑዐ[1] ፡ ነገረ ። ወበዊአሙ[2] ፡ ኀበ ፡ ሀሎ ፡ ንጉሥ ፡ እሙንቱ ፡ አዛዝያን ፡ ሶበ ፡ ያወፅኡ[3] ፡ ቃለ ፡ ይሰግዱ ፡ ኵሉ ፡ በብረኪሆሙ ፡ ወይስዕሙ[4] ፡ ምድረ ፡ በፍርሃት ፡ ወበረዓድ ፤ ለለጊዜ ፡ ሰምዑ ፡ ቃለ ፡ ንጉሥ ። ቀሚሰሂ[5] ፡ ፀዓዳ ፡ ኢይለብሱ[6] ፡ ዘእንበለ ፡ ቀላሚ ፡ ወኳፍሬ[7] ፡ ወሾቍጤ[8] ። እመሂ ፡ አዛዝያን ፡ ወእመሂ ፡ ጌቶች ፡ እመሂ ፡ ሊቀ ፡ መጣኒ[9] ፡ ምስለ ፡ እሊአሁ ፡ ዣን ፡ ማስሮች ፡ ወኢቃቄታች ፡ ምስለ ፡ እሊአሁ ፡ ዣን ፡ ሐፀና[10] ። ወዣን ፡

1. C; A et B ጽኑአ ፡
2. B et C; A በዊያሙ ፡
3. B; A et C ያወጽኡ ፡
4. B ይሰእሙ ፡
5. B ቀሚሰ ፡ C ወቀሚስ ፡
6. C; A et B ይልበሱ ፡ C ajoute ኵሉ ፡
7. B ኩፉር ፡
8. B ሾቄጤ ፡ C ሸቍጤ ፡
9. B et C ሊቀ ፡ መፃኔ ፡
10. B ሐጸና ፡

Lorsque ces Azâzĕyân[1] entraient dans l'appartement où se trouvait le roi et lorsqu'ils lui parlaient, ils se mettaient à genoux et baisaient la terre avec crainte et respect, ainsi que chaque fois qu'ils entendaient sa voix. Ils ne portaient pas la tunique blanche, mais le Qalâmi, le Kuâfrê et le Shôqueṭê[2], et cette tenue était obligatoire aussi bien pour les Azâzĕyân que pour les Gêtôtj[3], le Liqa Maṭâni[4] et ses gens, les Jân Mâsrôtj, le Iqâqêtâtj[5] et ses gens et le Jân Ḥaçanâ[6].

1. Azâzĕyân, pluriel de አዛዚ ፡ « celui qui commande ». Aujourd'hui Azaj, dérivé de la même racine, désigne une sorte d'intendant ou de majordome : ce nom s'appliquait aussi au secrétaire et annaliste du roi. (René Basset, *op. cit.*, p. 148.) Un autre pluriel de 'Azâzi est 'Azazôtj que nous avons vu quelques lignes plus haut.

2. Kuâfrê, peut-être ኩፋር ፡ en amharique « tablier ». Les deux autres mots me sont inconnus.

3. Gêtôtj, pluriel de Gêta, qui signifie « noble ». Il y avait les nobles de droite et les nobles de gauche parmi les juges suprêmes. (Cf. Antoine d'Abbadie, *op. laud.*, col. 786.)

4. Liqa Maṭâni, pluriel Liqa Maṭânôtj, juge suprême qui vide l'appel d'une sentence rendue entre gens d'église. (A. d'Abbadie, *ibid.*)

5. Iqâqêtâtj. Ce mot se trouve à quelque différence près dans l'expression « Liqa Matânê Qâqêtâtj », qui désigne un des juges suprêmes. (A. d'Abbadie, *op. laud.*, col. 733.)

6. Jân Ḥaçanâ était le titre de l'un des officiers de la maison royale. (A. d'Abbadie, *op. cit.*, col. 17.)

ቤት ፡ ጠባቅያንሂ[1] ፡ ኵሎሙ ፡ ኢይለብሱ ፡ ከማሆሙ ፡ ወይቀውሙ[2] ፡ ውስተ ፡ ምቅዋሞሙ ፡ ሠሪዮሙ ፡ በየማን ፡ ወበፀጋም[3] ፡ ሌሊተ ፡ ወመዓልተ ፡ ዘእንበለ ፡ ዕርዓት[4] ፡ በታሕታይ ፡ ፊት ፡ እንዘ ፡ የኃትዉ[5] ፡ ፓናተ ፡ በሌሊት ። ወበለዕላይ[6] ፡ ፊት ፡ እንዘ ፡ የኃትዉ[5] ፡ ማኅቶተ ፡ ሰምዕ[7] ፡ እኂዘሙ ፡ በእድ ፡ ጽራን ፡ ጠባቂ ፡ ወዣን ፡ ደረቦች ። ፓናተሰ ፡ ኢየኃትዉ[5] ፡ በህየ[8] ፡ ዘእንበለ ፡ በታሕታይ ፡ ፊት ። ወሶበ[9] ፡ ይገብሩ ፡ ግልጸተ ፡ በሰብሳብ ፡ ቤተ ፡ ንጉሥ ፡ ይገብሩ ፡ ወኢይወርዱ ፡ ኀበ ፡ ደበና ፡ ወይቀውሙ[10] ፡ ኀበ ፡ ምቅዋሞሙ ። ደብተራሰ ፡ ኵሎሙ ፡ በለቢሰ ፡ አልባስ ፡ ፀዓዳ[11] ። ወፈጺሞሙ ፡ ሕገ ፡ በከመ ፡ ልማዶሙ[12] ፡ የአትዉ ፡ ኵሉ ፡ ውስተ ፡ ማኅደሪሆሙ ። ወዣን ፡ ቤት ፡ ጠባቂሰ ፡ ኢየዐርፍ[13] ፡ ዘእንበለ ፡ ንስቲት ፡ ጊዜ ፡ ሶበ ፡ ይሰድድ ፡ ማእደ[14] ። ወዓዲ ፡ ሶበ ፡

1. C ኒ ፡
2. C; A et B ኢይቀውሙ ፡
3. C ወጸጋም ፡
4. C ጽርዐት ፡
5. B; A et C የሐትዉ ፡
6. B et C ወላዕላይ ፡
7. A በመዓልት ፡
8. B በህየ ፡ manque.
9. C ኒ ፡
10. C ኵሎሙ ፡ በበ ፡
11. C ፀዐዳ ፡
12. C ልማድ ፡
13. C ኢያዐርፉ ፡ A ኢየአርፍ ፡
14. C; A et B ማዕድ ፡

Les Jân Bêt Ṭabâqeyân n'étaient pas vêtus de la même manière; le jour et la nuit, sans manquer un seul instant, ils se tenaient à droite et à gauche, dans le Tâḥtâye Fit où ils allumaient des lampes pendant la nuit. Dans le Laʿelâye Fit, le Ṣerân Ṭabâqi et les Jân Darabôtj portaient dans leurs mains des flambeaux de cire durant le jour; mais on n'allumait des lampes que dans le Tâḥtâye Fit. Lorsqu'ils faisaient un festin, ils le faisaient dans un appartement (?) du palais et ne descendaient pas dans la tente royale, mais restaient à leurs places. Quant aux chanoines (?), ils revêtaient leurs habits blancs et, la cérémonie terminée, ils rentraient chez eux suivant leur coutume. Le Jân Bêt Ṭabâqi ne prenait du repos qu'après avoir desservi (?) la table (?).

የኅልፍ[1] ፡ ንጉሥ ፡ ውስተ ፡ ቤተ ፡ ክርስቲያን ፡ በኅቡእ[2] ፡ እንዘ ፡ ኢይሬእዮ ፡ ወኢያእምሮ ፡ መኑሂ ፤ ውእተ ፡ ጊዜ ፡ ወፂአ[3] ፡ ውስጥ[4] ፡ ብላቴና ፡ ይኤዝዝ[5] ፡ በበምክሮሙ ፡ ለኵሎሙ ፡ ጬዋ ፤ በድል ፡ ሾተል ፡ [ወበፀር ፡ ሾተል ፡][6] ፡ ወበድል ፡ ደመና ፤ ኵሉ ፡ ኦሬ ፡ በፀር ፡ ዋጀት[7] ፤ ደመና ፡ አምባ ፡ ወበአደል ፡ ዋጀት ። በድል ፡ መብረቅ ፡ ወበድል ፡ መስቀል ። ወይነግርዎሙ ፡ ከመ ፡ ኀለፈ[8] ፡ ንጉሥ ፡ ውስተ ፡ ቤተ ፡ ክርስቲያን ። ወሶቤሃ ፡ የኅልፉ[9] ፤ እሙንቱኒ ፡ እንዘ ፡ ይነፍሑ ፡ አቅርንተ ፡ ወይነፍሑ ፡ ቀንደ ፡ ከበሮ ፡ ወይቀውሙ ፡ በአፍአ ፡ አንቀጸ ፡ ቤተ ፡ ክርስቲያን ። ውስጠሰ[10] ፡ ኢይበውኡ ። ወዓዲ ፡ ይቀውሙ ፡ በአደል[11] ፡ መብረቅ ፡ ወመነኮሳት ፡ ዘቢዘን ፡ እንዘ ፡ የዐውድዎ[12] ፡ ለቤተ ፡ ንጉሥ ፡

1. A የሐልፍ ፡
2. A በኅቡዕ ፡
3. A et B ወጺአ ፡
4. B et C; A ውስጠ ፡
5. B et C; A ኢይኤዝዝ ፡
6. B et C; manque dans A.
7. C ዋጀት ፡
8. C; A et B ሐለፈ ፡
9. B et C; A የሐልፉ ፡
10. B ውሥጠሰ ፡ C ውስጥሰ ፡
11. C በዐደል ፡
12. A et B የዓውድዎ ፡

Lorsque le roi allait à l'église en secret et sans être vu de personne, un des pages du palais[1] sortait et donnait des ordres à tous les Tshawâ, Badel Shôtal, Badel Damanâ, à tous les 'Orêbaçar Wâdjet, Damanâ 'Ambâ, Ba'adal Wâdjet, Badel Mabraq et Badel Masqal[2]; il leur annonçait le départ du roi pour l'église; alors ceux-ci se mettaient en marche, en soufflant dans leurs cornes et en faisant résonner les tambours[3], jusqu'à la porte de l'église où ils ne pénétraient pas. Les Ba'adal Mabraq et les moines de Bizan se rangeaient autour du palais dans l'intérieur de la palissade (?) : les moines tenaient l'épée et le fourreau et les Ba'adal Mabraq portaient l'arc et le

1. ውስጥ ፡ ብላቴና ፡ page de l'intérieur.
2. Ces noms de Çêwâs sont à peu près les mêmes que ceux de la page 31; ils constituaient sans doute la garde royale.
3. ቀንደ ፤ ከረቦ ፡ (ከበሮ ፡) (?) petit tambour militaire porté sous un bras et qu'on frappe de la main. (A. d'Abbadie, *op. cit.*, col. 292.)

በውሳጤ ፡ ሐጹር[1] ፡ ጸዊሮሙ[2] ፡ መንኰሳት ፡ ገለበ ፡ ወሰይፈ ፤ ወበአደል[3] ፡ መብረቅ ፡ እኂዘሙ ፡ ቀስተ ፡ ወኵናተ[4] ። ወበጊዜ ፡ ይትፌጸም ፡ ሥርዓተ ፡ ቍርባን ፡ ይሁብዎሙ ፡ ለኵሎሙ[5] ፡ ጬዋ ፡ ኅብስተ ፡ ወሜሰ ፡ እስከ ፡ ይጸግቡ[6] ፡ ጥቀ ። ወእምዝ ፡ ይወጽእ ፡ ንጉሥ ፡ እምቤተ ፡ ክርስቲያን ፡ ወየኀልፍ ፤ ውስተ[7] ፡ ቤተ ፡ ንጉሥ ፡ ውሣጤ[8] ፡ ሐፁረ ፡ ገጽ ፡ እንዘ ፡ ኢይሬእዮ ፡ ወኢየአምሮ ፡ ሰብእ[9] ፡ በከመ ፡ ልማዱ ፡ ዘእንበለ ፡ ዓቃቤ ፡ ሰዓት ፡ ወውስጥ[10] ፡ ብላቴኖች ፡ ንኡሳን[11] ። ወካዕበ ፡ ውእተ ፡ ጊዜ ፡ ይነግርዎሙ ፡ ውስጥ ፡ ብላቴኖች[12] ፡ ለእሙንቱ ፡ ጬዋ ፡ እንዘ ፡ ይኤምርዎሙ ፡ በእደዊሆሙ ፡ ከመ ፡ ተመይጠ ፡ ንጉሥ ፡ እምቤተ ፡ ክርስቲያን ፡ ወቦአ ፡ ውስተ ፡ ቤተ ፡ መንግሥት[13] ። አሜሃ ፡ ይትዋከሁ ፡ ወይዘፍኑ ፡ በበ ፡ ልሳነ ፡ ብሔሮሙ[14] ፡ ወይ

1. B; A et C በውሣጤ ፡ — C; A ሐፁር ፡ B ኀፁር ፡
2. C; A et B ፀዊሮሙ ፡
3. C በዐደል ፡
4. B ሰይፈ ፡ ወቀስተ ፡ ወኵናተ ፡
5. C ለኵሉ ፡ ኵሎሙ ፡
6. C; A et B ይፀግቡ ፡
7. A የሐልፍ ፡ B የሐውር ፡ ኀበ ፡
8. B et C እንተ ፡ ውሣጤ ፡
9. B መኑሂ ፡
10. C ዐቃቤ ፡ B et C ውሥጥ ፡
11. C; A et B ንዑሳን ፡
12. C ይነግሮሙ ፡ ውሥጥ ፡ ብላቴና ፡ ወጺሖ ፡ et la phrase au singulier.
13. B et C ውስተ ፡ መንግሥት ፡
14. C ሀገሮሙ ፡

---

javelot. Pendant le saint sacrifice, on donnait à tous les Tshawâ du pain et de la cervoise, jusqu'à ce qu'ils fussent complètement rassasiés. Ensuite le roi sortait de l'église et rentrait dans son palais par le chemin réservé, sans que personne le vît ni en eût connaissance, suivant la coutume, excepté l'ʿAqâbê Saʿât et les pages de la cour. Puis ces pages annonçaient aux Tshawâ, d'un signe de main, que le roi était parti et rentré dans son palais. Ceux-ci se livraient alors à l'envi à des danses effrénées, poussant dans la langue de leur pays des cris qui retentissaient au loin, soufflaient dans leurs cornes et battaient le tambour, ce qui produisait un grand tapage et une

ድምፅ ፡ ጥቀ ፡ ቃለ ፡ ጽራኆሙ[1] ። ወይነፍሑ ፡ አቅርንቲሆሙ[2] ፡ ወይዘብጡ ፡ ከበሮ ፡ ወይከውኑ ፡ ዓቢይ ፡ ድልቅልቅ ፡ ወዓበይ[3] ፡ ግርማ ። ወእምድኅረዝ ፡ ይኤዝዝዎሙ ፡ ከመ[4] ፡ ይሑሩ ፡ ለለምዕራፋቲሆሙ ። ዓዲ ፡ በውስተ ፡ ውሣጤ ፡ ሐፁር ፡ ይተከሉ ፡ ናዝሬት ፡ ቤት ፡ በበ፴ ፤ ትርሽማ ፡ አው ፡ ዘይበዝኁ[5] ። በመንገለ ፡ የማንሂ ፡ ወበመንገለ ፡ ፀጋምሂ ፡ ከመሁ ። ወውስቴቶሙ ፡ ያግብኡ[6] ፡ ኵሎ ፡ መንግሠ ፡ ዘመጽአ ፡ እምኵሉ ፡ ብሔረ ፡ ኢትዮጵያ ፡ ሠናየ ፡ ንዋየ ፡ ዘይበቍዕ[7] ፤ ወዘኢይበቍዕሰ ፡ ውስተ ፡ ቤተ ፡ መንግሥት[8] ፡ ወበረከት ፡ ቤት[9] ። ወሥርዐተ[10] ፡ ስፍየት ፡ ዘሽልማት ፡ ወዘኵሉ ፡ መፍቅደ ፡ ቤተ ፡ መንግሥት ፡ ሶበ ፡ ይት

1. B et C ; A ጽራሆሙ ፡
2. C አቅርንታቲሆሙ ፡
3. C ዐቢየ ፡ ድልቅልቀ ፡ ወዐቢየ ፡
4. Supprimé dans B ; C ይሑሩ ፡
5. B et C ; A ይበዝህ ፡
6. B ያበውኡ ፡
7. C ንዋያተ ፡ B ይበቍዕ ፡
8. C መንግሥት ፡ ቤት ፡
9. B ቤት ፡ በረከት ፡
10. A et B ሥርዓት ፡

---

grande agitation. Puis ordre leur était donné de se retirer dans leurs demeures.

On avait aussi construit à l'intérieur de la palissade un Nâzrêt Bêt[1] comprenant environ trente tershemâ[2] à droite et autant à gauche. On y réunissait les revenus provenant de toute l'Éthiopie, des objets de luxe et tout ce qui était utile; ce qui ne servait pas était placé dans le Mangešet Bêt et dans le Barakat Bêt[3]. Lorsque l'ordre en était donné, on descendait le métier servant à coudre le shelemât[4] et tout ce qui était nécessaire à la maison du roi, ainsi que les gemedjâ et les

1. Le Nâzrêt Bêt paraît être une construction destinée à contenir les soieries et autres richesses.

2. ትርሽማ ፡ ይብትሬ ፡ « tente royale, tente ornée ». On peut comprendre que le Nâzrêt Bêt était composé de trente tentes ou qu'il était de la grandeur de trente tentes.

3. Le mot በረከት ፡ signifie « cadeau ». Le Barakat Bêt était probablement une tente où l'on mettait les cadeaux faits au roi.

4. Shělemât signifie « décors, beaux habits ».

ኤዘገዘ ፡ ያወርዱ ፡ ግምጃ[1] ፡ ወመርዌ ፡ እምናዝሬት ፡ ቤት ፡ ውስተ ፡ መንግሥት[2] ፡ ቤት ፡ ወበረከት ፡ ቤት ፡ ከመ ፡ ይስፍዩ ፡ በህየ[3] ፡ ወያሠንዩ[4] ። ማእደኒ[5] ፡ ዘአብኡ ፡ ኵሎ ፡ እምቤተ ፡ ግብር ፡ ወማኅበረኒ ፡ ዘአብአ[6] ፡ ንግሥታት ፡ ኵሎን ፡ ግራ ፡ በአ ልቴሐት ። ወቀኛ ፡ በአልቴሐት[7] ፡ ወበዓልተ ፡ ሽሕና[8] ፡ የገላ ግል ፡ ገዜት ፡ ወወሰርበት ፡ ቤት[9] ፡ ቀይስ ፡ ሐፄ ፤ ወሊቀ ፡ ደብ ተራ ፤ ወጽራግ ፡ ማአሰሬ[10] ፡ ሊቀ ፡ መጫኒ[11] ፡ ወሊቀ ፡ ቃቄታች[12] ፡

1. C ግምዣ ፡ ወመረዌ ፡
2. C መንግሥ ፡
3. Manque dans B.
4. B et C ; A ያሰንዩ ፡
5. C ወማእደኒ ፡ A ማዕደ ፡
6. A et C ዘአብኡ ፡ B ኵሎን ፡ ንግሥታት ፡
7. C ግራ ፡ በዓልቲሓት ፡ ቀኛዕ ፡ በዓልቲሓት ፡
8. B ሽኽና ፡
9. C ajoute ገዜት ፡
10. B et C ጽራጅ ፡ et B ማሰሬ ፡
11. B መጠኔ ፡
12. C ቃቄታት ፡

---

marwê, du Nâzrêt Bêt dans le Mangešet Bêt et dans le Barakat Bêt pour les coudre et les orner. Le service de la table venait entièrement de Bêta Geber. Ceux qui y étaient admis étaient ceux qui formaient le cortège (?) de toutes les reines, Gĕrâ Ba'altêḥat, Qañ Ba'altêḥat, Ba'aleta Sheḥenâ[1], Yagalâgel Gazêt, Wasarbat Bêt : le Qaysa Ḥaçê[2] et le Liqa Dabtarâ, le Ṣerâg Mâ'asarê[3], le Liqa Matshâni,

1. Gĕrâ Ba'altêḥat, reine de gauche ; Qañ Ba'altêḥat, reine de droite ; Ba'aleta Sheḥenâ est, je pense, un titre qui s'ajoute à Qañ Ba'altêḥat.

2. Qaysa Ḥaçê ou Qês Ḥaçê, l'un des quatre juges, ainsi que le chef des chanoines ou Liqa Dabtarâ. Le Qaysa Ḥaçê pourrait être aussi le chapelain du roi.

3. Ṣerâg ou Ṣerâdj Mâsarê, l'un des juges suprêmes. « Tous les matins, avant le jour, un officier appelé le Serach Massery s'arme d'un long fouet qu'il fait claquer devant la porte du palais en faisant plus de bruit que ne pourraient en faire vingt postillons français réunis. Il chasse par ce moyen les hyènes et autres bêtes féroces qui infestent la ville pendant la nuit. En même temps, il donne le signal du lever du roi. » (Bruce, *Voyage*, traduction Henry, t. IV, p. 200-201.)

በአልጆሆ ፡ ወበአልዳሞ[1] ፡ ወማርያም ፡ ወልታ ፡ ወሐፄኒ ፡
ይሁቡ ። ወዘንተ ፡ ኵሎ ፡ ያገብኡ ፡ ውስተ ፡ ናዝሬት ፡ ቤት ፡
ዘየማን ፡ ወዘፀጋም ፡ [ቤት][2] ። ወአውፂኦሙ[3] ፡ እምህየ ፡ ይሁ-
ብዎሙ ፡ ለኵሎሙ ፡ ደብተራ ፡ ወለኵሎሙ ፡ ጨዋ ፡ ወለኵሉ ፡
ዘአዘዘ ፡ ንጉሥ ፡ እምኅብስት ፡ ወጸላ ፡ ወሜስ ፡ እምወይዳት ፡
ወሻናሜ ፡ ወሞገርያ ። ለሐዲስሰ ፡ ያበውእዎ ፡ ውስተ ፡ ናዝሬት ፡
[ቤት][4] ። ለቀዳማይሰ ፡ መብልዕ ፡ ወመስቴ ፡ ዘቦአ ፡ ያውጽኡ[5] ፡
ወይሁብዎሙ ፡ ለኵሎሙ ፡ በከመ ፡ እቤ ፡ ቀዳሚ ። ወዓዲ ፡
በውሳጤ[6] ፡ ሐፁረ ፡ ገጽ ፡ ዘየማን ፡ በላዕለ ፡ መንገደ ፡ ደበና ፡
ወእምታሕተ ፡ ቤተ ፡ ንጉሥ ፡ ይገብሩ ፡ ሎሙ ፡ ሰቀላ ፡ ለአፍ

1. C በአልዳሙ ፡
2. Manque dans C.
3. B et C; A ወወጺኦሙ ፡
4. Dans B et C.
5. B ያወፅኡ ፡
6. B; A et C በውሣጤ ፡

---

le Liqa Qâqêtâtj[1], Ba'aldjĕhô et Ba'al Dâmô[2]. Mâryâm Wâltâ et le roi faisaient la distribution (?). On apportait tout dans le Nâzrêt Bêt à droite et à gauche, puis ils sortaient pour donner à tous les chanoines, à tous les Tshawâ et à tous ceux qu'avait désignés le roi, du pain, de la cervoise et de l'hydromel[3], de Wayedât, de Shânâmê et de Môgaryâ (?). On mettait dans le Nâzrêt Bêt les aliments préparés pour le festin; quant aux aliments et à la boisson qui restaient des repas antérieurs, on les leur distribuait à tous (?) comme je l'ai dit plus haut.

A l'intérieur de la palissade de droite, au-dessus de la route de la tente et au pied du palais, on construisit un bâtiment pour y loger un grand nombre de chevaux que l'on mettait là pour les cacher aux regards des étrangers, et il y en avait qui

1. Parmi les quarante-quatre juges suprêmes on trouve quatre Liqa Maṭanê Qâqêtâtj. (A. d'Abbadie, *Dictionnaire de la langue amariñña*, col. 733.)

2. Ba'al Djĕhô et Ba'al Dâmô étaient sans doute des gouverneurs importants; peut-être de Dabra Dâmô et de Djĕhô (?).

3. ሜስ ፡ in genere sicera potio quavis inebrians, in specie hydromeli cujus in Æthiopia maximus, ob mellis copiam, usus.

ራስ ፡ ብዙኅ ፡ ወያቀውምዎሙ ፡ በህየ ፡ ከመ ፡ ኢይርአይዎሙ ፡ ባዕዳን ፡ ሰብእ ። ቦእምኔሆሙ ፡ እለ ፡ የኀድሩ[1] ፡ በተለጕሞ ፡ እንዘ ፡ ላዕሌሆሙ ፡ ኮር ፡ [ወሐምበል ፡ ሰይፍ ፡ ወጽኍር ፡ ስቁል ፡ ዲበ ፡ ኮር ፡][2] በተደልዎ ። ወቦእምኔሆሙ ፡ እለ ፡ ይውዕሉ ፡ ከመዝ ፡ ቅሩበ ፡ ቤተ ፡ ንጉሥ ። ወይረቅዩ ፡ ውስተ ፡ ውእቱ ፡ ቤተ ፡ ንጉሥ ፡ እንዘ ፡ የዓውድዎ ፡ ካህናት ፡ እኂዞሙ ፡ ማየ ፡ ጸሎት ፤ እምዕርበተ ፡ ፀሐይ ፡ እስከ ፡ ይጹብሕ ፡ እንበለ ፡ ዕርዓት[3] ። ወቦ ፡ እምኔሆሙ ፡ እምካህናት ፡ እለ ፡ አምጽእዎሙ ፡ እምአምሐራ ፡ ወእምአንጎት ፡ ኃሪዮሙ[4] ፡ ለገቢረ ፡ ዝንቱ ፡ ሥርዓት ፡ ያነብቡ ፡ ወንጌለ ፡ ወመዝሙረ ፡ ዳዊት ፡ ወክህዶተ ፡ ሰይጣን ። እግዚአብሔር ፡ ነግሠ ፡ እንዘ ፡ ኢየዓርፉ[5] ፡ ኵላ ፡ ሌሊተ ፡ እስከ ፡ ይከውን ፡ ጽባሐ[6] ፡ ወመዓልተሂ ፡ ኢየኃድጉ[7] ፡ ረቅየ ፡ ማየ ፡ ጸሎት ፡ በበጊዜሁ ። እስመ ፡ ያሜክርዎ ፡ ሰብአ ፡ ሥራይ[8] ፡ ቀኒኦሙ ፡ በእንተ ፡ ሃይማኖቱ ፡ ወሥነ[9] ፡ ጽድቁ ፡ ለን

1. B et C ; A የሐድሩ ፡
2. D'après C.
3. B ጽርዓት ፡
4. B ኀርዮሙ ፡
5. A ኢየአርፉ ፡
6. B ይፀብሕ ፡
7. A ኢየሐድጉ ፡
8. Manque dans B.
9. A ስነ ፡

étaient pendant tout le jour bridés et harnachés aux abords du palais.

Des prêtres aspergeaient sans cesse d'eau bénite, depuis le coucher du soleil jusqu'à l'aurore, le palais du roi dont ils faisaient le tour à l'intérieur. Parmi ces prêtres, il y en avait que l'on faisait venir d'Amḥarâ et d'Angôt pour remplir cette fonction. Ils récitaient l'Évangile, les Psaumes de David, des formules de renonciation à Satan et chantaient le psaume [commençant par les mots] « Dieu règne »[1], sans se reposer, du soir au matin, et, pendant tout le jour, ils ne cessaient pas leurs aspersions d'eau bénite ; car les sorciers, jaloux de la foi du roi et de la grandeur de sa justice, formaient de mauvais

1. Ou peut-être les hymnes contenues dans le recueil intitulé *Dieu règne* et composé par Zar'a Yâ'eqôb.

ጕሥን[1] ። ወውእቱ ፡ ንጉሥ ፡ በቃሉ ፡ ይቤ ፡ ወበመጽሐፉ ፡ ጽሑፈ ፡
ሀሎ ፡ ከመ ፡ ገብሩ ፡ ላዕሌሁ ፡ ሥራየ ፡ እኩያን ፡ ሰብእ[2] ፡ በኀበ ፡
ይነብር ፡ ወበፍኖትሂ ፡ እንዘ ፡ የሐውር ። ወገብረ ፡ ጥምቀትሂ ፡
ዘከመ[3] ፡ አፍለሱ ፡ በዕለተ ፡ ዕሁድ[4] ፡ በደብረ ፡ ብርሃን ፡ እምድ
ኅረ ፡ ተፈጸመ ፡ ኵሉ ፡ ሥርዓተ ፡ ጥምቀት ። ወዘንተ ፡ ኵሎ ፡
ሥራዮሙ ፡ ዘከመ ፡ ሠዓረ ፡ ሎቱ ፡ እግዚአብሔር ፡ ነገረ ፡ ገሀደ ፡
ወጸሐፈ ፡ ንጉሥነ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ሠርፀ[5] ፡ እስራኤል ፡ በስመ ፡
ሥላሴ ፡ ውኩል ። ወአመ ፡ ንሕለ[6] ፡ ውእቱ ፡ ግብረ ፡ ጥምቀት ፡
ሶበ ፡ ሰምዓ ፡ ንጉሥ ፡ አዘዘ ፡ ፍጡነ ፡ ከመ ፡ ይክርዩ ፡ በዓፀደ ፡
ቤተ ፡ ክርስቲያን ፡ ወይሕንፁ ፡ ሐናፅያን ፡ በጕጕዓ ፡ ወኵሎ ፡
ሰብአ ፡ ኵርጓኔሁ ፡ አዘዘ ፡ ዕደ[7] ፡ ወአንስተ ፡ ከመ ፡ ይቅድሑ ፡
ማየ ፡ ወይምልዑ ፡ ፍጡነ ፡ ወኮነ ፡ በከመ ፡ ቃሉ ፡ ወፈጸመ ፡

1. B ለአምላክነ ፡ ወንጉሥነ ፡
2. Manque dans B.
3. B በከመ ፡
4. B ገሃድ ፡
5. B ወሠርፀ ፡
6. B ንህለ ፡
7. B እደ ፡

---

desseins contre lui. Le roi lui-même a dit et écrit dans ses livres comment les méchants lui jetaient des sorts dans sa demeure et sur sa route lorsqu'il allait en voyage, et comment ils ont troublé l'œuvre du baptême (?) un dimanche[1], à Dabra Berhân, après l'accomplissement de la cérémonie. Tout cela, et comment Dieu le délivra de ces sorts, a été raconté et décrit clairement par notre roi lui-même, Zar'a Yâ'eqôb, rejeton d'Israël, plein de confiance dans le nom de la Trinité.

Lorsque le roi apprit cette manœuvre des sorciers touchant l'œuvre du baptême, il donna aussitôt des ordres pour qu'on fît un trou en terre dans l'enclos où se trouvait l'église et commanda aux constructeurs de bâtir à la hâte une piscine, et à tous les gens de sa cour, hommes et femmes, de puiser

1. J'ai traduit comme s'il y avait እሁድ ፡ « dimanche »; mais c'était vraisemblablement, comme l'a pensé justement M. Dillmann (*op. laud.*, p. 16), le jour de l'Epiphanie, car ce jour-là les Éthiopiens célèbrent la commémoration du baptême du Christ en se plongeant dans l'eau.

ሎቱ ፡ እግዚአብሔር ፡ ዘሐለየ[1] ፡ ወተመነየ ። ወተጠምቀ[2] ፡ በይ
እቲ ፡ ዕለት ፡ በህየ ። ወብዙኃኒ ፡ ዓመታተ ፡ ተጠምቀ ፡ እስከ[3] ፡
አዕረፈ ፡ ወገብሩ ፡ ላዕሌሁ ፡ ሰቀላ ፡ ምስለ ፡ ቍልፍ ፡ ጽኑዕ ።
ወከነ ፡ ፈውሰ ፡ ለድውያን[4] ፡ ውእቱ ፡ ማየ ፡ ጸሎት ፡ እስከ ፡ ዘመነ ፡
አውዓዮ[5] ፡ እሳት ፡ በዕለተ[6] ፡ ውዕየት ፡ ቤተ ፡ ክርስቲያን ። ወእ
ምአሜሃ ፡ አዘዘ ፡ ንጉሥነ ፡ ከመ ፡ ይግበሩ ፡ ጥምቀተ ፡ በየማነ ፡

1. A ሀለየ ፡
2. B በሀየ ፡
3. B እስከ ፡ አመ ፡
4. ዱያን ፡ dans les deux mss.
5. A አውአዮ ፡
6. B በዕተ ፡

---

de l'eau pour la remplir. Ses ordres furent exécutés et Dieu accomplit ainsi ce que le roi avait pensé et désiré. Depuis ce jour et pendant plusieurs années jusqu'à sa mort, on baptisa dans cette piscine, au-dessus de laquelle fut élevé un bâtiment que l'on ferma avec une forte serrure. L'eau bénite qui y était contenue fut un remède pour les malades, jusqu'à l'époque où ce baptistère fut détruit par l'incendie qui dévora l'église.

Notre roi décida que le baptême aurait lieu désormais à droite[1] et tout près de l'église, donnant pour motif de cette

1. C'est-à-dire dans l'aire ou la cour qui se trouve devant l'église. Voici, d'après Gabriel Simon (*l'Éthiopie*, p. 104-105), la description d'une église abyssinienne :

« L'église d'Adi Barroa (dans le Tigré) s'élève au milieu d'un champ sacré où croissent des arbres séculaires, à l'ombre desquels sont ensevelis les morts; quelques pierres réunies en tumulus y composent seules les monuments funéraires.

« Dans certaines églises cependant, comme nous le verrons plus tard à Oukère et à Lalibéla, les ossements des saints et des grands personnages se conservent dans le vestibule ou au milieu de cryptes creusées dans le rocher. Ils sont alors enfermés dans des troncs d'arbre ou enroulés dans une *djendi* ou peau de bœuf tannée et amincie.

« Cette nécropole est entourée d'un mur en maçonnerie; on y pénètre par un portique à piliers en bois, à l'entrée duquel une pierre phonolithe est suspendue par des lianes : c'est la cloche qui appelle les fidèles aux offices divins. Au centre de cette enceinte s'élève une construction cylindrique couverte d'un toit conique en chaume et surmontée d'une croix grecque en fer forgé, à laquelle sont suspendus des œufs d'autruche; la porte s'ouvre au fond d'un petit vestibule et donne accès dans une

ቤተ ፡ ክርስቲያን ፡ ቅሩበ ፡ እንዘ ፡ ይብል[1] ። ንሕነኒ ፡ ረከብነ ፡ በደብረ ፡ ሊባኖስ ፡ ማየ ፡ ጥምቀት ፡ በዓፀደ ፡ ቤተ ፡ ክርስቲያን ፡ ቀዳሚነ ፡ በምድረ ፡ ሐንጉግ ፡ በምድረ ፡ ትግሬ ፡ ርእነ ፡ ማየ ፡ ጥምቀት ፡ በቤተ ፡ መቅደስ ፡ ዘአሕነጸ[2] ፡ ንጉሥ ፡ ገብረ ፡ መስቀል ። ወረከብነ ፡ ዓዲ ፡ በመጽሐፈ ፡ ኪዳን ፡ ከመ ፡ ይከውን ፡ ጥምቀት ፡ በመንገለ[3] ፡ የማን ፡ ዘቤተ ፡ ክርስቲያን ። እምይእዜ ፡ ግበሩ ፡ ኵልክሙ ፡ ሕዝበ ፡ ክርስቲያን ፡ ለለመካንክሙ ፡ በበሀገርክሙ ፡ ከመ ፡ ይትፌጸም ፡ ሕገ ፡ እግዚአብሔር ፡ ወከመ ፡ ይጽራዕ ፡ ግብረ ፡ ሰይጣን ፡ ወግብረ ፡ ሥራይ ። ወዘንተ[4] ፡ ኵሎ ፡ ለእመ ፡

1. B በቃሉ ። ንሕነ ፡
2. A አሕነፀ ፡
3. B በ ፡ supprimé.
4. B ወ ፡ manque.

institution qu'il avait trouvé autrefois cette disposition adoptée pour le baptême dans la cour de l'église de Dabra Libânôs[1] ainsi que dans le temple édifié par Gabra Masqal[2] à Ḥangug, dans le Tigré. En outre, disait le roi, j'ai lu dans le Maṣḥafa Kidân[3] que le baptême doit se faire à droite de l'église; et désormais, peuple chrétien, veillez à ce que, dans vos provinces et dans vos localités, s'accomplisse la loi de Dieu et que cessent l'œuvre de Satan et la magie. Il ordonna

galerie circulaire éclairée par de petites baies pratiquées dans le mur. C'est là que se tiennent les assistants. Le milieu de l'édifice est occupé par le sanctuaire, construction carrée où est placé le maître-autel tourné vers l'orient; le jour n'arrive dans cette abside que par les portes dont la principale est à l'occident comme l'entrée de l'édifice. »

Le baptistère devait être placé dans le vestibule. Sur le plan d'une église grecque donné par Ludolf dans ses *Commentaires sur l'histoire d'Éthiopie*, p. 371, on voit en effet, dans le pronaos ou vestibule, du côté droit, un bassin figuré avec cette inscription : *Locus pro baptismo.*

1. Il y a aussi dans le Tigré un monastère nommé Dabra Libânôs, mais il est moins célèbre que celui du Shoa.

2. Gabra Masqal (serviteur de la croix) s'applique à deux rois qui ont précédé Zar'a Yâ'eqôb : 'Amda Ṣĕyôn de 1314 à 1344 et Yeṣhaq de 1414 à 1429.

3. Le Maṣḥafa Kidân (Livre du testament ou du pacte de N. S. J.-C.) contient des discours tenus par Jésus-Christ à ses apôtres après sa résurrection; on y trouve différentes prières et quelques préceptes pour l'administration ou la réception des sacrements. (Voy. A. d'Abbadie, *Catalogue*, n° 51.)

ኢ.ገብሩ ፡ አዘዘ ፡ ከመ ፡ ይትኰነኑ ፡ ወይትበርበር ፡ ቤቶሙ ። ወሥርዓት ፡ ጕዕዘኒ ፡ ሶበ ፡ ይፈቅድ ፡ ንጉሥ ፡ ይከውን ፡ ዓቢይ ፡ ግርማ ፡ ወድልቅልቅ ፡ በጊዜ ፡ ፀአቱ[1] ፡ እምደብና ፡ ወእምቤቱ ፡ ይጐይይ ፡ ኵሉ ፡ ሰብእ[2] ፡ እምቅድመ ፡ ገጹ ። ወይርኁቁ ፡ ጥቀ ፡ በፍርሃት ፡ ወበረዓድ ፡ ፀዋርያነ ፡ ድባብስ ፡ ይእኅዙ ፡ ሎቱ ፡ ቅሩበ ፡ ዘኍልቆሙ ፡ ፫ ፡ ዓቢያን[3] ፡ ድባብ ፡ እሙንቱ ፡ እለ ፡ ይነሰንሱ ፡ ሰብአ[4] ፡ ከማሆሙ ፡ ቅሩበ ፡ ንጉሥ ፡ ይሐውሩ ፡ [ወአሐዝያነ ፡ ሸማ ፡ በአንጦልዮ ፡ እሙንቱሰ ፡ የሐውሩ ፡][5] እምርሑቅ[6] ፡ እንዘ ፡ የዓውድዎ ፡ ለንጉሥ ፡ ተፅዒኖ ፡ ዲበ ፡ ፈረስ ። ዲበ ፡ በቅልሰ ፡ ኢይፄዓን[7] ፡ በእለተ ፡ ጕዕዘ ፡ ዘእንበለ[8] ፡ ፈረስ ፡

1. A ፀዓቱ ፡
2. B ይጐይዩ ፡ ሰብእ ፡
3. B ፫ወዓቢያን ፡
4. B ሰብእ ፡
5. D'après B.
6. A እምርኁቅ ፡
7. B ኢይፄአን ፡
8. B ጕዘ ፡ እንበለ ፡

---

de punir ceux qui n'observeraient pas ces prescriptions et de livrer leurs maisons au pillage.

Lorsque le roi voulait faire la Gueʿezô[1], il y avait au moment de sa sortie du palais un grand émoi et une grande agitation : tout le monde fuyait devant lui et se tenait au loin dans une attitude craintive et respectueuse. Ceux qui portaient les dais, et il y en avait trois grands[2], demeuraient auprès de lui, ainsi que ceux qui tenaient les éventails. [Ceux qui portaient le shammâ[3] (drapeau ?) déployé (?) marchaient] à une certaine distance et entouraient le roi monté sur son cheval, car le jour de la Gueʿezô, il ne monte pas une mule, mais un cheval.

1. Ce mot peut être rapproché des deux mots amhariques ጕዝ ፡ « marche en troupe », ou ጓዝ ፡ « troupe de soldats en marche, caravane, ensemble de serviteurs et de bêtes qui accompagnent leur maître en voyage ». Le mot employé dans la chronique indique en effet une sortie solennelle du roi avec son cortège. (Cf. A. Dillmann, *Ueber die Regierung des Königs Zara Jacob*, p. 16.)

2. Le mot Debab, que j'ai traduit par « dais », désigne un parasol d'apparat, un dais porté par une seule personne. (A. d'Abbadie, *Dictionnaire de la langue amariñña*, col. 773.)

3. ሸማ ፡ shammâ, signifie en amharique « toile, tunique, toge ».

ምስርቃና ፡ ወደብ ፡ አንበሳ[1] ፡ በፍጽም ፡ ወበከዋላ ፡ ከዊኖሙ ፡ ጥቀ ፡ ርኍቃን ፡ ይነፍሑ ፡ ወይዘብጡ ፡ በበሥርዓቶሙ ፡ ወብዙኃን ፡ ጥቀ ፡ እሙንቱ ፡ እለ ፡ ይነፍሑ ፡ ምስር ፡ ቃና ፡ ጊዜ ፡ ያንሶሱ ፡ ወበዓቱ ፡ ንጉሥ ፡ ውስቱ ፡ ጽርሑ ። ወዓዲ ፡ በምድረ ፡ ደዋሮ ፡ ሠርዓ ፡ ጬዋ ፡ ብዙኃ ፡ እለ ፡ ይሰመዩ ፡ አርቋይ ፡ በጹር ፡ ዋጅት[2] ፧ በደል ፡ ጸገና ፧ በአደል[3] ፡ አምባ ፧ በደል ፡ ደብ ፧ በደል ፡ ነድ ፧ በአደል[3] ፡ መብረቅ ፧ ደረቆ ፡ በፀር ፡ ዋጅት[2] ፧ ዣን ፡ ገደብ ። ወካልአንሂ[4] ፡ ብዙኃን ፡ ሀለዉ ፡ እለ ፡ ኢያእመርኩ ፡ ስሞሙ ። ዘንተሰ ፡ ዘሠርዓ ፡ ንጉሥ ፡ ሶበ ፡ ተዝኅኑ[5] ፡ ለዕሌሁ ፡ ዘቀዳሚ ፡ ጬዋ ፡ ዣን ፡ ጸገና ። ወሶበ ፡ ተምዕዖሙ[6] ፡ ወይትናገርዎሙ ፡ እንዘ ፡ ይወርዱ ፡ ነበሩ ፡ ኀበ ፡ አደል ፡ በንስ

1. B ድምአንበሳ ፡
2. C በፀር ፡ ዋጅት ፡
3. C በዓደል ፡
4. A ካልዓን ፡
5. A ተዝሀኑ ፡
6. B ተምዖሙ ፡

Au loin, en avant et en arrière, se trouvaient un grand nombre de Meserqânâ et de Deb Anbasâ[1] qui, suivant le cérémonial, soufflaient dans leurs cornes et battaient le tambour pendant la marche du roi et lorsqu'il rentrait dans sa demeure.

Le roi plaça dans le Dawârô de nombreux Tshawâ qui portaient les noms de Arquâye Baṣur Wâdjet, Badel Ṣaganâ, Ba'adal Ambâ, Badel Deb, Badel Nad, Ba'adal Mabraq, Daraqô Baçar Wâdjet, Jân Gadab[2] et plusieurs autres dont les noms ne me sont pas connus. Ces officiers furent désignés à la suite d'un acte d'insubordination des précédents Tshawâ Jân Ṣaganâ envers le roi. Pour se soustraire à la colère qu'ils avaient provoquée et aux remontrances qui leur étaient faites (?), ils se rendirent à Adal et y restèrent (quelque temps) sous un

1. Le Meserqânâ est une sorte d'instrument à vent employé chez le roi seulement. Le Deb Anbasâ est un grand tambour. J'ai donné ici le même nom aux musiciens qui se servaient de ces instruments.

2. Cette nouvelle collection de Çêwâs se rapproche de celles que nous avons déjà vues p. 31 et 35.

ቲት[1] ፡ ነገር ፡ ወእንበይነዝ ፡ መከሩ ፡ ከመ ፡ ያኅሥርዎሙ ፡ ለእሙንቱ ፡ ጬዋ ፡ ዘቀዳሚ ፡ ወይቤልዎሙ ፡ ርእዩ ፡ እንዘ ፡ ትትሜክሑ ፡ ዘነበርክሙ ፡ ላዕሌነ ፡ ወላዕሌ[ነ ፡ ወላዕላ ፡][2] አዝማች ፡ ዘወሀብናክሙ ፡ ሶበ ፡ ቀሠፈክሙ ፡ ወሠርዓክሙ[3] ፡ ትትመዓዑ ፡ ወትወርዱ ፡ ውስተ ፡ እስላም ፡ ዘነበርክሙ[4] ፡ ሠራዕነ ፡ ላዕሌክሙ ፡ ሐዲሳነ ፡ ጬዋ ፡ በከመ ፡ አዘዘነ ፡ እግዚአብሔር ። ወንበሩ ፡ በሥርዓት ፡ ወበሕግ[5] ፡ ወኅድጉ ፡ እከየክሙ ። ወለእመ ፡ አኮ ፡ አበይክሙ ፡ ንኴንነክሙ[6] ፡ ወዘፈቀድነ ፡ ንገብር ፡ ላዕሌክሙ ፡ በበሊኒ[7] ፡ ወበሐድያኒ ፡ ከማሁ ፡ ሠርዓ ፡ ጬዋ ፡ ብዙኃ ፡

1. B ፲በንስቲተ ፡
2. D'après B.
3. B ወሠዓረክሙ ፡
4. B ይእዜሰ ፡
5. A ህግ ፡
6. B ወእመአኮሰ ፡ እኴንነክሙ ፡ ወእገብር ፡ ላእሌክሙ ፡ ዘፈቀድክሙ ፡
7. A በባሊዕኒ ፡

léger prétexte. Après le retour de ces Tshawâ, le roi décida de les humilier : Dans votre orgueil, leur dit-il, vous vous êtes élevés contre nous et contre l'Azmâtj[1] que nous vous avions donné. Lorsqu'il vous a punis et vous a fait rentrer dans l'ordre[2], vous vous êtes irrités et vous êtes allés en pays musulman. Nous avons, ainsi que Dieu nous l'a ordonné, nommé de nouveaux Tshawâ. Restez dans le droit chemin et dans la loi et abandonnez la mauvaise voie où vous vous êtes engagés. Si vous refusez, nous vous jugerons et nous disposerons de vous comme nous l'entendrons.

Le roi mit aussitôt de nombreux Tshawâ dans les provinces

1. L'Azmâtj est le chef d'une expédition guerrière. Ce mot ne s'emploie guère seul; il entre dans la composition des titres suivants : Mardâzmâtj, chef du corps de secours ou de réserve; Grâ Azmâtj, chef de gauche; Qañ Azmâtj, chef de droite; Dadj Azmâtj, chef qui campait à la porte du roi entre les deux précédents qu'il dépassait en rang. (A. d'Abbadie, *Dictionnaire de la langue amariñña*, col. 705.)

2. Mot à mot : « Vous a mis à votre place (?), vous a établis. » Le ms. 143 porte ሠዓረክሙ ፡ pour ሰዐረክሙ ፡ « vous a destitués ».

ወከማሁ ፡ በበጌ ፡ ምድር ፡ ወበጐዠም[1] ፡ ሥርዓ ፡ ጬዋ ፡ [2] በፈጠ
ጋር ፡ ወበኢፋት ፡ በግድም ፡ ወበቿ[3] ። በአንጎት ፡ ወበቅዳ ፡ ወበ
ትግሬ ፡ ባሕር ፡ አምባ ። በሰራዋ[4] ፡ በፀር ፡ ዋጀት ፡ ወበዝ ፡ ኵሉ ፡
አሐጉር[5] ፡ ሥርዓ ፡ ብዙኃነ ፡ ጬዋ ፡ እንዘ ፡ ይሰሚ ፡ አስማተ
ሆሙ ፡ ዘዘዚአሆሙ ፡ በበአሕጉሪሆሙ[6] ። ወለባሕር ፡ ነጋሽሰ ፡
አዕበዮ ፡ ወአልዓሎ[7] ፡ ፈድፋደ ፡ እምኵሎሙ ፡ ሥዩማን ። ወወ
ሀበ ፡ ከመ ፡ ይምልኮሙ ፡ ለሥዩመ[8] ፡ ሲሬ ፡ ወለሥዩመ[8] ፡ ሰራዌ[9] ።

1. B በቤገ ፡ ምድር ፡ ወበጐጀም ፡
2. B ብዙኃ ፡
3. Dans les deux mss.
4. B በሰራጥ ፡
5. Manque dans B.
6. B ዘዘዚአሆሙ ፡ manque; በበአኅጉሪሆሙ ፡
7. A አልአሎ ፡
8. B ሥዩመ ፡ manque.
9. A ሰርዌ ፡ B ወለሰራዌ ፡

---

de Bâli et du Ḥadyâ, ainsi que dans celles de Bagêmeder, de Guajam, de Faṭagâr, d'Ifât, de Gedem, de Qañ, d'Angôt, de Qedâ, de Tigré, de [Bâḥr Ambâ, de Sarâwâ Baçar Wâdjet (?)]. Dans toutes ces provinces il établit de nombreux Tshawâ et leur donna des noms particuliers suivant la province où ils étaient placés.

Il augmenta la puissance de Bâḥr Nagâsh[1] et l'éleva beaucoup au-dessus de tous les choums : il lui donna autorité sur ceux de Sirê[2] et de Sarâwê[3] ainsi que sur les deux Ḥasêmên

1. « Le Baḥr Nagâsh, titre du gouverneur de la côte maritime, lorsque le royaume d'Éthiopie s'étendait jusqu'à la mer. C'était, après le roi et le Betwadet (le Beḥt Wadad), la personne la plus considérée de l'empire. Il avait le Sendick et le Nagarit, c'est-à-dire l'étendard et les timbales, marques d'un commandement supérieur. » (Bruce, *Voyage aux Sources du Nil*, trad. Castera. Londres, 1791, t. VIII, p. 7.)

2. Sirê est une province du Tigré comprise entre le Mareb et le Takazzé; la ville principale est Dabra Abbaï. (R. Basset, *Journal de la Société asiatique*, 1881, p. 145.)

3. Sarawê est aussi une province du Tigré, au nord du Marab et au sud du Ḥamasen. (R. Basset, *op. cit.*, note 135.)

ወለ፪ቱሂ ፡ ሐሴሜን[1] ፡ ከንቲባ ፡ ወለሥዩመ[2] ፡ ቡር ፡ ዘንተ ፡ ኰሎ ፡ ወሀበ ፡ ወአስፈኖ ፡ ላዕሌሆሙ ። ወለኵሉ ፡ ምድረ ፡ ኢትዮጵያ[3] ፡ አሠነየ ፡ ወሐደሰ[4] ፡ ሥርዓታ ። ወኮነ ፡ ማኅቶታ ፡ ወአብርሃ ፡ ጽልመታ ፡ ለዝንቱ ፡ ንጉሥነ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ እግዚአብሔር ፡ ይክፍሎ ፡ መንግሥተ ፡ ሰማያት ፡ እንበለ ፡ ቅስት ፡ ወሐተታ ። ወለወልዱ ፡ ልብነ ፡ ድንግል ፡ ይከልሎ ፡ ከመ ፡ ሥሙር ፡ ወልታ ፡ ለወለዲቱ[5] ፡ ንጽሕት ፡ እንበይነ ፡ ፪[6] ፡ አጥባታ[7] ። አ ።

1. B ወለ፪ሐማሴን ፡
2. B ለ ፡ manque.
3. B አስፈኖ ፡ ላእለ ፡ ኵሉ ፡ ኢትዮጵያ ፡
4. A አሰነየ ፡ B ወኀደሰ ፡
5. B ለወላዲቱ ፡ ድንግል ፡
6. B ፪ኤ ፡
7. B ለዓለመ ፡ ዓለም ፡ አሜን ፡

Kantibâ[1] et sur le choum de Bur[2]. Il l'établit ainsi comme un prince au-dessus d'eux. Notre roi Zar'a Yâ'eqôb réorganisa convenablement l'administration de l'Éthiopie et fut en réalité pour ce pays un flambeau dont la lumière en dissipa les ténèbres. Que Dieu lui donne en partage le royaume des cieux, sans jugement et sans examen, et qu'il environne de sa bienveillance comme d'un bouclier son fils Lebna Dengel à cause de sa mère pure (?)[3].

1. Le ms. 143 donne Ḥamâsên qui est le vrai nom. Province au N.-E. du Tigré, voisine de Bahar Nagash et renfermant les sources du Marab. (R. Basset, *ibid.*, p. 377.) — Le mot Kantibâ est l'équivalent de choum, qui signifie « préposé, gouverneur ».

2. Il y avait deux provinces de ce nom (Bur supérieur et Bur inférieur) sur le bord de la mer.

3. Mot à mot : « Qu'il environne ou couronne son fils Lebna Dengel, comme un bouclier agréable à sa mère pure (?), à cause de ses deux seins (?). » Cette phrase, que je ne m'explique pas très bien, paraît être une réminiscence du Ps. v, 13 : כַּצִּנָּה רָצוֹן תַּעְטְרֶנּוּ, « tu l'environneras de ta bienveillance comme d'un bouclier ».

ወአመ ፡ ወረደ ፡ ምድረ ፡ አክሱም ፡ ንጉሥነ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ። ለፈጽሞ ፡ ኵሉ[1] ፡ ሕግ ፡ ወሥርዓት ፡ በከመ ፡ ይገብሩ ፡ አበዊሁ ፡ ነገሥታት ፡ ዘውእቱ ፡ ቍርሐት ። ወሶበ ፡ በጽሐ[2] ፡ ውስተ ፡ አድያሚሃ ፡ ተቀበልዎ ፡ ኵሎሙ ፡ ሰብአ ፡ ሀገር ፡ ወካህናት ፡ በብዙኅ ፡ ትፍሥሕት ። ሥዩማን[3] ፡ ወኵሎሙ ፡ ጨዋ ፡ ዘምድረ ፡ ትግራይ ፡ በተፅዕኖ ፡ አፍራስ ፡ ወበእኂዘ ፡ ወልታ ፡ ወኵናት ፡ ወብዙኃት ፡ አንስት ፡ በገቢረ ፡ ዘፈን[4] ፡ እንበለ ፡ ውሕደት[5] ፡ በከመ ፡ ሕጎሙ ፡ ዘትካት ። ወበጊዜ ፡ በአቱ[6] ፡ ውስተ ፡ አናቅጺሃ ፡ ቆሙ ፡ ትግሬ ፡ መኰንን ፡ ወነብ[ር]እድ ፡ ዘአክሱም ፡ በየማን ፡ ወበፀጋም ። እንዘ ፡ ይከለክሉ ፡ እኂዞሙ ፡ ጨንገረ ፡ ዘአውልዕ ፡

1. B manque.
2. B በዕሐ ፡
3. B ሰ ፡
4. B በብዙኅ ፡ ዘፈን ፡
5. A ውሀደት ፡
6. A በዓቱ ፡

Lorsque notre roi Zar'a Yâ'eqôb se rendit dans le district d'Aksum[1] pour accomplir la loi et la cérémonie du couronnement[2] selon les rites suivis par ses aïeux, et lorsqu'il arriva sur les confins de ce district, tous les habitants, ainsi que les prêtres, allèrent à sa rencontre et l'accueillirent avec une grande joie; les choums et tous les Tshawâ du Tigré étaient à cheval, portant le bouclier et la lance, et les femmes, en grand nombre, se livraient, suivant leur antique coutume, à une danse sans fin. A son entrée aux portes de la ville, le roi avait à sa droite et à sa gauche le gouverneur du Tigré et l'administrateur[3] d'Aksum qui portaient et agitaient, suivant l'usage, des rameaux d'olivier; c'est pour cela que l'on

1. La ville d'Aksum se trouve dans le Tigré; elle est très ancienne et renferme des ruines très intéressantes; c'était autrefois la capitale de l'Éthiopie.

2. Le mot ቍርሐት ፡, qui signifie proprement « tonsure », s'applique ici au sacre du roi.

3. Les mots Neber 'Ed (imposé des mains), dégénérés en Nebrit dans la langue moderne, indiquent, d'après Bruce, le gardien du livre de la loi que l'on conserve à Aksum. Voir aussi la note 4 de la p. 11.

እስመ ፡ ከማሁ ፡ ሕጎሙ ። ወበእንተዝ ፡ ይሰመይ ፡ ትግሬ ፡ መኰንን ፡ ዓቃቤ ፡ ጽንጽንያ ። ወእምድኅረዝ ፡ በዊአ[1] ፡ ንጉሥ ፡ ውስተ ፡ ቅጽሩ[2] ፡ ለአክሱም ፡ አምጽአ ፡ ብዙኃ ፡ ወርቀ ፡ ወዘረወ ፡ እስከ ፡ ደዴሃ ፡ ላዕለ ፡ ብሳጥ ፡ ወማኪ ፡ ዘተነጽፈ ፡ ለምክያዱ ። ወኍላቌሁሰ[3] ፡ ለውእቱ ፡ ወርቅ ፡ ፻ ፡ ኀልቀ[4] ፡ ይከውን ። ወትራፎሰ ፡ ለእመ ፡ ከነ ፡ ፴ ፡ አው ፡ ፶ ፡ ኀልቀ[4] ፡ ኢያእመርኩ ። ወዘንተ ፡ ዘገብረ ፡ ንጉሥ ፡ በእንተ ፡ ክብራ ፡ ለጽዮን ፡ ወወሀበ[5] ፡ አምኃ ፡ በከመ ፡ ይሁቡ ፡ ነገሥት ፡ እለ ፡ ቀደምዎ ። ወአመ ፡ ፳ወ፩ለወርኃ ፡ ጥር ፡ በበዓለ ፡ ዕረፍታ ፡ ለእግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ ገብረ ፡ ወፈጸመ ፡ ሕገ ፡ ቍርሐት ፡ ነቢሮ ፡ ዲበ ፡ መንበር ፡ ዘእብን[6] ። ወይእቲ ፡ እብን[6] ፡ መካነ ፡ ቍርሐት ፡ ትነብር ፡ ምስለ ፡ ቅጽራ ፡ በባሕቲታ ። ወካልእታሂ[7] ፡ እብን[6] ፡ ሀለወት ፡ በዘይትባ

1. A በዊዮ ፡	5. B ወሀባ ፡
2. B ቅዕሩ ፡	6. A ዕብን ፡
3. A ሁላቌሁሰ ፡	7. A ካልዕታሂ ፡
4. B ሕልቅ ፡	

---

appelle le gouverneur du Tigré ʿAqâbê Ṣenṣenyâ[1]. Après avoir franchi les murs d'Aksum, le roi fit apporter beaucoup d'or qu'il jeta, jusqu'à la porte de la ville (?), sur les tapis[2] qu'on avait étendus sur son passage. Cette quantité d'or était de plus de cent onces; quant à ce qu'il y avait en plus, j'ignore si c'était trente ou cinquante onces. Le roi agit ainsi pour la gloire de Sion et fit des largesses comme les rois ses prédécesseurs.

Le 21 du mois de Ṭer[3], jour de la mort de Notre Sainte Vierge Marie, fut accomplie la cérémonie du couronnement, pendant laquelle le roi était assis sur un trône de pierre. Cette pierre, avec la construction qui la supporte, est seule

1. Gardien des mouches (?).
2. Mâki est peut-être mis pour Mâq, qui désigne une étoffe de laine.
3. 16 janvier. Les Éthiopiens célèbrent ce jour-là la fête de la mort de la Sainte Vierge. Le mois de Ṭer, qui est le cinquième de l'année éthiopienne, commence le 27 décembre d'après le calendrier julien et finit le 25 janvier.

ረከ ፡ ንጉሥ ፡ ነቢሮ ፡ ላዕሌሃ ። ወካልኣትሂ[1] ፡ ብዙኃት ፡ አዕባን ፡ ሀለዋ ፡ በየማን ፡ ወበፀጋም ፡ እለ ፡ ይነብሩ ፡ ዲቤሆን ፡ ፲ወ፪ ፡ በዓለ ፡ ሕግ ፡ ወመንበረ ፡ ጳጳስሂ ፡ ሀሎ ፡ በውእቱ ፡ መካን ። ወሠርዓ ፡ ንጉሥነ ፡ በህየ ፡ ኵሎ[2] ፡ ሥርዓተ ፡ ቤተ ፡ ክርስቲያን ። ወጸሎተ ፡ ሰዓታትኒ ፡ አዘዘ ፡ ከመ ፡ ይግበሩ ፡ በጊዜሁ[3] ። ቀዳሚሰ ፡ ኢይገብሩ ፡ ጸሎተ ፡ ሰዓታት ። ወእንበይነዝ[4] ፡ አስተጋብአ ፡ ብዙኃነ ፡ መነኮሳተ ። ወሠርዓ ፡ ማኅበረ ፡ ወሤመ ፡ ማም

1. A ከልዓት ፡
2. B ኵሎ ፡ manque.
3. B በበጊዜሁ ፡
4. B ወበበይነዝ ፡

---

réservée au couronnement. Il en est une autre sur laquelle s'assied le roi lorsqu'on le bénit et plusieurs autres, à droite et à gauche, sur lesquelles prennent place les douze juges suprêmes[1]. Il y a en outre le trône du métropolitain.

Pendant son séjour à Aksum, notre roi régla toutes les institutions de l'Église et prescrivit de faire chaque jour, aux heures canoniales (?), les prières qui jusque-là avaient été négligées. Il réunit dans ce but un grand nombre de moines, fonda un couvent dont il confia la direction à un abbé qui eut

1. Ba'âla Ḥeg (maître de la loi) signifie « législateur » ou « juge suprême ». « Ces juges suprêmes étaient d'abord le Ṣerâdj Mâsarê avec une corne d'huile; le Liqa Sâf, avec cheval; l'Ayesanafô, avec mulet; le Ḥôr Bezên, avec la nourriture; le Ba'ala Ḥarb, avec le rasoir d'or; le Ba'ala Ḥarfâ Dadj Qasbâsi; le Ṣaḥasargê, avec l'anneau d'or nommé Belul Aqâmbesê; il garde les lions; le Bestegrê, avec Debenâ, maison des souris; il porte les effets de Ṣĕyôn. Plus tard on a ajouté : deux Beḥtôdad, l'un de droite, l'autre de gauche; deux Gêtâ (nobles); deux Wesṭ 'Azâj; deux Djân Darabôtj Azâzotj et enfin les quatre juges : l''Aqabê Sa'at, le Qês Haçê, le Liqa Dabtarâ et le Liqa Mâ'emerân. » (Ant. d'Abbadie, *Dictionnaire de la langue amariñña*, col. 785-786.)

M. A. Dillmann a donné dans son mémoire *Ueber die Regierung des Königs Zar'a Jacob*, p. 18, le texte éthiopien de la cérémonie du couronnement, d'après le Kebra Nagast (ms. de la Bibl. Bodl. d'Oxford n° 26, fol. 89 *f*), et p. 74 et suiv. la traduction de ce texte, à laquelle pourront se reporter les lecteurs qui désireraient connaître tous les détails de cette cérémonie.

ሀረ[1] ፡ እንዘ ፡ ይሰሚ ፡ ስሞ ፡ ሊቀ ፡ አክሱም ፡ ወወሀበ ፡ ብዙኃ ፡ ምድረ ፡ ዘትሰመይ ፡ ምድረ ፡ ናዕዴር ። ወዘንተ ፡ ግብረ ፡ ገብረ ፡ እንበይነ ፡ ፍቅራ ፡ ለእግዝእትነ ፡ ማርያም ። ወከመ ፡ ይኩኖ ፡ ተዝካረ ፡ ሎቱ ፡ ወለወልዱ[2] ፡ ወለውሉደ ፡ ውሉዱ ፡ ወመራሕያኒ[3] ፡ አምጽአ ፡ ወሠርዓ ፡ በህየ ። ወወሀበ ፡ ካዕበ ፡ ለቤተ ፡ ክርስቲያን ፡ አልባሰ ፡ ብዙኃ ፡ ወዘወርቅ ፡ ኰስኰስት[4] ፡ ወሐደሰ ፡ ኰሎ ፡ ሥርዓተ[5] ፡ ብሉያተ ፡ ወጸገዋ ፡ ትፍሥሕተ ፡ ወተመይጠ ፡ በሰላም ። ወዓዲ ፡ አመ ፡ በጽሐ[6] ፡ ምድረ ፡ ፀሐያ ፡ ዘአምሐራ ፡ ረከበ ፡ ደብረ ፡ ልዕልተ ፡ ወሠናይተ ። ወአፍቀራ ፡ ለእይቲ ፡ መካን ፡ ጥቀ ። ወረከበ ፡ ካዕበ ፡ በላዕሌሃ ፡ ንድቀ ፡ ንስቲተ ፡ መንገለ ፡ ምሥራቃ ፡ ለይእቲ ፡ ደብር ፡ ዘነደቀ ፡ ዳዊት ፡ ንጉሥ ፡

1. A መምሕረ ፡
2. Manque dans B.
3. B መራህያነ ፡
4. B ኩስኩስተ ፡
5. B ሥርዓታ ፡
6. B በዕሐ ፡

---

le titre de Pontife d'Aksum[1] et qui reçut une grande étendue de la terre appelée Nâ'edêr. Il accomplit cette œuvre par piété pour la Vierge Marie et pour perpétuer sa propre mémoire ainsi que celle de ses enfants et des enfants de ses enfants. Il fit venir des catéchistes, [qui furent attachés au couvent], et fit don à l'église d'un grand nombre d'ornements et d'une aiguière d'or, remit en vigueur toutes les vieilles institutions, répandit la joie en ces lieux et s'en retourna satisfait.

En arrivant au pays de Çaḥayâ[2], dans l'Amḥarâ, il gravit une montagne haute et belle dont le site le charma ; au sommet de cette montagne et vers l'est, il trouva une muraille qui avait été élevée par le roi Dâwit[3], son père, dans l'intention

1. Liqa Aksum, mot à mot « chef d'Aksum ». Les prières pour les heures canoniales, dont il est question dans ce chapitre, se trouvent dans les mss. nos 9, 11, 12, 13, 15, 17, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 94, 99, 166 et 167 de la Bibliothèque nationale. Dans le ms. nº 12, les prières de Prime renferment une invocation pour le roi Zar'a Yâ'eqôb. (Cf. Zotenberg, *Catalogue des manuscrits éthiopiens de la Bibliothèque nationale.*)

2. Çaḥaye (soleil) (?).

3. Dâwit Ier, père de Zar'a Yâ'eqôb, régna de 1382 à 1411, date à laquelle il abdiqua, et mourut en 1413.

አቡሁ ፡ ሐልዮ[1] ፡ በልቡ ፡ ከመ ፡ ይሕንፅ ፡ ህየ[2] ፡ መቅደሰ ፡ እግዚአብሔር ፡ ወኢፈጸመ ፡ ተምኔቶ ። እስመ ፡ ኢበጽሐ[3] ፡ ጊዜሁ ። በከመ ፡ ዳዊት ፡ ንጉሥ ፡ ዘቀዳሚ ፡ ሶበ ፡ ሐለየ[1] ፡ ይሕንጽ ፡ ቤተ ፡ እግዚአብሔር ፡ ወኢከነ ፡ ሎቱ ፡ ወኢፈጸመ ፡ ዘእንበለ ፡ ወልዱ[4] ፡ ሰሎሞን ፡ ከማሁ ፡ ንጉሥነ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ዘኢተክህሎ ፡ ለአቡሁ ፡ ውእቱ ፡ መቅደሰ ፡ እግዚአብሔር ፡ ለሐኒፀ[5] ፡ መንገለ ፡ ምዕራቢሃ ፡ ለይእቲ ፡ ደብር ፡ ወአዘዘ ፡ ከመ ፡ ይጹሩ ፡ አእባነ[6] ፡ ኵሎሙ ፡ ነዳያን ፡ ወአብዕልት ፡ ወኵሎሙ ፡ ሥዩማን ፡ ወነደቁ ፡ ፍጡነ ። ወአስተሣነዩ ፡ መካኖ ፡ እስከ ፡ ከነ ፡ ርኂበ ፡ ጥቀ ። ወሣረረ[7] ፡ በህየ ፡ ቤተ ፡ ክርስቲያን ፡ ፪ ተ ፡ ለአሐቲ ፡ ሰመያ ፡ መካነ ፡ ጎል ። ወለአሐቲ ፡ ሰመያ ፡ ደብረ ፡ ነጐድጓድ ። ወሠርዓ ፡ በውስቴታ ፡ ብዙኃ ፡ ካህናተ ፡ ደብተራ ፡ ወምድረኒ ፡ ወሀበ ፡

1. A ሀሊዮ ፡ — ሀለየ ፡
2. B በህየ ፡
3. B ኢበዕሐ ፡
4. B በወልዱ ፡
5. B ለሐኒፅ ፡
6. A ይፁሩ ፡ አዕባነ ፡
7. B ሰረረ ፡

---

de bâtir en cet endroit un temple qu'il n'avait pas eu le temps d'achever : de même que l'ancien roi David, qui avait projeté d'élever un temple au Seigneur, ne put achever son œuvre qui fut terminée par son fils Salomon, de même notre roi Zar'a Yâ'eqôb réalisa l'intention de son père en construisant un temple à Dieu à l'ouest de cette montagne. Tous, pauvres ou riches, et les choums eux-mêmes, reçurent l'ordre d'apporter des pierres et cet édifice fut rapidement élevé. Ils embellirent cet endroit, qui prit un grand développement et où furent bâties deux églises, l'une appelée Makâna Gôl[1] et l'autre Dabra Naguadguâd[2]. Le roi y attacha un certain nombre de prêtres et de chanoines auxquels il donna des terres. En

1. Lieu de la crèche (?).
2. Montagne ou monastère de la foudre (?).

ከመ ፡ ይኩኖሙ ፡ ርስተ ። ወማኅበረኒ ፡ ሠርዓ ፡ መነኮሳተ ፡ ዘደብረ ፡ ሊባኖስ ፡ ወለሙኒ ፡ ወሀቦሙ ፡ ብዙኃ ፡ ምድረ ።

ወእምዝ ፡ እስተጻኒዮ[1] ፡ ኵሎ ፡ ሥርዓተ ፡ ካህናቲሃ ፡ ወሥርዓተ ፡ ሱረሬሃ[2] ፡ ወተዝካረ ፡ ማርያም ፡ ዘይትገበር ፡ ኀቤሃ ፡ ወአልባሰ ፡ ሠርጐ ፡ ዘወርቅ ፡ ወዘብሩር ፡ ወሂበ ፡ እም፡ኔሃ[3] ፡ ሖረ ፡ ወሀለፈ ፡ እምኔሃ ፡ ወዓዲ ፡ በጽሐ[4] ፡ ምድረ ፡ ደጎ ፡ ኀበ ፡ ነግሠ[5] ፡ ህየ ፡ ቀዳሚ ፡ ወጠነ ፡ ወሣረረ[6] ፡ መቅደሰ ፡ እግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ ሶበ ፡ አደሞ ፡ ስነ ፡ ምንባሪሃ ፡ ወልዕልናሃ ፡ እምኵሎን ፡ አድባራት ፡ አፍቀራ ፡ ፈድፋደ ፡ ወሰመያ ፡ ስማ ፡ መካነ ፡ ማርያም ፡ ወወሀባ ፡ ብዙኃ ፡ ጕልተ ፡ ወሠርዓ ፡ ላቲ ፡ ካህናተ[7] ፡ ከመ ፡ ያቅርቡ ፡ በውስቴታ ፡ ለእግዚአብሔር ፡ ስብሐተ[8] ፡ ወወሀባ ፡ ይእተ ፡

1. A እስተፃኒዮ ፡
2. B ካህናቲሃ ፡ ወሱራሬሃ ፡
3. B ሃ ፡ manque.
4. B በጺሐ ፡
5. B ዘነግሠ ፡
6. B ሳረረ ፡
7. B ካህናቲሃ ፡
8. B ስብሐተ ፡ ለእግዚአብሔር ፡

outre, il fonda un couvent et y mit des moines de Dabra Libânôs qu'il dota de la même manière.

Après avoir réglé toutes les dispositions relatives à cet établissement et à ses prêtres, consacré définitivement la célébration de la fête de la Vierge qui s'y fait [habituellement] et avoir fait don au monastère (?) de vêtements ornés d'or et d'argent, il quitta ces lieux, alla au pays de Dagô où il avait autrefois résidé et y entreprit [sur une haute montagne] la fondation d'un temple à Notre-Dame Marie, épris de la beauté de ce site élevé qui dominait toutes les collines environnantes. Il eut pour ce temple, qu'il nomma Makâna Mâryâm[1], une prédilection particulière, le dota largement et y établit des prêtres pour y célébrer la louange de Dieu. Il donna cette

1. Lieu de Marie.

መካን ፡ ለግራ ፡ በአልቲሐት[1] ፡ እንተ ፡ ስማ ፡ ፍሬ ፡ ማርያም[2] ፡ እሞን ፡ ይእቲ ፡ ለብርሃን ፡ ዘመዳ ፡ ወለመድኅን ፡ ዘመዳ ፡ ለፀበለ ፡ [ማርያም][3] ። ወለድል ፡ ድባባ ፡ ከመ ፡ ይኩና[4] ፡ ተዝካረ ፡ ወመቃብረ ። ወድኅረኒ ፡ ህየ ፡ ተቀብረ[5] ፡ ወተፈጸመ ፡ ቃሉ ፡ ለንጉሥን ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ። ወበ፯ዓ ፡ እምአመ[6] ፡ ነግሠ ፡ መጽአ ፡ እምአምሐራ ፡ ወበጽሐ[7] ፡ ምድረ ፡ ተጕለት[8] ፡ ዘትሰመይ ፡ እጉብ[9] ፡ ወገብረ ፡ ሕገ ፡ ጥምቀት ፡ በህየ ፡ ወነበረ ፡ ውስቴታ ። ወአፍቀራ[10] ፡ ለይእቲ ፡ ምድር ። ወእንዘ ፡ ሀሎ ፡ ኀቤሃ ፡ መጽአ ፡

1. B በአልቲሐት ፡
2. B ማርያም ፡ manque.
3. D'après B; manque dans A.
4. B ይኩኖን ፡
5. B ተቀብራ ፡
6. B ዓመት ፡ እምዘ ፡
7. B በፅሐ ፡
8. B ተጐለት ፡
9. B ትሠመይ ፡ አጕብ ፡
10. B ፈድፋደ ፡

fondation, en souvenir et pour qu'elle en fît son tombeau, à la reine Gĕrâ Ba'altêḥat, qui se nommait Frê Mâryâm[1] et qui était la mère de Berhân Zamadâ, de Mad'hen Zamadâ, de Çabala Mâryâm et de Del Debâbâ. C'est là, en effet, qu'elle fut enterrée plus tard suivant les intentions de notre roi Zar'a Yâ'eqôb.

Dans la septième année de son règne[2], il quitta la province d'Amḥarâ et vint à 'Egubâ, situé dans le district de Tagualat[3], y accomplit la cérémonie du baptême[4] et s'arrêta dans ce pays qui lui plaisait beaucoup. Pendant qu'il y était,

1. Fruit de Marie.
2. Vers 1441.
3. Dans le Shoa; résidence des rois de la dynastie salomonienne pendant la durée de l'usurpation des Zagwê.
4. « Le jour de l'Épiphanie, en commémoration du baptême du Christ. Cette fête est l'une des plus importantes de l'Église d'Éthiopie; elle commence dès l'aurore par le chant des psaumes, et pendant toute la journée le peuple entier, roi, métropolitain, clercs et laïques se plongent dans une rivière ou un étang : toutefois les femmes sont exclues. » (René Basset, *Journal de la Société asiatique*, 1881, p. 146.)

ዜና ፡ እምሊቀ[1] ፡ ጳጳሳት ፡ አባ ፡ ዮሐንስ ፡ ከመ ፡ ነሠትዋ ፡ ወአውዓይዋ[2] ፡ ተንባላት[3] ፡ ለደብረ ፡ ምጥማቅ ፡ በሀገረ ፡ ምስር ፡ ቀኒዖሙ ፡ ሶበ ፡ ትትረአይ ፡ ባቲ ፡ እግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ ገሀደ ፡ ወሶበ ፡ አምኑ ፡ ብዙኃን ፡ እምኔሆሙ ፡ በሃይማኖተ ፡ ክርስቲያን ። ወዘንተ ፡ ሰሚዖ ፡ ንጉሥነ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ በከየ ፡ ወሐዘነ[4] ፡ ፈድፋደ ፡ ምስለ ፡ ኵሎሙ ፡ ሠራዊቱ ፡ ወምስለ ፡ ኵሎሙ ፡ ነጋድያን ፡ እለ ፡ መጽኡ[5] ፡ ቀዲሙ ፡ እምኢየሩሳሌም ። ወእምዝ ፡ ከመ ፡ ይናዝዝ ፡ ልበ ፡ ወልበ ፡ ኵሎሙ ፡ ሠራዊቱ ፡ ሐለየ[6] ፡ ወወጠነ ፡ እንዘ ፡ ይብል ፡ ኢትብክዩ ፡ ወኢትሕዝኑ[7] ፡ አሕዛበ ፡ ክርስቲያን ፡ ሶበ ፡ ነሠትዋ[8] ፡ ለደብረ ፡ ምጥማቅ ፡ በሀገረ ፡ ምስር ፡

1. B እምኀበ ፡
2. B ነሰትዋ ፡ A አውአይዋ ፡
3. B በምስር ፡
4. A ሀዘነ ፡
5. B ዘመጽኡ ፡ — ቀዲሙ ፡ manque.
6. A ሀለየ ፡
7. B ኢትኀዝኑ ፡
8. B ነሰትዋ ፡

---

il reçut un message du patriarche Abba Yôḥannès[1] l'informant que les musulmans avaient détruit par l'incendie le monastère de Meṭmâq[2], en Égypte, furieux de ce que Notre-Dame Marie avait apparu dans cet endroit et de ce qu'un grand nombre de musulmans, témoins de ce miracle, s'étaient convertis à la foi des chrétiens. En recevant ce message, notre roi Zar'a Yâ'eqôb fondit en larmes et fut profondément affligé, ainsi que toute sa cour et les pèlerins qui avaient fait autrefois le voyage de Jérusalem[3]. Néanmoins, pour se consoler et fortifier son courage et celui de ses gens, il leur dit : « Ne pleurez pas, peuple chrétien, et ne vous affligez pas de ce qu'on a détruit le monastère de Meṭmâq qui est en Égypte.

1. C'était probablement le patriarche d'Alexandrie. Abba est un titre que l'on donne aux moines, comme chez nous celui de Père à certains religieux.
2. Monastère du baptistère.
3. Les Abyssins possédaient à Jérusalem un couvent, au supérieur duquel Zar'a Yâ'eqôb adressa le texte gëez des canons des apôtres. (Ludolf, *Comment. ad Hist. Æthiop.*, p. 301 et suiv.)

ንሕነ ፡ ነሐንፅ ፡ በዝየ ፡ ቤተ ፡ ክርስቲያን ፡ ዘእግዝእትነ ፡ ቅድ፡ ስት ፡ ድንግል ፡ ማርያም ፡ ወንሰምያ ፡ ደብረ ፡ ምጥማቅ ፡ ወእም ድኅረዝ[1] ፡ ይቤ ፡ አዘዘ[1] ፡ ንጉሥነ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ከመ ፡ ይሕ ንፁ[2] ፡ ቤተ ፡ ክርስቲያን ፡ ውስተ ፡ ይእቲ[3] ፡ ምድር ፡ ወወሀባ ፡ ጉልት ፡ እምድረ ፡ ተጉለት[4] ፡ ወአሠነየ ፡ ሥርዓታ ፡ ወፈጸመ ፡ ሐኒጾታ[5] ፡ ወሰርየሙ ፡ ለካህናታ ። ወሰመየ ፡ ስማ ፡ ደብረ ፡ ምጥ ማቅ ፡ በከመ ፡ ነበበ ፡ አፉሁ ፡ ቀዲሙ ፡ ወበከመ ፡ ተመነየ ፡ ሕሊ ናሁ ፡ ወሰሚዖ ፡ ካዕበ ፡ እንዘ ፡ ሀሎ[6] ፡ ውስተ ፡ ይእቲ ፡ ምድር ፡ ከመ ፡ መጽአ ፡ አርዌ ፡ በድላይ ፡ ተንሥአ ፡ እምይእቲ ፡ መከን ፡ ዘስማ ፡ ደብረ ፡ ምጥማቅ ፡ ሀደገ ፡ ምድረ ፡ ደጎ[7] ። ወእምሀየ ፡ አዞር[8] ፡ ገበያ ፡ ወእምዝ ፡ ምድረ ፡ አፉፍ ። ወእምሀየ ፡ የለበሸ[9] ።

1. B ኀዘ ፡ supprimé, ይቤ ፡ ዘ ንተ ፡
2. B ይኅንፁ ፡
3. B በይእቲ ፡
4. A እምድኅረ ፡ B ተጉለት ፡
5. A ሐኒፆተ ፡
6. B ሀለወ ፡
7. B ወሖረ ፡ ምድረ ፡ ደጎ ፡
8. B ሖረ ፡ አዞር ፡
9. B የለባሽ ፡

Nous bâtirons ici une église à Notre Sainte Vierge Marie et nous l'appellerons Dabra Meṭmâq. » Notre roi ordonna aussitôt de construire une église à cet endroit et lui donna des terres du district de Tagualat. Il y fit faire des embellissements, en termina la construction et y établit des prêtres. Suivant sa parole et le vœu qu'il avait exprimé, il la nomma Dabra Meṭmâq.

Pendant qu'il était dans cette contrée, il apprit qu''Arwê Badlây[1] s'avançait contre lui. Aussitôt il quitta Dabra Meṭmâq et le district de Dagô, traversa successivement les territoires

1. Bête de Badlây. Dans Maqrizi le nom de ce roi d'Adal est شهاب الدين احمد بدلاى (cf. Dillmann, *Ueber die Regierung des Königs Zar'a Jacob*, p. 21). Le mot Arwê ou Awrê que l'on trouve en éthiopien devant son nom signifie « bête, animal ». La Chronique de Ba'eda Mâryâm mentionne la soumission du fils de ce prince.

ወእምዝ ፡ አጋም ፡ ገበያ ። ወእምዝ ፡ በጽሐ[1] ፡ ምድረ ፡ ደዋሮ ፡
ምስለ ፡ ውሁዳን[2] ፡ ሠራዊት ፡ እንዘ ፡ ይሰሚ ፡ ስሞ ፡ ሐሳብ ፡
በወሰን ። ወኀበ ፡ ቅዱሳንሂ ፡ ዘለአከ ፡ አምጽኡ[3] ፡ ሎቱ ፡ መል
እክተ ፡ እምደብረ ፡ ሊባኖስ ። ወእምካልኣን[4] ፡ ቅዱሳን ፡ ብዙ
ኃን ፡ እንዘ ፡ ይብሉ ፡ ኢትፍራህ ፡ አ ፡ እስመ ፡ እግዚአብሔር ፡
አ[5] ፡ ሰምዓአ[5] ፡ ስእለተ[6] ፡ ቅዱሳን ፡ አ ፡ ወትረክብ ፡ መዊአ[7] ፡
ወታወድቆ ፡ በኃይለ ፡ እግዚአብሔር ፡ ለፀርከ ። ወሐድያ ፡ ገራ
ድኒ ፡ ለአከ ፡ ኀበ ፡ ንጉሥ ፡ እንዘ ፡ ይብል ፡ ለእመ ፡ ትመጽእአ[5] ፡
ከመ ፡ እትራዳእከአ ፡ ፈኑአ[5] ፡ ቃለከአ[5] ፡ ኀቤየአ[5] ፡ ወኀበ ፡ ውእ

1. B በፅሐ ፡
2. B ኅዳጣን ፡
3. B አምጽአ ፡
4. A ካልዓን ፡
5. B አ ፡ supprimé.
6. A ስዕለተከ ፡ B ajoute ወስእለተ ፡ ነዳያን ፡ ቅዱሳኒሁ ፡
7. A መዊዓ ፡

---

d''Azôr Gabayâ, d''Afâf, de Yalabasha, d''Agâm Gabayâ[1] et arriva dans le Dawârô[2] avec une petite troupe désignée sous le nom de Ḥasâb Bawasan[3]. Les messagers qu'il avait envoyés vers les saints personnages de Dabra Libânôs et de plusieurs autres monastères [pour leur annoncer cette nouvelle] lui apportèrent les paroles suivantes : « Sois sans crainte, car Dieu a entendu la prière des saints et tu auras la victoire ; tu triompheras de ton ennemi par la puissance de Dieu. »

Le Garâd du Ḥadyâ[4] adressa aussi au roi un message pour lui dire de le faire prévenir s'il avait besoin de son

1. ገበያ ፡ signifie « marché » en amharique. C'étaient sans doute des endroits où avaient lieu des réunions commerciales. A part Yalabasha, dont il a déjà été question p. 28, la situation de ces localités m'est inconnue.

2. Le Dawârô était une province orientale de l'Éthiopie, située près des royaumes de Bâli et d'Aoufat et peuplée en partie de musulmans hanéfites. Il est aujourd'hui occupé par les Gallas. (René Basset, *Études sur l'histoire d'Éthiopie*, note 127.)

3. C'est ici le nom de la troupe, et plus loin, p. 62, celui du commandant.

4. Garâd est un des titres donnés aux gouverneurs des provinces. Voy. plus haut, p. 16.

ቱኒ ፡ አርዌ ፡ በድላይ ፡ ለአከ[1] ፡ እንዘ ፡ ይብል ፡ አነኒ ፡ ኀበር ኩሉ[2] ፡ ምስሌከ ፡ እመጽእ[3] ። ለተራድኦትከ[4] ፡ ከመዝ ፡ እንዘ ፡ ይብል[5] ፡ ለአከ ፡ በኒጣን ፡ ነገር ። ወይእዜኒ ፡ በዘይሜኒ ፡ ለአከ ፡ ኀቤየ ፡ አእግዚእየ ፡ ንጉሥ ። ወውእቱ ፡ ጊዜ ፡ ለአከ ፡ ኀቤሁ ፡ ንጉሥን ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ እንዘ ፡ ይብል ፡ ዝየሰ ፡ ኢትምጻእ ፡ ባሕቱ ፡ ንበር[6] ፡ ሀገረ ፡ አይፋርስአ[7] ፡ በተደልዎአ ፡ ገቢረከአ ፡ ከተማአ ፡ እስከ ፡ ንጼውአከአ[8] ። ወእምድኅረዝ[9] ፡ ወሀብዎ ፡ ሎቱ ፡ መልከኛ ። ወነበረ ፡ ኀበ ፡ አዘዝዎ ፡ በሀገረ ፡ አይፋርስ[10] ፡ ለውእቱ ፡ ሐድያ ፡ ገራድ ፡ ምሕመድ ፡ አቡሃ ፡ ለንግሥት ፡ እሌኒ ፡ ቀኝዕ ፡ በአልቴሐት ፡ ወኢአምንዎ ፡ ሎቱ ፡ እስመ ፡ ተንበለት ፡ እሙንቱ ፡ ፩ሆሙ ፡ አርዌ ፡ በድላይ ፡ ወሐድያ ፡ ገራድ ። ወበእን

1. B ለአኩ ፡
2. A ሀበርኩ ፡
3. B አ ፡ supprimé.
4. B ከመ ፡ እትራዳእከ ፡
5. B ወዘንተ ፡ ዘይቤ ፡
6. B ንበርአ ፡
7. B አ ፡ supprimé après tous les mots.
8. B እጼውዓከ ፡
9. B ወእምዝ ፡
10. B ኀበ ፡ ሀገረ ፡ አይፋርስ ፡ ዘአዘዝዎ ፡

---

aide; il donnait en même temps à 'Arwê Badlây l'assurance de sa fidélité et de son concours, mais ce n'était qu'une fausse promesse.

Notre roi Zar'a Yâ'eqôb fit dire au Garâd du Ḥadyâ de ne pas venir, de rester à 'Ayfars, d'y établir son camp et de s'y tenir jusqu'à ce qu'il l'appelât. Le roi lui donna ensuite un Malkañâ[1] et, suivant l'ordre qu'il avait reçu, le Garâd du Ḥadyâ resta à 'Ayfars. Ce Garâd, nommé Meḥmad, était le père de la reine 'Elêni, Qañ Ba'altêḥat[2]; on n'avait pas confiance en lui parce qu'il était musulman ainsi qu''Arwê Badlây, et c'est pour ce motif qu'on le tenait éloigné du lieu du combat, car son intention était suspecte.

1. Malkañâ, gouverneur de province (qui devait sans doute surveiller les agissements de ce Garâd).
2. Reine de droite. Voy. plus haut, p. 38.

ትዝ ፡ አዘዝዎ ፡ ከመ ፡ ኢይምጻእ ፡ ውስተ ፡ መከነ[1] ፡ ተፃብኦ ፡ ወኢአምኖ ፡ ሕሊናሆሙ ። ወእምዝ ፡ ሶበ ፡ ነጸሮ[2] ፡ ንጉሥነ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ለውእቱ ፡ አርዌ ፡ በድላይ ፡ ምስለ ፡ ሠራዊቱ ፡ ዘኢይትኄለቍ ፡ አንከረ[2] ። ወጸውዖ ፡ ለእግዚአብሔር ፡ ወቀነተ ፡ ኃይለ ፡ መንፈስ[3] ፡ ቅዱስ ፡ ወወጠነ ፡ ተፃብኦ[4] ፡ ምስለ ፡ ውሑዳን[5] ፡ ሠራዊቱ ። ዓቃቤ ፡ ሰዓትሰ ፡ አምኃ ፡ ጽዮን ፡ ሰአሎ ፡ እንዘ ፡ ይብል ፡ አእግዚእየ ፡ ኢትጐጕዕኑ ፡ ለገቢረ ፡ ፀብዕ ፡ እስከ ፡ ይመጽኡ ፡ ሐራከ[6] ፡ ከመ ፡ ይርድኡከ[7] ፡ እስመ ፡ ውኁዳን[5] ፡ ጥቀ ፡ እሙንቱ ፡ እለ ፡ ሀለዉ ፡ ዝየ ፡ ሠራዊትከ ። ወአንተሂ ፡ ኢለበስከ ፡ ወኢተደ[ለ]ውከ ፡ በአልባሰ ፡ ፀብዕ ፡ ወበሥርዓተ[8] ፡ ተቃትሎ ፡ እፎኑ ፡ ከመዝ ፡ ትገብር ፡ እግዚእየ ። ወሶቤሃ ፡ ገሠጾ[9] ፡ ንጉሥነ ፡ እንዘ ፡ ይብል ፡ ኢሰማዕከኑ ፡ ዘይቤ ፡ ዳዊት ፡ ነቢይ ። ኢይድኅን ፡ ንጉሥ ፡ በብዝኃ ፡ ሠራዊቱ ፡ ወያርብሐኒ ፡ ኢይድኅን ፡ በብዝኃ ፡ ኃይሉ ፡ ወፈረስኒ ፡ ሐሰት[10] ፡ ኢያድኅን ፡ ወኢያ

1. B ኀበ ፡
2. B ነጸረ ፡ ንጉሥነ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ብዙኃ ፡ ሠራዊቱ ፡ ለአርዌ ፡ በድላይ ፡ አንከረ ፡
3. B ዘመንፈስ ፡
4. A ተፃብዖ ፡
5. A ውሁዳን ፡
6. B ከ ፡ supprimé.
7. B ይትራድዑከ ፡
8. B በ ፡ supprimé.
9. A ገሠዖ ፡
10. A ሀሰት ፡

Lorsque notre roi Zar'a Yâ'eqôb fut en présence d''Arwê Badlây et de son innombrable armée, il en fut effrayé; il invoqua Dieu, ceignit la force de l'Esprit saint et se prépara à engager le combat avec sa petite troupe. L''Aqâbê Sa'ât, 'Am'hâ Ṣĕyôn, lui fit cette observation : « N'es-tu pas trop pressé, ô mon maître, de livrer la bataille sans attendre que ton armée soit venue à ton secours; car tu n'as ici qu'une bien faible troupe; toi-même tu n'es pas préparé et tu n'as pas revêtu ton costume de guerre, ni disposé l'ordre du combat? Comment peux-tu prendre une semblable détermination? » Notre roi le reprit et lui dit : « Ignores-tu ces paroles du prophète David : Le roi n'est pas sauvé par une nombreuse armée, ni le héros par sa force personnelle; le

መሥት ፡ በብዝኀ ፡ ጽንዑ ። ናሁ ፡ አንሰ ፡ ተወከልኩ ፡ ቦቱ ፡ ከመ ፡ ይርድአኒ[1] ፡ በምሕረቱ ። ወውእቱ ፡ ጊዜ ፡ ተንሥአ ፡ ወአዘዘ[2] ፡ ከመ ፡ የአኅዙ ፡ ድባበ ፡ ወይንፍሑ ፡ ምስርቃና ፡ ወይዝብጡ ፡ ድቡ ፡ አንበሳ ። ወያንጦልዑ ፡ ቀዋመ ፡ ፀርቅ ፡ በየማን ፡ ወበፅግም ፡ በከመ ፡ [ልማዱ ፡][3] እስከ ፡ አድለቅለቀ ፡ ኵሉ ፡ እምግርማ[4] ፡ ዕበዩ ። ወርእዮ ፡ አርዌ ፡ በድላይ ፡ ዘንተ ፡ ኵሎ ፡ ደንገፀ ፡ ወተሀውከ[5] ፡ ልቡ ፡ ወተናገሮሙ ፡ ወይቤሎሙ ፡ ለእሊአሁ ፡ አኮኑ ፡ ትቤሉኒ ፡ ንጉሥሰ ፡ ኢመጽአ[6] ። አላ ፡ መጽአ ፡ ሥዩመ ፡

1. B ይረድአኒ ፡
2. B ወይእተ ፡ ጊዜ ፡ አዘዘ ፡
3. D'après B.
4. B በግርማ ፡
5. A ተሐውከ ፡
6. B ኢመጽአ ፡ ንጉሥ ፡

---

cheval ne sauve pas et ne délivre pas par sa propre vigueur. Quant à moi, j'ai mis ma confiance [en Dieu], il viendra à mon secours dans sa miséricorde[1] ? » Et sur-le-champ il donna l'ordre de prendre les parasols, de souffler dans les Meserqânâ[2], de battre les Deb Anbasâ[3] et de déployer les étendards (?)[4] de tous côtés (à droite et à gauche), et tous furent impressionnés par ce spectacle imposant et majestueux. A cette vue, 'Arwê Badlây, troublé et saisi de crainte, dit aux siens : « Ne m'aviez-vous pas dit que ce n'était pas le roi qui s'avan-

1. Ps. xxxii, 16 et 17 (Vulgate).
2. Le Meserqânâ est une sorte d'instrument à vent employé seulement chez le roi. (A. d'Abbadie, *Dictionnaire de la langue amariñña*, col. 75.)
3. « Tympana equestria, sed nostris majora usurpant; Regia quæ maxima sunt, ድቡ ፡ ወአንበሳ ፡ ursi et leonis, nomine veniunt. » (Ludolf, *Hist. Æthiop.*, II, 14, 18.)
4. Ou « de porter les voiles en avant ». (Dillmann, *Ueber die Regierung des Königs Zar'a Jacob*, p. 22.) Les mots ቀዋመ ፡ ፀርቅ ፡ signifient « élévation d'un morceau de drap (panniculus) ». — « Les étendards des Abyssins sont de grands bâtons surmontés d'une boule percée d'où pend une étroite banderole d'étoffe de soie taillée en queue d'hirondelle et flottant au gré du vent. » (Bruce, *Voyage aux sources du Nil*, traduction Henry, t. V, p. 7 et 8.)

ዚአሁ : ዘስሙ : ሐሳበ : ወሰን[1] ። ወኢኮነ : ውእቱ[2] : እስመ : ገዘሰ : ንጉሥ : ውእቱ[2] ። ወእንዘ : ዘንተ : ይትበሃሉ : በበይናቲ ሆሙ : ቀርበ : ወበጽሐ[3] : ኀቤሁ : ንጉሥነ : ዘርአ : ያዕቆብ : ወአውደቀ : እምሐራሁ : ለውእቱ : ዕልው ። ወእምዝ : ነደፎ : በሐፅ : ፩ብእሲ : ገጸ : ለአርዌ : በድላይ ። ወሰበሮ : በእዴሁ : ለውእቱ : ሐፅ : አርዌ : በድላይ : ወቀርበ : [ኀበ :][4] ንጉሥ : እንዘ : ይፈቅድ : እኅዞቶ : በተመክሖቱ : ወበእንተዝ : አውደቆ : እግዚአብሔር : ታሕተ[5] : እዴሁ : ወረገዞ : በረምሒ[6] : እንተ : ውስተ[7] : ክሣዱ : እስከ : ተመትረ : ጕርዔሁ[8] : ወኵሎሙ : እለ : [ሀለዉ :][9] ምስሌሁ : ተለሐዩ : ላዕሌሁ : ወአዘመረ : በስመ : ሥላሴ : ንጉሥነ : ዘርአ : ያዕቆብ ። ወእምዝ : ነትዉ : ኵሎሙ : ተንበለት : እሊአሁ[10] : ወደጎገኖሙ : ሕዝበ :

1. B ሐሳብ : ወሰን :
2. B ውእቱ : አላ : ንጉሥ :
3. B በፅሐ :
4. D'après B.
5. B ውስተ :
6. B በረምኑ :
7. Manque dans B.
8. B ተመትረት : ጕርኤሁ :
9. D'après B.
10. A እሊዓሁ :

çait vers nous, mais son choum Ḥasâba Wasan[1], tandis que c'est le roi lui-même [qui est à la tête de ses troupes]? » Pendant qu'ils s'entretenaient ainsi, notre roi Zar'a Yâ'eqôb arriva jusqu'à cet infidèle et renversa une partie de son armée. Un soldat lança une flèche au visage d''Arwê Badlây; celui-ci la brisa de sa main et s'approcha du roi avec l'intention de le saisir, mais sa bravade fut la cause pour laquelle Dieu le fit tomber sous la main du roi. Celui-ci lui enfonça sa lance dans le cou et lui coupa la gorge. Tous ceux qui étaient autour du roi se divertirent à ce sujet (?)[2], mais lui proclama bien haut le nom de la Trinité. Alors tous les musulmans qui composaient l'armée d''Arwê Badlây prirent la fuite,

1. C'était, p. 58, le nom de la troupe.
2. ተለሐዩ : pour ተላሀዩ : « invicem sese oblectavit, collusit » (?).

ክርስቲያን[1] ፡ እንዘ ፡ ይቀትልዎሙ ፡ በብልሐ ፡ አስይፍት ፡ ወኲ
ያንው ፡ ወበፀድፍ ፡ እለ ፡ ሞቱ[2] ፡ ብዙኃን ፡ ጥቀ ፡ ወኢተርፈ ፡
፩እምውስቴቶሙ ። እስመ ፡ እግዚአብሔር ፡ በከመ ፡ ትምክህ
ቶሙ ፡ ፈደዮሙ ። ለእኁሁሰ ፡ ከረዲን ፡ እምድኅረ ፡ እምሠጠ ፡
ወበፅሐ[3] ፡ ኀበ ፡ ሐዋሽ ፡ ሶበ ፡ ኀዘነ[4] ፡ ንጉሥ ፡ በአምሥጦቱ ፡
ተለውዎ ፡ ዣን ፡ ጸገና ፡ ወረከብዎ ፡ ኀበ ፡ አዕረፈ ፡ ወመተርዎ ፡
ክሳዶ[5] ፡ ወአምጽኡ ፡ ኀበ ፡ እግዚእነ ፡ ንጉሥ[6] ። ወሶበ ፡ ርእየ ፡
ንጉሥ ፡ ዘንተ ፡ ተፈሥሐ ፡ ወአንፈርዓፀ ፡ ፈድፋደ ፡ ወሐለየ[7] ፡

1. B ኰሎሙ ፡ ክርስቲያን ፡
2. B በፀድፍሂ ፡ ዘሞቱ ፡
3. A በጽአ ፡
4. A ሀዘነ ፡
5. B ክሳዶ ፡
6. B ኀበ ፡ ንጉሥን ፡
7. A ሀለየ ፡

NOTA. — Le f° 59 v° du ms. 143 de la Bibliothèque nationale contient à cet endroit la note suivante écrite à l'encre rouge : በመዋዕሊሁ ፡ ለዝንቱ ፡ ንጉሥ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ከነ ፡ ተቃህዎ ፡ በእንተ ፡ ሃይማኖት ፡ ወተዋሥአ ፡ አባ ፡ ጊዮርጊስ ፡ ምስለ ፡ ፩አፍርንጅ ፡ ወሞአ ፡ እስከ ፡ ከሠተ ፡ ወጸሐፈ ፡ መጽሐፈ ፡ ምሥጢር ።

---

et les chrétiens les poursuivirent en les tuant avec leurs épées et leurs lances ou [en les poussant] dans des précipices (?)[1]. Le nombre des morts fut considérable; il ne resta pas un soldat de l'armée ennemie. Dieu les avait punis selon leur vanité. Le frère d''Arwê Badlây, Karadin, s'était enfui et avait gagné le fleuve Ḥawâsh[2]; comme le roi s'affligeait de ce qu'il lui eût échappé, les Jân Ṣaganâ[3] se mirent à sa poursuite et le rejoignirent à l'endroit où il s'était arrêté. Ils lui coupèrent la tête qu'ils apportèrent au roi, notre seigneur; à cette vue, il éprouva une grande satisfaction qu'il manifesta ouvertement[4] : « C'est aujourd'hui un véritable jour de joie,

1. Ou « périrent dans la culbute ». (Dillmann, *Ueber die Regierung des Königs Zar'a Jacob*, p. 23.)
2. Au sud de l'Éthiopie, traversait le royaume de Bâli.
3. Noms de certains Çêwâs. Voy. p. 45.
4. Mot à mot : « Il se réjouit et dansa beaucoup. »
NOTA. — Le ms. 143 de la Bibliothèque nationale contient à cette page une note dont voici la traduction : « Sous le règne de ce roi Zar'a

እንዘ ፡ ይብል ፡ ዮም ፡ ፍሥሓ ፡ ከነ ፡ አማን ፡ በአማን ፡ መንክር ፡ ስብሐተ ፡ ልደቱ ። እስመ ፡ ይእቲ ፡ ዕለተ ፡ ልደቱ ፡ ለእግዚእነ ፡ ኢየሱስ ፡ ክርስቶስ ፡ አመ ፡ ፳ወ፱ ፡ ለታኅሣሥ ። ወእምድኅረዝ ፡ አዘዘ ፡ ንጉሥ ፡ ከመ ፡ ይኈልቊ[1] ፡ ሰብአ ፡ እለ[2] ፡ ተቀትሉ ፡ ወተእኅዙ ፡ ወእለ ፡ ወድቁ[2] ፡ ውስተ ፡ ፀድፍ ። ወአፍራሲነ ፡

1. B ወአዘዘ ፡ ንጉሥ ፡ ይኈልቊ ፡

2. B ዘሞተ ፡ ዘተእኅዘ ፡ ወዘወድቀ ፡

---

s'écria-t-il; en vérité, la gloire de la naissance [du Christ] a fait un miracle. » Car c'était le jour de la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le 29 du mois de Tâ'hšâš[1].

Le roi fit ensuite compter les morts, les prisonniers, ceux qui étaient tombés dans les précipices et les chevaux qui

Yâ'eqôb, il y eut une controverse, au sujet de la foi, entre un Franc et Abâ Giorgis qui le confondit et composa le *Livre du mystère.* » D'après Bruce, le Franc dont il s'agit serait Francisco de Branca Léon, peintre vénitien qui vécut longtemps en Abyssinie et y mourut. (Bruce, *Voyage aux sources du Nil*, traduction Castera, Londres, 1791, t. IV, p. 106.) « Nous avons encore l'ouvrage d'Abba Giyorgis, fils de Ḥĕzba Ṣĕyôn (peuple de Sion), de la ville de Saglâ, en Amḥarâ. Il est consacré spécialement à la réfutation des hérésies et il combat successivement les doctrines de Sabellius, d'Arius, de Nestorius, de Photinus, d'Origène, de Biton (?), des Antidicomarionites, d'Eutychès, de Sévère d'Antioche, de Théodose d'Alexandrie, d'Abourios, de Manès, du pape Léon, du concile de Chalcédoine, le « Synode des chiens », de Jean Philoponos, de Macédonius, etc. (cf. *Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, t. IV, p. 194; A. d'Abbadie, *Catalogue des manuscrits éthiopiens*, n° 49; Zotenberg, *Catalogue des manuscrits éthiopiens*, n° 113). Abba Giyorgis compléta son livre par un recueil de lettres du patriarche jacobite d'Alexandrie, Timothée Elure, meurtrier de son prédécesseur orthodoxe Protérios, et des extraits de Grégoire de Nazianze et de Cyrille d'Alexandrie (cf. Zotenberg, *op. laud.*, p. 131, col. 1). » (René Basset, *Études sur l'histoire d'Éthiopie*, note 105.) La mention de la dispute d'Abba Giyorgis avec un Franc et de la rédaction de son ouvrage se trouve aussi dans la Chronique éthiopienne du ms. 142 de la Bibliothèque nationale publiée par M. René Basset (*op. laud.*, p. 12 et 102).

1. Tâ'hšâš, quatrième mois des Éthiopiens, commence le 27 novembre et finit le 26 décembre suivant le calendrier julien. Le 29 de Tâ'hšâš correspond au 25 décembre, jour de Noël.

እለ ፡ ነሥኡ ፡ ኮነ ፡ ብዙኃ ፡ ኊልቆሙ[1] ። ወብዙኃን ፡ ካህናት ፡ መጽኡ ፡ እንዘ ፡ የሐልዩ ፡ ማሕሌተ[2] ፡ ወይገብሩ ፡ ትፍሥሕተ ። ወዕደውኒ ፡ ምስለ ፡ አንስት ፡ ተጋብኡ ፡ ህየ ፡ በበሀገሮሙ ፡ እንዘ ፡ ይዘፍኑ[3] ፡ ወወሀቡ ፡ ስብሐተ ፡ ለእግዚአብሔር ። ወለሐድያ ፡ ገራድኒ ፡ ጸውአሙ[4] ፡ እምአይፈርስ ፡ ከመ ፡ ይርአይ ፡ ዘንተ ፡ [መንክረ ፡][5] ወወሀብዎ ፡ ዘሰርጐ[6] ፡ አልባሳተ ፡ ሶበ ፡ አእመሩ ፡ ኵሎ ፡ ዘሕሊናሁ ፡ ሠናያተ ። ወእምዝ ፡ መተሩ ፡ ርእሶ ፡ ለውእቱ ፡ ዕልው ። ዓዲ ፡ እደዊሁኒ ፡ ወእገሪሁኒ[7] ፡ ወኵሎ ፡ መልክዖ ፡ በበመለያልይሁ[8] ። ወፈነው ፡ ውስተ ፡ ኵሉ ፡ አህጉር[9] ። ርእሶሰ ፡ ኀበ ፡ አምባ ፡ ወካልኣነ ፡ አዕፅምቲሁ ፡ ኀበ ፡ አክሱም ፡ ወኀበ ፡ መንሐድቤ ፡ ኀበ ፡ ዋሽል ፡ ወኀበ ፡ ጅጅኖ ፡ ወኀበ ፡ ለዎ ፡ ወኀበ ፡ ዊዝ ። ወኀበ ፡ ደብረ ፡ ነጐድጓድሰ ፡

1. A ይኌልቆሙ ፡
2. A የሀልዩ ፡ ማኅሌተ ፡
3. B ዕደውኒ ፡ ወአንስተ ፡ ተጋብኡ ፡ ወዘፈኑ ፡
4. B አምጽእዎ ፡
5. D'après B.
6. B ዘሠርጐ ፡
7. B ወመተሩ ፡ ርእሶ ፡ እደዊሁ ፡ ወእገሪሁ ፡ ለውእቱ ፡ ዕልው ፡
8. A በበመለየልዩሁ ፡
9. A አሕጉር ፡

---

avaient été pris : le nombre en était considérable. Un grand nombre de prêtres vinrent ensuite, en chantant de joyeux cantiques; il se fit dans chaque ville un rassemblement d'hommes et de femmes qui se livrèrent à la danse et rendirent grâces à Dieu. Le roi fit aussi venir le Garâd du Ḥadyâ, qui était resté à 'Ayfars, pour qu'il fût témoin de ce miracle, et lui donna de riches habits lorsqu'il eut la preuve que son intention était bonne. Puis on coupa la tête, les mains et les pieds de l'infidèle[1] 'Arwê Badlây; son corps fut mis en pièces et des morceaux en furent envoyés dans toutes les provinces : sa tête à 'Ambâ et les autres membres à Aksum, à Manḥadbê, à Wâshl, à Djedjenô, à Lawô et à Wiz. Dabra Naguadguâd

1. Ou « du rebelle »; il était les deux en sa qualité de musulman et de vassal révolté du roi Zar'a Yâ'eqôb.

ፈነወ[1] ፡ ሠርጕቲሁ ፡ ምስለ ፡ ረምሐ[2] ፡ ወሾተሉ ፡ ወድባቡ ፡ ወኃ
ይከሉ ፡ ወምስለ ፡ ኵሉ ፡ ሠርጐ[3] ፡ ብእሲቱ ። ወለደብረ ፡ ምጥ
ማቅኒ ፡ ወለጽዮን ፡ ወለኵሉ ፡ መካናት ፡ ወሀበ[4] ፡ እምንዋ
ያቲሁ ፡ ወቀሚሳቲሁ ፡ ዘዘዚአሁ ፡ ኅብሩ ፡ በዘተርፈሰ[5] ፡ አባ
ሊቲሁ ፡ ወገሩ ፡ ቦቱ ፡ አዕባነ ፡ ኵሎሙ[6] ፡ ሰብአ ፡ ኢትዮጵያ ፡
ላዕሌሁ ። ስብሐት[6] ፡ ለእግዚአብሔር ፡ ዘፈጸመ ፡ ጻሕቀ ፡ ሕሊ
ናሁ ፡ ለ[7]ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ መሢሐ ፡ ወአውደቆ ፡ ለፀሩ ፡ በእ
ዴሁ ፡ ከመ ፡ ይክሥት ፡ መንክራቲሁ ፡ ዳግመኒ ፡ ያስተፍሥሖ ፡
ወያርፍቆ ፡ ውስተ ፡ ሰማያዊት ፡ ጽርሑ ፡ ምስለ ፡ ኵሎሙ ፡ ኅሩ
ያኒሁ ። አሜን ። ወለልብነ ፡ ድንግል ፡ ንጉሥ ፡ ወልደ ፡ ዚአሁ ፡
ያመክዕብ ፡ ጸጋሁ[8] ፡ በላዕሌሁ ። ወይርድአ ፡ ወትረ ፡ ከማሁ ፡

1. B ሰ ፡ ፈነወ ፡ manquent.
2. A ረምኍ ፡
3. B ወሐይከለ ፡ ዚአሁ ፡ ወሠርጐ ፡
4. B ወሀቡ ፡
5. B ሰ ፡ supprimé.
6. B ኢትዮጵያ ፡ ኵሎሙ ፡ ስብሐት ፡
7. B ለንጉሥነ ፡
8. A ፀጋሁ ፡

reçut ses ornements, sa lance, son coutelas, son parasol, son 'Hâykal[1] ainsi que tous les bijoux de sa femme; ses effets (?) et ses chemises de toute couleur furent partagés entre Dabra Meṭmâq, Ṣĕyôn et autres lieux saints. Et tous les habitants de l'Éthiopie jetèrent des pierres sur ce qui restait de son corps.

Gloire à Dieu qui a réalisé le désir de Zar'a Yâ'eqôb, son oint, et qui, par un miracle éclatant, a donné au bras de notre roi la force de terrasser son ennemi; qu'il le comble encore de joie en le faisant asseoir dans sa demeure céleste avec tous ses élus. Amen. Qu'il répande le double de grâce sur le roi Lebna Dengel, son fils; qu'il lui prête toujours assistance

1. Le mot 'Hâykal signifie « temple » ou « grand bâtiment ». Il pourrait bien désigner ici le cheval d''Arwê Badlây, que l'on trouve en effet, plus loin (Chronique de Ba'eda Mâryâm), chez les moines de Dabra Naguadguâd.

ለአሕልቆ[1] ፡ አፀራሪሁ ፡ ወያኑኅ ፡ መዋዕሊሁ[2] ። አሜን ፡ ወአሜን ።

ወእምዝ ፡ ተመይጠ ፡ ንጉሥነ[3] ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ በፍሥሓ ፡ ወበኃሤት ። ወበጽሐ[4] ፡ ምድረ ፡ ፈጠጋር ፡ እንተ ፡ ትሰመይ ፡ ጥልቅ ፡ ዘተወልደ ፡ ባቲ ፡ ቀዳሚ ። ወነበረ ፡ ባቲ ፡ ኀቤሃ[5] ፡ ወወጠነ ፡ በህየ ፡ ሐኒጸ[6] ፡ መቅደሱ ። ለሚካኤል ። ዳዊትኒ ፡ አቡሁ ፡ ኀበ ፡ ነበረ ፡ ተከለ ፡ ብዙኃ ፡ አትክልተ ፡ እንተ ፡ ትሰመይ ፡ የለባሻ[7] ። ወበህየኒ ፡ ሐነጸ ፡ ዓቢየ ፡ መቅደሰ ፡ ወሰመዮ[8] ፡ መርጡለ ፡ ሚካኤል ። ለታሕታይሰ ፡ ሰመይዎ ፡ ዓፀደ ፡ ሚካኤል ። ወለ፪ሆሙ ፡ ፩ሊቀ ፡ ካህናቲሆሙ ። ወወሀቦሙ ፡ ምድረ ፡ ዘዘዚአሆሙ ፡ ወሠርዓ[9] ፡ ሎሙ ፡ ካህናተ ። ወአሠነየ ፡ ሎሙ ፡ ሥርዓተ ፡

1. B ኰሎሙ ፡
2. B ለዓለመ ፡ ዓለም ፡
3. B ንጉሥ ፡
4. B በፍሥሓ ፡ ወበፅሐ ፡
5. B ወነበረ ፡ ኀቤሃ ፡
6. B ወወጠነ ፡ ሐኒፀ ፡
7. B የለበሽ ፡
8. B ሐነፀ ፡ መቅደሰ ፡ ዓቢየ ፡ ወሰመያ ፡
9. A ወሠርአ ፡

---

pour exterminer ses ennemis et qu'il prolonge ses jours! Amen et amen.

Notre roi Zar'a Yâ'eqôb s'en retourna ensuite plein de joie et d'allégresse et arriva dans la province de Faṭagâr, au lieu nommé Ṭelq, où il était né et près duquel il demeura et entreprit d'élever un temple à Mikâ'êl[1]. Son père Dâwit avait aussi fait de nombreuses plantations nommées Yalabâshâ[2] à l'endroit où il avait résidé; là aussi il bâtit un grand temple qu'il appela Martula Mikâ'êl[3] et un autre au-dessous qu'il nomma 'Aṣada Mikâ'êl[4]. Il n'y avait pour ces deux temples qu'un seul archiprêtre. Le roi dota chacun d'eux de terres, y mit des prêtres, régla convenablement ce

1. Saint Michel est très en honneur chez les Éthiopiens, qui lui ont consacré une fête chaque mois.
2. M. Dillmann donne ici Yalabashô (*Ueber die Regierung des Königs Zar'a Jacob*, p. 23).
3. Tente ou tabernacle de saint Michel. Le mot Martul désignait à l'origine un martyrium ou tombeau de martyr.
4. Cour de saint Michel.

ዘዘዚአሆሙ ። ወአዘዘ ፡ ከመ[1] ፡ ይፈጽሙ ፡ ፍጡነ ፡ ገቢረ ፡ ሕን
ፀቶሙ[2] ፡ እንበለ ፡ ያጕንድዩ ፡ ብዙኃ ፡ መዋዕለ ፡ ወእግዚአብ
ሔር ፡ ገብረ ፡ ሎቱ ፡ ዘሐሊናሁ ፡ ፍትወተ ። ወካዕበ[3] ፡ የሀበ ፡ ዘላ
ዕሉ ፡ መንግሥተ ፡ አሜን ።

ወእምድኅረዝ ፡ በጽሐ[4] ፡ ምድረ ፡ እንዘርዳ ፡ ወበህየ ፡ ሐነጸ ፡
መቅደሰ ፡ ወሰመየ ፡ ስማ ፡ ደብረ ፡ ስኂን ፡ ወተከለ ፡ ደብተራ ፡
እመዘምራን ፡ ወእምከልአንሂ[5] ፡ እለ ፡ ይበቍዑ ፡ ለገቢረ ፡ ክህ
ነት ። ወወሀቦሙ ፡ ርስተ ፡ በዘየሐይዉ ፡ ቦቱ ። ወካዕበ ፡ ወሀበ ፡
ምድረ ፡ ብዙኃ ፡ ለተዝካረ ፡ ማርያም ፡ ወለተዝካረ ፡ ንጉሥ ፡
በበበዓላቲሆሙ ። ወኵሎ ፡ ፈጺሞ ፡ ለእሙንቱ ፡ ካህናት ፡ ሥር
ዓቶሙ[6] ። ወሥርዓተ ፡ ቤተ ፡ ክርስቲያኖሙ ፡ በሰላም ፡ ሖረ ፡
እምኀቤሆሙ ። ወአንሶሰወ ፡ እምህየ[7] ፡ ንጉሥነ ፡ ዘርአ ፡ ያዕ

1. B ከመ ፡ supprimé.
2. B ኀንጸቶሙ ፡
3. B ተምኔተ ፡ ከማሁ ፡
4. B ወእምድኅረ፡ዝኒ፡በፅሐ፡
5. A ካልዓን ፡
6. B ሥርዓቶ ፡
7. A እምሕየ ፡

---

qui les concernait et donna des ordres pour qu'ils fussent rapidement terminés. Et Dieu réalisa son désir. Qu'il lui accorde aussi son royaume céleste! Amen.

Il alla ensuite au pays d'Enzardâ[1], où il construisit également une chapelle qu'il appela Dabra Se'hin[2] et à laquelle il attacha des chanoines pris parmi les chantres et ceux qui se préparaient au sacerdoce (?)[3]. Il leur donna un fonds héréditaire pour assurer leur existence, ainsi que des terres pour célébrer la mémoire de la Vierge et la sienne dans les jours de fête. Après avoir fixé l'institution de cette église et de ses prêtres, notre roi quitta cet endroit et vint dans le

1. Enzardâ (?), plus loin Enzardjâ. M. Dillmann donne Enzorda (*Ueber die Regierung des Königs Zar'a Jacob*, p. 24).
2. Monastère de l'encens.
3. ወእምካልዓንሂ ፡ እለ ፡ ይበቍዑ ፡ ለገቢረ ፡ ክህነት ፡ ou bien « qui servaient la messe » (?).

ቆብ ፡ ወበጽሐ[1] ፡ ምድረ ፡ ከልእተ[2] ፡ ወነበረ ፡ ውስቴቱ ፡ ሕዳጠ[3] ፡
መዋዕለ ፡ ወእምዝ ፡ ዓደወ[4] ፡ ፈለገ ፡ ወራሬ ፡ ወበጽሐ[5] ፡ ምድረ ፡
ኢ.ባ ። ወፈ.ተወ ፡ ነቢ.ረ ፡ ኀቤሃ ፡ ሶበ ፡ አደሞ ፡ ሥነ[6] ፡ ዘ.አሃ ።
ወእምድኅረ ፡ ኅዳጥ ፡ መዋዕል ፡ ተንሥኡ ፡ ደቂቀ ፡ እስጢ.ፋ ፡
እለ ፡ ይብሉ ፡ ኢ.ንሰግድ ፡ ለእግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ ወለመስቀለ ፡
ወልዳ ። ወበእንተዝ ፡ አቀሞሙ ፡ ንጉሥ[7] ፡ ቅድሜሁ ፡ ወተስ
እሎሙ ፡ ዘከመ ፡ ይትናገሩ ። ወተዋስአሙ ፡ ምስለ ፡ ሊ.ቃውን

1. B በፅሐ ፡
2. A ከልዕተ ፡
3. B ኀዳጠ ፡
4. B አደወ ፡
5. B በፅሐ ፡
6. A ስነ ፡
7. B ንጉሥ ፡ manque.

---

pays de Kâl'eta (?)[1] où il resta seulement quelques jours; puis il traversa la rivière Warâri[2] et arriva à Ibâ[3]; il résolut de se fixer à cet endroit qui lui plut beaucoup par sa beauté. Peu de temps après son arrivée, il y eut une insurrection des enfants d'Esṭifâ[4], qui déclaraient ne pas vouloir se prosterner devant Notre-Dame Marie ni devant la croix de son fils. Le roi les fit comparaître devant lui, leur fit répéter ce qu'ils avaient dit et, dans une discussion à laquelle ses prêtres pri-

1. Ou « une autre terre ». Le ms. de Londres porte ከልዕተ ፡; celui de Paris ከልእተ ፡; M. Dillmann donne Kal'at (ከልአት ፡) (*op. laud.*, p. 24).

2. Je ne vois que la rivière Ouarré ou Warri dans le Tigré dont le nom puisse se rapprocher du mot Warari, mais elle est beaucoup trop éloignée pour que le roi qui se rendait de Faṭagâr dans le Shoa ait pu la traverser.

3. Dans le Shoa.

4. ደቂቀ ፡ እስጢ.ፋ ፡ Cette expression désigne les Stéphanites, secte qui refusait d'adorer Marie et la croix et qui soutenait que les mots de Jésus dans saint Matthieu, ch. XVIII, v. 18 à 22, ne concernent pas la pénitence et l'absolution de l'Église, mais la confession privée d'homme à homme; elle paraît avoir eu à l'égard de l'Église et du clergé des idées réformatrices de toute sorte. (Voy. Dillmann, *Ueber die Regierung des Königs Zar'a Jacob*, p. 44.)

ቲሁ[1] ፡ ወሞአሙ ፡ ወአስተኀፈሮሙ[2] ። ወበዝኒ ፡ ኢኀደጉ[3] ፡ እከዮሙ ። ወአዘዘ ፡ ንጉሥ ፡ አሚሃ ፡ ከመ ፡ ይፍትሕ ፡ ላዕሌሆሙ ፡ አስተጋቢአ ፡ ኵሎ ፡ ሕዝበ ፡ ክርስቲያን ። ወነጋድያነ ፡ እለ ፡ መጽኡ ፡ እምኢየሩሳሌም[4] ፡ ወፈትሐ ፡ ላዕሌሆሙ ፡ ከመ ፡ ይኩንንዎሙ ፡ በዘዚአሁ ፡ ኵነኔ[5] ፡ እስከ ፡ ይመውቱ ። ወእምድኀረዝ ፡ መተሩ ፡ አእናፊሆሙ[6] ፡ ወልሳናቲሆሙ ። ወወገርዎሙ ፡ በአእባን[7] ፡ አመ ፡ ፪ ፡ ለየካቲት ። ወበ፴ወ፰ ፡ ዕለታት[8] ፡ ድኅረ ፡ ወገርዎሙ ፡ ወረደ ፡ ብርሃን ። አመ ፡ ፲ ፡ ለመጋቢት ፡ በበዓለ ፡ መስቀል[9] ። ወነበረ ፡ እንዘ ፡ ያስተርኢ ፡ በኵሉ ፡ መከን ፡ ብዙኃ ፡ መዋዕለ ፡ ወበእንተ ፡ ዝንቱ[10] ፡ አፍቀራ ፡ ኵሉ ፡ ለይእቲ ፡

1. B ወተዋሥአ ፡ ምስለ ፡ ሊቃውንቲሆሙ ፡

2. A ወሞዖሙ ፡ ወአስተሐፈሮሙ ፡

3. A ኢየሐድጉ ፡

4. B ኵሎ ፡ ክርስቲያነ ፡ እለ ፡ መጽኡ ፡ ኢየሩሳሌም ፡

5. B ይኩንንዎሙ ፡ ብዙኃ ፡ ኵነኔ ፡

6. A አዕናፊሆሙ ፡

7. B ወገሮሙ ፡ A በዓዕባን ፡

8. B ዕለት ፡

9. Ces deux mots manquent dans B.

10. B ወበእንተዝ ፡

rent part, il les confondit et les couvrit de honte; mais ils n'abandonnèrent pas pour cela leur erreur. Le roi les fit alors juger, réunit toute la cour et les pèlerins qui étaient revenus de Jérusalem, et il fut décidé qu'on leur infligerait des peines particulières jusqu'à la mort. On leur coupa le nez et la langue et on les lapida le 2 du mois de Yakâtit[1]. Trente-huit jours après leur lapidation, le 10 de Magâbit[2], jour de la fête de la Croix, une lumière apparut dans le ciel et resta visible dans tout le pays pendant plusieurs jours, ce qui fit que notre

1. Le mois de Yakâtit commence le 26 janvier et finit le 24 février, selon le calendrier julien; c'est le sixième mois de l'année éthiopienne. Le 2 de Yakâtit est donc le 27 janvier.

2. Magâbit, septième mois des Éthiopiens, commence le 25 février et se termine le 26 mars. Le 10 de Magâbit correspond au 6 mars, jour de la fête de l'Exaltation de la Croix.

መከን ። ወሰመየ ፡ ደብረ ፡ ብርሃን ፡ ወሐነጸ ፡ በህየ ፡ መቅደሰ ፡ ሥርጉተ ፡ በስመ ፡ እግዚእነ ፡ ኢየሱስ ፡ ክርስቶስ ፡ ወሐኒጾታኒ ፡ ፈጸሙ ፡ ኵሉ ፡ አቄቴዣር ፡ ወኵሎሙ ፡ ሥዩማነ ፡ ሸዋ ፡ በኍልቄ ፡ ፰ ፡ ዕለት ፡ ሶበ ፡ አዘዘሙ ፡ ንጉሥ ፡ በአፍጥኖ ፡ ወለከደኑሂ ፡ ማዕረ ፡ አምጽኡ ፡ እምግድም ፡ እስከ ፡ ፈጠጋር ፡ እንዘ ፡ ኢይትሌለዩ ፡ ኵሉ ፡ ሰብአ ፡ ሀገር ። ወብርሃንሂ ፡ ወረደ ፡ ካዕበ ፡ ወሥልሰ ፡ በጊዜ[1] ፡ ቍርባን ፡ ወበሌሊትኒ ፡ ጊዜ ፡ ይትቀነዩ ፡ መዘምራን[2] ፡ እግዚአብሔር ፡ ነግሠ ፡ በውስቴታ ። እሙንቱሂ ፡

1. B ጊዜ ፡ manque.
2. Le ms. 143 donne ወጊዜ ፡ ሌሊትኒ ፡ ይትቀነዩ ፡ ማሕሌት ፡

---

roi s'attacha beaucoup à cet endroit qu'il appela Dabra Berhân[1]. Il y bâtit une église magnifique qu'il plaça sous l'invocation de Notre-Seigneur Jésus-Christ et qui, par les soins des 'Aqêtê Jâr[2] et de tous les gouverneurs du Shoa, fut terminée en huit jours[3], car il avait recommandé de se hâter. Pour faire la couverture de ce temple, tous les habitants de la contrée sans distinction apportèrent de la paille (?) depuis Gedem jusqu'à Faṭagâr[4]. La lumière apparut une deuxième fois au moment de la messe et une troisième fois pendant la nuit, lorsque les chantres entonnaient dans l'église l'hymne

1. Montagne ou monastère de lumière. Dabra Berhân est située dans le Shoa, un peu au-dessous de Tegulet.
2. Ou Aqêtê Jân (?). Ce sont peut-être les constructeurs ou architectes. Aqêt ou Aqit se trouve p. 25, dans la description du palais; une tente porte le nom d'Aqit, qui paraît être le même mot que Aqêt. Ces fonctionnaires sont souvent cités dans les descriptions de la cour et semblent identiques aux በጀር ፡ ወንድ ፡ Bajer-wand, donné par M. d'Abbadie sous la forme በጅሮን ፡ ወንድ ፡ Badjerôn-wand, dans son *Dictionnaire de la langue amariñña*, col. 377. (Cf. Dillmann, *Ueber die Regierung des Königs Zar'a Jacob*, p. 24.)
3. Le texte donne bien « huit », mais plus loin, dans le passage parallèle, il y a « soixante », ce qui est plus probable.
4. Le royaume d'Ifât sépare les deux provinces de Gedem et de Faṭagâr, qui sont d'ailleurs assez éloignées du Shoa.

መዘምራን ፡ ነጸሩ ፡ ብርሃነ ። ንጉሥኒ ፡ ይቤ ፡ አነኒ ፡ ርኢኩ ፡ ገሃደ ፡ እንዘ ፡ ይወርድ ፡ ዝንቱ[1] ፡ ብርሃን ፡ ላዕለ ፡ ይእቲ ፡ ቤተ ፡ ክርስቲያን ፡ ወመሐለ[2] ፡ ውእቱ ፡ ንጉሥ ፤ ከመ ፡ ይሁብ[3] ፡ ለይእቲ ፡ ቤተ[4] ፡ ክርስቲያን ፡ ምድረ[5] ፡ ኢባ ፡ ነሢኦ ፡ እምነ ፡ ግራ[5] ፡ በአል[ቴ]ሐት ፡ ከመ ፡ ይኩን ፡ ለካህናቲሃ ፡ ወለኵሉ ፡ ሥርዓተ ፡ ዚአሃ ፡ ወአጽንዓ[6] ፡ ነቢረ ፡ ኀቤሃ ። ወአዘዘሙ ፡ ለኵሎሙ[7] ፡ ሐራሁ ፡ ከመ ፡ ያጽንዑ[8] ፡ ነቢረ ፡ ውስቴታ ። ወለግብረ ፡ ጃጕልኒ ። ወለሐፅረ ፡ ገጽኒ ፡ አዘዘሙ ፡ ከመ ፡ ይርድዕዎ ፡ ለኵሎሙ ፡ ጨዋ ፡ እለ ፡ ሀለዉ ፡ ውስተ ፡ ዴዴሁ[9] ። ወለኵሎሙ ፡ ሥዩማነ ፡ ሸዋ ፡ አዘዘሙ ፡ ከዕበ ፡ ከማሁ ፡ ከመ ፡ ያብኡ[10] ፡

1. B ውእቱ ፡
2. B ሎሙ ፡
3. A ኢይሁብ ፡
4. B ለቤተ ፡
5. Ces cinq mots figurent aussi dans A avant ወመሐለ ፡
6. A አጽንአ ፡
7. B ኵሎሙ ፡ manque.
8. A ያጽንኡ ፡
9. B እዴሁ ፡
10. A ያብዑ ፡

« Dieu règne ». Cette lumière fut clairement aperçue par les chantres et par le roi qui déclara l'avoir vue descendre sur l'église. Zar'a Yâ'eqôb, qui avait reçu[1] de la reine Gĕrâ Ba'altêḥat la terre d'Ibâ, fit le vœu de la donner à cette église pour ses prêtres et son service. Il résolut de fixer à cet endroit sa résidence, ordonna à ses officiers de s'y établir aussi et de lui préparer une demeure, et à tous les Tshawâ qui étaient à sa cour de s'employer à la construction du Djagual et de la muraille; il commanda à tous les choums du Shoa d'apporter[2] des troncs d'oliviers sauvages pour contribuer à cette cons-

1. « Reçu de la reine » ou « pris à la reine ». Le mot ነሥአ ፡ a les deux sens.
2. Mot à mot : « A tous les Tshawâ qui étaient à sa porte et commanda à tous les choums du Shoa d'apporter [leur part] en cadeau de nombreux troncs d'arbres d'oliviers comme contribution. »

ገጸ ፡ በረከት ፡ አምንሁ ፡ ጨፈቃ ፡ ብዙኃ ፡ ለመርድአ ፡ ዘኢሁ ፡ እምዕፀወ ፡ አውልዕ ፡ ወአኮ ፡ ካልአ ፡ ዘያመጽኡ ፡ ዘእንበለ ፡ አውልዕ ፡ ባሕቲቱ ። ወቀርፍቶሂ ፡ በመጥባሕት ፡ ይከልዑ ፡ እምላዕሌሁ ፡ በከመ ፡ እቤ ፡ ቀዳሚ ፡ ከመ ፡ ይኩን ፡ ፅዕዱወ ፡ ጀጉሉ ፡ ወጨፈቃሁ ። ወአልቦ ፡ ዘይቀርብ ፡ ኀቤሁ[1] ። ወአጽንዓ ፡ ኵሎ ፡ ሥርዓተ ፡ መንግሥቱ ፡ ንጉሥነ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ እንዘ ፡ ይነብር ፡ ውስተ ፡ ደብረ ፡ ብርሃን ። ወለብዙኃንሂ ፡ ሰብአ ፡ በህየ ፡ ቀተልዎሙ ። ወቦ ፡ እለ ፡ አግዓዝዎሙ ፡ ሶበ ፡ ገብሩ ፡ ዓመፃ ፡ ላዕለ ፡ እግዚአብሔር ፡ ወላዕለ ፡ መሢሑ ፡ ወካዕበ ፡ በህየ ፡ አክበርዎሙ ፡ ለብዙኃን ፡ ወአዕበይዎሙ ፡ ለእለ ፡ ገብሩ ፡ ፈቃዶ ፡ ለእግዚአብሔር ፡ ወተእዛዘ ፡ ለንጉሥ ። ወበይእቲ ፡ መካን ፡ ሶበ ፡ አንኃ ፡ ንጉሥ ፡ ነቢረ ፡ በዝኃ[2] ፡ ሕማመ ፡ ብድብድ ፡ ጥቀ ፡ ወኃልቁ ፡ ብዙኃን ፡ ወኃጥኡ ፡ ዘይቀብርዎሙ ። ወእንበይነዝ ፡ መከረ ፡ ንጉሥነ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ወሐነፀ ፡ ቤተ ፡

1. A ኃቤሁ ፡ | 2. B ብዝኃ ፡

---

truction. Ils n'apportèrent pas d'autres arbres que des oliviers dont ils enlevèrent l'écorce, comme je l'ai dit plus haut, afin que le Djagual fût blanc. Personne ne devait s'approcher de cette enceinte.

Pendant son séjour à Dabra Berhân, notre roi fixa toutes les institutions de son royaume : c'est là que beaucoup furent mis à mort et que d'autres furent condamnés à la déportation pour crimes contre Dieu ou contre son oint ; c'est là aussi que furent récompensés et comblés d'honneurs ceux qui avaient accompli la volonté de Dieu et obéi au roi.

Il y avait déjà longtemps que le roi habitait ce pays lorsque survint une grande peste qui fit périr un si grand nombre de personnes qu'il n'en restait plus pour enterrer les morts. Le roi entreprit alors de construire Bêta Qirqos[1] à droite de

1. On pense qu'il s'agit de Quiricus ou Cyriacus, surnom de Ba'eda Mâryâm, son fils. (Dillmann, *Ueber die Regierung des Königs Zar'a Jacob*, p. 25.)

ቂርቆስ ፡ በየማነ ፡ ደብረ ፡ ብርሃን ፡ ከመ ፡ ያእትት ፡ ሎቱ[1] ፡ እግዚአብሔር ፡ ሕማመ ፡ ብድብድ ፡ እምኀበ ርኅሄሁ ። ተዘኪሮ ፡ ኪዳነ ፡ ዘወሀበ ፡ እንዘ ፡ ይብል[2] ፡ ኢይምጻእ ፡ ብድብድ ፡ ኀበ ፡ ዘሐነፀ ፡ መርጡለከ ፡ ወኢይኩን ፡ ውስቴቱ ፡ ሕፀተ[3] ፡ ማይ ፡ ወኢአባረ ፡ እክል ። እንበይነዝ ፡ ሃይማኖቱ ፡ ወአሚኖቱ ፡ ለንጉሥነ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ሰሰለ ፡ ሕማም ፡ እምዓፀደ ፡ ቤቱ ። ወበከመ ፡ ሐለየ[4] ፡ ኮነ ፡ ሎቱ ። ወአዘዘሙ ፡ ለኵሎሙ ፡ ውሉዱ ፡ ወለንግሥታት ፡ ከመ ፡ የሀቡ ፡ አምኃሁ ፡ ለቂርቆስ ፡ እምነ ፡ ግምጃ ፡ ወመጻሕፍት ። ወሠርዓ ፡ ከመ ፡ ይምሐል ፡ ቦቱ ፡ ኵሉ ፡ ዘይምሕል ፡ ወዘያምሕልሂ[5] ፡ ከመ ፡ ኢያምሕል ፡ በካልእ[6] ፡ መካን ፡ ዘእንበለ ፡ ኀበ ፡ ቤተ[7] ፡ ቂርቆስ ። አዘዘ ፡ ወአቀመ ፡ ሥርዓተ ፡ ወአስተራትዓ[8] ፡ ሃይማኖተ ። ወመሀረ[9] ፡ ከመ ፡ ያክብሩ ፡

1. B ሎቱ ፡ manque.
2. B ኪዳነ ፡ ዘይብል ፡
3. A ኀፀተ ፡
4. A ሀለየ ፡
5. B ዘይምህል ፡ ወዘያምህልኒ ፡
6. A ካልዕ ፡
7. B ዘእንበለ ፡ ቤተ ፡
8. A አስተራትአ ፡
9. A መሐረ ፡

Dabra Berhân, afin que Dieu éloignât la peste de son voisinage, se rappelant cette promesse [de l'Éternel] : La peste ne viendra pas dans l'endroit où un temple sera construit en ta mémoire et il n'y aura ni sécheresse ni disette[1]. La foi et la confiance de notre roi Zar'a Yâ'eqôb écartèrent la maladie de l'enceinte de son palais ainsi qu'il l'avait espéré. Il ordonna alors à ses fils et aux reines de faire un don à Bêta Qirqos en Gemedjâ et en livres ; il décida que les serments ne pourraient être faits que dans cette église et que ceux qui en exigeraient ne pourraient les recevoir dans un autre endroit.

1. « Que la peste ne vienne pas vers celui qui aura construit ton temple et qu'il n'y ait dans cet endroit ni sécheresse ni disette. »

ቀዳሚተ ፡ ሰንበተ ፡ እንዘ ፡ ኢያሐፅፅዋ[1] ፡ እምዕለተ ፡ እሑድ[2] ፡ በከመ ፡ ጸሐፉ ፡ ሐዋርያት ፡ በሲኖዶሶሙ ፡ እንዘ ፡ ይብሉ ፡ አነ ፡ ጴጥሮስ ፡ ወአነ ፡ ጳውሎስ ፡ አዘዝነ ፡ ከመ ፡ አግብርት ፡ ይትቀነዩ ፡ ሐሙስ ፡ መዋዕለ ። ወ፪ሆንሰ ፡ ዕለታተ ፡ ይረስዩ ፡ ለእግዚአብሔር ። ወዓዲ ፡ አዘዘሙ[3] ፡ ከመ ፡ ይግበሩ ፡ በዓለ ። አመ፳ወ፱ ፡ ለለወርኁ[4] ። በእንተ ፡ ክብረ ፡ ልደቱ ፡ ለእግዚእነ ፡ ኢየሱስ ፡ ክርስቶስ ። ወበእንተ ፡ ዘአውደቀ ፡ ቦቱ ፡ አርዌ ፡ በድላይሃ[5] ፡ አመ ፡ ይዕቲ ፡ ዕለት ። ወበዓላቲሃኒ ፡ ለእግዝእትነ ፡ ማርያም ፡

1. B ኢየኃፅፅዋ ፡
2. B እሁድ ፡
3. B አዘዘ ፡
4. Manque dans B.
5. B በድላይሃ ፡ አርዌ ፡

Il réglementa le culte d'après la foi orthodoxe et enseigna que l'on devait observer l'ancien sabbat aussi religieusement que le dimanche, ainsi que l'ont écrit les apôtres dans leurs constitutions, où il est dit : « Nous, Pierre et Paul, ordonnons que les esclaves travaillent pendant cinq jours de la semaine et qu'ils consacrent les deux autres à Dieu[1]. » Il ordonna aussi de fêter le 29 de chaque mois[2] pour glorifier la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ et parce qu'il avait lui-même ce jour-là vaincu 'Arwê Badlây ; il exigea que les trente-deux[3] fêtes de Notre-Dame fussent, de même que le

1. Canon 66. « De omnibus fidelibus viris fœminisque (ut) convertant servos suos, et quietem a laboribus concedant illis die Sabbati et Dominicâ. » (Ludolf, *Comment. ad hist. Æthiop.*, p. 209.)

2. Il y a en effet chaque mois une fête de la Naissance du Christ dans le calendrier éthiopien donné par Ludolf dans ses *Commentaires sur l'histoire d'Éthiopie*. (Cf. Dillmann, *Ueber die Regierung des Königs Zar'a Jacob*, p. 50.)

3. « De cultu sanctorum nunc diximus. Sed omnes longe superat sanctissima *Mater Domini*, quæ tanquam *Regina Cœli* et omnium sanctorum *antistes summa*, ab Abessinis in maxima veneratione habetur, ut etiam *triginta duo festa* annuatim in memoriam ejus celebrent et vicesimum primum uniuscujusque mensis diem sacrum esse voluerint. » (Ludolf, *Comment. ad hist. Æthiop.*, p. 361.)

፲ወ፪[1] ፡ አዘዘ ፡ ከመ ፡ ያክብሩ ፡ በተጠናቅቆ ፡ ከመ ፡ ዕለተ ፡ እሑድ ፡ በከመ ፡ ጸሐፉ ፡ ጳጳሳት ፡ ወሊቃነ ፡ ጳጳሳት ፡ ምስለ ፡ ግዘት ። ወበዓለ ፡ ሚካኤልኒ ፡ ሠርዓ ፡ ለለወርኁ ። ወለኵሎሙ ፡ ሊቃናት[2] ፡ ወለካህናተ ፡ ሰማይኒ ። ወለ፬ ፡ እንስሳ ፡ ለነቢያት ፡ ወለሐዋርያት ፡ ከመ ፡ ይግበሩ ፡ በዓሎሙ ፡ በውሂበ ፡ ምጽዋት ። ወበአዕርጎ[3] ፡ መሥዋዕት ። ወለርኁባን ፡ በአጽግቦ ፡ ኅብስት ፡ አዘዘ ፡ ወከርተሰ ፡ ውስተ ፡ መጻሕፍቲሁ ፡ ቅዱሳት ። ወመጻሕፍቲሁኒ ፡ ውእቶን ፡ እማንቱ ። እለ ፡ አስማቲሆን ፡ ጦማረ ፡ ትስብ

1. B ፲ወ፫ ፡
2. B ወለሊቃነ ፡ ጳጳሳት ፡
3. B በ ፡ supprimé.

---

dimanche, célébrées avec la plus grande ponctualité, comme l'ont prescrit les évêques et les patriarches, sous peine d'excommunication; il institua aussi une fête mensuelle en l'honneur de saint Michel, ainsi que des fêtes pour tous les prêtres et archiprêtres du Ciel, pour les quatre animaux célestes[1], les prophètes et les apôtres[2], et recommanda de sanctifier toutes ces fêtes par des aumônes, par des offrandes et de larges distributions de pain aux indigents. Il consigna ces instructions dans ses livres saints, qui sont intitulés : Le Livre de l'incar-

1. Les quatre bêtes de l'Apocalypse ou des prophètes (voy. Ezéchiel, ch. I, vers. 5 et suiv.; Apocalypse, ch. IV, vers. 6 et suiv.). Cette fête tombe le 8 de Ḥedar dans le Synaxare publié par M. Zotenberg dans son *Catalogue des manuscrits éthiopiens de la Bibliothèque nationale*, p. 162.

2. « Plus loin il ordonne de célébrer les trente-trois fêtes de Marie, les fêtes des neuf archanges, savoir : celles de saint Michel, le 12 de chaque mois; celles de Gabriel, le 19 et le 22 de Taḥsas et le 22 de Sanê; celle de Raphaël, le 3 de Paguemen; celle de Raguel, le 3 de Maskaram; celle de Fanuel, le 3 de Taḥsas; celle de Suryal, le 27 de Ter; celle de Sâquel, le 5 de Ḥamlê; celle d'Uriel, le 21 de Ḥamlê; celle d'Ofanim, le 8 de Ḥedar, ainsi que les fêtes des prophètes, etc. » (Dillmann, Maṣḥafa Berhân, *Ueber die Regierung des Königs Zar'a Jacob*, p. 50.)

ዕት[1] ፡ ወመጽሐፈ ፡ ብርሃን ፡ ወመጽሐፈ ፡ ሚለድ ፡ ወክህደተ ፡
ሰይጣን ። ወመጽሐፈ ፡ ባሕርይ ፡ ወተአቅቦ ፡ ምሥጢር ። ወእግ

1. B ትስብእት ፡

---

nation (?)[1], le Livre de la lumière[2], le Livre de la naissance[3],

1. Je n'ai rien trouvé sur cet ouvrage. Dans le Maṣḥafa Berhân, il est désigné sous le nom de ጠመረ ፡ ትስብዕት ፡, comme dans le ms. 143, et paraît être un traité sur la sorcellerie et non sur l'incarnation. (Dillmann, *Ueber die Regierung des Königs Zar'a Jacob*, p. 26.)

2. Ce livre fut composé par Zar'a Yâ'eqôb pour ramener les idolâtres au vrai culte; il contient cent dix-sept chapitres.

« On voit par la table que l'ouvrage est un code ou recueil de recommandations faites par Zar'a Yâ'eqôb à ses sujets. Ainsi il leur ordonne d'ouvrir leurs portes dès l'aurore, usage universellement suivi aujourd'hui; de chômer le samedi et le dimanche et de ne pas chômer le samedi à partir de trois heures (neuf heures du matin) seulement; de respecter le roi même en l'absence de témoins; de donner des présents à l'église, même des poules et des oiseaux; de ne pas manger dans l'enceinte de l'église, d'y enterrer tous les chrétiens et de ne pas faire des ordures au pourtour. Le royal auteur se plaint de ce que tous ses sujets portent des noms étrangers à la Bible, ce qui ressemble à l'idolâtrie, de la rébellion des pays de Damot (le grand Damot) et de Andagabtan. A l'égard du sabbat, il affirme gravement que les fleuves ne troublent pas le repos de leurs sables le samedi. Il dit qu'il ne faut pas boire de l'hydromel en carême, qu'il est bon de manger du poisson alors, et il accuse les juifs ኢይሁዳዊ ፡ de manger des enfants. »

Cet ouvrage contient en outre des lectures à faire dans les églises pendant les quatre dimanches de chaque mois. (D'Abbadie, *Catalogue*, n° 69.)

Le Maṣḥafa Berhân est un ouvrage très important pour l'étude du règne de Zar'a Yâ'eqôb et c'est avec raison que M. Dillmann s'en est servi pour élucider la Chronique de ce roi. J'ai cité souvent la traduction qu'en a donnée le célèbre professeur et je regrette de ne pouvoir la donner en entier.

3. « Traité qu'on lit le 29 du mois de Taḫsas (25 décembre) et qu'on nomme Livre de la naissance nouvelle à la fête de la Naissance de Notre-Seigneur, sauveur et libérateur Jésus-Christ, roi par deux trônes መጸረ ፡, de la Vierge Marie, comme dit Salomon, fondateur du temple. »

Contient les miracles de la naissance de Jésus-Christ et un traité pour le 29 de chaque mois.

« J'ai envoyé ce Livre de la naissance à toutes les églises et à toute la chrétienté, moi Zar'a Yâ'eqôb, surnommé, comme roi, Quastan-

ዚአብሔር ፡ ነግሠ ። ዘንተ ፡ ኵሎ ፡ እንዘ ፡ ይሠርዕ ፡ ወይነጽፍ ፡ ነበረ ፡ ውስተ ፡ ደብረ ፡ ብርሃን ፡ እንበለ ፡ ይንሣእ ፡ ፲ወ፪ ፡ ዓመተ ። ወ፪ ፡ ዓመትሰ[1] ፡ እንዘ ፡ የሐውር ፡ ምድረ ፡ ፈረኀ ፡

1. B ፲ወ፪ዓመተ ፡ ወ፪ዓመትሰ ፡

---

l'Abjuration de Satan[1], le Livre de la substance[2], la Garde des mystères[3] et Dieu règne[4].

Pendant qu'il procédait à cette organisation, le roi resta douze ans sans quitter Dabra Berhân, et durant les deux années qui suivirent, il se borna à aller à Falagô, à Dabra

tinos, afin que vous croyiez en la naissance de Notre-Seigneur de la pure Marie..... et afin que vous n'adoriez ni Dasak, ni Guidale, ni Tafant, ni Dino, ni Maquawze, ni les devins, ni les prophétesses, ni la place publique (forum ou marché dont on vénère le génie encore aujourd'hui)..... Galawdyos et Amda Maryam sont fils des rois et Galawdyos a fait alliance avec ces esprits impurs..... et j'ai flagellé les uns et souffleté les autres de ma main. »

A la fin est une formule d'excommunication contre les voleurs, vendeurs et acheteurs de ce manuscrit. (D'Abbadie, *Catalogue*, n° 62.)

1. Je n'ai rien sur cet ouvrage.

2. **መጽሐፈ ፡ ባሕርየ ፡** (*sic*). « Livre de substance, c'est-à-dire prières de l'extrême-onction, après que le malade se sera confessé à un prêtre; on doit les dire sur l'huile d'olive et avant l'onction. » (D'Abbadie, *Catalogue*, nos 69 et 207. Cf. Dillmann, *Ueber die Regierung des Königs Zar'a Jacob*, p. 61.) Zar'a Yâ'eqôb aurait fait écrire cet ouvrage à la fin de la huitième année de son règne.

3. Cet ouvrage, qui se trouve inséré dans le Maṣḥafa Berhân, traite des précautions à prendre avec le corps et le sang de Jésus, soit pour leur préparation, soit au moment de la distribution. Il mentionne les peines à infliger à ceux qui en laissent tomber quelque parcelle ou quelques gouttes pendant la communion. Le prêtre officiant à qui cet accident arrive doit recevoir cent cinquante coups de bâton et jeûner pendant trois jours à l'eau, au pain et au sel jusqu'au coucher du soleil; le jour où cette punition lui est administrée, il peut boire de la bière et manger son pain avec du bouillon, puis jeûner encore pendant quarante jours au pain et à l'eau, après lesquels son confesseur doit lui donner l'absolution, etc. (Dillmann, *Ueber die Regierung des Königs Zar'a Jacob*, p. 59-61.)

4. Renferme des salams ou pièces de vers en l'honneur des saints. (Zotenberg, *Catalogue des manuscrits éthiopiens de la Bibliothèque nationale*, n° 130.)

ወይትመየጥ ፡ ኀበ ፡ ደብረ ፡ ብርሃን ፡ ወኀበ ፡ ደብረ ፡ ምጥማቅሂ[1] ፡ ወኀበ ፡ ካልኣት[2] ፡ መካናት ፡ ቅሩብ ፡ እምኔሃ ፡ እንዘ ፡ የሐውር ፡ ወይትመየጥ ፡ ፍጡነ[3] ፡ ኀበ ፡ ደብረ ፡ ብርሃን ፡ ነበረ ፡ ከመዝ ። ወኵሎንኬ ፡ ዓመታት ፡ እማንቱ[4] ፡ ፲ወ፬ ። ወእምዝ ፡ ኮነ ፡ ዕረፍቱ ፡ እግዚ.አብሔር ፡ ጻድቅ ፡ ዘብዙኅ ፡ ምሕረቱ ፡ ለንጉሥነ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ዝንቱ ፡ መንግሥተ ፡ ሰማያቈ ፡ ዳግመ ፡ ይክፍሎ ፡ ሎቱ ። ወያውርሶ ፡ ኢየሩሳሌም ፡ ሀገረ ፡ ፀሐየ ፡ ወወርኃ ፡ ለአብርሆታ ፡ ዘኢይፈቱ ፡ ውስቴታ ፡ በትፍሥሕት ፡ ከመ ፡ ይእቱ[5] ፡ ምስለ ፡ ኵሎሙ[6] ፡ ነቢያት ፡ ወሐዋርያት ፡ አርድእቱ[7] ፡ ወምስለ ፡ ኵሎሙ ፡ ጻድቃን[8] ፡ ወሰማዕቱ ። ወለወልዱ ፡ ልብነ ፡ ድንግል ፡ ይዕቀቦ[9] ፡ ወያሕይዎ ፡ በመንግሥቱ ፡ እስከ ፡ ይከውን ፡ እምሰምይ ፡ ምጽአቱ ። ለኰንኖ ፡ ሕያዋን ፡ ወሙታን ፡ በኃይለ ፡ መለኮቱ ። ወይሥርዎሙ[10] ፡ እምገጸ ፡ ምድር ፡ ለኵሎሙ ፡ ጸላ

1. B ውስተ ፡ ደብረ ፡ ብርሃን ፡ ወደብረ ፡ ነጐድጓድ ፡ ወደብረ ፡ ምጥማቅ ፡
2. A ካልዓት ፡
3. B ፍጡነ ፡ manque.
4. B ወኵሎንኬ ፡ እማንቱ ፡ ዓመተት ፡
5. A ይዕቱ ፡
6. B ኵሎሙ ፡ manque.
7. A አርድዕቱ ፡
8. B ቅዱሳን ፡
9. B ይዕቅቦ ፡
10. B ይሠርዎሙ ፡

Meṭmâq et à quelques autres localités voisines, revenant aussitôt à Dabra Berhân, ce qui fait en tout quatorze ans après lesquels notre roi Zar'a Yâ'eqôb mourut.

Que Dieu, dans sa justice et sa grande miséricorde, lui donne en partage le royaume des cieux; qu'il lui donne la Jérusalem céleste, qui n'a besoin ni du soleil ni de la lune pour l'éclairer[1], et où il retrouvera avec joie tous les prophètes, les apôtres, les disciples, tous les justes et tous les martyrs; qu'il veille sur son fils Lebna Dengel et lui conserve la vie et la royauté jusqu'au jour où il viendra du Ciel pour juger les vivants et les morts par sa puissance; qu'il extermine tous ses

1. Apocalypse, ch. xxi, 23.

እቱ[1] ፡ እንበይነ ፡ እግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ ድንግል ፡ ወንጽሕት ፡ ወላዲቱ ፡ ወይትናበበ ፡ ወትረ ፡ ቃለ ፡ ፍሥሓ ፡ ወኃሤት[2] ፡ ለለ ዕለቱ ፡ ወለለሰዓቱ ፡ አሜ[ን] ። ወይበል ፡ ኵሉ ፡ ሕዝብ ፡ በእንተ ፡ ሥጋሁ ፡ ወደሙ ፡ ለኢየሱስ ፡ ክርስቶስ ፡ ለይኩን ፡ ለይኩን ።

I. — ነገር ፡ በእንተ ፡ ጽድቅ ፡ ወሃይማኖት ። ወሶበ ፡ ነግሠ ፡ እግዚእነ ። ዘርአ ፡ ያዕቆብ ። ኮነ ፡ ሰላም ፡ ወዛኅን[3] ፡ ውስተ ፡ ኵሉ ፡ ምድረ ፡ ኢትዮጵያ ፡ ወሰበከ ፡ ጽድቀ ፡ ወሃይማኖተ ፡ ውእቱ ፡ ንጉሥ ፡ ወተመሰለ ፡ ነቢየ ፡ ወሐዋርያ ፡ በስነ ፡ ሥርዓተ ፡ ስብከቱ ፡ ወምህሮቱ[4] ። እስመ ፡ ነበሩ ፡ ሕዝበ ፡ ኢትዮጵያ ፡ ኃዲ ጎሙ ፡ ሥርዓተ ፡ ሃይማኖት[5] ፡ ወአክብሮ ፡ ሰንበታት ፡ ወበዓላት ። ወአነሂ ፡ ረከብኩ ፡ ዘንተ ፡ ነገረ ፡ ወርኢኩ ፡ በአዕይንትየ ፡ አመ ፡ ንዕስየ ፡ እንዘ ፡ ይስዕሩ[6] ፡ ቀዳሚተ ፡ ሰንበተ ፡ ወይገብሩ ፡ ባቲ ፡ ኵሎ ፡ ግብረ ፡ ወእምድኅረ ፡ ፱ ፡ ሰዓትሰ ፡ ሶበ ፡ ጠቅዑ ፡

1. A ጸላዕቱ ፡
2. B ወኃሤት ፡ manque.
3. A ዛህን ፡
4. A ምሕሮቱ ፡
5. B ሃይማኖቱ ፡
6. A ይሥእሩ ፡

---

ennemis de la face de la terre, par la grâce de la Vierge Marie, sa mère pure; que, chaque jour et à chaque heure, il le comble de joie et de bonheur, et que tout le peuple dise, en invoquant le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ : Ainsi soit-il, ainsi soit-il!

I. Chapitre de la justice et de la foi. — Sous le règne de notre roi Zar'a Yâ'eqôb, il y eut dans tout le pays d'Ethiopie une grande paix et une grande tranquillité, car ce roi enseigna la justice et la foi, et il peut être assimilé aux prophètes et aux apôtres pour l'excellence de sa prédication et de sa doctrine. Le peuple d'Éthiopie avait, en effet, délaissé les préceptes de la foi et la sanctification du sabbat et des fêtes; je fus moi-même témoin, dans ma jeunesse, qu'on profanait l'ancien sabbat et que tout le monde travaillait ce jour-là. Ce n'était qu'à partir de neuf heures[1], lorsque la trompette se

1. Trois heures de l'après-midi.

መጥቅዓ ፡ የኃድጉ[1] ፡ ግብሮሙ ፡ ወየዓርፉ ፡ እንዘ ፡ ይብሉ ፡
እምይእዜሰ ፡ ሰፈነት ፡ ሰንበት ። ወበዓላቲሂ ፡ ኢያከብሩ ፡
ከማሁ ። ወዘንተ ፡ ኵሎ ፡ አፅርዓ[2] ፡ ወአዘዘ ፡ ከመ ፡ ያክብሩ ፡
ቀዳሚተ ፡ ሰንበተ ፡ ከመ ፡ ዕለተ ፡ እሁድ ፡ ወኢይሌልዎን ፡
በከመ ፡ ጸሐፉ ፡ ሐዋርያት[3] ፡ ቅዱሳን ። ወበዓላተ ፡ ማርያም ፡
፴ወ፫ ። ወበዓለ ፡ ሚካኤል ፡ ለለወርኁ ። ወበዓለ ፡ ልደቱ ፡ ለእግ
ዚእነ ፡ ኢየሱስ ፡ ክርስቶስ ፡ ለለውርኁ ፡ ወካልአተኒ[4] ፡ በዓላተ ፡
ዘይደሉ ፡ አዘዘ ፡ በተጠናቅቆ ፡ ከመ ፡ ያክብሩ ። ወዓዲ ፡ መሀረ[5] ፡
ከመ ፡ ኢይረስዩ ፡ ወኢያንብሩ ፡ ፩ ፡ ታቦተ ፡ ዘእንበለ ፡ ፪ታቦ
ታት[6] ። አው ፡ ዘይበዝኅ[7] ። ወእሙንቱሂ ፡ ታቦታት ፡ ኢይኩኑ ፡
በባሕቲቶሙ ። እንበለ ፡ ይደምሩ ፡ ታቦተ ፡ ማርያም ፡ ማእከሌ
ሆሙ[8] ። ወዓዲ ፡ ጸሎተ ፡ ሃይማኖት ። ወጸሎተ ፡ ወንጌል ። ወ፲

1. A የሐድጉ ፡
2. B አጽርዓ ፡
3. B ጽሑፍ ፡ በሐዋርያት ፡
4. A ካልዓተኒ ፡
5. A መሐረ ፡
6. B ታቦት ፡
7. A ዘይበዝሀ ፡
8. A ማዕከሌሆሙ ፡

faisait entendre, que tout travail cessait et que le peuple, se livrant au repos, disait : C'est maintenant que le sabbat règne. Les autres fêtes n'étaient pas mieux observées ; le roi les rétablit et prescrivit de sanctifier le sabbat comme le dimanche, sans aucune distinction, conformément aux prescriptions des saints apôtres. Il ordonna de même que l'on observât strictement les trente-trois fêtes[1] de Marie, les fêtes mensuelles de saint Michel et de la Naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ainsi que les autres fêtes avec ponctualité. Il enseigna en outre qu'on ne devait pas mettre dans les églises un seul autel (?), mais deux ou plusieurs, et que parmi eux il devait y en avoir un consacré à Marie. [Il enseigna et prescrivit d'enseigner] le Credo, le Pater noster, le Décalogue et les six

1. Le manuscrit donne ici « trente-trois » au lieu de « trente-deux » mentionnées plus haut, p. 75. Le Maṣḥafa Berhân porte aussi « trente-trois ». (Dillmann, *Ueber die Regierung des Königs Zar'a Jacob*, p. 50.)

ቃላተ ፡ ኦሪት ፡ ወ፮ ፡ ቃላተ ፡ ወንጌል ፡ ፩ ፡ አምላክ ፡ ወ፫ ፡ ገጻት ፡ ወልደተ[1] ፡ ወልድ ፡ እምአብ ፡ ዘእንበለ ፡ እም ። ወልደቶ ፡ ዳግመ ፡ እማርያም ፡ ዘእንበለ ፡ አብ ። ዘንተ ፡ ኵሎ ፡ ወዘይመስሎ ። መሀረ[2] ፡ ወአዘዘ ፡ ከመ ፡ ይትመሀሩ ፡ ኵሉ ፡ ዕድ[3] ፡ ወአንስት ። ዘንተ ፡ ኵሎ ፡ ቃላተ ፡ እንዘ ፡ ይሬስዩ ፡ ጉባኤ ፡ በኵሎን ፡ ዕለታተ ፡ ሰንበታት[4] ፡ ወበኵሎን ፡ ዕለታተ ፡ በዓላት ፡ በኵሎን ፡ መካናት[5] ፡ ወለእመ ፡ ኢገብሩ ፡ ዘንተ ። ወለእመ ፡ ኢመሀሩ[6] ፡ ኵሎሙ ፡ ካህናት ፡ በበመካኖሙ ፡ ከመ[7] ፡ ይንሥኡ ፡ ንዋዮሙ ፡ ወይበርብሩ[8] ፡ ቤቶሙ ፡ አዘዝዎሙ ፡ ለሥዩማኒሆሙ ።

1. B ገጻት ፡ ልደተ ፡
2. A መሐረ ፡
3. A ይትመሐሩ ፡ B እድ ፡
4. B ሰንበት ፡
5. B በኵሉ ፡ መኳናት ፡
6. A ወኢመሐሩ ፡
7. B ከመ ፡ manque.
8. B ወይትበርበር ፡

---

paroles de l'Évangile (?)[1], la croyance en un seul Dieu en trois personnes, la naissance spirituelle du Fils issu du Père sans mère et la seconde naissance du Fils issu de Marie sans père[2]. Toutes ces croyances et ces pratiques, ainsi que d'autres semblables, ont été enseignées par notre roi, qui commanda d'en instruire tout le monde, hommes et femmes, en les réunissant tous, les jours de sabbat et les jours de fête, dans toutes les localités. Il ordonna aux choums de piller les maisons et de saisir les biens des prêtres qui ne se conformeraient pas à ces prescriptions et qui ne donneraient pas cet enseignement dans leurs églises.

1. ወ፮ ፡ ቃላተ ፡ ወንጌል ፡ Les six paroles de l'Évangile paraissent être, comme le pense M. Dillmann (*op. cit.*, p. 27), les paroles de Matth., xxv, 35-36.

2. « Quas autem Habessini *duas re ipsa naturas* in Christo Domino nostro agnoscant, etiam ex sequenti loco organi apparet : Credo in te Domine, quod tu es primogenitus Dei quoad essentiam tuam : et primogenitus Virginis quoad incarnationem tuam. Credo in te Domine, quod tu es filius Patris secundum *divinitatem* tuam et filius hominis secundum *humanitatem* tuam. » (Ludolf, *Comment. ad hist. Æthiop.*, p. 458.)

II. — ነገር ፡ ዘቍርሐት ፡ ወአብያተ ፡ ክርስቲያናት ፡ ወእምድኅረ ፡ ነግሠ ፡ ንጉሥን[1] ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ወወረደ ፡ ምድረ ፡ አክሱም ። ወበጽሐ[2] ፡ ውስቴታ ፡ ወአሠነየ ፡ ሥርዓታ ። ወሐደሶሙ ፡ ለካህናት ፡ ወፈጸመ ፡ ሕገ ፡ ቍርሐት ፡ በከመ ፡ አበዊሁ ፡ ቀደምት ፡ ነቢሮ ፡ ማእከሌሃ[3] ፡ ምስለ ፡ ሰብእ ፡ በዓለ ፡ ሕግ ፡ እለ ፡ ተሠርዑ[4] ፡ እምትካት ። ወእምዝ ፡ ተመይጠ ፡ በብዙኅ ፡ ትፍሥሕት ። ወካዕበ ፡ በጽሐ[2] ፡ ምድረ ፡ ፀሐይ ፡ ሶበ ፡ ረከበ ፡ ምድረ ፡ ሠናይተ ፡ ወጠነ ፡ ወሐነጸ[5] ፡ ወአስተሣነየ ፡ ፈድፋደ[6] ። ወእምጽአ ፡ አስከሬነ ፡ ዳዊት ፡ አቡሁ ፡ እምሀገረ ፡ ጽዮን ፡ በገቢረ ፡ ፀብዕ ፡ ምስለ ፡ ሰብአ ፡ ሙዋዓል[7] ፡ እንዘ ፡ ይብሉ ፡ እሙንቱሂ ፡ ኢንሁብ ፡ አስከሬነ ፡ ዳዊት ፡ ንጉሥን[8] ። ሶበ ፡ ለአኩ ፡ ኀቤሆሙ ፡

1. B ን ፡ manque.
2. B በዕሐ ፡
3. A ማዕከሌሃ ፡
4. A ተሰርኡ ፡
5. B ሐነፀ ፡
6. B ወአሠነየ ፡ ማኅፈደ ፡
7. B ሙዋል ፡
8. B ንጉሥ ፡ ዳዊት ፡

II. Chapitre du couronnement et [de l'organisation] des églises. — Après son avènement au trône, notre roi Zar'a Yâ'eqôb se rendit à Aksum, régla convenablement les rapports de ce lieu, en renouvela les prêtres et y accomplit la cérémonie du couronnement, comme ses ancêtres, avec la collaboration des législateurs institués à cet effet depuis longtemps; puis il s'en retourna plein de joie et arriva au pays de Çaḥaye[1]. Il rencontra là un beau site, où il fit faire une belle construction[2]. Il y fit transporter de Ṣĕyôn les restes de son père Dâwit[3], malgré la vive opposition des habitants de Muwâ'âl, qui refusaient de livrer le cercueil de ce roi, car

1. En Amḥarâ. Voy. p. 52 où cette contrée est nommée Çaḥayâ. (Cf. Dillmann, *Ueber die Regierung des Königs Zar'a Jacob*, p. 27.)
2. Dabra Naguadguâd. Voy. p. 53.
3. Dâwit Ier monta sur le trône en 1382, abdiqua en 1411 et mourut en 1413.

ፃሰርጉች[1] ፡ እለ ፡ ይብልዎሙ ፡ አብ ፡ ረዳኢ ፡ ወገብሩ ፡ ወምጡስ ፡ እንዘ ፡ ይብሉ ፡ ኢተሀቡ ፡ አስከሬነ[2] ፡ ንጉሥነ ። ለእመ ፡ መጽኡ ፡ ብክሙ ፡ ቃለ ፡ ሐፄ ። ወጳጳሳት ። ወበእንተዝ ፡ [ተምአ ፡][3] ንጉሥ ፡ ላዕለ ፡ እሙንቱ ፡ ሰብአ ፡ ሀገር ፡ ወፈነወ ፡ ፄዋ[4] ፡ እለ ፡ ይሰመዩ ፡ በአደል ፡ ዣን ። ወማኅረክዎሙ ፡ ለኵሎሙ[5] ፡ ሰብአ ፡ ሀገር ፡ እለ ፡ አበዩ ፡ ቃለ ፡ ንጉሥ ፡ ምስለ ፡ አንስቲያሆሙ ፡ ወደቂቆሙ ፡ ወአምጽእዎሙ ፡ ኀበ ፡ ደጀ ፡ ንጉሥ ። ወነገሩ[6] ፡ እሙንቱሂ ፡ ከመ ፡ ለአኩ ፡ ኀቤሆሙ ፡ እሉ ፡ ፃሥርጌ[7] ፡ እንዘ ፡ ይብሉ ። ኢተሀቡአ ፡ አስከሬነ ፡ ንጉሥነ[8] ፡ ዳዊት ። ወእ

1. B ጻሥርጌች ፡
2. B ajoute ዳዊት ፡
3. D'après B.
4. B ጨዋ ፡

5. B ለእለ ፡ ኵሎሙ ፡
6. A ነበሩ ፡
7. B ኀቤሆሙ ፡ ጻሥርጓ ፡
8. B ነ ፡ supprimé.

---

trois Çâsargutj[1], nommés 'Ab Radâ'i[2], Gabru et Meṭus, leur avaient fait dire : « Ne livrez pas le tombeau de notre roi [Dâwit], et si l'on vient vous le demander, ne répondez pas au messager du roi et des pontifes (?)[3]. » Le roi, irrité contre les habitants de ce pays, envoya des Çêwâ, pris parmi les Ba'adal Jân, qui saisirent, avec leurs femmes et leurs enfants, les habitants de la ville qui avaient refusé de lui obéir et les amenèrent au palais[4]. Ceux-ci racontèrent que les trois Çâsarguê leur avaient conseillé de ne pas livrer le tombeau du roi Dâwit. Le roi fit venir aussitôt ces trois Çâsarguê

1. Pluriel amharique de Ṣaserguê, un des juges suprêmes.
2. Père secourable.
3. Mot à mot : « Ne donnez pas le tombeau ; s'ils viennent, soyez muets (?) devant le messager royal et les pontifes. » Au lieu de ብክሙ ፡ le ms. 143 porte ብክሙ ፡ Il faudrait traduire dans ce cas : « S'ils viennent, vous avez avec vous le messager royal et les pontifes » ; ou : « Même si le messager du roi et les pontifes viennent vers vous » ; ou encore : « Quand bien même un ordre viendrait du roi ou des métropolitains. » (Dillmann, *Ueber die Regierung des Königs Zar'a Jacob*, p. 28.)
4. Mot à mot : « A la porte du roi. »

ምዝ ፡ አምጽእዎሙ ፡ ለእሙንቱ ፡ ፲ ፡ ፃሰርጌ ፡ ወወቀሥሙ[1] ፡ ንጉሥ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ እንዘ ፡ ይብል[2] ። ቀዳሚኒ ፡ ነገርኩክሙ ፡ ወተማከርኩ[3] ፡ ምስሌክሙ ፡ ለአውጽኦ[4] ፡ አስከሬነ ፡ አቡየ ፡ ዳዊት ፡ ኀበ ፡ ዝየ[5] ። ወአንትሙኒ ፡ ትቤሉኒ ፡ ሠናይ ፡ ነገር[6] ፡ ወይኩን ፡ በፈቃድከ[7] ። ወደግመ ፡ እፎ ፡ ለአክሙ[8] ፡ ኀበ ፡ ሰብአ ፡ ሀገር ፡ ከመ ፡ ኢየሀቡ ፡ ዘአዘዘ[9] ፡ ንጉሥ ፡ ወበእንተዝ ፡ ኰነንዎሙ ፡ ብዙኀ ፡ ወአግዓዝዎሙ ። ወአጥፍኡ[10] ፡ ዝክሮሙ ፡ እምከዊነ ፡ ደብተራ ፡ ወለደኃሪኒ ፡ ትውልድ ፡ ጸሐፉ[11] ፡ ከመ ፡ ኢይደመሩ ፡ ዘርአሙ ፡ ኀበ ፡ ፃሰርጌ[12] ፡ ወደብተራ ። ለሰብአ ፡

1. B ለ፲ሠርጓች ፡ ወወቀስዎሙ ፡
2. B ይብሉ ፡
3. B ተማከርኩክሙ ፡ le mot suivant manque.
4. B ለአውጽኦ ፡
5. B ኀበ ፡ ዝየ ፡ manquent.
6. B ነገር ፡ manque.
7. B በ ፡ supprimé.
8. A ለዓክሙ ፡
9. B ሀገር ፡ እንዘ ፡ ትብሉ ፡ ኢተሀቡ ፡ ዘአዘዘ ፡
10. B ወአጥፍአ ፡
11. B ጸሐፊ ፡
12. B ጸሠ[ር]ጓ ፡

---

qu'il interpella en ces termes : « Lorsque je vous ai fait part de mon intention de transférer ici le tombeau de mon père Dâwit, vous m'avez répondu : Oui, tu feras bien. Pourquoi donc avez-vous ensuite conseillé aux habitants de la ville de refuser ce que demandait le roi? » Pour ce motif il punit sévèrement ces Çâsarguê et les condamna à la prison. On les raya de l'ordre des Dabtarâ[1] et on décida que leurs descendants ne pourraient devenir ni Çâsarguê ni Dabtarâ. Quant

1. Salt écrit Dofter : « Le mot Dofter ou Doughter paraît être une corruption de *Doctor* et signifie, dans la langue des Abyssiniens, un homme qui s'est livré à des occupations littéraires. Je ne sais comment il peut s'y être introduit. Quoi qu'il en soit, ceux qui ont le titre de Dofter portent l'habit sacerdotal; mais ils ne s'engagent dans aucun vœu. » (*Voyage en Abyssinie*, traduction Henry, t. II, p. 84.) — Ce mot désigne aussi des prêtres attachés au service d'une église, des chanoines; je l'ai traduit tantôt par « chanoine », comme M. Dillmann, tantôt par « clerc », suivant le contexte.

ሀገርሰ ፡ መሐርምሙ[1] ፡ ወተመይጡ ፡ ውስተ ፡ መካኖሙ[2] ፡ ወለ ውእቱ ፡ ነፍቀ ፡ ዳዊት ፡ አበሁ[3] ፡ አንበሮ ፡ ውስተ ፡ ይእቲ ፡ መካን ፡ ዘሐነጸ[4] ፡ ውስተ ፡ ደብረ ፡ ነጐድጓድ ። በዝንቱ ፡ ነገር ፡ ስምዕየ ፡ ጽራግ[5] ፡ ማሰሬ ፡ ዮሐንስ ፡ ሀሎ[6] ፡ ውስተ ፡ ደዴክሙ ። እስመ ፡ ውእቱ ፡ የአምር ፡ ኵሎ ። ወለእሙኒ ፡ ንግሥት ፡ እግ ዚእ ፡ ክብራ ፡ ወሶበ[7] ፡ ወጠነት ፡ ሐኒጸ[8] ፡ ቤተ ፡ ክርስቲያን ፡ በምድረ ፡ መልዛ ፡ ሰአላ ፡ ውእቱ ፡ ንጉሥነ ፡ ወኄጣ[9] ፡ በነገረ ፡ ጥበብ ፡ ከመ ፡ ኢትሕንጽ ፡ መካነ ፡ ክልአ[10] ፡ ወከመ ፡ ኢትትፌ ለጥ ፡ እምኔሁ ፡ በዕለተ ፡ ዕረፍቱ ፡ ወዕረፍታ ። ወበምክንያተ ፡ ዝንቱ ፡ ነገር ፡ ነሠተ[11] ፡ መቅደሰ ፡ ወደመረ ፡ ውስተ[12] ፡ ደብረ ፡ ነጐድጓድ ፡ መቅደሱ ፡ ወይእቲኒ ፡ ሠምረት ፡ ሎቱ ። ወከመዝ ፡

1. B መሀርምሙ ፡
2. B ወተመይጡ ፡ ሀገሮሙ ፡
3. B ንጉሥ ፡ ዳዊት ፡
4. B ዘሐነጸ ፡
5. B ጽራጅ ፡
6. B ዘሀሎ ፡
7. B ወ ፡ supprimé.
8. B ሐኒጸ ፡
9. B ንጉሥ ፡ ወሔጣ ፡
10. B ኢትሕንፅ ፡ A ክልዓ ፡
11. B ነሰተ ፡
12. A ምስለ ፡

---

aux habitants de la ville, iis obtinrent leur pardon et retournèrent dans leur pays. Le roi mit le corps de son père dans le caveau qu'il avait construit à cet effet à Dabra Naguadguâd. Pour les faits que je viens de raconter, j'en appelle au témoignage du Ṣerâg Mâsarê Yoḥannes qui vit au milieu de vous[1] et qui sait tout.

Lorsque la reine 'Egzi'e Kebrâ[2], sa mère, commença la construction d'une église[3] à Malzâ, notre roi la pria et la persuada par de sages raisons de ne pas continuer cette construction, afin qu'ils ne fussent pas séparés l'un de l'autre après leur mort; pour ce motif, il démolit l'église et la fit reconstruire à Dabra Naguadguâd, ce qui fit plaisir à sa mère. Notre roi Zar'a

1. Mot à mot : « Qui est à vos portes. »
2. Le Seigneur est sa gloire.
3. Ou plutôt un monument funéraire.

ገብረ ፡ ንጉሥን ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ። ወአስተጋብአ ፡ ቀዳሚ ፡ አቡሁ[1] ፡ ወዳግመ ፡ እሞ ፡ ውስተ ፡ ደብረ ፡ ነጐድጓድ ፡ ፈቂዶ ፡ ውእቱኒ ፡ ከመ ፡ ይትጋባዕ ፡ ድኅረ ፡ ምስሌሆሙ ። በእንተዝ ፡ አፍቀራ ፡ ፈድፋደ ፡ ወአክበራ ፡ ወወሀበ ፡ ምድረ ፡ ስፉሐ ፡ ለደብረ ፡ ነጐድጓድ ። ከመ ፡ ይኩን ፡ ለካህናቲሃ ፡ ወለተዝካረ ፡ እግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ ወለተዝካረ ፡ ዚአሁ ፡ ወአቡሁ ፡ ንጉሥ ፡ ወእሙ ፡ ንግሥት ፡ ወፈጸሞ ፡ ኵሎ ፡ ሥርዓታቲሃ ፡ ሐንጸ[2] ፡ ካልአ ፡ መካነ[3] ፡ እምድኅሬሃ ፡ በምድረ ፡ ደጎ ፡ ዘነግሠ ፡ ቀዳሚ ፡ በኀቤሃ ፡ ወሰመያ ፡ መካነ ፡ ማርያም ፡ ወአሠነየ[4] ፡ ላቲ ፡ [ኵሎ ፡] ሥርዓታ[5] ፡ ወአወፈያ ፡ ለዣን ፡ ኃይላ ፡ ይእተ ፡ መካነ ፡ ከመ ፡ ይኩና ፡ ርስተ ። እስመ ፡ ብእሲተ ፡ ንዕሱ ፡ ይእቲ ፡ ዘተሰምየት ፡ ግራ ፡ በአልቴሐት[6] ። ወእምዝ ፡ ኃለፈ ፡ ወበጽሐ[7] ፡ ምድረ ፡

1. B አባሁ ፡
2. B ሐነፀ ፡
3. B መቅደሰ ፡
4. B አሠነያ ፡
5. B ሥርዓተ ፡ ዚአሃ ፡
6. B በአልቴሐት ፡
7. B ኀለፈ ፡ ወበዕሐ ፡

Yâ'eqôb, qui avait déjà fait transférer le corps de son père à Dabra Naguadguâd et qui ensuite y fit enterrer sa mère, voulut y être plus tard réuni à eux. C'est pour cela qu'il eut un grand attachement et une vénération particulière pour Dabra Naguadguâd et qu'il donna aux prêtres de cette église une vaste terre pour célébrer la commémoration de Notre-Dame Marie et sa propre commémoration, celle du roi son père et de la reine sa mère.

Ces dispositions prises, il bâtit dans la province de Dagô, où il avait passé les premières années de son règne, un autre temple auquel il donna le nom de Makâna Mâryâm[1]; il le mit en bon état et en fit don, en toute propriété, à Jân 'Haylâ, la femme de sa jeunesse, qui avait le titre de Gĕrâ Ba'altêhat[2].

1. Lieu de Marie. Voir p. 54.
2. Reine de gauche. L'expression « la femme de sa jeunesse » indique sans doute que c'était la femme qu'il avait épousée la première.

ተጕለት ፡ ወሐነጸ[1] ፡ መቅደሰ ፡ በህየ ። ወሰመያ ፡ ደብረ ፡ ምጥ
ማቅ ። ወሰሚዖ ፡ በውእቱ ፡ መካን ፡ እንዘ ፡ ሀለወ[2] ፡ ከመ ፡
መጽአ ፡ አርዌ ፡ በድላይ[3] ፡ አዘዘ ፡ መሐለ ፡ ውስተ ፡ ኵሉ ፡
መካን ፡ ከመ ፡ ይግበሩ ፡ ሎቱ ። ወውእቱሰ ፡ ተንሥአ ፡ እምህየ ፡
ፍጡነ ፡ ወሖረ ፡ ምድረ ፡ ደዋሮ ፡ ኀበ ፡ ሀሎ ፡ ውእቱ ፡ አርዌ ፡
በድላይ[3] ፡ በጕጕዓ ፡ ምስለ ፡ ውሑዳን ፡ ሠራዊቱ[4] ፡ እንዘ ፡
ይትአመን ፡ ኃይለ ፡ እግዚአብሔር ፡ ወረድኤተ ፡ እሙ ፡ እግ
ዝእትነ ፡ ማርያም ፡ ወእምዝ ፡ ወጠነ ፡ ተፃብአ[5] ፡ በዕለተ ፡
ልደቱ ፡ ለእግዚእነ ፡ ኢየሱስ ፡ ክርስቶስ ፡ አመ ፡ ፳ወ፱ ፡ ለታኅ
ሣሥ[6] ። ወአውደቆ ፡ እግዚአብሔር ፡ ለአርዌ ፡ በድላይ ፡ በእ
ዴሁ ፡ ለንጉሥነ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ከመ ፡ ይክሥት ፡ ኃይሎ ፡
ወመንክራቲሁ ፡ ብዙኃ ። ወእንበይነ ፡ ዝንቱ ፡ ሰብሖ ፡ ለእግዚአ
ብሔር ፡ ንጉሥነ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ። ሶበ ፡ አፍጠነ ፡ ናዝዞቶ ።

1. A ወሐነፀ ፡
2. B እንዘ ፡ ሀሎ ፡
3. B. Les mots compris entre ces deux chiffres manquent.
4. A ውሁዳን ፡ B ሠራዊት ፡
5. B ተፃብዖ ፡
6. B ፳ወ፱ለወርኃ ፡ ታኅሣሥ ፡

Il quitta ensuite ce lieu et vint dans le district de Taguelat, où il construisit une église qu'il appela Dabra Meṭmâq[1], et, ayant appris pendant qu'il était à cet endroit qu' 'Arwê Badlây s'avancait contre lui, il ordonna qu'on fît partout des prières publiques (?), partit en toute hâte avec quelques troupes, confiant dans la puissance de Dieu et l'aide de sa mère Notre-Dame Marie, et arriva dans la province de Dawârô, où était 'Arwê Badlây. Il lui livra bataille le jour de la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le 29 du mois de Tâ'hšâš, et Dieu, faisant éclater miraculeusement sa puissance, renversa l'infidèle par la main de notre roi Zar'a Yâ'eqôb. Celui-ci rendit à Dieu des actions de grâces pour le secours qu'il lui avait si promptement envoyé. Il ordonna ensuite de prendre

1. Voy. p. 57.

ወኢያርኃቀ ፡ እምኔሁ ፡ ረድኤቶ ። ወእምድኅረ ፡ ዝንቱ[1] ፡ አዘዘ ፡ ከመ ፡ ይንሥኡ ፡ አልባሲሁ ፡ ወአልባሰ ፡ ብእሲቱ ፡ ወይምትሩ ፡ አባላቲሁ[2] ፡ በበመለያልይሁ ፡ ወሠራዊቱኒ ፡ እለ ፡ ሞቱ ፡ በሰይፍ ፡ ወበአጽዳፍ[3] ፡ ከመ ፡ ይኈልቁ ። ወኮነ ፡ ኍልቆሙ ፡ ብዙኃ ፡ እስከ ፡ አንከሩ ፡ ኵሎሙ ፡ እለ ፡ ርእዩ[4] ፡ ወሰምዑ ፡ ዘገብረ ፡ እግዚአብሔር ፡ በእደ ፡ መሲሑ[5] ፡ ምስለ ፡ ውሑዳን[6] ፡ ሐራሁ ። ንጉሥነሂ[7] ። ወሀበ ፡ ሠርጐ ፡ አልባሲሁ ፡ ለውእቱ ፡ ዕልው ፡ ወሠርጐ ፡ ብእሲቱ ፡ ወድባበ ፡ ለደብረ ፡ ነጐድጓድ ፡ ወለኵሎሙ ፡ መካናት ። ወአባላቲሁኒ ፡ ወርእሶ ፡ ምቱራተ ፡ ወሰዱ ፡ ውስተ ፡ ኵሉ ፡ ገበያ ፡ ከመ ፡ ይርአዩ ፡ ወይሰብሕዎ ፡ ለእግዚአብሔር ፡ ኵሎሙ ፡ ሰብእ ። ወኮነ ፡ ትፍሥሕት ፡ ጥቀ ፡ ውስተ ፡ ኵሉ ፡ በሐውርት ፡ እንበይነ ፡ ዝንቱ ፡ ወእንዘ ፡ ይትመ

1. B ወእምዝ ፡
2. B አባሊሁ ፡
3. B በፀድፍ ፡
4. B አንከሩ ፡ ዘርእዩ ፡
5. A መሢሑ ፡ B ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡
6. A ውሁዳን ፡
7. B ንጉሥሂ ፡

---

les vêtements d''Arwê Badlây et ceux de sa femme, lui fit couper les membres un à un, et ordonna de compter ceux qui, dans l'armée ennemie, étaient morts par l'épée ou en tombant dans les précipices (?). Le nombre en était si considérable que tous ceux qui avaient vu ou entendu raconter les prodiges que Dieu avait accomplis par la main de son oint, avec une si petite armée, étaient dans l'admiration. Notre roi fit don des riches vêtements de cet infidèle, des bijoux de sa femme et de son parasol, à Dabra Naguadguâd et à d'autres lieux. Sa tête et ses membres furent envoyés dans tous les endroits où se tenaient des marchés[1], afin que tout le peuple les vît et rendît grâces à Dieu, et cet événement causa partout une grande joie. Comme notre roi Zar'a Yâ'eqôb s'en retournait

1. En amharique ገበያ ፡ signifie « marché, place du marché, lieu de commerce ».

የጥ ፡ ንጉሥነ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ እምህየ ፡ በትፍሥሕት ፡ ብዙኃ ፡ ተቀበልዎ ፡ ካህናት ፡ [በመሐሌት ፡ መጺአሙ ፡ እምኵሉ ፡ መካናት ፡][1] ወመነከሳትኒ ፡ ዘደብረ ፡ ሊባኖስ ፡ ምስለ ፡ መምህሮሙ[2] ፡ አበ ፡ እንድርያስ ። ቀዲሙኒ ፡ ለአኩ ፡ ኀቤሁ ፡ እሙንቱ ። መነከሳት ፡ ከመ ፡ ይረክብ ፡ መዊአ[3] ። ወውእቱሂ ፡ ንጉሥ ፡ ወሀበ ፡ ለቤተ ፡ ክርስቲያን ፡ ብዙኀ ፡ አምኃ ፡ ፻ወ፶ ፡ ህልቀተ[4] ፡ ወርቅ ። ወ፴ ፡ ግምጃ ፡ ዘቦቱ ፡ ወርቅ ፡ ወ፯ ፡ ዘሐሪር ፡ ወገረት ። ወ፯ ፡ መነሳንሳተ ፡ ዘወርቅ ። ወብዙኀ ፡ ንዋየ ። ወአልህምተ ፡ ሂ ፡ ፪ ፡ ሽሕ[5] ። ወኪዳነሂ ፡ አቀመ ፡ ምስሌሆሙ ፡ ወረፈቀ ፡ ውስተ ፡ ማኅበሮሙ ፡ ወለማኅበርኒ ፡ ወሀበ ፡ ፻ ፡ መስፈርየ[6] ፡ ምድረ ፡ አላት ፡ ከመ ፡ ይግበሩ ፡ ተዝካረ ፡ አመ ፡ ፳ወ፱ ፡ ለለወ

1. D'après B.
2. A መምሕሮሙ ፡
3. B ለአኩ ፡ ኀቤሁ ፡ ከመ ፡ ይረክብ ፡ A መዊዓ ፡
4. B ህልቀ ፡
5. B ፪ሽሕ ፡
6. B ፻ተ ፡ መስፈሪየ ፡

---

le cœur content, des prêtres vinrent de toutes parts au devant de lui en chantant des cantiques, ainsi que les moines de Dabra Libânôs, qui auparavant lui avaient envoyé leurs vœux pour qu'il obtînt la victoire, avec leur prieur Abbâ 'Endreyâs. Notre roi fit à l'église de nombreux présents : cent cinquante onces d'or[1], trente gemedjâ tissés d'or, sept wagarat de soie pure[2], sept éventails d'or, plusieurs autres objets précieux et deux mille bœufs[3]; il fit un pacte d'amitié avec les moines, s'assit à leur table dans le couvent et leur donna cent mesures de la terre d''Alât pour célébrer, le 29 de chaque mois, le

1. L'once d'or vaut aujourd'hui, d'après M. d'Abbadie, douze thalers. (A. Dillmann, *Ueber die Regierung des Königs Zar'a Jacob*, p. 29.)
2. « Le wagarat est une des parties du vêtement ecclésiastique, sur laquelle M. d'Abbadie, *Dictionnaire de la langue amariñña*, col. 689, ne donne aucune explication précise. » (Dillmann, *op. cit.*, p. 29.)
3. Le chroniqueur emploie ici le mot amharique ሽሕ ፡ « mille ».

ርኁ ፡ በእንተ ፡ ክብረ ፡ ልደቱ ፡ ለእግዚእን ፡ ኢየሱስ ፡ ክርስቶስ ። ወበእንተ ፡ ዘረከበ ፡ መዊአ[1] ፡ በይእቲ ፡ ዕለት ። ሥርዓትሰ ፡ ዝንቱ[2] ፡ ሀለወ ፡ እስከ ፡ ይእዜ ፡ ወለደብሮሙኒ ፡ ሰመየ[3] ፡ ደብረ ፡ ሊባኖስ ። ቀዳሚሰ ፡ ነበረት ፡ እንዘ ፡ ይብልዎ ፡ ደብረ ፡ አስቦ[4] ። ወእምድኅረ ፡ ዝንቱኒ ፡ ወሀበ ፡ ብዙኃ ፡ ንዋየ ፡ አፍቀራ ፡ ወአክበራ ፡ ፈድፋደ ፡ ለይእቲ ፡ ደብር ። ንግባዕኬ ፡ ኀበ ፡ ቀዳሚት ፡ ነገር ። ወአመ ፡ ተመይጠ ፡ ንጉሥን ፡ እምደዋሮ ፡ በጽሐ[5] ፡ ምድረ ፡ የለባሽ ፡ ኀበ ፡ ነበረ ፡ አቡሁ ፡ ቀዳሚ ። ወኀበ ፡ ተወልደ ፡ ውእቱ ፡ ሐነጸ ፡ በህየ ፡ መክነ ፡ ሠናይተ ። ወሰመያ ፡ ስማ ፡ መርጡለ ፡ ሚካኤል ። ወለመንገሌሃ ፡ መካነ ፡ ሙላድ ፡ ዘትሰመይ ፡

1. A መዊዓ ፡
2. B ዝንቱሰ ፡ ሥርዓት ፡
3. B ሰመይዋ ፡
4. B ቀዳሚሰ ፡ ትሰመይ ፡ ደብረ ፡ ዓስቦ ፡
5. B በፅሐ ፡

---

glorieux anniversaire de la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ[1], et en mémoire de la victoire qu'il avait remportée ce jour-là; cette fondation subsiste encore de nos jours. Il donna à ce monastère, qui s'appelait alors Dabra 'Asebô, le nom de Dabra Libânôs[2], lui attribua encore d'autres biens et conserva pour cet établissement un profond attachement et une grande vénération.

Reprenons maintenant notre récit. A son retour de la province de Dawârô, notre roi vint à Yalabâsh[3], où son père avait autrefois habité et où lui-même était né; il y construisit un beau temple qu'il appela Marṭula Mikâ'êl. Dans le lieu même de sa naissance, nommé Ṭelq, il édifia une autre église

1. Ce serait peut-être là l'origine de la fête mensuelle en l'honneur de la naissance du Christ.
2. Il serait intéressant de vérifier si, dans les écrits antérieurs à Zar'a Yâ'eqôb, ce monastère portait le nom de Dabra 'Asebô.
3. Voy. plus haut, p. 67. M. Dillmann donne ici Yalabâshâ (*op. laud.*, p. 30).

ጥልቅ ፡ ሐንጸ[1] ፡ ክልአ ፡ መርጡለ ። ወሰመያ ፡ ዓፀደ ፡ ሚካኤል ።
ወረሰዮ ፡ ፩ ፡ ሊቀ ፡ ካህናት[2] ፡ ለ፪ሆን ፡ ወምድረኒ ፡ ወሀበ ፡ ለካ
ህናቲሆን ። ወእምድኅሬሆን ፡ ሐንጸ[1] ፡ በምድረ ፡ እንዞርጃ ፡ ሥር
ጉተ ፡ መቅደሰ ። ወሰመያ ፡ ደብረ ፡ ሰሂን[3] ። ወዓዲ ፡ አንሶሰወ ፡
እምህየ ፡ ወበጽሐ[4] ፡ ምድረ ፡ ካልእተ[5] ። ወነቢሮ ፡ ህየ[6] ፡ ኅዳጠ ፡
መዋዕለ ፡ ኃለፈ ፡ ምድረ ፡ ኢባ ፡ ወነበረ ፡ ኀቤሃ ፡ ወአፍቀረ ፡
ኪያሃ ። ወወጠነ[7] ፡ እግዚእነ ፡ ኢየሱስ ፡ ክርስቶስ ፡ ወብርሃንኒ ፡
ወረደ ፡ በህየ ፡ እስከ ፡ አስተርአየ ፡ ለለኵሉ ፡ ሰብእ ። በበማኅደ
ሪሆሙ ፡ አመ ፡ ዕለተ ፡ በዓሉ ፡ ለዕፀ ፡ መስቀል[8] ፡ ክቡር ። እም
ድኅረ ፡ ቀተሎሙ ፡ ለደቂቀ ፡ እስጢፋ ፡ ሶበ ፡ አበዩ ፡ ሰጊደ ፡
ለእግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ ወለዕፀ ፡ መስቀል ። ወበእንተዝ ፡
ሰመያ ፡ ለይእቲ ፡ መቅደስ ፡ ደብረ ፡ ብርሃን ፡ ወአሠነየ ፡ ሐኒ

1. A ሐነፀ ፡
2. B ረሰየ ፡ ፩ሊቀ ፡ ካህናቲሆን ፡
3. B ሰኂን ፡ ወአዲ ፡
4. B በፅሐ ፡ እምህየ ፡
5. A ካልዕተ ፡
6. B ህየ ፡ manque.
7. B ወጠነ ፡ በዓለ ፡
8. B በዓሉ ፡ ለመስቀል ፡

à laquelle il donna le nom d'ʿAçada Mikâ'êl. Il établit un seul pontife pour ces deux églises et donna des terres à leurs prêtres. Ensuite il fit élever à 'Enzôredjâ[1] un temple magnifique qu'il appela Dabra Sahin[2]. De là il se rendit dans le pays de Kâl'eta[3], où il resta peu de temps, puis vint dans la terre d''Ibâ, où il se fixa et à laquelle il s'attacha. C'est alors que, dans cet endroit, il y eut une apparition de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la lumière [dont il a été question plus haut] et qui fut visible pour tout le monde, dans toute la contrée, le jour de la fête de la glorieuse Croix, après qu'il eut mis à mort les enfants d'Esṭifâ (Stéphanites) pour avoir refusé d'adorer Notre-Dame Marie et la croix; et c'est en mémoire de cette apparition qu'il appela Dabra Berhân le

1. Enzôrdja. (Dillmann, *op. laud.*, p. 30.)
2. Ou Se'hin. Voy. p. 68.
3. Ou « dans un autre pays (ምድረ ፡ ካልእተ ፡) ».

ዖታ[1] ። ወፈጸመ ፡ ገቢሮታ[2] ፡ በኍልቈ ፡ ፷ ፡ ዕለታት[3] ። ወሶበ ፡ አዘዘሙ ፡ ያፍጥኑ ፡ ለኵሎሙ ፡ አቄት[4] ፡ ዣር ፡ እለ ፡ አምጽኡ ፡ ለክዳን ፡ ሰብአ ፡ ግድም ፡ ወገና ፡ ሰብአ ፡ ኢፋት ፡ ወፈጠጋር ። ወኵሎሙ ፡ ሥዩማነ ፡ ሸዋ ፡ ወአጽንዓ ፡ ነቢረ ፡ በደብረ ፡ ብርሃን ፡ ወአጽንዓ ፡ ካዕበ ፡ ሥርዓተ ፡ መንግሥት ፡ በላዕሌሃ ። ወአዘዘ ፡ ከመ ፡ ይግበሩ ፡ ቤተ ፡ ንጉሥ ፡ ወሐፁረሂ ፡ በጽኑዕ[5] ፡ [ወእምዝ ፡ ገብረ ፡][6] ወአልቦ ፡ ዘገብረ ፡ ከመሁ ፡ እምቅድሜሁ[7] ። ወሠርዓ ፡ በህየ ፡ ብዙኃ ፡ ሥርዓተ ። ለሰብእኒ ፡ ሶበ ፡ ቀተሎሙ ፡ ሕማመ ፡ ብድብድ ፡ አዘዘ ፡ ከመ[8] ፡ ይቅብርዎሙ ፡ ኵሉ ፡ ሰብአ ፡ ሀገር ፡ ተጋቢኦሙ[9] ፡ እንዘ ፡ ይትሌለዩ ፡ በእኂዝ ፡ በትር ፡ ወዣ

1. A አሰነየ ፡ B ገቢሮታ ፡
2. B ሐኒጾታ ፡
3. B በ፷ዕለታት ፡
4. B አቂት ፡ ዣር ፡ ሰዕረሰ ፡ እለ ፡
5. B በፅኑዕ ፡
6. D'après B.
7. B እምቅድመዝ ፡
8. B ከመ ፡ supprimé.
9. A ተጋቢዖሙ ፡

---

temple qu'il construisit et dont il fit un superbe édifice. La construction de ce temple ne dura que soixante jours, car il avait donné l'ordre à tous les 'Aqêt Jâr de se hâter. Les habitants de Gedem et de Ganâ, ceux d''Ifât et de Faṭagâr[1], ainsi que tous les choums du Shoa, apportèrent les matières nécessaires pour le couvrir. Il établit sa résidence à Dabra Berhân et, pendant son séjour dans cette localité, il travailla à affermir les institutions du royaume. Il se fit construire une demeure royale entourée d'une forte muraille, comme n'en avait fait avant lui aucun de ses prédécesseurs : c'est là que furent élaborés un grand nombre de règlements.

Lorsque la peste décima la contrée, il ordonna à tous les habitants [de chaque localité] de se réunir pour enterrer les morts, en portant un bâton et des branches d'arbre[2] et en

1. Gedem, 'Ifât et Faṭagâr étaient à l'est et au sud-est du Shoa; quant à Ganâ, qui devait se trouver aussi à proximité de cette province, j'ignore sa situation exacte.
2. D'après M. Dillmann (*op. laud.*, p. 30).

ራፍ ፡ ወእንዘ ፡ ይረቅዩ ፡ ማየ ፡ ጸሎት ። ወሰመየ ፡ ስሞሙ ፡ ማኅበረ ፡ ወንጌል ፡ ወለበትሮሙ ፡ ሰመዮ ፡ በትረ ፡ ሙሴ ። ወከመዝ ፡ ለእመ ፡ ኢገብረ ፡ [ወ]ምዉተ ፡ ለእመ[1] ፡ ኢቀበሩ ፡ ኵሉ[2] ፡ በበብሔሮሙ ፡ አዘዘ[3] ፡ ይበርብሩ ፡ ቤቶሙ ፡ ወይንሥኡ ፡ ንዋዮሙ ፡ ሥዩማኒሆሙ ።

III. — ነገር ፡ በእንተ ፡ ሥርዓተ ፡ ሢመታት[4] ፡ ዘኢትዮጵያ ። ወረሰየ ፡ እግዚእነ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ሢመታተ ፡ ኢትዮጵያ ፡ ውስተ ፡ እደ ፡ አዋልዲሁ ፡ ወይዘዝር ። ወብሕት ፡ ወደድ[5] ፡ ኢተሰይመ ፡ በመዋዕሊሁ ፡ ዘእንበለ ፡ ዓምደ ፡ ሰይጣን ። ወለውእቱኒ ፡ አበይዎ[6] ፡ ፍጡነ ፡ ወአግዓዝዎ ፡ ሶበ ፡ ገብረ ፡ ዓመፃ[7] ፡ ላዕለ ፡ ንጉሥ ፡ ነገሮሰ ፡ ዘኅቡዕ[8] ፡ ኢያእመርኩ ። ገሀደሰ[9] ፡ ዘገብረ ፡ ኃጢአተ ፡ እንዘ ፡ ምተ ፡ ወይዘሮ ፡ አሐተ ፡ ብእሲተ ፡

1. B ወምዉተ ፡ እመ ፡
2. B ኵሉ ፡ manque.
3. B አዘዘ ፡ ከመ ፡
4. B በእንተ ፡ ሢመታት ፡
5. B ብሕትወደድኒ ፡
6. B ዓበይዎ ፡
7. B አመፃ ፡
8. B ዘኅቡዕ ፡ manquent.
9. B ገሃዳሰ ፡

---

faisant des aspersions d'eau bénite. Il donna à cette réunion d'hommes le nom de « Congrégation de l'Évangile » et appela leur bâton « Bâton de Moïse ». Les choums reçurent l'ordre de piller les maisons et de saisir les biens de ceux qui ne se conformeraient pas à ces prescriptions et qui n'enterreraient pas les morts dans leurs localités.

III. Chapitre de l'organisation de l'administration de l'Éthiopie. — Notre roi Zar'a Yâ'eqôb confia aux princesses ses filles le gouvernement de l'Éthiopie et, sous son règne, il n'y eut pas d'autre Beḥt Wadad qu''Amda Sayṭân, qui fut destitué peu de temps après sa nomination et condamné à la déportation pour ses crimes envers le roi. Je n'ai pas été mis dans la confidence des fautes secrètes qu'il avait commises, mais il en fit publiquement une très grande en épousant,

ውእቱ ፡ አውሰበ[1] ፡ ወወሀበ ፡ ለፃሰርጌ[2] ፡ አምኃ ፡ ኢየሱስ ፡ ከመ ፡ ያውስብ ። በእንተ ፡ ዝንቱ ፡ ኰሉ[3] ፡ ኮነንዎ ። ወአሜሃ ፡ አውገዝዎ ፡ ወሰመይዎ ፡ ዓምደ ፡ ሰይጣን ። ወለአምኃ ፡ ኢየሱስኒ ፡ ፃሠርጌ ፡ ከማሁ ፡ ኮነንዎ ። ወአሜሃ ፡ ወሀብዎ[4] ፡ መባሕተ ፡ ለብእሲቱ ፡ ብርሃን ፡ ዘመዳ ፡ ከመ ፡ ትኩንን ፡ በቤተ ፡ ብሕት ፡ ወደድንት ፡ ዘፀጋም ። ወለመድኅን ፡ ዘመዳ[5] ፡ በብሕት ፡ ወደድ[6] ፡ ዘየማን ፡ ወለድል ፡ ሰምራ ፡ ሜምዋ ፡ በትግሬ ፡ ወበአንጎት ፡ ተሰይመት ፡ ባሕር ፡ መንገሣ[7] ፡ ወበቤገምድር ፡ ፀበለ ፡ ማርያም ፡ ወበአምሐራ ፡ አመተ ፡ መሢሕ ። ወበግድም ፡ ሶፍያ ። ወበሸዋ ፡ ሮም ፡ ገነየለ[8] ። ወጐዣም ፡ አጽናፍ ፡ ሰምራ[9] ። ወቴዎድሮስ ፡ ተሰይመ ፡ ዩዣን ፡ ሰበር ፡ ራስነት ። ወለእማንቱ ፡ ዌዛ

1. B ወይዜሮ ፡ እኅተ ፡ ንጉሥ ፡ ውእቱ ፡ አውሰበ ፡ ብእሲተ ፡
2. B ጻሠርጓ ፡
3. B በዝ ፡ ኰሉ ፡
4. B ኮነንዎ ፡ ወወሀብዎ ፡ la phrase précédente manque.
5. B ለመድኅን ፡ ዘመዳ ፡
6. B ብሕትወደድንት ፡
7. B ሜምዋ ፡ ለባሕር ፡ መንግሣ ፡
8. A ጌኘላ ፡
9. B ጐጀም ፡ አጽናፍ ፡ ሠምራ ፡

---

quoique marié à une princesse[1], une autre femme et en la faisant ensuite épouser au Çâsarguê 'Am'hâ 'Iyasus. Ce fut pour ces motifs qu'il fut surnommé 'Amda Sayṭân et condamné à l'exil ainsi que le Çâsarguê 'Am'hâ 'Iyasus. La charge de Beḥt Wadad fut ensuite donnée à sa femme Berhân Zamadâ, qui occupa le poste de gauche, et celui de droite fut confié à Mad'hen Zamadâ. Le gouvernement du Tigré fut attribué à Del Samerâ, celui d'Angôt à Bâḥr Mangešâ, celui de Bêgamder à Çabala Mâryâm, celui d'Amḥarâ à 'Amata Mašiḥ, celui de Gedem à Sôfyâ, celui du Shoa a Rôm Ganayala (?), celui du Guajâm à 'Asnâf Samerâ, et Têwôderôs fut institué Yajân

1. Voy. p. 10.

ዝር ፡ አጥፍኡ ፡ ገድ ፡ ይስጣኖሙ ፡ ኵሎ ፡ ሀገረ[1] ። ወኢይትኤ
ዘዝ ፡ ቃለ ፡ ሐፄ ፡ በውእቱ ፡ ዘመን ። ዳእሙ[2] ፡ እማንቱ ፡ ከና ፡
ከመ ፡ ቃለ ፡ ሐፄ ፡ ወአመዝበሩ ፡ ሀገረ ፡ ኢትዮጵያ ። ወበእን
ቲአሆሙ ፡ ዓመፀ[3] ፡ አምባ ፡ ነሐድ ፡ ሥዩመ ፡ ጸለምት ። ወሥ
ዩመ ፡ ሰሜን ። ጸጋይ ፡ ወሥዩመ ፡ ከንቲባ ፡ እሉ ፡ ኵሎ[ሙ] ፡

1. B አሀጉረ ፡
2. A ዳዕሙ ፡
3. A አመፀ ፡

Sabar Râs[1]. Mais les Gad Yesṭân (?)[2] de ces princesses ravagèrent leurs provinces, car, à cette époque, il n'y avait pas de délégués royaux (?), mais elles étaient elles-mêmes les délégués et l'Éthiopie était livrée au pillage. C'est à l'instigation de ces Gad Yesṭân qu''Ambâ Naḥad, choum de Ṣalamt[3], Ṣagây, choum de Samên[4] et le choum Kantibâ se révoltèrent[5]. Après avoir abandonné la foi des chrétiens, ils embras-

1. የዣን ፡ ሰበር ፡ ራስነት ፡ J'ignore quelle était cette dignité. የዣን ፡ signifie « du roi ». « En Sĭmen, ሰበር ፡ désigne le président d'une section des ሹም ፡ ወንድ ፡ et ሰበር ፡ ደምሳሽ ፡ le président d'un tribunal de ሽማግሌ ፡ » (D'Abbadie, *Dictionnaire de la langue amariñña.*) Enfin ራስነት ፡ est la qualité de Râs. — Voir aussi l'énumération donnée p. 15.

2. Mot à mot : « Et leurs Gad Yesṭân ravagèrent le pays. »

3. Ṣalamt, entre le Tigré et Semen; probablement la province indiquée sur la carte sous le nom erroné de Salait, sur la rive gauche du Takazzé.

4. « Le Samen ou Semen est une province de l'Amhara bornée au nord et à l'est par le Takazzé, au sud et à l'ouest par le Begamder et le Ouagara. Il est traversé par de hautes montagnes qui renferment de nombreux ambas et est habité par la population à demi indépendante des Agaous. Ce mot qui, dans la langue primitive, signifiait « sud », prit plus tard le sens de « septentrion », indice d'un déplacement du centre du royaume. Il se retrouve dans l'inscription d'Adulis sous le nom de Σαμινε (var. Σεμηνε) (C. Dillmann, *Lexicon linguæ æthiop. s. h.* v° et Vivien de Saint-Martin, *Éclaircissements sur l'inscription d'Adulis*, p. 29). » (René Basset, *Études sur l'histoire d'Éthiopie, Journal de la Société asiatique*, 1881, p. 148.)

5. Ou encore « apostasièrent », le verbe ዐመፀ pouvant avoir les deux sens. Aujourd'hui on appelle Kantibâ dans le Tigré les gouverneurs nommés choums en Amḥarâ.

ዓመፁ ፡ ወኮኑ ፡ አይሁደ ፡ ኀዲጎሙ[1] ፡ ክርስትናሆሙ ፡ ወቀተሉ ፡ ብዙኃ ፡ ሰብአ ፡ አምሐራ ። ወንጉሥ ፡ ሶበ ፡ መጽአ ፡ ይትቃተልዎሙ ፡ ወኃየልዎሙ[2] ፡ ወሰደድዎሙ ፡ ወአውዓዩ[3] ፡ ኵሎ ፡ አብያተ ፡ ክርስቲያናት[4] ፡ ዘሀገሮሙ ። ዝንቱ ፡ ኵሉ ፡ ዘኮነ ፡ እሙንቱ[5] ፡ ገድ ፡ ይስጣን ፡ ሶበ ፡ አጥፍዕዎሙ ፡ እንዘ ፡ ይነሥኡ ፡ ንዋዮሙ ፡ ወይበረብሩ ፡ ቤቶሙ ፡ እስከ ፡ ኢሐደጉ[6] ፡ ማዕተበ ፡ ውስተ ፡ ክሣውዲሆሙ[7] ፡ አኮ ፡ ለባሕቲቶሙ ፡ አላ ፡ ለኵሎሙ ፡ ሕዝብ ፡ ዘኢትዮጵያ[8] ፡ አጥፍዕዎሙ ።

IV. — ነገር ፡ ዘከመ ፡ ተቀትሉ ፡ ወተኰነኑ ፡ ዌዛዝር[9] ፡ ወበዕዳን ፡ ሰብእ ። ወበውእቱ ፡ ዘመን ፡ ተንሥኡ ፡ ሰብእ ፡ እኩያን ፡

1. B ወኀደጉ ፡
2. B ወ ፡ supprimé.
3. A ወአውአዩ ፡
4. B ክርስቲያናቲሆሙ ፡
5. B እሙንቱ ፡ supprimé.
6. B ኢየኃድጉ ፡
7. A ክሣዶሙ ፡
8. B ሰብአ ፡ ኢትዮጵያ ፡
9. B ወይዛዝር ፡

---

sèrent la religion juive, firent périr un grand nombre d'habitants [de la province] d'Amḫarâ, et lorsque le roi vint pour leur livrer bataille, ils battirent ses troupes, les chassèrent et brûlèrent toutes les églises de leur pays. C'est ainsi que les chrétiens furent ruinés par ces Gad Yesṭân qui prenaient tous leurs biens, pillaient leurs maisons et ne leur laissaient même pas le Mateb[1] au cou. Leurs violences ne s'exerçaient pas seulement contre les gens [de leur contrée], mais s'étendaient à tout le peuple d'Éthiopie.

IV. Comment furent mises a mort et punies les princesses[2] et plusieurs autres personnes. — A cette époque

1. On nomme Mateb un petit cordon bleu que tous les chrétiens d'Abyssinie portent autour du cou.

2. ዌዛዝር ፡ ou ወይዛዝር ፡ est le pluriel de ወይዘሮ ፡ titre qui se donnait autrefois aux princesses et qui aujourd'hui est appliqué à toute femme, à peu près comme notre mot « Madame ». Cependant, ici, ce mot paraît désigner les princes aussi bien que les princesses. Les verbes qui s'y rapportent sont au masculin pluriel, et dans la page suivante il est précédé du pronom masculin pluriel እሙንቱ ፡

እለ ፡ ይብልዎሙ ፡ ተዓውቀ ፡ ብርሃን ፡ ወዘርአ ፡ ጽዮን ፡ ወመልአ ፡ ሰይጣን ፡ ውስተ ፡ ሕሊናሆሙ ፡ ነገረ ፡ እኩየ ፡ ወአስተዋደይዎሙ ፡ ኀበ ፡ ንጉሥ ፡ ለእሙንቱ ፡ ዌዛዝር[1] ፡ ወለካልኣን[2] ፡ ሰብእ ፡ እለ ፡ ይብሉ ፡ ንሕነ[3] ፡ ሰገድነ ፡ ለደሰክ ፡ ወለዲኖ ፡ ወእሉ ፡ ሰገዱ ፡ ምስሌነ ፡ ኃቡረ ፡ ካልኣነ[4] ፡ ብዙኃ ፡ ነገረ ፡ አስተዋደይዎሙ ፡ ነገሮሰ ፡ ለሊሁ ፡ የአምር ፡ ንጉሥ ፡ ወኢከሠቱ ፡ እንበለ ፡ ዘሰገዱ ፡ ለደሰክ ። ወበእንተዝ ፡ ኰነንዎሙ ፡ ብዙኃ ፡ ወቀሠፍዎሙ ፡ ለእሙንቱ ፡ ዌዛዝር[1] ። ዘአስማቲሆሙ ፡ ቴዎድሮስ ፡ ወገላውዴዎስ ። ዓምደ ፡ ጽዮን ፡ ወዘርአ ፡ አብርሃም ። ወካልኣንሂ ፡ እለ ፡ ኢያእመርኩ ፡ ስሞሙ ። ወለአዋልዲሂ ፡ አስማቲሆን ፡ አጽናፍ ፡ ሰምራ[5] ። ወድል ፡ ሠምራ ፡ ወለካልዓት[6] ፡ እኅቶን ። ወውእተ ፡ ጊዜ ፡ አስተጋብአ ፡ ንጉሥ ፡ ብዙኃ ፡ ሰብአ ፡ ወአርአዮሙ ፡ ቅሥፈታተ[7] ፡ ለእሉ ፡ ውሉዱ ። ወኰነኔያቲሆሙ ፡ ዕፁበ ፡ እንዘ ፡ ይብሉ[8] ፡ ርእዩአ ፡ ዘከመ ፡ ገበርነ ፡ ላዕለ ፡ ውሉ

1. B ወይዛዝር ፡
2. A ወለካልዓን ፡
3. B ንሕነ ፡ manque.
4. B ካልኣኒ ፡
5. B ሠምረ ፡
6. B ለካልእት ፡
7. A ቅስፈታተ ፡
8. B ይብል ፡

---

parurent des hommes méchants nommés Ta'âwqa Berhân[1] et Zar'a Ṣĕyôn[2] dont Satan remplit le cœur de mauvaises pensées. Ils dénoncèrent au roi ces princesses (?) et d'autres personnes qui déclaraient s'être prosternées avec elles devant Dasak et Dinô; ils portaient aussi contre elles beaucoup d'autres accusations connues du roi seulement; le crime d'idolâtrie est le seul qui ait été révélé au public. Le roi punit sévèrement ces princes nommés Têwôderôs, Galâwdêwôs, 'Amda Ṣĕyôn, Zar'a 'Abrehâm et d'autres dont j'ignore les noms, ainsi que ses filles 'Aṣnâf Samerâ, Del Samerâ et d'autres[3]. Il fit alors une grande assemblée, et montrant à ceux qui la composaient les peines et les durs châtiments infligés à ses

1. La lumière s'est manifestée (?).
2. Postérité de Sion.
3. Voy. p. 5.

ድኑ ፡ ወኢ.ምህክናሆሙ[1] ፡ ሶበ ፡ አበሱ ፡ ላዕለ ፡ እግዚ.አብሔር ፡ ቀኒአነ[2] ፡ ሎቱ ፡፡ ወይእዜኒ ፡ ለእመ ፡ የአክሎሙ ፡ ዝንቱ ፡ ቅሥፈት[3] ፡፡ ወለእመ ፡ ንዌሰክ ፡ ላዕሌሆሙ ፡ በእንተ ፡ እግዚ.አብሔር ፡ በሉኬ ፡ ተናገሩ ፡ ወሶቤሃ ፡ በከዩ ፡ ኵሎሙ ፡ ጉቡአን ፡ ሰብእ[4] ፡ ወተናገሩ ፡ እንዘ ፡ ይብሉ ፡ ምንተኑ ፡ ኵነኔ ፡ ይዌስኩ ፡ ላዕሌሆሙ ፡፡ እስመ ፡ ናሁ ፡ አልጸቁ[5] ፡ ለሞት ፡፡ ኦእግዚ.እነ[6] ፡ ንጉሥ ፡፡ ወእምድኅረ ፡ ዝንቱ ፡ ቦእለ ፡ሞቱ ፡ በህየ ፡ ወቦ ፡ እለ ፡ ሞቱ ፡ በበ መከኖሙ ፡ እሉ ፡ ደቂቀ ፡ ንጉሥ ፡፡ ወብዙኃን ፡ ሕዝበ ፡ ኢ.ትዮጵያ ፡ እለ ፡ ተቀትሉ ፡ ወተኰነኑ ፡ እለ ፡ ኢ.ነአምር ፡ አስማቲሆሙ ፡፡ በነገረ ፡ ዝንቱ[7] ፡ መኳንንት ፡ ወመሳፍንት[8] ፡ ወመነኮሳት ፡ ነዳያን ፡ ወአብዕልት ፡ ሶበ ፡ አስተዋደይዎሙ ፡ እሉ ፡ ደቂቀ ፡ ሰይጣን ፡ ዘርአ ፡ ጽዮን ፡፡ ወተአውቀ ፡ ብርሃን ፡ ወገብረ ፡ ክርስቶስ[9] ፡ ወበደኃሪሰ ፡ ተእኅዙ ፡ እሙንቱኒ[10] ፡ ወኰነንዎሙ ፡

1. A ምሕክናሆሙ ፡
2. A ቀኒዓነ ፡
3. A ቅስፈት ፡
4. B ሰብእ ፡ A ግቡዓን ፡
5. B አልፀቁ ፡
6. B ኦ ፡ supprimé.
7. B በዝ ፡ ነገረ ፡ ከንቱ ፡
8. B መሳፍንንት ፡
9. B ተዓውቀ ፡ ብርሃን ፡ ወ ዘርአ ፡ ጽዮን ፡ ወገብረ ፡ ክርስቶስ ፡
10. B እሉ ፡

enfants, il leur dit : « Voyez comment j'ai agi avec mes enfants ; dans mon zèle pour Dieu, je ne leur ai pas pardonné d'avoir péché contre lui. Maintenant, dites si [vous jugez] ce supplice suffisant ou si, pour la gloire de Dieu, nous devons encore l'augmenter. » Alors toutes les personnes présentes fondirent en larmes et répondirent : « Quel châtiment pourrait-on donc ajouter à celui-là, ô roi notre seigneur, car ils sont près d'expirer. » Quelques enfants du roi moururent sur le lieu même du supplice et d'autres dans leurs demeures. Il y eut en outre un grand nombre d'Éthiopiens, dont j'ignore les noms, qui furent mis à mort ou condamnés à d'autres peines, car dans ces accusations portées par Zar'a Ṣĕyôn, Ta'awqa Berhân et Gabra Krestôs[1], ces fils de Satan, furent

1. Serviteur du Christ. — N'est pas cité p. 98.

ፈድፋደ ፡ በከመ ፡ እከየ ፡ ምግባሮሙ ፡ ወአግዓዝዎሙ ። ዘርአ ፡ ጽዮንሰ ፡ በኀበ ፡ እግዓዝዎ ፡ ሞተ ፡ ርእዩ ፡ እንዘ ፡ ይብል ፡ ዘከመ ፡ ይረግዙኒ ፡ አባ ፡ እንድርያስ ፡ ዘደብረ ፡ ሊባኖስ ፡ በረምሐ ፡ እሳት[1] ። እስመ ፡ ውእቱ ፡ አስተዋደዮ ፡ ኀበ[2] ፡ ንጉሥ[2] ፡ ቀዳሚ ፡ እስከ ፡ አሠርዎ[3] ፡ ወበኀበ ፡ አሠርዎ[4] ፡ ሞተ ። ወለገብረ ፡ ክርስቶስሰ ፡ ቀጥቀጠ ፡ ድኅረ ፡ ንጉሥ ፡ በእደ ፡ ማርያም ፡ ወቀተሎ ። ወተዓውቀ ፡ ብርሃንኒ ፡ ሞተ ፡ በኀበ ፡ አግዓዝዎ[5] ።

V. — ነገር ፡ ዘከመ ፡ ገብረ ፡ ንጉሥ ፡ ሢመታተ ፡ ኢትዮጵያ ፡ ዘነበረ ፡ ቀዲሙ ፡ ውሂቦ ፡ ለኵሎን ፡ አዋልድ[6] ። ወሢመ ፡

1. B ዘርአ ፡ ጽዮን ፡ ሞተ ፡ በኀበ ፡ አግዓዝዎ ፡ እንዘ ፡ ይብል ፡ ርእዩ ፡ ዘከመ ፡ ይረግዙኒ ፡ አባ ፡ እንድርያስ ፡ ዘደብረ ፡ ሊባኖስ ፡ በረምኃ ፡ እሳት ፡

2. B. Ces deux mots manquent.

3. A አሰርዎሙ ፡

4. B ወኀበ ፡ ዘአሰርዎ ፡

5. A አግዓዝሙ ፡

6. B አዋልዲሁ ፡

---

compris des magistrats, des gouverneurs, des moines, des pauvres et des riches; mais plus tard les accusateurs furent pris eux-mêmes, punis sévèrement pour leur mauvaise action et condamnés à la prison. Zar'a Ṣĕyôn mourut à l'endroit de son emprisonnement, en prononçant ces mots : « Voyez comme Abba 'Endrĕyâs de Dabra Libânôs me perce avec une lance rougie au feu (?)[1]. » Car c'était sur sa dénonciation que ce prieur avait été saisi et incarcéré et il était mort dans sa prison. Quant à Gabra Krestôs, le roi Ba'eda Mâryâm s'en empara plus tard et le tua (?)[2], et Ta'âwqa Berhân mourut dans sa prison.

V. Comment le roi réorganisa l'administration de l'Éthiopie qu'il avait précédemment confiée a ses filles.

1. Mot à mot : « Voyez, en disant, comme ils me percent Abba 'Endreyâs de Dabra Libânôs avec une lance de feu. » Le ms. 143 donne : « En disant voyez comme ils me percent Abba 'Endrĕyâs de Dabra Libânôs avec une lance de feu. » La troisième personne du pluriel, dit pluriel respectueux, se rapporte à Abba 'Endrĕyâs.

2. ቀጥቀጠ ፡ Mot à mot : « Le brisa. »

ውስተ ፡ ኵሉ ፡ አህጉር ፡ አደግሽነት[1] ፡ እንዘ ፡ ይሰሚ ፡ አስ
ማተ ፡ ሢመታቲሆሙ ፡ ራቅ ፡ ማስሬ[2] ፡ ወሔገኖ[3] ፡ በበሀገሮሙ ፡
ወከማሁ ፡ ለሊቃነ ፡ ካህናት ፡ ረሰዮ ፡ ሢመታቲሆሙ ፡ ውስተ ፡
እዴሁ ፡ ወኢያትረፈ ፡ ምንተኒ ፡ ወግብረ ፡ ሽዋሰ ፡ ዘይትወሀብ ፡
ለጸሐፊላም ፡ ወእክለ ፡ ጼዋ ፡ ዘይትወሀብ ፡ ለበዓለ ፡ ዳሞ ፡ ወለ
በዓለ ፡ ዲሆ ። ወለዣን ፡ ሻንቃ ፡ ወበደል ፡ ደጋን ። ዝንቱሰ ፡
ኵሉ ፡ ከመ ፡ ይባዕ[4] ፡ ውስተ ፡ ደብረ ፡ ሊባኖስ ፡ አዘዘ ። ካል
አሰ[5] ፡ ግብረ ፡ ኢትዮጵያ ፡ ረሰዮ ፡ ሎቱ ፡ ለባሕቲቱ[6] ፡ ንጉሥነ ፡
ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ከመ ፡ ይኩኖ ፡ ለማዕዱ ፡ ወለኵሉ ፡ መፍቅዱ ።
ወዓዲ ፡ አዘዘ ፡ ውእቱ ፡ ንጉሥነ ፡ እንዘ ፡ ይብል ፡ ጊዜ ፡ ትጼ

1. A አሕጉር ፡ B አደግሽ ነት ፡
2. B ራቅ ፡ ማሰራ ፡
3. B ሄገኖ ፡
4. B ኵሉ ፡ ውስተ ፡ ደብረ ፡ ሊባኖስ ፡ ይባእ ፡ አዘዘ ፡
5. A ካልዓሰ ፡
6. B ግብረ ፡ ለባሕቲቱ ፡

— Le roi nomma dans chaque province un 'Adagsh[1] auquel il donna, suivant la contrée, le titre de Râq Mâsrê ou de Ḥêganô. Il prit également en main l'administration du clergé et rien ne resta en dehors de son autorité. Il rattacha à Dabra Libânôs les revenus du Shoa qui avaient été donnés à un Ṣaḥafa Lâm[2] et ceux destinés à l'entretien des Çêwâ qui avaient été attribués à Ba'âla Dâmô, à Ba'âla Dihô, à Jân Shânqâ et à Badal Dagân (?)[3]. Quant aux autres revenus de l'Éthiopie, il se les réserva pour lui seul et en affecta le produit à l'entretien de sa table et à ses besoins personnels.

Notre roi fit encore les prescriptions suivantes : Lorsque

1. አደግሽነት ፡ « qualité d''Adagsh »; sans doute un représentant. Voy. p. 14.
2. D'après Ludolf, ce titre était donné aux gouverneurs d'Amḥarâ, de Dâmôt et du Shoa (*Hist. Æthiop.*, l. II, 17).
3. Ba'âla Dâmô, peut-être le gouverneur de Dâmô ou le supérieur de Dabra Dâmô; j'ignore à qui se rapportent les trois autres titres.

ውዑ[1] ፡ ስሞ ፡ ለእግዚአብሔር ፡ ኵልክሙ ፡ ሕዝበ ፡ ክርስቲያን ። በሉ ፡ እሰግድ ፡ ቅድመ ፡ ዕበየ ፡ መንግሥቱ ፡ ወእምዝ ፡ ጸውዑ[2] ፡ ስሞ ። ወከዕበ ፡ ጊዜ ፡ ትፈቅዱ ፡ ጸውአ[3] ፡ ስማ ፡ ለእግዝእትነ ፡ ማርያም ። በሉ ፡ ቅድመ ፡ ድንግልናሃ[4] ፡ ይደሉ ፡ ሰጊድ ። ወእምዝ ፡ ጸውዑ[2] ፡ ወሥልሰ ፡ ይቤ ፡ ሶበ ፡ ትሰምዑ ፡ ቃለነ ። ወሶበ ፡ ትበጽሑ[5] ፡ ቅድመ ፡ ገጽነ ፡ ወትረ ፡ በሉ ፡ እንዘ ፡ ትሰግዱ ፡ ንሰግድ ፡ ለአብ ፡ ወወልድ ፡ ወመንፈስ ፡ ቅዱስ ፡ ለዘአንገሠ ፡ ለነ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ። ወዘንተ ፡ ኵሎ ፡ ምሂሮ ፡ ወአቂሞ ፡ ሥርዓተ ፡ ወአጽሒፎ ፡ መጻሕፍተ ፡ ሐዲሳተ[6] ፡ አዕረፈ ፡ በሰላም ፡ ንጉሥን ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ በደብረ ፡ ብርሃን ። ወአመ[7] ፡ ነግሠ ፡ በ፴ወ፭ ፡ ዓ[8] ። እጽሕፍ ፡ ዜናሁ ፡ ለንጉሥን ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡

1. A ትጼውኡ ፡
2. A ጸውኡ ፡
3. B ፀውዖ ፡
4. B ለድንግልናሃ ፡
5. B ትበፅሑ ፡
6. B ቅዱሳተ ፡
7. B እምአመ ፡
8. B ዓመተ ፡

---

vous invoquerez le nom de Dieu, vous tous chrétiens, dites d'abord : « Je me prosterne devant la magnificence de sa royauté », puis invoquez son nom. De même, lorsque vous voudrez invoquer le nom de Notre-Dame Marie, dites : « Il convient de se prosterner devant sa virginité », puis invoquez-le. Enfin, lorsque vous entendrez notre parole ou que vous vous présenterez devant nous, dites toujours en vous prosternant : « Nous nous prosternons devant le Père, le Fils et le Saint-Esprit, qui nous ont donné pour roi Zar'a Yâ'eqôb[1]. » Après un règne de trente-cinq ans[2], pendant lequel il fit toutes ces prescriptions, fixa et affermit les institutions et fit écrire de nouveaux livres, notre roi Zar'a Yâ'eqôb mourut en paix à Dabra Berhân.

1. « Tout Abyssinien qui entre chez lui (le roi) se prosterne trois fois la face contre terre et attend, les épaules découvertes, que le maître l'autorise à parler. » (Gabriel Simon, *l'Éthiopie*, p. 213.)

2. Trente-quatre ans et deux mois, d'après une chronologie du même ms. n° 821, f° 289 : ራብዓይ ፡ ወልዱ ፡ ለዳዊት ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ነግሠ ፡ ፴ወ፬ዓመተ ፡ ወ፪አውራኀ ፡ (Cf. René Basset, *Études sur l'histoire d'Éthiopie*, p. 12 et 102.)

ዘውገ ፡ ኅሩያን ፡ ተልሚድ ፡ ወሥሩዊሆሙ ፡ ለአይሁድ ፡ ያኅድሮ ፡ ለሙቱ ፡ እግዚአብሔር ፡ ውስተ ፡ ሰማያዊት ፡ ዓፀድ ፡ ኀበ ፡ ይፈቱ ፡ ልቡ ፡ ወይፈቅድ ። ወለወልዱ ፡ ልብነ ፡ ድንግል ፡ ያንኅ[1] ፡ መዋዕሊሁ ፡ ወኢያውህድ ፡ እስከ ፡ ይከውን ፡ ጊዜ ፡ ኅልፈቶሙ ፡ ለሰማይ ፡ ወምድር[2] ። አሜን ።

ለዝንቱ ፡ ንጉሥነ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ኢየሩሳሌም ። መቅደሶ ፡ ይክፍሎ ፡ ለሙቱ ፡ ወያስተዋርሶ ፡ እንበለ ፡ ይግበር ፡ ምስሌሁ ፡ ሐተታ ፡ ወተወቅሶ ፡ እግዚእነ ፡ ኢየሱስ ፡ ክርስቶስ ፡ እንዘ[3] ፡ ስቡሐት ፡ ወወድሶ ፡ አሜን ። ወለወልዱ ፡ ልብነ ፡ ድንግል ፡ ኵሎ ፡ ዕልዋነ ፡ ለደምስሶ ፡ የሀቦ ፡ ኃይለ ፡ ወይባርክ ፡ ንግሦ ፡ እምኵሉ ፡ ተደንሶ ፡ ይዕቀብ ፡ ሥጋሁ ፡ ወነፍሶ ፡ ለዓ ፡ ዓ ፡ አ[4] ።

1. A ያኑሀ ፡
2. B ወለአርድ ፡
3. B እግዚእ ፡
4. B ለዓለመ ፡ ዓለም ፡ አሜን ፡

Je viens de raconter l'histoire de notre roi Zar'a Yâ'eqôb, l'égal des disciples élus et l'exterminateur des juifs[1]. Que Dieu le reçoive dans sa cour céleste, qui a toujours été l'objet de ses désirs, et qu'il prolonge les jours de son fils Lebna Dengel, sans que sa gloire s'amoindrisse (?), jusqu'à la disparition du ciel et de la terre. Amen.

Que Notre-Seigneur Jésus-Christ, sur qui soient louanges et bénédictions, donne en partage à notre roi Zar'a Yâ'eqôb la Jérusalem céleste et son temple, sans scruter ses actions et sans le juger sévèrement; qu'il accorde à son fils Lebna Dengel la force de détruire les infidèles; qu'il bénisse son règne et qu'il préserve à jamais son corps et son âme de toute souillure! Amen.

1. Pour la justification de cette épithète, voir la notice du P. d'Almeida placée à la fin de l'ouvrage.

CHRONIQUE DE BA'EDA MÂRYÂM

ወእምድኅረ ፡ አዕረፈ ፡ ንጉሥነ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ነግሠ ፡ ወልዱ ፡ በእደ ፡ ማርያም ፡ ህየንተ ፡ አቡሁ ፡ እምድኅረ ፡ ረከበ ፡ ምንዳቤ ፡ ብዙኃ ፡ እምኀበ ፡ አቡሁ ፡ ለውእቱኒ ፡ ወለእሙኒ ፡ እምቅድመ ፡ መንግሥቱ ። እንዘ ፡ ይብሎሙ ። አንቲኒ ፡ ትፈቅዲ ፡ ይንግሥ ፡ ለኪ ፡ ወልድኪ ፡ እንዘ ፡ ሀሎኩ ፡ አነ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ውስተ ፡ መንበርየ[1] ፡ ወለአኪ ፡ ኀበ ፡ ኵሎሙ ፡ ቅዱሳን ፡ እለ[2] ፡ ሀለዉ ፡ ውስተ ፡ አድባራት ፡ ወማካናት[3] ። ይእቲኒ ፡ ሜጠት ፡ ሎቱ ፡ ቃለ[4] ፡ እንዘ ፡ ትብል ፡ እፎኑ ፡ እገብር ፡ ዘንተ ፡ ዓቢየ ፡ ነገረ[5] ፡ በልብየኒ ፡ ኢሐለይኩ[6] ፡ ወበአፉየኒ ፡ ኢተናገርኩ ። ኢይምሰልከ ፡ እሙነ ፡ ዝንቱ ፡ ነገር ፡ አእግዚእየ[7] ፡ ወኢ

1. B. Ces deux mots manquent.
2. B ዘሀለዉ ፡
3. B ወገዳማት ፡
4. Manque dans B.
5. B ነገረ ፡ ዓቢየ ፡
6. A ኢሀለይኩ ፡
7. A ዕሙነ ፡ B ዝነገር ፡ እግዚእየ ፡

A la mort de notre roi Zar'a Yâ'eqôb, son fils Ba'eda Mâryâm[1] monta sur le trône, après avoir eu, ainsi que sa mère, à supporter bien des mauvais traitements de la part de son père. « [J'ai appris], dit [un jour] ce dernier à la reine, que tu cherches à faire régner ton fils, pendant que moi, Zar'a Yâ'eqôb, je suis encore sur le trône, et que tu as dans ce but fait faire des démarches auprès de tous les saints personnages des monastères et des églises. — Pourquoi, repartit la reine, aurais-je commis un acte aussi grave? Cette pensée n'est jamais entrée dans mon cœur et jamais je n'ai donné à entendre à personne que j'eusse un semblable dessein. N'en croyez rien, ô mon seigneur, et n'ajoutez pas foi aux paroles

1. Dans ou par la main de Marie.

ትስማዕ ፡ ብየ ፡ ቃለ ፡ መስተዋድያን ፡ ሰብእ ። ወእምዝ ፡ ተምዓ ፡ ንጉሥ ፡ ወአዘዘ ፡ ይቅሥፍዋ ፡ ወይዝብጥዋ ፡ ፈድፋደ ፡ እምሕማመ ፡ ውእቱሂ ፡ ቅሥፈት[1] ፡ ወዝብጠት ፡ በብዙኅ ፡ መዋዕል ፡ አዕረፈት ፡ ወቀበርዋ ፡ በኅቡእ[2] ፡ ውስተ ፡ አሐቲ ፡ መካን ፡ ዘስማ ፡ መቅደሰ ፡ ማርያም ፡ እንተ ፡ ሀለወት ፡ ቅሩበ ፡ ደብረ ፡ ብርሃን ፡ ወበዕለተ ፡ ተዝካራሂ ፡ ለይእቲ ፡ እሙ ፡ ዘስማ ፡ ጽዮን[3] ፡ ሞገሳ ፡ ወሰደ ፡ ወልዳ ፡ በእደ ፡ ማርያም ፡ ዕጣነ ፡ ወማኅቶተ ። ወሰሚዖ ፡ ንጉሥ[4] ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ዘከመ ፡ ገብረ ፡ ዘንተ ፡ ወልዱ[5] ፡ በእደ ፡ ማርያም ፡ አስተብጺሖ[6] ፡ ለውእቱኒ ፡ ተቈጢዖ ፡

1. B ሂ ፡
2. A ህቡዕ ፡
3. B ፅዮን ፡

4. B ንጉሥነ ፡
5. A ወልደ ፡
6. B አስተበጽሖ ፡

---

de ceux qui m'accusent. » Le roi, dans sa colère, la fit fouetter et battre sans pitié. Elle mourut des suites des coups qu'elle avait reçus pendant plusieurs jours et on l'ensevelit en secret dans une église nommée Maqdasa Mâryâm[1], située près de Dabra Berhân. Le jour de l'anniversaire de la mort[2] de sa mère, qui s'appelait Ṣĕyôn Môgasâ[3], Ba'eda Mâryâm offrit à l'église de l'encens et des cierges (?)[4]. Le roi Zar'a Yâ'eqôb, en ayant eu connaissance, entra dans une violente colère, fit venir son fils et lui dit : « Qu'as-tu donc appris et que sais-

1. Temple de Marie.

2. Ou de son enterrement, le mot ተዝካር ፡ pouvant signifier l'un et l'autre. Voici ce que dit Salt (*Voyage en Abyssinie*, traduction Henry, t. II, p. 198) à propos des funérailles : « Peu de temps après le décès, le corps est lavé soigneusement, parfumé d'encens, cousu dans un habit et porté à la hâte au cimetière, sur les épaules des parents. Tandis qu'on le dépose dans la tombe, les prêtres récitent les prières d'usage. Le lendemain, ou aussitôt que les parents et amis peuvent se réunir, on célèbre la « Toscar » ou la fête en l'honneur du mort. »

3. Beauté de Sion ou Sion est sa beauté (?).

4. « Munera in Æthiopia ad sanctuarium afferri solita in Liturg. Æthiopica reperiuntur sequentia : Benedic illis qui liberaliter munera sacra offerunt, thus et panem eucharisticum et vinum et oleum et balsamum et vela et libros lecturæ et instrumenta sanctuarii ut Christus Deus noster illis retribuat in Hierosolyma cœlesti. » (Ludolf, *Comment. ad hist. Æthiop.*, p. 379.)

ወተሚዖ ፡ እንዘ ፡ ይብል[1] ፡ ምንተኑ[2] ፡ ሰማዕከ ፡ ወምንተኑ[2] ፡ አእመርከ ፡ ዘወሀብከ[3] ፡ ዕጣነ ፡ ወመባርህተ ፡ ለቤተ ፡ ክርስቲያን ። ወይቤ ፡ ወልዱ ፡ ሰማዕኩ ፡ አነ[4] ፡ ወአእመርኩ ፡ ከመ ፡ ሞተት ፡ እምየ ። ወወሰድኩ ፡ ዕጣነ ፡ ወማኅቶተ ፡ ውስተ ፡ ቤተ ፡ ክርስቲያን ፡ በዕለተ ፡ ተዝካራ ። ወበእንተዝ ፡ አዘዘ ፡ ንጉሥ ፡ ከመ ፡ ይትአሠር[5] ፡ እደዊሁ ፡ ወእገሪሁ[6] ፡ ወለመሐሪ ፡ ክርስቶስኒ ፡ ገብረ ፡ ዚአሁ ፡ አሠርዎ ፡ ወሣቀይዎ ፡ ብዙኃ ። ወሶበ ፡ ረከበ ፡ ድኅረ ፡ ንጹሐ ፡ ነገር[7] ፡ ፈትሐ ፡ ሎቱ ። ወመሐሮ ፡ ለበእደ ፡ ማርያም ፡ ወልዱ ፡ ወመላእክትኒ ፡ ዘለአከ ፡ ኀበ ፡ ቅዱሳን ፡ ውእቱኒ[8] ፡ በእደ ፡ ማርያም ፡ ሚጡ ፡ ሎቱ ፡ ቃለ ፡ ፍሥሓ ፡ እመንቱ ፡ ቅዱ[ሳ]ን[9] ፡ እምደብረ ፡ ሊባኖስ ፡ ወእምደብረ ፡ ከሶ ። ወእምነ ፡ መምሕር ፡ አቡቂር ፡ ዘእንደገብጠን ፡ እንዘ ፡

1. B ተምዖ ፡ ወይቤሎ ፡
2. B ኑ ፡ manque.
3. B ዘወሰድከ ፡
4. B አነ ፡ manque ; A ወአዕ እመርኩ ፡
5. B ይትዓሠር ፡
6. Manque dans B.
7. B ረከበ ፡ ነገሮ ፡ ንጹሐ ፡ ድኅረ ፡
8. B ኒ ፡ manque.
9. ቅዱን ፡ dans les deux mss.

tu, et pourquoi as-tu donné à l'église de l'encens et des cierges? — J'ai appris que ma mère est morte, répondit Ba'eda Mâryâm, et j'ai offert de l'encens et des cierges à l'église le jour de son anniversaire. » Le roi commanda alors de lui lier les pieds et les mains et fit saisir de même Maḥari Krestôs[1], son serviteur, auquel on fit endurer de grandes souffrances. Plus tard le roi, ayant reconnu l'innocence de ce dernier, lui pardonna et fit également grâce à son fils Ba'eda Mâryâm. Les messagers que celui-ci avait envoyés aux saints personnages des monastères lui avaient rapporté des paroles de consolation de la part des saints de Dabra Libânôs, de Dabra Kasô et du prieur d'Endagabṭan, Abuqir. « Sois sans crainte, lui disaient-ils, il ne t'arrivera aucun mal. » D'autre part,

1. Christ miséricordieux.

ይብሉ ፡ ኢትፍራህአ[1] ፡ ምንትኒ ፡ እኩይ ፡ ኢይረክበከ[2] ፡ ወኀበ ፡ አቡሁኒ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ለአኩ ፡ እንዘ ፡ ይብሉ ። አእግዚእ ነአ ፡ ኢታኅሥም[3] ፡ ላዕለ ፡ ወልድከአ[1] ፡ በእደ ፡ ማርያም ፡ ምን ተኒ ፡ እስመ ፡ ተማኅፀ[ነ] ፡ ኀቤነ ። ወበጸሎተ ፡ ተክለ ፡ ሃይማ ኖት ፡ አቡከ ፡ አ[1] ፡ ወሰሚዖ ፡ ዘንተ ፡ መልእክተ ፡ ቅዱሳን ፡ ንጉሥን ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ አፍቀሮ ፡ ፍጹመ[4] ፡ ለውእቱ ፡ ወልዱ ፡ ወአስተፍሥሐ ። ወረሰዮ ፡ አዛዜ ፡ በኵሉ ፡ ወበኀበ ፡ ዣን ፡ ጽራግኒ[5] ፡ ወነሢአ[6] ፡ ሕልያንኒ ። ከመ ፡ ኢየሐልዩ ፡ እምኵ ሎሙ[7] ። አምሐሎሙ ፡ ለደቂቁ ። ውእቱኒ[8] ፡ መሐለ ፡ ከመ ፡

1. B አ ፡ manque.
2. B አ ፡ ajouté.
3. B ኢትኅስም ፡
4. Manque dans B.
5. B ወኀበ ፡ ዣንጽራርኒ ፡
6. A ነሢኣ ፡
7. B ሰብአ ፡
8. B ወውእቱኒ ፡

---

ils avaient adressé ce message à son père Zar'a Yâ'eqôb : « O seigneur, ne maltraite pas ton fils, car il s'est placé sous notre protection, en invoquant l'intervention de ton aïeul Takla Hâymânôt (?)[1]. » En recevant ce message, le roi conçut une vive affection pour son fils et le combla d'honneurs (?). Il lui donna autorité sur tous les fonctionnaires du royaume, même sur Jân Ṣerâg (?)[2]. Comme celui-ci s'était laissé corrompre par des présents (?), le roi adjura ses enfants de ne pas suivre son exemple (?), et Ba'eda Mâryâm fit le serment de ne pas

1. Plante de la foi. « Tekla Haymanotus, i. e. Planta fidei, vitæ monasticæ in Æthiopia circa annum Christi 620 instaurator. » (Ludolf, *Hist. Æthiop.*, l. III, c. III, 15.) Inter omnes Æthiopiæ sanctos, vir iste miraculorum, apparitionum et sanctitatis fama eminet. Infans in cunis locutus est et puer miracula edidit, secundum tradita Æthiopum. Decimo quinto ætatis anno a Cyrillo Æthiopiæ metropolita diaconus creatus fuit. » (Ludolf, *Comment. ad hist. Æthiop.*, p. 436.) Ce fut le premier abbé de Dabra Libânôs; il vécut non en 620, mais vers l'an 1268. Sa fête a lieu le 24 août. On trouve aussi un roi de ce nom qui régna au xe siècle. (Cf. René Basset, *Études*, p. 9, 98 et notes 62 et 64.)

2. Peut-être le « ጽራጅ ፡ ማሰሬ ፡ titre du grand officier qui couronne le roi des rois. Ce mot désignait jadis un majordome; aujourd'hui c'est le titre du prêtre qui vient le premier en rang après le አቡን ፡ seul évêque officiel; le Ṣerâdj Mâsarê accompagne toujours le roi. » (Ant. d'Abbadie, *Dictionnaire de la langue amariñña*, col. 972.)

ኢይንሣእ ፡ ንዋየ ፡ ሰብእ ። ወበጊዜ ፡ ሕማሙ ፡ ጸውዖ ፡ ውእቱ ፡ ንጉሥነ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ለወልዱ ፡ በእደ ፡ ማርያም ፡ ወይቤሎ[1] ፡ በቅድመ ፡ ዓቃቤ ፡ ሰዓት ። ዑቅእ ፡ ወኩን ፡ ሠናየ ፡ በኵሉ ፡ ፍኖትከ ። እስመ ፡ ሀለወኒ ፡ ኀበ ፡ ፈቀድኩ ፡ ከመ ፡ እፈኑከ ። ወሶበ ፡ ኮነ ፡ ጊዜ ፡ ዕረፍቱ ፡ አንበርዎ ፡ ውስተ ፡ መንበሩ ፡ ለሕፃናቲሰ ፡ አሠርዎሙ[2] ፡ እለ ፡ ነበሩ ፡ ህየ ፡ ለበእደ ፡ ማርያምሰ ፡ ተነግረ ፡ እዘዘ[3] ፡ መንግሥቱ ፡ በይዕቲ ፡ ዕለት ፡ አመ ፡ ሠሉሱ ፡ ለጳግሜን ፡ ወበ፱ ፡ ሰዓት[4] ፡ ዘዕለተ ፡ እሑድ ፡ ወጸንዓ[5] ፡ ዕበየ ፡ መንግሥቱ ። ወጸውዖሙ ፡ አሜሃ ፡ ጊዜ ፡ ምሴት ፡ ለመነኮሳት ። ለአባ ፡ ማቴዎስ ፡ ንቡርዕድ ፡ ዘደብረ ፡ ደሞ ። ወለአባ ፡ ገብረ ፡

1. B ወይቤ ፡
2. B አሠርገዎሙ ፡
3. A ዕዘዘ ፡
4. B አመ፫ለጳጕሜን ፡ በ፱ሰዓት ፡
5. A ወፀንዓ ፡

---

prendre le bien d'autrui. Pendant sa maladie, notre roi Zar'a Yâ'eqôb fit venir son fils Ba'eda Mâryâm et lui dit, en présence de l''Aqâbê Sa'ât : « Veille sur toi-même et sois homme de bien pendant toute ta vie, car je vais disposer de ton avenir[1]. » Au moment de sa mort, on consigna dans un lieu séparé les enfants qui étaient présents, à l'exception de Ba'eda Mâryâm qui resta dans la chambre de son père et auquel on communiqua la décision qui lui léguait la royauté[2], le 3 de Paguemen[3], un dimanche, à neuf heures[4].

Alors commença son glorieux règne[5] : le soir, il convoqua les moines, Abbâ Mâtêwôs[6], supérieur de Dabra Damô, Abbâ

1. Mot à mot : « Veille et sois bon dans toute ta route, car je vais t'envoyer où je veux. »
2. Mot à mot : « A Ba'eda Mâryâm fut dite la puissance ou la décision de sa royauté. »
3. Le 26 août. On appelle Paguemen les cinq jours complémentaires que l'on ajoute aux douze mois abyssins qui sont de trente jours chacun.
4. Trois heures de l'après-midi.
5. Mot à mot : « Et fut affermie la grandeur de sa royauté. »
6. Père Mathieu; j'ai traduit par « supérieur » les deux mots ንቡረ ፡ እድ ፡ « cui manus sunt impositæ, id est manuum impositione consecratus vel ordinatus. Præterea ንቡረ ፡ እድ ፡ appellabatur Antistes ecclesiæ Axumæ (vid. Bruce, I, p. 521; Ruppel, II, p. 267; d'Abbadie,

አልፋ ፡ ወለአበ ፡ ሙሴ ። ወአዘዘዎሙ ፡ ከመ ፡ ይግበሩ ፡ ምሕላ[1] ፡ በእንቲአሁ ። ወበእንተ ፡ አቡሁ ። ወወሀብዎሙ ፡ ዕጣነ ፡ ከመ ፡ ይዕጥኑ ። ወጸቢሖ ፡ ዕለተ ፡ ሰኑይ[2] ፡ አዘዘ ፡ ንጉሥ ፡ በእደ ፡ ማርያም ፡ ከመ ፡ ይንግሩ ፡ በአዋጅ ፡ ቃሉ[3] ፡ እንዘ ፡ ይብሉ ፡ እሱራንአ[4] ፡ እለ ፡ ሀሎክሙ ፡ ውስተ ፡ ኰርጓኔ[5] ። ወእለ ፡ ሀሎክሙ ፡ ውስተ ፡ መካነ ፡ ግዘት[6] ። አቡየ ፡ መሐረ ክሙ[7] ፡ ወአነሂ ፡ መሐርኩክሙ ። በእንተ ፡ ስማ ፡ ለእግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ ዕትዉ ፡ ውስተ ፡ አብያቲክሙ ፡ ወተመየጡ ፡ በፍ ሥሐ ፡ ወበኀሤት[8] ። ወአዘዘ ፡ ከመ ፡ ያስተጋብኡ ፡ አፍራሰ ፡ እለ ፡ ሀለዉ ፡ ውስተ ፡ ዣን ፡ በለው ፡ ወዣን ፡ አስራሪ ። ወበ

1. B ምህላ ፡
2. A ሠኑይ ፡
3. B ቃሎ ፡
4. B አ ፡ supprimé.
5. B ኰርጋኔ ፡
6. B ግዘት ፡
7. B አቡየኒ ፡ መሀረክሙ ፡
8. B ሐሤት ፡

Gabra Alfâ[1] et Abbâ Musê[2], leur commanda de faire des prières pour son père et pour lui et leur donna de l'encens pour la cérémonie. Le lendemain matin, le roi Ba'eda Mâryâm fit publier par un héraut le message suivant : « Vous qui êtes retenus dans les prisons (?)[3] ou dans l'exil (?), mon père vous a fait grâce et je vous accorde également votre pardon. Au nom de Notre-Dame Marie, retournez dans vos demeures avec joie et allégresse. » Puis il fit rassembler les cavaliers qui étaient dans le Jân Balaw et le Jân Asrâri[4] et les plaça sous

Catalogue, p. 109) et aliorum oppidorum » (d'Abbadie, *Catalogue*, p. 87) — (Dillmann, *Dictionnaire*).

1. Serviteur d'Alfâ.
2. Moïse.
3. ኰርጓኔ ፡ « conventus, circuitus; cohors ». — Le mot ግዘት ፡ « excommunicatio » (en amharique ግዞት ፡ signifie « emprisonnement »).
4. Je ne vois que le titre de ባልታች ፡ ዣን ፡ ብለው ፡ qui puisse se rapprocher de l'une de ces deux expressions. C'était l'un des quarante-quatre በዐለ ፡ ሕግ ፡ ou juges suprêmes (A. d'Abbadie, *Dictionnaire de la langue amariñña*, au mot ዣን ፡). — ዣን ፡ ጸራር ፡ est le titre du gouverneur du ቀድላ ፡ (*ibid.*).

ውስተ ፡ ኵሉ ፡ ሀገር[1] ፡ እለ ፡ ሀለዉ ፡ አስተጋብአ[2] ፡ ውስተ ፡ እዴሁ ፡ ወበእንተዝ ፡ ወምክሩ[3] ፡ ንዕድዎ ፡ ወአስተብፅዕዎ ፡ ኵሉ ፡ ሰብእ ። ወውእተ ፡ አሚረ ፡ ሤመ ፡ ውስተ ፡ ኵሉ ፡ በሐውርት ፡ ሰብአ ፡ እለ ፡ ኅረየ ፡ እስመ ፡ ቀዳሚሰ ፡ ነበረ ፡ ውስተ ፡ እደ ፡ አቡሁ ፡ ኵሉ ፡ ሢመተ ፡ ኢትዮጵያ[4] ። ወውእቱ ፡ ሤመ ፡ ሢመተ[5] ፡ ኢትዮጵያ[5] ፡ ብሕት ፡ ወደድ ፡ ዘየማን ፡ ወዘፀጋም ። ወዘእምታሕቴሆሙ ፡ ኵሎ ፡ ሥዩማነ ፡ በበመዓርጊሆሙ ፡ በሸዋ ፡ እንዘ ፡ ይብል ፡ ጸሐፊ ፡ ላህም[6] ፡ ወምድረ ፡ አምሐራ[7] ፡ ከማሁ ፡ በአንጎት ፡ በቅደ ፡ ወበትግሬ ፡ ሤመ ፡ ከማሁ ። በሕር ፡ ነጋሢ ፡

1. A አሕጕር ፡
2. B ሀለዉ ፡ ውስተ ፡ እዴሁ ፡ አስተጋብአ ፡
3. B ወበእንተዝ ፡ ጥበቡ ፡ ወምክሩ ፡
4. B ነበረ ፡ ኵሉ ፡ ሢመተ ፡ ኢትዮጵያ ፡ ውስተ ፡ እደ ፡ አቡሁ ፡
5. B. Ces deux mots manquent.
6. B ጸሐፊላም ፡
7. B ወበምድረ ፡ አምሃራ ፡

---

ses ordres directs, ainsi que tous ceux qui étaient dans les provinces. Cette sage mesure lui valut les louanges et les bénédictions de tout le peuple.

Le même jour, il nomma dans les provinces des fonctionnaires de son choix, car auparavant l'Éthiopie tout entière était placée sous l'administration directe de son père. [Le nouveau roi fit revivre l'ancienne organisation de l'Éthiopie]; il rétablit les Beḥt Wadad de droite et de gauche, qui avaient sous leurs ordres tous les choums de divers grades appelés Ṣaḥafa Lâhm[1] dans les provinces de Shoa et d'Amḥarâ, Bâḥr Nagâši dans celles d'Angôt, de Qeda et de Tigré; Ṣaḥafa Lâm

1. D'après Ludolf (*Hist. Æthiop.*, l. II, c. XVII), le titre de Ṣaḥafalam était donné aux gouverneurs d'Amḥarâ, de Damôt et du Shoa; on les nommait Kantibâ dans le Dembea, Azmâtj dans le Bêgamder, Qatên dans Gedma (ou Gedem), Walasmâ dans Ifât, Asguâ dans Faṭagâr, Agafari dans Samên, Choum dans Gurâguê et dans Kambât (le gouverneur de cette dernière province prenait aussi le nom de Rex Hadiensium), Makuenen dans le Tigré, Nagaš dans le Godjam et Walaka, Roi dans Gañ et Enarea, et enfin Râs dans plusieurs autres.

በዳሞት ፡ ጸሐፌ ፡ ላም ፡ ወጅ ፡ ቃጽ[1] ፡ ሐድያ ፡ ገራድ ፡ ወገንዝ ፡ ገራድ ፡ ደዋሮ ፡ እራስ ፡ ወፈ[ጠ]ጋር[2] ፡ አስጓ ፡ ኢፋት ፡ ወለሰማ ፡ ወግድም ፡ አቃንጻን ፡ ወንጉሠ ፡ ገኝ ። ወለእሉ ፡ ኵሉ[3] ፡ ሤሞሙ ፡ በእራስ ፡ ወርቅ ፡ ወበሸፍሸት[4] ፡ ለሊቃነ ፡ ካህናትኒ ፡ ወለንቡራነ ፡ እድ ፡ ሤሞሙ ፡ ከማሁ ፡ በበሀገሮሙ ። እንዘ ፡ ይወዲ ፡ አክሊላተ ፡ ዲበ ፡ ርእሶሙ ።

ወነገረ ፡ ዓዲ ፡ ጉባኤ ፡ ንጉሥነ ፡ በእደ ፡ ማርያም ። በዕለተ ፡ ጼዴንያ ፡ አመ ፡ ፲ለወርኃ ፡ መስከረም ። ወአምጽእዎሙ ፡ ለኵሎሙ ፡ ዓማፅያን[5] ፡ እለ ፡ ነበሩ ፡ እንዘ ፡ ያስተዋድዩ ። ወይብሉ ፡ ሰገድነ ፡ ለደስክ ፡ በመዋዕለ ፡ አቡሁ ፡ ንጉሥነ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ። ወኵነኖሙ ፡ በዘዚአሁ ፡ ኵነኔ ። በዘቢጠ ፡ አብትር ፡ ወበጥብ

1. A ወጅ፡ቃጽ ፡
2. A ጠፈ.ጋር ፡
3. B ኵሎሙ ፡
4. B በሸፍሾት ፡
5. B ለአማፅያን ፡ ኵሎሙ ፡

---

dans celle de Damôt, Qâṣ dans celle de Wadj[1], Garâd dans celles du Ḥadyâ et de Ganz, Erâs dans celle de Dawârô, Asguâ dans celle de Faṭagâr (?), Walasamâ dans celle d'Ifât, Aqânṣan dans celle de Gedem et roi dans celle de Gañ. Il conféra aux gouverneurs de ces pays les charges de Erâs Warq[2] et de Shafshat, et dans les provinces il nomma également des pontifes et des abbés qu'il constitua dans leur dignité en plaçant des couronnes sur leurs têtes.

Notre roi Ba'eda Mâryâm parla encore au peuple le 10 du mois de Maskaram[3], jour des démons agrestes (?)[4], où on lui amena tous les individus qui avaient accusé [faussement des personnes d'avoir adoré des idoles] (?) et de s'être prosternées avec eux devant Dask au temps du roi Zar'a Yâ'eqôb, son père. Il infligea à chacun d'eux, selon sa faute, le châtiment de la

1. Wadj, district du Tigré au nord du Lasta, sur la rive droite du Takazzé. (R. Basset, *Études*, note 162.)
2. Tête d'or (?).
3. Maskaram est le premier mois des Abyssins; il commence le 29 août et finit le 27 septembre. Le 10 de Maskaram correspond au 7 septembre.
4. ጼዴንያ ፡ « dæmonia agrestia ».

ጣቤ ፡ ብዙኅ ፡ ወተፈሥሑ ፡ ኵሉ ፡ እለ ፡ ርእዩ ፡ ቅጥቃጤሆሙ ፡ ለእሙንቱ ፡ ፀረ ፡ ክርስቲያን ። ወአእኰትዎ[1] ፡ ለእግዚአብሔር ፡ ወሶቤሃ ፡ አዘዘ ፡ ንጉሥነ ፡ እንዘ ፡ ይብል[2] ። ዑቁኣ ፡ እምይእዜኣ[3] ፡ ኢትብሉኣ[4] ፡ ከመዝኣ ፡ ሐሳውያን ፡ እስመ ፡ ከሠተኣ[5] ፡ ኵሎ ፡ ኃጢአተክሙ ። ወአንትሙኒኣ[4] ፡ ሕዝብየኣ[4] ፡ ኵልክሙኣ[4] ፡ ተደለዉኣ[4] ፡ ስንቀክሙ[6] ፡ ወአብቅልቲክሙ ። ተደለዉ ፡ ስንቀክሙ ፡ እስመ ፡ ነሐውር[6] ፡ ኀበ ፡ እግዚአብሔር ፡ ኣዘዘነ ። ወሰሚዖሙ ፡ ዘንተ ፡ ኵሎሙ ፡ ሠራዊቱ ፡ ሰአልዎ ፡ ወይቤልዎ ፡ ኦእግዚእነ ፡ በእንተ ፡ ነገር[7] ፡ ተፈሣሕነ ፡ ብከ ፡ በእንተ ፡ ዘቀጥቀጥከ ፡ እሎንቱ ፡ እኩያነ ፡ ሰብአ ፡ ዘአቅተል

1. A አዕኰትዎ ፡
2. B ወአዘዘ ፡ ንጉሥ ፡ ወይቤ ፡
3. B ሰ ፡
4. B ኣ ፡ supprimé.
5. B ከሠተ ፡ ሊተ ፡
6-6. B በስንቅ ፡ ወበአብቅልት ፡ እስመ ፡ ነሐውር ፡
7. B በእንተ ፡ ፩ነገርሰ ፡

---

verge ou du fouet. Tous ceux qui furent témoins de la punition de ces ennemis des chrétiens s'en réjouirent et rendirent grâces à Dieu. Alors le roi, s'adressant aux coupables, leur dit : « Qu'il ne vous arrive plus de parler ainsi, imposteurs, car [Dieu] m'a dévoilé tous vos méfaits; et vous tous, ô mon peuple, ajouta-t-il, faites vos provisions et chargez vos mules pour aller où Dieu nous envoie[1]. » Lorsqu'il eut prononcé ces paroles, tous lui firent cette prière : « O roi, notre seigneur, nous t'avons bien applaudi lorsque tu as flagellé

1. « Quand le roi veut entrer en campagne, il fait publier trois proclamations. La première est conçue en ces termes : Achetez vos mules, tenez vos provisions prêtes, car après tel jour, ceux qui me chercheront ici ne me trouveront pas. — La seconde a lieu au bout d'une semaine, si les affaires l'exigent. Elle porte : Abattez le kantouffa dans les quatre parties du monde, car je ne sais pas où je vais. — Le kantouffa est un arbuste épineux qui embarrasse extrêmement dans leur marche le roi et la noblesse dont la longue chevelure et les habillements flottants s'accrochent à ses épines. — La dernière proclamation dit : Je suis campé sur les bords de l'Angrab (ou de telle autre rivière). Quiconque ne viendra pas m'y rejoindre sera puni pendant sept ans. » (Bruce, *Voyage*, traduction Henry, t. V, p. 11-12.)

ምሙ ፡ ለብዙኃን ፡ ክርስቲያን ፡ ወከመ ፡ ኢይድግሙ ፡ ኵሎ ፡ ነገረ ፡ እኩየ ፡ ከመገ ፡ ዘአዘዝከ ፡ ሠናየ ፡ ገበርከ[1] ። ወበእንተ ፡ ሐዊረ ፡ ፍኖትሰ ፡ መሀክአ[2] ፡ ሠረዊተከአ[3] ፡ ኦንጉሥ ፡ እስመ ፡ ኢኮነ ፡ ጊዜሁ ፡ እስመ ፡ መዋዕለ ፡ ክረምት[4] ። ወንፈጽም ፡ ገቢረ ፡ በዓለ ፡ መስቀል ። ወእምድኅረ ፡ ዝንቱ ፡ ኅበ ፡ አዘዘከ ፡ እግዚአብሔር ፡ ነሐውር ፡ ምስሌከ ። ወይቤሎሙ ፡ ንጉሥ ፡ ኦሆ ። ወፈጸመ ፡ ገቢረ ፡ በዓለ ፡ መስቀል ፡ በደብረ ፡ ብርሃን ፡ እንዘ ፡ ይትረአይ ፡ ለኵሉ ፡ ወጊያ[5] ፡ እምደመናሁ ፡ በዓዲወ[6] ፡ ኵሎን ፡ ማካናት ፡ ቤተ ፡ ኢየሱስ ፡ ወቤተ ፡ መስቀል ፡ ወቤተ ፡ ማርያም ፡ ወአልበስዎሙ ፡ ለእሙንቱ ፡ ታቦታት ፡ አልባሰ ፡

1. B ከመዝ ፡ ገበርከ ፡ ሠናየ ፡ ዘአዘዝከ ፡
2. A መሐክ ፡
3. B አ ፡ supprimé.
4. B ውእቱ ፡
5. B ወጺአ ፡
6. B በአዊደ ፡

---

ces hommes pervers qui ont fait mourir beaucoup de chrétiens, car c'est avec raison que tu as pris des mesures pour qu'ils ne recommencent pas leurs mauvaises actions; mais pour ce qui est de se mettre en route, aie pitié de ton peuple, ô roi; le temps n'est pas convenable, car nous sommes dans la saison des pluies[1] : restons ici jusqu'à ce que la fête de la Croix soit terminée[2], puis nous irons avec toi où Dieu t'appelle. » Le roi accéda à cette prière et célébra la fête de la Croix à Dabra Berhân, se montrant à la foule débarrassé de son voile (?)[3] et visitant toutes les églises, Bêta 'Iyasus, Bêta Masqal et Bêta Mâryâm[4], dont on avait orné les autels. Le

1. « Bellicosos Habessinos esse, et continua illis bella gerenda, supra diximus : nec ullæ sunt induciæ, nisi quas hyems facit; quo tempore ob inundationes fluminum ab armis cessatur. Destituuntur enim ratibus et navibus; ut et arte construendi pontes, quo flumina superstagnantia sine periculo transire possint. » (Ludolf, *Hist. Æthiop.*, l. II, c. xiv.)
2. Probablement la fête de l'Exaltation de la croix በዐለ ፡ መስቀል ፡ qui tombe le 17 de Maskaram = 14 septembre.
3. ደመና ፡ pl. ደመናት ፡ « nubes, nimbus, velamen tenue ».
4. Bêta 'Iyasus (maison de Jésus); Bêta Masqal (maison de la croix); Bêta Mâryâm (maison de Marie).

ሥርጐ ፡ ወከሰበ ፡ ወረደ[1] ፡ ሰቀላ ፡ ዖደ ፡ እሳተ ፡ ዘአስተጋብኡ ፡ ለበዓለ ፡ መስቀል ፡ በዓቢይ ፡ ግርማ ፡ ወተፈሥሑ ፡ በነጽሮተ ፡ ገጹ ፡ ኵሉ ፡ ሰብእ ፡ ሶበ ፡ ረከቡ ፡ ሐዲሰ ፡ ነገረ ፡ ዘኢያእመሩ ፡ እምቅድመ ፡ ዝንቱ ። ወእምዝ ፡ ቦአ ፡ ንጉሥ ፡ ውስተ ፡ ጽርሑ ፡ ወአዘዘ ፡ ከመ ፡ ይሰዱ ፡ ኵሎ ፡ ንዋየ ፡ ዘነበረ ፡ ውስተ ፡ ናዝሬት ፡ ቤት ፡ ወመንግሥት ፡ ቤት ፡ ወበረከት ፡ ቤት ፡ ወገደል ፡ ቤት ፡ ኀበ ፡ ገሰምቤ ፡ ሸዋ ፡ ከመ ፡ ይንበር ፡ ወይትአቀብ ።

ወእምድኅረዝ ፡ ተንሥአ ፡ እምደብረ ፡ ብርሃን ፡ ንጉሥነ ፡ በእደ ፡ ማርያም[2] ፡ አመ ፡ ፳ሁ ፡ ለመስከረም ፡ ወበዕሐ[3] ፡ ደብረ ፡

1. B ወሬዶ ፡
2. B ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡
3. A በጽአ ፡

---

roi descendit aussi dans le palais (?)[1] et fit avec une grande majesté le tour du feu qu'on y avait allumé pour la fête de la Croix. Tout le monde se réjouit de voir son visage, car c'était pour le peuple une chose nouvelle et qui n'avait jamais eu lieu[2]. Le roi rentra ensuite dans sa demeure et ordonna de transporter à Gasambê du Shoa, pour y être placées et y être gardées, toutes les richesses qui étaient dans le Nazrêt Bêt, le Mangešet Bêt, le Barakat Bêt et le Gadal Bêt[3].

Le 20 du mois de Maskaram[4], notre roi Ba'eda Mâryâm

1. ሰቀላ ፡ une maison disposée en carré long. « At Regum domus duum generum sunt, longiores ሰቀላ ፡ « sakalâ », at rotundæ, si paulo grandiores sint ቤተ ፡ ንጉሥ ፡ Domus Regis vocantur. » (Ludolf, *Hist. Æthiop.*, l. IV, IV, 27.)

2. Même de nos jours, le roi est toujours voilé. Voici ce que dit Gabriel Simon (*l'Éthiopie*, p. 211) à propos de sa visite au negus actuel Johannes : « Le roi se tenait accroupi sur un trône composé d'un « alga » dissimulé sous de riches étoffes de soie. La tête et les pieds nus, il était revêtu d'une longue chemise blanche garnie de boutons en argent massif et s'enveloppait jusqu'aux yeux dans un marguef d'une extrême finesse, orné d'une bande rouge brochée de soie. Il se dévoile rarement et c'est toujours de sa part une marque de courtoisie. »

3. C'étaient probablement les tentes qui renfermaient les trésors du roi. Voir la description du palais de Dabra Berhân dans la chronique précédente, p. 37.

4. 17 septembre. Le 18 a lieu la fête mensuelle de la Vierge Marie.

ምጥማቅ ፡ ወገብረ ፡ በዓላ ፡ ለእግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ በውስቴታ ፡ በብዙኀ ፡ ማሕሌት[1] ፡ ወበትፍሥሕት ፡ ወአንሶሰወ ፡ ከዐበ ፡ በህየ ፡ ወበጽሐ[2] ፡ ምድረ ፡ መንዝህል[3] ፡ ዘይብልዎ ፡ ማዕከል ፡ ሰፍረ[4] ። ወተንሢኦ[5] ፡ እምህየ ፡ በጽሐ[6] ፡ ምድረ ፡ ሰረ[7] ፡ ገደል ፡ ወአስንበተ ፡ ማዕከሌሃ ፡ ወበዕለተ ፡ ሠኑይ ፡ ተንሥአ ፡ ወበጽሐ[8] ፡ ምድረ ፡ ግሴ[9] ። ወተቀበሎ ፡ አሜሃ ፡ አምሐራ ፡ ጸሐፌ ፡ ላም ፡ ምስለ ፡ ብዙኃ[10] ፡ መጽንሕ ፡ መብልዓ ፡ ወመስቴ ፡ እኂዝ[11] ። ወቤተ ፡ ህየ ፡ ወአጽንሐ[12] ፡ ማዕደ[12] ፡ ብዙኃ[12] ፡ ወበሳኒታ[13] ፡ በጽሐ[6] ፡ ምድረ ፡ ጌዓ ፡ ወበህየ ፡ አጽንሕዎ ፡ [ብዙኃ ፡ ማዕደ ፡][14] ወተንሢኦ ፡ እምድረ[15] ፡ ጌዓ ፡ በጽሐ[6] ፡ ምድረ ፡ የርሕ ። ወለአከ ፡ ኀበ ፡ ደብረ ፡ ነጐድጓድ ፡ ከመ ፡ ይትቀበልዎ ፡ በብዙኀ ፡ ሥርዓት ። በከመ ፡ ሠርዓ ፡ አቡሁ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ንጉሥነ[16] ፡

1. A መኀሌት ፡
2. B እምህየ ፡ ወበፅሐ ፡
3. B መንዝሕ ፡
4. B ማእከል ፡ ስፍራ ፡
5. A ተንሢዖ ፡
6. A በጽአ ፡
7. B ስረ ፡
8. B በፅሐ ፡
9. B ግሼ ፡
10. A ብዙሕ ፡
11. B እኂዘ ፡
12. B. Ces trois mots manquent.
13. B በሳኒታሁ ፡
14. D'après B.
15. A ወተንሢዖ ፡ B እምህየ ፡
16. B ነ ፡ supprimé.

quitta Dabra Berhân et vint à Dabra Meṭmâq, où il fit la fête de Notre-Dame Marie qui fut célébrée par de nombreux chants de joie; de là il se rendit à Mâ'ekal Safra, situé dans le pays de Manzehel; puis il continua sa route jusqu'à Sara Gadal, où il passa la journée du dimanche, et, le lendemain, il arriva au pays de Gesê[1]. Le Saḥafa Lâm d'Amḥarâ le reçut avec de grands préparatifs en vivres et en boissons. Le roi passa la nuit à cet endroit et y donna un repas somptueux (?); le lendemain il arriva à Gê'â, où on lui fit réception, et de là il se rendit à Yareḥ. Il fit donner des ordres au supérieur de Dabra Naguadguâd, pour qu'on le reçût en grande pompe suivant le cérémonial fixé par son père Zar'a Yâ'eqôb, c'est-

1. Gesê ou Gešê (ms. 143), dans l'Amḥarâ.

እንዘ ፡ ይትቄጸሉ ፡ አክሊላቲሆሙ ። ወይለብሱ ፡ ሠርጓቲሆሙ ፡ ወእንዘ ፡ ይጼዐኑ ፡ ዲበ ፡ ፈረሱ ፡ ለአርዌ ፡ በድላይ[1] ፡ እኍዘሙ ፡ ረምኆ ፡ ዘኢሁ ፡ ወወልታሁ ። እስመ ፡ ከመዝ ፡ ይገብሩ ፡ እሙንቱ ፡ ወትረ ፡ አመ ፡ ፳ወ፱ ፡ ለወርኀ ፡ ታኅሣሥ ። በበዓለ ፡ ልደቱ ፡ ለእግዚእነ ፡ ኢየሱስ ፡ ክርስቶስ ፡ ወየዓውዱ ፡ ከተማሃ[2] ፡ ለደብረ ፡ ነጐድጓድ ። ወከማሁ ፡ ገብሩ ፡ እሙንቱ ፡ ደብተራ ፡ በከመ ፡ አዘዞሙ ፡ ንጉሥ ። ወወፅኡ[3] ፡ ለቀበላሁ ፡ በትፍሥሕት ፡ ወበሐሤት[4] ። ንጉሥኒ ፡ መጽአ ፡ ኀቤሆሙ ፡ በገቢረ ፡ ዕፁብ ፡ ሥርዓት ፡ ምስለ ፡ ብዙኃ[5] ፡ ጼዋ ፡ ወሠራዊት ፡ ወእምዝ ፡ ባረኮሙ ፡ ለእሉ ፡ ካህናት ፡ ወቦአ ፡ ውስተ ፡ ደብረ ፡ ነጐድጓድ ። ቅድስት ። ወአኅተዉ[6] ፡ ፲፻ ፡ ፓናተ ፡ በየማን ፡ ወ፲፻ ፡ በፀጋም ። ወኵሎሙ ፡ ደብተራ ፡ አኀዙ[7] ፡ ፀዓዳ ፡ ማኅቶተ ፡ በእደዊሆሙ ።

1. B ዲበ ፡ ፈረሰ ፡ በድላይ ፡ አርዌ ፡
2. A ወየአውዱ ፡ ከተመሃ ፡
3. A ወጽኡ ፡
4. A በኃሤት ፡
5. A ብዙሕ ፡
6. A አሕተዉ ፡
7. A አኃዙ ፡

à-dire les moines avec leurs couronnes sur la tête, revêtus de leurs ornements, et le supérieur monté sur le cheval d''Arwê Badlây[1], avec sa lance et son bouclier à la main. C'était la cérémonie usitée pour la fête de la Naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le 29 du mois de Tâ'hšâš[2]; on faisait, ce jour-là, une procession sur le sommet de la montagne de Naguadguâd. Les chanoines se conformèrent aux ordres du roi et vinrent à sa rencontre avec joie et allégresse; le roi, de son côté, s'avança vers eux accompagné d'un grand nombre de Çêwâ et d'une troupe considérable marchant dans un ordre admirable (?); il salua les prêtres et entra dans le saint monastère de Naguadguâd. On avait allumé mille lampes à droite et mille lampes à gauche, et tous les chanoines, ayant chacun un cierge blanc à la main, firent le tour de la muraille

1. Probablement le 'Hâykal qui figure parmi les objets donnés à ce monastère après la victoire de Zar'a Yâ'eqôb, p. 66.
2. Le 25 décembre.

ወኰለንታሃ ፡ ለቅጽር[1] ፡ ያድዋ ፡ እንዘ ፡ ይእኅዙ ፡ መንጠዋልዓ ፡
ኰከቤ ፡ ወእምድኅረዝ ፡ ኰሉ ፡ ፈጺሞ ፡ ሕገ[2] ፡ ቍርባን ፡ ወጽአ ፡
ንጉሥን ፡ ወኀለፈ ፡ መካነ ፡ ማኅደሩ ፡ ዘትሰመይ ፡ ደብረ ፡ ዘይት ፡
ወለቤት ፡ አሠርገውዋ ፡ በብዙኅ ፡ አልባስ ። ወወሀበ ፡ ካዕበ ፡
አልህምተ ፡ ብዙኃ ፡ ለካህናት ፡ ከመ ፡ ይጥብሑ ፡ ለካህናት ፡
በይእቲ[3] ፡ ዕለት ። ወእሙንቱሂ ፡ አብኡ ፡ ለንጉሥ ፡ ገጸ ፡ በረ
ከት ፡ ዘዘዚአሆሙ ፡ ፍድፉደ ፡ ማዕደ ፡ ወስቴ ። አባግዓሰ ፡ ወላ
ህመ ፡ ወዶርሆ ፡ ሜጠ ፡ ሎሙ ፡ እንዘ ፡ ይብል ። ከመ ፡ ኢይ
ኩን ፡ ግብረ ፡ ላዕሌክሙ ፡ ድኅሬ[4] ። ወማኅበራኒ ፡ ደብረ ፡ ሊባኖ
ስኒ ፡ መጋቢ ፡ እንድርያስ ፡ ምስለ ፡ እመ ፡ ምኔት ፡ አብኡ[5] ፡
ብዙኃ ፡ መጽንሐ ፡ ወአትክልተ ፡ ትርንጎ ፡ ወሎሚ ፡ ወሙዝ ።
በእንተዝ ፡ ባረኮሙ ፡ ለኵሎሙ ፡ ካህናት ፡ ወመነኮሳት ፡ ዘደብረ ፡

1. B ለቅጽር ፡ manque.
2. B ወእምዝ ፡ ፈጺሞ ፡ ኰለ ፡ ሕገ ፡
3. A ይዕቲ ፡
4. B ለድኅሬ ፡
5. A አብዑ ፡

---

en portant des voiles de..... (?). Après avoir reçu la sainte communion, notre roi se retira dans son habitation qui était appelée Dabra Zayet[1]; la maison était tendue de diverses étoffes. Il donna aux prêtres plusieurs bœufs pour faire ce jour-là un grand festin et ils offrirent au roi leur prestation[2], des mets abondants et des boissons. Mais il leur rendit les brebis, les taureaux et les volailles et leur dit : « Désormais vous serez affranchis de toute contribution. » Les moines et les prêtres de Dabra Libânôs, l'administrateur[3] Abba 'Endreyâs et l'abbesse[4] lui ayant présenté des oranges, des citrons et des bananes, il les remercia tous, puis le quarantième jour après

1. Mont des oliviers.
2. ገጸ ፡ በረከት ፡ « cadeaux propitiatoires ».
3. መጋቢ ፡ « præfectus quilibet; in specie dispensator ».
4. ምኔት ፡ pl. ምኔታት ፡ « monasterium, cœnobium ». — እመ ፡ ምኔት ፡ « abbatissa ».

ሊባኖስ ፡ ወፈጸመ ፡ ተዝካረ ፡ አቡሁ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ንጉሥ ፡ ዘዕለተ ፡ አርብዓሁ[1] ፡ እንዘ ፡ ይትፌሣሕ ፡ ምስሌሆሙ ፡ በገቢረ ፡ ማኅሌት ፡ ዘደረሰ ፡ ውእቱ ፡ መዝሙረ ፡ ምስለ ፡ አርያም ፡ ዘጥቀ ፡ አዳም[2] ፡ እንበይነ ፡ አቡሁ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ እንዘ ፡ ይሁብ ፡ ምጽዋተ ፡ ለነዳያን ፡ ወእንዘ ፡ ይጠብሕ ፡ አልህምተ ፡ ወያቀርብ ፡ ኅብስተ[3] ፡ ለአጽግቦ ፡ ርኁባን ። ወእምድኅረ ፡ ገብረ ፡ ዘንተ ፡ ኵሎ ፡ ሶበ ፡ ፈቀደ ፡ ይኅልፍ[4] ፡ ምድረ ፡ ክላንቶ[5] ፡ ፈነዎሙ ፡ ቅድመ ፡ ለመኳንንቲሁ ፡ ውሑዳን[6] ፡ ዘአጥረዮሙ ፡ ወአዘዞሙ ፡ እንዘ ፡ ይብል ፡ ተቀበሉኒ ፡ ሠሪዓክሙ ፡ ጊዜ ፡ እመጽእ ፡ ኀቤክሙ ፡ ወወሀቦሙ ፡ ፶ ፡ ግምጃ ፡ ከመ ፡ ይልበሱ ፡ ወይሠርገዉ ። እስመ ፡ ሐዲሳን ፡ ተክል[7] ፡ እሙንቱ ፡ ወዓዋጅሂ ፡ ከመ ፡ ይግበሩ ፡ አዘዘ[8] ፡ እንዘ ፡ ይብል ፡ ኢትበልዋ ፡ ለይእቲ[9] ፡ ምድር[9] ፡ ክላንቶ ፡ አላ ፡ በልዋ ፡ አትሮንሰ ፡ እግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ ወተንሥአ ፡ እምደ

1. B ዘዕለተ ፡ ፵ሁ ፡
2. A ዓደም ፡
3. A ሕብስተ ፡
4. A ይሕልፍ ፡
5. A ከላንቶ ፡
6. A ውሁዳን ፡
7. B አትክልት ፡
8. B አዘዘ ፡ ከመ ፡ ይግበሩ ፡
9. B. Ces deux mots manquent.

---

la mort du roi Zar'a Yâ'eqôb, son père, il célébra sa mémoire en faisant chanter à son intention des cantiques que celui-ci avait composés, ainsi que les hymnes qui lui étaient le plus agréables. On donna des aumônes aux pauvres et on distribua en abondance du pain et de la viande aux indigents. Lorsque cette cérémonie commémorative fut terminée, il décida d'aller dans la terre de Kelântô et y envoya à l'avance quelques hauts dignitaires pour prévenir les habitants et leur recommander de le recevoir suivant le cérémonial accoutumé; il leur fit donner cinquante gemedjâ pour se vêtir et se parer, car c'étaient de nouveaux convertis et le crieur leur indiqua ce qu'ils devaient faire : « N'appelez pas, leur dit-il, ce pays Kelântô, mais 'Atrônsa 'Egze'etna Mâryâm[1]. » Le roi quitta

1. Le trône de Notre-Dame Marie. « Atronsa Mâryâm est une ville du district d'Amara, dans l'Amhara méridional, sur la rive gauche de l'Abaï. » (R. Basset, *Journal de la Société asiatique*, 1881, p. 139.)

ብረ ፡ ነገድጓድ ፡ አሜሃ ፡ ወኀለፈ[1] ፡ አትሮንሰ ፡ እግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ ዘሰመያ ፡ ውእቱ ፡ እምቅድመ ፡ ብጽሐቱ[2] ። ወውእቱ ፡ አሚረ ፡ ተቀበልዎ ፡ እሙንቱ ፡ ካህናቲሁ ፡ በከመ ፡ አዘዘሙ ፡ ቀጠንተ ፡ አልባሰ ፡ ተሠርጊዎሙ ፡ ውእቱ ፡ ዘወሀበሙ ፡ አመ ፡ ፈነዎሙ ፡ ወንጉሥኒ ፡ ተፈሥሐ ፡ በሙ ፡ ሶበ ፡ ርእዮሙ ፡ ወበጽሐ[3] ፡ አትሮንሰ ፡ እግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ ወቦአ ፡ ማእከለ[4] ፡ ዕፀዊሃ ፡ እስመ ፡ ጽፉቅ ፡ ውእቱ ፡ ጥቀ ። ወውእተ ፡ ጊዜ ፡ አዘዘ ፡ ኵሎ ፡ ሠራዊቶ ፡ ከመ ፡ ያምጽኡ ፡ ማዕፀደ ፡ ወምሳረ ፡ ወይግዝሙ ፡ ኵሎ ፡ ዕፀዊሃ ፡ ወኢይሕድጉ ፡ ዘእንበለ ፡ ዕፀ ፡ አውልዕ ፡ በሕቲቱ ። ወእምብዝኃ ፡ ሰብእ ፡ አሜሃ ፡ ተሰወረ ፡ ንጉሥ ፡ ውስተ ፡ አሐቲ ፡ ዕፀ ፡ አውልዕ ። ወአንጦልዑ ፡ ሎቱ ፡ ከከቤ ። ውእቱሰ ፡ ይሬኢ ፡ ኵሎ ። ወለውእቱሰ ፡ ኢይሬእዮ ፡ ሰብእ ፡ አፍአ ፡ መኑሂ[5] ። ወሶበ ፡ ፈጸሙ ፡ ገዚመ ፡ አዕፃው ፡ ጼሑ[6] ፡ ኵሎ ፡ አዕባነ ፡ ወሣዕረ ፡ ዘሀሎ ፡ ላዕሌሃ ፡ ወአስተሣ

1. B ኀበ ፡
2. B ብዕሐቱ ፡
3. B በዕሐ ፡ ኀበ ፡
4. A ቦኡ ፡ ማዕከለ ፡
5. A ሰብአ ፡ መነሂ ፡
6. A ጼሑ ፡

---

alors Dabra Naguadguâd pour se rendre à 'Atrônsa 'Egze'etna Mâryâm, nommée ainsi par le crieur avant son arrivée. Les prêtres de la localité vinrent au devant de lui et le reçurent, comme il l'avait prescrit, parés des riches vêtements dont il leur avait fait don en leur annonçant sa visite. A cette vue, le roi fut très satisfait et entra à 'Atrônsa 'Egze'etna Mâryâm en traversant d'épaisses forêts. Il ordonna ensuite à ses troupes de prendre la cognée et la hache et d'abattre tous les arbres à l'exception des oliviers. Un olivier protégeait le roi contre les regards indiscrets de la foule et on l'entoura d'un voile..... (?); il voyait tout et personne ne le voyait. Lorsque tous les arbres furent abattus, on coupa les herbes, on aplanit le terrain qui était couvert de pierres et on y fit des embellissements; on y bâtit ensuite une grande

ነዩ ። ወገብሩ ፡ ሰቀላ ፡ ዓቢየ ፡ ወአሠርገውዎ ፡ በአልባሰ ፡ ሐሪር ።
ወአውብአ ፡ ንጉሥን ፡ ውስቴታ[1] ፡ ታቦተ ፡ እግዝእትነ ፡ ማርያም ፡
በዓቢይ ፡ ክብር ፡ ወበብዙኅ[2] ፡ ትፍሥሕት ። ለይእቲሰ ፡ ምድር ፡
ቀዳሚኒ[3] ፡ ተሣየጣ ፡ በወርቁ ፡ ንጉሥን ፡ ሰይፈ ፡ አርዕድ[4] ፡ ከመ ፡
ይሕንጽ[5] ፡ ላዕሌሃ ፡ መቅደሰ ፡ ወኢሐነጸ ። እስመ ፡ ኢኮነ ፡
ፈቃደ ፡ እግዚአብሔር ። ወካዕበ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ንጉሥ ፡
እንዘ ፡ ሀሎ ፡ ንጉሥ[6] ፡ በደብረ ፡ ብርሃን ፡ ፈነወ ፡ ታቦተ ፡ ከመ ፡
ያንብሩ ፡ ላዕሌሃ ። ወሰመየ ፡ ስማ ፡ ደብረ ፡ ጰራቅሊጦስ ። ወ[illegible]
ብረ ፡ ሐኒጾታሰ ፡ ኢተክህሎ[7] ፡ አላ ፡ አግበረ ፡ ንስቲተ ፡ ቤተ ፡
ለአንብሮታ ። ወእምቅድመ ፡ ይፈጽም ፡ ሐልዮቶ ፡ አዕረፈ ።
ወወልዱሰ ፡ በእደ ፡ ማርያም ፡ ንጉሥን ፡ ነቢሮ ፡ ኀቤሃ ፡ አፍጠነ ፡

1. A ወአውብዓ ፡ B ajoute ውስቴታ ፡ ንጉሥን ፡
2. A ብዙሕ ፡
3. B ኒ supprimé.
4. B ሰይፈ ፡ አርዓድ ፡
5. B ይሕንፅ ፡
6. B ንጉሥ ፡ manque.
7. B ሕንፀታሰ ፡ A ኢተክህሉ ፡

église (?)[1] que l'on couvrit d'ornements de soie et dans laquelle le roi fit apporter, avec une grande pompe et au milieu de grandes démonstrations de joie, l'autel de Notre-Dame Marie. Autrefois notre roi Sayfa 'Areʿed[2] avait acheté cette terre à prix d'or pour y bâtir un temple; mais il n'avait pas réalisé son projet, car telle n'était pas la volonté de Dieu; plus tard le roi Zar'a Yâʿeqôb, pendant qu'il était à Dabra Berhân, avait envoyé l'autel pour le placer en cet endroit, auquel il avait donné le nom de Dabra Parâqliṭôs[3], mais il mourut aussi avant d'avoir pu faire construire ce temple et il avait fait élever un petit bâtiment pour y déposer l'autel. Son fils Ba'eda Mâryâm, pendant son séjour dans le pays, hâta la construction de cette église et y plaça, en qualité de Mak-

1. ሰቀላ ፡
2. Newâyâ Krĕstôs ou Sayfa 'Areʿed régna de 1344 à 1372.
3. Monastère du Paraclet.

ሱራሬሃ ፡ ወዓምዱ ፡ ዘይብልዎ ፡ ረሰዩ ፡ መክበበ ፡ ወአሠርገዎ ፡ በአልባሰ ፡ ወርቅ ፡ ወብሩር ፡ ወወሀበ ፡ ክልዔ ፡ አክፋረ[1] ፡ ዘኅብረ ፡ ጽጌ ፡ ወዘኅብረ ፡ ወይን[2] ፡ ወፍቅደ ፡ ኍልፌ[3] ፡ ፌቃሩ ፡ ፲ወ፪ ፡ ዘቅድሜሁ ። ወ፲ወ፪ ፡ ዘድኅሬሁ ። ወእቱኒ ፡ ቍልፍ ፡ ዘወርቅ ፡ ወአኮ ፡ ዘብሩር ። ወአክሊለኒ ፡ ዘወርቅ ፡ ወሀብዎ ፡ ምስለ ፡ ድባብ ፡ ወብሳጥ ፡ ወኰስኰስት ። ወዓዲ ፡ ሠርዓ ፡ ሎቱ ፡ ፲ወ፪ ፡ [መስቀል ፡ ከመ ፡ ያቅሙ ፡ ድኅሬሁ ፡ ወ][4]፲ወ፪ ፡ ሰብአ ጢጢ[5] ፡ ከመ ፡ ይቁሙ ፡ ቅድሜሁ ፡ ዘሐሪር ፡ ፎጣት ፡ ከመ ፡ ይጸልሉ ፡ ዲቤሁ ። ወበቢረሌ ፡ ዘኅብረ ፡ ውሹቴ ፡ ከመ ፡ ይስተይ ፡ አዘዘ ። ወዓዲ ፡ ወቄራ ፡ ዘወርቅ ፡ ወሳምባ ፡ ዘይበልዕ ፡ ቦቱ ፡ ዘብሩር ፡ ዘንተ ፡ ኰሎ ፡ ወሀበ ፡ ለመክብብ ። ለራቅ ፡ ማሰሬሰ[6] ፡

1. B ፪አክፋረ ፡
2. A ወደን ፡
3. A ቍልቄ ፡
4. D'après B.
5. B ሰብአ ፡ ጤጤ ፡
6. B ለራቅመሰራሰ ፡

---

beb[1], un homme nommé Amdu[2], qu'il revêtit d'ornements d'or et d'argent. Il lui donna deux mitres (?)[3], l'une couleur de rose (?)[4] et l'autre couleur de vin, dont les cordons étaient au nombre de douze par devant et de douze par derrière : ces cordons (?) n'étaient pas en argent, mais en or. Il lui donna en outre une couronne d'or, un dais, des tapis, une aiguière, [douze croix pour être placées derrière lui] et douze sabe'a-ṭiṭi pour porter devant lui le foṭat[5] de soie et l'ombrager (?). Il lui permit de boire dans un vase de cristal de couleur rose[6], de manger avec un couteau d'or et dans un plat (?)[7] d'argent. Tels furent les présents qu'il fit au Makbeb. Quant

1. መክብብ ፡ « circulus » et aussi « concionator ».
2. Colonne.
3. ከፌር ፡ pl. አክፋር ፡ « cophinus, canistrum, modius », ou ኰፋር ፡ « infula ».
4. Mot à mot : « Couleur de fleur. »
5. ፎጣት *ar.* Vêtement de l'Inde fait en coton blanc et bleu ; il est porté par les jeunes gens et les militaires. (A. d'Abbadie, *Dictionnaire de la langue amariñña*, col. 1016.)
6. ውሹቴ ፡ amh. « couleur d'un rose très pâle ».
7. ሰምባ ፡ peut-être un plat (?).

ረባነ ፡ ደብር ፡ ሰመዮ ፡ ወለመራህያን ፡ ረበናተ ፡ ማኅሌት ፡ መዝሙር ፡ ሰመዮሙ ፡ ወለኀሩያን ፡ ቀሳውስት ፡ ሰመዮሙ ፡ እንዘ ፡ ይብል ፡ ጤርዜቤጤር ። ወምድረ ፡ ስፉሐ ፡ ወሀበ[1] ፡ ለእሙንቱ ፡ ካህናቲሁ ። ወለተዝካረ ፡ እግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ ወለተዝካረ ፡ ኵሎሙ ፡ በዓላት ። ወለለኵሉ ፡ በዓላት ፡ ወዕለት ። ከመ ፡ ይትገበር ፡ ለተዝክር ፡ በአብዝኆ ፡ ኅብስት ፡ ወሜሰ ፡ ወበጠቢሐ ፡ አልህምት ፡ ወአባግዕ ። እንበይነ ፡ ዝንቱ ፡ ኵሉ ፡ ወሀበ ፡ ብዙኃ ፡ አህጉረ[2] ፡ ለአትሮንሰ ፡ እግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ ወንዋየ ፡ ዘአጥረየ ፡ አመ ፡ ንዕሱ[3] ፡ ወሀበ[4] ፡ ኵሎ ፡ ቅድመ ፡ ወድኅረኒ ፡ እምአመ ፡ ነግሠ ፡ ዘአጥረየ ፡ ኵሎ ፡ ወሀበ[4] ፡ ካዕበ ፡ ለይእቲ ፡ ቤተ ፡ ክርስቲያን ። ወኍላቌሁሰ ፡ ለውእቱ ፡ ንዋይ ። ወለኍልቈ ፡ መጻሕፍት ፡ ኢየአምሮ ፡ መኑሂ ፡ ዘእንበለ ፡ ንጉሥ ።

1. B ስፉሃ ፡ ወሀበ ፡
2. A አሕጉረ ፡
3. B ናዕሱ ፡
4. B ወወሀበ ፡

---

au Râq Mâsarê, il lui conféra le titre de docteur du monastère[1], aux catéchistes[2] celui de maîtres du chant, et aux prêtres qu'il avait choisis celui de Têrzêbêtêr[3]. Il attribua à ces prêtres une vaste étendue de terre dont les revenus étaient destinés à célébrer la commémoration de la Vierge Marie, ainsi que toutes les autres fêtes, pour qu'ils pussent, ces jours-là, faire de grandes distributions de pain, de boisson et de viande de bœuf et de mouton. Dans ce but, il donna plusieurs terres à 'Atrônsa 'Egze'etna Mâryâm; il fit également don à cette église de tous les biens qu'il possédait dès sa jeunesse et de tous ceux qu'il avait acquis soit avant soit après son avènement. Quant à l'importance de ces richesses et au nombre de livres que reçut cette église, personne ne les connaît, excepté le roi.

1. ረባን ፡ « princeps, doctor, magister ».
2. መራሒ ፡ « ductor, dux ».
3. Corruption graphique du mot ፐርዜቤጤር ፡ « presbyter ».

ወእምድኅረ ፡ ዝንቱ ፡ አዘዘ ፡ ንጉሥነ ፡ ከመ ፡ ይብጻሕ ፡ ኵሉ ፡ ውስተ ፡ ዴዴሁ ፡ ቍርሐት[1] ፡ ወሶቤሃ ፡ መጽኡ ፡ ኵሎሙ ፡ ደብተራ ፡ እመካናቲሆሙ ። ወሰብአ ፡ አክሱምሰ[2] ፡ ምስለ ፡ ሕገጋቲሆሙ ። ወኀሊፎ ፡ አሜሃ ፡ ንጉሥ ፡ ምድረ ፡ ጅጅኖ[3] ፡ እምአትሮንሰ ፡ እግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ ገብረ ፡ በህየ ፡ ሕገ[4] ፡ ቍርሐት ። ወአምጽኡ ፡ ዕፃ ፡ ፫ ፡ በከመ ፡ ሕጎሙ ፡ በዘይሰምይዎ ፡ ስመ ፡ መንግሥት ፡ ዘውእቱ ፡ ገብረ ፡ መስቀል ፡ ወዳዊት ፡ ወቈስጠንጢኖስ ። ወወፅአ[5] ፡ ዕፃ ፡ አሜሃ ፡ ከመ ፡ ይኩን ፡ ሰሙ ፡ ዳዊት ። ወሰመይዎ ፡ እንበይነዝ ፡ ለንጉሥ ፡ በእደ ፡ ማርያም ፡ ዳዊት ፡

1. B ከመ ፡ ይብጻሕ ፡ በዴዴሁ ፡ ቍርሐት ፡
2. A አክሹምሰ ፡
3. B ዲጅኖ ፡
4. B ሕገ ፡ manque.
5. A ወጽአ ፡

Notre roi convoqua ensuite tous les gens qui avaient qualité pour assister à son couronnement avec ordre de se présenter à sa porte et l'on vit venir alors de leurs monastères tous les clercs, ainsi que les habitants d'Aksum, dans l'ordre prescrit par leur cérémonial[1]. Puis, ayant quitté 'Atrônsa 'Egze'etna Mâryâm et s'étant rendu à Djedjenô, il y fit faire la cérémonie du couronnement. Pour désigner son nom de roi, on prit, suivant la coutume, trois petits morceaux de bois auxquels on donna les noms de Gabra Masqal, de Dâwit et de Quasṭanṭinôs[2]. On tira un de ces morceaux de bois et le sort lui assigna le nom de Dâwit[3]· Tel est le motif pour lequel on appela Dâwit le roi Ba'eda Mâryâm. On

1. Il s'agit sans doute des législateurs d'Aksum.
2. Gabra Masqal (serviteur de la croix), surnom d''Amda Ṣĕyôn Ier, qui régna de 1314 à 1344. — Dâwit (David), nom du grand-père de Ba'eda Mâryâm, de 1382 à 1411, et Quasṭanṭinôs, surnom de Zar'a Yâ'eqôb.
3. Pourtant il porte dans toutes les chronologies le surnom de Cyriacus.

ወሉብእሲተ ፡ ንእሱ[1] ፡ ግራ ፡ በአልቴሐት[2] ፡ ሰመይዋ ፡ ዣን ፡
ሰይፋ ፡ ወለቀኛዕ ፡ በአልቴሐት[2] ፡ እሌኒ ፡ ሰመይዋ ፡ አድማስ ፡
ሞገሳ ። ወተሠርገዉ ፡ ኵሎሙ ፡ ሥዩማን ፡ ወኵሎሙ ፡ ሠራ
ዊት ። በዘዘዚአሁ ፡ ቀጠንተ ፡ አልባስ ፡ ዘከመ ፡ ይደልዎሙ ።
ወወፅአ[3] ፡ ንጉሥ ፡ ውስተ ፡ ሰቀላ ፡ ዘቍርሐት ፡ በጊዜ ፡ ፫ ፡ ሰዓት ።
ወአምጽእዎሙ ፡ ለጐሽ ፡ ወለአንበሳ ፡ በከመ ፡ ሥሩዕ ፡ ዘትካት ፡
ከመ ፡ ይርግዘሙ ፡ ንጉሥ ፡ በእደዊሁ ። ውእቱሰ ፡ ንጉሥን ፡
በእደ ፡ ማርያም ፡ ሶበ ፡ ነገርዎ ፡ ዘንተ ፡ ሥርዓተ ፡ አበየ[4] ፡ ረጊዘ
ቶሙ ፡ ለእሉ ። አላ ፡ ካልዓን ፡ ሰብአ ፡ አዘዘ ፡ ከመ ፡ ይዝብጥዎ[5] ፡
ለጐሽ ። ወለአንበሳሰ ፡ ከመ ፡ ይሕድግዎ[6] ፡ በከመ ፡ ገብረ ፡ አቡሁ ፡
ቀዳሚ ፡ በሀገረ ፡ አክሱም ፡ ጊዜ ፡ ገብረ ፡ ቍርሐተ ፡ ወውእቱ ፡

1. A ንዕሡ ፡	4. B ዓበየ ፡
2. B በአልቴሐት ፡	5. B ይጥብሕዎ ፡
3. A ወጽአ ፡	6. B ይስድድዎ ፡

---

donna à la femme de sa jeunesse Gĕrâ Ba'altêḥat[1] le nom de Jân Sayfâ[2], et celui d'Admâs Môgasâ[3] à la reine Qañ Ba'altêḥat[4] qui s'appelait 'Elêni. Tous les choums et les guerriers étaient ornés de riches vêtements suivant leurs grades. A trois heures, le roi entra dans la maison du couronnement[5] et, suivant l'antique coutume, on lui amena un buffle[6] et un lion pour qu'il les égorgeât de sa main, mais notre roi Ba'eda Mâryâm, lorsqu'on le pria de se conformer à cet usage, s'y refusa et donna l'ordre à d'autres personnes de tuer le buffle et de laisser la vie au lion, suivant en cela l'exemple du roi son père, lorsqu'il avait été couronné dans la ville d'Aksum.

1. Dame de gauche. — Reine de la main gauche (?).
2. Épée du roi (?).
3. Le diamant est sa beauté ou belle comme un diamant (?).
4. Dame de droite. — Reine de la main droite (?).
5. A trois heures, c'est-à-dire à neuf heures du matin.
6. ጐሽ ፡ en amharique.

ገብረ ፡ ከማሁ[1] ። ወፈጸመ ፡ ኵሎ ፡ ሥርዓተ ፡ ቍርሐት[2] ። ምስለ ፡ ሰብአ ፡ ሕግ ፡ በባሕቲቶሙ ፡ እንዘ ፡ ኢይደሎምሩ ፡ ከልዓነ ፡ ወእምዝ ፡ ተመይጠ ፡ ኀበ ፡ አትሮንሰ ፡ እግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ ወገብረ ፡ ጥምቀተ ፡ በውስቴታ ። ወተንሥአ[3] ፡ ካዕበ ፡ እምህየ ፡ ፈጺሞ ፡ በዓለ ፡ ዕረፍታ ፡ ለእግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ በወርኃ[4] ፡ ጥር ፡ ሖረ ፡ ደብረ ፡ ነጐድጓድ ፡ ከመ ፡ ይግበር ፡ ተዝካረ ፡ አቡሁ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ በዕለተ ፡ መንፈቁ ። ወእምህየ ፡ ተመይጠ ፡ አትሮንሰ ፡ እግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ ወእምድኅረዝ[5] ፡ ተንሥአ ፡ ንጉሥነ ፡ ውእቱ ፡ ወሀለፈ ፡ ምንዝሕ[6] ፡ እንዘ ፡ የኃሥሥ[7] ፡ ሠናየ ፡

1. B ወከማሁ ፡ ገብረ ፡
2. B ወፈጸመ ፡ ሕገ ፡ ቍርሐት ፡ ውእቱ ፡
3. A ተንሢኦ ፡
4. A ዘወርኃ ፡
5. A ወእምዝ ፡
6. B ተንሥአ ፡ ንጉሥ ፡ ወበፅሐ ፡ መንዝሕ ፡
7. A የሐሥሥ ፡

Il remplit d'ailleurs toutes les prescriptions relatives à la cérémonie du couronnement, entouré seulement des législateurs[1] à l'exception de toutes autres personnes. Il retourna ensuite à 'Atrônsa 'Egze'etna Mâryâm où il célébra la fête du Baptême[2]; puis il quitta cette localité après la fête de la Mort de Notre-Dame Marie, dans le mois de Ṭer[3], et vint à Dabra Naguadguâd pour y fêter l'anniversaire de son père Zar'a Yâʿeqôb, au milieu du mois. De là, il revint à 'Atrônsa 'Egze'etna Mâryâm. Ensuite il se mit en route à travers le pays de Menzeḥ[4], cherchant un bel endroit pour y cons-

1. ምስለ ፡ ሰብአ ፡ ሕግ ፡ « avec les hommes de loi ».
2. Qui se célèbre le 6 janvier, jour de l'Epiphanie, en commémoration du baptême du Christ.
3. Cinquième mois des Ethiopiens, qui commence le 27 décembre et finit le 25 janvier. La fête de la Mort de la Vierge tombe le 21 de ce mois (16 janvier); les Abyssins ont les deux fêtes de la Mort et de l'Assomption de la Sainte Vierge.
4. Menzeḥ ou Manzehel, comme à la p. 116.

መካነ ፡ ከመ ፡ ካዕበ ፡ ይሕንጽ[1] ፡ መቅደሰ ፡ ፈቀዶ ። ወረከበ ፡ ሶቤሃ ፡ ዘከመ ፡ ሐለየ[2] ፡ መካነ ፡ ኄሩየ ። ወተፈሥሐ ፡ ፈድፋደ ፡ ወወጠነ ፡ ሱራሬሃ ፡ ወገብረ ፡ ሰቀላ ፡ ወአውጽአ[3] ፡ ብዙኃ ፡ ታቦታተ ፡ እመርሐ ፡ ቤቱ[4] ፡ ወአብአ ፡ ውስቴታ ። ወሰመያ ፡ ምስሐለ ፡ ማርያም ፡ ወሠርዓ ፡ ካህናተ ፡ ወወሀበ ፡ ምድረ ፡ ለመፍቅዶ ፡ ቤቶ ፡ ክርስቲያን ። ወበህየ ፡ ሰሚዖ ፡ ነገረ ፡ ዘሀመይዎ ፡ ኵሉ ፡ ሰብእ ፡ እንዘ ፡ ይብሉ[5] ። ኢይወዕል ፡ ንጉሥ ፡ በውስተ[6] ፡ ፍትሕ ፡ ወሥርዓተ ፡ መንግሥት ። አላ ፡ ይፈቅድ ፡ ተፅዕኖ ፡ ፈረስ ፡ ወትረ ። ብሕቱ[7] ፡ እስመ ፡ ወሬዛ ፡ ውእቱ ። ወበእንተዝ ፡ ተምዓ ፡ ንጉሥነ[8] ፡ ፈድፋደ ፡ ወአዘዘ ፡ ከመ ፡ ይትጋብኡ ፡ ኵሎሙ ፡ ሠራዊቱ ። ወወቀሦሙ ፡ አሜሃ[9] ፡ እንዘ ፡ ይብል ፡ ለምንት ፡ ሐመይክሙኒአ[10] ፡ ወትብሉኒአ[10] ፡ ዝንቱሰ ፡ ንጉሥነአ ፡

1. B ይሕንፅ ፡
2. A ሀለየ ፡
3. B ወአምጽአ ፡
4. B እመርሐቤቱ ፡
5. A ይብል ፡
6. B በ ፡ supprimé.
7. B ወብሕቱ ፡
8. B ነ ፡ supprimé.
9. B አሜሃ ፡ manque.
10. B አ ፡ supprimé.

---

truire un nouveau temple. Ainsi qu'il l'avait espéré, il découvrit un lieu convenable, ce qui lui causa une grande joie; il y fit bâtir aussitôt un temple et fit venir de Marḫa Bêt[1] plusieurs autels qu'il y plaça. Il appela ce temple Mesḫala Mâryâm[2], y attacha des prêtres et le dota de terres pour son entretien. Il apprit alors que le peuple murmurait contre lui et disait : « Notre roi ne vit pas selon les traditions et les principes de la royauté; il passe tout son temps à cheval; on voit qu'il est encore jeune. » Il fut très irrité de ces murmures, rassembla l'armée, et, faisant appel à son jugement,

1. Peut-être Marrabêt, au nord-est du Shoa.
2. ሥሕል ፡ ቤት ፡ amh. « oratoire privé ».

ኢይውዕልአ ፡ ኅበ ፡ ነገረ ፡ ፈቲሐ ፡ ፍትሕ[1] ፡ ወሥርዓተ ፡ መንግሥት ፡ ዘእንበለ ፡ ተፅዕኖ ፡ ፈረስ ፡ ከመዝአ ፡ ትቤሉኒአ[2] ። እሰመዝ ፡ ሠርዓት ፡ ኢነበረኑ[3] ፡ ቀዳሚ ፡ ተፅዕኖ ፡ ፈረስ ፡ ወነዳፊ ፡ ቀስት ፡ በአበውየ ፡ ቀደምት ። ወይእዜኒ ፡ ዘንተ ፡ ነገረ ፡ እለ ፡ ተናገሩ ፡ ሰብአ ፡ አውጺእክሙ ፡ ሀቡኒ[4] ። ወእመ ፡ አኮ ፡ ኵልክሙ ፡ ሞተ ፡ ትመውቱ ። ወውእተ ፡ አሚረ ፡ አኀዝዎሙ ፡ ለመነኮሳት ፡ ብዙኃን ። ወ[ለ]ጌቶች ፡ ዘዣን ፡ ጠባቂ ፡ ወወሀብዎ ፡ ለንጉሥ ። ወሶበ ፡ ክህዱ ፡ እሙንቱ ፡ ዘንተ ፡ ነገረ ፡ ወሊቀ ። መጣኒሂ[5] ፡ ኀቡረ ፡ ምስሌሆሙ ። አሜሃ ፡ አዘዘ ፡ ንጉሥ ፡ ከመ ፡ ያምጽእዎሙ ፡ ውስተ ፡ መድኃኒት ። ወእምድኅረ ፡ ዝንቱ[6] ፡ መተሩ ፡ ለኵሎሙ ፡ አሥራወ ፡ እገሪሆሙ[7] ፡ ወአግዓዝዎሙ ፡

1. B ኢይውዕል ፡ ንጉሥ ፡ ውስተ ፡ ፍትሕ ፡
2. B ትቤሉ ፡
3. B ኢነበረኑ ፡ ሥርዓት ፡
4. B ወዘንተ ፡ እለ ፡ ይቤሉ ፡ ሰብአ ፡ አውፂእክሙ ፡ ሀቡነ ፡
5. B ሊቀ ፡ መፃኔሂ ፡
6. B ወእምዝ ፡
7. B አስራዊሆሙ ፡ ዘእገሪሆሙ ፡

---

lui parla en ces termes : « Pourquoi vous plaignez-vous de moi et dites-vous que votre roi ne vit pas selon les traditions et les principes de la royauté, et qu'il est constamment à cheval ? Est-ce que cette coutume de monter à cheval et de tirer de l'arc n'était pas celle de mes pères ? Livrez-moi ceux qui ont tenu ces propos, sinon vous mourrez tous. » On arrêta le jour même plusieurs moines ainsi que des Gêtôtj[1] de Jân Ṭabâqi (?)[2] et le Liqa Maṭâni[3] et on les amena au roi. Ils nièrent avoir tenu les propos qui leur étaient imputés. Néanmoins le roi donna l'ordre de les conduire dans un.....[4]; puis on leur coupa les muscles des pieds et on les déporta à

1. ጌቶች ፡ pl. de ጌታ ፡ « noble ».
2. Peut-être mis pour ዣን ፡ ቤት ፡ ጠባቂ ፡ un des quarante-quatre juges suprêmes.
3. ሊቀ ፡ መጠን ፡ juge suprême qui vide l'appel d'une sentence rendue entre gens d'église.
4. መድኃኒት ፡ (?).

ውስተ ፡ ደቅ ፡ ወጕንጽ[1] ፡ ወጐሽዓሮ ፡ ወደራ ፡ ወኀበ ፡ ክርስ
ቶስ ፡ ፈጠር ፡ ለሊቀ ፡ መጣኒሰ[2] ። ኀበ ፡ ፍንጌ[3] ፡ ወአምባ ፡ ሳኔት[4] ፡
ወደብረ ፡ ማዕያ ። ወበእንተ ፡ ዝንቱ ፡ በአ ፡ ፍርሃት ፡ ውስተ ፡
ልበ ፡ ኵሉ ፡ ሰብእ ። እስከ ፡ ተበሃሉ ፡ በበይናቲሆሙ ፡ ዝኩሰ ፡
ንጉሥ ፡ ይጸንዕ[5] ፡ እምአቡሁ ። ወሶቤሃ ፡ ነገሩ ፡ አዋጅ ፡ እንዘ ፡
ይብሉ ። እምይእዜሰ ፡ ተዓገሡአ[6] ፡ ኵልክሙ ፡ አ ፡ ሰብአ[7] ፡
ኢትዮጵያአ[6] ፡ ወንበሩ ፡ በበሥርዓትክሙአ[6] ። ወፈነዎሙ ፡ በበ
ብሔሮሙ ፡ አሜሃ ፡ ለኵሎሙ ፡ ደብተራ ፡ ወለጨዋ[8] ፡ እለ ፡
ነበሩ ፡ በኵርጓኔ[9] ። ውእቱሰ ፡ ገብረ ፡ በህየ ፡ ወፈጸመ ፡ በዓለ ፡
ፋሲካ ። ወአሠርገዋ ፡ ለይእቲ ፡ ቤተ ፡ ክርስቲያን ፡ ዘተሰምየት ፡
ምስሐለ ፡ ማርያም ፡ አውቂዖ[10] ፡ አልባሰ ፡ ዚአሁ ፡ ዘለብሰ ። ወእ

1. B ጕንጽ ፡
2. B መጣኔሰ ፡
3. B ፍጌን ፡
4. B አምባስኒት ፡
5. A ይፀንዕ ፡
6. B አ ፡ supprimé.
7. B አሰብአ ፡
8. B ጼዋ ፡
9. B በኵርጓኔሁ ፡
10. A አውጺአ ፡

Daq[1], à Guenṣ, à Guash'ârô, à Darâ[2] et à Krestôs Faṭar. Les Liqa Maṭâni (?) furent relégués à Fengê, à 'Ambâ Sânêt[3] et à Ɖabra Mâ'eçô. Ces châtiments inspirèrent une si grande crainte à ses sujets qu'ils se disaient entre eux : « Ce roi est encore plus sévère que son père. » Des hérauts, s'adressant à la foule, lui parlèrent en ces termes : « Modérez désormais vos paroles, hommes d'Éthiopie, et restez dans la légalité. » Le roi renvoya alors dans leur pays tous les clercs et les tshawâ qui étaient à la cour et célébra à cet endroit la fête de Pâques. Il avait fait orner, pour cette solennité, l'église appelée Meshala Mâryâm avec les étoffes qu'il portait lui-même. Il

1. Daq, la plus grande île du lac Tsana.
2. Dara est un canton de l'Amhara, situé au sud-est du lac Tsana, à l'endroit où l'Abbaï sort de ce lac. La ville principale est Quarata. (René Basset, *Études sur l'histoire d'Éthiopie*, *Journal de la Société asiatique*, 1881, p. 146.)
3. 'Ambâ Sânêt est situé dans le Tigré.

ምግዘ ፡ ተመይጠ ፡ ኀበ ፡ አትሮንሰ ፡ እግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ ወበ ጺሖ ፡ ውስቴታ ፡ አዘዘ ፡ ከመ ፡ ያምጽኡ ፡ ኵሎ ፡ ሥዩማነ ፡ ኢት ዮጵያ ፡ መንግሥ ። ወበከመ ፡ አዘዘሞሙ ፡ አምጽኡ ፡ ኵሉ[1] ፡ በወርኃ ፡ ሐምሌ ፡ ወነሐሴ ። ወለመነኮሳተ ፡ ደብረ ፡ ሊባኖስ ፡ ምስለ ፡ መምህሮሙ[2] ፡ አቡነ ፡ መርሐነ[3] ፡ ክርስቶስ ፡ አምጽእ ዎሙ ። ወይቤሎ ፡ ለአቡነ ፡ መርሀነ[3] ፡ ክርስቶስ ፡ ባርከ ፡ ለዛቲ ፡ መቅደስ ፡ ወኵልክሙ ፡ መነኮሳት ፡ ባርክዋ ፡ ወሀብኩክሙ ፡ ኪያሃ ፡ ከመ ፡ ትኩንክሙ ፡ ርስተ ፡ በከመ ፡ ወሀበ ፡ ቀዳሚ ፡ አቡየ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ለአቡክሙ ፡ እንድርያስ ፡ ከመ ፡ ይኩኖ ፡ ርስተ ፡ ዘደብረ[4] ፡ ነጐድጓድ ፡ እምይእዜ ፡ ኢትሌለይዋ[5] ፡ እምደብረ ፡ ሊባኖስ ። ወበዝንቱ ፡ ነገር ፡ አቀመ ፡ ኪዳነ ፡ ምስ ሌሆሙ ። ውሂበ ፡ ንዋይሰ ፡ ለይእቲ ፡ ቤተ ፡ ክርስቲያን ፡ ይዌ ስክ ፡ ለለጽባሑ[6] ፡ ወኢይፀራዕ[7] ፡ ምንተኒ ። ወበይእቲ ፡ መካን ፡

1. B ኵሎ ፡
2. A መምሕሮሙ ፡
3. B መርሖ ፡
4. B ዘ ፡ supprimé.
5. B ኢትሌልይዋ ፡
6. B ለለዕለቱ ፡
7. B ወኢያጸርዕ ፡

---

retourna ensuite à 'Atrônsa 'Egze'etna Mâryâm. Dès son arrivée, il ordonna à tous les choums d'Éthiopie d'apporter leur tribut et, suivant ses ordres, ils l'apportèrent dans les mois de Ḥamlê et de Naḥasê[1]. On fit venir aussi les moines de Dabra Libânôs avec leur prieur l'Abuna Mareḥena Krestôs[2]. « Bénis ce temple, dit-il à l'Abuna Mareḥena Krestôs, et vous tous, moines, consacrez-le aussi. Je vous le donne en toute propriété, comme autrefois mon père Zar'a Yâʿeqôb donna à l'Abuna 'Endreyâs le monastère de Naguadguâd, et désormais considérez-le comme ne faisant qu'un avec Dabra Libânôs. » Il contracta ainsi un pacte d'amitié avec eux et ne cessa pas depuis lors de faire des dons à cette église. Pendant son séjour à 'Atrônsa

1. Ḥamlê, onzième mois de l'année éthiopienne, commence le 25 juin et se termine le 24 juillet. Le mois de Naḥasê fait suite au mois de Ḥamlê et finit le 23 août.
2. Le Christ nous a conduits.

እንዘ ፡ ሀሎ ፡ ንጉሥነ ፡ መጽኡ ፡ ሰብአ ፡ አዳል ፡ ፀዊሮሙ ፡ አምኃሁ ፡ ብዙኃ ፡ ግምጃ ፡ እንዘ ፡ ይብሉ ፡ ለአከነ ፡ ንጉሥነ ፡ ምሕመድ ፡ ወልደ ፡ አርዌ ፡ በድላይ ። አእግዚእነ ፡ ወይቤለነ ። እምይእዜሰ ፡ አ[1] ፡ ነግበር ፡ አ[1] ፡ ሰላም ፡ አ[1] ፡ አነሂ ፡ አ[1] ፡ እመጽእአ[1] ፡ ወእሁብአ ፡ መንግሥትከአ[2] ፡ ለለዓመት ። ወአንተኒ ፡ አዝዘሙ ፡ ለኰሎሙአ[1] ፡ ጼዋ[3] ፡ ከመ ፡ ኢ[ይ]ጽብዑኒ ፡ ወከመ ፡ ኢይረዱ[4] ፡ ውስተ ፡ ሀገርየአ[1] ። ወዘንተ ፡ ሰሚዮ ፡ ንጉሥነ ፡ ወሀቦሙ ፡ ለኰሎሙ ፡ ለእሉ ፡ ልዑካን[5] ፡ መብልዓ ፡ ወመስቴ ፡ ወአልባሰ ፡ ሠርጕ ፡ ዘዘዚአሁ ፡ ወወሀቦሙ ፡ መዘክረ ፡ ከዕበ ፡ ከመ ፡ ይዝክሮሙ ፡ ለለዕለቱ ።

ወእምድኅረዝ ፡ ተንሥአ ፡ ንጉሥነ ፡ ወበጽሐ[6] ፡ ምድረ ፡ ጐደሎ[7] ፡ ወነዓወ[8] ፡ በህየ ፡ አራዊተ ፡ እስመ ፡ ሕጎሙ ፡ ውእቱ ፡

1. B አ supprimé.
2. B ወእሁበከ ፡ መንግሠከ ፡
3. B ጼዋ ፡
4. B ኢይፅብዑኒ ፡ ወኢይረዱ ፡
5. B ለኰሎሙ ፡ ልዑካን ፡
6. B በፅሐ ፡
7. B ዱገሎ ፡
8. A ወነአወ ፡

Mâryâm, le roi reçut les habitants d'Adal qui lui apportèrent plusieurs présents consistant en gemedjâ et lui dirent : « Notre roi Meḥmad, fils d''Arwê Badlây, nous envoie vers toi, ô seigneur, avec mission de te dire : Faisons la paix, je t'apporterai tous les ans mon tribut; mais, de ton côté, donne ordre à tes ṣêwâ de ne plus me faire la guerre et de cesser leurs incursions dans mon pays. » Notre roi, satisfait de ces paroles, fit servir à ces messagers à boire et à manger, leur fit donner à chacun de riches vêtements et leur remit en outre un souvenir pour leur rappeler cet événement.

Notre roi Ba'eda Mâryâm quitta ensuite cette localité et vint dans le pays de Guadalô[1], où il se livra à la chasse des

1. « D'après un usage constant, les rois d'Abyssinie ont fait d'une partie de chasse la première expédition de leur règne. Alors le roi, accompagné de tous les grands officiers de l'empire, dont le mérite et les talents sont reconnus, passe en revue sa jeune noblesse, qui s'empresse de se montrer avec tous ses avantages, c'est-à-dire armée de la

ለነገሥት ፡ ሶበ ፡ ይበጽሑ[1] ፡ ውስተ ፡ ይእቲ ፡ ምድር ፡ ይውዕሉ ፡ ውስተ ፡ ንዒወ ፡ አራዊት[2] ፡ ወእምዝ ፡ ኃለፈ ፡ ምድረ ፡ ደጎ[3] ፡ እንተ ፡ ይእቲ ፡ መካነ ፡ ማርያም ፡ ወነቢሮ ፡ ውስቴታ ፡ ወጠነ ፡ ሐኒጸ ፡ መቅደስ ፡ መንገለ ፡ ቅሩብ ፡ ለመካነ ፡ ማርያም ፡ ወሰመያ ፡ ለይእቲ ፡ ደብተራ ፡ ማርያም ፡ ወወሀባ ፡ ምድረ ፡ ጸለም ፡ ሽሕ[4] ፡ መስፈርያ ፡ ከመ ፡ ይኩን ፡ ለደብተራሃ ፡ ወለኵሉ ፡ ላቲ ። ወእንዘ ፡ ሀሎ ፡ ኀቤሃ ፡ በጽሑ[5] ፡ ኵሎሙ ፡ ጼዋ ፡ ዘኢትዮጵያ ፡ ለሐዊረ ፡ ዶብአ[6] ። ወአሜሃኬ ፡ ፈነዎሙ ፡ ለእሙንቱ ፡ ልዑካን ፡ እለ ፡ መጽኡ ፡ እምአደል ፡ ምስለ ፡ ቃለ ፡ ሐፄ ፡ ዘስሙ ፡ ሊቀ ፡ መጣኒ[7] ፡ ትዕይንቴ ፡ ወገዱብ ፡ ሐሚድሰ ፡ እስመ ፡ ውእቱ ፡

1. B ይበፅሑ ፡
2. B ይንዕው ፡ አራዊተ ፡
3. B ውስተ ፡ ደጎ ፡
4. A ጸለምሽሐ ፡
5. B በፅሑ ፡
6. B ዶባያ ፡
7. B ሊቀ ፡ መጸኒ ፡

---

bêtes fauves, car c'est la coutume des rois, lorsqu'ils viennent dans cette contrée, de passer ainsi tout leur temps. Puis il se rendit ensuite dans la terre de Dagô, au lieu nommé Makâna Mâryâm, et fit construire à proximité de cet endroit un temple qu'il appela Dabtarâ Mâryâm[1] et auquel il donna pour ses clercs et son entretien la terre de Ṣalam, large de mille mesures; pendant son séjour à Makâna Mâryâm, tous les ṣêwâ d'Éthiopie vinrent se mettre à sa disposition pour aller à Dobe'a[2]. Alors il renvoya dans leur pays les délégués d'Adal avec un messager royal ayant le titre de Liqa Maṭâni Te'eyentê[3] et dont le nom était Gadab Ḥamid : c'était

manière la plus brillante, montée sur les plus beaux chevaux et suivie de beaucoup d'équipages et d'un grand nombre de domestiques. Le rendez-vous est ordinairement dans le Kolla, où abondent les animaux les plus grands et les plus redoutables. » (Bruce, *Voyage*, traduction Henry, t. III, p. 82-83.)

1. Tabernacle de Marie.

2. Les Dobas, tribu de nègres qui habitait au sud du Tigré et au sud-ouest de l'Agamê.

3. Le Liqa Maṭâni est aujourd'hui le juge suprême qui vide l'appel d'une sentence rendue entre gens d'église (A. d'Abbadie). Il me semble qu'ici les trois mots Liqa Maṭâni Te'eyentê désignent un des officiers du camp royal.

እስላም ፡ ዘምድረ ፡ ደዋሮ ፡ ወአሠርገዎሙ ፡ ለእሙንቱ ፡ ለእ
ሉኒ ፡ ልዑካን ፡ ወለቃለ ፡ ሐጼ ። ወአዘዘሙ ፡ ከመ[1] ፡ ይሑሩ ፡
ምድረ ፡ አደል ፡ እንዘ ፡ ይብል ፡ ይኩን ፡ በከመ ፡ አንተ ፡ ትቤ[2] ፡
ዑቅአ ፡ መሐላከአ[3] ፡ ኢትብላዕ ። ወእምድኅረ ፡ ለአከ[4] ፡ ዘንተ ፡
አስተጋብአሙ[5] ፡ ለመነኮሳት ፡ ወለአቡነ ፡ መርሕነ[6] ፡ ክርስቶስ ፡
ምስለ ፡ እሊአሁ ። ወተሰነአ[7] ፡ ሎሙ ፡ እንዘ ፡ ይብል ፡ ሑሩ ፡
በበመካናቲክሙ ፡ ወአነሂ ፡ እፈቅድ ፡ እሑር ፡ ኀበ ፡ ድብዓ[8] ፡
ኢትርስዑኒ[9] ፡ በጸሎትክሙ ፡ ከመ ፡ ይርድአኒ ፡ እግዚአብሔር ።
ወወሀበ ፡ ለአቡነ ፡ መርሕነ[10] ፡ ክርስቶስ ፡ ፴ ፡ ግምጃ ፡ ዐለካል
አንሂ[11] ፡ መነኮሳት ፡ በበዓቅሞሙ ፡ ወዓበየ ፡ ተመይጠ ፡ አቡነ ፡
ይምርሐነ[12] ፡ ክርስቶስ ፡ ሶቤሃ ፡ እንዘ ፡ ይብል ፡ ኢይትፈለጥ ፡
እምኔከ ፡ ወአሐውር ፡ ኀበ ፡ ሖርከ[12] ። ወአባ ፡ አቡቅር[13] ፡ መም

1. B ከመ ፡ supprimé.
2. B በከመ ፡ ትቤ ፡
3. B አ ፡ supprimé.
4. A ለዓከ ፡
5. B ለአከ ፡ አስተጋብአሙ ፡
6. B መርሐ ፡
7. B ተሰነዓ ፡
8. B ዶብዓ ፡
9. B ኢትርሥዑኒ ፡
10. B መርሐ ፡
11. B ካልዓንሂ ፡
12-12. B መርሐ ፡ ክርስቶስ ፡ ወይቤ ፡ አሐውር ፡ ወኢይትመየጥ ፡ እምኔከ ፡
13. B አቡቂር ፡

un musulman de la province de Dawârô[1]. Il fit habiller richement ces délégués ainsi que le messager royal et leur donna ordre de se rendre à Adal et de dire au roi de ce pays : « Qu'il soit fait selon ton désir, mais garde-toi d'oublier ta parole. » Après le départ de ces messagers, il réunit les moines, parmi lesquels se trouvait l'Abuna Mareḥena Krestôs avec les siens, et il leur fit ses adieux en ces termes : « Retournez dans vos monastères; pour moi, je vais à Dobe'a; ne m'oubliez pas dans vos prières et demandez à Dieu qu'il me vienne en aide. » Puis il distribua trente gemedjâ à l'Abuna Mereḥena Krestôs[2] et aux moines différents cadeaux suivant leurs grades. Mais l'Abuna Yemereḥana Krestôs[2] refusa de

1. Province située à l'est de l'Ethiopie, entre le royaume de Dankali celui de Bâli.
2. Le Christ nous conduit.

ሕር ፡ ዘእንደገበጥን[1] ፡ ለአከ ፡ ኀቤሁ ፡ ወይቤ ፡ እስመ ፡ ሕሙም ፡ አነ ፡ ናሁ ፡ አልጸቁ[2] ፡ ለመዊት ። አንተሰ ፡ ሑር ፡ በሰላም ፡ ኀበ[3] ፡ ዘፈቀድከ ። ወእግዚአብሔር ፡ ይትሉከ ። ወበእንተ ፡ ውሉድኒ ፡ ኢትሕዝን ፡ እስመ ፡ ይሁበከ ፡ እግዚአብሔር ፡ ውሉደ ፡ በቋዕያነ ። ወመንግሥትኒ[4] ፡ ኢይፈልስ ፡ እምዘርዕከ[5] ። ወለእመ ፡ ኮነ ፡ ሐሰተ ፡ ዝንቱ ፡ ቃልየ ፡ ያውዕዩ ፡ አዕፅምትየ[6] ፡ በእሳት ፡ ባሕቱ ፡ ኢትርሣዕ ፡ ደብርየ ፡ ወአጽንዮሙ ፡ ለደቂቅየ ፡ ወዘንተ ፡ ብሂሎ ፡ አዕረፈ ፡ ውእቱ ፡ መነኮስ ፡ በይእቲ ፡ ምድረ ፡ ደጎ ። ወሶበ ፡ ሰምዓ ፡ ንጉሥ ፡ ኵሎ ፡ ነገሮ[7] ፡ ወዕረፍቶ ፡ ለውእቱ ፡ መነኮስ[8] ፡ አዘዘ ፡ ሎቱ[9] ፡ ለ(?)አስከሬነ ፡ መረዌ ፡ በዘይገንዙ ፡

1. B ዘእንደጉብጠን ፡
2. B ሕሙም ፡ ወአልፀቁ ፡
3. B ሑር ፡ ኀበ ፡
4. B ወመንግሥትክኒ ፡
5. B እምቤትከ ፡
6. B ሥጋየ ፡
7. B ወሰሚዖ ፡ ንጉሥ ፡ ነገሮ ፡
8. B ለመነኮስ ፡
9. B ሎቱ ፡ manque.

s'en aller et lui dit : « Je ne te quitterai pas et j'irai partout où tu iras. »

'Abâ 'Abuqer, prieur d''Endagabaṭen, lui envoya de son côté un message ainsi conçu : « Je suis gravement malade et je sens que je vais mourir ; quant à toi, que la paix soit avec toi et que Dieu guide tes pas. Que ton cœur soit sans inquiétude au sujet de ta postérité, car Dieu te donnera des enfants dignes de toi et la royauté ne sera pas retirée de ta famille. Si cette parole est mensongère, que l'on brûle mes os ; mais n'oublie pas mon monastère et protège mes enfants. » Après avoir prononcé ces paroles, le moine mourut dans le pays de Dagô. Ce message lui ayant été apporté en même temps que la nouvelle de la mort d''Abâ 'Abuqer, le roi commanda d'envelopper dans un linceul de percale (?)[1] le corps de ce moine que l'on trans-

1. መረዊ ፡ ou መረዌ ፡ = ገርዜን ፡ « percale » (A. d'Abbadie). « Mortuos bene lotos et suffumigatos vestibus involvunt. Si defunctus nobilior fuerit, corio taurino tectus feretro imponitur, eum clerici, crucibus, thuribulis, et aqua benedicta instructi efferunt. » (Ludolf, *Hist. Æthiop.*, III, c. vi, 104.)

ሥጋሁ[1] ፡ ወይሰድዎ ፡ ኀበ ፡ ሀገሩ ፡ ውእቱሰ ፡ ተንሥአ ፡ እም ፡ ህየ[2] ፡ ምስለ ፡ ኵሉ ፡ ሠራዊቱ ፡፡ ወአንሶሰወ ፡ እስከ ፡ በጽሐ[3] ፡ ሀገረ ፡ የጭቃ ፡፡ ወተቀበልዎ ፡ ሰብአ ፡ ሐይቅ ፡ በብዙሕ ፡ ሥርዓት[4] ፡ ወሶበ ፡ ርእየ[5] ፡ ንጉሥ ፡ ስነ ፡ ሥርዓቶሙ ፡ ወሥርጋዌሆሙ ፡ ለእሙንቱ[5] ፡ ሰብአ ፡ ሐይቅ ፡ አንከረ ፡ ወባረከሙ ፡ ፈድፋደ ፡ ወአዘዘሙ ፡ ከመ ፡ ይትመየጡ ፡ ውስተ ፡ መከኖሙ[6] ፡፡ ወሀደረ ፡ ንጉሥነ ፡ ውስተ ፡ ደንካ[7] ፡፡ ወእምህየ ፡ ተንሢኦ ፡ በጽሐ ፡ ወኃደረ ፡ ምድረ[8] ፡ ይግዛ ፡ ወሰብአ ፡ አንጎት ፡ ኵሎሙ ፡ ምስለ ፡ አንስቲያሆሙ[9] ፡ ተቀበልዎ ፡ በዘፈን ፡ ወበከበሮ ፡ ወደብተራ ፡ ብዙኃን ፡ በገቢረ ፡ ማኅሌት[10] ፡ እስከ ፡ ይደምፅ ፡ ጥቀ ፡ ቃላቲሆሙ ፡፡ ወእምዝ ፡ ተንሢኦ ፡ በጽሐ[11] ፡ ኀበ ፡ ደብር ፡ ልዕ

1. B በዘይገንዙ ፡ ቦቱ ፡
2. B እምህየ ፡ manque.
3. B በፅሐ ፡
4. B በብዙኀ ፡ ትፍሥሕት ፡ ወሥርዓት ፡
5-5. B ርእየ ፡ ሥነ ፡ ሥርዓቶሙ ፡ ለእሙንቱ ፡
6. B ሀገሮሙ ፡
7. B ውእቱሰ ፡ ኀደረ ፡ ውስተ ፡ ደንኳ ፡
8. B ሖረ ፡ ወበፅሐ ፡ ምድረ ፡
9. B አንጎት ፡ እድ ፡ ወአንስት ፡
10. B ወደብተራ ፡ በማኅሌት ፡
11. B በፅአ ፡

porta dans son pays. Quant au roi, il quitta cette contrée avec toute sa troupe et continua sa route jusqu'à ce qu'il fût arrivé à Yatsheqâ[1]. Les habitants de Ḥayq le reçurent en grande pompe et il fut frappé du bon ordre qui régnait dans la foule et du luxe qu'ils avaient déployé; il les remercia et les renvoya chez eux. Notre roi s'arrêta à Dankâ et se rendit de là à Yegzâ où il séjourna. Tous les habitants de la province d'Angôt vinrent à sa rencontre avec leurs femmes, en dansant au son du tambour, tandis que de nombreux clercs faisaient résonner les airs de leurs cantiques. Continuant sa

1. Yatsheqâ (?), probablement à l'est de l'Éthiopie, non loin de Ḥayq, qui est sur la frontière du Shoa et de Gêshê.

ልተ ፡ ወርእያ ፡ ከመ ፡ ሠናይት ፡ ይእቲ ፡ ወሣረረ[1] ፡ ላዕሌሃ ፡ መቅደሰ ። ወሰመያ ፡ መንበረ ፡ ማርያም ፡ ወአዘዘ ፡ ኵሎ ፡ ግብረ ፡ ሕንጼሃ ፡ ሖረ ፡ እምኔሃ ፡ ወበጽሐ[2] ፡ መድረ ፡ ዋንዛጌ ፡ ኃደረ[3] ፡ ምድረ ፡ ቋርቋራ ፡ በዕለተ ፡ ዓርብ ፡ ወአሰንበተ ፡ ባቲ ። ወበዕለተ ፡ ሠኑይ[4] ፡ ተንሣኢያ ፡ ሖረ ፡ ወኃደረ[5] ፡ ፈለገ ፡ ሜራ ፡ ወእምሀየ[6] ፡ ምድረ ፡ ዘብል ፡ በጽሐ ፡ ወተቀበልዎ ፡ ዣን ፡ ቀንጠፋ[7] ። ወይቤሎሙ ፡ ለእሙንቱ ፡ ጼዋ ፡ ሑሩ ፡ ወኅድሩ ፡ በበብሔርክሙ ፡ በዘአእመርክሙ[8] ፡ አንትሙ[8] ፡ ወገብሩ ፡ በከመ ፡ አዘዘሙ ፡ ወበሳኒታሁ ፡ ሠርአ[9] ፡ ሥርዓተ ፡ ፀብዕ ፡ ዘበዓለ ፡ አፍራስኒ ፡ ወዘእግር ፡ ወዘሌጣ ፡ ወበጽሑ[10] ፡ ምድረ ፡ ጸውታ ፡ እንተ ፡

1. B ሰረረ ፡
2. B በፅአ ፡
3. A ሀደረ ፡
4. B ወድኅረ ፡ ሰንበት ፡ ዘውእቱ ፡ ሰኑይ ፡
5. B ሖረ ፡ ወበፅሐ ፡
6. B በፅሐ ፡
7. B ሰብአ ፡ ቀንጠፍ ፡
8. B. Ces deux mots manquent.
9. Manque dans B.
10. B ወበፅሐ ፡

---

route, il arriva sur une haute montagne dont le site lui plut et il y fonda un temple qu'il appela Manbara Mâryâm[1]; après avoir donné ses ordres pour en exécuter la construction, il alla à Wânzâgê et de là à Quârquârâ, où il arriva la veille du sabbat (?) et où il passa la journée du lendemain. Il quitta ce pays le lundi et il vint sur les bords du fleuve Mêrâ[2], puis dans la terre de Zabel, où il fut reçu par les Jân Qanṭafâ. Il congédia ces çêwâ en ces termes : « Restez chacun dans le district que vous connaissez le mieux », et ils se conformèrent à cet ordre. Le lendemain, le roi fixa l'ordre de bataille des cavaliers, des piétons et des archers (?)[3], et il vint avec eux dans le pays de

1. Demeure de Marie.
2. Est-ce la rivière Mery, qui se jette dans la Ziba, affluent de droite du Takazzé?
3. Je n'ai trouvé nulle part le mot ሌጣ ፡; la racine ለጠጠ ፡ signifie en amharique « bander un arc ».

ይእቲ ፡ ምድረ[1] ፡ ማንገፎ ፡ ኀበ ፡ ነበረ ፡ ባቲ ፡ ቀዳሚ ፡ ንጉሥነ ፡
ይስሐቅ ፡ ወውእቱሂ ፡ ተከለ ፡ ዘሱፍ ፡ ደበናሁ ። ወከልኣነ ፡ ብዙ
ኃን ፡ ደበና ፡ ወአዘዘ[2] ፡ ዓዲ ፡ ከመ ፡ ይግበሩ ፡ ከተማ ፡ ኵሎሙ ፡
ጼዋ[3] ፡ ለዘዘ ፡ ዚአሆሙ ፡ ጃን ፡ ጸገና ፡ በባሕቲቶሙ ። ወሰብአ ፡
ባሊ ፡ በባሕቲቶሙ[4] ፡ ወከማሁ ፡ ኵሎሙ ፡ ጼዋ ፡ ዘፈጠጋር ፡ ዘግ
ድም ፡ ወዘገኝ ፡ ገብሩ ፡ ከተማ ። ወአሜሃ ፡ ተነግረ ፡ አዋጅ ፡
ወተብህለ ፡ እለ ፡ ብከሙ ፡ አንስት ፡ ፈነዉ[5] ፡ ምድረ ፡ አይድአ ፡
ኀበ ፡ ሀለዋ ፡ ግራ ፡ በአልቴሐት ። ወቀኝ[6] ፡ በአልቴሐት ፡ ወዘ
ተረከበ[7] ፡ ቦቱ ፡ አንስት[8] ፡ ሞተ[7] ፡ ለይሙት ። ወእምዝ ፡ ፈነወ ፡
ጼዋ[3] ፡ ኀበ ፡ ምድረ ፡ መብራ ፡ ከመ ፡ ይትቃተሉ ፡ ለእመ ፡ ረከ
ብዎሙ ፡ ወእመ ፡ አኮ ፡ ከመ[9] ፡ ይጺሑ ፡ ፍኖተ ። ወሐዊሮሙ ፡

1. B ጸውታ ፡ ወይእቲ ፡ ምድረ ፡
2. A ከልዓነ ፡ ብዙኃነ ፡ ደበነ ፡ ወዓዘዘ ፡
3. B ፄዋ ፡
4. B ወላስማ፡በባሕቲቶሙ፡
5. A አፈነዉ ፡
6. B ቀኝዕ ፡
7-7. Ces quatre mots répétés avant ወቀኝ ፡ dans A.
8. A ቦቱ ፡ እምአንስት ፡
9. B ከመ ፡ supprimé.

Ṣawetâ, nommé aussi Mângafô, où notre roi Yeseḥaq[1] avait autrefois résidé et où il avait [établi sa tente de souf, ainsi que plusieurs autres (?)][2]. Il commanda aux ṣêwâ de s'arrêter à cet endroit et d'y faire un camp séparé pour chaque troupe; il y en eut un pour les Jân Ṣaganâ, un pour les gens de Bâli, et les ṣêwâ de Faṭagâr, de Gedem et de Gañ eurent chacun le leur. Alors un héraut publia l'ordre suivant : « Que ceux qui ont amené des femmes avec eux les renvoient dans la terre d'Ayed'a où sont Gĕrâ Ba'altêḥat et Qañ Ba'altêḥat[3]; celui qui aura conservé une femme avec soi sera mis à mort. » Le roi envoya ensuite des ṣêwâ au pays de Mabrâ pour livrer bataille aux ennemis s'ils les rencontraient et, dans le

1. Yeseḥaq, surnommé Gabra Masqal, régna de 1414 à 1429.
2. ሱፍ ፡ (souf), sorte de plante dont on extrait une huile.
3. Les deux reines de droite (Qañ) et de gauche (Gĕrâ).

እሙንቱ ፡ ጼዋ[1] ፡ ሶበ[2] ፡ ኢረከብዎሙ ፡ ለሰብአ ፡ ደብአ[3] ፡ ተመ ይጡ ፡ ውዓሊሎሙ[4] ፡ እንዘ ፡ ይጸይሑ[5] ፡ ፍኖተ ። ወእምድኅረ ፡ ዝንቱ ፡ ሰ ፡ ወጽአ[6] ፡ ውእቱ ፡ ንጉሥነ ፡ ምስለ ፡ ብዙኅ[7] ፡ ሠራ ዊቱ ፡ እንዘ ፡ ይለብስ ፡ አንበሳ ፡ ለምድ ። ወእንዘ ፡ ይእኅዝ ፡ በእ ደዊሁ ፡ ወልተ ፡ ወኵናተ ። ወእምድኅረ[8] ፡ ዝንቱ ፡ ቦ ፡ ዕለት ፡ አመ ፡ ይእኅዝ ፡ ቀስተ ። ወሶበ ፡ ርእይዎ ፡ የአምርዎ ፡ እምር ሑቅ ፡ ወይጐይዩ ፡ ወኢይትረከቡ ፡ ወይትኃብኡ[9] ፡ ውስተ ፡ ምኅ ባኦሙ ፡ ወአልህምቲሆሙሰ ፡ ምስለ ፡ አግማሊሆሙ ፡ ወአዕዱ ጊሆሙ ፡ ወሰዱ ፡ ምድረ ፡ ተኪኖ ፡ እምቅድመ ፡ ይምጻእ ፡ ንጉሥ ። ወሶበ ፡ ሰምዓ ፡ ደንከሌ ፡ ምጽአቶ ፡ ለንጉሥ ፡ ኀበ ፡ ውእቱ ፡ ሀገረ ፡ ዶብያ ፡ ፈነወ[10] ፡ ሎቱ ፡ አምኃሁ ፡ ፩ ፡ ፈረሰ ፡ ወ፩ ፡ ፆረ[11] ፡

1. B ፄዋ ፡
2. B ሶበ ፡ supprimé.
3. B ዶብአ ፡
4. A ውኢሎሙ ፡
5. A ይፀይሑ ፡
6. B ወእምዝ ፡ ወፅአ ፡ ንጉሥ ፡
7. B ብዙኅ ፡ manque.
8. B ወእምዝ ፡
9. A እምርኁቅ፡ B ይጐይዩ፡ ወይትኃብኡ ፡
10. B ወሶበ ፡ መጽአ ፡ ደንከሌ ፡ ሰሚዖ ፡ ምጽአተ ፡ ንጉሥ ፡ ወፈነወ ፡ አምኃሁ ፡
11. B ፃረ ፡

cas contraire, pour préparer la route. Ces ṣêwâ étant partis et n'ayant pas trouvé les habitants de Dobe'a revinrent sur leurs pas et restèrent sur la route pour la préparer. Notre roi s'avança ensuite avec de nombreuses troupes, revêtu d'une peau de lion[1] et portant dans ses mains le bouclier et la lance; quelquefois il prenait l'arc. A ses insignes, les gens de Dobe'a le reconnaissaient facilement de loin, ils fuyaient alors et on ne pouvait les trouver, car ils se dissimulaient dans des cachettes; quant à leurs bœufs, à leurs chameaux et à leurs ânes, ils les avaient conduits dans le pays de Takinô avant l'arrivée du roi. Lorsque le Dankalê[2] apprit que le roi marchait sur Dobe'a, il lui envoya des présents : un cheval, un

1. ለምድ ፡ « manteau de guerre fait en peau de bête préparée au beurre ». (D'Abbadie.)
2. Le roi de Dankali (?), royaume situé à l'est de l'Éthiopie et sur la côte.

በቅል ፡ ተምረ ፡ ወ፩ ፡ ወልታ ፡ ወ፪ ፡ ኵያንወ ፡ እንዘ ፡ ይብል ፡ አነሂ[1] ፡ ሀሎኩ ፡ እግዚእየ ፡ ውስተ ፡ ከተማ ፡ ለእመ ፡ እሙንቱ ፡ ፀርከ ፡ ኢየኃድጎሙ ፡ አንሰ ፡ እእኅዞሙ[2] ፡ በእንተዝ ፡ ኢመጻ እኩ ፡ ኀቤከ ፡ ንጉሥሂ ፡ ለአከ ፡ ኀቤሁ ፡ እንዘ ፡ ይብል[3] ፡ ሠናየ ፡ ገበርከ ፡ ወኢትኅድጎሙ ፡ ይረዱ ፡ ውስተ ፡ ሀገርከ[4] ። ወእምዝ ፡ ሶበ ፡ በጽሐ[5] ፡ ዕለተ ፡ በዓሉ ፡ ለእግዚእነ ፡ ኢየሱስ ፡ ክርስቶስ ፡ ዘውእቱ ፡ ኢጲፋንያ ፡ አዘዘ ፡ በህየ ፡ ይክርዩ[6] ፡ ምድረ ። ወቀዳ ሆሙ ፡ ማየ ፡ እምርኁቅ ፡ መልኡ ፡ ውስቴቱ ። ወፈጸመ[7] ፡ ሕገ ፡ ጥምቀት ። ወእምድኅረዝ[8] ፡ ፈነወ ፡ ንጉሥ ፡ ሠራየ ፡ ብዙኃ ፡ ፄዋ ፡ ኀበ ፡ እሉ ፡ አላውያን ፡ ከመ ፡ ይትቃተሉ[9] ፡ [አሜሃሰ ፡ ኃየሉ ፡ እሉ ፡ አላውያን ፡ ወቀተልዎሙ ፡ ለብዙኃን ፡ ክርስቲ ያን ፡] ወለእለሂ ፡ ተርፉ ፡ ተምየሙ ፡ ንጉሥ ፡ ወይቤሎሙ ፡ ለም ንት ፡ ገበርክሙ ፡ ፀብአ[10] ፡ ምስሌሆሙ ፡ እምቅድመ ፡ ትንግ

1. B አነኒ ፡ እግዚእየ ፡
2. B ወለእሙንቱ ፡ ፀርከ ፡ እእኅዞሙ ፡
3. B ወይቤ ፡
4. B ብሔርከ ፡
5. B በፅሐ ፡
6. B አዘዘ ፡ ይክረዩ ፡
7. B ፈጸሙ ፡
8. B ወእምዝ ፡
9. D'après B; A ይትቃተሉ ፡ ብዙኃነ ፡ ክርስቲያነ ፡
10. B ፀብዓ ፡

mulet chargé de dattes, un bouclier et deux javelots, en lui faisant dire : « Moi aussi j'ai dressé mon camp, ô mon seigneur, avec l'intention d'arrêter ces gens; s'ils sont tes ennemis, je ne les laisserai pas passer et m'emparerai d'eux : voilà pourquoi je ne me suis pas rendu vers toi. — Tu as bien fait, lui fit répondre le roi, ne les laisse pas pénétrer sur ton territoire. » Le jour de la fête de Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'on nomme l'Épiphanie[1], il fit creuser un trou dans la terre, le fit remplir d'eau qu'on alla puiser au loin et célébra la commémoration du baptême. Ensuite il envoya un certain nombre de ṣêwâ contre les infidèles de Dobe'a pour leur livrer bataille, mais ceux-ci furent victorieux et tuèrent de nombreux chrétiens. Alors le roi se mit dans une violente colère contre

1. Le 6 janvier, fête de la commémoration du baptême du Christ.

ሩኒ ፡ ሊተ ፡ ወለምንት ፡ ኢለአክሙ ፡ ኀቤየ ፡ ሶበ ፡ ትሬእይ ዎሙ ፡ ከመ ፡ እምጻእ ፡ አነሂ ፡ ወእትቃተሎሙ ። ወበእንተዝ ፡ ኰነንዎሙ ፡ እንዘ ፡ ይወድዩ ፡ ሰንቡአ ፡ አድግ ፡ ወላህም ፡ ውስተ ፡ አዕናፌሆሙ ፡ ወውስተ ፡ ምንባሪሆሙ ፡ ከመ[1] ፡ ሥሩዕ ፡ ቀዳሚ ፡ እንዘ ፡ ያቀውምዎሙ[2] ፡ ዕሩቃኒሆሙ ። ወነበሩ ፡ ከመዝ ፡ እንዘ ፡ ኢይምሕርዎሙ[3] ፡ ፲ዕለተ ፡ ውስተ ፡ መንግሥት ፡ ቤት ። ወሶቤሃ ፡ መሐለ ፡ ንጉሥ ፡ እንዘ ፡ ይብል ፡ በቅድመ ፡ ጉባኤ ፡ ኢይወጽእ[4] ፡ እምዛቲሀገር ፡ እንበለ ፡ እሕርስ ፡ ገራህተ ፡ ወእዝ ራእ[5] ፡ እክለ ፡ ወዘእንበለ ፡ አብልዕ ፡ ፈረስየ ፡ እምውእቱ ፡ እክል[5] ። ጽንዑ ፡ ወተቃተሉ ፡ ወኢትፍቅዱ ፡ ወሚአ ፡ ውስተ ፡ ሀገርክሙ ። ወእምድኅረ ፡ ዘንተ ፡ ይቤሎሙ ፡ ካዕበ ፡ ፈነዎ ፡ ለዣን ፡ ዜግ[6] ፡ ባሊ ፡ ገራድ ፡ ምስለ ፡ ብዙኃ ፡ ጼዋ ፡ ምድረ ፡

1. B በከመ ፡
2. A ያቀውሞሙ ፡
3. B ኢይምህርዎሙ ፡
4. B ኢይወፅእ ፡
5-5. A ወእዝራዕ ፡ B እክለ ፡ ወአብልዕ ፡ ፍሬሃ ፡ ለአፍረስየ ፡
6. B ወዘንተ ፡ ብሂሎ ፡ ፈነ ዎሙ ፡ ለዣንዝግ ፡

---

les ṣêwâ qui avaient survécu et leur dit : « Pourquoi avez-vous engagé le combat contre ces gens sans m'en parler et pourquoi ne m'avez-vous pas prévenu lorsque vous les avez vus afin que je vinsse moi-même prendre part à la bataille? » Pour ce motif, il les punit en leur mettant devant le nez (?) et à côté d'eux un poumon d'âne et un poumon de bœuf, et en les exposant debout, tout nus, suivant une ancienne coutume[1]. Ils restèrent ainsi pendant dix jours, sans qu'on leur fît grâce, dans la maison du roi (?). Alors le roi jura devant ses troupes réunies qu'il ne sortirait pas de ce pays avant d'avoir labouré les champs et semé du blé, ni avant que son cheval eût mangé de ce blé. « Soyez courageux, leur dit-il; combattez vaillamment et ne songez pas à retourner chez vous. » Il envoya ensuite Jân Zêg, Garâd de Bâli[2], avec plusieurs ṣêwâ, dans

1. Mot à mot : « Et pour cela il (ils) les punit en mettant un poumon d'âne et de bœuf dans leur nez et à leur place. »
2. Bâli, royaume situé au sud-est de l'Éthiopie.

ጋም ፡ ከመ ፡ ይትቃተል ፡ ምስሌሆሙ ። ወለውእቱኒ ፡ ቀተልዎ ፡ ምስለ ፡ እሊዓሁ[1] ፡ ብዙኃን ። ወእንዘ ፡ ይጸንሕ ፡ ንጉሥ[2] ፡ ተመይጦቶ ፡ ኢገብረ[2] ፡ ሥርዓተ ፡ ማዕድ ፡ እስከ ፡ ይመሲ ፡ ጥቀ ። ወፈነወ ፡ ላእካነ[3] ፡ እስከ ፡ ፍኖቱ ፡ ከመ[4] ፡ ያምጽኡ ፡ ሎቱ ፡ ዜና ። ለእመ ፡ ከነ ፡ ደኅነ[5] ፡ ውእቱ ፡ ወሠራዊቱ ። ወተመይጡ ፡ እሉ ፡ ልዑካን ፡ እምድኅረ[6] ፡ ኃለፈ ፡ ጊዜ ፡ ንዋም ፡ ወዜነውዎ ፡ ለንጉሥ ፡ ከመ ፡ ሞተ ፡ ውእቱ ፡ ባሊ ፡ ገራድ ፡ ምስለ ፡ ሠራዊቱ ። ወሰሚዮ ፡ ንጉሥ ፡ አመ ፡ ሳኒታሁ[7] ፡ ተናገሮሙ ፡ ከዕበ ፡ ንጉሥ ፡ ለእሊአሁ ፡ ወይቤሎሙ[8] ፡ ቀዳሚ ፡ ነበረ ፡ ከመዝ ፡ ይትመዋዕ ፡ ሰብእ ፡ ወይመውእ ፡ በውስተ ፡ ፀብዕ ፡ ወይእዜኒ ፡ አጽንዑ[9] ፡ ልበክሙ ፡ ወኢይባእ[10] ፡ ፍርሃት ፡ ውስተ ፡ ሕሊናክሙ[11] ፡ በእንተዝ ፡ እስመ ፡ ሀሎ[12] ፡ እግዚአብሔር ፡ ዘይረድአነ[12] ፡ በጊዜሁ ። ወእምዝ ፡ ሶበ ፡ በዝኃ ፡ ሕማመ ፡ ከርሥ ። ወዘይመስሎ ፡ ኵሉ[13] ፡

1. B እሊዓሁ ፡ supprimé.
2. B ንጉሥ ፡ après ኢገብረ ፡
3. A ላዕካነ ፡
4. B ከመ ፡ supprimé.
5. B ደህነ ፡
6. B ድኅረ ፡
7. B በሳኒታ ፡
8. B ተናገሮሙ ፡ ወይቤ ፡
9. A አፅንኡ ፡
10. A ኢይባዕ ፡
11. B ልብክሙ ፡
12-12. B ሀሎ ፡ ... ዘ ፡ manquent.
13. B ኵሉ ፡ supprimé.

---

le pays de Gâm pour y porter la guerre, mais les ennemis tuèrent aussi ce général et défirent ses nombreuses troupes. En attendant son retour, le roi ne prit aucune nourriture jusqu'à la nuit sombre et envoya sur ses traces des messagers pour avoir des nouvelles et savoir s'il allait bien ainsi que son armée. Ces messagers revinrent, se présentèrent au roi à une heure avancée et lui annoncèrent que le Garâd de Bâli avait été tué avec toutes ses troupes. Le lendemain le roi parla de nouveau à ses soldats et leur dit : « Il en a toujours été ainsi dans la guerre, on est tantôt vaincu et tantôt victorieux; maintenant donc prenez courage et ne vous laissez pas envahir par la crainte, car Dieu viendra à notre aide quand il lui plaira. » Puis, comme les maladies d'intestins et

ደዌ ፡ ውስተ ፡ ኵርጓኔሁ ፡ ተንሥአ ፡ እምዶብአ[1] ፡ ወሖረ ፡ ምድረ ፡ ሐያ ፡ ዘውእቱ ፡ ሀገሩ ፡ ለትግሬ ፡ መኰንን ፡ ወነበረ ፡ ህየ ፡ እስመ ፡ ዘመነ ፡ ጾም ፡ ዓቢይ ፡ ውእቱ ፡ ወለንግሥታትኒ ፡ ግራ ፡ በአልቲሐት ፡ ወቀኝዕ[2] ፡ በአልቲሐት ፡ አዘዘ ፡ ያምጽእዎን ፡ እምኀበ ፡ ነበሩ ፡ ውስተ ፡ ምደረ ፡ አይዳ ፡ ለገቢረ ፡ ከተማ ፡ ምስለ ፡ ብዙኃን ፡ ሰብእ ፡ ወተጋብአ[3] ፡ ኀበ ፡ ንጉሥ ። ወተነግረ ፡ አሜሃ ፡ አዋጅ ፡ እንዘ ፡ ይትበሃል ። እምይእዜ ፡ አአጽንዑ[4] ፡ ማኅደሪክሙአ ፡ በዝየ ፡ ኵልክሙ ፡ ሠራዊትየአ ። ወአነሂ ፡ ፈቀድኩ ፡ [ነቢረ ፡][5] ውስተ ፡ ዛቲአ[6] ፡ መካንአ[6] ፡ በከመ ፡ ነበረአ[6] ። አቡየ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብአ[6] ፡ ውስተ ፡ ደብረ ፡ ብርሃንአ[6] ። ወአፍራስየኒአ[6] ፡ አዘዝኩአ[6] ፡ ከመ ፡ ይንበሩ ፡ ውስተ ፡ ምድረ ፡ ትግሬ ። ወይብልዑ ፡ እስከ ፡ አምባ ፡ ሠናይት ። ወእምድኅረዝ[7] ፡ ፈነወ ፡ ቃለ ፡ ሐጼ ፡ ኀበ[8] ፡ ጸለምት ፡ ከመ ፡ ያምጽእዎሙ ፡

1. B ዶብዓ ፡
2. B ቀኝ ፡
3. B ወተጋብኡ ፡
4. B ዘይብል ፡ እምይእዜሰ ፡ አጽንዑ ፡
5. D'après B.
6. B አ ፡ supprimé.
7. B ወእምዝ ፡
8. B ሐጼ ፡ ኀበ ፡ ምድረ ፡

---

autres se multipliaient dans son camp, il quitta Dobe'a et se retira dans la province de Tigré, au lieu nommé Ḥayâ, où il demeura pendant le temps du grand jeûne[1]. Il donna aux reines Gĕrâ Ba'altêḥat et Qañ Ba'altêḥat l'ordre de venir du pays d''Ayedâ, où elles étaient restées, et de se rendre près de lui, pour y établir un camp avec de nombreux guerriers, et elles vinrent rejoindre le roi. Par la voix d'un héraut il fit dire à ses troupes : « Guerriers, établissez ici vos demeures; moi-même je choisis pour ma résidence cette localité, comme mon père Zar'a Yâ'eqôb avait choisi pour la sienne Dabra Berhân. Mes chevaux resteront aussi dans la province de Tigré, dans les pâturages qui s'étendent jusqu'à Ambâ Sanâyet[2]. »

Ensuite, il envoya un messager royal à Ṣalamt, pour faire

1. Le Carême.
2. Ambâ Sanêt, dans le Tigré, district de Temben.

ለዣን ፡ አሞራ ፡ ፍጡነ ፡ እስመ ፡ ይትቃተሉ ፡ ነበሩ ፡ እሙንቱ ፡
ምስለ[1] ፡ አምባ ፡ ነሐድ ፡ ሥዩመ ፡ ጸለምት ። ወሶበ ፡ በጽሑ[2] ፡
እሉ ፡ ዼዋ ፡ ውስተ ፡ ዴዴሁ ፡ ተስእሎሙ ፡ ኵሎ[3] ፡ ነገረ ፡
አምባ ፡ ነሐድ ፡ ወነገሮሙ ፡ ለሰብአ ፡ ዶብዓ ። ወሶቤሃ ፡ ይቤ
ልዎ ፡ እሙንቱ ፡ አእግዚእነ ፡ ኀበ ፡ ጸለምትኒ ፡ ነበርነ ፡ እንዘ ፡
ንትቃተል ፡ ምስለ ፡ አምባ ፡ ነሐድ ፡ በከመ ፡ አንተ ፡ አዘዝከነ ።
ወኀበ ፡ ሀገረ ፡ ድብዓኒ ፡ ጊዜ[4] ፡ ተሐውር ፡ ለምንት ፡ ዘኢጸዋ
ዕከነ ፡ ከመ ፡ ንትቃተል ፡ ምስሌሆሙ[5] ። አኮኑ ፡ ሠርዓነ ፡ አቡከ ፡
በእንቲአሆሙ ፡ ዝየ ። ወአኮኑ ፡ ይኄይስ ፡ ኵሉ ፡ ይትቃተል ፡
በበሀገሩ[6] ፡ በከመ ፡ አእመረ ፡ ፍናዊሁ ። ወይእዜኒ ፡ ንሕነ ፡ አግ
ብርቲከ ፡ ናስተፌሥሕከ[7] ፡ ወንገብር ፡ ፈቃደከ ፡ ወንመውት ፡
በእንቲአከ ። እስመ ፡ ናኀሥሮሙ ፡ ለጸላእትከ[8] ፡ ሰብአ ፡ ደብያ[9] ፡

1. B ነበሩ ፡ ይትቃተሉ ፡ ምስለ ፡
2. B በፅሑ ፡
3. B ኵሎ ፡ supprimé.
4. B ወበሀገረ ፡ ዶብዓኒ ፡ እንዘ ፡
5. B ምስሌከ ፡
6. B በበብሔሩ ፡
7. B ናስተፌሥሐከ ፡
8. A ጸላዕትከ ፡
9. B ዶብዓ ፡

---

revenir en toute hâte les Jân Amôrâ[1] qui combattaient encore contre Ambâ Naḫad, choum de Ṣalamt[2]. Lorsque ces ṣêwâ se présentèrent devant lui, il leur fit beaucoup de questions sur Ambâ Naḫad et sur les affaires des habitants de Dobe'a, et ils lui dirent : « O notre seigneur, nous sommes restés à Ṣalamt et nous avons combattu Ambâ Naḫad, comme tu nous l'avais ordonné. Pourquoi ne nous as-tu pas appelés lorsque tu es allé à Dobe'a pour que nous prenions part à la guerre? N'est-ce pas à cause des habitants de cette contrée que ton père nous avait placés là? N'est-il pas préférable que chacun combatte dans son pays dont il connaît tous les chemins? Maintenant nous sommes tes esclaves, nous serons heureux de faire ta volonté et de mourir pour toi; nous anéantirons tes ennemis, les gens de Dobe'a (Dabyâ). »

1. Noms de certains ṣêwâ (en amharique አሞራ ፡ « aigle »).
2. Ṣalamt, district de l'Amḫarâ, au nord du Samên, sur la rive gauche du Takazzé.

ወዘንተ ፡ ነገረ[1] ፡ ሰሚዖ ፡ ንጉሥ ፡ ተዓገሠ ፡ እስከ ፡ ይገብር ፡ ምሕላ[2] ፡ በጊዜሁ ፡ በአብዝኆ ፡ ጾም ፡ ወጸሎት ፡ እስከ ፡ ይትዌለጥ ፡ አርአያሁ ። ወልብሰ ፡ መንግሥቱኒ ፡ ኃደገ ፡ ወነበረ ፡ ዲበ ፡ መንበሩ ። ወኵሎ ፡ ንዋየ ፡ መንግሥት ፡ ዘነበረ ፡ ውስተ ፡ አትሮንሰ ፡ እግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ ወሀበ[3] ፡ ለእግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ ወኢያትረፈ ፡ ምንተኒ ፡ ወፈነወ ፡ ኀበ ፡ ትግሬ ፡ ሽሕ ፡ ሕልቀ ፡ ወርቅ ፡ ከመ ፡ የሀብዎሙ ፡ ለነዳያን ። ወለምስኪናን ፡ ወለመነኮሳት ፡ ወለፅኑሳን ፡ ከመ ፡ ይትወከፍ ፡ እግዚአብሔር ፡ ስእለቶ[4] ፡ ወጸሎቶ ፡ ወሶበ ፡ ሰምዑ ፡ ሰብአ ፡ ዶብዓ ፡ ዘንተ ፡ ኵሎ ፡ ሥርዓቶ ፡ ለንጉሥ ፡ በእደ ፡ ማርያም[5] ፡ ተሐውኩ ፡ ፈድፋደ ፡ ወፈቀዱ ፡ ይረዱ ፡ ውስተ ፡ ምድረ[6] ፡ አደል ፡ ወአስተጋብኡ ፡ አግማሊሆሙ ፡ ወአልህምቲሆሙ[7] ፡ ወደቂቆሙ ፡ ወአንስቲያሆሙ ፡ ወይቤሉ ፡ ዝንጉሥ ፡ ኢየኀድገነ ፡ ወጸንዐ[8] ፡ ልቡ ፡ ለቀቲሎትነ ፡ ወለአጥፍዖ ፡ ሀገርነ[9] ፡ ይኄይሰነ ፡ ንጕየይ ፡ ኀበ ፡

1. B ነገረ ፡ manque.
2. A ምህላ ፡
3. B ወወሀበ ፡
4. A ስዕላቶ ፡
5. B ለንጉሥ ፡ በእዴሁ ፡
6. B ይሑሩ ፡ ምድረ ፡
7. A አልሕምቲሆሙ ፡
8. A ኢየሀድገነ ፡ ወጸንአ ፡
9. B ወለአጥፍኦትነ ፡

A ces paroles, le roi fut satisfait; sur l'heure même il fit un serment et multiplia le jeûne et la prière avec une telle rigueur que son visage en fut changé. Il s'assit sur le trône sans être revêtu de ses habits royaux; il fit don à la Vierge Marie de toutes les richesses qui étaient à 'Atrônsa 'Egze'etna Mâryâm, sans rien conserver, et envoya dans le Tigré mille onces d'or pour être distribuées aux pauvres, aux indigents, aux moines et aux malheureux, afin que Dieu entendît sa demande et exauçât sa prière. En apprenant les dispositions prises par le roi Ba'eda Mâryâm, les habitants de Dobe'â conçurent une vive inquiétude et décidèrent de s'en aller dans le pays d'Adal. Ils réunirent dans ce but leurs chameaux, leurs bœufs, leurs enfants et leurs femmes, « car, disaient-ils, ce roi ne nous laissera pas en paix; il a résolu de nous faire mourir et de détruire notre province; il est pré-

ዘረከብነ ፡ እምቅድመ ፡ ይምጻእ ፡ ኀቤነ ። ወከመዝ ፡ ብሂሎሙ ፡
አኀዙ ፡ ይፅዓኑ[1] ፡ ንዋያቲሆሙ ። ወይሑሩ ፡ ኀበ ፡ ፈቀዱ ፡
ኵሎሙ ፡ ፲ወ፪ ፡ ሥዩማነ ፡ ዶብአ[2] ፡ ምስለ ፡ እሊአሆሙ[3] ፡ ወሰ
ሚዖ ፡ ንጉሥ ፡ ዘንተ ፡ ነገረ ፡ አዘዞሙ ፡ ለትግሬ ፡ መኰንን[4] ፡
ወለቅዳ ፡ ጸሐፌ ፡ ላም ፡ ወለዳሞት[5] ፡ ጸሐፌላም ፡ ከመ ፡ ይዴግን
ዎሙ ፡ ፍጡነ ። ወከመ ፡ ኢያምሥጥዎሙ[6] ፡ ይጽንሕዎሙ ፡ በፍ
ኖት ። ወአፍራሰኒ ፡ ፈነወ ፡ እምቅድመ ፡ ጊዜ ፡ ፱ሰዓት ፡ እንበለ ፡
ይት[ን]ሣእ ፡ ውእቱ ፡ ወያውርድዎሙ ፡ ውስተ ፡ ፈንደን[7] ። ወበ
ጊዜ ፡ መንፈቀ ፡ ሌሊት ፡ ተንሥአ ፡ ወአንሶሰወ ፡ ውእቱኒ ፡
ኵላ ፡ ሌሊተ ፡ እንበለ ፡ አሣዕን ፡ እስከ ፡ ይጸብሕ[8] ፡ ወእምድኅ
ረዝ ፡ ለብሰ ፡ አልባሰ ፡ መንግሥት ፡ ወተፅዕነ ፡ ዲበ ፡ ፈረሱ ፡ ወተ
ደለወ ፡ ለገቢረ ፡ ፀብዕ ፡ ወእምዝ ፡ በጽሐ[9] ፡ ተጋብኡ ፡ ምስለ ፡

1. A አኃዙ ፡ ይጽአኑ ፡
2. B ዶብዓ ፡
3. B እሊዓሆሙ ፡
4. B መኰንን ፡
5. B ወለዳሞ ፡
6. B ኢያምስጥዎሙ ፡
7. B ፈንዶን ፡
8. A ይጼብሕ ፡
9. B በፅሐ ፡

férable que nous nous sauvions où nous pourrons, avant qu'il vienne jusqu'à nous ». Cette détermination prise, les douze choums de Dôbe'a se mirent à charger leurs richesses (?) sur des bêtes de somme et s'en allèrent dans différentes directions avec leurs compatriotes. Le roi l'ayant appris, donna l'ordre au gouverneur du Tigré et aux Ṣaḥafa Lâm de Qedâ et de Dâmôt de se mettre aussitôt à leur poursuite et, pour mieux les surprendre, ceux-ci les guettèrent sur la route. Il envoya aussi à neuf heures[1], avant de partir lui-même, des cavaliers qui les poussèrent vers Findan (?). A minuit il partit et marcha tout le reste de la nuit, sans chaussures, jusqu'au matin, puis il revêtit ses ornements royaux, monta sur son cheval et se prépara à l'attaque. A son arrivée, les habitants

1. Trois heures de l'après-midi.

አንስቲያሆሙ ፡ ወውሉዶሙ ፡ ወንዋዮሙ ፡ ወአኅዘ ፡ ይፅብአሙ ፡ ወይቅትሎሙ[1] ። ወአሕለቆሙ ፡ አሜሃ ፡ እስከ ፡ ኢተርፎ[2] ፡ ምንትኒ ፡ ወለእለ ፡ ጐዩኒ ፡ ኢኃደግዎሙ ፡ እለ ፡ ፈነዎሙ[3] ፡ ቀዳሚ ፡ ሰብአ ፡ ትግሬ ፡ ወዳሞት ። እስመ ፡ እግዚአብሔር ፡ ፈነወ ፡ ሎቱ[4] ፡ ረድኤቶ ፡ ወኢመነነ ፡ ጸሎቶ[5] ፡ ወምጽዋቶ ፡ ወበእንተዝ ፡ ሰብሐ[6] ፡ መንግሥቶ ፡ ወኢያንተገ ፡ አዕኰቶቶ[6] ። ከማሁ ፡ ለወልዱ ፡ እስክንድር ፡ ይፈጽም ፡ ኵሎ ፡ ተምኔቶ ። ወለዘይፈቲ ፡ ብእሲ ፡ ኀልፈቶ ፡ ያስተፋጥን ፡ ሠርዎቶ[7] ፡ ወኢያሥርፅ ፡ ደግመ ፡ አዝርዕቶ ፡ አሜን ።

ንግባዕኬ ፡ ኀበ ፡ ጥንተ ፡ ነገር ፡ ዘቀዳሚ ፡ ወእምዝ ፡ ተመይጠ ፡ ንጉሥን ፡ በእደ ፡ ማርያም ፡ በትፍሥሕት ፡ ወበኃሜት ፡ አምቲሮሙ[8] ፡ አርእስቲሆሙ ፡ ለእሉ ፡ ዓላውያን[9] ። ወእንዘ ፡

1. B ንዋዮሙ ፡ ወእንዘ ፡ ይቅትሎሙ ፡
2. B ወአሕለቆሙ ፡ ወኢያትረፈ ፡
3. B ኢኃደግዎ ፡ ዘፈነዎሙ ፡
4. B ሎቱ ፡ manque.
5. B ወስእለቶ ፡
6-6. B ኢኃደገ ፡ ሰብሐቶ ፡ ወአእኰቶቶ ፡
7. B ሰርዎቶ ፡
8. B በሐሜት ፡ እምቲሮ ፡
9. A አላውያን ፡

---

de Dabe'a s'étaient réunis avec leurs femmes, leurs enfants et leurs biens, et le roi engagea le combat. Ils périrent jusqu'au dernier et ceux qui cherchaient à fuir étaient arrêtés par les gens du Tigré et de Dâmôt que le roi avait apostés sur la route. Car Dieu lui avait envoyé son aide et n'avait pas rejeté sa prière ni ses bonnes œuvres. C'est pour ce motif que Ba'eda Mâryâm ne cessa pas de le glorifier et de le remercier. Que Dieu réalise de même tous les désirs de son fils 'Eskender[1]; qu'il anéantisse et qu'il prive de postérité celui qui désire la mort de ce roi! Amen.

Reprenons maintenant notre récit. Notre roi Ba'eda Mâryâm retourna à son camp, satisfait d'avoir coupé les têtes de ces infidèles, et les soldats apportèrent à leurs femmes les

1. 'Eskender (Quasṭanṭinôs II), fils de Ba'eda Mâryâm, régna après son père de 1478 à 1494.

ያፀውርዎን ፡ ለአንስቲያሆን ፡ ዕልገተ ፡ ዘኢሆሙ[1] ። ወበጽሐ[2] ፡ ውስተ ፡ ከተማሁ ። ወኮነ ፡ ዓቢይ ፡ ፍሥሓ ፡ በኰርጓኔሁ ። ወበ ውስተ ፡ ኵሉ ፡ አህጉር[3] ። ወደምፀ ፡ ጥቀ ፡ ቃለ ፡ ዘፈን ፡ ወማሕ ሌት[4] ፡ ውስተ ፡ ኵሉ ፡ መካን ። ወእምድኅረዝ ፡ ተአዘዘ ፡ ለመ ክረምያ[5] ፡ ቤተ ፡ ንጉሥ ፡ ኀበ ፡ ቅሩብ ፡ ውእቱ ፡ መካን ፡ ዘይ ሄሉ ፡ ቦቱ[6] ፡ ኀበ ፡ ነበረ ፡ ቀዳሚ ፡ በእደ ፡ ማርያም ፡ ንጉሥ ፡ ወከረመ ፡ በህየ ፤ ወለአቡነ ፡ ይምርሐነ[7] ፡ ክርስቶስ ፡ አሚሃ ፡ ፈነዎ ፡ ውስተ ፡ ሀገሩ ። ወእቱሰ ፡ እንዘ ፡ የዓቢ ፡ ተፈልጠ[8] ፡ እም ኔሁ ፡ ለንጉሥ ። ወበጽኑዕ[9] ፡ አዘዘ ፡ ወወሀበ ፡ ፪፻ ፡ ፲ወ፭ ፡ ኀልቀ[10] ፡ ወርቅ ፡ ወዓዲ ፡ መስቀለ ፡ ዘወርቅ ፡ ወአክፋረ[11] ፡ ወመ ንዲለ ፡ ወአስተፋነዎ ፡ በሰላም ። ወለመነኮሳቲሁ[12] ፡ ወሀቦሙ ፡ አልባሰ ፡ ለኵሎሙ ። ወአልህምቲሆሙሰ ፡ ለእሙንቱ ፡ ሰብአ[13] ፡

1. B ያፀውርዎሙ ፡ ዕልገታቲሆሙ ፡
2. B በፅሐ ፡
3. B በኵሉ ፡ A አሕጕር ፡
4. A መህሌት ፡
5. B ለመክረሚያ ፡
6. B ባቲ ፡
7. B ይምርሃነ ፡
8. B የዓቢ ፡ ተመይጠ ፡ ተፈሊጠ ፡
9. A በፅኑዕ ፡
10. B ሕልቀ ፡
11. B ዘወርቅ ፡
12. B መነኮሳትሁ ፡
13. A አልሕምቲሆሙሰ ፡ B ለሰብእ ፡

---

trophées pris sur les corps des ennemis[1]. Ce fut une grande joie à la cour et dans toutes les provinces; on n'entendait partout que le bruit de la danse et des chants. Le roi fit établir son quartier d'hiver près de cet endroit, où il avait demeuré autrefois, et y passa la saison. Il voulut alors renvoyer dans son pays l'Abuna Yemereḥana Krestôs; celui-ci refusa d'abord de se séparer de lui; mais il lui en donna l'ordre formel, lui remit deux cent quinze onces d'or, une croix d'or, des mitres (?), une chape (?) et le congédia satisfait. Il fit aussi don de vêtements à tous ses moines; quant aux bœufs qu'il avait pris sur tous les gens de Dôbe'a, il les confia aux

1. **ዕልገት ፡** membrum est indicii causa interfecto hosti abscissum; unde sic vocantur præputia Philistæorum, quæ David Saulo attulit.

ዶብዓ ፡ ወሀቦሙ ፡ ለዣን ፡ አሞራ ። ወለዣን ፡ ቀንጠፋ ፡ ከመ ፡ ይዕቀቡ ፡ ወይትኖለዉ ። ወእምዝ ፡ መሐሮሙ ፡ ሶበ ፡ ሰአልዎ ፡ ለእለ[1] ፡ ተርፉ ፡ ሰብአ ፡ ዶብዓ ። ወአግብአሙ[2] ፡ ውስተ ፡ ክርስትና ፡ ወሜጠ ፡ ሎሙ ፡ አልህምቲሆሙ[3] ፡ ዘማኅረከ ፡ ወከልአኒ[4] ፡ አልህምተ ፡ ወሰከሙ ፡ አምጺዮሙ[5] ፡ እምሀገረ ፡ ወጅ ፡ ወገኝዝ ፡ ወሠርዓ ፡ ማእከሌሆሙ ፡ ጼዋ[6] ፡ እንዘ ፡ ይሰሚ ፡ ስሞሙ[7] ፡ ዳዊት ፡ አምባ ፡ ወበማን ፡ ገደፎ ፡ ወ[8]ሐነፀ ፡ መቅደሰ ፡ በስመ ፡ እግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ ወአትክልታተ ፡ ብዙኃ ፡ ተከለ ፡ ትርንጎ ፡ ወሎሚ ፡ ወአውያነ ፡ ወረሰያ ፡ ሀገረ ፡ ሠናይተ ፡ ለሀገረ ፡ ዶብዓ ፡ ንጉሥነ ፡ በእደ ፡ ማርያም ፡ ወአፍራሲሁ ፡ ወሀቦሙ ፡ ከመ ፡ ያብልዑ ፡ እክለ ፡ በከመ ፡ ነበበ ፡ በአፉሁ ፡ ቀዳሚ ፡ እንዘ ፡ ይብል ፡ ኢይወጽእ ፡ እምዛቲ[9] ፡ ሀገር ፡ እንበለ ፡ እሕርስ ፡ ገራህተ ። ወዘ

1. B መሀሮሙ ፡ ንጉሥ ፡ ለእለ ፡
2. A አግብዮሙ ፡
3. B አልህምተ ፡
4. A ከልዓኒ ፡
5. B ወሰከ፡ሎሙ፡አምጺአ፡
6. A ማዕከሌሆሙ ፡ B ፄዋ ፡
7. B ስሞ ፡
8. B ወ ፡ supprimé.
9. B ወይቤ ፡ ኢይወፅእ ፡ A ምዛቲ ፡

Jân Amôrâ et aux Jân Qanṭafâ[1] pour les garder et les faire paître. Plus tard, il fit grâce aux habitants de Dôbe'a qui étaient restés dans le pays, lorsqu'ils implorèrent leur pardon et les convertit au christianisme; il leur rendit les bœufs qu'il leur avait pris et en ajouta d'autres qu'il avait fait venir des provinces de Wadj et de Ganz[2]; il plaça dans le pays des ṣêwâ auxquels il donna les noms de Dâwit Ambâ et Bamân Gadafô, y construisit un temple sous le vocable de Notre-Dame Marie, y fit de nombreuses plantations d'orangers, de citronniers et de vignes et embellit ainsi cette contrée. Il y fit manger du blé à ses chevaux, suivant le vœu qu'il avait fait, lorsqu'il avait juré de ne pas sortir de cette

1. Noms de certains ṣêwâ.
2. Wadj et Ganz sont des provinces situées au sud de l'Éthiopie, à côté du Shoa.

እንበለ ፡ እዝራእ[1] ፡ እክለ ። ወእብለዕ[2] ፡ እክለ ፡ ለፈረስየ ፡ እም ውእቱ ፡ እክል ። ወገብረ ፡ እግዚአብሔር ፡ በከመ ፡ ቃሎ[3] ፡ ገራ ህተኒ ፡ ከመ ፡ ይሕርሱ ፡ አዘዘ[4] ፡ ወይዝርኡ ፡ እክለ ፡ ወእምው እቱ ፡ እክለ ፡ አብልዕዎሙ ፡ ለአፍራሲሁ ፡ ወለአብቅልቲሁ[5] ፡ ወተፈ ጸመ ፡ ነገረ ፡ ትንቢቱ[6] ፡ እስመ ፡ ነቢየ ፡ ኮነ ፡ ለርእሱ ፡ ንጉሥነ ፡ በእደ ፡ ማርያም ፡ ወበህየ ፡ አንገሥዋ ፡ ለበዓልተ ፡ ሽሕና[7] ፡ ወሰ መይዋ ፡ ዳዊት ፡ ኤራ ፡ ወእምድኅረዝ ፡ ተስእሎ ፡ ወተማከሮ ፡ ለአቡነ ፡ ማቴዎስ ፡ መምህር ፡ ዘደብረ ፡ ዳሞ[8] ፡ እስመ ፡ ናዛዚሁ ፡ ውእቱ ፡ ከመ ፡ ይሑር ፡ ውስተ[9] ፡ አክሱም ፡ ለገቢረ ፡ ቍርሐት ፡ ወውእቱኒ ፡ ይቤሎ[10] ፡ ሠናየ ፡ ሐለይከ[11] ። ወይፈጽም ፡ ለከ ፡ ኵሎ[12] ፡ ፍትወተከ ፡ እግዚአብሔር ። ወአሜሃ ፡ ፈነዎሙ ፡ ለመ ኰንነ ፡ ትግሬ ። ወለኵሎሙ ፡ ሥዩማን ፡ ወመነከሳት ፡ ወመምህ

1. B ዘእንበለ ፡ እኅርስ ፡ ገራ ኅተ ፡ A እዝራዕ ፡
2. A ወእብልዕ ፡
3. B ቃሉ ፡
4. B አዘዘ ፡ ከመ ፡ ይኅርሱ ፡
5. B እክል ፡ አብልዓ ፡ ለአ ፍራስ ፡ ወለአብቅልት ፡
6. B ተፈጸመ ፡ ትንቢቱ ፡
7. B ለበአልተ ፡ ሽኽና ፡
8. A መምሕር ፡ B ዘዳሞ ፡
9. B ውስተ ፡ supprimé.
10. B ወይቤሎ ፡
11. A ሀለይከ ፡
12. B ኵሎ ፡ manque.

---

contrée avant d'avoir labouré les champs et semé le blé, ni avant que son cheval eût mangé de ce blé. Dieu réalisa ce vœu; en effet, notre roi donna l'ordre de labourer les champs, d'y semer le blé et on fit manger de ce blé à ses chevaux et à ses mules. Ainsi s'accomplit la prophétie de notre roi Ba'eda Mâryâm, qui fut un prophète pour lui-même.

C'est pendant qu'il était dans le pays de Dôbe'a que fut nommée la reine Ba'âleta Sheḥenâ, qui prit le nom de Dâwit 'Êrâ. Puis le roi consulta Abuna Mâtêwôs, prieur de Dabra Dâmô, qui était son confident, pour savoir s'il devait aller à Aksum, afin de s'y faire couronner. Celui-ci lui répondit : « C'est une bonne idée, que Dieu réalise ton intention! » Le roi envoya alors à l'avance le gouverneur de Tigré, tous les choums, les moines et les prieurs qui devaient l'attendre à

ራን[1] ፡ ከመ ፡ ይጽንሕዎ ፡ በጺሖሙ ፡ ቅድመ ፡ ውስተ ፡ አክሱም ፡ ሠሪዮሙ ፡ ኵሎ[2] ፡ ሥርዓተ ፡ ቈርሖት ። ወአልህምተ[3] ፡ ብዙኃ ፡ ዘይጠብሑ ፡ ወሰሚዖ ፡ አሜሃ ፡ ንጉሥነ ፡ ዜና ፡ ምጽአቱ ፡ ለመኰንነ ፡ አደል ፡ ዘስሙ ፡ ለደዕ ፡ እስማን ፡ እምድኅረ ፡ ሞተ ፡ ምሕማድ ፡ ዘተከየዶ ፡ ቀዳሚ ፡ ንጉሥነ ፡ በእደ ፡ ማርያም ፡ ለአከ[4] ፡ ኀበ ፡ ትግሬ ፡ መኰንን[5] ፡ ወኀበ ፡ ኵሎሙ[6] ፡ ሥዩማን ። እለ ፡ ፈነዎሙ[7] ፡ ውስተ ፡ አክሱም ፡ ከመ ፡ ይትመየጡ[7] ፡ ፍጡነ ፡ ወይምጽኡ ፡ ኀቤሁ ። ወበጺሖሙ ፡ እሙንቱ ፡ ተንሥአ ፡ ንጉሥነ ፡ ወወረደ ፡ ካዕበ ፡ ምድረ ፡ ዶብዓ ፡ ወገብረ ፡ በህየ ፡ ሥርዓተ ፡ ጥምቀት ። ወሠርዓ ፡ ኵሎ ፡ ሕገ ፡ ንብረቶሙ ፡ ለሰብአ ፡ ዶብዓ ፡ ወሀልዎቶሙ ፡ ወሤመ ፡ ሎሙ ፡ ዘይኴንኖሙ ፡ ለሰብአ ፡ ዶብዓ ፡ በበሀገሮሙ ። ወአዘዘሙ ፡ ለኵሎሙ ፡ ከመ ፡ ይግበሩ ፡ በዓለ ፡ ዕረፍታ ፡ ለእግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ አመ ፡ ፳ወ፩ ፡ ለወርኃ ፡ ጥር ።

1. A ወመምሕራን ፡
2. B ኵሎ ፡ supprimé.
3. A አልሕምተ ፡
4. B ወለአከ ፡
5. B መኰንነ ፡ ትግሬ ፡
6. B ኵሎሙ ፡ supprimé.
7-7. B ዘፈነዎሙ ፡ ኀበ ፡ አክሱም ፡ ይትመየጡ ፡

Aksum, préparer la cérémonie du couronnement et se procurer des bœufs en grand nombre pour les égorger. Mais ayant appris la marche contre lui du gouverneur d'Adal, Lada'e 'Esmân, successeur de Meḥmad, avec qui il avait fait alliance, notre roi Ba'eda Mâryâm fit donner au gouverneur du Tigré et aux choums qu'il avait envoyés à Aksum l'ordre de revenir aussitôt et de le rejoindre. A leur arrivée, notre roi partit et vint de nouveau dans le pays de Dôbe'a, où il fit la fête du Baptême. Il réglementa ensuite la condition sociale des gens de ce pays et désigna des gouverneurs pour administrer leurs districts; il recommanda aux habitants de célébrer la fête de la Mort de Notre-Dame Marie, le 21 du mois de Ṭer[1], et suivant ses prescriptions, ils firent la fête en distribuant du pain, de la cervoise et de l'hydromel en grande

1. Le 16 janvier.

ወገብሩ ፡ እሙንቱ ፡ በከመ ፡ አዘዞሙ ፡ ወአብአሉ[1] ፡ በአቅርቦ ፡ ኅብስት ፡ ወጸላ ፡ ወሜስ ፡ ብዙኀ ፡ እንዘ ፡ ይትፌሥሑ ፡ ወይዘፍኑ ። ወፈጺሞ ፡ ዘንተ ፡ ኵሎ ፡ ንጉሥነ[2] ። ወአዚዞ ፡ ከመ ፡ ይሕርሱ[3] ፡ ገራህተ ፡ ወከመ ፡ ኢየአኅዙ ፡ ኵናተ ፡ እምይእዜ ። ወሖረ ፡ ምስለ ፡ ኵሉ ፡ ሠራዊቱ ፡ እምዶብዓ ፡ እንተ ፡ ፍኖተ ፡ አንጎት ፡ እንዘ ፡ ይትቄበልዎ ፡ ኵሉ ፡ በበሀገሮሙ[4] ፡ ዕድ ፡ ወአንስት ፡ ወካህናት ፡ በትፍሥሕት ፡ ወበሐሜት[5] ። ወበጽሐ[6] ፡ ዋስል ። ወበህየ ፡ አዘዘ ፡ ከመ ፡ ይሑራ[7] ፡ ንግሥታት ፡ ምስለ ፡ ኵሉ[8] ፡ ሠራዊት ፡ እንተ ፡ ፍኖተ ፡ አምሐራ ፡ ወመንዝህ[9] ። ውእቱሰ ፡ ንጉሥነ ፡ አንሶሰወ ፡ እንተ ፡ ፍኖተ ፡ ግድም ፡ ወበጽሐ[6] ፡ ላዎ ፡ ገበያ ፡ ወኈለቈ ፡ በህየ ፡ አፍራሰ ፡ ምስለ ፡ ኵሉ ፡ ጽሩር ፡ ወሐምበል ። ወእምዝ ፡ ሖረ ፡ ወበጽሐ[6] ፡ ምድረ ፡ ቀጬኖ[10] ፡ ምድረ ፡ ኢፋት ፡ ወቀዊሞ ፡ በህየ ፡ ተሰአለ[11] ፡ ኵሎ ፡ አስማቲሆን ፡ ለአ

1. B ወአውዓሉ ፡
2. B እግዚእነ ፡ ንጉሥ ፡
3. B ይኅርሱ ፡
4. B በበብሔሮሙ ፡
5. A ሃሜት ፡
6. B በፅሐ ፡
7. A ይሑሩ ፡
8. B ምስለ ፡ ብዙኅ ፡
9. B መንዝኅ ፡
10. B ቀጭኖ ፡
11. B ተሥዕለ ፡

quantité et en se livrant à la danse. Lorsque la fête fut terminée, notre roi leur ordonna de cultiver les champs et de ne plus prendre les armes désormais; puis il quitta avec toute son armée le pays de Dôbe'a et vint sur la route d'Angôt. Dans les villes qu'il traversait, les habitants, hommes et femmes, ainsi que les prêtres, venaient à sa rencontre avec de grandes démonstrations de joie. Il arriva à Wâsl et là il donna l'ordre aux reines de se diriger, avec leur troupe, vers les provinces d'Amḥarâ et de Manzeh. Quant à notre roi, il marcha dans la direction de Gedem et vint à Lâwô Gabayâ, où il fit le dénombrement des chevaux et de tous les harnachements (?)[1]; il gagna ensuite le pays de Qatshe'hô dans la province d'Ifât.

1. ጽሩር ፡ amh. ጥሩር ፡ « cuirasse »; ሐምበል ፡ « cuirasse pour un cheval ». Voy. page 40, ligne 5.

ሀጕራት[1] ። ወነገርዎ ፡ እንዘ ፡ ይብሉ ፡ ዝመክሬ ፡ መከነ ፡ ጕዕዘት[2] ፡ ወዝ ፡ ግንድ ፡ ብሎ ፡ ዛቲ ፡ ይእቲ ፡ ዘሀሎነ ፡ ባቲ ፡ ይብልዋ ፡ ፈለገ ፡ አጋት ፡ ምድረ ፡ ጋዳዊ ። ወተስእለ[3] ፡ ካዕበ ፡ እንዘ ፡ ይብል ፡ ይበጽሑኑ[4] ፡ ሰብአ ፡ አደል ፡ ዝየ ። ወይቤልዎ ፡ እወ ፡ ይበጽሑ[5] ፡ ወይውዕሉ ፡ ዝየ ። ወሶቤሃ ፡ ተቀበልዎ ፡ ኵሎሙ ፡ ሰብአ ፡ ሸዋ ፡ ወኢፋት ። ወነጸሮ ፡ ንጉሥ ፡ እምርሑቅ[6] ፡ ብዙኃ ፡ አፍራሲሆሙ ፡ ወብዙኃ ፡ ሰብአ ፡ እግር ፡ እለ ፡ ሀለዉ ፡ ሠሪዮሙ[7] ፡ አዘዘ ፡ ከመ ፡ ኢይምጽኡ ፡ ወይትመየጡ ፡ ውስተ ፡ ፍኖቶሙ ። ከመ ፡ ኢይሙት ፡ ሰብእ ፡ በፃሕቅ ። ወበጽሐ ፡ ውእቱ ፡ ንጉሥ[8] ፡ ምድረ ፡ ጦብያ[9] ፡ ዘኢፋት ፡ ወተከለ ፡ ደበና ፡ ዘሱፍ ፡ ወቀዳሚኒ ፡ ነበረ ፡ ኀበ[10] ፡ ይእቲ ፡ ምድር ፡ ንጉሥነ ፡ ዳዊት ። ወተከለ ፡ በውስቴታ ፡ ብዙኃ ፡ አትክልተ ፡ ወተንሢአ[11] ፡

1. A እሕጕራት ፡
2. B ጕዕዘት ፡
3. B ተሠዕለ ፡
4. B ይበፅሑኑ ፡ እስከ ፡ ዝየ ፡
5. B ይበፅሑ ፡
6. A እምርኁቅ ፡
7. B ሰሪሆሙ ፡
8. B ወበፅሐ ፡ ንጉሥ ፡
9. B ጦጵያ ፡
10. B ውስተ ፡
11. A ወተንሢዖ ፡

S'étant arrêté dans cette province, il demanda le nom de toutes les villes et on lui répondit : « Celle-ci est Makrê, lieu de déportation (?); celle-là Gend Belô; celle où nous sommes s'appelle Falaga Agât, du pays de Gâdâwi. » Il demanda aussi si les gens d'Adal venaient dans la contrée et on lui dit : « Oui, ils y viennent et y séjournent. » Tous les habitants du Shoa et d'Ifât se rendirent au devant de lui, et le roi, ayant aperçu de loin leurs nombreux cavaliers et piétons, qu'ils avaient disposés en bon ordre, leur fit dire de ne pas aller plus loin et de rebrousser chemin, craignant que les gens de la contrée ne mourussent de disette. Le roi arriva ensuite à Ṭôbeyâ d'Ifât et y construisit (?) une tente de souf (?)[1]. Notre roi Dâwit[2], qui avait autrefois demeuré dans cette localité, y

1. Le verbe ተከለ ፡ signifie à la fois « bâtir » et « planter ». Voy. page 137.
2. Dâwit Ier, père de Zar'a Yâ'eqôb, régna de 1382 à 1411.

እምህየ ፡ ወፅአ[1] ፡ አንቀጸ ፡ ደጎ ፡ ምችግ ። ወኃደረ ፡ ፈለገ ፡
ጋሳይ[2] ፡ እንተ ፡ ይእቲ ፡ ምድረ ፡ ደብረ ፡ ብርሃን ፡ ወተስእሎ[3] ፡
በህየ ፡ ለጸሐፌ ፡ ላም ፡ ደብረ ፡ ጽዮን ። ወይቤሎ ፡ ለምንት ፡ ዘኢ
መጽኡ ፡ መነኮሳተ ፡ ደብረ ፡ ሊባኖስ ፡ ከመ ፡ ይትቀበሉኒ ።
አኮኑ ፡ አንተ ፡ ጸሐፌ ፡ ለም ፡ ዘሸዋ ። ወለእሙንቱኒ ፡ አኮኑ ፡
ምድሮሙ ፡ ሸዋ ፡ ወውእቱኒ ፡ ተናገረ ፡ ወይቤ ፡ ኦእግዚእየ ፡
መጽኡ ፡ ኵሎሙ ፡ መነኮሳት ፡ ምስለ ፡ አቡነ ፡ ይምርሐነ ፡ ክርስ
ቶስ[4] ፡ ወበጽሑ[5] ፡ ውስተ ፡ ደብረ ፡ ብርሃን ፡ ወእምዝ ፡ በሳኒ
ታሁ ፡ ጊዜ ፡ ተንሥአ ፡ ንጉሥ ፡ እምኀበ ፡ ኀደረ[6] ፡ መጽኡ ፡
ከመ ፡ ይትቀበልዎ ፡ መነኮሳት ፡ ዘደብረ ፡ ሊባኖስ ፡ ወደብተራ ፡
ዘደብረ ፡ ብርሃን ፡ ኵሎሙ ፡ በበሥርዓቶሙ ፡ ምስለ ፡ ብዙኀ ፡
ማዕጠንት ፡ ወድባባት ። ወሶበ ፡ ርእዮሙ ፡ ንጉሥ ፡ ተፈሥሐ ፡
ፈድፋደ ፡ ወይቤ ፡ አኮኑ ፡ እሉ[7] ፡ መነኮሳት ፡ ዘደብረ[8] ፡ ሊባ

1. A ወወጽአ ፡
2. Ou ጋላይ ፡ (?)
3. B ተሥዕሎ ፡
4. B ምስለ ፡ መምህሮሙ ፡ ይምርሃነ ፡ ክርስቶስ ፡
5. B በፅሑ ፡
6. A ሀደረ ፡
7. B እሉ ፡ supprimé.
8. B መነኮሳተ ፡ ደብረ ፡

---

avait fait aussi de nombreuses constructions (?). Quittant ce pays, Ba'eda Mâryâm sortit par les défilés (?) de Dagô Metjeg, arriva à Falaga Gâsâye, qui est la terre de Dabra Berhân, et s'adressant au Ṣaḥafa Lâm de Dabra Ṣeyôn : « Pourquoi les moines de Dabra Libânôs ne sont-ils pas venus à ma rencontre, lui dit-il? N'es-tu pas le Ṣaḥafa Lâm du Shoa et leur province n'est-elle pas le Shoa? » Ce gouverneur lui répondit : « O mon seigneur, tous les moines sont venus avec l'Abuna Yemereḥana Krestôs et sont à Dabra Berhân. » Le lendemain, lorsque le roi se mit en marche, tous les moines de Dabra Libânôs et les clercs de Dabra Berhân vinrent au devant de lui, en rang, avec plusieurs dais et encensoirs. A cette vue, le roi fut rempli de joie et s'écria : « Ne sont-ce pas les moines de Dabra Libânôs? » Ils répondirent : « Oui, notre seigneur. »

ኖስ ፡ ወይቤልዎ ፡ እወ ፡ እግዚእነ[1] ። ወውእተ ፡ ጊዜ ፡ አዘዘ ፡ ፍጡነ ፡ ከመ ፡ ያምጽእዎ[1] ፡ ለአቡነ ፡ ይምርሐነ ፡ ክርስቶስ ፡ ወአቅረብዎ ፡ ፍጡነ ፡ ቅድሜሁ ፡ ለአቡነ ፡ ይምርሐነ[2] ፡ ክርስቶስ ። ወወድቀ ፡ ሶቤሃ ፡ ውስተ ፡ ምድር[3] ፡ እምብዝኃ ፡ ፍሥሓ[4] ፡ እንዘ ፡ ይሰግድ ፡ ለንጉሥ ፡ ወንጉሥኒ ፡ አዘዘ ፡ ከመ ፡ ያንሥእዎ[5] ። ወባረኮሙ ፡ አሜሃ ፡ ለመነኮሳት ፡ ወለደብተራ ፡ ዘደብረ ፡ ብርሃን ። ወእምዝ ፡ አተወ ፡ ውስተ[6] ፡ ደብር ፡ ዘብርሃን ፡ ወቦአ ፡ ኀቤሃ ፡ ወተሳለማ ፡ ወዖደ ፡ ቅጽራ ፡ ወበጽሐ ፡ ኀበ ፡ መካነ ፡ ማኅደሪሁ ። ወረከበ[7] ፡ በህየ ፡ ለዕፀ ፡ ቀጋ ፡ እንተ ፡ ተከለ ፡ ቀዳሚ ፡ በእደዊሁ ፡ አመ ፡ ንዕሱ ፡ እንዘ ፡ ሀሎ ፡ ምስለ ፡ አቡሁ ፡ ውስተ ፡ ይእቲ ፡ ምድር ። ወአልበሳ ፡ ግምጃ ። ወእምድኅረዝ ፡ ኀለፈ ፡ ወበጽሐ[8] ፡ ምድረ ፡ ሰርማት ። ወተንሥአ ፡ እምህየ ፡ ቦአ ፡

1-1. B እግዚአ ፡ ወአዘዘ ፡ ያምጽእዎ ፡ ፍጡነ ፡
2. B ወአቅረብዎ ፡ ሎቱ ፡ ቅድሜሁ ፡
3. B ወደከ ፡ ዲበ ፡ ምድር ፡
4. B ፍሥሐሁ ፡
5. B ፍጡነ ፡
6. B አተወ ፡ ደብረ ፡ ብርሃን ፡
7. B ወተሰለማ ፡ ወዖደ ፡ ቅፅራ ፡ ወበፅሐ ፡ መካነ ፡ መኅደሩ ፡ ወረከባ ፡
8. B በፅሐ ፡

Il ordonna alors de faire approcher l'Abuna Yemereḥana Krestôs, que l'on fit avancer aussitôt et qui, tremblant de joie, tomba aux pieds du roi et se prosterna devant lui. Le roi le releva et salua les moines ainsi que les clercs de Dabra Berhân. Il se rendit ensuite à Dabra Berhân, entra dans l'enceinte, s'inclina, fit le tour de la muraille et gagna sa demeure. Il y retrouva l'arbre qagâ[1] qu'il avait planté lui-même pendant sa jeunesse, lorsqu'il était dans cette localité, et le fit couvrir de gemedjâ (?).

De là il s'en alla au pays de Sarmât, puis passa sur le ter-

1. ቀጋ ፡ « églantier ». — ወአልበሳ ፡ ግምጃ ፡ « et l'habilla de gemedjâ ».

ምድረ ፡ ዘንጎ ፡ ኀበ ፡ ተሐፅነ ፡ ቀዳሚ ፡ ወገብረ ፡ በውስቴታ[1] ፡ በዓለ ፡ ሆሳዕና[2] ፡ ወፋሲካ ፡ ወፈጺሞ ፡ በዓለ ፡ ዕርገት ፡ ቦአ ፡ የለባሸ[3] ፡ ዘውእቱ ፡ መርጡለ ፡ ሚካኤል ። ወአዘዘ ፡ ከመ ፡ [ይ]ግበሩ ፡ ቤተ ፡ ንጉሥ ፡ ኀበ ፡ [ነበ]ሩ[4] ፡ ቀዳሚ ። ንጉሥነ ፡ ዳዊት ፡ ወአቡሁ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ። ወነበረ ፡ ሶቤሃ ። ውእቱ[5] ፡ እስከ ፡ ይትፌጸም ፡ መዋዕለ ፡ ክረምት ። ወእንዘ ፡ ሀሎ ፡ ውስተ ፡ ይእቲ ፡ ምድር[6] ፡ አመ ፡ ፳ ፡ ወ፬ ፡ ለወርኃ ፡ ሐምሌ ፡ ጊዜ ፡ መንፈቀ ፡ ሌሊት ። መጽአ ፡ ዣን ፡ ደረባ ፡ ዘይብልዎ ፡ ማቴዎስ ። ወነገሮ ፡ ለንጉሥ ፡ ከመ[7] ፡ ተወልደ ፡ ሕፃን ፡ እምእግዝእት[8] ፡ ሮምና ። ወበእንተዝ ፡ ተፈሥሐ ፡ ፈድፋደ ፡ ወሰብሐ ፡ ለእግዚአብሔር ፡ ወኀለፈ ፡ ውስተ[9] ፡ ቤተ ፡ ክርስቲያን ። ወጸውዖሙ ፡ ለኵሎሙ ፡ ደብተረ ፡ ለገቢረ ፡ ማሕሌት[10] ፡ ወለአዕርጎ ፡ ዕጣን ። እስመ ፡

1. B በህየ ፡
2. B ሆሣዕና ፡
3. B የለበሸ ፡
4. D'après B.
5. B ወነበረ ፡ ውእቱኒ ፡
6. B በይእቲ ፡ ምድር ፡
7. B ነገሮ ፡ ከመ ፡
8. B እምእግዝእትነ ፡
9. A ሀለፈ ፡ B ውስተ ፡ ይእቲ ፡
10. A መኃሌት ፡

ritoire de Zangô où il avait été élevé, y fit la fête des Rameaux et la Pâque et, après la fête de l'Ascension, se rendit dans le district de Yalabâsha, au lieu nommé Marṭula Mikâ'êl. Il fit établir son habitation à l'endroit où son père Zar'a Yâ'eqôb et notre roi Dâwit avaient demeuré autrefois et y resta jusqu'à la fin de l'hiver. Pendant son séjour dans cette résidence, le 24 du mois de Ḥamlê[1], au milieu de la nuit, le Jân Darabâ[2] nommé Mâtêwôs vint lui annoncer que la reine Rômnâ[3] lui avait donné un fils. Cette nouvelle causa au roi une grande joie; il glorifia Dieu, se rendit à l'église et convoqua tous les clercs pour chanter et offrir de l'encens, car c'était le jour

1. 18 juillet. Il y a une fête de la Vierge le 21 du mois de Ḥamlê (15 juillet), il se pourrait que ce fût celle-là, car il n'y en a pas le 24.
2. Sorte de chambellan.
3. Grenade.

ይእቲ ፡ [ዕለት][1] ፡ ዕለተ ፡ በዓላ ፡ ለእግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ ወበዓለ ፡ ሩፋኤል ፡ መልአክ ። ወእምድኅረ ፡ ፍጻሜ ፡ ቍርባን ፡ ወሀቦሙ ፡ ለእሙንቱ ፡ ደብተራ ፡ መብልዓ ፡ ወመስቴ ፡ ብዙኃነ ፡ ወለኵሎሙ ፡ ነዳያን ፡ ወምስኪናን ፡ ወሀበ[2] ፡ ምጽዋተ ። ወለውእቱ ፡ ማቴዎስ ፡ ዘነገሮ ፡ ብስራተ ፡ በረከ ፡ [ወአልበሶ][3] ፡ አልባሰ ፡ ሠርጎ ። ወለሕፃንኒ ፡ አዘዘ ፡ ከመ ፡ ያብዕዎ ፡ በዕድሜሁ ፡ ውስተ ፡ ክርስትና ፡ ወሰመዩ[4] ፡ ስሞ ፡ እስክንድር ። ወካዕበ ፡ ተወልደ ፡ በህየ[5] ፡ ቴዎድሮስ ፡ እምነ ፡ እሬሽ ፡ ገዜት[6] ። ወእምድኅረ ፡ ፈጸመ ፡ በዓለ ፡ መስቀል ፡ ሖረ ጋርማ ፡ ወነበረ ፡ እስከ ፡ አመ ፡ ፳ወ፪ ፡ ለወርኃ ፡ ኅዳር[7] ። ወገቢሮ ፡ በዓለ ፡ በህየ ፡ ወሖረ ፡

1. D'après B.
2. B መስቴ ፡ ለነዳያንኒ ፡ ወለምስኪናን ፡ ወሀበ ፡
3. D'après B.
4. B አዘዘ ፡ ያብዕዎ ፡ ውስተ ፡ ክርስትና ፡ በዕድሜሁ ፡ ወሰመይዎ ፡
5. B በህየ ፡ manque.
6. B እምነ ፡ ራስ ፡ ገዚት ፡
7. B ፲ወ፪ ፡ ለኅዳር ፡

---

de la fête de Notre-Dame Marie et de l'ange Raphaël. Lorsque la messe fut terminée, il donna à ces clercs à boire et à manger et distribua des aumônes aux pauvres et aux indigents. Quant à Mâtêwôs, qui lui avait apporté cette bonne nouvelle, il le gratifia de riches vêtements. Le roi prescrivit ensuite de faire baptiser l'enfant à l'époque fixée par l'Église[1] et il lui donna le nom d''Eskender[2].

C'est au même endroit que naquit Têwôderôs[3], fils d''Erêsh Gazêt.

Lorsque la fête de la Croix fut terminée[4], le roi vint à Gârmâ, y resta jusqu'au 22 de 'Hedâr[5], et après y avoir passé

1. Quarante jours après la naissance pour les garçons et quatre-vingts pour les filles.
2. Alexandre.
3. Théodore.
4. Probablement la fête de l'Exaltation de la Croix, le 17 de Maskaram (14 septembre).
5. 'Hedar, troisième mois des Éthiopiens, commence le 28 octobre. Le 22 de ce mois correspond au 18 novembre.

ወበጽሐ፡ ዘዕለተ ፡ ሚካኤል ፡ በብዙሕ፡ ተፍሥሐት ፡ ተንሥአ[1]፡ ወሖረ ፡ ወበጽሐ[2] ፡ ሰደቀበበ ፡ ምድረ ፡ እላማላሊ ። ወእንዘ ፡ ሀሎ ፡ ህየ ፡ ነገርዎ ፡ ከመ ፡ ተማከሩ ፡ በሀገረ ፡ ባሊ ፡ እለ ፡ ተናጭ ፡ ይብልዎሙ ፡ ወእልያኒሁ[3] ፡ ለባሊ ፡ ገራድ ፡ ዘስሙ ፡ ገብረ ፡ ኢየሱስ ። ወለኵሎሙ ፡ ፄዋ ፡ ንሒር ፡ ምድረ ፡ አደል[4] ። ወዘንተ ፡ ነገረ ፡ ሰሚዖ[5] ፡ አዘዘ ፡ ከመ ፡ ያምጽእዎሙ ፡ ፍጡነ ፡ ለእሙንቱ ፡ ሰብእ[6] ፡ እለ ፡ መከሩ ፡ እኩየ ፡ ምክረ[7] ፡ ዘእንበለ ፡ ያትርፍዎሙ ፡ ውስተ ፡ ሀገሮሙ ፡ ምንተኒ[7] ። ወሶቤሃ ፡ አምጽእዎሙ ፡ ወአቀምዎሙ ፡ ቅድመ ፡ ንጉሥ[8] ። ወሎሙሰ ፡ መሰሎሙ ፡ ዘይሠርዕዎሙ ፡ ውስተ ፡ አኅጕሪሆሙ[9] ፡ ወያሠረግውዎሙ ። ወንጉሥሰ ፡ አዘዘ ፡ ከመ ፡ ይሥርው ፡ ኵሎ ፡ ሰብአ ፡ አፍ

1. B ተንሥአ ፡ manque.
2. B በፅሐ ፡
3. B እለ ፡ ይብልዎሙ ፡ ተናጭ ፡ ወወዓልያኒሁ ፡
4. A አደር ፡
5. B ነገረ ፡ manque.
6. B ሰብእ ፡ manque.
7-7. B እኩየ ፡ ላእሌየ ፡ እንበለ ፡ ያትርፉ ፡ ውስተ ፡ ሀገር ፡ ምንተኒ ፡
8. B ቅድሜሁ ፡
9. B በበአውግሪሆሙ ፡

la fête, gagna tout joyeux Za'elata Mikâ'êl[1] d'où il se rendit à Sadaqababâ, dans le pays d''Elâmâlâli (?).

Pendant qu'il était dans cette contrée, on lui rapporta qu'il y avait eu, dans la province de Bâli, un complot entre les gens appelés Tanâtsh, ceux du Garâd de Bâli, dont le nom était Gabra 'Iyasus[2], et tous les ṣêwâ, qui avaient résolu de passer dans le pays d'Adal. A cette nouvelle le roi ordonna de faire venir sur-le-champ ceux qui avaient formé ce mauvais dessein et de ne pas les laisser plus longtemps dans leur province. On les amena aussitôt devant le roi. Ils croyaient que son intention était de leur distribuer de beaux habits et de les renvoyer ensuite dans leurs districts (?), mais il com-

1. Les mots ወሖረ ፡ ወበጽሐ ፡ paraissent avoir été mis à tort avant ዘዕለተ ፡. En les supprimant on a : « Après avoir célébré joyeusement la fête de saint Michel (le 12 de 'Hedar), il se rendit, etc. »
2. Serviteur de Jésus.

ራስ ። ወሰብአ ፡ እግር[1] ፡ እለ ፡ ሀለዉ ፡ ውስተ ፡ ኵርጓኔ[2] ። ወለ ቤት ፡ ሐንሳኒ[3] ፡ ወሀበሙ ፡ ፲ ፡ አልህምተ[4] ፡ ከመ ፡ ይጥብሑ[5] ፡ ሥጋሆሙ ። ወእንዳሆሙሰ ፡ እስተጋብኡ[6] ፡ ወእስተደልዉ ፡ ይቤ ሎሙ ። ወእምዝ ፡ አኃዝዎ[7] ፡ ለእሉ ፡ ተናጭ ፡ ዘኍልቆሙ ፡ ፲፻ ፡ ወ፯፻ ፡ ወ፷ ፡ ወወደዩ ፡ ውስተ ፡ ክሳውዲሆሙ[8] ። ወበከመ ፡ ዘተገብረ[9] ፡ በውእቱ ፡ አንዳ ፡ አልህምት ፡ ዘእቤ ፡ ቀዳሚ ። ወወ ሰድዎሙ ፡ ምድረ ፡ ጐጃም ፡ ኵሎሙ ፡ ሸዋ ፡ ኃዳሪ ፡ ወአብጽ ሕዎሙ[10] ፡ እስከ ፡ አባዊ ። ወእምአባዊ ፡ ተቀበሎሙ ፡ ጐዣም[11] ፡ ነጋሽ ፡ ምስለ ፡ ኵሎሙ ፡ ብዙኃን ፡ ፄዋ[12] ፡ ዘጐዣም[11] ፡ ወሠር

1. A አዕጋር ፡
2. B ኵርጓኔሁ ፡
3. B ወለቤትእንሳኒ ፡
4. B ፲፻ ፡ A አልሕምተ ፡
5. B ይጥብሕዎሙ ፡
6. B ያስተጋብኡ ፡
7. B አኀዝዎሙ ፡
8. A ክሣውዲሆሙ ፡
9. B ዘ ፡ supprimé.
10. A አብፅሕዎሙ ፡
11. B ጐጀም ፡
12. B ኵሎሙ ፡ ጬዋ ፡

---

manda à tous les cavaliers et à tous les piétons qui étaient à sa cour de se mettre sous les armes, donna aux Bêt Ḥansâ dix bœufs pour les égorger et les dépouiller, leur recommanda de faire des lanières (?) avec la peau de ces animaux et de les tenir prêtes (?). On s'empara ensuite des Tanâtsh qui étaient au nombre de dix-sept cent soixante, on leur passa autour du cou les lanières que l'on avait préparées comme je viens de le dire et tous les Shoa 'Hadâri[1] les conduisirent ainsi dans la province de Guadjâm[2] jusqu'au fleuve Abâwi[3], où ils furent reçus par le Nagash du Guajâm, accompagné de ses nombreux

1. Probablement certains ṣêwâ du Shoa.
2. Le Godjam, une des principales provinces de l'Amhara, est situé au sud du lac Tsana, à l'ouest et au nord de l'Abaï et à l'est de Damot. (René Basset, *Journal de la Société asiatique*, 1881, p. 148.)
3. L'Abawi ou Abaï est le nom donné par les Éthiopiens au Nil Bleu, qui prend sa source au sud du lac Dembea dont il traverse la partie méridionale.

ዕዖሙ[1] ፡ ውስተ ፡ ምድረ ፡ ገምቦታ ። ወሰመዩ ፡ ስሞሙ ፡ ዳዊት ፡ ሐረሳ ፡ ወለአንስቲያሆሙኒ ፡ ምስለ ፡ ንዋዩሙ ፡ ወደቂቆሙ ፡ ወኵሎ ፡ ጥሪቶሙ ፡ አምጽኡ ፡ ሎሙ ፡ ወፈነወ ፡ ኀቤሆሙ ። ወከዐበ ፡ አዘዘ ፡ በህየ ፡ ከመ ፡ ይሑሩ ፡ ምድረ ፡ አደል ፡ ለገቢረ ፡ ፀብዕ ፡ ኵሎሙ ፡ ዘደዋሮ ፡ ፄዋ ፡ ወባሊ ፡ ወዳሞት ፡ ኃዳሪ ። ውእቱሰ ፡ ተንሥአ ፡ ወኀለፈ ፡ ምድረ[2] ፡ ደዋሮ ፡ ወአጥፍዕዎሙ ፡ እሙንቱ ፡ ፄዋ[3] ፡ ለምድረ ፡ አደል ፡ ተመይጡ ፡ ወተራከብዎሙ[4] ፡ ምስለ ፡ ንጉሥ[5] ፡ በምድረ ፡ ደዋሮ ፡ በትፍሥሕት ፡ ወበሐሤት[6] ። ወገብሩ[7] ፡ በህየ ፡ በዓለ ፡ ጥምቀት ። ወበዓለ ፡ አስተርእዮ ፡ ዕለተ ፡ ተዝካራ ፡ ለእግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ ወእምዝ ፡ ተመይጠ ፡ እምደዋሮ ፡ ወበጽሐ[8] ፡ ኀበ ፡ እላማሌ ፡

1. B ወሠርዖሙ ፡
2. A ወሀለፈ ፡ B ምድረ ፡ manque.
3. B ፄዋ ፡ manque.
4. B ወተረከቡ ፡
5. B ንጉሦሙ ፡
6. A ወበኃሤት ፡
7. B ወገብረ ፡
8. B በዕሐ ፡

ṣêwâ, et celui-ci les relégua dans la province de Gambôtâ[1]. On leur fit parvenir leurs femmes, leurs meubles, leurs enfants et leurs biens, et cette colonie prit le nom de Dâwit Ḥarasâ[2].

Le roi ordonna ensuite aux ṣêwâ de Dawârô, de Bâli et aux Dâmôt 'Hadâri d'aller à Adal pour y faire la guerre et se rendit lui-même dans le Dawârô[3]. Ces ṣêwâ ravagèrent le pays d'Adal et vinrent tout joyeux retrouver le roi dans le Dawârô, où ils célébrèrent la fête du Baptême et celle de l'Expiation (?), le jour de l'anniversaire de Notre-Dame Marie.

Le roi quitta ensuite cette province et vint à 'Elâmâlê[4], dans

1. Royaume de Cambat, tout à fait au sud de l'Éthiopie ancienne.
2. David l'a labourée (?).
3. Le Daouaro était une province orientale de l'Éthiopie, située près des royaumes de Bâli et d'Aoufat et peuplée en grande partie de musulmans hanéfites. Il est aujourd'hui occupé par les Gallas. (René Basset, *Journal de la Société asiatique*, 1881, p. 145.)
4. Alamale, petit royaume au sud de l'Éthiopie.

ምድረ ፡ ደጉ ፡ ደጉመኝ[1] ፡ ወነበረ ፡ ባቲ ፡ ኵሎ ፡ መዋዕለ[2] ፡ አጽዋም ። ወተከለ ፡ ውስቴታ ፡ ወይነ ፡ ወሦከረ ፡ ሎሚ ፡ ወትርንጎ ፡ ወኵሎ ፡ አፈዋተ ፡ ወአፍቀራ ፡ ለይእቲ ፡ መካን ። ወአዘዘ ፡ በህየ ፡ ከመ[3] ፡ ያምጽኡ ፡ መንግሥ ፡ ጐጃም ፡ ነጋሽ ፡ አንበሳ ፡ ዳዊት ። ወሶበ ፡ አምጽአ ፡ በከመ ፡ አዘዝዎ[4] ፡ በአብዝኖ ፡ ንዋይ ፡ ዘንግሡ ፡ ዚአሁ ፡ ባረከ ፡ ንጉሥን ፡ ፈድፋደ ። ወወሀቦ ፡ እስከንድርሃ ፡ ወልዶ ፡ ከመ ፡ ይኩኖ ፡ ወልደ[5] ። ወውእቱኒ ፡ ከመ ፡ ይኩኖ ፡ አበ ። ወአርፈቅዎ[6] ፡ ውስተ ፡ ሕፅኑ ፡ ለውእቱ[7] ፡ ሕፃን ፡ እስከንድር ። ወውእተ ፡ ጊዜ ፡ ተፈሥሐ ፡ ጥቀ ፡ በእንተዝ ፡ ነገር ። ወአወፈዮ ፡ ለሕፃን ፡ ብዙኃ ፡ ሀብታተ ፡ አፍራስ ፡ ወአብቅልት ፡ ወርቀ ፡ ወብዝተ ። ወይቤ ፡ ንዋየሰ ፡ ኵሎ[8] ፡ ዘይትፈቀድ ፡ በበሥርዓቱ ፡ እሁቦ ፡ አነ ፡ ወበሕቱ ፡ ሀበኒ ፡ ምድረ ፡

1. B እላማሌ ፡ ደጐ ፡ ደጐመኝ ፡
2. B በመዋዕለ ፡
3. B ከመ ፡ supprimé.
4. B ዘአዘዝዎ ፡
5. B ወልዶ ፡
6. B አርፈቆ ፡
7. B ውእቱ ፡ supprimé.
8. B ኵሎ ፡ manque.

---

le district de Dagu Dagumañ, où il resta tout le temps du jeûne. Il y planta de la vigne, des šokarâ[1], des citronniers, des orangers et toutes sortes de plantes odoriférantes, et se plut beaucoup dans cet endroit. Il fit donner l'ordre au Nagash du Guadjâm, Anbasâ Dâwit[2], de venir lui payer son tribut, et celui-ci, se conformant à cet ordre, lui apporta une grande quantité de richesses de son royaume. Le roi, après l'avoir beaucoup remercié, lui confia son fils Eskender pour qu'il le traitât comme son propre enfant et que ce dernier considérât ce gouverneur comme son père. Il lui mit sur le sein le petit 'Eskender, en manifestant une grande satisfaction, et fit à l'enfant plusieurs cadeaux en chevaux, en mules, en or et en coton. Le Nagash lui dit : « Je lui fournirai toutes les choses qui lui seront nécessaires au fur et à mesure de ses besoins,

1. ሶከር ፡ « sucre »; peut-être des cannes à sucre.
2. Lion de David.

በእንቲአሁ ፡ በዘአንበር ፡ ሎቱ ፡ አባዕረ ፡ ወአልህምተ ። ወንጉ
ሥኒ ፡ ይቤሎ ፡ አሆ ፡ ወእንዘ ፡ ሀሎ ፡ ከዕበ ፡ ውስተ ፡ ይእቲ ፡
ምድር ፡ ተንሥአ ፡ ሕማመ ፡ ንዳድ ፡ ወቀተሎ[1] ፡ ለውእቱ[1] ፡
ጐዝጐም ፡ ነጋሽ ፡ እንበሳ ፡ ዳዊት ። ወተክለ ፡ ማርያም ፡ ሶበ ፡
ሐመ ፡ ነገርዎ ፡ ለንጉሥ ፡ ይእተ[2] ፡ ጊዜ ፡ አዘዘ ፡ ከመ ፡ ያምጽ
እዎ ፡ ኀቤሁ ፡ ወይርአይ ፡ ሕማሞ ። እስመ ፡ ያፈቅሮ ፡ ጥቀ ፡ ወየ
አምኖ[3] ። ወአዘዘ ፡ ውእቱ ፡ በዘመኑ ፡ ወበዘመነ ፡ አቡሁ ፡ ዘርአ ፡
ያዕቆብ ። ወነጸሮ ፡ ቅዱስ[4] ፡ ሕማሞ ፡ አስተዮ ፡ ቅብዓ ፡ ቅዱሰ ።
ወውእቱሰ ፡ ይቤ ፡ ኦእግዚእየ ፡ ኢየሐዩ ፡ እምይእዜ ፡ ዘቀዋም
ያን ፡ አዛዜ ፡ ሀሎ ፡ እስከ ፡ ዮም ፡ ውእቱ ፡ ሥርዓት ። ወካዕበ ፡
ተወልደ ፡ በሀየ ፡ ሕፃን ፡ እምሮምና ፡ እግዝእት ፡ ወሰመየ ፡ ስሞ ፡
ዕንቈ ፡ እስራኤል[5] ። ወእምዝ ፡ ቆመ ፡ ሊቀ ፡ መፃኒ[6] ፡ ዘስሙ ፡

1. Ces deux mots manquent dans B.
2. B ውእተ ፡
3. B ወይትአመኖ ፡
4. B ቅዱስ ፡ ንጉሥ ፡
5. B ዕንቈ ፡ ፳ኤል ፡
6. B መፃኔ ፡

mais donne-moi pour lui une terre où je mettrai des bœufs et des taureaux », et le roi la lui accorda.

Anbasâ Dâwit était encore dans cette contrée lorsqu'il s'y déclara une fièvre maligne dont il mourut. Takla Mâryâm[1] étant tombé malade, on en informa le roi qui ordonna aussitôt de le faire venir auprès de lui pour voir sa maladie, car il avait pour lui une grande affection; il avait confiance en lui parce qu'il avait eu un commandement sous son règne et sous celui de Zar'a Yâ'eqôb. Le roi, ayant examiné attentivement le malade, lui fit boire de l'huile sainte; mais celui-ci lui dit : « O mon seigneur, ton commandant des braves (?) n'a plus que quelques instants à vivre. » L'usage [de donner de l'huile sainte aux mourants (?)] s'est perpétué (?) jusqu'à ce jour.

La reine Rômnâ mit au monde dans cette localité un autre fils que Ba'eda Mâryâm nomma 'Enqua 'Esrâ'êl[2].

1. Plante de Marie.
2. Perle d'Israël.

የክሌ ፡ ቅድመ ፡ ንጉሥ ። ወይቤ ፡ ብየ ፡ ነገር ፡ ኦእግዚእየ ፡ ዘኢይሰምዖ ፡ ሰብእ ፡ ዘእንበሌከ[1] ። ወደበናከ ፡ እስመ ፡ ዓቢይ[2] ፡ ውእቱ ፡ ጥቀ ። ወጸውእዎ ፡ ውእተ ፡ ጊዜ ፡ ለውእቱ ፡ ሊቀ ፡ መፃኒ[3] ፡ ወአዕረግዎ ፡ ኀበ ፡ ንጉሥ ፡ ወአሰሰሎ ፡ ሎቱ ፡ ኵሎ ፡ ሰብአ ። ወአዘዘ ፡ ንጉሥ ፡ ከመ ፡ ይትናገር ፡ አሚሃ ፡ ዘረከበ ፡ ነገረ ። ወነጊሮ ፡ ውእቱ ፡ ለንጉሥ ፡ ኵሎ ፡ ነገረ ፡ ዘሐሊናሁ ፡ ወፅአ[4] ፡ እምኀበ ፡ ንጉሥ ፡ በይእቲ ፡ ሰዓት[5] ። ወበሳኒታሁ ፡ አዘዘ ፡ ንጉሥ ፡ ከመ[6] ፡ ያስተጋብዕዎሙ ፡ ለኵሎሙ ፡ ዣን ፡ ማሰሮች ። ወያብእዎሙ[7] ፡ ውስተ ፡ ጀጉል ። ወሶበ ፡ አብእዎሙ[8] ፡ ውስተ ፡ ጀጉል ፡ በጊዜ ፡ ነግህ ፡ አኃዝዎሙ ፡ ለለ፩ወሐነቅዎሙ ፡ በባሕቲቶሙ[9] ፡ እስከ ፡ ድንገፁ ፡ ወርእዱ ፡ ጥቀ ፡ እሉሂ ፡

1. B ዘኢይሰምዖ ፡ ከልእንበሌከ ፡
2. A donne ici ነገር ፡
3. B መጻኔ ፡
4. B ኵሎ ፡ ዘሐሊናሁ ፡ A ወጽአ ፡
5. B ሰአት ፡
6. B ከመ ፡ supprimé.
7. A ወያብዕዎሙ ፡
8. A አብዕዎሙ ፡. Les deux mots suivants manquent dans B.
9. B በ፩ ፡ ወሐነቅዎሙ ፡ ወአቀምዎሙ ፡ በበባሕቲቶሙ ፡

Un Liqa Maçâni[1], appelé Yaklê, demanda en ces termes à parler au roi : « O mon seigneur, j'ai à te faire une communication qui ne doit être entendue que de toi seul dans ta tente, car c'est une affaire très grave. » Alors on introduisit ce Liqa Maçâni, on le conduisit au roi et on éloigna tous ceux qui étaient présents. Le roi ordonna à ce Liqa Maçâni de raconter ce qu'il savait, et lorsque celui-ci lui eut fait connaître tout ce qu'il avait à lui dire, il sortit de chez le roi. Le lendemain, Ba'eda Mâryâm donna l'ordre de réunir tous les Jân Mâsarôtj[2] et de les amener dans le Djagual; au fur et à mesure qu'ils y entraient, au point du jour, on les prenait un à un et on leur

1. ሊቀ ፡ መጣን ፡ juge suprême qui vide l'appel d'une sentence rendue entre gens d'église. (A. d'Abbadie.)
2. Pluriel de ዣን ፡ ማሰሬ ፡ l'un des officiers du roi (désigne aussi le maître des cérémonies qui introduit les étrangers auprès du roi).

ወእለ ፡ ነጸርዎሙሂ ። ወእንዘ ፡ ይሴአልዎሙ ፡ ዘንተ[1] ፡ ነገረ[1] ፡ በበ፩ ፡ ወእንዘ ፡ ይብልዎሙ ፡ ለምንት ፡ ጸላእክሙ[2] ፡ አንትሙ ፡ መንግሥትየ ፡ ወፈቀድክሙ ፡ ገቢረ ፡ እከይ ፡ ላእሌየ ። ወእሙንቱሰ ፡ እንዘ ፡ ይክህዱ ፡ ዘንተ ። ወዓሉ ፡ በተሐንቆ ፡ ይእተ ፡ ዕለተ ፡ እምነግህ ፡ እስከ ፡ ፱ ፡ ሰዓት ። ወእምዝ ፡ አምጽእዎ ፡ ለሊቀ ፡ መጽአኒ[3] ፡ ወይቤሎ ፡ ንጉሥ ፡ በምንትኑ ፡ ታረትዖሙ[4] ፡ ለእ[ል]ክቱ ፡ ሰብእ ፡ ዘነገርከነ[5] ፡ ነገረ ፡ በላዕሌሆሙ ። ወይቤ ፡ እበጽሕ[6] ፡ ኀበ ፡ መድኃኒት ፡ ወውእቶሙኒ ፡ ይቤሉ ፡ ከማሁ ። ወሰሚዖ ፡ ንጉሥ ፡ ዘንተ ፡ ነገሮሙ[7] ፡ አበየነ ፡ ወይቤ ። አንተኒ ፡ መሐል ፡ በጽዮን ፡ ቤተ ፡ ክርስቲያን ፡ ከመ ፡ እኩየ ፡ ገብሩ ፡ ላዕሌየ ። ወአንትሙኒ ፡ መሐሉ ፡ ከመ ፡ ኢገበርክሙ ፡ ምንተኒ ፡ እኩየ ፡ ላዕሌየ ። ወይቤሉ ፡ ኵሎሙ[8] ፡ አሆ ፡ ንምሀል[8] ፡ ወመ

1. Ces deux mots manquent dans B.

2. A ፀላዕክሙ ፡ . Le mot suivant manque dans B.

3. B መጻኔ ፡

4. B ትረትዖሙ ፡

5. B ዘነገርከኒ ፡

6. B እበፅሕ ፡

7. B ነገረ ፡

8. Ces mots manquent dans B.

---

serrait la gorge. Ils étaient étonnés et terrifiés ainsi que ceux qui les voyaient en cet état. Le roi leur disait : « Pourquoi vous êtes-vous montrés hostiles à ma royauté et avez-vous conçu contre moi de mauvais desseins ? » Ces Jân Mâsarôtj, malgré leurs dénégations, restèrent ce jour-là, depuis le matin jusqu'à neuf heures[1], à moitié étouffés. On fit ensuite venir le Liqa Maṣâni, auquel le roi parla en ces termes : « Pourquoi as-tu porté contre ces gens une semblable dénonciation? » Le Liqa Maṣâni répondit : « Je viendrai vers le *Mad'hânit*[2] », et les Jân Mâsarôtj firent aussi la même réponse. Le roi ayant entendu cette grave (?) proposition, dit au Liqa Maṣâni : « Jure par l'église de Ṣeyôn qu'ils ont mal agi envers moi », et aux Jân Mâsarôtj : « Quant à vous, jurez que vous n'avez rien fait contre moi », et de part et d'autre on fit le serment.

1. Trois heures de l'après-midi.
2. Peut-être s'agit-il d'une sorte d'ordalie ou de jugement de Dieu.

ሐሎ ፡ በዝንቱ[1] ፡ ውእቱሂ ፡ ወእሙንቱሂ ። ወለገብረ ፡ ዋህድኒ ፡ ፃሰርጌ[2] ፡ አምጽአ ፡ መሐሬ ፡ ክርስቶስ ፡ እምዳሞት ፡ አሲሮ ፡ ሶበ ፡ አዘዘ ፡ ንጉሥ ፡ ወአብጽሖ ፡ ውስተ ፡ ኮርጓኔ[3] ። ወይቤልዎ[4] ፡ ለምንት ፡ ገበርከ ፡ እኩየ ፡ ላዕሌየ[5] ፡ ወትዕቢተ ፡ ብዙኀ ፡ እስመ ፡ ነገር[6] ፡ ብከ ፡ ገብረ ፡ ብርሃን[7] ፡ ኀጢአተከ ። ወውእቱሰ ፡ ክህደ ፡ ወይቤ ፡ ኢገበርኩ ፡ አንሰ ፡ ትዕቢተ ፡ ወእኪተ ፡ ላዕሌከ ፡ አእግዚእየ ። ወሶበ ፡ አስተረከብዎሙ ፡ በፍትሕ ፡ አቂሞሙ ፡ ፪ሆሙ ፡ ውስተ ፡ መከበብያ[8] ፡ እንዘ ፡ ይሰምዕ ፡ ንጉሥ ፡ ረትዖ ፡ ገብረ ፡ ብርሃን ፡ ከመ ፡ ረሰየ ፡ ግብረ ፡ መንግሥት ፡ ዘኢይደልዎ ። ወከመ ፡ ገብረ ፡ መንጸፈ ፡ እምልብሰ ፡ ሐሪር ። ወፈረሰሂ ፡ ጊዜ ፡ ይፄዓን ፡ ከመ ፡ ገብረ ፡ ኮርጓኔ ፡ ወበላዕሌሁ ፡ ዘከመ ፡ ገብረ ፡ ፎጠተ ። በዝኵሉ ፡ ሶበ ፡ ተረትአ[9] ፡ ነጸዩ ፡ ሥዕ

1. Manque dans B.
2. B ዋሕድኒ ፡ ጸሠርጓ ፡
3. B ኮርጓኔሁ ፡
4. B ወይቤሎ ፡
5. B እኩየ ፡ ገበርከ ፡ ላእሌነ ፡
6. B ነገረ ፡
7. B ብርሃን ፡
8. B መከበቢያ ፡
9. B ረትዖ ፡

Maḫarê Krestôs[1] amena aussi, après l'avoir lié sur l'ordre du roi, un serviteur, un Ṣâserguê, qui était dans la province de Dâmôt et l'introduisit à la cour (?). Le roi lui dit : « Pourquoi as-tu pris à mon égard une attitude hostile et insolente? Car on a la preuve de ta culpabilité (?). » Le Ṣâserguê nia et répondit : « Je n'ai montré à ton égard ni insolence ni mauvaise intention, ô mon seigneur. » On les fit comparaître tous les deux dans le prétoire (?)[2]; le roi écouta l'accusation portée contre le Ṣâserguê et apprit de quelle façon inconvenante il avait traité la royauté, comment il s'était fait un lit paré d'ornements de soie (?), comment en montant à cheval il se donnait l'air d'un officier de la cour et portait un *fôtat* (?)[3]. Lorsqu'il fut certain de la culpabilité de ce

1. Pour መሐሪ ፡ ክርስቶስ ፡ « Christ miséricordieux ».
2. መከበብያ ፡ « circonvallation ».
3. Fôtat. Voyez page 122, note 5.

ርተ[1] ፡ ርእሶ ። ወአዘዘ ፡ ንጉሥነ ፡ ካዕበ ፡ ከመ ፡ ይረስዩ ፡ ውስተ ፡ አልባሲሁ ፡ ስብሐ ፡ ወይቅብዕዎ ፡ በሕቁ ፡ ወያንድዱ ፡ እሳተ ፡ ወያስተእኅዝዎ[2] ፡ ለልብሱ ፡ ዘተቀብዓ ፡ ስብሐ ፡ ወያውዕይዎ ፡ እንዘ ፡ ይትዓፀፍ[3] ፡ ውስተ ፡ ልብስ ፡ ሰቂሎሙ ፡ ቍልቍሊተ ። ወእምዝ ፡ ሶበ ፡ ሰአልዎ ፡ ለንጉሥ ፡ ኵሎሙ ፡ ሊቃውንት ፡ መሐሮ[4] ፡ እምውእቱ ፡ ውእየተ[5] ፡ ዕሳት ፡ ወወሀብዎ ፡ ለግራ ፡ በጽርዋጀት ፡ ከመ ፡ ይዕሥርዎ[6] ፡ በ፲ ፡ ሰናስል ። ወእምድኅረ ፡ ዝንቱ ፡ ቀሠፍዎ ፡ ወአግዓዝዎ ፡ ጕሽዓሮ ፡ ወዳግመ ፡ ወሰድዎ ፡ ውስተ ፡ ደቅ ። ወእንዘ ፡ ሀሎ ፡ ዓዲ ፡ ንጉሥነ ፡ ውስተ ፡ ይእቲ ፡ ምድረ ፡ አበሲ[7] ፡ ፈነውዎ ፡ ለገብረ ፡ ኢየሱስ ፡ ውስተ ፡ አደል ። እስመ ፡ ብሕት ፡ ወደድ ፡ ወባሊ ፡ ገራድ ፡ ውእቱ ፡ ወሖረ ፡ ምስለ ፡ ፄዋ ፡ ዘደዋሮ ፡ ወባሊ ። ወካልእሰ[8] ፡ አልቦ ። ወሶበ ፡ በጽሐ[9] ፡ ውስተ ፡ ሀገሮሙ ፡ ለእሙንቱ ፡ ተንባላት ፡ ረከቦሙ ፡

1. A ስዕርተ ፡
2. B ያስተእኅዙ ፡
3. A ይትአፀፍ ፡
4. B ወምሕሮ ፡
5. B እምውዕየተ ፡ እሳት ፡
6. B ይዕስርዎ ፡
7. B አባሊ ፡
8. A ካልዕ ፡
9. B በዕሐ ፡

Ṣâserguê, notre roi commanda de lui arracher les cheveux, d'enduire de graisse ses vêtements, de le revêtir de ses habits recouverts de graisse et d'y mettre le feu, en le tenant suspendu la tête en bas. Mais tous les juges étant venus demander au roi de lui épargner le supplice du feu, il lui fit grâce et le remit entre les mains des Gĕrâ Baṣarwâdjet[1] qui l'attachèrent avec dix chaînes; ensuite on le flagella et on le déporta à Guash'ârô; plus tard on le conduisit à Daq[2].

Pendant qu'il était à Abasi, notre roi envoya Gabra 'Iyasus dans le pays d'Adal, car ce dernier était Beḥt Wadad et Garâd de Bâli, et il s'y rendit avec les ṣêwâ de Dawârô et de Bâli, à l'exception de tous autres. Lorsqu'il arriva dans ce pays

1. C'étaient sans doute des ṣêwâ de la cour.
2. Ile du lac Tsana.

ሠረዖሙ ፡ እንዘ ፡ ይፈቅዱ ፡ ወፂአ[1] ፡ ውስተ ፡ ሀገርነ ፡ ኰሎሙ ፡ ሥዩማነ ፡ አዳል ፡ በተጋብአ ። ወሶበ ፡ ወጠነ ፡ ገቢረ ፡ ፀብዕ ፡ ምስሌሆሙ ፡ ሞአሙ ፡ እግዚአብሔር ፡ በእደዊሁ ፡ ወቀተለ ፡ መብዝኅቶሙ[2] ። ወቦ ፡ እለ ፡ አኃዝዎሙ ፡ እለ ፡ ይሰመዩ ፡ ጕሳች ፡ ጌታ ፡ ሲድ ፡ አሕመድ ፡ ወእሮር ፡ ገራድ ፡ ወግዳይ ፡ ገራድ ፡ ኰሽም ፡ ገራድ ፡ ወሐርጋይ ፡ ገራድ ፡ ግዳይ ፡ ገራድ ፡ ወፈራሽ ፡ ሹም[3] ። ወዘንተሰ ፡ ኵሎ ፡ እለ ፡ አእመርኩ ፡ ስሞሙ ፡ ወለእለሰ[4] ፡ ኢያእመርኩ ፡ ስሞሙ ፡ ብዙኃን ፡ ምስሌሆሙ[5] ፡ ወአውጽእዎሙ[6] ። ወእንዘ ፡ ይቴክዝ ፡ ንጉሥ ፡ በእንተ ፡ ሐራሁ ። እስመ ፡ ዓዲሁ ፡ ኢተጠየቀ[7] ፡ ዜና ፡ መዊኦቶሙ ። ወዕለቱሂ ፡ ዕለተ ፡ እሁድ[8] ፡ ይእቲ ፡ ወኢገብረ ፡ ባቲ ፡ ሥርዓተ ፡ አማን ፡

1. A ወፂዓ ፡

2. B ፀብዕ ፡ ሞአሙ ፡ በኃይለ ፡ እግዚአብሔር ፡ ወቀተለ ፡ መብዝኃቶሙ ፡

3. B ወእሮር ፡ ገራድ ፡ ወተለግ ፡ ገራድ ፡ አድጎ ፡ ገራድ ፡ ወሐረጋይ ፡ ገራድ ፡ ግደይ ፡ ገራድ ፡ ኰሽም ፡ ገራድ ፡ ወፈራሽ ፡ ሹም ፡

4. B ወእለሰ ፡

5. Manque dans B.

6. B ወአምጽእዎሙ ፡

7. B ኢተዓውቀ ፡

8. A ዕሑድ ፡. Le mot suivant manque dans B.

---

de musulmans, il trouva réunis tous les choums d'Adal qui se disposaient à faire une incursion sur notre territoire; il leur livra bataille et Dieu les vainquit par sa main. Le plus grand nombre de ces choums périrent dans cette rencontre; d'autres furent faits prisonniers; je citerai parmi ceux-ci : Guasâtj Guêtâ, Sid Aḥmad, Erôr Garâd, Gedâye Garâd, Kuashm Garâd, Ḥaragâye Garâd, Gedâye Garâd et Farâsh Choum[1]. Il y en eut beaucoup d'autres dont je ne sais pas les noms et qui furent amenés avec eux. Le roi était inquiet de son armée dont il ignorait la victoire. C'était un dimanche, et il ne fit pas ce jour-là la cérémonie de l'*aman* (?)

1. Les mots « Garâd » et « choum » sont les titres de ces chefs. Les noms Erôr, Gedâye, Kuashm, Ḥaragâye, Gedâye étaient probablement des districts d'Adal. Le ms. 143 donne Erôr, Talag, Adgô, Ḥaragâye, Gedâye, etc.

እስከ ፡ ጊዜ ፡ ቀትር ። ወሰቤሃ ፡ መጽአ ፡ ክታብ ፡ በኀልፍ ። ወነ
ገርዎ ፡ ዘንተ ፡ ለንጉሥ ፡ ወነጺሮ ፡ ውእተ ፡ ክታበ ፡ ተፈሥሐ[1] ፡
ጥቀ ፡ ሶበ ፡ ረከበ ፡ ጽሒፉ ፡ ውስቴቱ ፡ ዘከመ ፡ ኃየሉ ፡ ወሞኡ[2] ፡
ሐራሁ ። ወሥርዓተ ፡ አማንኒ ፡ ገብረ ፡ አሜሃ ፡ በብዙኅ ፡
ፍሥሓ[3] ። ወከዕበ ፡ በጽሐ ፡ ክታብ ፡ በጊዜ ፡ ፱ ፡ ሰዓት ፡ እንዘ ፡
ይብል[4] ፡ ተፈሣሕ ፡ ኦንጉሥነ[5] ፡ እስመ ፡ ረከብነ ፡ መዊአ ፡ በጸ
ሎትከ ። ወንሕነኒ ፡ በጻሕነ ፡ ምድረ ፡ ባሊ ፡ እንዘ[6] ፡ ዳህን ፡ ርእ
ሰነ ፡ ወኵሉ ፡ ንዋያቲነ ፡ ወአፍራሲነ ። ወበእንተዝ ፡ ሰብሐ ፡
ለእግዚአብሔር ፡ ንጉሥነ ፡ በእደ ፡ ማርያም ፡ ወነገሮ ፡ ዘንተ ፡
ብስራተ ፡ ለአቃቤ ፡ ሰዓት ፡ አምኃ ፡ ጽዮን[7] ። ወሰሚዖ ፡ ውእ
ቱኒ[8] ፡ ተፈሥሐ ፡ ወአእኰቶ ፡ ለእግዚአብሔር ። ወበሳኒታሁ ፡
ተነግረ ፡ በዓዋጅ[9] ፡ ዝንቱ ፡ ቃለ ፡ ብስራት ፡ ለኵሉ ፡ ሠራዊት ፡

1. B ንጉሥ ፡
2. B ውስቴቱ ፡ ጽሑፉ ፡ ከመ ፡ A ሞኡ ፡ ወሀየሉ ፡
3. B አሜሃ ፡ ገብረ ፡ በፍሥሓ ፡
4. B ዘይብል ፡
5. B ነ ፡ supprimé.
6. B እንዘ ፡ manque.
7. B አምኃ ፡ ኢየሱስ ፡
8. B ውእቱኒ ፡ manque.
9. B በአዋጅ ፡

---

jusqu'à midi. A cette heure, un courrier apporta une lettre. On la remit au roi qui, l'ayant lue, fut rempli de joie en apprenant la victoire remportée par son armée. Il fit alors la cérémonie de l'*aman*. Une nouvelle lettre arriva à neuf heures[1], elle était ainsi conçue : « Réjouis-toi, ô notre roi, car, grâce à ta prière, nous avons vaincu nos ennemis et nous sommes arrivés au pays de Bâli sains et saufs, avec tous nos bagages et nos chevaux. » Notre roi Ba'eda Mâryâm glorifia Dieu et apprit cette bonne nouvelle à l''Aqâbê Sa'ât, Am'hâ Ṣeyôn, à qui elle fit un grand plaisir et qui rendit aussi grâces à Dieu. Le lendemain un héraut annonça cette victoire à tout le

1. Trois heures de l'après-midi.

ወደምፀ ፡ ጥቀ ፡ አሜሃ ፡ ሥርዓተ ፡ ዘፈን ፡ ወማሕሌት[1] ። ወአዘዘ ፡ ንጉሥነ ፡ ሶቤሃ ፡ ምህለ[2] ።

ወእምድኅረ ፡ ነግሠ ፡ ወልዱ ፡ በእደ ፡ ማርያም ፡ ነገረ ፡ ዓቃቤ ፡ ሰዓት ፡ አምኃ ፡ ጽዮን ፡ ለኵሉ ፡ ተአይነ[3] ፡ ኢትዮጵያ ፡ ቀዊሞ ፡ ቅድመ ፡ መንበር ፡ ልዑል ፡ ቃለ[4] ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ እንዘ ፡ ይብል ። ንጉሥአ ፡ በእደ ፡ ማርያም ፡ አ ፡ አኮ ፡ በፈቃድየአ ፡ አላ ፡ አዘዘኒ ፡ አ[5] ፡ እግዚአብሔርአ ፡ ከመ ፡ አንግሥአ[5] ፡ ለክሙ ፡ ኪያሁአ[5] ፡ አሰብአ ፡ አ[5] ፡ ኢትዮጵያአ ፡ ዘንተኒ ፡ ነገረ ፡ እምቅድመ ፡ ያዕርፍ ፡ እግዚእየ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ከመ ፡ አነ ፡ ሰማዕቱ ፡ በቅድመ ፡ መላእክት ፡ ወሰብእ ። ወአነሂ ፡ ለእመ ፡ ሐሰውኩ ፡ ሰማዕትየ ፡ ውእቱ[6] ፡ መንፈስ ፡ ቅዱስ ። ወእምድኅረ ፡ ዝንቱ ፡ ተነግረ ፡ ዓዋጅ ። ወተብህለ ፡ እምይእዜሰ ፡ ልበሱአ[5] ፡ ኵልክሙአ[5] ፡ በከመ ፡ ፈቀድክሙአ[5] ። እመሂ ፡ ፀዓደ ፡ ወእመሂ ፡ ቀይሐ ፡ ወእሡራንሂ ፡ እለ ፡ ሀለውክሙ[7] ፡ ቅሩበ ፡ ወርኁቀአ[5] ፡

1. A መኀሌት ፡
2. B ምኀለ ፡
3. B ትዕይንተ ፡
4. B ቃለ ፡ ንጉሥነ ፡
5. B አ ፡ supprimé.
6. B ውእቱ ፡ supprimé.
7. B ወእሱራንሂ ፡ እለ ፡ ሀሎክሙ ፡

peuple qui fit résonner l'air du bruit de sa danse et de ses chants. Notre roi commanda alors de faire des prières[1].

Lorsque Ba'eda Mâryâm, fils de Zar'a Yâ'eqôb, monta sur le trône, l'Aqâbê Sa'ât Am'hâ Ṣeyôn, s'étant placé devant le siège auguste, s'adressa au peuple d'Éthiopie et lui rapporta ces paroles de Zar'a Yâ'eqôb : « O peuple d'Éthiopie, ce n'est point par ma propre volonté, mais d'après l'ordre de Dieu, que je vous donne pour roi Ba'eda Mâryâm. » — « Mon seigneur Zar'a Yâ'eqôb a dit ces paroles avant sa mort ; je l'atteste devant les anges et devant les hommes et, si j'ai menti, mon juge sera l'Esprit Saint. » Puis un héraut fit la proclamation suivante : « Maintenant habillez-vous comme vous voudrez, en blanc ou en rouge, et vous tous qui êtes retenus dans les prisons, près ou loin, retournez dans vos demeures. »

1. ወአዘዘ ፡ ንጉሥነ ፡ ሶቤሃ ፡ ምህለ ፡ peut-être le *Te Deum*.

ግብኡአ[1] ፡ ውስተ ፡ አብያቲክሙአ ። ወበእንተዝ ፡ ተፈሥሑ ፡ ኵሉ ፡ ሰብአ ፡ ኢትዮጵያ ፡ ወአንፈርአፁ ፡ ፈድፋደ ፡ ወተሰርገዉ ፡ በአልባሰ ፡ ሠርጕ ። ወሢመተኒ ፡ ዘነበረ[2] ፡ ውስተ ፡ እደ ፡ ንጉሥ ፡ አቡሁ ፡ ሤመ ፡ ውእቱሰ ፡ ኵሎ ፡ ሰብአ ፡ በበሀገሮሙ ፡ በከመ ፡ ሥርዓቶሙ ፡ ዘቀዳሚ ። ወገረመ ፡ ጥቀ ፡ ዕበየ ፡ መንግሥቱ ፡ ዘእግዚእነ[3] ፡ በእደ ፡ ማርያም ፡ ወእምዝ ፡ ሖረ ፡ ውእቱ ፡ ንጉሥ ፡ ምድረ ፡ አምሐራ ፡ ወበጽሐ[4] ፡ ደብረ ፡ ነጐድጓድ ፡ መቃብረ ፡ አቡሁ ፡ ወገብረ[5] ፡ ተዝካረ ፡ አቡሁ ፡ በህየ ፡ ዘዕለተ ፡ አርብዓሁ[6] ። ወፈጺሞ ፡ ኃለፈ ፡ ክለንቶ ፡ ዘሰመያ ፡ አትሮንሰ ፡ ማርያም ፡ በዓቢይ ፡ ግርማ ፡ ወድልቅልቅ ። እምብዝኃ ፡ አፍራስ ፡ ወጼዋ ፡ እለ ፡ ተለውዎ ፡ ዘአልቦ ፡ ኍልቍ ፡ ወወጠነ ፡ ሐኒጾታ ፡ ለይእቲ ፡ መቅደስ ፡ በአብዝኆ ፡ ሐናፅያን ። ወምድረኒ ፡ ወሀበ ፡ እምዓባዊ ፡ እስከ ፡ ዣማ ፡ ዘኃረየ[7] ፡ ከመ ፡ ይኩን[8] ፡

1. B አ ፡ supprimé.
2. B ዘሀሎ ፡
3. B ለንጉሥነ ፡
4. B ወበፅሐ ፡
5. B በህየ ፡
6. B ዘዕለተ ፡ ፵ሁ ፡
7. A ዘሀረየ ፡
8. B ይኩና ፡

Ce discours fit grand plaisir aux Éthiopiens qui manifestèrent leur joie en se livrant à la danse et en se parant de leurs plus beaux habits. Le nouveau roi organisa ensuite le gouvernement de l'Éthiopie que son père administrait lui-même et réintégra dans leurs fonctions tous les personnages qui étaient autrefois à la tête des provinces (?). Notre roi Ba'eda Mâryâm fit ainsi respecter partout sa royauté.

Puis il alla dans la province d'Amḫarâ et se rendit à Dabra Naguadguâd, où se trouvait le tombeau de son père dont il célébra la mémoire le quarantième jour après sa mort. Ce devoir accompli, il vint à Kelantô, qu'il appela 'Atrônsa Mâryâm, au milieu d'une pompe extraordinaire et d'une multitude bruyante de cavaliers et d'innombrables ṣêwâ qui l'escortaient. Il y entreprit la construction d'un temple qu'il confia à de nombreux ouvriers, donna à cette église, en toute propriété, la terre qui s'étend depuis l''Abâwi[1] jusqu'à Jâmâ,

1. Le Nil Bleu.

ላቲ ፡ ርስተ ። ወከህናቲሃኒ ፡ አፈድፈደ ፡ ጥቀ ፡ ከመ ፡ ይሕልዩ[1] ፡ በውስቴታ ፡ ኀሪዮ ፡ ወአምጺኦ ፡ እምኵሎን ፡ አህጉር[2] ። ወሰመየ ፡ አስማተ ፡ ሥዩማኒሁ ፡ እንዘ ፡ ይብል ፡ መክብበ ፡ ቤተ ፡ ክርስቲያን ። ወቀይሕሰ ፡ ገበዝ ፡ ወረባነ ፡ ደብር ፡ ዘቀኛጌታ ፡ ወግራጌታ[3] ፡ ቤት ፡ ጠባቂ ፡ ጌታ ። ወአሰርገዎሙ ፡ በአልባሰ ፡ ሠናያት ። ወለሠርጎ ፡ መክብብሰ ፡ አልቦ ፡ ዘይትዔየረዮ ። ወአክበሮ[4] ፡ ጥቀ ፡ እምኵሎሙ ፡ ሊቃነ ፡ ካህናት ፡ ዘመከናት ፡ እለ ፡ ቀደምዎሙ ። ወለኵሎሙ ፡ ሥዩማን ፡ ዘታሕቴሁ ፡ ዘመራሕያን[5] ። ወለኵሎሙ ፡ ደብተራ ፡ አክበሮሙ ፡ ንጉሥ ፡ ጥቀ ፡ በበመዓርጊሆሙ ። ወሠርዓ ፡ ሎሙ ፡ ተዝካረ ፡ ማርያም ፡ ወበዓላት ፡ ወተዝካረ ፡ ኵሎሙ[6] ፡ ሰማዕት ፡ ወጻድቃን ፡ ለለዕለቱ ።

1. B ይኀልዩ ፡
2. B እምብዙኃን ፡ A አሕጉራት ፡
3. B ወዘግራ ፡ ጌታ ፡ ወቤት ፡
4. A ዘይትኤየረዮ ፡ B ወአክበሮሙ ፡
5. B ዘመራህያን ፡
6. B ኵሎሙ ፡ manque.

augmenta le nombre de ses prêtres qui devaient chanter les louanges de Dieu et les choisit dans toutes les provinces. Il donna aux chefs de cette église les noms de Makbeba Bêta Kerestiyân[1], de Qayeḥsa Gabaz[2], Rabâna Daber[3], de Qañ Gêtâ[4], de Gĕrâ Gêtâ[5] et de Bêt Tabâqi Gêtâ (?)[6] et il les revêtit de beaux habits; mais il n'y en avait pas un qui égalât en beauté ceux du Makbeb, car le roi voulut lui donner un éclat que n'avait jamais eu aucun pontife avant lui. Il combla aussi d'honneurs tous les choums placés sous les ordres du Makbeb, en qualité de catéchistes, et tous les clercs suivant leur grade. [Il leur ordonna de célébrer] un anniversaire de Marie, qu'il fonda, ainsi que celui de tous les martyrs et de tous les justes le jour

1. Voy. page 122.
2. Peut-être ቀይስ ፡ ገበዝ ፡ (?) « archipresbyter ».
3. Docteur du monastère.
4. Noble de droite.
5. Noble de gauche.
6. ጠባቂ ፡ amh. « gardien, protecteur ».

ውብዙኃ ፡ ኅብስት ፡ ወሜሰ ፡ ወአልህምት ፡ ወአባግዕ ፡ ከመ ፡ ይትፌሥሑ ፡ ወይትኃሠዩ[1] ፡ እሙንቱ ፡ ወከመ ፡ ይርከቡ ፡ ዓስበ ፡ በሰማያት ፡ ሠርዓ ፡ ዘንተ ፡ ኵሎ ፡ ሥርዓተ[2] ፡ አትሮንስ ፡ እግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ ንጉሥነ ፡ በእደ ፡ ማርያም ፡ ወአስከሬነ ፡ ነገሥታትኒ ፡ አምጽአ ፡ እመካናቲሆሙ ። አስከሬነ ፡ ቴዎድሮስ ፡ ንጉሥ ፡ እምነ ፡ መርሐ ፡ ቤቴ[3] ፡ ወአስከሬነ ፡ ጕርማ ፡ አስፈሬ[4] ፡ እምነ ፡ አሠሮ ። ወለይኩኖ ፡ አምላክ ፡ እምይኩኖ ። ወለካልአንሂ ፡ ነገሥት[5] ፡ ምስለ ፡ ጳጳሳት ፡ ፲ወ፰ ፡ ኅልቆሙ ፡ አብአሙ ፡ ወአክበሮሙ ፡ ውስቴታ ። ወሠርዓ ፡ ተዝካሮሙ ፡ ክዕበ ፡ ለእሉ ፡ ነገሥታት[6] ፡ ወለጳጳሳት ፡ በበዚአሆሙ ፡ ወኢያወኃደ[7] ፡ ሎሙ ። ወእንዘ ፡ ሀሎ ፡ በህየ ፡ አዘዘ ፡ ያምጽኡ ፡ አዕፅምቲሁ ፡ ለተክለ ፡

1. Manque dans B.
2. B ዘንተ ፡ ኵሎ ፡ ሠርዓ ፡
3. B መርሀቤቴ ፡
4. B ግርማስፈሬ ፡
5. B ነገሥታት ፡
6. B ነገሥት ፡
7. B ዘዘዚአሆሙ ፡ A ወኢያውሐደ ፡

de leur fête, et leur fit à cet effet donation de pain, de vin, de bœufs et de brebis pour qu'ils se réjouissent ces jours-là et obtinssent par la célébration de ces fêtes une récompense dans le ciel. Notre roi Ba'eda Mâryâm fit ces institutions à 'Atrônsa 'Egze'etna Mâryâm. Il y fit transporter aussi les tombeaux des rois : celui du roi Têwôderôs[1], qui était à Mareḥa Bêtê[2]; celui de Guermâ Asfarê[3], qui était à Asarô; celui de Yekunô Amlâk[4], qui était à Yekunô, ainsi que ceux d'autres rois et de pontifes au nombre de dix-huit; il les plaça à 'Atrônsa 'Egze'etna Mâryâm, avec de grands honneurs et fonda pour chacun d'eux une fête commémorative distincte. Pendant qu'il était dans cette localité, il fit venir également de Dabra Naguad-

1. Têwôderôs Ier régna de 1413 à 1414. C'était un frère de Zar'a Yâ'eqôb. D'après la Chronique publiée par M. Basset son tombeau était à Tadbaba Mâryâm (dans l'Amḥarâ).
2. Peut-être Marra Bêt, au nord-est du Shoa.
3. Désigne Newâya Mâryâm, qui régna de 1372 à 1382.
4. Tasfa 'Iyasus ou Yekunô Amlâk régna de 1270 à 1285.

ኢየሱስ ፡ እምደብረ ፡ ነጎድጓድ ። እስመ ፡ ውእቱ ፡ መምህሩ ፡
ዘመሀሮ[1] ፡ መዝሙረ ፡ ዳዊት ፡ ወፍቁሩ ፡ ጥቀ ። ወሙላዱሂ ፡
ለውእቱ ፡ ተክለ ፡ ኢየሱስ ፡ እምቤተ ፡ ጻሰርጌ[2] ፡ ውልደ ፡ አብ
ሳዲ ። ወአልበሰ ፡ በድነ ፡ ሥጋሁ ፡ ልብሰ ፡ ፀዓዳ ፡ ወልብሰ ፡
ሐሪር ፡ እምብዝኃ ፡ ፍቅሩ ። ወሜጥዎ ፡ ኀበ ፡ መቃብሪሁ ፡
ደብረ ፡ ነጎድጓድ ። ወለእሙኒ ፡ ወሀበ ፡ ፶ ፡ ኋልቀ[3] ፡ ወርቀ ፡ ወለ
ኵሎሙ ፡ አዝማዲሁ ፡ አሠርገዎሙ ፡ በብዙኅ ፡ አልባሰ[4] ፡ ሠርጕ ፡
ወረሰዮሙ ፡ ምእመናነ ፡ በአፍአ ፡ ወበውስጥ ፡ ወአፍቀሮሙ ፡
ጥቀ ፡ ወፈድፋደሰ ፡ ለማርቆስ ፡ ዘይብልዎ[5] ፡ እስመ ፡ ረሰዮ ፡ ምዕ
መነ ፡ በኵሉ ፡ ወእመ ፡ ለአክሞሂ ፡ ኀበ ፡ ጸለምት ፡ አምጽአሙ ፡
ለአምባ ፡ ነሐድ ፡ ወለፀጋይ[6] ፡ ወለከንቲባ ፡ እለ ፡ ዓመፁ[7] ፡ በመ
ዋዕለ ፡ ንጉሥነ ፡ ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ ወተካየዶሙ ፡ ውእቱ ፡ ምስለ ፡

1. A መምሕሩ ፡ ዘመሐሮ ፡
2. B ጸሠርኻ ፡
3. B ወሀብዋ ፡ ፶ሐልቀ ፡
4. B በአልባሰ ፡
5. B ለዘይብልዎ ፡ ማርቆስ ፡
6. B ወለጸጋይ ፡
7. A አመጹ ፡

---

guâd le corps de Takla 'Iyasus[1], car c'était son ancien maître, qui lui avait appris les Psaumes de David, et il avait pour lui une grande affection. Takla 'Iyasus était de la famille d'un Ṣâserguê, fils d'Absâdi (?). Comme preuve de sa grande amitié, le roi avait fait revêtir d'habits blancs et de vêtements de soie le corps de Takla 'Iyasus et l'avait fait mettre dans son propre caveau à Dabra Naguadguâd; il avait donné en outre à la mère de ce dernier cinquante onces d'or et à tous ses parents de riches vêtements, et les avait nommés confidents de l'extérieur et de l'intérieur (?). Il aimait beaucoup cette famille et avait surtout un grand attachement pour un nommé Mârqôs qu'il éleva à la dignité de confident général (?). Envoyé à Ṣalamt, Mârqôs en ramena 'Ambâ Naḥad, Ṣagâye et Kantibâ qui s'étaient révoltés sous le règne de Zar'a Yâ'eqôb[2] et les réconcilia avec notre roi Ba'eda Mâryâm;

1. Plante de Jésus.
2. Voy. Chronique de Zar'a Yâ'eqôb, page 96.

ንጉሥን ፡ በእደ ፡ ማርያም ፡ ወሐደሱ ፡ አብያተ ፡ ክርስቲያናት ፡ በውስተ ፡ ሀገሮሙ ፡ ዘአውዓዩ[1] ፡ ቀዳሚ ። ወሠርዓ ፡ ሕገ ፡ ክርስቲያን ፡ ወሐዲሳነ ፡ ጼዋ ።

ወእምድኅረ ፡ ተፈጸመ ፡ ሥርዓተ ፡ አትሮንሰ ፡ እግዝእትነ[2] ፡ ማርያም ፡ ኃለፈ ፡ ንጉሥነ[3] ፡ ምድረ ፡ ጀግኖ ፡ ወበህየ ፡ ገብረ[4] ፡ ሥርዓተ ፡ ቍርሐት ። ወተስእለ[5] ፡ ንጉሥ ፡ ኵሎ[6] ፡ ዘከመ ፡ ይለብሱ ፡ በይእቲ ፡ ዕለት ፡ ኵሎሙ ፡ ሠራዊት ። ወነገርዎ ፡ ከመ[7] ፡ ይለብሱ ፡ ፀዓድወ ፡ አልባሰ ። ወአሠርገዎሙ ፡ ለኵሎሙ ፡ በዓለ ፡ ሕግ ፡ ወደብተራ ። ወለእሊአሁ ፡ ዘዘዚአሆሙ ። ወደበናኒ ፡ አብዝኃ ፡ ጥቀ ፡ እምአቡሁ[8] ። ወአንገሥዋ ፡ በህየ ፡ ለንግሥት ፡ ግራ ፡ ባልቴሐት[9] ፡ ዣን ፡ ሰይፋ ፡ በከመ ፡ ሕግ ፡ ዘልማድ ፡ ወሊ

1. A አወአዩ ፡
2. B እግዝእትነ ፡
3. B ንጉሥ ፡
4. B በህየ ፡ ፈጸመ ፡ ገቢረ ፡
5. B ወተሠዕለ ፡ በህየ ፡
6. B ኵሎ ፡ manque.
7. A ዘከመ ፡
8. B እምነ ፡ አቡሁ ፡
9. B በአልቲሐት ፡

ils rebâtirent dans leur pays les églises qu'ils avaient brûlées autrefois et le roi y rétablit le christianisme et y plaça de nouveaux ṣêwâ.

Après avoir fondé 'Atrônsa 'Egze'etna Mâryâm, notre roi vint dans le pays de Djagnô[1] où eut lieu son couronnement. Il se fit donner des explications sur toutes choses (?) et demanda comment le peuple (?) s'habillait le jour du couronnement. On lui répondit que l'usage était de prendre des vêtements blancs. Il distribua alors de beaux habits à tous les législateurs et aux clercs, ainsi qu'à ceux qui l'accompagnaient, et déploya à cette occasion pour la tente royale plus de luxe que ne l'avait fait son père (?). C'est là que fut couronnée la reine Gĕrâ Baltêḥat, Jân Sayefâ[2], suivant la cérémonie accoutumée,

1. Djedjenô. Voy. page 124.
2. « Regina salutatur ኢቴጌ ፡ quod honorificentissimum nomen non statim post nuptias, neque privatim, sed publice magna solennitate et populi applausu post aliquot dies vel menses, ut Regi placuerit, illi confertur. Deducitur enim festo cultu e suo in Regis tentorium, ibique

ተሰ ፡ ኢያርአዩኒ ፡ ወአንጦልዑ ፡ በቅድሜየ ፡ መንጦላዕተ ፡
ሐሪር ፡ እንዘ ፡ ሀሎኩ ፡ ህየ ፡ ቀዊምየ ፡ ከመ ፡ ኢይርአይ ፡
ሕጎሙ ፡ ኅቡአ ። ወእምዝ ፡ አምጽኡ ፡ ላቲ ፡ እምኀበ ፡ ንጉሥ ፡
ብዙኃ[1] ፡ ሠርጓተ ፡ ወአንቀጥቅጠ ፡ ዘወርቅ ፡ ለርእስ ፡ ለአዕዛ
ንሂ[2] ፡ ወለክሣድሂ[3] ፡ ወለአዕደዊሁ[4] ፡ ወዘአዕጋርሂ[5] ፡ ወዝግ
ፊኒ[6] ። ዘንተ ፡ ኵሎ ፡ ወሀብዋ ፡ ለግራ ፡ በአልቴሐት[7] ፡ ወሕግ ፡
ቍርሐትኒ ፡ ኢይትገበር ፡ ለካልዓት ፡ ንግሥታት ፡ ዘእንበለ ፡
ለባሕቲታ ፡ ግራ ፡ ለአልቴሐት[7] ፡ ወፈጺሞ ፡ ሕግ ፡ ቍርሐት ፡
አተወ ፡ ንጉሥ ፡ ውስተ ፡ ማኅደሩ ፡ ፀዓቢይ ፡ ግርማ ፡ ወድልቅ
ልቅ ፡ እንዘ ፡ ብዙኃን ፡ ፄዋ[8] ፡ በየማኑ ፡ ወበፀጋሙ ። ወእንዘ ፡
ትተልዎ ፡ ግራ ፡ በአልቴሐት[7] ። ወእምድኅሬሃኒ ፡ እሌኒ ፡ ንግ
ሥት ፡ እንተ ፡ ነግሠት[9] ፡ ምስሌሃ ፡ በይእቲ ፡ ዕለት ። ወእምድ

1. B ብዙኃ ፡ manque.
2. B ዘአእዛን ፡
3. B ዘክሳድ ፡
4. B ዘአእደው ፡
5. B ዘአእጋር ፡
6. B ወዝርግፊኒ ፡
7. B በአልቲሐት ፡
8. B ፄዋ ፡
9. B ነግሥት ፡

---

mais on ne me permit pas de la voir et, comme je me tenais en observation, on étendit devant moi un voile de soie pour dérober à ma vue les rites secrets. On lui apporta ensuite de la part du roi plusieurs ornements et des bijoux (?)[1] d'or pour la tête, les oreilles, le cou, les mains, les pieds et..... et on lui donna tous ces objets. La cérémonie du couronnement ne fut pas faite pour d'autre reine que Gĕrâ Ba'altêḥat, et lorsqu'elle fut achevée, le roi revint à son habitation, au milieu d'une grande pompe et d'une multitude bruyante, ayant à sa droite et à sa gauche de nombreux ṣêwâ. Il était suivi de Gĕrâ Ba'altêḥat. Derrière elle venait la reine 'Elêni qui régnait conjointement avec elle ce jour-là. Lorsque le roi

pulcherrime ornata juxta eum collocatur, uno ex aulæ primoribus proclamante : Regem ancillam suam N.N. Reginam fecisse. » (Ludolf, *Hist. Æthiop.*, l. II, ch. I, 66-67.)

1. አንቀጥቅጠ ፡ « fragment ».

ኀረ ፡ አተወ ፡ ንጉሥ ። ይእቲኒ ፡ ግራ ፡ ባልቴሐት[1] ፡ አተወት ፡
ውስተ ፡ ማኅደራ ፡ እንዘ ፡ ይተልውዋ ፡ ኵሎሙ[2] ፡ እለ ፡ ይተ
ልውዎ ፡ ለንጉሥ ፡ ብሔት ፡ ወደድ ፡ ዘየማን ፡ ወዘፀጋም ፡ ኵሎሙ ፡
ሠራዊተ ፡ ንጉሥ ። ወዓቃብያነ ፡ አናብስት[3] ። ምስለ ፡ አናብስቲ
ሆሙ[4] ፡ በመኃትወ[5] ፡ ፐናት ፡ ብዙኅ[6] ፡ በከመ ፡ ይትገበር ፡ ለን
ጉሥ ፡ ወመጠዎ ፡ ለአሒ ፡ ገብሩ ፡ እምነ ፡ ግምጃ ፡ እስከ ፡ የዓ
ውድ[7] ። ወመንበረኒ ፡ ልዑለ ። ወዓዲ ፡ መነሳንሳተ ፡ ወቋም ፡
ጨርቅ ፡ በከመ ፡ ሕግ ፡ ንጉሥ ፡ ዘይተገበር ። ወእምዝ ፡ አምጽኡ ፡
ማዕደ ፡ ብዙኃ ። ወወሀብዎሙ ፡ ለእሉ ፡ በበሥርዓቶሙ ፡ ወለአና
ብስትኒ ፡ ወሀብዎሙ ፡ አልህምተ[8] ፡ በሀየ ። ወቀተልዎሙ ፡
ለእሉ ፡ አልህምት[8] ፡ በቅድመ ፡ ኵሎሙ[2] ፡ ሰብእ ፡ እሙንቱ ፡
አናብስት ። ወለአቃቤ ፡ አንበሳዊ[9] ፡ ወሀብዎ ፡ አልባሰ ፡ ሠርጐ ፡
ወለኵሎሙ ፡ ሥዩማን ፡ እለ[10] ፡ ይደልዎሙ ። ወለቀኝ ፡ ባልቴ

1. B በእልቴሐት ፡
2. B ኵሎሙ ፡ manque.
3. A አንበሳ ፡
4. A አንስቲያሆሙ ፡
5. A በመሐትወ ፡
6. A ብዙሕ ፡
7. A የእውድ ፡
8. A አልሕምተ ፡
9. B አንበሳ ፡
10. B ዘ ፡

---

fut entré dans sa demeure, Gĕrâ Ba'altêḥat revint à la sienne accompagnée de tous ceux qui avaient escorté le roi : les Beḥt Wadad de droite et de gauche, toute la troupe royale, les gardiens des lions et leurs lions, avec un grand nombre de lanternes allumées (?), ainsi que cela se faisait pour le roi, puis on donna. . . . . jusqu'à ce qu'il l'entourât, ainsi que le trône élevé, des éventails et des voiles, suivant le cérémonial usité pour le roi (?). On apporta ensuite une table abondamment pourvue et l'on fit à chacun des dons suivant son grade. On livra aussi des bœufs aux lions qui les dévorèrent devant tout le peuple et on distribua au gardien des lions de beaux habits, ainsi qu'à tous les choums qui y avaient droit.

Notre roi aima aussi beaucoup la reine Qañ Baltêḥat, dont

ሐት ፡ ዘስማ ፡ ዕሌኒ[1] ፡ አፍቀራ ፡ ጥቀ ፡ ንጉሥ ፡ በጸታሃ ፡ እስመ ፡ ኮነት ፡ ፍጽምተ ፡ በኵሉ ፡ ኀበ ፡ እግዚአብሔር ፡ በገቢረ ፡ ጽድቅ ፡ ወሃይማኖት ፡ በገቢረ ፡ ጸሎት ፡ ወቍርባን ። ወበዓለምኒ ፡ በሥርዓተ ፡ ማዕድ ፡ ወሕግ ፡ በአእምሮ ፡ መጽሐፍ ፡ ወነገር ። በእንተዝ[2] ፡ ኵሉ ፡ አፍቀራ ፡ ንጉሥ ፡ ፈድፋደ ፡ ለንግሥትነ[3] ፡ እሌኒ ፡ ወረሰያ ፡ ከመ ፡ እሙ ። ወተሰእሎሙ[4] ፡ ካዕበ ፡ በህየ ፡ ንጉሥነ ፡ ለኵሎሙ[5] ፡ ሰብአ ፡ አምሐራ ፡ ሥርዓተ ፡ ቡራኬ ፡ ዘይትገበር ፡ ላዕለ ፡ ንጉሥ ፡ እምቀዳሚ ፡ እስከ ፡ ደኃሪ ፡ ወውእተ[6] ፡ ጊዜ ፡ ነገርዎ ፡ ኵሎ ፡ ሥርዓተ ፡ ቡራኬ ፡ ዘይገብሩ ፡ አሜሃ ፡ ለንጉሥ ። ወጸውዖሙ[7] ፡ ንጉሥ ፡ ለእሉ ፡ በዓለ ፡ ሕግ ፡ ወአርፈቆሙ ፡ ምስሌሁ ፡ ኅቡረ ፡ እንዘ ፡ ይለብሱ ፡ ልብሰ[8] ፡ መሐቅ ፡ እስመ ፡ ከመዝ ፡ ሕጎሙ ። ወከልእሰ[9] ፡ ሰብእ ፡ ኢቆመ ፡ ማእከሎሙ[10] ።

1. B ወለቀኝዕ፡በአልቲሐት፡ ዘስማ ፡ እሌኒ ፡
2. B በእንተ ፡ ዝንቱ ፡
3. B ነ ፡ supprimé.
4. B ተስእለ ፡
5. Manque dans B.
6. B ይእቲ ፡
7. A ጸውኦሙ ፡
8. B ልብሰ ፡ manque.
9. A ካልዕ ፡
10. A ማዕከሎሙ ፡

le nom était ʽElêni, car elle était accomplie en toutes choses : elle se rendait agréable à Dieu par ses bonnes œuvres et sa foi, et en faisant la prière et la communion, et elle était admirée de tout le monde pour son habileté à dresser la table, sa grâce dans les cérémonies et sa connaissance de l'écriture et du beau langage. C'est à cause de ces qualités que Ba'eda Mâryâm aima beaucoup notre reine ʽElêni et la traita comme sa propre mère.

Il demanda aussi aux habitants d'Amḥarâ quel était le cérémonial usité pour la bénédiction du roi et ils le lui firent connaître. Alors le roi invita les législateurs et les fit asseoir à sa table, revêtus de leurs habits de Maḥaq[1], suivant leurs rites.

1. Maḥaq, aujourd'hui mâq, est une espèce de laine qu'on fabrique en Éthiopie et qui est ordinairement noire

ዘእንበለ ፡ ገብረ ፡ ዋሕድ[1] ፡ ወማርቆስ ፡ ዘእግር ፡ ዘቍኖች ፡ ወጌቶች ፡ ዘየማን ፡ ወዘፀጋም ። ወዘእንበለ ፡ ተክለ ፡ ማርያም ፡ አዛጋር ። ወእምድኅረዝ ፡ ባረክዎሙ[2] ፡ እሙንቱ ፡ ሰብአ ፡ አምሐራ ፡ በከመ ፡ ሕጎሙ ፡ ወልማዶሙ ። ወእምዝ ፡ ተመይጠ ፡ ንጉሥን ፡ ኀበ ፡ አትሮንስ ፡ ማርያም ፡ ወነበረ ፡ ኀቤሃ ፡ መጠነ ፡ ፪ ፡ ዓመት ። ወእምድኅረዝ ፡ ኃለፈ ፡ ምድረ ፡ አንጎት ። ወተክለ ፡ በህየ ፡ መቅደሰ ፡ ወሰመያ ፡ ደብተራ ፡ ማርያም ፡ ወሶበ ፡ ፈቀደ ፡ ከዕበ ፡ ከመ[3] ፡ ይሑር ፡ ምድረ ፡ ዶብዓ ፡ ኃደጎሙ ፡ ወአንበሮሙ ፡ ለኵሎሙ ፡ ነገሥታት ። ውስተ ፡ ምድረ ፡ አይዳ ፡ ወለዕንግዶችሰ[4] ፡ ምስለ ፡ ማርቆስ ፡ አንበሮሙ ፡ ውስተ ፡ መንበረ ፡ ማርያም ፡ ፃሥርጌ[5] ፡ ውእቱ ፡ ዘረሰዮ ፡ ህየ ፡ አዝማች ፡ ከመ ፡ የአዝዝ ፡ ወከመ ፡ ያስተረሲ ፡ ገደበ[6] ፡ በህየ ፡ ወሀሊፎ ፡ እምህየ ፡

1. A ዋህድ ፡
2. B ወእምዝ ፡ ባረክዎ ፡
3. B ከመ ፡ supprimé.
4. B እንግዶችሰ ፡
5. B ጸሠርጓ ፡
6. B ገደብ ፡

Il ne resta avec eux qu'un seul serviteur, ainsi que Mârqôs [le chef] (?) des piétons et des lanciers (?), les nobles de droite et de gauche et l'azâj Takla Mâryâm[1]. Les gens d'Amḥarâ bénirent alors le roi suivant leurs rites et leurs coutumes, puis il retourna à 'Atrônsa Mâryâm et y demeura l'espace de deux ans.

Il vint ensuite dans la province d'Angôt et y fonda un temple qu'il appela Dabtarâ Mâryâm.

Lorsqu'il voulut retourner au pays de Dôbe'a, il envoya toutes les reines[2] dans la terre d'Ayedâ et les 'engedôtj à Manbara Mâryâm, auprès de Mârqôs, le Ṣâserguê qu'il avait placé dans ce pays en qualité d'azmâtj pour commander et équiper les gadabô (?)[3]. Notre roi Ba'eda Mâryâm quitta ensuite

1. L'azâj est une sorte d'intendant ou de majordome. Ce nom s'appliquait aussi au secrétaire et annaliste du roi.

2. Le copiste a mis ici ነገሥታት ፡ « rois » au lieu de ንግሥታት ፡ « reines ». Cf. p. 137 et 142.

3. « Et il mit les (ou des) 'engedôtj avec Mârqôs à Manbara Mâryâm, car il avait placé celui-ci dans ce pays en qualité d'azmâtj (?) pour com-

በጽሐ[1] ፡ ምድረ ፡ ዶብዓ ። ንጉሥነ ፡ በእደ ፡ ማርያም ፡ ምስለ ፡ ኵሎሙ ፡ ሐራሁ[2] ፡ ወወጠነ ፡ ገቢረ ፡ ፀብዕ ፡ ምስሌሆሙ ። ወቀዲሙሰ ፡ አሜሃ ፡ ኃየሉ ፡ እሉ ፡ ዓላውያን[3] ፡ ወቀተሉ ፡ ብዙኃ ፡ እምክርስቲያን ። ወድኅረሰ ፡ ሞዖሙ ፡ እግዚአብሔር ፡ በእደ ፡ መሢሒሁ ፡ ንጉሥነ[4] ፡ በእደ ፡ ማርያም ፡ ወአግብአሙ[5] ፡ ውስተ ፡ እደዊሁ[6] ፡ ሰሚዖ ፡ ወተወኪፎ ፡ ሰእለተ[7] ፡ ዚአሁ ፡ ወሰዕለተ[7] ፡ ኵሎሙ ፡ ቅዱሳኒሁ ። እስመ ፡ ውእቱኒ[8] ፡ ሰአሎሙ ፡ እምቀዳሚሁ ፡ ለኵሎሙ ፡ ኄሩያን ። ከመ ፡ ይትማኅለሉ ፡ በእንቲአሁ ። ወኮነ ፡ ሎቱ ፡ በጸሎቶሙ ፡ በከመ ፡ ሕሊናሁ ። ወሐነጸ[9] ፡ ቤተ ፡ ክርስቲያን ፡ በሀገረ ፡ እሉ[10] ፡ ዓላውያን ፡ በውሂበ ፡ አልባስ ፡ ወንዋይ ፡ ለይእቲ ፡ ቤተ ፡ ክርስቲያን ፡ ወለካልአትሂ[11] ፡ አብያተ ፡ ክርስቲያናት ። ወወሀበ ፡ ብዙኃ ፡ ንዋየ ፡ ለአበውነ ፡ ይምርሐነ[12] ፡

1. B በፅሐ ፡
2. B ሠራዊቱ ፡
3. A አላውያን ፡
4. B ንጉሥነ ፡ manque.
5. A አግብዖሙ ፡
6. B እዴሁ ፡
7. A ስዕለተ ፡
8. B ቀዳሚ ፡
9. B ወሐነፀ ፡
10. B እሉ ፡ supprimé.
11. A ካልዓት ፡
12. B ይምርሃነ ፡

Angôt, vint à Dôbeʿa avec toute son armée et commença la guerre contre les habitants de cette contrée. Ceux-ci furent d'abord victorieux et tuèrent beaucoup de chrétiens, mais plus tard Dieu les vainquit par la main de son oint Ba'eda Mâryâm, qui les soumit; car Dieu avait entendu et accueilli favorablement sa prière et celle de ses saints. Avant son départ pour la guerre, le roi avait demandé à tous les saints personnages de prier pour lui, et c'est grâce à leur intercession que ses projets se réalisèrent. Il bâtit une église dans le pays de ces infidèles et donna à cette église et à d'autres des ornements et des biens. Il fit également plusieurs dons à

mander et armer (les) gadabô (?) » (en faisant rapporter au roi le verbe mis à la troisième personne du pluriel). En amharique azmâtj désigne le chef d'une expédition guerrière.

ክርስቶስ ፡ ዘደብረ ፡ ሊባኖስ ። አሜሃ ፡ ወሀበ ፡ ፭፻ ፡ ኀልቀ[1] ፡ ወርቅ ፡ ከመ ፡ ይኩን ፡ ለመፍቅደ ፡ ቤተ ፡ ክርስቲያን ፡ ወለደብረ ፡ ዳሞኒ ፡ ወሀበ ፡ ፪[2] ፡ ግምጃ ፡ ወ፭፻ ፡ ኀልቀ[3] ፡ ወርቅ ። ወለካልአ ንሰ[4] ፡ ኢያእመርኩ ፡ ኍላቌሁ ፡ ሎቱኒ ፡ የሀበ ፡ እግዚአብሔር ፡ ዓስበ ፡ ዚአሁ ፡ ዘኢርእየ ፡ ሰብእ ፡ በአዕይንቲሁ ፡ ወዘኢሰምዓ ፡ ሰብእ ፡ በዕዘኒሁ ፡ አሜን ። ወለወልዱ ፡ ልብነ ፡ ድንግል ፡ ይርዳእ ፡ ወትረ ፡ ከማሁ ፡ ለፈጽሞ ፡ ኵሎሙ ፡ አፅራሪሁ[5] ፡ [እንዘ ፡ ይጼልሎ ፡ በአክናፊሁ ፡ ወመላእክቲሁ][6] ፡ አሜን ፡ ወእምድኅረ ፡ ነበረ ፡ ውእቱ ፡ ንጉሥነ[7] ፡ በእደ ፡ ማርያም ፡ በምድረ ፡ አምሐራ ፡ ወበምድረ ፡ ዶብዓ ፡ ድሙረ ፡ ፬ ፡ ዓ[8] ፡ ተመይጠ ፡ በሰላም ፡ ወበትፍሥሕት ፡ ብዙኀ[9] ፡ ፈጺሞ ፡ መፍቅደ ፡ ሕሊናሁ ። ወበጽሐ ፡ ብሔረ[10] ፡ ሸዋ ፡ በመዋዕለ ፡ አጽዋም[11] ፡ ቦአ ፡ በበዓለ ፡ ሆሳዕና[12] ።

1. B ሕልቀ ፡
2. B ፫ ፡
3. B ሕልቀ ፡
4. A ካልዓን ፡
5. A አጽራሪሁ ፡
6. D'après B.
7. B ነ ፡ supprimé.
8. B ፬ዓመተ ፡
9. A ብዙሕ ፡
10. B መፍቅደ ፡ ዚአሁ ፡ ቦአ ፡ ብሔረ ፡
11. B ጾም ፡ ወቦአ ፡
12. B ሆሣዕና ፡

---

l'Abuna Yemereḥana Krestôs, supérieur de Dabra Libânôs, auquel il remit notamment cinq cents onces d'or pour les besoins de son église; il donna aussi deux gemedjâ et cinq cents onces d'or à Dabra Dâmô et fit à d'autres monastères encore des présents dont l'importance m'est inconnue. Puisse Dieu accorder à notre roi la récompense des élus, récompense dépassant tout ce qu'on peut voir et entendre! Amen. Qu'il protège aussi toujours son fils Lebna Dengel [en l'ombrageant de ses ailes et en l'entourant de ses anges], afin qu'il extermine ses ennemis!

Notre roi Ba'eda Mâryâm resta ensuite dans la province d'Amḥarâ et dans le pays de Dôbe'a pendant quatre années consécutives et quitta ce pays avec la satisfaction d'avoir réalisé ses projets. Il se mit en route pour le Shoa durant le carême et, le jour de la fête des Rameaux, il fit son entrée à

ምስለ ፡ ዛንጎ ። እስመ ፡ ነበረ ፡ ቀዳሚ ፡ ኀቤሃ[1] ፡ ወተሐፅነ ፡ በውስቴታ[2] ። ወአልበሰ ፡ በህየ ፡ ለአዕባኒሃ ፡ ወለዕፀዊሃ ። ወእምድኅረ ፡ ነበረ ፡ ኀዕበ[3] ፡ ኅዳጠ ፡ መዋዕለ ፡ ውስቴታ ፡ ሖረ ፡ ወበጽሐ ፡ መንገለ ፡ ወጅ[4] ፡ ወአዘዘ ፡ በህየ ፡ ይግበሩ ፡ ሰቀላ ፡ ዘሐዋዝ ፡ ጥቀ ፡ ስነ ፡ ግብረቱ ። ወሶበ ፡ ፈተወ ፡ ኵሉ ፡ ሰብእ ፡ ለነጽሮቱ ፡ ይሁብ ፡ ንዋየ ፡ በእንተ ፡ ዝንቱ ።

ወእንዘ ፡ ሀሎ ፡ ንጉሥነ ፡ በይእቲ ፡ ምድረ ፡ ወጅ ፡ ዘትሰመይ ፡ አራሪ ፡ አዘዘሙ ፡ ለመሐሪ ፡ ክርስቶስ ፡ ወለገብረ ፡ ኢአሱስ ። እስመ ፡ ኢሖሩ ፡ ምድረ ፡ አደል ፡ ለተጻብኦ ፡ ወእንዘ ፡ ያሠርግዎሙ[5] ፡ በአልባስ ፡ ክቡራት ፡ ምስለ ፡ ብዙኃ ፡ ፄዋ ። ወለሊሁኒ ፡ ንጉሥ ፡ ለፄዋ ፡ እማኅደሩ ፡ አስተፈነዎሙ ፡ በክብር ፡ ወበዕበይ ፡ ወወሪዶሙ ፡ እሉ ፡ ምድረ ፡ አደል ፡ እንዘ ፡ አልቦሙ ፡ ፍቅር ። ወኢሠምረ ፡ በሙ ፡ እግዚአብሔር ፡ ወመጽኡ ፡ ለተፃብኦቶሙ ፡

1. B ውስቴታ ፡
2. B በህየ ፡
3. B ነበረ ፡ ውስቴታ ፡
4. B ወበፅሐ ፡ ምድረ ፡ ወጅ ፡
5. A ለተፃብኦ ፡ B ያሠርግውዎሙ ፡

Mesla Zângô[1] où il avait demeuré autrefois et où il avait été élevé; il y fit recouvrir de tentures les parties de pierre et de bois composant les édifices (?).

Après un court séjour dans cette localité, il vint à Wadj et y fit bâtir un palais (?)[2] d'une beauté remarquable. Tous ceux qui désiraient le voir devaient payer pour y entrer.

Pendant que notre roi était dans la province de Wadj, au lieu nommé Arâri, il fit venir Maḥari Krestôs et Gabra 'Iyasus avant leur départ pour le pays d'Adal, où ils devaient faire la guerre, et leur donna de beaux habits ainsi qu'à plusieurs ṣêwâ. Il y envoya aussi des ṣêwâ de son palais avec un grand apparat. Comme ils allaient dans ce pays à contre-cœur, Dieu ne leur fut pas favorable. Les habitants

1. Cf. p. 155.
2. ሰቀላ ፡ « maison grande et rectangulaire, ordinairement en carré long ».

ሰብአ ፡ አዳል ፡ ወወጠኑ ፡ ተቃትሎቶሙ ። ወአሜሃ ፡ ነትዑ[1] ፡ ሕዝበ ፡ ክርስቲያን ። መሐሪ ፡ ክርስቶስኒ ፡ ምስለ ፡ እሊዓሁ ፡ ባሕቲቱ ፡ ቅድመ ። ወዳግመኒ[2] ፡ ገብረ ፡ ኢየሱስ ፡ ምስለ ፡ እሊዓሁ ፡ ባሕቲቱ[2] ፡ ወሐልቁ ፡ ኵሎሙ ፡ ወኢተርፉ ፡ እስመ ፡ እሙንቱ[3] ፡ ኢሖሩ ፡ በፈሪሃ ፡ እግዚአብሔር ። ወሶቤሃ ፡ ሰምዓ[4] ፡ ንጉሥ ፡ ሥርዓተ ፡ ተመውዖቶሙ ፡ ወኀዘነ[5] ፡ ጥቀ ። እስመ ፡ ያፈቅሮሙ ፡ ፈድፋደ ፡ ለመሐሪ ፡ ክርስቶስ ፡ ወለገብረ ፡ ኢየሱስ ። ወለመሐሪ ፡ ክርስቶስሰ ፡ ያፈቅሮ ፡ እምቀዳሚ ፡ ገብሩ ፡ ውእቱ ፡ ወምእመኑ ፡ ወአልቦ ፡ ዘይትዔረዩ[6] ፡ በቅድመ ፡ ንጉሥ ። ወእንበይነዝ ፡ ወሀበ ፡ ምጽዋተ ፡ ለኵሉ ፡ ንጉሥን ፡ በእደ ፡ ማርያም ፡ ውኅበ ፡ ትግሬኒ ፡ ፈነወ ፡ ፪ ፡ ሽሕ ፡ ኀልቀ[7] ፡ ወርቅ ፡ በእደ ፡ ቍልዔሁ ፡ መርቆስ ፡ ፃሥርጌ ፡ ወአዘዘ ፡ ከመ ፡ የሀብ ፡ ለቅዱሳን ። ወከዕበ ፡ ከመ ፡ ቀዳሚ ፡ ወሀበ ፡ ለአቡነ ፡ መርሐ[8] ፡ ክርስቶስ ፡ ዘደ

1. B ነትኡ ፡
2. B ዳግመ ፡ reporté après ባሕቲቱ ፡
3. B እሙንቱ ፡ manque.
4. B ወሰሚዖ ፡
5. A ሀዘነ ፡
6. A ዘይትኤረዩ ፡
7. B ሕልቀ ፡
8. B መርሀ ፡

---

d'Adal présentèrent la bataille et le combat commença. Alors les chrétiens prirent la fuite, d'abord Maḥari Krestôs avec ses troupes, suivi bientôt de Gabra 'Iyasus avec les siennes. Ils périrent tous jusqu'au dernier parce qu'ils n'avaient pas marché avec un zèle suffisant[1]. Lorsque le roi apprit cette défaite, il en fut très affligé, car il aimait beaucoup Maḥari Krestôs et Gabra 'Iyasus. Il était surtout très attaché à Maḥari Krestôs, qui était son vieux serviteur et son confident et qui n'avait pas d'égal à ses yeux. A la suite de ce malheureux événement, notre roi Ba'eda Mâryâm fit de nombreuses aumônes et envoya dans le Tigré, par son serviteur, le Ṣâserguê Mârqôs, deux mille onces d'or qui furent distribuées aux saints personnages. Il donna aussi comme autrefois cinq cents onces d'or à l'Abuna Yemereḥana Krestôs, de Dabra

1. Mot à mot : « Avec la crainte de Dieu. »

ብረ ፡ ሊባኖስ ፡ ፳፻ ፡ ኀልቀ[1] ፡ ወርቅ ፡ ወለካልኣን[2] ፡ ቅዱሳን ፡ ወሀበ ፡ ምጽዋተ ፡ እንዘ ፡ ይትጋነይ ፡ ቅድመ ፡ እግዚአብሔር ፡ አምላኩ ። ሶበ ፡ ተመውኡ ፡ ሕዝቡ ፡ በእንተ ፡ መድኀኒተ ፡ ነፍሶሙ ፡ ለእሉ ። ወእምድኅረ ፡ ዝንቱ ፡ ኢሖረ ፡ ኀበ ፡ ካልእ[3] ፡ ሀገር ፡ ዘእንበለ ፡ ወጅ ፡ ዘውእቶሙ[4] ፡ አራሪ ፡ ወአባሲ ፡ ዌራ ፡ ገበያ ። ወበህየ ፡ አዕረፈ ፡ ውእቱ ፡ ንጉሥነ ፡ በእደ ፡ ማርያም ፡ እምድኅረ ፡ ነግሠ ፡ ፲ዓመተ ። ወኮነ ፡ ኵሉ ፡ ኍላቌሁ ፡ ፴ ፡ ዓ[5] ፡ ይክፍሎ ፡ ሎቱ ፡ መክፈልተ ፡ ወርስተ ፡ ምስለ ፡ ኵሎሙ ፡ ቅዱሳን ፡ ወሰማዕት ፡ እለ ፡ ዓቀቡ[6] ፡ ጽድቀ ፡ ወሃይማኖተ ፡ አሜን ። ወለወልዱ ፡ ልብነ ፡ ድንግል ፡ የሀበ ፡ ኑኃ ፡ መዋዕል ፡ ወዕለተ ፡ ወይምላእ[7] ፡ ውስተ ፡ ልቡ ፡ ፍሥሐ ፡ ወኃሤት[8] ። አሜን ።

ወእምድኅሬሁ ፡ ነግሠ ፡ ወልዱ ፡ እስክንድር ።

1. B ሕልቀ ፡
2. A ካልዓን ፡
3. A ካልዕ ፡
4. B ዘውእቱ ፡
5. B ፴ዓመተ ፡
6. A አቀቡ ፡
7. A ይምላዕ ፡
8. B ወሐሴት ፡

Libânôs, et fit encore des dons à d'autres saintes personnes en implorant le Seigneur son Dieu pour le salut des âmes de ceux de son peuple qui étaient morts dans la défaite.

Il n'alla pas ensuite dans d'autres localités que celles de la province de Wadj nommées Arâri et Abâsi Wêrâ Gabayâ. C'est là que mourut notre roi Ba'eda Mâryâm, à l'âge de trente ans, après un règne de dix ans.

Que Dieu lui donne en partage son royaume avec tous les saints et les martyrs qui ont gardé la justice et la foi! Amen. Qu'il accorde à son fils Lebna Dengel de longs jours et remplisse son cœur de joie et d'allégresse! Amen.

Après Ba'eda Mâryâm régna son fils 'Eskender.

INDEX

DES NOMS PROPRES ET GÉOGRAPHIQUES

AINSI QUE DE QUELQUES MOTS AMHARIQUES

CONTENUS DANS LES CHRONIQUES DE ZAR'A YA'EQÔB
ET DE BA'EDA MÂRYÂM

La lettre Z. désigne la chronique de Zar'a Yâ'eqôb;
la lettre B., celle de Ba'eda Mâryâm.

ሀ ፡

ሀሉብ ፡ nom d'une localité du Ḥadyâ. Z. 18.

ሀይበ ፡ pour **ሀ[ሐ]ይበ ፡** district du Ḥadyâ. Z. 17.

ሃሎሌ ፡ ou **ሃሌሎ ፡** monastère du Tigré. Z. 28.

ሄገኖ ፡ titre des gouverneurs de la province de Geber et de celle de Wadj. Z. 15.

ሆሳዕና ፡ la fête des Rameaux. B. 155, 179.

ለ ፡

ለዎ ፡ nom d'une localité. Z. 65.

ለደዕ ፡ አስማን ፡ nom d'un gouverneur d'Adal. B. 150.

ሊቀ ፡ መጣኒ ፡ voyez les suivants. Z. 33; B. 128, 129.

ሊቀ ፡ መጣኒ ፡ ትዕይንቴ ፡ B. 132.

ሊቀ ፡ መጫኒ ፡ le même que le suivant. Z. 38.

ሊቀ ፡ መጽአኒ ፡ (**ሊቀ ፡ መጣን ፡** plur. **ሊቀ ፡ መጣኖች ፡** en amhar.), titre d'un des juges suprêmes. B. 163.

ሊቀ ፡ ማፃኒ ፡ le même que les précédents. Z. 33; B. 161, 162.

ሊቀ ፡ ቃቄታች ፡ Z. 38.

ሊቀ ፡ አክሱም ፡ (chef d'Aksum). Z. 52.

ሊቀ ፡ ደብተራ ፡ (chef des clercs ou des chanoines). Z. 29, 38.

ላዎ ፡ ገበየ ፡ peut-être le même que **ለዎ ፡** B. 151.

ሌጣ ፡ (?). B. 136.

ልብነ ፡ ድንግል ፡ (encens de la Vierge), nom d'un roi d'Éthiopie. Z. 3, 23, 48, 66, 79, 103; B. 179, 182.

ሐ ፡

ሐምበል ፡ cuirasse pour un cheval. Z. 40; B. 151.

ሐርጋይ ፡ nom d'un district d'Adal. B. 166.

ሐሳብ ፡ በወሰን ፡ et **ሐሳበ ፡ ወሰን ፡** nom d'un général éthiopien. Z. 58, 62.

ሐሴሜን ፡ mis pour Hamasen. Z. 48.

ሐንጉግ ፡ localité ou district du Tigré. Z. 43.

ሐዋሽ ፡ nom d'une rivière située au sud de l'Éthiopie. Z. 63.
ሐያ ፡ localité du Tigré. B. 142.
ሐይቅ ፡ (le rivage), localité ou district situé à l'est sur les confins de l'Éthiopie. Z. 7; B. 135.
ሐይድያ ፡ pour ሐድያ ፡ Z. 17.
ሐዲቦ ፡ district du Ḥadyâ. Z. 17.
ሐድያ ፡ royaume situé au sud de l'Éthiopie (?). Z. 16, 17, 18, 20, 21, 22, 46, 58, 59, 65; B. 112.
ሔገዋ ፡ voy. ሄገዋ ፡ Z. 101.
ሕንጻ ፡ ማርያም ፡ (construction de Marie), nom d'un monastère. Z. 28.

መ ፡

መለጎ ፡ nom d'un monastère. Z. 28.
መልከኛ ፡ (amh.), gouverneur de district. Z. 9, 15, 32, 59.
መልዛ ፡ nom d'une localité. Z. 86.
መሐሪ ፡ ክርስቶስ ፡ et መሐሬ ፡ ክርስቶስ ፡ (Christ miséricordieux), nom propre. B. 107, 164, 180, 181.
መሐኪ ፡ pour መሒከ ፡ gouverneur du Ḥadyâ. Z. 20.
መረዌ ፡ étoffe. Z. 38; B. 134.
መርሐ ፡ ቤቴ ፡ ou መርሐ ፡ ቤቴ ፡ nom d'une localité. B. 127, 171.
መርሐ ፡ ክርስቶስ ፡ voy. ይምርሐነ ፡ ክርስቶስ ፡ nom d'un supérieur de Dabra Libânôs. B. 130, 133, 181.
መርሐነ ፡ ክርስቶስ ፡ (le Christ nous a conduits), le même que le précédent. B. 130, 133.
መርጡለ ፡ ሚካኤል ፡ nom d'un temple. Z. 67, 91; B. 155.
መስቀል ፡ (la croix), nom d'un monastère. Z. 28.
መቅደሰ ፡ ማርያም ፡ (sanctuaire de Marie), nom d'une église. B. 106.
ሙብልዕ ፡ ደጅ ፡ nom d'une porte du palais de Dabra Berhân. Z. 25.
ሙብሬ ፡ nom de pays. B. 137.
መንሐድቤ ፡ nom de localité. Z. 65.
መንበረ ፡ ማርያም ፡ (demeure de Marie), nom d'une église. B. 136, 177.
መንዝሕ ፡ ou መንዝህ ፡ nom de localité. B. 151.
መንዝሕ ፡ ou መንዝህል ፡ nom de localité. B. 116, 126.
መንገሮ ፡ nom de localité. B. 137.
መንግሠ ፡ tribut royal. Z. 16, 37; B. 130, 160.
መንግሥት ፡ ቤት ፡ une des divisions de l'habitation royale. Z. 37, 38; B. 115, 140.
መከቡብያ ፡ (?). Z. 29; B. 164.
መካነ ፡ ማርያም ፡ nom d'un temple bâti par Zar'a Yâ'eqôb. Z. 54, 87; B. 132.
መካነ ፡ ጎል ፡ nom d'une église. Z. 53.
መከሬ ፡ nom d'une localité. B. 152.
መኩቡብ ፡ nom donné par Ba'eda Mâryâm au pontife d'Atrônsa Mâryâm. B. 122, 170.
መኰንን ፡ ትግሬ ፡ titre du gouverneur du Tigré. Z. 49, 50; B. 142, 145, 149, 150.
መድኃኒት ፡ (?). B. 128, 163.
መድኅን ፡ ዘመዳ ፡ fille de Zar'a Yâ'eqôb. Z. 10, 14, 55, 95.
መጽሐፈ ፡ ሚላድ ፡ (livre de la naissance), titre d'un livre écrit par Zar'a Yâ'eqôb. Z. 77.
መጽሐፈ ፡ ባሕርይ ፡ (livre de la substance), *id.* Z. 77.

መጽሐፈ ፡ ብርሃን ፡ (livre de lumière), titre d'un livre écrit par Zar'a Yâ'eqôb. Z. 77.

መጽሐፈ ፡ ኪዳን ፡ (livre du pacte), titre d'un livre de prières et de rites. Z. 43.

ሙቀጫል ፡ nom d'une localité. Z. 83.

ማሂከ ፡ ou ማሐኪ ፡ nom d'un chef du Ḥadyâ. Z. 16, 18, 20, 22.

ማርቆስ ፡ nom d'un personnage de la cour de Ba'eda Mâryâm. B. 172, 177, 181.

ማርያም ፡ (እግዝእትነ ፡) la Vierge Marie. Z. 19, 22, 52, 54, 56, 57, 69, 75, 87, 88, 92, 102; B. 110, 121, 123, 144, 155.

ማርያም ፡ ወልታ ፡ Z. 39.

ማቴዎስ ፡ nom d'un prieur de Dabra Dâmô. B. 149, et d'un chambellan de Ba'eda Mâryâm. B. 155, 156.

ማኅበረ ፡ ወንጌል ፡ (congrégation de l'Évangile). Z. 94.

ማኪ ፡ nom d'une étoffe (?). Z. 50.

ማዕከል ፡ ሰፍረ ፡ ou ሰፍሩ ፡ nom d'une localité. B. 116.

ሚሩ ፡ nom d'une rivière. B. 136.

ምልዓት ፡ voy. ዝጉን ፡ ምልዓት ፡

ምሕማዶ ፡ nom d'un chef du Ḥadyâ. Z. 16, 59; — d'Adal. B. 131, 150.

ምስለ ፡ ዘንን ፡ nom de localité (?). B. 179.

ምስሐለ ፡ ማርያም ፡ (oratoire de Marie), vocable d'un temple. B. 127, 129.

ምስር ፡ l'Égypte. Z. 56.

ምስርቃና ፡ sorte d'instrument à vent. Z. 45, 61.

ምንዝሕ ፡ ou ምንዝሕል ፡ nom d'un district ou d'une localité. B. 126.

ምዶሪ ፡ ግብር ፡ paraît désigner une province de l'Éthiopie. Z. 15.

ምጠስ ፡ nom d'un ṣâserguê. Z. 84.

ሞገሮ ፡ (?). Z. 39.

ሠ ፡

ሠርጉን ፡ ደጅ ፡ nom d'une porte du château de Dabra Berhân. Z. 22.

ሥዩም ፡ titre des gouverneurs de district. Z. 48, 49, 71, 72, 94.

ረ ፡

ረበነ ፡ ዱብር ፡ titre donné au Râq Mâsarê d'Atrônsa Mâryâm. B. 123, 170.

ሩፋኤል ፡ l'archange Raphaël. B. 156.

ሩቅ ፡ ማሰሩ ፡, ሩቅ ፡ ማስሮች ፡ voy. ሩቅ ፡ ማሰሬ ፡ Z. 15, 24, 101.

ሩቅ ፡ ማሰሬ ፡, ሩቅ ፡ ማሰሩ ፡ titre de l'un des officiers de la maison royale et des gouverneurs de certaines provinces. Z. 15, 16, 101; B. 122.

ሮምን ፡ (grenade), nom d'une des femmes de Ba'eda Mâryâm, mère d'Eskender et d''Enquê 'Esrâ'êl. B. 155, 161.

ሮም ፡ ገነየለ ፡ ou ገኒየላ ፡ fille de Zar'a Yâ'eqôb. Z. 5, 14, 95.

ሮም ፡ ጌኘላ ፡ pour ሮም ፡ ገነየለ ፡ Z. 95.

ሰ ፡ ET ሸ ፡

ሸልማት ፡ ደጅ ፡ nom d'une porte du château de Dabra Berhân. Z. 24.

ሰሎሞን ፡ le roi Salomon. Z. 53.

ሰሜን ፡ province de l'Amḥarâ. Z. 96.

ሰረ ፡ ou **ስረ ፡ ገዶል ፡** nom de localité. B. 116.

ሰራዋ ፡ pour **ሰርዌ ፡** (?). Z. 47.

ሰርማት ፡ nom de localité. B. 154.

ሰርዌ ፡ province du Tigré. Z. 47.

ሱብአጢጢ ፡ ou **ሱብአጤጤ ፡** (?). B. 122.

ሸዋ ፡ ou **ሽዋ ፡** le Shoa. Z. 14, 71, 72, 93, 95, 101; B. 111, 152, 153, 179.

ሸዋ ፡ ኃዳሪ ፡ titre de certains ṣêwâ. B. 158.

ሰይፈ ፡ አርዕድ ፡ nom d'un roi d'Éthiopie. B. 121.

ሰደቀበበ ፡ nom de localité. B. 157.

ሰጋ ፡ ou **ስጋ ፡** localité du Ḥadyâ. Z. 18.

ሸግላዩ ፡, **ሸግላይያት ፡** (?). Z. 31, 32.

ሸፍሸት ፡ ou **ሸፍሾት ፡** titre donné par Ba'eda Mâryâm à certains gouverneurs des provinces. B. 112.

ሱፍ ፡ sorte de plante. B. 137, 152.

ሲሬ ፡ province du Tigré. Z. 47.

ሲዱ ፡ አሕመዱ ፡ nom d'un chef d'Adal. B. 166.

ሳምባ ፡ amh. **ሳምባ ፡** poumon. **ጸዋሬ ፡ ሳምባ ፡** porteur du sâmbâ est le titre de l'un des officiers royaux (A. d'Abbadie, *Dictionnaire de la langue amariñña*, col. 162). Dans la chronique de B. ce mot paraît signifier un plat. B. 122.

ሻናሜ ፡ Z. 39.

ሽልማት ፡ probablement le nom d'un vêtement orné. Z. 37.

ሽሕ ፡ en amharique mille. Z. 90; B. 132, 181.

ስጋ ፡ ou **ሶጋ ፡** voy. **ሰጋ ፡** Z. 20.

ሾቍጤ ፡ vêtement ou coiffure (?). Z. 33.

ሶፍያ ፡ fille de Zar'a Yâʿeqôb. Z. 13, 95.

ቀ ፡

ቀላሚ ፡ (?) Z. 33.

ቀሰት ፡ voy. **ቅሰት ፡**

ቁብዔን ፡ district du Ḥadyâ. Z. 18.

ቀኝ ፡ (**ቀኝዕ ፡**) **በአልቴሐት ፡** ou **በአልቲሐት ፡** (dame de droite), titre de l'une des reines. Z. 16, 38, 59; B. 125, 137, 142, 175.

ቀንዕ ፡ ደጅ ፡ porte de droite. Z. 22.

ቀንደ ፡ ከበሮ ፡ sorte de tambour. Z. 35.

ቀኝ ፡ ጌታ ፡ noble de droite. B. 170.

ቀወመ ፡ ፀርቅ ፡ voy. **ቋም ፡ ጨርቅ ፡** voile ou étendard (?). Z. 61.

ቀየጻ ፡ ou **ቄየጻ ፡** nom d'un couvent. Z. 28.

ቀይሕሰ ፡ ገበዝ ፡ B. 170.

ቀይሰ ፡ ሐፄ ፡ l'un des quatre juges suprêmes ou le chapelain du roi. Z. 38.

ቀጩኖ ፡ ou **ቀጬኖ ፡** nom de localité. B. 151.

ቂርቆስ ፡ — **ቤተ ፡ ቂርቆስ ፡** nom d'une église. Z. 74.

ቃለ ፡ ሐፄ ፡ (parole du roi), titre du messager royal. Z. 16, 96; B. 132, 133, 142.

ቃጹ ፡ titre des gouverneurs de la province de Wadj. B. 112.

ቅሰት ፡, **ቅስት ፡** ou **ቅሶት ፡** localité de la province d'Amḥarâ. Z. 12.

ቀዳ ፡ province d'Éthiopie. Z. 15, 47; B. 111, 145.

ቈስጠንጢኖስ ፡ (Constantin), l'un des noms de Zar'a Yâʿeqôb. Z. 3; B. 124.

ቋም ፡ ጨርቅ ፡ un voile (?). B. 175.

ቋርቋሬ ፡ nom de localité. B. 136.

ቍርሐት ፡ (la tonsure) désigne le couronnement. Z. 49, 50, 83; B. 124, 125, 126, 149, 150, 173, 174.

ቍርባን ፡ la messe ou la communion. Z. 36; B. 118, 156.

ቍኖች ፡ (?). B. 177.

በ ፡

በማን ፡ ገደፎ ፡ nom de certains ṣêwâ. B. 148.

በረከት ፡ ቤት ፡ une des divisions de la maison royale. Z. 37, 38; B. 115.

በባሕር ፡ ዋገት ፡ nom de certains ṣêwâ. Z. 31.

በትረ ፡ ሙሴ ፡ (bâton de Moïse). Z. 94.

በትረ ፡ ጽዮን ፡ (bâton de Sion), nom d'un fils de Zar'a Yâʿeqôb. Z. 5.

በኝ ፡ pour **ገኝ ፡** (?). Z. 47.

በአልዳሞ ፡ voy. **በዓል ፡ ዳሞ ፡** Z. 39.

በአልጀሆ ፡ voy. **በዓል ፡ ዲሆ ፡** Z. 39.

በአደል ፡ መብረቅ ፡ nom de certains ṣêwâ. Z. 31, 35, 36, 45.

በአደል ፡ አምባ ፡ *id.* Z. 45.

በአደል ፡ ዋዠት ፡ *id.* Z. 31.

በአደል ፡ ዋጀት ፡ *id.* Z. 35.

በአደል ፡ ዠን ፡ *id.* Z. 31, 84.

በእደ ፡ ማርያም ፡ fils de Zar'a Yâʿeqôb, qui régna après lui. Z. 100; B. 105, etc.

በኩር ፡ nom d'un monastère. Z. 12.

በዓለ ፡ ሆሳዕና ፡ la fête des Rameaux. B. 155, 179.

በዓለ ፡ ሕግ ፡ titre des législateurs ou juges suprêmes. Z. 51 et suiv.; B. 176.

በዓለ ፡ መስቀል ፡ la fête de l'Invention de la Croix. Z. 60, 92; B. 114, 115, 156.

በዓለ ፡ ሚካኤል ፡ la fête de saint Michel. Z. 76, 81.

በዓለ ፡ እስተርእዮ ፡ (fête de l'apparition?). B. 159.

በዓለ ፡ እግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ fête de la Vierge. B. 116.

በዓለ ፡ ዕረፍታ ፡ ለእግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ fête de la Mort de la Vierge, le 16 janvier. B. 126, 150.

በዓለ ፡ ዕርገት ፡ l'Ascension. B. 155.

በዓለ ፡ ዲሆ ፡ (maître de Dihô). Z. 101.

በዓለ ፡ ዳሞ ፡ (maître de Dâmô). Z. 101.

በዓለ ፡ ግምጃ ፡ ደበና ፡ (maître de la tente des soieries). Z. 25.

በዓልተ ፡ ሽሕና ፡ ou **ሽኽና ፡** titre d'une des reines. Z. 38; B. 149.

በደል ፡ ደጋን ፡ (?). Z. 101.

በድል ፡ መስቀል ፡ nom de certains ṣêwâ. Z. 31, 35.

በድል ፡ መብረቅ ፡ *id.* Z. 31, 35.

በድል ፡ ሾተል ፡ *id.* Z. 31, 35.

በድል ፡ ነድ ፡ *id.* Z. 45.

በድል ፡ ደመና ፡ *id.* Z. 31, 35.

በድል ፡ ድብ ፡ *id.* Z. 45.

በድል ፡ ጸገና ፡ *id.* Z. 45.

በጌ ፡ ምድር ፡ pour **ቤገምድር ፡** Z. 47.

በፀር ፡ ሾተል ፡ (glaive pour l'en-

nemi), nom de certains ṣêwâ. Z. 19, 22, 31, 35.
በፀር ፡ ዋጀት ፡ ou ዋጆት ፡ *id.* Z. 31, 45, 47.
ቡር ፡ préfecture du Tigré. Z. 48.
ቢዘን ፡ nom d'un monastère. Z. 28, 35.
ባሌ ፡ royaume d'Éthiopie. Z. 17, 19; B. 137, 140, 141, 157, 159, 165, 167.
ባሌዕ ፡ pour ባሌ ፡ Z. 46.
ባሕር ፡ መንግሣ ፡ nom d'une fille de Zar'a Yâʿeqôb. Z. 13, 95.
ባሕር ፡ ነገሽ ፡ titre du gouverneur de la côte. Z. 47.
ባሕር ፡ ነጋሢ ፡ titre des gouverneurs d'Angôt, de Qeda et de Tigré. B. 111.
ባሕር ፡ አምባ ፡ (?) Z. 47.
ባሞ ፡ nom d'un district du Ḥadyâ. Z. 18, 20.
ቤተ ፡ መስቀል ፡ nom d'une église. B. 114.
ቤተ ፡ ማርያም ፡ *id.* B. 114.
ቤተ ፡ ቂርቆስ ፡ *id.* Z. 74.
ቤተ ፡ አንበሳ ፡ ደጅ ፡ (porte de la maison du lion), nom d'une port: du château. Z. 24.
ቤተ ፡ ኢየሱስ ፡ nom d'une église. B. 114.
ቤት ፡ ሐንሳ ፡ ou አንሳ ፡ (?). B. 158.
ቤገምድር ፡ province d'Éthiopie. Z. 14, 15, 47, 95.
ብሕት ፡ ወደድ ፡ titre d'un officier de la cour. Z. 9, 12, 13, 94, 95; B. 111, 165, 175.
ብርሃን ፡ ዘመዳ ፡ fille de Zar'a Yâʿeqôb. Z. 10, 11, 55, 95.

ተ ፡

ተለግ ፡ district d'Adal. B. 166.
ተናጭ ፡ (?). B. 157, 158.
ተንባላት ፡ les musulmans. Z. 59, 62; B. 165.
ተአቅቦ ፡ ምሥጢር ፡ titre d'un ouvrage composé par Zar'a Yâʿeqôb. Z. 77.
ተኪኖ ፡ nom de pays. B. 138.
ተክለ ፡ ሃይማኖት ፡ (plante de la foi), nom d'un saint et d'un roi d'Éthiopie. B. 108.
ተክለ ፡ ማርያም ፡ (plante de Marie), nom d'un des fils de l'ʿâqâbê saʿât. Z. 29. — d'un azaj. B. 161, 177.
ተክለ ፡ ኢየሱስ ፡ précepteur de Ba'eda Mâryâm. B. 172.
ተዓውቀ ፡ ብርሃን ፡ (la lumière s'est manifestée), nom d'un homme. Z. 98, 99, 100.
ተጉለት ፡, ተጕለት ፡ Tégulet, ville du Shoa. Z. 55, 57, 88.
ታቦት ፡ pierre d'autel, ordinairement en bois sculpté (A. d'Abbadie). Z. 81; B. 121.
ቴዎድሮስ ፡ fils de Zar'a Yâʿeqôb. Z. 95, 98. — de Ba'eda Mâryâm. B. 156. Nom d'un roi d'Éthiopie. B. 171.
ትርሽማ ፡ tente royale. Z. 37.
ትግራይ ፡ Tigré, province d'Éthiopie. Z. 13, 49.
ትግሬ ፡ *id.* Z. 15, 43, 47, 49, 95; B. 111, 142, 144, 145, 146, 149, 150, 181.

ነ ፡

ኑብ[ር]እድ ፡ titre du gouverneur d'Aksum et de quelques monastères. Z. 49.
ኑብርዕድ ፡ *id.* B. 109.
ነጋሽ ፡ titre du gouverneur du Gojam. B. 160, 161.
ናዕዴር ፡ nom d'une terre. Z. 52.
ናዝሬት ፡ ቤት ፡ une des divisions de l'habitation royale. Z. 37, 38, 39; B. 115.

ንቡረ ፡ እድ ፡ titre du gouverneur d'Aksum et de quelques monastères. Z. 11, 49; B. 112.

ንጉሥ ፡ (roi), titre du gouverneur de Gañ. B. 112.

ኖብ ፡ nom d'homme. Z. 11, 12.

አ ፡

አላት ፡ nom d'une terre. Z. 90.

አሒ ፡ ገብሩ ፡ (?). B. 175.

አመት ፡ መሢሕ ፡ (servante du Messie), fille de Zar'a Yâ'eqôb. Z. 95.

አመት ፡ ጊዮርጊስ ፡ (servante de Georges), fille de Zar'a Yâ'eqôb. Z. 13.

አማን ፡ (?) B. 166, 167.

አምሐሩ ፡ royaume de l'Éthiopie. Z. 12, 16, 40, 52, 55, 95, 97; B. 111, 116, 151, 169, 176, 177, 179.

አምባ ፡ mot amharique qui signifie montagne, forteresse. Z. 20, 21. Nom de localité. Z. 65.

አምባ ፡ ሠናይት ፡ Peut-être le même que le suivant. B. 142.

አምባ ፡ ሰኔት ፡ nom de localité. B. 129.

አምባ ፡ ነሐድ ፡ nom d'un gouverneur de la province de Ṣalamt. Z. 96; B. 143, 172.

አምኃ ፡ ኢየሱስ ፡ (don de Jésus), nom d'homme. Z. 11, 12, 95.

አምኃ ፡ ጽዮን ፡ (don de Sion), nom de l''âqâbê sa'ât sous le règne de Zar'a Yâ'eqôb. Z. 7, 60; B. 167, 168.

አሠር ፡ nom d'une localité. B. 171.

አሩሪ ፡ nom d'une localité. B. 180, 182.

አርቋይ ፡ በጸር ፡ ዋጅት ፡ nom de certains ṣêwâ. Z. 45.

አርዌ ፡ በድላይ ፡ nom d'un roi d'Adal. Z. 57, 59, 60, 61, 62, 75, 88; B. 117, 131.

አስበ ፡ (ደብረ ፡) ancien nom de Dabra Libânôs. Z. 91.

አቃቤ ፡ ሰዓት ፡ (le gardien de l'heure), un des principaux officiers de la maison du roi. B. 167.

አቃቤ ፡ አንበሳዊ ፡ le gardien du lion. B. 175.

አቃንጸን ፡ titre du gouverneur de la province de Gedem. B. 112.

አቄቴ ፡ ou አቂት ፡ ዝር ፡ (?). Z. 71, 93.

አቄት ፡ በአምባ ፡ nom de ṣêwâ. Z. 31.

አቄት ፡ ደብና ፡ nom de l'une des tentes de l'habitation royale. Z. 25.

አበሲ ፡ ou አበሊ ፡ nom d'une localité. B. 165, 182.

አቡቂር ፡, አቡቅር ፡ nom d'un supérieur du monastère d'Endagabṭan. B. 107, 133.

አባ ፡ መሖ ፡ supérieur d'un couvent. B. 110.

አባ ፡ ማቴዎስ ፡ nom d'un supérieur de Dabra Dâmô. B. 109.

አበሲ ፡ ዌሪ ፡ ገበያ ፡ nom d'une localité. B. 182.

አባ ፡ እንድርያስ ፡ nom d'un supérieur de Dabra Libânôs. Z. 90, 100.

አባዊ ፡ le Nil Bleu. B. 158.

አባ ፡ ዮሐንስ ፡ Abbâ Jean, métropolitain d'Éthiopie ou patriarche d'Alexandrie. Z. 56.

አባ ፡ ጊዮርጊስ ፡ nom d'un moine. Z. 63.

አቡ ፡ ረዳኢ ፡ nom d'homme. Z. 84.

አቡሳዲ ፡ *id.* B. 172.

አትሮንስ ፡ (እግዝእትነ ፡) ማርያም ፡ (trône de Notre-Dame Marie), résidence du roi Ba'eda Mâryâm. B. 119, 120, 123, 124, 126, 130, 144, 169, 170, 173, 177.

አንበሳ ፡ ደጅ ፡ (ቤተ ፡) la porte du lion. Z. 24.

አንበሳ ፡ ዳዊት ፡ nom d'un gouverneur du Gojam. B. 160, 161.

አንጎት ፡ un des royaumes de l'Éthiopie. Z. 13, 40, 47, 95; B. 111, 135, 151, 177.

አክሱም ፡ ancienne capitale de l'Ethiopie, dans le Tigré. Z. 49, 50, 65, 83; B. 124, 125, 149, 150.

አዋጅ ፡, አዋጂ ፡ le héraut ou crieur public. B. 110, 129, 137, 142.

አውራሪ ፡ በጅር ፡ titre du gouverneur de la province de Geber. Z. 15.

አዘዜ ፡, አዛዥ ፡ pl. **አዛዝያን ፡** et **አዘዞች ፡** sorte d'intendant ou de majordome; ce mot désigne aussi le secrétaire ou annaliste du roi. Z. 15, 32, 33; B. 108, 177.

አዝማች ፡ chef d'une expédition guerrière. Z. 46; B. 177.

አዞር ፡ ገበየ ፡ nom d'une localité. Z. 57.

አይዳ ፡ *id.* B. 142, 177.

አይድአ ፡ *id.*, peut-être la même que la précédente. B. 137.

አይፈርስ ፡ nom de localité. Z. 59, 65.

አደል ፡ pays musulman à l'est et au sud-est de l'Éthiopie. Z. 17, 19, 20, 45; B. 131, 132, 133, 144, 150, 152, 157, 159, 165, 166, 180.

አደል ፡ መንግሣ ፡ fille de Zar'a Yâ'eqôb. Z. 5.

አደግሽነት ፡ paraît désigner une charge de gouverneur de province. Z. 14, 101.

አድማስ ፡ ሞገሳ ፡ nom d'une reine. B. 125.

አድምነት ፡ nom d'une fonction (?). Z. 15.

አድጎ ፡ district d'Adal. B. 166.

አጋም ፡ ገበየ ፡ nom de localité. Z. 58.

አጽናፍ ፡ ሰምረ ፡ fille de Zar'a Yâ'eqôb. Z. 95, 98.

አጽናፍ ፡ ሰገዱ ፡ nièce de Zar'a Yâ'eqôb. Z. 14.

አፋፍ ፡ nom de pays. Z. 57.

ኢሳይያስ ፡ (Isaïe), nom d'un beḥt wadad. Z. 12.

ኢቃቂታች ፡ (?). Z. 33.

ኢበ ፡ nom du pays où fut bâti le château de Dabra Berhân. Z. 69, 72, 92.

ኢታርፋድ ፡ (?). Z. 30.

ኢቴ ፡ ዠን ፡ ዜላ ፡ la reine du roi de Zeilah (?). Z. 16.

ኢየሩሳሌም ፡ Jérusalem; les Éthiopiens y avaient un monastère. Z. 56, 70, 79, 103.

ኢየሱስ ፡ monastère (?). Z. 28. Notre-Seigneur Jésus-Christ. Z. 91, 92; B. 117, 139.

ኢጲፋንያ ፡ Épiphanie. B. 139.

ኢፋት ፡ nom d'un royaume de l'Éthiopie. Z. 13, 16, 47, 93; B. 112, 151, 152.

እለማላሊ ፡ nom de localité. B. 157.

እለማሌ ፡ peut-être la même que la précédente. B. 159.

እላርየ ፡ localité du Ḥadyâ. Z. 17.

እሌኒ ፡ nom de deux reines: l'une femme de Zar'a Yâ'eqôb. Z. 59; l'autre, femme de Ba'eda Mâryâm. B. 125, 174, 176.

እሬ·ስ ፡ un des titres des gouverneurs de province. B. 112.

እሬ·ስ ፡ ወርቅ ፡ (tête d'or), charge conférée par Ba'eda Mâryâm aux gouverneurs des provinces. B. 112.

እሌኸ ፡ ገዜት ፡ femme de Ba'eda Mâryâm. B. 156.

እሮር ፡ nom d'un district d'Adal. B. 166.

እስላም ፡ (اسلام, islam), les musulmans ou l'islamisme. Z. 46; B. 133.

እስክንድር ፡ (Alexandre), fils de Ba'eda Mâryâm, succéda à son père. B. 146, 156, 160, 182.

እስን ፡ titre des gouverneurs de Faṭagâr. B. 112.

እስጢፋ· ፡ (**ደቂቀ ፡**) les stéphanites. Z. 69, 92.

እንዘርዳ ፡, **እንዘርደ ፡** et **እንዘርጀ ፡** nom d'une localité. Z. 68, 92.

እንደግበጥን ፡ et **እንደግ·በጠን ፡** nom d'un monastère. B. 107, 134.

እንድርያስ ፡ (André), nom d'un prieur de Dabra Libânôs et de Dabra Naguadguâd. Z. 90, 100; B. 118, 130.

እጉ·ባ ፡ localité située près de Tégoulet, dans le Shoa. Z. 55.

እግዚአ·ብሔር ፡ ነግሠ ፡ (Dieu règne). Ces deux mots désignent un psaume. Z. 40, 71, et aussi un recueil d'hymnes composées par Zar'a Yâʿeqôb. Z. 78.

እግዚእ ፡ ክ·ብሬ· ፡ (le Seigneur est sa gloire), nom de la mère de Zar'a Yâʿeqôb. Z. 86.

አሬ ፡ በፀር ፡ ዋጅ·ት ፡ nom de ṣêwâ. Z. 35.

ከ ፡

ከረዲን ፡ nom du frère d'Arwê Badlâye. Z. 63.

ከበሮ ፡ ሰይጣን ፡ surnom de Nôb, administrateur de Dabra Dâmô. Z. 12.

ከን·ቲባ ፡ titre des gouverneurs de district. Z. 48, 96; B. 172.

ካልእ·ተ ፡ (?). Z. 69, 92.

ክህደ·ተ ፡ ሰይጣን ፡ (renonciation à Satan), titre d'un ouvrage de Zar'a Yâʿeqôb. Z. 77.

ክላን·ቶ ፡ et **ክላን·ቶ ፡** nom de la terre où fut bâtie Atrônsa Mâryâm. B. 119, 169.

ክርስ·ቶስ ፡ ፊጠር ፡ nom de localité. B. 129.

ኮክቤ ፡ (?). B. 118, 120.

ኰሽም ፡ localité d'Adal. B. 166.

ኳፍሬ ፡ sorte de vêtement ou coiffure. Z. 33.

ወ ፡

ወለስማ ፡ titre des gouverneurs d'Ifât. B. 112.

ወራሬ ፡ nom d'une rivière. Z. 69.

ወሰርበት ፡ ቤት ፡ (?). Z. 38.

ወይዘሮ ፡, **ወይዛዝር ፡**, **ዌዛዝር ፡** signifie noble, titre donné aux princes et aux princesses. Z. 94, 95, 97, 98.

ወይዳት ፡ (?). Z. 39.

ወጅ· ፡ province de l'Éthiopie. Z. 15; B. 112, 148, 180, 182.

ዊዝ ፡ nom de localité. Z. 65.

ዋልድ·ባ ፡ (?). Z. 28.

ዋስል ፡ nom de localité. B. 151.

ዋሽል ፡ *id.* Z. 65.

ዋንዛጌ ፡ *id.* B. 136.

ዌራ· ፡ ገበያ ፡ *id.* B. 182.

ዐ ፡

ዓምደ ፡ መስቀል ፡ (colonne de la croix), gendre de Zar'a Yâʿeqôb. Z. 10.
ዓምደ ፡ ሚካኤል ፡ (colonne de Michel), nom d'un gouverneur de province. Z. 15.
ዓምደ ፡ ማርያም ፡ (colonne de Marie), nom d'un fils de Zar'a Yâʿeqôb. Z. 5.
ዓምደ ፡ ሰይጣን ፡ (colonne de Satan), surnom d'ʿAmda Masqal, gendre de Zar'a Yâʿeqôb. Z. 10, 12, 13, 94, 95.
ዓምደ ፡ ጽዮን ፡ (colonne de Sion), nom d'un fils de Zar'a Yâʿeqôb. Z. 98.
ዓምዱ ፡ nom d'homme. B. 122.
ዓስቦ ፡ (ደብረ ፡) ancien nom de Dabra Libânôs. Z. 91.
ዓቃቤ ፡ ሰዓት ፡ titre du premier officier ou du premier ecclésiastique de la cour. Z. 7, 25, 27, 36, 60; B. 109, 168.
ዓቃቤ ፡ ጽንጽንየ ፡ surnom du gouverneur du Tigré. Z. 50.
ዓበለ ፡ ማርያም ፡ nom d'une fille de Zar'a Yâʿeqôb. Z. 14.
ዓባዊ ፡ le Nil Bleu. B. 169.
ዓዋጅ ፡, ዓዋጂ ፡ crieur public ou héraut. Z. 5; B. 119, 167, 168.
ዓፀደ ፡ ሚካኤል ፡ nom d'un temple bâti par Zar'a Yâʿeqôb. Z. 67, 92.
ዕሌኒ ፡ nom d'une femme de Ba'eda Mâryâm. B. 176.
ዕረፍታ ፡ ለእግዝእትነ ፡ ማርያም ፡ fête de la Mort de la Vierge, le 16 janvier. Z. 50; B. 126.
ዕራቅ ፡ ማሰሬ ፡ titre des gouverneurs de province. Z. 15.
ዕንቊ ፡ እስራኤል ፡ (perle d'Israël), un des fils de Ba'eda Mâryâm. B. 161.
ዕንግዶች ፡ (?). B. 177.

ዘ ፡ ET ዠ ፡

ዘርአ ፡ ሰይጣን ፡ (postérité de Satan), surnom de Zar'a Ṣĕyôn. Z. 7.
ዘርአ ፡ አብርሃም ፡ (postérité d'Abraham), nom d'un fils de Zar'a Yâʿeqôb. Z. 5, 98.
ዘርአ ፡ ያዕቆብ ፡ (postérité de Jacob), roi d'Éthiopie. Z. 3, 4, etc.; B. 105, 108, 109, 112, 116, 119, 121, 126, 130, 142, 155, 161, 172.
ዘርአ ፡ ጽዮን ፡ (postérité de Sion), nom d'homme. Z. 7, 98, 99, 100.
ዙብል ፡ nom d'une terre. B. 136.
ዘንጎ ፡ nom d'une terre. B. 155, 179.
ዘዕለተ ፡ ሚካኤል ፡ nom d'une localité (?). B. 157.
ዡማ ፡ nom d'une localité ou d'une rivière. B. 169.
ዡራፍ ፡ (branches d'arbre). Z. 94.
ዡን ፡ ሐፀና ፡ ou ሐጸና ፡ l'un des officiers de la maison royale. Z. 33.
ዡን ፡ ማሰሬ ፡ pl. ማስሮች ፡ *id.* Z. 24, 33; B. 162.
ዡን ፡ ምልአት ፡ nom de ṣêwâ. Z. 31.
ዡን ፡ ሰይፋ ፡ nom d'une femme de Ba'eda Mâryâm. B. 125, 173.
ዡን ፡ ሰንቃ ፡ (?). Z. 101.
ዡን ፡ ቀንጠፋ ፡ nom de certains ṣêwâ. B. 136, 148.
ዡን ፡ በለው ፡ titre d'un fonctionnaire de la cour. B. 110.

ዣን ፡ ቤት ፡ ጠባቂ ፡ titre de l'un des juges suprêmes. Z. 29, 32, 34.
ዣን ፡ ኃይላ ፡ femme de Zar'a Yâʿeqôb. Z. 87.
ዣን ፡ አምሬ ፡ nom de certains ṣêwâ. B. 143, 148.
ዣን ፡ አስራሪ ፡ titre d'un fonctionnaire de la cour. B. 110.
ዣን ፡ ዝማ ፡ nom d'un gouverneur de la province de Bâli. B. 140.
ዣን ፡ ደረባ ፡ pl. ደረቦች ፡ sorte de chambellan. Z. 32, 34; B. 155.
ዣን ፡ ገደብ ፡ nom de ṣêwâ. Z. 45.
ዣን ፡ ጸገና ፡ nom de certains ṣêwâ. Z. 45, 63; B. 137.
ዣን ፡ ጽሬማ ፡ (?). B. 108.
ዜጋ ፡ nom d'une terre. Z. 26.
ዝማሬ ፡ ou ዝርማሬ ፡ (?). B. 174.

የ ፡

የለባሽ ፡ , የለበሽ ፡ nom d'une localité. Z. 28, 57, 67, 91; B. 155.
የርሕ ፡ *id.* B. 116.
የክሴ ፡ nom d'un personnage. B. 162.
የዣን ፡ ሰበር ፡ ራስነት ፡ (?). Z. 95.
የገላግል ፡ ገዜት ፡ (?). Z. 38.
የጭቃ ፡ nom de localité. B. 135.
ይምርሐነ ፡ ክርስቶስ ፡ nom d'un prieur de Dabra Libânôs. B. 133, 147, 153, 154, 178.
ይስሐቅ ፡ nom d'un pauvre. Z. 29. — d'un roi. B. 137.
ይኩኖ ፡ nom de localité. B. 171.
ይኩኖ ፡ አምላክ ፡ nom d'un roi d'Éthiopie. B. 171.
ይግዛ ፡ nom de localité. B. 135.
ዮሐንስ ፡ nom d'un patriarche. Z. 56. — d'un ṣerâg mâsarê. Z. 86.

ደ ፡

ደመና ፡ አምባ ፡ nom d'un régiment de ṣêwâ. Z. 31, 35.
ደረቆ ፡ በፀር ፡ ዋይት ፡ nom de ṣêwâ. Z. 45.
ደረብ ፡ ዓባይ ፡ nom d'un couvent. Z. 28.
ደሬ ፡ nom d'un district de l'Amḫarâ. B. 129.
ደሰክ ፡ , ደስክ ፡ nom d'une idole (?). Z. 4, 6, 98; B. 112.
ደቂቀ ፡ እስጢፋ ፡ (les enfants d'Esṭifâ(nôs) ou d'Étienne), les stéphanites, nom d'une secte. Z. 69, 92.
ደቅ ፡ île du lac Tsana. B. 129, 165.
ደብረ ፡ ሊባኖስ ፡ (mont ou monastère du Liban), nom d'un couvent, le plus illustre d'Éthiopie, situé dans le Shoa. Z. 27, 43, 54, 58, 90, 91, 100, 101; B. 107, 118, 119, 130, 153, 178, 181.
ደብረ ፡ ማርያም ፡ (monastère de Marie), couvent du Bêgamder. Z. 28.
ደብረ ፡ ማዕዶ ፡ nom de localité. B. 129.
ደብረ ፡ ምጥማቅ ፡ (monastère du baptistère), nom d'un couvent. Z. 56, 57, 66, 79, 88; B. 116.
ደብረ ፡ ስኂን ፡ ou ስሂን ፡ nom d'un temple construit par Zar'a Yâʿeqôb. Z. 68, 92.
ደብረ ፡ በኸር ፡ nom d'un monastère. Z. 12.
ደብረ ፡ ብርሃን ፡ (montagne de lumière), résidence du roi Zar'a Yâʿeqôb. Z. 18, 23, 27, 28, 41,

71, 73, 74, 78, 79, 92, 93, 102; B. 106, 114, 115, 121, 142, 153, 154.

ደብረ ፡ ነጐድጓድ ፡ (monastère de la foudre), couvent fondé par Zar'a Yâ'eqôb dans la province d'Amḥarâ. Z. 28, 53, 65, 86, 87, 89; B. 116, 117, 120, 126, 130, 169, 172.

ደብረ ፡ አስቦ ፡ ancien nom de Dabra Libânôs. Z. 91.

ደብረ ፡ ከሶ ፡ nom d'un monastère. B. 107.

ደብረ ፡ ዘይት ፡ (mont des oliviers), nom de l'habitation de Ba'eda Mâryâm. B. 118.

ደብረ ፡ ደሞ ፡ montagne sur laquelle les fils cadets du roi d'Abyssinie étaient gardés; monastère d'Éthiopie. Z. 12; B. 109, 179.

ደብረ ፡ ገሊላ ፡ couvent situé dans une île du lac Tsana. Z. 28.

ደብረ ፡ ጸራቅሊጦስ ፡ nom d'une église. B. 121.

ደብረ ፡ ጽዮን ፡ (mont de Sion). B. 153.

ደብተራ ፡ chantre, clerc ou chanoine. Z. 28, 29, 30, 85; B. 117, 124, 129, 132, 135, 170, 173.

ደብተራ ፡ ማርያም ፡ nom d'une église construite par Ba'eda Mâryâm. B. 132, 177.

ደብአ ፡, ደብያ ፡ les Dobas, tribu de nègres, près du Tigré. B. 138, 143.

ደንከሌ ፡ le gouverneur du Dankali, à l'est de l'Éthiopie. B. 138.

ደንከ ፡ nom de localité. B. 135.

ደዋሮ ፡ royaume ou province de l'Éthiopie. Z. 15, 17, 19, 45, 58, 88, 91; B. 112, 133, 159, 165.

ደጉ ፡ ደጉማኝ ፡ (?). B. 160.

ደጌን ፡ ou ዴገን ፡ nom de localité. Z. 18.

ጀጐል ፡ ou ጃጐል ፡ palissade en bois élevée autour de l'habitation royale. Z. 8, 23, 24, 26, 72, 73; B. 162.

ጀማሞ ፡ pour ጀጀሞ ፡ B. 173.

ደኅ ፡ nom de pays. Z. 54, 57, 87; B. 132, 134.

ደኅ ፡ ምችማ ፡ nom de localité. B. 153.

ዱገሎ ፡ pour ጐደሎ ፡ B. 131.

ዱላት ፡ ቤት ፡ nom d'une partie de l'habitation royale. Z. 25.

ዲሆ ፡ localité ou district du Ḥadyâ. Z. 17.

ዲሞ ፡ nom d'une idole (?). Z. 6, 98.

ዳሞ ፡ nom d'un monastère. Z. 12; B. 149, 179.

ዳሞት ፡ province de l'Éthiopie. Z. 14, 15, 19, 20, 22; B. 112, 145, 146, 159, 164.

ዳዊት ፡ nom d'un roi d'Éthiopie. Z. 52, 83, 84, 85, 86; B. 124, 152, 155.

ዳዊት ፡ ሐረሳ ፡ nom donné à une colonie de gens déportés B. 159.

ዳዊት ፡ አምበ ፡ nom de ṣêwâ placés par Ba'eda Mâryâm dans le pays des Dobas. B. 148.

ዳዊት ፡ ኤራ ፡ nom d'une reine, femme de Ba'eda Mâryâm. B. 149.

ድል ፡ ሰምራ ፡ ou ሠምራ ፡ fille de Zar'a Yâ'eqôb. Z. 5, 13, 95, 98.

ድል ፡ ድባበ ፡ nom d'une fille de Zar'a Yâ'eqôb. Z. 55.

ድብ ፡ ምልዓት ፡ nom de certains ṣêwâ. Z. 31.

ድብ ፡ አንበሳ ፡ sorte de tambour. Z. 45, 61.

ዷብዓ ፡ voy. ዶብዓ ፡ B. 133, 143.
ጆጆኖ ፡ nom d'une localité. Z. 65; B. 124.
ዶብአ ፡, ዶብዓ ፡, ዶብዮ ፡, ዶብዮ ፡ voy. ዷብአ ፡, ዷብዓ ፡ B. 132, 133, 138, 142, 143, 144, 145, 148, 150, 151, 177, 178, 179.

ገ ፡

ገላውዴዎስ ፡ (Claudius), fils de Zar'a Yâʿeqôb. Z. 5, 98.
ገምበታ ፡ nom d'une province de l'Éthiopie. B. 159.
ገራድ ፡ titre des gouverneurs du Ḥadyâ et de Ganz. Z. 16, 17, 18, 58, 59, 65; B. 112, 140, 141, 157, 165, 166.
ገሰምቤ ፡ ሸዋ ፡ localité du Shoa. B. 115.
ጉብ ፡ localité ou canton du Ḥadyâ. Z. 18.
ጉብረ ፡ መስቀል ፡ (serviteur de la croix), nom d'un roi d'Éthiopie. Z. 43; B. 124.
ጉብረ ፡ አልፋ ፡ (serviteur d'Alfâ ou du Très-Haut), nom d'un enfant de l'aqâbê saʿât. Z. 29. — d'un abbé. B. 109-110.
ጉብረ ፡ ኢየሱስ ፡ (serviteur de Jésus), nom d'un maître clerc. Z. 29. — d'un général de Ba'eda Mâryâm, gouverneur de Bâli. B. 157, 165, 180, 181.
ጉብረ ፡ ክርስቶስ ፡ (serviteur du Christ), nom d'homme. Z. 99, 100.
ጉብሩ ፡ nom d'homme. Z. 84.
ገነዘ ፡ ou ገንዘ ፡ localité du Ḥadyâ. Z. 18.
ገና ፡ nom de localité. Z. 93.
ገኝ ፡ une des anciennes provinces de l'Éthiopie. Z. 14, 16, 47 (?); B. 112, 137.
ገንዝ ፡ une des anciennes provinces de l'Éthiopie. B. 112, 148.
ገንዪቾ ፡ ገራድ ፡ pour ገዳዪቾ ፡ ገራድ ፡ Z. 17.
ገዶል ፡ ቤት ፡ nom d'une tente ou d'une partie de l'habitation royale. B. 115.
ገዶብ ፡ ሐሚድ ፡ nom d'un messager royal envoyé à Adal par Ba'eda Mâryâm. B. 132.
ገዶበ ፡ (?). B. 177.
ገዳዪቶ ፡ ou ገዳዪቾ ፡ ገራድ ፡ nom d'un chef de district du Ḥadyâ. Z. 17, 18, 22.
ገድ ፡ ይስጣን ፡ troupe d'individus qui ravagèrent l'Éthiopie sous le règne de Zar'a Yâʿeqôb. Z. 96, 97.
ጉዶላ ፡ ou ጉዶለ ፡ canton du Ḥadyâ. Z. 17.
ጋም ፡ nom de pays. B. 141.
ጋርማ ፡ nom d'un monastère (?). Z. 28, ou d'une localité. B. 156.
ጋዳዊ ፡ nom d'une localité. B. 152.
ጌታ ፡ pl. ጌቶች ፡ amh. maître, seigneur, noble. Z. 33; B. 177.
ጌቶች ፡ ዘዣን ፡ ጠባቂ ፡ (?). B. 128.
ጌዓ ፡ nom de localité. B. 116.
ግምጃ ፡ amh. étoffe de soie. Z. 21, 38, 74, 90; B. 119, 131, 133.
ግምጃ ፡ ቤት ፡ ማርያም ፡ Z. 28.
ግራ ፡ በአልቴሐት ፡ ou በአል ቴሐት ፡ (dame de gauche), titre de l'une des reines. Z. 30, 38, 55, 72, 87; B. 125, 137, 142, 173, 174, 175.
ግራ ፡ በጸርዋጀት ፡ nom de certains ṣêwâ. Z. 31, 45; B. 165.
ግራ ፡ ጌታ ፡ noble de gauche. B. 170.

ግርዓልታ ፡ nom d'un monastère. Z. 28.

ግሴ ፡ ou **ግሼ ፡** nom de pays. B. 116.

ግቡር ፡ nom d'une province (?). Z. 15, 30, 38.

ግንድ ፡ ቡሎ ፡ localité de la province d'Ifât. B. 152.

ግዳይ ፡ ገራድ ፡ nom d'un gouverneur d'Adal. B. 166.

ግድም ፡ une des anciennes provinces de l'Éthiopie. Z. 13, 16, 47, 71, 93, 95; B. 112, 137, 151.

ጎገለ ፡ ou **ጎጋላ ፡** nom d'un district du Ḥadyâ. Z. 18.

ጐሳች ፡ ጌታ ፡ nom d'un choum d'Adal. B. 166.

ጐሽዓሮ ፡ nom de pays. Z. 12; B. 129, 165.

ጐዣም ፡ province de l'Éthiopie. Z. 15, 47, 95; B. 158, 161.

ጐደሎ ፡ nom de pays. B. 131.

ጐጃም ፡ voy. **ጐዣም ፡** Z. 15, 47, 95; B. 158, 160.

ጕርማ ፡ አስፋሬ ፡ nom d'un roi d'Éthiopie. B. 171.

ጕንጽ ፡ nom de pays. B. 129.

ጕዕዝ ፡, **ጉዕዝ ፡** ou **ጕዝ ፡** sortie solennelle du roi. Z. 44.

ጠ ፡ ET ጬ ፡

ጠባቂ ፡ ጌታ ፡ (?). B. 170.

ጬዋ ፡ le même que **ጼዋ ፡** Z. 35, 36, 39, 45, 46, 47, 49, 72; B. 129.

ጠፈጋር ፡ pour **ፈጠጋር ፡** B. 112.

ጤርዜቤጤር ፡ B. 123.

ጥልቅ ፡ nom de localité. Z. 67, 92.

ጦማረ ፡ ትስብዕት ፡ titre d'un ouvrage composé par Zar'a Yâʿeqôb. Z. 76.

ጦቢያ ፡ ዘኢፋት ፡ localité de la province d'Ifât. B. 152.

ጸ ፡

ጸለም ፡ nom d'une terre. B. 132.

ጸለምት ፡ province de l'Éthiopie. Z. 96; B. 142, 143, 172.

ጸሎተ ፡ ሰዓታት ፡ (les prières des heures). Z. 51.

ጸሐፌ ፡ ላም ፡ titre des gouverneurs du Shoa et de l'Amḫarâ. Z. 16, 101; B. 111, 112, 116, 145, 153.

ጸውታ ፡ nom de pays. B. 136.

ጸጕ ፡ አባዘ ፡ (?). Z. 31.

ጸጕ ፡ የሐዠ ፡ (?). Z. 31.

ጸጋይ ፡ nom d'un choum du Samên. Z. 96, 172.

ጸሰርጌ ፡, **ጸሠርጓ ፡** titre de l'un des juges suprêmes. Z. 11; B. 177.

ጼዋ ፡ voy. aussi **ፄዋ ፡** et **ጬዋ ፡** amh. soldat. B. 131, 132, 136, 137, 138, 148.

ጼዴንያ ፡ les démons des champs. B. 112.

ጽራግ ፡ ማሰሬ ፡, **ማአሰሬ ፡** un des principaux officiers de la cour. Z. 38, 86.

ጽራግ ፡ ou **ጽራን ፡ ጠባቂ ፡** Z. 32, 34.

ጽዮን ፡ (Sion) a différents sens. Z. 50, 66, 83; B. 163.

ጽዮን ፡ ሞገሳ ፡ nom de la mère de Ba'eda Mâryâm. B. 106.

ፀ ፡

ፀሐይ ፡ (le soleil) ou **ፀሐያ ፡** nom d'un pays. Z. 52. — d'une localité. Z. 83.

ፀርዋጀት ፡ ደጅ ፡ la porte de (?). Z. 25.

ዐበለ ፡ nom d'une fille de Zar'a Yâʿeqôb. Z. 55.

ዐበለ ፡ ማርያም ፡ *id.* Z. 55, 95.

ዐጓዴ ፡ አምባ ፡ nom d'un village. Z. 28.

ዐጋይ ፡ voy. **ጸጋይ** ፡ B. 172.

ፃሰርጌ ፡, **ፃሰርጕች** ፡ voy. **ጸሰርጌ** ፡ Z. 84, 85, 95; B. 164, 172, 181.

ፂዋ ፡ voy. **ጼዋ** ፡ Z. 31, 84, 101; B. 117, 139, 140, 143, 148, 157, 158, 159, 165, 169, 174, 180.

ፈ ፡

ፈለገ ፡ አጋት ፡ localité de la province d'Ifât. B. 152.

ፈለገ ፡ ጋሳይ ፡ nom d'une terre. B. 153.

ፈረግላ ፡ አዱምኑት ፡ désigne une charge ou fonction. Z. 15.

ፈረኅ ፡ localité voisine de Dabra Berhân. Z. 78.

ፈሩሽ ፡ ሹም ፡ un des gouverneurs d'Adal. B. 166.

ፈንዱን ፡ pour **ፋንዱን** ፡ B. 145.

ፈጋር ፡ pour **ፈጠጋር** ፡ Z. 15.

ፈጠጋር ፡ province de l'Éthiopie. Z. 15, 30, 47, 67, 71, 93; B. 112, 137.

ፋት ፡ une des divisions de l'habitation royale. Z. 29, 30.

ፋንዱን ፡ nom de localité (?). B. 145.

ፍሬ ፡ ማርያም ፡ nom d'une reine, femme de Zar'a Yâʿeqôb. Z. 55.

ፍንጌ ፡ nom de localité. B. 129.

ፎጠት ፡ nom d'un vêtement (?). B. 122, 164.

APPENDICE

DO EMPERADOR ZARA JACOB[1]

Deste emperador diz assy hum seu livro. No tempo de nosso Rey Zara Iacob houve grande temor e espanto em todo o povo de Ethiopia polo rigor de sua justiça e de sua força, principalmente contra aquelles que adoravam idolos. E quando alguns vinham a dizer, que outros os tinham adorado, não lhes dava outro iuramento mais que dizer : o sangue daquelles venha sobre vós outros; e com isto mandava matar aquelles contra quem testimunhavam, pelo zelo que tinha da honra de Deus. Até a seus filhos não perdoou; matou a Glaudios, Amda Mariam, Zara Abraham, Betra Seon; e suas filhas Delcemarâ, e Romguenela, Adel Mogueça e outras muitas. Então mãdou lançar pregão dizendo : ouça o povo christão, o que fez o diabo. Mandamos que o povo não adorasse idolos; elle entrou em nossa casa e fez errar nossos filhos; e mostrou a todos as feridas dos açoites que lhes tinha dado em castigo; e eram tam grandes que huns morreram ali logo, e outros pouco despois; o que vendo o povo fez grande prãto. Despois mandou que todos escrevessem na testa : *Za ab, ua uald, ua manefaz keduz*, que quer dizer : *do Padre e Filho e Spirito Sãto;* e no braço direito : *quehedqhuevo le diabolos ergum ana guebra le Mariam emu le fetare culu alem*, id est, *neguei a o diabo maldito eu escravo de Maria mãy do criador de todo o mundo;* e no esquerdo : *quehedqhuevo le diabolos dazebac ua ba Christos amalec*, id est, *neguei a o diabo sujo e vam, e a Christo adoro.* E mãdou por todo seu imperio, que, a quem não fizesse isto, lhe tomassem seu fato, e o matassem. E pouco

1. Extrait du ms. n° 9861 du British Museum. D'Almeida, *Historia de Ethiopia a alta*, etc., ch. xxv, f° 81. M. Nisbet-Bain, attaché au British Museum, a bien voulu se charger de collationner ma copie sur l'original; et M. Esteves Pereira, bien connu des éthiopisants, a eu la bonté de revoir le texte portugais et de le rectifier; je les prie l'un et l'autre de vouloir bien agréer mes remerciements.

adiante diz o mesmo livro, que se algum dos pagens do paço, (os quaes eram 30 todos escravos), saya fora a comer, ou a beber, ou fallar, o matavam juntamente com quem no levara, e quem no convidaya. E a hũa sua molher, que se chamava Seon Mogueça, por arrecear que alevantasse a seu filho Beda Mariã, lhe mandou dar tantas pancadas que morreo. Enterravamna secretamente; mas sabendo o seu filho, levou á Igreja incenso e candeas, o que ouuindo Zara Iacob[1] o mandou prender, e esteve para o matar.

Diz mais que tinha hum caminho com cerca de hũa e outra banda do paço até á Igreja, por onde ia sem que ninguem o visse; e na Igreja não entravam mais, que os superiores de alguns mosteiros grandes pera cantar. E quando queria entrar na capella pera comungar, sayam todos sem ficar mais que Acabyeçat e outros quatro sacerdotes. E quando ia e tornava da Igreja, tinha cuidado hũ dos pagens de dar de dentro sinal com a mão a os musicos, que estavão de fora com muitos instrumentos, para que tangessem, e fizessem festa. Em hũa casa, que tinha dentro de sua cerca, estavam muitos sacerdotes cantando psalmos de David a os quartos sem cessar de dia nẽ de noite; e botavam continuamente agua benta nas paredes pela banda de dentro da casa, porque os feiticeiros lhe faziam feitiços com inveja de sua fee; e mandou tambem fazer perto da Igreja hum lugar cercado, e que o enchessem de agua, e aly se bautizou muitos annos, até que morreu; e ordenou que perto das Igrejas se fizessẽ tanques, em que todos se bautizassem; e que todos guardassẽ sempre o sabbado assy como o Domingo, porque seus capitães tiveram em sabbado victoria de hum seu inimigo, que se chamava Bedelaj Aurê. Até aqui o livro. Ajuntam porém muitas e graves pessoas, que mandou matar a hum superior ou mestre de Debra Libanos, porque não quiz guardar o sabbado, dizendo que guardalo era iudaizar; e que não foi este sô, mas que a outros muitos matou pela mesma causa; e que a os ourives e ferreiros, que pode colher, fazendo os ajuntar em hum campo, mandou matar a todos, dizendo que todos eram feiticeiros. Mas este dito he commum em Ethiopia, tanto que he muito ordinario sospeitarem que quasi todas as doenças vem de feitiços, e attribueremnas a os ferreiros. O que creo que nasceo de muitos delles o serem, porque os mais delles

1. Ms. Beda Mariam.

são casta judeos, e dados a feiticeria. E muitos o pagam, matando os os parentes dos que morrem, por sospeitarem que elles os matarão com estas artes diabolicas.

Por rezão do que assima contei, os mais de Ethiopia tẽ a este emperador Zara Iacob por outro Nero, e o condenão como tyrãno cruel e perverso, posto que outros o escuzão com o zelo da honra de Deus e da justiça, dizendo que este fora o seu intento. Francisco Alvarez conta delle, que morrendo lhe hum abbuna, por nenhum modo quiz consentir que lhe viesse outro de Alexandria; e que dizia que antes morreria, que receber summo sacerdote vindo de terra de Herejes; e que desejou muito que lhe viesse de Roma. E assy em sua vida dez annos, e ainda despois de sua morte mais de treze[1], esteve Ethiopia sem abbuna; mas vendo todos que não havia remedio pera lhe vir de Roma, o mandaram vir de Alexandria; e este fora o abbuna Marcos, o qual vivia quando Francisco Aluarez estava em Ethiopia; e dizia que havia 50 annos que chegara a Ethiopia, e tinha o officio e dignidade[2] de abbuna, e que era elle o centesimo em o numero dos abbunas desta terra; e lhe parecia que seria o derradeiro que viria a ella de Alexandria, porque disso havia profecias; e que folgaria muito que assy fosse, e que dali por diante viessem abbunas de Roma, que encaminhassem e ensinassem aquella gente, tirando lhe muitos erros, os quaes elle conhecia que o erão, mas não podia arrancar[3]. Porém esta sua profecia não se cumprio de todo, posto que em parte si; porque, como adiante veremos, ainda de Alexandria vieram despois quatro ou sinco abbunas, posto que tambem veo de Roma o Patriarcha dom Ioão Bermudes, e apos elle o bispo dom André de Oviedo; o qual dali a pouco ficou Patriarcha por morte do Patriarcha Dom Ioão Nunez Barreto, que vinha com esta dignidade[2]; e, esperando em Goa conjũção de partir para esta terra, falleceo aly.

1. Ms. 13.
2. Ms. dignitate.
3. F. Alvarez, *Verdadeira informaçam das terras do Preste Joam*. Lisboa, 1890, cap. xcviii, p. 121.

TRADUCTION

DE L'EMPEREUR ZARA JACOB[1]

Voici ce que dit la chronique de cet empereur :

Sous le règne de notre roi Zara Jacob, il y eut une grande crainte et une grande épouvante dans tout le peuple d'Éthiopie à cause de la rigueur de sa justice et de sa violence, principalement contre ceux qui adoraient les idoles. Lorsqu'on venait lui déclarer que quelqu'un les avait adorées, il n'exigeait aucun serment des accusateurs, mais il se bornait à dire : Que son sang retombe sur vous; et, sans plus de formalité, il ordonnait de mettre à mort celui qu'on lui avait dénoncé, n'écoutant que son désir d'honorer Dieu. Il ne pardonna même pas à ses enfants et fit ainsi mourir ses fils Glaudios, Amda Mariam, Zara Abraham, Betra Seon et ses filles Delcemarâ, Romguenela, Adel Mogueça et plusieurs autres[2].

Puis il fit proclamer l'édit suivant : Sachez, peuple chrétien, ce que fait le diable; nous défendons au peuple d'adorer les idoles, dont le culte a pénétré dans nos maisons et fait errer nos enfants. Il montrait à tous les blessures produites par les coups de fouet qu'il leur avait fait infliger en châtiment et ces blessures étaient si graves que les uns en mouraient sur-le-champ et d'autres peu de temps après : à cette vue, le peuple poussait de grands gémissements. Il prescrivit ensuite à tous ses sujets d'écrire sur leur tête les mots : Za ab, ua uald, ua manefaz keduz, qui signifient : Du Père, du Fils et du Saint-Esprit; sur le bras droit : Quehedqhuevo le diablos ergum, ana guebra le Mariam, emu le fetare culu alem, c'est-à-dire : Je renie le diable maudit, moi, je suis le serviteur de Marie, mère du Créateur de l'univers; et sur le bras gauche : Quehedqhuevo le diablos dazebac, ua ba Christos amalec, c'est-à-dire : Je renie le diable impur et

1. Voir la chronique de Zar'a Ya'eqôb, p. 4. Le commencement est traduit presque littéralement.

2. P. 5 et 6.

vain, et j'adore le Christ. Il ordonna dans tout son empire de confisquer les biens de quiconque ne se conformerait pas à cette prescription et de le mettre à mort[1].

Un peu plus loin la même chronique dit que si un des pages du palais (dont le nombre était de trente) allait au dehors pour manger, boire ou converser, il était mis à mort, ainsi que celui qui l'avait invité ou reçu[2].

Il fit mourir sous les coups sa femme qui se nommait Seon Mogueça, parce qu'elle poussait son fils Beda Mariam à s'emparer du trône; elle fut enterrée secrètement, mais son fils l'ayant appris apporta à l'église de l'encens et des cierges. Informé du fait, le roi fit saisir Beda Mariam et fut sur le point de le condamner à mort[3].

La chronique rapporte encore qu'il avait un chemin muré de chaque côté conduisant de son palais à l'église, où il se rendait sans que personne le vît et où les supérieurs de quelques grands monastères étaient seuls admis pour chanter[4]. Lorsque le roi voulait entrer dans la chapelle pour communier, tous sortaient, à l'exception de l'acabyesat et de quatre autres prêtres[5]. Quand il se rendait à l'église ou en revenait, un des pages qui était à l'intérieur, faisait de la main, aux musiciens qui se tenaient dehors avec leurs instruments, le signal de jouer et de faire fête[6]. Dans une construction située dans l'enceinte du palais étaient plusieurs prêtres qui chantaient des psaumes de David tous les quarts d'heure sans cesser ni le jour ni la nuit et qui aspergeaient continuellement d'eau bénite les murailles intérieures du palais parce que les sorciers, en haine de sa foi, lui jetaient des maléfices[7].

Il fit aussi creuser près de l'église un bassin qui fut entouré d'un mur et rempli d'eau; on y baptisa pendant plusieurs années jusqu'à sa mort. Il ordonna de construire à côté de

1. Z., p. 6 et 7. Les deux dernières formules diffèrent de celles données par le texte éthiopien. Il est probable que, pour la troisième, le P. d'Almeida, qui ne comprenait pas l'éthiopien, aura entendu *dask wa bak*, mots qu'il a transcrits fautivement *dazebac* et qu'il a traduits par *le diable impur et vain*.

2. Z., p. 9.

3. B., p. 105 et 106.

4. Z., p. 27.

5. Z., p. 27.

6. Z., p. 35.

7. Z., p. 40 et 41.

chaque église une piscine semblable pour l'administration du baptême[1] et prescrivit d'observer toujours le sabbat aussi religieusement que le dimanche, en mémoire d'une victoire remportée le samedi par ses capitaines sur un de ses ennemis nommé Bedelaj Aurê[2].

Voilà ce que raconte sa chronique; mais plusieurs personnes dignes de foi rapportent en outre qu'il fit mettre à mort un supérieur ou prieur de Dabra Libanôs qui ne voulait pas garder le sabbat, ce qu'il disait être judaïser et que ce prieur ne fut pas le seul, mais que plusieurs autres furent exécutés pour le même motif. Ces personnes ajoutent qu'il faisait conduire dans un champ tous les orfèvres et les forgerons dont on pouvait s'emparer et les faisait mettre à mort, parce qu'il disait que tous étaient sorciers. C'est d'ailleurs une opinion répandue parmi les Éthiopiens que toutes les maladies proviennent de sortilèges et ils les attribuent aux forgerons. Je crois que cela vient de ce que beaucoup de ces derniers sont juifs et adonnés à la sorcellerie. Souvent les habitants exercent contre eux des vengeances et même les tuent, lorsqu'ils les soupçonnent d'avoir fait mourir, par leur art diabolique, quelqu'un de leurs parents.

En raison des faits que j'ai racontés, la majeure partie des Éthiopiens considèrent l'empereur Zara Jacob comme un autre Néron et le condamnent comme un tyran cruel et pervers, tandis que d'autres l'excusent à cause de son intention qu'ils disent avoir été d'honorer Dieu et de pratiquer la justice.

François Alvarez rapporte qu'un abbuna étant mort, cet empereur ne voulut à aucun prix consentir à ce qu'il en vînt un autre d'Alexandrie; il déclarait qu'il aimerait mieux mourir que de recevoir un patriarche sorti du pays des hérétiques et qu'il désirait vivement qu'il en vînt un de Rome. C'est ainsi que pendant dix ans de son vivant et même plus de treize ans après sa mort, l'Éthiopie resta sans abbuna. Enfin les Éthiopiens ne voyant pas le moyen d'en avoir un de Rome, en firent venir un d'Alexandrie. Cet abbuna était Marcos, qui vivait à l'époque où François Alvarez était en Éthiopie et qui disait y être arrivé cinquante ans auparavant, avoir l'emploi et le titre d'abbuna et être le centième des

1. Z., p. 41 et 42.
2. Z., p. 75.

abbunas de ce pays. Il croyait être le dernier des patriarches sortis d'Alexandrie, parce que, disait-il, des prophéties dont beaucoup se réjouissaient, annonçaient que les abbunas viendraient désormais de Rome pour guider et instruire le peuple et le tirer de beaucoup d'erreurs que lui-même reconnaissait, mais qu'il ne pouvait extirper. Toutefois sa prophétie ne se réalisa qu'en partie, car, ainsi que nous le verrons plus loin, quatre ou cinq abbunas furent encore envoyés d'Alexandrie, malgré l'arrivée de Rome du patriarche Dom João Bermudes et ensuite de l'évêque Dom Andre de Oviedo. Ce dernier, peu de temps après sa venue, devint patriarche, par suite de la mort de Dom João Nunez Barreto, qui avait été envoyé avec cette dignité et qui mourut à Goa, en attendant le moment de partir pour l'Éthiopie.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES ROIS D'ÉTHIOPIE

Depuis Dâwit Ier (1382), père de Zar'a Yâ'eqôb, jusqu'à Lebna Dengel (1508-1540)

Dâwit Ier
1382-1411

1
Têwoderôs Ier
1411-1414

2
Yĕseḥaq
(Gabra Masqal)
1414-1429

'Endreyâs
1429-1430

3
Hĕzba Nañ
(Takla Mâryâm)
1430-1433

Mĕherka Nañ
(Sarwê 'Iyasus)
1433
de mai à sept.

Badl Nañ
('Amda 'Iyasus)
1433 - 1434
sept. juin

4
Zar'a Yâ'eqôb
(Quasṭanṭinôs)
1434-1468

Ba'eda Mâryâm
(Cyriacus)
1468-1478

Eskender
1478-1494

'Amda Ṣĕyôn II
1494
(7 mois)

Nâ'od
1494-1508

Lebna Dengel
(Dâwit II)
1508-1540

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Pages.	Lignes.	
6	9	(trad.) : de faire serment ou de faire des prières.
10	1	et p. 13, l. 3, il faudrait እኅት ። *au lieu de* እሕት ።
11	8	(trad.) *au lieu de* il fut placé, *lire* ʿAmda Sayṭân fut.
28	4	(trad.) *lire* cervoise *au lieu de* vin.
30	7 et suiv.	(trad.) : les tables. — Voyez note p. XXXVII.
39	1	(trad.). On peut traduire aussi : « Ba'al Dâmo et Mâryâm Wâltâ. Le roi réglait la distribution. On apportait tout, etc., puis on en retirait pour en donner, etc. (?). »
43	note 2.	— Voyez note p. XXV.
46	9	*lire* ባሌ ። *au lieu de* ባሌ ።
52	1	*lire* ወሀበ ። *au lieu de* ወሀበ ።
53	12	*lire* ውስቴታ ። *au lieu de* ውሰቴታ ።
79	6	*lire* ሰማያዌ ። *au lieu de* ሰማያዊ ።
83	titre du chapitre	(trad.). — Voyez note p. XVI.
91	10	*lire* ሙላዱ ። *au lieu de* ሙላዶ ።
99	3	*lire* ንዌስክ ። *au lieu de* ንዌሰክ ።
100	6	(trad.) : Abba 'Endreyâs. — Voyez note p. XXIV.
122	3	*lire* ቍልፌ ። *au lieu de* ኍልፌ ።
133	9	(fin de la ligne) *lire* ወለከል ። *au lieu de* ዐለከል ።
156	9	*lire* ሐረ ። ጋርማ ።

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Introduction	III
Examen des chroniques	IX
Textes des chroniques	1
Chronique de Zar'a Yâʿeqôb	3
Chronique de Ba'eda Mâryâm	105
Index des noms propres et géographiques, ainsi que de quelques mots amhariques contenus dans les chroniques de Zar'a Yâʿeqôb et de Ba'eda Mâryâm	183
Appendice	199
Tableau chronologique des rois d'Éthiopie depuis Dâwit Ier (1382), père de Zar'a Yâʿeqôb, jusqu'à Lebna Dengel (1508-1540)	206

Paris. — Imprimerie polyglotte A. Lanier et ses fils, 14, rue Séguier.

CARTE D'ETHIOPIE ET DE L'EMPIRE DES ABYSSINS, AVTREMENT DV PRESTRE-IAN

faite ſur les lieux par les RR. PP. Manoel d'Almeida, Affonſo Mendez, Pero Pays, & Ieromino Lobo qui ont demeuré long-temps dans le pays.

Calite 1 Mecharaca 2 Dek 3, Debra-mariam 4, Catadupa primera 5 Catadupa ſeconda 6

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES HAUTES ÉTUDES

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SCIENCES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES

QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME FASCICULE

LA PROSE MÉTRIQUE DE SYMMAQUE ET LES ORIGINES DU CURSUS, PAR L. HAVET, PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE, DIRECTEUR ADJOINT A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

PARIS

ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, 67

1892

LA

PROSE MÉTRIQUE

DE SYMMAQUE

ET LES ORIGINES MÉTRIQUES DU CURSUS

LA

PROSE MÉTRIQUE

DE SYMMAQUE

ET LES ORIGINES MÉTRIQUES DU CURSUS

PAR

Louis HAVET

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

DIRECTEUR ADJOINT A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

PARIS

ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, 67

1892

LA

PROSE MÉTRIQUE DE SYMMAQUE

ET LES

ORIGINES MÉTRIQUES DU *CURSUS*

I

1. Le mot *cursus* a servi au moyen âge, à partir du XIIe siècle, à désigner un agencement euphonique des fins de phrase, agencement qui était soumis à des règles, et grâce auquel la structure de la prose participe de celle des vers.

2. M. Noël Valois, dans son *Étude sur le rythme des bulles pontificales*[1], a exposé très clairement comment le *cursus* a été pratiqué dans les lettres émanant des papes, et comment son emploi se divise en deux périodes distinctes. D'une part il y a été observé, plus ou moins exactement, depuis la fin du IVe siècle jusqu'au milieu du VIIe; d'autre part, après un long oubli, il y reparaît vers le commencement du XIIe siècle. Cette restauration, comme l'a indiqué M. l'abbé Duchesne[2] d'après un passage du *Liber pontificalis,* est l'œuvre personnelle d'un homme, Jean Caetani, chancelier du pape Urbain II; c'est une restauration érudite. Aussi fait-elle éclore des traités méthodiques de la matière, tels que la *Forma dictandi* du chancelier Albert de Morra, qui devint le pape Grégoire VIII, et en l'honneur de qui le système rythmique pratiqué à Rome est quelquefois appelé *stilus Gregorianus.* Les théoriciens du *cursus* reconnaissent trois variétés de fins de phrase, aptes à terminer des portions de discours d'importance inégale. Ils distinguent

1. *Bibliothèque de l'École des chartes,* 1881, p. 161-198 et 257-272.

2. *Note sur l'origine du «cursus» ou rythme prosaïque suivi dans la rédaction des bulles pontificales : Bibl. de l'Éc. des chartes,* 1889, p. 161-163.

les trois variétés par les termes de *cursus uelox, cursus tardus, cursus planus*. Le *cursus* est *uelox*, quand le dernier mot est un tétrasyllabe à pénultième longue et l'avant-dernier un polysyllabe à pénultième brève : ainsi *circumstantias intueri*. Il est *tardus*, quand au contraire le dernier mot est un tétrasyllabe à pénultième brève et l'avant-dernier un mot à pénultième longue : *moderatione palpauerit*. Il est *planus* quand le dernier mot est un trisyllabe à pénultième longue et l'avant-dernier un autre mot à pénultième longue : *comitetur honestas*.

3. Rien n'empêche d'énoncer les mêmes distinctions non plus en fonction de la quantité, mais en fonction de l'accent : on dira que le *cursus uelox* suppose un paroxyton tétrasyllabe précédé d'un proparoxyton, le *tardus* un proparoxyton tétrasyllabe précédé d'un paroxyton, et le *planus* un paroxyton trisyllabe précédé d'un autre paroxyton. Aussi y a-t-il eu des théoriciens qui, plus ou moins nettement, ont parlé d'accent; de fait, on trouve parfois assimilés aux proparoxytons vulgaires les proparoxytons exceptionnels qui n'ont pas la pénultième brève, comme *exinde*. Quand d'ailleurs il est tenu compte de la quantité, c'est seulement en tant qu'elle détermine l'accent; nulle différence entre *plăgă, plăgā, plāgă, plāgā*, entre *dŏmĭnĕ, nōmĭnī*, entre *pŏtestas, lībertas*, entre *ārĭdorum, ămīcorum, ēlātorum, hăbĭtorum*. De sorte que le *cursus* des théoriciens, le *cursus* pratiqué dans les derniers siècles du moyen âge, constitue une prose *rythmique*, au sens où on dit : la poésie *rythmique*.

4. Le *cursus* latin des lettres papales, étudié dans son ensemble et surtout dans sa seconde période par M. Noël Valois, présentait par lui-même un intérêt assez vif, quand la question s'est trouvée singulièrement élargie. Le P. Bouvy le premier[1] signala ce qu'on peut appeler un *cursus* grec, *cursus* observé d'une façon très rigoureuse et même très monotone dans la prose de saint Sophrone, et fondé comme le *cursus* latin sur la considération de l'accent. Ce fut le point de départ d'une importante découverte de M. Guillaume Meyer (de Spire), professeur à Göttingen[2]. Ce savant reconnut que le système de Sophrone était un cas particulier d'un système de

1. *Poètes et mélodes : études sur les origines du rythme tonique dans l'hymnographie de l'Église grecque*, Nîmes, 1886, p. 201.

2. *Der accentuirte Satzschluss in der griechischen Prosa vom IV. bis XVI. Jahrhundert*. Göttingen, 1891. J'ai rendu compte de cette brochure et discuté certaines de ses conclusions dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1891, II, p. 207.

prose rythmique très général, lequel a été pratiqué par une multitude d'auteurs byzantins, depuis les derniers temps de l'antiquité jusqu'au-delà de la prise de Constantinople. Si on compare ce *cursus* grec au *cursus* latin, on voit bientôt que les règles diffèrent dans le détail; sans doute le *cursus tardus,* le *cursus uelox* et le *cursus planus* seraient corrects selon la pratique byzantine, mais les Byzantins admettent des types de fin de phrase exclus des lettres en langue latine; néanmoins, le principe est le même.

5. Des prosateurs byzantins, la curiosité de M. Guillaume Meyer s'est étendue aux prosateurs latins des bas siècles; il annonce sur la prose latine un travail qui doit être attendu avec impatience. Sa première publication m'a poussé à chercher de mon côté, et je me flatte que mes conclusions concorderont avec les siennes. Je n'ai connu qu'après coup une note de M. l'abbé Couture[1], lue en avril 1891 au Congrès des catholiques. M. Couture constate un *cursus* d'une part dans des formules liturgiques, d'autre part dans divers auteurs chrétiens. Il y a un *cursus* déjà dans saint Cyprien (cf. § 24), c'est à dire dès la première moitié du IIIe siècle. Somme toute, l'observation d'un *cursus* est un fait littéraire très général, et qui n'est propre ni à telle langue, ni à telle date.

6. Il n'est pas propre non plus à tel genre d'écrits. Les bulles papales, étudiées par M. Noël Valois, sont des documents officiels de forme épistolaire, et c'est en vue de cette catégorie de textes que les théoriciens du moyen âge rédigent leurs manuels. Un *cursus* m'avait été signalé dans d'autres textes analogues, bien antérieurs à la restauration de Jean Caetani et à la composition des *Dictamina,* entre autres dans des rescrits impériaux, que reproduit le code Théodosien. Alors que le caractère général du *cursus* m'échappait encore, l'idée me vint de dépouiller d'autres lettres officielles, les *Relationes* de Symmaque, écrites en 384-385. Puis, de ses *Relationes,* je passai à ses lettres privées; de ses lettres privées à ses discours. Je constatai bientôt que ni le caractère officiel ni la forme épistolaire, chez Symmaque, ne sont en cause dans

1. *Le Cursus ou rythme prosaïque dans la liturgie et dans la littérature de l'Église latine, du* IIIe *siècle à la Renaissance.* Cette note a paru d'une part dans la *Revue des questions historiques,* 1892, I, p. 253-261, d'autre part dans le *Compte rendu du congrès scientifique international des catholiques, 5e section, sciences historiques,* 1891, p. 103-109.

la question du *cursus;* les lettres privées sont exactement conformes aux *relationes,* et ce qu'on possède des discours est conforme aux lettres de toute nature. J'aurais pu d'ailleurs, à peu près avec le même profit, faire choix de quelque autre écrivain; en fait, ce fut l'ensemble des écrits de Symmaque que les circonstances m'amenèrent à examiner.

7. Naturellement, je me suis servi de l'édition à la fois très savante et très commode de M. Seeck[1], qui est une œuvre de grand mérite et qui offre pour le travail des ressources inappréciables[2]. J'ai pu y faire sans peine de longues et minutieuses recherches; j'y trouvais les difficultés aplanies d'avance. J'aurai à y signaler une faute grave (elle porte sur un simple détail), et j'aurai à insister sur cette faute; j'insiste d'autant plus sur la reconnaissance que doit à M. Seeck quiconque s'occupe de son auteur, et que je lui dois en particulier.

8. Je me figurais trouver dans Symmaque un *cursus* ryth-

1. *Q. Aurelii Symmachi quae supersunt, edidit Otto Seeck,* Berlin 1883. (*Monumenta Germaniae historica, auctorum antiquissimorum tomi VI pars prior.*) Tous les renvois donnés dans le présent travail se rapportent à cette édition. Une mention comme VI 7 signifie : fin de la lettre 7 du sixième livre. Une mention comme 6,7 signifie : septième ligne de la p. 6. — Depuis l'édition Seeck ont paru deux mémoires étendus sur Symmaque, celui de Schulze (voir la note suivante) et celui de Kroll (voir § 220, note). M. Kroll doit donner une édition nouvelle de Symmaque dans la *bibliotheca Teubneriana.*

2. Il manque malheureusement un *index uerborum.* Des éditions comme celles des *Monumenta* devraient toujours être accompagnées d'un *index uerborum* complet, qu'il serait aisé de faire faire par un étudiant en philologie bien stylé, et qui économiserait aux érudits du temps présent et de l'avenir beaucoup plus de peine qu'il n'en aurait coûté à son auteur. Dans un écrivain quelconque, l'établissement du texte n'a un caractère définitif que quand il est aisé de comparer rapidement et sûrement les passages parallèles; il en est ainsi particulièrement chez Symmaque, qui revient à certaines tournures presque comme à des formules. — Au point de vue historique, il est surprenant que la direction des *Monumenta* n'ait pas assuré aux *auctores antiquissimi* tout au moins des index des choses, analogues à ceux du *Corpus inscriptionum.* Cf. les regrets exprimés par M. Alfred Schöne, *Deutsche Litteraturzeitung,* 1884, p. 1724-1725, et par M. *A.E.* (Eussner), *Literarisches Centralblatt,* 1885, p. 202. Il faut lire Symmaque d'un bout à l'autre si on veut réunir, par exemple, les quelques passages relatifs à l'affaire des *mancipes salinarum* (§ 49) ou au voyage des ours de Symmaque (§ 59). — A défaut d'un *index uerborum* proprement dit, on peut souvent consulter avec fruit le travail de Schulze, *De Q. Aurelii Symmachi vocabulorum formationibus ad sermonem vulgarem pertinentibus* (*Dissertationes philologicae Halenses,* VI, p. 111-232.)

mique, analogue au *cursus* récent de la chancellerie papale; en réalité j'y trouvai un *cursus* métrique, fondé sur la prosodie et non sur l'accent. Le *cursus* de Symmaque est à celui du XIIe siècle ce que la versification classique est aux *rhythmi* du moyen âge. Et, comme les *rhythmi* sont nés des *metra* classiques, la prose rythmique de la chancellerie papale a dû sortir d'une prose métrique, ou pareille à celle de Symmaque, ou au moins analogue; prose métrique dont l'existence n'est d'ailleurs nullement conjecturale, car, on le verra plus loin, il est loisible de l'étudier directement dans les textes. Mais d'abord il faut préciser ce qui a rapport à Symmaque.

II

9. Symmaque a des fins de phrase très variées; le dernier mot, chez lui, peut avoir à peu près n'importe quelle forme métrique, pourvu que sa finale ne soit précédée ni de trois brèves consécutives, comme dans *hĭlărĭtas* (§§ 52, 71, 73), ni d'une longue entre deux brèves, comme dans *rĕlīquĕris* (§ 50; encore un mot comme *ēuŏcātĭo* est-il admis, § 113), ni de trois longues successives ou de l'équivalent, comme dans *ēlātōrum, dēsĭlĭēbat* (§§ 48, 102). Encore ces types se montrent-ils dans quelques exemples exceptionnels. Son euphonie est donc moins monotone que celle des bulles. Mais à côté de la liberté on trouve chez lui la règle, et une règle rigoureuse. Quelle que soit la forme métrique du dernier mot (ou, si la phrase finit par quelque chose comme *magnus-est* ou *non-uides,* la forme métrique du dernier groupe), elle détermine la forme métrique du mot précédent. Par exemple, un mot final comme *ēlātum* sera toujours précédé d'un trochée, ou, rarement, d'un tribraque, qui en est l'équivalent. Un mot final comme *ămīcum* sera toujours précédé d'un spondée. Un mot final comme *ārĭdōrum* sera toujours précédé d'un mot à pénultième brève.

10. Dans l'avant-dernier mot c'est la quantité que Symmaque considère, non pas l'accent. En effet il n'échange pas entre eux le trochée et le spondée, qui ont l'accent à la même place; *térră* n'est pas échangeable avec *térrā.* En revanche, il admet que le trochée alterne avec le tribraque, qui place l'accent ailleurs; *éstis* est échangeable avec *éritis.*

11. C'est aussi la quantité qu'il considère dans le dernier mot. Un mot comme *hăbĭtōrum,* qui dans le *cursus* rythmique serait assimilé aux tétrasyllabes paroxytons *ārĭdōrum, ămīcōrum,* en est soigneusement distingué dans Symmaque ; en revanche, il est assimilé au trisyllabe *ēlātum,* dont il est l'équivalent métrique, et que le *cursus* rythmique traiterait tout autrement. Et tandis que Symmaque admet à la fin des phrases d'une part *hăbĭtōrum,* d'autre part *ārĭdōrum* et *ămīcōrum,* il en exclut presque absolument (§ 48) *ēlātōrum,* type semblable aux précédents par l'accent, mais dissemblable par la quantité.

12. Pour apprécier la rigueur avec laquelle Symmaque procède, il suffit d'examiner un des types principaux. Soit, par exemple, le type *ēlātum* dans des conditions bien définies, à savoir quand un mot de cette forme termine une phrase, et n'est précédé ni d'une finale élidable ni d'un monosyllabe. En fin de lettre[1] il y a 207 exemples de cette disposition; dans 204 l'avant-dernier mot fournit un trochée, par exemple *pauca dictare, amore dignaris, probitatis accedat, maeroris adferre, voluptate conpenses, impatienter exposcam, inprudenter elegi, sollemnitate redderis, remuneratione soluatis ;* dans les trois exemples restants le dernier mot est un tribraque, *aliquid optamus, citius excurras, merita praestabunt.* Ainsi, pas une seule des 207 fins de lettre n'est irrégulière. Et non seulement dans les fins de lettre, mais dans toutes les fins de phrase, et même de membre de phrase, Symmaque veille à ce qu'un mot final comme *ēlātum* ne soit jamais précédé d'autre chose que d'un trochée ou d'un tribraque. Dans les 339 grandes pages de l'édition Seeck j'avais examiné d'abord exclusivement les fins de phrase suivies d'une ponctuation autre qu'une virgule; six fois seulement, d'après la leçon commune des manuscrits, un mot final ayant la forme – – ⏓, et non précédé d'une finale élidable ou d'un monosyllabe, s'y présente dans des conditions irrégulières; cela fait en moyenne une difficulté en 56 pages, et il est bien probable que ces difficultés sont attribuables non à l'auteur, mais à ses copistes. — Ce n'est pas tout, car il ne faut pas oublier que les équivalents métriques du type *ēlātum* reçoivent le même traitement que lui, et appellent comme lui un trochée ou un tribraque.

1. Est considéré comme fin de lettre ce qui précède immédiatement soit la formule *uale,* soit une souscription comme celle de REL. 23.

Outre une multitude d'exemples à l'intérieur des lettres, on a en fin de lettre 98 exemples pour le type *āmŏuĕam,* 54 pour le type *hăbĭtōrum,* 14 pour les types complexes *ōs ōre, ōs ăgĕre, ĕt ămōris.*

13. Quand l'avant-dernier mot doit fournir un trochée, la règle principale ne paraît se compliquer d'aucune observance accessoire. De même quand il doit fournir un spondée, comme devant un mot du type *ămīcum.* Il en est autrement quand la règle veut que sa pénultième soit brève.

14. Devant un mot final du type *ārĭdum,* par exemple, l'avant-dernier mot a toujours la pénultième brève ; de plus, c'est généralement un disyllabe (sans pourtant que cela soit obligatoire) : *offendit dĕam sobrĭam, quia săpor dulcior,* etc. Au contraire devant un mot final du type *ārĭdōrum,* par exemple, l'avant-dernier mot a trois syllabes au moins : *aurĭum commodabo, dedĕrit pleniorem, uidĕar immorari, causationĭbus obstrepantur ;* la seule exception, c'est que le polysyllabe peut être remplacé par un groupe formé d'un monosyllabe et d'un disyllabe, *non ferant, par fuit* (§ 55). Il y a là une rencontre remarquable entre la métrique de Symmaque et celle des poètes dactyliques. Dans Virgile, le dactyle cinquième peut être fourni soit par un polysyllabe, *tegmine, formosissimus,* soit aussi par un groupe trisyllabique comme *di quoque, det tua,* ou comme *non erit* (*Buc.* III 52); mais, sauf licence tout à fait exceptionnelle, il ne peut être fourni par une finale et un disyllabe, par exemple [*lu*]*cet uia.* Il est bien douteux qu'on puisse rendre compte, soit de la pratique de Virgile, soit de la pratique de Symmaque, par le principe si souvent illusoire de l'accent. Ni Virgile ne fait attention à l'accent, ni non plus Symmaque, dans la bouche de qui, pourtant, le son de l'accent était devenu tout autre. Ni Commodien, quand il termine son vers par *non erat ante* (*Carmen* 250) ou par *in noua lege, sub iugo mittunt* (283, 813). En tout cas le problème n'a rien de particulier à Symmaque; quiconque voudra le résoudre devra englober dans son étude à la fois la métrique de la prose et la métrique de toutes les époques de la poésie.

III

15. Si le *cursus* de Symmaque est purement métrique, comment tient-il au *cursus* rythmique du moyen âge? Pour le comprendre, il n'y a qu'à rapprocher ces deux *cursus* : on sentira bien vite que le plus récent est contenu en germe dans le plus ancien. Car d'une part les règles du *cursus* rythmique sont identiques aux plus importantes règles du *cursus* métrique, vues sous un autre jour, et d'autre part l'exclusivisme de la chancellerie papale, qui ramène les fins de phrase légitimes à trois types, est comme prédéterminé dans la prose de Symmaque.

16. Il subsiste de Symmaque environ 940 lettres, et par conséquent environ 940 fins de lettre, qui sont des fins de phrase particulièrement incontestables. Les plus nombreuses sont celles où le dernier mot appartient au type *ēlātum* et où l'avant-dernier mot fournit un trochée; il y en a, on l'a vu, 204. Ces 204 exemples du *cursus* métrique *ōrĭs ēlātum* se trouvent être, au point de vue rythmique, 204 exemples du *cursus planus* du XIIe siècle, *comitêtur honéstas*. Il y a en outre dans Symmaque 13 fins de lettre du type *ārās ămīcum*, où le trisyllabe final commence par une brève et où l'avant-dernier mot fournit un spondée; ce sont 13 nouveaux exemples du *cursus planus*. Quatre autres sont des fins de lettre du type complexe *ōrĭs ōs ōre*, décomposition du type *ōrĭs ēlātum*. Le *cursus planus* est donc représenté d'avance par 221 fins de lettre, tout compté.

17. Dans 199 fins de lettre, le dernier mot est du type *ārĭdōrum* et l'avant-dernier mot est un polysyllabe à pénultième brève; au point de vue rythmique, ces 199 exemples du *cursus* métrique *scripsĕris* ou *fuĕris ārĭdōrum* sont 199 exemples du *cursus uelox* du XIIe siècle, *circumstántias intuéri*. Si on ajoute 28 fins de lettre du type métrique *scripsĕris* ou *fuĕris ămīcōrum* et 36 du type métrique complexe *scripsĕris* ou *fuĕris ōs ămīcum*, cela fait en tout 263 exemples anticipés du *cursus uelox*.

18. Dans 158 fins de lettre, le dernier mot est du type *ēlātĭo* et l'avant-dernier fournit un trochée. Ces 158 exemples du *cursus* métrique *ōrĭs ēlātĭo* se trouvent être 158 exemples du

cursus tardus du XIIe siècle, *moderatiône palpáuerit.* Il y a en outre 98 fins de lettre du type métrique *ōrĭs āmŏuĕam,* 37 des types métriques complexes *ōrĭs ōs ārĭdum, ōrĭs ōs ăgĕre.* Total, 293 exemples anticipés du *cursus tardus.*

19. Après les trois types *ōrĭs ēlātum, scripsĕris* ou *fuĕris ārĭdōrum* et *ōrĭs ēlātĭo*, le plus fréquent des types métriques, au moins en fin de lettre, est *ōrĭs ĭtĕrātum.* Celui-ci a péri, parce qu'il ne pouvait survivre à une transformation rythmique. Son équivalent rythmique eût été *circumstántes intuéri:* comment ce dernier eût-il pu subsister à côté du type du *cursus uelox,* le *circumstántias intuéri* cité plus haut ? Il y avait incompatibilité ; l'un devait laisser la place à l'autre, et c'est le plus faible qui devait périr ; d'autant plus qu'il y a non seulement inégalité, mais disproportion entre les chiffres de fréquence, 54 et 263. Ainsi le type *ōrĭs ĭtĕrātum* était condamné. — Il est inutile de s'en préoccuper à propos du *cursus* postérieur[1].

20. Des types qui restent, le plus fréquent est *mĕī fēcĕrit;* il n'est représenté en fin de lettre que par 25 exemples, auxquels il faut ajouter trois exemples du type *mĕī făcĕre :* total 28. Ensuite le type *ōrĭs ĭtĕrātĭo,* 15 exemples. Pour aucun autre le nombre des exemples en fin de lettre ne dépasse la demi-douzaine. Les types qui sont rares dans Symmaque sont donc précisément ceux que la rythmique récente a sacrifiés. Elle a gardé les types représentés dans les fins de lettre de Symmaque par les nombres 293, 263, 221 ; elle a éliminé, par nécessité, celui que représente le nombre 54; elle a laissé se perdre ceux que représentent les nombres 28, 15, 6 et au dessous. Ces comparaisons de chiffres suffiraient à faire deviner que la prose rythmique du XIIe siècle doit être une transformation de la prose métrique, à peu près telle que nous la voyons à la fin du IVe siècle dans Symmaque. Elles pourraient presque passer pour une sorte de démonstration préalable.

1. Outre le motif statistique, il y avait un motif métrique qui assurait l'absorption du type *hăbĭtōrum* par l'attraction convergente des deux types *ārĭdōrum, ămīcōrum.* C'est que, dans aucun mot du type *hăbĭtōrum,* la quantité des deux premières syllabes n'était indiquée par l'orthographe; les erreurs de prosodie étaient donc faciles. Au contraire, même aux époques les plus barbares, on n'a jamais pu se méprendre sur la longue initiale d'*abstulisse* ou *praetulisse,* sur la longue seconde de *reformare, oboedire.* D'une façon générale, les longues ont une prosodie plus stable que les brèves, et surtout, les types caractérisés par des longues ont plus de chance de ne pas périr. Cf. ci-dessous § 22.

21. Quant à la démonstration proprement dite, elle se fait de la façon la plus directe; on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les textes d'où le chancelier Jean Caetani, vers l'an 1100, a tiré son *cursus* rythmique. Ces textes sont les lettres des anciens papes, et en particulier celles de saint Léon le Grand, qui le fut de 440 à 461. Le *cursus* qui, sous Urbain II, fut introduit (ou, à ce qu'on croyait, réintroduit) par Jean Caetani, est appelé dans le *Liber pontificalis* le *cursus Leoninus*. C'est dans Léon que les prosateurs rythmistes croyaient trouver le modèle de leurs combinaisons de paroxytons et de proparoxytons, et, quand ils se réglaient sur l'accent et faisaient abstraction de la prosodie, ils se figuraient que Léon avait procédé de même. Il y avait là une illusion, qui a été partagée par les érudits modernes, mais que dissipe un rapprochement entre la prose de saint Léon et la prose de Symmaque.

22. Les deux écrivains ne sont pas précisément contemporains, mais Léon était déjà né quand Symmaque mourut; il est donc naturel qu'il soit imbu des mêmes principes littéraires. Effectivement, le *cursus* qu'il observe est métrique et non rythmique; c'est la prosodie et non l'accent qui le guide, soit dans ses lettres, soit dans ses sermons, comme c'est la prosodie qui guide Symmaque dans ses lettres et dans ses discours. Dans les diverses parties du tome LIV de Migne, qui contient les sermons et les lettres de saint Léon le Grand, j'ai recueilli au hasard 120 phrases terminées par un mot du type *ēlātum;* il ne s'en est pas trouvé une seule où l'avant-dernier mot ne fournît un trochée correct : *tacērĕ diuina, referātŭr auctoris,* etc. Toutes les fois que l'avant-dernier mot est de la première déclinaison, on peut être sûr d'avance qu'il est au nominatif : *mensură donorum, causă peccati...* Toutes les fois que c'est un génitif de la troisième déclinaison, on peut être sûr que le dernier mot commence par une voyelle : *peregrinationis absentem, administrationis adiutor...* Au hasard aussi (et suivant un autre hasard), j'ai recueilli 63 phrases terminées par un mot du type *hăbĭtōrum.* Ici la régularité est moins parfaite que pour le type *ēlātum,* parce que les chances d'erreur prosodique portent sur deux syllabes et non sur une seule, et surtout pour une autre raison. C'est (voir § 19, note) qu'il est plus facile de se méprendre sur des brèves, impossibles à reconnaître d'après l'orthographe, que sur des longues, souvent signalées comme telles par un groupe de consonnes, comme dans *absentem, peccati,* ou par une diphtongue, comme

dans *causarum, praefertur.* Néanmoins, 55 des 63 exemples ont devant le mot final un trochée, et un 56e exemple a un tribraque; un 57e et un 58e deviennent corrects si on y corrige des lapsus de copistes[1]. Il est clair que Léon, comme Symmaque, entend distinguer les mots du type *hăbĭtōrum* de ceux du type *ārĭdōrum* et du type *ămīcōrum,* devant lesquels il place toujours un polysyllabe à pénultième brève. Ce n'est pas ainsi que les choses se passent au temps des bulles rythmiques. Il n'y a donc pas, comme on l'a cru au moyen âge et dans les temps modernes, identité des deux *cursus* des papes. En revanche, il y a unité du *cursus* antique. Le *cursus* primitif est chose purement grammaticale, comme la syntaxe; il n'a rien à démêler avec le pontificat, et il est pratiqué de même par tous les prosateurs instruits, qu'ils doivent devenir illustres comme chefs de l'Église ou comme champions du paganisme.

23. On se demandera comment les théoriciens du XIIe siècle, à commencer sans doute par Jean Caetani, ont pu se méprendre sur le caractère du *cursus Leoninus.* Il est probable qu'ils auront été induits en erreur par des fins de phrase fautives, éparses soit dans les lettres de saint Léon le Grand lui-même, soit dans celles des papes de date voisine[2]. Ayant examiné quelques lettres de ses successeurs immédiats dans le recueil de Thiel, *Epistolae Romanorum pontificum genuinae,* j'ai recueilli au hasard 70 phrases terminées par un mot du type *ēlātum;* dans 67 ce mot était précédé d'un trochée correct; dans les trois autres le trochée était fautif, *uidērēs exposci, orīrī luctamen, tŭă cognoscat.* Pour la critique d'aujourd'hui, ce ne sont là que des fautes de prosodie, analogues à celles des poètes d'alors. Mais il se trouve que, vus du point

1. *Succurrerit alienae, Serm.* XI 1 : lire *succurrit. Propheta Dauid manifestat,* XVII 3 : ôter la glose *Dauid.* — L'initiale d'*adhibete* (*Epist.* 160,1) a probablement été allongée parce qu'on traitait *dh* comme un groupe de consonnes; celle de *reperiri* (*Ep.* 163), par suite d'une confusion avec le parfait *repperi.* Des trois exemples divergents qui restent, deux paraissent contenir une prosodie franchement fausse, très excusable pour le temps : *fāmuletur, Epist.* 162,2; *dūbitare,* 156,1. Le troisième, *misericordiam Dei mereamur* (*Serm.* XV 2), pèche contre le *cursus* en général, qu'on le suppose métrique ou rythmique.

2. Je ne crois pas qu'ils aient simplement remarqué et imité les cadences perçues par leur oreille, celles de l'accent. S'intéresser à de telles choses n'est possible qu'à des esprits grammairiens, et, à cette date, des esprits grammairiens ont dû se poser la question : *Rhythmus* ou *metrum ?*

de vue rythmique, *uidéres, oríri, túa* fournissent des trochées d'accent. Qu'on se laisse prendre à cette apparence, et que par suite on transforme les fautes en exemples, ce qui est une erreur ordinaire au moyen âge, la prose métrique deviendra très naturellement une prose rythmique. Le *cursus Leoninus* sera faussé, et, sans s'apercevoir de la différence, on aura passé au *stilus Gregorianus*.

24. Si le vrai *cursus Leoninus* est un système de prose métrique, il ne faut plus s'attendre à trouver de la prose rythmique dans saint Cyprien; effectivement, il y aura lieu de reprendre les indications d'ailleurs très précieuses de M. l'abbé Couture, et d'en modifier légèrement la forme, de façon à rendre au mètre ce qui a été attribué au rythme. Bien d'autres prosateurs se prêteront d'ailleurs à une étude métrique. Le système de Symmaque se retrouve chez les panégyristes comme Mamertin ou Eumène. Après lui il se retrouve chez Sidoine, qui se donne lui-même comme son disciple en matière d'euphonie, et chez Ennodius, écrivain un peu plus difficile à étudier, parce qu'en prose comme en vers il laisse échapper des fautes de prosodie assez grosses. Mais ce n'est pas tout; la prose métrique n'est pas spéciale aux écrivains païens ou chrétiens des bas siècles. Il y en a déjà une, parfaitement définie, dans les lettres de Pline le jeune. Bien mieux, elle est au moins à demi formée dans les discours de Cicéron, qui prend très au sérieux les préceptes d'euphonie énoncés par lui-même dans ses écrits rhétoriques; je me borne pour le moment à ces indications sommaires.

IV

25. Le système de prose métrique pratiqué par Symmaque n'intéresse pas exclusivement la théorie. Toute règle observée par un ancien doit devenir pour la critique moderne un instrument. Les observances métriques d'un poète, par exemple, servent à la critique de la langue qu'il parle, à la critique de ses connaissances ou de ses idées en grammaire. Quand Ennius donne au vieux mot *duellum* une syllabe de trop, il laisse voir qu'il a puisé ce mot dans les livres et non dans la tradition orale, et que, tout grammairien qu'il est, il est sujet à tomber dans les pièges de l'orthographe. Quand Virgile évite d'employer *cornu* ou *genu* au nominatif-accusatif, il avoue implicitement qu'il

n'a pas de doctrine arrêtée sur la quantité de l'*u*. Si la métrique est instructive à ce point de vue chez les poètes, elle doit l'être aussi chez les prosateurs qui ont une métrique; elle l'est en effet chez Symmaque. On peut constater par la métrique de sa prose (en partant des règles de métrique qui seront exposées plus loin) qu'il donne à *tuere* la pénultième longue, et que par conséquent il part de *tueor,* et non de *tuor* comme Plaute, Lucrèce, Catulle, Stace[1]; qu'au génitif des substantifs en *-ium* il emploie ordinairement la finale *-ii*[2]; qu'en tel passage il choisit *nil* de préférence à *nihil*, ou inversement[3], *desiuit* de préférence à *desiit*[4], *aperibat* de préférence à *aperiebat*[5], *nouerunt* de préférence à *norunt* (III 79), ou inversement *orarunt* de préférence à *orauerunt* (§ 48), qu'il ne contracte pas les diverses formes de *prehendere*[6], qu'il dit *periculum*

1. *Exemplum tuere* 107,7. Effectivement on trouve *passim* dans Symmaque des formes comme *tueor, intueri.*

2. *Messis ingenii* 4,14, *adsiduitate conloquii* 19,24, 90,19, *similitudo iudicii* 65,15, *auctoritate iudicii* 68,23, *auarus officii* 37,3, *familiaris officii* 37,26, *praesentis officii* 39,6, *recentis officii* 73,5, *frequentioris officii* 79,25, *reddar officii* 79,29, *admonearis officii* 85,5, *frequentis officii* 94,20, 127,16, *communis officii* 101,13, *uincit officii* 111,29, etc.; *otii repensatur* 6,27, *aerarii reposcebat* 29,26, *pretii retentabant* 129,22, etc.; *silentii transigamus* 8,3, *silentii mordeamus* 30,7, *silentii diluisse* 71,27, *silentii deferamus* 97,9, *gaudii praestitisti* 76,5, *testimonii proueniret* 80,31, *infortunii strangulatur* 115,17, etc.; *negotii spes recumbit* 33,16, *silentii mei* 17,11, *praemii tui* 126,29, *officii diligentia* (§ 113). Sur *silentii* ou *-ti* v. § 50, sur *gaudii* ou *-di* § 69, sur *testimonii* ou *-ni* § 124 n.

3. *Nihil profuit* 281,12 (§ 41,3). *Intellegitis nil licere* 281,5 (§ 41,2; corriger la faute *gloriam nihil licere* 290,9). *Ordinem nil negamus* 336,36.

4. *Esse desiuit* 325,31; de même *iure transiuit* 302,24, *obsecutus audiui* 306,15, *senatus audiuit* 26,4, 38,29, *inuitus audiui* 48,3, *adsciuit interpretem* 42,14, etc. Autres indications sur les parfaits : *geramus audistis* (et non *audiistis*) 8,1, *ante quaesisti* 36,20, *locuta desisse* 110,9, *ante nescisse* 324,36. *Commune prodidisset* 297,10 est à corriger en *prodisset* (et non *prodiisset*); le père de Symmaque écrit de même *adiectione condisse* 3,6. *Annos redisse* 182,33. Sans syncope, *nouerat credidisse* III 39, *nouerant non licere* 334,28, *inpleueris ius amici* I 47, *negaueris quae reposco* VII 131, *ignoueris qua uocasti* 40,21; à la fin des phrases les copistes écrivent *remeaueris* II 34 (?), *animaueris* V 89, VIII 39, *requieuerint* VI 47, *celebrauerit* VII 65, *reparauerit* IX 95, *curaueris* I 62, *mutauerit* II 6, *seruaueris* IV 65, *limauerit* VI 74, etc.; ils écrivent *litterae prouocarint* VII 73, où les manuscrits interpolés ont *prouocauerint, solacium denegaris* VIII 52, *ueteris amputarit* REL. 46. Sur les formes finales comme *secundauerit* v. § 115; sur les syncopes comme *inplesse, mitigasset*, § 48, § 119; sur *praeteristi*, § 48. *Valetudinem meam nostis* 154,28, *animum meum nosti* 230,14.

5. *Ianus aperibat* 9,9. Cf. *desilibat*, ci-dessous § 48.

6. *Piscium deprehendi* 10,16; etc. Pour *reprehendere* cf. la note 7 des p. 14-15.

facerem 209,14-15 (où *periclum* est une mauvaise variante), mais *uincla describeret* 295,10 (sur un *saeclorum* à restituer, v. § 59). En ces matières, l'orthographe des copistes est ordinairement conforme à la métrique de l'auteur ; on hésitera donc à remplacer par des infinitifs archaïques en *-ier*, nullement invraisemblables en eux-mêmes chez un écrivain qui trouve élégant d'appeler le Nil *Melo*, quelques infinitifs en *-ī* qui font difficulté. Symmaque, comme l'a remarqué M. Schulze p. 197, semble employer toujours *munerari* sous forme déponente, même là où certains manuscrits donnent *muneret*[1]. Il fait bref, en prose, et contrairement à la pratique de Virgile, l'*o* des premières personnes, des impératifs futurs, des nominatifs, du duel, des adverbes, des gérondifs[2]; il fait long l'*e* de la troisième personne plurielle du parfait en *-erunt* (il use à peine de la finale *-ere*, § 91) et l'*i* des subjonctifs parfaits et des futurs antérieurs[3]; il abrège l'*i* des génitifs pronominaux[4]. Il traite les groupes *gr*, *br*, comme allongeants dans *migrare*, *exprobrare*[5], mais son père ne traite pas ainsi *gr* dans *epigramma*, ni lui-même *br* dans *celebrare*, *dr* dans *quadriga*[6]; quant aux groupes *cr*, *tr*, *pr*, *pl*, ils n'allongent presque jamais[7]. Symmaque prononce

1. *Vicissitudine muneret* ou *muneretur* VIII 43.

2. *Opto conplecti* I 11, *habeo conpertum* 22,23, *memento cessisse* 193,27, *sermo commendet* V 23, *nemo defendat* 323,5, *ambo cessetis* IV 50, *uero prolixior* I 103, *sero curatum* 108,33 (cf. 144,30, 180,14, 320,38), *aliquando sumpsissem* 148,25, *dissimulando responsa* 256,17, *consulendo quam ceteris* 322,30. — Symmaque n'abrège jamais l'o des datifs et ablatifs, mais il a rarement l'occasion d'en montrer la quantité longue : on peut citer *accepto ferendum* 257,11. *Exemplo* 274,36 : voir § 174.

3. *Referre nouerunt* III 79, *honoris dederunt* 259,16, *primum dederunt* 260,34, etc. ; *operis sumpserimus* VIII 42, *uigilias duxeritis* 24,23, etc.

4. Du moins j'ai noté *sedis alterius* 146,13, *partis utriusque* 155,33, *istius ducem* 316,3, *totius ordinis* 267,28. *Istius testimonii* 64,15 n'est pas nécessairement une fin de phrase.

5. *Gaurana migramus* 221,27, *aegritudine remigrauit* 8,13, *animus remigrauit* 198,26 (c'est la prosodie de Virgile). *Adsiduitatis exprobrem* 12,5, *adsiduitatis exprobras* 120,25, *exprobro quod uicta es* 326,10, *exprobrat officia* 189,8 (*probrum*, *exprobrare* ne sont pas dans Virgile ; Symmaque suit la prosodie d'Ovide). Sur *pigritia* voir ci-dessous § 71.

6. *Delegamus epigrammata* 4,9. *Suggerenda celebrauerit* VII 65, *translata celebremus* IX 82, *laude celebrarunt* 36,26, *ore celebrari* 38,7, *ordo celebrauit* 333,6; — *mercandas quadrigas* 120,6, *Laudicianorum quadrigas* 120,13 (Virgile n'allonge ni *celebrare* ni *quadrigae*).

7. *Credo recreari* 19,25, *sede recreemur* 175,2, *alacri cucurrissem* 134,6-7, *semiuolucrum puellarum* 24,11, *neglectorum sacrorum* 44,24. *Inuitum retraxit* 40,30, *retrahat haerentem* 184,25, *arbitris otiabar* 4,24, *arbitros placet* 80,5,

adiicere et non *adicere* (ci-dessous § 71) ; il évite de mettre devant *sc, st, sp* une finale devant compter comme brève (§ 205). Il se trompe sur l'*o* long de *praestōlari* (§ 48), peut-être sur l'*a* long de *suffrāgium* (ci-dessous § 102); en tout cas sur celui de *mācerare*, qu'ont abrégé aussi, et cela en vers, Priscien et Juvencus[1]. C'est qu'il se souvient mal à propos de l'adjectif *măcer,* et qu'en outre *macerare,* qui a été employé dans des vers dactyliques par Lucrèce, César, Ovide, et dans des vers lyriques par Horace, ne se trouve nulle part dans Virgile, le poète que tout le monde savait par cœur et qui servait de *gradus* aux gens de lettres[2]. Comme Ausone en vers, il abrège *inpār*, dont il aurait dû connaître la vraie prosodie par un vers de Virgile[3]. Il semble allonger *uădimonium*, sur lequel Virgile ne renseigne pas[4]. Symmaque, en toute occasion, allonge à tort l'*o* d'*ŏmittere*[5]. C'est un mot étranger au vocabulaire de Virgile. La vraie quantité d'*omittere* était indiquée jusqu'à sept fois par les *Satires* et *Épîtres* d'Horace, mais ces œuvres fami-

arbitror eligendos 168,3, *partis utriusque* 155,33, *patri debitum* 23,4, *antepono patrimonio* 52,12, *longinqua penetrauit* 120,4, *longinqua penetrarem* 265,31. *Digna reprehensio* 2,21, *potuisse reprehendi* 100,26, *nolle reprehendi* 172,17. *Epicam disciplinam* 4,21, *duplum soluerim* 175,29, *scripta duplicaui* 89,27, *acerbitate duplicastis* 153,28, *nota replicare* 162,1, *honore locupletes* 268,20. Sur *ludicrorum, consecratus, patronus, impetrare,* etc., voir ci-dessous § 48. — Allongement dans *musa Cecropia* 221,3 : ne pas s'étonner de cette exception, car telle est la prosodie nécessaire de Virgile et de tous les dactyliques. De même dans *mediocre documentum* 236,15. *Detorsisse mucrones* 319,19 : la syllabe est probablement longue par nature, et, en tout cas, les poètes la font toujours longue.

1. Priscien, *Periegesis* 1066. Juvencus II 385. Symmaque : *ablegatione maceraueris* VIII 19, *producta macerabat* 165,23, *macerat absentia* 171,3, *diuturnitate macerari* 216,8.

2. L'imitation *prosodique* de Virgile et des autres poètes par Symmaque aurait dû être l'objet d'un chapitre de plus dans le travail de M. Kroll, s'il avait pu soupçonner que son auteur écrivait en prose métrique.

3. *Aen.* XII 216. *Inpăr* Ausone XXVI 2,54 Schenkl. Symmaque : *inpar officiis* 103,10, *inpar eueniet* 306,30. *Inpăris* était trompeur.

4. *Locupletissimum uadimonium* 47,21, à la fin d'un simple membre de phrase. *Vădere* était trompeur.

5. *Petentis omisit* VII 82, *libenter omitto* 11,25, *parentis omittam* 98,14, *locatus omittis* 129,21, *uiderer omissus* 151,2, *deside<ra>retur omissum* 178,6, *securus omittas* 225,26, *commendationis omitto* 233,29 (*iuratus omittas* 121,2 : il semble qu'il faut accepter la correction *emittas*). A coup sûr, aucune de ces fins de phrase n'était une « fin de vers »! *Iratus omiserit* 38,25, *rebus omisimus* 54,7 (où Suse conjecture *amisimus*), *electionis omiserim* 118,9.

lières ne s'imposaient pas suffisamment à la mémoire. Quant aux *Odes*, elles fournissaient un seul exemple d'*omittere*, et justement un exemple trompeur. C'est le vers ennéasyllabe alcaïque *Omitte mirari beatae* (III 29,11); les ennéasyllabes commençant ordinairement par une longue, celui-ci constitue une des rares exceptions; il était propre à égarer et non à guider. — Symmaque allonge peut-être le préfixe de *refero*, par confusion momentanée avec l'impersonnel *refert : posse referri* 72,6[1]. Son ami Ausone a commis la même faute en vers (*Sept. sap.* 171); là le *deferunt* donné par un manuscrit du XIVe siècle est une correction conjecturale, tandis que la leçon authentique *re-* est donnée par un manuscrit du commencement du IXe siècle. Symmaque allonge correctement l'initiale de *reciderunt* (c'est à dire *recciderunt*) 71,10; cf. § 51. Il allonge aussi celle de *reieci* (c'est à dire *reiieci*) 161,19, celle de *retulisse* ou plutôt *rettulisse* (§ 59). De même la pénultième de *fortuitus* 71,25, 207,22. Il abrège la seconde syllabe de *patefecerit* 120,14, *patefecit* 244,5, 268,25. Voir encore pour la prosodie : *adagium* § 51, *continari* § 48, *fauisor* § 53, *neuter* § 56, *palam* § 106, *urguere* § 41,5 note.

26. La métrique montre que Symmaque considère les locutions telles que *huiusmodi* comme formant un mot unique[2]. De même *quodammodo* (§ 216, note). — *Satis facere* en deux mots? voir §§ 52, 115.

27. La métrique est utile à la critique verbale comme à la grammaire. Chez les poètes, quand l'établissement du texte présente aux modernes une difficulté, on la résout souvent par la métrique des vers; chez Symmaque, c'est la métrique de la prose qui aidera à choisir entre les variantes, à préciser le diagnostic d'une faute mal définie, à découvrir une faute qui passait inaperçue, ou, au contraire, à réhabiliter contre des soupçons arbitraires une bonne leçon des manuscrits. Elle offre des critères auxquels M. Seeck n'a pu songer dans son édition de 1883, et qui permettent d'améliorer plus d'un endroit de son texte. On verra plus loin un bon nombre de ces applications.

28. Un exemple important se trouve dans la lettre de Sym-

1. Pourtant le préfixe est bref dans *grates referrem* 231,16. Faudrait-il corriger : *nec ignoro : multa inuicti animi exempla* possunt *referri?*

2. *Huiusmodi scriptione* 38,12, *agitur eiusmodi* 311,31, *agitur eiusmodi est* 122,8, *petitionis huiusmodi est* 247,22.

maque à Ausone sur sa *Moselle*. Là, devant le mot final *reddidisti* (10,11) les *Monumenta Germaniae* suppriment *Fucino*, que les copistes de Symmaque avaient respecté (tandis que les copistes d'Ausone remplacent ce mot par *Tiberi*[1]). C'est corriger étrangement; la prétendue correction remonte d'ailleurs à près de trois siècles; elle est de Juret. Alors une erreur de méthode était excusable; aujourd'hui on est moins disposé à supposer sans preuve l'intrusion d'un nom propre rare. Il semble surtout que, dans une collection destinée à un public d'historiens, un nom géographique devait être traité avec une circonspection particulière ; mais le savant M. Seeck (j'ai dit plus haut en quelle grande estime je tiens son œuvre) ne s'est pas plus soucié de celui-ci que d'un verbe auxiliaire ou d'une particule explétive[2]; il le cache dans le fatras des variantes banales, et, ce qui semble à peine croyable, il en efface le souvenir jusque dans son index des noms propres[3]. *Fucino* a disparu de même dans le texte et dans l'index de l'*Ausone* de M. Schenkl, qui contient la lettre de Symmaque[4]. Dans une lettre de Sidoine aussi le nom du Fucin, qu'avaient conservé fidèlement les manuscrits, a disparu du texte de l'édition Lütjohann[5]; il paraît avoir été poursuivi dans les

1. *Tiberi* est une glose rectificative (rectificative à rebours), substituée au mot original. De même une glose interprétative *Nilo*, dans les manuscrits d'Ausone et dans les manuscrits d'extraits de Symmaque, a supplanté l'archaïsme bizarre *Melone*, que l'écrivain avait sans doute choisi pour l'amour de son trochée final.

2. Sauf pour en tirer une conclusion (nécessairement inexacte) sur les connaissances géographiques d'un prétendu interpolateur : préface, p. XXXVIII.

3. Quand même il aurait été démontré que *Fucino* vient d'interpolation, il devrait figurer dans l'index, car l'œuvre de l'interpolateur constituerait un document géographique.

4. M. Schenkl, dans l'apparat, exclut la leçon originale *Fucino;* dans le texte, il met, entre crochets, la glose *Tiberi*. — Non seulement *Fucino* vaut mieux, mais *Tiberi* est en lui-même une variante insoutenable, qui n'a une apparence de sens que grâce à la faute *clariorem* (voir plus loin). *Clariorem Tiberi* est incompatible avec le texte du poème d'Ausone, *si tibi, dia Mosella, Smyrna suum uatem uel Mantua clara dedisset, Cederet Iliacis Simois memoratus in oris Nec praeferre suos auderet Thybris honores.* Une telle invite eût été saisie par le courtois Symmaque, et il n'eût pas manqué de dire : Le Virgile qui manquait à la Moselle, c'est toi. D'autant plus que, sans prétexte particulier, il ose adresser à son ami ce compliment écrasant : *hoc tuum carmen libris Maronis adiungo.*

5. *Epist.* I 5, p. 8,2 : (*fluenta*) *uitrea Fucini* (la conjecture *Velini* est de M. Mommsen), *gelida Clitumni, Anienis caerula, Naris sulpurea...*

Monumenta Germaniae par une malchance spéciale. Du moins l'index du *Sidoine* avertit, et, grâce à cette précaution, la leçon authentique ne risque pas d'être ignorée. Mais c'est dans le texte même qu'elle doit être rétablie, et chez Sidoine et chez Symmaque. Tous deux nomment le Fucin parce que tous deux entendent, d'accord avec Virgile[1], citer comme un modèle de limpidité ce lac, ou plus exactement cette rivière translacustre, qui fournissait à Rome l'*aqua Marcia*[2]. Sans doute la phrase de Symmaque présente une difficulté et semble appeler une correction; je ne résiste pas à la tentation d'y modifier un vulgaire adjectif, *clariorem*, qui deviendra *puriorem*[3]; mais le nom propre doit être défendu avec énergie, non seulement parce que la radiation d'un tel mot, dans une édition contemporaine, est une faute grave contre la méthode, mais parce que le procédé sommaire de M. Seeck est aggravé par son système de silence. Une fois la question posée, il est peu probable qu'on la trouve douteuse. En tout cas, si l'esprit éprouvait ici quelque trouble, il serait mis en repos par la

1. *Vitrea te Fucinus unda, Te liquidi fleuere lacus* (*Aen.* VII 758). — *Viridi quem Fucinus antro Nutrierat* Silius IV 344, où on lisait jadis *uitreo*.

2. Pline l'ancien : XXXI 41, II 224. *Fucinus* est tantôt le lac, tantôt la rivière translacustre. Virgile distingue le lac du *Fucinus;* l'*antrum uiride* de Silius est le séjour classique des dieux Fleuves; Sidoine attribue au *Fucinus* des *fluenta*, comme au Clitumne, à l'Anio et au Nar. C'est sans doute la rivière que Symmaque entend nommer à propos de la Moselle, et à côté du Nil et du Don. Mais eût-il eu en vue le lac, on n'aurait nullement à s'en étonner, car d'une part il ne s'agit que de la qualité des eaux, d'autre part Ausone avait invité ses lecteurs à comparer la Moselle à toutes les variétés de masses d'eau, y compris les lacs (et même y compris les mers; voir ses vers 27-32).

3. Le *p* est soumis dans les manuscrits de Symmaque à des altérations assez insolites (§ 80 n.). — Voici le texte : « hunc tu mihi inprouiso *clarorum uersuum* dignitate, Aegyptio Melone maiorem, frigidiorem Scythico Tanai, *clarioremque* hoc nostro populari Fucino reddidisti. » *Clariorem* y est trop près de *clarorum.* Ce mot, d'ailleurs, est impropre par dyssymétrie; les vers d'Ausone ne peuvent pas avoir exagéré d'une même façon deux choses disparates, d'une part certaines qualités de la Moselle qui sont en elle-même, sa grandeur et sa fraîcheur, d'autre part un avantage dont ces vers précisément seraient l'unique cause, sa célébrité. Ce n'est pas tout : *clariorem* jure avec le terme de comparaison choisi, fût-ce le Tibre (nommé ou sous-entendu); s'il y a au monde un fleuve *clarus*, c'est le Nil, que Symmaque devrait nommer une seconde fois. Enfin *clariorem,* avec son sens usuel, ne s'explique pas par le contenu réel du poème d'Ausone. On ne pourrait le conserver qu'en traduisant « plus limpide »; la limpidité est une des qualités qu'Ausone vante le plus dans la Moselle.

métrique ; elle exige (§ 9, § 54) que *Fucino* subsiste devant *reddidisti,* et elle prononce d'une façon irrévocable, donnant raison aux copistes consciencieux contre l'éditeur trop prompt en besogne.

29. En ce qui touche la critique verbale, la métrique aura un rôle particulier à jouer à propos des discours. Comme l'indique M. Seeck, ils semblent se présenter dans le palimpseste sous une forme assez insolite. Le copiste, à chaque instant, juxtapose deux rédactions d'une même phrase ; on peut supposer qu'elles ont été successivement adoptées par l'auteur lorsqu'il a élaboré deux éditions distinctes de son œuvre. A chaque instant donc le philologue est invité à dissocier des portions de texte que le manuscrit donne pêle-mêle. M. Seeck a entrepris de faire ce triage, et il en rend les résultats sensibles aux yeux par l'emploi de deux sortes de caractères. Pour vérifier un travail si délicat, où il a été dépensé tant d'ingéniosité et où forcément il reste tant d'incertitudes, on trouvera profit à user d'un critère nouveau[1].

30. Dans les lettres, les problèmes de critique verbale qui se posent sont tout autres, mais là aussi la métrique donnera une multitude d'indications utiles. Parfois, pour en tirer parti, on devra avoir présentes à l'esprit les lettres qui existent sous une double forme. Le cas se présente deux fois seulement, mais n'en est pas moins instructif, et je crois devoir citer les deux couples de lettres in-extenso. La comparaison fait voir d'abord que Symmaque, pour certaines lettres de recommandation ou de politesse, ne se donnait pas la peine de composer un texte nouveau et d'imaginer à grand'peine des gentillesses nouvelles; il prenait un double d'une de ses lettres antérieures, y changeait les noms propres et les formules de courtoisie, et s'arrangeait pour que ces modifications ne fussent pas préjudiciables à la métrique.

31. Mais, en dehors de cette remarque générale, le second couple de lettres donne lieu à des observations qui ont leur importance spéciale pour la critique de détail. Dans la dernière phrase de la lettre III 40 Symmaque avait écrit *ad perseuerantiam litterarii muneris;* au lieu de ces mots, la lettre

1. M. Seeck était dans son droit, en 1883, quand il supposait une incise terminée par *nomine purgandi* (319,24); dès maintenant il est indispensable de chercher une autre conjecture. De même pour *recessus confugient* 319,3, pour *auro fraudamus* (ci-dessous § 80, n.).

v 1 porte *memoris animi ad perseuerantiam.* Ceci prouve deux choses : d'abord que Symmaque, en remplaçant *muneris,* eut soin de choisir un autre polysyllabe à pénultième brève, *animi;* ensuite que la substitution fut faite par voie de surcharge, et que l'obscurité de la disposition matérielle induisit le secrétaire de l'auteur à une interversion, qui nuit au sens. De même, un peu plus haut, *in summam pono laetitiae* devient *in summa pono gratia*[1] (ce qui entraîne plus loin le changement de *gratiam* en *laudem*). Or *pono gratia* est métriquement défectueux (ci-dessous, § 74); Symmaque a certainement voulu l'ordre *gratia pono.* Le secrétaire s'est encore trompé sur la surcharge, et a mis *gratia* à une place qui convenait à *laetitiae,* mais qui ne convenait plus à *gratia* lui-même[2].

32. Ce qu'a fait ici Symmaque, ce qu'ont fait ici ses secrétaires, ils ont dû le faire souvent. Si nos deux couples de lettres se sont conservés, c'est que, lorsque Symmaque le fils publia la correspondance de son père, il ne fit pas attention au double emploi. Pour beaucoup d'autres billets il n'a sans doute laissé subsister qu'une seule rédaction, alors qu'il en avait entre les mains deux ou même plusieurs, et, quand celle qu'il a gardée n'était pas la rédaction primitive, elle peut contenir des interversions nées des surcharges. D'où cette conséquence, que les philologues doivent s'enhardir à corriger par interversion les fins de phrase boiteuses, toutes les fois qu'il s'agit d'une lettre banale; or Symmaque n'en écrit guère d'autres. — Voici les textes en question[3] :

II 67 : parua est commendatio scriptorum meorum, *si Leontium* familiarem meum *innocens uita* bonis quibusque *conciliat.* suo igitur praeditus merito, *commendationis adminicula non requirit,* et tamen abstinere non debeo tali genere litterarum, magis

VII 53 : parua est commendatio scriptorum meorum, *cum Eusebium* familiarem meum *uita innocens et annosa militia* bonis quibusq. *conciliet.* suo igitur praeditus merito, *testimonium pro se meum non ambitum postulauit,* et tamen abstinere non debeo tali genere littera-

1. Ne serait-ce pas plutôt *in summam pono gratiae?* — III 40 a *oblatum uigorem,* v 1 a *suppetere optatum uigorem* (suivant *P; V* donne *oratum*); je croirais que les deux lettres originales présentaient l'une et l'autre *suppetere obtatum* (cf. *oblata* 174,9, et, dans les *Relationes, obtatis* 293,8). — Sur une différence entre les lettres II 67 et VII 53, assez curieuse en elle-même, mais qui n'intéresse pas la métrique, v. § 213, n.

2. Il résulte de ces observations que la lettre III 40 a été écrite avant v 1, et non inversement.

3. Les *italiques* indiquent les endroits où il y a divergence. Le système de ponctuation est celui qui est expliqué ci-dessous, §§ 35 et 37.

ut *amicitiae* satis faciam, quam ut *ei aliquid opis conferam. tu tamen pro dignatione qua clarus es, facito nouerit gratiam sui meo quoque nomine esse geminatam.* uale.

rum, magis ut *fidei* satis faciam, quam ut *labantem gratificatione sustentem. haec igitur petitionis meae summa est, ut in praeclaro pectore tuo formam circa se meae uoluntatis inueniat.* uale.

III 40 : recte ualeo : hoc enim scribendi debet esse principium, quod maxime expetunt uota lecturi. aeque tibi *oblatum* uigorem nimis gaudeo, nam me *indicio tali* nuper hilarasti. illud quoque in *summam* pono *laetitiae,* quod te *memorem mei honorificentia proximae scriptionis* ostendit. *cuius* rei *gratiam silere non debeo,* ut hoc inuitamento ad perseuerantiam *litterarii muneris* prouoceris.

V 1 : recte ualeo : hoc enim scribendi debet esse principium, quod maxime expetunt uota lecturi. aeque tibi *suppetere optatum* uigorem nimis gaudeo, nam me *tali indicio* nuper hilarasti. illud quoque in *summa* pono *gratia,* quod te *nostri diligentissimum familiaris stili frequens usus* ostendit. *cui* rei *laudem referre consilium est,* ut hoc inuitamento *memoris animi* ad perseuerantiam prouoceris.

V

33. Par ses applications à la critique de la langue et à la critique du texte, la métrique de la prose ressemble parfaitement à la métrique ordinaire; elle fournit des résultats nouveaux, non des résultats d'un ordre nouveau. Mais elle a une autre application qui lui est particulière et qui par conséquent est plus neuve. Il lui est réservé de donner à la prose latine ce qui risque de manquer toujours à la poésie, une ponctuation scientifique.

34. Sans doute la métrique des vers n'est pas sans certains liens avec la ponctuation, surtout en grec. Dans l'*Iliade* et l'*Odyssée,* il est défendu de placer une ponctuation à l'intérieur d'un des deux derniers pieds du vers. Il y est obligatoire de donner au quatrième pied la forme du dactyle, s'il est séparé du cinquième pied par une ponctuation. Dans le trimètre des tragiques, la loi dite de Porson indique parfois de ponctuer à telle place plutôt qu'à telle autre. Chez Sophocle, l'élision à la fin d'un vers n'est licite que dans des conditions de ponctuation déterminées. En latin, chez Virgile, une ponctuation après le troisième pied du vers implique certaines conditions métriques. Mais ces sortes de règles ne permettent pas de construire un système; elles mettent simplement en garde, çà et là, contre telle ou telle ponctuation vicieuse; elles n'ont qu'une utilité intermittente. Il en est autrement des règles mé-

triques de la prose. A un auteur comme Symmaque, elles assurent une ponctuation rationnelle suivie. Ces règles métriques, en effet, Symmaque les observe non seulement à la fin de chaque phrase, mais à la fin de chaque membre de phrase, et les innombrables applications qu'il en fait constituent une distribution continue du texte, ineffaçable, puisqu'elle est tissée dans l'étoffe même, et encore plus authentique que ne le serait un autographe de l'écrivain, puisqu'elle représente un calcul de sa pensée et non un tracé de sa plume. Auprès de cette ponctuation implicite, la ponctuation plaquée des modernes est sans valeur. D'ailleurs, les indications que fournit la distribution métrique du discours ne choquent nullement nos yeux; elles peuvent entrer immédiatement dans l'usage.

35. A la simple distribution métrique il manque, il est vrai, un avantage que possède la ponctuation proprement dite, celui de noter les nuances. La cadence de certains mots avertit qu'un membre de phrase est arrivé à son terme, mais ne montre pas s'il en est de même de toute la période; elle marque la place d'une virgule ou d'un point, non le choix à faire entre ces deux signes. Mais rien n'empêche d'emprunter à la pratique actuelle ce qu'elle a de bon. On peut convenir de ne jamais écrire les signes de ponctuation que là où ils sont justifiés par les règles métriques, et, en même temps, de leur donner la forme et la valeur auxquelles nous sommes accoutumés. C'est le texte même qui indiquera la place des coupures, c'est notre usage qui fixera le choix des signes. Il n'y a rien de choquant dans une combinaison de deux principes, si le rôle de chacun est bien délimité. Et il existe des exemples de ces combinaisons; dans l'impression correcte du latin, par exemple, on consulte exclusivement les documents antiques pour la détermination de l'orthographe, tandis que, pour la distinction des majuscules et minuscules, on suit des règles récentes.

36. Dans les phrases complexes, la distinction des membres n'offrira jamais de difficultés, à moins qu'il n'y ait incertitude sur le texte même. Chaque membre, en effet, aura une finale cadencée, où le dernier mot (ou groupe) déterminera par sa forme celle du mot précédent. Le dernier membre, en particulier, présentera toujours une cadence conforme aux règles, et par conséquent on ne sera point embarrassé de placer le point final. Mais l'éditeur devra quelquefois se passer des indications de la cadence, et ponctuer uniquement d'après

la logique, quand il s'agit d'une proposition simple, énoncée en un petit nombre de syllabes, qui présente un sens complet mais sert d'introduction à une autre phrase. Par un privilège spécial, en effet, ces courtes incises échappent aux règles métriques[1]; Symmaque les insère dans sa prose à peu près comme les tragiques grecs insèrent dans une scène en trimètres un ἰώ μοί μοι ou un τί δ' ἔστιν; Ces *clausules* de la prose sont en général des formules plus ou moins impersonnelles, propres à servir de transition soit dans la conversation, soit dans le langage oratoire[2]; quelquefois c'est le premier membre d'une phrase antithétique[3]. Il serait bon de pouvoir, par des conventions typographiques, les distinguer des phrases soumises aux règles. La chose semble difficile quand il s'agit d'une tournure interrogative, mais pour les tournures affirmatives (ou exclamatives) rien n'est plus simple : je proposerais d'employer exclusivement les signes (.,) après les phrases à fin cadencée[4], le signe (:) après les phrases ἄμετροι.

1. Les règles ne peuvent donc servir à contrôler la conjecture *Irasci me putas? hoc...* 76,21. — *Scio quid de me sentias : sed...* 112,28 serait métriquement correct (ci-dessous § 195). — *Adde huc alia mille rerum : numquam eueniet...* 14,8 est très douteux. — Il faudrait des guillemets plutôt qu'une ponctuation proprement dite 260,12 : *sed illud potius « scio quod amore fallaris »*.

2. *Quid ergo?* 308,1. *Quid multa?* 9,13, 83,25, 135,8. *Quid plura?* 66,12, 323,2. *Sed quid haec pluribus?* 123,17. *Verum quid ultra?* 85,17. *Quousque longum loquor ?* 6,25. *Quid dico matris?* 339,12. *Ain tandem?* 4,22. *Num est aliud quod scire postules? immo...* 43,19. *Quid agam scire postulas* 15,14. *Petis ut respondeam* 75,13. *« Quorsum istud ? » inquies : ut...* 45,18, 152,14. *Ne mihi uerba dederis* 4,20. *Vides certe* 84,16. *Habes omnem rem* 57,26. *Habes omnem rem : de qua...* 60,29. *Multis non opus est : neque enim...* 55,10. *Verum haec missa faciam* 228,18; cf. 6,2. *Sed de hoc satis uerborum est* 96,20, 268,19. *Non ibo longius* 104,5. *Non ibo longius : quia...* 181,6. *Non ibo longius : cum...* 213,22. *Non pergam longius : cum...* 267,12. *Sed de hoc non ibo longius : ne...* 186,22. *Pone sollicitudinem : iam ualemus* 86,4. *Recte ualeo : hoc enim...* 83,14 (et 124,19 : § 32). *Iussis paruimus : expectamus...* 286,31. *Id nunc aliter est : nam...* 12,14. *Integra res est : adhuc...* 291,4. *Meus mos est... Qui tuus? litteris abstinere* 87,27. *Adhuc siles : sed...* 95,11. *Habent auctores* (?) *inclutos* 327,4. *Lis procedit ad forum* 339,14.

3. *Sed de his non ibo longius :* PERGE INTERIM... 179,9. *Itaque uester sermo ex beneficio proficiscitur :* NOSTER... 1,8. *Nos obtundit otium :* TE *usus exercet* 193,29. Cf. 282,9 (§ 41,9; voir aussi la note § 41,17). *Itaque ut uis gloriare stili frequentia :* EGO... 105,26. *Hic in laude est natura principis :* IBI... 9,19.

4. De même, accessoirement, le signe (;) si on juge utile de l'employer. Il me paraît superflu dans Symmaque; il se peut qu'il soit indispensable pour éclaircir les longues périodes de Cicéron.

37. Voici le texte de la *Relatio* 3 (la célèbre lettre relative à l'autel de la Victoire), ponctué suivant la méthode qui vient d'être définie. Je choisis cette lettre et à cause de l'intérêt particulier qu'elle présente, et aussi parce qu'ici le texte repose non seulement sur les manuscrits de Symmaque, mais encore sur ceux de saint Ambroise, et que par conséquent il est mieux assuré que dans les autres *Relationes*. Pour mieux faire ressortir les finales cadencées, il a paru utile de les faire suivre chacune non seulement d'un signe de ponctuation, mais encore d'une espace.

38. Vbi primum senatus amplissimus semperque uester subiecta legibus uitia cognouit, et a principibus piis uidit purgari famam temporum proximorum, boni saeculi auctoritatem secutus, euomuit diu pressum dolorem, atque iterum me querellarum suarum iussit esse legatum, cui ideo diui principis denegata est ab inprobis audientia, quia non erat iustitia defutura, domini imperatores Valentiniane Theodosi et Arcadi incliti uictores ac triumphatores semper augusti. <2> gemino igitur functus officio, et ut praefectus uester gesta publica prosequor, et ut legatus ciuium mandata commendo. nulla est hic dissensio uoluntatum, quia iam credere homines desierunt, aulicorum se studio praestare si discrepent...

39. Arrêtons-nous un moment. Ces premières lignes formaient neuf incises dans l'édition Guillaume Meyer; dans l'édition Seeck elles en forment dix; ici elles en forment quatre de plus. Si donc on pouvait reprocher quelque chose à la ponctuation rationnelle, ce ne serait pas de nuire à la clarté par une réduction excessive du nombre des coupures.

40. Les incises de M. Seeck sont très inégales; la première a cinquante syllabes et la dernière en a quatre. Ici elles sont moins disproportionnées, car aucune n'a moins de onze syllabes, et, à part celle qui est formée par le titre officiel des trois empereurs, et où rien n'est au choix de l'écrivain[1], aucune n'a plus de vingt-huit syllabes. La ponctuation rationnelle n'est donc pas préjudiciable à l'euphonie qui naît de l'équilibre. Au contraire, elle doit donner à la prose latine la distribution pondérée qui lui convient, et dont la plupart des éditeurs s'écartent, les Français ayant souvent une tendance

1. Ni au choix de personne. Le titre était consacré par l'usage antérieur, et s'allongeait forcément quand on y remplaçait un seul nom par trois.

à trop mettre de virgules, les Allemands une tendance à n'en pas mettre assez. Sans faire violence aux instincts des modernes, elle les déshabituera des pratiques qui ne sont que des tics nationaux. Comme la restauration de l'orthographe authentique, elle contribuera à rendre au latin, dans toute l'Europe savante, l'unité d'aspect qu'il n'aurait jamais dû perdre, et qui ne peut être rétablie que par une observation minutieuse de la vérité historique. — Revenons à la *Relatio* 3.

41. amari coli diligi maius imperio est. quis ferat obfuisse rei publicae priuata certamina? merito illos senatus insequitur, qui potentiam suam famae principis praetulerunt. noster autem labor pro clementia uestra ducit excubias. cui enim magis commodat, quod instituta maiorum[1] quod patriae iura et fata defendimus, quam temporum gloriae? quae tunc maior est cum uobis contra morem parentum intellegitis nil licere. <3> repetimus igitur religionum statum qui rei publicae diu profuit. certe dinumerentur principes utriusque sectae utriusque sententiae, pars eorum prior caerimonias patrum coluit, recentior non remouit. si exemplum non facit religio ueterum, faciat dissimulatio proximorum. quis ita familiaris est barbaris, ut aram Victoriae non requirat? cauti in posterum <si> sumus et aliarum rerum ostenta uitamus[2], reddatur saltem nomini honor qui numini denegatus est. multa Victoriae debet aeternitas uestra et adhuc plura debebit. auersentur hanc potestatem quibus nihil profuit, uos amicum triumphis patrocinium nolite deserere. cunctis potentia ista uotiua est, nemo colendam neget quam profitetur optandam. <4> quodsi huius ominis non esset iusta uitatio, ornamentis saltem curiae decuit abstineri. praestate oro uos ut ea quae pueri suscepimus senes posteris relinquamus. consuetudinis amor magnus est, merito diui Constantii factum diu non stetit, omnia uobis exempla uitanda sunt, quae mox remota didicistis. aeternitatem curamus famae et nominis uestri, nequid futura aetas inueniat corrigen-

1. Dans *instituta maiorum* la cadence se trouve juste, comme s'il y avait à marquer ici une ponctuation; mais, d'après les habitudes de Symmaque (cf. p. 29, n. 1), il est probable que c'est par hasard.

2. Le texte de cette *Relatio* est connu à la fois par les manuscrits de Symmaque et par ceux de saint Ambroise, ce qui rend hasardeux d'y faire des conjectures; il me semble pourtant indispensable d'ajouter *si* devant *sumus,* et de mettre après *uitamus* une simple virgule et non un point. L'histoire du texte est probablement plus compliquée que ne l'a supposé M. Seeck. Les philologues du temps de Charlemagne étaient parfaitement capables de collationner Symmaque sur Ambroise, ou inversement.

dum. <5> ubi in leges uestras et uerba iurabimus ? qua religione mens falsa terrebitur, ne in testimoniis mentiatur ? omnia quidem deo plena sunt, nec ullus perfidis tutus est locus, sed plurimum ualet ad metum delinquendi etiam praesentia religionis urgueri[1]. illa ara concordiam tenet omnium, illa ara fidem conuenit singulorum, neque aliud magis auctoritatem facit sententiis nostris, quam quod omnia quasi iuratus ordo decernit. patebit ergo sedes profana periuriis, et hoc incliti principes mei probabile iudicabunt, qui sacramento publico tuti sunt ? <6> sed diuus Constantius idem fecisse dicetur. cetera potius illius principis aemulemur, qui nihil tale esset adgressus, siquis ante se alius deuiasset. corrigit enim sequentem lapsus prioris, et de reprehensione antecedentis exempli nascitur emendatio. fas fuit ut parens ille clementiae uestrae, in re adhuc noua non caueret inuidiam. num potest etiam nobis eadem defensio conuenire, si imitemur quod meminimus inprobatum ? <7> accipiat aeternitas uestra alia eiusdem principis facta, quae in usum dignius trahat. nihil ille decerpsit sacrarum uirginum priuilegiis, repleuit nobilibus sacerdotia, Romanis caerimoniis non negauit inpensas, et per omnes uias aeternae urbis laetum secutus senatum, uidit placido ore delubra, legit inscripta fastigiis deum nomina, percontatus[2] templorum origines miratus est conditores, cumque alias religiones ipse sequeretur, has seruauit imperio. <8> suus enim cuique mos suus ritus est, uarios custodes urbibus cultus mens diuina distribuit, ut animae nascentibus ita populis fatales genii diuiduntur. accedit utilitas quae maxime homini deos adserit. nam cum ratio omnis in operto sit, unde rectius quam de memoria atque documentis rerum secundarum cognitio uenit numinum ? iam si longa aetas auctoritatem religionibus faciat, seruanda est tot saeculis fides, et sequendi sunt nobis parentes, qui secuti sunt feliciter suos. <9> Romam nunc putemus adsistere, atque his uobiscum agere sermonibus. « optimi principum patres patriae, reueremini annos meos in quos me pius ritus adduxit. utar caerimoniis auitis neque enim paenitet, uiuam meo more quia libera sum. hic cultus in

1. Les manuscrits de Symmaque ont *numinis*, ce qui supposerait une prononciation *urgüeri*, invraisemblable en elle-même et contredite par les passages 23,8, 43,13, 100,17, 105,1, 105,34 ; il faut prendre le *religionis* des manuscrits de saint Ambroise. *Religionis* est d'ailleurs meilleur en lui-même : le choix de ce mot vague et embarrassé suffit à donner une idée de la situation religieuse de Symmaque.

2. Un des deux manuscrits de saint Ambroise insère à tort *est* après *percontatus*. Les manuscrits de Symmaque, que M. Seeck a suivis, ajoutent cet *est* après *origines*, ce qui donne une cadence inusitée.

leges meas orbem redegit, haec sacra Hannibalem a moenibus a Capitolio Senonas reppulerunt. ad hoc ergo seruata sum ut longaeua reprehendar? <10> uidero quale sit quod instituendum putatur, sera tamen et contumeliosa est emendatio senectutis. » ergo diis patriis diis indigetibus pacem rogamus. aequum est quidquid omnes colunt unum putari. eadem spectamus astra : commune caelum est : idem nos mundus inuoluit, quid interest qua quisque prudentia uerum requirat? uno itinere non potest perueniri ad tam grande secretum. sed haec otiosorum disputatio est[1] : nunc preces non certamen[2] offerimus. <11> quanto commodo sacri aerarii uestri Vestalium uirginum praerogatiua detracta est? sub largissimis imperatoribus denegetur, quod parcissimi praestiterunt? honor solus est in illo ueluti stipendio castitatis. ut uittae[3] earum capiti decus faciunt, ita insigne ducitur sacerdotii uacare muneribus. nudum quoddam nomen inmunitatis requirunt, quoniam paupertate a dispendio tutae sunt. itaque amplius laudi earum tribuunt qui aliquid rei detrahunt, siquidem saluti publicae dicata uirginitas, crescit merito cum caret praemio. <12> absint ab aerarii uestri puritate ista conpendia. fiscus bonorum principum non sacerdotum damnis sed hostium spoliis augeatur. illu*t* ten*ue*[4] lucrum conpensat inuidia[5]. atqui auaritia in mores uestros non cadit[6] : hoc miseriores sunt quibus subsidia uetera decerpta sunt. etenim sub imperatoribus qui alieno abstinent quia resistunt cupiditati, ad solam detrahitur amittentis iniuriam, quod desiderium non mouet auferentis. <13> agros etiam uirginibus et ministris deficientium uoluntate legatos fiscus retentat. oro uos iustitiae sacerdotes, ut urbis uestrae sacris reddatur priuata successio. dictent testamenta securi, et sciant sub principibus non auaris, stabile esse quod scripserint. delectet uos ista felicitas generis humani. coepit causae

1. Sur cette incise, voir § 187.

2. Les manuscrits de saint Ambroise donnent à tort *certamina,* pluriel suggéré à un copiste par le pluriel *preces,* et que M. Seeck a adopté.

3. Les manuscrits de Symmaque et ceux de saint Ambroise ont *uitae.*

4. *Vllumne* les manuscrits de saint Ambroise (pour *illuttene*?), *illud tene* ceux de Symmaque, *illud tenue* Guillaume Meyer et Seeck.

5. *Inuidiam* les manuscrits de Symmaque, suivis par G. Meyer et Seeck.

6. Cf. Cic., *Sull.* 75 : « *non* inquam *cadit in* hos *mores,* non in hunc pudorem, non in hanc uitam, non in hunc hominem ista suspicio » ; Virgile, *B.* IX, 17 : « Heu *cadit in* quemquam tantum *scelus?* » etc. Aucun mot de cette petite phrase ne paraît pouvoir être soupçonné, et pourtant elle n'offre pas de cadence régulière ; sans doute elle est assimilée aux petites incises ou *clausules* qui échappent aux règles ; voir § 36.

huius exemplum sollicitare morientes. ergo Romanae religiones ad Romana iura non pertinent? quod nomen accipiet ablatio facultatum, quas nulla lex nullus casus fecit caducas? <14> capiunt legata liberti, seruis testamentorum iusta commoda non negantur. tantum nobiles uirgines, et fatalium sacrorum ministri, excludentur praediis[1] hereditate quaesitis? quid iuuat saluti publicae castum corpus dicare, et imperii aeternitatem caelestibus fulcire praesidiis, armis uestris aquilis uestris amicas adplicare uirtutes, pro omnibus efficacia uota suscipere, et ius cum omnibus non habere? itane melior est seruitus, quae hominibus inpenditur? rem publicam laedimus, cui numquam expedit[2] ut ingrata sit. <15> nemo me putet tueri solam causam religionum[3]. ex huiusmodi facinoribus orta sunt cuncta Romani generis incommoda. honorauerat lex parentum Vestales uirgines ac ministros deorum uictu modico[4], iustisque priuilegiis stetit muneris huius integritas, usque ad degeneres trapezitas, qui ad mercedem uilium baiulorum, sacra castitatis alimenta uerterunt. secuta est hoc factum fames publica, et spem prouinciarum omnium messis aegra decepit. <16> non sunt haec uitia terrarum, nihil *austris* inputemus *aut* astris[5],

1. Les manuscrits de Symmaque ont *praesidiis*, que M. Seeck n'aurait pas dû choisir. *Praesidiis* revient quinze mots plus loin, dans un autre sens. Symmaque a écrit ici, comme l'indiquent les manuscrits de saint Ambroise, *praediis* « des propriétés immobilières ». Ce sont des *agri* qu'il désigne, et il affecte la langue juridique.

2. MM. Meyer et Seeck ont adopté la variante *expediit*, qui fait solécisme.

3. Cadence assez rare, mais correcte (§ 69). Les manuscrits de saint Ambroise donnent une cadence plus fréquente : *solam causam religionum tueri;* un copiste aura instinctivement reporté le verbe à la fin.

4. Cadence fausse. On ponctue d'ordinaire : *modico iustisque privilegiis; stetit...;* cela aussi donne une cadence fausse (cf. 281,31 *uirginum priuilegiis,* 119,23 *sacerdotii priuilegium),* et de plus un sens défectueux. D'abord Symmaque, ici, doit insister sur la question des *aliments* sans y mêler celle des *privilèges;* en affamant les Vestales, dit-il, on a affamé le monde. Ensuite, *muneris huius* s'applique bien à l'idée qu'expriment les mots *honorauerat uictu modico*, mais devient impropre pour désigner aussi les *priuilegia*. Enfin, dans le texte ordinaire, *iustis* « réguliers » est oiseux. — Il est probable que la première phrase a été altérée de bonne heure, parce qu'on s'est imaginé qu'il fallait construire ensemble les deux ablatifs. Symmaque avait dû écrire : *honorauerat lex parentum* uictu modico *Vestales uirgines ac ministros deorum;* ceci donne une cadence juste.

5. Les manuscrits de Symmaque ont *nihil inputemus austris* ou *nihil austris imputemus,* ceux de saint Ambroise *nihil inputamus astris.* Toutes ces variantes donnent une cadence ou fausse, ou au moins très rare. Il est d'ailleurs impossible que Symmaque oublie de citer les astres ; mais, si la bonne leçon est *astris,* la variante *austris* s'explique mal. Enfin, si on

nec rubigo segetibus obfuit nec auena fruges necauit, sacrilegio annus exaruit. necesse enim fuit perire omnibus quod religionibus negabatur. certe si est huius mali aliquod exemplum, inputemus tantam famem uicibus annorum. grauis hanc sterilitatem causa contraxit. siluestribus arbustis uita producitur, et rursus ad Dodonaeas arbores plebis rusticae inopia conuolauit. <17> quid tale prouinciae pertulerunt, cum religionum ministros honor publicus pasceret? quando in usum hominum concussa quercus quando uulsae sunt herbarum radices[1] : quando alternos regionum defectus deseruit fecunditas mutua, cum populo et uirginibus sacris communis esset annona? commendabat enim terrarum prouentum uictus antistitum, et remedium magis quam largitas erat. an dubium est semper pro copia omnium datum, quod nunc inopia omnium uindicauit? <18> dicet aliquis sumptum publicum denegatum alienae religionis inpendiis. absit a bonis principibus ista sententia, ut quod olim de communi quibusdam tributum est, in iure fisci esse uideatur. nam cum res publica de singulis constet, quod ab ea proficiscitur fit rursus proprium singulorum. omnia regitis sed suum cuique seruatis, plusque apud uos iustitia quam licentia ualet. consulite certe munificentiam uestram, an adhuc publica uelit existimari quae in alios transtulistis. semel honori urbis delata conpendia desinunt esse tribuentium, et quod a principio beneficium fuit, usu atque aetate fit debitum. <19> inanem igitur metum diuino animo uestro temptat incutere, siquis adserit conscientiam uos habere

ne met qu'un des deux substantifs, le développement est dyssymétrique; il faut un *aut* pour répondre à *nec... nec*. La faute primitive a dû être : *nihil austris inputemus austris.* — Il y a dans ce passage réminiscence d'Horace, *od.* III 23 (Kroll p. 53).

1. Imitation de Virgile, *Aen.* III 650, *uulsis pascunt radicibus herbae* (Kroll p. 46). — La cadence est défectueuse : est-ce grâce à la tournure coordinative, accusée par la répétition de *quando?* cf. 44,21 *quando resistitur potiori quando ceditur pari?* 7,2 *ubi alte turbis quiescitur ubi fruendis feriis modus nullus est,* 73,30-74,1 *arma a Samnitibus insignia ab Tuscis* (Sallust. *Cat.* 51,28) *leges de lare Lycurgi et Solonis sumpseramus : tuus nobis posthaec addidit labor peregrina monumenta quae iam sui nesciunt* (ici on pourrait proposer *Solonis < nos > sumpseramus*). Dans les énumérations, Symmaque ne craint pas les longues incises : 4,18 *quidquid in poetis lepidum apud oratores graue in annalibus fidele inter grammaticos eruditum fuit solus hausisti.* 28,2 *ubi ager noster uel ille autumno omnis copiae ferax uel ille hieme apricus aut qui uere anni primus rosas humo exuit aut qui sub aestiuo sole de nemore et fonte frigescit?* 48,2 *nos tamen alteri eorum uiae instrumenta alteri in societatem consilii comitem praeparamus.* 324,32-33 *quid ego in te peritiam bellicae rei quid usum ducendi agminis quid locorum notitiam temporum demensiones laborem sine † pernicie curam sine † maerore conlaudem?* (*maerore* ne me paraît pas moins suspect que *pernicie*).

praebentium, nisi detrahentium subieritis inuidiam. faueant clementiae uestrae sectarum omnium arcana praesidia, et haec maxime quae maiores uestros aliquando iuuerunt. uos defendant a nobis colantur. eum religionum statum petimus, qui diuo parenti numinis uestri seruauit imperium, qui fortunato principi legitimos suffecit heredes. <20> spectat senior ille diuus ex arce siderea lacrimas sacerdotum, et se culpatum putat more uiolato quem libenter ipse seruauit. praestate etiam diuo fratri uestro alieni consilii[1] correctionem, tegite factum quod senatui displicuisse nesciuit, siquidem constat ideo exclusam legationem, ne ad eum iudicium publicum perueniret. pro existimatione est temporum superiorum ut non dubitetis abolere, quod probandum est principis non fuisse.

42. Un échantillon d'une telle étendue suffira à prouver au lecteur ce qu'il peut vérifier sur Symmaque tout entier[2], à savoir que la ponctuation rationnelle peut être pratiquée dès maintenant ; il resterait à en faire la théorie. Celle-ci naîtra, comme toutes les théories, de l'observation des faits et de leur classement. Elle pourra devenir, elle deviendra à coup sûr, un objet de recherches distinct, comme la flexion ou la prosodie; elle sera une nouvelle branche de la grammaire.

VI

43. L'histoire littéraire, aussi bien que la grammaire ou la critique verbale, a son profit à faire dans l'étude d'un écrivain comme Symmaque. Il faut qu'elle s'habitue à rejeter la division traditionnelle qui ne distingue que les vers et la prose. Il y a en latin non pas deux sortes de textes, mais trois; il y a les textes en vers, comme ceux de Virgile, les textes en prose, comme les *Commentaires* de César, et enfin les textes en demi-prose, comme les œuvres de Symmaque. A cette dernière catégorie appartiennent non seulement des écrits de basse époque, comme ceux de Symmaque ou de Léon le Grand,

1. Cadence suspecte (il faut un spondée); il serait facile d'intervertir *consilii alieni;* mais je croirais plutôt que Symmaque a écrit *alieni consulti*. Il critique une décision, non une pensée ou un plan; *alieni consulti* signifiera : « un décret qui n'est pas de lui ».

2. Je l'ai fait pour ma part, et j'ai marqué sur mon exemplaire de l'édition Seeck, d'un bout à l'autre, la place des ponctuations justifiées par la métrique.

mais des écrits bien plus anciens, comme ceux de Pline le jeune ; on peut même y faire rentrer les discours de Cicéron.

44. Au point de vue esthétique, l'art des vers et l'art de la demi-prose se ressemblent. Tous deux sont capables de donner du lustre aux mots importants, tous deux risquent de mettre en honneur les chevilles. On est généralement impartial à l'égard des vers, grâce à l'habitude; il se peut que les modernes soient plus sévères pour la demi-prose, dont les beautés sont à découvrir. Ils ne seront équitables que s'ils la jugent d'une façon large. Le *cursus* rythmique sent peut-être trop le moyen âge ; la prose métrique, telle qu'on la trouve constituée dans Symmaque, sent peut-être trop la décadence; mais le principe de cette prose métrique remonte jusqu'au classicisme, — jusqu'au classicisme hellénique, car il semble impossible qu'Isocrate n'y soit pas pour quelque chose. — Ce qu'il nous fait voir sous un aspect nouveau n'est autre chose que l'esprit même de l'antiquité.

45. Dans tout ce travail j'ai porté mon attention exclusivement sur les fins de phrase. Les *dictamina* du moyen âge montrent qu'à cette époque on se préoccupait aussi des commencements, et les rhéteurs anciens ont des préceptes pour les deux extrémités de la phrase, sans compter ce qui concerne les syllabes du milieu. La prose de Symmaque pourrait donc être encore plus semblable à des vers que je ne l'indique; cela vaudra d'être examiné un jour. En attendant, il est curieux de voir Symmaque se défendre d'être un pur euphoniste. Il écrit à un vieillard que seul il résiste sur ce point au mauvais goût du jour (p. 73,25-27) : « itaque ut ipse nonnumquam praedicas spectator ueteris monetae solus supersum, *ceteros delenimenta*[1] *aurium capiunt.* » Peut-être ne se défend-on, en général, que des défauts qu'on a conscience d'avoir.

VII

46. Il est temps d'exposer en détail ce qu'est la métrique de la prose dans Symmaque, en ce qui concerne les fins de phrase. Entre le mot (ou groupe) final et le mot précédent, il est relativement très rare qu'il y ait matière à élision ou hiatus.

1. Non *delinimenta* : voir Schulze p. 160.

Les exemples contraires seront étudiés plus loin (§§ 202 et suivants); jusqu'à cette discussion spéciale, il ne sera question que des fins de phrase dans lesquelles le dernier mot ou groupe est précédé d'une syllabe franche. Le lecteur voudra bien, une fois pour toutes, se mettre cette restriction dans l'esprit. — Le classement admis ici est fondé sur le nombre des demi-pieds contenus dans le mot (ou groupe) final : *quatre, trois, deux, cinq, six, sept* demi-pieds. Cet ordre est l'ordre de fréquence décroissante, tel qu'il semble résulter de la statistique des fins de lettres.

1. *Mot (ou groupe) final de quatre demi-pieds.*

47. Un mot de quatre demi-pieds comporte les formes *ēlātōrum, ēlātĭo, ārĭdōrum, ămīcōrum, ămāmĭni*, et celles qui en dérivent par substitution de deux brèves à une longue : *ōrābĭmĭni, ārĭdĭōrum, hăbĭtūrōrum*, etc., *ērĭpĭmĭni, ăgĭlĭtātem, ĭtĕrātĭo, ămīcĭtĭa,* etc. Un mot comme *ēlātĭo* peut être remplacé par un groupe comme *ōs ārĭdum*, et ainsi de suite.

48. Sont à peu près inusités en fin de phrase le type *ēlātōrum* et ses équivalents ; les exemples *formulas praefinitis* 154,10, *reditum maturabo* 228,20, montrent devant ce type un polysyllabe à pénultième brève ; de même, à la fin d'un simple membre de phrase, *debeo commendare* 114,3, *stabilitas promissorum* 248,23, *contumeliam praefecturae* 297,6, *uehiculum praefecturae* 297,35, *gubernacula designatus* 318,12. L'exemple divergent *destinată peruenisses* 256,32 doit être tenu pour suspect ; il n'est connu que par des manuscrits perdus. La métrique appuie donc la correction *mercentur* pour *mercarentur* 241,25. Il faut prononcer *placitum praestŏlamur* 7,22, *Prosdocium praestŏlari* 174,24, car la quantité de *praestōlari* n'est connue que par un passage de Plaute dont Symmaque ne s'est certainement pas préoccupé (*Epid.* 221; cf. §§ 88 et 216), tandis qu'il a peut-être pensé au radical des mots comme στόλος, ἐπιστολή[1]. On prononcera naturellement la seconde brève dans *ludicrorum* 285,20, *consecratus* 10,3, *consecrauit* 287,27, *arbitreris* 41,28, dans les formes d'*impetrare* I 64, 55,29, 64,27, 71,23, 74,16, 161,21, 251,15, 261,15, 314,23, 333,13, etc. ; l'initiale

1. C'est lui, je pense, et non son copiste, qui remplace constamment l'épel classique *epistula* par *epistola* (Seeck, p. XXVII-XXVIII).

brève dans *recludatur* 112,18, *retraxerunt* 154,28. Symmaque a soin de choisir en fin de phrase, au lieu des formes telles que *consueuisti*, les formes syncopées : ainsi *consuesti* III 77, *inplesse* IX 131, *turbassent* 8,11. De même il choisit *desilibat* 325,15 et non *desiliebat*; *fucasti* 10,15, *decorasti* 69,10 et non *-auisti*; *expedisti* 95,24, *praeteristi* 243,24 et non *-iisti*; *celebrarunt* 36,26 et non *celebrauerunt*, *orarunt* 56,16 et non *orauerunt*. Tandis que les lexiques admettent une locution *continuari aliquem* « s'attacher aux pas de quelqu'un, accompagner », la forme authentique est *contĭnari*. Depuis Kiessling (*Coniectaneorum spicilegium I*, programme d'été de l'Université de Greifswald, 1883), on connaissait cette forme par l'orthographe des manuscrits de divers auteurs (voir aussi Schulze p. 194, Weyman et Kübler dans l'*Archiv für lateinische Lexikographie*, VIII 129 et 136); elle est désormais confirmée par la métrique dans l'exemple *nisi forte in siluis Apollinem continaris* 26,18 (cf. 113,25 *me in siluis Laurentibus continatus est, rurali inhaerentem quieti*, qui rentre dans la règle du § 140). Au lieu de *praesidialis* Symmaque dit *praesidalis* (Schulze p. 172) : *prouinciam praesidalem* 42,12, exemple où la métrique confirme la forme donnée par les manuscrits ici et 122,28, 195,15, 337,3. *Edecumasti* 242,11 est une faute amenée par le mot voisin *edecumare*, et qu'a heureusement corrigée Scioppius. *Meritis posteriorum* 245,33 : lire *posterorum*, mot que Symmaque emploie volontiers (250,12, 286,15, 287,12, 289,21, 330,20, 334,18, etc.), et qui ici convient beaucoup mieux pour le sens. Dans ces deux passages, le texte repose uniquement sur le manuscrit perdu de Juret. — *Istum quem committo* IX 7 est inintelligible[1]. On prononcera la pénultième brève dans *externa non arbitrer* 78,17, *amore non arbitror* 205,17. De même l'antépénultième dans *habuit quam patronos* 30,15, *desiderium quam repleri* 60,9[2].

1. *Commendo* est, à ce que je suppose, une simple conjecture; il doit y avoir quelque erreur dans l'apparat de M. Seeck.

2. Dans ce qui suit, le grand caractère est employé surtout à la discussion des passages qui font difficulté, j'entends, de ceux qui font difficulté d'après le texte des manuscrits; le petit caractère est employé à la critique des difficultés illusoires nées des hypothèses modernes. En outre, quand il y a lieu, le grand caractère sert à l'indication des exemples cités à l'appui de la règle, le petit caractère à quelques remarques incidentes. — Pour avoir la liste complète des irrégularités, ajouter les phrases simples et courtes citées en note § 36.

49. Sur *artes uertit* voir § 98; sur *abrepti sunt*, qui est licite, voir § 146. *Spesperata* 330,19 est *spes parata* (Heindorf), non *spes sperata*[1]. Choisir les variantes *pollicetur* II 89 (non *polliceatur*), *scripta uentura sint* 21,7 (non *sint uentura*), *pars magna ueneratur* 4,30 (non *magna pars;* cf. 16,7, 176,23). *Dilatetur* 22,3 est une mauvaise leçon d'un mauvais manuscrit. Écarter les conjectures *iniungatur* 40,28 (Schenkl : voir l'index des passages discutés), *declinasse* 83,7, *concepissem* 84,21, *respondetis* 156,3, *inseruitur* 172,29, *praecessisti* 202,6, *praestauistis* 287,9, *mirabamur* 315,30, *permuniret* 324,30 (lire *nostrorum... permaneret?*), *iuratores* 337,20; — *participato* 60,35 (cf. Schenkl); — *quod proficias* 44,18 (Schenkl); *res procedunt* 20,4 (cf. § 217), *nunc praemissa* 170,27 (Schenkl; là sont inadmissibles aussi les conjectures de Juret et de Kiessling). *Praebitione* 263,29 n'est pas une fin de phrase; il faut ponctuer : *totis uiribus adiuuandi sunt communis patriae corporati, praecipue mancipes salinarum. qui exercent lauacra lignorum praebitione his plerique sunt debitores.* Car ce n'est pas *mancipes salinarum* qui a besoin d'être déterminé (cf. 264,9 *iuuandi sunt mancipes salinarum,* 314,18 *mancipes salinarum magno ex numero ad paucos redacti*), c'est *plerique;* d'ailleurs on comprend que les fournisseurs de bois se trouvent débiteurs des sauniers, mais non que les sauniers, ou une partie des sauniers, se confondent avec les fournisseurs de bois[2]. On n'a cette lettre que par la seconde édition de Juret; il est assez tentant de corriger en *iis* le *his* qui, sans doute, a suggéré à M. Seeck sa fausse ponctuation.

50. Est à peu près inusité aussi le type *ămāmĭni* (un mot de cette forme, quand par hasard il est final, est toujours précédé d'un spondée). *Praestet licentiae* IX 10 est une leçon propre aux manuscrits d'extraits, si souvent interpolés (l'édition de Scioppius termine par *quaestum praestet,* qui est métriquement inadmissible). *Adfectati silentii* 38,24 : Symmaque s'est-il résigné à finir par *silentii* pour éviter de finir par *adfectati?* (il n'y a pas à supposer qu'il ait écrit *silenti,* § 25, p. 13). A la fin d'un simple membre de phrase, *posthac negatio* 8,14, *posthac loquacior* 137,4, *medicorum potissimus* 48,16, *excusandum putaueris* 155,31 (lire *putaris?*), *dignum putabitis*

1. Il n'y a donc pas à rapprocher ce passage de Plaute, *Merc.* 843 (Kroll p. 28).

2. La corporation des fournisseurs de bois pour les bains est nettement désignée 291,14 *pars urenda lauacris ligna conportat.* La cité de Tarracine fournissait à Rome *lauacris publicis ligna et calcem reparandis moenibus* (312,6). La corporation des sauniers et celle des *nauicularii* étaient d'ailleurs tenues de collaborer aux fournitures de bois : *aeque lignorum obnoxios functioni* 314,25.

157,6, *dotem relinquere* 265,15. Le mot pénultième aurait une autre forme dans *patriae negotia* 54,6 : peut-être ces mots ne doivent-ils pas être suivis d'une ponctuation. *Iampridem retexui* 154,11 : lire *retexi* « j'ai fait connaître ». *Stili frequentia* 105,26 : voir § 36 n. *Quos domi reliqueris* 232,5 : lire *liqueris*[1]? Inversement *efflagitată parauerit* IX 134 : avec Juret et M. Seeck lire *reparauerit ?* Ou plutôt *fulciuerit* (forme rare), qui s'opposera mieux à *fluctuare? Arduum recogitans* 291,1 : la métrique appuie la correction *rei cogitans*. Sur *ōmiserim, ōmisimus* terminant une phrase, voir § 25, p. 15-16.

51. *Vitia nihil moramini* 278,12 est une conjecture de Scioppius. La phrase précédente et la suivante étant sans lien entre elles, il est probable qu'il y a ici une lacune, hypothèse qui permet de garder la leçon *memoramini* des manuscrits. — *Adagio* avait probablement le second *a* long (un *a* bref fût devenu *i*, comme dans *prodigium*); mais il n'est pas en fin de phrase dans *noui ego quid ualeat adagio : sus Mineruam* 4,20; il y aurait lieu de remplacer ici les deux points de M. Seeck, et en général tout signe disjonctif, par des guillemets. — La conjecture *sol meridiem peregerat* 43,21 a bien peu de probabilité[2]. Le *fregerat* des manuscrits est à rapprocher du *frangit* de Quintilien XII 10,29 (cf. I 4,11) : la consonne *f* « mord » sur l'*r* dans le groupe *fra*. Ici le soleil « mord » sur le midi; l'image semble prise d'un assemblage matériel qui manque de jeu. — *Integrare cadentia* VI 70 est une mauvaise variante (pour *cedentia : recedentia* présente un doublon de la syllabe précédente *-re; recidentia,* qui devrait peut-être avoir l'initiale longue (§ 25, p. 16), est une conjecture à écarter).

52. Sont inusités en fin de phrase les types *ămīcĭtĭa* (voir ci-dessous § 217, note), *ērĭpĭmĭnī,* et leurs équivalents. Il faut couper, à ce qu'il semble, *auaritiae satis facere* (et non *satisfacere,* cf. § 115) 110,5, *ratio satis faciat* 117,5[3]. — Toutefois, à la fin d'un membre de phrase, on a *iustitiae patrociniis* 107,26.

53. *Pollutas nos patricios* 333,37 n'est pas la fin de la phrase : celle-ci se termine avec *fauisores,* ce qui fait voir que la seconde syllabe de ce mot rare était longue et la première brève (l'inverse est moins probable). La conjecture *diuisores* de M. Seeck peut être conservée, mais après le mot *fauisores* et non à sa place. Déjà M. Sittl a réclamé pour *fauisores* (*Philol. Rundschau,* 1885, p. 681).

1. Sur ce passage voir Kroll p. 11.

2. Une variante de cette correction, <*cum*> *iam sol meridiem transegerat* (Schenkl, *Wochenschrift für klass. Philol.,* 1885, p. 117) est métriquement inadmissible.

3. Noter pourtant *Satisfaciet quidem* initial, 93,16.

54. Tels sont les quelques types que Symmaque évite. Pour les autres, les règles sont exprimées par le tableau suivant :

		Nombre des exemples en fin de lettre.
scripsĕris, fuĕris (ou *non ĕrat*, § 14, § 55)	*ārīdōrum*, §§ 57-59	199
	ōs ămīcum, §§ 60-61	36
ōrĭs (ou *ănĭmŭs*, § 56)	*ēlātĭo*, §§ 62-63	160[1]
	ōs ārĭdum, § 64	31
	ĭtĕrātĭo, §§ 65-66	15
scripsĕris, fuĕris	*ămīcōrum*, §§ 67-68	28
retĭnet	*ĕt ignōtos* IX 13 (?)	1
praeiudicĭum	*uĕl inuĭdĭam* 51,32 (?)[2]	
ōrās (ou *scripsĕris, fuĕris ?*)	*ăgĭlĭtātem*, §§ 69-70	3

55. Groupe trisyllabique remplaçant un polysyllabe pénultième[3] : *non-ferant largiendi* 6,8, *non-potest abstinere* 216,2, *non-decet deuiari* 275,29, *non-mouet auferentis* 282,27, *non-erant adsecutum* 318,18, *non-licet otiari* 322,15, *non-potest uindicare* 323,16. A la fin d'un membre de phrase, *non-potest* (?) *impetrari* 293,24[4], *par-fuit indicari* 50,5, *par-fuit exhiberi* 240,20. Ces exemples sont peut-être suffisants pour appuyer la conjecture *ius-erat adtineri* 298,31. Cf. § 184.

56. Tribraque remplaçant un trochée pénultième : *operis examine* I 24, *satis facere dignemini* VI 28, *potius irascere* 40,30, *loqueris oraculis* 45,4, *liceat euentui* 51,13, *hiemis iniuria* 83,5, *itineris interiacet* 74,31, *iudicia promiserant* 80,5, etc.; *odia detorqueas* 52,16 dans un postscriptum autographe; *neuter expostulet* 71,23, à moins que Symmaque, à tort, ne fasse *eu* diphtongue (voir *Archiv für latein. Lexikographie*, 1884, p. 286 et 446); — *praesidia non ambigo* III 16, *materia non suppetat* 54,5, etc. Pas d'exemple du tribraque devant un mot comme *ĭtĕratio,* soit par hasard, soit pour éviter l'accumulation des brèves.

1. Je suppose *audiueris* IX 55, et non *audieris* (au lieu d'*adiuueris*). Je n'ai pas compté le passage corrompu IX 27; là la métrique condamne la variante *redituri susceperint.* VI 70 je lis *cedentia* (§ 51).

2. Ces mots terminent un simple membre de phrase.

3. Sur la raison d'être de cette équivalence, voir § 191, note.

4. Cet exemple est peu sûr, car l'édition de Gelenius (sur sa valeur voir § 80) donne *poterat* et non *potest.*

57. Les polysyllabes à pénultième brève, soit devant un mot comme *ārīdōrum*, soit devant un mot comme *ămīcōrum,* ont la finale longue dans les trois quarts des exemples, l'antépénultième longue dans les deux tiers des exemples. Le plus souvent donc ils fournissent un crétique; sinon, un anapeste; plus rarement, un dactyle, plus rarement encore, un tribraque. Ce tribraque, échangeable avec des pieds trisyllabiques, ne doit pas être confondu avec le tribraque qui se substitue au trochée (§ 56) : ce dernier en effet est immédiatement suivi d'un spondée, tandis que l'autre est suivi ou d'un trochée ou d'un ïambe. L'alternance des divers pieds trisyllabiques entre eux demanderait une étude spéciale et détaillée ; cf. § 78. — Dans *c. f.* (*clarissimam feminam*) *possidere* 294,13 et dans *u. c.* (*uir clarissimus*) *pollicetur* 300,30, un mot soumis au mètre est écrit en abrégé. *Igitur ut quiescas* 52,16 fait partie d'un post-scriptum autographe.

58. Irrégularités devant un mot final du type *ārīdōrum* : *Ne blanditiae longiores corrumpant ueri dignitatem* 15,25-26 : il faut, pour le sens, insérer un substantif; *officii* irait. *Dignationem mihi officii tui denegasses* 101,26 : lire *mutui,* qui est tout à fait du style de Symmaque. *Amor tuus ingerebat* 196,17 : lire *mutuus* (correction semblable § 101[1]). *Notae nobis sunt caerimoniae deorum et festa diuinitatis imperata* 59,16 (non-sens) : lire *diuinitus,* mot qui se retrouve par exemple 30,28, 277,23. *Subiunge* (corrompu) *postulatum* 242,8 : v. § 112. *Desiderata promouebit* 140,23; la métrique appuie la conjecture *promouit. Sed uideo opusculum non esse paenitendum* 2,25 : lire *esse <per se> paenitendum* (§ 195) ? *Diuturnitate macerari* 216,8 : v. § 25. *Solonis sumpseramus* 74,1 : v. § 41,17 n.

59. *Desiderat emtation.* 241,17 : la métrique appuie la conjecture *emptionem.* Elle appuie *<praesentium> litterarum* 179,14, *Gal<lias> obligasti* 322,31[2]. Elle condamne la conjecture *scita proderetur* 313,7. De même *adfuturum pollicetur* 263,3. *Veterata saeculorum* 326,28 n'est admissible que si on écrit *saeclorum* (cf. *uincla* p. 14). *Te erat eruditus* 327,12 : au lieu de *<per> te erat,* lire par exemple *te <magistro fu>erat. Fundos oppidum praeterire* 174,28 : *oppidum* est nécessaire pour distinguer *Fundos* de *fundos;* Juret et M. Seeck, gâtés par la clarté de la majuscule moderne, veulent à tort faire d'*oppi-*

1. M. Mommsen a proposé 152,3 *mutuum* pour *tuum,* mais là la leçon des manuscrits me paraît meilleure pour le sens.
2. Elle permet la conjecture *Rudiis constituto* 227,7.

dum une glose. Est impossible 154,16 l'athétèse *urbi [praedia] distulistis. Debuit famam praeuenire* 11,19-20 : choisir la variante *famam debuit.* — *Videar retulisse* (prononcez *rettulisse*) 277,10 : la variante *uiderer* est métriquement inadmissible ; elle a été suggérée par les imparfaits qui précèdent. Il est probable que la période doit être coupée et que *praecauerem* (ou *praeuaricarem*) représente *praecauendum est;* lire : *de qua ego plene et indulgentius loquerer, nisi obsequerer singulari uerecundiae tuae. etiam*[1] *mihi oppido praecauendum est, ne laudatus proxime ab excellentia tua feneratam gratiam uidear rettulisse, hoc est quod aiunt mutuum scabere mulos.* — En essayant de corriger le passage corrompu 60,23, on devra éviter de terminer un membre de phrase par *senatum commoneri. Annis aestimatur* 158,3 est une leçon fautive, qui paraît être d'origine conjecturale. *Ex Italia deuehuntur* 211,9 : M. Seeck, *Italia* étant inadmissible, propose *Praeualitana,* d'une façon très dubitative, ce qui ne l'empêche pas d'introduire purement et simplement ce nom propre rare dans sa citation de la préface (p. CCIX n. 1039 ; cf. p. XXXVIII n. 71) et de le faire figurer sans aucun signe de doute dans son index, ce même index où *Fucinus* n'a pas été admis ; M. Seeck n'est pas le seul philologue qui, sans s'en apercevoir, remplace l'index de son auteur par un index de lui-même. *Praeualitana* ne vaut rien ; Symmaque, qui a horreur d'appeler un chat un chat, n'aurait jamais employé un terme géographique peu noble (celui-ci est rare ; il manque dans la 7e édition du dictionnaire de Georges). Il s'agit d'une cargaison d'ours, qu'on s'était procurés longtemps d'avance[2], qui devaient arriver d'abord en Apulie *de transmarinis locis* (voilà le vrai style du temps et de l'écrivain !) ; qui, une fois en Apulie, devaient y séjourner sous une garde fournie par l'administration locale (272,1) ; et qui enfin, évidemment par un autre bateau, devaient être transportés à Rome. Ils étaient originaires *de Dalmatia* (273,21), et par conséquent du territoire d'Honorius ; des ours de Prévalitane eussent été sujets d'Arcadius, ce qui ne recommande pas l'hypothèse de M. Seeck, car, si étroite qu'ait pu rester l'union des deux moitiés de l'empire, les divers fonctionnaires dont Symmaque requiert les bons offices à propos de ses ours devaient être des gens à qui lui-même pouvait rendre service[3].

1. *Etiam* me paraît indiqué par le sens. Juret donne *et,* les manuscrits d'extraits répètent le *nisi* précédent.

2. Cf. 271,9, et voir § 66. Quelques années auparavant, Symmaque avait fait venir d'autres ours (57,16), qui étaient arrivés en piteux état (65,15-17). Aussi, pour le nouvel envoi, il paraît prendre des précautions exceptionnelles.

3. C'est dans les fastes des provinces de l'Occident qu'il faudrait chercher le destinataire de la lettre IX 137 : c'était très probablement le *praeses Dalmatiae.* A lui aussi paraît s'adresser la lettre IX 132. Les fonctionnaires d'Occident, en obligeant Symmaque, pouvaient faire leur

En tout cas la métrique tranche la question : elle exclut absolument *Praeualitana* et laisse le choix entre *Dalmatia* et *Apulia.* On peut préférer *Apulia,* d'abord à cause de la vraisemblance paléographique (voir ce qui est dit des altérations du *p,* § 80 n.), ensuite parce que le correspondant de Symmaque paraît avoir une charge à Rome (Seeck p. CLXXXIX) et que, l'emploi des ours étant très proche (211,12), c'est sur la dernière partie de leur trajet qu'il est prié de veiller. — Ponctuer après *terminos occupastis* 333,5, comme le réclame M. Kroll p. 66, note.

60. Type *ōs ămīcum,* irrégularités : *Ac primo Neapolim dehinc breui interuallo Beneuentum me recepi* 4,26-27 : transporter *me* après *primo,* entre les syllabes *mo* et *ne,* endroit où il a pu tomber facilement. *Orandi aeque magnus et canendi meae te opis indigum mentiare* 4,22 : il serait tentant de couper en deux incises, en mettant *magnus <artifex> et canendi.*

61. *Arbitror non uideri* 217,18 : la métrique condamne la conjecture *adnitor.* Elle condamne *idem <iam> teneret* 183,28, *sollemnem non dedisset* 315,15, *oratorum quod locuntur* 329,17, *defit spem sequentur* 335,24. Comme l'a vu M. Seeck (cf. Schulze p. 205), *nuntio quam fideli* est bien la fin d'une phrase 254,9.

62. Type *ēlātĭo,* irrégularités : *Debeo cognoscere* 61,8 : lire *haueo*[1] (pour l'épel par *h* cf. 63,28), qui sera devenu *habeo* et aura été corrigé par conjecture; cf. *habe* pour *haue* 90,5, 129,31, *habet animus edoceri* 175,10. *Quamquam uereor ne factum tuum haec ipsa grauet humanitas* 127,22 : ajouter *mea? Senius* (ou *series*) *incommodi* 264,1-2 : lire *sensus*[2]. *Quia pro te*

cour à Stilichon, qui favorisait ou sa personne, ou au moins l'*editio praetoria* de son jeune fils (IV 7, IV 12). — Quand Symmaque (120,5) recommande les magistrats d'Antioche à un éleveur ayant ses haras en Espagne, et qui paraît habiter ce pays, il s'adresse en homme privé à un homme privé et s'entremet pour une affaire commerciale; il ne dit pas que les *summates Antiochensium* lui aient été recommandés à lui-même par un haut fonctionnaire d'Orient. Certes il devait y avoir bien des points de contact entre le personnel administratif d'Honorius et celui d'Arcadius, surtout dans les fonctions élevées, mais le nombre de ces points de contact ne doit pas être augmenté par conjecture.

1. On pourrait remplacer *cognoscere* par *noscere,* que Symmaque emploie par exemple 11,2, 158,14, 167,2, 169,27, 171,25. Mais l'autre correction paraît mieux justifiée; cf. *opto cognoscere* 215,15. — *Debui cognoscere* 20,27 (lettre I 38 : voir § 216, note) est dit avec reproche.

2. Il faut corriger aussi en *sensus* le *saepius* de 48,34 : *et quamuis praemia non reposcant, quae solet minor expectare fortuna, acrius tamen animum meum* saepius *honestate conueniunt.* Pour $p = n$ voir § 80.

minus irasceris 323,9 : lire par exemple *leuius? Responsum persoluere* VIII 55 A, d'après le manuscrit perdu de Juret : lire *responsa*, comme VIII 56 *soluas amica responsa. Possem dicere siquis inrepserit externus auditor, meos esse uersiculos diffidere* (variantes *difficere*, *efficere*), *ut uerecunde innoscadet* (var. *ignoscat et*) *ab altero profecta laudatio* 2,24 : partant des corrections de Scioppius, *diffiteri* et *in nos cadat*, on peut écrire : *possem dicere « siquis inrepserit externus auditor, meos esse uersiculos diffitere », ut uerecunde in nos cadat*... (autre hypothèse, mais métriquement équivalente, dans Schulze p. 166, n.). *Macerat absentia* 171,3 : voir § 25.

63. Écarter IX 119 la conjecture *sumenti persuadeat;* la vraie leçon doit ressembler au *sumentis agnoscat* de Scioppius. *Dignitatis circumdedit* 317,8 : prendre la variante *dignitate*, fournie par l'édition de Gelenius (§ 80). *Romae cognoscerem* 97,5 : les corrections *Romae gesta* et *Romana* sont métriquement bonnes. *Inusitatum censentibus* 54,24 n'est pas la fin de la phrase, qui doit être arrêtée aux mots précédents, *noxam crearent. Censentibus* est à construire avec *rescripsi* qui vient ensuite, et qui signifie que Symmaque a donné son avis sous forme de réponse à une consultation (voir Seeck p. CXXII); *censentibus* montre que cette consultation était accompagnée d'une notification des opinions émises, un procès-verbal de délibération par exemple. Les *censentes* sont des pontifes, collègues de Symmaque, et ne doivent pas être confondus avec les *sacrorum aemuli* dont il vient de parler, et qui sans doute sont les chrétiens (cf. G. Boissier, *Journal des Savants,* 1888, p. 724). Il est possible d'ailleurs qu'après *censentibus* il soit tombé quelque chose comme *et quid ego sentirem de re noua percontantibus.* La métrique condamne la conjecture *moueret suspiria* 336,8.

64. Type *ōs ārĭdum,* irrégularités : *Vsu iam nesciant* 280,14 : la phrase est mutilée, comme l'indique M. Seeck, mais la lacune doit être placée entre *usu* et *iam. Poscere quam ceteros* 337,18 : phrase corrompue, et qui probablement allait jusqu'à *opto iurare. Numquam me paenit<et>, et quod*... 11,6-7 (cf. Kroll p. 72, qui cite inexactement) : lire *paenit<ebit>, et quod... Timeri iam nesciunt* 334,13 : la métrique appuie la correction *timere. Si ita-uis Atticis* 23,17 : voir ci-dessous § 200. *Tibi non sordeat* 18,2 est d'Ausone.

La métrique écarte la conjecture *laudabili uoluntate commendationem non differo* 237,24 (Schenkl, *Wochenschrift für klassische Philologie,* 1885, p. 118). Elle écarte la conjecture *promiscua cum plurimis* 28, 22-23, à moins qu'on ne croie pouvoir écrire *promisca.*

65. Type *ĭtĕrātĭo*, irrégularités : *Iuuenem terror excusat senem miseratio* 319,33 : phrase pour moi inintelligible. *Locupletissimum uadimonium* 47,21 : voir § 25, p. 15, n. 4. Cf. § 188.

66. Choisir la leçon *testetur iteratio* IX 45 : le *etiam* inséré par l'édition de Scioppius est peu satisfaisant même en dehors du mètre ; cf. § 79 l. 2. *Filio properauimus* ou *praeparauimus* ou *imperauimus* 272,22; *properabimus* Seeck. La métrique prononce pour le verbe *praeparare*. On choisira le futur (et non le présent *praeparamus* proposé par Martin Lypsius) à cause de la vraisemblance paléographique, et parce que Symmaque s'occupe longtemps à l'avance (voir § 59) de l'achat des ours dalmates que son jeune fils donnera en spectacle. — La métrique condamne la conjecture *optauerat Alamannia* 322,28 (*optauit* le palimpseste).

67. Type *ămīcōrum*, irrégularités : *Theatri uoluptates* 288,26. *Tranquillum redegisti* 277,25 n'est probablement pas la fin de la phrase; ce qui suit immédiatement est corrompu. *Scriptum recepissem* 84,21 est altéré, comme l'a senti M. Seeck (j'hésite à proposer *scrinium recepissem* « j'aurais accepté cet emploi », au figuré; cf. § 80; ce serait une tournure humoristique comme Symmaque n'en emploie guère, car son style a sa façon d'être sain et naturel). *Posse reseruari* 208,20 : la métrique appuie la conjecture *reserari* (cf. 106,8). *Perlatore recognosces* 246,29 : elle appuie la correction *cognosces*. *Incudas pepercisse* 267,1 : elle appuie la correction *inuidas*. *Decus suum receperunt* 334,9.

68. La métrique condamne la conjecture *plerumque repressisti* (pour *resisti*) 245,12. Cette conjecture est d'ailleurs à contre-sens; le contexte indique de lire *risisti*. — La métrique appuie la correction *morbus inhibebat* 35,19 (pour *inhaerebat*), conjecture d'un copiste. Elle autorise 28,25 l'athétèse de *muneribus* après *seriis remissisue*.

69. Exemples de spondée devant un mot final du type *ăgĭlĭtātem* : devant le mot *celeritatem*, on a *nuntiorum* IV 55, *nostri* IX 118, *cupitorum* 83,27; devant *satietatem*, on a *remouisset* IX 28, *officiorum* 89,28, *uoluptates* 185,17, *castigas* 186,29; — en outre on a *resistunt cupiditati* 282,26; *fortunam superiorum* 116,27, *examen superiorum* 246,21, *confirmant superiores* 334,4; *missis renumerabo* 120,15; *indixit religionem* 97,6, *pignus religionis* 121,10, *inuitatrix religionis* 28,10; sur *causam religionum* voir § 41,15 n. On peut ajouter (à la fin d'un simple membre de phrase) *aeternum repudiatis* 46,20, *lucem superiorum* 46,21, *amicorum facilitati* 53,20, *cessuram facilitatem*

66,19, *rebus faciliora* 98,29, *naturam faciliora* 107,25, *sedem religionis* 118,23, *soluit religione* 183,4, *uerbis tripudiasti* 244,9. 28,26 la disposition antithétique indique de ponctuer : *reperies hominis tectam fidem* patentem religionem, *prudentiam liberam uerecundiam liberalem.*— Exemples d'un polysyllabe à pénultième brève : *explebor gaudii satietate* 223,20 (on ne pourrait prononcer *gaudi :* v. § 25, p. 13), *officiorum familiarium societatem* 98,1, *ingeniorum sublimium uarietati* 110,21, *prosit mihi aduenae facilitatem* 73,23, *hereditatis onera repudiasti* 334,22; tous ces passages seraient faciles à corriger par interversion, mais il semble naturel que le type *ăgĭlĭtātem* soit traité comme les types équivalents *ārĭdōrum*, *ămīcōrum*. Cf., à la fin d'un membre de phrase, *litteris initiatur* 104,35, *ueniam superiorem* 109,19, *familiarium religionem* 87,14; cf. aussi les phrases terminées par un mot comme *familiaritas*, § 118. — On peut considérer comme équivalent à un polysyllabe le groupe trisyllabique pénultième de *non minus tibi quam mihi familiaris* 31,8 et celui de *uerteretur in notam timiditatis* 172,11. Il faut probablement corriger par interversion 75,18 *si* tua offensio *imitaretur tacentem quam si* ausus meus *superiorem*, et de même 184,23 *inuides nobis exoptatissimam tui societatem;* toutefois on fera bien de suspendre son jugement sur ce point, jusqu'à ce que la métrique de Symmaque ait été éclairée par celle des autres prosateurs. *Adferant negant satietatem* 137,30.

70. La rareté du type *agilitatem* est peu favorable à la conjecture *suspicor aditionis* 326,29, approuvée par M. Schulze p. 133 (la métrique défend d'ailleurs d'adopter la lecture de M. Kroll, p. 17 : voir § 206).

2. *Mot* (*ou groupe*) *final de trois demi-pieds.*

71. Est inusité en fin de phrase le type *ăgĭlĭum* (§ 9). *Commendationem sui tribueris* 86,21, à la fin d'un membre de phrase : lire *tribuis?* Il faut prononcer longue l'initiale du mot final dans *lege pigritiae* 231,30; de même l'initiale des diverses formes d'*adicere*, c'est à dire *ad-iicere*, par exemple v 90, 65,35, 269,31 (et, dans une lettre de Symmaque le père, 3,4). Sur ces deux points, Symmaque suit la prosodie de Virgile. *Didiceram* 242,4 est une mauvaise variante pour *duxeram*.

72. La métrique condamne la conjecture *repeteres* 86,24. Ce n'est pas *repetis* qui doit devenir un imparfait du subjonctif, c'est le *Cum* initial qui doit être changé en *Dum*. Cf. les variantes 263,23.

73. Est quasi inusité aussi le type *bĕnĕfĭcĭum*. *Irriti beneficii* 243,14-15 est-il bien la fin de la phrase, qu'on pourrait arrêter à *sperata iactatio?* ou bien est-ce le commencement d'une phrase mutilée? dans la même lacune a pu périr le *tua* que supplée plus loin M. Seeck. Les mêmes mots *irriti beneficii* reviennent 267,17 à la fin d'un membre de phrase, ce qui conseille la prudence; cf. aussi § 193.

74. Tous les autres types sont usités. Les règles métriques sont exprimées par le tableau suivant :

		Nombre des exemples en fin de lettre.
ōrĭs (ou, devant un mot ou groupe trisyllabique, *ănĭmŭs,* § 75)	*ēlātum*[1], §§ 79-80	207
	āmŏuĕam[1], §§ 81-82	98
	ĭtĕrātum (c'est l'*esse uideatur* de Cicéron), §§ 83-84	54[2]
	ōs ăgĕre[1], § 85	8[3]
	ōs ōre, §§ 85-86	5
	ĕt ămōris, § 87	1
ĕras, ĕris (ou *scripsĕris, fuĕris,* §§ 76-78)	*ārĭdum,* §§ 88-89	28
	aut ĕram, § 90	2
ōrās	*ămīcum,* §§ 91-92	13[4]

75. Tribraque remplaçant un trochée pénultième : *aliquid optamus* IV 6, *citius excurras* VI 36, *merita praestabunt* VIII 13, *subita turbassent* 8,11 *subita praeuortant* 75,21, *merita uirtutis* 12,24, *habeo conpertum* 22,23, 85,25, *reliqua coniectes* 54,17, *facile dinosci* 67,8, *sufficere collegam* 25,31, *sollicita miscebant* 60,22, *laetitia dictauit* 95,5, etc.; — *usucapere non possit* III 12, etc.

76. Mot polysyllabe remplaçant un disyllabe pénultième :

1. Voir § 12. *Esse multatos* 52,20, *moliretur inuidia* 52,18, *defensione non tacui* 52,21, sont dans un postscriptum autographe.

2. J'ai supposé V 14 *nostra reparabit* au lieu de *reparauit* (cf. Schenkl, *Wochenschrift für klass. Philol.,* 1885, p. 118); cette correction, d'origine probablement conjecturale, est donnée par le manuscrit *M;* la conjecture *reparauerit* est admissible aussi.

3. *Conuiua non deero* VII 30 est à reporter au type suivant si la prononciation de Symmaque était *dēro*.

4. Les exemples du type *ōrās ămīcum* sont relativement plus nombreux à l'intérieur des lettres : il y en a 13 dans les 16 premières pages de Seeck.

suffragiis credidi III 7, *solacium proficit* II 57 (on pourrait intercaler *tuum*), *dolor omnium fecerit* REL. 11 (on pourrait intervertir), *ceteris praestitit* 20,22, *litteras scripserit* 33,30, *ambiguo conloco* 35,25, *condicionibus iudicat* 48,27, *diuturnitas fecerat* 72,5, *iustitiae publicae* 85,16, *bono principi nascitur* 88,10 (on pourrait intervertir), etc.; *communibus non libet* 44,26, etc. Les 54 premières pages de M. Seeck présentent 29 exemples d'un disyllabe devant un mot final comme *ārĭdum,* en dehors des fins de lettre et devant une des ponctuations (.?!). En fin de lettre, l'ensemble du recueil présente 23 cadences du type *ĕrās ārĭdum,* 2 du type *ĕrĭs ārĭdum* (*beneficia tua diligas* IV 4, *securitas mea nuntiet* V 33). *Ingenium meum non dedit* VII 60, *amoris fides non uĕnit* V 6 (s'il fallait entendre *uēnit,* l'ïambe *fides* serait remplacé par un trochée), *officiorum modum non tenet* 69,4, etc. — Ne pas confondre les fins de phrase du type *meum non-dedit* avec celles du type *factus-est honor* (§§ 191-192).

77. En fin de lettre, un groupe final comme *ĕrās ārĭdum* est précédé, dans 15 exemples sur 23, d'un polysyllabe à pénultième brève; mais on a *honori et meo muneri* I 75, *tuas cum meas sumpseris* V 12, *quia sapor dulcior* VIII 62, *communitate parem sentiat* II 79, *nauis tuae casibus* IX 117, *offendit deam sobriam* V 85, *permissis tuo cedere* VII 69, *in suspicionem uenit gratiae* IV 64.

78. La forme disyllabique ou polysyllabique de l'avant-dernier mot, la quantité de sa finale quand il est disyllabe, celle de sa finale et de son antépénultième quand il est polysyllabe, la forme du mot qui le précède, auraient besoin d'une étude spéciale; cf. § 57. Cette observation s'applique non seulement aux phrases terminées par un mot du type *ārĭdum* ou un groupe équivalent, mais aux phrases, étudiées ci-dessous (§ 93), qui finissent par un mot du type *ōre* ou du type *ăgĕre.*

79. Type *ēlātum,* irrégularités : *Sermo quoque iungatur* 93,17 : ôter *quoque* (cf. § 66 l. 1). *Medio* (ou *medico*) *sanari* 115,16 : lire *medente* comme 277,5 (ou *medicante*). *Optio meritis non excitata cessauit frenata* 118,11, antithèse boiteuse : insérer un ablatif en *ĕ, cunctatione, pudore... Taciturnitatem iuuisti* 184,7 : la métrique appuie la conjecture *taciturnitate. Largitioni mutari* 57,14, *opinioni delector* 233,15, *saeculo tuo profecit* 336,8 : elle appuie *largitione, opinione, proficit. Partem cogentum* (cf. § 180 n.) 67,9 : elle appuie *parte* (l'*m* est exponctuée dans le

manuscrit de Paris). *Finem uitae soluatur* 307,14 : lire *in uitae fine*. *Consul excolat, excoluit, excolostat* 89,6 : la métrique appuie la conjecture *exsoluat*. *Amore **cessit* 67,23, à la fin d'un membre de phrase : lire *decessit*. — *D. n. Honorius adiecit* 99,7, à la fin d'un membre de phrase : insérer une épithète, cf. 134,17 *d. n. Valentinianus Augustus*, et 99,29 *d. n. Honorii Aug.*, 102,3 *d. n. Honorio diuinae stirpis Augusto;* ces sortes de formules ont souvent lassé la patience des copistes, et je me figure que les lettres originales de Symmaque, surtout quand elles étaient adressées à un personnage comme Stilichon, présentaient des lignes entières de qualificatifs impériaux. — *Possidentem matronam* 138,28 est absurde (voir les lettres 54 et 66); il faut quelque chose comme *possidentem <antiquitus praedium> mancipem* (pour l'échange entre *p* et *n*, voir § 80). *Edecument lectoris* 190,16 : la métrique appuie la variante *lectiores,* qui semble être d'origine conjecturale. *Conperendinatio differret* 308,32 : lire *differat?*

80. *Bosisfacti deberi* 326,8 est une leçon douteuse du palimpseste; la métrique écarte les conjectures comme *benefacti*. Elle écarte les corrections *euocatio temptari* 60,28, *laudes tuas uitamus* 72,17, *oraculi diuini* 100,22[1], *gratia uirtutis* 267,1 (cf. Kroll p. 70), *ad famem procliuus* 44,6-7, *inuerecundior aduentus* 266,2, *necessitas coniungit* 269,12-13; *ore populi Romani* 289,27; elle est défavorable à la conjecture *ferarum* ou *ferae praeuentus* 325,22 (Novák, *Listy filologické a paedagogické*, XIII, 1886, p. 19, et communication privée faite à Sittl, *Jahresbericht* LIX p. 106). *Malebas potentiam tuam interim frui aemulum quam longa inpunitatem uicinum* 322,26 : lire avec le correcteur du palimpseste *potentia tua* et *longa inpunitate,* ce qui profitera à la clarté. *Subripuisset aurum...nis* 335,17 : lire avec Haupt *subripuisset aerumnis* et *non subripuit istis aerumnis*[2]. Choisir l'ordre *securitas sermonis absoluat* VIII 73; il s'est conservé dans le manuscrit d'extraits F^3 (§ 154) alors que F^1 et F^2 omettent *sermonis*. *Esse seruorum* 316,19 : placer la lacune avant *esse* et non après. Choisir *pollicere fortunam* 15,17; il est tombé un sujet de cet actif rare (*omnia, deos, principem ?*), et la chute de ce sujet a rendu la substitution de la flexion passive inévitable. Choisir *opere respiro*

1. Le manuscrit unique donne *ex mora et cunctatione rescripti atque diuini; atque diuini* doit terminer le membre de phrase (ci-dessous § 210, note) et ce qui manque est un adjectif; cf. 103,30 *clementissimum diuinumque principem,* 128,9 *d. n. Theodosii sacro diuinoque iudicio.*

2. *Seruabit* 335,18 est donc pour *seruarit*. *Aurum...nis* pour *aerumnis* montre que dans *non ferro pellimur non auro* aut aere *fraudamus* 326,33 il y a simplement une variante de copiste et non une double rédaction de Symmaque : jamais il n'a pu finir une phrase par *auro fraudamus.*

(et non *ope*) 52,31. *Scripta* (ou *scrinta?*) *corrumpat* 110,30 (cf. la variante *scripta* pour *scrinia* 299,5 et, pour la substitution de *n* à *p*, cf. IX 46 *saepius onerasti* pour *saepe superasti*, § 84[1]); écarter la conjecture *scrinia*, sur laquelle M. Kroll p. 89 fait à bon droit ses réserves. *Habent oranda* 114,6 : placer la lacune avant *habent* et non après. *Cadere pro uoto communi* 117,5 : rapporter *communi* au datif qui suit, non à l'ablatif qui précède. Choisir 279,9 l'ordre *electus existimer* donné par l'édition de Gelenius : la métrique confirme l'idée que cette édition a la valeur d'une source, selon la doctrine que j'ai soutenue contre M. Guillaume Meyer (*Revue critique*, 1873, II, p. 249) et que M. Seeck a depuis adoptée. De même il faut lui prendre la bonne variante *congesta praestatis* 287,9 (au lieu de *congeste praestabitis*). *Intemperantia uexor umorum* 54,34 : garder cette leçon et écarter *rumorum*, conjecture faite au moyen-âge par un correcteur ignorant en orthographe[2]; Symmaque donne des nouvelles de sa santé et ne parle pas politique.

81. Type *ămŏuĕam*, irrégularités : *Acciri debuerat* 297,17, *solacia suggerimus* 192,18, *felicius disserimus* 333,2 : la métrique appuie les conjectures *accire, suggeremus, disseremus. Gloriae detrahitur* 272,12 : lire *detrahetur. Iusseris prosequitur* 91,25; en ce qui touche le temps du verbe, la métrique appuie la conjecture *persequetur. Vinces officiis* 331,16 (fin d'une phrase mutilée) : lire *uincis*[3]. *Iamdudum tibi stilus meus facit auspicium* 127,30 : lire *fecit. Ignoratis* ou *ignoranti adripiat* 107,29 : la métrique appuie la conjecture *ignoratus. Adis imperio* 325,35 : elle appuie la conjecture *addis. Populo suscipimur* 325,32 : elle appuie la conjecture *suspicemur.* A la

1. Inversement, à ce qu'il semble, *postea* pour *nostra* 127,6, *scriptis* pour *scriniis* 36,20 (§ 98), cf. 299,5. *Voluptate* pour *uoluntate* 262,28 (Schenkl) et ailleurs. Cf. §§ 28, 59, 62, les altérations présumées de *puriorem, Apulia, sensus.* Juret a corrigé 15,2 *honoribus* en *potioribus,* Mercier a proposé 40,24 *operis* pour *oneris,* Scioppius 79,13 *earum* pour *parum.*

2. Le principal manuscrit a de première main *amor* pour *umor* 58,4; M. Seeck n'aurait pas dû admettre le barbarisme *humor.* Ce n'est pas que l'autorité du manuscrit de Paris soit grande, car il donne par exemple *umo* pour *humo* 28,3. Mais en général M. Seeck sacrifie trop facilement à l'orthographe moderne, par exemple quand il remplace par notre affreux *cothurnus* l'excellent *coturnus* du palimpseste 328,30 et celui de *PVM* 36,24. *Turno* 5,10, *torno* Seeck : *turnus* pour τόρνος est très régulier, et s'est conservé dans les langues romanes. — 228,11 le *humor* de Juret représente sans doute *umor* du manuscrit. 230,9 *humore* est donné par des manuscrits du XIIe ou XIIIe siècle.

3. Ici, par une rencontre rare, et grâce à la métrique, il est possible de corriger ce qu'il n'est pas possible de comprendre.

fin d'un membre de phrase, *ūti ferinis uisceribus* 144,1 : lire *ŭti* (ou *ut*) *ferinis uisceribus <uescar>? Rei publicae profuerant* 308,24 : lire *profuerunt*.

82. *Exemit inuidiam* 123,13, la métrique condamne la conjecture *eximet;* en revanche 76,8, *honestius officii,* elle appuie la conjecture *honesti usus.* Devant *accipere* elle exclut la restitution de *putat* (*uidetur* irait) 249,23. *Munus exhibuit* 198,12 est la fin d'une phrase mutilée, non d'une glose intruse. Dans *occupationis abstineas* 214,22, *occupationis* n'est pas une portion de glose. *Ademptum generale tibi perfugium* 127,28 : insérer par exemple *omne? Communi cura prospiciet* 57,14-15 : au lieu d'admettre après *cura* la chute d'un nom propre (ce que paraît supposer M. Seeck), lire *Domitii cura prospiciet?* cf. 65,12. La métrique garantit la construction accusative *potiris merito summa iudicia* 12,8, signalée à côté de *fungi debitum meum* 12,4 par G. Boissier, *Journal des Savants,* 1888, p. 599, note. Le tribraque étant admis devant un mot du type *elatum,* mais non devant un mot du type *amoueam,* la métrique écarte 276,12 la conjecture *placita promoueat*[1].

83. Type *ĭtĕrātum,* irrégularités : *Plenum patiuntur* 47,15 : la métrique appuie la variante conjecturale *plena. Opta sociare* 62,30 : elle appuie la conjecture *opto. Vbidiouis inolescant* 331,12 : la métrique appuie la conjecture *uuidioris* (« ita Kiesslingius rectissime emendauit » Schulze p. 159 n.); elle condamne la conjecture de Bährens, *uuidi ocius,* que M. Kroll (p. 44, note) trouve presque certaine. *Imperii breuiores* 322,27 : insérer *esse. Nicasii laudabiles mores et honestum institutum didicisti* 47,20 : lire *honesta instituta. Rusticari te adseris...,* *non hoc litterae tuae sapiunt,* *nisi forte Gallia tua dedux* (ou *dedux sit*) *Heliconis* 234,4. Lire *Gallia riuos dedux̄,* c'est à dire *deduxit,* et effacer des dictionnaires le barbarisme *dedux* « originaire, issu de »[2]. *Reliquens Orienti* 321,32 (*sic* Seeck) : lire *relinquis.*

84. IX 46 choisir la leçon *saepe superasti* (et non *saepius onerasti;*

1. La conjecture *inuideas* est métriquement bonne 265,11 ; au lieu de *quod saeculo nostro Tullianum stili* fame *parcus* inuadas, je lirais l. 10-11 : ...*lumen parcus inuideas.* M. Seeck lit *tam parcus inuideas;* M. Kroll, p. 62, a raison de faire ses réserves.

2. Depuis Eckhel on cite aussi un *dedux* signifiant « fondateur » ; cette forme extraordinaire se trouverait sur une monnaie de provenance incertaine, publiée par Pellerin, *Recueil de médailles,* t. III, pl. CXVI, 1 (Paris, 1763). Mais, comme le dit fort bien Pellerin p. 126, « le mot *dedux* est pour *deduxit* ».

sur la substitution de *n* à *p* voir § 80). 49,13 tout plutôt que la conjecture *salubritatem potuissem;* les manuscrits ont *salubritate potuissem, salubritatem* (cf. § 82) *potiri*. Choisir 50,11 *conferre patiaris* (non *conferri,* qui d'ailleurs laisse la phrase inintelligible). On lit 77,28 *innitere quaeso te ut non minus religione quam oratione probatus habearis,* puis : *ut sicuti oratione mirabilis es ita religione lauderis.* Les deux portions de texte commençant par *ut* font double emploi, et il faut sacrifier l'une à l'autre. Juret et M. Seeck suppriment la première; c'est la seconde que je supprimerais, car l'antithèse n'y est pas formulée avec la même élégance mathématique. Mais toutes deux sont selon la métrique de Symmaque, et toutes deux sont de lui; il a refait sa phrase lui-même, et les copistes nous ont transmis à la fois le brouillon et le corrigé, ou peut-être (§ 31) la formule admise dans une ancienne lettre et la correction qui lui fut substituée dans une lettre nouvelle. *A petitore teneatur* 294,19 : la métrique écarte la conjecture *petitori.*

85. Exemples du type *ōs ăgĕre* : *ualetudo non potuit* IV 41, *expectare non potui* VII 24, *imminere quod timuit* I 61, *fuisse quod silui* V 70, *merebor ut uenias* VII 17, *esse tam cupidum* IV 16, etc. Exemples du type *ōs ōre :* le groupe final est *non possis, non possunt,* etc., I 78, REL. 21, 13,4, 38,4, 58,1, 89,8, *quae scripsi* III 3, *quod suades* 27,3, *quam iustam* 5,29, *quam ueri* 40,2, *quam famam* 52,11, *cum paucis* 28,23, *ad laudem* 40,1, *de nobis* 43,31, etc[1]. — Irrégularités : *Animi non posse* IX 71, dans une incise d'ailleurs altérée (il manque un *ut* initial); la lettre n'est connue que par le manuscrit perdu de Juret, et on n'a pas de témoignage explicite sur ce qu'il donnait ici; il manque à la fin quelque chose comme *superari,* pour faire antithèse avec le *praeueniri* qui précède. *Vacuum esse litteris non patiar* 256,11 (même lettre) : lire *litteris esse? Habeat non uideo* 101,1 termine un simple membre de phrase; le sujet d'*habeat* paraît manquer, comme l'a senti M. Mommsen.

86. *Minus tamen est uera* 260,11 : choisir la variante *uera est.*

87. *Sermonis et amoris* III 9, *largus et honorum* 13,3.

88. Type *ārĭdum,* irrégularités : *Spectant omnia* 278,2 est dans un passage plein de fautes. *Mensis exigit* 25,30 : lire *exegit. Iuuat autem desiderium illius iustitia postulati, nam germanos suos Nicasium et Rogatianum negotium com-*

1. *Desiderata-sunt misi* 169,28 devrait être classé au § 94 plutôt qu'ici; voir § 191.

mune curantes, *uel ad disceptationem Numidici consularis* remitti postulat *uel quod ei antiquius est te potissimum cognitore mauult quam primum molestiam litis absolui* 31,9-12 : *remitti postulat* est vicieux métriquement, *postulat* est inélégant après *postulati* (cf. § 213), il y a dyssymétrie, et *mauult* est de trop avec *ei antiquius est,* dont il semble être la glose. Je lirais : *<uult> uel ad disceptationem N. consularis remitti,* *uel quod ei antiquius est te potissimum cognitore,* *quam primum molestia*[1] *litis absolui.* — *Subpalpandi nescius* 37,10 cache une allusion poétique[2]. *Stetimus officiis religionis hactenus pares,* *nunc tibi sine* cunctatione cedimus. *puto tibi sufficere ad uicem tantae gratiae uicti confessionem* 80,10 : on pourrait songer à transporter le premier *tibi* soit avant soit après *cedimus;* mais je crois plutôt que devant *cedimus* il faut insérer *nos,* de façon que la dissemblance des tournures *stetimus, nos cedimus* corresponde à la différence du sens. *Simulque deprecor* 129,31 à la fin d'un membre de phrase : insérer *te?* — *Sed idem qui peccatum uito desidiae,* *aeque in scribendo longus esse desino* 88,27 (non-sens; l'incise fait par hasard un sénaire à la Phèdre) : lire *declino* « j'évite ». *Amore falleris* 260,13 : la métrique appuie la conjecture *fallaris. Commendat cognitos* 160,7 : elle appuie la conjecture *incognitos. Vrbis accipit* (ou *accepit*) 284,25 : elle appuie la conjecture *acciuit. Speranda differis* 321,14 : elle appuie la conjecture *differres. Admonere* (ou *-ri*) *potius te* (ou *potius*, ou *te potius*) *quam rogare* (ou *-ri*) *conuenit* 272,19 : placer *te* après *rogare.*

1. Correction de Lectius. Le sujet d'*absolui,* comme de *remitti,* est *germanos suos.*

2. Cf. Kroll p. 28. *Ne dicam dolo utpote subpalpandi nescius :* les trois premiers mots forment une fin de vers comique (Plaute, *Men.* 228; *haud dicam dolo, Trin.* 90; *ne dicam dolo,* Térence, *Ad.* 375). *Subpalpari* n'est connu que par un passage de Plaute (*Mil.* 106), et *subpalpandi nescius* forme un second hémistiche de sénaire ou de septénaire. — A quel comique Symmaque emprunte-t-il ces bribes de phrases? sans doute à son correspondant lui-même (Antonius, qui fut préfet du prétoire des Gaules en 376 et consul en 382). Les mots *non negant facundiam tuam curiae magis quam caueae conuenire* (36,23-24) font supposer à M. Seeck (p. CIX) qu'Antonius écrivait des tragédies, mais ces mêmes mots me paraissent indiquer plutôt des comédies, et des comédies sans prétention. Il peut n'être pas désagréable de s'entendre dire qu'on est plus grand comme orateur que comme auteur de pièces légères, mais serait-on prêt à sacrifier, même à ses propres discours, les discours non moins nobles qu'on aurait mis dans la bouche des héros et des dieux?

Interiora quaereres 325,6 n'est guère satisfaisant pour le sens : lire *quassares? Tribuat aduentus omnium* 50,26, à la fin d'un membre de phrase : *omnium tribuat aduentus? Seueri filiis* 209,25 à la fin d'un membre de phrase : il y a chance que le nom propre soit altéré (*Seueri* a pu être suggéré aux copistes par 208,14); il faut donc suspendre son jugement sur ce que M. Seeck a conclu de notre passage p. CXCII n. 975[1]. *Captanda sunt nobis plerumque intemptata* scribendi semina, *quae fastidium tergeant*[2] *generalium litterarum* 54,8 : il s'agit d'assaisonnements propres à réveiller l'appétit, car Symmaque, ingénûment, se déclare écœuré de la banalité de ses propres lettres. On lira donc *scribendi cymina;* cf. Plin. *h. n.* XIX 160, *fastidiis cuminum amicissimum.* — *Possit adici* 319,8 : lire *adiungi? addici* vient d'abord à l'esprit (cf. dans le même palimpseste *adis* pour *addis* 325,35; § 81), mais ce mot ne semble pas donner un très bon sens. *Ipse uideris* 2,27, 79,14; insérer *tu?* mais il n'est pas indispensable de ponctuer en ces deux endroits. *Pono gratia* 124,21 : voir § 31. Symmaque écrit à Ausone 13,6-8 : *sed fessus uirium quas diu morbus exhausit, itiones longas et* mansiones asperas, *tum accessiones frigorum et decessiones dierum, quaeque alia sunt noxae opportuna uitaui.* La seconde incise paraît faire allusion à un passage de Térence (*Phorm.* 1012, *Haecine erant* itiones *crebrae* et mansiones *diutinae?*); c'est ce qu'a déjà signalé M. Kroll p. 31; on peut se demander si elle n'est pas censée représenter un vers à la Térence (ou un vers à la façon du *Querolus*), cf. § 216. *Maiore copia* 28,15 : ponctuer n'est pas indispensable; une ponctuation sera licite si on écrit avec M. Seeck *maior es.* — *Imples omnia* 18,4 est d'Ausone.

89. *Vnanimitatis expecto* I 34 : la métrique condamne la conjecture *expeto :* c'est un des quelques changements vraiment gratuits que M. Seeck a fait subir au texte donné par les sources (cf. 269,21 *fultis*, bien mal à propos substitué à *multis* qui donne un sens excellent). *Stipulator adiuueris* III 87 : la métrique condamne la con-

1. Il est d'ailleurs peu probable que Symmaque, dans les circonstances données, désigne quelqu'un par un *cognomen* aussi répandu que *Seuerus;* même l'addition *inlustris memoriae uiri* ne vaut pas un second nom qui précise. Aux historiens d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de lire *Siburii* (sur Siburius, préfet du prétoire des Gaules en 379, voir Seeck p. CXXX).

2. Même expression 78,11; cf. *fastidium detergere* 14,2, 109,3, et voir aussi Columelle VIII 10; Symmaque dit indifféremment *nubem tergere, detergere* ou *abstergere,* Kroll p. 58.

jecture ingénieuse de M. Seeck (*bona coniectura*, Schulze p. 125) *adstipulator iuueris* (on peut lire *adstipulator adiuueris*). *Ad uenustatem uigeret* 16,5 est peut-être corrompu, mais la métrique condamne la variante *uergeret*[1]. — Choisir la leçon *adfecto mihi gratiam* 71,26 (et non *adfecto gratiam*).— *Valetudinis meae uigor coepit adsurgere. fas est ut iam de me scribendi adsiduitas exigatur. maneat tantum sanitatis fides quam plerumque sollicitat hiemis iniuria. nimis enim tenera atque inbecilla est ratio conualescendi, et ante medicas manus opem caeli clementioris* expectat sanitas. *ne tibi uideor medendi artem morbi diuturnitatem dedisse* 83,3-7. La cadence est vicieuse et la phrase *ne tibi... dedisse* est inintelligible. Cf. Schenkl, *Wochenschrift für klass. Philol.* 1885 p. 118. Le vrai texte doit être à peu près : *...clementioris expectat. sanitasne <haec est an> tibi uideor medendi arte m<ihi> morbi diuturnitatem dedisse*[2]*?* — *Sermonis auxerunt* 103,13 : la métrique condamne la conjecture *adferunt* (elle condamne aussi *quaerunt*). *Et amoris signa praeferet* 105,13 : au lieu de la lacune que M. Seeck suppose après *et*, il faut en supposer une après *signa*. Au lieu de *me sentio, me esse sentio* 136,30, lire *esse me sentio*. *Prima notia* 318,14 : corriger avec Mai *notitia* (cf. Schulze p. 155-156), et non avec M. Seeck *notio*. *Aestimandas praetulit* 170,9 doit être remplacé par une autre conjecture. *Fortuna praestitit* 268,25 : préférer la variante *praestiterit*.

90. Type *aut ĕram*, irrégularités : *Mollis est animus diligentis, et ad omnem sensum doloris argutus. si neglegentius tractes cito* marcet ut rosa, *si durius teras liuet ut lilia* 19,8-10. Au lieu de *ut rosa*. Symmaque aurait-il écrit *ut rosula?* Ce mot, qui manque dans la septième édition du dictionnaire de Georges, paraît avoir été employé par Dracontius; il se retrouve dans une inscription de Nicopolis en Mésie (*C. I. L.* III 754). Le diminutif conviendrait assez au ton un peu mièvre de tout le passage. La variante *mulcet* pour *marcet* s'expliquerait par une correction fourvoyée. Symmaque paraît être le seul écrivain qui ait dit *bibliothecula, preciculae* (Schulze

1. La comparaison de Plaute, *Mil.* 657, *tu quidem edepol omnis moris ad uenustatem uacet* ou *uicet*, condamne aussi la conjecture *uetustatem* de Juret. Je lirais dans Plaute, après Brix, *ad uenustatem ueges* « tu rends aimables ». De même dans Symmaque, avec allusion au passage de Plaute et par opposition à *philosophiam fastu et habitu mentiuntur*, je propose *ad uenustatem uegeret*. Il est clair par le contexte que Symmaque entend apprécier dans son philosophe non pas le théoricien plus ou moins profond, mais l'*honnête homme,* au sens du XVIIe siècle. La *germana sapientia* qu'il loue est une qualité mondaine.

2. *Diuturnitatem edidisse* (Schenkl) serait métriquement défectueux.

p. 164, 166[1]). — *Vestros non cadit* 282,24 : voir § 41,12 note.

91. Type *ămīcum*, irrégularités : Sur les phrases terminées par *ōmitto, rēferre*, v. § 25. *Ea* (vos présents) *nobis in commune quam* (variante *omne quantum*; cf. Kroll 79) *cara et* grauia fuere, *nam siquid in absentes bene consulas, inpensu maiore gaudetur* 8,7-8 : Symmaque emploie d'ordinaire le parfait en *-erunt*[2]; lire par exemple *fueri<nt noui>, nam...* — *Nihil insidiatori meo loci relictum* 15,16 : insérer par exemple *noxae*. *Statueramus in externis adhuc morari* 25,28 : insérer un substantif comme *uicis, terris, fundis?* Je croirais plutôt qu'*adhuc* est une corruption de *ad k. oct.* (le copiste de Γ écrit *adhoc* 2,5). Cette lettre paraît avoir été écrite vers septembre, Seeck p. LXXXVIIII et CXX. Elle serait écrite en août, si le service pontifical de Symmaque, *officium stati mensis*, va du 1er septembre au 30[3]. — *Nihil enim meorum sine boni cuiusque* auxilio placeret. *rem loquor omnibus notam, mihi numquam tacendam, hoc amici hoc aemuli sciunt* 96,8-10 : avec le conditionnel *placeret*, il faudrait *tuo*, ou *boni alicuius*, non *boni cuiusque*; lire *placet* (le *rem* qui suit a pu donner occasion à la faute). — *Ambiguus... deliberatione sequestro* 175,10 : corriger *deliberationem* (cf. 258,27 *laudem sequestro*) et non pas *ambiguum*. *In concordiam me cum sanitate redire* 175,17-18 : lire *mecum sanitatem*, comme 23,11 *ualetudo tecum reuertit in gratiam*, 96,18 *tecum ualetudo in gratiam rediit*, 102,14 *spero in gratiam mecum bonam ualetudinem mox esse redituram*, 152,5 *tecum bonam ualetudinem redisse in gratiam nuntiasti*, 86,4 *diu a me bona ualetudo dissensit*, 98-99 *cum illo honor amissus reuertit in gratiam*, 199,16 *fortuna cum ciuibus no-*

1. M. Schulze lui attribue *indiculus;* mais Symmaque n'emploie qu'*indiculi, indiculo*, qui viennent d'un *indiculum* connu d'ailleurs. Quant à *nepticula*, on le retrouve dans les notes tironiennes, p. LXXX du recueil de Gruter, et on a *nepticla* dans l'*Appendix Probi* (p. 199,1 Keil); le *nepticula* de Symmaque est d'ailleurs un ἅπαξ εἰρημένον dans les textes proprement littéraires.

2. *Mutauere* 278,3 paraît être un mot corrompu (§ 205). *Diuisere gentes* 330,9 donne une cadence rare. On retrouve pourtant *fuere* 57,25.

3. Pour bien comprendre ce passage, se rappeler que 25,30 il faut *exegit* au parfait (§ 88). — M. Schulze p. 214 se demande pourquoi Symmaque, et les écrivains des bas temps en général, remplacent *morari* par un de ses composés : le plus souvent, je pense, c'est pour le mètre. Aussi n'est-il pas croyable que Symmaque ait admis une cadence fausse comme *adhuc morari*, quand il avait tant de moyens de clore sa phrase suivant les règles.

stris reuertit in gratiam, 207,5 *credo cum eo omnia in gratiam esse reditura,* 202,30 *sed illa quoque* (c'est à dire *hominum cura*) *cum eo in gratiam si faueris reuertetur,* 262,27 *cum utroque nostrum redeat in gratiam* (le sujet grammatical serait *inuidia*, mais ce mot est loin et l'idée a dévié), 108,21 *cum sententia mea in gratiam reuerteris.* Le sujet de *in gratiam redire* ou *reuerti* est toujours ce qui donne la faveur, non ce qui la reçoit. — *Venerabilem nobis Romam laremque petemus* 223,19 (on n'a ici que les manuscrits d'extraits) : lire *repetemus. Veritas iuuari* 237,9 : la métrique appuie la conjecture qui intercale *uerbis. Arte fugari* 298,34 : elle appuie la conjecture *fucari. Mutuum dolorem* 243,16 : elle appuie la conjecture *mutum*, que fortifient d'ailleurs les rapprochements faits par M. Kroll p. 60. L'insertion <*numquam*> *putaui* 244,4 est métriquement bonne. *Nobiscum saepius loquendi* 259,9 : lire *conloquendi. Intra* (lire *inter*) *nos stilus quieuit* 262,17 : lire *stili usus* comme 101,30, 117,4, 124,22 (cf. § 82 l'heureuse correction de M. Seeck, *honesti usus* pour *honestius*). *Gratulatio sequetur* 100,5 est corrompu : M. Seeck propose *exequetur;* lire plutôt *prosequetur.* La métrique appuie les conjectures *nostrum reuisas* (pour *seuisas*) 74,19, *seueritate metiri* (ou *mordere*, Schulze p. 149) pour *mereri* 79,32 (sur ce passage voir aussi Schenkl p. 117 ; Georges, *Berliner Philol. Wochenschrift* 1885, p. 1331, et *Jahresbericht* XLIX p. 38-39).

92. *Respicit eleuetis* 171,24 : la métrique écarte la conjecture *ea leuetis.* Elle écarte les conjectures *deliberatione uacamus* II 52, *celebra relatu* 101,20 (*ex probabili Seeckii coniectura*, Schulze p. 131), *nesciunt cauere* 324,28, *epistulas requirit* 28,11. *Potestate senatus* 336,6 (si cette leçon est vraie) n'est qu'une variante absurde, substituée par le correcteur du palimpseste à un *potest ut senatus* non moins absurde. *Creditur asperasse nec inmerito, querella...* 135,7 : ponctuer *asperasse,* *nec inmerito querella...* — *Acres herbas olet rusticus, uino anhelus est ganeo, nautam* sequitur grauedo : *uos amici Camenarum flores ructatis Heliconis* 103,20 (ponctuation de Seeck). La métrique indique une autre distribution : *acres herbas olet rusticus uino anhelus est ganeo,* *nautam sequitur grauedo uos amici Camenarum flores ructatis Heliconis.* — La métrique aidera peut-être à débrouiller l'histoire du procès perdu par Symmaque (II 30). Les juridictions mises en branle sont multiples, car le préfet de la Ville saisit l'empereur, après que le gouverneur de la Sicile s'est exposé à porter la peine *receptarum appellationum;* Symmaque n'a pas su renoncer à temps; « *iustitiam perdidi dum expecto uindictam.* *iam illud quo pacto diluam quod Probus mitior iudicatur,* *qui in praeiudicium uel inuidiam,* *possessionis meae parui agelluli* retentionem reces-

sit, *cum illi tota mulierculae* praemitteretur hereditas ? » Ce « Probus » n'est sans doute pas l'adversaire de Symmaque (celui-ci est désigné par *illi*), mais plutôt un des magistrats à qui il a eu affaire[1]. Dans une intention malveillante, il a rendu à Symmaque la possession d'une terre insignifiante, cela après coup (*re-cessit*) ; en même temps, devançant le temps normal (*prae-mitteretur*), il a mis la grosse part entre les mains de l'adversaire ; les deux verbes ont ici le sens étymologique. Cette symétrie est accusée par la leçon des manuscrits, que la métrique défend. Elle disparaît si on adopte la variante sans autorité *retentione ;* c'est ce qu'a fait M. Seeck, et le changement de sens qui en résulte pour *recessit* l'a amené à effectuer un autre changement ; avec Lectius, il lit *promitteretur.* Un peu plus bas (52,12), la métrique justifie *possessione decedam* (cf. 244,30 ; pour *possessionem*), à moins qu'il ne faille ici aussi le verbe *recedere ;* l'ensemble de la phrase est d'ailleurs corrompu. Il est indispensable que tout ceci soit repris par un juriste, qui s'aidera des règles des fins de phrase.

3. *Mot final de deux demi-pieds.*

93. Les règles métriques sont exprimées par le tableau suivant (cf. § 78) :

		Nombre des exemples en fin de lettre.
ĕras, *ĕrit* (ou *scripsĕris*, *fuĕris*), §§ 94-95	*ăgĕre*, §§ 99-100	5
	ōre, § 98	1
Douteux : *ōrĭs*	*ōre*, § 97	
scripsĕris, fuĕris	*ĕram*, §§ 96,101	6
Douteux : *ōrās*	*ĕram*, § 96.	

94. Polysyllabe remplaçant un disyllabe pénultième : *conpotem praestes* IX 41, *domesticis rebus* 53,23, *superuacaneum duxi* 80,17, *tardior fiam* 36,12, *exitum causae* 59,9, *agere nugas* 10,18, *habeo dictum* 30,5, 38,26, etc. ; plusieurs de ces phrases sont des incises courtes et simples, qui sont relativement peu probantes (§ 36) ; — *saepius facere* III 31, *epistolam facere* 72,16, *aurium capiunt* 73,27, etc. *Anserem strepere* 2,3 est un exemple notable, Symmaque y ayant accommodé un vers de Virgile à la métrique de sa prose (§ 220).

95. Quand le mot pénultième est disyllabique, il est le plus

1. *Excludi per inprobos possumus* 53,1 : serait-ce *per Probos ?*

souvent précédé d'un polysyllabe à pénultième brève (de sorte qu'un groupe du type *ĕrās ōre* est traité comme un mot du type *ămīcōrum*) : *in animum libens trado* 22,22, *tuis salibus locum fecit* 97,10, *rumoribus locum fecit* 25,5, *gratuler parum credas* 13,5, *sentiam satis nosti* 60,30, etc.; — *fastidium meum uidear* VII 35, *conspicuis uiris patitur* 41,4, *inuenerit magis doleo* 72,4[1]. De même *confessio meă faciet* V 28, *iucunditas tuă uigeat* 95,33, etc. Toutefois on a *reperiat amorem meo similem* VII 95, *frigus senex monitor* 74,30. — Ici encore il y aurait matière à une étude spéciale.

96. Les fins de phrase comme *scripsĕris ĕram, fuĕris ĕram* sont fréquentes : *absentibus timet* I 51, *contumeliam* (manuscrits *contumeliae*) *suae* I 105, *moribus fuit* II 13, *conscientiā tua* III 36, *mutuus sinit* IV 18, *longius fruar* VIII 64; hors des fins de lettre et devant une des ponctuations (.!?), il y a trente exemples dans les 75 premières pages de Seeck. C'est donc là, incontestablement, le type normal pour Symmaque. Toutefois, à la fin d'une phrase ou d'un simple membre, il semble admettre parfois le spondée : *uoluntas tua* 28,10, *factum uelis* 33,17, *amantem mei* 52,15 dans un postscriptum autographe, *commendationis meae* 55,17 (le manuscrit de Paris a *mae*), *uoluntati tuae* 85,4[2], *medicinam facit* 85,28, *ponendum uerbis modum* 88,28, *commenticio* (manuscrits *commentato*) *dici potest* 76,18, *quid rerum geram* 147,9 (réminiscence des comiques; voir Kroll p. 27), *diffidit suae* 333,20, *testes sumus* 164,27, *praestari potest* 220,10, *relationis fidem* 308,7 (où l'intégrité du texte semble appuyée par *fidem relationis adserunt* 308,39), *emendato uiro* 336,14, *exoratos cupit* 336,14, *curatum putet* 337,17, *placiditatis tuae* 338,8, *obligati sumus* 49,19 ; sans parler des petites phrases comme *et*[3] *quo redacti sumus* 51,30-31, *quid expectem uides* 103,14, *quo abiit promissorum fides?* 188,11, *ambo idem sumus* 90,32, *amo et suspicio uirtutes tuas* 88,32, *sed de his satis dictum puto* 227,10, *dii uertant bene* 45,29. — *Spectandus tibi* 111,29 : il faut probablement insérer *est*. *Aeque bene* 19,7 : ces mots, qui manquent dans les manus-

1. *Prosperis tuis referas* V 58 ; mais peut-être Symmaque prononçait-il *rēferas*, § 25, p. 16.

2. *Voluntatis meae* 39,4 inspire des doutes, à cause du *cui* obscur qui suit : v. § 111.

3. Au lieu de *en*, je corrigerais volontiers *ei!* On a *et* au lieu d'*ei* datif 139,2. Toutefois il se peut qu'il y ait réminiscence de Térence, *Eun.* 237-238, *em quo redactus sum* (Kroll p. 30); *ē* lu *est* et corrigé en *et*.

crits d'extraits, ont probablement été déplacés; alors la vraie fin de la phrase serait *nusquam locaui.* Dans les exemples d'Ennius et de Plaute notés par Kroll p. 35, l'adverbe *male* ou *pulcre* est placé avant *locare;* cf. *bene locala* 22,3.— *Non differo expectationem tuam* 60,23 peut n'être pas une phrase complète : ce qui suit est corrompu. *Intercessus tuos* 261,25 est corrompu. *Scriptis tuis* 109,31-32 appartient à un passage mutilé. *Curam tui* 130,17, à la fin d'un membre de phrase, au sens de *curam tuam :* Symmaque, qui appelle le Nil *Melo* et le Tibre *Albula,* aurait-il écrit ici le vieux mot *tuatim*[1]? — *Ampelium clarae et inlustris recordationis uirum* 138-32 : pourquoi *recordationis* et non le terme usuel *memoriae,* qui conviendrait si bien au mètre? je pense que dans le texte authentique *uirum* était après *Ampelium*, et qu'il a été omis, puis rétabli par conjecture en queue de la phrase; la cadence primitive était celle du § 121.

97. Type *ōre.* Devant un mot comme *ōre* Symmaque semble tolérer le trochée : *indulgere uerbis* 10,25, *confirmauit usus* 22,12, *celebrare possem* 12,3, *conuersa cursus* 44,7, *stellatur auro* 74,4, *incertus esses* 85,26, *adiuta uotis* 220,13, *attolle fasces* 127,6, *ualetudinemque dico* 104,18; ajouter, à la fin d'un membre de phrase, *usui esse possis* 32,7, *albente caelo* 43,20, *commendŏ uentis, causam* 118,5, 118,14, *extende famam* 141,11, *longus usus* 186,20, *diuisere gentes* 330,9[2], *cuiusque mentem* 333,29. — *Largitatis ille* 290,2 n'est pas une fin de phrase. Il y a eu transposition; il faut intercaler *indecorae... ille* dans 289,29 : *ille semper magistratibus suis celsior, in alios temperatus in se seuerus, sine contemptu facilis sine terrore reuerendus, <... indecorae nescius largitatis, ille> cui..., qui nullius prosperis fractus est nullius risit aduersa, quem semper..., cuius aequitati...* Le premier *ille* commande une série d'adjectifs, le second une série de relatifs. — Irrégularités : *Amari dignus* 112,4, *a nobis*

1. *Adhibere* 167,8, que Juret corrigeait en *abire* (cf. 132,3), représente-t-il le vieux mot *abitere? Mutaret* du palimpseste 320,22-23, changé par M. Seeck en *mussitaret* (cf. Schulze p. 189), et que M. Kroll p. 41 voudrait changer en *putaret,* représente bien plutôt le vieux mot *muttiret* (que la plupart des dictionnaires traduisent mal; voir *Mém. de la Soc. de linguistique* VI 240); cf. *emuttiendi* 17,12. Sur d'autres emprunts à la vieille langue voir Schulze et Kroll passim.

2. *Diuisere* inspire peu de confiance : voir ci-dessus § 91, note.

misi 126,17 doivent être tenus pour suspects. *Accedentem sumptum* 61,21, à la fin d'un membre de phrase, représente *accedente in <dies> sumptu* plutôt que *accedente sumptu. Vt cumulet uoluntas* familiaritatem nostram, *quam nunc uidetur necessitas inchoasse* 263,26, texte connu seulement par les manuscrits perdus de Juret et de Giphanius : il est probable que *uoluntas* terminait l'incise, et qu'on l'aura déplacé pour éviter l'équivoque de *quam*.

98. *Morte pignoris sui cognita cadauer efferri* (manuscrits *fieri*) *iussit* 72,9: au lieu d'ajouter *M. Horatius* au commencement, ajouter à la fin quelque chose comme *ille Puluillus* (cf. Cic. *dom.* 139). Sur ce passage voir Kroll p. 85. — *Non incognito quidem nobis eloquii splendore nituisti, sed magnis rebus adcommodo et maiestatis* scriptis apto. *tamen gloriam quam magisterio ante quaesisti, recens auxit oratio* 36,19-21 (je reprends la conjecture de Suse; les manuscrits ont *adcommoda,* puis *scriptis adtotam* ou *aptatam gloriam*). Cela veut dire que le correspondant de Symmaque a été *magister* d'un *scrinium* (Seeck p. CVIII); il faut changer *scriptis* en *scriniis* (sur $n = p$ voir § 80). — Une phrase ne peut pas plus finir par deux mots comme *scriptis apto* que par un mot comme *elatorum.* Écarter les conjectures *uocatum furti* 196,13, *ministris istis* 334,23. *Delector laude* 255,7 : choisir la variante *laude delector. Artes uertit* 195,9 n'est pas une fin de phrase. Il faut lire *sed ut est multiformis plerumque perfidia tutorum, in uarias se frequenter artes uertit obnoxius, credo nunc saltem sacro cessurus oraculo, si uestra aequitas suggerenda celebrauerit.* Les manuscrits ont *obnoxios,* mais le tuteur en question (voir Seeck p. CLXXXV) est désigné par *obnoxius* 154,15; cf. 271,31.

99. Type *ăgĕre,* irrégularités : *Qui degustatis propius uirtutibus tuis, ceteros aeque ad honesta tendentes laudare didicit* 236,1 : lire *dedidicit* pour le mètre et pour le sens. *Linguae melior* 39,4 : lire *lingua mei melior?* Les copistes n'auront pas compris le génitif comparatif à la grecque. En tout cas Symmaque paraît se souvenir du *lingua melior* de Virgile, *Aen.* XI 338 (Kroll p. 50). *Victu modico* 283,4 : ci-dessus § 41,15, note. *Indulgere genio* 57,25 termine un simple membre de phrase. *Valeo quantum sinit aeger animus* 267,10. *Scripsisse,* ou *me scripsisse, memini* 314,14 : lire *scripsisse me.*

100. Lire *pietate faceretis* VII 32 (non *faceres*) : dans le *facere*s* de la première main, la rature a sans doute pour cause l'impropriété apparente du pluriel; en réalité, celui-ci cadre avec le *uestrum* de la phrase initiale. A la ligne précédente lire $\overline{\textit{urae}}$ (*uestrae*) pour *tuae*?

101. Type *ĕram*, irrégularités : *Incentor est amor* (variante *animus*) *tuus* 204,10 : le sens général invite à corriger *amor mutuus* (corrections semblables § 58).

Écrire avec des guillemets *sed illi « aliud mercedis erit »* 159,16 ; cf. Virgile, *B.* VI 26. Il faut ponctuer ainsi 29,23-25 : *fando acceperas rebellione barbarica, quod auri quod argenti priuatim aut publice*[1] *sacri et profani* Mauretaniae fuit, *direptione hostium lancinatum.*

4. *Mot (ou groupe) final de cinq demi-pieds.*

102. Un mot de cinq demi-pieds peut avoir les formes *ōrātūrōrum, ōrātōrĭum, ōrātĭōnem, ēuŏcātūrum, ărātūrōrum, ēuŏcātĭo, ărātĭōnem, ărātōrĭum,* et celles qui en dérivent par substitution de deux brèves à une longue comme, par exemple, *trĕpĭdātĭōnem, ārĭdĭōrĭbus, ăgĭlĭōrĭbus.* Ces longs mots sont peu fréquents en fin de phrase; Symmaque évite tout à fait à cette place les mots du type *ōrātūrōrum,* comme on vu (§ 48) qu'il évitait les mots du type *ēlātōrum.* Il s'abstient aussi, soit par système, soit par hasard, d'employer la plupart des formes dérivées qui contiennent des couples de brèves. Dans *ueniam suffragabatur* 95,25, il est probable qu'il prononce *-fră- :* ni *suffragari* ni ses congénères ne se trouvent dans Virgile, et *naufrăgium* était de nature à tromper sur *suffrāgium. Officia nos designati* 333,4 appartient à une phrase qui forme dans le palimpseste un paragraphe indépendant, qui est pour moi inintelligible dans la seconde partie, et que je crois incomplète[2].

103. M. Seeck propose une fin de phrase *uiolentiae disceptaretur* 310,17 : c'est une conjecture à écarter.

104. Le type *ărātūrōrum* ne figure que dans l'exemple *longum peregrinari* 170,26 (il est très improbable, à cause de ce qui est dit § 48, que la seconde syllabe de *peregrinari* soit traitée comme brève).

1. Les manuscrits ont *priuati aut publici;* M. Seeck lit *priuati et publici.* Cf. Sittl, *Jahresbericht* LIX, p. 61.

2. Pour le fond, consulter l'article de Tanzi relatif à ce discours, *Archeografo Triestino,* XIII, 1887, p. 279-286.

105. Pour les types usités, les règles métriques sont exprimées par le tableau suivant :

		Nombre des exemples en fin de lettre.
ōrās (et *ōrĭs ?*)	*ōrātĭōnem,* §§ 106-107	4
istam	*trĕpĭdātĭōnem* 129,5	
ōrās	*ōs ārĭdōrum,* § 108	
ōrās (et *scripsĕris, fuĕris ?*)	*ărātĭōnem,* §§ 109-110	2
ĕras, ĕris, scripsĕris, fuĕris	*ōrātōrĭum,* § 111.	2
ĕras, ĕris, scripsĕris, fuĕris	*ārĭdĭōrĭbus,* § 112.	
fiĕri	*sed rĕuĕrentĭa* 336,26	
scripsĕris, fuĕris (ou *non ĕras*)	*ēuŏcātĭo,* §§ 113,114	1
scripsĕris, fuĕris (et *ōrās ?*)	*ărātōrĭum,* §§ 115,117	1
. . . .	*ĕt ornātĭus,* § 116	
ōrās (et *scripsĕris, fuĕris ?*)	*ăgĭlĭōrĭbus,* § 118	
ĕras, ĕris, scripsĕris, fuĕris	*ēuŏcātūrum,* § 119	

106. Exemples du type *ōrās ōrātĭōnem : gratiae uicti confessionem* III 29, *otii nostri securitatem* 162,9, *causā Baias concesseratis* 24,20, *auro cusum desiderarem* 117,8, *paruulorum priscam securitatem* 250,18, *scribendi usus securitatem* 231,23, *cum praesto essent desiderati* 221,25, *de te certam securitatem* 246,28, *pecuniae et uoti deformitatem* 339,3 (dans une incise dont M. Seeck suspecte à tort l'authenticité), *mihi taedas feruentiores* 261,3, *supra matris confessionem* 339,7, *incanuit aetas possessionis* 139,2, *reuertetur ad usum feliciorem* 205,9, *confirmator boni olim desiderati* 218,4, *debere partes defensionis* IX 129, *successuram felicitatem* VII 113, *iniurati securitate* 338,18. On peut ajouter *sub actorum confectione* 51,1, *erroris confessionem* 51,10, *maturam securitatem* 63,10, *quandam legationem* 72,16[1], *eius felicitatem* 117,23, *Baias desiderasti* 183,30, *functus defensionem* 247,4, *illis desiderandus* 257,10, *urbis securitatem* 269,11, *omnes occumberemus* 277,26. Dans les exemples suivants, le mot final — — ᴗ — ᴗ̄ est précédé d'un mot ou groupe fournissant ᴗ̄ᴗ̄ ᴗ — —, de sorte que l'oreille entend deux fois la même cadence : *fiduciam placendi securitate* 149,4, *uariamus locorum distinctionem* 170,26, *non requirunt adsertionem* 147,25, *litterarum contextioni* 113,5, *defuturam correctionem* 143,22, *paenitendi correctionem* 152,26, *caritatis confessionem* 268,8, *quaestionem*

1. La métrique écarte la conjecture *quodammodo,* suggérée à M. Seeck par la leçon *quando* du meilleur manuscrit.

possessionis 302,23, *satisfactionem desiderauit* 117,19, *confirmationis securitate* VIII 66, *commendationem desiderarent* 91,2, *familiaritatis successionem* 111,9, *societatem desiderari* 164,7, *adsiduitatem desideraui* 83,9, *immoraris frugalitati* 186,31. Les irrégularités sont relativement nombreuses, mais contradictoires entre elles. *Profectionis meae molitiones* 220,20 : supprimer *meae*, qui a été soit suscrit comme glose soit inséré par pure distraction; ce mot est inutile au sens, et sa disparition rétablit la double cadence recherchée de Symmaque. *Palam desideraris* 188,16 : le texte doit être altéré, car il est peu probable que Symmaque se soit mépris sur la quantité de *pălam,* qui est deux fois dans l'*Énéide* (dans la seconde moitié, il est vrai, ce qui peut n'être pas indifférent). *Fidem securitatem* 287,10 : reprendre l'excellente conjecture *fidam*, que M. Seeck a reléguée dans l'apparat. *Hyblae aut Hymetti fauis iucundiores* 41,10 : insérer devant le dernier mot *illae,* qui aura été éliminé comme répétition apparente d'*Hyblae? Optimi uiri maturitatem* 81,18 ne doit peut-être pas être considéré comme terminant un membre de phrase. *Illis desiderium doctrinae uitaeque tribuens tibi perfectionis* ou *perfectionem* 236,1 : le sens et le mètre indiquent quelque chose comme ceci, *illis desiderium doctrinae uitaeque <bonae> tribuens, tibi perfect<ionis possess>ionem.* — *Statuas etiam recepistis*[1], *iisdem paene populi adclamationibus* quibus amiseretis *radisedlibetutridetas* (variantes *amiseratis rides et,* ou *risidet*, ou *ride,* puis *libet ut rideas*) *afuisti* (var. *affuisti*) 24,1-2 : *quibus amiseratis* ne doit pas être la fin de la phrase (on pourrait ajouter par exemple *aut pluribus*); la mutilation paraît connexe à la corruption de ce qui suit[2]. — *Quam nihil desiderantes* 95,3 : lire *nil?* cf. p. 13

1. Remarquer le pluriel. Ce n'est pas Agorius qui a perdu puis recouvré des statues (Seeck p. LXXXVIII), c'est un des collèges sacerdotaux dont il fait partie. Il s'agit de quelque affront fait par Gratien au paganisme, et par lequel il préludait à la célèbre affaire de l'autel de la Victoire.

2. L'*a* de *radis...* est probablement une correction fourvoyée, destinée à la finale précédente *-retis.* — On peut lire *ride si libet* (et non *rides et libet,* qui ne comporte aucun sens) : *ut rideas afuisti.* Le païen Agorius ne rirait pas s'il était à Rome; M. Seeck p. LXXXIX suppose que ce qui lui en ôterait l'envie est la famine, et là-dessus édifie un raisonnement chronologique; il me paraît bien plus probable qu'il s'agit ici d'affaires religieuses. De là vient que Symmaque confesse un mouvement d'amertume : *plura desino : ne qui strictim meliora detexui, amaris uidear inmorari* (*amaris* est une heureuse correction de M. Seeck pour *amoris*).

n. 3. — *Otii possessionem* 183,23, à la fin d'un membre de phrase. *Alieni consilii correctionem* 283,33 : voir ci-dessus § 41,20 note. *Versibus inluminarint* (manuscrits *-rent*) 2,37 est de Symmaque le père; *Isocratis conclusiones* 18,3 est d'Ausone. — Jusqu'à plus ample information, tirée des écrivains qui ont comme Symmaque une prose métrique, je n'oserais pas toucher aux quelques exemples dans lesquels le mot pénultième fournit un trochée ou un tribraque : *requirit adiectionem* 116,7, *morum eius inspectionem* 191,16 (cf. 212,1 *morum eius inspectio*, 189,18-19 *quam mox illi morum praestabit inspectio*), *huius offensionis* 117,10, *honoris interpretare* 177,8 (ou *honores?*), *inpediret inuectionem* 271,11, *oneris* (ou *honoris*, variante digne peut-être d'être discutée) *exceptionem* 119,22-23. — *Satis fecisse pronuntiabunt* (?) 82,27 : M. Seeck conjecture *pronuntiato*, qui serait d'un latin excellent, mais qui ne rend pas bien compte des leçons des manuscrits, *-abt* (dans le mauvais manuscrit *M*) et *-ant*; je ne sais d'ailleurs si l'impératif futur est familier à Symmaque (sauf les formes *esto*, *memento*, et aussi *facito*, qui se trouve par exemple 18,29, 40,24, où il est suivi de *sinito*, 47,7, 63,17; la conjecture *sunto* est à écarter 76,12; *deferto* 264,10 est une mauvaise variante pour *deferre*, *capito* 96,23 une faute pour *capto*). Je croirais qu'il faut lire *pronuntia*, et que le *-nt* des bons manuscrits est un doublon du *ni-* suivant (*nihil*).

107. Le tribraque étant au moins rare devant un mot comme *ōrātĭōnem*, il faut lire 14,28 *similis aestimabor* avec les manuscrits de Symmaque (et non *existimabor* avec ceux d'Ausone).

108. Type *ōs ārĭdōrum*. *Angustos animos non conuenire* 119,15 : lire *animos angustos non*? ou plutôt, peut-être, *non angustos animos?* — Il n'y a pas lieu de mettre entre crochets le membre de phrase terminé par *fiunt quae differuntur* 177,9 : on a à la fin d'un membre de phrase *cupītīs aut destinatis* 57,6, *terrarum quo distinemur* 78,22.

109. Exemples du type *ōrās ărātĭōnem* : *aliorum benignitate* I 14, *seram solutionem* V 10, *opperiaris petitionem* 13,14, *summas negotiorum* 23,29, *summam petitionum* 31,2, *peruicacem petitionem* 33,15, *alienam fidelitatem* 105,20, *anteuertis necessitatem* 116,31, *iustam benignitatem* 120,7, *suadebat profectionem* 125,19, *uerborum uicissitudo* 137,3, *uetustam petitionem* 143,10, *taedet molestiarum* 162,6, *uobis coerceatur*

172,15, *admouit necessitatem* 189,26, *interpretationem benignitatis* 191,12, *aduersantis petitioni* 199,21, *precandi necessitatem* 211,24, *equorum coemptionem* 241,9, *serum necessitatis* 246,11, *receptam petitionem* 252,23, *uoti benignitatem* 267,22, *iustam remissionem* 270,7, *impetrandam uacationem* 288,31, *inponit necessitatem* 303,13. Il serait téméraire de vouloir ramener à ce type les fins de phrase *speres tanti beneficii solutionem* 99,21, *omnium negotiorum* 173,22, *inputari huiusmodi petitionem* 274,27, *hominum profectiones* 105,18, *in eos benignitatis* et *aequitas petitionum* 114,8, *Gallias profectionem* 161,16, *curulium coemptionem* 199,29, et surtout la petite incise *o felicis ingenii benignitatem* 100,9. Dans *examinis tui seueritatem* 42,1 il serait tentant d'insérer *notam*, ne fût-ce que pour rompre la continuité du mouvement ïambique. *Amici tui securitate* 268,26 est corrompu, comme l'indique M. Seeck.

110. *Vt ames in eo spem quam dedisti* (§ 197) *addasque inchoato* beneficio profectionem, *quam si aliquis euentus eluserit, effice oro te maiora praestando, ut illi prioris uoti prosit amissio* 212,15-17 : M. Seeck se contente de la vieille correction *beneficio perfectionem,* mais elle est métriquement défectueuse, et on ne voit pas à quoi rapporter *quam,* car que signifierait *perfectionem eludere?* il faut sans doute *pro<missionis per>fectionem.*

111. Exemples d'un mot final comme *ōrātōrĭum : parsimoniae consuetudinem* VII 18, *securitas succedentium* 173,26, *Euscii commendatio* 236,7, *tempore praelibauimus* 241,27, *faceret excusatio* 320,40, *curae tuae delegatio* IX 23, *diuinae rei delegatio* 25,32, *deficiet*[1] *uoluntatem tuam stili mei desperatio* 75,15, *nuntio morae conpensatio* 225,12. On peut ajouter *deseritur emendatio* 46,30, *candidati mei designatio* 61,9, *moribus consentaneam* 121,19, *examinis ignorantiam* 149,7, *solitudinem contemplamini* 154,29, *fuerit prior commendatio* 249,20. *Habes summam uoluntatis meae, cui siquid* commendationis inspiraueris, *ceteris ornamentis animi tui, adicietur decus praesentis officii* 39,5 : serait-ce *asperseris* estropié paléographiquement? *afflaueris* glosé et supplanté par sa glose? ou faut-il insérer quelque chose comme *uerbis tuis?* en tout cas l'obscurité de *cui,* qui ne se joint bien ni à *uoluntas* ni à *summa uoluntatis,* donne à cet exemple divergent quelque

1. Les manuscrits ont *defuet, defruet;* MM. Mommsen et Seeck lisent *destituet*, M. Schenkl *defrudet.*

chose de suspect[1]. *Transitus uester degustauerat* 144,23 : vu ce qui suit, l'interversion *uester transitus* profiterait au sens.

112. Exemples d'un mot final comme *ārĭdĭōrĭbus* : *imbrium continuatio* 176,12, *perpeti sollicitudine* 259,33 ; à la fin d'un membre de phrase, *filii mei magnificentiam* 118,32. Mais aussi, à la fin d'un membre de phrase, *nostrorum conciliatio* 255,17. *Vellem quippe ita continue honorare amicitiam tuam litteris, ut mente iugiter colere* numquam dissimulauerim. *subiunge* (*subiungo* Seeck) *postulatum* 242,8 : peut-être faut-il mettre un point après *colere* et écrire ensuite : *numquam dissimulauerim : subiungitur postulatum.*

113. Exemples du type *scripsĕris* ou *fuĕris ēuŏcātĭo* : *amplissimo testimonio* 6,11, *publicum testimonium* 153,2, *necessitas parsimoniae* 144,2, *actionibus iudicabitur* 52,6, *obsequio litterario* 214,7, *auxilio temperantiae* 153,33, *meriti conscientia* 32,9, *testimonio conscientia* 111,1, *faciet inscientia* 54,28. Devant *diligentia* ou *neglegentia* : *officii* II 4, 19,19, 25,15, 32,11, 71,21, 77,9, *animi* 261,16, *otii* 24,7, *amicitiae* 76,8, 76,20, 104,29, *irascitur* 105,14, *longior* 118,31, *examinis* 119,29, *ueterem* 138,20, *inuidiam* 181,3, *inparis* 243,27 (texte peu sûr). Le polysyllabe remplacé par un groupe trisyllabique : *hanc moram neglegentiae* 75,27, *et tui neglegentia* 322,32 (texte peu sûr). Par un simple disyllabe : *calamitatis suae neglegentiam* 72,9 (devant une lacune selon M. Seeck, mais la lacune doit plutôt être placée après *efferri iussit*, ci-dessus § 98), exemple isolé en fin de phrase ; à la fin d'un membre de phrase *oratio rei magnitudinem* 80,7, *talis uiri testimonio* 86,20, *amoris tui testimoniis* 202,2. — Irrégulièrement *populi R. supplicatio* 99,33 : ôter *R.*? *Haec est animi nostri destinatio* 175,2, petite incise indépendante (§ 36). *Cuiusquam testimonio* 289,9, *dicendi testimonii* 337,19. — *Ablegatione maceraueris* VIII 19 : v. § 25 p. 15. *Esse conscientiae* 270,21 : lire *constantiae*, comme M. Seeck le propose en note. Corriger de même *integer uigor et iusta conscientia* 279,12 (suggéré au copiste qui a fait la faute par 279,9). — *Prouocauerint* ou *prouocarint* : voir § 25, p. 13, n. 4.

114. 231,12 choisir la leçon *usque ad aegritudinis magnitudinem* (et non *ad aegritudinem*). *Iustisque priuilegiis* 283,4 : v. § 41,15 note. La métrique prouve que Symmaque prononce bien 93,9 *desiderare*

1. Pour le sens de *uoluntas*, cf. la phrase finale du discours d'Euménius *pro restaurandis scolis.*

promptario, et non *promptuario :* ceci confirme les observations de M. Schulze (p. 176, note) sur l'orthographe à donner à ce mot dans les autres passages.

115. Exemples du type *scripsĕris, fuĕris ărātōrĭum* : *epistolae uerecundia* VIII 63, *silentii uerecundia* 149,16, *latrociniis suburbanitas* 49,13, *ingenii facultatibus* 76,16, *generis senatorii* 189,17, *integer ualetudinis* 196,20, *officium uoluntarium* 109,19 (peut n'être pas traité en fin de phrase), *reditum secundauerit* 111,22, *opere frequentauerim* 189,8 ; la métrique s'arrangerait aussi bien de *secundarit, frequentarim*. A la fin d'un membre de phrase on a un disyllabe pénultième dans *corpusculi mei ualetudinem* 49,12, *processūs habet uerecundia* 111,31, *succinxerit modus uoluntarius* 182,4, *nobis bonam ualetudinem* 182,33, *paulatim bonae ualetudinis* 235,1, *et malam ualetudinem* 248,11. — *Si forte equorum reditum <in>temperies hiberna retardauerit* 242,22, d'après les manuscrits d'extraits : un d'eux omet *equorum reditum*, ce qui indique qu'une correction fourvoyée a mis ces mots hors de leur place (ils ont supplanté le préfixe omis *in-*), et qu'ils doivent être rétablis devant *retardauerit;* cf. 111,22. Faut-il suspecter *paenitendi uerecundiam* 233,5, qui n'est connu que par le manuscrit perdu de Juret (*paenitentiae* irait)? Faut-il écrire en trois mots *quaesitis satis fecimus* 105,4 (cf. ci-dessus § 52)?

116. Le spondée semble appuyé par l'exemple assez semblable *uel neglegentia antiquitatis uel inscitia* 85,2 (ou faut-il intervertir, *antiquitatis uel neglegentia?*), mais on a un polysyllabe à pénultième brève dans *copiosius et ornatius* 39,3.

117. La métrique condamne la conjecture *loricā supertexitur* (pour *subtexitur*) 327,26 : *sine dubio* est donc de trop dans l'approbation donnée à cette conjecture par M. Schulze, p. 217. *Subtexitur*, d'ailleurs, me semble aller très bien pour le sens. Il s'agit d'un revêtement de plomb qui est donné comme descendant *per ordines in prona decliues. Subtexere* signifie ici, au propre, ce qu'il signifie au figuré dans *subtexere carmina*.

118. Exemples d'un mot final comme *ăgĭlĭōrĭbus :* à la fin d'un membre de phrase, *uerborum familiarium* 76,24, *singulorum familiaritas* 337,28. Mais *precibus beniuolentiam* 194,19. *Familiaritas* semble traité comme *familiaris*, § 69.

119. Exemples d'un mot final comme *ēuŏcātūrum* : *remediis conualescamus* 44,23, *peregrinatio difficultatis* 192,7, *testi-*

monium breuis experimenti 114,16. *Plinius elaborauit* 14,18 n'est peut-être qu'une conjecture (les manuscrits conservés ont *laborauit*). Symmaque paraît syncoper, de parti pris, les formes comme *ēuŏcāuisse : felicitas mitigassel* II 76, *memorem conlocasse* V 49, *necessitas inchoasse* IX 102, *nihilum commodasse* 12,30. De même *admonitos non putastis* II 5. — *Neque enim pati poterat sollicitudo domini cuiquam deferri quod ipse non merebatur* 333,19-20 : lire *ipse* <*dominus*>[1]?

5. *Mot (ou groupe) final de six ou sept demi-pieds.*

120. La rareté des exemples rend souvent difficile de démêler des règles; il se peut d'ailleurs qu'à partir d'une certaine longueur les mots et groupes terminaux aient été traités avec plus de liberté que les mots et groupes plus courts. On a :

121. *Reportet salutationem* VII 102, *cursim salutationem* 34,24, *defert salutationem* 98,22, *nostrarum fatigationem* 117,16, *cultum salutationis* 138,11, *praelibatam salutationem* 173,5, *largam salutationem* 262,21. Ici le spondée pénultième est constant.

122. *Defectu nauigationis* 118,7, *integrauit supplicationis* 311,9, *illo iudicationem* 119,28, *quadrigarum distributionem* 287,35, avec spondée, mais *longinquam tui separationem* 41,5 (la meilleure des deux sources donne *rationem*). Il n'est pas sûr qu'il faille ponctuer après *Baianas cogitationes* 48,5.

123. *Vincat spem solutionis* 206,1. Il n'est pas nécessaire de ponctuer après *praemitto iam petitionem* 90,5.

124. *Testimonii*[2] *castigationem* 14,29, mais *meliorum desperatione* 181,20, *Gratiani definitionem* 308,20.

125. *Vinci post confessionem* 75,16, mais *adeptus domum per successionem* 139,4, *prouenit* (présent ? parfait ?) *ad maturitatem* 339,9. A la fin d'un membre de phrase, *quae putas non desiderari* 256,7.

126. *Nihil moror hanc litteraturam* (petite incise indépendante) 7,15.

127. *Nascitur ex indulgentia* 5,28.

1. *Domini*, plus haut, est peu sûr, et *sollicitudo* très douteux (voir Seeck) : à la place de ces mots on attend une fin d'incise qui ait une cadence régulière.

2. *Testimoni* dans le vieux manuscrit d'Ausone; il est douteux qu'on puisse accepter cette forme (§ 25, p. 13, n. 2).

128. ? *Praedicandum liberalissimus* 113,3 (n'est pas nécessairement une fin de phrase).

129. *Ciuium quam salutatio* 29,2.

130. *Iudicii mei deliberatio* 294,15.

131. *Meae fides a testimonio* 337,36.

132. A la fin d'un membre de phrase, *saepius et copiosius* 127,23.

133. *Puto quibus renuntiaueras* 185,17.

134. *Vt is qui nobis auctor ante omnes esse dignatus es iungendae per* filios necessitudinis, *aeque maneas adprobator* 102,22-23 : il faut, je pense, ponctuer non après *necessitudinis,* mais après *dignatus es.*

135. Groupe final de sept demi-pieds (à moins qu'on n'admette la forme syncopée du verbe) : *ueniet in manus tuas quid pronuntiauerim* 99,35.

136. Mot final de sept demi-pieds : *infelicium deplorationibus* 273,4.

137. *Horridi denuntiationem* 180,27.

6. *Mot ou groupe suivi d'un monosyllabe* est, sunt, *etc.*

138. Une phrase peut finir par un monosyllabe appartenant à la conjugaison du verbe *sum,* jamais par un autre monosyllabe. *Frequenter adloqui nos* 210,17, à la fin d'un simple membre de phrase, est unique en son genre, et d'ailleurs peu satisfaisant; je proposerais *meos.* Il faut rejeter les conjectures *ceperit nos* 1,11, *omnibus fit* 321,1. *Muneri tu* 61,21 a été bien corrigé en *muneri tuo.*

139. Ordinairement, le monosyllabe *est, sunt,* etc., semble être censé nul, c'est à dire que d'une part la nature de la finale placée en contact avec lui paraît être indifférente (non seulement il est indifférent qu'elle soit longue ou brève[1], mais

1. Elle est plus souvent brève que longue, mais pour des raisons étrangères à la métrique. Le monosyllabe est le plus souvent *est,* et le mot précédent est le plus souvent un nominatif singulier; or celui-ci a facilement une désinence brève (*postulandŭs, florentiŏr, mirabilĭs, discrimĕn*), rarement une désinence longue (*nobilitās*). Quand le monosyllabe est *sunt* ou *sint,* les pluriels neutres en *ă* sont fréquents, parce que le verbe se rapporte rarement à des personnes, souvent à des neutres abstraits comme *aduersa*, ou, ainsi qu'il est naturel dans une correspondance, à des mots comme *uerba, responsa.*

encore, quand elle se termine par une voyelle ou une *m*, il est indifférent que le monosyllabe commence par une voyelle ou une consonne), et que d'autre part le mot pénultième agit, sur le précédent, comme il agirait s'il était final. C'est ce que montre le tableau suivant, où sont reprises la plupart des cadences précédemment étudiées :

scripsĕris, fuĕris (ou *non ĕrat*)	*ārĭdōrum* ou *ārĭdōrum sit* (§ 140), *est* (§ 168)
scripsĕris, fuĕris (ou *non ĕrat*)	*ōs ămīcum* ou *ōs ămīcum est* (§ 169)
ōrĭs (ou *ănĭmŭs*)	*ēlātĭo* ou *ēlātĭo sit* (§ 141), *est* (§ 170)
ōrĭs (ou *ănĭmŭs*)	*ōs ārĭdum* ou *ōs ārĭdum sit* (§ 142), *est* (§ 171)
scripsĕris, fuĕris	*ămīcōrum* ou *ămīcōrum sit* (§ 143), *est* (§ 172)
scripsĕris, fuĕris	*ĕt ēlātum* ou *ĕt ēlātum sit* (§ 144)
ōrās (ou *scripsĕris, fuĕris?*)	*ăgĭlĭtātem* ou *ăgĭlĭtātem sit* (§ 145), *est* (§ 173)
ōrĭs (ou *ănĭmŭs*)	*ēlātum* ou *ēlātum sit* (§§ 146-147), *est* (§ 174)
ōrĭs	*āmŏuĕam* ou *āmŏuĕam sit* (§ 148), *est* (§ 175)
ōrĭs	*ĭtĕrātum* ou *ĭtĕrātum sit* (§ 149), *est* (§ 176)
ōrĭs	*ōs ăgĕre* ou *ōs ăgĕre sit* (§ 150), *est* (§ 177)
ōrĭs (ou *ănĭmŭs*)	*ōs ōre* ou *ōs ōre sit* (§ 151), *est* (§ 178)
ōrĭs	*ĕt ămōrem* ou *ĕt ămōrem sit* (§ 152), *est* (§ 179)
ĕras, ĕris (ou *scripsĕris, fuĕris*)	*ārĭdum* ou *ārĭdum sit* (§§ 153-154), *est* (§ 180)
ōrās	*ămīcum* ou *ămīcum sit* (§ 155), *est* (§ 181)
ĕras, ĕris (ou *scripsĕris, fuĕris*)	*ōre* ou *ōre sit* (§ 156), *est* (§ 182)
ĕras, ĕris (ou *scripsĕris, fuĕris*)	*ăgĕre* ou *ăgĕre sit* (§ 157), *est* (§ 183)
scripsĕris, fuĕris	*ĕram* ou *ĕram sit* (§ 158), *est* (§ 184)
ōrās (ou *scripsĕris, fuĕris?*)	*ărātĭōnem* ou *ărātĭōnem est* (§ 185)
ĕras, ĕris, scripsĕris, fuĕris	*ōrātōrĭum* ou *ōrātōrĭum sit* (§ 159)
scripsĕris, fuĕris	*ēuŏcātĭo* ou *ēuŏcātĭo sit* (§ 160), *est* (§ 187)
ĕras, ĕris, scripsĕris, fuĕris	*ēuŏcātūrum* ou *quam uoluptati est* (§ 186)
precĭbus	*bĕnĭuŏlentĭam* ou *bĕnĭuŏlentĭam sit* (§ 161)

Exemples de monosyllabe en fin de phrase :

140. *Denuo postulandus est* 167,31, *adloquiis erigendus est* 50,22. *Edulibus copiosae sunt* 6,22, à la fin d'un membre de phrase. *Laurentibus continatus est :* v. § 48.

141. *Vnus obnoxius est* III 89, *gratulatur obnoxius est* 325,33, *proboque laudabilis es* 17,9, *aduersa communia sunt* 63,5, *causa propensior est* 64,4, *ignota distinctio sit* 67,5, *ista certaminis est* 75,13, *fama florentior est* 164,27, *summa curatio sit* 178,7, *cultus insignior est* 284,19, *imago mirabilis est* 286,4. *Inpressa suffragio sint* VII 106 est à reporter à un autre type si Symmaque prononce *suffrāgio* (voir § 102). *Tanta apud nos testimonii tui antiquitas fuit ut differri quae uelis*

instar iniuriae sit 267,27 : M. Seeck propose *iniuriae uisum sit,* mais le subjonctif présent *uelis* fait difficulté, et semble recommander *iniuriae sit* (et la leçon *antiquitas est,* de Scioppius.

142. *Confido iam tradita sunt* 58,3, *salutis in uiribus est* 75,21, *summus in uiribus est* 323,34.

143. *Securitas uoluptati sit* VI 48, *iudicio reseruatus est* 111,32, *aedium uenustatis est* 182,29, *auunculus petitoris est* 338,21, *specimen honestatis est* 338,25. *Amicitiae sinu receptandus sit* 66,11 est à la fin d'un simple membre de phrase, selon la façon de ponctuer des modernes; il se peut qu'on doive ponctuer après *sinu.*

144. *Expediit* (ou plutôt sans doute *expedit,* § 41,14 note) *ut ingrata sit* 283,2. Cf. *germine sed in-fruge sunt* (ci-dessous § 199).

145. *Artes familiares sunt* 66,7 (pourrait à la rigueur n'être pas traité comme fin de phrase).

146. Avec tribraque, *rapere prudentis est* 6,26, *uenia poscenda sit* 73,24, 118,8, *pariter ingressa sunt* 78,24, *facere dignatus es* 90,19, *animus expertus est* 96,2, *condicio communis est* 115,9, *grauiter exhaustus est* 207,4, *animus armandus est* 223,13. — *Ordo pandendus est* 1,10, *sermo sumendus est* 13,22, *uerba sumenda sint* 14,27, *muta ponenda sunt* 23,27, *pace tutatus est* 29,23, *noster auditus est* 33,28, *sermo uertendus est* 40,8, *enumeratione conplexus es* 44,33, *atque secura sunt* 65,20, *honore censenda sunt* 70,28, *angusta momenta sunt* 71,5, *institutione Romanus est* 87,4, *fama pulsata sit* 91,24, *lege transcriptus est* 96,31, *iuuare dignatus es* 100,15, *amore soluendus est* 102,20, *culmen indeptus es* 106,8, *paupertate discrimen est* 278,2, etc. *Maerore solandi sunt* 40,27, *expectatione moliti sunt* 159,5, *infirma moliti sunt* 327,30, *more confecti sunt* 165,24, *deducebantur abrepti sunt* 302,10, *saepe perpessi sunt* 324,27 ; à la fin d'un simple membre de phrase, *celeritate peruectus sis* 44,33, *necessitate diuulsi sunt* 159,8, *portitoris elapsae sunt* 169,4, *dolore correptus sum* 197,15, *fuisse testati sunt* 292,11, *mente securi sunt* 324,30. — *Litteras tuas responsa sint* 18,20 est d'Ausone.

147. *Augustiore cedenda sunt* 311,27-28 : est-ce *caedenda,* au sens de *decidenda*? En tout cas il faut écarter la conjecture *augustiori.* La métrique écarte la conjecture *partium commissa sunt* 71,19.

148. *Cura posterior est* 6,25, *Minerua rancidior est* 36,23,

honestatisque conplacitus est 64,13, *doloris inualida sunt* 103,13, *aeterna iudicia sunt* 110,6, *cultus ingenuus est* 113,8, *inpetratione difficilis est* 115,19, *fructus uberior est* 187,6, etc. *Romana simplicitas est* 211,27, *paranda nobilitas est* 119,4, 238,27, 241,4, *curationis inpatiens est* 272,5 (cf. 73,23 ?), *laude conspicui sunt* 125,10. Il n'est pas sûr que Symmaque traite en fin de phrase *frequenter indicio sunt* 62,17.

149. *Indignatione metuenda sit* IX 17, *uerba tribuenda sunt* 1,6, *gesta sociata sunt* 52,8, *parte tenuatus est* 58,6, *cuncta celebrata sint* 68,20, *defensor adhibendus est* 77,17, *cura referenda sit* 101,21, *petitionis adhibenda sunt* 119,6, *conuentus onerosus est* 133,8, *praefectura celebrata sit* 166,23, *lingua Latiaris est* 221,3, *more sociata sunt* 306,25, *honore decoratus est* 314,15, *spectationis* (Schulze p. 144) *alienus est* 279,7, etc. *Auctoritate refouendi sunt* 247,23, *iucunditatis habiturae sint* 136,8, *Postuminus alieni sunt* 139,16, *commoditatis habiturus sim* 197,7, *lege resolutus sit* 289,14.

150. *Ille qui melior est* 91,1, *parte qua melior es* 261,9.

151. *Magna si laeta sint* VII 129, *docentur hic natus est* 11,5, *grauitate qua notus est* 23,2, *dissimulata iam sera sunt* 44,9, *dignatione qua clarus es* 63,17, *aequitate qua clarus es* 68,22, *plena tam crebra sint* 85,27, *primus aut solus es* 97,24, *lenitate quae magna sunt* 115,16, *amplectenda si praesto sit* 161,11, etc. — A la fin d'un simple membre de phrase, *suspectus in uerbis est* 109,11. — *Pro me grata sit :* voir § 195.

152. *Romanus et amicus est* II 9, *carus et amicus est* 55,15. *Omnis in operto sit* 282,2 (§ 41,8).

153. *Labor hic tuus laetior est* 48,6, *adfluentium largiter est* 221,27, *more quia libera sum* 282,8 (§ 41,9). *Salubrius et pares copiae sint* 184,1.

154. *Certe ea uiri modestia ea in foro* Romano dignitas est, *ut quantum ei gratiae tribuisti tantum ornamenti ex genero consequaris* 248,25-27 : *Romano* est la leçon de F^1 et F^2; F^3, qui a parfois de meilleures leçons (Seeck p. XXX ; cf. § 80) donne *ratiocinatio,* qui doit être plus près du texte authentique[1]. On retrouve *forum Ro-*

1. Le destinataire de la lettre (IX 43) est *Iulianus,* comme le montre la comparaison de 166,2. C'est le *Iulianus Rusticus* auquel sont adressées les premières lettres du livre III. La façon dont Symmaque invoque sa *senatoria fides* 248,23 donne à penser qu'il n'y a pas encore bien longtemps qu'il est sénateur (v. Seeck p. CXXV), et qu'il n'a pas encore exercé de hautes charges. La lettre est donc notablement antérieure à sa mort, qui arriva en 387-388, et, d'après ce qu'elle contient, elle est posté-

manum 257,9, au sens général et à côté de *curiam nostram;* Symmaque avait peut-être écrit ici *foro patrio.* Peut-être aussi s'agit-il d'un barreau particulier. Cf. 296,34 *u. c. causidicus* fori mei *Celsus,* un avocat qui plaide devant le *praefectus urbi.*

155. *Vrbi negatus est* 38,16, *noster probatus est* 81,1. *Partes relictae sunt* 218,19, *priscas locuti sunt* 196,12. — *Quae post secuta sunt :* voir § 197.

156. *Felicitati tuae grata sit* III 90, *feriis modus nullus est* 7,2, *quam leuis sensus est* 24,25, *undecimus honor factus est* 25,9, *litteris tuis honor factus est* 39,23, *parcior fides maior est* 43,1, *consilio locus nullus est* 44,20, *in praesentia satis dicta sunt* 76,12, *officii mei salua sit* 105,15, *secessio mea testis est* 52,29, *domestica bona cara sint* 93,18, *omnibus gratus est* 59,3, *partium iussa* (?) *sunt* 71,19, *fratribus luctus est* 72,3, *publicum natus est* 84,17, *honoribus maior est* 96,31, *negotii signa sunt* 103,19, *innocens questus es* 85,17, etc. *Possessione questus est* 310,16 : lire *conquestus?* cf. par exemple 51,9. *Epistolae tuae serae sunt* 78,26, *laetitiae meae causae sint* 265,28, *et reus uestrae sim* 337,23, *publico tuti sunt* 281,25 (§ 41,5), *dispendio tutae sunt* 282,20 (§ 41,11), *publicum nati sunt* 287,29, *commeantium notae sunt* 108,29, *admodum gratae sint* 136,9. — *Incepti frustra sim* 38,12, *opinionis frustra sim* 121,10, terminent de simples membres de phrase.

157. *Querelae istius fides* (ou *fides querelae istius*) *dubia sit* 253,31. Irrégulièrement *utrique uenia sit* 116,25 : lire *sit uenia?*

158. *Quaestorio prior est* 57,15, *gratiam locus est* 152,4, *alterutro minor es* 332,19, *quo minus nihil est* 339,5. Mais *deditionem datus est* 323,18, à la fin d'un membre de phrase.

159. *Validior emendatio sit* 335,25, *breuitas inculpabilis est* 184,32. *Promissi seruantissimus es* 58,20 n'est pas nécessairement traité comme fin de phrase.

rieure à la lettre VI 44, probablement de quelques mois. — La lettre IX 43 est séparée des autres lettres à Julianus, parce que le premier éditeur, le fils de Symmaque, en devait le texte à une autre source; il l'avait retrouvée dans les papiers de son père (voir Seeck p. XXV). De même la lettre IX 88 est séparée des autres lettres à Ausone, qui est évidemment le lettré célèbre, précepteur d'un empereur, Gaulois de naissance et, semble-t-il, Bordelais, dont Symmaque trouve les avances si flatteuses. Elle est la première lettre que Symmaque ait écrite à Ausone; les deux personnages ne se sont pas vus encore, et par conséquent elle est antérieure à 369 (Seeck p. LXXIX). — De même encore (Seeck p. XXV) la lettre IX 112 est séparée des autres lettres à Probus.

160. *Simplicitas efficacior est* 243,6.

161. *Iamdiu familiaritas est* 32,7.

162. On se tromperait pourtant, si on voyait dans la règle indiquée plus haut (§ 139) autre chose qu'une mnémonique commode pour les modernes. Aux yeux de Symmaque, le monosyllabe final compte pour quelque chose, car il exclut des fins de phrase un mot comme *ēlātōrum,* mais il admet sans scrupule *inopiam protestatus es* 124,8, *sed tuo modo conpungendus es* 23,19; à la fin d'un membre de phrase *tamen castigata sunt* 5,10, *salubritatis instrumenta sunt* 220,1.

163. *Officia nos designati* est suspect (ci-dessus § 102), mais non *bonus-est iam designatus est* 333,33.

164. Après un mot de deux brèves précédé d'un monosyllabe, *est* compte pour quelque chose, car, si on le supprimait, le mètre serait faussé : *commeante qui tuus est* 248,2. *Meminisse non opus est* 198,27, à la fin d'un membre de phrase. *Labore non opus est* 91,3 n'est pas sûr, car les manuscrits d'extraits ont l'ordre *est opus.*

165. On a *uereor ne excusatio mea ignoscenda non sit* 12,16, *eorum inbecilla frons est* 37,13, *sperare fas est* 155,32, *opima laus est* 259,23, *soluendo non sim* 266,7. — *In te fas est :* voir § 195.

166. *Collegio deliberanda sunt* 24,15 ne rentre pas dans la règle du type *ōrātĭōnem* (§ 106). — *Voluntati tuae mos gerendus est* 265,9 ne rentre pas dans la règle du type *ōs ămīcum.*

167. Le monosyllabe final, ainsi qu'il a été dit plus haut, peut être précédé d'une syllabe élidable. Dans ce cas, comme dans le cas contraire, il est ordinairement censé nul.

168. *Sanitas eligenda est* II 78, *multiloquio temperandum est* 32,32, *a prosperis ordiendum est* 104,17, *nobilitas praeparanda est* 118,29, *quaestibus aestimanda est* 187,7, *iudiciis adprobatum est* 201,22, *celeritas admonenda est* 206,23, *litteris aestimanda est* 217,8, *talium curiosa est* 221,19, *curulibus instruenda est* 240,29, *ciuibus singulare est* 290,9, *legibus derogatum est* 313,24. — *Magis quam postulandum est :* voir § 201. La métrique appuie la conjecture *subtilitas praedicanda est* 227,10-11 (manuscrits *precanda, prec*anda*). *Celeriter terminata est* 2,34 est du père de Symmaque.

169. *Legere me necesse est* 109,32.

170. Tribraque : *difficilis electio est* 115,28. — *Nulla discessio est* 19,6, *nulla curatio est* 25,6, *tributa laudatio est* 39,13, *honesta curatio est* 43,8, *tanta uitatio est* 54,13, *decenter in-*

dutui est 73,13, *iusta purgatio est* 77,18, *utriusque fastidium est* 108,7, etc. — Il n'est pas tout à fait indispensable de considérer comme une fin de phrase *utero causatio est* 49,20. *Iudicii discritio est* 335,21 : corriger *discriminatio* et non *discretio* serait tentant, mais non peut-être prudent, car *e* et *i* sont à chaque instant confondus dans le palimpseste.

171. *Publicata res libera est* 17,7, *forma quae curiae est* 54,27.

172. *Pretium rependendum est* 234,16, *operi ministratum est* 294,34.

173. *Amantibus familiare est* 34,29.

174. Tribraque : *opera legata est* 23,34, *condicio restricta est* 46,27, *iuuene dicendum est* 83,8, *hominibus aeternum est* 223,14. — *Praerogatiua seruanda est* I 77, *fratre curandum est* II 64, *melle placanda est* VII 19, *usquequaque uisenda est* 5,32, *magna mirata est* 16,7, *teste contenta est* 27,8, *cura legata est* 30,28, *grande momentum est* 31,13, *uoce clamandum est* 33,23, *honore dignata est* 42,27, *praefectura conquesta est* 51,9, *nostra mutata est* 55,9, *ante conpertum est* 58,18, *atque natura est* 60,10, *talis exemplum est*, 71,21, *uita ducenda est* 72,11, *amne nitendum est* 84,18, *uoluptatis inlapsum est* 104,29, *utrique commune est* 108,28, etc. — *Exemplo seruata est* 274,36 appartient à un passage corrompu; cf. § 25, p. 14, n. 2.

175. *Atque proposito es* 66,20, *purgare difficile est* 76,17, *referre consilium est* 124,22.

176. *Quiete refouenda est* VI 15, *probitate genuina est* VI 67, *conpensatur onerosa est* 4,28, *uena tenuata est* 9,30, *certumque documentum est* 36,4, *suspicionis aliena est* 39,25, *instar odiorum est* 76,9, *cuique pretiosa est*, 91,29, *utroque faciendum est* 229,27, *obliuione tenuata est* 235,12, *aduentante minuenda est* 239,13, *animositate peragendum est* 271,28.

177. *Omne quod simile est* 22,24, *diuinitatis in solido est* 218,5, *usus in facili est* 309,5.

178. Tribraque : *reditus in uoto est* 49,27. — *Suadet in tuto est* 55,1, *communis haec culpa est* 116,22, *religione qua dignum est* 167,3, *communis in tuto est* 226,9, *nosse te certum est* 251,4, *religiosa quam iusta est* 263,18, *exprobro quod uicta es* 326,10.

179. *Velimus in aperto est* 42,8, *rumor in operto est* 162,18, *aestimationis in aperto est* 178,27. Le nom propre qui manque entre *frater meus* et *in aperto est* 97,33 devait finir par un trochée.

180. *Officio proxima est* 23,15, *commeantium copia est* 105,6[1]. — Irrégulièrement *iampridem credita est* 57,17, *tuto credita est* 67,8[2] (membres de phrase), *factă gratia est* 170,33.

181. *Militaris potita est* 38,31.

182. *Relĭqui factum est* 4,32, *consilii forma est* 48,26, *suburbanitas nostra est* 74,31, *negotio nata est* 113,32, *uoti mei summa est* 23,12, *auditoribus meis causa est* 42,2, *soceri sui nata est* 47,6, *adstipulationis minor causa est* 47,24, *publicatum nihil lectum est* 60,24, *omnium parens facta est* 74,3, *gaudii mei causa est* 97,26, *redundant sitis magna est* 120,26, *quam legi promptum est* 46,9, *et breuis sermo est* 147,26, *quae mihi tecum est* 49,2, *quam mihi laudi est* 51,20, *salubre mihi uisum est* 156,37, *uoluntas mea cordi est* 63,9, etc.

183. *Litteris tuis pretium est* 74,13, *maximum morae pretium est* 111,33, *mei ingenii ratio est* 266,25, où la variante *ingenii mei* a chance d'être la bonne.

184. *Si uales bene est* 108,11 : la locution *si uales* joue le rôle d'un mot polysyllabe (§ 55).

185. *Verbis supersedendum est* 22,4.

186. *Solacio quam uoluptati est* 219,15.

187. *Tantum gratulatio est* 98,30 serait comparable à *populi R. supplicatio* 99,33 (§ 113), mais il n'est pas indispensable de considérer ces mots comme une fin de phrase. *Sed haec* (la place de *haec* est incertaine) *otiosorum disputatio est* 282,15 (§ 41,11). *Omnium gratulatio est* 202,7.

188. *Fallaciae meditatio est* 74,27 est tout à fait invraisemblable, étant donné d'une part les fins de phrase comme *testetur iteratio*, d'autre part les fins de phrase comme *nulla curatio est :* lire *praemeditatio* (cf. *imbrium continuatio*, § 112). On a *praemeditatus* 50,11, 227,13.

189. *Nulla minatio est* 6,23 est une faute suggérée par le *minaris* qui précède ; il faut partir de *uitiatio*, leçon du manuscrit de Giphanius, et corriger avec Scioppius *uitatio*. Cf. *iusta uitatio* 281,14 (ci-dessus § 41,4).

190. A la fin de phrase *inopiam protestatus es* (§ 162) on peut comparer *corticibus inculcata est* 110,31, *laetitia deriuata est* 224,19, ainsi que *sit linguae modus qui fortunae est* 108,8.

1. Le génitif pluriel *commeantium*, assuré ici par le mètre, doit inspirer quelques doutes sur *cogentum* 67,9.

2. Je note incidemment une correction pour la phrase suivante : *ut huic in fructu sit cultus bonorum, prauis pudori quod similiter* <*commendati dissimiliter*> *diliguntur.*

A *bonus-est iam designatus est* (§ 163), on peut comparer *potius quam producenda est* 80,6.

7. *Monosyllabe* est, sunt, *etc., précédant le mot ou groupe final.*

191. Devant un mot ou groupe final, un monosyllabe appartenant à la conjugaison du verbe *sum* doit parfois être distingué d'un autre monosyllabe. Soit par exemple une phrase terminée par *meum non dedit* (ci-dessus § 76) : le monosyllabe *non* sera précédé d'un mot à pénultième brève, *mĕum.* Soit au contraire une phrase terminée par *factus est honor :* le monosyllabe *est* sera précédé ici d'un trochée. C'est que les deux monosyllabes ne se ressemblent que sur le papier. Dans la prononciation, *non* s'appuie sur ce qui suit; *est,* au contraire, sur ce qui précède[1]. La fin de phrase *meum non-dedit* est comparable à *deam sobriam; factus-est honor* est comparable à *moribus fuit.*

192. On lira donc *factus-est honor* 23,32, 39,2, *faciendus-est modus* 41,9, *integratus-est honor* 99,17, *familiaris-est* (?) *meus* 113,13, *nullus-est rubor* 131,14, et, à la fin d'un simple membre de phrase, *summus-est honor* 33,30, *tantus-est amor* 84,29. — De même, suivant l'analogie des fins de phrase du type *scripsĕris* ou *fuĕris ārĭdōrum,* on lira *accitus-est gaudeamus* I 94, *commendatus-est praestitisse* III 49, *missa-sunt offerantur* II 81, *uisenda-sunt displicerent* 1,13, *necesse-sit detineri* 54,13, *nomen-est exigebam* (ou *exigebatur?*) 60,20, *amicus-est explicabit* 71,14, *instar-est sponsionis* 77,10, *dignatus-es polliceri* 90,28, *aduersatus-est postulatis* 268,18, *plerique-sunt debitores* 263,29 (sur ce passage voir § 49) ; — *genus-est ambiendi* 25,32, *opus-est conmorari* 204,6, *locus-est pactionis* 326,34. Suivant l'analogie des fins de phrases du type *scripsĕris, fuĕris ămīcōrum,* on lira à la fin d'un membre de phrase *questus-est facultates* 306,16. On fera rentrer dans les divers types étudiés précédemment *non-est necesse* 45,12, 153,1, — *adiecta-sit euocatio* 250,9, — *fas-sit intrare* 275,5, *non-sit exceptus* 311,21, *non-sit inuentus* 320,25, — *mihi-sit animus* 72,10, — *decreta-sunt non tacebo* 99,29, *salutis-est cum ualetis* 278,13, *uisa-sunt*

1. Ceci explique comment *non-ferant* et *par-fuit* peuvent remplacer un mot polysyllabe (§ 55). D'une part *non* s'appuie sur *ferant,* d'autre part *fuit* s'appuie sur *par.*

quam fuerunt 325,19, *cultus-est quam deorum* 330,4, *electus-es re probatus* 330,36, *redimitus-est tu subactus* 332,6, *dignus-est qui legatur* 337,33, *securus-es quam remissus* 338,8. Des fins de phrase *adeptus domum per successionem, prouenit* (*ĕ?*) *ad maturitatem* on rapprochera *ereptus-est quam desideratus* 121,28, *electus-es qui deliberarunt* 320,24. Après *auctus-es* 68,26 on pourra suppléer *nuntio,* ou, entre *auctus* et *es*, *indicio,* mais non inversement.

193. Ici la métrique de Symmaque réserve à l'érudit une surprise. On a vu qu'il était permis de terminer une phrase par *molitŭs est, molitī sunt* ou *molită est,* sans distinction, c'est à dire que devant le monosyllabe une brève, une longue et une syllabe en hiatus sont équivalentes. Il semble qu'il en soit de même quand le monosyllabe n'est pas final. Il est précédé d'une longue dans *rumpendae-sunt morae* 211,12 (sur cette expression voir Kroll p. 44), *uoluptas-est quam fruendi* 68,2, *inimici-sunt qui rebellant* 323,11, cf. § 201 ; comme devant le monosyllabe final (§ 139, note), la rareté relative de la longue s'explique indépendamment de toute considération métrique. — L'équivalence admise entre la brève et la longue doit, à ce que je présume, s'expliquer surtout par voie historique; c'est ce qu'il serait plus facile de développer à propos de la prose métrique de Pline le Jeune. En attendant que la lumière soit faite sur ce point, les partisans de la théorie de l'accent auront beau jeu à dire que l'explication est purement phonétique, et que tout vient de la ressemblance du proparoxyton *rumpéndae-sunt* avec le proparoxyton *rumpénda-sunt,* ressemblance qui d'ailleurs a pu réellement influencer Symmaque, j'entends à son insu. — Pour l'hiatus, au moins apparent, j'ai noté : 1° *praerogatiua-est consulatus* 333,27, et à la fin d'un membre de phrase *cura-est adiuuatur* 32,9, *summa-est postulati* 199,22; 2° *factum-est quod uolebam* 55,22, *commune-est non laboro* 262,15, *opportuna-est quam fauori* 333,31, et à la fin d'un membre de phrase *uersa-est ad salutem* 161,6, *passa-est ut silerem* 185,3; 3° *censenda-est parsimonia* 338,15; 4° à la fin d'un membre de phrase *subeunda-est uerecundia* 243,23; 5° *omne quod in cursu-est uiget* 194,1 (serait-ce une citation poétique, un commencement d'hexamètre?[1]), et à la fin d'un membre de phrase *facta-est uia* 41,8; 6° *uoluptati mihi-*

1. Le sens serait assez favorable à cette hypothèse ici, mais on ne pourrait l'appliquer à *sed nunc transcurso est opus* 13,20-21.

est quod uales 187,3; 7° à la fin d'un membre de phrase *profectum-est beneficium* 205,28, qui rappelle *irriti beneficii* (§ 73). Tels sont les faits; ils ont quelque chose d'embarrassant pour l'esprit, et je ne les donne pas comme devant paraître parfaitement clairs. — On a 223,13 *animus armandus* est, *spes quoque adsumenda* est *meliorum :* il faut bien probablement rayer le second *est*, d'autant plus qu'ici le texte repose uniquement sur les manuscrits d'extraits. Rien n'oblige à ponctuer après *condicio est patriae* 53,1. L'irrégularité *fatendum tibi est amice* 260,30 pourrait passer à cause de la simplicité et de la brièveté de la phrase (§ 36), mais *amice* est à peine intelligible, et je suppose qu'il faut écrire ainsi ce passage : *fatendum tibi est :* unice *Gallicanae facundiae haustus requiro. non quidem*[1] *his septem montibus eloquentia Latiaris excessit, sed quia praecepta rhetoricae pectori meo senex olim Garumnae alumnus inmulsit, est mihi cum scholis uestris per doctorem iusta cognatio.* — *Longa est epistula* 18,21 est d'Ausone.

8. *Autres monosyllabes pénultièmes.*

194. D'ordinaire, un monosyllabe pénultième s'appuie sur le mot suivant, et forme avec lui un groupe qui est traité comme le serait un mot unique ayant la même prosodie : voir les différentes parties de la présente étude. On a vu que cette règle ne s'applique pas aux monosyllabes comme *est*. Elle ne s'applique pas non plus aux monosyllabes comme *me*, quand ils sont précédés d'une préposition qui les régit; il serait absurde, en effet, de les détacher de cette préposition pour les rejeter sur le mot suivant. Il n'y a donc pas à comparer des fins de phrase comme *expectare non-potuit* avec la fin de phrase *apud-te licuit* 132,19. Néanmoins celle-ci a quelque chose qui étonne : on comprendrait bien que *licuit* pût être précédé de *apŭd-hunc,* comme il peut être précédé de *melĭus ;* il semble choquant qu'il soit précédé du bacchée *apud-te*, alors qu'il ne pourrait être précédé du bacchée *amicos*. Ici

1. On lit ici *non quod ;* la source unique du texte est le manuscrit perdu de Juret. 62,30 c'est le manuscrit de Paris qui donne fautivement *non quod;* 249,20 c'est F²; ailleurs Symmaque dit correctement *non quo* (par exemple 80,22, où Juret voulait à tort *non quod*).

encore l'anomalie s'explique probablement par des raisons historiques, la prononciation aidant d'ailleurs Symmaque à faire une différence entre *amīcos* et *apud-tê.*

195. Quand la préposition qui précède le monosyllabe est monosyllabique elle-même, les deux mots forment ensemble un spondée qui ne se confond pas avec le spondée ordinaire. Il peut, comme le spondée ordinaire, être employé devant un mot final du type *ămīcum : in-se recepit* IV 40, *in-me recepi* 237,4, *in-se seuerus* 289,28, *ad-te reuertit* 120,23 ; à la fin d'un membre de phrase, *per-se probatum* 48,11, *per-uos amicus* 105,11, *a-me parata* 113,33, *a-te salutem* 189,7, *ob-res secundas* 277,27. De même devant un mot final du type *ōrātĭōnem :* à la fin d'un membre de phrase, *in-uos adfectionis* 233,7. A côté des fins de phrase comme *defectu nauigationis* (§ 122), on a ainsi *de-te gratulationem* 13,21. Mais il existe aussi des combinaisons où les spondées de la forme *de-te* sont assimilés non plus à des spondées ordinaires, mais à des pieds ayant la pénultième brève. Ainsi *pro-me grata sit* REL. 1, — *ad-te misi* 135,24 (et 40,12, 54,26, 66,3, 130,8, 276,22), — *in-me uoluntate* 20,17 (§ 217), — *ad-te neglegentiam* 243,11, — *prae-te diligam* 17,3, *a-me traditus* 48,17, *a-me nuntii* 97,4, *de-te gaudio* 62,3, *de-te postulo* 134,29, *de-me sentias* 112,28 (§ 36), *de-me gaudeas* 234,16, *de-me praedicas* 260,12. Dans *in-te fas est* 4,17, le spondée *in-te* est assimilé au trochée des fins de phrase comme *sperare fas est* (§ 165). Ce qui revient à dire que les groupes pénultièmes comme *in-te* paraissent échapper à toute règle.

196. Dans *posse te non-neges* VII 47, *ferre quae non-uident* 44,15, *abire par non-fuit* 132,3, les deux derniers mots forment l'équivalent d'un mot comme *ārĭdum;* ces fins de phrase sont donc comparables aux fins régulières comme *esse quae scripseris* I 31. — Il est douteux qu'il faille ponctuer après *ceteris ut nunc facis* 68,13 ; on rentrerait dans une règle connue en écrivant *uti* au lieu d'*ut,* mais le *ut solebas* qui vient ensuite doit déconseiller cette correction. Cf. *factum uelis* etc., § 96.

197. Dans *malo ut iam recurras* 260,7, *existimationis quam nos salutis* 334,19, et, à la fin d'un membre de phrase, *in eo spem quam dedisti* 212,15, *queritur et quod precatur* 339,3, le spondée formé par les deux monosyllabes paraît être considéré par Symmaque comme l'équivalent d'un spondée ordinaire. La correction *cop<ia> iam non egemus* 120,11 paraît métrique-

ment bonne. — A la fin d'un membre de phrase on a de même *periculosa quae post secuta sunt* 172,9. — *Illa sunt quae conperi* 324,12 est corrompu; la métrique écarte la conjecture *sane* pour *sunt* (*fando* irait pour le mètre et pour le sens, cf. 29,23 ; paléographiquement il ne satisfait pas tout à fait, l'échange entre *f* et *s* n'étant pas chose aussi vraisemblable dans le palimpseste qu'il le serait dans un manuscrit en minuscule).

198. *Si adhuc promitteretis quae iam praestitis<tis>* 335,16 : pour faire rentrer cette fin de phrase dans l'analogie d'une cadence connue, il faudrait supprimer *iam;* l'antithèse n'en serait que plus élégante.

199. *Germine sed in-fruge sunt* 104,37 est comparable à *expedit ut ingrata sit* (§ 144).

200. *Si ita-uis Atticis* 23,17, à la fin d'un membre de phrase, doit être rapproché non des fins de phrase comme *esse quae scripseris*, mais des fins de phrase comme *ambiguo conloco.*

201. *Magis quam postulandum est* 125,30 : *magis-quam* paraît former pour Symmaque un groupe, comparable aux mots *antequam, priusquam*, et où la quantité de la pénultième est indifférente comme dans les groupes *rumpendae-sunt, uoluptas-est* (§ 193).

9. *Rencontre des voyelles à l'intérieur d'une fin de phrase.*

202. Il n'est pas douteux que Symmaque admet à la fin des phrases des groupes comme *tuto est, ordiendum est.* En outre, on l'a vu, ces sortes de groupes paraissent être admis devant le mot ou groupe final, et là ils sont traités comme si l'auteur y admettait l'hiatus, ce qui ne peut guère être qu'une apparence.

203. Par contre, Symmaque admet peut-être, devant un mot ou groupe final, l'élision d'un monosyllabe. On a VII 22 *ut uerborum meorum haustus exiguus efficacior sit ad sollicitandam sitim* (dans le meilleur manuscrit, *itim* est sur un grattage) *quam ad explendam;* je conjecture qu'*efficacior* a été déplacé : *ut uerborum meorum haustus exiguus sit, ad sollicitandam sitim* efficacior *quam ad explendam.* L'élision de *quam* explique de même *animi quam occupatio* 24,8. *Liberum quam amicitia* 20,14 est douteux : § 217 n. Au contraire on ne s'explique pas la cadence de 72,18, *progressum* (lacune?)

laudes tuas uidimus (§ 80), *cum ipse religionem magis ad conscientiam referas quam ad gloriam* : peut-être *quam ad gloriam* est-il une glose complétive, et la phrase originale s'arrêtait-elle à *referas*. On peut ponctuer, en admettant l'élision, après *dubium me habet* 2,25. *Se* est élidé dans *nouis inter se amicis* 112,30. De même *si,* à la fin d'un membre de phrase, dans *pretium si adfuturus es* 147,21. *Imperator* doit avoir été déplacé 323,10 : *si erubescis tuas iniurias ultum ire* (voir § 208) *audi* imperator quod te acuat, *nostri inimici sunt qui rebellant;* la cadence, en effet, devient juste en lisant *quod te acuat imperator*. On ne peut nier que les exemples qui appuieraient la doctrine de l'élision sont en somme bien peu nombreux. — Il n'y a pas à tenir compte des petites phrases indépendantes qui échappent à toute règle (§ 36), comme *Sed quid de hoc multa?* 187,7, *Sed de his hactenus* 171,32, *Longum* ou *Sed longum de his loqui : cautio est ne*... 15,25 et 25,22 (douteux : cf. § 216, note.)

204. La question importante serait de savoir si la rencontre des voyelles est admise en général, c'est à dire après un disyllabe ou un polysyllabe, et autrement que devant le verbe être. Ici encore il faut laisser de côté les petites phrases indépendantes, *Sed quid a proposito excidi?* 28,4, *Ne mihi os subleueris* 103,19, *Verum est* 12,8, *Mihi quid solacii erit?* 89,2, *Ea me opinio frustra habuit* 13,32, *Cura ut ualeas* 11,7, *Parua* (?) *haec uisa sunt* 297,7, *Itaque sum dicto audiens* 194,26, *Quo tibi in castris?* 48,25 (si les mots *coram duobus,* qui viennent immédiatement après, ne sont pas une suite corrompue de la même phrase). En outre il faut laisser de côté les exemples où le mot final est un long mot de forme rare, pour lequel on ne sait pas au juste s'il a existé une règle quelconque un peu précise (cf. § 120) : on ne saurait porter un jugement métrique sérieux sur *ademisse admirationem* 46,18, *incerti administratio* 44,8, *diligentiae impetrationem* IX 2 (où on n'a que les manuscrits d'extraits), *satis tutae aestimationis* (ou peut-être *aestimationes*) *sunt* 38,22. Il est ou impossible, ou au moins bien difficile, de classer et par conséquent d'apprécier *quantum me uelle interpretaris* 112,9, *a me sermo inpenderetur* 200,4, *indignatur linguae adsertionem* 108,2[1], *alia linguae ostentatio* 27,16 (*lin-*

1. D'après *P* et les manuscrits d'extraits ; *V* a *indignatus adsertionem,* ce qui permet de se demander si *linguae* n'est pas hors de sa place. On sait que souvent il y a connexité entre les interversions et les omissions.

guae <est> ostentatio serait plausible pour le mètre et pour le sens), *mandati mei executio* 120,13. On manque de points de comparaison pour *dii boni quam nihil homini tutum atque exploratum est* 24,19. *Nunc mihi tu* amice obiurgandus es, *qui cum uicina itinera perstrinxeris, flectere ad nos habenas longum putasti* 119,29-30 : on peut bien poser la question s'il ne faudrait pas lire *amiciter obiurgandus es* (cf. *inopiam protestatus es,* § 162), mais il serait hasardeux de formuler une réponse. Et quelle que fût cette réponse, elle ne résoudrait pas le problème relatif aux mots et groupes de longueur ordinaire. En dehors de ces exemples spéciaux et des petites phrases indépendantes, la rencontre des voyelles est fréquente dans notre texte de Symmaque, mais le nombre des cas se réduit singulièrement, si la critique a soin de procéder d'abord à un épluchage.

205. Dans certaines fins de phrase, la rencontre des voyelles n'existe que grâce à l'erreur des copistes, dans d'autres, grâce à leur paresse. *Domini imperatores* (279,7 et passim; quelquefois, au singulier, *domine imperator*) est incontestablement une formule tronquée, qui, lorsqu'elle était complète, finissait par une cadence régulière *semper augusti* (au singulier, *domine imperator... semper auguste*). Suivant M. Seeck, elle aurait été écourtée par Symmaque lui-même, et le savant éditeur se refuse à corriger les mutilations de ce genre « *ut a scriptore ipso profecta* ». Mais Symmaque ne pouvait pas plus mutiler sa prose métrique qu'un poète ne peut mutiler ses vers. Même dans une prose non métrique il n'aurait pas pu, sans cacophonie, placer après certaines phrases amples une incise aussi courte que *domini imperatores*. Un haut fonctionnaire byzantin ne pouvait pas, sans inconvenance, avoir des impatiences à propos des titres impériaux, alors surtout qu'il ne fait pas grâce à ses lecteurs d'un *uir laudabilis*[1]. Je n'hésite donc pas à attribuer les mutilations aux copistes, d'autant plus qu'elles sont capricieuses et que çà et là la formule pleine reparaît. — *Parua fatemur esse quae misimus, sed honorificentiae parentis religione potius quam me de munere aestimatur* 264, 5-6 : M. C.-F.-W. Müller corrige *praebentis* et *modo mune-*

1. C'est le copiste de *P,* non Symmaque, qui a supprimé 141,24 et 142,27 les abréviations *cū = clarissimo uiro* et *ūc = uiro clarissimo,* données par les autres manuscrits; il est surprenant que M. Seeck les élimine de son texte.

rum aestimantur. Il faut lire, en mettant tout au singulier, *honorificentia e praebentis... quam e modo muneris aestimatur.* — *Priuato rectore utatur* vi 37 : on ne peut hésiter à reprendre l'excellente correction que le sens avait suggérée à Latino il y a trois siècles, et que M. Seeck a reléguée indûment au bas de la page, *priuato rector utatur.* — *Praetoria donum nouum deo* iuuante expectat, *in qua me crocodillos...* 276,10 : ceci est un texte manifestement fautif, connu seulement par les manuscrits perdus. Il faut lire sans doute *expectat <editio>, in qua...*; Symmaque dit souvent *editio,* et aussi *functio.* Les deux mots à deux lignes de distance, 269,18 et 20; dans la même ligne, 178,28[1]. — *Vt desidem me scribendi* saepe accusas. *quid doleam magis nescio. sermo omissus amicitiae neglegentiam uidetur arguere, parcus infantiam* 107,11 : il y a ici quelque chose d'obscur, ce qui a conduit M. Seeck à proposer une correction, l'interversion des deux dernières phrases. Cette correction est insuffisante : ce qui vient ensuite, *castigasti item quod... consociem,* montre qu'il s'agit d'un reproche fait une seule fois, et que par conséquent *saepe* porte sur *scribendi* et non sur *accusas*; d'autre part on voit que ce reproche était double, car Symmaque fait un double aveu, *sum quidem loquendi pauper* (mes lettres sont courtes) *et tenax cartulae*[2] (mes lettres sont peu nombreuses). Il est donc tombé quelque chose. Il faut écrire, par exemple, *scribendi saepe <aut abundanter> accusas.* — *Mystagogum induco* 237,25 : tout appuie la correction *mystagogus* (cf. 160,16, 189,16). — *Scabere aemulos* 277,10 a été heureusement corrigé en *scabere mulos;* cf. Kroll p. 61. — *Primo famam quae optimo cuique pretiosa est, tunc amicitiam* fidei indicem, *postremo leges pro quibus excubas, dignare defendere* 91,29. Cela n'a aucun sens : lire *fidei uindicem.* — *Etenim cum ipse me non esse soluendo* dignum arbitror, *ad uicem meae gratiae fauorem tibi praesidii caelestis exopto* 216,4. M. Seeck supprime *dignum.* Le mot en effet est inexplicable; mais il est probable que la vraie leçon était *nunc,* et que *dignum* est né de ce *nunc* joint à un doublon de la syllabe *do* (la correction *arbitrer* ne me semble

1. *Edictio* 241,4 (dans les manuscrits d'extraits). — Sur *editio, functio,* voir Schulze p. 136, 143.

2. Les manuscrits donnent *cartulae* sans *h,* et il ne me paraît pas démontré que Symmaque ait orthographié à la grecque un diminutif contenant un suffixe latin.

pas indispensable). — *Capituli exitio cunctorum lacrimisque expiauit, nunc interlucet homo* (ou *hoc*) *homini* 277,29 : les deux membres de phrase sont manifestement corrompus. Dans le premier, M. Seeck lit *<poena> capitali exitia cunctorum lacrimasque expiauit;* mais quelle étrange gradation que *exitia lacrimasque!* et la variante *capitali* a chance d'être moins près de la leçon primitive que *capituli* (cette forme cacherait-elle le nom du Capitole?) Dans le second membre, *hoc homini* est peut-être la forme ancienne de la faute, celle dont *homo homini* a été tiré par un interpolateur. De même 278,3 la leçon du manuscrit de Giphanius, *decrepito in placidum mutauere animi,* représente une vieille faute, et la leçon des manuscrits d'extraits et de Seeck, *decrepitos mutauere animos,* n'est qu'un raccommodage arbitraire. — *Nolo litteras stillantes de* summo ore, *illas peto quae arescere nesciunt, quae ex intimo pectoris fonte promuntur* 23,15 (cf. 108,4-6). Telle est la leçon du manuscrit *V;* les manuscrits d'extraits ont *de summo ore stillantes,* mais Symmaque ne place jamais devant un groupe comme *st* une syllabe qui doit compter comme brève. Il avait sans doute écrit *stillantes ore de summo :* les mots *ore de summo* auront été omis, puis rétablis avec peu d'exactitude et, dans les manuscrits d'extraits, à une place autre que la vraie.— *Nam mihi summa curatio est, ut amicitiam tuam boni uberent* (variante *haberent*) 22,23; le manuscrit de Paris fait défaut. Cette phrase, que M. Schulze a notée p. 200 sans paraître surpris[1], est inintelligible, bien que Symmaque emploie 70,8 *uberare* dans un sens un peu différent de ceux qu'indiquent les lexiques. Deux lignes plus haut se trouve un *merito* ou déplacé simplement, selon l'idée de M. Seeck, ou à la fois déplacé et altéré : les deux fautes seraient-elles connexes? — *Sed* (ou plutôt *scilicet?*) *tardiores processus habet uerecundia, quae facit ut intra merita honoris sui haereat* (ou *aereat*) 111,30-31. Cela signifierait « la modestie est cause qu'elle-même reste en deçà des mérites de son avancement », ce qui est absurde. On peut lire *honor suus :* elle est cause que son propre avancement reste en deçà de son mérite. — *Suscipe oro benefaciendi prouinciam quae hominum merita*

1. M. Schulze cite *uberare* transitif dans « Eumen. ». C'est l'*Incerti gratiarum actio Constantino Augusto* de Bährens, *Panegyrici* p. 188,1; mais là il faut lire *ubertat,* comme Bährens l'a imprimé d'après ses sources, et comme la métrique l'exige.

deo adplicat, *clarior<es>que fructus ex huius commodo cape, mihi enim uidentur beneficia plus conferre praestanti* 189,30. Cela ne semble rien dire de précis[1]; on a conjecturé *hominem merito,* mais le sens d'*adplicat* resterait étrange. Ce mot, dans Symmaque, signifie « imputer » : *causam silentii non uoluntati aut desidiae meae sed occupationibus adplicetis* 210,20. Ailleurs c'est « mettre en œuvre pour » : *illius fortunae adplicem* (*preces*) 48,12. Un exemple notable du même mot est 237,23, *quaedam scintilla sapientiae est uirtutum luminibus adplicari* « de vouloir se mettre dans l'entourage des hommes supérieurs ». En tout cas, supposé qu'on doive accepter la construction *alicuius merita alicui adplicare*, il y aura une correction bien simple : *hominum merita* diis *adplicat.* M. Seeck a relevé en effet cinq passages où le polythéisme de Symmaque a été ainsi dissimulé, par un *interpolator christianus* suivant lui, plus probablement par divers copistes[2], et il y a un sixième exemple [3]. — *Non aspernabere... diptychi et apophoretici oblationem* 268,6 : *apophoretici* est un barbarisme, et doit disparaître du texte de Symmaque et des dictionnaires; on n'a ce passage que par le manuscrit perdu de Juret. Si on compare 140,9 *diptychum candidati et apophoretum librarum argenti duarum,* 66,25 *diptycha et apophoreta suscipere,* on ne doutera guère qu'il faille lire ici *apophoreton oblationem.* — *Potest tamen adhuc istiusmodi munus augeri* (variante *augere*) scribendi adsiduitate, *ut cumulet uoluntas familiaritatem nostram* (placer *uoluntas* après *nostram,* § 97), *quam nunc uidetur necessitas inchoasse* 263,25, texte connu seulement par les manuscrits perdus. Ici *ut cumulet* va mal après *adsiduitate,* mais irait bien après *augeri :* on lira donc, en intervertissant, *scribendi adsiduitate istiusmodi munus augeri.* — *Salue igitur mi* domine inimitabilis, *nosque et generaliter cum ceteris ut nunc facis* (§ 196) *et speciatim cum carissimis ut solebas, his muneribus oris ac pectoris tui benignus inlustra* 68,12-14.

1. M. Boissier, *Journal des Savants*, 1888, p. 722, dit que Symmaque recommande la bienfaisance aux riches avec des termes *qui rappellent la charité chrétienne.* Il y a bien des chances pour que ce jugement soit exact, mais je ne crois pas que nous soyons sûrs du texte sur lequel il porte.

2. Le singulier fautif est donné 4,30 par *VΓ* (contre *M* qui aurait le pluriel?), 6,14 par *F* (contre *V*), 116,24 et 127,23 par *VF* (contre *P*), 128,25 par *VM* (contre *P*; *diis P, deus VM,* lire *dii*); ici il serait donné par *PVM.*

3. A la liste de Seeck il faut ajouter 23,12 (*F* contre *V*).

Le mot *inimitabilis* est justifié par le contexte, *qui amorem in nos tuum aequiperare non possumus* (ou plutôt, vu l'étrangeté d'un tel compliment, *qui am<andi m>orem...?*) 68,11, mais ce mot n'a pas de sens s'il se rapporte à *mi domine*. Le correspondant de Symmaque étant à la fois son cousin-germain et le père de son gendre, et Symmaque paraissant s'exprimer au nom de toute la famille, on peut supposer qu'il avait écrit à peu près ceci : *mi domine*[1] *<frater et parens> inimitabilis*. On n'a ici que le manuscrit de Paris. — Symmaque écrit à Julianus III 6 (71,30-72,2) : *solet quidem aegritudines animi ratio mitigare, sed fortunae nostrae tantum uulnus est ut ei ne tua quidem delenifica et suada facundia, cicatricem possit obducere. fors fuat an dies longa quandoque hebetet laxatum dolorem, siquidem malis omnibus finis de tempore uenit. interim frigent uerba solantium, neque aures adplicat consiliis bonis surdus ex iniuria animus*. L'avant-dernier mot est parfaitement impropre : la douleur que cause à Symmaque la mort de son frère ne peut être appelée *iniuria;* ici pourtant je ne crois pas qu'il y ait altération du texte. L'explication de la difficulté est fournie par les mots *delenifica et suada facundia,* qui figurent un peu plus haut. On les retrouve dans une lettre d'Ausone à Symmaque, 17,21 : *modo intellego quam mellea res sit oratio, quam* delenifica et *quam* suada facundia. A coup sûr, Symmaque ne fait point allusion à la lettre d'Ausone quand il écrit lui-même à un tiers (ce qui a paru croyable à M. Schulze p. 116 et 230, et que M. Kroll p. 88 a essayé d'expliquer) : la locution commune aux deux lettres est donc une citation d'un passage classique[2]. On peut penser à quelque scène célèbre d'une tragédie (la *facundia* est peut-être celle de Phénix cherchant à apaiser Achille dans la pièce d'Accius); *surdus ex iniuria animus* serait un premier hémistiche de septénaire tiré de la même scène, et *iniuria* ne devrait être entendu avec rigueur que du héros tragique.

206. Ailleurs la rencontre des voyelles n'existe que par le fait des philologues. *Constat cito eruendum* 275,32-33 est une conjecture

1. *Mi domine,* sans épithète, se retrouve 11,5 (Symmaque à Ausone). Ausone écrit 18,5 *domine mi fili Symmache.*

2. Symmaque emploie d'ailleurs pour son compte l'adjectif assez rare *suadus : suada Circae pocula* 24,10. L'exemple est curieux, car Symmaque prend *Circae pocula* dans Horace, *Epist.* I 2,23 (Kroll p. 54) et ajoute *suada.* — Il dit *deleni<fi>cis amoris artibus* 184,23-24.

pour *constituit eruendum*, texte qui est bon en soi, et qui n'a été mis en suspicion que parce que les copistes avaient omis le sujet de *constituit*. *Diuturnitatem edidisse* : voir § 89, note. *Definitum auctionis* 326,29, selon Kroll p. 17 : texte des plus incertains; cf. § 70. *Muneris nostri admouetur* 140,30. *Rei expostulas* 267,19 : les sources ont *rei postulas*, qui est bon, ou *rei epistola*, corruption qui ne tire pas à conséquence. *Epistolae iteratio* 168,11, à la fin d'un membre de phrase, est une conjecture; elle est peu claire[1]; le manuscrit a *gratia*, qui à la vérité se comprend mal, mais qui va bien métriquement. Il est bien douteux que *biennium obdura* VIII 41 soit fin de lettre ou même fin de phrase. M. Seeck, 214,2, propose de boucher ainsi une lacune, *dictio <salutis longiorem> excursum* : cela ira bien si on choisit l'ordre inverse, *longiorem salutis*. *Propere emissa* 170,27 est une conjecture pour *nuper emissa*. *Candidati adsereret* 332,35 est conjectural; le palimpseste a ******tis*, peut-être *cantatis; <mei> parentis* irait. M. Seeck ponctue 311,11 *impetrati excidit; cognitorem namque...;* or les sources donnent ou *cognitor eamque* ou *cognitorem quem;* la métrique appuie la conjecture de M. Guillaume Meyer (de Spire), *impetrati excidit cognitore, quem* ... — Les sources donnent 297,1-4 *tuitionem contra me et annonae praefectum clarissimum uirum, de sede uicaria postulauit, cum ergo* (lire *ego*) *aditus in causa publica ciuilem conuentionem* matri eius *super nepotis sui munere detulissem, responsione seruata* qua (*ou* quae) retinere asseritur patrimonium candidata (*lire* candidati), *praefectus uero annonae...* : cela va très bien pour la métrique ; M. Seeck transporte *quae... candidati* après *matri eius*, de sorte que *matri eius* devient la fin d'un membre de phrase. Il faut renoncer à cette correction; d'ailleurs, elle ne paraît pas atténuer les difficultés de fond nées de la complication de l'affaire[2]. — La prétendue fin de

1. Il est douteux d'ailleurs que cette lettre (VI 53) ait le moindre rapport avec VI 63, comme le suppose M. Seeck p. CLXIV. Sans doute toutes deux ont été confiées au même porteur, mais non pas dans les mêmes circonstances.

2. Une de ces difficultés semble aisée à écarter. Le personnage qui est le sujet de *postulauit*, le clarissime Celsus, avocat près la préfecture urbaine, est dit *socius* du candidat (296,34), sans qu'il soit indiqué entre eux un lien de famille. Mais, la mère de Celsus étant la grand'mère du candidat, Celsus est nécessairement ou le père du candidat ou son oncle, et cela ne peut être passé sous silence. Il faut donc, très probablement, remplacer *socius* par *thius* ou *tius* « oncle », l'italien *zio*, le mot roman tiré de θεῖος. Cf. Isidore, *Orig.* IX 6,15; on me dit qu'un exemple de *thius* se trouve dans une inscription récemment découverte. L'interpolateur a considéré *tius* comme une mutilation de *sotius* par un *t*, épel qui se retrouve dans le principal manuscrit des lettres privées (P), 49,18 et 104,13. Ces sortes de fautes, banales dans les manuscrits des temps capétiens, sont encore assez rares dans les bons manuscrits de Sym-

lettre *accessu hiemis* VIII 2 est tout à fait douteuse. *Recte agis* 51,29 ne paraît être une fin de phrase que par une mauvaise localisation de la lacune. *Gratulatio exequetur* : voir § 91. *Nolo pro meo debito curiam interuenire* 337,30 est conjectural : le palimpseste a *peruenire,* qui convient pour la métrique. Si on veut satisfaire aussi au sens, on n'a qu'à lire *conuenire,* qui dans Symmaque signifie souvent « s'adresser à, recourir à, requérir, faire intervenir » (ainsi 48,34, 97,28, 138,32, 147,4, 158,20, 250,1, 268,17, 273,8, 292,17, 295,11 ; cf. *conuentio* « interpellatio, exactio », étudié par M. Schulze p. 135.

207. On peut encore imputer aux philologues les cas de rencontre de voyelles, quand ils ont négligé une variante qui exclut cette rencontre. *Certamina* ou *certamen offerimus* : § 41,10, note. *Latius quaesita exequatur* 23,29-30 : préférer l'autre leçon *quaesita latius. Exemplaribus gestorum intimaui* 299,15-16 : préférer *gestorum exemplaribus. Nequaquam mihi orandus es* 85,4 : préférer *orandus es mihi* (au commencement d'une phrase Symmaque écrit *orandus mihi es* 113,14). *Vt soletis propitii auxilium* 310,8-9 : préférer *propitii ut soletis. Asterius mihi auctor est* 261,14, à la fin d'un membre de phrase, selon Scioppius : lire plutôt en supprimant *mihi,* selon Juret. M. Seeck termine une phrase par <*ius*> *antiquum obtinet* 278,1 : il faut ou adopter comme une variante meilleure[1] la leçon *antiquum obtinet locum,* ou la considérer comme une meilleure conjecture et s'en inspirer pour corriger soi-même le passage. *Praeclarae mentis tuae adfectionem* 98,2 : préférer *tuae mentis. Vsque ad aegritudinem* 231,12 : voir § 114. *Prolixa esse non debet* (ou *prolixa non est*) *gaudii mei adtestatio* 224,12, à la fin d'un membre de phrase : préférer *prolixa gaudii mei esse desinit attestatio,* leçon qui est non seulement régulière pour la métrique, mais, bien plus que les autres, à l'abri du soupçon d'interpolation. *Pergentium inquisitio* 243,29 d'après les manuscrits d'extraits (*inquisitio* se retrouve 165,19[2]) : le manuscrit de Giphanius, ordinairement meilleur, avait *conquiri...,* ce qui permet de lire *conquisitio;* sur l'échange des préfixes *in-* et *con-* voir § 210, p. 89.

208. Supposé qu'après un polysyllabe Symmaque admette la rencontre des voyelles, cette rencontre entraînera forcé-

maque. Dans *P* je vois *t* pour *c* seulement dans *conditio* 29,27, 33,30, 88,28, etc. (c'est un barbarisme facile à commettre), *solatium* 54,30, *efficatior* 56,9, *benefitium* 56,29, *partius* 95,20, *prouintia* 119,31, *commertium* 189,2, et inversement *c* pour *t* 55,21, 72,3, 99,14, 133,24, 186,20, 186,29 ; les manuscrits des *Relationes* ont *prouintiae* 283,12, *efficatia* 282,37. Il est probable que l'archétype donnait ordinairement *sotius;* c'est l'explication des fautes comme *societate* pour *satietate* 223,20.

1. Elle est de F^3, cf. § 154.

2. Et avec un autre sens dans plusieurs passages : Schulze p. 143.

ment ou bien un hiatus ou bien une élision. Si donc un passage n'est métriquement correct ni dans l'hypothèse de l'élision ni dans l'hypothèse de l'hiatus, on doit le tenir pour altéré, ne présentât-il aucune difficulté du côté du sens ni du côté de la langue. *Vt post testimonium meum tamquam nouus amicus tibi accedat* IX 36, passage connu seulement par les manuscrits d'extraits : déplacer *tibi;* cf. *si tibi probabilis amicus accedat* II 80, *ad familiaritatem praeclarae unanimitatis tuae quasi tibi etiam sedulo spectatus accedat* II 72; cf. aussi I 60. *Praesentis desiderii ostendit* 247,4 : lire *desiderii praesentis;* cette lettre n'est connue que par les manuscrits perdus de Juret et de Giphanius. *Voti mei indicia* 91,2 : Symmaque avait probablement écrit *communis,* qui serait bien plus en harmonie avec le contexte; *communis* omis a donné lieu à l'intrusion d'une glose complétive *mei. Prouinciis uestris male abusi sunt* 308,26 : lire *male uestris;* le contact de *uestris* donnera à *abusi sunt* plus de propriété. — *Dehinc prosequor receptam petitionem, quae supradicto si nondum tibi cognitus est praestet* clientelae aditum, *si iam notus augmentum* 252,24 : la lettre n'est connue que par les manuscrits perdus de Juret et de Giphanius, et au lieu de *receptam petitionem,* Juret imprime *recepta est,* ce qui peut faire supposer un archétype en mauvais état; le sens gagnerait, aussi bien que la métrique, si on écrivait quelque chose comme *clientelae aditum* <*tuae, fauoris*[1]> *si iam notus augmentum.* Cf. 245,29-30 *ut ei apud te primam ianuam meus sermo reseraret, sua uita atque eruditio conciliaret* amicitiam *pleniorem;* 212,1-3 *hunc si unanimitas uestra ante non didicit, iudicium meum secuta suscipiat, si usu aliquo iam probauit, quaeso ut illi honor testimonii mei conciliet apud uos* amoris augmentum; 30,23-24 *nam ubi* amoris *rudimenta praeuenta sunt, secundae gratiae locus est ut* augmenta *poscantur;* 81,2-3 *cum* adfectio *boni animi capax sit* augmenti; 94,9-10 *ut* religio, *quae te hortante sumpsit exordium, me adnitente sumat* augmentum; 190,4-5 *tua erga eum* diligentia *non recipit* augmentum; 194,26 *nulla enim* caritas *ita plena est ut* augmenta *non capiat;* 208,22 *meae preces in* augmentum commendationis *accedunt.* (*Definitionis augmenta* 304,1-2 est un peu différent). — *Si erubescis tuas iniurias* ultum ire, *audi imperator quod te acuat* (ci-dessus § 203), *nostri inimici sunt qui rebellant* 323,10 : pour mettre en relief

1. Schulze p. 141 : « uocabulum *fauor* ap. Symm. saepissime legitur ».

tuas qui est le mot important, il est tentant de corriger *tuas ire iniurias ultum*[1]. — On a vu plus haut (§ 89) qu'il faut considérer comme fautives les fins de phrase dans lesquelles un mot du type *ārĭdum* est précédé d'un trochée ou d'un spondée. Ni l'hypothèse de l'hiatus ni celle de l'élision, par conséquent, ne permettent de croire intactes les cadences des exemples qui vont être cités. *Felix materia est* suadere otium, *sed haec adhortatio animum sui iuris requirit* 170,24 : considérer la première incise comme une de ces courtes phrases qui échappent aux règles ? ou bien lire *suadere otium se<nescenti, se>d haec...?* (pour l'âge de Symmaque, voir Seeck p. XLIV). *Quererer consul inuicte necdum tibi* parere omnia, *nisi ea quae adiuncta sunt scirem facta meliora* 328,29 : l'antithèse est mauvaise et le compliment est équivoque[2]; il faut donc substituer à *omnia* une expression dédaigneuse, par exemple *nonnulla* (cf. un peu plus haut « *parum quiddam* naturae superest quod adhuc Romanus inquirat »). *Formidabo arbitrum* 260,26, dans une lettre dont le texte repose sur des manuscrits perdus : en insérant *nunc* on écarterait toute difficulté; ce *nunc* rentrerait d'ailleurs dans l'idée générale. *Qui indictae sibi litis iniuriam* fortunae imputat, *gratiam uero boni reditus de tuo potissimum sperat auxilio* 141,9 : *litis iniuriam* et *boni reditus* formant des cadences régulières, on peut se demander si *fortunae imputat* n'est pas une incise mutilée, et l'obscurité du fond n'est pas défavorable à cette hypothèse, mais une correction simple serait *fortunae <uicibus> imputat.*

209. Ici se trouve terminé l'épluchage préalable, et il serait maintenant possible de trancher le problème essentiel, si les exemples qui restent n'étaient pas en nombre presque dérisoire, et s'ils n'étaient pas contradictoires entre eux. Tels qu'ils sont, ils ne me paraissent pouvoir conduire qu'au scepticisme. Il serait hasardeux d'affirmer que la métrique de Symmaque ait admis, après un polysyllabe, la rencontre des voyelles; il serait hasardeux aussi de le nier. Le plus sage est de se défier, et de considérer toute fin de phrase où des voyelles se rencontrent comme suspecte par cela même.

210. Si la rencontre des voyelles est licite, le premier mou-

1. Ou bien *ultumire* serait-il un mot unique, analogue d'une part aux infinitifs futurs passifs comme *ultuiri*, d'autre part à *circumire* ou *circuire?*

2. *Adiuncta sunt*, d'ailleurs, manque d'un complément (tel qu'*imperio tuo*), mais cette difficulté semble indépendante de l'autre.

vement sera de supposer qu'elle entraîne élision. En fait, il n'y a que bien peu de passages où l'hypothèse de l'élision donne une cadence juste. *His quippe mensibus Campania nitet agri ubere et* arbusti honore, *Baiae imbre raro sole modico temperantur* 6,21; ici on n'a que les manuscrits *VM,* qui dérivent d'une même source, et *nitet agri ubere* n'est pas très bien dit (*uber agri* est de Virgile, *Aen.* VII 262; Kroll p. 48; cf. *uber eloquii* 77,25)[1]. Il serait donc tentant de lire en deux incises, *his quippe mensibus Campania nitet, agri ubere et arbusti honore <luxurians>* (ou n'importe quel supplément équivalent). — *Habes saeculum* uirtuti amicum, *quo nisi optimus quisque gloriam parat, hominis est culpa non temporis* 84,15. Trois lignes plus loin on trouve au pluriel *secundo... cursu probae artes et* uirtutes *feruntur;* peut-être est-ce une raison de suspecter *uirtuti*, d'autant plus que Symmaque s'ingénie d'ordinaire à varier les mots (§ 213). En tout cas il n'est pas indispensable de diviser la phrase en trois incises. — *Nam repudiata censura grauat nos principio sola* argumenti inspectione, *sed ubi dicta legeris cum sententia mea in gratiam reuerteris* 108,20. Supposons que Symmaque ait écrit *conspectione*, mot qui paraît ne se retrouver qu'au VIe siècle, dans un passage de Julien le juriconsulte : la cadence serait parfaite, et le sens serait plutôt meilleur, car, si la tournure était verbale, le verbe employé serait *conspicere* et non *inspicere*. Les copistes, d'ailleurs, auraient facilement altéré un mot aussi rare que *conspectio*, et on retrouve dans Symmaque *con-* préfixe remplacé par *in-*; ainsi *inquisitio*, § 207; 276,11 les deux manuscrits perdus paraissent avoir eu l'un *conpellit*, l'autre *impellit*. On a 146,31 *intentionibus* pour *contentionibus,* qu'a rétabli l'interpolateur du manuscrit *M*. Inversement, 300,19, *consistentibus* doit être une faute pour *insistentibus;* cf. 282,10. On a toutefois *gestorum curialium* inspectione *cognosces* 99,27. — *Consilio trahendae solutionis utendum est, et pars quae ad germanum tuum pertinet* subicienda auctioni, *ut huiusmodi iniuria factum iuuenis exaggeret, aut expleat uoluntatem* 156,30. On n'a ici que le manuscrit de Paris. *Subicienda <est> auctioni* donnerait, à ce qu'il semble, une cadence correcte (§ 193), et justement il est peut-être dur de sous-entendre l'auxiliaire, le *consilio utendum est*

1. Il y a quelque chose d'un peu différent dans 176,22-23 : *exasperat animum male gesta ratio uilicorum, neque ager* cultura nitet *et fructuum pars magna debetur, nihilque iam colonis superest facultatum.*

qui précède étant disparate. — *Mediolani interim dego ad obsequia auspicii consularis d. n. Valentiniani euocatus* 87,11. Symmaque, qui écrit 49,15 *domini nostri Theodosii* tout court, 49,30 *d. n. Theodosii uenerabilis principis,* a pu donner à Valentinien un qualificatif analogue, <... *principis*> *euocatus* (cf. § 79); mais mieux vaut écrire *Mediolani interim dego ad obsequia auspicii consularis, d. n. Valentiniani* <*litteris*> *euocatus*[1]. Ici encore on n'a que le manuscrit de Paris[2]. Comparer 203,4-5 *sacris enim d. n. Honori augustissimi principis*

1. Ainsi le génitif *Valentiniani* cesse de dépendre gauchement d'un autre génitif. — Ce n'est plus l'empereur lui-même qui va être consul, ni, avec lui, le destinataire de la lettre (II 52). Cette lettre n'est donc pas de la date indiquée par M. Seeck, p. CXXXIV; une difficulté qu'il signale avec beaucoup de pénétration disparaît.

2. La suite de la lettre est celle-ci : *accito mihi fors dedit exercendi circa te stili copiam. libenter ut honor amicitiae postulabat amplexus, salutem tibi defero, quam si bene contemplor familiarium religionem, frequenti usu uicissitudinis repensabis*; M. Seeck lit *ac cito* <*quam*> *mihi.* Au lieu d'insérer ici *quam,* on pourrait insérer *eam* après *copiam*, mais je ne sais si *amplexus* ne doit pas être construit sans accusatif; cf. 50,25 *interea quod te adfore polliceris uehementer amplector.* Quant à *accito*, c'est le participe d'un verbe que Symmaque emploie souvent. Il n'a pu écrire *ac cito,* car, conformément à la règle de Haupt (*Opuscula* I 107), il ne place jamais *ac* devant une des consonnes *c*, *g*, *q;* en dehors du *ac triumphatores* contenu dans le titre des empereurs, j'ai noté dans Symmaque 8 exemples de *ac* devant *t,* 9 devant *d,* 13 devant *p,* 5 devant *b,* 6 devant *n,* 10 devant *m*, 5 devant *r,* 9 devant *l,* 7 devant *s*, 3 devant *st,* 1 devant *sc* (285,15), 11 devant *f,* 1 devant *i* consonne (310,13), 3 devant *u* consonne, total 91. Je n'ai pas aperçu un seul exemple de *ac c-* ou *ac g-;* quant à *ac q-*, il ne se trouve que dans *Venantii ac Batrachiae professio* ac *quorundam capitalis damnatio* 310,27, phrase où il est permis de le corriger (et où peut-être, en effet, il avait été corrigé dans l'archétype de nos deux manuscrits subsistants, car ils présentent dans la même ligne un *et* de trop). Symmaque écrit 67,32 *spectatum mihi* atque *coniunctum,* 176,18 *quorum contuitus* atque *conuictus commendare nonnumquam solet etiam parca conuiuia,* ce qui est digne de remarque. En effet, en dehors des fins de phrase où *atque* sert à la cadence, comme 99,29, 100,22 (voir § 80, p. 45, note 1), 114,26, 148,28, 152,21, il emploie *atque* presque exclusivement devant une voyelle ou une *h* (exceptions *Honori atque Virtuti* 12,22 [il y a un *ac* dans la même ligne], *amoris atque iudicii* 161,34, *acuminibus atque sententiis* 179,3, *odore atque uestigiis* 182,8, *uirtute atque ratione* 223,12, *rebus atque rationibus* 247,25, *partes atque rationes* 271,29, *memoria atque documentis* 282,3; 207,22 il faut choisir la leçon des manuscrits d'extraits, *in te atque* in *fratre*); 62,31 le manuscrit P donne *atque difficile,* mais Scioppius (d'après Γ?) a imprimé *ac* (comme à la ligne précédente *ac diligentiae*). — Symmaque n'emploie jamais *ac* devant voyelle; *ac ore* 214,2 et *ac experta* 335,32 sont des leçons des plus douteuses, comme 154,28-32 les variantes *ac unici, ac eruptiones, ac Euangelum,* écartées par Seeck.

litteris *ad officium magnifici consulis euocatus,* 138,17 epistola *consulis euocauit,* 161,26-27 *sanctitatem tuam sacris* litteris *euocandam,* 168,1-2 scripto *eius euocatus.* — *Testabitur officii aemulatio* 188,23. L'interversion *officii testabitur* donnerait une cadence excellente. — Un dernier exemple se trouve 249,24, *antiquior est enim mihi* (ou *est enim,* ou *enim mihi est*) *amicitiae cultus quam illis* (ou *ullis,* ou *illius*) *praesidii impetratio* (ou *interpretatio*). Le texte n'est connu ici que par les manuscrits d'extraits. En tout cas ce dernier exemple est le septième[1]. On voit combien reste douteuse, pour les polysyllabes, la légitimité de l'élision, pourtant si plausible *a priori.*

211. Faut-il corriger les sept exemples, et supposer au contraire la légitimité de l'hiatus? Cela cadrerait avec l'hiatus apparent de *est* (§ 193), mais jurerait avec l'élision présumée des monosyllabes (§ 203). Et comment croire à une telle contradiction entre la prose métrique et la poésie métrique? Symmaque, dans ses vers, pratique naturellement l'élision à la façon classique : 1,20, 2,6, 2,10, 2,11, 2,13, 2,18, 2,19, 7,12. D'ailleurs il ne faudrait pas faire trop de fond sur le nombre un peu plus grand des exemples. Il y en a trop pour qu'on se sente hardi à les corriger sans forme de procès, mais il semble qu'il n'y en ait pas assez, si ce sont les applications d'une règle reconnue par l'écrivain. Personnellement, ils m'inspirent une défiance insurmontable. — Je les répartis en trois classes, selon la forme du mot qui semblerait être en hiatus.

212. Hiatus apparent d'un mot à pénultième longue : *Quare rursus te ad amici defensionem exhortor* 81,9. La phrase devait, semble-t-il, finir par la cadence *amici defensionem,* de sorte qu'*exhortor* est suspect d'avoir été ou simplement déplacé, ou ajouté par conjecture pour remplacer un autre verbe, omis dans la partie antérieure de l'incise. Il y a quelque chance pour que le verbe authentique ait exprimé une autre nuance qu'*exhortor;* cf. dans la même lettre *postulaui, petitione, precatio*[2]. On pourrait songer à une correction comme *te ad<uoco ad> amici. Exhortor* se retrouve 239,23, mais construit avec *ut.* — *At mihi animus gliscit gaudio quod euentus*

1. Il n'y a pas nécessité de ponctuer 312,27 après *fieri amat,* heureuse conjecture pour *feriam et* ou *fieri solet,* que confirme le *fieri amat* de 77,19-20 et de 171,29 (cf. Kroll p. 78).

2. Cette considération semble écarter la première conjecture qui vient à l'esprit, *ad amici defensionem cohortor.*

reip. prosperos parili tuo sermone ornasti, *unde factum est ut nostris quoque obtutibus qui procul agimus, quaedam gestorum facies subderetur* 256,24. *Ornasti* prépare médiocrement l'incise suivante : mieux vaudrait, pour le sens, *sermone* <*prosecutus*> *ornasti* ou *sermone* <*testis*> *ornasti.*

213. Hiatus apparent d'un polysyllabe à pénultième brève : *Numquam in me parcam quin* (variante *qui in*) *tuo* animo obsequar. *noui quam sis mei sermonis exoptans. propterea decreui cum* animo *nihil supersedere litteris porrigendis* 36,10. Le second *animo* rend le premier suspect : c'est sans doute une conjecture faite par un copiste pour remplacer un substantif manquant, par exemple *uoto,* omis entre *obsequar* et *noui.* — *Verba feci in* amplissimo ordine, *quae ubi in manus tuas uenerint, ex tuo animo conicies iudicia ceterorum. ego sub incerto examinis tui aliorum sententias occulendas putaui, ne te praeiudicio tanti* ordinis *uiderer urguere* 23,6. *In amplissimo ordine* est suspect si près de *tanti ordinis*[1], et par elle-même cette expression soulève certains doutes. Suétone dit correctement *egit et gratias ei apud amplissimum ordinem* (*Vesp.* 2), comme il dirait *apud senatores; uerba feci in amplissimo ordine* semble barbare, comme le serait *uerba feci in senatoribus*[2]. *Ordine* a peut-être été inséré par un copiste pour suppléer à une omission, celle de *coetu* ou *patrum coetu* par exemple (cf. 38,20 *legenda in concilio patrum*). — *Id si ita est neque me opinio* frustratui habet, *futurum reor...* 64,15; on n'a ici que le manuscrit de Paris. On ne peut soupçonner l'intégrité de *frustratui* (cf. Plaute *Men.* 695, Nonius p. 6), mais il est très possible que ce mot ait été séparé du suivant par l'adverbe *nunc,* et que celui-ci ait péri par suite de la ressemblance des groupes *-tui* et *nu.* — On n'a aussi que le manuscrit de Paris pour 88,7, *fames in limine erat. In limine,* au figuré, se dit-il

1. Les écrivains médiocres évitent les répétitions de mots. Symmaque, en maint endroit, s'ingénie en synonymie. Voir par exemple dans Schulze, p. 144, la liste des équivalents qu'il donne à *scriptio*; p. 153, les équivalents de *morbus;* p. 156 n., les titres honorifiques donnés dans une même lettre à un même correspondant. Dans la lettre II 67 (§ 32), *commendationis* vient bien vite après *commendatio,* mais la lettre jumelle VII 53 présente une rédaction diversifiée; Symmaque, probablement, s'était aperçu de sa négligence.

2. Pour Symmaque comme pour Suétone (et pour Pline *epist.* X 3), *amplissimus ordo* désigne le corps des sénateurs, non une assemblée de sénateurs. *Hoc ordo amplissimus diu non tulit* 335,34. *Mihi amplissimus ordo mandauit* 101,9. Cf. 34,10, 99,27, 208,27. Même *amplissima curia* 271,29 a ce sens.

sans déterminatif? ici il serait aisé d'ajouter par exemple *patriae,* mot par lequel Symmaque désigne volontiers la ville de Rome. — *Vt per fetiales quodammodo euocaretur* 336,2 : lire *deuocaretur?* le copiste du palimpseste a bien pu omettre une des quatre lettres du groupe ODOD.

214. Hiatus apparent d'un disyllabe à pénultième brève : *Continuatio enim longi itineris stilo obstitit* 75,27 ; on n'a que le manuscrit de Paris. *Stilo obstitit* semble un peu bizarre, même dans la latinité de Symmaque, pour signifier « m'a empêché d'écrire ». Cf. 230,14-15 *aduersam ualetudinem corporis mei* missitandis *hucusque* litteris *obstitisse.* — *Castigasti item quod te fratribus tuis dicenda salute consociem... quid si uos una ad mensae genialitatem uocarem? nolles eodem cum fratribus toro accipi?* 107,18. On dit bien *accipere apparatu, cena, hospitio,* et Arnobe (VII 29) dit même *accipere se uino* dans le sens d'*inuitare se uino; accipere toro* est mauvais, parce que le verbe y signifierait non plus « accueillir », mais « placer ». Il est donc bien possible qu'*accipi* soit une glose complétive; Symmaque aura dit elliptiquement : *nolles eodem cum fratribus toro?* — *Ero igitur uerborum modicus dum singulari uerecundiae tuae obsequor* 102,8-9; on n'a que le manuscrit de Paris. Peut-être *obsequor*, omis après *dum,* aura-t-il été restitué à la fin de la phrase, conformément à l'ordre accoutumé de la prose; dans ce cas Symmaque aurait suivi à peu près le même ordre que 99,19, dans une autre lettre adressée au même correspondant, c'est à dire à Stilichon : *uereor enim ne haec ipsa adferant fastidium praeclarae uerecundiae tuae.* — *Iuuandum enim tibi filium meum Desiderium litterae meae ingerunt* 202,28. La construction est la même que dans 108,16-17 *uel tradendas coram... duas oratiunculas meas uel mittendas in patriam fidelitati eius ingessi.* Le sujet d'*ingerere* est *litterae,* comme 50,12 c'est *stilus*. *Ingerere* est, pour Symmaque, à peu près synonyme de *suggerere* et d'*insinuare,* car il emploie successivement les trois verbes dans trois lignes successives d'une même lettre, 50,12-14. Il semble qu'il préfère *ingerere* pour un avis écrit, *suggerere* pour un avis oral[1]. Il

1. Cela pourtant n'est pas rigoureux, car, au moins dans un sens figuré, il dit *ingerere auribus* 119,8, 212,20, 255,24.— J'ai noté *ingerere* dans les passages suivants : 162,29, 168,21, 177,14, 196,17, 209,17, 216,21, 249,15. — M. Schulze, p. 140, traduit bien *suggestio* par « *mündliche* Vorstellung ». — Il donne la liste des passages contenant *suggerere*, p. 217.

est donc difficile de soupçonner l'intégrité du texte cité tout à l'heure. Mais il n'est pas indispensable de ponctuer après *ingerunt;* l'incise, dans l'idée de l'auteur, comprenait sans doute les mots suivants : *uirum praeter fortunam cunctis rebus ornatum.* — *Merito omitto conperta stilo exequi* 207,12 (cf. *uerum hoc exequi mitto,* Quintilien v 10,18). On a de même *stilo exequenda* 86,2, mais avec un autre préfixe *quae stilo* persequi *superuacaneum duxi* 80,17. Une confusion des deux verbes ne peut guère être imputée aux copistes du moyen âge[1]; elle ne serait pas incroyable de la part d'un des secrétaires de Symmaque. Ses lettres étaient ordinairement dictées[2], et en tout cas, bien rarement autographes: peut-être même ses amis n'ont-ils connu son écriture que par quelques post-scriptums. — *Quas tu nobis indagines leporum quos natales canum dies quae uenatica festa mentiris? cessent* (lire *censen*) *posse me retrahi a uoluminum studio in eas artes quas tibi adrogas?* 103,23; on n'a plus que le manuscrit de Paris, mais la lettre figurait dans les manuscrits perdus de Scioppius; diverses menues fautes comme *cessent* indiquent un mauvais état de l'archétype et légitiment une certaine défiance. — *Nam homo tuus tabellarium se* mihi optulit, *cui nihil litterarum dare summa piaculi esse perspexi* 141,16-17. — *Vos in propinquo urbis celebriore fama rerum agitis et* pari otio, *uestrum est procul positos ditare conpertis* 175,31. — *Puto esse* 20,9 : voir § 217 n.

215. Au lecteur de voir s'il peut plier son esprit à reconnaître dans quelques-uns de ces passages un hiatus authentique. Certes il en est qui laissent la critique hésitante, et comme embarrassée de ses soupçons perpétuels; pour ma part, il m'est moins dur de supporter cet embarras que de croire à l'hiatus.

10. *Discussion particulière de la lettre* I 37.

216. La lettre I 37 présente des difficultés métriques exceptionnelles, et d'autant plus frappantes qu'elles ne se retrouvent pas dans la lettre 38, qui semble inséparable de l'autre à cause

1. Les manuscrits d'extraits ont *persequi* 80,23 au lieu d'*exequi,* mais c'est que *persequi* se trouve un peu plus haut, 80,17.
2. Alfred Schöne, *Deutsche Litteraturzeitung,* 1884, p. 1725.

de son contenu[1]. Rien ne prouve que ces lettres soient adressées à Ausone, comme on le suppose depuis Juret[2]; mais on ne peut douter qu'elles soient de Symmaque. Les anomalies de 37 sont donc imputables ou à Symmaque lui-même ou à ses copistes. Peut-être l'exemplaire original avait-il souffert de quelque détérioration matérielle. — La lettre paraît contenir une citation de quelque vieil auteur dramatique, *quod genus nulli rei est nisi ad loquendum;* ces mots, qui peuvent former soit le commencement d'un septénaire trochaïque, soit un second et un premier hémistiche de sénaire, rappellent la langue de la république plus que celle du bas empire (cf. G. Boissier, *Journal des Savants,* 1888, p. 599, note; Kroll p. 35); il est tentant de rattacher à la même citation la phrase immédiatement précédente. Une citation analogue, mise en style indirect, paraît cachée dans les premières lignes, *mentes hominum nitere liquido die, coacta nube flaccescere;* on peut songer à des septénaires, ...*mentes hominum, quae nitent liquido die, Nube flaccescunt coacta.* Entre les deux citations on peut en soup-

1. Voici le texte de I 38 : *falso creditur nesciam iudicii esse fortunam. illa uero et praeteritorum memor et praesentium diligens et prudens futuri. tibi rependit quidquid ceteris praestitit. non ergo uaga neque erratica est a qua scimus alios donum cepisse te praemium. quis tibi honoris inquies nostri fecit indicium ? celebritas famae cui iusta narranti statim creditur. an opperirer super hoc tuas litteras quas uerecundia differebat ? minime : siquidem difficilis est patientia gaudiorum. fungor igitur ut uides partibus tuis, et quae debui cognoscere malui quodammodo nuntiare* (cadence qui prouve que dans *quodammodo* Symmaque voit un polysyllabe indivisible). *sed nolo ista properatio litterarum mearum tuum munus inpediat. scire me quod nunc scribo dissimula, et tribue quasi nouum nuntium, quem ego gratulabor iteratum. uale.* — Dans la quatrième incise, *non ergo* embarrasse; *non hercle* s'expliquerait mieux.

2. On fait commencer à 44 la série des lettres adressées à Agorius Prétextatus, de façon que les lettres à Ausone iraient jusqu'à 43. Mais, comme le remarque M. Seeck, 42 ne peut s'adresser à Ausone. Je doute aussi que le destinataire de 39 soit Ausone : où supposer Ausone, qui dit-on n'a jamais quitté la Gaule, recevant *in procinctu* une lettre dont le porteur commence par séjourner dans le Picénum ? (*In procinctu* équivaut à *in aula,* Schulze p. 152, et le mot revient en ce sens 228,32 et 295,20; à l'origine, c'était la cour considérée comme cour militaire, comme quartier général; *in procinctu* 295,20 signifie « à Milan », car le rescrit qui répond à la *relatio* de Symmaque, *cod. Theod.* I 6,9, Seeck p. LVI, est daté de cette ville). Si les lettres 39-42 sont en réalité adressées soit à Agorius, soit à un troisième personnage, il n'y a plus de raison pour qu'Ausone soit le destinataire de 37-38. Cf. p. 96, n. 3. — L'hypothèse de M. Seeck (p. XXIV), relativement à 42, est peu vraisemblable.

çonner une troisième. La phrase *adeo magnae parti hominum nulla ab hoc morbo cautio est* est peu naturelle à la place où elle se trouve; elle obscurcit la pensée plutôt qu'elle ne l'éclaire; elle s'expliquerait au contraire tout simplement, si elle faisait partie d'un texte étranger allégué par Symmaque[1]. Et dans cette phrase la construction *cautio est ab,* qui paraît d'ailleurs être un ἅπαξ εἰρημένον[2], a une physionomie archaïque; le substantif y garde la rection du verbe, comme dans *quid tibi hanc tactio est.* En remplaçant *laetitia* par *laetities, res est* par *rest*, et en ajoutant *et* devant *adeo,* on aurait deux septénaires (*ab hoc* formant deux brèves conformément à la vieille prosodie) : *Quippe laetities loquax rest atque ostentatrix sui*[3], *Et adeo magnae parti hominum nulla ab hoc morbo cautio est.* Symmaque a pu les citer sous une forme plus ou moins correcte, car il est douteux qu'il ait su scander les vieux poètes (cf. § 88, vers la fin). — En rétablissant les citations poétiques, on diminue le nombre des problèmes qui se rapportent à la métrique de la prose. Pourtant les corrections qu'elle semble exiger restent multiples, mais il ne faut pas trop s'en effrayer, car ce n'est pas seulement du côté du mètre que le texte de la lettre paraît corrompu. Dans la citation en style indirect, *flaccescere* est une conjecture, que j'ai dû substituer aux leçons *flauescere, falcescere, fatescere*[4]; c'est à tort, je crois, que M. Seeck accepte *flauescere,* et comme lui M. Schulze p. 192 note. Dans la dernière citation, *ope* opposé à *uerbo* paraît insoutenable; les manuscrits d'extraits, qui ont été fortement interpolés,

1. *Morbus,* au sens qu'il a ici, n'est d'ailleurs pas étranger à la langue de Symmaque : voir 260,19. Cf. *morbum fabricatoris* 61,17.

2. Symmaque dit *cautio est ne* 23,19 comme Plaute, Térence, Cicéron; 15,25 on peut ponctuer ainsi : *longum de his loqui : cautio est ne...* De même 25,22 (mais non, semble-t-il, 338,17; *longum loqui* est d'ailleurs dit adverbialement 45,12, 54,26). — *Cautio officii persequendi* 5,25 indique le soin pour, non la précaution contre.

3. Symmaque exprime la même idée pour son compte dans la lettre VIII 5 : *hinc factum est ut epistolam* laetus *emitteres, exultans quippe animus gloriatur, et* ostentatione sui *non potest abstinere.* Si les deux passages conservent le souvenir d'une lecture de Symmaque, ils doivent être à peu près contemporains. Or, suivant M. Seeck, VIII 5 a été écrit en 375-376. On peut donc enfermer dans des limites plus étroites la date de la lettre I 37, que M. Seeck place entre 370 et 379. Un indice concordant est donné par I 13; dans les premiers jours de l'année 376 (Seeck p. LXXXI), Symmaque écrit : *solet facunda esse laetitia, et angustias clausi pectoris aspernata gestire.* — Il écrit ceci à Ausone, ce qui est un motif de douter que I 37 s'adresse à Ausone aussi.

4. Je me suis rencontré pour cette conjecture avec M. Schenkl.

donnent la conjecture *opere; opera* vaudrait mieux (pour le mètre poétique, je propose *ope operaque*). Dans la troisième phrase M. Seeck signale une faute évidente (je propose d'accepter l'addition de *res* et de changer *sum*[1] en *fiunt*). Une autre faute évidente est contenue dans *huic meo* ou *huic in meo* devant *studio* (il faut sans doute *huic in me* ou *huic in me tuo*). Dans la quatrième phrase à partir de la fin, *ut potuerim* va mal ; le sens semble demander *ut potui* (ou *potui tum;* ou *potueram*). Plus haut, la proposition *amor fiduciam nutrit* n'est que tout juste intelligible, et *amicitia* sans déterminatif répète platement *amor,* tandis que le mot suivant, *negotiis,* n'a aucun sens qui satisfasse. Toute cette région de la lettre présente une indigence de conjonctions extraordinaire. Enfin l'ordre des idées y est défectueux : *quassa fide sunt qui iugiter blandiuntur,* où *quassa* est d'ailleurs une faute pour *cassa,* devrait suivre immédiatement *amor fiduciam nutrit,* et non séparer *dissimulare quod dolui* de *sed quid diutius ea retexo.* Tout cela est surprenant chez un écrivain qui excelle dans l'inutile, et qui a pour principal défaut, comme pour principale qualité, l'affinement de son élocution. Voici le texte ; le caractère *italique* indique les corrections dont il a été question ; d'autres conjectures, fondées exclusivement sur la métrique de la prose, sont en note.

217. Non frustra praedicant mentes hominum nitere liquido die, coacta nube flaccescere. meus animus fidem fecit exemplo, nam quotiens *res* tibi ex sententia *fiunt*, uerbis quorum mihi alias supellex desit indulgeo.

Quippe laetitia loquax res est atque ostentatrix sui,
Et adeo magnae parti hominum nulla ab hoc morbo cautio est.

patere igitur me quae ad laudes tuas pertinent obloquentem, uir quantum hominum in terris est spectatissime, qui et summis copiis uigiliam pro meis rebus adniteris, et amicitiam diligentia stabili perseueras. si fides seria cuiquam fuit tibi puto esse <*quam maximam*[2]>,

Quam plerique uerbo ostentant, ope *operaque* deserunt,
Quod genus nulli rei est nisi ad loquendum.

1. *Sum,* donné par le manuscrit perdu de Juret, manque dans *VF.* — *Desit,* qui vient un peu plus loin, serait-il une faute pour *defit ?*
2. *Tibi puto esse* ferait une cadence inadmissible.

merito processus tuos in meo aere duco[1], quando iuxta[2] magnae curae sum tibi atque cum maxime fui. superest tamen aliquid quod huic in me *tuo* studio adici uelim. nolo memineris quod animo tuo aliquando suscensui. amor fiduciam nutrit. quid tam liberum quam amicitia neg*lecta*[3]? plerumque adposita est expostulatio sine labe concordiae. ita uerum est quod hodie tibi gratias ago, ut illud non potu*i* dissimulare quod dolui. cassa fide sunt qui iugiter blandiuntur. sed quid diutius ea retexo quorum te obliuisci uolo[4]? esto ut es benigna semper in me uoluntate[5], quod ego sperandum magis a te sentio quam petendum. uale.

11. *Observations sur les catégories grammaticales à la fin des phrases.*

218. La prose latine, en général, aime à placer le verbe à la fin de la phrase. Il en est ainsi chez Symmaque, et par là ses *fins de phrase* sont très différentes des *fins de vers* de Virgile, où dominent les substantifs. Dans ses 940 fins de lettre en particulier, le dernier mot est une forme verbale ou participiale près de quatre fois sur cinq. Il y a 169 exemples où le dernier mot est un substantif (ou un adjectif pris substantivement, comme *siluisse... ceterorum* I 89, *confirmare... prosperorum* VI 30). Dans 26 c'est un adjectif : *dederit pleniorem* I 72, *faciet promptiorem* III 22, *referas otiosus* VII 55, *rependam... longiores* V 50, *adderet... otiosi* V 78, *fore... copiosum* IX 25, *conciliaret... pleniorem* IX 33, *fecit optabilem* VII 114, *esse communia* IX 106, *erit... prolixior* I 103, *maluimus... antiquior* REL. 4, *dicar an sedulus* I 76, *esse tam cupidum* IV 16, *esse meliorum* II 37, *satis fecerit ... reliquorum* IV 70, *iuuari... alienae* IV 47,

1. Cadence rare (§ 97), mais la même fin de phrase revient textuellement 218,25 (où la variante *in uota mea* paraît être sans valeur). Même locution 75,3, et, à la fin d'un membre de phrase, 84,10.

2. Tournure que Symmaque aurait empruntée à Fronton, selon Kübler, *Berliner philologische Wochenschrift,* XII, p. 80.

3. Conjecture pour *negotiis,* qu'on attribue à la phrase suivante : voir plus haut. Métriquement, *liberum quam amicitia* est une cadence ou inusitée ou bien rare : § 52.

4. Cadence suspecte (voir toutefois § 96). Les manuscrits d'extraits ont *cupio,* qui métriquement serait plus suspect encore. *Volo* et *cupio* seraient-ils deux conjectures pour un mot omis (*uolebam, rogaui?*)

5. Cadence correcte à cause d'une petite règle particulière (voir § 195)? — *Semper* manque dans les manuscrits actuellement existants.

probetis immemorem v 71, *sit... conspicua* vii 63, *elucteris aduersa* viii 6, *lĕgatis inuitos* REL. 17, *est uotorum meorum* vii 20, *offendit deam sobriam* v 85, *est... dulcior* viii 62, *reperiat... similem* vii 95, *scient... suae* i 105, *utatur... tua* iii 36.

219. Quand un verbe n'est pas mis à la fin de la phrase, c'est souvent à cause de sa forme métrique. Ainsi, parmi les 169 verbes qui ont cédé leur place à un substantif, 18 appartiennent aux types interdits ou rarissimes *ēluctēmur, admŏnĕāris, trĭbŭĕre, rĕfŏuĕrit, ădhĭbĕātis,* 2 seulement au type très fréquent *inplēuĕris;* la liste la plus longue (38 exemples) est celle des verbes du type *esse,* lequel est très rare en fin de lettre. — Vingt-six seulement de ces verbes non terminaux appartiennent au type *trādātur,* le plus fréquent de tous en fin de lettre (et dans 23 de ces 26 exemples le mot final a au moins la même étendue prosodique); or il y a aussi juste 26 exemples pour les verbes du type *nŏtantur,* qui en fin de lettre est seize fois moins fréquent. — Bien entendu Symmaque obéit aussi à des raisons grammaticales, logiques, littéraires... Ce n'est pas la métrique qui lui a fait terminer la lettre iii 71 par *nuntĭōrum* plutôt que par *reddĭtūrus.*

12. *La métrique des citations*[1].

220. Symmaque remanie volontiers les vers des classiques pour les accommoder aux règles de sa prose. P. 2,3 *liceat inter olores canoros anserem strepere,* 5,18 *humano capiti ceruix equina iungatur,* 7,21 *iter durum uicisse pietatem,* 78,6 *trapetis teritur baca Sicyonia.* Dans une allusion à un double passage des *Captifs* de Plaute, Symmaque choisit *uictitare* plutôt que *uiuere* (18,27), non pas pour les raisons que suppose M. Schulze p. 190, mais pour l'amour de la métrique. Cicéron (*Planc.* 66) rapportant ainsi une pensée de Caton, *clarorum hominum atque magnorum non minus otii quam negotii rationem exstare oportere,* Symmaque (1,11) y fait allusion sous cette forme : *libet enim non minus otii quam negotii praestare rationem.* Il met en prose métrique latine des passages de Démosthène 14,5-6, d'Hippocrate 166,7-8. Il prend dans les poètes la « fin de vers »

1. Sur les citations dans Symmaque, voir Kroll, *De Q. Aurelii Symmachi studiis Graecis et Latinis,* dans les *Breslauer philologische Abhandlungen,* t. VI.

diuinae stirpis Acestes ou *diuinae stirpis alumnus* (Kroll p. 47), et il en fait une « fin de phrase » *diuinae stirpis Augusto* 102,3.

221. Rarement Symmaque insère dans sa prose, sous forme de simple allusion, une citation poétique non modifiée : 103,25 *Candidior postquam tondenti barba cadebat,* 159,16 *aliud mercedis erit* (§ 101), peut-être *surdus ex iniuria animus* (§ 205). Refaçon d'un prétendu vers à la façon de Térence, § 88? — *Vultu saepe laeditur pietas* (Cic. *Rosc. Am.* 37) devient en style indirect *uultu saepe laedi pietatem* 19,10 : ces mots n'ont pas été accommodés aux règles métriques (il eût suffi d'intervertir *saepe* et *laedi*), ce qui donnerait à penser que l'autographe de Symmaque présentait la citation en style direct, et que le changement est venu des copistes. — Sur les citations de la lettre I 37 voir § 216 ; sur celles de I 90, § 88, n.; sur *omne quod in cursu est uiget,* § 193.

VIII

222. De Cicéron à Pline, de Pline à Symmaque, la prose métrique a dû se modifier par une série d'appauvrissements; c'est ainsi que le vers de Claudien est plus monotone que celui de Virgile, et le vers de Virgile plus monotone que celui d'Ennius. Il est impossible, pour le moment, de dire quelles transformations la prose métrique a pu subir en quatre siècles, ne fût-ce que du fait des théories conscientes et des modes érudites. Et elle a dû en subir d'autres.

223. Cicéron, au coin du feu, parlait une langue *métrique,* le vrai latin; Symmaque parlait une langue *rythmique,* qu'on peut déjà appeler le roman. Sur le parler oratoire, l'altération graduelle du parler familier avait dû exercer pendant quatre siècles une influence profonde; même l'éloquence écrite avait dû s'en ressentir, en ce qui touche les conventions d'euphonie et de cadence. La prose métrique laissera reconnaître quelque jour les effets de cette répercussion sourde; il est sage, provisoirement, de ne pas préciser plus.

224. Tels sont les motifs qui m'engagent à clore cette étude, hérissée de détails, sans formuler une conclusion d'ensemble sur la nature de la prose qu'écrit Symmaque, sur les tendances ou les systèmes qui le guident, sur le principe soit phonétique,

soit mathématique, de ses cadences finales. Je n'essaierai pas de concilier les règles contraires. Pourquoi *mōrĭbus fŭit* est-il une fin de phrase licite, *mōrĕ non fŭit* une fin de phrase défendue? on le saura par l'histoire de la prose métrique, quand elle sera faite; en attendant il suffit d'avoir constaté la disparate, et, par là, mis le lecteur en garde contre la tentation de résumer avant l'heure.

PASSAGES DE SYMMAQUE

DISCUTÉS OU COMMENTÉS

Il a paru utile de relever ici non seulement les passages examinés dans le présent travail, mais aussi ceux qui l'ont été dans d'autres publications postérieures à l'édition Seeck. Tels sont les mémoires ou comptes rendus de Schulze (§ 7, note), Kroll (§ 220, note), Schenkl (*Wochenschrift für klassische Philologie,* 1885, p. 111-118), Sittl (*Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthumswissenschaft,* LIX, p. 61), etc.

Epistolae. Chiffres de Seeck.

I, I p.	1,11	§ 138
	2,2	Sittl 61
	2,8-9	Kroll 49 n.
	2,24	§ 62
	2,25	§ 58
	2,27	§ 88
III p.	4,20	§ 51
	4,22	§ 60
	4,23	Schulze 138
	4,26	§ 60
	4,29	Sittl 61
	4,30	§ 49
IIII p.	5,10	§ 80 n.; Schenkl 117, Kroll 54
VII p.	6,21	§ 210
	6,23	§ 189
	6,24	Kroll 97 n.
XI p.	8,7	§ 91
XIIII p.	10,9	J. van der Vliet[1].
	10,10-11	§ 28
XV p.	11,7	§ 64
XVI p.	11,11	Schenkl 117
	11,19	§ 59
XVIII p.	12,8	§ 82
XX p.	12,30-31	Schenkl 117
	13,7	§ 88
I, XXII p.	13,20-21	§ 193 n.
XXIII p.	14,8	§ 36 n. 1
XXIIII p.	14,18	§ 119
XXV p.	14,28	§ 107
	14,29	§ 124
	15,2	§ 80 n.
XXVII p.	15,16	§ 91
	15,17	§ 80
XXVIII p.	15,25	*cautio* § 216 n.
		ueri § 58
XXVIIII p.	16,5	§ 89
	16,7	Kroll 65 n.; Petschenig[2].
XXXI p.	17,14	Kroll 29 n.
XXXII p.	17,21	§ 205
XXXIII p.	18,27	§ 220
XXXIIII p.	19,7	§ 96
	19,9	§ 90
	19,10	§ 221
	19,14	§ 89
XXXVII p.	20,1-18	§§ 216-217
	20,4	§§ 217,49
XXXVIII p.	20,20-29	§ 216 n.
XXXVIIII p.	21,2	§ 216 n.
	21,7	§ 49
XXXXII p.	21,27	§ 216 n.
	22,3	§ 49

1. *Mnemosyne,* XVI p. 77.
2. *Wochenschrift für klassiche Philologie,* VIII, p. 1100.

I, XXXXIII p.	22,23 (et 21)	§ 205
XXXXIIII p.	23,6	§ 213
XXXXV p.	23,15	§ 205
	23,17	§ 200
XXXXVI p.	23,29-30	§ 207
	24,1-3	§ 106
XXXXVII p.	24,10	Schulze 183 n.
	24,15	§ 166
L p.	25,22	§ 216 n.
LI p.	25,28	§ 91
	25,30	§ 88
	25,32	Schenkl 117
LIII p.	26,16	Kroll 33 n.
	26,18	§ 48
LVI p.	27,16	§ 204
LVIIII p.	28,11	§ 92
	28,15	§ 88
LX p.	28,22	§ 64
	28,25	§ 68
	28,26	§ 69
LXIIII p.	29,24	§ 101
LXVIIII p.	31,11	§ 88
LXXV p.	32,29	Schulze 213 n.
LXXVI p.	33,4	Kroll 32
LXXXIIII p.	35,12	Sittl 61
LXXXV p.	35,19	§ 68
LXXXVIII p.	36,10	§ 213
LXXXVIIII p.	36,19-21	§§ 80 n., 98
	36,23-24	§§ 88 n., 80 n.
LXXXX p.	37,7	Schulze 123
	37,10	§ 88
LXXXXV p.	38,24	§ 50
	39,3	§ 116
	39,4	*linguae* § 99
		uoluntati § 96 n., 111 n.
	39,5	§ 111
CI p.	40,24	§ 80 n.
	40,28	§ 49
CII p.	41,5	§ 122
	41,10	§ 106
CV p.	42,1	§ 109
CVI p.	42,6	Schenkl 117
II, IV p.	43,21	§ 51
VI p.	44,6-7	§ 80
VII p.	44,18	§ 49
XV p.	47,15	§ 83
XVI p.	47,20	§ 83
	47,22	Schulze 170
XVIIII p.	48,25-26	§ 204
II, XX p.	48,34	§ 62 n.
XXII p.	49,13	§ 84
	49,20	§ 170
XXV p.	50,11	§ 84
XXVI p.	50,26	§ 88
XXX p.	51-52	§ 92
	51,29	§ 206
	51,30	§ 96 n.
XXXII p.	52,31	§ 80
	53,1	§ 92 n.
XXXV p.	54,6	§ 50
	54,7	§ 25, p. 15, n. 5.
	54,8	§ 88
XXXVI p.	54,24	§ 63
XXXVII p.	54,34	§ 80
XXXXVI p.	57,14	§ 79
	57,14-15	§ 82
	57,16-17	§ 180
XXXXVII p.	57,25	§ 99
XXXXVIII p.	58,4	§ 80, p. 46, n. 2.
L p.	58,20	§ 159
LII p.	59,12	§ 92
LIII p.	59,16	§ 58
LVII p.	60,20	§ 192
	60,23	§§ 59, 96
	60,28	§ 80
LVIII p.	60,34	Schenkl 117
	60,35	§ 49
LVIIII p.	61,5	Schenkl 117
	61,8	§ 62
LX p.	61,21	*tuo* § 138
		sumptu § 97
LXV p.	62,30	*opto* § 83
		non quod § 193 n.
	62,31	§ 210 n., p. 90
LXVII p.	63,13-17	§§ 30-32
LXXII p.	64,15	§ 213
LXXV p.	65,4	Schenkl 117
LXXVI p.	65,18	Schulze 141
LXXVIIII p.	66,11	§ 143
LXXXII p.	67,8-10	§ 180
	67,9	§ 79
LXXXIIII p.	67,23	§ 79
LXXXVI p.	68,11-12	§ 205
	68,13	§ 196
LXXXVIII p.	68,26	§ 192
LXXXVIIII p.	69,6	§ 49
III, III p.	70,32	Schulze 147 n.
IIII p.	71,5	Schulze 224 n.
V p.	71,19	§ 147

III, v	p. 71,24	Schenkl 117
	71,26	§ 89
vi	p. 71,31	§ 205
	72,2	§ 205
	72,6	§ 25, p. 16, n. 1
	72,9	§§ 98, 113
	72,16	§ 106 n.
	72,17	§ 80
	72,18	§ 203
xi	p. 73,26	§ 45
	74,1	§ 41, p. 29, n. 1
	74,2	Schenkl 117
	74,6	Schulze 154
xii	p. 74,19	§ 91
xiii	p. 74,27	§ 188
	74,32	Schenkl 118[1]
xiiii	p. 75,8	Schenkl 117
xv	p. 75,15	§ 111 n.
	75,18	§ 69
xvi	p. 75,27	§ 214
xvii	p. 76,8	§ 82
	76,12	§ 106
xviii	p. 76,21	§ 36 n. 1
xxii	p. 77,28-29	§ 84
xxiii	p. 78,9	Schenkl 118
	78,11	Schenkl 117
xxv	p. 79,13	§ 80 n.
	79,14	§ 88
xxviii	p. 79,32	§ 91
xxviiii	p. 80,10	§ 88
xxxiii	p. 81,9	§ 212
xxxiiii	p. 81,18	§ 106
xxxviii	p. 82,27	§ 106
xxxviiii	p. 83,3-7	§§ 49, 89
xxxx	p. 83,14-18	§§ 30-32
xxxxiii	p. 84,15	§ 210
	84,21	§§ 49, 67
xxxxiiii	p. 84,26[2]	
	85,2	§ 116
	85,4	§ 207
xxxxviiii	p. 86,21	§ 71
l	p. 86,24	§ 72
	86,27	Sittl 61
lii	p. 87,9-12	§ 210
lv	p. 88,7	§ 213
lvii	p. 88,25	Schulze 219 n.
	88,27	§ 88
III, lviiii	p. 89,6	§ 79
lxii	p. 90,5	§ 123
lxvi	p. 91,2	§ 208
	91,3	§ 164
lxviiii	p. 91,25	§ 81
	91,29	§ 205
lxx	p. 92,4	Schenkl 118
lxxv	p. 93,17	§ 79
lxxxi	p. 95,3	§ 106
lxxxv	p. 96,9	§ 91
lxxxvii	p. 96,33	§ 89
lxxxviii	p. 97,5	§ 63
lxxxxi	p. 97,33	§ 179
	98,2	§ 207
IIII, iiii	p. 98,30	§ 187
	99,7	§ 79
v	p. 99,33	§ 113
vi	p. 100,5	§ 91
viii	p. 100,22	§ 80
	101,1	§ 85
x	p. 101,20	§ 92
xi	p. 101,26	§ 58
xii	p. 102,3	§ 220
	102,8-9	§ 214
xiiii	p. 102,22-23	§ 134
xvii	p. 103,13	§ 89
xviii	p. 103,20	§ 92
	103,23	§ 214
xx	p. 105,4	§ 115
xxi	p. 105,13	§ 89
xxvii	p. 107,11	§ 205
	107,18	§ 214
xxviii	p. 107,29	§ 81
	108,2	§ 204
xxviiii	p. 108,20	§ 210
xxxii	p. 109,31	§ 96
xxxiiii	p. 110,30	§ 80
xxxvii	p. 111,29	§ 96
	111,30-31	§ 205
xxxviii	p. 112,4	§ 97
xxxxiiii	p. 113,25	§ 48
xxxxvi	p. 114,6	§ 80
li	p. 115,16	§ 79
lii	p. 116,7	§ 106
liiii	p. 116,25	§ 157
lv	p. 117,5	§ 80

1. Où il faut lire : Ovide, *Met.*, vi 60.
2. *Archiv für latein. Lexikogr.*, vii, p. 617.

IIII, LV p. 117,10 § 106
LVIII p. 118,6 et 11 p. 108 et § 79
118,17 Schenkl 118
LX p. 119,15 § 108
LXI p. 119,22-23 § 106
119,29 § 204
LXIII p. 120,11 § 197
LXIIII p. 121,2 § 25, p. 15, n. 5
LXVIII p. 122,13 Schulze 135
LXXI p. 123,13 § 82

V, I p. 124,19-23 §§ 30-32
VIIII p. 126,17 § 97
XI p. 127,6 § 80 n.
XIII p. 127,22 § 62
XIIII p. 127,28 § 82
127,30 § 81
128,4 § 74 n.
XXI p. 129,31 § 88
XXIII p. 130,17 § 96
XXXIII p. 132,18-19 § 194
XXXXI p. 135,7 § 92
XXXXVII p. 136,30 § 89
L p. 137,29 Schulze 131 n.
LIIII p. 138,28 § 79
138,32 § 96
LVIII p. 140,23 § 58
140,24 Kroll 31 n.
LVIIII p. 140,30 § 206
LX p. 141,9 § 208
LXI p. 141,16 § 214
LXII p. 141,24 § 205 n.
LXV p. 142,27 § 205 n.
LXVII p. 144,1 § 81
LXVIIII p. 144,23 § 111
LXXV p. 146,12 Kroll 38 n.
LXXVIII p. 147,9 § 96
LXXXXVII p. 152,3 § 58 n.

VI, VI p. 154,11 § 50
154,16 § 59
VII p. 154,28-32 § 210 n., p. 90
X p. 155,31 § 50
XI p. 156,3 § 49
XII p. 156,29-30 § 210
XVII p. 158,3 § 59
XXII p. 159,16 § 101
XXIIII p. 160,7 § 88
XXXII p. 162,12 Schulze 155
XXXVII p. 163,32 § 205
XXXXVIIII p. 167,8 § 96 n.

VI, LIII p. 168,8-15 § 206
LVIIII p. 170,9 § 89
LXI p. 170,24 § 208
170,27 §§ 49, 206
LXII p. 170,33 § 180
LXIII p. 171,7-11 § 206 n., p. 85
LXIIII p. 171,24 § 92
LXV p. 171,28 Schulze 197 n.
171,30 Schulze 175 n.
LXVII p. 172,29 § 49, Kroll 22 n.
LXX p. 173,29 § 51
LXXV p. 174,28 § 59
LXXVI p. 175,10 § 91
LXXVII p. 175,17 § 91
LXXVIII p. 175,31 § 214

VII, I p. 177,8 § 106
177,9 § 108
X p. 179,14 § 59
XVIII p. 181,31 Schenkl 118
XX p. 182,29 Schulze 130
XXII p. 183,16-17 § 203
XXIII p. 183,23 § 106
XXIIII p. 183,28 § 61
XXV p. 184,7 § 79
XXVII p. 184,23 § 69
XXXII p. 185,24-25 § 100
XXXXI p. 188,15-16 § 106
XXXXII p. 188,23 § 210
XXXXVI p. 189,29-30 § 205
XXXXVIII p. 190,16 § 79
L p. 191,7 Schulze 231 n.
LI p. 191,16 § 106
LIII p. 191-192 §§ 30-32, 213 n.
LV p. 192,18 § 81
LX p. 194,1 § 193
LXV p. 195,8-9 § 98
LXVIIII p. 196,12-13 § 98
196,17 § 58
LXXVI p. 198,12 § 82
LXXXXI p. 202,6 § 49
LXXXXIIII p. 202,28 § 214
LXXXXVIIII p. 204,10 § 101
CVIII p. 207,12 § 214
CVIIII p. 207,22 § 210 n., p. 90
CXII p. 208,20 § 67
CXV p. 209,14 § 25, p. 14
CXVI p. 209,25 § 88
CXVIIII p. 210,17 § 138
CXXI p. 211,9 § 59
CXXV p. 212,15-16 § 110

VII, CXXVIIII	p. 214,2	§§ 210 n. (p. 90), 206
VIII, I	p. 214,22	§ 82
II	p. 215,10	§ 206
V	p. 216,4	§ 205
XII	p. 217,18	§ 61
XXI	p. 220,20	§ 106
XXVII	p. 223,13	§ 193
	223,19	§ 91
XXX	p. 224,12	§ 207
XXXX	p. 226,21	Schulze 205
XXXXI	p. 227,4	§ 206
XXXXII	p. 227,7	§ 59 n.
	227,10-11	§ 168
XXXXIII	p. 227,21	§ 25 n.
LV	p. 230,15	Schulze 188 n.
LV A	p. 230,23	§ 62
LVIII	p. 231,12	§ 114
LXI	p 232,4	Schulze 220 n.
	232,5	§ 50
LXV	p. 233,5	§ 115
LXVI	p. 233,15	§ 79
LXVIIII	p. 234,4	§ 83
LXXIII	p. 235,2	§ 80
VIIII, II	p. 236,1	*didicit* § 99 *perfectionem* § 106
VII	p. 237,9	§ 91
	237,12	§ 48
VIIII	p. 237,24	§ 64
	237,25	§ 205
X	p. 238,7	Schulze 150
	238,11	§ 50
XXI	p. 241,17	§ 59
XXII	p. 241,25	§ 48
XXIII	p. 242,8	§ 112
	242,11	§ 48
XXIIII	p. 242,22	§ 115
XXVI	p. 243,14-15	§ 73
	243,16	§ 91
XXVII	p. 243,29	§ 207
	243,30	§ 54 n.
XXVIII	p. 244,4	§ 91
XXXI	p. 245,12	§ 68
XXXIIII	p. 245,33	§ 48
XXXVI	p. 246,23	§ 208
XXXVII	p. 246,29	§ 67
XXXVIII	p. 247,4	§ 208
XXXX	p. 247,22	Schulze 200 n.

VIIII, XXXXIII	p. 248-249	§ 154
XXXXV	p. 249,21	§ 66
XXXXVI	p. 249,23	§ 82
	249,24	§ 210
	250,2	§ 84
XXXXVIIII	p. 250,26	Schulze 146
LV	p. 252,18	§ 54 n.
LVI	p. 252,24	§ 208
LXII	p. 254,9	§ 61
LXVII	p. 255,7	§ 98
LXXI	p. 256,11 et 20	§ 85
LXXII	p. 256,24	§ 212
LXXIII	p. 256,32	§ 48
LXXXIII	p. 259,9	§ 91
LXXXIIII	p. 259,16	Kroll 70 n.
LXXXVII	p. 260,11	§ 86
	260,13	§ 88
LXXXVIII	p. 260,18-36	§ 154 n.
	260,26	§ 208
	260,30	§ 193
LXXXX	p. 261,14	§ 207
LXXXXI	p. 261,25	§ 96
LXXXXV	p. 262,17	§ 91
LXXXXVII	p. 262,28	§ 80 n.
LXXXXVIII	p. 263,3	§ 59
CII	p. 263,25	§ 205
	263,26	§ 97
CIII	p. 263,29	§ 49
	264,1	§ 62
CIIII	p. 264,6	§ 205
CV	p. 264,10	§ 106
CX	p. 265,9	§ 166
	265,10	§ 82 n.
	265,14	Schulze 231, Kroll 12 n.
CXII	p. 265-266	§ 154 n.
	266,2	§ 80
CXIIII	p. 266,19	Schenkl 118
	266,25	§ 183
CXV	p. 266,31	Kroll 90
	267,1	*inuidas* § 67 *ratio* § 80
CXVI	p. 267,10	§ 99
CXVII	p. 267,17	§ 73
	267,19	§ 206
CXVIII	p. 267,27	§ 141
CXVIIII	p. 268,6	§ 205
	268,8	§ 63
CXXII	p. 268,25	§ 89
	268,26	§ 109
CXXIIII	p. 269,12-13	§ 80

VIIII, CXXV	p. 269,21	§ 89
CXXVI	p. 269,27	Schulze 179
CXXVIIII	p. 270,21	§ 113
CXXXII	p. 271,9-14	§ 59 n.
	271,11	§ 106
CXXXIIII	p. 271,31	§ 50
CXXXVI	p. 272,11	Schulze 140
	272,12	§ 81
CXXXVII	p. 272,18-22	§ 59 n.
	272,19	§ 88
	272,22	§ 66
CXXXXVI	p. 274,24	Kroll 40 n.
CXXXXVII	p. 274,36	§ 174
CL	p. 275,32	§ 206
CLI	p. 276,10	§ 205
	276,12	§ 82
X, I	p. 277,9-10	§§ 59, 205, Kroll 31 n.
II	p. 277,25	§ 67
	277,28-29	§ 205
	278,1	§ 207
	278,2	§ 88
	278,3	§§ 91, 205
	278,12	§ 51
REL. I	p. 279,7	§§ 149, 205
	279,9	§ 80
	279,12	§ 113
II	p. 280,14	§ 64
III	p. 280-283	§§ 37-41
V	p. 284,25	§ 88
VIIII	p. 287,8-9	§§ 80, 49
	287,10	§ 106
X	p. 288,26	§ 67
XII	p. 289,27	§ 80
	289,29 et 290,2	§ 97
	290,9	§ 25, p. 13, n. 3
XIIII	p. 291,1	§ 50
	291,3	Schulze 138 n.
XVIIII	p. 293,24	§ 55
	294,19	§ 84
XXI	p. 295,8	Schulze 126
	295,34	Kroll 47
XXIII	p. 296,34	§ 206 n.
	297,3	§ 206
REL. I	p. 297,10	§ 25, p. 13, n. 4
	297,17	§ 81
	298,31	§ 55
	298,34	§ 91
XXIIII	p. 299,15	§ 207
XXV	p. 299,31	Schulze 179
	299,32-33	Schulze 130-131
XXVI	p. 300,33	Seeck[1]
XXXI	p. 305,4	Schulze 179
XXXIIII	p. 307,14	§ 79
	308,7	§ 96
	308,24	§ 81
	308,26	§ 208
	308,32	§ 79
XXXVII	p. 310,8	§ 207
XXXVIII	p. 310,16	§ 156
	310,17	§ 103
	310,27	§ 210 n., p. 90
XXXVIIII	p. 311,11	§ 206
XXXX	p. 311,27-28	§ 147
	312,27	§ 210 n., p. 91
XXXXI	p. 313,7	§ 59
XXXXIII	p. 314,14	§ 99
XXXXVI	p. 315,15	§ 61
XXXXVII	p. 315,30	§ 49
XXXXVIII	p. 316,19	§ 80
XXXXVIIII	p. 317,8	§ 63
ORATIO I	p. 318,9	Schenkl 118
	318,14	§ 89
	319,3	§ 29 n.
	319,8	§ 88
	319,24	§ 29 n.
	319,33	§ 65
	320,22-23	§ 96
	321,1	§ 138
	321,14	§ 88
	321,32	§ 83
	322,26	§ 80
	322,27	§ 83
	322,28	§ 66
	322,31	§ 59
	323,9	§ 62
	323,10	§§ 203, 208
II	p. 324,12	§ 197
	324,24	Sittl 62
	324,28	§ 92
	324,30	§ 49
	324,33	§ 41, p. 29, n. 1

1. *Archiv für latein. Lexikogr.* IV, p. 421, cf. V, p. 143.

ORATIO II p.	325,6	§ 88
	325,22	§ 80
	325, 32 et 35	§ 81
	326,8	§ 80
	326,28	§ 59
	326,29	§§ 70, 206
	326,33	§ 80 n.
	327,10	Schulze 142 n.
	327,12	§ 59
	327,26	§ 117
	328,29	§ 208
	328,30	§ 80 n.
	329,17	§ 61
	330,9	§§ 91 n., 97
III p.	330,19	§ 49
	331,16	§ 81
IIII p.	332-335	§ 102 n.
	331,12	§ 83
	332,35	§ 206
	333,2	§ 81
ORATIO IIII p.	333,4	§ 102
	333,5	§ 59
	333,19	§ 119
	333,37	§ 53
	334,9	§ 67
	334,13	§ 64
	334,23	§ 98
	335,16	§ 198
	335,17-18	§ 80
	335,21	§ 170
	335,24	§ 61
V p.	335,32	§ 210 n., p. 90
	336,2	§ 213
	336,6	§ 92
	336,8	§§ 63, 79
VII p.	337,18	§ 64
	337,20	§ 49
	337,24	Schulze 122
	337,30	§ 206
VIII p.	339,3	§ 106

Je profite de l'espace disponible pour signaler une correction. P. 118,6, *cum homines tui Tiberina tetigerunt,* il faut évidemment lire *homines tui ostia T.;* cf. 288,9, *hanc uero in Tiberinis ostiis mixtus populo senatus excipiet.* L'omission d'*ostia* s'explique aisément après *-estui.*

INDEX

abitere § 96 n.
abréviations § 57
ac § 210 n.
accire § 210 n.
adplicare § 205, p. 83
Agorius Praetextatus § 216 n.
Albert de Morra § 2
Antonius, son théâtre § 88
apophoreticum § 205, p. 83
Apulie § 59
archaïsmes §§ 25,28,96 n.
atque § 210 n.
Ausone §§ 25 p. 16, 28, 154 n., 216, etc.
bulles §§ 2,21, etc.
Caetani (Jean) §§ 2,21,23
cartula § 205, p. 81
cautio § 216 n.
César § 43
Cicéron §§ 24,43,222
clarus § 28 n.
clausules § 36
code Théodosien § 6
Commodien § 14
con- §§ 210, p. 89, 206, p. 86
conjugaison §§ 25,106 (p. 61)
continari § 48
conuenire § 206
coturnus § 80 n.
cyminum § 88
Cyprien (saint) §§ 5,24
Dalmatie § 59
déclinaison § 25
dedux § 83
delenificus § 205, p. 84
delenimentum § 45 n.
deus pour *dii* § 205, p. 83
diuinitus § 58
duellum § 25, p. 12
Eckhel § 83 n.
editio § 205, p. 81
eiusmodi § 26
Ennius § 25, p. 12
Ennodius § 24
epistola § 48 n., p. 32
et pour *ei* § 96 n.
Eumenius §§ 84,205 (p. 82 n.)
éxinde § 3
fauor § 208 n.
forum § 154
frangere § 51
Fucinus § 28
functio § 205, p. 81
Gelenius § 80
gratiam (redire in) § 91
Grégoire VIII § 2 (cf. § 23)
hauere § 62
Horace § 25, p. 15-16
huiusmodi § 26
humus § 80 n.
impératif futur § 106, p. 61
in- § 210

ingerere § 214
iniuria § 205, p. 84
interversions § 31
Julianus § 154 n.
Juvencus § 25, p. 15
Léon le Grand §§ 21-22,43
locare bene, male § 96
Mamertinus § 24
morbus § 216 n.
muttire § 96 n.
mutuus §§ 58,101 (et 91)
n pour *p* § 80 n.
nepticula § 90 n.
nihil, nil § 25, p. 13
non quo § 193 n.
obtatus § 32 n.
Occident, Orient § 59
ordo amplissimus § 213
ours §§ 59,66
Ovide § 25
p pour *n* § 80 n.
Panegyrici § 24
Plaute *Mil.* 657 § 89
Pline le jeune §§ 24,43,222
ponctuation §§ 33-37,42
Porson (loi de) § 34
praesidalis § 48
Praeualitana § 59
prépositions §§ 194,195
Priscien § 25, p. 15
Probus §§ 92,154 n.
procinctu (in) § 216 n.
promiscus § 64
promptarium § 114
prosodie § 25
Quintilien XII 10,29 et I 4,11 § 51
quodammodo § 216 n.
rescrits impériaux § 6
rosula § 90
salinarum mancipes § 49
satis facere §§ 52,115
Siburius § 88
Sidoine § 24
Sidoine *epist.* I 5 § 28
Sophocle § 34
Sophrone § 4
suadus § 205, p. 84
subtexere § 117
suggerere § 214
syncope § 25
synonymes § 213 n.
tergere § 88
ti pour *ci* § 206 n.
titres impériaux §§ 40,79,205, 210
tius, thius § 206 n.
tornus turnus § 80 n.
tuatim § 96
uber agri § 210
uberare § 205, p. 82
Virgile §§ 14,25,34, 218, etc.
umor § 80 n.
uoluntas § 111 n.

TABLEAU DE LA MÉTRIQUE DE SYMMAQUE

I. TYPES DE FIN DE PHRASE

A la fin d'une phrase, un monosyllabe suivi d'un polysyllabe forme avec lui un *groupe* qui est traité comme un *mot* unique de même étendue ; par exemple, le groupe *ōs ămīcum* est traité comme le mot *ārīdōrum*. Par suite, dans le présent tableau, il a paru pratique de faire figurer les *mots* et de sous-entendre les *groupes*.

MOT (OU GROUPE) FINAL DE 4 DEMI-PIEDS

.....	*ēlātōrum, dēsīlīēbat*	§§ 48-49
.....	*ămāmĭni*	50-51
.....	*ămīcĭtĭa, ērĭpĭmĭni*	52-53
scripsĕris, fuĕris (ou *non ĕrat*)	*ārīdōrum*	54
ōrĭs (ou *ănĭmŭs*)	*ēlātĭo*	54
ōrĭs	*ĭtĕrātĭo*	54
scripsĕris, fuĕris	*ămīcōrum*	54
ōrās (ou *scripsĕris, fuĕris ?*)	*ăgĭlĭtātem*	54

MOT (OU GROUPE) FINAL DE 3 DEMI-PIEDS

.....	*ăgĭlĭum*	§§ 71-72
.....	*bĕnĕfĭcĭum*	73
ōrĭs (ou *ănĭmŭs*)	*ēlātum*	74
ōrĭs	*āmŏuĕam*	74
ōrĭs	*ĭtĕrātum*	74
ĕras, ĕris (ou *scripsĕris, fuĕris*)	*ārĭdum*	74
ōrās	*ămīcum*	74

MOT FINAL DE 2 DEMI-PIEDS

ĕras, ĕris (ou *scripsĕris, fuĕris*)	*ōre*	§ 93
ĕras, ĕris (ou *scripsĕris, fuĕris*)	*ăgĕre*	§ 93
scripsĕris, fuĕris	*ĕram*	§ 93

MOT (OU GROUPE) FINAL DE 5 DEMI-PIEDS

.....	*ōrātūrōrum* (et équivalents)	§§ 102-103
.....	*ărātūrōrum*	104
ōrās (et *ōrīs?*)	*ōrātĭōnem*	105
.....	*trĕpĭdātĭōnem*	
ōrās (et *scripsĕris, fuĕris?*)	*ărātĭōnem*	
ĕras, ĕris, scripsĕris, fuĕris	*ōrātōrĭum*	
.....	*ārĭdĭōrĭbus*	
scripsĕris, fuĕris (ou *non ĕras*)	*ēuŏcātĭo*	
scripsĕris, fuĕris (et *ōrās?*)	*ărātōrĭum*	
ōrās	*ăgĭlĭōrĭbus*	
ĕras, ĕris, scripsĕris, fuĕris	*ēuŏcātūrum*	

MOT (OU GROUPE) FINAL DE 6 DEMI-PIEDS §§ 120-134

MOT (OU GROUPE) FINAL DE 7 DEMI-PIEDS §§ 135-137

Est, sunt, ETC., FINAL : §§ 139, 162-166, 188-190

Est, sunt, ETC., PRÉCÉDANT LE MOT OU GROUPE FINAL : §§ 191-193

AUTRES MONOSYLLABES PÉNULTIÈMES : §§ 194-201

RENCONTRE DES VOYELLES EN FIN DE PHRASE : §§ 202-215

II. REMARQUES ACCESSOIRES

NATURE DU MOT FINAL (verbe, substantif, etc.) : §§ 218-219

LES CITATIONS DANS SYMMAQUE : §§ 220-221

IMPRIMERIE POLYGLOTTE ALPH. LE ROY, RENNES.

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES HAUTES ÉTUDES

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SCIENCES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES

QUATRE-VINGT-QUINZIÈME FASCICULE

LES LAMENTATIONS DE MATHEOLUS ET LE LIVRE DE LEESCE DE JEHAN LE FÈVRE, DE RESSON,

PUBLIÉ PAR A.-G. VAN HAMEL,
ÉLÈVE DIPLOMÉ DE L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES, PROFESSEUR
DE PHILOLOGIE FRANÇAISE A L'UNIVERSITÉ DE GRONINGUE

TOME PREMIER

PARIS

ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, 67

1892

LES

LAMENTATIONS DE MATHEOLUS

ET LE

LIVRE DE LEESCE

DE

JEHAN LE FÈVRE, DE RESSON

LES

LAMENTATIONS DE MATHEOLUS

ET LE

LIVRE DE LEESCE

DE

JEHAN LE FÈVRE, DE RESSON

(POÈMES FRANÇAIS DU XIVe SIÈCLE)

Édition critique, accompagnée de l'original latin des *Lamentations,* d'après l'unique manuscrit d'Utrecht, d'une Introduction et de deux Glossaires,

PAR

A.-G. VAN HAMEL

ÉLÈVE DIPLOMÉ DE L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES DE PARIS, PROFESSEUR DE PHILOLOGIE FRANÇAISE A L'UNIVERSITÉ DE GRONINGUE.

TOME PREMIER

TEXTES FRANÇAIS ET LATIN DES LAMENTATIONS

PARIS

ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, 67

1892

A

MON CHER MAITRE ET AMI

M. ADOLF TOBLER

HOMMAGE RESPECTUEUX ET SOUVENIR RECONNAISSANT

INTRODUCTION

§ 1. — CONSTITUTION DES TEXTES

Nous publions ici pour la première fois le texte latin des *Lamentations de Matheolus,* d'après le seul exemplaire connu, que nous avons eu la chance de trouver dans la Bibliothèque de l'Université d'Utrecht, où il est coté *Scriptores latini* 65. C'est un ms. sur vélin parfaitement conservé, mesurant 248 millimètres sur 165, comptant 98 feuillets, dont les 82 premiers contiennent le poème de Matheolus *(Liber Lamentationum Matheoluli),* 35 vers par page; le reste du volume (feuillets 83 à 98, qu'une ancienne pagination a marqués I à XVI) donne le texte latin du *Liber de secretis secretorum.* Cette dernière partie du ms., qui n'a été jointe que plus tard au *Matheolus,* a été signalée par Clarisse dans les *Nieuwe Werken van de Maatschappy der Nederlandsche Letterkunde,* IV, 1838, p. 9, note. Nous avons donné une description sommaire de notre manuscrit dans la *Romania,* XVII, p. 284, et dans le *Nederlandsche Spectator,* 1888, blz. 111. D'après les renseignements qui nous ont été fournis par le savant archiviste d'Utrecht, M. S. Muller Fzn., ce manuscrit provient de la collection de l'ancien bourgmestre Booth († 1678), laquelle avait été composée en grande partie avec la collection du savant Buchell († 1641)[1]. Tous les mss. de Booth ont été achetés en 1840

1. Arnoldus van Buchell, l'éditeur de Beka et de Heda. Ce savant a fait plusieurs voyages, en France et en Italie; c'est peut-être de son voyage en France (février 1581 à juin 1586) qu'il a rapporté le manuscrit de *Matheolus.*

pour les Archives de la province d'Utrecht, et de là notre ms. a passé, en 1882, à la Bibliothèque de l'Université.

Le manuscrit ne porte pas de date, mais semble remonter au commencement du XIVe siècle. Les majuscules qui ouvrent chaque nouvelle tirade sont alternativement peintes en bleu et en rouge; il y a de nombreuses rubriques, entre deux vers ou à la marge, que le lecteur trouvera reproduites au bas des pages de notre texte.

Nous n'avons pas tardé à constater que le texte latin du manuscrit contenait un assez grand nombre de fautes et nous avons prié M. Louis Havet de vouloir bien revoir les épreuves de cette partie de notre édition. Notre savant ami nous a gracieusement prêté le précieux concours de son savoir et de sa sagacité, pour nous aider à établir un texte que bien souvent nous n'arrivions pas à comprendre. Qu'il veuille bien agréer ici l'hommage public de notre reconnaissance.

Le manuscrit a peu d'abréviations, sauf dans les vers qui ont été rétablis à la marge et dans les rubriques; celles de *quod, quam, que* se présentent assez régulièrement; par contre, celles de *pre, pro, per* ne se trouvent presque jamais. On dirait cependant que le manuscrit sur lequel le nôtre a été copié, avait beaucoup plus d'abréviations, notamment celles de *pre, pro,* et celle de la nasale. Il y a, en effet, des fautes qui s'expliquent le mieux si l'on admet que le copiste, ou bien n'a pas vu l'abréviation, ou bien a cru voir une abréviation où il n'y en avait pas, ou bien l'a mal résolue. C'est ainsi qu'il écrit 188 *stemate* pour *stemmate,* 1763 *sum* pour *suum,* 1816 *acquirens* pour *acquirentis,* 2590 *corpus* pour *corporis,* 3473 *dicoque* pour *dico quoque,* 4023 *reiciatur* pour *reiciantur,* 4541 *instituatur* pour *instituantur;* d'autre part il écrit 909 *hinc* pour *huc,* 984 *cunctos* pour *custos,* 2532 *vinculum* pour *vinclum,* 2594

salomonis pour *salmonis,* 2733 *vinculo* pour *vinclo,* 3044 *nouerat* pour *norat,* 4396 *populi* pour *poli;* et enfin, 632 *undelibus* pour *undelibet,* 945 *ego* pour *ergo,* 2881 *ergo* pour *ego,* 2535 *quare* pour *cur,* 2554 *cleridico* pour *clericulo,* 4394 *pereat* pour *procreat,* 4580 *Rebus* pour *Debet,* et dans plusieurs composés *pre* pour *pro* ou *pro* pour *pre.*

Ce qui rend le manuscrit d'Utrecht particulièrement intéressant ce sont les nombreuses annotations, interlinéaires et marginales, qui couvrent presque tous les feuillets. Il y en a de toute nature, depuis la simple glose qui remplace un mot plus ou moins obscur par un mot plus simple et qui a pour but de rendre le texte plus intelligible au lecteur (en lui indiquant le sujet ou le régime du verbe, en répétant un verbe, en signalant un vocatif par l'adjonction d'un *o,* etc.), jusqu'à la notice littéraire et historique.

La plupart des annotations marginales renvoient le lecteur à un passage tiré d'auteurs classiques et sacrés, que le poète a reproduit, qu'il a imité, ou qui contient simplement une pensée analogue. Les gloses sont en général latines ; il y en a cependant quelques-unes en français : vs. 29 après *virago, barnesse gallice,* 970 au-dessus de *scrabonis, escarbote,* 1091 au-dessus de *mussatam, muisi gallice,* 1567 à côté de *posui, pont* (sic) *gallice,* 3049 au-dessus de *trahis, hierce* (notons la forme wallonne) *gallice,* 4021 après *dedo,* à la marge, *gallice je me abandonne;* ce même mot *gallice* se trouve à la marge après *len dit*[1] (1595) et après *he las* (5206).

Pour donner une idée de ces annotations nous reprodui-

1. Nous nous sommes trompé dans l'explication de ce mot; il faut, dans le vers 1595, mettre le point d'interrogation après *Paschate* et lire ensuite *L'en dit*(il y a une glose *dicitur*); *quod... videtur* dépend de *L'en dit.* Ce mélange de français et de latin est curieux, mais il y a encore quelques exemples du même genre.

sons ici celles du f° 1 r° : vs. 1, au-dessus de *Parue, liber,* au-dessus de *inuideo, quod ibis in urbem,* et après *urbem, sic incipit liber tristium ouidij,* 2 après *turbem, socios,* 6 après *duellum, bellum matrimoniale,* 7 au-dessus de *Presertim, maxime,* 8 au-dessus de *Quo queror, de me con,* au-dessus de *queritur, con*, après 13, à la marge : *accepit hunc versum a primo ouidij metamorphoseos,* vs. 14 au-dessus de *ego, existens,* 15 au-dessus de *fandi, loquendi,* au-dessus du second *mutus, bene dico,* de *mutor, ego,* 16 après *tutor, nunc,* 18 au-dessus de *plagam, laicalem,* vs. 20 au-dessus de *modo, sum*, de *ponor, ideo,* après 21, à la marge, *Iste versus est catonis,* après 22, à la marge *Tolluntur in altum ut lapsu grauiore ruant ut dicit Claudius* (sic) *in Rufinum,* 23 au-dessus de *cui, ruine,* après 24, à la marge, *Nam solitet vltima semper expectanda dies..... est dicique beatus ante obitum nemo supremaque funera debet, Ouidij metamorph.,* 27 au-dessus de *alrerutrent, faciunt alterum,* 29 au-dessus de *viduam, petronillam,* après *virago, barnesse gallice,* 30 au-dessus de *ea, petra,* 31 au-dessus de *vrtice, in pungendo,* 34 au-dessus de *illius*, *petre.*

Quelques-unes de ces annotations semblent faites pour des écoliers ; ainsi, vs. 51 ss. on lit au-dessus de chacun des noms des Muses ou des Furies, *musa* ou *furia;* vs. 4964 on lit à côté de *Tullius,* à la marge : *marcus tullius cicero fuit optimus rhetor ;* cette dernière note est d'autant plus curieuse que les ouvrages de Cicéron avaient déjà été cités maintes et maintes fois. A côté de nombreuses citations d'auteurs latins et de deux notices historiques (l'une, f° 2 r°, parle du décret de bigamie et du concile de Lyon et cite les années 1272 et 1273, l'autre, f° 20 r°, raconte brièvement les querelles de l'Université de Paris avec les religieux et cite les années 1252 et 1255), on trouve de petits vers familiers ; ainsi, vs. 1567, à propos de *posui,* on lit à

la marge : *ponit anus ponitque manus, versus,* et au vs. 5031 : *puls* (sic) *dabitur sero quando sepultus ero.*

Malgré cette grande variété toutes les annotations semblent provenir de la même main, sauf une note marginale à côté du vs. 3539, qui est d'une écriture moins ancienne. L'encre est en général plus pâle, moins noire que celle du texte, mais l'écriture ne diffère pas notablement de celle du scribe. Après mûr examen nous croyons devoir supposer que le ms. d'Utrecht est la reproduction d'un manuscrit plus ancien, qui contenait déjà toutes ces annotations. Il ne serait pas impossible que le même scribe qui a copié le texte, une fois ce travail terminé, se fût mis à copier les notes.

Voici les faits sur lesquels cette supposition se fonde : 1° Il y a un cas où une glose est entrée dans le texte ; au vs. 1749, le mot *est* a été ajouté après *amica*, comme s'il faisait partie du vers. 2° Il y a des fautes dans les gloses ; tandis que, au vs. 2954, on lit, au-dessus de *penam, tuli,* on lit après *dolorem, tibi:* or *tibi* est une faute évidente pour *tuli;* vs. 961 on lit au-dessus de *unum, martinum,* faute évidente pour *maritum.* 3° Il y a des cas où il y a une faute dans le texte, tandis que la glose ou l'annotation se rapporte au mot juste, que le scribe a mal copié ; vs. 1109 il faut *sponsum;* le ms. a *sponsam,* et cependant l'annotateur écrit au-dessus de *cui, sponso,* comme s'il lisait *sponsum* et non *sponsam ;* de même, vs. 4660 le ms. a *fedus* pour *fenus ;* cependant l'annotation à la marge se rapporte à *fenus : fenus est illud quod usurarius accipit ultra sortem.*

Il est vrai qu'il y a aussi quelques passages où l'annotateur paraît se rendre compte de ce qu'il lit dans le texte, puisqu'il propose une variante : vs. 2994 le ms. a *velo,* une note marginale ajoute *vel zelo;* vs. 3571 le texte a *ingeniatam,* une note marginale ajoute *vel ingeminatam i. e.*

duplicatam; vs. 5205 le texte a *Istum quis vouit,* une note marginale ajoute *vel quid mouit.* Mais rien n'empêche que ces annotations-là soient aussi des copies; et, quand même elles proviendraient du copiste lui-même, elles prouveraient qu'il lui est arrivé quelquefois de lire avec attention ce qu'il copiait.

Quant aux changements que nous avons faits dans le texte du manuscrit, les déplacements de vers que nous avons proposés, la ponctuation[1] et d'autres détails concernant la constitution du texte, nous espérons en rendre compte dans les *Notes* que le lecteur trouvera à la fin du second volume[2].

Le texte français des *Lamentations* a été publié en 1864 par Ed. T(ricotel) pour « une Société de bibliophiles[3] ». L'éditeur a joint au texte, qui occupe les pages 1 à 347, un fascicule séparé, qui contient une liste d'errata, de nombreuses variantes (p. 351 à 440) et une « Notice sur le livre de Matheolus » (p. 441 à 495). Cette édition, qui se donne pour une « réimpression » est, en général, une reproduction d'un des imprimés de la fin du xve siècle (voyez plus loin).

1. Il y a deux signes de ponctuation dans le manuscrit, le trait correspondant à une virgule et le semi-colon renversé; mais cette ponctuation déroute le lecteur presque aussi souvent qu'elle lui facilite la lecture du texte; ces signes ne se trouvent jamais à la fin du vers, sauf au vs. 5206 (f° 77 r°) après *las* (*he*⁝ *las*⁝).

2. C'est aussi à la fin du second volume que nous donnerons la liste complète des *corrigenda.* Dès à présent nous prions le lecteur d'ajouter p. 29, après le vs. 414, *f° 7 r°*, de lire au vs. 1367 *Ludum* pour *Lud,* de ne pas adopter définitivement au vs. 2486 la correction *spiritum* pour *futurum,* de lire au vs. 1831 *michi* pour *nunc* (cf. vs. 2753). La correction de *Lendit* en *L'en dit* (1595) a déjà été signalée.

3. *Le Livre de Matheolus, poème français du* XIVe *siècle,* par Jean Le Fèvre. *Nouvelle édition revue sur les manuscrits et les éditions gothiques.* Bruxelles, imprimerie de A. Mertens et fils, rue de l'Escalier, 22, 1846 (*lisez* 1864). Cette édition a été tirée à 106 exemplaires numérotés dans le format petit in-12 et à 30 exemplaires dans le format in-8°. L'éditeur J. Gay avait entrepris cette édition, comme le montre une petite note à la fin de la première partie (p. 347). Nous avons pu nous procurer le n° 33 de l'édition in-12 et un exemplaire ne portant pas de numéro de l'édition in-8°.

Mais l'éditeur a modifié en plusieurs endroits le texte de l'imprimé d'après les quatre manuscrits de la Bibliothèque Nationale (on trouve les traces de son travail dans plusieurs corrections faites au crayon ou sur les feuillets des manuscrits, notamment de nos mss. C et D).

Cependant ce dernier travail a été fait sans aucune critique. L'éditeur n'a pas vu que l'ancien imprimé est, en plusieurs endroits, un remaniement et même un rajeunissement du texte primitif. Il a conservé les quatrains qui se trouvent en tête de plusieurs tirades et a laissé subsister, à quelques exceptions près, les vers qui se trouvent exclusivement dans les imprimés. Aussi son «premier livre» a-t-il 1552[1] vers, son «second livre» 4252[2], son «troisième livre» 3372, son « quatrième livre » 842[3], tandis que notre édition en donne 1522 pour le livre premier, 4158 pour le second, 3338 pour le troisième et 826 pour le quatrième, ce qui fait en tout 10018 vers dans l'édition Tricotel contre 9844 dans la nôtre. En outre il a, à plusieurs reprises, mais sans motiver son choix, remplacé le texte de l'imprimé par celui d'un ou de plusieurs manuscrits, donnant en général la préférence au manuscrit A, sans tenir compte toutefois des nombreuses lacunes de ce dernier manuscrit. De plus, sa longue liste de variantes (leçons des mss. et leçon de l'imprimé) contient des erreurs; tantôt il se trompe de manuscrit[4], tantôt, et c'est un cas qui se présente très souvent, il attribue à un seul manuscrit une leçon qui se trouve dans plusieurs, à deux ou trois une leçon représentée par tous les manuscrits. Cette liste n'a donc au fond d'autre valeur que celle de nous faire connaître le texte de l'ancien imprimé toutes les fois que l'éditeur s'en écarte.

1. Une erreur de numérotage en indique 1555.
2. Une erreur de numérotage en indique 4259.
3. Une erreur de numérotage en indique 843.
4. Ainsi il donne I, 1279, II 4081, une leçon de *A* pour une variante de *B*.

Pour faire notre édition, nous nous sommes servi des manuscrits suivants[1] :

A[2] Paris B. N. ffr. 12479 ; ms. sur vélin, sorti de la bibliothèque de Melchior Thévenat (d'après une note sur la feuille de garde), de la fin du XIVe ou du commencement du XVe siècle, comptant 53 feuillets, numérotés par pages (1 à 105), contenant deux colonnes par page et 44 vers par colonne. Il n'y a pas de titre ; f° 53 v° on lit *Explicit Matheolus.* Dans une note sur le verso de la feuille de garde, le poème est présenté comme la traduction des « Lamentations en vers latins » et attribué successivement à un « auteur anonyme postérieur aux auteurs du Roman de la Rose », à « Jehan Lefebvre de Thérouanne », et, par le dernier correcteur, à « J. L. de Resson ». Ce ms. se distingue par la rareté des majuscules initiales coloriées.

B Paris B. N. ffr. 24312, anc. La Vallière 54; beau ms. sur vélin, doré sur tranche, avec de nombreuses lettres majuscules initiales, alternativement bleues et dorées, de la même époque environ que A, comptant 110 feuillets à deux colonnes par page et 32 vers par colonne, dont 1 v° à 79 r° contiennent les *Lamentations* et f° 80 v° à 110 r° le *Livre de Leesce* ou le *Rebours de Matheolus ;* le f° 1 r° contient deux strophes de 22 et 23 vers de 8 syllabes sur deux rimes croisées d'un poème religieux assez banal. Le même copiste semble avoir copié les deux poèmes de Jehan Le Fèvre. F° 1 v° une vignette représente un vieux moine tristement assis sur un banc, les yeux fermés, la tête appuyée sur la main, vis-à-vis d'une petite table chargée de livres; f° 80 r° une autre vignette représente le même moine demandant pardon à quatre femmes, parmi lesquelles une reine. Le f° 2

1. Les mss. de Florence, de Londres et de Tours n'ont jamais été signalés.
2. Pour désigner les mss. de Paris, nous employons les mêmes initiales dont s'est servi Tricotel.

porte les armes de Claude d'Urfé, gouverneur des enfants de France sous Henri II (de noir au chef de gueules).

C Paris B. N. ffr. 1657, anc. 7648, ms. sur vélin de la même époque environ, comptant 161 feuillets, à une seule colonne par page et 30 vers par colonne; les lettres majuscules initiales sont plus rares que dans *B*, peintes alternativement en bleu et en rouge. Il contient, à partir du f° 1 v°, les *Lamentations* jusqu'à IV, 699; la fin manque, par suite de feuillets arrachés; après f° 149 quelques feuillets ont été transposés; f° 1 r° contient, en latin, la répartition de revenus annuels sur les différents jours de l'année. Au v° de la feuille de garde on lit : *Matheolus en rithme parlant contre le mariage et approuuant plus tost lusaige des femmes hors le mariage, voy le* 95 *feuillet, aprez il dispute impiement contre Dieu et en la fin de son liure il declaire les abus de plusieurs estaz.*

D B. N. ffr. 12480, anc. suppl. fr. 632; ms. du xve siècle sur papier, avec douze feuillets doubles de vélin (qui renferment des cahiers de 10, 12 ou 13 feuillets de papier) comptant 198 feuillets, à une seule colonne de 24 à 29 vers par page. F° 1 r° une vignette représente un moine en face d'une femme qui tient une quenouille dans la main ; sous la vignette une rubrique : *Cy commence le liure de Matheolus en françois;* f° 198 v° *Explicit Matheolus.* Ce ms. contient de nombreuses rubriques en tête des différents chapitres (le lecteur les trouvera parmi nos variantes) et sépare le poème en quatre livres; la copie a été exécutée très rapidement.

F Florence, Laurentiane, cod. Ashburnham 119, 51 du catalogue primitif; ms. du xve siècle sur papier, sauf les feuillets 1, 10, 11, 20, 31, 32, 43, 44, 58, 59, qui sont en vélin; il compte 77 feuillets à deux colonnes d'environ 55 vers par colonne. Il contient le *Livre de Leesce* (f° 1 à 19 r° col. 1)

et les *Lamentations* (f° 20 r° à 70 r°) ; les majuscules initiales sont alternativement peintes en rouge et en blanc. F° 1 r° se lit une rubrique : *Liber contra Matheolus,* et f° 19 r° *Cy fine le contre Matheolus appele le liure de leesce contenant sexcusacion pour les dames leur honneur et leur prouesse explicit deo gratias ;* f° 70 r° *explicit Matheolus.*

L Londres, Musée britannique 30985 (voyez *Catalogue of additions,* 1876-1881, p. 136), acheté le 14 décembre 1878 à W. G. Medlicott Esq.; ms. sur papier de la fin du xve siècle ; une note, collée sur la feuille de garde, contient les réflexions d'un savant français sur la valeur possible de cette copie, qu'il voudrait faire porter à Paris pour y être examinée «par MM. Ch. Magnin, de Montmerqué ou autres.» C'est un petit in-f° de 188 feuillets, à une seule colonne d'environ 39 vers par page, dont 3 à 150 contiennent notre poème ; les autres sont en blanc. F° 3 r° on lit *Le Liure des lamentations de Matheolus,* f° 153 v° *Explicit liber lamentationum Matheoluli.* Cette copie faite sans beaucoup de soin, contient de nombreuses lacunes. Un certain nombre de corrections sans valeur ont été faites par une main de l'époque du copiste, avec une encre plus pâle.

M Montpellier, Bibliothèque de l'École de médecine H 254, relié en gros carton avec des rubans ; ms. sur vélin de la fin du xive ou du commencement du xve siècle, comptant 154 feuillets à une seule colonne de 30 vers par page, avec feuilles de garde en vélin. Sur le r° de la première de ces feuilles se trouve un titre encadré dans un ornement Louis XV, peint en jaune et surmonté des armes de la famille Bouhier (bœuf d'or sur fond d'azur). Voici ce titre : *Livre . des lamentations . de . mariage . et . de . bigamie . composé . en . vers . latins . par mre . Mathiev . et . mis en . vers . françois . par Jean le . Fevre ;* au bas de la page : *ms. D. 29 De la bibliothèque de Mr le président Bouhier*

MDCCXXI. Au verso de la feuille de garde se trouve une notice du président Bouhier, dans laquelle il attribue ce poème à Jean le Fevre de Thérouanne, où il parle ensuite d'un mémoire de son grand-père, Jean Bouhier, conseiller au Parlement de Dijon, mort en 1672, qu'il a fait insérer à la fin du volume, et où il déclare enfin posséder un imprimé du même poème, « in-4° en gothique, à Lyon, chez Olivier Arnoullet, sans date. » L'écriture de ce ms. ressemble beaucoup à celle de notre ms. *C;* les majuscules initiales sont peintes en rouge et en bleu. En tête du f° 1 se trouve une vignette représentant un clerc à genoux devant une personne légèrement vêtue, la tête ceinte d'une auréole (la sainte Vierge ?) ; celle-ci prend par la main deux femmes nues qui s'inclinent devant le clerc. Il y a d'autres vignettes : f° 25 v° une femme, la tête ceinte d'une auréole, offre une fleur à un clerc qui écrit, deux jeunes clercs semblent écouter ; f° 30 v° la scène de la matrone d'Éphèse : un chevalier chevauchant parmi trois cercueils, s'approche d'une femme qui fait le geste de la peur ; à droite un larron pendu ; f° 38 r° Salomon recevant le jeune homme habillé d'un rets, assis sur son âne, accompagné de sa femme, de son fils et de son chien ; f° 90 v° (au début du livre III) un homme endormi, auquel Dieu apparaît ; une vieille femme (Perrette ?) se tient debout au pied du lit ; f° 14 r° (début du livre IV) une femme offrant une fleur à un clerc. Au v° du dernier feuillet on a copié plus tard six vers tirés de la description que Mathieu fait de sa femme ; le scribe ajoute : *Qui ce liure bien notera De marier fort se gardera.* Vient ensuite sur quatre feuillets en papier le mémoire de Jean Bouhier, dont l'auteur identifie le Mathieu des *Lamentations* avec Mathieu de Gand ; le petit-fils, dans sa note au commencement du volume, combat cette identification des deux Mathieu.

Il y a dans ce manuscrit des lacunes et des transpositions de vers qui correspondent en général à l'étendue d'un ou de deux feuillets ; or, comme elles se présentent au milieu d'une colonne (entre autres f° 22 r°), on peut en conclure que ce ms. a été copié sur un ms. de même format dont quelques feuillets avaient été arrachés.

T Tours, Bibliothèque communale, n° 897 anc. Marmoutiers 297 ; ms. sur vélin de la fin du XIVe ou du commencement du XVe siècle, comptant 137 feuillets à une seule colonne de 34 ou 35 vers par page ; la fin, à partir de IV, 733 manque ; quelques feuillets ont été transposés ou manquent. Le catalogue de la Bibliothèque de Tours signale à tort « plusieurs dessins au trait ; » il n'y en a qu'un seul, f° 1 r°, représentant un moine qui offre un livre à un groupe de personnes composé de quatre femmes et d'un homme. Les rares majuscules initiales de ce manuscrit sont rouges. Il y a quelques notes marginales sans intérêt, provenant d'un lecteur du XVe siècle, qui a également rétabli quelques vers et apporté quelques corrections provenant d'une source inconnue.

Contrairement à ce que dit M. François Morand dans sa notice intitulée *Matheolus et son traducteur Jehan Le Fèvre* (Boulogne, 1851), nous avons pu constater que la Bibliothèque royale de Bruxelles ne possède pas de manuscrit du *Matheolus* français. Par contre, il y en a un dans la Bibliothèque de feu sir Philip à Cheltenham ; c'est le numéro 8338 (l'index du catalogue porte par erreur, p. 128, le numéro 8328) ; c'est un manuscrit sur papier du XVe siècle. D'après le catalogue il contient : 1° Une généalogie des roys de France ; 2° Le traité de Péronne entre Louis XI et le duc de Bourgogne ; *Les quinze Joyes de mariage* ; 4° *Matheolus contre les Bigames, poème.* Nous n'avons pas eu jus-

qu'ici l'occasion de voir ou de faire collationner ce manuscrit[1].

Des anciens imprimés du *Livre de Matheolus*[2], que nous désignons par **I**, nous avons vu les exemplaires suivants :

1° Paris B.N. Réserve n.p. 67 feuillets signés A-L III, avec de nombreuses vignettes dans le texte, édition décrite par Brunet (III, 1526, l. 56), par Tricotel, p. 491, et par M. H. Harrisse (*Excerpta colombiana,* p. 125 et s.). A la fin 16 vers donnent en acrostiche le nom d'Allesandre Primet et indiquent le 3 octobre 1492 comme le jour « ou ie fus mys en sens ». On en a conclu que le livre avait été imprimé en 1492 et on a déduit du grand *L* historié qui se trouve au frontispice et qu'on appelle à tort « le grand *L* de Vérard[3] », qu'il avait paru chez Ant. Vérard à Paris (Tricotel, p. 351 et 491). Mais M. Harrisse pense que cette édition est sortie d'une imprimerie lyonnaise, probablement de celle de Claude Daygne; il se fonde sur le caractère spécial de l'*L* historié, lequel « après avoir reçu un coup de rabot » se retrouve dans le matériel du successeur de cet imprimeur. Nous hésitons d'autant moins à adhérer à l'opinion de M. Harrisse que nous avons vu à Londres, au Musée Britannique, un exemplaire du *Livre de Matheolus* dans lequel se retrouvent un très grand nombre des vignettes de l'exemplaire de la B. N. et qui a été imprimé à Lyon, chez Olivier Arnoullet. Quant à la date, 3 octobre 1492, il est difficile d'y voir celle de l'impression, puisqu'on la retrouve dans un exemplaire qui est évidemment postérieur (le n° suivant).

1. Une obligeante communication de M. R. Fitz Roy Fenwick nous fait supposer que le ms. de Cheltenham appartient à la seconde des deux familles de mss. que nous avons cru devoir admettre, et qu'il remonte plus haut que *M.*

2. Tous les imprimés portent, comme titre, les huit vers suivants : *Le liure de Matheolus Qui nous monstre sans varier Les biens et aussi les vertus Qui viennent pour soy marier Et a tous faitz considerer Il dit que lomme nest pas saige Sy se tourne remarier Quant prins a este au passaige.*

3. « Le grand *L* de Vérard », que nous avons pu voir dans une édition du *Respit de la Mort,* est bien différent de celui-ci.

« Mettre en sens » veut-il dire peut-être rendre intelligible, adapter à la langue de l'époque, donc rajeunir? Et Alesandre Primet est-il désigné ici comme celui qui s'est chargé de cette besogne?

2° Paris B. N. Y 4420 Réserve (voyez Tricotel, p. 490). M. Harrisse a longuement décrit cette édition et a noté quelques différences extérieures entre celle-ci et la première. Il pense, avec raison, qu'elle est postérieure à celle-là (l'*L* du frontispice a subi « le coup de rabot »), quoique les 16 derniers vers, et avec eux la date du 3 octobre 1492, aient été conservés. Ici, encore, nous pouvons confirmer l'opinion de M. Harrisse; cette édition présente, en effet, avec la précédente quelques différences, dont quelques-unes sont des corrections, p. e. vs. I, 1516, où *adorer* (leçon erronée de l'édition n. p.) a été changé en *odourer*[1]. C'est sur cette édition-ci que Tricotel a fait sa réimpression et non sur la première, comme on pourrait le conclure à tort de ses propres indications[2]. La B. N. en possède un second exemplaire de cette édition.

3° Londres. Mus. Brit. 11475, d. 29, sans date; les feuillets sont signés *a-i* III, deux colonnes par page et 39 vers par colonne. Cette édition contient les mêmes vignettes que les deux premières, mais elles sont beaucoup moins nombreuses; quelques-unes, entre autres celle où l'auteur invoque Dieu qui apparaît dans les nuages, sont fréquemment reproduites. Comme elles sont trop larges pour la

1. D'autre part il s'y est glissé quelques nouvelles erreurs, comme au vers I, 52, de l'imprimé où *De m'estre abusé* a été changé en *De maistre abuser;* (voyez les *Variantes* de Tricotel, p. 352). Une autre modification se trouve vers I, 1105, 06, où la première édition a : *En ce fut grammaire trahye Et logique bien esbaye,* tandis que la seconde a : *En ce fait grammaire trahye Fut et logique esbahye.*

2. Il désigne, en effet, p. 351, l'édition qu'il a suivie par L III, tandis qu'il aurait dû mettre I III; la leçon de son imprimé reproduit en général les variantes de Y 4120.

colonne et qu'elles émargent sur l'autre, l'éditeur est souvent obligé d'imprimer les vers sur deux lignes. A la fin se retrouvent les dix vers qui portent en acrostiche le nom *Allesandre,* mais les six autres (portant *Primet* et indiquant la date du 3 octobre 1492) ont été supprimés. Après on lit : *Cy fine Matheolus imprime nouuellement a Lyon sur le Rosne cheulx Oliuier Arnoullet demourant aupres de notre dame de Confort.* Comme texte cette édition ressemble plus à notre n° 1 qu'au n° 2 ; elle reproduit, entre autres, l'erreur *adorer* pour *odourer.* Au frontispice, les huit vers du titre (*Le liure de Matheolus Qui nous monstre sans varier,* etc.) sont imprimés en caractères alternativement noirs et rouges.

4° Paris B. N. Y 4420[A], et Londres Mus. Brit. 11475[ccc], in-4°, 68 feuillets à deux colonnes, signés A-O III (A D G sont signés de I à IIII), édition décrite par Tricotel (p. 492, n° 4) et par M. Morand (*l. c.* p. 25, n° 4). Les vignettes sont tout à fait différentes et bien inférieures comme travail à celles des autres éditions ; celle du frontispice représente un moine lisant dans une étude et portant sur son dos une petite femme nue, qui tient à la main des instruments de mathématiques. Dans l'exemplaire de Paris les vignettes sont coloriées, dans celui de Londres elles sont noires. A la fin on retrouve, comme dans les n°s 2 et 3, les dix vers qui donnent le nom d'*Allesandre,* mais les six autres ont été également supprimés. Comme texte cette édition présente un assez grand nombre de variantes.

Les manuscrits se groupent en deux grandes familles, dont la première se compose de ABT, l'autre de CDFLM ; les anciens imprimés se rattachent de très près à quelques manuscrits du second groupe. Il est évident que dans

la plupart des cas c'est l'original latin qui nous a permis de décider si une leçon représentée par une de ces deux familles était, ou non, une faute.

Examinons de près les deux groupes en question. Fautes évidentes qui se retrouvent dans ABT : Livre I, 483 *cure* pour *cause ;* 615 *Desiroit* (*sa belle char nue*) pour *Designoit ;* 880 *Tantost le chetif si lembrace* pour *Le chetif en pleurant l'embrace* (le latin a, v. 389, *lacrimatur*) ; 1159 ABT omettent *mal ;* 1422 *au commencier* pour *ot c.*[1] ; II, 419 *espouser* pour *esprouuer ;* 1538 *amere* pour *auere* (latin *cupiens*) ; 2567 *entituler* pour *articuler* (rime : *particuler*) ; 4018 *cruelle* pour *mortele* (rime : *mors tele*) ; III, 833 à 838 manquent dans *ABT* (ces vers correspondent au latin 2662,63 ; la lacune a dû être amenée par l'identité de la rime *obeïsse : ysse,* dans 831,32 et 837,38 ; 2093 manque dans ABT et se trouve en latin, v. 3198 ; 2752[2] *ardans* pour *nuisans* (rime : *cuisans*).

Dans la famille de ces trois manuscrits A et T forment un groupe bien distinct. Les preuves abondent ; signalons, à côté de quelques variantes, telles que I, 318 *enteser* pour *encenser,* 326 *sentence* pour *sanction,* II, 678 *et grant despit* pour *ce m'est avis*[3], III, 2901 *mariage* pour *tesmoingnage,*

1. Dans une première visite faite à la Bibliothèque de Tours nous n'avions collationné T d'une façon régulière que jusqu'à I, 1196. Plus tard, voyant que cette copie avait de l'importance pour la constitution du groupe AT (voyez plus loin), nous sommes retourné à Tours ; mais l'impression du texte était déjà trop avancée pour que nous ayons pu enregistrer toutes les leçons de T ; le lecteur ne les retrouvera parmi les variantes qu'à partir du f° 15 ; nous avons pu constater cependant que partout où A et B ont la même faute T l'a aussi. Il faudra donc lire souvent pour AB, ABT.

2. A remplacer, dans les variantes, les chiffres 2749, 2750 par 2751, 2752. Cette erreur a été amenée par un déplacement de vers que nous avons fait au dernier moment.

3. Ici et ailleurs dans les endroits que nous n'avons pu collationner sur T qu'après le tirage des feuilles (voyez la note 1), la leçon de A doit être attribuée aussi à T.

des déplacements de vers et surtout de nombreuses lacunes, parmi lesquelles il y a des suppressions de vers voulues, amenées par le désir d'abréger les descriptions et de simplifier les raisonnements ; voyez, entre autres passages, I, 855,56 ; III, 1903 à 06 ; 1911 à 14 ; 2129,30 ; 2247 à 59 (suppression heureuse au point de vue du style ; mais le texte des autres mss. correspond mieux au latin) ; 2421 à 24 ; 2457 à 61 ; 2469 à 80 ; IV, 150 à 155, etc., etc.

Ce qui rend le rapport de ces deux manuscrits particulièrement intéressant, c'est que nous pouvons voir de près comment le copiste de A a travaillé. Il n'a eu sous les yeux qu'un seul manuscrit, qui n'est pas T lui-même, mais une copie plus ancienne, source de T (il y a en effet des passages où A reproduit la leçon des autres mss. tandis que T a une variante, par exemple III, 3093 A et les autres *maffliction,* T *ma fiction,* 3330 A et les autres *troubles,* T *dures,* IV, 305 A et les autres *peus,* T *poses ;* voyez encore IV, 289 et 332, où A omet un vers qui se trouve dans T, et le remplace par un vers de sa composition). Comme cette copie avait des fautes qui rendaient le texte inintelligible et présentait souvent la lacune d'un seul vers, le copiste de A a modifié plus d'une fois la phrase pour donner un sens au vers et a comblé la lacune par un vers de son cru. Il y a de nombreux exemples de ce procédé. Voyez, entre autres, I, 736 texte : *de sonner oiseuse,* T *de souuens,* A *bien souuent ;* 804 texte : *un ou el,* T *un houel,* A *ung jouel ;* 950 texte : *que la veue faulse auoit,* T... *face*... A... *effacie*... ; III, 3066 texte : *sinoble,* T *si noble,* A *fil noble.* Quelquefois la faute que A corrige à sa façon remonte à la source commune de ABT ; I, 656 texte : *Joes sans char maigres et haves,* BT *Asses sans char m. et h.,* A *Asses meisgres sans char et h. ;* 1099 texte : *agent,* B *atant,* T *attant,* A *hastant.* Pour les lacunes de T que A a comblées en forgeant un vers,

voyez entre autres I, 452, 608, 910 (la rime *meschine* était indiquée par *eschine*), 922; II, 560, 664[1]; IV, 654, etc., etc. Un cas curieux se trouve III, 3217,18; T a ici la rime *fiens : puans,* qui ne convenait pas à A; le copiste remplace donc le vers 3217 par un autre, mais garde tout de même le vers *Tout corrompu et tout puant,* qui, dans ce ms., n'a pas de vers correspondant.

Nous admettrons donc une famille B + AT, dont B est le plus ancien représentant. Il est vrai qu'il y a quelques cas où A s'accorde avec B, tandis que T reproduit la leçon des autres manuscrits (I, 426, 533,34) et que parfois l'un des trois semble se séparer du groupe. Mais ces cas exceptionnels, dont quelques-uns seront discutés dans les *Notes* de notre édition, ne sauraient prévaloir contre le résultat acquis.

La seconde famille se compose, comme nous l'avons dit, de CDFLM et I.

Nous pouvons éliminer de suite L, qui n'est qu'une mauvaise copie d'un manuscrit se rapprochant beaucoup de D. Aussi n'en avons-nous collationné que le livre premier et une partie du second et avons-nous bientôt cessé d'en signaler les leçons parmi nos variantes. Voici quelques mauvaises leçons que L a seul : I, 62 *maistresse* pour *maistrise,* 119 *des poulez* pour *despouillés*, 124 *ung psaultier* pour *un savatier,* 217 *Je seult* pour *Je sens* (*sent*), 318 *entester* pour *encenser,* 351 *point* pour *pour,* 450 *chef* pour *chetif*, 478 *arrinee* pour *a or nee*, 652 *drois* pour *dars,* etc. Le correcteur qui a travaillé sur ce manuscrit (son écriture ne diffère pas de celle du texte, mais l'encre est plus pâle) ne paraît pas avoir été beaucoup plus intelligent que le copiste; I, 256

1. Nous avons constaté, à l'occasion de notre seconde visite à Tours, que ces vers manquent dans T.

il change *virelay* en *iour viuray*, 259 il change le mot *leuoie* du texte en *prenoie*, 665 *remiray* en *enramy ;* comme il avait modifié ainsi la rime, il a supprimé le vers 666 et a rapproché de 665 (par un signe de renvoi) le vers 671 (rime *mari*) et a supprimé également 672 ; il y a là un travai très curieux de revision.

Les rapports étroits de L avec D sont démontrés par les faits suivants : I, 121, 122 intercalés, 126 DL *femme* pour *fourme;* 412 texte *degradés de s'onneur,* D *regradez de s.*, L *regarde de deshonneur ;* 499 texte *d'injure,* D *diuine,* L *diuroie ;* 1337 texte *ne puis,* D *ne pris* L *nel pris ;* II, 61 à 67 manquent dans D et L[1] ; 88 D a *je di* pour *je te di,* L en a fait *jadis*, 134 DL *doulz* pour *donte* (la source de DL avait *doubte*), 138 *estempries* pour *estouties*, 730 *chief* pour *fief,* etc. Comme il manque plusieurs vers dans L et que D a également quelques lacunes (par exemple I, 1078) et plusieurs fautes (à voir les variantes du livre I, et dans II, les vers 254, 288) que L n'a pas, ces deux mss. remontent à une même source.

Cette source de DL a une origine commune avec M. De nombreux passages le prouvent ; il suffit de parcourir les variantes du livre I et, pour DM, celles des autres livres[2]. Signalons I, 13, 138, 214, 544, 558, 617, 760 (tout un vers de changé), 1215, 1216, 1230 ; II, 453, 2236, 2856, 3458 ; IV, 222. Il est assez curieux que, tandis qu'il manque plusieurs vers à D et un très grand nombre à M, il y ait peu ou point de lacunes communes aux deux mss. La source de DLM a donc été une copie plus complète qu'aucun des mss. sur lesquels nous avons travaillé. Voyez cependant I, 121,22,

1. Il faut supprimer D dans les variantes du vers 66.

2. On se rappelle que nous n'avons fait le collationnement régulier de L que pour le livre I. Voyez d'ailleurs ce que nous disons plus loin sur la façon dont nous avons établi le texte.

où le déplacement de ces deux vers dans DL et l'absence du premier dans M semblent attester que 121 manquait à la source commune des trois mss. et a été rétabli à la marge dans la source commune de DL. Quoique M soit le plus ancien représentant du groupe DLM, il a pu arriver que L ait mieux conservé la leçon primitive du groupe; voyez, par exemple, I, 236, où *femme mue* (L) pour *muelle* a été mal copié par M (*femme de*) et remplacé par D, à cause du nombre des syllabes, par *un muet*.

Il n'est pas douteux que C et F fassent partie de la même famille que DLM. Il y a en effet de nombreux passages où tous les cinq manuscrits offrent une leçon que le contresens évident ou que le texte latin nous permet de regarder comme une faute. Voyez, par exemple, I, 524 (la rime plus riche et l'antithèse *mors, vie,* nous font donner la préférence à la leçon de ABT) ; II, 833 (il manque une syllabe), 1194 (*rungant* pour *hognant*), 1236 (il manque une syllabe), 1263 (la leçon de ABT est plus conforme au latin), 1330 (une syllabe de trop), 1735 *Cest a dire* pour *Ce dit*), 1951 à 56 manquent (les vers correspondants se trouvent en latin), 2394 (il manque une syllabe), 2440 (*au commencement* pour *aucunement*), 3792 (*yeulx* pour *cheveulx*) ; III, 980 (un mot omis), 2116 (*droit* pour *diroit*), etc.

C se rapproche de DLM beaucoup plus que F. Il y a de nombreux passages où F a la même leçon que ABT, tandis que C s'accorde avec DLM. Nous citerons quelques-uns des cas les plus saillants : I, 120 (la faute conservée par C a amené la leçon de DLM) ; II, 810 (lacune que L, M et I ont comblée chacun d'une façon indépendante), 820 (même phénomène), 1005 (vers omis), 1395 (*place* pour *flamme ;* C seul a modifié la rime du vers suivant), 1660 (vers à rime pauvre, forgé pour combler une lacune), 1716, 1775 sv., 1794 (variante amenée par une erreur de copiste, *maint* pour

mahieu), 2232 ; III, 5 (peut-être *fiert* se trouvait à la marge dans la source commune de CDLM + F), 469, 70 (lacune, voyez les *Notes*), 3100 (la faute commune a été corrigée de différentes façons) ; IV, 366, etc.

Nous pouvons donc admettre une seconde famille, CDFLM, avec une sous-famille, CDML, d'où se détachent d'abord DLM, ensuite DL.

Cependant il y a des cas où C se sépare du groupe, tandis que F reproduit la faute de DLM. Voyez, par exemple, I, 1337 (DFLM omettent *veult,* qui est dans ABCT) ; II, 149 (omission de *hors,* sauf par C), 343 (C reproduit une faute de ABT, *usage* pour *un sage*), 720 (C a la bonne leçon *apresta,* réclamée par la rime riche, tandis que DFLM ont *apporta*). Il y a là un fait étrange. Mais quand on songe que C est une copie très mal faite et très négligée, que dans ce ms. il y a des lacunes, des vers rétablis à la marge ou au bas de la page, on peut admettre que la source immédiate de C a subi des influences qui proviennent d'un croisement de manuscrits. Il faudrait peut-être faire une observation analogue à propos de M, qui s'accorde parfois d'une façon surprenante avec A (exemples : III, 2195, 3221, 3236). Les passages les plus intéressants de cette catégorie seront discutés dans les *Notes*.

Le texte des anciens imprimés (I) provient de la seconde famille de manuscrits ; il se rattache de très près au groupe DL, et plus particulièrement à L ; voyez, par exemple, I, 246, 629, 800, 1215, 1216, 1337 ; II, 200, 730, etc. Mais comme I est le produit d'un remaniement et d'une amplification très considérables du texte et que les intermédiaires entre nos manuscrits et le texte des imprimés manquent, les leçons de I n'ont pas de valeur pour la constitution de l'original. Elles ne sont intéressantes que pour l'histoire du

livre de Jehan le Fèvre et pour la comparaison de sa langue avec celle de la fin du xve siècle [1].

Avec deux familles de manuscrits et le texte latin comme contrôle, il ne doit pas paraître trop difficile d'arriver à rétablir approximativement l'original de Jehan Le Fèvre [2]. Malheureusement, quelques indices nous portent à croire que la source commune de nos deux familles n'est déjà plus l'original lui-même, ni même une rédaction postérieure du poème, mais un texte corrompu en plusieurs endroits. Il y a, en effet, quelques leçons communes à tous les manuscrits qui sont des fautes évidentes. Voyez, par exemple :

II, 1510 (*corps* pour *cuer,* latin *cor*); III, 103 (*doit* pour *dois*), 640 (*prent* pour *prens*), 1038 (*par* pour *pour*), *viure* pour *vaintre* (latin *vincendi genus*); 2284 (*a leur* pour *aler,* sauf dans D), 2749 à 2752 (interversion qui nous a paru nécessaire), 3001, 02 (cependant, comme AT n'ont pas ces vers, le cas n'est peut-être pas le même); 3073 à 3080 (interversion qui nous a paru nécessaire); IV, 459 (on avait pris *mue* pour *mué;* B seul a été logique en changeant *comme* en *en*). Peut-être faut-il attribuer également à cette source commune de tous les mss. le déplacement des vers III, 911 à 976. Mais il se peut aussi que ce soit le ms. latin qui a changé ici l'ordre primitif des vers; la question est difficile à résoudre; nous y reviendrons.

Dans quelques cas F seul paraît avoir conservé la bonne

1. Pour ne pas encombrer les variantes nous n'avons signalé que rarement les leçons de I et seulement dans les cas où une coïncidence curieuse ou une forme intéressante permettaient d'en tirer une conclusion pour le rapport de I avec les manuscrits. Ces variantes ne donnent donc aucune idée exacte de l'état de I et peuvent tout au plus fournir quelques renseignements sur la nature du rajeunissement que représente ce texte.

2. Souvent, pour que le lecteur fût à même d'opter entre les leçons des deux familles, nous avons inscrit parmi les variantes aussi bien la leçon que nous avons adoptée que celle que nous avons rejetée. Parfois même, dans des cas curieux ou difficiles, nous avons enregistré la leçon de tous les mss.

leçon, et il faut admettre, soit une coïncidence fortuite entre ABT d'un côté, CDLM de l'autre, soit une correction intelligente faite par F ou par l'auteur du ms. sur lequel F a été copié. Des passages de ce genre se trouvent IV, 263 (*cours* pour *corps,* latin *corpora*), 352 (*si com* pour *chascun*[1]), 552 (*gens* pour *cliens*), 667 (*son pere* pour *leur pere*), 765, 794, etc.

Pour résumer cette discussion, nous établirons la filiation suivante :

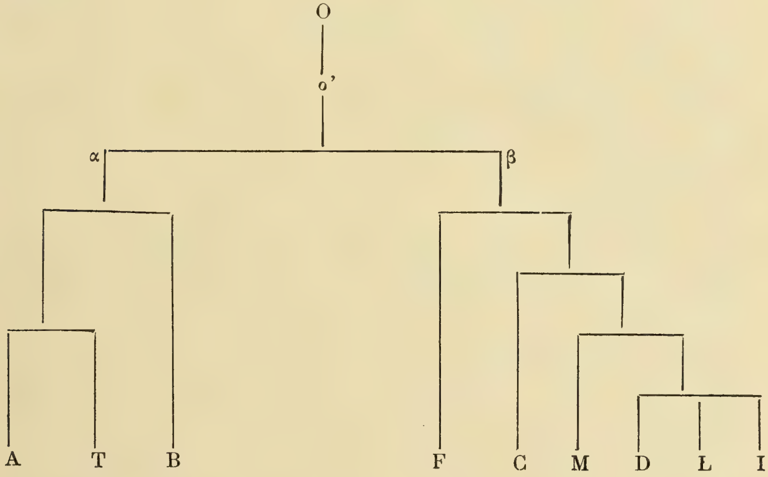

Nous avons pris pour base de notre travail le ms. F, que nous avons collationné nous-même à Florence et dont nous possédons le texte complet. Pour le livre premier nous avons collationné ou fait collationner, en outre, ABCDL et une grande partie de M et de T. Pour le livre deuxième nous avons collationné les quatre mss. de Paris (ABCD) et, postérieurement, M et T dans tous les passages importants. Le texte du livre troisième a été constitué à l'aide de F, d'un collationnement complet de B et C et d'un collationne-

1. On dirait que l'auteur du texte corrompu a comparé le français avec le latin et qu'il a voulu rendre le *velut* du latin 4503.

ment partiel de ADMT[1]. Nous avions pensé d'abord, en nous fondant sur la filiation établie, que, pour ce livre, B C F pouvaient suffire pour arriver à un texte sûr. Mais C étant une mauvaise copie et B se rencontrant parfois d'une façon curieuse avec la famille β[2], nous avons eu recours à A (T) D M[3] pour vérifier et pour corriger la leçon de ces trois mss. Pour le livre quatrième nous avons consulté d'une façon complète, en dehors de BCF, AMT.

Si nous avions l'occasion de reprendre ce travail *ab ovo,* nous écarterions, comme inutiles, les mss. AD et L, et nous prendrions, pour établir le texte des *Lamentations*, B et T comme représentant le mieux la famille α, FCM, comme pouvant nous faire connaître d'une façon très sûre le texte de la famille β.

La question de la graphie nous a longtemps préoccupé. Nous avions d'abord essayé de retrouver la graphie de l'auteur, non seulement au moyen des rimes, mais aussi en tirant des conclusions de certaines fautes des mss. (ainsi la faute *moult* pour *m'out,* dans C, semblait indiquer que C était habitué à lire dans sa source *mout* sans *l;* l'absence de *l* superflu dans la source de C semblait prouvée également par la faute *dolz* pour *d'os ;* de même *voix* pour *vois* (*vides*), dans C, *lieux* pour *liens*, dans D, semblaient prouver que la source de ces mss. n'avait pas *x*, mais *s*.) Mais nous n'avons

1. A partir du f° 15 les variantes de T ont pu être introduites sans exception dans le texte imprimé. (Voyez plus haut, p. XVI, note 1.

2. Voyez, par exemple, II, 1778 l'étrange variante *vert boys* pour *verbo* (A ayant *verbum,* aucun des mss. ne nous offrait la leçon que nous avions introduite dans le texte; mais nous avons pu constater depuis que *verbo* est dans T); III, 1349 *pere* pour *pues* (il faut donc supposer que B aussi a lu *peres*).

3. Une visite faite à Montpellier en janvier 1892 nous avait fourni l'occasion de collationner la première partie de M. Plus tard, grâce à la bienveillance du gouvernement de la République française et à la complaisance du bibliothécaire de Montpellier, M. Gordon, nous avons pu consulter le ms. de cette ville à notre aise dans la salle de travail de la bibliothèque de Groningue.

pas tardé à reconnaître que cette méthode ne nous amènerait qu'à retrouver la graphie d'un manuscrit plus ancien, qu'un scribe inintelligent aurait mal copié, mais qu'elle ne nous apprendrait rien sur la graphie de l'auteur. Tout au plus pourrait-on supposer que là où tous nos manuscrits sont d'accord dans leur façon d'écrire certains mots, ils représentent une tradition graphique qui remonte jusqu'à l'auteur lui-même, ou du moins au copiste de *o'*. Dans ces conditions, nous nous sommes décidé à abandonner ce travail un peu fantaisiste et à suivre simplement la graphie du ms. de Florence, qui est une des meilleures copies, sinon la plus ancienne, du poème. Les inconséquences dont le lecteur ne tardera pas à être frappé (par exemple dans l'emploi de *i* et d'*y*, dans l'adjonction d'un *l* à *u* après une diphtongue, dans la figuration de *l* mouillé) se retrouvent dans F. Toutes les fois que nous nous sommes séparé de F nous avons inscrit parmi les variantes la forme employée par ce manuscrit. Nous ne nous sommes pas borné, du reste, à donner la graphie de F ; souvent le lecteur trouvera parmi les variantes celle des autres manuscrits, notamment dans les cas où cette graphie permet d'expliquer une faute ou sert à justifier une leçon[1].

1. Pressé par le temps, nous réservons le reste de cette Introduction (notice sur les manuscrits du *Livre de Leesce*, comparaison entre l'original latin et la traduction française, la langue du texte français, une étude historique et littéraire sur *Matheolus* et son traducteur, etc.), au tome II de cette publication.

LAMENTATIONS DE MATHEOLUS

LIVRE PREMIER

Tristis est anima mea.
Jhesuchrist, qui tant amé a
Les siens que d'enfer les geta
Et de son sanc les racheta,
Soit ad ce mien commencement
Et me doint bon avancement.
J'ai bien cause d'espandre lermes,
Si ne sçay quant vendront les termes
Que je seray hors du martire
Qui pres de desespoir me tire,
Se pacience et tollerance
Ne me donnassent esperance
D'avoir en aucun temps comfort.
Nuls homs vivans ne scet com fort
Je suy tempestés en courage;
Je sueffre tourment et orage
A bon droit, car trop variay
Au jour que je me mariay.
Si avoye des lors veüs
Pluseurs volumes et leüs,
Tant versifiés com en prose,
Neïs le livre de la Rose,
Qui dit en cueillant la soussie,
Ou chapitre de jalousie :
« Nul n'est qui mariés se sente,
« S'il n'est fols, qu'il ne s'en repente. »
Il dist voir, mais ne m'en souvint.
Depuis dix et neuf ans ou vint
En ay langui a grant misere.
Mieulx me venist dedens Ysere
Ou dedens Seine estre noiés.
Je fis com fols et desvoiés.
Or ay trouvé maistre Mahieu
Tout rebours et tout estahieu,
Qui n'est pas de tous maulx delivre.
Forment se complaint en son livre
Bien aourné de rhetorique.
Sage homme fu et autentique ;
Bien appert aux vers et a l'euvre,
Qui sa science nous descuevre.
Si la doit on bien publier;
Car il ne veult pas oublier
La chetiveté du bigame,
Dont il avoit appris la game.
Se Dieux me doint d'argent eclipse,
J'ai bien veü l'Apocalipse,
Ezechiel et Jheremie;
Mais ne peuent souffire mie
Contre Mahieu pour bien gemir.
J'ay grant merveille quant je mir
Coment les beaux vers appliqua,
Ou si belle rhetorique a.

D rubr. Cy commence le livre de matheolus en francois.

1 *T* es. — 2 *T* t. ama. — 3 *F* qui. — 5 *D* commandement. — 6 *ACF* nous; *A* amendement *D* commancement. — 8 *F* Car. — 10 *D* ores ; *DLM* despoir. — 11 *M* collorance *I* constance. — 12 *A* allegance. — 13 *DLM omettent* temps. — 14 *CDF* confort. — 16 *manque L; CDFM* rage. — 18 *AC* Le ; *DLM* que me m.— 19 *A* je treslors.— 21 *D* mertrifiez *M* vertiffiez.— *ABT* romant. — 25 *DM* Nest nul.— 26 *BC* qui ; *C* sy. — 27 *M* veoir ; *CDFLM* il ne.— 28 *M* jusques a. — 29 *manque C ; A* Ainsi languis *I* Pour ce languis ; *L* en. — 30 *AD* vaulsist *L* voulsist ; *DLM* yere. — 32 *A* fu. — 34 *A* estrahieu. — 35 *CF* tout mal. — 38 *C* ententique. — 39 *T* au sens. — 40 *manque L.* — 41 *L* len de la ; *C* puplier. — 42 *manque L.* — 48 *A* il ne peult *B* ne me souffirent. — 50 *T* gemir.

Pour ce qu'en doit vices blasmer
Et les bonnes vertus amer,
Translateray l'euvre du sage
Qui tant se plaint de mariage.
Aussi ne m'en vueil je pas taire,
Pour ce qu'il fait a ma matere.
Maistre Mahieu, dont Dieux ait l'ame,
Brassa tant qu'il devint bigame ;
Quant mariage le mua,
Sa maistrise diminua;
Maistre Mahieu fu Mahilet ;
Or le prenés si com il est.
Bien sçay qu'après ma paine mise
Chascun en dira a sa guise.
A nous descript son envoy a :
A Therouenne l'envoya
En un beau livre de beau metre.
S'en droit françois le vous puis mettre,
Vous m'en devés bon gré savoir,
Car ce n'est pas pour vostre avoir.
Qui orra la sentence toute,
On l'appellera passeroute.
De lermes en soy grant somme a,
Dont maistre Mahieu le nomma
« Livre de lamentations. »
De mauvaises temptations
Defende Dieu ceulx qui l'orront,
Et en la fin, quant il mourront,
Leur soit piteus et favorable
Et leur doint joye pardurable.

Va t'en, petit livre, va t'en
En la cité, plus n'y atten!
Tu iras sans ma compaignie
Et si n'en ay je pas envie.
Mais quant cest dit sera veü
Et examiné et leü,
Je doubt moult que troublé n'en soie,
Combien que nul mal n'y pensoie.

53 *L* dit. — 54 *MI* louer. — 55 *T* du s. leuure. — 57 *DLM* me. — 58 *L* en. — 59-62 *manquent T*. — 62 *L* maistresse. — 63 *A* mabilet *DM* mahielet *L* mahiet *I* mathiet. — 64 *B* prans *DLM* prenons. — 65 *A* sceis. — 67 *F* sescript *T* discripson e. *DLM* son escript enuoya. — 69 *ABDLM* beau l. *CF* bon l. — 70 *A* je le p. — 78 *DMI* Des. — 79 *manque T*. — *D* (f° 2 v°) *rubr.* Lacteur declaire le nom de son libelle et procede en la matiere. — 83 *I* Or sus; *DM* liuret. — 87 *D omet* quant. — 89 *A* doubte que; *AFT* ne. — 90 *AT* qua; *M* nul ma.

f° 1 r° Parve, nec invideo, Morini, liber, ibis in urbem.
Sed mire timeo ne viso carmine turbem
Heu! mundi socios totius nobiliores,
Quando scient nimios quibus ipse laboro dolores.
Ut sibi provideant hunc ipsis scribo libellum,
Ne mecum subeant grave connubiale duellum,
Presertim bigami ne fiant, sicut ego, de
Quo queror, infami, versusque queruntur et ode.
Huic operi proprium nomen « Lamenta » dedere,
Cujus principium lacrimans non vult nisi flere;
Lamentor medio lamentor fineque, certe
Nil nisi flere scio; probat hoc opus istud aperte.

Rubrique en tête du poème : *Hic incipiunt lamentationes matheoluli.* — Après vs. 12 rubr. *Declarato* (correction de *Declaratio*) *nomine libelli sui prosequitur matheolulus materiam suam.*

Bien doit oïr qui bien demande.
Aux compaignons me recommande;
Expose leur ma pestilence
Et leur di sans faire silence
La grant doleur dont je labeure,
(Je ne suis a repos nulle heure)
Afin que, quant ils orront dire,
Ils ne se puissent escondire
Ne excuser par ignorance.
Fay publier par toute France
Que nul, s'il n'a ou corps la rage,
Plus ne se mette en mariage,
Et mesmement par bigamie.
Mieulx vaut que chascun ait s' amie
Qu'il se mariast pour plourer.
Va, si leur di sans demourer :
Tousjours plourant lamenteray;
Par cest ditié leur mousterray
Que j'ay raison bien couloureé
Que ma face soit esplourée.

En sangloutant, en souspirant,
En gemissant, en empirant
Vous diray la forme muée
En faisant de lermes buée.
Mais mon petit engin est feible,
Moult variant et moult endeible ;
Car la mutacion me blesce ;
De mes drois et de ma noblesce
Suy despouillés et desnués ;
Pour ce suy mus, ainsi mués.
Perdue, sechée et vergie
Est libertés de ma clergie.
A paine pour ceste aventure
Qu'uns savatiers n'a de moy cure.
Que feray? Chascun me desprise
Pour ce qu'ay fourme laie prise.
Je n'en puis mais se je m'esmaye.
Qui me sanera ceste playe?
Les drois dient, je n'en doubt mie,
Que la playe de bigamie
A tousjours mais est incurable.
Rien n'i puet estre secourable.
Je fu jadis maistre clamés,
Or suis orendroit bigamés
Et avalés en bas degré;
Endroit moy n'en ay point de gré.
Bien voy que les choses premieres

91 *I* auoir. — 96 *BCL* nul. — 98 *F* sen. — 101 *A* en c. — 104 *D* eut ; *CDLM* amie. — 105 *A* quilz se marient. — 106 *F* dis. — 108 *LM* le. — 111 *B* en gemissant. — 112 *B* soupirant *LI* et en plourant. — 116 *LI* cuydable. — 118 *L omet* et. — 119 *L* des poulez. — 120 *DLM* suis je ainsi muez (nuez) ; *A* s. nus *T* nu *C* mis ; *T* muez. — 121 *manque M; DL intervertissent* 121, 22; *T* Perdus seichiez et vergiez; *D* seiche; *C* bourgie *F* verdie *I* finie. — 122 *LT* Et; *M* Es. — 123 *F* paines *M* poines. — 124 *L* ung psaultier; *B* de m. na c. — 126 *DL* femme. — 128 *L omet* me. — — 134 *A* Et o. suis. — 136 *ACDL* a *M* nai.

In nova flens animus mutatam dicere formam
Cepit, sed minimus plebis ego nescio normam
Hinc fandi, mutus factus, mutus, quia mutor,
Viribus exutus cleri. Vix me sibi sutor
Associat. Quid agam? Formam sumpsi laicalem.
Proh dolor! heu! plagam quis sanabit michi talem,
Cum dicant jura plagam bigami sine cura?
Janque magister eram, bigamus modo ponor in imis ;
Non eodem cursu respondent ultima primis.
Quanto nobilior gradus extitit, inde ruina
Tanto fit gravior, cui non prodest medicina.

Ne respondent aux derrenieres,
Au mains par un meïsme cours.
Si sçay bien et ay mon recours,
Que plus est homs de grant noblesce
Et en degré de grant hautesce,
Tant plus est dure la ruyne
Et n'y a point de medecine.
Allegué est par mainte clause.
Se j'en pleur, j'en ay assés cause.
Las ! Mahieu, qui estoie maistre,
Je ne suy mais ce que sueil estre,
Car mon habit et ma sequele
Est estrangé par ma querele.
Las ! las ! bigamie me tue.
Je ne suy mais qu'une estatue,
Qui soloie estre noble ymage.
Or ay pris vefve en mariage,
Qui contre moi frondist et grouce
Et a toute heure me courrouce ;
A chascun mot chetif me nomme ;
Par ele suy fait chetif homme.
Certes, trop est mauvaise beste,
Je la craing plus que la tempeste.
Des mariages est coustume
Que tout vertist en amertume.
Les mariés ainsi contendent ;
Entr' eulx a diverses fins tendent ;
Souvent ce que l'un het l'autre ayme ;
Ainsi filent diverse trayme ;
L'un est loyal et l'autre est faulse ;
Femme sert de trop male saulse,
Trop est femme demonieuse

138 *DLM* r. point *I* r. pas ; *M* premieres (*changé en* derrieres). — 139 *L* A mains *ABDF* moins ; *A* pour ; *BM* mesmes. — — 142 *MI* hault h. — 145 *L* maintes closes. — 146. *AT* je plour *D* je pleure ; *M* bonne c. ; *L* causes. — 147 *LM* estoit. — 148 *MI* Ne ; *A* seul *C* scoz *I* souloye, *les autres* sueil. — 149 *A* querelle ; *AM seuls* estr angie, *les autres* estrange. — 151 *ABT* Las la b. — 152 *ADLM* statue. — 153 *T omet* estre ; *A* ung image. — 154 *ATFM* a m. *BCDL* en m. — 155 *ATI* froncist *L* froidist. — 164 *AT* diverse fin. — 165 *F* layme. — 166 *T* laine. — 167 *AT* Lune ; *AI omettent* est. — 168 *T* cert. — 169 *M* Femme est t. ; *I* dommaigeuse.

Non sine clade fleo, dum me considero pridem,
Heu ! cum Matheo quia non sum, proh pudor ! idem.
Quod me res, habitus, cum nomine tota sequela
Alterutrent penitus, docet hec lacrimosa querela.
Proh dolor ! in statuam mutor, cum factus ymago
Sim, ducens viduam ; sed quedam nira virago
Est ea, contra me vires sumens inimice.
Hec soror urtice miserum vocat inferior me,
Quamvis propter eam fiam miser. Exposita re
Dicere quid valeam super hiis, ego nescio, quare
Illius timeo rixas et prelia plus quam
f° 1 v°. Fulgur. Teste Deo non est fera sevior usquam
Litis in ardore quam femina, gracia rara.
Conjugii more cum sponsa sit omnis amara
Sponso, non sponse sponsus, sic ordine non se
Proh dolor ! ista gerunt, varios fines quia querunt.
Hic amat, hec odit, hic fidus et ista dolosa,

29 *mira* (?), le ms. a distinctement *nira.* — 39 *Proh,* le ms. a *Proth.*

Et vers son mari envieuse.
Toutes teles dire les os :
De leurs maris rungent les os.

Seigneurs, compaignons et amis,
Certes, mariages m'a mis
Pour dancer a tele karole
Qu'a paine puis je ma parole
Metrifier, dittier, rimer
Ne ma grant doleur exprimer ;
Tant suis iriés, par saint Simon :
Ira impedit animum,
L'esperit a ma char aourse
Et mon sens dedens moy rebourse;
Car ire me fait eschaufer,
Si com le feu se prent au fer,
Quant a son subgiet le veut traire.
Par les figures de grammaire
Ne me pourray cy excuser,
Se ma doleur me fait muser.
Rien ne me vaulroit sistole,
Paragoge, diastole,
Ne brieve longue ou longue brieve;
Mais lamentation me grieve,
Et mon plour m'y nuyroit ainçois,
Puisque je parleray françois.
Se je en mon parler excede,
Excusés moy, car je procede
Si iriés comme vous veés;
De vostre bien y pourveés.
Se je fail en sens ou en rime,
Si le tenés pour barbarisme
Et les bons mos adès voyés.
Car hors loy suis et desvoyés
Ne je ne sçay a methe aler
Pour monter ne pour avaler.
Forsennerie me guerroie.
Dont en cest dittié ne verroie
Tersicore ne Eutropé,
Ne Clio ne Caliopé,

171 *BCL* oz. — 172 *BL* oz. — *D rubr.* (f° 4 v°) Comment il parle a ses compaignons. — 175 *C* en celle ; *D* en, *changé en* a. — 176 *ABLM* peine *CDFT* peines. — 177 *I* Maistrisier. — 181 *I* se courrouse. — 183 *A* Et me f. trestout e. — 186 *T* grant maire. — 187 *T* pourroye si. — 188 *B* muer. — 189 *C* cy escolle *M* cicole. — 190 *A* Joz arragoce *M* Pitagoge ; *C* dyagnole. — 191 *ATM* ne l. br. — 197 *M* Et suis ; *A* coment. — 199 *D* faulx. — 200 *L* par. — 202 *A* lay. — 203 *L* mectre *MI* maistre *A* comment aler. — 204 *F* ou. — 205 *T* gouuerne. — 207 *M* Tersitone. — 208 *M* clie *T* clioire c.

Naturaque sua conjunx est demoniosa,
Verum si pono, pro conjuge. Jus, michi parce,
Nam metra compono quibus uti nescio, parce
Verba colorata dimitto modumque loquendi.
In metris fata me ducunt mira dolendi ;
Estuat ira, dolor me pungit, sensus hebescit;
Metricus inde color retinere viam sibi nescit.
Auctoris depono stilum phalerasque poete,
Devius ac exlex, cum nulle sint michi mete.
Ira prenimia precedenti rabieque
Ducor seu Furia. Me mire Musaque queque,
Euterpe cum Thersicore, Clyo, Polimya,

42 Un renfoncement et une rubr. à la marge *Hic se excusat matheolulus super eo quod inepte procedit.* — 46 *hebescit,* le ms. a *habescit.* — 49 *nulle,* ms. *Mille.*

Melpomené, Polimnia;
Nule des Muses rien n'i a
Qui vueille delectation.
Mais en ma lamentation
Croy bien que Athletho sera,
Thesiphoné et Megera,
Qui mes doleurs exposeront
Ne ja ne m'en excuseront.
Je sens ma trachée harler,
Enfes suy, si ne sçay parler.
Je sens bien que clerc ne suy mie,
Puis que j'ay laissié ma clergie,
A quoy je ne puis retourner.
En doleur m'estuet sejourner;
Le droit en est assés appert,
Quant homme le bien qu'il a pert.
Pourquoy? Se je suy forsenés,
Courroucés et desordenés
Et redargus par ma foleur,
Je ne quiers fors plaint et doleur.
Et m'espargniés, pour Dieu mercy!
Tant suy dolens que je muer cy.

Venés, vous, jouvenceaus, venés,
Et de marier vous tenés!
Venés mes grans doleurs oïr!

209 *A* Ne pollicene; *AM* polima *DFLT* polimia. — 210 *FMI* Nulles; *A* musses rens. — 212 *F* mal l. — 213 *ATDL* quacheto *M* acheletoy *I* a ce coup s. — 214 *M* ne; *DLM* mengera. — 217 *A* Jai sceu ma trache *L* Je seult m. t. aler; *ABI* haller. — 218 *CDF* Enfant *I* En ses las; *M* je. — 219 *M* scay *L* sent. — 222 *A* me fault *C* me tuet. — 224 *manque C*; *LM* homs; *M* biens; *L* quil a il apert; *T* appert. — 228 *A* plainte *B* plains *CFL* plaint *D* plain *M* pleur. — 230 *L* murray. — *D* (f° 5 v°) *rubr.* Comment il se complaint prouuant lui estre plus serf que serf. — 231 *M* Venez ca *I* Oyez. — 232 *D omet* de.

Melpomene cum Calliope reliqueque, Thalya
Hoc libro spreto condemnant; sed relevare
Nittitur Athleto me frendens denteque nare,
Que causatur eas. Quid agat? vocat ista sorores
Exponendo meas erumnas atque dolores
Illis. Sed quanto plus me relevare laborat
Desipiens, tanto minus hoc opus inde colorat.
Quidni? Thesiphone fabricant opus atque Megera,
Athleto prone; colit hic, serit altera. Sera.
Ecce, loqui vellem, sed nescio, quippe puer sum.
Dimittens pellem cleri, doleo, quia versum
Me mire video; sed proh dolor! inde reverti
Ad clerum nequeo. Satis est hoc juris aperti.
Heu! quam dissute procedo velut ruibundus!
Quippe redargute mentis non est, sibi pondus
Querere verborum nisi tantum luctisonorum.
Parcant ergo michi domini super hiis et amici.
f° 2 r°. Ad mea, decepti juvenes, lamenta venite,

59 Le ms. a *decipiens*, l'annotateur ajoute *vel desipiens* — — 70 rubr. à la marge *Quibus sociis loquitur et quibus non.*

Riens ne me pourroit esjoïr.
De maleür sont bigamés
Et sur tous autres diffamés.
Il n'est riens qui leur puist aidier
Pour prier ne pour souhaidier.
Ils sont de tous biens deboutés
Par tous les drois, point n'en doublés.
La sanction Gregorienne
Leur oste joye terrienne.
Vain est et de male memoire
Le decret du pape Gregoire ;
J'en doy bien plourer et complaindre.
Si vous pri loyaument, sans faindre,
Ne prenés pas exemple a moy
De ce que je me bigamay.
Mieulx vous seroit perdre la teste
Que languir en ceste moleste.
Forment point langue jangleresse
De male femme tenceresse
Et le plour des enfants petis.
Mais encor suy je plus chetis
De sortir devant juge lay ;
Cy a dolereus virelay.
Pour les lais ne souloie faire
Fors ce qui leur estoit contraire ;
Mes cornes encontre eulx levoye
Et par maintes fois les grevoye.
Las ! or me va tout autrement :
Certes, Dieu scet bien se je ment
Et com je vif a grant meschief ;
Je n'ose mais lever le chief
Ne le sourcil vers ma maistresse ;

234 *C omet* me ; *DFLM* resioir. — 235 *AD* male heure ; *T* son ; *L* les b. — 237 *BTI* peust. — 239 *AT* poins ; *L* reboutes. — 240 *AM* poins *D* riens. — 246 *LI* Je v. p. — 248 *C* men ; *ADFI* bigamoy *BCMT* bigamay. — 250 *AT* a tele m. — 256 *L* iour viuray (*correction*). — 257 *M* lay. — 258 *C* quilz. — 295 *A* Mai. tournays ; *L* prenoie (*correction de* leuoye). — 263 *A* suis ; *L* en.

Vos, vos qui septi non estis adhuc ; sed abite,
Vos, bigami miseri, quia nulla juvamina prosunt
Vobis, nam veteri bigamis de jure novo sunt
Cuncta negata bona ; presertim Gregoriana
Sanctio luctisona necat illos pessima, vana.
Heu ! quantus clamor, domini, quod taliter hamor.
  Fecit quod bigamor hoc mulieris amor.
Vos exemplari nolite meo bigamari ;
Quam sic tractari malletis decapitari.
Pungunt uxorum rixe, fletus puerorum,
Plusque, subire forum laicum, dolor iste dolorum.
Pro nostris facere laicis nil janque volebam,
Sed caput erigere cum cornibus ipse solebam
Tunc mirabiliter in eos litemque parare.
Heu ! sed res aliter modo se gerit ; ecce, levare
Hercle ! supercilium non audeo, quitquid agatur,
Ipsis mancipium cum sim. Quid enim reputatur
Flebilius secta bigamorum, conditione
Illius inspecta degentis sub Pharaone ?

75 *pessima vana,* le ms. a *passima naua.*

Je languis a trop grant destresse.
Jamais tel doleur n'ara hom
Ne n'ot oncques soubs Pharaon.

Avec les lais suis assemblés ;
Si semble que je soye emblés.
Il n'y a ne grant ne menu
De qui ne soye vil tenu.
Las ! home serf puet devenir
Franc, ce li puet bien advenir.
Mais je ne puis jamais ravoir
Signe de clerc pour nul avoir.
Dont je voy que par mariage
Suis assés en plus grant servage
Que serf, qui se puet racheter ;
C'est ce qui fait mon sanc beter.
Je suis aussi com la chuette,
Qui par nuit es regors huette.
Avec aultres oiseaux de jour
N'ose demourer a sejour,
Et seult jusques au soir tarder.
Je n'ose les gens regarder,
Mais suis aussi com en tenebres,
Souvent lermoyant en latebres.
Quant j'ay honneur de clerc perdue,
Qui ne me puet estre rendue,
Mon actif en passif mua
Bigamie, qui me tua.
Hom qui a vefve fait hommage
Est damné de tresble dommage :
Car justiciés est par gent laye,
Sa femme le mort et abaye,

266 *M omet* trop. — 268 *A* nolt. — *D* (fº 6 vº) *rubr.* Comment il se complaint de ce que auant le mariage il naperceuoit point la medicine. — 272 *L* quoy ; *C* nen s. — 273 *M* lome *F* serf home. — 275 *B* auoir. — 277 *M* voye. — 278 *M* plus en. — 279 *L* rechater. — 280 *D omet* ce ; *B* mon fait. — 281 *M* que ; *B* linette *FLI* suette, *les autres* chuette. — 282 *CDFLM* es r. p. n. ; *B* linette *C* hinette. — 284 *M* demener. — 285 *L* seoir. — 287 *D omet* aussi *A* ainsi ; *F* aussi s. — 288 *B* lermoie ; *MT* lermoient. — 291 *L* occist en passist. — 292 *T* bigame. — 294 *AI* triple *BT* trepple *L* tresple *DCF* tresble *M* treible. — 295 *L* en gens l. — 296 *A* labbaie.

Ascribor glebe laicali, ve michi ! nullus
Servior in plebe vivit, nec villior ullus.
Ecce, potest fieri servus liber. Sed ego, qui
Heu ! vix inde loqui queo, signa resumere cleri
Non possum, laicus factus, sum servior ergo
Servo. Mendicus latebris ut noctua pergo.
Sicut aves alias solet hec vitare diemque,
Sic cujusque vias, non ausus cernere quemque,
Luci preponens tenebras, vitare laboro.
Factus deponens miror genus indeque ploro ;
Sed licet activum fuerim, post O capiens R
Dici passivum nequeor tamen, ut bene penser.
Hic nequit R demi ; quantus, quantus dolor ! he, mi !
Littera felix O, damnabilis R que ferina !
Morte perit trina bigamus sine tempore fixo :

90 rubr. à la marge *hic lamentatur Matheolulus probari se serviorem servo.* — 99 rubr. à la marge *hic comparat se deponenti generi.*

De ses enfans sueffre par force;
N'y a celuy qui ne l'escorche.

Helas! je suy trop deceüs,
En trop mauvais las suy cheüs,
Mal eür et mal encontre ay
Quant premiers Perrette encontray.
Se j'eüsse encontré Meduse,
Laquelle, si com l'en dit, use
De convertir les gens en pierre,
Je n'eüsse pas, par saint Pierre,
Eü lors si mauvaise encontre.
J'encontray trop orrible monstre;
Je cheï ou cul de la nasse,
Ne sçay comment hors m'en menasse.
Assés puis gemir et crier,
Car rien ne me vault Dieu prier.
Pourquoy prieres fonderoye
A Dieu, se je ne cuideroye
Qu'il inclinast à moy aidier?
En vain en pourroie plaidier.
C'est grant folie de penser
Que pour Neptunus encenser
L'en puist faire la mer paisible;
Non contingens est impossible.

Ce me semble bien dur, par m'ame,
Se clerc espouse vefve femme,

298 — *D* (fo 7 ro) *rubr.* Comment il se complaint de lencontre sa femme perrenelle.— 301 *manque L; ATM* encontrai.— 302 *A* acourtrai *C* acontray.— 303 *A* medieuse *D* modeuse. — 304 *L omet* len; *B* suse. — 307 *F* Eue; *B omet* lors; *A* encontre. — 309 *T* du c.; — 310 *C* me *L* ment. — 312 *L* Dieu ne m. v. r. p. — 313 *A* priere *M* pierres; *B* sonderoie. — 314 *A* se bien; *ATFM* cuidoie (cudoie).— 315 *A* qui sencl inast.— 316 *M* pourroit; *CM* plaidoier.— 317 *A* Est *F* Sest. — 318 *ABT* nepturnus *C* nepturnies; *AT* enteser *C* essaucier *L* entester. — 319 *A* taisible. — 320 *I* contaigneux estre. — *D* (fo 7 vo) *rubr.* Comment il demande a soy complaigndre pour quoy par bigamie on pert la franchise de clergie. — 321 *A* Et me s.; *M omet* bien. — 322 *D* De *changé en* Quant *M* De c. qui esp. *L* Que (*corrigé en* Qui); *L* f. v. (*corrigé* v. f.); *CF* dame *D a changé* femme *en* dame.

Justiciant laici, necat hunc uxor, puerique fo 2 vo.
Excoriant; quique bigamatis sunt inimici.
Dicta prius recito sociis quibus hec ego mitto,
Ne sint immemores, bigamum tot ferre dolores.
In laqueos cecidi gemebunde perditionis,
Quando Petram vidi primo gutturque draconis.
Obvia cur pridem michi non fuit ipsa Medusa,
Et licet in lapidem convertere visa sit usa?
Heu michi! si monstrum previdissem memoratum,
Deponens nostrum pure genus inde gravatum,
Non me perciperem, quia sensibus ipse carerem.
Sed gravat iste dolor quem non nisi morte relinquam;
Pallidus iste color bene demonstrat meus, inquam.

109 rubr. à la marge *hic conqueritur de hoc quod ante contractum matrimonium non vidit medusam.* — 112 *visa* a été rétabli à la marge. — 113 *memoratum,* ms. *memoriatum.*

Belle, vaillant, non diffamée
Et digne d'estre bien amée,
Quant de clergie on le degrade;
Ceste sanction est trop rade
Et le decret est trop nuisible.
Plus semble la couple loisible,
Et trop plus doit faire la glose,
Que pour celuy qui en suppose
Dessoubs lui un cent folement
Et n'est condamné nullement,
Qu'il ne puist estre promëu.
Ne sçay qui y a pourvëu
Ne qui tant y mist de faveur;
Je le preng en male saveur;
Mon mal en pis souvent excite,
Quant je voy que couple illicite
Ne nuist point a devenir prestre.
Bien sçay que cil ne le puet estre
Qui prendroit femme corrompue;
Mais cy est droiture rompue.
Car avec cent me puis deduire
Sans marier, ce ne puet nuire,
Se je vueil venir a prestrage;
On voit bien que c'est grant outrage.
Se le default d'autruy me blesce
Plus que le mien, c'est grant simplesce;
Raison n'y trouvera on ja.
Cil qui fist cest decret songa;
Point n'a d'escu pour soy couvrir
Ne le droit ne sçavoit ouvrir.

324 *M* Est. — 326 *AT* sentence est bien r. — 328 *CFT ont seuls* couple, *les autres* coulpe. — 329 *A* d. tr. pl.; *L* close. — 331 *C* en sent *L* on cent; *D* fol rent. — 333 *C* peust; *ABTDLM* pourueu *C seul* promeu *F* pro mien. — 334 *A* sceiz; *BC* quil; *ABT* lui *M omet* i. — 335 *M* promist. — 336 *T* a. — 337 *A* s. en p. — 338 *L omet* que; *ADI* coulpe. — 340 *F* silz *BL* sil; *M* puist *F* puent. — 342 *A* si *F* ycy. — 344 *A* puist. — 345 *F omet* je. — 351 *A* Et print ces mos *B* desceu p. *D* desen (*changé en* de sens) *MT* de sens *I* destat; *L* point s. c. — 352 *A* Mais; *AFTI* sauroit.

Rodor et interius instar jecoris Titiani
Et forsan gravius. Verbo conarer inani
Inde rogare Deum, cum sit michi nulla medela.
Unde precarer eum? Mea fit sine fine querela.
Si pacem nullam pontus michi praestat eunti,
Irrita Neptuno cur ego thura feram?

O bigamatio, cur tua sentio vulnera dira?
Ecce, per omnia tristis es, impia mors michi mira.
O dolor in cunctis! ve! clero, ve! dominabus,
Sponsis defunctis. Cur, si me jungo duabus
Aut soli vidue licite, mox degrador? Ille
Qui centum fatue sociavit vel sibi mille,
Non condemnatur quin postea promoveatur.
Proh dolor! illicitus jam plus habet ergo favoris

118 *Titiani*, le ms. a *Titiam*. — 119 *inani*, le ms. a *viam*. — 118 rubr. à la marge *Comparat martirium suum jecoris Ticii cruciatui*. — Après 123 rubr. *hic lamentando querit quare propter bigamiam amittit privilegium clericale non autem propter fornicationem cum pluribus factam.* — 121 *fine*, ce mot n'est pas dans le ms.; un lecteur l'a ajouté.

Les drois sont partout favorables
Aux mariages honorables.
Si suy tout hors du sens a paine,
Pourquoy bigame a tant de paine,
Pourquoy sa premiere franchise
Ne lui est rendue et remise.
Je voy bien, par saint Julien,
Quant homs se lie du lyen
Et fait tant qu'il est bigamés,
Jamais ne sera bien amés ;
Du clergié semble estre ennemis,
Tous ses biens sont arriere mis,
Trop en empire sa besoigne,
Si com le decret le tesmoigne.
Le corbel prist estrange plume,
Qui n'estoit pas de son volume,
S'en demora serfs et haïs
Et diffamés par tous païs.
Tout aussi est il du bigame,
Qui se siet sur aultruy escame;
Hors loy et serfs est, condamnés
Des clers et des lais contempnés;
Qui pert sa loy plus n'y recuevre ;
Le droit plainement le descuevre.

Que vous diroye je long compte ?
Les bigames ont trop de honte;
De prestrise sont deboutés ;
Se cause y a, si l'escoutés,
Quant raison est bien advisée :

353 *C* tous. — 354 *A* saouuablez. — 355 *C* sui: *CML* t. h. *D* de s. ; *C* en p. — 357 *A* qui ; *B* la p. — 359 *M. omet* bien. — 360 *D* dun l. — 364 *L* les. — 365 *T omet* en ; *B* empira; *L* la. — 366 *A omet* le. — 369 *D* demourra. — 370 *AFLI* tout. — 371 *manque M.* — 372 *L* sent ; *M* escames. — 373 *ABTC* et serf et. — 374 *manque M, dans C rétabli au bas de la page ; ADL* condampnes *C* condempnes. — 375 *M* point. — 378 *C* Ces. — 380 *F* y ay.

Quam licitus coitus; hinc conqueror omnibus horis.
In cunctis aliis nituntur jura favere
Ipsis conjugiis. Cur non hic ? hesito vere.
Ergo queratur, cur pristina non reparatur
Libertas bigamo, rupto damnabilis hamo
Conjugii ? Dico quod, quando quis bigamatur
Jungens se laico, spreto clero, reputatur
Transfuga, cum laicus hostissimus esse probetur fo 3 ro.
Clero ; sicut enim decreti jure cavetur.
Hinc postliminium bigamo de jure negatur
Omneque subsidium ; nichil est quod ei medeatur.
Pennas alterius generis corvus quia sumpsit,
Hujus et illius servus sine lege remansit ;
Sic factus bigamus exlex et servus ubique
Est, quem damnamus nosmet damnant laicique.
Lex amissa semel non posse resurgere jura
Indicat; ergo patet... et cetera; quid tibi plura?
Causa subest alia propter quam presbiterari

135 rubr. à la marge *hic querit quare bigamus soluto matrimonio non revertit ad pristinam libertatem.* — 143 rubr. à la marge *Alia responsio.* — 147, 149 rubr. à la marge *Alia responsio.*

La char en pluseurs divisée
Ne puet celebrer sacrement;
Il est entier et proprement
N'a cure de disparité.
Dont, par ce point, en verité,
Plus n'y doivent communiquer.
Qui contre voulroit repliquer,
Les sains peres du temps jadis,
Dont j'en nommeroie ja dix,
A pluseurs femmes se couplerent
Et leurs mariages doublerent.
Oncques mains eüreus n'en furent
N'en servitute n'en coururent.
J'ay pour moy bonne raison née :
Jacob avant la loi donnée
Se maria avec Lya
Et puis a Rachel se lia
Et espousa Rachel a ban;
Les deux furent filles Laban.
Puis, soubs la loy, ou temps des Juges,
Qui des Ebreus furent refuges,
Helcana, pere Samuel,
Que l'en ne tint pas a muel,
Deux femmes ot; l'une fu Anne
Et l'autre si ot nom Fenanne.
Entre nous, ou temps de la loy,
Ne sommes pas de tel aloy,
Mais infortunés, a voir dire;
Nostre condition est pire,
Quant homme pert pour ce son eur
Et est degradés de s'onneur,
Et nos peres pour bigamie
Jadis ne la perdoient mie.
Ceste raison une autre engendre;
Pour multiplier l'umain gendre
La foy ancienne l'amet.
Que diray je donc de Lameth?

Lameth fu le premier bigame.
Si ne sçay se Dieux en ot l'ame,
Quoy que le corps soit devenus.
Mains mauls sont par luy advenus.

382 *MT* en p. lieux d.; *DM* deuisee. — 384 *A* verite. — 385 *T* Ne c. *BI* Nature. — 390 *AT* je n. bien d.; *DL* nommeray. — 394 *AT* En seruitude. — 398 *M* arachael. — 399 *M* arachael; *M* abain *T* abam. — 400 *B* Ces deux filles f. l.; *M* labain *T* labam. — 402 *B* hebres. — 404 *AD* tient; *B* annuel *T* a amel. — 405 *C* dont lune. — 406 *M omet* si; *AMI* susanne *L* fianne. — 408 *L* telle loy. — 409 *BTI* au v. *C* ou v. — 411 *M* homs; *A* par ce; *DM* son cuer. — 412 *FI* Est; *D* regradez *M* des grandes *L* regarde de deshonneur; *DF* de ce (se) h. *CMI* de son h. — 413 *AT* par. — 414 *AFI* le p.; *ABTI* perdirent. — 415 *BD* un. — 416 *D* mo nteplier; *L* humain. — 417 *manque dans D*; *A* loi, *les autres* foy; *mss.* la met. — 418 *B* dont je.

Non potuit bigamus : ejus quia concomitari
In plures divisa caro nequit integritatem
Vimque sacramenti renuentis disparitatem.
Sed nunquid? Quidam sancti patres habuerunt
Plures, felices qui non minus inde fuerunt.
Ante datam legem Jacob Rachel et Lya nupsit;
Uxores sub lege duas simul Helcana duxit.
Infortunati sumus ergo posteriores
Sic uxorati, quibus abstulit istud honores.
Sed si dicatur michi, quod pro multiplicando

153 rubr. à la marge *Argumentum contra.* — 159 id. *Responsio quorumdam.*

Il fu chetif, fol et ombrage,
Aussi fist il chetif ouvrage.
Adam, qui pecha par la gueule,
N'ot femme fors que Eve seule;
Mais Lameth deux en espousa,
Si com Moysès escript nous a;
L'une fut Ade, l'autre Celle;
Sur toutes deux monta sans selle;
Et puis, en allant son traïn,
Traist au maleüreus Caïn
Et le tua d'une sayette
Par derrier buisson ou hayette.
Mal fu il oncques d'Adam nés;
En sept doubles fu condamnés
Lameth et toute sa sequelle
Par sentence je ne scay quelle.
Se Lameth a la barbe lée
D'une sayette barbelée
Occist Caïn par ignorance,
N'y cheoit pas si grant vengence
Ne si tres grief punition
Pour casuelle occision
Com d'estre puni en sept doubles.
Cil jugemens fu assés troubles.
Car quant Caïn occist son frere,
Bien le sçavoit, c'est chose clere,
Et Lameth le fist comme avugle.
Trop plus mesfist le chetif bugle
Quant le fait des femmes emprist.
Il pecha trop quant deux en prist.
L'autre fait ne le damna mie
Tant que faisoit sa bigamie,

423 *M* fol ch.; *I* volaige. — 424 *M* Et aussi fu ch. en voyage. — 426 *Leçon de C; DF omettent* que; *A* Si nolt f.; *ABI* f. une s. *M* une toute s. — 427 *B* si en e. — 428 *B* moys *DM* moyse. — 429 *ATI* lautre fu; *ADF* selle. — 430 *manque L.* — 432 *A* Tira *B* Tray *FT* Trait; *F* chayn. — 434 *A* haite. — 435 *B seul* fu; *les autres* fust. — 436 *T* cep. — 438 *C omet* Par; *C* que elle. — 439 *M* Et. — 440 *manque L.* — 442 *FM* Ne; *C* seruist. — 443 *M omet* tres; *FL* griefue *BI* grant; *F* punicon. — 444 *BI* charnelle *L* casue la *M* carnelle *T* cap nelle; *AI* occasion. — 445 *T* ces. — 447 *quelques mss.* Caym. — 449 *M omet* comme. — 450 *L* chief. — 451 *B* le faiz *C* les faiz *DFM* le fais *AT seuls* fait. — 452 *manque T; A* Dont du tout il luy en mesprint; *M* trop plus; *M* emprist. — 454 *L* Quant que; *AT* com; *ATI* la b.

Humano genere licitum fuit hoc aliquando,
Ergo de Lamech quid vobis dicere possim
Nescio, cum varius propter nexus varios sim.
Primus enim bigamus fuit iste miserrimus, unde
Mors, pestis, strages, maledictio sunt oriunde.
Ve! Lamech! bigamus nisi, sicut credo, stetisset,
Septupla non in eum pro Chaim morte fuisset
Ultio, vel Dominus ulciscens non foret equus.
Quippe, vagum Chaim necuit Lamech quasi cecus,
Ille sciens fratrem. Cur sit magis ergo gravatus
Lamech non video, nisi bis quia forte jugatus.
Credo sagittati Chaim nece sat graviorem
Esse meam; Lamech ergo probo septupliorem.
Innumeras una michi pestes, ut modo scripsi,

161 Rubr. à la marge *Instantia (?) contra dictam responsionem.*

Quoy que Jheromes en recite.
L'eure puist estre la maldite!
Que deux en prist, ce fu grant deuls;
Pourquoy les prenoit ambedeus?
Pourquoy, pourquoy ne s'avisoit
Que femme seule souffisoit
A dix hommes, je di a dix?
Ne voulroit autre paradis.

Les clers perdent droit et habit
Pour Lameth et pour son labit.
Dont vient tel droit, quel raison est ce
Que le mesfait d'autruy me blesce?
A male fin puist il venir!
Il ne pourroit pis advenir
A homme que d'estre bigame.
Je n'en puis mais se je le blasme;
Car ce n'est mie chose sainte.
Las! et que me vault ma complainte?
Il me faut endurer ma fievre.
Ne seroit si fort une chievre
En fourme d'omme convertir
Que ma franchise revertir.
Ce me fait le droit de Gregoire.
Il n'est herbe ne mandragoire
Qui y peüst mettre remede.
Mon pleur autre doleur excede
Et se je me dueil seulement
Que suy deposés telement,
Je n'ay cause de moi deffendre.

455 *A* Pour quoy. — 456 *AT* Leuure; *L* print. — 457 *B* Qui *DFLM* Quant; *ATC* Que; *M omet* deus; *L* leur p.; *MT* emprist. — 459 *M* Et p. ne; *DFL* et p.; *I* P) doncques; *L omet* ne. — 462 *B* vauldroit, *les autres* vouldroit. — *D* (fº 10 vº) *rubr.* Comment il rent cause pourquoy on ne sequeurt aux bigames. — 463 *L* en habit *T* en abit. — 464 *A* Pour mal ait *T* Or maleth; *A* obit *BCDLM* habit *F* labit *I* despit. — 465 *DL* que r.; *B* esse. — 470 *B omet* je. — 472 *B omet* me.— 474 *Tous sauf F ont* Ce s. plus f.; *F* Ne s. pas si f.— 476 *BCD* Qua; *C* reuenir *M* conuertir. — 476 *B* madagloire *CIT* mandegloire *M* mandagloire. —479 *D* puist.— 480 *AT* concede.— 481 *ABT* plain.— 482 *ABTC* Qui; *L* foulement. — 483 *ABT* cure.

fº 3 vº. Praeparat; ergo due Lamech multo magis ipsi.
Hac in septuplum Lamech ratione meretur
Puniri, quitquid per Jheronimum recitetur.
Cur miser iste duas uxores accipiebat?
Nonne decem mulier satis unica sufficiebat?
Heu! propter Lamech, Lamech, Lamech maledictum
Cleri perdidimus, sicut puto, jus et amictum;
Aut intellexit Dominus sic, quod Lamechitas
Septima puniret mundi crudeliter etas.
Phi! bigamum fieri res est magis horrida mundi.
Quid valet inde queri? Spes nulla michi redeundi.
Capram posse virum fieri non est ita mirum
Gregorii jure quam si bigamus modo pure
Clericus omnimode fieret. Ve! ve! bigamo! De
Se doleat solum, spoliatus stemmate cleri!

Entre 182 et 183 rubr. dans le texte *Reddit causam quare bigamis* (ms. *bigamus*) *non subvenitur*. — 188 *stemmate*, le ms. a *stemate*.

Vraye response n'y puis rendre.
Qui me diroit : « Tu es fraudé,
« Mal feu soies tu eschaudé,
« Ou tu pues force proposer, »
Je n'y sçaroye rien gloser.
Car en verité bien sçavoye
Comment le contract fait avoye ;
Si l'ay consenti et voulu,
Et si ne me fu riens tolu
Par violence ne par force.
Si ne me vaulroit une escorce ;
Car les drois me sont en contraire.
Quant on sçait bien ce qu'en veult faire,
Fraude n'y est point inferée,
La chose bien considerée.
Aussi d'injure n'i a point,
Qui y regarde bien a point ;
Je l'ai scëu et consenti
Et, se trop tart m'en repenti,
Ma raison est toute bruine ;
Je suy cause de ma ruine ;
Ce fu ma coulpe toute entiere.
Mieulx me vausist gesir en biere ;
Ainsi fëust a mon vouloir !
Bigame se doit moult douloir,
Car il est cause de sa paine
Et si est s'esperance vaine.

Si me merveil a grant plenté
Comment un homme a volenté
De soy lier en bigamage
Par veu de secont mariage.

484 *M* Ne vraye cause ; *LT* ne. — 485 *B* diray. — 486 *A* De mal f. soies ; *M* te puist eschauder. — 488 *M* bien. — 490 *A* contrault ; *D* contrau *I* Comme au contraire faisoie. — 491 *L* contente. — 492 *CM* men. — 493 *L* on efforce *(correction)*. — 494 *M omet* me. — 496 *D* ce que v. *M* que on doit f. — 497 *Dans BDF on peut hésiter entre* inseree *et* inferee *I* imposee. — 498 *B* fu c. — 499 *D* diuine *L* diuroie *T* diuoire. — 500 *Dans C au bas de la page.* — 502 *C* me r. — 504 *L omet* ma. — 506 *CDM* venist. — 507 *T* Aussi ; *A* fust il *T* fu il *BF* feust a *CDLM* fust a. — 508 *B* bien d. — 512 *AT* Comme nul h. — 514 *T* Car ; *DLM* ne s. *T* le s.

Allegando dolum vel vim me nolo tueri.
Quippe, sciens volui, sed fraus per jura scienti
Non infertur, nec injuria sponte volenti
Atque scienti ; nam latissima culpa ruinam
Preparat hanc. Utinam prius intrassem libitinam !
Ergo miser doleat bigamus, cum causa sue sit
Erumne ; doleat etiam, cum spes sibi desit.

Hoc omni miro mirando majus habetur,
Quomodo velle viro bigamandi conjuge detur
Defuncta. Vellem quod perderet illico pellem
Qui capit uxorem, quia dignam morte scio rem.
Mallem suspendi quam nubere si moreretur
Petra, vel accendi carbonibus, auxilietur
Sic Deus ipse michi ! Mors vita potest mea dici.

193 *hanc*, le ms. a *hunc*. — Entre 195 et 196 id. *Dicit quod mirabilissimum est qualiter aliquis audeat secundam aggredi uxorem.*

Je voulroye qu'en escorchast
Chascun homme qui s'esforçast,
Quant sa premiere femme est morte,
De prendre seconde consorte,
Au mains se le fait n'ignoroit.
Certes, se Perrette mouroit,
Mieulx vourroie moy faire pendre
Qu'après elle autre femme prendre.
Mariage est mors langoureuse,
La vie y est trop doloureuse.
Qui mon jugement en creroit,
Se m'aït Dieus, on arderoit
Tous hommes qui se remarient
Après ce qu'il se desparient
Par mort de leurs premieres femmes.
Tant sont confondus les bigames;
Plato les excommenia;
Point de beneïçon n'y a
Es noces de leur assemblee,
Qui souvent se fait a emblée
Par doute de charivari.
Pendu soit le chetif mari !

O bigamie, bigamie,
Trop es contre moi arramie !
Tu me fais tes tourmens sentir,
Dont je suis tart au repentir.
Mors, vieng a moi, vieng sans attendre !
Contre toi ne me vueil defendre.
Vieng a moi ! mors, mors tenebreuse,

515 *CT* com *L* que en *M* que len. — 518 *A* riote. — 519 *F* ne Ignoroit *C* ne innouroit *D* ne y couroit (*correction de* courut). — 522 *M omet* elle. — 524 *CDFLM* Plaine (*F* Plain) de douleur impetueuse (*M* impertueuse); *A* en; *T omet* y. — 526 *A* que len; *ABTCL* ardroit *I* bruleroit. — 528 *CM* qui. — 531 *CDF* Pluto.— 533 *AB* leurs assemblées *LM* leurs assemblee.— 534 *ABMI* font; *LI* en; *ABI* emblees.— 535 *F* charivari *C* cherauari *M* charyualy.— *D* (f° 12 v°) *rubr.* Comment il se complaint en demandant laquelle mort est plus griefue ou la sienne ou la naturelle. — 539 *L* les; *M* trop s. — 540 *L* tars; *M* a. — 541 *C* entendre. — 543 *M omet le second* mors.

Proh mea judicia ! deberet [in] igne cremari
Qui post conjugia sua prima potest bigamari.
Nam confunduntur bigami totaliter, unde
Non benedicuntur nuptie ratione secunde,
f° 4 r°. Immo, nimis graviter punitur qui benedicit
Illas. Sicut enim papalis sanctio dicit,
Sunt in presenti sine doxa, teste beato
Ambrosio. Rogo te, Deus! illas abbreviato !
Si nuptias brevio, productas per posituram,
Quippe, meas cupio tantum durare per horam.
Nubere jungo quoque maribus, proprium mulierum,
Usurpan[do] merum vocum jus ultro[que] citroque.
Qualiter hic propria discernere significata
Posset mens varia totaliter alterutrata?
O bigamatio, cur tua sentio vulnera dira?

203 *in* n'est pas dans le ms. — 206 *nuptie,* le ms. a *nupte,* que semble en effet réclamer le mètre, mais voyez l'observation de l'auteur, vs. 211. — 214 ms. *Usurpans;* ms. *ultro.* — Entre 216 et 217 une rubrique dans le texte *Hic lamentatur querens que mors est gravior, an sua vel mors naturalis et probat quod sua.*

Mors morte, mors fiere et crueuse,
Mors plus que mors, mors furibonde,
Maine moy en feu ou en onde !
Mors, vieng tost pour moy oppresser
Tant que ma doleur puist cesser.
Je muir et si ne puis mourir,
Ne riens ne me puet secourir.
Je n'en puis mais se je lamente,
En toute heure suis en tormente.
L'en dit que mors les maus termine;
Mais ceste doleur mon cuer mine.
A un coup mieulx finer amasse
Que de mettre mes pleurs en masse.
La mors dont je muir est amere.
Las! que ne le m'aprist ma mere!
Fuïr ne puis ne renoncier;
Si vueil a mon frere noncier
Et aux autres, qu'ils se garissent
Que de telle mort ne perissent.
De bon tresor ses coffres emple
Qui se chastie par exemple.

Se vous voulés que je raconte
De ma doleur et de ma honte,
Bien est raison que vous sachiés
Comme fui pris et enlaciés.

544 *DLM mettent le second* mors. — 547 *L* Mais bien est; *M* v. a moy p. tost; *A* expriser. — 548 *A* Car je ne faiz que denyer. — 550 *C* puist. — 552 *D* a t. — 553 *C* maris. — 554 *F* cest *L* est d. qui; *F* termine (ter *a été biffé*). — 555 *ABC* finer, *les autres* finir. — 556 *B* de mes plaies mettre en m.; *M* fleurs; *A* a m. — 558 *L omet* le; *DLM* ma prist. — 564 — *D* (f° 12 v°) *rubr.* Comment il se maria et racompte la beaute de sa femme.— 568, 69, 70 *DLM* suy (suis). — 568 *B* Comment je fus p. et l.; *C* poins, *plusieurs mss.* prins.

Ecce, per omnia tristis es, impia mors michi mira.
O, mors! o, plus quam mors! mors fera, mors furibunda,
Mortua mors esses utinam, mors, igne vel unda!
Hec est mors mordens, mors anxia, subdola, sordens;
Est bellum forte, sub quo mea mors sine morte
Non convincetur; mortem mors immo sequetur,
Mors morti cedit, venit hec mors, illa recedit.
Sed que mors gravior? quero, qui judicat eque,
Mors hec qua morior quia torquet nocte dieque,
Sic et quottidie mors altera terminat hora
Una nequitie cursum, retrahens sua lora.
Mitius ille perit subita qui mergitur unda
  Quam sua qui liquidis brachia vexat aquis.
Mors mea mors baratri, quam mortem nuntio fratri
Olim cuique meo, licet adpresens Phariseo.
O! caveant, caveant socii sibi! ne moriantur
Sicut ego, videant bigamis quot damna parantur.
Est sapiens qui se castigat per mea gesta
Et qui previse pestis fugit omnia mesta.

Entre 236 et 237, id. *Movet questionem et solvit tractando de pulcritudine uxoris sue ante matrimonium contractum inter ipsos.*

Je fuy baisiés et acolés,
Je fuy seduis et afollés
Par doulx regars, par beau langage,
Tant que je mis mon cuer en gage
En remirant la pourtraiture
D'un des plus beaux vouls de nature
Que je sceüsse en tout le monde.
Car la cheveleüre blonde,
Resplendissant, bien aornée,
Qui lors sembloit estre a or née,
Le front ample, net et poli,
Le sourcil plaisant et joli,
Les beaux yeux vairs, doulx et rians,
Amoureusement guerrians,
Le nes bien fait et la bouchette
Vermeillette, riant, doulcette,
Souef flairant, et par dedens
Tres bien ordenée de dens,
Bien assis et plus blans d'yvuire,
Le beau mentonnet pour desduire,
Les oreilles et les buffettes
Bien colourées et bien faites,
La gorgette polie et pleine,
Ou il n'apparoit nerf ne veine,
Le col blanc, rondet par derriere,
Les espaules et la maniere
Des bras soupples pour acoler,
Plus beaux qu'en ne pourroit doler,

571 *BM* beau r. p. doulx l. — 572 *M* cage. — 574 *B omet* plus; *B* volz *F* veuls *CDM* voulx. — 575 *C omet* je. — 578 *M* ressembloit; *B* bien a.; *AB* aournee *C* aornee *L* arrinee. — 580 *AB* Et s. — 581 *A* doulx vers *CL omettent* doulx. — 583 *M* Les n. — 584 *manque L*; *ABMI* Vermeille r. et d. — 588 *manque L*; *A* Et b. — 590 *M* nettes. — 591 *D* gorgerette; *M* bien p. — 592 *F* nulle v. — 593 *L omet* col; *L* rondel. — 594 *A* a la m. *I* en la m. — 595 *LI* Les b. — 596 *DLM* que ne; *M* pouuoit deler; *I* parler.

Quid sic ergo mori   me fecit et illaqueari?
Amplexus kari   Petre, sociataque rori
Basia post risus,   aures mulcentia verba,
fo 4 vo. Corque trahens visus;   latuit tamen anguis in herba;
Lactea juncta rose   facies et flammea labra,
Apprecians habra   dominam, vulpina dolose
Buccula parva tacens   michi tunc muliebre venenum,
Dulcis, pulcra, placens,   cristalli guttur amenum,
Ac nivei dentes,   auri crines oculique
Dulces, ridentes,   quos laudabant michi quique.
Pulcra supercilia   cum canone ducta decenter
Debita per spacia   se distinxere placenter
In geminos arcus   liquidos sine nube pilorum;
Ne loquar hinc parcus,   nil tam reor esse decorum;
Hiis nasus propius   roseo fragrabat odore,
Collum candidius   nive, pulcrum, non breviore
Descriptum spacio,   sine rugis et sine venis.
Sub pannis vicio   caruit caro candida, lenis.
Lucens cum digitis   fulsit manus alba, polita,
Tacta placens mitis,   carobei vulnere quita.
Sublatis phaleris   perpulcre brachia forme

La main blanche, les dois traitis,
Les costés longs, le corps faitis,
Et la façon de la poitrine
Parée de double tetine,
Rondette, poignant a eslite,
Ne trop grande ne trop petite,
Du port la maniere seüre
Et des rains la compasseüre,
Ne trop large ne trop estroite,
Les beaux piés et la jambe droite,
Et tout ce qui dehors paroit,
De si grant beauté la paroit
Qu'il n'y avoit point de deffaute.
Ne fu trop basse ne trop haute.
Se dehors ert belle sans lobe,
La beauté de dessoubs la robe
Doit bien estre considerée :
Car la noble taille esmerée
Designoit sa belle char nue
Ne trop maigre ne trop charnue;
La mote et les choses secretes,
Que scevent personnes discretes
Convenables a leurs delis.
Les roses et les fleurs de lis
Estrivoient pour sa couleur.
De la me sourdi ma douleur;
C'est ce qui fist mon sens rebelle,
Car nature la fist tant belle
Que rien n'y ot a amender.
Mieulx me venist mes yeux bander
Au jour que premier l'avisay
Et que sa beauté tant prisay
Et son doulx viaire angelique
Dessoubs la forme sophistique.

600 *MI* noble. — 601 *L* et. — 602 *F* grant. — 607 *B* que. — 608 *manque T*; *A* Estoit bien fachonne a droit. — 609 *T a deux fois ce vers avec, dans la première version,* plus *pour* point; *A* Qui. — 610 *T* fai; *C omet le premier* trop *L* grant basse. — 611 *AB* est *DT* yert. — 612 *B* cote. — 615 *ABT* Desiroit; *DLMT* la b. — 617 *DLM omettent* mote. — 620 *Dans C ce vers est à la marge; C* la f. *A* du l. — 621 *A* Estimoient; *L* la. — 622 *C* lame. — 623 *M* me f. — 625 A oult; *B* demander. — 626 *AI* voulsist *L* vausist. — 627 *T* lacointay. — 629 *LI* visaige. — 630 *BDLM* la *ACF* sa.

Ludebant humeris, quibus ejus cepit amor me.
Poma mamillarum, velut esset Petra puella,
Surrexere parum, tactu sat dura, novella,
Quidni? fasciola subcincta fuere latenter,
Cujus vi sola sic se gessere decenter.
Sub zona gracilis erat hec, brevitate pugilli
Circumscriptibilis; nichil extra defuit illi.
Sed ne pro cifra tenear, de partibus infra
Judicet hinc animus; adpresens nil ego dicam;
Lingua, sile! non est ultra narrabile quicquam,
Excepta forma pedis albi celte politi,
Quem recta norma sibi junxit et ordine miti
Tibia cum femore nivis instaurata colore.
Istam natura membris aliis decoravit
Mira factura fabricando, que sibi cavit
Ne quid deficeret ibi quin mox ipsa repleret.
Ista michi vere bigamandi velle dedere.

Las! com lors peu de bien scavoye!
Advis m'estoit, se je l'avoye,
Que je seroye dieu des dieus.
De la me vindrent tous mes dieuls.
Je cudoye monter aux nues
Et voler par dessus les grues,
Telement fuy d'amours ravis;
Mon cuer, tant com demourra vis,
En portera dolereus signe.
J'estoie aussi comme le cigne
En Menandre ou en autre fleuve.
Du cigne dit on que l'on treuve
Qu'il chante quant sa mort approuche.
J'ay puis oï mainte reprouche,
Mainte riote et mainte noyse.
Mieulx me venist noyer en Oyse.

Je me plaing, car par la veüe
Fu ma science deceüe.
Beauté par l'uel mon cuer navra,
Dont jamais jour repos n'avra.
Fol est hom qui se tient en voye
Contre les dars qu'amours envoye.
Raison dit ailleurs que cy ens,
Es philosophes anciens :
On ne doit mie tant amer
Qu'en face de son doulx amer.
Las! povre moy, quant tant amay,
Que par amours me bigamay;
Ne me souvenoit du proverbe
Du serpent qui gisoit en l'erbe
Ne du malice femenin;
En la queue gist le venin.
Il n'est si sage qui ne peche,
Ne si belle fleur qui ne seche.
Celle que si bien remiray,

631 *B* com po de b. lors; *A* biens.— 632 *B* mestuet; *M* que se.— 633 *C omet* je. — 634 *manque L; B* me vint trestout me deulx; *C* dueulx *T* duerls. — 637 *M* suy. — 638 *C* quil sera; *D* demoura vif. — 641 *A* Mandre *B* menandie *CDLM* menande. — 642 *CD* len *M* le t. — 643 *M* Qui. — 646 *AI* voulsist; *D* ennoyse *M* aise. — *D* (f° 14 v°) *rubr.* Comment il parle de la laideur de sa femme apres son mariage. — 647 *A* pl. que. — 650 *A* Par quoi jamais joie naura. — 652 *L* drois. — 653 *DL* Raisens; *L omet* dit; *A* que a. qua; *AB* siens *T* ciens *L* sceans. — 654 *A* Et. — 655 *M* pas. — 656 *manque L.* — 657 *ATI* Helas et pourquoy t.; *BCF* pour moy; *B* que; *BF* je. — 658 *M* pour; *BD* amour. — 661 *B* Et. — 665 *L* enrany (*correction*).

f° 5 r°. Heu ! tunc, sicut olor Menandri flumine panxi,
Cum post ista dolor necis instet, quippe; remansi
Stratus post fedus qui prefueram citharedus.
Si possem Petre jungi, deus esse deorum
Credebam, pharetre jaculis percussus amorum.
Heu ! furabatur michi sensum forma sophista,
Quippe videbatur quam sol fulgentior ista,
Assumptis phaleris prefulsit ut angelus unus;
Sed tandem sceleris nutrix dedit hec michi funus.

Conqueror edam, me mala quedam femina ledit,
Que michi primo cordis in imo visa resedit.
Hec speciosior, hecque placentior ore Corigna,

Entre 283 et 284, rubr. dans le texte *Loquitur de turpitudine uxoris sue post matrimonium inter ipsos contractum.*

Pour qui je pleur et gemiray
Et qui m'a fait mu et taisant,
Estoit tant belle et si plaisant,
Angeline, douce et benigne,
Que de Jupiter estoit digne,
S'avoir le peüst a mari.
Las ! or ay le cuer trop marri.
Car orendroit est tant ripeuse,
Courbée, boçue et tripeuse,
Desfigurée et contrefaite
Que ce semble estre une contraite.
Rachel est Lya devenue,
Toute grise, toute chenue,
Rude, mal entendant et sourde,
En tous ses fais est vile et lourde;
Le pis a dur et les mamelles,
Qui tant souloient estre belles,
Sont froncies, noires, souillies
Com bourses de bergier mouillies.
Yeux a rouges, lermeus et caves.
Joes sans chair, maigres et haves.
Esbaï sui quant je remembre

666 *manque L*; *B* gemir ai. — 667 *M* f. mue et t. — 668 *AT* si b. et tant p. — 669 *ABMI* Angelique. — 670 *C* jubiter. — 671 *BC* la p. — 672 *manque L.* — 673 *BDM* repeuse. — 674 *C* corbue; *M* torpeuse. — 676 *M omet* que. — 677 *A* Rachel elle est ja d. *I* Rachasse sy est ia d. — 679 *M* Roide. — 680 *L* et; *CMI* vil; *M* orde. — 683 *ACDL* fronchiez *F* froncies; *F* et s.; *A* saliez *T* salies *B* sallies *CDLM* souilliez *F* soulliees. — 684 *B* bources et verges; *AC* bergiez *D* berchiere *L* berchier; *F* moullees. — 685 *B omet* a. — 686 *BT* Asses sans chair m. et h. *A* Assez meisgres s. ch. et h.; *F* et hauts. — 686, 87 *manquent M*; 687 *manque T.*

Fulsit in omnibus inspicientibus, hec Jove digna.
Angelicam faciem gestabat; quando tuebar
Ipsius speciem, raptus super astra ferebar.
O ! que formosa quondam fuit ac preciosa,
Est modo rugosa, damnabilis ac tenebrosa.
Sunt sine carne gene, crines ejusque nivescunt.
In collo vene cum nervis undique crescunt.
Hanc damnat dura scapularum cuspis acuta,
Quarum junctura latet urgens frigida gutta.
Concava, nigra foris pendet laxata mamilla,
Instar pastoris burse rugosa fit illa.
Saxosum pectus, tussis repetita frequenter.
Vilis et abjectus sulcatus vomere venter.
Arentes clunes macredine crudaque crura,
Inflatumque genu, nigra tibia. Quid tibi plura?
Vilis, lipposa, quondam Rachel, est Lya facta
Curvaque, gibbosa, velut esset nana retracta.
Collum fert gracile nigrum, surdescit et auris,
Quin sit enim vile querens in ea nichil hauris.
Ossibus in toto sua corpore pellis adheret;

292 *nivescunt*, ms. *liuescunt*. — 296 Le ms. a *concana*. — 306 *sua*, ms. *suo*.

La desfaçon de chascun membre,
Ou tant avoit ouvré nature.
Or est si laide creature
Qu'a regarder est moult orrible
Et par dedens est mal paisible,
Triste, plaine d'ennemitié
Et tousjours tence sans pitié.
Quant on la regardoit jadis,
Il sembloit que de paradis
Feüst deesse au doulx viaire,
Tant estoit simple et debonnaire.
Or est Medée, la crueuse,
Grant tenceresse et batailleuse.
C'est grief doleur, je n'en doubt mie,
Quant femme devient ennemie,
Et la doulce, souef laitue
Devient ronce poignant, ague.
Quant je la voy, le cuer me tremble;
N'est merveille, car il me semble
Qu'a moy tous temps estriver vueille.
En elle a trop amere fueille,
En elle est la rose amortie,
Car elle point plus qu'une ortie.
Amours fault, si croist la haïne,
Doleur, courroux et attaïne.
Se je di *bo*, elle dit *beu;*
Nous sommes comme chien et leu,
Qui s'entrerechignent es bois;
Et se je vueil avoir des pois,
Elle fera de la porée,
Tant est de mauvaise corée.
Se je refuse, elle tourmente;
Ne cuidiés pas que je vous mente.
Tant de maulx souffrir ne pourroye,

692 *DLM* Mais; *L omet* mal. — 693 *A* de marmotie. — 694 *L* plaine sans verite. — 697 *L* visaige. — 701 *M* Nest; *AMI* grant; *F* dolent; *L* ne d. — 702 *C* vient f. e. — 703 *A* dela d.; *C* souefue laitture *B* poignant l. — 704 *B* rose. — 707 *M* tous jourz. — 709 *M omet* la. — 710 *FI Et* si p.; *T* que o; *AI* lortie. — 711 *A* faillent; *M omet* la; *A* haigne *T* ayne. — 712 *A* Doulereux courroux et ataigne. — 713 *AB* bouf *CDFL* bo *MT* bou; *A* et elle. — 714 *A* coment. — 715 *C* sentre richenignent *D* sentrererichinent *L* sentrenent chignent. — 720 *C* cuides; *D omet* je.

Digna viri voto non est, qui cuncta videret
Signa; rubent oculi flentes; exterminat ora
fo 5 vo. Pallor; fit populi Petra turpior. Heu, graviora
Interiora satis sunt exterioribus istis.
Est semper tristis, rixans, expers pietatis.
Olim visa dea, quia simplex claraque vultu,
Fit modo Medea rixis bellisque, tumultu.
Est dolor iste gravis; formam conjunx inimice
Sumpsit et urtice rabiem lactuca suavis.
Hanc dum respicio facies michi tota tremiscit
Totum corque. Scio michi quod contendere gliscit.
Ecce, potest dici „ noli me tangere ", morbis
Omnibus ipsa michi cum sit crudelior orbis.
Alget amor, crescit odium, michi parcere nescit.
Si sibi dicam „ bo ! " dicit „ beu ! " Sic sumus ambo
Concordes ! olera quia si peto, pisa parabit
Uxor pestifera; si respuo, me cruciabit.

320 *Alget,* ms. *Aleget.*

Ainçois a mon voloir mourroye,
Se ceulx qui sont en mariage
Ne souffroient cest chariage,
Si com je fais, qui suy tous las.
Mais l'en dit que c'est le soulas
Des chetifs d'avoir compagnie.
Et pour ce ne laissent eulx mie
D'avoir maulx contre leur vouloir.
Et se le seul se doit douloir,
Que d'estre seul sa douleur croisse,
Plus se plaint et plus a d'angoisse.

Cest oreloge trop m'oppresse,
Nulle heure de noisier ne cesse.
La langue de femme noiseuse
N'est oncques de sonner oiseuse.
Le son de la cloche seurmonte.
Femme jangleuse ne tient conte,
S'elle dit chose sage ou fole,
Fors que l'en oye sa parole.
Elle poursuit sa volenté,
Rien n'y a sur raison enté,
Ainçois ly est tout impossible
De penser a chose loisible.
Ne veult que son mari domine,
Mais contre ses fais abhomine.
Soit droit ou tort, le convient faire,
Ou le mari souffrir et taire,
S'il ne veult estre lapidés.
Nuls homs, tant soit bien enbridés,
N'y scet proprement pourveoir,
Tant y puist clerement veoir.

723 *B* De c. — 724 *FI* tel; *CT seuls* chariage, *les autres* cariage *M* carlage. — 725 *C* je fais je s.; *A* las suiz t. l.; *T* las sur tous l. — 727 *AT* Aux. — 728 *F* Mais. — 731 *AT* la d. — *D* (f° 16 r°) *rubr.* Comparaige sa femme a un orloge. — 736 *A* bien souuent *T* de souuens *F* semer. — 737 *T* chose. — 738 *FI* noyseuse *BD* gengleuse. — 746 *T* son mary. — 747 *ATI* bien ou mal *F* tort ou d. — 748 *B* Et; *ATL* ou t. — 750 *FLI* tant soit il.

Tanta flagella pati non possem, ni paterentur
Hec uxorati cuncti; qui cum crucientur
Sicut ego, tristis, minus hinc conturbor in istis;
Ut socios habeant solacia sunt miserorum.
Ve solis ! doleant, quia solis puncta dolorum
Augmentatur eo quod eam soli paciuntur.
Nunc solis ideo soli magis inde queruntur.
Est horologium quod nulla cessat in hora
Uxor litigium dans, cujus lingua sonora
Campane sonitum superat nec premeditatur
An dicat licitum; satis est quod lingua loquatur;
Velle suum sequitur, nequit an liceat meditari
Uxor, nec patitur sibi sponsum predominari.
Id licet officiat, ex quo vult ipsa, necesse
Est quod vir faciat, lapidatus ni velit esse.
Vult quod laudetur quitquid laudat, quod ametur
Quitquid amat, quitquid reprobat vult quod reprobetur.

329 *Augmentatur*, ms. *Augmentantur,* mais voyez *eam.* — 331 rubr. à la marge *hic comparat uxorem suam horologio.*

Ce qu'elle aime convient amer
Et ce qu'elles heent blasmer,
Et reprouver ce que repreuvent,
Tant que leur entention preuvent;
Dont avra assés a souffrir
Qui ad ce se voulra offrir;
Quinze fois de nuit et de jour
Avra passion sans sejour
Et sera tormentés forment.
Certes, je croy que cest torment
Seurmonte les paines d'enfer,
Aux liens, en feu et en fer.

Quant il y a faulte de vivre
Et le mari assés n'en livre,
Les femmes dient, c'est la somme,
Que c'est par la faulte de l'omme
Et s'il y a choses assés
Et des biens pour vivre amassés,
Elles dient en verité,
Qu'il vient de leur prosperité.
Les biens des hommes rien ne prisent,
Ains les confondent et despisent.
Les biens a elles attribuent
Disans qu'elles filent et buent
Et que de l'ostel ont la cure.
Se le mari par aventure
Fait chose qui vint livres vaille,
Ne la priseront deux et maille
Vers le gaaing qu'elles feront.

753 *C* elle aime, *les autres* elles ayment; *ABT* faut. — 754 *C* het. — 756 *Dans B ce vers a été ajouté plus tard à la marge; F* entencons *M* intentions. — 758 *ABF* ad ce *CDLM* ace. — 759, 60 *Dans C l'ordre de ces vers a été interverti par une réclame; DLM intervertissent l'ordre et remplacent* 759 *par* Et toute nuit et toute jour. — 764 *AF seuls* liens *M* Ou lien, *les autres* lies, liez, lyes; *A* ou f. *B* au f. — *D* (f° 16 v°) *rubr.* Comment les femmes attribuent les proprietez a elles et les fortunez a leurs maris. — 768 *M* Car; *C omet* par. — 770 *AC* de; *M* asses. — 772 *ADLM* propriete *T* propre herite. — 773 *L* delomme. — 774 *BF seuls* despisent, *les autres* desprisent. — 777 *C omet* que; *L* on. — 779 *L* de vint. — 780 *F* priseroient *M* prisoient; *C* une maille. — 781 *ABTI* Enuers le gaing (*I* les gains); *A* quilz.

Nulla viro requies, cum nocte dieque legatur
Passio quindecies illi; semper cruciatur.
Est, Mediuffidius! tormentum connubiale
f° 6 r°. Jam multo gravius quam tormentum stigiale.
Quando fit eclipsis victus, mos est mulierum
Fata viris ipsis imponere; copia rerum
Si fuerit, fatis ipsarum prosperitatis
Attribuunt dona, vixque sinit ulla valere
Sponsum; nulla bona, sapientes ut docuere.
Lucra maritorum decies centum solidorum
Lucris uxorum subduntur sex obolorum.
Plura probant multe tres telas commoda ferre
Hospicio culte quam centum jugera terre;

345 rubr. à la marge *Quod mulier* (*es* manque) *prosperitates conjugii sibi attribuunt. Et infortunia suis maritis.* — 350 id. *Qualiter omnia instrumenta domus colo famulantur.*

Mais a l'ostel proffiteront
Trois toiles par elles filées
Ou par leurs euvres empilées
Plus que tous les emolumens
Fais a chevaulx ou a jumens
De terre ou il a cent arpens.
Ce tesmoignent entr'eulx serpens
Et dient contreval les rues
Que tout quanque soc et charrues
Peuent par labourage rendre
Il le convient ailleurs despendre;
Mais ce qui vient de la quelongne,
Que l'en porte jouxte la longne,
Nuit et jour soustient tout l'ostel.
Chascune se donne los tel
Que la quelongne rien ne couste;
Mais qui a la charrue adjouste
Deux beufs, il convient es greniers
Foing, avoine, mailles, deniers,
Herse, crible, rastel et beche
Pour reverser la terre seche,
Fourche, flael, van et houel;
Tousjours y fault il un ou el
En despens avant ou arriere.
Et se l'aguille a cousturiere
Est mise avecque la quelongne,
Elle fait trop bien la besongne
Et de l'une a l'autre saison
Gouverne toute la maison.
Les femmes se dient tout faire
Et de leurs maris le contraire.
Dont par force sont vainqueresses;
Tant sont perverses jangleresses.
En leurs fais de raison n'a point;

783 *A* teles *M* telles *TI* touailles. — 784 *M* par elles compilees *AT* emploiees. — 786 *ABT* et a; *L* jugements. — 787 *M* Et de t. ou il y a. — 789 *L* contre aual. — 790 *F* Que tout font q. s. ch. *A* quanquilz font *C* tant que *M* soit es ch.; *ABT* ne. — 792 *A* Il c. bien. — 793 *C* quil. — 793 *M* quenoille. — 796 *T* le los. — 797 *M* quenoille; *L* que c. — 798 *F* que. — 799 *B* y c.; *M* esconuient; *C* en g. — 800 *AT* Fains (Foins) auoinez *DLI* Faim; *BM* maille; *M* et d. — 801 *BC* Herche *F* Herse *ATDLM* Herbe *I* Herbergerie. — 802 *A* reuerser *B* reuertir *CT* reuerchier *DFLM* recouurir; *AT* freiche (fresche). — 803 *M* clael. — 804 *CF* il f. il; *A* ung jouel *T* houel. — 805 *DL* despent; *AT* et. — 806 *L* lesguille; *B* coustiere. — 807 *A* Estoit m. auec. — 809 *A* et lautre. — 810 *F* Gouuernent *T* Gouuerte. — 811 *CM* toutes. — 815 *F* En euls f.; *AT* fait.

Ut dicunt: quitquid vomer vel biga lucratur,
Vastat et expendit, sed quamvis sustineatur
Hospicium mediante colo, que nocte dieque
Nec nichil expendit, sic opponunt quasi queque
Huic servire colo: cum bobus oportet aratrum,
Denarios obolo, traha, tribula, vangaque, rastrum,
Sic famulantur ei, ligo, vannus, furca, flagellum,
Quippe; timent semper, moveatur ne sibi bellum.
Et si forte colo sarctrix acus associetur,
Tota suo solo facto domus inde regetur.
Omnia se facere concludunt nilque maritos,
Immo, redarguere satagunt, licet esse peritos
Constet eos. Bellis vincunt, non vi rationis;

361 *moveatur*, le ms. a *moneatur*.

Ja ne les prendrés si a point.
Tele com l'autre tele est l'une
Soubs le soleil et soubs la lune;
Une mesme condition
Ont en leur jurisdiction.
Contre bons meurs chascune excede;
De leur nature leur procede.
Les drois sont plus cornus que cers;
Quant les maris fault estre sers
Des femmes, c'est trop grans meschiefs,
Car ils doivent estre les chiefs.
Par femmes, par leur desverie
Est l'ordre des choses perie.
Ce n'est pas merveille trop dure
Se le mari nul temps ne dure
Contre sa femme mal piteuse,
Envers la tençon rioteuse,
Que souvent li scet aprester;
Quant nuls homs n'y puet contrester,
Non feroit Dieux, au mien cuidier;
Place luy convenroit vuidier,
Qui le voir en oseroit dire;
Car il n'est rien de femme pire.
Leur mauvaistié encommença
Des le temps Adam en ença;
Oncques puis qu'il luy mescheï
Femme a son mari n'obeï.

Oultre les tençons et les limes
Par cinq manieres de sophismes
La femme maine l'omme a methe.
Droit est qu'exemple vous en mette
De leur prevarication.
Une sophistication

819 *F* condicon. — 820 *A* Ou. — 821 *B* les bons; *CFI* bonnes *L* tous m.; *DFLM* chascun. — 823 *BM* sers *CLT* serfs. — 824 *I* font. — 825 *A* en t. g. *MT* est. — 826 *AT* Car homes d. e. — 827 *M* femme et; *D* leurs; *BI* reuerie *C* druerie *T* desueries. — 828 *A* toutes *T* couses. — 830 *M* la m. — 833 *manque C; ABT* leur s.; *M* sceut. — 834 *F* scet; *M* conquester. — 836 *manque M.* — 837 *B* vouldroit. — 840 *ABT* et enca *CF* en enca *DLM* ad. enca. — 841 *BFMI* qui. — 842 — *D* (fº 18 rº) *rubr.* Exemple comment la femme meine lomme a meschief par redargution. — 844 *I* six. — 845 *C* homme. — 848 *manque L; B* Ne.

Quot sunt sub stellis talis sunt conditionis.
  Istis natura cedit; cum sint quasi cervi
Cornuti, jura cedunt, sunt hiis quia servi
Sponsi, qui capita fore deberent mulierum;
Est aut pejus, ita per eas perit ordoque rerum.
Rixis uxorum si cedant ergo mariti,
Hoc non est mirum, cum nemo resistere liti
Ipsarum valeat, etiam Deus, ut puto vere.
Si bene res pateat, nichil est pejus muliere.
Non paret Domino statuenti, post prothoplasti
Lapsum, quod jussis esset subjecta mariti.
fº 6 vº. Yssa virum ducit ad metas quinque sophiste;
Ecce, redargutum facit illum, quod probat iste

368 rubr. à la marge : *Quod non est mirum si vir cedat uxori sue.* — Ibid. *cervi,* le ms. a *corui.* — 376 rubr. : *Qualiter mulier ducit virum ad.* v. *metas et primo ad metam redargutionis.* v. *sensuum primo ad linguam.* — 378 *sophiste,* ms. *sohiste.*

Par la langue est assés prouvée.
Guy avoit sa femme trouvée
En sa chambre dessoubs Simon,
Qui la tapoit pres du limon.
Après l'euvre Guy se courrouce,
Vers sa femme frondist et grouce
Et ly dit : « Va t'en, folle femme,
« Dieu te confonde corps et ame !
« Ta mauvaistié est manifeste. »
Lors fu la femme toute preste
De son mari redarguer,
Et respont : « Me veuls tu tuer?
« Di que tu as ? » Et le martir
Ly dit : « je vueil de toi partir. »
« Lasse ! pourquoi mal parler oses ?
« De tel fait que sur moy imposes
« Fu jadis deceü mon pere ;
« Car il cuida veoir ma mere
« Qui soubs autre se marioit,
« Mais sa vëue varioit.
« Bien sçay que ma mere fu morte
« Par tel fait de semblable sorte
« Et mes ayoles telement.
« Chier mari, di moy quelement
« Tu as pensé ceste folie ?
« Dont vient celle merancolie ?
« Chier ami, me veuls tu destruire ?
« Veuls tu que je vive, ou je muire
« Sans forfaiture et sans raison ?
« Tu seroies trop mauvais hom.
« Di moy, que veuls tu que je face ? »
Le chetif en plourant l'embrace
Et luy dit : « Suer, je vueil ta vie,
« Car se tu estoies ravie
« Du siecle, si com fu ta mere,
« Ta mort me seroit trop amere. »
Elle respont : « Il convient doncques
« Que tu recognoisses que oncques
« Sur ce fait je ne fuy coupable,
« Ou je mourray, ce n'est pas fable.

849 *M* lame; *T omet* asses. — 850 *LM* Que guy. — 853 *B* leure; *B* est courouce. — 854 *A* froncist *B* grondist *D* frendist *L* frandist *CFMT* frondist. — 861 *AT* Et luy dist. — 862 *MT* de partir. — 863 *AT* Las p. si. — 865 *ABT* Ainsi fu d. — 868 *LT* la v.; *A* lui v. *T* le v. *B* si v. — 870 *B* De tel f. — 871 *A* auillee *T* a uillee *CD* ayelles *I* aueuglee. — 874 *B* mirancolie *CF* melancholie *I* melencolie. — 876 *B* muire ou viue; *T omet le second* je; *M* ou que m. — 879 *AB* tu v. — 880 *ABT* Tantost le chetif si; *I* Et tantost le ch. — 885 *AT* Elle dist il te *B* Et lui dist il c. — 886 *M* recongnoissance. — 887 *A* tu ne fus *LM* suy. — 888 *ABTI* sans nulle ; *A* faille *B* faible.

Conjuge Guido sua thalamo sub Simone visa.
Post opus inquit : « Abi ! meretrix manifesta ! » Recisa
Voce viri dicit mulier : « Bone vir peramate,
« Dic, quid habes ? » Recitat que vidit. At illa : « vir ! a te
« Dividar ? Heu ! quia sic patri visum fuit ante
« Mortem matris ; in hoc visu patris variante
« Sic obiere mee velut omnes progenitrices,
« Quamvis insontes. Quid agam ? Vir, quid michi dices ?
« Ecce, cito moriar. » — Pro, contra, vir meditatur ;
Sed tandem, sponse credens, statim lacrimatur.
Cui mulier : « bone vir, vis quod vivam ? » — « Volo, kara,
« Dulcis, fida, bona ; tua mors nimis esset amara,
« Heu ! michi, quippe tuo. » — « Quod dicas ergo necesse
« Est, te mendacem super hiis totaliter esse,

« Or, di tantost que c'est mensonge
« Et qu'il t'est advenu en songe ;
« Car par pareilles destinées
« Sont mes devancieres finées. »
A ce point ne sçot que deffendre
Le mari, mais, sans plus attendre,
En la presence des voisines,
Des commeres et des cousines
Par serement se repenti
Et jura qu'il avoit menti
Et qu'a tort l'avoit accusée.
Ainsi fu sa femme excusée,
Dont il dut bien estre hués,
Quant ainsi fu redargués.

Avec la langue est la veüe
Par le sophisme deceüe.
Werris assés nous le tesmoigne.
Cils Werris vit en la besoigne
Sebile, sa femme espousée,
Dessoubs un homme supposée,
Qui heurtoit du bout de l'eschine.
Werris s'en plaint. Mais la meschine
Le fait et l'euvre renia
Et jura que couple n'y a,
En li affermant le contraire.
Le bon homme ne sçot que faire ;
Ne scet lequel des deux il croie ;
Adont devient plus blanc que croie.
Le chetif fu tout esbaï
Et pensa qu'il estoit traï.
Fuyant ala a sa charrue.

889, 90 *intervertis dans M.* — 889 *M* Et que ce estoit toute m. — 890 *T omet* est. — 891 *B* paroles. — 892 *C* affinees. — 893 *M* ne se pot. — 897 *B* serement fait ; *ABT* sen. — 899 *F* Et que a t. il a. — 901 *AT* deust. — 902 *L* reguarduez. — *D* (f° 19 v°) *rubr.* Semblable exemple. — 903 *MI* et l. v. — 904 *LM* la s. — 905 *A* Verus *T* Vuerus *B* Werris *C* Werois *D* Wuerris *FL* Vuerris *M* Verrois *I* Verris ; *AT omettent* nous (*A* si le t.) *D* le nous *L* les n. — 906 *C* Cy w.; *CL* a; *L* sa b. — 908 *manque C ; BI* fu posee. — 909 *B* quil; 909 *et* 910 *manquent DFLM ;* 910 *seul manque T ; A lit* 910 Aussi com se fust sa meschine. — 912 *est dans C à la marge.* — 913 *C* enfermant. — 914 *BL* scet. — 916 *D* Adoncques ; *A* deuint ; *C* croire. — 917 *manque dans BCF (dans F un blanc).* — 919 *C* Fummant *I* Filant ; *M* sen ala.

« Aut statim moriar, tribuentibus hec michi fatis
« Matris defuncte. » Vicinis iste vocatis
Se juramento mendacem voce fatetur.
Ergo redargutus dici ratione meretur.
  Ut linguam visum plerique redarguit illa.
Ecce, per exemplum probo. Quedam, dicta Sibilla,
Supponebatur, Werrici femina. Factum
Ipse videns queritur nimis inde ; sed illa quod actum
Est negat, affirmans sponso contraria ; nescit
An visis credat vel dictis, immo stupescit.
Iste miser solitum petit agrum, sulcat eumque ;
Cogitat hic et ibi, post fluctuat inter utrumque.
Baucis ad arva venit, que factum noverat. Ipsum

396 rubr. à la marge : *Exemplum qualiter ducit ad metam redargutionis quoad visum.* — 398 *Ut,* le ms a *Et.* — 405 ms. *Cogitabat.*

Une voisine de la rue,
Laquelle estoit du fait aprise,
A son ceint sa quelongne a prise.
Ce fut Baucis, la dame sage.
Pour mener a fin son message
Vint aux champs de malice plaine :
Au premier filoit rouge laine
Et si en portoit de la blanche
Mucie assés pres de sa hanche.
A basse voix a salué
Celuy qui estoit bellué,
Et dit qu'aventure l'amaine.
Tantost muça sa rouge laine
Et repost au bout de la roie ;
La blanche mist a sa courroie,
En sa quelongne la changa ;
Par grant cautele l'estranga.
Le bouvier forment se merveille
Quant il vit blanche la vermeille ;
Moult fut pensis et toutesvoies,
Quant il ot enhanné trois roies,
Luy enquist que c'estoit a dire.
Elle respondi : « J'ay grant ire
« De ce que deux testes avés ;
« Je ne sçay se vous le savés,
« Mais je les voy apertement. »
— « Non ay, » dist il, « certainement ! »
Tasta son chief a deux mains si
Que bien cuidoit que fut ainsi.
Et puis a dit que bien sçavoit
Que la veüe faulse avoit,
Que Sebille estoit voir disant
Et qu'a tort l'aloit despisant.
Baucis, qui moult sçavoit de guile,
Luy jura adont que Sebile
Pour tout le monde entierement

922 *manque* LT ; A Qui lintroduict par telle guise ; B saint C scaint D chient F sceint ; D ce que langue. — 923 A Et fu B Or fu ; A bietrix T biatrix. — 924 A Qui moult sauoit de beau langage. — 925 A champ. — 927 LM emportoit. — 928 A Bien couuerte dessoubz sa mance ; T anche. — 931 T *omet* dit. — 932 LM la r. — 933 BM bot ; A raie M haye. — 934 A conraie. — 935 L estrancha. — 936 AT Une grant cautelle trouua. — 937 M boyer ; A souuent. — 939 A *omet* et ; BC touteuoies. — 940 AD acheue B esche T escheue CLM anhenne F en henne I laboure ; M voyes. — 943 D De ce quant testes ; L trois t. I tant de t. — 945 ATCM le v. BDFLI les v. — 947 M sa teste. — 948 LM quil ; D *seul* fut, *les autres* fust. — 950 A effacie T face. — 952 BCF despisant ATDLMI desprisant *ou* deprisant. — 953 AT Biatrix. — 955 A Par.

Voce salutifera decorat, sed non ibi fixum
Dicit iter, rubeam nens lanam, fineque sulci
Clam deponit eam, capit albam netque. Bubulci
Mens titubat, sulcis tribus actis, visaque mira
Querit. Cui Baucis « Ego nescio, » mecha, « sed ira
« Sum mirabiliter, michi cum videatur aperte
« Quod vobis capita duo sunt. » — « Non est ita certe ! »
Bostar ait, capite tacto. Concludit et ille
Inde suum visum falsum linguamque Sibille
Veram ; testatur Baucis, cui detegit. « Illa
« Non mentiretur, » ait hec, « Werrice, Sibilla
« Pro toto mundo. » Brevis ut sim, cetera non do.
Sic visus visum nonvisum testificatur ;
Ergo redargutus visus muliere probatur.

Ne luy feroit fauls serement.
« Certes, Werry, bien fait a croire;
« Sebile vous dist chose voire. »
Ainsi Baucis, la coustumiere,
Luy fist belluer la lumiere;
Dit fu que l'ueil ne la veüe
N'avoit pas la chose veüe.
Ainsi seroit homs redargus
S'il avoit tous les yeux Argus,
Puis que femme le prent en cure;
Femme de verité n'a cure.

Femme dit que la touche ment
Et confute l'atouchement
Par argument et par fallace.
De pluseurs exemples parlasse,
Mais un pour briefté doit souffire.
Autrefois avés oï dire
Comment Frameri se prouva.
L'ami de sa femme trouva
Delés son lit par nuit oscure;
Hochier faisoit la couverture.
Fort le saisi par les cheveux
Et puis luy a dit : « Est ce veus
« Que vous estes ici venus?
« Larron, vous serés bien tenus! »
A sa femme dit Frameri :
« Doulce suer, bien sera meri,
« Mais que bien le puisses tenir. »
Sa femme en laissa convenir
Et ala querir le pestail.
Il avoit leens du bestail.
La femme, qui ne fu pas ivre,
Son ami franchement delivre
Et amena l'asne en son lieu.
Du mesfait paya le tonlieu
Par le fol conseil de la femme,
Laquele couvroit son diffame.
Frameri fiert et s'esvertue
Telement que son asne tue

958 *F* dites. — 959 *AT* biatrix *C* bauce *F* bauche. — 961 *T* le oiel (*on peut lire* orel) *A* Dist que loreillez ne. — 962 *manque L.* — 963 *L* regardus. — 964 *B* aguz. — 967 *L* chose *M* couche. — 968 *ABT* Est (*T* con fute); *A* confine *I* confuse; *A* par couchement. — 969 *ABTI* argumens. — 970 *B* argumens. — 971 *CM omettent* un *L* bien (*dans D* un *ressemble à* bon). — 973 *plusieurs mss. ont* ce, *d'autres* se. — 974 *T a deux fois* de sa femme. — 975 *T* escure. — 976 *A* Le ciel faisoit. — 977 *ABC écrivent* veulx *DLMT* veux *F* veus; *L* est ce par v. — 979 *C* Quaues este. — 980 *B* vous estes. — 982 *T* bien vous s. *A* vous s.; *F* sera b.; *DLMI* marry *ABTCF* meri *ou* mery. — 983 *ATM* puissiez; *I* puisse. — 984 *B* laisse. — 985 *M* querre; *A* pestel *T* pestueil. — 988 *AT* Francement son amy. — 990 *CD* trulieu *I* le treu. — 991 *ALI* sa f. — 992 *FLI* sa d. — 994 *T omet* son.

Tactum confutat mulier. Probo per Framericum,
Qui juxta lectum per crines cepit amicum
Uxoris de nocte sue. « Soror! ecce latronem, »
Inquit, « eum teneas! eo quesitum pugionem. »
Sed mox uxor eum dimittit abire receptum,
Illi substituens asinum, quem clam per ineptum
Ysse consilium mactat vir. Martiriato
Sic asino statim lumen petit ille; parato
Lumine Burnellum stratum videt. Inde flet, isti

Vs. 421 rubr. à la marge *Exemplum qualiter ducit ad metham redargutionis quoad sensum tactus.*

Et que du pestail l'assomma ;
En ferant larron le nomma.
Puis alluma de la chandeille ;
Et quant il vit la grant merveille,
En plourant luy fist triste feste
Et luy dist : « Brunel, bonne beste,
« Pas ne l'avoies desservi ;
« Trop mal a toi adviser vi. »
Lors la femme se recoucha
Et juroit qu'autres n'y toucha
Et que nul autre n'y senti.
Toutesvoies elle menti.
Frameri cuidoit, par saint Cosme,
Que ce fust songes ou fantosme ;
O sa femme s'ala couchier.
Si com vous oyés, le touchier
Fu redargu par cest exemple,
Qui nous est baillié assés ample.
A methe de fauls est mené
Le fol mari mal assené ;
De femme ne se puet deffendre.
De la lune nous font entendre
Par paroles et par revel
Que soit une peau de veël.
Combien que soit chose impossible,
Vuelent prouver qu'il soit loisible
A croire ce et plus grant chose.
N'est nuls qui contredire l'ose
Ne soustenir a l'encontre, ains
Estuet que, par amour constrains
Ou par tençon, on leur ottroye
Et qu'en die que l'en le croye.
Faindre et dissimuler convient ;
Bien le sçay et bien m'en souvient.
C'est merveille quant femme tonne,
Car a cent diables se donne,

995 *M* le somma. — 996 *tous les mss., sauf D*, chandelle (*D* chandeille). — 998 *A* Et il voit la grande m. ; *I* cautelle. — 1000 *A* doulce b. — 1001 *DLMI* auoie. — 1002 *B* A toy tr. m. *AT* A toy aduiser t. m. v. — 1003 *C* courrouca. — 1004 *F* coucha. — 1006 *ADF* en m. — 1009 *A* alla. — 1010 *A* le ouez t. — 1012 *B* asse. — *D* (f° 21 v°) *rubr.* Comment lomme est mene a mette de faulx. — 1013 *F* fu m. 1017 *A* rauel. — 1018 *ABT* cest ; *CDFLMI* ce s. une ; *M* peel ; *CDLI* vel. — 1019 *A* quil est *B* que cest *FI* que ce s. ; *I omet* chose. — 1021 *B* Accroire est ; *A* A croire et pl. grande. — 1022 *F omet* nuls. — 1024 *A* Conuient *BI* Estoit *C* Estent — 1026 *A* que len d. quon ; *C omet* le *I* les. — 1028 *C* me s. — 1029 *B* merueilles.

Dicens : « Burnelle, bona bestia, non meruisti
« Hanc mortem. » Mire culpat tactum referentem
Falsa sibi somnumque suum, fatuam quoque mentem.
Ecce, redarguitur exemplo tactus ab isto
Per mulieremque capto providit Egisto.
Ad metam falsi ducit mulier, quia lunam
Nobis esse probat verbis pellem vitulinam.
Hoc impossibile vel majus vir stupefactus
Concedit sepe, rixis vel amore coactus.
Fingere scit mira mulier mireque colorat
Ficta, licet falsa, jurat jurandoque plorat.
Ut sibi credatur dat centum demonibus se.

Vs. 435 rubr. à la marge *Quod mulier ducit virum suum ad metham falsorum.*

Afin que pour ce soit creüe ;
Jamais n'en seroit recreüe.
En parjurant faintement pleure ;
Mais plus maudist et plus deveuré,
Mains y croy, car voir ne scet dire,
Et se voir dit, lors rougist d'ire.
Des exemples y a assés
Qui cy ne sont pas amassés,
Que pour briefté convient passer,
Et si ne vous vueil pas lasser
De trop parler de leur affaire,
Car j'ay ailleurs assés a faire.

Les femmes Salemon vainquirent
Et en la fin le desconfirent.
Par femmes fu si ordenés
Et par leurs blandices menés
Jusques a methe de cuidier;
Hors de loy le firent vuidier
Pour les idoles aourer.
Oncques ne sçot tant labourer
Qu'il y peüst mettre remede.
Fraude de femme tout excede ;
Art ne raison n'y vaut pas maille,
Quant hom la croit, que il ne faille
Que dedans ses las soit cheüs.
Quant Salemon fu deceüs,
Lors de son mesfait se douloit
Et dist que retourner vouloit.
Il fu menés par la cité
Par devant l'université
De tous qui le volrent veoir ;
Mais oncques n'i pot pourveoir.
Puis que par femenins desroys
Fu pris le plus sage des roys,
Salemon, plein de sapience,

1032 *B* ne. — 1033 *C* faucement. — 1035 *A* Et croy que voir ne sceit que d. — 1038 *B* Qui sont. — 1039, 40 *manquent dans I.* — 1040 *B* laissier *D* laisser. — 1042 — *D* (fo 22 ro) *rubr.* Comment lomme est mene a mette de inopinache. — 1045 *DFLMI* f. fu ses (*L* ces *DI* son) corps penes; *C* las fu o. — 1046 *C* fu m. — 1050 *F* nestoit. — 1055 *B* est cheuz. — 1060 *manque L.*

Sed, certe, quanto maledicit femina plus se,
Tanto credo minus illi, quia dicere nescit
Verum ; quod forte si dixerit, inde rubescit.
Infinita licet pateant exempla, paratis
Hic differre tamen volui causa brevitatis.
fo 7 vo. Ad metam ducit inopini, vah, Salomonem,
Qui statuas coluit contra legis rationem ;
Hic se non potuit ratione nec arte tueri,
Heu ! quin conclusus fuerit parens mulieri.
Sed post, inde dolens, per vicos ceditur urbis,
Se purgare volens cernentibus undique turbis.
Cum sic rex Salomon, mundi sapientia tota,
Deceptus fuerit, concludo quod est idiota
Et plus quam fatuus fallaci qui mulieris
Credit sermoni ; lacrimis flet postea veris,
Sicut ego fleo, qui miserorum namque miser sum,
Servus servorum, dum me considero versum.

Entre vss. 446 et 447 rubrique *Quod mulier ducit virum suum ad metham inopinabilem.* — Entre vss. 458 et 459 id. *Quod* (ms. *quid*) *mulier ducit virum suum ad metham soloecismi.*

Et qu'il abusa de science
Par femmes et par leur riote,
Doncques est fol et ydiote
Et plus que fol qui aux paroles
Croit des femmes nices et foles.
En la fin en a mal loyer;
Plourer, gemir et lermoyer
En convient et grans et petis,
Si com je fais, qui suy chetis,
Le plus chetif de tous clamés
Pour ce que je suy bigamés,
Serf des serfs en toute maniere
Et tourné ce devant derriere.

Femmes scevent plus d'une note.
Que proufita a Aristote
Peryarmenias, Elenches,
Devisées en pluseurs branches,
Priores, Posteres, logique,
Ne science mathematique?
Car la femme tout seurmonta
Alors que par dessus monta
Et vainqui des methes le maistre.
Ou chief luy mist frain et chevestre.
Mené fu a soloëcisme,
A barbastome, a barbarisme;
Son cheval en fist la barnesse
Et le poignoit comme une asnesse.
La jointure trop se haucha
Lors, quant le masle chevaucha.
Le gouverneur fu gouverné
Et le gendre fu alterné.
Elle est agent et il souffroit;
A hennir sous elle s'offroit.

1066 *AF* qui. — 1068 *A* Dont est il. — 1069 *A* a paroles. — 1074 *DLMI* Si com je suis; *C* je sui ch. — 1078 *manque D ; A intervertit* 1077 *et* 78. — *D* (f° 33 r°) *rubr.* Comment lomme est menez a methe de solecime. — 1079 *B* Femme scet trop plus. — 1080 *BT* Qui. — 1081 *AT* Periamenes et *B* Pariamenians *D* Pararmenias. — 1085 *A* Que. — 1086 *dans C à la marge; ABT* Adont que (*B omet* que). — 1087 *A* d. maistres. — 1089 *A* Ne ne. — 1090 *AD* barbastome *B* barbaconne *C* babaretosme *F* barbatosme; *F* et b. *AT* barbatime *B* barbasime *D* barisme. — 1091 *C* Dun ch.; *I* moynesse. — 1093 *AT* Sa j. — 1094 *A* Et de gouuerner sauancha ; *C* la male. — 1097 *A* hastant *B* attant *T* a tant *I* aiouc. — 1098 *A* honnir ; *C* souffroit.

Quid Periarmenias, quid Elenchi, quidve Priora
Prosunt adversus illam, quid Posteriora,
Totaque quid logica, trivium quid quadriviumque?
Ut verum fatear, mulieri servit utrumque.
Duxit Aristotelem, metarum quinque magistrum,
Ad soloecismum, cui frenum sive capistrum
Instar equi posuit. Nolens dimittere sellam,
Hunc stimulo pungens equitavit sicut asellam.
Deformi per eam junctura mas equitatur,
Et regitur regere debens; genus alterutratur.
Hec agit, hic patitur, equitis qui jussibus hignit,
Qui stimulis etiam variatus frigit et ignit.
Hic se confundit generis preposterus ordo,
Sicut psalterium sociatum cum decacordo.

462 *utrumque,* ms. *utrunque.* — 472 *psalterium,* ms. *spalterium.*

La fu l'ordre preposteré,
Ce dessoubs dessus alteré
Et confondu ; car mal s'accorde
Psalterion au decacorde.
Certes, ceste chevaucheüre
Fu incongrue, mal seüre.
En ce fu grammaire traïe
Et logique moult esbaïe.
La ne sçavoit parler nature,
Pour ce que par Venus luxure
Est aux decrepis entredite.
L'eure puist estre la maldite,
Que telement se supposa,
Ne que tel fait penser osa :
Il cuidoit après chevauchier,
Pour soy en amours essauchier.
En ce fu de sens mal garni,
Car par elle fu escharni.
Elle le deçut aussi en ce
Qu'elle n'ot point de conscience.
Au descendre de sus la croupe
S'en ala et lui fist la loupe
Par maniere de moquerie.
Je ne sçai par quel derverie
Osa a l'envaïr entendre
Quant sa verge ne pooit tendre.
Nature dampne le vieillart ;
Oultre pouoir par son vieil art
Plus appete qu'il ne puet faire :
Double pechié luy est contraire.

1099 *AT* preposteree. — 1100 *C* De dessus dessoulz ; *AT* alteree. — 1102 *L* Sarterion ; *A* Satrelion a desacorde *T* a de ta corde *M* a sa decorde *I* hors de sa corde. — 1104 *AB* incongneue (-gnue ; *T a* incongrue) ; *FI* et mal s. — 1105 *B omet* ce. — 1108 *B* venuz *C* venu ; *AT* v. et l. — 1110 *A* Luxure (*T a* Leure) *B* Leuure ; *C* peult ; *AB omettent* la. — 1111 *T* telle femme s. — 1112 *DFLMI* qua. — 1113 *AT* Il la ; *A* voult. — 1117 *A omet* le ; *C omet* aussi. — 1118 *L* Car. — 1119 *A* Du d. ; *T* de dessus *D* de sur ; *BCF* dessus. — 1120 *C* elle l. f. — 1123 *T* en ; *AT* la auoir *C* au lenuer ; *A* attendre. — 1124 *C* poit. — 1126 *manque L ; A* On dechoit par le sien vieil art. — 1127 *D* compete *M* conuette.

Est equitatura soloestica dicta, probrosa.
Est barbastoma, quod plane docet hic data glosa ;
Est incongruus, est improprius hic equitandi
Ordo, non ordo, qui nostros significandi
Offendit quoscunque modos. Ars gramaticalis
Istud posse stupet fieri ; rubet ars logicalis.
Hinc etiam natura loqui miranter abhorret,
Et quia decrepitum Veneris lascivia torret.
fo 8 ro. Ysse supposuit se, post supponere credens,
Que sibi non tenuit pactum post ista recedens.
Qualiter iste senex invadere jura juvente
Presumpsit, miror, virga sibi deficiente.
Damnat enim natura senem qui velle coegit
Ultra posse suum, ratioque, sibi quia pegit,
Ordine perverso, mulierem, sic equitatus.
Unde duplex in eo pretenditur esse reatus.

473 *probrosa,* ms. *probosa.*

Des chevaulx la condicion
Avoit, selon m'entencion ;
Si sçavoit force de nature
Et de raison et de droiture.
Pourquoy n'y vindrent eulx le cours?
Pourquoy ne fisrent eulx secours
A leur menistre et a leur maistre?
Je ne sçay comment ce pot estre.
Que diront les logiciens
De leurs sophismes anciens,
Quant leur docteur et leur seigneur
Fu a confusion greigneur
Qu'oncques mais ne fu fol tondu ?
Plus ne pot estre confondu.
Las ! que dira philosophie,
Quant figure d'amphibolie
A le grant maistre deceü ?
Oncques tel fait ne fu veü :
Femme fu chevalier, et l'omme
Fu le cheval portant la somme,
Embridé soubs barbe chenue.
Par cest abus est advenue
Aux arciens continuele
Confusion perpetuele.
Des maulx loups soient ils mengié,
S'ils ne s'en sont depuis vengié !
Cest livre prueve quelement,
Ou que soye, en quel element,
Je suy menés a ceste methe.
N'est qui remede m'en promette.
Car ma femme est trop mal charmée ;
Tousjours est de tençons armée,
Dont je suy mis en grief tormente.
Je souspir, je pleur, je lamente,
J'ai pire mal que fievre quarte.
Comment noterai ceste carte ?
Je ne la sçai entituler
Fors que de plourer et uler.

Afin que femme puist troubler

1130 *DL* mon e. — 1131 *AT* Si auoit. — 1133, 34 *intervertis dans L.* — 1133 *M seul a* il, *les autres* euls, eulx (*I* ilz). — 1134 *manque T*; *A* furent. — 1136 *C* se ; *FI* puet. — 1139 *B* droitture. — 1141 *ABT* Qe oncques ne fu. — 1144 *F* fallace ; *B* demphilosophie. — 1147 *L* ne fu ; *C* a. — 1150 *L* set *MI* ses. — 1151 *ABT* anciens. — 1153 *CDLT* De. — 1156 *L* tel ; *M* helement. — 1157 *A* e n. — 1158 *BC* me p. — 1159 *ABT omettent* mal. — 1160 *A* tenchier. — 1162 *A* s. je muir. — 1164 *T* Et comment; *DI* mettray ; *I* en ceste quarte. — 1165 *DF* le ; *B* enticuler *C* antiquler. — 1166 *ABT omettent* que ; *A* tousjours p. ; *BTD* et de. — *D* (fº 21 vº) *rubr.* Comment lomme est mene a methe de nugation.

Proh pudor ! iste senex fit equorum conditionis
Qui vim nature cognoverat et rationis.
Sed quare natura suo ratioque ministro
Non succurrerunt, miror, tantoque magistro.
Nostri verbosi quid dicent inde logiste,
Cum sic conclusus fuerit doctor suus iste ?
Erubeo fari. Quid dicet philosophia,
Cum sibi doctorem deceperit amphibolia ?
Summus Aristoteles equus est et femina miles ;
Quod patet ex istis : hec militat, hic equitatur,
Pro quibus artistis confusio perpetuatur.
Qualiter armatis Petre rixis agitatus
Ducor ad hanc metam, probat hic liber inde notatus,

Son mari, elle fait doubler,
Voire repeter d'une pose
Dix fois une meïsme chose.
La chose trois fois recitée
Veult encore estre repetée.
Semblant fait que point ne l'entende.
Et ne cuidiés pas qu'elle tende
Fors a son mari courroucier.
Le bon homme n'ose groucier.
Veuille ou non, faut que la pais quiere
Pour doubte qu'elle ne le fiere.
Elle glose tousjours le pire.
Ainsi ne scet l'omme que dire,
N'il ne scet lequel doie faire,
Car il voit bien qu'il ne puet plaire,
Soit en parlant, soit en taisant;
Son fait est tousjours desplaisant;
Et luy dit la male ennemie
Que pour honneur ne le dit mie.
Adonc est moult fort assailli;
A riote n'a pas failli;
Contre soi est tendu le las.
Que fera donc le povre, las?
De quoy se pourra conforter?
Trop a pesant fais a porter.
Car les tençons des males gloutes,
Des mal paisibles presque toutes
Sermontent fievre continue;
Leur riote trop continue.

Tous les sens de l'omme se deulent;
Il ont droit, se plaindre se veulent,
Des femmes et de leur outrage;
Puis qu'elles sont en mariage
L'omme font troubler et irier
Tant que ses sens font empirier.

1173 *C* riens. — 1174 *C* entende. — 1177 *L omet* faut; *A* il f.; *ATI omettent* la. — 1178 *manque A.* — 1179 *L* la piere. — 1180 *A* Pour ce. — 1181 *C* Il ne s. ce quil *B* Neil ne s. que; *ATI* il d.; *AI* doit; 1183 *manque T.* — 1184 *T* Tousiours e. s. f. *A* Car rien ne fait que soit plaisant. — 1187 *D* mort f. — 1193 *CDFLMI* Car les t. des; *A* Contre t. *BT* Contre les t.; *AT* de; *B omet* gloutes. — 1194 *A* Mal p. poures com t.; *LT* De m.; *M* males p. — 1195 *I seul* Seurmontent, *tous les mss.* Seurmonte; *DFLM* et continue. — 1196 *I* maintenue. — *D* (fº 25 rº) *rubr.* Comment tous les sens de lomme troublez se plaingnent de la femme. — 1201 *F* Homme.

Cujus enim vicio, presertim cum lacrimetur,
Nec titulus minio nec ordine carta notetur.

Cogit sponsa virum quod idem decies repetatur;
Ut sic turbet eum, per me quam sepe probatur!
Non intelligere fingit se ter repetita;
Hinc ea vir repetit, velit aut non, pace petita.
Sed que dicuntur in partem deteriorem
Exponit semper, dicens, quod propter honorem
Ipsius vir ea non dixit. Rixa paratur
Inde viro statim, taceat vir sive loquatur.
Ergo, quid faciet vir, quando tacendo, loquendo
Sic conturbatur, opprobria tot paciendo,

Entre vss. 503 et 504 rubrique *Quod mulier ducit virum suum ad metam nugationis.*

Premierement, n'est pas merveille,
Noise fait assourdir l'oreille.
Trop nuist son de femme qui tence;
Car par la sensible excellence
Est le sens d'omme corrompu :
J'en suy tout sourt et tout rompu.
Cest oreloge tousjours sonne,
Tout estourdist et tout estonne.
Perrette a l'oreille me tine,
L'oïe me destruit et mine.
Après si griefment me demaine
Qu'on voit de mes yeulx la fontaine
Ruisseler contreval ma face;
Force de plour mes yeulx efface;
En plourant toute se desflue
La substance de ma veüe.
En mes lermes n'a nul sejour ;
Je veille de nuit et de jour.
Par riote me convient faire
Tout ce qui est aux yeulx contraire.
Il n'est riens qui puist travaillier
Les yeulx tant com fait le veillier.
Ma femme contre moi revele,
Mon chief par tençons escervele;
En mes yeulx apperent les fosses,
Tant ont geté de lermes grosses;

1204 *A omet* le. — 1207 *C* Et. — 1208 *B* sot. — 1209 *B* Ceste; *C* oreille. — 1210 *L* essourdist. — 1211 *A* mestriue. — 1212 *A* Loreille. — 1215 *B* Ruiller *DL* Puisseler *M* Pisseler *I* Pissoller ; *B* la f. — 1216 *B* Pour ce; *A* plours *DLMI* plourer. — 1220 *F* vueil ; *L* souuent n. et jour. — 1224 *CDLM* que. — 1225 *A* resueille. — 1226 *A* escerueille *B* asseruelle *C* escheruelle *D* escheruelle *F* est cruelle.

Cum cunctas febres superent rixe muliebres?

Omnes sensus de nupta muliere queruntur : f° 8 v°.
Aures, que surde pro crebris efficiuntur
Rixis, cum sensibilis excellentia sensum
Corrumpat. Surdus factus pro litibus, en ! sum.
Est horologium quod nulla cessat in hora
Dans Petra litigium, plus quam nola clara, sonora.
Heu! propter limas uxoris litigiorum
In faciem lacrimas derivat fons oculorum.
Fluxit enim tota visus substancia ceci
In luctus, nisi flere diu quia nil ego feci
Lugens; assidue vigilo de nocte dieque
In rixis, patiens oculis contraria queque.
Quid magis esse solet oculis grave quam vigilare
In rixis? Solet hec etiam caput excerebrare,
Ex quo visus obit, fosse restant quasi sole,
Cum videam mediante parum vel nil ego sole.
Tota catharrata cerebro pro debilitato,
Plena corisa, deflet naris, et obtenebrato

514 *superent*, ms. *susperent*. — Entre 514 et 515 rubrique *Qualiter omnes sensus viri turbati conqueruntur de muliere.* — 517 rubr. à la marge *primo de auditu.* — 521 id. *de visu.* — 531 id. *de odoratu.*

Dont ma lumiere n'est pas vraye;
Peu voy, fors quant le soleil raye.
Et en après, pour la feblesce
Du rume qui mon cervel blesce,
Mon nés ne puet rien odourer;
Roupies lui estuet plourer.
La narine est d'umeurs emplie
Que la corise multiplie,
Et fait aler le materel
Jusques au col ou haterel;
Car l'umeur y assemble toute
Dont le nés souvent me degoute.
On dit, quant le chief est enferme,
Il n'y puet avoir membre ferme;
Tous se deulent avec le chief,
Tous participent au meschief,
Dont les enrumés sont peris
Et pluseurs mors par tels perils.
Souvent m'estuet mon nés mouchier;
Si ne scay la cause touchier
Dont me vient materel ou rume;
Car doleur tout le sens me hume,
Si n'est merveille se je bloise;
Trop suy dolent, dont il me poise.
Mon cuer est oppressé par ire,
Certes je n'ai talent de rire.
Le chief me deult, ne suy pas aise,
Desvoié sui par mal d'extaise.
Après j'ai perdu le gouster;
Au goust ne puis rien adjouster.
La femme par usage muche
Dessoubs mortier ou dessoubs huche
Ce que a son mari doit plaire.
De la viande qui mal flaire
Luy offre quand il veult mangier.
Crueusement s'en scet vengier

1230 *DLM* Pour voir *I* Pour veoir fort; *A omet* fors; *A* rayone. — 1232 *DM* rumeu *I* rumeur; *D* cuer (*changé en* serueil). — 1233 *F* endurer *I* adorer. — 1234 *A* Rompies *A* conuient *D* estoit. — 1235 *B* nature; *C* dumeur *D* du meurs. — 1236 *B* Qui laccroisse; *ABFM* Qui *CDL* Que; *AD* monteplie, *les autres* multiplie. — 1238 *BDL* ou au h. *A* ou en h. *CFMI* Jusques au c. ou h. — 1239 *A* resemble. — 1243 *C* Toutes. — 1245 *A* rumez; *C* humeurs; *A* si y sont pris; *DL* perilz. — 1246 *M* tielx peris. — 1247 *A* Comment me faut; *C* mentent. — 1249 *B* en r. *F* et r. — 1250 *B* mon s. — 1251 *C* Se. — 1253 *A* Maint est bien. — *L réunit* 1254 et 55 *en un seul vers*: Certes je nay talent ne suis pas ayse. — 1256 *AC* mal extaise *BDFL* mal dextaise *M* ma de exaise *I* tel mesaise. — 1261 *ABL* qui. — 1262 *L* De deviande; *M* quil. — 1264 *A* veult.

Fluxibus humorum nervo, nil sentit odoris
Obstructus nasus, qui cunctis stillat in horis.
Cuncta solent capite male sano membra dolere,
Unde catharrati sic quam plures periere.
Que sit origo meo nisi jam pretacta catharro,
Nescio quippe, quia quasi devius omnia narro.
Cor gravis ira premit, caput estuat; ecce, dolor me
Et caput invadit, venit extasis avia forme.
  Si quid sponsa viri gustabile senciat ori,
Abscondit, dando semper de deteriori,
Unde viri gustus desuetus totus acescit,
Ipsis quas odit epulis uti quia nescit.

541 rubr. à la marge *de gustu* (ce dernier mot à l'encre noire).

Qui repont la viande bonne
Et de la mauvaise luy donne,
De celle qu'on doit refuser;
Si ne scet de son goust user.
S'il veult pois, elle fait porée
De raves ou de cicorée;
S'il veut poisson, char luy apreste,
Tousjours est de luy grever preste;
S'il veult vin, il avra cervoise;
Ainsi m'est il, ou que je voise,
Ainsi Perrette me tourmente.
Se la viande estoit sanglente,
Il faut que la manjue ou boive
Et que maugré mien la reçoive.
Je n'en puis mais se je la doubte;
Elle met sa pensée toute
A moi troubler et empeschier.
Rien ne m'i vault le preeschier.
Se je vueil blanc pain ou gastel,
Elle retourne le cas tel
Que j'ay gruau plain de levain,
Afin que plus me semble vain.
De la langue mal afrenée,
Mal disant et desordenée
Vueil icy congnoistre ou nyer;
Dieu la vueille excommenier!
Je di la langue Perrenelle;
Elle est de trop parler isnelle
Et en parlant a double ment,
Pourquoy je peris doublement.
Ma langue n'ose babouillier,
Tant crient celle de ma mouillier,
Quant est presente; elle m'atourne
Tel que ma parole retourne
Et est par sa jangle quassée;
Je ne sçai de chose passée

1267 *A* ceste. — 1269 *CI* Si. — 1270 *F* Des ; *AF* rabes. — 1272 *DFLM* Tant par est felonnesse beste *I* Tant est elle maulvaise beste; *A* le. — 1277 *L* vault. — 1278 *AB* m. moy. — 1280 *Dans C à la marge ; C* mest. — 1282 *manque C ; A* Ne riens; *F* ny v. *L* ne me v. — 1283 *AF* pain blanc. — 1285 *F* gruyan plus; *L* g. pain. — 1286 *manque C.* — 1287 *A* qui mal fermee; *C* afframee *L* enfrenee. 1288 *A* Mesdisant; *B* mal ordonne. — 1290 *C* le vueil. — 1294 *manque L; A* Par quoy, *les autres* Pour q. — 1295 *B* babouler *F* babeuller. — 1296-1356 *manquent M, ont été insérés* vs. 1476. — 1296 *B* marmoller.

Quod probo quottidie, quia, si sibi pisa petantur,
Preparat uxor olus; si pisces, inde parantur
Carnes exuste; si vinum, prava polenta,
Que manduco, bibo, licet essent ista cruenta,
Cum nil tam metuam quam Petre verba manusque. fo 9 ro.
Heu! [que] quomodo me perturbet, cogitat usque.
Si libum libare velit vir, femina panem
Furfureum sibi dat, ut eum dimittat inanem.
Quid dices lingua? Deus excommunicet illam
Per quam dupliciter pereo! dico Petronillam.
Lingua loquens titubat Petra presente, timescit
Quippe loqui, quoniam quid agat perterrita nescit.
Quitquid ago vel dico Petre, mox verba retorquet
In caput ipsa meum, me pungit me quoque torquet,
Diminuit nomen et diffamat mea verba.

550 *que* n'est pas dans le texte primitif; mais l'annotateur l'a ajouté au-dessus de *quomodo.* — 553 rubr. à la marge *de lingua.*

Ne du temps present rien retraire
Qu'elle ne die le contraire.
Mon nom diminue et diffame,
Et toutes mes paroles blasme.
Je suis honteus, ce n'est pas truffe,
Car souvent me sert de la buffe.

Jadis, ou temps que je pouoie,
Es courtils puissamment fouoie
Deux fois ou trois sans demourer;
Bien y sçavoie labourer
Et touchier a la molle cuisse.
Mais com orendroit plus ne puisse
Touchier ou labourer Perrette
Que peu ou nient, car ma pharetre
Est vuide et mon arc ne puet tendre,
Dont je n'ai de quoi moi deffendre,
Si m'estuet faillir a ma proye.
Perrette forment me guerroye
Et touche et fiert et esgratine
De ses ongles par aatine.
Souffrir m'estuet ses esdarnies,
Car mes bourses sont mal garnies.
Ha! que je doy bien denouer!
Souvent me souloie jouer
Par grant soulas amonesté;
Or ay je passé mon esté,
En yver suy, qui me deveure;
Nulle puissance ne demeure.
Qu'en diroye? Bien voy sans doute
Que j'ay perdu ma vertu toute.
Bien voy qu'impotence me nuyt;

1302 *F* dit; *C* au c. — 1304 *D* tout. — 1308 *A* Aux. — 1307 *L* poulaye. — 1308 *C* fouage *L* feuoye. — 1313 *CDLMI* ne. — 1314 *A* sajette *B* planete. — 1315 *A* puist. — 1316 *A* quoy pour; *BL* me. — 1317 *F* Dont; *B* mestoit *C* me tuet *AI* me fault. — 1318 *A* Forment p. — 1320 *B* ataine. — 1321 *B* Souuent; *C* me tuet *A* me fault; *A* ces estourmiez *B* couardies; *L* estarnies. — 1322 *rubr. D* (f° 27 v°) Comment maistre mahieu pour son impotence veult ceder aux biens. — 1323 *A* je me; *A* desner; *les autres* denouer (*ou* deuouer) *I* desuoer. — 1328 *F* me. — 1329 *A* je voy.

Inde tacens rubeo, ruit in me palma superba.
Mollia qui femora tangebam janque placenter
Sepe ter absque mora virgulta colendo potenter
Proxima, vim tactus amisi, tangere Petram
Cum semel in mense nequeam, sed, quippe, pharetram
Cum vacuam prorsus habeam, tendi meus arcus
Non possitque, sue prede valitudine parcus.
Sed quamvis Petram non possim tangere, tangit
Me tamen unguibus ipsa suis, me cum quibus angit
Ut tangam, quamvis tangendi nulla facultas
Sit michi, cum bursas ego non habeam bene fultas.

Ha! quociens, quociens lusi! Mea preterit estas,
Cui succedit hiems, est nulla morosa potestas.
Et cur plura feram? Ver brume jam quia cessit,
Non sum quod fueram, virtus mea tota recessit,

561 Rubr. à la marge *de tactu.* — Entre 570 et 571 rubr. dans le texte *Qualiter matheolulus propter suam impotentiam vult cedere bonis.*

Huit fois ou neuf en une nuyt
Souloie jadis soulacier
Et acoler et embracier.
Orendroit plus ne me soulace.
Je suy assés plus frois que glace.
Ma femme veult, et je ne puis,
Ses drois requiert souvent depuis,
Que je luy refus a payer;
Je fais le sourt pour delayer;
Elle tence en pleine audience,
Et je vueil par impacience
Tout laissier; elle le refuse;
Et se je de demis tons use,
Perrette double et fait grant noise;
Lors est envers moi mal cortoise;
Point ne se cesse ne repose,
Tous ses drois allegue et propose;
Mon impotence est anoncie,
Et dit, se la bourse froncie
Ne puet payer le droit pour elle,
Que j'avrai paine corporelle.
A ses ongles me vient pillier,
De mes cheveus plus d'un millier
Par fureur desront et esrache,
Le sang fait issir de ma face.
Tel fait chascun jour renouvelle
Celle maudite Perrenelle.
Rien envers elle, c'est tout cler,
N'y vault espée ne boucler;
Je suy vaincus ou je pers place;

1334 *F* emb. et ac.; *C* acculer. — 1337 *DFLMI omettent* veult; *DI* pris *L* nel pris. — 1338 *A* Des dr. requiers *BF* Souuent r. ses d. *CDLMI* Ses dr. req. souuent; *DLMI* de pris. — 1340 *A* suis. — 1341 *A* Et icelle. — 1342 *A* se. — 1344 *A* Et se d. d. t. lui u.; *B* demi tour *F* demie tons *C* desny tous *L* demy tous. — 1346 *D* nul. — 1347 *AI* c. ne ne r. — 1348 *B* son droit. — 1349 *C* auancier. — 1350 *A* fourcie. — 1353 *A* veult *L* viennent. — 1355 *BDI* arrache *C* encrache *AF* esrache *L* arrace. — 1356 *mss.* face. — 1360 *A* bougler. — 1361 *B* vameux.

Olim qui novies uxoris claustra colebam,
Factus sum glacies qui fervidus esse solebam.
Vult uxor, sed ego nequeo; petit hec sua jura;
Non solvendo nego factus; magis aspide dura
Litigat ipsa; bonis volo cedere; respuit illa;
Utor semitonis; vocem decuplat Petronilla.
Mox tacet odardus, faciei quando minose
Intuor aspectus. Allegat enim Petra pro se
Jus, quod si nequeat inopis rugosa crumena f° 9 v°.
Solvere, pro noxa statuatur corpore pena.
Tunc ungues acuit, ut eis me devoret; illi
Gratia nulla pluit; pereunt michi mille capilli.
Post hec cum facie discedo sanguine picta.
Hec quasi quottidie renovat conjunx maledicta.
Nil adversus eam michi prosunt ensis et umbo;
Semper succumbo vel ei dimitto plateam.

Entre 590 et 591 rubr. dans le texte *Hic loquitur de Guidone serviente suo qualiter se gerit dum litigatur.*

Souvent appert sur moy la trace.

Mon varlet lors convient qu'il aille
De loing regarder la bataille;
Mais n'ose vers nous accourir,
N'il ne m'oseroit secourir ;
Trop craint celle qui se rebarbe,
Que ne le preigne par la barbe,
Si com je suy souvent tenus ;
Arrier s'en fuit les saulx menus;
Bien voit le lieu n'est pas seür,
Dehors m'atent a mal eür.
Adont y seurvient la nourrice
Et crie hault com folle et nice :
« Dame, vecy, se Dieu me sault,
« Le garçon qui a fait le sault;
« En la ville s'en va esbattre,
« Tout par moy me laisse debattre.
« Rien ne fait il. Soit par la gueule
« Pendu, car il laisse à moi seule
« De la maison toute la cure
« Et de l'enfant la nourreture
« Et d'autre part, se m' aït Dieux!
« Les nourrices es autres lieux
« Ne sont pas ainsi onerées.
« Chier tenues et onorées
« Sont partout; il n'y a nourrice
« A qui l'en ne face service,
« Et les maisnies qui les servent
« La grace des dames desservent. »
Bien scet la nourrice opposer,
Que doit dormir et reposer,
Boire et mangier a voulenté,
Afin qu'elle aït du lait plenté ;
Dit que l'en donne de randon
Ailleurs a chascune grant don.

1362 — *D* (f° 28 v°) *rubr.* Comment le varlet nose aidier a son maistre. — 1363 *F omet* lors. — 1364 *A* esgarder. — 1365 *L* noises ; *A* moy. — 1366 *A* Ne il ne mose *C* Ne il noseroit. — 1369 *B* jy ; *B* venuz. — 1370 *A omet* sen ; *B* refait. — 1372 *A* en. — 1373 *DLM* il. — 1374 *F omet* hault ; *A omet* et. — 1376 *B* Son g. *L* garront ; *A* ung s. — 1377 *F* sentra. — 1379 *F* ny ; *M* Riens prendu il (pendu *est une correction*). — 1380 *M* Car il laisse ; *FL* aist *B* est *C* oust. — 1382 *C* toute la. — 1383 *CF* si. — 1384 *DF* en. — 1387 *A* aournees *B* ordonnees. — 1389 *C* manies *L* maichines. — 1390 *L* en d. — 1391 *A* poser. — 1392 *AI* Quel. — 1394 *A* quait ; *ADLI* lait a p. *M* du l. a p. — 1395 *A* quelle en d. ; *B* a r. *F* a grant don *I* a grant r. (*ACDLM* de r.).

Prelia Guido, cliens meus, a longe speculatur,
Qui michi non audet succurrerre, ne teneatur
Per sua, sicut ego, gernobada. Sed quasi mutus
Dimittendo domum, cum non sit ibi bene tutus,
Me foris expectat. Tunc nutrix clamat in altum :
« Ecce suus, domina mea, fecit garcio saltum
« In villam. Nichil ipse domo facit; est michi soli
« Sarcina tota domus vestre quam nutrio proli.
« Quid pejus? Nutrix alibi non sic oneratur,
« Immo, tota domus illi favet et famulatur.
« Est jus nutricis quod dormiat atque quiescat
« Semper edatque bibat, ut in ubere lac sibi crescat.
« Dantur enim reliquis nutricibus optima dona;

593 *gernobada,* ms. *gernoboda.* — 598 *tota,* ms. *toto.* — 599 *alibi,* ms. *abbi.* — 601 *quiescat,* ms. *quiescit.*

Puis dit : « J'ay cest seigneur servi ;
« Puis l'eure que m'i asservi
« Autant de mon profit i fay je
« Comme d'enhanner le rivage.
« Je suis a lui mal assenée,
« Bien voy que suis infortunée;
« Les autres sont plus eüreuses
« Et ne sont pas tant curieuses.
« Grant paine est ceans amassée;
« Combien que je soie lassée
« De ce que toute jour traveille,
« Si convient il que par nuit veille. »
Lors la nourrice mal estable
S'en va droit à l'uis de l'estable;
En tençant mon cheval deslie
Et, qui pis est, par sa folie,
Le bat et le met en exil
Hors, a la pluye et au gresil.
Cest despit me fait la lumande
Si com sa dame luy commande.
Et s'il advient par aventure
Qu'il demeurt soubs la couverture,
Après les tençons vraiement
Sera establés povrement.

Quant Perrette me vuelt tencier
Et ma nourrice ot commencier,
En son aïde s'abandonne
Et le droit a sa dame donne.
Se Perrette dit en huant
Que je soie chievre puant,
Lors ma nourrice li tesmoigne
Et s'entremet de la besongne.
Dont bien sçay que point ne m'aime elle;
Et s'il n'a lait en sa mamelle,
Lors l'estraint, semblant fait du traire,

1397 *A* Si d. jay seigneur s. — 1398 *A* je masserui *F* je my a. — 1399 *ABCM* fais je *DL* fayje *F* fage. — 1400 *A* Comment de humer ; *BC* de hanner *DI* dahanner *L* de herrer *M* de henner *F* denhenner. — 1401 *L* asseuree *I* assuree — 1404 *B* Qui. — 1405 *F* Quar. — 1406 *M* souloye (*corrigé en* soye). — 1405 *AB* la nuit. — 1410 *A* sen va tout d. en mon e. — 1411 *L* son. — 1415 *A* lalemande *I* truande. — 1416 *AI* le *B* la. — 1417 *manque F*. — 1418 *F* Sil demeure *ADI* demoure; *AI omettent* la. — *D* (fº 29 vº) *rubr.* Comment il parle de sa nourrice. — 1422 *AB* au c, *les autres* ot *ou* oit. — 1427 *A* La nourrice tost; *ACM* le *BD* luy *F* ly. — 1429 *A omet* que. — 1430 *AI* si. — 1431 *F* destraint; *B omet* fait *A* fait s. de.

« Huic domino famulans sum littoris ipsa colona.
« Infortunata sum, felix altera queque,
« Heu! quamvis fessa vigilem de nocte dieque. »
Post venit ad stabulum nutrix vesana meumque
Solvit equum; post hec oculum ferit inter utrumque
Exponens illum pluviis cum grandine, ventis,
Mandato domine scelus istud precipientis.
Et si forte suo stabulo quandoque moretur
Post rixas, non est dubium male quin stabuletur.
Cum Petra rixatur, nutrix mea semper in ejus
Auxilium ponit se, litis dans domine jus;
Unde, capram si me Petra forsan diceret, illa
Testificaretur; cujus sine lacte mamilla,
Fingitur illa; sibi quid dicam? mox puerumque fº 10 rº.

613 rubr. à la marge : *Qualiter nutrix sua se habet.*

Puis fait l'enfant crier et braire,
Secretement luy fait moleste.
Tout ce fait la maulvaise beste
Pour moy courrecier et grever.
On ne la puet du lit lever,
L'orde nourrice pareceuse,
Nice, jangleuse, rioteuse;
Envis la voit on oncques rire,
Mais bien scet tencier et maldire.
Quant on li dit qu'elle se lieve,
L'eure d'appeler n'est pas brieve;
Envis se lieve la chetive,
En murmurant tence et estrive
Et suppose qu'appeler oie;
En veillant feint que rouffler doie;
Si advient que le cul li soufle
Aucune fois quant elle roufle.
Et quant par crier est constrainte,
Lentement par parole fainte
Respont: « Et que voulés vous, sire? »
— « Lieve sus! vieng, si l'orras dire. »
— « Il est nuit, encor dormirai;
« Quant sera jour, a vous irai ».
— « Jours est, je le voi certement,
« Or lieve sus apertement!
— « An Dieux! si fais je tout en l'eure,
« Je vois ». — « Lieve sus sans demeure! »
— « Ha! je quier ma cote crotée.
« Quel diable la m'a ostée? »
— « Or sus, haste-toi! » — « Je suy preste. »
Puis ça, puis la tourne sa teste,
Puis prent ses membres a grater
Ou les estent pour dilater,
« Je vois, je vois », ce dit souvent,

1436 *F* greuer. — 1437 à 40 *manquent A*. — 1438 *manque L*. — 1439 *F* Enuix. — 1446 *B* vaint; *BC* souffler. — 1447 *DLM omettent* li. — 1451 *A* Respondi; *A omet* vous. — 1455 *AB* bien le v. vraiement *DFLM* certainement *C* certament *I* plainement. — 1457 *A* Ha dieu *C* A dieux *F* En dieux *BDLM* An dieux *I* En dieu; *D* si feray je toute a; *A* ens en leure. — 1459 *AB* Car je; *A* trouee. — 1460 *B* Qui d. — 1462 *M* Puis ce elle atourne; *AI* la t. — 1465 *M omet* dit.

Clam premit, ut ploret; facit ut me turbet utrumque;
Signis linguipotens vix ullo tempore plaudit.
Nutrix somnifera, si mane vocetur, obaudit;
Quando citatur adhuc iterata voce sonora,
Nare vigil stertit; tandem clamore coacta
Cum lenta lingua movet os : « Ecquid michi vultis? »
Inquit. — « Surge! veni! » — « Nox est, cessate, quiescam. »
— « Immo, dies est, surge! » — « Deus meus! en, ego surgo,
« Ite, sequar. » Nec me sequitur quem negligit. — « Et tu,
« Non venies? » — « Dudum venissem, sed michi vestes
« Quero, nec invenio; quis demon sustulit illas? »
— « Surge, cito! » — « Domine, sum presto. » Nec est tamen; immo
Vel caput huc illuc vertit vel brachia, scalpit
Membra, vel in longum distendit. Sic sibi quasdam
Undelibet morulas querit; semper venit ore,
Non pede; sic veniens nonquam venit illa vocata,
Ut dicam totum, trahit a testudine motum.

623 *Ecquid*, ms. *Et quid*. — 631 *distendit*, ms. *discendit*. — 632 *Undelibet*, ms. *Undelibus*.

Mais du venir ne tient couvent ;
De peresce lit la leçon,
Tardive come un limeçon.
Perrette a hault crier s'eslaisse :
« Qu'est ce que dormir ne nous laisse?
« Nous ne pourrons huymais durer,
« Nous avons assés a curer.
« Pour cest her, certes, je voulroye
« Qu'il fust ou je souhaideroye ;
« De nous seroit assés arriere. »
Et puis dit a sa chamberiere :
« Non fay ! point ne te leveras,
« En son despit rien n'en feras,
« N'obeï pas a sa demande,
« N'en fay rien puis qu'il le commande.
« Par le crucefix, est ce fable?
« Son varlet gist dedens l'estable.
« S'il veult, si le voist appeler. »
Quant j'oi Perrete fresteler,
Je me tais, si fault faire pose.
Les tenceries sont sans glose.
De moi laidir est courageuse
Et de trop parler outrageuse.
Quant fureur en son cours procede,
Par force convient qu'on lui cede.
Se je di mot, elle me touche
De la paume pres de la bouche ;
Quant contre moy la voy mouvoir,
Vuidier m'estuet par estovoir.
Je sen trop mal parti mon jeu.
Par de la les mons de Mongeu
Ou assés plus loing voulroye estre.
Ou de la paradis terrestre.

Las ! pourquoi fu je nés de mere,
Tant oppressés en grief misere?

1466 *L* tien. — 1467 *A* perrete ; *LM omettent* lit. — 1468 *L* liure ton. — 1469 *B* en h. ; *F* se eslese. — 1470 *A* Qui est ; *C seul* que, *les autres* qui, *plusieurs mss.* vous. — 1471 *D* Nous nous ; *M* humais. — 1473. *AB* ce ; *A* voir (*I* Cest bien voir) *BM* ber *CDF* ver *L* celer clez ; *B omet* je. — 1474 *C* desireroye. — 1476 *M insère ici vss.* 1296 *à* 1356 *et ajoute quatre vers* (f° 25 r°) Puis dit a sa chambariere Est il bien triste en maniere Qui tous jours nous veult commander Et ne fait point men vouler. — 1477 *M seul* Non, *les autres* Mal ; *AB* fais *C* fait *DFM* fay. — 1481 *A* cest sans f. — 1482 *M* en. — 1483 *BM* voit *I* voise. — 1484 *C* Quant voy. — 1485 *C* trais ; *A* il f. ; *B* poses. — 1486 *C* tenceresses ; *B* gloses. — 1487 *A* laidier. — 1489 *AL1* corps. — 1490 *A* Pour ; *C* com ; *D* li. — 1493 *A* mouuer. — 1494 *A* me fault p. estriuer. — 1495 *FL* sen *B* sens, les *autres* sent ; *A* partir. — 1498 — *D* (f° 31 r°) *rubr.* Il se complaint comme deuant. — — 1500 *B* ou ; *ACM* grant.

Clamat Petra : « Quid est? requiescere nos herus iste
« Nonne sinet? furit, ut puto ; siste ! pedisseca, siste !
« Nonne suus jacet in stabulo famulus? vocet ipsum !
« Ex quo precepit, non surges, per crucifixum ! »
Tum lateo metuens rixas, cum sit sine glosa
Petre sermo suaque minax manus excitiosa.
Cum manibus binis contra me quando movet se,
Montibus alpinis vellem vel longius esse.

Heu ! Cur egressus ex vulva matris ego sum,

636, 637 *Nonne,* ms. *Nunne.* — Après 642 rubr. dans le texte : *Hic lamentatur ut prius finiendo primam partem sui libri.*

Las! pourquoi ou tenebreus centre
Ne fuy peris dedens le ventre?
Las! pourquoi vif chauf et pelé
Par les ongles qui m'ont pelé?
Il m'estuet languir en griefs paines;
Toutes mes prieres sont vaines;
D'autre part vuide est ma promesse,
Mes dons sont vains, ma vertu cesse,
De pis avoir suy desfiés.
Mes cinq sens sont mortifiiés;
Mes yeuls ne peuent regarder,
Car grant langueur les fait tarder.
Tant me grieve veoir a l'ueil
Come chauve souris au soleil.
Je ne puis a goust savourer
Ne je ne puis rien odourer,
Si ne sçay taster de mes mains
Tant com je souloie, mais mains,
Et de mes oreilles n'oy goute;
Ainsi se meurt ma vertu toute;
Nature est en moi affoiblie,
Toutes ces choses y oublie.

1501 *M* en t. — 1502 *A* periz *BCL* perilz *DFI* perils. — 1503 *F* vifs; *L* chault. — 1504 *C* moult. — 1505 *A* me fault *I* me fait; *F* griefues. — 1507 *B* *omet* est; *A* est vuyde p. — 1509 *manque C.* — 1510 *manque D.* — 1513 *M* Tout; *C* voire. — 1514 *A* Com chat la souris; *B* raue soris *C* cane souris *I* charestons; *M* soril *B* au sueil. — 1516 *F omet* ne. — 1517 *A* puis. — 1518 *M* *omet* com; *C* mes m. — 1519 *B* gouste. — 1520 *manque C.* — 1522 *ACL* ses. — *Dans ABCFM rien ne marque la fin du premier livre; D* (f° 31 r°) Cy fine la premiere partie des lamentations maistre Mahieu.

Tantis oppressus erumnis? O, tenebrosum
Scilicet excitiis tempus! Cur matris in alvo,
Ve michi! non perii? Cur vivo? Ve michi calvo
Unguibus illius erga quam sunt michi vane,
Queque preces, vacua promissio, munus inane!
Quinque jacent sensus in me jam mortificati:
Cernere non possunt oculi languore gravati,
f° 10 v°. Nec valet escarum guttur sentire laborem,
Non sentit tractanda manus, nec naris odorem;
Surdescunt aures et deficit usus earum
Ac oblita jacet rerum natura suarum.

LIVRE DEUXIÈME

Je qui jadis souloye faire
Les beaus ditiés et a chief traire
Dedens l'estude flourissant
En ma leesce nourrissant,
Ay dur temps, non pas par vieillesce,
Mais par riote, qui me blesce;
Devenir me fait decrepit
Sans avoir trieves ne respit.
En dormant je songe batailles,
Pis en la fin qu'aux commençailles;
Je me sens tousjours bataillant
Et en dormant et en veillant.
N'est pas merveille s'il m'ennuie
De languir en si dure vie,
Vie, mais trop pis que la mort;
La mort cesse quant elle amort,
Mais cest tourment tout temps me dure,
Et si convient que je l'endure.
Par moy, qui muir a grief martire,
Doit on a tous les autres dire
Que euls de marier se gardent
Et qu'a cest exemple regardent
Pour eschever femme et son art.
Quant la prouchaine maison art
Ou l'en i voit le feu boubter,
On doit de la sienne douter.

S'il est aucun si papelart

C rubr. à la marge liber II; *D* (fº 32 rº) *rubr.* Cy commence le second liure de maistre mahieu; *I* (fº 12 rº) liber secundus. — 2 *AB* motes. — 5 *A* Ouy dur n. p. — 6 *A* Mais r. qui trop me b. — 10 *B* Puis; *ABCD* quau *F* quaus *M* quan. — 11 *ABC* Je me sens *DFM* Jay mon s. — 13 *BCD* sil; *AF* se. — 15 *F* mais t. — 17 *DM* tous; *A* durent. — 19 *C* Je voy que muir; *AF* en; *AB* grant. — 23 *A* eschiner. — 26 — *D* (fº 32 vº) *rubr.* Comment les femmes sont rioteuses.

Carmina qui studio quondam florente peregi,
Tempus, non senio, sed litis turbine, legi,
Factus decrepitus; dum dormio somnio, bella,
Que michi sunt penitus post hec ut ante novella.
Sic in bello sum dum dormio dum vigiloque;
Nil tam damnosum quam vivere sic in utroque
(Immo mori potius; mors est sic vivere); scripsi
Quod damnabilius nichil est; vivo sub eclipsi.
Conjugiis ergo nemo se, cum moriar, det.
Nam sua res agitur, paries dum proximus ardet.

Si quis in hoc artem populo nescit mulierum,
Carminis hanc partem legat istud dogmaque verum.

Entre 654 et 655 rubr. dans le texte : *Incipit secunda pars lamentationum Matheoluli.* — Après 664 rubr. dans le texte : *Hic probat quod mulieres sunt rixose.* — 665 *mulierum,* ms. *mulierem.* — 666 *verum,* ms. *virum.*

Qui de femmes ne sache l'art,
Ci endroit en cest ditié lise
Et les bons mos pour soy eslise.
Il trouvera enseignement,
Mais qu'il en use sagement.
Tu qui liras dedens cest livre,
Fay que des femmes te delivre.
Se tu vois leurs opinions,
Leurs meurs et leurs condicions,
(Que dirai se j'en ay licence),
Bien croy que par juste sentence
Devers ma partie seras
Et par droit les condamneras.
La femme est tousjours rioteuse,
Jangleuse, dure, despiteuse;
La pais est par elle bannie,
A rebours dit la letanie,
La parole Dieu et la messe.
Souvent maudit en sa promesse.
Ma femme les tenebres chante,
« Ve » et lamentacios hante;
Elle maudit a chascune heure,
Ou elle tence ou elle pleure.
Chascune femme dit et note
A son mari ceste riote;
A toutes heures chante et sonne,
Trop par est perverse personne;
Aux respons seult crier et braire
Pour les tenebres contrefaire;
Par « ve! » se commence l'anteine;
C'est aux maris doleur et peine.
Toutes heures ainsi commence;
Que elle pleure ou elle tence,
Le mari l'oit, vueille ou non vueille,
Si n'est si hardi qu'il s'en deuille:
Pour un mot ravroit un millier;

28 *DLM* des. — 29 *B* lire. — 30 *B* eslire. — 34 *M* Fays. — 38 *A* pour; *C omet* par; *M* balance. — 40 *M* le. — 41. *A* de t. jangleuse. — 42 *A* Dure despite et rioteuse. — 44 *manque C*. — 48 *A* Ve est *B* Bee et *F* Et et *I* Et l. je h. — 50 *B omet* Ou. — 51 *C omet* femme; *C* et anote. — 52 *A* yceste note. — 54 *D omet* par. — 55 *A* sceit; *DL* cest *I* fault; *DL* le c. — 57 *F* ce c. *A* lanthienne. — 60 *BCDLM* Ou; *AFI* Que. — 61 à 67 *manquent DL* (*se trouvent dans M*). — 61 *F omet* loit; *B* et non. — 62 *M omet* si; *ACI* quil; *BFM* qui.

Lector, si videas mulierum conditiones,
Condemnabis eas; dicam, si fas michi dones.
Quod sit rixosa, proprium vere mulieri
Est, et linguosa, si fas est ista fateri.
Letania, Dei verbum versa vice, missa
Et tenebre michi quottidie cantantur ab yssa.
Hec maledicatur, quoniam sub qualibet hora
Flet vel rixatur, nonquam retrahens sua lora.
Quottidie sponso canit horas femina quasque,
Primo responso frendens, cantat tenebrasque.
Incipit antiphona sic : « Ve! ve! veque maritis! »
Vel sunt luctisona vel sunt sua cantica litis.
Audit vir, velit aut non. Si respondeat ille,
Excitat hec linguam, sol, la ponens ibi mille.
Ecce, domum tandem dimittit vir per eandem,

669 *mulieri*, ms. *muliere*.

Il faut qu'il vuide le quillier
Et convient que sa maison ysse ;
Tant li fait la desloyal ysse
Qu'il estuet que l'omme s'en fuye.
Il est vray que fumée et pluye
Et femme tençant sans raison
Chacent l'omme de sa maison.
Quant la femme tence et debat,
Souvent commence le debat.
L'eaue pourrist et la fumiere
Empire des yeulx la lumiere
Et les fait par force plourer ;
Ainsi n'y puet plus demourer.
Afin que la riote meuve,
La femme faint que elle treuve
Son mari pris en avoutire ;
Encontre luy content ou tire,
Ou fiert l'enfant, afin qu'il braye,
Et n'a talent que le rapaye ;
Tant par est felonesse wivre.
Neant plus que se pourroit vivre
Le poisson sans eaue habiter,
Ne puet femme sans labiter
Et sens tencier aulcunement.
Dont je te di certainement,
Enten bien ce que tu lis, que
Elle ressemble au basilique
C'est un serpent dont Dieu te gart ;
Les gens occist de son regart.
Retien bien pour toute doctrine :
Le fuïr en est medecine.
Trop plus asseür est li hom
Avecques serpent ou lion
Qu'avecques femme qui estrive ;
Je le preuve par raison vive :
Tu pues toutes bestes sauvages

65 *A* de lostel ysse.— 66 *BDM* sa ; *ABDM* lisse *CF* ysse.— 67 *A* conuient.— 68 *D* femme ay pleuye *M* femme (*changé plus tard en* fumee). — 69 *D* femmes tenans ; *C* par. — 70 *D* Enchassent *M* Chassant. — 71 *F* Quar. — 74 *A* Empesche ; *M* les y. et la l. — 76. *A* ne. — 79 *D* la uenture. — 80 *C* et t. — 82 *A* quel *B* quelle. — 83 *A* viure *B* wuiure *C* wiure *D* ou yure ; *F* wyure. — 84 *D* Ne en ; *A* ne se. — 88 *DLM omettent* te ; *L* jadis *M* dije. — 89 *CDFM* en ce ; *D* tu latique — 91 *B* Se un. — 93 *CF omettent* bien. — 94 *D* en ceste. — 96 *C* lylion.

Quippe virum pluvia, conjunx et fumus ab ede
Expellunt propria ; quia sunt Salomonica, crede. f° 11 r°.
Uxor rixatur, aqua sordet, lumina ledit
Fumus. Turbatur ita vir, quod ab ede recedit.
Ut moveat litem, nuper cum pelice captum
Sponsum fingit ; item pueros ferit ; est nichil aptum
Ipsi. Preter aquam nequit usquam vivere piscis ;
Sic ea nequaquam preter rixas. Bene discis,
Dummodo detineas hec, lector, que tibi dico.
Hortor eam caveas, cum sit similis basilico ;
Junge serpentem potius tibi sive leonem
Quam contendentem sponsam. Probo per rationem,
Ecce : domare feram quamcunque tua potes arte,
Sed non pestiferam sponsam, licet omnia marte
Viceris ipse tuo. Scripturaque testificatur

691 *Hortor*, ms. *Ortor*. — 692 Ms. *Junge ;* à lire peut-être *Junges ?*

Donter par lyens ou par cages,
Par art ou par subtilité
Et mener a humilité.
Ce ne pues faire de t'espeuse,
Car son viés ploy a pris la heuse.
Se tu pouoies un empire
Par ta bataille desconfire,
Ne pourroies tu femme vaintre;
Ce vois es histoires du paintre,
Et l'Escriture le tesmoingne;
Il n'est hom qui ne la ressoingne.
Se le voir en es cognoissant,
Il n'est homme, tant soit poissant,
Qui ne soit en la fin vaincu
Par la femme et par son escu.
Vecy exemple que j'en nomme.
A Monstereul ot un jeune homme;
Appert, hardis et merveilleus,
Fumeus estoit et bataileus;
Ja brigue n'y fust eschapée;
Tousjours avoit main a l'espée;
Il ne doubtoit estoc ne taille,
Et ne queroit que la bataille;
Tant fut de perverse nature
Que de paix trouver n'avoit cure.
Albar, il estoit si fais hom
Qu'il n'avoit ne frain ne raison.
Tant ala et tant charia
Qu'en la parfin se maria
Comme fols et oultrecuidiés,
Chetifs et de tout sens vuidiés.
En mariage se voua
Et de l'estroit neu se noua.
Quant il fu du lyen lié,
Donté fu et humilié,
Car il trouva femme rebelle,
Qui les pompes du fol repelle.
Comme deesse de bataille
Les estouties lui retaille;
Il n'est si hardi qu'il estrive,

100 *A* Duire *CDMI* Doubter *L* Denter; *DI* lieux *I* et par bocages. — 101 *ADF* subtilite *M* subalite *BC* soutillette. — 104 *A* Car cest viel p. en une h.; *D* se vielz *L* ce v.; *C* play; *B* apres. — 105 *C* poueis une. — 106 *C omet* ta. — 107 *DL* pourroit; *M omet* tu. — 108 *B* v. tu; *A* de p. — 111 *A* v. en estoit *BCDM* es *F* vas; *B* le voir en es cognoissance. — 112 *B* ait poissance. — 113 *D omet* la. — 115 *A* lexemple; *C* je n.; *AB* donne. — 116 *B* monstreil. — 118 *A* Luiteur. — 119 *C* ne f. — 122 *A* Ne ne q. fors que b.; *D omet* la. — 124 *A* nolt il. — 125 *A* Aduoua *B* Abbast *C* Abbar *DLMI* Albar *F* Auvar. — 128 *C* a la f.; *AB* fin. — 130 *ABD* tous; *AD* biens. — 132 *A* destroit. — 134 *A* Doulx *DL* Doulz *CM* Doubte *BF* Donte; *A* et bien h. — 135 *D* Quant. — 136 *B* propos *F* poupes; *A* dun; *BD* rappelle *AC* reppelle. — 138 *DL* estempries.

Istud idem. Non est homo quin illam vereatur;
Quippe, potens adeo nemo fit quin mulieris
Succumbat clipeo; datur exemplum, quia queris.
Bellis innatum novi Cras Monsterolensem,
Conditionatum sic jam dudum quod ad ensem
Semper habendo manum nil querebat nisi bella,
Malens, more canum, quam pacem quinque duella.
Hic erat absque modo, sine freno vel ratione,
Sed stricto nodo laqueatus nunc in agone
Conjugii. Domitus sic est uxore rebelli,
Immo dea belli, quod nec fundum neque litus

698 ms. *a deo*.

Car il n'y scet ne fons ne rive.
En ce point puet de dueil crever;
Il n'ose le sourcil lever
Vers sa femme, quant elle jure,
Que ne le pregne par la hure.
Il ne cuidoit pas que fust tele.
Si li convint trouver cautele;
Quant sa femme le molestoit,
De la maison ou il estoit
S'en yssoit hors en tapinage
Et s'en aloit au voisinage
A ses compaignons lamenter
Et de ses doleurs dementer.
Il fu si ramené des meures
Que las se claime a toutes heures.
En plourant fort se maudissoit
Et soy meïsme despisoit,
Par impatience menés,
Com chetifs, de male heure nés,
De ce que mariés estoit
A celle qui le tempestoit.
Il m'estuet faire le semblable :
Je lieve du lit ou de table
Ne je n'ose donner response,
Ains m'en fuy mucier en esconse.
Perrette me fait pestilence,
Plus la craing que mal d'epilence,
Car je sçai bien que son tonnoire
Ne peut contretenir son oirre
Sans foudroyer ou tempester.
Pour ce je n'y os plus ester.
Je m'en fuy ou trieues requier,
Car matés suy en l'eschequier.
Si te pri, que bien t'en souviegne,
Que pareil meschief ne te viegne.
Chastie toi par cest memoire,
Car a l'expert en doit on croire.

Certes ainçois se cesseront
Les oiseaux, plus ne chanteront,

141 *B* point et de; *D* du d. — 144 *B* Quelle. — 145 *A* quel. — 146 *D* conuient. — 148 *B* sa m. — 149 *DLMF omettent* hors *I* despartoit. — 153 *D* meseures. — 154 *A omet* a *F* en. — 156 *A* desprisoit *DLM* despitoit. — 158 *F* mal. — 161 *A* me fault. — 165 *A* patient. — 166 *A* de pulent, *la plupart* de pilence. — 167 *F* tonnerre : erre. — 168 *A* contrester a *B* contrenir. — 170 *A omet* je; *AF* ose. — 172 *A* matay s. en e. — 173 *C* te s. — 174 *A* peril; *A* ten tienne *FI* auiengne. — 176 *A* Lexperience d.; *B* on d. on. — *D* (fº 35 vº) Comment les femmes sont jengleresses. — 177 *A* cesseroient *B* cesseroit. — 178 *B* Le oisel; *A* chanteroient *B* chanteroit.

Scit sibi, supplicium patiendo litis amare.
Quippe, supercilium muliere tonante levare
Non audet, metuens ne per caput accipiatur,
Ista sepe fruens cautela : quando paratur
Uxor litigiis, mox exit tecta latenter,
It quoque cum sociis; flet, devovet insipienter
Sola domi sponsa. Cautela fungor eadem
Nec do responsa Petre metuens ego cladem.
Nam scio quod tantus tonitrus sine fulgure diro
Vix cessat; quare fugio treugasve requiro.
Ergo per hunc Crassum rogo castigare velis te,
Quem scio tot passum probra, ne pereas velut iste. fº 11 vº.

713 *devovet*, ms. *denouet*. — Après 719 rubr. dans le texte : *Quod mulieres sunt linguose.*

Ne les gresillons en esté,
Que femme ait telle poësté
Que sa langue puist retenir,
Quel mal qu'il en doye avenir.
Cafurne en fu bien accroupie,
Plus jangleresse qu'une pie,
Car pas ne plaida sagement;
Son cul monstra en jugement.
Par son forfait tant desservi
Que toutes femmes asservi;
Chascune est privée et chacie
D'exercer fait d'avocacie.
A toutes femmes fist dommage
Par sa langue, par son oultrage.
De la langue sont heritieres
Et de sa coulpe parçonnieres
Par raison de succession.
Pour ce par condamnation,
Par droit, si com j'ay entendu,
Leur est a tousjours deffendu
De jugemens examiner
Et de causes patrociner.
Aussi lisons d'une Juïse,
Marie, la sereur Moïse;
Jangleuse fu et orgueilleuse;
Par sa jangle devint lepreuse,
Percusse de mesellerie;
Chier compara sa janglerie.
Pourquoy fu la corneille noire?
Aucuns auteurs nous font acroire
Que jadis souloit estre blanche.
Or est muée sa semblance,
Pour ce qu'elle fu jangleresse
Et mesdisant et tenceresse,
En cognoissance de ses blasmes.
Ainsi fussent ores nos femmes

180 *A* eust t. poste *C* pense. — 181 *C* peut. — 182 *A* Quoiquil lui en d.; *D* venir. — 183 *A* Casur *BCD* Cafurne *F* Calfurne *M* Carfurne. — 185 *D* la p. — 188 *manque C.* — 189 *F* preure. — 192 *B* et p. — 193 *F* est. — 200 *F* des c.; *DI* patroner. — 201 *D* le sens. — 202 *A* seur. — 205 *A* Perouse *B* Percuze. — 208 *A* acteurs *C* auctorite. — 212 *ABCM* tenceresse (tencheresse) *DLFI* menteresse. — 213 14 *intervertis dans M.* — 214 *A* ore.

Vere prius taceant volucres, estate cycade
Quam sit in hoc mundo mulier lingue sine clade.
Garrulior pica meruit Calphurnia jamque
Ne sit causidica mulier, damnans ita quamque
Garrulitate sua; dicant (?) ergo mulieres :
Lingua fuit damno! Cum lingue lingua sit heres,
In scelus et vitium succedens, hinc resecatur
Jure patrocinium mulieribus atque negatur.
Cornix mutatur quia garrula; testificatur,
Colloquio fedo dempto candore, nigredo.
Nostre sic utinam mutarentur mulieres
Per vim divinam! Scio, quod non inde doleres.
Si bene rem nosti, par femina dicitur hosti.
O! quantam pacem mundo Deus ipse pararet,
Si delinguaret mulierem quanque loquacem!

724 Leçon incertaine; ce vers, omis dans le texte, a été rétabli, avec des abréviations, à la marge par le copiste lui-même; *dicant* pas sûr; l'abréviation indique plutôt *dicam* ou *dictam*.

Muées par vertu divine
Pour changier leur mauvais convine!
S'il en estoit a mon vouloir,
Nuls hom ne s'en devroit douloir.
A l'ennemi, en verité
Fu pour la femme recité,
Que Dieu, en qui tout bien habonde,
Eüst donné grant paix au monde,
S'il ostast les langues maudites
Aux femmes de parler mauduites.
Par femme sourt et muet la guerre
En maint païs, en mainte terre.
Si semble que par raison fole
Leur fu donnée la parole.
Qui oseroit Dieu accuser,
Il ne s'en pourroit excuser,
Qu'il n'armast les femmes perverses,
Et leur donna langues diverses.
Si veoit les mauls advenir
Et si n'y voult point subvenir.
Bien croy, que miracle seroit
Qui muëlle parler feroit ;
Mais certes cil qui pourroit faire
Femme bien esmeüe taire,
Feroit assés plus grant merveille ;
L'une n'est a l'autre pareille.
Pourquoy sont femmes plus noiseuses,
Plaines de paroles oiseuses
Et plus jangleuses que les hommes?
Car elles sont d'os et nous sommes
Fais de terre en nostre personne :
L'os plus haut que la terre sonne.
Or veés la conclusion,
Qui nous tourne a confusion :
De nature leur vient a toutes
Qu'elles sont foles et estoutes.

216 *A* ourine. — 217 *A* en m. — 219 *C* Se lennemy ; *B* fu resite. — 224 *BCD1* mal duites *AFM* mauduites. — 225 *A* meult. — 231 *B* langues. — 232 *A* donnast, *les autres* donna. — 234 *F* veult ; *C* ne v.; *F* souuenir. — 236 *A* Qui muer le p. *B* Qui muez leur p. *D* Qui un muet *L* Que femme mue *M* Qui femme de p. — 238 *A* b. fort e. — 241 *C* les f. ; *B* bien n. — 243 *A* jangleresses que h. — 244 *C* dolz. — 246 *C* Las *DL* Les. — 247 *DL* que la c. — 250 *D* (f° 36 v°) *rubr.* de la misere des mariez.

Omnis guerra fere lingua mulieris habetur.
Ergo dari temere mulieri lingua videtur.
Si culpare Deum super hoc in fine liceret,
Hinc causarer eum, cum damna futura videret,
Hanc variis linguis armans. Est queque trilinguis.
Posse loqui mutam mirum minus in muliere
Est quam commotam linguosam posse tacere.
Quare clamose plus quam nos sunt mulieres ?
Fiunt ex osse, nos ex tellure. Vide res :
Nam magis os resonat terra. Conclusio donat
Ergo quod sit ita: Delinguet eas pituita!
Lector, quid plura? Rixandi nulla remissa
Est ; ex natura tenet istud quelibet yssa.

Non uxoratus, tam pres quam pauper, Achille
Est magis elatus, crinesque reciprocat ille,

738 *videret,* ms. *viderer.* — 745 *pituita ;* le ms. semble avoir *pitirita.* — 747 Ms. *Nonuxoratus.* — Après 747 rubr. dans le texte : *De miseria coniugatorum.*

Ainçois qu'uns homs soit mariés
N'avec espeuse appariés,
Soit riches, povres ou paillart,
Il est gais, jolis et gaillart,
Tant eslevés, qu'au vray compter
Achilles cuide seurmonter
Et a plus hault degré venir.
Ne se scet comment maintenir ;
Il chante, il sault ou il chevauche,
Assés plus grant qu'il n'est se hauce,
Souvent fait ses cheveus laver,
Recroquillier, pignier, graver ;
Il porte chauces semelées
Et robes estroites ou lées;
Il ne scet en quel vestement
Se puist tenir honnestement.
Honnestement ? Mais au contraire !
Car le chetif veult contrefaire
Les autres cornars de ce monde,
En qui folie tant habonde
Que par leur grant oultrecuidance
Chascun cuide estre roy de France,
C'est a dire si tres grant sire
Que femme n'y peüst souffire,
Tant soit vaillant et de lignage.
Quant le fol est en mariage,
Ses besongnes vont aultrement :
Il devient mon hoir voirement ;
Oultre son gré devient cocus,
Ses cheveus meslés et locus
Parmi ses espaules s'estendent,
Ceulx derriere par devant pendent.
Bien semble chetif a merveilles;
Des or li penchent les oreilles,
Ses sollers et son vestement
Sont descousus, et lentement
S'en va la face aval baissiée.
Sa joliveté est plaissiée ;
Lais, defformés et mal lavés
Est trop plus que vous ne sçavés ;

252 *A* Nauecques femme ; *B* esp. espousez. — 253. *A* r. fol poure ou p. *BD* r. soit p. ou p. *C* r. ou p. ou p. *FLM* r. p. ou p. — 254 *D* Il ait. — 255 *A* qua voir c. — 260 *C* essauce. — 261 *B* chevaulx leuer. — 262 *C* Recoquillier; *A* pegnier. — 264 *A* layes. — 266 *C* puisse. — 267 *A* le c. — 269 *ADM* conars ; *D* cest. — 271 *BC* Qui. — 274 *AB* ne luy peult (puet). — 275 *A* de grant ; *B* de bon. — 276 *B* li fols sont ; *A* entre en. — 278 *A* monnier; *BC* vraiement. — 279 *D* conuient ; *M* comme coqnus. — 282 *C* par derrier *F* de derrier *M* derrieres. — 284 *A* Dez os; *ABCM* pendent *DF* penchent. — 285 *A* Cez. — 286 *A* tellement. — 287 *D* aual la f. — 288 *D* passee. — 289 *F* Les.

Cantat enim, saltat, et quam sit millesies se
Tunc magis exaltat ; Francorum rex putat esse,
f° 12 r°. Nec sibi sufficere putat ipse duas mulieres.
Sed postquam temere sponsam duxit, meus heres
Est. Ultra fines colli nituntur adire
Illius crines ; confunditur undique mire ;
Crines vertuntur in frontem posteriores
Atque revertuntur super occiput anteriores ;
Est sua dissuta vestis cum calciamento ;
Prona solo muta facies ; it cum pede lento
Deformis totus, qui vento flante stupescit,
Vilis et illotus muscisque resistere nescit.
In nullis habilis est vir sponsa sociata :

754 *nituntur*, ms. *nituuntur*.

Il a couleur de pié d'escoufle,
Esbaïs est quant le vent soufle,
Des mouches ne se scet deffendre,
Envis scet il auquel entendre.
Puis que li homs prent femme a paire,
Il n'est habiles a rien faire.
Bien le monstrent sa face pale
Et sa coiffe trouée et sale,
Ses sourcils, ses yeux chacieus,
Ses levres, son nes roupieus,
Sa bouche et sa barbe enfumée,
Sa voix cassée et enrumée.
Baston lui fault pour soy aidier.
Longuement ne vueil pas plaidier,
Car on s'esjoïst de briefté ;
Et si sueffre tant de griefté
Que je suy de tous mauls garni,
S'en seroie plus escharni.

En France est la coustume telle :
Chascune son espous appelle
Mari, c'est a dire, en la mer,
Car mariage est trop amer.
Vray exemple en poués sçavoir :
Uns homs voult trois femmes avoir
Et requist que trois en eüst.
Ha, Dieux ! se bien les cogneüst,
Il doubtast sa male fortune.
Toutesfoys en espousa une,
Qui ne ressembla pas Lucresse;
Du mari voult estre maistresse.
Or avint ou il demouroit,
Que le leu aux agneaulx couroit ;
Au leu en est mal advenu;
Tout vif fu pris et retenu.
Ceulx qui le prindrent enqueroient
De quel mort mourir le feroient.

291 *ABM* pie *CDFL* pies. — 294 *A* A peine sceit; *B* A paines scet. — 296 *F* habilles, *les autres* habile ; *A* a rien plus f. — 297 *AB* monstre. — 298 *F* coueffe; *B* trouuee s. *D* cornee *M* tournee. — 299 *F* sourcieus. — 300 *A* rompieus. — 301 *C omet* et ; *M* enfanee. — 302 *AC* cassee *BDMI* casse *F* quasse ; *M* erranee. — 304 *AD* en. — 307 *B omet* je ; *A* tout mal. — 308 — *D* (f° 38 r°) *rubr.* Comment en france lespoux est appele mary. — 309 *F* Sen; *B* commune. — 311 *B* Mais ; *A* cest adurez. — 313 *C* Vraye. — 316 *F* le. — 317 *A* la. — 318 *A* Touteffoiz. — 319 *A* ressembloit *C* ressemble — 321 *AB* Et. — 323 *A* Au l. est trop m.; *B* es est.

Monstrat nigra pilis in cunctis cuffa forata,
Sparsa supercilia, cinerosaque barba bimestris
Nans inter labia, facies quoque tincta palestris;
Os sputis, oculus lippe, nasusque catharro
Aptant se, baculus- que pedi, nec cetera narro.
Causa subest, quoniam gaudent brevitate moderni;
Quam sim, sic etiam possem magis hinc ego sperni.

Cum sint quique mari post conjugium stabilitum,
Gallica lingua *mari* recte vocat ergo maritum.
Exemplum super hiis capias ut certificeris.
Cuidam poscenti tres uxores datur una.
Agno currenti capitur lupus; evocat una
Omnes mors ejus; qua morte lupus moreretur

769 *sim* (?) ; on peut lire *sini;* peut-être *sino?* — Après 769 rubr. dans le texte *Quod uxorati recte mari gallice vocantur.*

Quant le marié l'entendi,
En plourant son avis rendi
Et leur dist : « Seigneur compaignon,
« Se vous voulés le mal gaignon
« Faire mourir de mort crueuse,
« Femme lui donnés a espeuse.
« Qui le leu marier pourroit,
« Le leu de male mort mourroit.
« On ne puet damner creature
« De mort plus pesme ne plus dure
« Que de lyen de mariage ;
« Cest torment bien experi ay je. »
Doncques est ce bien esprouvé
Pour les maulx qu'on y a trouvé,
Que mariage, quoi qu'en die,
Seurmonte toute maladie.

Un sage nous baille tel regle,
Qu'aussi com la plume de l'aigle
Vaint et corrompt autre plumage,
Aussi la femme en mariage
Contre la char de l'omme estrive.
Tant est la femme corrosive
Que la char de l'omme degaste,
Quant par mariage la taste.
Il semble que les noces nuysent,
Car les vertus d'omme amenuysent.
De couchier avec sa moullier,
Soit tout nu ou sans despoullier,
Tout sans ouvrer est recreant ;
Et d'autre part, je vous creant,
S'il advient qu'un homme soubmette
Bietrix, Mahaut et Guillemette,
Sans marier de prime face,
Et chascun jour troys foys leur face
Le jeu continuellement,

328 *A* Son aduis en p. — 329 *A* compaignons. — 330 *A* guignons *F* gaaignon. — 337 *B* du ; *C* lier. — 339 *A* Dont ai este. — 342 — *D* (f° 38 v°) *rubr.* Comment la char de la femme corrompt celle de lomme. — *DLMF* Un sage nous baille *ABC* Usaige nous donne. — 345 *D* au p. — 348 *AC* couroucine ; *BDM* courrousiue. — 352 *D* de lomme ; *A* admenisent. — 357 *A* que h. — 360 *AC* le f. *B* len f. — 361 *A* jour.

Querunt. « Quid pejus quam sponsam ducere? Detur
« Uxor ei, » vir ait predictus ; « flebiliore
« Morte mori nundum poterit lupus aut graviore. »
Ergo per expertum, lector, satis est tibi certum,
Quod tu morte mori non potes asperiori,
Heu ! quam morte thori, nec morbo languidiori.

Est uxoris ita caro corrosiva virilis
Carnis, quod posita secum ratione cubilis
Hec consumit eam, coitus licet inde sequatur
f° 12 v°. Nullus, ne taceam sociis dicenda ; probatur
Istud sic vitium, quia pono, quod sibi quidam
Extra conjugium Beatricem jungat et Ydam ;
Quottidie ter opus complendo potens remanebit
Atque sui caro pus hoc non obstante vigebit.

773 rubr. à la marge : *De juvene qui voluit habere tres uxores.* — Après 781 rubr. dans le texte continuée à la marge : *Probat quod caro uxoris corrodat carnem viri sui quod est mirabilissimum.*

Poissant demourra telement
Que longtemps durra sa vertu.
Par tesmoings le pues prouver tu.
Mais puisqu'il se sera lié,
Son pouoir est tout balié.
Si tost com il touche le lit,
Et n'y feïst point de delit,
Le touchement luy est nuisible.
Si seroit ce chose impossible
De trouver paix en mariage
Sans payer le charnel truage.
Qui le fait n'y veult commencier,
Ja n'en partira sans tencier;
Ainçois, si com dit l'Escriture,
Seroit eclipse de nature.
Doncques fait il bon estriver
A son pouoir, pour eschiver
Lyen qui l'omme fait despire
Et toutes ses vertus empire.
Mariage est plus fors vermine
Que le ver qu'on appelle tine,
Et aulcuns l'appelent artaise;
Char et os ronge a grant mesaise.

Arreste a tes commencemens!
L'en met trop tart les oignemens;
Estre ne peuent secourable
A playe qui est incurable.
Trop tart se repent, ce sachiés,
Cil qui du lyen est laciés,
Dont on dit « he las! » et « he ors! »
Tart main a cul quant pet est hors.
Quant un marcheant veult entendre
A achater ce qu'en veult vendre,
D'un costé a l'autre regarde,
De bien adviser ne se tarde.

363 *F* demourra *B* demorra sans v. — 364 *A* prouueras tu. — 365 *B* Car; *ABC* se sera l. *DLMF omettent* se; *M* se ralie. — 366 *A* bas lie *BC* baillie. — 368 *A* Et sy ay fait. — 369 *B* t. seroit n. — 370 *F* possible. — 379 *ADM* fait lomme. — 383 *A* le nomment. — 384 *BCIM* malaise. — *D* (f° 39 v°) *rubr.* Comment lomme doit essaier sa femme. — 385 *A* Yresse *C* Apres ce *M* Aristote en ses. — 386 *A* Sen *BCDFMI* Len. — 387 *A* secourablez. — 388 *A* plaiz qui sont incurablez. — 390 *A* qui est de tout l.; *ACDM* lachies *B* lassies *F* lacies. — 391 *A* et heors *BCF* et ehors *DM* et hors. — 392 *B* au c. — 394 *B* Dacheter quen len lui. — 395 *B* et l'autre. — 396 *A* A bien.

Sed post contractum vir viribus evacuatur
Ob lecti tactum, quamvis ibi nil peragatur.
Hoc impossibile tamen est quod sit sine rixis;
Nature potius fieret totius eclipsis.
Ergo, cave ne tu sociata conjuge sperni
Hoc valeas cetu; facilis descensus Averni.
Quam graviter perii, nescit mea dicere glossa,
Tinea conjugii cum carnem rodit et ossa.

Principiis obsta! Sero medicina paratur
Quando conjugii vir nexibus illaqueatur.
Si quas res emere velit emptor, cernit in isto

791 *Ob lecti*, ms. *Oblecti*. — Après 797 rubr. dans le texte, continuée à la marge : *Quod vir studiose debet temptare uxorem in principio antequam eam ducat an bona sit vel mala.* — 800 *quas*, ms. *qua*.

Ja n'iert si chetif ne si rude
Qu'il ne voye par grant estude
La chose avant qu'il la reçoive,
Pour doubte qu'en ne le deçoive.
Et s'il advient que riens deffaille
En la chose que l'en luy baille,
S'il ne luy plaist a retenir,
Du prendre se doit abstenir.
Mais ne puet estre alienée
Femme en mariage donnée.
Il convient que l'en la retiegne,
Quelque meschief qu'il en adviegne
Ne quelque mal qu'elle appareille,
Ja soit a Medée pareille,
Qui ses deux enfans estrangla;
Ycy trop dur mat en l'angle a.
Doncques cil qui veult femme prendre
Et qui voit qu'il ne la puet rendre,
Pourquoy ne prent yeulx de beril
Pour mieulx veoir le grant peril
Ou il se veult mettre et bouter?
Plus est grant, plus fait a doubter.
Par esprouver est bien sceü
Que chascun y est deceü;
Envis s'en puet nuls exempter,
Et Dieux dit, qu'on doit tout tempter.
Or tempte donc et si essaye
Ainçois que reçoives la playe
Et ainçois que tu te maries.
Je te lo que tu ne varies,
Mais refuse la male mouche,
Se tu criens tençon et reprouche.
On ne puet aux maulx contrester
Ne contre leurs cours arrester,
Se premiers ne sont cogneüs;
Dont pluseurs en sont deceüs.
Si est bon d'avoir cognoissance
De leur rage et de leur poissance.

397 *M* Il; *ABM* nest *DF* ny ert. — 398 *F* ny v. — 399 *C* aincois. — 402 *A* que on; *C* quon lui le. — 404 *F* il. — 408 *A* Auecques soy quoy quil; *B* qui. — 409 *A* Ja soit ce quelle soit pareille. — 410 *A* A celle qui est non pareille. — 412 *AI* mal; *B* en lenglet *I* en longle. — 414 *CDM* quil; *A* bien que ne p.; *CM* qui; *M* veult. — 417 *A* Car. — 418 *A* f. debouter. — 419 *AB* espouser. — 421 *B* excepter. — 422 *BC* Et d. d. que; *B omet* tout. — 423 *A* Or est temps doncques *B* temptes doncques. — 424 *C* tu r. — 426 *D* los; *B* te v. — 427 *AC ont* mouche *B* bouche *DFI* touche *M* couche. — 428 *A* tenchons. — 430 *B* les c. contrester. — 431 *B* premier.

Ac alio latere, nec statim dicit : « in hiis sto. »
Immo, revolvit eas iterum multum studiose,
Ne falli valeat, probat illas ingeniose.
Tradita si placeat, res emptori retinetur;
Si sibi displiceat, rem vendere non prohibetur.
Sic alienari nequit uxor, sed retinetur
Quamvis peste pari Medeam concomitetur.
Qui capit uxorem, cur ergo non speculatur,
Heu! bene primo rem, cum semper decipiatur?
In factis ipsis quanto magis est metuendum
Tanto cautius est in eis circumspiciendum.
« Omnia temptate, » dicit Deus. Ergo, priusquam
Ducas uxorem, tempta, spue, respue muscam.
Cum mala vitari nequeant nisi cognita, nosse
Expedit yssarum rabiem temptareque posse.

On dit, que tempter ne puet nuyre,
Mais vault moult, car on se puet duyre
A prendre chose prouffitable
Et a laissier la dommageable.
Pour esprouver entierement
On doit taster premierement
La moullier ainçois qu'on l'espeuse ;
Car mieulx vaulroit cheoir en Meuse
Ou soy navrer d'unes cisailles
Que plourer après espousailles.
Cil qui entre en religion
A un an pour profession.
Cil doncques qui veult espouser
Et soy d'une femme embouser,
Pourquoy n'a il itel delay?
Las ! je me plaing, car pas ne l'ay.

Certes, il est bien peu de femmes,
Soyent damoiselles ou dames,
Laides, riches, garces, bourgoises,
Povres, vilaines ou courtoises,
De quelqu'estat qu'elles se claiment,
Qui leurs maris loyaument aiment.
Prouvé est par le dit d'un sage
Cognoissant des femmes l'usage.
Bien sçavoit que leur amour monte.
Un tel exemple nous raconte
D'un chevalier bel et plaisant,
Preu aux armes et bien faisant,
Qui fut soupris en tel maniere :
Pour une povre chamberiere
Si ardemment s'enamoura
Et par amour tant l'amoura
Qu'il l'espousa par mariage.
Forment l'amoit en son courage.
Du chevalier la fin orrés.
En un fait d'armes fu navrés
Tant qu'il mouru et expira.

436 *A* molt vault ; *C* si p. — 438 *B* le d. — 441 *B* que lespeuse. — 442 *DLM* seroit ; *A* noier ; *M* en euse. — 445 *F omet* en. — 446 *AM* perfection *C* sencion. — 448 *A* esbouser *C* enbuser. — 449 *A* ung tel *B* autel. — 450 *DMF* men. — *D* (f° 40 v°) *rubr.* Comment les femmes naiment pas leuzs mariz. — 453 *DMI* grasses *L* graces. — 456 *D* amis. — 457 *B* Poure; *AF* du. — 459 *A* sauroit. — 460 *B* En t. — 462 *ABD* Preux *M* Preu a. — 463 *DM* surpris *AB* sourpris de t. — 465 *B* Qui; *AFM* sen amoura. — 466 *BC* lamoura *ADFM* onnoura. — 467 *F omet* l. — 469 *AF* aures *CDM* aurez *B seul* orrez.

Nil temptare nocet; sed prodest, ut capiamus
Que nobis bona sunt, et cetera reiciamus.
Uxorem debes ergo pretangere. Vere,
Hoc satis est melius quam post connubia flere. f° 13 r°.

Femina re vera non diligit ulla maritum,
Turpis, inops nec hera. Quendam recitasse peritum
Exemplum tale super hiis scio; respice quale!
Quidam, mendice pectricis captus amore,
Miles eam publice sponse decoravit honore.
Sponsam miles amat, cujus cernendo cruorem

Après 819 rubr. dans le texte : *Quod uxores in veritate viros suos non diligunt.*

Sa femme plainst et souspira
Et faignoit souffrir grant douleur,
Quant du sanc veoit la couleur.
En plourant ses cheveulx tiroit,
Disant que la mort desiroit,
Et requeroit, de dueil serrée
O son mari estre enterrée.
Vive ne vouloit demourer;
Bien sçavoit faintement plourer
Les le tombel de son mari,
Ce fist la dame au cuer marri,
Et ne voult pour nulle raison
Plus retourner en sa maison.
Ce jour, si com j'ay entendu,
Fu un larron aux champs pendu,
Dont un chevalier renommé,
Sire Gillebert fu nommé,
Pour son fief en devoit la garde.
En passant la dame regarde
Delés le seigneur enfouy;
Ses pleurs et son estrif ouy.
Courtoisement li a dit : « Dame,
« Rapaisiés vous, priés pour s'ame.
« On ne gaigne rien a dueil faire. »
Elle respont : « Ne m'en puis taire;
« J'ay perdu le meilleur du monde;
« O luy en la fosse parfonde
« Voulroie gesir toute morte. »
Sire Gillebert la conforte
Et dit qu'un autre en trouvera;
Aussi bon ou meilleur sera.
Elle dit : « Vostre temps perdés,
« Ne sçay a quoi vous aherdés.
« Alés vous en, si me laissiez ! »
Lors s'est Gillebert eslessiés;
Aux champs a sa voye tenue,
Car ja estoit la nuit venue.
Le larron estoit ja emblé;
Adont a de paour tremblé
Et doubtait que pour ce forfait

472 *M* pleing, *les autres* plaint. — 473 *A* auoir. — 481 *A* Prez du t. — 483 *DM* par. — 484 *D* (f° 40 v°) *rubr.* De ce meismes. — 488 *A* Guilbert. — 489 *A* fieu. — 491 *A* Empres son s. — 492 *B* estry *C* estriue. — 494 *BCDMI* lame *AF* same. — 498 *B* sa f. — 500 *A* guilbert. — 503 *C* me p. — 505 *CF* cy *ABDM* si. — 506 *A* guillebert. — 507 *A* Au. — 508 *B omet* ja. — 511 *B omet* que; *A* par.

Hic obit. Hec clamat; mirum fingendo dolorem
Flet; crines laniat; cum sponso vult tumulari.
« Mors, » inquit, « capiat me! Nolo viva morari. »
Nocte viri busta servat. Feodi ratione
Custodit juxta, suspenso mane latrone,
Quidam gibbetum miles. Motus mulieris
Hic propter fletum venit illic. « Cur tibi queris
Mortem? » dicit ei. « Pulcre memor esto juvente.
« Gratia magna Dei meliore vel equivalente
« Forsan honorabit te sponso. Nam tua tristis
« Tempora perdis. » Abit miles. Meditatur in istis
Hec. Non invento suspenso fure recedit
Hinc miles flendo, feodum qui perdere credit.
Ad dominam properans venit, omnia narrat eidem.

837 et 846 avaient été omis; ils ont été rétablis par le copiste entre 851 et 852; leur place a été indiquée par des signes.

N'ait son fief perdu et forfait.
Moult dolant retourna arriere
Tout pensif droit au cimetiere,
Ou la dame son dueil menoit.
Lors li conta dont il venoit
Et li dist toute s'aventure
Et puis de son fief la nature,
La condicion de l'ommage,
Et comment doubtoit son dommage
Pour le larron, que mal feu arde,
Dont avoit fait mauvaise garde.
Sa complainte luy publia;
Et elle tantost oublia
Son bon mari, en esperance
De renouveler alliance.
« Sire, » dist elle, « n'ayés soing,
« Secourray vous a cest besoing
« Du meschief de quoy vous doulés,
« Se vous pour femme me voulés. »
— « Dame, je le vueil voirement. »
Ensemble firent serement.
Elle dist : « Faites bonne chiere ! »
Maintenant deffouy la biere,
L'omme mort en a hors tiré,
Desseveli et deschiré.
Par sa femme fu, ce sachiés,
Aux fourches destrais et sachiés.
Quant vint la, plus n'y attendi ;
Elle meïsmes le pendi
Ou propre lieu et au costé
Dont on ot le larron osté.
Puis luy dist : « Sire, sça venés !
« Mes covenances me tenés ! »
— « Dame », dist-il, « il fault encores:
« Le larron qui fu emblé ores,
« Avoit deus playes en la teste. »
L'espée prist la male beste,
De remonter ne s'esmaya ;
Son espeus en deux lieus playa ;
Trois de ses dens luy a cassés.
Mais encores fist pis assés;
Les yeulx lui fora et creva ;
Par semblant moult peu luy greva.
Puis luy dist : « Sire, or escoutés !
« Des ore mais ne vous doubtés !
« J'ay bien restabli vostre perte,

512 *F* perdu s. f.; *M* fie. — 514 *A* vers le cimentiere *C* semetiere. — 515 *A* faisoit. — 526 *A* laliance *B* la lience. — 528 *A* Je vous s. au b. — 529 *B* doubtez. — 536 *BM* dessire *F* descire. — 538 *M* delachiez. — 539 *B omet* vint. — 540 *F* m. plus le p. — 541 *A* et en c.; *B* ou an c.; *DMI* ou acoste; *CF* et au coste *L* et on coste. — 542 *A* len. — 548 *B* prent. — 549 *A* retourner. — 553 *A*, 54 *sont transposés dans A.* — 55 3. *A* Tantost les d. yeux lui c. — 555 *A omet* lui; *A* sirez. — 556 *C* or; *C* en d. — 557 *B* establi.

Immemor ipsa quidem sponsi, cum milite sperans
Nubere, fert : « Noli turbari ! si michi soli
Vis consors fieri, super hiis tibi juro mederi. »
Pactio firmatur ; vir mortuus extumulatur,
Quem furcis tractum suspendit sponsa. Quod actum
Est petit impleri. Dicit miles mulieri :
« Ut totum peragas, binas in vertice plagas
« Huic fac, quas habuit fur perditus, ense petito. »
Hec nondum metuit plagas inferre marito.
Que, post hec facta, petit impleri sibi pacta.

841 *turbari,* ms. *me t.; me* est exponctué. — 844 *furcis,* ms. *furtis.*

« Je doy bien estre Gilleberte.
« Je vous semons de convenance. »
Il li dist : « J'ay bien souvenance
« De ce que promis vous avoye.
« Faites tost, mettés vous a voye !
« Car mon corps vous est desveés.
« Gardés jamais ne me veés,
« Ne plus ne vous en efforciés !
« Mieulx ameroye estre escorchiés
« Et perdre quanque j'ay vaillant;
« Je n'ay pas le cuer si faillant
« Qu'avecques vous face alliance.
« Jamais n'avray en vous fiance.
« Et sachiés, qui droit vous feroit,
« Par ma foy, on vous arderoit;
« Desservi avés a estre arse. »
Compains, enten bien ceste farse;
Considere bien la malice
Et l'estat du feminin vice.
Par veoir leur iniquité
Sçavras que je di verité.

Nul ne doit pour femme plourer
Ne pour la plaindre labourer;
La loy le tesmoigne toute heure.
Doncques est fol cil qui la pleure,
De la loy contre la deffense
Et pour le mal que femme pense.
En la mort son mari machine;
Tousjours est a mal faire encline,
Mais que sa traïson n'appere;
Si com Silla occist son pere.
Et combien que l'omme ne doye
Plourer pour femme, toutevoye
La femme est de plourer tenue;
Car le droit le nous insinue.
Des yeulx au mains par dehors pleurent!
Mais Dieu scet, quant les lermes queurent,
Que par dehors mainent tristesce,
Comment les cuers ont grant leesce.
Ja soit que femme par dehors
Pleure de son mari le corps,
Par dedens s'esjoïst et chante,

559 *A* cemons; *BM* conuenances. — 560 *A* Le cheualier respond ad ce; *BM* souuenances. — 562 *C* voz anuoye; *D* en uoye. — 564 *manque B.* — 567 *C* tant que. — 569 *A* auec v. je. — 570 *BF* en v. naurai. — 571 *F* v. dr. f. — 578 *A* Si s. que di *D* Se sauras que je; *C* se je. — *D* (fo 43 vo) *rubr.* Comment on ne doit point plourer pour femme. — 585 *A* A la m. — 595 *M* Et. — 596 *AB* Combien quau cuer aient l.; *DMI* leurs cuers *CF* les c. — 597 *FM* soyt ce que.

Cui miles : « mallem cum rebus perdere pellem
« Quam jungi tecum, quia quod sis usta dat equum. »
O! lector, retine quantum scelus est mulierum :
fo 13 vo. Dices in fine, quod ego dixi tibi verum.

Uxor lugenda non est, ut testificatur
Lex. Ergo, si vir hanc lugeat, infatuatur,
Tum, quia lex prohibet, et tum, quia nititur illa
Conjugis in mortem, velut in patrem sua Scilla.
Sed, quamvis vir eam non lugeat, illa maritum
Flere tamen debet, de jure prout stabilitum
Est, quod non servat. Oculi licet exteriores
Inde fleant, animi congaudent interiores.
Nam licet exterius ploret moriente marito,

Après 853 rubr. dans le texte : *Quod uxores non sunt lugende.*

Et de nouveau mari se vante,
Quant de noirs draps porte l'enseigne.
L'exemple precedent l'enseigne
De celle qui tant offendi
Que son propre mari pendi.
En ce fait reçut grant diffame :
C'est pechié de plourer pour femme.

Tu qui ce liras et orras,
Enten au mieulx que tu porras !
Pour mes paroles ne te meuves,
En ton cuer met ce que tu treuves !
Se bien notes chascun proverbe,
Lors ta moisson croistra en herbe.
Femme ne fait tant a amer
Que deux choses n'ait a blasmer.
Tousjours a buches en sa traime ;
Ce que son mari het elle aime
Et volentiers y met sa cure.
La femme est de telle nature,
Quant son mari est trespassé,
N'avra paix tant qu'elle ait brassé
A espouser son ennemi,
Et n'atent ne jour ne demi.
D'aultre part tout li est amer
Quanque son mari veult amer,
Et het ceulx qu'il tient en chierté ;
Tant est pleine de grant fierté.
Des meurs des femmes Cathon dit :
Quem conjunx diligit, odit.
A croire ne sont pas merveilles,
Car femme ronge les entreilles
De son mari par devinailles
Et par tençons et par batailles,
Dont l'omme est tourmenté forment ;
Il n'est nule heure sans tourment.
Dont pues tu bien apercevoir
Que femme veult tout decevoir.

604 *A* Que son m. ainsy p. — 606 — *D* (f° 44 r°) *rubr.* Comment les femmes heent ce que leurs maris vivent. — 607 *M omet* ce. — 612 *ACM* maison. — 620 *F* jusques elle. — 626 *F* griefte. — 630 *A* femmes rungent, *les autres* femme ronge. — 631 *FI seuls* son mari, *les autres* leur mari (*A* leurs maris).

Concinit interius alio consorte petito,
Quod probat exemplum precedens de muliere
Suspendente virum. Scelus est pro conjuge flere.

Ne te pro nichilo, lector, moneam, mea verba
Cordis scribe stilo, crescet tua messis in herba.
Exsecranda scio duo que sunt in muliere :
Zelo quos odio vir habet consuevit habere.
Hec ostendo, quia, celebrata morte mariti,
Hec solet ex propria natura nubere niti
Hosti nanque viri. Quos diligit ipse maritus
Odit eos penitus. Super hiis vult Cato requiri.
Hic inquit : Mulier quos conjunx diligit odit.
Nec mirum, proprii quia conjugis intima rodit
Bellis rixosis, quibus ipse vir excruciatur

Après 865 rubr. dans le texte, continuée à la marge : *Quod uxores diligunt illos quos viri sui habent odio et eos habent odio* (ms. *odios*) *quos viri sui diligunt.*

Nuls hom n'y doit foy adjouster,
Car, combien qu'il doye couster,
Ne cessera tant qu'avra mis
Ceulx qui li sont loyaulx amis
A meschief et a deshonneur;
A leurs ennemis font honneur.
Ceulx que deüssent reprouchier
Font souvent en leur lit couchier
Ou a mariage les prendent.
A bien ne a raison n'entendent.
Quant leurs maris sont trespassés,
Elles convoitent plus assés
Ceulx que deüssent refuser
Et pour leurs maris accuser;
Il semble assés que tout de gré
Les alievent en tel degré.
C'est honte qu'il sont successeurs
Es lis de leurs predecesseurs
Et y couchent et seignourissent,
Et les femmes plus les cherissent
Que leurs espousés primerains.
En tous lieux les font souverains
Des corps, des biens et de l'avoir
Que les hoirs deüssent avoir.
C'est chose assés abhominable;
Certes, il n'est riens plus damnable,
Et ne s'en peuent escondire.
Pour ce doit on femmes maudire
Pour leur desloyal conscience.
Trop en avons d'experience,
Comment chascune luxurie.
Nous lisons de la mort Urie
Par Bersabée sa moullier.
David la vit bien despoullier
Et laver en une fontaine.
Elle fu de grant beauté plaine.
Le roy David la convoita;
Vers Urie mal esploita :
En sa mort machina par lettre;
Joab le fist a la mort mettre
Par le commandement Davis.
Ce fu mal fait, ce m'est avis,

637 *F* doit doit a. — 639 *A* Ne sera aise tant quait m. — 645 *AB omettent* les; *A* prendront *FI* prennent. — 646 *Le texte adopté est dans B; A* na r. nentendront. *CDF* na r. ny e *M* na r. ne e. *I* ny a r. nattiennent. — 650 *manque M.* — 651 *M* tant. — 652 *AB* eslieuent en ce (cest). — 659 *F* Des b. des c. *M* De draps de b. — 664 *A* Tant font du mari et leur sire; *BDM* femme. — 666 *A* auez. — 670 *F* fist. — 676 *B* dauids *C* dauidz, *les autres* dauid. — 678 *A* et grant despit *M* me fu auis *I* car dieu le vit; *LM* auis, *les autres* aduis.

Omnibus explosis precibus, velut ante probatur.
Ergo, per ista vides in corde notans retinenda,
Ipsis quanta fides mulieribus est adhibenda,
Cum sibi propicios sponsos spernant et amicos
Ipsorum proprios, quorum decorant inimicos,
Utpote cum nubant illis post fata virorum.
Proh pudor! inde cubant in lectis preteritorum
Hostes ipsorum; quam primi plus venerantur
Et defunctorum rebus penitus dominantur.
f° 14 r°. Quid damnabilius? Maledicantur mulieres
Omnes! Expertas, si vis hoc scire, vide res.
En! Fuit Urie mortis promotio David,
Cui Bethsabee per eum viduata jugavit.
Dalida Sampsonis probat istud et Hanstoniensis

Quant puis espousa Bersabée.
Compains, après ces vers abée,
Oïr ne pues meilleur chançon.
Et te souviegne de Sanson,
Que sa Dalida peu prisa,
Quant ses cheveulx luy encisa
Et les luy tondi d'unes forces,
Dont il perdi toutes ses forces;
Que refist la femme Guion.
Combien que cy plus n'en die on
De leurs fais, de leurs tricheries,
Je pri Dieu, se tu te maries
Jamais après cet examen,
Que tu soies pendus. Amen!

Se ma femme het et mesaime
Les miens et mes amis, que j'aime,
Et pour moy les rechigne et point,
Il s'en suit qu'el ne m'aime point.
Il n'est chose plus perilleuse
Ne pestilence plus crueuse
Que d'avoir privé ennemi.
Or te garde, par saint Remi!
Car ta femme est ton ennemie.
S'il ne te plaist, ne m'en croy mie,
Mais croy de Salemon le dit.
Rois Salemon fist un edit,
Dont pluseurs furent consentans,
Que tous vielz hommes de cent ans
Fussent mis a mort sans tarder.
Nul ne les osoit plus garder
Après la publication,
Sur peine d'indignation.
Mais le fils d'une bonne mere,
Qui loyaulment amoit son pere,
Soubs clef le mist et enferma
Et lui jura et afferma,
Qu'il ne luy fauldroit pour mourir;
Au besoing luy veult secourir;
De luy sauver emprist le soing,
Car l'ami voit on au besoing.
Non obstant l'edit contresta
Et viandes lui apresta.
Bien le garda secretement;

681 *F* puis. — 683 *A* Que d. si. p. p. — 684 *F* Quar. — 686 *A* Pour lui faire perdre. — 687 *A* Guiron. — 688 *A* diron *F* dy on. — 692 — *D* (f° 45 v°) *rubr.* Comment les femmes sont ennemies a leur maris. — 696 *A* Cest signe que; *F* elle. — 708 *DM* oseroit. — 717 *F* en print. — 720 *DLMF* apporta.

Uxor Guidonis. Si quam capis, ustus amen! sis.

Si mea sponsa meos propter me fellea rodit,
Pungit et odit eos, sequitur quod me magis odit.
Nulla viro strages crudelior est inimico
Privato. Quid ages ergo? Caveas! tibi dico.
Est inimica viro mulier. Quod conditionis
Sit talis, miro patet exemplo. Salomonis
Jussu mandatur, quod quisque senex moriatur
Annorum centum; super hoc favor ipse parentum
Quenquam non vincat, ne jam caput inde relinquat
Regi turbato. Mandato sic publicato,
Frangens edictum quidam sub clave latenter
Incluso victum patri dat sufficienter,

Après 891 rubr. dans le texte : *Quod uxores inimice sunt viris suis.* — 903 *Incluso*, ms. *Inclusum*.

Encontre le commandement
Luy administroit assés vivres.
Le pere luy apprist ses livres;
Sages fu en loys et en droit
Plus que nul qui soit orendroit.
Le roy par sa subtilité
En voult sçavoir la verité
Et enquerir dont ce venoit.
Sur perdre le fief qu'il tenoit
Par adjournement le manda
Et luy enjoinst et commanda
Que, quant seroit a luy venus,
Que il ne fust vestus ne nus,
N'a pié n'a cheval ne venist,
Son seigneur par la main tenist,
Son serf et son ami menast,
De son ennemi ordenast
Qu'avec les autres fust present.
Pour le servir de ce present
Le jeune homme s'appareilla,
A son pere s'en conseilla,
Et le preudom l'enseigna bien.
Son asne, son fil et son chien
Et sa femme luy fist conduire.
Bien luy scet moustrer et induire.
A court vint et dist: « Sire roys,
Je suy cy vestus d'une roys;
Cest asne, que je vous presente,
C'est mon serf, et ceste jouvente
Est mon enfant et mon seigneur,
Et si n'ay point d'ami greigneur
Que cest chiennet, bien l'ay prouvé,
Maintes fois l'ay ami trouvé. »
Le roy dist: « J'oy bien que vous dites,
« De ces choses estes bien quittes;
« Or amenés vostre ennemi! »
— « Sire, veés le contre mi. »
Au doit luy a moustré sa femme
En disant que oncques, par s'ame,
Plus grant ennemi ne senti.
Mais elle l'en a desmenti;
Il luy donna une paumée.
La femme ne fu pas pasmée,
Ains s'escria a haulte voix:

725 *F* sont. — 727 *F* pour. — 730 *M* sur peur de p.; *DLI* chief (*M* fief). — 731 *F* luy.— 734 *A* Quil luy monstrast des lois les us.— 742 *BF* sen *ACDM* se. — 750 *F* cest. — 759 *A* Adoncques luy monstra. — 763 *AB* paumee *CF* paulmée *D* pausmee *M* palmée.— 764 *manque D* (*se trouve dans LM*); *ABM* pasmee *CF* pausmee.

Patris consilio, cujus legit ipse quaternos,
Firmus judicio superat quoscunque modernos.
Hinc rex miratur Salomon. Ut tota sciatur
Hujus origo rei, motus rex hac ratione,
Sic injungit ei: « Feodi sub perditione
« Adducas tecum dominum cras huc et amicum,
« Non veniens ad equum tunc nec pedes, ac inimicum,
« Cum servo proprio. » Qui cras ascendit asellum,
Patris consilio, sponsam, puerumque, catellum
Adducens. « Dominus », inquit, « meus est puer iste,
« Servus et hic asinus, carusque canis. « Super hiis te, »
Inquit rex, « quitto; duc hostem! » Vir mulieris
Sumpto fert digito: « Rex, [quod] petis, ecce! » — « Fateris
« Falsum, » dicit ea, mentireque! » Vir ferit illam

909 *huc*, ms. *hinc*. — 910 *veniens*, ms. *venies*; *ac*, ms. *ad*. — 917 *mentireque*, ms. *mentirisque*.

« Sire roys, qu'est ce que je vois?
« Faites tantost ce larron prendre
« Aus fourches, enroer ou pendre,
« Ou le faites decapiter
« Et mettre a mort sans respiter.
« Il n'a poyeur en vostre empire,
« Il est d maulvais tout le pire;
« Certes, bien vueil qu'il vous appere,
« Comment il a enclos son pere
« Et nourri sur vostre deffense.
« Il a encouru grant offense. »
Lors le roy rist quant il l'oï
Et en son cuer se resjoï
Du cas devant luy advenu,
Et l'omme en fu moult chier tenu.
Tu qui cy lis pour toy esbatre,
Ne me fay pas en vain debatre,
Reçoy et pren parmi l'oreille
La moisson que je t'appareille.

Saint Ambroise nous admonneste
Par predication honneste,
Que nul ne doit autre prier
Ne enhorter de marier,
Pour les maudiçons qui en viennent;
Car pour mal conseillés se tiennent
Ceulx qui se boutent en tel ordre;
Ja ne cesseront de remordre,
Et maudient comme ennemis
Tous ceulx qui s'en sont entremis.
Dont ay je bonne entention,
Se je fay inhibition
A homme, qu'il ne se marie.
Freres tous d'une confrerie

767 *A* tost ce faulx l. pendre; — 768 *A* f. ou nyer ou prendre *B* ennoier et pendre *C* on roer ou p.; *DM* enroer *F* enrouer. — 778 *F* sen r. — 784 — *D* (fº 47 vº) *rubr.* Comment homme ne se doit point esmouuoir a prandre femme. — 789 *Quelques mss.* maudissons. — 791 *F* cel *M* cest.

Juxta maxillam. Truculentior ista Medea
Dicit : « Rex, quid agis? Istum suspende latronem!
« In triginta plagis non est pejor. Gedeonem fº 14 vº.
« Claudit in ede, suum patrem, jussum publicatum
« Frangens ipse tuum. » Rex ridens : « Ecce, probatum
« Est, » inquit, « quod ego jussi. » Carissimus inde
Is, prout ipse lego, fit regis. Cetera scinde,
Lector, et intentum capias. O, verbero ventum,
Si monitus cesses. Quas preparo collige messes!

Hortatur sanctus Ambrosius, ut moneatur
Nullus ad uxorem capiendam, cum vereatur
Ne post turbati maledicant inde jugati
Qui se junxerunt vel jungi premonuerunt.
Quapropter, lector, te certe nolo monere
Ut nubas; immo, dignum duxi prohibere.
Preterea fratres sumus omnes membraque Christi,
Sed debet jure frater succurrere fratri
Et membrum membro, si viderit hunc titubare,

Après 926 rubr. dans le texte, continuée à la marge : *Hic gratia* (?) *precedentium et subsequentium reddit plures casus quare nemo debet moneri ad uxorem capiendam.*

Et membres de Jhesucrist sommes.
Si est raison entre nous, hommes,
Que l'un doit l'autre conseiller
Et pour son profit traveiller.
Et qui son frere ne relieve
En sa conscience se grieve;
Ce nous tesmoigne l'Escripture.
Dont, pour eschever la friture
De mariage et la misere,
Je t'admonneste comme frere,
Que femme n'ayes espousée,
Vieille, moyenne ne tousée.
Je t'aime pour toy chastier
Par amour, sans autre loyer.
Si te pri, suppli et enseigne,
Ains que mariage te prengne,
Avise toy avant toute euvre.
Car l'Escripture nous descuevre,
Et raison le veult soustenir,
Que mieulx vault aux maulx prevenir
Que ce que les maulx nous previengnent
Ne que en leurs dangiers nous tiengnent,
Pour obvier aux grans perils.
Espoir que tu fusses peris,
Se descouvert ne le t'eüsse;
Ne cuidasses pas que j'eüsse,
Pour moy servir en l'escuelle,
Si griefs tourmens de mort cruelle.
Certes, trop traïteur seroye
Ou cas que je te cesseroye
De ceste mort signifier,
Qui tant me fait crucifier.
Je jur, pour ce que mieulx me croies,
Que cuer avroit plus dur que croies
Qui si me verroit tourmenter,
Qui se tendroit de lamenter
Et de plourer amerement.
Doncques est sages voirement
Cil qui par mes fais se chastie
Et par l'euvre que j'ay bastie,

810 *manque CD (un blanc dans D)*; *L* Pour nulle chose qui soit nee *M* Tant soit de beaute aornee *I* Et retiens bien ceste posee. — 815 *A* heure. — 817 *A* sousteine. — 818 *A* preueine. — 819, 20 *manquent A*. — 820 *manque CDL*, *M* Et pour les grans maulx qui en viennent *I* Sy le te dis ains que te viengnent. — 821 *M* peris. — 823 *C* tense. — 824 *A* Ne cuide pas que ie teusse; *BD* cuidasse *CFLM* cuidasses; *B* que je sceusse; *C* que je tensse. — 831 *DLMF* le c. *DI* croye. — 832 *A* Car; *F* Que aroies; *AD* croie. — 833 *B* cy; *CDMF* Qui se v. t. (*manque une syllabe*); *M* vouroit. — 834 *A* Et se t.

Aut est in culpa si possit eum relevare,
Ut scriptura refert. Quocirca premoneo te,
Ne sponsam ducas; ut fratrem frater amo te.
  Rursus ego te premoneo vigilanter et ante
Quam nubas, quoniam scriptura testificante
Est multo melius morbis ut preveniamus
Quam quod preveniant morbi, ne sic pereamus.
  Hec nisi detegerem tibi, posses forte perire
Ignorando mee mortis suspiria dire.
Proditor ergo nimis essem, si significare
Hanc tibi cessarem mortem qua tractor amare.
Ut credas, juro tibi quod lapidis cor haberet,
Heu! si non fleret mea qui tormenta videret.
Est sapiens qui se castigat per mea facta

938 *fratrem frater*, ms. *frater fratrem*. — 945 *ergo*, ms. *ego*.

Et qui fuit la mort preveüe,
Qu'il voit par devant sa veüe.
Las! je me tieng pour deceü
De ce qu'au premier n'ay eü
Docteur qui le m'eüst moustré.
Ne feüsse pas si oultré
Ne trait si bas com je suy ores
Et com j'atent a estre encores.

Quant le mari gist en la biere,
La femme et avant et arriere
Pense tousjours en son courage
De ravoir autre a mariage.
C'est coustume, quant elle pleure ;
Après troisjours n'attentquel'eure.
Se ses enfans veulent avoir
Leur part des biens et de l'avoir
Qui leur descent de par leur pere,
N'y a un qui ne le compere.
Elle leur est du tout contraire ;
En tençant leur scet bien retraire
Et dit : « Ja fusse mariée
« Se ne feüst vostre criée ;
« Trouvé l'ay ja trois fois ou quatre.
« Or me convient a vous debatre ;
« J'ay fait chetive porteüre. »
Et puis maudit l'engendreüre
Et leur dit que en leur despit,
Sans mettre terme ne respit,
Un a mari en prendera
Qui ses drois bien lui gardera ;
Et tant de marier se haste
Qu'elle en prent un qui tout li gaste,
Ses biens despent et dilapide ;
Ja n'y tendra ne frein ne bride ;
Tant com elle ait riens en grenier,
N'y lait ne maille ne denier,
Terre ne vigne qu'il ne vende,

844 *MI* Je ne f. ; *F* oustre. — 846 — *D* (fo 48 vo) *rubr.* Comment les femmes nouuellement vesues se portent. — 848 *A* La f. av. et puis a. ; *C* en auant. — 851 *manque D; MI* Ceste.— 855, 56 *manquent A*.— 857 *B* Celle.— 858 *AI* tenant *F* taisant. — 860 *A* Se ce ne f. v. c. ; *CD* Se ne f. v. c. *M* Si ne f. v. c. ; *B* f. pour v. c. ; *F* par v. c. — 861 *A* Trouuai. — 864 *C* lagendreure. — 866 *F* Sans riens y m. ne r. — 867 *A* Ung en son m. en prendra ; *D* aprendra. — 870 *AB* lui ; *DLM omettent* li. — 874 *A* Ni lait chose nulle ; *AC* lait *BDF* laist ; *D* me m.

Et qui previse mortis fugit omnia tacta.
Heu! cur non habui doctorem qui michi primo
Hec premonstrasset? Non essem stratus in ymo.

Dum jacet in feretro conjunx, uxor lacrimando fo 15 ro.
Cogitat ante, retro, cui nubere, quomodo, quando
Post spatium tridui poterit ; mos est mulierum.
Et si forte sui pueri querant sibi rerum
Patris semissem, fit eis contraria mater,
Dicens : « Ecce, quater, miseri! jam nupta fuissem,
« Si non essetis. Maledicta sit hec genitura !
« Nam vobis spretis capiam mea qui bene jura
« Integra servabit contra vos. » Mox capit unum,
Non opportunum, sed qui bona dilapidabit,

Après 952 rubr. dans le texte : *De mulieribus noviter viduatis qualiter se gerunt.*

Ne maison, que tout ne despende.
Lors, quant ainsi se voit atteinte,
A ses enfans en fait complainte,
Et pour son premier mari pleure.
Tels lermes, se Dieu me sequeure,
Qui blasment les maris derrains,
Condampnent la chaleur des rains;
Excuser ne les puet frivole.
Je croy qu'il n'est femme si fole
Com vefve femme reparée;
Ne se tient pas pour esgarée;
Souvent se renouvelle et change
Et prent cheveleüre estrange.
Elle se paint, elle se pigne,
Elle se farde, elle se guigne,
Maintenant veult, or ne veult mie,
Or amie, or est ennemie,
Or tence l'un, or tence l'autre,
L'un fait d'or et l'autre de piautre.
Et ja soit ce que par usage
Pluseurs y payent le musage,
Toutesfoys elle est trop rubesche :
La fleur lait et prent la flamesche;
En ce se monstre nice et sote;
Elle resemble l'escharbote,
Qui guerpist l'odeur des fleuretes
Et suit le chemin des charretes;
Es estrons des chevaulx se boute;
Et aussi com la louve gloute
Prent tousjours des louveaux le pire,
Aussi seult vefve femme eslire.
Las! jadis estoit aultrement.
Un an y avoit proprement
Que femme son mari plouroit
Et en lugubre demouroit.
Or n'y a mais trois jours d'espace ;
Ou se plus, querés qui le face !
Car si tost com son premier homme
Prent par mort son derrenier somme
Et est boutés dedens la terre,
La femme commence la guerre,
Ne ja nul jour ne cessera

880 *F* Telles. — 883 *M* le p. — 889 *C* peigne. — 890 *C* gneingne. — 891 *CDM* v. or m.; *CDLMI* maintenant m. (*I* nye). — 892 *AB* Or ayme; *A* et or *M* ores. — 894 *A* lautre fait. — 897 *AD* Toutesfois elle est *B* Toutesuoies elle est *CF* Toutesuoies est elle *M* Toutesuoies est trop elle r.; *A* rublesse *CM* rabesche. — 898 *AB* laisse *DM* laist. — 900 *C* le char botte. — 901 *B* lordeur. — 906 *A* sceit f. v. e. — 912 *A* Se pl. a q. *B* Et se pl. q. *M* pl. y a q.; *CL* quam le f. *D* quon le f.

Nummum post obolum, terras et tigna domorum.
Post queritur pueris sponsum lugendo priorem
Hec lacrimis veris, renum damnatque calorem.
Bestia tam fatua non credo quod inveniatur
Usquam quam vidua, quando noviter reparatur.
Pingens se renovat, alienos fertque capillos.
Vult, non vult et ovat, istos quia taxat et illos.
Tandem per morem licet optet quilibet illam,
Dimittit florem semper capiendo favillam,
Instar scrabonis, qui post flores ad equinum
Stercus se transfert; morem retinetque lupinum.
Ha! pro morte viri lugenda janque dabatur
Annus; sed luctus hodie nondum triduatur.
Immo, viro primo tumulato querit habere

972. *Instar*, ms. *Instrar*.

Jusques un autre en trouvera
Qui li puist ses bas rembourrer,
Car seule ne scet demourer.
Et ne cuidiés pas qu'elle porte
Noire robe qui pleur enhorte !
Ains vestira robe de soye,
Pour monstrer quelle soit de joye.
C'est honte, ne sçay que puet estre.
Il n'y a ne frein ne chevestre
Qui ja la peüst retenir.
Tousjours veult aler et venir ;
Jamais ne la tendroit close hom
Ne en chambre ne en maison.
Par tous lieux veult estre veüe,
Tant est de chaleur esmeüe.
Les vefves par ardeur effrontent,
Sur les maisons rampent et montent
Aussi com les raines d'Egipte ;
N'ont cure de lit ne de giste
S'il n'y a masle avecques elles ;
Qui cuidast qu'elles fussent telles ?
Saint Acaires ama mieulx estre
Des dervés et hors du sens quiestre
Que des vefves avoir la garde.
Il ot droit, qui bien y regarde.
Dervées sont et sans lien,
Si n'en voult estre gardien ;
Les vefves sont de put affaire,
Mais fol lié ne puet mal faire.

Les femmes quierent les eglises ;
Parées de diverses guises
S'en vont monstrant parmi la voye :
Chascune veult bien qu'en la voye.
Mais les reliques n'aiment gueres,
Les fiertres ne les saintuaires,
Non font elles le crucefix,
Car les cuers n'ont pas en ce fix.

919 *AB* son bas ; *CD* ses biens (*dans D corrigé en* bas) *M* s. rains. — 925 *M* Or est home ; *F* scet ; *D* le puist. — 929 *M* le ; *A* close hom, *les autres* cloison (*L* ciraison). — 933 seffrontent. — 935 *A* roinez *F* roynes ; *C* degiste. — 938 *M* Qnil. — 939 *F* acuaires. — 940 *ABCD* maistre *F* quiestre *M* estre. — 941 *M* Sil ne. — 946 — *D* (f° 50 v°) *rubr.* Comment les femmes visittent les eglises. — 949 *M* Sanz. — 751 *M* naourent. — 952 *AM* fierez *C* fraitres. — 953 *ABCF* Non *DLM* Ne f. ; *AB* les c. ; *A* crucefilz. — 954 *B* Car leurs nont ; *A* ficz *M* fis.

Femina mox alium, quia nescit sola manere.
Absit quod vestes lugubres deferat ulla,
Tristitie testes ; sed fertur serica pulla.
Proh pudor ! in thalamo vel in ede nequit retineri
Freno vel camo ; vult per loca cuncta videri.
Ardent vesane vidue, serpunt super edes,
Egipti rane quales sunt ; vix michi credes.
Nam minus excordis custos ratione gravatur
Quam vidue ; cordis demens, non illa ligatur.
Maluit hinc fatuis pus sanctus Akarius esse
Quam nostris viduis. Nequit amens victus obesse.

Querunt ecclesias mulieres ut videantur, f° 15 v°.
Non ut reliquias videant ; nam plus venerantur
Ecclesie clerum lascivum quam crucifixum,
Quam sacra, presbiterum ; cor habent hic, non ibi fixum.

979 *pulla*, ms. *bulla*. — 984 *custos*, ms. *cunctos*. — Après 987 rubr. dans le texte : *Loquitur de mulieribus ex qua causa visitant ecclesias.*

Plus aiment les clers et les prestres,
Pour ce les sievent en leurs estres;
N'y a nule qui s'en effroye.
Les ribauls y quierent leur proye,
Aucunes en mettent souvines;
Ce ne sont pas euvres divines.
Qui en l'eglise venderoit
Un cheval, il se mesferoit;
Mais assés plus est a deffendre
Que femme ne s'y doye vendre.
Elle fait de la Dieu maison
Bordel contre droit et raison,
Soubs ombre de sacrifier.
Pour ce ne s'y doit on fier.
Lasses femmes! qui n'ont vergongne
De faire si orde besongne,
Que ne deüssent besongner;
Le dire fait a ressongner.
Les freres des religions,
Venans de pluseurs regions,
De l'ordre noire, blanche et bise,
Nostre Dame en sa grant eglise,
Celle des Champs, et saint Wystace,
Et saint Victor dedens sa chasse,
Les Quinze Vins et saint Anthoine,
Les pardons cardinal Lemoine,
Saint Bernard et saint Honoré,
Le chevalier au frein doré,
Ou sepulcre de la grant rue,
Et saint Meyrri a col de grue,
Et saint Bon de bonne fortune,
Et saint Loup et sainte Opportune,
Saint Christofle, sainte Marine,
Saint Pol et sainte Katherine,
Saint Souplis, sainte Genevieve,
Saint Gervais, saint Jehan en Greve,
Saint Jaques de la boucherie,
Eloy de la savaterie,

958 *M* r. qui q. — 966 *ABL* contre dieu et r. *M* contre et r. (*il manque un mot*) *CDF* c. droit et r. — 969 *D* Laisse; *L* omet femmes. — 971, 72 *intervertis dans M.* — 975 *C* lorde. — 977 *F* Celler. — 980 *tous les mss.* p. du c.; *A* c. moigne. — 983 *F omet* grant. — 990 *mss.* et s. j. — 992 *A* Saint e. de chauelerie *BCDF* Eloy de la s. (*n'ont pas* saint) *M* Et saint e.; *D* chauaterie.

Querit in ecclesiis leno Veneris sibi predam,
Venales sociis quoniam prostant ibi quedam.
Si quod in ecclesia jumentum prostituatur
Vel vendatur ibi, nimis absurdum reputatur.
Sed magis absurdum reputo dum prostituit se
Venalem mulier ibi. Quid fit turpius ysse?
Prostibulum facit ipsa domum Domini, licet are
In templo velle fingat se sacrificare.
O! muliebre nephas! invadere nonne vereris
Que vix dicere phas est? Cur ibi talia queris?
Fratres et sancta Genovepha, beata Maria
De campis, sanctus Maurus, solemnia dya
Festaque sanctorum, benedictio, si bene censes,
Hec nostras dominas corrumpunt parisienses.
Hic loca ponuntur, mechus venit obvius ipsis;
Que supponuntur loculis in tramite fixis.
Me testem super hiis facit experientia; verum,
Si plures queris testes, ego do tibi clerum.

Saint Denis au pié de Montmartre
Et ou prieuré de la Chartre,
Saint Germain des Pres et d'Aucerre,
Saint Lorens, qui les dens desserre,
Saint Martin et saint Nicolas,
Font a nos dames grans soulas.
La vont les femmes catholiques.
Souvent visitent les reliques
Qui sont en la sainte Chapelle.
Chascune sa commere appelle
Ou autre de son voisinage.
Mieulx leur plaist le pelerinage,
Quant la voye est un peu longnete,
A saint Mor ou a Boulongnete,
Et aucune fois au Lendit,
Qui est en juin, si com l'en dit.
La sont les places designées
Et les journées assignées.
Egistus vient, qui les suppose;
Le surplus gist dedens la glose,
Ce scet on par experience.
S'on l'osoit dire en audience,
Le clergié le tesmoigneroit
Et leurs euvres enseigneroit.
Elles feignent nouveaulx miracles
En moustiers et en habitacles,
Combien que des pardons ne curent.
Mais nouveles voyes procurent
En obeïssant a Venus.
Pluseurs maulx en sont avenus.

Femmes tiennent eschevinage
D'espouser, de concubinage,
Et de Martin et de Sebille,
Et de quanqu'on fait par la ville.
Tout est au moustier recité,
Soit mençonge, soit verité.
L'une, qui fait son mari paistre,
Luy dit, quant il veult estre maistre:
« Fy ! chetif mari, rien n'en as;

999 *M* dames.— 1000 *AM* visitant. — 1002 *manque F.* — 1005 *manque CDLM; M après* 1006 : Ou il a belle voye et mette; *AB* longuette *F* loignette. — 1006 *L* mort; *L* boulogne. — 1011 *C* Et plus y v. *D omet le premier mot* (*il y a un blanc*) *M* Et la v. *I* Et puis vient la. — 1013 *CD* Se scet. — 1022 — *D* (f° 52 v° *rubr.* De ce meismes. — 1023 *M* treuuent. — 1026 *A omet* de; *AC* parmi *M* ou v. — 1031 *A* ny as *B* ne as; *M omet* rien.

Ecclesiis tribuunt miracula cuncta remotis,
Longius ut possint spaciari, nullaque notis.
Non curant veniam vel sanctos ecclesiarum.
Immo vovent, quoniam gaudent novitate viarum;
Nam mala plura sub hac umbra fecere frequenter
Plures quas novi. Sed dicere nolo patenter.
More scabinatum chorus exercet mulierum
Ecclesiis ; iterum dico quod in ore relatum
Est ibi : quitquid agit populi pars maxima ville,
Qualiter hic satagit cum Berta, qualiter ille
Cum Sarra; fari fons est et origo novorum
Phanum ; tractari solet illic morsque virorum.
Hec inquit : « Phy, phy ! quod vir michi predominetur ! f° 16 r°.
« Sunt mea cuncta, ciphy cum nummis, si famuletur
« Ipse michi, quippe quia mox sibi preparo litem,

1014 *frequenter;* le copiste avait écrit d'abord *sequenter*.

« Tous sont miens, coupes et henas,
« Or, argent, joyaulx et vaisselle.»
Puis luy va baisier la maisselle,
Bouche et menton tout environ;
Le cul li met en son giron,
Pour plus a son subgiet atraire.
S'il n'obeïst com debonaire,
Aux commandemens qu'on li baille,
Il avra tençon et bataille.
Ainsi tiennent souvent leur senne
Agnès, Bietrix, Berte et Jehanne.
La n'est entre elles rien celé,
La est le secret revelé.
La devient chascune maistresse
D'estre jangleuse et tenceresse.
Trop mieulx seroit du remanoir
Et filer dedens leur manoir.
L'une veult amer par luxure,
L'autre a son mari fait injure;
Dire ne sçay, se m'aïst Dieux,
Laquele de ces deux vault mieulx,
Ou la femme luxurieuse
Ou la mouller injurieuse.
On voit que femme qui fornique
Seult faire a son mari la nique;
Bien le scet chuer et flater
Et aplanoyer et grater,
Et, en decevant, par coustume
Le blandist et oste la plume;
Et l'autre en mi le vis luy crache,
Le fiert et ses cheveux esrache,
Et luy fait souffrir tant de coups
Que mieulx luy vaulsist estre coulx.
Un vaillant acteur nous recite,
Que femme qui mari despite
Vault pis et plus est felonesse
Que n'est tigre ne leonesse.

Les femmes sont trop merveilleuses
Et par nature semilleuses;

1033 *F* Or et a.— 1041 *M* treuuent. —1042 *FM* beatrix.— 1050 *A* forment jure.— 1052 *F* le m. — 1056 *A* Fait a son bon mari. — 1057 *A* couer *B* tirer. — 1060 *F* lui oste; *C* hoste. — 1064 *M* li venist; *F* coulps. — 1065 *C* racite. — 1066 *F* son m. — 1068 — *D* (f° 53 v°) *rubr.* Comment femme veult que le mary lui obeisse.

« Me gremio quippe ponens, nisi se michi mitem
« Det pro velle meo. » Tunc altera : « Sic agitare
« More virum soleo, lites pugnasque parare. »
Si qua novella modum rixandi nesciat, ista
Per dictam synodum statim fit summa magistra.
Sic, mediusfidius, est quod mea sponsa moretur
In thalamo melius quam quod per templa vagetur.
Non mecharetur tamen, utpote frigida turpis,
Sed rixaretur rediens. Quis enim patitur pis,
Aut vir rixose conjunx aut luxuriose?
Esset quam mecham pejus tibi dicere nequam;
Servit mecha viro, bello necat altera diro.
Excutit hec plumas, trahit unguibus illa capillos.
Quam pugnis cedi mallem decies fore wilhos.
De nequam recitat quidam laudabilis auctor
Quod gravis illa viro fit et orba tigride pejor.

1025 *Me,* ms. *In.*— 1027 *pugnasque,* le signe de *que* s'y trouve deux fois.— 1030 *mediusfidius,* ms. *mdeusfidius.* — 1034 *cunjunx aut,* ms. *aut conjunx.* — Après 1040 rubr. *Quod mulieres ex natura sua nituntur scire omnia virorum secreta.*

De tel condicion sont toutes.
Elles veulent sçavoir les doubtes,
Les temps, les momens et les poins
Par lesquels sont les homes poins,
Et les causes parfondement,
Du chief jusques au fondement,
Ou, pourquoy et en quel maniere,
Quoy, comment, avant et arriere,
Dont vient, ou fu, tout a leur aise.
S'il advient que l'homme se taise,
La femme luy imposera
Que mauvais avoutre sera,
Et luy fera souffrir ahan,
Posé qu'il fust un saint Jehan.
Dont je viengne et ou que je voise,
Je ne puis eschaper sans noise.
Perrette veult et si commande,
Que je responde a sa demande;
Les causes enquiert de ma voye;
Mais ne cuidiés qu'elle me croye,
Pour excuser ne pour jurer.
Certes, j'ay dur a endurer;
Moy desment a chascune pause;
Et puis elle faint autre cause
Et me met sur autre chemin.
On ne pourroit en parchemin
Descripre le mauvais malice
De leur desroy ne de leur vice.
Brief, toutes sont teles trouvées.
Mais quant ne sont prises prouvées,
Ja leurs maris rien n'en sçavront,
Tousjours droit pour elles avront;
Posé que bien soyent veües,
Faingnent les choses non sceües;
Trop bien se scevent excuser
Et leurs maris faire muser.

Quant il y a chose secrete
De cy jusqu'en l'isle de Crete,
Il convient que femme le sache.
Lors prent son mari, et le sache,
Et le maine desur le lit,
Et feint que vueille avoir delit;
Lors son mari baise et acole

1071 *DF* teles. — 1073 *C* Les m. le t.; *F* Les t.; *AB* moiens. — 1074 *C* lesquieulx. — 1077 *M* Et p.; *A* ou *B* ne. — 1078 *A* Quant c. av. ou. — 1079 *A* fait. — 1082 *M* avontire fera. — 1085 *AM* Dont je vien; *F* Dont que je v.; *B* et ou je v. — 1090 *M* c. pas. — 1097 *B* la m. — 1098 *A* desfroy. — 1099 *BM* sont toutes. — 1100 *D* prise trouuees. — 1102 *B* elle. — 1106 — *D* (f° 54 v°) *rubr.* Comment femme desire sauoir ce que son mary scet. — 1108 *CM* jusques. — 1111 *F* lamaine *CD* la maine. — 1113 *C* acoulle.

Nature mire mulieres sunt, quia cuncta
Nituntur scire subito, momentaque, puncta,
Indagando, loca, tempus causasque profunde,
Cui, quid, ubi, quo, qua, cur, quando, qualiter, unde.
Si vir enim taceat, dicet mulier quod adulter
Est, quamvis ille meritis Baptista sit alter.
Vadam vel veniam, Petra vult et precipit edi
Causas atque viam totam. Sed vix mea credi
Possunt verba. Licet ego jurem per crucifixi
Corpus, mox dicet quod ego mendacia dixi;
Postea fingit iter aliud causas aliasque.
Ut loquar hic breviter, tales fore judico quasque,
Quod sua facta viris nonquam dicunt nisi visa,
Fictis tunc miris, sponsorum voce recisa.

Et luy dit par fainte parole :
« Je ne sçay que l'omme ressoingne;
« Car, si comme Dieu le tesmoingne,
« Pour femme laisse peré et mere;
« C'est tout un, si com je l'espere,
« C'est une char; bien est possible;
« Car d'un lyen indivisible
« Dieu les lia et les conjoinst,
« Pour estre ensemble plus fort joint.
« Doncques doit bien tout home faire
« Quanques a sa femme doit plaire. »
Adonc luy gravonne le chief,
Et puis le baise de rechief,
Et par dessoubs luy se souvine,
Et, courbant les reins et l'eschine,
Le vaisseau charnel luy apreste,
En disant : « Je suy toute preste
« De faire quanque tu commandes;
« Prouvé est, se tu le demandes.
« Je te pri doncques que mien soyes;
« Tout un sommes, et toutesvoyes,
« Si com Dieu dit, vueilles, non vueilles,
« Tu es mien, quoy que tu t'en dueilles,
« Par raison, si com il me semble. »
Et quant ils approuchent ensemble
Et elle sent bien par l'arsure,
Que l'omme se muet a luxure,
Lors se joint a luy pis a pis,
Non obstant sarge ne tapis,
Et luy dit : « Vecy, je te donne
« Tout quanque j'ay, je t'abandonne
« Et cuer et corps et tous mes membres;
« Si te pri que tu t'en remembres,
« Tu es mon mari et mon sire.
« Or me di ce que je desire;
« Dire le pues hardiement;
« Certes, Dieu scet bien se je ment.
« J'ameroye mieulx a grief peine
« Mourir de male mort soudaine,
« Que je tes secrès revelasse.
« Jamais ne le feroye, lasse !
« Tu sces bien quele m'as trouvée;
« Par pluseurs fois m'as esprouvée,
« Mon doulx ami, mon homme sage;
« Or me di, pourquoy ne le sçay je?
« Quanque tu scès doy je sçavoir.
« Ja autre ne le sçara voir. »
Lors le rembrace et le rebaise
Et l'aplanoye et le rapaise.
Elle le blandist et le flate,
Jouxte luy se joint toute plate;
Puis luy dit : « He! que je suy fole
« Et chetive, quant ma parole
« Ne prises et que n'en tiens compte!
« Lasse! bien doy avoir grant honte,
« Quant amours ainsi me desvoient.
« Se mes voisines le sçavoient,
« A bon droit seroye fustée,
« Se ceste euvre estoit racontée
« De ce qu'entre nous deux feïsmes.
« Je t'aime plus que moy meïsmes,
« Je fay les autres femmes serves,
« Et tu tes secrès me reserves!
« Et je te di quanque je sçay
« Ne oncques rien je n'en lessay.
« Les autres femmes mieulx se cuevrent,

1117 *C* et p. et m. — 1118 *CDM* Cest tout homme. — 1119 *B* un ch. — 1120 *A* l. si inuisible. — 1122 *AB* Dont il sont ensemble (z) conjoint; *C* Plus estre e. *D avait la même leçon, mais a changé* Plus *en* Pour; *M* plus j. — 1123 *D* Dont. — 1125 *D* Adoncques; *M* le g. — 1126 *C* lui b. — 1127 *M* deuant. — 1130 *A* Pour luy faire meilloure feste. — 1131 *C* tant que tu me c. — 1133 *B* mieulx s. — 1135 *AB* ou non. — 1137 *DM omettent* il. — 1140 *A* lomme sesmeut a l. *C* Que se met a la l. *D* Que se met a l. *M* Quil se meut a l. — 1142 *A* la s.; *ACDM* ou t. — 1143 *BM* veez cy; *M* que je. — 1145 *A* Coeur corps et tous mez autrez m. — 1148 *B* se je te d. *C* ce que je te d. — 1151 *CDM omettent* a; *F* grant. — 1153*B* se tes s. — 1155 *M* ma t. — 1158 *AC omettent* le. — 1161 *DCFLMI* lembrace (lembrasse); *A* le baise. — 1162 *A* laplanie *C* la plouoye. — 1163 *F* Et le. — 1164 *CDM omettent* se. — 1167 *A* et nen tiens nul c. — 1168 *A* Certes. — 1174 *ABF* tayme plus *CDM* tayme mieulx.

« Car leurs secrès pas ne descuevrent;
« Elles sont sages de ce faire.
« Mais je suy fole et debonnaire,
« Quant vers vous ainsi me demaine;
« Et seule amour a ce me maine. »
Quel est le signe qui plus touche
Que le don de cuer et de bouche?
Se l'omme la veult approuchier,
Elle luy deffent le touchier,
Arrier se trait, le dos luy tourne,
Et pleure comme triste et mourne;
Semblant fait que soit moult troublée.
Lors est la riote doublée;
Un peu se taist et puis souspire,
Et en hognant luy prent a dire,
Quant elle s'est un peu teüe :
« Lasse! com je suy deceüe !
« Je n'en puis mais se je me dueil;
« Quanque cest homme veult, je vueil.
« Dieux scet que son vueil mien seroit,
« Et il pour moy rien ne feroit.
« Je sçay bien que ce qu'il me cele
« A toutes autres le revele.
« Qui dit que l'omme soit eüs
« Par femme, il ment com deceüs.
« Deceüe suis en ce point :
« Je t'aim, et tu ne m'aimes point;
« Tu n'es pas mien, mais je suy toye.
« Dont par amour t'amonnestoye,
« Que si grant plaisir me feïsses
« Que ce que je requier deïsses;
« Car, quanque je sçay te diroye,
« Ne pour mourir n'en mentiroye.
« Lasse! je suy ta chamberiere;
« Je vouldroye estre bien arriere,
« Noyée dedens une fosse;
« La chose seroit par trop grosse
« Que je te pourroye celer;
« Et rien ne me veulx reveler!
« Je te ser si comme seigneur,
« Comme tres bon ou un greigneur,
« Et tu me fais la sourde oreille!
« Nostre amour n'est mie pareille. »
L'omme s'esbaïst et se pense;
A l'encontre ne scet deffense,
La malice n'aperçoit mie;
Si luy dit : « Qu'avés vous, amie?
« Je vous pri, tournés vous de sça :
« Si courrouciés ne fu piesça
« Com je suy de vostre clamour;
« Je vous aim de loyal amour.
« Il n'est chose qu'aye tant chiere. »
A son mari tourne la chiere
Et puis luy tent bouche et poitrine.
Bien le deçoit par sa dottrine.
Tant ly requiert, tant ly supplie
Qu'il luy dit tout; si fait folie;
Car depuis est dame et maistresse,
Et il est serf a grant destresse.
Perrette veult que tout ly die;
A moy courroucier s'estudie;
Se je fail, croire m'en poés,
Traitié suy si com vous oés.

Homs qui o femme s'acompaigne,
Est si chargiés de sa compaigne

1184 *CF* seul; *M* a tous. — 1185 *A* Car cest. — 1186 *B* Qui; *A* le don, *les autres* de don. — 1187 *CDM* le. — 1188 *BCDMF* la t. — 1194 *B seul* huignant *A* grignant *CDFM* rungant (rongant). — 1204 *C* il mont. — 1205 *A* Deceu suis je *CD* De ce suis *M* De ce suis je. — 1212 *A* ne men tairoie. — 1219 *F* ser; *AB* comment (come) mon s. — 1236 *A* Qui l. *C* Si l. *DM* Que l.; *CDMFI omettent* tout (*I* en f. grant f). — 1237 *F omet* dame et. — 1240 *AC* sestudie, *les autres* estudie.— 1242 — *D* (fo 56 vo) *rubr.* Coment home marie ne puet vacquer ou seruice nostre seigneur.

Uxorem vir habens Domino raro famulatur; fo 16 vo.
Partibus occiduis ideo non presbiteratur.

Après 1054 rubr. *Quod vir conjugatus propter onera conjugii vacare non potest dei servitio.*

Qu'a Dieu gueres servir ne puet;
Ailleurs entendre luy estuet.
Le cas est assés evident;
Dont, es parties d'Occident
N'y a prestre qui femme tiengne,
Que inconvenient n'en viengne.
Comment puet homs a Dieu servir
Qui femme se veult asservir?
Envis, selon m'entencion,
Y puet avoir devocion;
Car tousjours a plus de mil cures,
Qui ly sont grieves et obscures.
Empeschiés est en sa pensée :
Il veult complaire a s'espousée;
Querir luy fault vestir et vivre;
Et si n'est pas pour ce delivre;
Il convient penser du mesnage;
Souvent est troublés en courage,
Souvent y a entre eulx discorde.
Droit canon dit, que mal s'acorde
La harpe o le salterion.
Si fait Robin a Marion.
Homs sans femme puet mieulx entendre
A servir de cuer souple et tendre
Nostre Seigneur en sainte Eglise
Que ne fait cil qui femme a prise.
Pour ce jadis s'en escondi
Un marié, qui respondi :
« Je ne puis aler a la cene
« Ou Dieu nous appele et assene,
« Car je suy de femme espousés;
« De maulx liens me suy bousés. »
Ceste cene nous senefie
Souper en pardurable vie.
A la table de paradis
A peine en y avra il dix
De ceulx qui ainsi se marient,
Puisque femmes les contrarient.
Liseur, pour qui je me traveille,
Enten ces mos, ton cuer esveille !

1245 *M* Car. — 1246 *D* Ailleurs leur e. e. — 1250 *A* il nen v. — 1252 *AM* Qui a f.; *A* v. a.; *les autrs mss.* Qua f. se v. a. — 1255 *CDL* mal c. *M* males. — 1256 *C* devenuz o. *D* deuenes o. *L* dures et o. *M* deues et o. — 1263 *CDLMF ont ici vs.* 1264. — 1264 *CDLMF* Le tympanon (timpanam) ou (au) decacorde. — 1265 *ABCDL* ou le s. *M* h. au saltarion; *A* sartrelion *L* serterion. — 1266 *A* Avecques trompes et bedon; *CD* ou m. — 1271 *A* se e *M* sen e. — 1273 *F* ceine. — 1274 *M* acene. — 1276 *M* Des m. — 1277 *M* senne. — 1280 *FM omettent* il.

Qualiter intentus Domino famulabitur ille,
Cum variis curis agitetur mens sua mille,
Ut sponse placeat? Victum, vestes dominique
Preparat, innumeris rixis tractatus inique.
Hec ideo canon duo concordare stupescit,
Cum chitara quod psalterium bene ludere nescit.
Vir sine conjuge que Domini sunt cogitat atque
Diligit, ut Paulus ait experientia datque.
En uxoratus sic respondit : « proficisci
« Ad cenam magnam nequeo, sponsam quia duxi. »
Ecce, per hanc cenam celorum significatur
Regnum; sicut enim Domino testante probatur.
Ergo, lector, in hiis tibi corde cave vigilanti,
Nec michi, sed Domino credas hoc testificanti.

1062. Ce vers avait été omis, a été rétabli par le copiste à la marge; *psalterium*, ms. *pslaterium*. — Après 1070 rubr. *Quod mulieres naturaliter sunt inobedientes.*

Ne m'en croy, ne point ne t'y fie,
Mais croy Dieu, qui le certifie.

La femme d'obeïr n'a cure,
Ains est de contraire nature;
Tout quanqu'on luy deffent veult faire;
Prouvé est par maint exemplaire.
Uns homs, qui fu de grant prudence,
En voult faire l'experience,
Pour sçavoir qu'il en advendroit.
Mais il pecha en son endroit.
Pur venin quist et amassa
Et le destrempa et brassa
En un vaissel secretement.
A sa femme dist proprement :
« Je te deffen que tu n'approuches
« Ce vaisselet, que tu n'y touches;
« Si tu en goustes, tu mourras,
« Ne ja eschaper n'en pourras. »
Puis s'en ala en ses affaires.
Et la femme n'atendi gueres;
Point ne redoubta le faissel.
Seule s'en ala au vaissel
Et en but contre la deffense.
Ce luy fu mortelle despense,
Elle en mouru soudainement.
Dont je requier Dieu plainement,
Que les autres ainsi perissent,
Qui a leurs maris n'obeïssent,
Et que toutes après s'en aillent,
Afin que les riotes faillent.

Orpheus sçavoit la theorique
De tous instrumens de musique.
Sa femme, Erudix appelée,
Estoit en enfer hostelée.
Orpheus, pour ravoir sa consorte,
Ala vers enfer, a la porte.
La monstra sa menestraudie
Et joua par grant melodie.
Quant le roy d'enfer l'entendi,
A Orpheus sa femme rendi,
Mais ce fu par tele maniere,
Que, s'elle regardoit derriere,
Que retourner la convendroit
Et que jamais n'en revendroit.
Orpheus luy disoit : « Doulce amie,
« Je vous pri, ne vous tournés mie ! »
Erudix griefment perdi en ce
Que ne voult faire obedience
Et enfrainst la condition
Encontre l'inhibition.
En tenebres fu remenée
La fole, de male heure née.

1286 — *D* (f° 57 v°) *rubr.* Comment les femmes sont inobediens. — 1291 *M* cest. — 1295 *M* Par; *A* print. — 1298 *AB* promptement. — 1301 *M* Dont. — 1303 *AM* a ses a. — 1304 *AB* Mais. — 1310 *A* pry a d. — 1319 *AB* auoir. — 1321 *F* menestrodie. — 1324 *A* La f. a orfeus r. *B omet* A. — 1327 *F* retruder. — 1329 *AB* dit. — 1330 *CDFM* que ne retournes m. — 1331 *F omet* perdi. — 1335 *AC* ramenee. — 1336 — *D* (f° 58 v°) *rubr.* De ce meismes.

Non paret sitiens vetitum mulier. Recitatur,
Quod quidam sapiens, an sic sit ut experiatur,
Sponse clam posito dicit sub vase veneno :
« Ne pereas, fugito vas hoc, et sis sine freno
« In reliquis. » Vir abit, illa sola remanente,
Que mox vase bibit; dempto perit inde repente.
Sic pereant, pereant alie, parere maritis
Nolentes ! pereant, ut desint tedia litis.
Orpheus a baratro sponsam traxit cytharedus,
Sed detrusa retro fuit, appositum quia fedus
Fregit stulta cito contradicente marito.

Un roy poissant et renommé,
Assuérus estoit nommé,
Qui regna en Perse et en Mede,
Oncques ne pot mettre remede
Que sa femme, pour sa puissance,
Luy voulsist faire obeïssance.
Vasty avoit nom la roïne;
Par orgueil tourna en ruïne.
Le roy fist un jour moult grant feste;
Couronne d'or mist sur sa teste;
La fu moult grant la baronie;
Chascuns y mena sa maisnie.
Vasty par grant solemnité
Celebroit sa festivité.
Avec elle les dames furent,
Parées si comme estre durent.
Le roy l'y manda que venist
Et compagnie luy tenist,
Pour faire la feste valoir.
Vasty mist tout en nonchaloir,
Ne voult aler a sa semonse.
Quant le roy oï la response,
Comment elle luy refusa,
Envers ses barons l'accusa;
A eulx se plaint de s'espousée;
Par leur conseil fu deposée;
Hors du royaulme la bouterent,
Aux autres exemple monstrerent,
Pour l'orgueil des femmes plaissier
Et pour leurs cornes abaissier,
Qui font les homes esblouer.
Et pour ce doit on bien louer
Tous ceulx qui par leur industrie
Ont de leurs femmes la maistrie.
Mais on en treuve peu en France;
Les hommes y sont en souffrance,
Et les femmes y seignourissent
Et commandent et establissent.
Las! au royaulme trop a blasme
Qui euvre par conseil de femme;
Trop a de maulx en leur embuche;
Le roy chiet, le peuple trebuche,
Tout y va a perdition,
A mal et a destruction.
Eve plus tost la main tendi
Au fruit que Dieu li deffendi,
Que s'il abandonné l'eüst
Et que du prendre li leüst.
La femme Loth mal se garda,
Quant par derriere regarda
Sodome, la cité bruïe,
Dont ele estoit hors affuïe.
Un ange, qui les conduisoit,
De par Dieu la femme induisoit,
Que plus illec ne sejournast
Et que point ne se retournast,
Que mal n'en venist prestement.
Contre son amonnestement
Retourna pour veoir la flamme;
Roide devint come une lame

1337 *F omet* et. — 1339 *CDFM omettent* en. — 1345 *F* mon g. — 1347 *A* fu la noble b. *B* moult noble b. *F* grande b. — 1349 *C* felloniete. — 1350 *B* sa f., *les autres* la f. — 1352 *A* elles d. — 1353 *M* la m. — 1358 *BM* sa r. — 1361 *FM* despousee *C* de se e. *D* de cest e. — 1364 *DFLM* exemples. — 1376 *D* Quant; *F* p. le c. — 1377 *M* bouche. — 1379 *F* perdicon. — 1381 *A* La femme p. t. m. t.; *B* Que p. t. la. — 1384 *F* li eust *M* le lieust. — 1395 *CDM* place *B* fame. — 1396 *C* glace (*DM* lame).

Eva per illicitum fructum probat insaciata
Quod mulier vetitum cupiat faciatque negata.
In salis effigiem divina potencia mutat
Sponse Loth faciem, quoniam parere refutat,
Aspiciendo retro comburi criminis urbem.
Aera ne turbem, non claudo cetera metro.

Et fu muée en une pierre.
Ce seroit grant bien, par saint Pierre,
S'ainsi devenoient roidies
Les femmes plaines de boidies.
Quant bien ne veulent retenir,
Ainsi leur puist il advenir !
Je le di pour Perrette seule,
Et pour avoir paix a sa gueule,
Et pour les autres mal aprises.
De cest vice sont si esprises
Qu'on ne les en pourroit oster.
Et pour ce fait bien a noter,
Que la femme est de tel merrien
Que pour l'homme ne fait mais rien,
Mais en despit de luy fera
Quanque il luy deffendera.

Ainsi com le sens me varie
Ma parole me contrarie,
Disant que femme est envieuse
Mesdisant et malicieuse.
Qui vouldra savoir la convine
D'une femme ou de sa voisine,
Si die qu'elle est bonne et belle,
Doulce, simple, plaisant et telle
Qu'on la doit louer et amer;
Par les autres l'orrés blasmer
Et ses vices ramentevoir.
Lors fait envie son devoir;
Celle haïne est vil et orde;
Il n'y a cele qui ne morde,
Quant des autres oient bien dire;
Tant sont pleines d'envie et d'ire.

1399 *M* roides. — 1400 *F* Le f.; *A* bourdies *DL* bourdes *M* boides. — 1406 *A* ces; *AB* vices. — 1407 *CF omettent* en, *dans C* en *a été rétabli plus tard.* — 1409 *A* mesrien *CD* marrien *F* merrain *M* merrem. — 1412 *A* Trestout ce quil l. deffendra *B* Tout ce quil; *C* on l. — *D* (fo 60 vo). *rubr.* Comment les femmes sont enuieuses. — 1414 *C* contralie. — 1422 *CD* Pour. — 1425 *BM* viz *C* vix et ordre *D* vil *F* vils. — 1426 *C* quil.

Sic utinam petra fieret quecunque rebellis !
Dico pro Petra, quia tunc essem sine bellis. fo 17 ro.
Taliter innatum dictum facinus mulieri
Est et mussatum, quod jam nequit inde moveri.
Si vir vult quod agat uxor sua quid, prohibeto
Illi ne faciat, id aget mox conjuge spreto.
Quod scio testificor, si fas est dicere verum.
Ut semper faciant vetitum mos est mulierum.

Ut varior, varie sermo meus hic variatur.
Claves invidie mulier gerit. Ecce probatur.
Si vicium scire vis cujusdam mulieris,
Hanc aliis mire fore dignam testificeris.
Mox hujus vicia dicent alie tibi, mote
Invidia nimia; presertim compatriote
Sese dente solent mordaciter alterutratim
Rodere, quippe dolent propter preconia, statim

Après 1095 rubr. *Quod mulieres sunt invide.* — 1102, *alterutratim,* ms. *alteruratrim.*

Chascune het en verité
De l'autre la prosperité.
S'il y a une coustumiere
De seoir au moustier premiere
Ou d'aler devant a l'offrande,
Il convient qu'ele soit bien grande,
Se son fait vouloit frequenter
Sans rioter ne tourmenter.
Souvent grans batailles en sourdent;
Celles qui d'envie se hourdent
Ne veulent pas ainsi souffrir
Que premiere deüst offrir.
Et qui veult paix, si se pourvoye
Que, quant femmes vont par la voye,
Que son salut ne rende a une,
Mais salutacion commune
Face a toutes en audience,
Avec signe d'obedience;
Car qui toutes ne les salue,
Mauldit sera de fievre ague.
Il n'est femme qui soit en vie
Qui sur pareille n'ait envie;
A ce nature les encline.
Chascune cuide sa voisine
Mieulx parée, dont il li poise;
Au mari en revient la noise.
« Chetif mari, » ce dit la femme,
« Tu as grant honte et grant diffame,
« Quant tu me tiens ainsi vestue
« Que je n'os aler par la rue. »
Lors pleure, non mie de cuer.
Le mari li dit : « Doulce suer,
« Qu'avés vous qui ainsi plourés?
« Pourquoy ainsi vous acourés? »
— « Certes, sire, j'ai bien raison;
« Je demeur nue en la maison,
« Et mes voisines sont ornées,
« Bien et noblement ordonnées.
« Se ce qu'a moy affiert eüsse,
« O les greigneurs estre deüsse;
« Si me convient ainsi remaindre,
« Et semble que soye la maindre. »
Or est il doncques necessaire,
Que le mari li face faire
Robes, et joyaulx aprester;
Car il n'oseroit contrester,

1433 *M* premiere. — 1436 *M* ou en t. — 1440 *DM* premier; *F* voit o. — 1448 *A* soit il. — 1449 *C* quil. — 1450 *B* Que; *B* naist *CDM* neust (*dans C ce vers est au bas de la page*). — 1454 *C* rendent. — 1458 *C seul* noz, *les autres* nose; *CDM omettent* la. — 1462 *DMI* atournez. — 1464 *A* demeure n. en m. — 1465 *BCDLMF* aournees. — 1466 *A* Et bien et n. parees. — 1470 *F* je soit. — 1474 *F* ilz noseroient.

Fingentes mira; faciunt hec livor et ira.
Semper in alterius prosperitate dolet
Uxor, et injusto carpere dente solet.
Est livor nimius mulierum; cuique videtur
Quod sua nobilius semper vicina paretur.
Damnat ob hoc sponsum, cui dicit : « Vir maledicte,
« Ausa foras non sum proficisci. » Postea ficte
Plorat. « Pulcra soror mea », dicit vir, « quid habetis? »
— « In lare nuda moror; vicinam quanque videtis
« Nostram nobiliter ornatam; grandior esse
« Deberem, breviter, ego sum minor. » Inde necesse
Est, aut ut vestes uxori comparet ille,
Aut quod quottidie patiatur jurgia mille.

1109 *sponsum*, ms. *sponsam*.

Pour ce que, s'il y avoit faulte,
La tençon trouveroit trop haulte.
De la chanvre et du lin estrange
Vourroit chascun jour faire change,
Et dit souvent, que c'est merveille,
Qu'a sa voisine n'est pareille
Et que sa vache a meilleur pis;
Ce dit quant ne scet dire pis.

Femmes, ce nous dit l'Escripture,
Sont toutes de froide nature.
Le froit estreint, c'est chose clere;
Doncques est toute femme avere
Et fondée sur avarice.
N'y a brehaigne ne nourrice
Qui soit point plus froide du masle.
Lau nostre droit de femme parle,
Pour trop avere la tesmoingne.
Il ne luy chaut, mais qu'on luy doingne;
De ceulx qu'elle tient en ses bras
Veult avoir l'argent et les dras,
Voire de son appartenant;
Ou ele est tele et si tenant,
Qu'autant se vouldroit esforcier
D'une pierre au doit escorchier
Com de tirer de sa gaïne
Denier, maille ne poitevine.
Pour petit don consentira
Aux rogneus et escondira
Un noble et luy sera rebourse.
Elle aime mieulx la bonne bourse
Que ne fait celuy qui bien l'aime

1476 *A* tourneroit bien h. *M* commenceroit h. — 1477 *A* De la tenchon et lien. — 1478 *F* pour; *AB* eschange. — 1480 *BFI* Que. — 1482 — *D* (f° 61 v°) *rubr.* De auaricia. Comment femes sont auaricieuses et conuoiteuses. — 1486 *A* Or dont *B* Doncques *CDLMFI* Dont (*vers de 7 syllabes*). — 1489 *B* marbre. — 1490 *A* La ou le d.; *F* des femmes. — 1491 *F* Pour cho. — 1497 *F* vauroit. — 1504 *M* m. aime. — 1505 *F* mieulx; *A* b. aime.

Alterius lina taxans canabumque gravatur,
Cum res vicina semper melior videatur.
Fertilior seges est alienis semper in agris
Vicinumque pecus grandius uber habet.

Frigida cum mulier natura debeat esse,
Et frigus stringat, est quod sit avara necesse; f° 17 v°.
Quod sit avara scio. Sed dum bene discutio rem,
Hanc non invenies maribus fore frigidiorem.
Jus iterum nostrum testatur quod sit avara;
Cor, pannos, ostrum raperet si posset; amara
Est ita, quod potius digito lapis excoriatur,
Vah! quam denarius ex hac vel picta trahatur.
Pro dono modico scabiosum nobiliori
Prefert mendico, prefert et munus honori;
Dummodo sit dives barbarus, ille placet.
Dantis personam non pensat, sed data dantis;

Après 1120, rubr. *Quod mulieres sunt cupide et auare.* — 1123 *sit,* ms. *sic.*

Et qui pour vray ami se claime.
Le don prent, du donnant n'a cure.
Telle est l'amour, elle mesure
Le don, combien il vault et poise,
Du cuer de l'amant ne luy poise;
Doncques est elle convoiteuse.
Combien est avaricieuse,
La quinte part n'en puis retraire.
La femme scet l'art pour atraire
Et pour les hommes attraper
Et pour leurs richesces haper.
Car se l'omme veult habiter
Avec femme pour deliter,
Quant elle sent la bourse plaine,
Lors joyeusement se demaine;
Pour l'argent cent baisiers li donne,
Langue, reins, cuisses abandonne
Au jeu mouvoir et exciter.
Si n'en vueil plus cy reciter;
Je ne vueil pas qu'on me mauldie
Pour parler de la ribauldie.
Fy, fy d'amours de fole femme,
Dont on pert corps, avoir et ame!
Fy de la delectation,

1506 *C omet* qui. — 1508 *CD* Tel; *C* et la m. — 1509 *F* Du don, *tous les autres* Le don. — 1510 *Tous les mss. ont* corps (*lat.* cor amantis). — 1512 *M* Combien que soit. — 1522 *M* La l.; *CDLMF* cuisse. — 1524 *A* Encor ne vueil tout r.; *F* ne v. cy pl. *M* Cy nen v. pl. r.

Ponderat illa bonam bursam plus quam cor amantis;
Non dantem, sed munus amat; metitur amorem
Ex dono; quantum donat amatur amans.
Ambitionis ego mulierum dicere partem
Quintam non possum; fallaciter invenit artem
Femina qua cupidi carpat amantis opes.
Dum cevens peragit vir opus, sentire crumenam
Ipsa viri satagit; quando scit eam fore plenam,
Tunc ea crissatur, operi quoque tota paratur;
Ut trahat argentum cum lingua basia centum
Donat, opusque citat, linguas et crura maritat;
Post stringit renes ficte suspiria dando.
Sic laqueat juvenes nostrosque senes aliquando.
Et licet absurdum sit verbo dicere levi,
Clunes ungue levi scalpunt, [parat inde (?) cadurdum]
Ut virge socie respondeat illud, et hora
Hore leticie; non cessant, desuper ora.
Inter denticulos simul utraque lingua salivam
Suggit, per modulos suggit, suggit recidivam
Ad linguam, dentes ceventis computat oris
Et barbam cum dente ferit sub spermatis horis.
Prompto post vino potus confertur utrinque
More columbino. Sed cetera, lingua, relinque!

1147 Incomplet dans le ms. *Clunes ungue leui scalpunt;* un lecteur a ajouté *perat inde cardurdum* et a écrit au-dessus *cadurdum scalpunt ungue levi.* — 1152 *ceventis*, ms. *tenentis.*

Qui tourne a condamnation!
La joye n'est que momentaine,
Perpetuelle en est la paine.
Il vault mieulx parler de Thobie.
Compains amis, or te chastie!
Avise ce que tu estoupes!
Le feu gist dedens les estoupes,
De cruele mort et amere.
Tu vois bien que femme est avere;
Peu en y a qui bien ne vueille
De son chier ami la despeuille.

Excuser me vueil en mes dis
Que des bonnes point ne mesdis
Ne n'ay voulenté de mesdire.
J'ameroye mieulx moy desdire
Qu'estre haï pour fol langage.
Dieux le scet et j'en tens mon gage,
Qu'envers femmes je n'ay haïne
Ne rien n'en di par attaïne,
Fors pour mon propos coulourer.
On ne pourroit trop honnourer
Les bonnes et les vertueuses.
S'aucunes en y a crueuses,
Qui usent de leur cruaulté,
Es autres a tant loyaulté
Qu'a mal faire ne s'offreroient
Ne vilain cas ne souffreroient;
Mieulx ameroient a mourir
Que nul deshonneur encourir.
Se je ment, je vueil qu'en me bate.
Il convient, puis que je translate,
Que je die ou que je me taise.
Pour ce suppli qu'il ne desplaise,
S'en c'est dittié suy recordans
Aucuns mos qui soient mordans.
Car de moy ne procede mie.
N'y a denrée ne demie
Qui ne soit trouvée es histoires
Et es anciennes memoires.
Esbatu me suy au rimer,
Si ne m'en doit on opprimer.

On dit femme luxurieuse :
Parole semble injurieuse,
A entendre de prime face.
Mais, sauve de toutes la grace,
Il convient dire ce qu'on treuve.
Et pour ce que ne soit contreuve,
Exemple vous en sera mis.

1535 *ABCF* escoutes (escouttes) *DM* tu estoupes. — 1537 *A* De tres c. m. a.; *B* c. amort; *C omet* et. — 1538 *AB* amere. — 1540 — *D* (fº 62 vº) *rubr.* Comment il ne veult point mesdire daucunes. — 1546 *A* jentent *BFL* jen tens *C* jatens *DM* je tens. — 1547 *F* femme. — 1554 *F* de l. — 1555 *B* souffreroient; *CD omettent* ne s. (a. m. f. o.); *M* m. f. ne vouroyent. — 1558 *A* Qua. — 1559 *D* mabatte. — 1564 *A* Daucuns. — 1565 *LI* procedent. — 1566 *A* desree *D* deniee *M* denier. — 1570 — *D* (fº 62 vº) *rubr.* Comment femmes sont luxurieuses. — 1572 *M* Pareille est a femme i. — 1574 *M* tous; *B* leur g. — 1575 *A* i. mettre. — 1576 *M* quon; *AM* ne sceit quon trueue; *C* qu'il ne s. controuue.

Phy! meretricalis est iste modus coeundi
Non Thobyalis. Phy! delectatio mundi, fº 18 rº.
Que per momentum transis. Sed perpetuatur
Culpe tormentum cui mors sine fine jugatur.
Cur sic ergo cupis, miser, ysse te sociare,
In cujus stuppis latet ignis mortis amare?
Donis semper hiat cupiens quitquid speculatur;
Femina que spoliat homines nonquam saciatur.

Après 1163 rubr. *Quod mulieres sunt luxuriose.*

La roïne Semiramis
Fist la loy a toutes commune,
Que des femmes preïst chascune
Tel mari come il luy plairoit,
Et que ce faire leur lairoit
Sans excepter aucun degré.
A cautele le fist de gré,
Si com l'istoire dit nous a;
Car son propre fils espousa.
Fy ! ceste loy fu trop honteuse,
Orde, vil et incestueuse.
Et Pasiphe, qui fu roïne,
Soubs un torel se mist souvine,
D'une vache de fust couverte.
Ce fu luxure trop apperte.
Ou simulacre d'une vache,
Ou il avoit une crevace,
La mist Pasiphe sa jointure,
Pour souffrir du tor la pointure,
Aussi come une beste brute.
Raison pour pute la repute.
Sylla fist trop fole envaïe,
Dont elle dut estre haïe
Et en tous lieux deshonnorée.
Pour Minos fu enamourée
Par fole ardeur et par meschief,
Qu'a son pere coupa le chief.
Plus chaude estoit que feu de chaume.
Minos ot Sylle et le royaume.
Pour ce que Sylla fu crueuse,
Effrontée et luxurieuse
Et de perverse renommée,
Est es perils de mer nommée.
Rage n'est de si chaude flamme
Qui attaingne chaleur de femme.
Plus aspre, plus fort est leur rage
Que mal de dens ne autre rage.
Mirra ne doubta vitupere;
Elle coucha avec son pere
Et souffri la couple charnele
Contre l'onnesté paternele.
Les filles Loth aussi pecherent;
Avecques leur pere coucherent.
Se Mirra jut avec son pere,

1580 *B* Qui d. f. prinst. — 1583 *B* exempter. — 1586 *M* Quant. — 1588 *B* vilz *ACF* vile. — *Vss.* 1589-1710 *manquent M* (*entre* f° 51 *et* f° 52). — 1590 *A* sous laine. — 1591 *manque F; A* se fust. — 1596 *C* tour *F* tort. — 1598 *F* p. pitie. — 1600 *F* doubt. — 1607 *CDL omettent* que; *B* sil le. — 1610 *CDL* Cest es p. *A* Et esperis *B* Es p. — 1611 *C* qui si ch. — 1613 *AB* et p. f. — 1614 *A* ou; *AB* orage, *les autres* rage. — 1618 *A* fraternelle.

Est sine restauro virtutis luxuriosa;
Juncta probat tauro Pasiphe demoniosa.
Nec cape pro burda quod habens commota cadurda.
Scilla patri secuit caput, ardens propter amorem
Mynoïs, et tribuit illi genitoris honorem.
Est dentis rabie calor asperior muliebris;
Pungendo varie frigit, tremulans quasi febris.
Phy ! cum patre suo nondum se Mira veretur
Commiscere ! Spuo nimis hoc, quia turpe videtur.
Esse soror nescit vel se monstrare sororem
Cauno juncta Biblis; parit hunc Venus osa furorem
De Phedre venere ; sermo quem do tibi vultis
Necnon de multis aliis brevitate tacere.

1166 *cadurda.* ms. *cadurba.* — 1170 *febris,* ms. *fibris.* — 1174 *osa,* ms. *ausa.*

Si fist Biblis avec son frere;
A paines m'en pourroie taire :
Canasse jut avec Macaire,
Son frere charnelment reçut
Par luxure, qui la deçut.
Phedre, la fille au roi de Crete,
Ne fu pas en amours discrete :
Elle ama d'amour illicite;
Esprise fu pour Ypolite,
Fils de son mari Theseüs.
Quant du pot ot les tes eüs,
Congner se fist a son fillastre;
Venus en fist fole marastre.
Philis fist trop grant deablie;
Si fole ne fu establie,
Si chetive, si forsenée,
Par luxure desordenée.
Trop honteusement se rendi,
Quant pour Demophon se pendi.
Je ne sçay qui la faisoit pendre,
Fors qu'elle ne pooit attendre
Pour desespoir qui la menoit,
Et que son ami ne venoit.
Neuf foys ala jusqu'a la roie,
Puis se pendi de sa courroie.
Dido, roïne de Cartage,
Refist aussi trop grant outrage
Pour Eneas, qui fu son hoste
Et li avoit congné la coste.
Dido fist forment a blasmer.
Quant Eneas vit en la mer,
Qui s'en venoit en Lombardie,
Elle fu trop fole hardie.
Toute grosse d'enfant sentant,
En criant et en lamentant
Par fole amour si se mua
Qu'a ses propres mains se tua
De l'espée qui fu Enée.
Elle fu de fort heure née.
Maint exemple en puis amasser,
Dont pour briefté m'estuet passer.
   Quiconques dit que les femelles
Portans tetines et mamelles
Soient plus froides que les masles,
Perdre puist il bourse et escarles!
S'aucun en a determiné,
Il n'a pas tout examiné.
Car, par saint Acaire de Haspre,
Leur chaleur est assés plus aspre
Et en plus grant ardeur se mue :
Femme soubs homme se remue.
Mais a present nous en taisons!

1623 *CD* paine. — 1624 *F* Canasses. — 1626 *B* la l. — 1630 *AB* par. — 1632 *D omet* tes. — 1643 *A* tenoit. — 1646 *F* a sa. — 1648 *B* Ne fist elle aussi g.; *F* rage. — 1652 *F omet* Eneas. — 1653 *B* se v. — 1655 *D* sentant denfant. — 1657 *CD* acqua (aqua). — 1660 *CDL* Sest (Cest) parmy le corps frappee. — 1661 *B* Mains exemples. — 1663 *CD* pucelles. — 1670 *F* La ch. — 1671 *F omet* Et. — 1671,72 *CD* mire : remire.

Sed certe Phillis   furibundior omnibus illis
Extitit et Dido,   quarum flet fata libido.

   Qui maribus cavit   yssas fore frigidiores,
Nondum pensavit   perfecte judicio res ;
Quod patet, interius   cum femina testiculetur.
Hinc calet asperius   ac acrius inde movetur
Ignis, ad ardorem   calor excitat ipse calorem.

Après 1178, rubr. *Probat hic multis rationibus quod mulier sit luxuri[osi]or viro.* — 1179 *cavit,* ms. *canit.*

L'aucteur en met pluseurs raisons
Et dit, que les femmes plus ardent
Et leur sanc plus souvent espardent
Que l'omme et plus tost ont desir
D'avecques le masle gesir.
Huguce meïsme l'afferme,
Qu'elle desire plus le terme :
De *fos* en grec la femme nomme,
Car elle est plus ardant que l'omme,
Ou de *femur,* par femourailles.
Chaudes sont dedens les courailles
Et moult aiment le jeu des cuisses.
Pren, que froides trouver les puisses :
L'umeur froide mal se digere;
Si a besoing celle matere
De purger par harigoter.
Car besoing fait vieille troter;
Dont est plus aspre la luxure
Qui est causée de froidure.
Leur nature est moult fraile et feible
Et est de voirre plus endeible.
Ovides dit, que femme est chaste,
Quant nul ne la requiert ne taste.
Attendu leur concupiscence
Le pape leur donne licence
De marier sans delayer,
Pour le charnel treü payer,
Pour ce que ne peuent attendre

1676 *C* espandent. — 1681 *CD* De ses angret (engret). — 1683 *CD* Ou de se mour (mur) par se morailles. — 1688 *ABF* celle *CDM* telle. — 1689 *AB* pour.— 1693, 94 *manquent A.* — 1693 *B* froide et frelle; *F* folle. — 1694 *F* que voirre; *C* de vaine *D* de voine. — 1696 *D* et. — 1700 *A* desir *C* delit *BD* deu *F* treu.

Hoc etiam per Thiresiam, qui novit utrunque
Sexum, directe concludo, per Ovidiumque :
Partior in nobis nec tam furiosa libido;
  Legitimum finem flamma virilis habet.
Ista de causa fortassis sub breviore
Tempore fructificat mulier generante calore.
f° 18 v°. Istaque preterea sentencia vera probatur
Per glosatorem nostrum, qui testificatur,
Quod mulier quam vir est certe fervidioris
Sanguinis; iccirco nubit citioribus horis.
  Hoc etiam notat Eugutio, nam femina sumpsit
A fos nomen, cum magis ardens ipsa viro sit.
  Da, quod frigidior sit, censens proprietatem,
Luxuriosior est tamen hec ob frigiditatem,
Cum male digestus humor coitu mediante
Purgari cupiat; vel dic ut dicitur ante.
Est vitro vitrea magis, Ovidius recitavit,
Quod dumtaxat ea casta est quam nemo rogavit.
  Nam quod nature fragilis sit queque probatur
Papali jure, nubendi cum tribuatur,

1184 rubr. à la marge : *secunda ratio.* — 1190, id., *tertia ratio.* — 1194 id., *quarta ratio.* — 1196 id., *quinta ratio.* — 1200 id., *sexta ratio.* — 1201 *Quod,* ms. *Que.* — 1202 id., *septima ratio.*

Gueres sans eulx donner ou vendre.
Si croy je par mon jugement,
Que Perrete vit chastement,
Combien que, par saint Dominique,
Soit felonesse et trop inique.

Les femmes qui sont amoureuses,
Ont condicions merveilleuses.
Aux villages sont les moins fieres;
Pluseurs se donnent par prieres.
Aus gentilx ne convient que place;
La noble voulentiers soulace,
Mais que soit en lieux convenables.
Femmes de cité sont prenables;
Vaincre les convient par donner,
Car rien ne veulent pardonner;
Toutes sont vaincues par don.
Se j'ay mal dit, j'en quier pardon.
Les nonnains, les religieuses
Se tiennent pour trop precieuses
Par leur espirituaulté.
Mais assés y a cruaulté,
Pour ce que de char ont deffaulte.
Peu en y a, basse ne haulte,
En toute la religion,
Qui n'ait charnel affection
De soy conjoindre charnelment.
Prouver le puis solemnelment

1706 — *D* (f° 65 v°) *rubr.* Comment les femmes ont diuerses conditions. — 1711 *M reprend* (f° 52 r°). — 1713 *C* quil; *CD* lieu. — 1716 *CDLM* Quant rien (*L* elles) ne v. donner. — 1718, 19 *CDM* dons : pardons. — 1722 *C* Mains; *CDM* de c.

Sponsis defunctis, mox fas mulieribus ipsis,
Ne se dent cunctis, in eis si fiat eclipsis.
Quamvis cum sistro vicus canat, ista registro.
Gallinis gallus bis septem sufficit unus
Sed ter quinque viri non sufficiunt mulieri.
Os vulve Salomon vocat insatiabile quippe,
Fundo vulva caret, quamvis pateant ibi rippe.
Esurit atque sitit fera bestia semper et hiscit
Et lassata viris nondum saciata recessit.
Ha! quitquid dicam de luxuria mulierum,
Per Christum verum! Petram reor esse pudicam.
Causa subest quare, cum sit multum Petra nequam,
Nec perpetrare solet hoc scelus impia quequam.

Sunt admirande mulieres conditionis:
Ista loco, precibus favet altera, tertia donis.
Agrestem precibus, civilem munere vinces,
Illustrem sola commoditate loci.
Nec transire volo nostras dominas moniales
Cum non absque dolo fingant se spirituales,
Cum sua religio carnes nimis appetat atque
Carnis consilio carnem querat sitiatque. f° 19 r°.

1205 *Ne,* ms. *De.* — 1207 *Gallinis,* ms. *Gallinus g.* — 1209 rubr. à la marge : *octava ratio.* — 1210 *Fundo,* ms. *Funda.* — Après 1216, rubr. *Hic loquitur de monialibus et earum conditionibus.*

Par argument assés prouvable.
Car tout aussi que le mouvable
Tent au fichié et le desire,
Et lait a bel, puis je bien dire,
Que toute char, en verité,
Desire la charnalité.
Ce dit ne tenés pas a fable!
Toute chose quiert son semblable.
Qui fossés et palis feroit
Et les vaches enfermeroit,
Chacune vouldroit reparier
Et retourner a son arrier.
Prenés la raison naturelle,
Et laissiés l'espirituelle.
Nonnains feingnent peres et meres,
Cousins, parens et suers et freres
Languereus et en maladie.
Elles le font, quoy que l'on die,
Afin d'issir hors de leur cloistre,
Pour faire charnelment congnoistre
Leur *quoniam* et leur *quippe*.
Tout est par elles dissipé;
Par le païs s'en vont esbattre.
Qui a elles se vuelt combattre,
Par elles sera confondus;
Mieulx sera plumés et tondus
Que se les larrons le tenoient
Ou se les Bretons le prenoient.
Tousjours en avrés cinq pour une.
Ne vous priseront une prune,
Se vous ne leur donnés souvent;
C'est l'usage de leur couvent.
Dons veult avoir la messagiere,
La maistresse et la chamberiere,
Et la matrone et la compaigne;
Trop fols est qui s'y accompaigne.

Au jour d'hui soubs turlupinage

1731 *CDL* Tant; *CD* enfiche. — 1732 *AB* lait et b. — 1734 *F* Ayme. — 1735 *CDFM* Cest a dire ne t. pas a. f. — 1737 *C* fousses et pallaiz; *DM* palus. — 1743 *F* Femmes. — 1752 *A* en elles; *A* embatre *B* esbatre. — 1755 *CD* concepuoient. — 1756 *M* tenoient. — 1758 *F* pas une p. — 1762 *M omet* et. — 1764 — *D* (f° 66 v°) De celles de religion.

Plusque superstitio carnem tamen appetit ipsis
Carnibus. Ecce, scio, quia carnis ibi fit eclipsis.
Sicut gaudet yle proprie forme sociata
Ac simili simile, sic hec caro compariata
Carni; quippe virum mulier desiderat ipsum,
Sicut turpe bonum querit, vel mobile fixum.
Cum bene sint clause cavea Pandione nate,
Nititur in silvas queque redire suas.
Sic se more gerunt monache; scis quomodo plaustra
Nobilium querunt dimittentes sua claustra.
Patres et matres se fingunt velle videre,
Infirmos fratres consanguineosque jacere,
Ut sacient « quoniam » cum « quippe » suis spaciantur
Per totam patriam, sic, sic quam sepe vagantur
Extra claustra. Racha! nullus predo spoliare
Scit melius monacha, tondere vel excoriare.
Ecce per acta probo, quia kara jocalia mere
Pro fallace globo fili procurat habere;

1238 *sic quam*, leçon du ms.; faut-il lire *fit quod?*

Trouveroit on en tapinage
Envie, dol, ipocrisie,
Pensée par fraude brisie,
Especialment es beguines.
D'ardoir ou feu d'amours sont dignes,
Car il n'est si jolie chose,
Quant leur burlette est bien desclose
Et elles sont bien a droit pointes
Et dessoubs large robe jointes.
Plus sont simples et precieuses,
Et tant plus sont luxurieuses.
Elles font le catimini;
Mais, par le verbo Domini!
Elles cuevrent leur ribauldie
Du mantel de papelardie.
Le beuf heent, le torel quierent,
On les fiert, et elles refierent;
On les harigote, on les luist;
Tout n'est pas or quanque reluist.
Il a de bons estudians
Es religions mendians.
Ja soit ce qu'aucunes gens dient,
Qu'a leur seul proufit estudient,
Je considere qu'il sont hommes
Naturels, aussi que nous sommes.
Pour ce n'ay voulenté de mordre
Sur les freres ne sur leur ordre.
Pour briefté atant m'en delivre,

1765 *C* Au jardin. — 1766 *A* Treuue len ou. — 1767 *C* duel *DM* dueil. — 1768 *B* Pense. — 1770 *A* Dardeur damours ilz sont bien d. — 1771 *A* peruerse. — 1773 *AB* Au jeu d'amour sont les plus cointes. — 1774 *F* rombe. — 1775 *CDMI* Plus s. et p. sont (font). — 1776 *CDMI* Tant plus luxurieuses sont. — 1777 *M* taquimini. — 1778 *A* verbum *BCDLMFI* vert boys; *ABM* domini *C* diminy *DL* demini. — 1781 *M* b. quierent le t. h. — 1783, 84 *sont intervertis dans B et C.* — 1783 *B* en leur lit. — 1784 *A* quanquil *C* tant qui; *B* renit. — 1786 *AF* religions, *les autres* religieux. — 1788 *AB* Que, *les autres* Qua. — 1793 *CDM* tant me d.

Quam si supponas, pro sola do tibi quinque
Ejus matronas socias, famulam Rotrhudinque.
Donum queque suum delicti nuntia queret.
Nam plus quam fatuum reputo qui talibus heret.

Sub facie tincta macie, sub simplice veste
Sunt hodie fraus, invidie, mentes inhoneste.
Ergo tibi caveas pro nostris, dico, beghignis!
Infernalis eas comburat pessimus ignis!
Cum res describi nequeat lascivior ulla
Ipsis, quando sibi reseratur carnea bulla.
Nam populo quanto reddunt se simpliciores,
In ludo tanto Veneris sunt fervidiores.
Extra quatymini faciunt sanctasque, sed intus
Cordis vulpini sunt; deest in corde jacinctus,
Qui foris apparet. Querunt spreto bove taurum,
Qui sibi rus subaret. Non est quitquid nitet aurum; f° 19 v°.
Decipiunt mundum, diffamant religionem

Après 1246, rubr. : *De conditionibus beginarum loquitur hic et incidenter de quaestione mota inter prelatos et fratres.*

Combien que Mahieu, en son livre,
En ait assés versifié,
Et leurs meurs diversifié.
Si fist maistre Jehan de Meun;
Tous les reproucha un et un,
Ou chapitre de Faulx Semblant.
Je m'en tais, si m'en vois amblant
Le chemin que j'ay commencié.
Je pourray bien estre tencié
Ou mauldit par inadvertence.
Je n'en puis mais se l'on me tence;
C'est pour bien quanque j'en diray;
Cy après m'en escondiray.

1794 *B* mahon : *CDMI* Combien que maint en sont deliure. — 1797 *B* me heun. — 1800 *C* me v. — 1802 *CDM* Jen; *C* pourroye. — 1803 *A* Et m. *B* On ma dit; *D* mal dit. — 1803 *CD* mal aduertance *M* p. auertance. — 1806 *B* escouteray. — *D* (f° 68 v°) *rubr.* Des vielles.

Eluduntque Deum, lactant in corde drachonem,
Quamvis angelice sint extra turtureeque,
Et quamvis etiam verbis sit apostola queque.
   Queque sibi patrem cordatum vel jacobitam
Querit, sed reliquam non audeo scribere vitam.
Unum dico tamen propter premissa notata,
Quod vicium duplex est religio simulata.
En Dominus maledicit eam dicendo sophistis
Pseudo-beghignis : « Ve! [ve] vobis! quippe tulistis
Vestras mercedes. » Nec ob hoc intelligo, vite
Quin sint nudipedes laudabilis et Jacobite.
Vah! sed prelatis commissi limen ovilis
Cornibus elatis satagunt invadere. Ni lis
Hec cesset, timeo, ne propter jurgia mota
Deviet ac ideo plebs fiat devia tota.
Cur in simplicibus fidei non fiet eclipsis
Inter se fidei clipeis pugnantibus ipsis?
Sed quitquid dicant fratres, infringere metas
Juris nolo, novos fatue sectando prophetas,
De quibus hic queritur agraria lex, quia vere
Metas evellunt quas quondam jura dedere.
   Porro, quod ordo minor Jacobitaque decipiatur,
Omnis utriusque sexus jus testificatur.
   Sic etiam prohibet sua littera, que sibi pure
Non concessa fuit, sed salvo tradita jure.
Omnia peccata semel anno confiteatur
Quisque sacerdoti proprio, nichil excipiatur.
Ergo, ni canon tuus excipiat memoratus,
Presbitero sua redde tuo, cui jure ligatus
Es; ni reddideris, dici tunc erro mereris.

1270 *sint,* ms. *sunt.* — 1271 *limen,* le ms. avait *lumen;* un jambage a été exponctué; *ovilis,* ms. *onilis.*

Qui vadit plane vadit sane ; via juris
Est ergo sana, cum plana sit et sine furis
Insidiis. Sed iter aliud seducit euntes
Qui confessores sibi querunt pretereuntes, f° 20 r°.
Ut non erubeant illis peccata fatendo.
Iccirco mirum non est hic si reprehendo.
Nam vir ut erubeat, peccata fatendo, statuta
Est confessio, sic ut punctus post resoluta
Crimina peccare jam denuo vir vereatur.
Presertim proprius confessor si recolatur,
Non ita de facili recidet, memor ipse prioris
Consulti, per quem sumpsit prius arma vigoris.
Maxima preterea pars est pudor attenuande
Pene; quod multum pro vero censeo grande.
Ergo sacerdotes proprios dimittere sanum
Non est propter eos, immo fortasse prophanum.
Cum tibi plana via tradatur certaque, quare
Accipies aliam per quam poteris titubare ?
Ergo, viam tutam juris jussumque sequaris
Prelati proprii, ne forsan decipiaris
Fratrum verba sequens, quos condemnare videtur
Littera concessa sibi ; qui bene puncta tuetur
Predicat idque tenet Guillermus Masticonensis,
Vir magnus, presul venerabilis Ambianensis,
Qui prelatorum jus defendendo diebus
Istis excellens, nitet in terris quasi Phebus.
Plura sacramenta fore cum sit credere sanctum,
Cur impetratur ab eis confessio tantum ?
In promptu causa est, si fas est vera fateri ;
Scire volunt secreta domus ac inde timeri
Fratres ; qui melius cibat epotatque, beatus
Est ille, leviusque remittitur inde reatus,
Ut retulere michi quidam, sed nescio plene,
Utrum sit verum, tibi, lector, dicere nec ne.
Qualiter in primis prelati janque crearunt
Vos, fratres, scitis ; susceperunt, decorarunt
Et commiserunt se vobis et sua. Quare
Ergo jura sua presumpsistis violare ?
Verius ergo Jacob quam Jacobus inde potestis f° 20 v°.
Dici, quippe quia Jacob, non Jacobus estis.
Est igitur proprium Jacobinis nomen utrisque
Fratribus a Jacob dictum, Jacob quia quisque.

1297 *resoluta ?* ms. *reuoluta.* — 1310 *Fratrum*, ms. *Factum.* — 1330 ms. *nomen Jacobinis.*

Des vieilles ne me puis plus taire;
Parler m'estuet de leur affaire.
Quant les femmes sont devenues
Vieilles, ridées et chenues
Et perdent leur propre chaleur
Et sont de petite valeur,
Lors convoitent elles le joindre;
Vieille savate se veult oindre.

1808 *B* Je parleray; *A* me fault.— 1809 *A* si sont dentunez.— 1812 *D* petites.— 1813 *CD* conuient elles *LI* conuient il a elle (s) j. — 1814 *A* chauate *D* cauate.

Supplantatorem Jacob hic interpretor apte,
Non luctatorem. Precor, hec intellige caute.
Ut prelatorum Jacob ipsi jus jacobitant,
Sic curatorum „chit!" emunt venduntque, maritant.
Procuratores non invenio meliores.
Intrant sponte fores, procurant pro libito res
Ac domini fiunt. Hinc testamenta potentum
Omnia suscipiunt. Sed si bisantia centum
Milleque dantur eis, ut egenis distribuantur,
Dant consanguineis vel apud se cuncta morantur.
Excepto quod sex tunicas cum calceamentis
Octo dant, reliquis, ut dicitur, inde retentis.
O! quitquid scribam, fratres, ego diligo multum
Vos. Sed adulantis ostendere nescio vultum,
Et multo plus diligerem, nisi forsitan esset
Lis de qua tetigi. Dominum precor ut cito cesset.
Non vos, sed certe factum vestrum reprobavi
Instar amatoris veri, quia semper amavi
Vos. Ideo lite mota fore debeo tristis.
Ergo nolite causari me super istis.
Cepta prius, lector, audire nimis quia tardas,
Pseudo-papelardas verbis, factisque renardas
Multas expertus, tibi presens dogma ministro;
Ut bene sis certus, experto crede magistro!
Este procul, vite tenues! insigne pudoris
Absit! ut inde status vestri minuatur honoris.
Ordo sive status dici merito prohibetur
Secta, beghignatus derisio cum reputetur;
Omnibus hec viciis repleta cremabitur usque
In baratris Stigiis, ubi desunt ordo statusque.

f° 21 r°. Quamvis in vetula proprius calor exulet, illa

1335 *curatorum*, ms. *curatorem.* — 1346 *Et*, ms. *Sed.* — *Le ms. met les vers* 1358 *à* 61 *avant les vers* 1354 *à* 57. — 1361 *baratris*, ms. *baratri.* — Après 1361 rubr. *de conditionibus vetularum.*

Je n'en met hors gresle ne grosse.
Se la vieille estoit sur la fosse,
Qui de congner li parleroit,
Ses vielz os remuer feroit.
Prenés la vieille peaucelue
Par sa hariquoque pelue,
Habondamment la ferés rire;
C'est ce que vieille plus desire.
Sarre fu vieille et esdentée,
Ne sembloit pas entalentée
De recevoir charnele couple.
Mais assés tost se rendi souple;
Quand elle sçot qu'enfant avroit,
Dart de leësce la navroit.
Vieille rit quant elle suppose
Qu'on li fera la bonne chose;
C'est coustume de vieille femme,
Que, puis que vieillesce l'entame,
Elle seult les jeunes induire
Et au jeu d'amours introduire.
Par ses dis et par sa parole
Les fait dancer a sa karole.
Aussi com le vieil chevalier,
Quant il est pansu et dalier,
Seult aux enfans ses armes rendre,
Pour eulx adviser et apprendre,
Et les introduit et enseigne
A porter armes et enseigne,
Tout aussi la femme vieillette
Met au mestier mainte fillette,
Et des siennes et des estranges,
Pour faire vanner en leurs granges,
Et les instruit en amourettes,
Pour livrer roses et florettes.
Et au besoing ne se veult faindre
De dames aourner et paindre.

1815 *C* grasses ne g *DFLMI* grasse ne g. — 1818 *C* olz remirer. — 1820 *BC* haricoque. — 1821 *B* les *D* le. — 1823 *B* serre. — 1825 *M* charnel. — 1832 *AB* Et p.; *F omet* que. — 1833 *AB* scet; *D* la jeune; *C* duire. — 1839 *C* Seul. — 1840 *A* Pour mieux l e fait darmes a. —1841 *M* entroduist. — 1842 *Dans C à la marge.* — 1843, 44 *manquent M.* — 1846 *A* venir a leurs gaiges; *D* a l.; *CF* granches. — 1847 *M* induit et amoneste. — 1848 *M* rose et florette. — 1850 *AI* Des; *A* danes *B* dances; *C* aourer.

Totaque sit tremula, tamen illius absque medulla
Intus ovant ossa, crisari seque videntur,
Dum sunt in fossa, sicut plerique fatentur.
Si latus in fovea moriens anus ipsa teneret
Lud carnis, ea nichilominus egra vigeret.
Ut vetulam facias risus vultu dare leto,
Per «quoniam» capias vel eam per «quippe» teneto.
Audito quod conciperet post tempora Sarra,
Edentata, senex, risit per muneris arra.
Est consuetudo vetule post arma relicta
Nos Veneris ludo submittere per sua dicta.
Ut pueris arma sua dat miles veteranus,
Militiamque docet, sic Thays anus, vetus anus,
Filiolas proprias docet, edocet ac alienas,
Carnis delicias; quarum convertit habenas
Ad ludum Veneris, citat, excitat, instruit, atque
Sepe suis phaleris inopes armat, radiatque
Picturis solitis, dominas docet esse maritis

1367 Ms. *Lud carnis* (?) — 1379 *inopes,* ms. *inops.*

Maintes novices soubs leur ombre
En sont deceües sans nombre,
Qui croyent leurs enseignemens,
Leurs fraudes et leurs oignemens,
Ne fu pas celle grant renarde,
Qui par oignons et par moustarde
Faisoit sa chiennette plourer
Pour Galatée desflourer ?
Et disoit : « Ma chienne qui pleure
« Doit bien haïr le jour et l'eure
« Que vers son ami fu si dure.
« Or voy quel tourment elle endure !
« Certes, elle estoit jouvencelle ;
« Ma fille fu et ma pucelle,
« Et estoit Paquette nommée,
« De son ami forment amée.
« Il l'amoit jusques au mourir ;
« Mais elle n'y voult secourir,
« Neïs escouter sa priere ;
« Vers luy fu despiteuse et fiere.
« Et pour ce Dieux ceste Paquette
« Mua en forme de chiennette.
« Galatée, bien t'en souvienne !
« Garde qu'ainsi ne t'en advienne,
« Ne sueffre que ton ami muire !
« Je te doy enseigner et duire.
« Dieux fist jadis de sa main belle
« Homme et femme, masle et femelle,
« Beauls instrumens leur apresta
« Et d'ouvrer les admonesta,
« Pour faire la chose joyeuse.
« Fille, ne soyes orgueilleuse !
« Se le clergié en fait deffense,
« C'est mal dit, qui a droit y pense.
« Pourquoy dient il le contraire
« De la chose qu'il convient faire ?
« Il n'en y a nul, tant soit sage,
« Qui n'aint la coustume et l'usage
« De gesir avecques mouiller.
« Il se vont tous nus despouiller,

1856 *BMI* oignemens ; *B* ou par m. ; *MI* et m. — 1857 *A* cheurette. — 1859 *A* cheurette *M* chiennette. — 1860 *B* air. — 1862 *B* el e. — 1864 *AB* estoit. — 1866 *M* Et de. — 1868 *M* Et ; *A* el ne le v. *B* elle ne v. ; *M* elle ne le v. — 1869 *M* Neis on sa p. ; *C* acouster sa prouayre. — 1872 *A* cheurette. — 1873 *à* 1876 *manquent CDFLMI*. — 1873 *B* te. — 1878 *C* pucelle. — 1881 *C* les chose joyeuse *DI* les choses joyeuses *M* la ch. si joyeuse. — 1882 *CI* Filles ; *D* ne soie o. ; *CI* orgueilleuses. — 1884 *A* maudit. — 1885 *CDF* eulx *ABM* il (ilz). — 1886 *AI* qui. — 1888 *CDM* Qui auant (*L* naint) *I* naist *F* naysmt. — 1889 *A* A soi couchier ; *B* g. auec sa m. — 1890 *CI* sen v. ; *M* se veult tout nuz ; *B* nuls *C* nulz.

Yssas. Usus anus est iste modusque prophanus.
Innumere per anum mulieres decipiuntur,
Cujus enim vanum decepte dogma secuntur.
Nonne canem cepis pastam flevisse puelle
Finxit anus, dicens : « Mulier fuit hec ; quia velle
« Noluit ipsa pati, sed ludum sprevit, amantis,
« Mutatur, formam sumens canis, Altitonantis
« Jussu. Filiola, timeo tibi ne sit ut isti,
« Pro te qui moritur, in eum quia dira fuisti.
« Filia, nonne virum fecit Deus et mulierem
« Instrumentatos, facerent ut leticie rem ?
« Istud enim verbis clerus condemnat opus, sed
« Invenies nullum qui rem complere recuset,
« Solus cum sola, si fas est dicere verum.

1391 *ut*, ms. *vel*.

« Quant seul a seul veulent desduire ;
« Leur commandement ne doit nuire.
« Aux fais, non pas aux dis pren garde,
« Se je te ment, je vueil qu'en m'arde.
« Ceste euvre n'est point reprouvée ;
« Ou seroit ceste loy trouvée ?
« On doit obeïr par droiture
« Aux commandemens de nature.
« Je te le di en verité,
« Qu'il est pure necessité
« D'exercer euvre naturelle
« A jouvencel et a pucelle.
« Dieux a fait la porte du ventre
« Et veult que Priapus y entre.
« S'il voulsist, on la tenist close.
« Cy ne convient pas longue glose ;
« Ceste sentence est toute voire.
« Et d'autre part, c'est fort a croire
« Que Dieux, qui est pere de vie,
« Condampnast l'amant pour l'amie.
« Ce seroit chose trop inique.
« Le cuer qui a amer s'applique
« Aime Dieux et tient en chierté.
« Mais il het orgueil et fierté.
« Dieux aime le cuer amourable.
« Ceste chose est moult favourable.
« Pour ce ne la voist nul blasmant !
« Quant Dieux voit parjurer l'amant,
« Il rit et est plain de leesce.
« Amour est droit fait de noblesce
« Et veult le cuer loial et ferme ;
« Le dit du poëte l'afferme.
« Fols est qui contre amour estrive.
« Lasse moi ! se ceste chetive
« Eüst souffert com debonnaire
« Ce que son ami vouloit faire,
« Elle l'eüst remis en vie,
« Car belle estoit et eschevie.
« Or est chiennette devenue
« Et pleure comme beste mue. »

1893 *M* au diz. — 1894 *AF* ten m. — 1895 *C* Cest; *F omet* euure. — 1896 *A* telle. — 1900 *C* Qui. — 1901 *CDM* Dexercer a euure. — 1902 *F* jouuencelle. — 1903 *AB* bouche ; *F* de v. *D* ou v. — 1906 *BI* Si. — 1908 *F* nest fort *A* nest chose accroire ; *M* cest soit. — 1917 *ABCDM* voit ; *B* blament. — 1919, 20 *intervertis dans C.* — 1922 *B* pouete. — 1926 *B* mary. — 1927 *A* Elle fut demouree amee. — 1928 *H* eschemee *I* ieune et iolye. — 1929, 30 *manquent B.* — 1929 *A* cheurette.

« Totus enim clerus amat amplexus mulierum.
« Sed magis inspicitur factum quam verba ; videtur
« Ergo, quod istud opus per clerum non prohibetur. f° 21 v°.
« Non est credendum, quod amicam propter amicum
« Condemnet Dominus, quoniam nimis esset iniqum,
« Cum cor amorosum prediligat actor amoris,
« Scilicet ipse Deus, cum sit res ista favoris.
« Hujus amoris opus adeo fit nobile factum,
« Quod Deus ex alto perjuria ridet amantum.
« Nobilitas sub amore jacet, nil nobilitatis
« Preter eum cor habet, ut dat sententia vatis.
« Proh dolor ! Hec misera, si passa fuisset amici
« Amplexus, nostri nunc esset flos ea vici.
« Et quia non, ille decessit et ista decora
« Heu ! canis efficitur, que deflet qualibet hora. »

1409 *qualibet,* ms. *quelibet.*

Quant la chose fu relatée,
Bien y entendi Galatée.
Incontinent son ami mande,
Si com la vieille le commande.
De lui souffri le jeu d'amours,
Sans faire noise ne clamours.
Le varlet, plein de vasselage,
Lui osta lors son pucelage,
Et elle le voult bien, car elle
Obeï à la maquerelle.
Après li fist on faire estuve,
Et baignier dedens une cuve,
Pour les peaulx routes reparer
Et pour la roye mieulx arer.
La vieille quist pluseurs racines
Et herbettes et medicines;
A Galatee en fist buvrage,
Afin que par son fol ouvrage
Ne peüst enfant concevoir.
Grant paine mist au decevoir.
Ainsi les vieilles maquerelles
Scevent jouer de tels merelles
Et de pis faire ne se feingnent :
Les enfants es ventres esteingnent
Et destournent que on n'engendre.
On les devroit ardoir en cendre.
Qui veult leur mauvaistié sçavoir
Die, que proye veuille avoir.
La vieille s'en entremettra
Et de querir la promettra.
Mais sachiés, s'il est qui la croye,
De soy meïsmes fera proye;

1932 *Dans C à la marge.* — 1935 *A* Et; *M* Le jeu souffrit. — 1936 *M* noises. — 1938 *B* le p. — 1939 *F* voit *D* vost. — 1940 *A* sa m. — 1941 *M* len. — 1942 *M* queue — 1944 *A* les raiez *C* la ryne *DI* la royne (*M* roye); *C* orer *I* parer. — 1946 *A* herbes et foros m. *B* herberie *F* herbes et m. *M.* hebettes. — 1951-56 *manquent CDFLMI* (dans *I à partir de* 1942). — 1955 *B* com les. — 1956 *B* ou prendre. — 1958 *B* Dieu qui proiere voult a. *D* Diz; *A* veult. — 1960 *B* Ou de q. les p.; *D* acquerir. — 1962 *AB* la p.

Hinc vetule Galathea favet; quem diligit, illum
Postulat. Ecce venit. Petit illam, moxque sigillum
Ipse pudoris ei frangit. Post ista parantur
Balnea. Cum galla pelles rupte reparantur.
Herbas postque parat anus et medicamina plura,
Que Galathea bibit pro vitanda genitura.
Sic nostre vetule consueverunt operari.
Ut verum fatear, deberent igne cremari,
Cum soleant pueros exponere clam mulierum
Furtive genitos, vel eos extinguere. Verum
Plenius ut possis vetulas cognoscere, quedam
Sunt mediatrices, que promittent tibi predam
Ante fores promptam mendaciter, ut vice prede
Promisse, dum defuerit tibi, cuspide fede
Depunctus Veneris, te jungas taliter ipsis.
Vix matri parcit promisse carnis eclipsis
Ardens vesana. Nam, deficiente puella
Promissa, sibi junxit anum deceptus ab illa

1414 *Herbas*, le ms. semble avoir *Herlus.*

Quant le cornart est eschaufé
Par la malice du maufé,
Plongier le fera en son bac;
Car au besoin prent on vieil sac.
Leurs fais sont prouvés et sceüs.
Ovides en fu deceüs,
Qui cuida trouver jouvencelle.
D'amours espris soubs la fourcelle,
Vint par nuit pour trouver le lit
Ou l'on luy promettoit delit;
Mais la vieille s'y supposa;
Ne sçay coment faire l'osa.
Trompés en sont d'autres assés,
Mains maulx sont par vieilles brassés.
Avise toy, vieille lermeuse,
Pale, froncie, chacieuse,
Temps est d'amender ton usage;
L'on compteroit en ton visage
Les ans que tu as a planté.
Dont te vient fole voulenté?
Retourner ne puet la jouvente;
Plus tost passe que vens ne vente.
Huy laide, demain seras pire,
Car chascun jour ton fait empire.
Celer ne te pues par ointure,
Par oignement ne par painture.
Tu resembles par couleur fainte
A l'ymage par dehors painte;
Par dedens est laide et obscure,
N'y a fors laideur et ordure.

Femme plus voulentiers devine

1963 *CD* conart *F* canard. — 1964 *AF* le m. — 1966 *M* leur viez s. — 1967 *Dans C au bas de la page*. — 1968 *M* feu. — 1971 *M* tourner. — 1972 *M* On lui p. — 1973 *AB* si *F* se *DCM* soy. — 1976 *A* elles b. — 1978 *A* fronchie *BC* fronchiee; *B* et c.; *A* cachieuse. — 1979.80 *sont intervertis dans C*. — 1980 *D* a ton. — 1982 *CD* ten. — 1983 *CDMI* Recouurer ne peus (*M* puis); *A* ta j. — 1985 *A* Huy bien l. et d. p. — 1992 *A* ardeur. — *D* (fo 71 vo) *rubr*. Comment elles sestudient en sorceries.

Naso. Fefellerunt vetule plures etiam me,
Quas ego supposui, Veneris parens ego flamme.
Unde dolens tibi confiteor, Deus alme! reatum
Pretactum. Michi parce! precor, me redde piatum!
Thays lipposa, facies tibi computat annos fo 22 ro.
Pallida, rugosa. Frustra queris tibi ramnos,
Cum nequeat remeare semel transacta juventus.
Immo dies in fata citi currunt, quasi ventus.
Es modo turpis; eris cras turpior; inde sequenter
Vilesces plus quottidie vertendo latenter.
Ecce tamen jura priscorum sepe dierum
Celat pictura, si fas est dicere verum.
Instar depicte statue, [que] pulcra videtur
Exterius, tamen interius deformis habetur.

Plus vacat auguriis et deservit mulier quam
Christi servitiis; hec ut sciat omnia, perquam
Nititur; ecce rei cujuslibet initiale

Après 1441 rubr. *Qualiter mulieres studiose vacant sortilegiis.*

Que n'oit la parole divine.
Toutes croient en sorceries
En augurs, en maqueleries.
Les choses a venir devinent,
Oncques de deviner ne finent
Par sort ou par chant des oysiaux;
A tous maulx tendent leurs roisiaux,
Et aussi com par souhaidier
Tout ce qui puet nuire ou aidier
Veulent enseigner et s'en vantent.
Ainsi les foles gens enchantent
Et les crapous vestent de robes
Et de draps par leurs faulses lobes,
Et fourment ymages de cire;
Au feu les font rostir et frire,
Pour les cuers des amans uller.
Maulx feus leur puist les culs brusler!
Elles mettent en la paelle
Le vieil chat, a grise cotelle;
Au feu luy font les piés chaufer
Dedens a l'arain ou au fer,
Bien lyé dessoubs une late.
Neron, Belgibus et Pilate
Et d'enfer la puissance toute
Aourent et n'en ont pas doubte.
Graces leur rendent et louanges
Par caraudes et retrouenges.
De Sebille passent l'office,
Aux deables font sacrifice
De cornes de chievres bruslées,
Par fumées dissimulées
Pour les deables esmouvoir.
Pour accomplir leur estouvoir,
Par les tombeaux emblent les corps
Des enfans et des hommes mors
Et en leurs entreilles repondent

1994 *A* nest *B* not. — 1996 *ADM* engins *B* augiers *C* anguis *FD* augurs. — 1999 *M* Par soit; *A* le ch.; *DM* champ; *AF* doyseaux *B* de o. — 2000 *C* les r.; *M* raisseaulx. — 2002 *B omet* qui; *BD* et aidier. — 2004 *F* bonnes. — 2005 *AM* crapoux *B* crapaux *C* crapons *D* crapos; *C* des r. — 2007 *CD* ymage. — 2008 *M* le f. — 2010 *C* Mau feu les p. *M* Maulx feu; *D* le p.; *B* leur cul. — 2011 *C* maitent. — 2013 *M* le f. — 2014 *AB* Dedensarain ou dedens fer; *L omet* a *devant* larain; *M* et. — 2015 *A* Tres b. lie soubz. — 2016 *A* burgibus *BDM* belgibus *F* belzibut. — 2018 *C* et nont *M* nen nont; *A* font. — 2020 *A* carauges *BCDM* careudes *F* cauraudes. — 2021 *M* passant loffices. — 2022 *A* Du deable *F* Au deable; *M* sacrefices. — 2027 *M* corbeaux. — 2029 *D* entraillent; *CDFM* respondent *I* sescondent.

Tempus pensat, ei tribuens omen speciale;
Per cantus avium dicit se scire futura,
Sive per augurium, que sunt bona, que nocitura.
Vestit buffones, formas cereque figurat,
Quas ad carbones volvit, cor amantis ut urat.
Ustulat ipsa catum sartagine Panthagrisonem,
Orans Pylatum cum Belgibut atque Neronem.
Quasque potestates baratri vocat. Arte Sibilla
Callidior grates dat eis cum laudibus illa,
Demonibusque litat, caprinis cornibus ustis,
Quos sic invitat; predatur corpora bustis
Infantum, quorum clam visceribus latet unus
Spiritus; unde viget anime nigromantia funus,

1456 *latet,* ms. *lator.*

Maulvais esperis, qui respondent.
Au moustier emblent la sainte hoiste
Furtivement dedens la boiste.
Certes, vieilles font trop d'ennuys;
Elles vont au gibet de nuys
Prendre les cheveulx et la corde
Du pendu, c'est chose trop orde.
La mort de l'ame est avancie
Par leur faulse nigromancie.
Medée, ce dit le poëte,
Jadis, fille du roy Æëte,
Fu sorciere et enchanteresse,
En magique fu grant maistresse :
Des herbes congnoissoit chascune
Et l'influence de la lune,
Au mouton d'or fist la cloison,
Dont Jason conquist la toison.
Circes ouvra de la science
Dont on blesce la conscience.
Elle fist mainte derverie
Par magique et par sorcerie.
Erictot, l'orde vieille sale,
De la bataille de Thessale,
Des gens de pluseurs nations
Enquist par conjurations,
Lequel devoit vaintre a l'espée,
Ou Jules Cesar ou Pompée.
Elle faisoit la terre fendre,
Pour les respons d'enfer entendre.
On dit que la femme, sans fable,
Scet plus un art que le deable.
Je croy qu'en dit bien de ce voir;
Car une me voult decevoir,
Que je ne veuil pas accuser.
De ses pouldres me fist user,
Charmées et envelimées,

2030 *manque A; dans C rétabli au bas de la page.* — 2032 *B* Soustiuement. — 2038 *A* trop f.; *B* force dingromencies *CDM* nigromancee. — 2039 *D* la poeste. — 2040 *A* de crethe *BF* de crete *L* roy creete *C* r. oete *D* r. oeste *M* r. cete. — 2045 *A* Du m.; *AM* lachoison *BD* la choison. — 2049 *B* desuerie *C* druerie. — 2050 *F omet* et. — 2051 *A* Crittot *B* Eritto *M* Eniot *L* Erictot; *A* tressalle. — 2054 *CD* tassale *L* thasselle *M* thesaille. — 2056 *D* julle. — 2061 *ABM* croy bien quon. — 2062 *M* veult. — 2065 *D* charnises *M* charmes; *A seul* enuelimees, *les autres* enuenimees.

Altarisque sacrum furatur perditionis
Femina, suspensi laqueum crinesque latronis
Surripit, ut per ea magicum scelus experiatur.
Nonquid Medea per terram quanque vagatur
Herbas experiens, numerat sepeque luna
Artem quanque sciens? Est arte potentior una
Femina demonibus. Nil callidius muliere.
Ergo dogmatibus que do tibi, lector, adhere.
Ecce venenosis me quedam pessima dudum fo 22 vo.
Uti pulveribus clam fecit. Me quoque nudum
Ignarum scalpsit pede talpe murilegique;
Ut me deciperet, plantas decoxit inique.
Quod scio testificor. Si queras que fuit illa,
Ecce, teneto fidem, quod non fuit hec Petronilla.
Non est sortilega mea Petra, nec ipsa venenis
Uti scit, quamvis laxis rixetur habenis.

1462 *numerata,* ms. *numeratur.*

De plusieurs especes limées,
Ou il avoit mainte recaupe;
De pié de chat, de pié de taupe
M'aplanoya et atoucha
Au lit, ou tout nu me coucha.
Te jur, par saint Martin de Pas,
Que Perrette ne fu ce pas.
 Vieilles chevauchent les balais
Par cours, par sales, par palais.
Come vent s'en vont par le monde,
Au commandement dame Habonde.
Par fenestres, par huys, par portes
Entrent, ja ne seront si fortes,
Et se boutent par les crevaces,
Et si n'y perent point les traces;
Et par nuyt desfoulent les hommes,
Quant endormi sont en leurs sommes.
Faulsement veulent maintenir,
Qu'il n'est riens qui les puist tenir
Quanqu'elles veulent entreprendre.
Feingnent et donnent a entendre
Qu'il avient par necessité
Et qu'ainsi est en verité;
Et font les adevineresses,
Aussi com se fussent deesses,
Des choses qui seront et furent.
Et en eulx vantant se parjurent,
Que par nuyt ont veü Dyenne
Plus noire qu'Ethyopienne,
Grans compaignes et grans cohortes
Tant d'ommes com de femmes mortes,
Chevauchans parmi la champaigne,
Et ont esté en leur compaigne.
Par elles sont adevinées
Les fortunes des destinées.
Elles se vantent de sçavoir,
Mais ja une n'en dira voir;
Elles se vantent de garir
Et des maladies tarir;
Les choses perdues revelent,

2066 *D* liurees. — 2067 *A* maintez recaupez *BFM* recaupe *CD* recompe. — 2068 *M* Du p. ch du p. de coupe. — 2068 *D* piez de ch.; *A* piez de taupez; *C* descot et de pompe *D* tompe. — 2069 *A* me toucha *M* acoucha. — 2071 *A* dezpas *BF* depas *CDMI* le pas. — 2072 *A* fist. — *D* (fº 72 vº) *rubr.* De ce meismes. — 2074 *F* plais. — 2078 *AB* soient *CDFM* seront. — 2080 *A* omet si; *ACDF* apperent (apparent) *M* apparront *B* perent; *B* de t. — 2081 *BM* defolent. — 2082 *A* Quant se donnent es. — 2084 *B* peust. — 2085 *A* emprendre, *les autres* entreprendre. — 2086 *M* Faingnant. — 2088 *M* est est en v. — 2089 *M* amenistreresses. — 2090 *B* que ce. — 2092 *A* Entreulx se vantent; *C* ventent sespariurent. — 2095 *AM* compaignies; *A* et c. — 2096 *B* domme. — 2097 *B* Chevauchent. — 2098 *B* de leur c.; *M* congengne. — 2099 *B* Car; *I* abhominees. — 2100 *C* Les femmes; *A* et d. *M* les d.; *C* detinees. — 2102 *B* une ja nen. — 2103 *M* vantant. — 2104 *M* malades.

 Non michi sortilegas mulierum prosequar artes
 Cum totidem linguis sunt satis ora decem.
 Divinatrices se fingunt esse prophane
Quedam, dicentes de nocte videre Dyane
Innumeram turmam defunctorumque cohortes,
Cum quibus, ut dicunt, equitant. Ut cuncta reportes
Illarum ficta, cunctorum scire fatentur
Fatalem cursum, quare plerisque medentur
Sepeque subveniunt, ut dicunt; furta revelant,
Perdita restituunt; sed multos sepe querelant
Insontes. Alie secum dicuntur habere

Dont pluseurs chetifs se querellent.
On a pluseurs fois estrivé
Qu'elles ont deable privé
En une boiste ou en prison,
Et dient par leur mesprison,
Que les choses seulent veoir
Ou en l'ongle ou en mireoir.
Ainsi folement prophetisent
Et les foles gens abetisent.
Saül a enquerir s'amort
De Samuel après sa mort;
De sa demande obtint response,
Qui par femme lui fu esponse ;
Ce fu une devineresse,
Phitonisse et enchanteresse.

Briefment repeter me convient
Ce que j'ay dit, dont me souvient,
Pour mieulx ramener a memoire.
Bien est dit et bien fait a croire,
Qu'en femmes a moult de reprouche,
En fait, en dit, en cuer, en bouche;
Comment elles sont variables
Et comment elles sont mouvables,
Mains exemples avés eüs.
Les plus grans en sont deceüs
Par leur art et par leur fallace.
Voulentiers plus briefment parlasse,
Mais leurs fais me convient descrire;
Ceste matiere le desire,
Qui ne veult pas que je repose.
Assés est plus seüre chose
D'un serpent en son sein mucier
Qu'avec male femme embuschier.

2106 *M* grieuent — 2108 *M* deables. — 2109 *BF* boete *CM* boite. — 2112 *A* En un angle *B* En longle; *A* en un m.; *C* mirouoir *F* miroueir *M* mirouer. — 2113 *B* prophetirent. — 2114 *B* faulces g. abetirent; *M* abetissent. — 2116 *M* daniel. — 2118 *M* Que. — 2120 *BC* Fitonisse *M* Feconise. — *D* (f° 74 v°) *rubr.* Comment on doit celer les femmes. — 2124 *F* ay d. *C* Bien fait et dit et b. f. — 2125, 26 *B* reprouches : bouches. — 2131 *AB* l. fait. — 2132 *M* pour br. — 2133 *F* fais le me c. — 2134 *M* maladie. — 1236 *M* Quassez; *B* plus est. — 2137 *B* muer.

Pixide privatum Sathanam, quedamque videre
Pollice vel speculo quevis; ventura prophetant
Multe, perque suas sortes quasi cuncta monetant.
Per Phytonissam mote responsa loquele
Rex Saul accepit a defuncto Samuele.

Nos ut decipiat   mulier, quasi semper hanelat.
Mobilis est, variat,   secreta viri male celat;
Est fallax corde,   quia nutrix proditionis;
Est fallax ore   quia mendax est nimis omnis ;
Est fallax opere   paris est quia perditionis;
Serpens est, temere   qu[a]m sub pannis tibi ponis.
Absit quod taceam,   fit apostata flos sapientum,
Deceptus per eam,   periereque milia centum.
Nonquid Aristotilem,   quamvis etate senilem,
Prelatos, proceres   deceperunt mulieres?

Après 1489 rubr. *Quod mulieres sunt fallaces mobiles et varie et secreta virorum male celant.*

Les barons et les grans prelas
En ont maintes foys dit « he las! »
Qui pourroit Homer seurmonter,
Ne pourroit il femme donter.
Elles pleurent quant elles veulent;
Par oignons exciter se seulent.
J'ay parlé du pelerinage,
Ou elles vont en tapinage;
Par leurs fraudes, par leurs malices
De la char quierent les delices;
Au retourner plaignent leurs plantes,
Car en leurs membres sont dolentes.
A leurs maris dient merveilles
Des sacrifices et des veilles,
Mais chascune pas ne confesse
Comment elle a esté en presse.
Las! c'est au jour d'hui grant doleur
Que femmes plaines de foleur
Seigneurissent par leurs infames
Et seurmontent les preudes femmes.
Elles sont par tout bien venues,
Et les preudes femmes sont nues.
Fy de jeunesce et de beaulté
Ou il n'a point de loyaulté!
Les males sont a redoubter;
On ne devroit foy adjouster
A rien que male femme die.
Quant homs sa femme repudie
On la corrige de son vice,
Elle fait tant par sa malice
Et tant de ses las luy fait tendre
Que il ne scet auquel entendre.
Elle luy dit qu'elle est s'amie,
Que sans luy vivre ne puet mie,

2140 *C* ellas. — 2141 *A* en mer s. *B* oures *C* oms *D* ontes, *changé en* omes *F* les nues *MI* homme. — 2142 *ABCDM* doubter. — 2144 *M* oingnemens. — — 2148 *manque B*. — 2149 *B* les p. — 2154 *D* empresse. — 2158 *BC* preude femmes. — 2160 *BM* preude emmes (*C* preudes f.). — 2166 *M omet* homs. — 2169 *A* l. si sceit t. — 2170 *B* a quel.

f° 23 r°. Ergo, quis eripere poterit se de mulierum
Nexibus et scelere, quamvis procellat Homerum?
Nos fallunt sepe lacrimis; ut presto parentur
Fletus, clam cepe portant, ut sic lacrimentur,
Ut flerent, oculos erudiere suos.
Se vovisse vias fingunt quandoque peregre,
Ut sic delicias carnis querant; velut egre
Post redeunt, stare nequeunt, desunt sibi plante;
Membra dolent; hec ferre solent plangentibus ante
Ipsas inde viris, fictis de tramite miris
Reliquias vidisse sacras, egisse vieque
Anfractus fingunt; et sunt mendacia queque.
Prostibulis latuere suis, ubi supposite sunt.
Proh pudor! In mundo tales aliis modo presunt.
Ut dicam verum tibi, nulla fides adhiberi,
Utpote fallaci, debet cuiquam mulieri.
Dicit enim, repedans ab adulterio, mulier : « Te,
« Vir predulcis, amo; quia tecum vivere, certe,

1506 *delicias*, ms. *delicitias*.

Et que leurs deux chars sont tout une,
Et qu'il ont par raison commune
Leurs deux corps ensemble tessus,
Si comme j'ay dit cy dessus,
Au chapitre de reveler
Les secrès qu'en ne scet celer.
Les hommes scevent afoler
Par baisier et par acoler
Et leur maltalent rapaisier;
De Judas donnent le baisier.
De celles qui font avoutire
Vous puis je hardiement dire,
Qu'il n'y a nulle, tant soit digne,
Qui n'ait la pensée maligne.
Si tost que cest vice la mort,
Chascune desire la mort
De son mari par faulx usages,
Combien qu'ils soient bons et sages.
Maintes en sont teles prouvées;
En droit canon sont reprouvées
Et de tout office publique
Privées par leur fait inique.
Se la loy aucun bien leur donne,
Ce n'est mie pour leur personne

2173 *M omet* leurs; *M* toutes. — 2175 *FM* texus. — 2176 *AB* com jay d. par cy d. — 2178 *B* que len nen puet *C* quon nen puet. — 2181 *M* Et par l.; *B* leurs mautalent. — 2185 *F* Qui. — 2187 *ABM* ce *F* sest. — 2189 *B* leurs mariz; *A* usage. — 2190 *A* quil soit bon et sage; *B omet* et. — 2191 *M* s. prises pr. — 2192 *F* resprouuees. — 2194 *F* Prince *M* Prinses p. leurs fais iniques. — 2196 *AB* par.

« Est michi sola salus. Nisi mecum vivere velles,
« Vivere non vellem. Scis, quod mea sunt tua; pelles,
« Spiritus, ossa, caro, tua sum. Precor ergo, meus sis.
« Semper enim parere tuis sum dedita jussis.
« Velle tuum fit velle meum. » Sic fellea mellit
Yssa virum per verba suum, quem mecha fefellit.
Ecce, dat amplexus illi, dat basia Jude,
Stringit eum jungendo sibi, dicens ea : « Tu de
« Me quid ages? tibi semper ego studeo famulari. »
Vir pariter sibi jungit eam, qui credit amari
Hec per signa. Nimis sed fallunt heccine signa,
Cum sponsi mortem desideret ipsa maligna.
Innumeras novi que decepere maritos
Hiis aliisque modis, nimia licet arte peritos.
Mobilis et varius sexus muliebris habetur,
Canonis ut proprius textus perhibere videtur.
Actorem sequitur jus, sicut ibi reperitur.
Ergo per actorem fas est ut dicta colorem. fo 23 vo.
Est [et] ubi legitur : varium et mutabile semper
Femina. « Semper, » ait, quia nonquam sive parumper
Perstat. Corde meo repeto sub qualibet hora :
Pectore femineo vernalis certior aura.

1532 *muliebris*, ms. *mulieris*. — 1539 *aura*, ms. *aura est*.

Ne ce n'est pas pour leur noblesce,
Ainçois est fait pour la feblesce
Du feminin sexe muable
Et corrompu et flechissable.
En un estat point ne demeurent,
Mais ensemble rient et pleurent.
Si est fort chose, ce me semble,
De rire et de plourer ensemble;
A paines se peuent attraire
En un moment cil doy contraire.
L'aucteur qui fu de moy plus sage,
Dit, que c'est des femmes l'usage;
Quant il leur plaist, leurs larmes feignent
Et leurs yeulx a plourer enseignent;
Car tel plour leur vient de foleur,
Non par force ne par doleur;
Dont par dehors rire et plourer
Peuent ensemble demourer.
Je te pri, qui cy estudies,
Qu'a femme tes secrès ne dies;
D'exemples avras pleine hotte;
Car si tost qu'il y a riote,
Qui son secret dit leur avroit,
Toute la ville le sçavroit.
Tant y a de perils que nus
N'en diroit les maulx advenus.
Sanson, qui fu des fors du monde,
Fu bleciés par fole faconde;
Par son parler fu fait avugle;
En ce fu plus rude que bugle,

2197 *M* mie; *B* par. — 2198 *AFM* par; *CM* leur f. — 2199 *M* vice m. — — 2200 *B* Et c. par fleichissable *A* Qui est c. par fle chable; *D* flecenssable. — 2203 *M* fors.— 2204 *F omet* de. — 2206 *A* cez II. *B* sil dui *CD* cil doy *F* cil II. *M* cil duy. — 2212 *F* non par d, — 2214 *M* Ne puent. — 2217 *M* Exemples a. plaines hottes. — 2218 *M* riotes. — 2219 *M* dit li aroit. — 2222 *M* Nè. — 2225, 26 *intervertis dans I.*

Rursus ad officium publicum recipi prohibetur
Hec propter vicium, sicut per jura cavetur.
Si quid lex dat ei, non dat pro nobilitate
Sexus feminei, sed dat pro debilitate
Ipsius sexus, qui mox est undique flexus.
Huc illuc trahitur mulier, quasi cera liquescens;
Vult, non vult, queritur, in eodem nulla quiescens.
Multociens ridet simul et semel et lacrimatur.
Factum quisque videt, sed quomodo sit, dubitatur.
Dat ratio minime quod sese compatiantur
Risus et lacrime, contraria cum videantur.
Sed solus dicit actor, quod femina flere
More suo didicit oculos. Sic in muliere
Est usus flere, non veri causa doloris.
Possunt ergo foris simul et semel ista manere.
Scire cupit secreta viri; timeatur, ut illa,
Ne, mota rixa, per eam sciat omnia villa
Ipsi detecta, cujus maledicta tacere
Lingua nequit. Specta, quot sic per eam periere!
Ah! nil dicatur illi, cum sit male celans!
Sampson cecatur sponse sua facta revelans.

Quant il son secret revela,
Dont sa femme l'eschevela.
Mieulx li venist estre teü;
Car se ses crins eüst eü,
Ses ennemis, qui le greverent
Et qui les deux yeux li creverent,
N'en peüssent a chief venir.
Sa langue ne pot retenir;
Tout dist a Dalida la blonde,
Tout dist a sa femme seconde;
Aux deux le dist, si fist que fol;
Le meschief l'en vint sur le col.
Micheas dit : « Garde ta bouche
« Vers celle qui avec toy couche;
« Garde bien, quant elle t'embrace,
« Que chose qui a celer face,
« Ne luy soit ja par toy nommée! »
Ainsi le nous dit Tholomée,
En Almageste, son beau livre,
Que de grans perils se delivre
L'omme qui sagement met paine
A ce que sa langue refraigne.
Uns homs s'en volt a l'essay mettre
Et fist a sa femme promettre
Que loyaument le celeroit.
Elle jura que ce feroit.
Il luy dist : « Il m'est advenu,
« J'ay post un euf assés menu. »
Elle traversa la chaucie,
Au matin, ains que fust chaucie.
A sa commere prist a dire :
« Je ne me puis tenir de rire !
« Mon mari de pondre ne cesse;
« Deux eufs a post; or, soit confesse! »
L'autre s'en va a sa voisine
Querir du feu en la cuisine

2229 *AB* voulsist. — 2230 *AB* son crin *CDFM* ses crins *I* ses amis ; *A* eust encor eu; *M* sceu. — 2232 *manque D; CIM le remplacent par* Et par maintes fois le gaiterent; *F* ses d. — 2233 *B* Ne. — 2234 *M* tenir. — 2236 *DMI* Qui de trahisons ne fu (nestoit) pas monde (*I omet* pas). — 2237 *A* A deux *M* Aux autres. — 2238 *ACF* lui s. *BD* len v. *M* lui en v. — 2244 *B omet* nous. — 2246 *B* Qui des. — 2247 *M* Homme. — 2248 *D* Ad ce; *B* refrainne — *D* (f° 76 v°) *rubr.* Comment femme ne se puet taire de ce que on lui dit. — 2249 *AB* sen v. *CDFM* se v. — 2251 *M* leaulment. — 2252 *M* si f. — 2254 *AM* pont *B* pons *C* pot *DF* post. — 2255, 56 *CDFM* chaucie : chaucie *AB* chaussee (chaussiee) : chaussee. — 2257 *F* uoisine. — 2258 *manque F.* — 2260 *C* Des eulx; *F* son c. *I* sen c.

Micheas : « ab ea custodi sedulus oris
« Claustra tui, gremio que signo dormit amoris. »
Quidam scire volens utrum sua sponsa tacere
Posset, si quid ei narraret, primo monere
Cepit eam, dicens, quod mirum diceret, ipsum
Ni manifestaret. Que jurat per crucifixum
Quod bene celabit. « Ovum posui » vir eidem
Inquit. Sponsa moram quasi nullam fecit ibidem;
Vicinam reperit dicens : « Scio mira, Sibilla. » —
« Dic ! » — « Nequeo, cum sit secretum ». Se ligat illa,
Quod nulli dicet. — « Est hoc confessio ? » — « Certe, f° 24 r°.
Sic. » — « Meus ova duo posuit vir Petrus. » Aperte
Verba Sibilla serens loquitur de quatuor ovis.
Tertia bis quadruplat quarte. Spacio sine quovis
Quarta bis octo duplat quinte. Sic multiplicatur

Et luy dit : « Tu orras merveille,
« Lieve sus et si t'appareille !
« Il a un home en ceste rue
« Qui pont les eufs comme une grue;
« Quatre eufs a post comme une soingne. »
La tierce doubla la mençoingne.
La chose tant se publia
Et telement multiplia,
Qu'en luy mettoit des eufs cinquante,
Voire en la fin plus de soixante.

Un autre sage voult sçavoir,
Quel fiance il pourroit avoir.
Son fait doit on perpetuer.
Il fist une truye tuer
Et la mist, a sa voulenté,
Dedens un sac ensanglanté,
Ou lardier, ou l'en met le lart.
Pour veoir de sa femme l'art
Luy dist : « Suer, il m'est mescheü,
« Certes, je suy trop deceü,
« Se tu n'entens a moy celer. »
A conseil la voult appeler
Et luy dist : « J'ai occis cest homme.
« Yvresce, qui les gens assomme,
« Par trop boire le me fist faire ;
« Pense de celer mon affaire. »
Elle luy promist et jura;
Mais assés tost se parjura.
Entr'eulx ot riote meüe,
Par quoy la chose fu sçeüe.
Gueres de temps ne la cela;
A ses voisines revela
Que son mari, le mescheant,
Avoit murdri un marcheant,
Et qu'il estoit dessoubs la queste.
Le juge en fist loial enqueste,
Si com estoit de son office.
De la femme aperçut le vice
De sa langue mal afilée.

2263 *BMI* merveilles. — 2264 *M* tappareilles. — *B intervertit* 2267, 68. — 2267 *B* Quant; *C* polz *M* pons; *A* comme cygoigne *B* une songe *CD* u. choigne *F* u. soingne *M* u. segoigne. — 2268 *A* besoingne. — 2271 *A* Quon y mettoit. — 2272 *F* saixante. — *D* (f° 77 v°) *rubr.* De ce meismes. — 2273 *A* pouoit. — 2275 *M* len. — 2279 *B* larder. — 2281 *F* mest trop. — 2288 *CF* du c. *ABDM* de c. — 2291 *FM* y ot. — 2294 *B* son voisin el r. — 2295 *A* le tres m. *I* le fol m. (*tous* meschant). — 2296 *FM* murdri *A* meurtry *BCD* murtry; *A* bon marchant. — 2297 *B* sagueste. — 2300 *A* perceust *M* apparut.

Huic ovum tandem, quod quelibet undique fatur :
« Vis audire nova ? Centum posuit Petrus ova. »
Qui sua secreta dicunt ergo mulieri
Cuiquam, sunt miseri, quia protinus inde repleta.
Janque probare volens uxorem, qualiter illa
Celaret, quidam vir prudens, carne suilla
Membratim posita maculato sanguine sacco,
« Ecce virum », dixit, « occidi. Ve michi ! Bacco
« Deceptus feci. Factum celato, repone
« Ipsum sub cista ! » Tandem post istud, agone
Inter eos orto, cautelose publicare
Factum cepit ea vicinis, exposita re
Quam sibi detexit vir. Sed, dum preses in ede
Ejus perquirit factum, mendacia fede
Invenit uxoris, saccum carnemque suillam,

La truye trouva empilée
Dedens le sac ou estoit mise,
Et salée par bone guise.
Lors fut la femme contempnée
Et par sa bourde condempnée
Comme jangleuse menteresse
Et mesdisant et tricheresse.
Quant Dieux a Pasques suscita,
L'en demande qui l'excita,
Ne pour quelle raison c'estoit,
Que premiers se manifestoit
A femme qu'il ne fist a homme.
L'en dit, par saint Pierre de Rome,
Que Dieux, qui est vraye science,
Scet des femmes la conscience,
Que telles sont que rien ne celent
Et que toutes choses revelent.
Dieux ne voult leur us oublier;
Dont, pour soy faire publier,
Les femmes visita premieres;
Car de jangler sont coustumieres.

Par ce qu'ay dit poués sentir
Comment femmes scevent mentir.

2305 *B* contengnee. — 2308 *A* tencheresse *BM* tanceresse. — 2310 *B* demanda; *CDM* quil. — 2313 *F* lomme. — 2314 *AB* On d.; *A* que s. p.; *BDM* pere. — 2317 *A* qui r. — 2319 *M* leurs. — 2322 *D* (fo 78 vo) *rubr.* Comment femme est forte en son oppinion.

Propter quod damnat ac excommunicat illam
Expertus preses. Patet ergo, quod male celat
Facta viri mulier : quidum sua sepe revelat?
Ecce solet queri, quare Dominus mulieri
Se prius ostendit surgens in Paschate Lendit?
Ut certe verum quod, cum mos sit mulierum
Cuncta revelare, mox ut vivus publicetur,
Se premonstrare mulieri velle videtur.
Sic summus sapiens detexit Samaritane
Pleraque mira, sciens quod diceret illico. Sane,
Hec se celare non possunt : subula sacco,
Bumbi aqua, cor femineum, mens devia Bacco.
Ergo, cum mulier, lector, celare nequit se,
Te non celabit. Mos est cujuslibet ysse.

Est mendax adeo quod, si non inveniatur fo 24 vo.
Presens, hec ideo factum scelus inficiatur.
Visaque sepe negat, flet, jurat, ut inde reatum
Mendax ipsa tegat; quid dicat, in ore paratum
Mox habet; hec scelere proprio quam sepe virumque
Convincit, vere Vetus atque Novum scit utrumque.
Cum sit enim sermo non intellectus inanis,
Hec ego confirmo, verbis utens ego planis.

1602 *Bacco*, ms. *baco*. — Après 1604 rubr. *Quod mulieres sunt mendaces et sua propria delicta imponunt viris suis et eos inde convincunt.*

Encor orrés un autre tour.
Un jalous dedens une tour
Gardoit sa femme bien serrée,
Fors tant que pas n'estoit ferrée.
Le jalous y fist troys huys faire,
De cles y avoit treble paire;
Mais en la fin fu deceü.
Il avoit a un soir beü
Et s'endormi après souper;
C'est ce qui le fist encouper.
Sa femme ses clefs luy embla;
Avec son ami s'assembla,
Pour mener sa joliveté.
Il la tint a grant priveté
Et la reçut faisant grant joye.
L'amant rit quant il tient sa proye;
Avoir ne puet qui plus luy plaise;
En despit du jalous la baise.
Le jalous petit sommeilla,
Car jalousie l'esveilla.
Quant la chose luy fu apperte,
Moult courrouciés fu de sa perte,
Criant s'en vint a la fenestre
Et disoit: « Dieux! que puet ce estre?
« Femme, femme, ou es tu alée?
« Hors de la tour es avalée,
« Bien est prouvé ton avoutire;
« Demain en souffreras martire. »
Lors revint la femme courant;
A son mari dist en plourant :
« Je vous pri, pour la Magdeleine,
« Que ne me faciés souffrir paine.
« Epargniés moy, je jureray
« Que plus ne vous courrouceray.
« Je n'ay pas vostre tour minée;
« Issue suy par destinée,

2325 *M* dun. — 2328 *Leçon de D; A* Fors que tant que pas *B* Fors tant quelle nestoit pas *F* Fors tant nestoit pas *C* Fors que tant pas; *M* que nestoit pas. — 2330 *M* Des c. — 2336 *B* sen ala *D* semsemble (*corrigé* en sassembla). — 2338 *M* a sa p. — 2340 *AB* tient *CDFM* tint. — 2341 *CF* peeust *A* peult *BDM* puet. — 2345 *C omet* fu. — 2346 *manque B, qui a deux fois* 2347; *M* fu c. — 2347 *M* Quant. — 2348 *ABM* que puet ce *CD* ce que peust *F* que ce peut. — 2350 *A* est *B* tes. — 2352 *F* soufferras. — 2353 *M* sa f. — 2354 *M omet* mari; *B* tout en p. — 2355 *A* par. — 2356 *M* faictes. — 2357 *M* je vous j.

Quidam zelotipus, sponse nitens fieri pus,
In turri clave cum trina clausit eandem,
Quam servat prave, dum dormiret; quia tandem
Claves furatur et abit lasciva, paratur
Ejus amans, plaudit dans basia, conjuge spreto,
Qui jam, completo somno, mox hostia claudit
Turris, bis clamans : « Mulier, mulier maledicta!
« Te sibi junxit amans, cum sis ut adultera victa.
« Fustibus affligi per vicos cras faciam te.
« Fiet quod tetigi tibi consuetudine dante. »
Lugens dicit ei mulier : « Bone vir, miserere,
« Heu! miserere mei! Sic possim sancta videre
« Regna Dei, quod ero tibi consors a modo grata.
« Parce michi, quero, miserere mei, quia fata
« Huc me duxere, michi parce tua pietate!
« Istud enim vere nulla feci levitate.
« Ni parcas, summe tibi dico, quod in puteum me

« Non mie par legiereté.
« Si ne me doit estre reté.
« Pour Dieu, ayés de moy merci,
« Ne me faites pas trouver cy!
« S'en vous merci trouver ne puis,
« Je m'iray noier en ce puis. »
Il respont de felon courage,
Tout esmeü de fole rage :
« Ceans ne mettras pié ne main!
« Je te ferai fuster demain;
« Tu avras honte et amertume
« Selon la loy et la coustume. »
La nuyt estoit noire et obscure;
Elle prist une pierre dure,
Par dedens le puis la lança.
Adonc le mari s'avança,
Qui la cuidoit noiée ou morte.
Si tost qu'il fu hors de la porte,
Elle entra ens et l'uys ferma
Et luy jura et afferma,
Qu'il comperroit celle envaïe.
Ne se tint pas pour esbaïe,
Aux guettes cria : « Sça venès!
« Haro ! cest ribaut me prenés ! »
Il fu pris et mis en prison.
Oncques mais ne fu si pris hom.
Sa simplesce le fist confondre,
Car il ne sçavoit que respondre;
Si fu batu et escharni.
Pour ce fait bon estre garni
Encontre celles qui deçoivent
Ceulx qui leurs mençongnes reçoivent.

Au propos vous diray cautele;
Oncques mais n'oïstes autele.
Clement trouva sa femme Berte
Dessoubs un prestre descouverte.
Le prestre l'avoit estoupée.
Clement tira sur eulx l'espée;
Si leur convint laissier leur euvre.

2362 *F* griefte. — 2363 *F* ayons. — 2364 *M omet* pas. — 2365 *B* Sans v.; *C* nen p. — 2368 *CDFM* Tant est esmeu. — 2369 *FM* ne p. ne m. — 2375 *M* le l.; *I* gecta. — 2376 *I* hors saulta. — 2378 *F* que fu. — 2381 *AB* comperroit *CD* comparoit *FM* comparroit; *B* tel; *C* enaye. — 2383 *F* me cria. — 2384 *CF* Haron. — 2388 *CDMI* Quant. — 2390 *M* bon estoit. — 2392 *D* (v° 79 v°) *rubr.* De ce meismes. — 2394 *CDFMI* noistes (*MI* vous noystes) telle.

« Mittam. » Que petram capit, intus mittit eamque.
Ob noctem tetram nequit hec vir cernere. Namque
Mersam credit eam; dolet inde nimis lacrimando.
Mox exit turrim, credens succurrere. Quando
Exiit, uxor clam turrim subit; hostia claudens
Clamat : « hareu ! » voce magna vigiles vocat. Audens
Hinc accusat eum, quod adulter sit. Stupefactus
Vir tacet; inde reum dicunt ipsum fore. Tractus
Est ad judicium, quem condemnat data ville
Lex et consilium. Per vicos ceditur ille f° 25 r°.
Fustibus in girum ductus, derisus ubique.
Sic sua sponsa virum tractari fecit inique.
Firmiter istud habe, lector, ne decipiaris
Feminea labe, si vis meus esse scolaris.
Hoc ad idem refero : Clemens, uxore reperta

1631 *Nanque,* ms. *Nanque.* — 1634 *Exiit,* ms. *Exit.* — 1637 *tacet,* ms. *iacut.* — 1643 *Feminea,* ms. *Femina.*

Berthe sault sus et se recuevre,
Son mari prent et tient a force,
A peu les poings ne luy escorche.
Le prestre y aida toutesvois.
Elle crioit a haulte voix
Sur Clement, qui fu bon et gent :
« Tenés mon mary, bonne gent,
« Hors du sens est et forsenés.
« Haro ! pour Dieu bien le tenés !
« Il nous vouloit tous deux tuer;
« Ne le laissiés esvertuer. »
Puis luy disoit : « Ha ! mon seigneur,
« Qui oncques vit rage greigneur?
« Clement, la destre Dieu te tiengne !
« Doux amis, de Dieu te souviengne !
« Ne sçay quelle forsennerie
« L'a mis en ceste desverie.
« N'a gueres que sages estoit.
« Cest prestre aïde me prestoit;
« Pour moy aidier est cy venu,
« Ou il me fust mal avenu. »
Berte, qui de croix se seignoit,
Devant ses voisines feingnoit
Ceste mençongne et ceste bourde,
Et en feingnant estoit si lourde
Qu'a Clement ne lessoit mot dire.
L'un le boute, l'autre le tire,
Pris fu et a terre abatus,
Lyés et de verges batus.
Trois jours l'uy dura ceste haire.
A force li convint paix faire;
Tant doubtoit les coups de Bertain
Que tout pardonna pour certain.
Or voy, liseur, et fay memoire,
Qu'on ne doit pas aux femmes croire,
Qui ainsi parjurent et mentent,

2400 *ABM* se r. *CD* le r.; *I* si le queure. — 2401 *B* print et tint. — 2402 *BDM* escorce. — 2403 *F* luy; *A* toutes foys *B* toute uoiz *CDFM* toutesuois. — 2404 *MI* cria. — 2406 *C* bonnes gent. — 2407 *BC* forcenez. — 2408 *F* Haron *M* Haion; *A* Prenez le et si le liez. — 2411 *M* d. aaa m. — 2413 *A met ici vs.* 2414. — 2414 *A* Jamais tel chose ne tavienne. — 2422 *DM* les v. — 2433 *A* Or va lisant. — 2434 *A* Que homs *B* Que on; *C* nen d.; *A* pas f. c. *B* pas femme. — 2436 — *D* (f° 80 v°) *rubr.* Comment elles sont orgueilleuses.

Cum. G. presbitero, trahit ensem, nomine Berta.
Vi tenet uxor eum, vicinis ipsa vocatis
Clamitat : « Ecce meum sponsum, domini, teneatis !
« Vult interficere nos. Est furibundus et extra
« Sensum. Te regere Christi velit undique dextra,
« Kare marite bone ! Cur, cur michi, prava, maritum
« Auffers, Thesiphone, nuper pre mille peritum? »
Coram vicinis fingit mendax, quod ibidem
Presbiter accessit, ut opem conferret eidem.
Nec licet inde loqui sponsum. Mox immo ligatus
Est, et eum virgis castigat Berta, reatus
Sicque sue sponse mendacis vir luit iste.
Ne miser ergo sis, informes, lector, in hiis te.
Per triduum victus metuens C. verbera Berte,

1647 *Clamitat,* ms. *Clamittat.* — 1648 *Est,* ms. *Et.*

Dont pluseurs pleurent et lamentent.

Orgueilleuses et effrontées
Et de grant orgueil seurmontées
Sont les femmes communement.
Touchié en ay aucunement
Cy dessus, en aucuns chapitres,
Dont l'en trouvera bien les titres;
Si n'est besoin que les repete,
Pour ce que briefté me compete.
Eve premiere s'orgueilli;
Si grant orgueil en soy cueilli
Que bien cuida estre deesse.
Des cieulx vouloit estre abeesse,
Et sur les estoiles voler;
Son orgueil la fist affoler;
Par elle vint calamité
A toute sa posterité.
Sathan ses filles maria,
Au siecle les apparia.
Orgueil fu marié aux femmes,
Dont orgueilleuses sont les dames.
Clergié espousa Simonie,
Par qui loyaulté est honnie.
Ipocrisie, avec ses signes,
Est aux moines et aux beguines

2437 *B* effronciees. — 2440 *I* Bien lay dit; *CDFMI* au commencement. — 2443 *C* Sy nait; *A* que len (n *exponctué*) *C* qui les *D* que je les, *F omet* que. — 2445, 44 *intervertis dans M.* — 2445 *B* Que premierement *CDM* premier *F* a premiers sen orgueilli. — 2448 *B* cuda e. a.; *M* deesse. — 2449 *C* estelles veoir; *M* vouler. — 2451 *M* a la camite. — 2452 *B* prosperite. — 2454 *C* siege *D* sieche. — 2455 *D* mari; *M* au f. — 2456 *M* orgueilleuse. — 2460 *CD* Et; *AM* nonnains.

Quitquid vult ipsa jurans affirmat aperte.

Cum varie varier, varians multiplico verba.
Est effrons mulier, exlex, elata, superba.
Effrons Mirra fuit, quia se conjungere patri
Hec non erubuit, nec Biblis, fervida, fratri.
Loth subverterunt fallaciter, ebrietate
Effrontes, nate, vah! cui se supposuerunt.
Legem Pasyph[a]e nature juraque fregit,
Dum stimulat riphe Veneris, taurum sibi pegit.
Ardens Scilla suum genitorem decapitavit,
Et pueros Medea suos exlex jugulavit.
En elata fuit mulier, quando superare
Ipsa Deum voluit, nitens super astra volare;
Eva, poli cupiens fieri dea, fecit hanela,
Unde fit esuriens illius tota sequela. fo 25 vo.

Ut quidam recitat sapiens, fastus dominabus
Nubsit, et ypocrisis monachis necnon monacabus,
Fraus mercaturis, clero symonia, lupina

Après 1659 rubr. *Quod mulieres sunt effrontes exleges elate et superbe.* — 1666 *stimulat riphe,* ms. *stimulare ripe.* — Après 1673 id., *Hic loquitur matheolulus de illis quibus dyabolus maritavit septem filias suas.*

Et aux autres religieus,
Qui se faingnent les precieus.
Rapine, qui est pillerie,
Prist a mari Chevalerie.
Sacrelege est aux ahanniers
Et aux faulx laboureurs laniers.
Fraude, que l'on dit tricherie,
Se maria à Mercerie;
Les marcheans l'ont espousée
Et sont mouillés de sa rousée.
Aux bourgois se coupla Usure.
L'autre fille, qui est Luxure,
N'est encor a nulluy donnée,
Mais a tous est abandonnée,
Sans garder loy de mariage.
Luxure quiert son avantage
Et s'en va de sça et de la,
Car cil qui plus en donne l'a.
Or laissons cy des autres filles,
Pareilles ne sont pas les billes,
Et traitons d'Orgueil seulement,
En procedant isnelement.
Femme orgueilleuse se deffourme
En delaissant sa propre fourme.
Orgueil si la fait estrangier
Et la fait muer et changier.
Ahontée est et effrenée,
En ses cheveux ensafrenée.
Elle se paint et renouvelle,
Pour mieulx paroir a estre belle.
En ses chambres, en pluseurs boistes
Trouveroit on ointures moites
Et choses de pluseurs couleurs.
Par orgueil fait trop de douleurs;
Adjouster veult a sa personne;
Ne li souffist ce que Dieu donne.

2462 *C* si f.; *A* si p. — 2462 *à* 67 *manquent B.* — 2465 *AM* henniers *I* usuriers. — 2470 *D* mouillie de la r. — 2471 *C* vxure *M* lusure. — 2473 *C* encores; *AFM* nulli. — 2474 *F* tout. — 2478 — *D* (f° 81 v°) Comment femme se cointoye. — 2479 *B* lessions. — 2480 *B* nen; *A* villes. — 2482 *B* procedent. — 2487 *BM* Ahonte; *M* affrenee. — 2490 *A* ressembler estre *B* sembler e; *FM omettent* a. — 2491 *CI* sa chambre; *AB* maintez; *F* boetes. — 2494 *AB* Car; *A* font. — 2495 *F* fait en.

Nostris usura burgensibus, ipsa rapina
Militibus, sacrilegium cupidisque jugatur
Agricolis. Sathane sic filia queque locatur.
Ipsa sibi nullum sponsum Venus appropiavit,
Immo venalis cum sit, se cuique jugavit.
  Dimissis aliis, tractat presens capitellum
Tantum de fastu, ceptum peragendo libellum.
  Transgrediens normam nature femina nanque
Deformat formam propriam, defert aliamque;
Pingit se, croceat peplum; vestis renovatur,
Ut super emineat et pulcrior hec videatur.
Cujus enim thalami latebras si scire labores,
Pixidas invenies et rerum mille colores.
Ultra dona Dei sese pingendo figurat :
Hoc fastus dat ei, qui non nisi talia curat.
Auctor enim dicit, et ego, lector, tibi promam :

1687 *super emineat*, ms. *seperemineat.*

Orgueil seurmonte toutes choses
Qui sont dessoubs le ciel encloses.
Femme orgueilleuse bien se monstre;
Il n'est nul si orrible monstre.
Environ soy porte les signes
Qui a la Chimere sont dignes.
Car, s'elle est dame ou damoiselle,
Devers la queue semble oiselle.
Vers sa queue maint mal serpente;
Par la ressemble la serpente.
Devers la poitrine est lion;
Il ne puet que n'y oublion,
Ou en port ou en aleüre.
Elle a en sa cheveleüre
Maint estrange cheveul enté.
A accomplir sa voulenté
Court plus isnelement que lievre;
Elle a cornes comme une chievre.
C'est la barboire des chetifs,
Paour fait aus enfans petis.
Et se par fraude fait la simple,
Moult a d'orgueil dessoubs la guimple.
Par dehors monstre sa painture,
Mais par dedens gist la pointure.
Crueuse est et escervelée;
Elle frendist come une lée,
Qui est fumelle du sangler.
On ne la puet a point sangler.

Femme est crueuse vrayement,
Ou l'Escripture vraye ment,
Qui conte ses iniquités.
Par femme fu decapités
Saint Jehan, qui Dieu baptisa
Et qui de luy prophetisa.
Herodias le despisoit
Pour ce que verité disoit.
Par femme fu Josef lyés
Et en buyes humeliés
En la prison, soubs Pharaon;

2503 *B* celle. — 2504 *A* sa q. — 2505, 06 *manquent B.* — 2505 *F* A sa q. m. m. charpente; *I* serpent. — 2506 *CDMI* a la; *I* serpent. — 2510 *M* cheualeure. — 2511 *M* autre ch.; *BF* cheueul *A* cheueil *CDM* cheual. — 2513 *AB* Plus i. court; *AC* court *BDM* queurt *F* cueurt; *M* quun l. — 2515 *F* Sest. — 2517 *CDI* faint. — 2518 *F* simple. — 2519 *C* pointure. — 2520 *est dans C à la marge; dans M* pointure *a été remplacé plus tard par* lordure. — 2521 *A* escheuellee *B* esseruelee *CD* escheruelee. — 2522 *A* frandist *BF* frendist *CDM* frondist. — 2523 *A* dun sainglier *B* senglier *F* seingler. — 2524 *manque M; A* Et pert quon la vueille sainglier *C* coinglier *D* seinglier *F* seingler. — *D* (fº 28 vº) *rubr.* Comment femme est crueuse. — 2526 *AB* la vraie escripture. — 2527 *DM* toutes. — 2531 *F* desprisoit. — 2533 *C* josehf, *M omet* josef. — 2534 *A* embri et h. — 2535 *F* Et en p.

Est cunctis fastus superatque superbia formam.
Est monstrum digna reputari per sua signa :
Per caudam ficta fit avis, per cornua capra,
Larva peplis, picta fit ymago, morsibus apra.

Femina crudelis nimis est nimiumque scelesta.
Hec si scire velis, exempla patent manifesta
Hic, quibus insistam. Scelerose decapitari
Fecit Baptistam, sanctum Josephque ligari
Compedibus; per eam pulsus Dominumque negavit

Après 1696 rubr. *Quod mulieres sunt crudeles et scelerose.* — 1701 *que negauit* semble avoir été ajouté plus tard par un correcteur, avec une encre très pâle.

En la ville le sçara on.
Par femme fu saint Pierre mis
Entre les Juïs ennemis.
Femme tant le contraria
Que Dieu par trois fois renia.
Femme fist les clous, ce sachiés,
Dont Dieu fu en croix attachiés.
Medée, dont j'ay dit arriere,
Fu de ses deux enfans murtriere.
Silla occist son propre pere;
Ce fu cruaulté trop amere.
Gesabel refist grant folie :
De son regne chaça Helie
Et le banni hors de sa terre.
Aux autres prophetes fist guerre,
Et aucuns en fist mettre a mort;
Naboth fist lapider a tort;
Contre luy quist faulx tesmoignage,
Pour lui tollir son heritage.
Cil Naboth avoit une vigne,
Qui luy venoit de droite ligne;
Au roy Achab la refusa.
Gesabel pour ce l'accusa
Que contre loy avoit esté
Et contre royal majesté.
Lapidés fu crueusement
Et occis par faulx jugement;
Dont Helies, pour cest desroy,
Prophetisa la mort du rôy,
Comment les chiens son sanc lechierent
Et en la vigne le cerchierent.
Dire ne puis n'articuler
De chascun fait particuler
De toutes les femmes crueuses,
Qui sont a mal faire engigneuses.
Qui de leurs nouveaulx fais diroit,
Le liseur s'en esbaïroit.
Un petit icy m'en deporte.
Se la femme estoit aussi forte
Et aussi vertueuse comme
L'en voit vertueus estre l'omme,
On ne pourroit durer a elle,

2536 *A* de saraon *B* le scaura on *C* le sera on *DM* le sara on *F* de la sara on *I* de samahon. — 2538 *AC* les j. ses e. — 2539 *A* Et f. le c. — 2540 *A* Tant que t. f. d. r.; *M omet* par. — 2545 *B* mere. — 2547 *M* fist. — 2552 *C* Loboth *M* Laboth *D* Noboth. — 2553 *CDMI* fist. — 2555 *B* signe. — 2557 *A* athas *B* acas *C* abach *D* acab; *M* le r. — 2559 *ABF* luy. — 2560 *A* En crime de lesc m. — 2563 *B* helias *M* elie; *C* desfroy. — 2564 *B seul* le roy. — 2565 *C* bes son s. l. *D* les s. s. l. *I* les bestes s. s. — 2566 *F* sercherent. — 2567 *AB* ne entituler *CDFM* ne articuler. — 2568 *FM* particulier. — 2569 *M omet* les. — 2570 *C* dem. f.; *M* angoisseuses. — 2573 *C* me d. — 2575 *C* que homme. — 2576 *A* bien vertueux un homme; *C* vertueuse.

Petrus. Ne taceam dicenda, manu fabricavit
Clavos, unde Deus fixus fuit in crucis ara,
Sexus femineus. Mulierum gratia rara
f° 26 r°. Est. Medea suos pueros jugulavit iniqua,
Quamvis innocuos, effrons, exlex, inimica.
Istud Thesiphone scelus in muliere creavit,
Per quod enim Progne proprium puerum jugulavit.
Ve! pro vite Naboth lapidari femina regis
Ipsum fecit, ad hoc inducto judice legis.
Proh dolor! occidit semen regale probrose
Atthalia, per hoc nitens regnare dolose.
Quam mulier nemo certe crudelior esset,
Vix aliquam demo, si fortis uti vir adesset;

Tant scet d'engin et de favelle.
Ce ne luy vient pas de nature
Ne de Dieu ne de sa droiture.
Sathan, qu'on appelle Agrapart,
Y a mis le plus de sa part.
Tant est femme ireuse et mauvaise
Que de tous vices est fournaise.
Ovides dit en ses dottrines :
Femmes sont a tous maulx enclines.
Ce qu'en disent les anciens
Querés la hors, non pas cyens.

Si me pourroit on opposer
Et au contraire proposer,
En blasmant ma conclusion,
Que je di grant illusion.
Car, s'aucunes femmes sont males,
Et perverses et ennormales,
Ne s'en suit pas pour ce, que toutes
Soyent si crueuses et gloutes,
Ne que toutes soyent comprises
Generalment en leurs reprises.
L'oroison est trop mal sartie,
Quant on conclut tout pour partie.
Logique seult redarguer
Ceste maniere d'arguer.
Neantmains ceste euvre presente,
Qui douleur en mon cuer presente,
Ne veult souffrir que rien exclue,
Mais commande que je conclue
Tout oultre, jusques a la bonne,
Qu'il ne soit nulle femme bonne.
Salemon, en narracion,
En fait une admiracion
Qui ceste matiere conforte :
« Qui pourroit trouver femme forte ? »
Aussi que s'on disoit en glose :
« Ce seroit impossible chose. »
Puis qu'il le dit, je qu'en diroye ?
Pourquoy ne m'en esbaïroye ?
Encor dit-il oultre, qu'assés
Vault mieulx homs mauvais et quassés

2581 *B* acrappart. — 2583 *M omet* et. — 2587 *C* que; *AB* dirent. — 2588 *B* le; *CDM* ceans.— 2591 *B* blasment. — 2594 *A* anormales *C* abnormales. — 2595 *C* suient; *M omet* pas. — 2596 *C* cruouses et si g. — 2599 *DM* La raison; *CD* sartie, *les autres* sortie. — 2601 *B* seul; *C* tout r. — 2604 *dans C à la marge; C* a mon c; *B* pres ante. — 2607 *A* borne, *les autres* bonne. — 2608 *BF* Qui; *F* si b. — 2613 *AB* Ainsi com ce (sen) d. — 2617 *ADM* Encores; *AM omettent* que. — 2618 *B* Vaulx.

Qua ratione puto quod ei vis sit resecata.
Sit submersa luto, suspensa vel excoriata,
Ingenium natura tamen vice posse paravit,
Illi supplet in hac, quod in illa parte negavit.
Armat enim lingua miranter et ingeniose
Arteque multimoda, nos ut vincat scelerose.
Sed forsan natura sibi tot non dedit artes
Immo Sathan, satagens hic interponere partes.
Non est ira super iram prave mulieris,
Ut Scriptura refert. Et si plures tibi queris
Testes, testis in his textus datur Ovidianus :
Feminee faciunt ad scelus omne manus.
Quod facere ausa est non ausa est [mea] scribere dextra.
Ergo, quod restat hic nondum quere sed, extra.

1727 *mea* n'est pas dans le ms.

Que femme, quant elle fait bien.
Dont n'est femme qui vaille rien;
Je n'en quier autres instrumens.
Or laissons tous ces argumens !
Je procede en pluseurs manieres.
De lieux et de raisons plenieres
Suy armés et fortifiés.
Avec ce suy edifiés
Sur exemples et sur moyens.
Escoutés, si orrés moy ens.
Bien a lieu ce que je vous preuve,
Que la femme, si com l'en treuve,
Desçut tous les plus grans du monde;
J'ay raison sur quoy je me fonde.
Se les plus grans sont deceüs,
Doncques sont les meneurs cheüs;
L'en dit en la rue ou je mains,
Que le plus en porte le mains.
Qui furent les plus grans seigneurs?
Qui oï parler de greigneurs
De Salemon et d'Aristote?
Ne leur valut une escharbote
Sens, ne richesce, ne raison.
Tous furent mis hors de saison;
Par femmes furent seurmontés,
Deceüs, vaincus et dontés.
Les lieux et la similitude,
Dont l'en scet user en l'estude,
Qui pour armer mon cembel yssent,
Mon propos forment embellissent.

Las ! je parlasse noblement;
Mais je suy menés telement
Et troublés par forsenerie,
Qui me point par sa desverie,
Que merveille est que puis durer,
Tant ay de maulx a endurer.
Toutesvois, de mon sens ombrage
Ay fait des femmes cest ouvrage
Aux heures qu'ay eü loisir;
Qui glaine, il ne puet pas choisir.
Afin que plus plenierement
Vous appere et plus clerement
De ma dottrine, que je baille,
Selon les poetes vous taille
Exemples, dont je vueil user,
Qui ne sont pas à refuser.
Par les exemples nous vivons,
Quant du temps passé escrivons;
Exemples nous font souvenir
De parler du temps a venir.
Dieu nous chastie en ses paroles
Par exemples de paraboles.
Exemple, pour integument,
Est une espece d'argument,
En logique souvent usée,
Dont l'oroison est excusée.
Pour ce, qui veult a droit plaidier,
D'exemples se convient aidier;
On s'en aïde en parlement;
Car souvent et notablement
Eschéent choses advenues
Et par exemples retenues.
Pour ce conclurrai par logique;
Le droit aussi a ce s'applique,
Qu'on voit souvent continuer.

2621 *A* nul autre instrument. — 2622 *C* Et l. — 2626 *CDFM* Et avec ce (se). — 2628 *M* Esc. moy si o. e. — 2631 *A* Dessus tous les sages. — 2632 *C* menffonde. — 2634 *F* le sont; *B* les menuz *I* sur les menus. — 2636 *Quelques mss.* en porte, *d'autres* emporte. — 2637, 38 *intervertis dans M.* — 2638 *BF* de, *les autres* des. — 2639 *B* psalmon. — 2640 *A* valu *BM* valut *CDFI* vault; *A* pas une escorce. — 2641 *M omet le premier* ne. — 2644 *M* doubtes. — 2645 *M* lions et leurs s. — 2646 *B* seult; *AB* en estude. — 2647 *CDFMI* amer (aimer); *I* moult chambellissent. — 2653 *CDFM* merueilles; *F omet* est. — 2655 *A* Toutesfoys *B* Touteuoies *CDFM* Toutesuoies. — 2657 *F* que jay; *A* eu en l. — 2658 *A* glaigne *C* glaine *BDF* glenne *M* glane; *M omet* pas. — 2662 *F* je t. — 2663 *CDM* Exemple; *M* d. vueil je. — 2667 *B* fait. — 2668 *M* Du p. — 2669 *B* de ses p. — 2673, 74 *manquent M.* — 2675 *M* quil. — 2676 *AB* lui c. — 2677 *M* Len; *CD* se. — 2681 *A* conclurron *B* conclusons. — 2682 *A* d. canon; *ABC* ad *DFM* a.

Dont puis je bien insinuer,
Que qui d'un mesfait est veüs,
De pluseurs en est mescreüs.
Par Cafurne sont toutes femmes
En toutes leurs causes infames
Et reprouvées, par nature,
Et par droit, et par escripture
Des poetes d'antiquités,
Qui de ce se sont acquités.
Preuve de droit n'est point requise,
Qui puet prouver par autre guise,
Mesmement en chose notoire.
Si conclu, a fin peremptoire,
Qu'il appert bien par les premisses
Ce que dessus ay dit des ysses.
Le fait a quoy je me rapporte
Mon propos soustient et conforte.
Nuls homs ne pourroit mettre en rimes
Tous les vices ne tous les crimes
Des femmes vivans soubs la lune.
Qui en trouveroit de mil une
Poursuyvant d'aucun bien la trace,
Ce seroit especial grace;
Car il n'advint un tel miracle
Puis le temps l'empereur Eracle.

Es femmes, ou temps qui or dure,
Voit on gloutonnie et ordure,
Qui les corrompent et mehaignent;
Et de querir pas ne se faingnent
Choses a eulx delicieuses;
Ne leur chault, se sont somptueuses;
Tant sont gloutes et dissolutes
Que par outrage sont polutes,
Qui leur fait puïr dens et bouche.
En femme n'a plus grant reprouche
Que de soy par vin enivrer;
Yvre femme se veult livrer
A tous ceulx qui en veulent prendre.
Le vin la fait vomir et rendre.
Se d'ommes avoit un millier,
Tous les lerroit hurtebillier.
Femmes yvres sont toutes teles;
Aux riotes muevent leurs eles

2687 *B* caph (*le reste en blanc*) *F* calfurne *I* cohuettes. — 2690 *F* lescripture. — 2691 *B* dautentiquites. — 2692 *M* equites. — 2695 *C* nottaire. — 2696 *B* conclut; *B* partemptoire. — 2697 *M omet* appert. — 2698 *M* est dit. — 2699 *B* en q.; *F* men r. — 2702 *M* leurs c. — 2706 *A* despecial *B* de e. — 2708 *F* de lempereur. — *D* (f° 86 r°) *rubr.* De gula. Comment femme veult a sa volente. — 2709 *M omet* ou temps qui; *CD* endure. — 2714 *AB* silz *C* ce s. — 2715 *A* dissolues. — 2716 *M* Car; *A* pollues. — 2722 *C* voulmir. — 2724 *B* larroit; *A* heurtebillier *BCD* hürtebillier *F* huy tetiller *M* vrtebillier. — 2726 *CI* mainent.

Fex immunditie gula; devorat os, et olere
Sic solet. Ingluvie quid turpius in muliere?
Corpus sicque sua venalia queque gulosa
Exponit fatua, sibi querens deliciosa.
Vix narrare scio, nec epistola nostra perorat,
Quam turpi vicio mulier vinosa laborat.
Propter vina calet, et ad ipsa sequentia currit;
Nauseat ebrietas, gula deliciosa ligurrit;
Ebria cum fuerit, socii si sint ibi mille,
Quisque receptus erit, non curat an iste vel ille.
Ad rixas alam movet, ostendit pudibunda f° 26 v°.
Cunctis cuncta palam, clamosa velut furibunda.

Après 1728 rubr. *De ingluvie mulierum.* — 1730 *Sic*, ms. *Hic.*

Et le vaissel honteus descuevrent :
En tous leurs fais folement euvrent.
Nices sont et desordenées
Et crient comme forsenées.
Femme dit : « Je puis assés boire,
« J'ay grant vaissel et grant ciboire ;
« Se j'ai beü, je pisseray
« Par dessoubs, quant au pis seray. »
De gloutonnie vient luxure,
Quant on en prent oultre mesure.
C'est ce qui fait l'avoir despendre,
Et les maladies engendre,
Et les guerres et les descors,
Que pluseurs comperent des corps.
Gloutonnie dort par paresce ;
De son accort se tient yvresce,
Qui les hommes destruit et gaste ;
La santé tolt et la mort haste,
Et les fait ors comme pourceaux.
Ses disciples sont larronceaux,
Et murtriers, et les femmes foles ;
Il fait bon fuïr ses escoles.
Caton dit pour yvresce seule :
« Ne fay pas plaisir a ta gueule,
« Qui est amye de ton ventre ! »
Le vin nuyt quant trop en y entre.
Yvresce fait les mains trembler
Et les vertus du corps embler ;
Et si fait le foie pourrir
Et les mauvais vices nourrir.
Ma Perrete n'est pas yvrongne,
Mais encontre moy souvent grongne.

Femmes sont pareceuses, certes,

2727 *C* descueuent. — 2729 *CDM* Et n. — 2734 *A* puis. — 2736 *C* nen p. — 2740 *CD* temperent. — 2741 *AB* dort *CDMI* dont; *M* yuresse. — 2742 *M* paresse. — 2744 *C* tout *D* toult, *les aultres* tolt. — 2748 *A* ces e. *BF* ses *CD* les *M* leur *I* leurs. — 2749 *C* toute s. — 2750 *F* pas le p. — 2752 *A* y en e. *BF* en y *CDMI omettent* en. — 2755 *F omet* si. — 2758 *A seul* encontre, *les autres* contre. — *D* (f° 87 v°) *rubr.* Comment femmes sont enclines a leurs volentez. — 2759 *CDM* p. toutes *I* gloutes.

« Sat potare queo, » dicit mulier, « spaciosum
« Subtus vas habeo, per quod bene mingere possum. »
Crapula luxurie bellique npharia mater,
Cujus amicitie sunt pinguia fercula. Crater
Vinosus frigit homines, consumit, et illos
Ad nichilum redigit, proprios facit esse suillos
Discipulos, fures, murdritores, meretrices.
Hoc precor abjures delictum, quod maledices.
Indulgere gule noli, que ventris amica,
Unde manus tremule fiunt, epar usta mirica.
Hoc non inficitur vicio conjunx mea Petra ;
Ni rixaretur, certe transcenderet ethra
In reliquis, nisi quod turpis nimis esse videtur.
Dogma tamen, non forma decens regnare meretur.

Accidie famula, mulier bene vivere nescit,
Immo, malis patula, mala, pejor, pessima crescit,

1749 *amica,* le ms. ajoute *est.* — Après 1754 rubr. *Quod mulieres sunt accidiose et prone ad malefaciendum et pigre ad bene faciendum.*

Mais a mal faire sont apertes.
Femme mauvaise devient pire,
Tresmauvaise, tousjours empire.
Tout dire me seroit griefté,
Si m'en passeray pour briefté.
Femme n'est pas en ce point sage;
Courir ne scet qu'a son dommage.
La loy dit, si com je le sens,
Que la femme n'a pas le sens,
Ne son amour en soy enclose,
Mais par dehors en l'ueil repose.
A l'ueil dehors son honneur baille,
Mais au garder convient qu'il faille;
Car folie son ueil engroisse.
Tant dit, que cuer de voirre froisse
Par sa jangle et par sa parole;
En tous ses fais est nice et fole.
Il n'est nul bien que femme face;
Ainçois le destruit et efface.
Par femmes sourdent maintes guerres
Et homicides par les terres;
Les chastiaux sont ars et pillés
Et les povres gens essillés.
Il n'est pas de mil guerres une,
Si com scet chascun et chascune,
Qui par femme ne se commence
Et par sa mauvaise semence.
C'est la mere de tout orage;
Tout mal en vient et toute rage.
Plus aigrement point que serpente;

2760 *CD* appertes toutes *I* prestes toutes (*M* s. apertes). — 2761 *M omet* deuient. — 2763 *M* briefte. — 2764 *C* me p. *M* Qui diroit la verite. — 2765 *M* nest point en ce s. — 2766 *B* Couurir; *D* sert. — 2767 *CDFM omettent* le. — 2768 *M omet* la. — 2769 *F* englose. — 2770 *manque D*; *A* ou loeil *B* en soy. — 2772 *M* aille. — 2773 *M* fole amour; *M* engrasse. — 2774 *M* Tant dire; *M* verre. — 2778 *A* destraint. — 2780 *CDM* p. les guerres. — 2781 *A* Chastiaux en sont. — 2782 *AB* bonnes g. — 2786 *M omet* sa. — 2787 *C* le m.; *FM* mer; *M* erage. — 2789 *A* asprement.

Deteriorando semper. Sed non modo pando
Hic ego materiam totam, brevis ut tibi fiam.
Ad sua nam didicit incommoda currere queque.
Sicut lex dicit, rem qui considerat eque,
Non habet interius sensum proprium nec amorem
Yssa, sed exterius, oculo, cui tradit honorem
Stulta suum; sed eum male custodit, quia vana
Multa refert; vitreum cor frangunt visa prophana.
Femina nulla bona facit, immo quod adnichilentur
Nititur; est propria viciis, cum cuncta patrentur
Et vigeant per eam mala; res est pessima rerum.
Sic Dominum videam, quod ego puto dicere verum.
Heu! per eam guerre veniunt, homines moriuntur,
Vastantur terre, comburi castra leguntur.
In guerris mille certe vix una movetur,
O! quin principium mulier maledicta probetur
Motivum; testis, quia novi, certus ego sum.
Est mater pestis; per eam viget omne probrosum; fo 27 ro.

1763 *suum*, ms. *sum*. — 1772 : *Motivum*, ms. *Motium*.

Nul n'est pres qui ne s'en repente.
Amis, amis! retien, retien!
Ne la pren pas pour dire tien!
Saches qu'il est vray et croy m'en, que,
Se toute la mer estoit enque,
Et terre, a champ et par chemin,
Estoit papier et parchemin,
Et tous les bois estoyent plumes,
Pour faire notes et volumes,
Et tous ceulx qui scevent escrire,
Aussi tost que l'en pourroit dire
Escrivoyent, sans reposer,
Ne pourroyent il exposer,
Escrire ne ramentevoir,
Signifier ne concevoir
Tous les maulx ne tous les diffames
Que l'en pourroit trouver en femmes.

Aucuns sont fols et tant mesprennent
Que femmes espousent et prennent;
C'est pour leur nom continuer
En cest monde et perpetuer
D'eulx et de leurs hoirs la memoire.
Mais ils sont plains de vaine gloire.
Certes, j'ameroie mieulx vivre
Joyeus et de femme delivre,
Que mon mariage plourer
Pour faire mon nom demourer.

2790 *A* prez *B* pris; *ABC* quil. — 2792 *M* le; *B* prins *CDF* prens. — 2793 *A* Sacez *B* Certes. — 2795 *AB* t. et ch. (*B* champs) et le (*B* li) ch.; *CD omettent* et. — 2796 *manque C*; *B* Estoyent. — 2800 *AB* t. com. — 2801 *CM* Escripsoient. — 2802 *BC* porroit il. — 2805 *C omet* tous. — 2806 *CDM* es f. — *D* (fº 88 rº) *rubr.* Comment il reprent ceulx qui se marient. — 2807, 08 *CDM* mesprendent : pendent. — 2816 *C* nom nom d.

Est modus iste suus; gravius quam vipera pungit.
Ergo fit fatuus mulierem qui sibi jungit.
Ne pereas temere, tibi per predicta medere,
Lector, et intuere mala que sunt in muliere.
Femina corpus, opes, animam, vim, lumina, voces,
Destruit, adnichilat, necat, eripit, orbat, acerbat.
Si foret incaustum mare, pagina terra, nemusque
Penne, quisque sciens bene scribere scriberet usque,
Non tamen exprimeret muliebre scelus facinusque.
Quod facere ausa est non ausa est [mea] scribere dextra.
Ergo quod restat hic nondum quere, sed extra.

Ducunt uxores quidam nimis infatuati,
Ut sua perpetuent in mundo nomina nati
Ipsorum. Sed ad hoc trahit illos gloria vana,
Per quam falluntur, cum sit res ista prophana.
Vivere jocundus mallem sine conjuge, vere,
Quam, lugens in conjugio, post nomen habere.
Quid michi post mortem de nomine, cum sit inane
Tale michi nomen? Sed, ne me quottidiane

1780 *orbat*, ms. *orbit*. — 1784 *mea*, cf. 1727. — Après 1785 rubr. : *Nititur illos redarguere qui ducunt uxores ut sua nomina per futuros suos liberos perpetuent.*

Voir est, que tel espousera
Qui ne scet quel son nom sera;
Car la gloire du nom est vaine,
Mais la mort est a tous certaine.
Si s'en marient tels soixante
Qui ja n'avront n'enfant n'enfante;
Et tels enfans avoir pourront
Qui dedens brief temps se mourront;
De ce ne voist nul estrivant!
Ou tant feront a leur vivant,
Par fortune dure et amere,
Qu'il courrouceront pere et mere,
Et que leur bonne renommée
Sera par leurs fais diffamée,
Et leur bon nom sera grevé.
Doncques n'est homs point relevé
Qui son nom sur ses enfans fonde;
A un fil pent l'eür du monde.
Quand on oyt sonner la baucloche,
Le cuer ou corps defrit et loche.
L'en n'ose lever ueil ne chiere,
Que aucun meschief ne se fiere
Es enfans, qui sont par la ville;
Des perils y a plus de mille.
Tousjours y a cremours et doubte,
Que le deable ne s'y boute,
Et que les enfans ne mesfacent,
Ou que chevaulx ne les esquassent,
Ou que par male conjecture
Ne leur viengne male aventure,
Ou aucune maleürté;
Dont n'y a point de seürté.

2820 *C* tout c. — 2821 *F* marïe. — 2822 *BC* a. enfant; *I* enfans; *B* ne fante. — 2823 *C* tel. — 2825 *BCDM* voit *I* voi n. escrivant; *C* escripuant. — 2828 *B* courroucent. — 2832 *C* point homs. — 2834 *A* p. trestout le m.; *C* filz peult. — 2836 *B* Les cuers; *A* au c. lui frit. — 2837 *AB* On; *F* luel. — 2838 *AB* si f — 2839 *A* vont, *les autres* sont. — 2841 *BI* cremeur. — 2844 *AB* escachent *C* enchassent *DM* eschacent *F* esquassent *I* desfacent. — 2845 *AC* conietture *B* couuerture *I* coniointure. — 2847 *CDM* aucun; *FI* maleurete *D* maleeurte. — 2848 *B* ni a il; *C* sainete.

Excrucient rixe, bene debeo premeditari,
Hac nece cum nequeat mors sevior ulla notari.
Esto, quod uxorer; nullos fortassis habebo
Natos; sed constat, quod semper pace carebo.
Pono quod pueros habeam; cras forte peribunt,
Aut, me vivente, forsan committere quibunt
Unde meum nomen felix erit adnichilatum.
In pueris ergo non sentio me relevatum,
Querendo nomen, cum filo pendeat omen.
Si banni campana sonet, si forte tumultus
In villa fuerit, statim cadet hinc tibi vultus,
Et turbatus eris, pueros credendo fuisse
Illic; si fuerint pueri tis forsitan ysse,
Ne peccent semper dubitabis; nil tibi vallum,
Hoc cum furari soleat se more catallum. f° 27 v°.
Sic nonquam certe vives in pace. Caveto
Ergo ne sponsam ducas, hoc dogmate spreto.

1807, 08 cf. vs. 1886, 87.

Prenés a escouter respit,
N'ayés pas ces dis en despit.

Pourquoy veult hom enfans avoir?

Les enfans desirent l'avoir
Et les richesces de leur pere.
Je ne puis celer qu'il n'appere,
Comment enquierent de l'aage,
Pour prendre après luy le paage,
Et comment les choses convoitent,
Et par quels poins il en esploitent.
Ce qui est acquis a grant cure
Despendent, et petit leur dure;
Tout gastent, et ne leur souvient
Comment est acquis et dont vient;
Il considerent peu la paine.
Il vaut mieulx, c'est chose certaine,
Estre sans enfans et sans femme
Que pour eulx perdre corps et ame.
Qui avroit sa devocion
De faire hoirs par adoption,
Il en pourroit trouver amis
Plus que tel qui son cuer a mis
En ses propres hoirs; et c'ert ains
Que de ses enfans fust certains
Comment après sa mort feront,
Ne comment il se porteront.
Chascun fils vouldroit que son pere

2850 *B* ce dit *I* ces mots. — *D* (fº 89 rº) *rubr.* Comment il reprent ceulx qui se marient. — 2853 *F* la richesse. — 2855, 56 *manquent A.* — 2555 *B* e. ils. — 2856 *la leçon adoptée est dans B; F omet* prendre; *CDFM omettent* le; *DM* paraige. — 2857 *A* Comment l. ch. ils c.; *C* la chose. — 2858 *A* les e. *C omet* en. — 2859 *F* que. — 2863 *AB* Pou en c. la p. — 2866 *F* perdre p. eux. — 2868 *B* adition. — 2870 *C* que. — 2871 *A* et iert *B* ciert; *I* tous soudains. — 2873, 74 *B* feroit; porteroit.

Cur uxoratur vir? Causa prolis, ut ipsi
Nati succedant? Nam, sicut ego tibi scripsi,
Filius ante diem patrios inquirit honores,
Et partas a patre suo longo studio res
Sepius expendit cito post mortem genitoris
Acquirentis eas, patris immemor ipse laboris.
Est etenim melius sine conjuge proleque stare
Quam propter pueros animam corpusque necare.
Eris in acquestu satis equius est, quod amicum
Heredem faciam michi, Petrum vel Framericum,
Prudentem, certum, fidum quoque, quam Gilebertum
Natum forte meum, de quo non est michi certum,
Quid post me faciet, qui, pro sibi jure futuro,
Vellet quod morerer cras forsan funere duro.
Absalon, insurgens armis contra genitorem,
Illi surripere sceptri temptavit honorem.

Après 1810 rubr. : *Redarguit illos qui ducunt uxores ut sui liberi sibi succedant.* — 1816 *Acquirentis,* ms. *Acquirens.* — 1822 *est michi certum,* ms. *mi certum* (un trou dans le vélin a empêché le copiste d'écrire *michi).*

Mourust demain de mort amere,
Posé qu'il soit ou povre ou riche.
Se riches est, sachiés sans triche,
Que plus vouldroit sa mort sans doubte,
Pour avoir sa richesce toute.
S'il est povre et n'ait de quoy vivre,
Il en vouldroit estre delivre,
Afin que rien du sien n'y baille.
Il en y a peu qui rien vaille,
En quelque cas qu'on en puist dire.
En l'Escripture poués lire :
« J'ai fils nourris et eslevés ;
« Par eulx suy despis et grevés. »
Absalon moult se desroya ;
David son pere guerroya,
Tollir lui voult sceptre et couronne,
En vituperant sa personne ;
Ne fu pas fils, ains fu tirant.
David le plainst en souspirant,
Quant il fu mort par son outrage ;
Dont fait bon fuïr mariage.
Se ta femme par aventure
Ne puet avoir a nourreture
Enfans ne de toy concevoir,
Saches que, pour toy decevoir,
Ainsi que par enchantement,
Te donra faulx enfantement
Et l'emblera et changera,
Dont tes hoirs desheritera.

Et se les aucuns veulent dire,
Pour leur niceté escondire,

2881 *AF* nait *BCDM* na. — 2883 *B* du s. riens ; *AB* ne b. — 2885 *C* com y peult. — 2887 *A* esleus et ; *CDM* aleuez *F* elleuez. — 2889 *BC* desioia. — 2890 *B* Dauis. — 2891 *B* commoigne. — 2894 *tous les mss. ont* plaint. — 2898 *BC* norriture. — 2899 *C* ne te dois. — 2901 *AB* com. — 2904 *B* Tous ; *C* ces. — *D* (fo 90 ro) *rubr.* De ce meismes.

In quovis casu pueri mortem genitorum
Optant, si patres locupletes sint, ut eorum
Res habeant, et, si patribus victus sit eclipsis,
Ne victum tribuant et ne sit dedecus ipsis.
Audi scripturam ! Quis enim [nunc] dicere posset
Plenius ? En legitur : « Enutrivi pueros, sed
Me sprevere. » Sibi non enutrit pater agnos,
Immo lupos rabidos, non natos, immo tirannos,
Cum puer ante diem patrios inquirat in annos.
Esto, quod pueros uxor non possit habere,
Partum furtivum tunc supponit tibi vere,
Auffert jusque tuis heredibus. Ergo, caveto
Ne capias aliquam, presenti dogmate spreto.

Hanc uxorandi reddunt quidam rationem : fo 28 ro.
Solus homo nichil est ; uxor servit. Sed agonem
Ignorant et onus lacrimosum connubiale,
Quod satis est gravius quam tormentum stigiale.

1831 *nunc* n'est pas dans le ms. — 1834 *rabidos*, ms. *rapidos*. — 1835 *inquirat*, ms. *incurrat*. — Après 1839 rubr. : *Redarguit illos qui ducunt uxores ut ipse uxores eis famulentur.*

Que mariage est necessaire,
Et que seuls homs ne puet rien faire,
Et que les femmes font besongne,
Cils qui ce dit petit ressoingne
Les tourmens, les maulx et les luites
Dont les males femmes sont duites.
Chascun y quiert sa propre mort;
Trop est fol qui ne se remort,
Qu'un garçon mieulx le serviroit
Que femme qui le despiroit.
Femme ne se veult asservir
Qu'elle daigne l'omme servir,
Au mains se ce n'est par faintise.
Et si est commune la guise
Que, quant un varlet ne veult faire
Service qui bien doye plaire,
Hors sera mis et deboutés.
Mais la femme, point n'en doubtés,
Vouldra tousjours estre maistresse,
Car il n'est mais nulle Lucresse.
Il convient que l'omme s'en fuie
Contre fumiere, femme et pluie.
Fuy les perils, ou tu me croyes,
Que tu ne soies mis es broyes.

Et qui prent femme par amour,
Après en sourt mainte clamour,
Et tristesce et male aventure;
Car pour la chaleur de luxure
Ne se doit faire compaignie,
Fors pour cause d'avoir lignie,
Et pour foy, et pour serement.

2910 *B* Ce qui. — 2914 *A* sy v. — 2916 *B* despiseroit. — 2917 *CDM* ne se v. tant a. — 2918 *A* daignast; *CDM* homme. — 2919 *B omet* ce. — 2921 *AB* un v. *CDFM omettent* un (7 *syllabes*) *I* le v. — 2922 *F omet* bien. — 2924 *AB* ne d. — 2926 *F* meis. — 2928 *AB* fumee *C* fumier; *B* f. de f. — 2929, 30 *manquent A*. — *D* (f° 90 v°) *rubr.* De ce meismes. — 2933 *BF* maulauenture. — 2935, 36 *F* compaignee : lignee. — 2937 *B* par f. et par s.

O! quam falluntur, querentes hoc sibi funus!
Nunne vident quod eis melius famulabitur unus
Garcio, quam conjunx? Quia nupta viro famulari
Tancito contemnit mulier, satagens dominari.
Si qua cliens faciat que displiceant michi sero,
Expello mane, famulumque novum michi quero.
Sed mulier nupta non sic exponitur. Immo
Expellit potius, quamvis mitissima primo.
Namque virum pluvia, conjunx et fumus ab ede
Expellunt propria. Quia vera loquor, michi crede,
Tuque pericla fuge, vel, sicut lugeo, luge.

Errat qui ducit uxorem propter amorem
Heroicum, Veneris consumptivumque calorem.
Unde solet tristes eventus copula talis
Sortiri, cum non Veneris spe connubialis
Debeat accessus fieri, sed prolis amore,
Amplexu fidei, sacramentique favore,
Ut sequar hic jura, nobis licet aspera, dura.

1852 *Namque,* ms. *Nunc.* Cf. vs. 682. — 1854 *pericla,* ms. *pericula.* — Après 1854 rubr. : *Redarguit illos qui ducti amoris heroyci ardore uxorant.*

Et se les drois trop asprement
Poingnent les gens en mariage,
Toutesvois bien experi ay je
Que Dieux het autant come usure
Ceulx qui se couplent par luxure.
Par bon exemple en avés arre,
Comment tous les sept maris Sarre
Le deable un a un hapa.
Mais Thobies en eschapa,
Qui se maria chastement
Et se porta honnestement.
Folie est de soy marier,
Car on n'y puet droit charier.

Hors du sens est et enragiés.
Li homs qui est encouragiés
D'espouser femme pour beauté.
On doit noter en loyaulté,
Comment une fievre defface
De belle femme voult et face,
Et ne dure que certain temps.
Aussi com la flour du printemps
Pert sa beauté et petit dure,
Quant est blecie de froidure,
Ou pluie ou tourbillon la casse,
La beauté de femme tost passe,
A enfanter ont grans douleurs;
Les oingnemens et les couleurs
Rident leurs frons et leurs visages.
Certes, li homs n'est mie sages

2940 *A* Toutesfoys, *les autres* Toutes voies. — 2942 *AB* Cil qui se complaint; *B* pour. — 2943 *C* bonne ; *AB* erre. — 2944 *B* serre. — 2945 *B* Li diables; *CDFM* un et autre h. ; *I* frappa. — 2946 *ABDM* thobie *CF* thobies. — 2950 — *D* (f° 91 r°) *rubr.* Comment il reprent ceulx qui se marient pour la beaulté delles. — 2952 *B* horageux. — 2952 *B* encourageux. — 2956 *AF* voult *B* viz *C* vilz *DMI* vis. — 2958 *F* de p. — 2960 *C* elle est. — 2961 *CDFM* le c. — 2962 *F* trop. — 2964 *B* oignoiemens. — 2965 *M* Rigent; *CDM* leurs couleurs; *M* et visaiges.

Odit eum Dominus proprio qui, fine relicto,
Uxorem ducit stimulo Veneris maledicto.
Unde viros Sarre septem demon jugulavit,
Quos ipsi caste Veneris spes associavit.
Thobias mansit, quia recte junctus eidem
Ipsaque Thobie; pudor hic utriusque fit idem.
Heu! cur uxorem jungis tibi, vir, Veneris spe,
Que sub momento transit? Sed prelia vispe
Nupte perpetua sunt, assiduique labores
Conjugii, pene juges fletusque, dolores.

Est insensatus qui pretextu muliebris
Forme ducit eam, quam protinus unica febris
Extirpat modica. Vernalem comparo florem
Forme feminee, quia perdunt ista decorem f° 28 v°.
Obice permodica. Statim flos deliciosus,
Frigore marcescit, pluvia vel turbine rosus ;
Sic mulier variis morbis, partu puerorum
Ne furtivorum, faciei peste colorum.
Ergo tibi caveas ! Argo licet Argior esses,

Après 1871, rubr. : *Redarguit illos qui ducunt uxores propter earum pulcritudinem.*

Qui veult belle femme garder,
Puis qu'elle veult paindre et farder.
Ulixes bel l'appellera
Par faconde la flattera;
Hector, pour avoir druerie,
Monstrera sa chevalerie;
Le riche, pour s'amour avoir,
Lui offrera de son avoir;
Et Narcissus entour ira,
Pour sa beauté l'envaïra.
Chascun mettra grant paine au prendre;
Dont par assault la convient rendre.
Qui avroit tous les yeulx Argus,
Si y seroit il redargus.
On ne s'en scet a quoy aherdre;
De son gré se lait femme perdre;
Puis qu'elle consent bien qu'on l'emble,
On ne la puet garder, ce semble;
Rien n'y vault palis ne closture;
Amours vaint et passe nature.
Mainte femme est par dehors belle,
Qui par dedens n'est mie tele,
Car aucun vice la laidist.
Par ce que dessus vous ay dit
Verrés bien se c'est voir ou bourde,
Et la fin sur quoy je me hourde.
Si doubt qu'aux asnes ne presente
Cest dit et ceste euvre presente.

Pluseurs pour les atournemens
Et pour les grans aournemens
Des femmes sont trop deceüs.
Quant il les ont aux yeulx veüs,
Tant les convoitent que c'est rage,

2968 *I* et se v.— 2969 *I* Ung homme vieil; *A* en parlera *B* la parlera *CDFMI* lapellera. — 2971 *CDM omettent* auoir *I* Et h. pour sa d. — 2972 *CD* Monstra. — 2974 *C* offerra. — 2976 *B* lenuenaira *A* samie aura *C* lenuoyera *D* enueyra *F* lenuaira *M* lennirera *I* lenyurera. — 2977 *CDM* a p. — 2980 *CDFMI omettent* y; *I* tout r. — 2981 *C* nen se scot. — 2982 *A* lait *B* laist *CDFM* laisse; *B* le l. — 2983 *C* que bien on. — 2984 *B* garde. — 2985 *C* pallis, *changé en* palais. — 2989 *A* v. veu le dit; *CDFM* laidit. — 2991 *B* ce cest vray. — 2992 *B* pour quoy. — 2994 *CDM* a ceste (*C* cest) euvre. — *D* (f° 92 r° *rubr.* Comment il reprent ceulx qui souffrent de leurs femmes. — 2995 *A* par; *F* leurs. — 2996 *F* leurs.

Non servabis eam. Verbis instabit Ulixes,
Pandet militias Hector, pres dona, sophistam
Narcisus formam. Quis enim custodiet istam,
Dic michi! contra tot accensos prorsus amore?
Presertim cum latro sui sit femina more.
Ut serves illam, nil proficiet tibi vallum,
Hoc cum furari soleat se more catallum.
Quere supra que deficiunt isti capitello;
Sed timeo, ne dogma meum dem forsan asello.

Nonnullos rabies invadit, sic et ocellus
Fallit, quod facies putas muliebreque vellus
In tantum cupiunt, quod, decepti, mulieres
Ipsas accipiunt. Erras, si talibus heres.

1887 cf. 1806,07. — Après 1889, rubr. : *Redarguit illos qui credunt ornatibus mulierum deceptivis de quibus hic loquitur.*

Et les prennent par mariage.
C'est erreur qui n'a frain ne bride.
Peu leur souvient des dis Ovide,
Comment les femmes par leurs trompes,
Par or, par pierres et par pompes,
Dont elles font leur couverture,
Donnent aux chetifs ouverture,
Qui les deçoit plus qu'a moitié :
Ne scevent qu'ils ont convoitié.
Qui des femmes le voir recite,
Le corps est la part plus petite ;
Car elles quierent doreüres
Et estranges cheveleüres
Et de vair et de gris pelices,
Bien pourfilées de letices,
Cornes et fronteau bien poli ;
Le plus chier est le plus joli.
Les maris en sont affolés.
Leurs sollers portent decollés,
Agus devant a la poulaine,
Affaitiés de bourre ou de laine ;
C'est pour elles faire congnier.
Elles font moult a ressoingnier,
Quant on les voit ainsi cornues.
Et qui les tenroit en corps nues,
Adont pourroit il, sans mentir,

3007 *B* decoiuent. — 3011 *C* de roures *D* deroures. — 3012 *M* cheuoleures. — 3013 *C* vaires *D* vairs *I* vers ; *A* grans pelichez ; *F* Et estranges et grises plisses. — 3014 *M* dediletes. — 3015 *A* frontail *D* fronteaux *BCFM* fronteau ; *tous* poli. — 3016 *AB* Le p. chier et le p. joli. — 3017 *A* Leurs. — 3018 *B* sollez ; *B* sont escolletez ; *A* colletez. — 3023 *B* fere elles c. — 3024 *B* verroit.

Nec credas fictis ornamentis mulierum
Aut larvis pictis. Si fas est dicere verum,
Auferimur cultu, gemmis auroque reguntur
Omnia ; nam textu multo meliora leguntur
Circumvicina capitis, pars dicitur unde
Yssa sui minima, formam rapiens aliunde.
Cornua sumit, habens caput auri celte politum ;
Uxor ob hoc labens depauperat ipsa maritum.
Querit pellicium de grisis de variisque,
Si mansum proprium deberet vendere quisque.
Hinc ne forte cadat, aurem super hoc michi tradat.
Fert decollatos sotulares et laqueatos,
Ipsius natos quasi cum pede, fertque foratos ;
Ut totum redigas in scriptis, more virorum
Extensas caligas fert, quod non credo decorum, fo 29 ro.
Cum nimis horrere certe vir debeat illam,
Aspiciens opere Petrum censens Petronillam ;
Quippe videtur ei vir subtus sic caligata
Femina, curvata supraque fere speciei,
Cum sit cornuta, larve fit ymagine capta.
Hec pro demonibus capiendis, ut reor, apta
Cornua dum video, faciem putam, sotulares
Et caligas, abeo frendens, spuo, sublevo nares.

Leurs vices veoir et sentir.
Elles veulent qu'en les reveste
De nouvel a chascune feste.
Joyaulx veulent renouveler,
Couronner ou enchapeler.
Si veult chascune de rechief
Avoir un nouveau cuevrechief,
Ceintures d'argent entaillées,
Bien dorées ou esmaillées,
A Noël ou a Pentecouste.
Ceste folie souvent couste
Plus que le mari ne gaaingne,
Et de son avoir le mehaingne.
La femme ses joyaulx apporte,
Pour soy monstrer devant sa porte,
Pour apparoir belle et jolie,
Dedens ses ournemens polie.
Mais ceulx sont fols qui les polissent.
Mieulx leur feüst qu'il leur tolissent.
Les joyaulx sont occasion
De faire fornificacion ;
Car, quant la femme est mal vestue,
Talent n'a d'aler par la rue ;
En sa maison se tient enclose ;
Elle en vault mieulx, qui dire l'ose,
Et est plus meüre et plus simple
Soubs povre cote ou povre guimple,
Combien que soit de fourme belle :
Vertus gist en povre cotele.
Femme qui veult souvent aler

3027 *B* con. — 3030 *I* Leurs couronnes au chapellier; *A* et eschappeler *B* ou en chappeler *CDFM* ou chappeler. — 3031 *B* veullent. — 3032 *M* Et auoir n. *CD* de nouuiau; *C* couerchief. — 3034 *AB* et e. *CDFM* ou. — 3035 *CDF* Au n.; *A* et; *C* au p. — 3037 *AB* son m. — 3040 *A* dedens *B* dehors. — 3042 *F* aournemens. — 3044 *ABCDM* fust (feust) *F* voulsist; *CD* que l. *M* que les leurs. — 3050 *A* elle v.; *mss.* que (*B omet* que); *I* bien d. — 3051 *CDFM* Et elle; *CD* meur.

Cur homo non vitat foveam que plena ruinis
Est et cum geminis se cornibus hermofroditat?
Quolibet in festo vestes sibi vult renovare,
Quas nisi vir presto paret, incipit hunc jugulare
Litigiis. Caudam gerit hec retro, more volucris;
Ut totum claudam, prefert bombicina lucris
Sponsi, pepla sua, torques, aurique coronas,
Cujus et ingenua vittasque, monilia, zonas
Membratas auro; pro talibus evacuatur
Toto thesauro statim vir et adnichilatur.
Cur polit uxorem vir vestibus? Ut videatur
Pulcrior ante forem. Certe nimis infatuatur.
Illam prostituit, mechandi dans sibi causam;
Consulo, quod teneat sine vestibus in lare clausam.
Continet in sacco mulier, quamvis speciosa,
Simplicior monacho; sed in auro luxuriosa
Est. Petram malo cum sacco solus habere,
Quam cum cindallo profugam non posse tenere.
Ad ludos consueta foras exire frequenter
Yssa nequit fore casta diu; probat esse patenter
Egrediens Jacob ad Sichem filia Dina,

1919 *Quolibet*, ms. *Quoslibet*.

Aux jeux, caroler et baler,
Ne puet estre longuement chaste,
Car Venus de trop pres la haste.
A Sichem, la bonne cité,
Aloit a la festivité
Une jouvencele benigne;
Par son nom fu nommée Digne,
Fille Jacob le patriarche.
Grans maulx en vinrent en la marche;
Car elle y fu despucelée.
Quant la chose fu revelée
A Jacob et a son lignage,
Il en advint si grant dommage
Que cele cité desmolirent
Et les citoyens en occirent.
On suelt brusler du chat la pel
Pour ce que, s'il vient à l'appel
De ceulx qui les chas embler seulent,
Que pour la peau point ne le veulent.
Qui des femmes ainsi feroit
Et leurs peliçons brusleroit,
Leurs queues, leurs dras et leurs cornes,
Assés en seroient plus mornes,
A bien faire plus curieuses
Et assés moins luxurieuses;
Des cornes ne feroient moes

3056 *F* Souuent karoler. — 3059 *B* noble. — 3060 *M* a f. — 3061 *DFMI* benigne *ABC* beguine. — 3062 *tous les mss.* digne. — 3064 *F* a la m. — 3070 *CDFM omettent* en. — 3071 *C* On saut; *A* d. ch. b.; *C* lappel *F* peil. — 3072 *CDM* ce quil v.; *C* a la pel. — 3079 *A* Et a b. f. p. soigneuses *B* Et en bien faiz plus curieuses. — 3079, 80 *sont intervertis* dans *B*. — 3081, 82 *F* moues : roues.

Que corrupta fuit; fit sepius ista ruina.
Cunctam murilegi comburit rustica pellem,
Ne pro pelle legi possit. Nam sic ego vellem
Caudatas vestes, torques cum cornibus uri,
Luxurie testes, per quas occasio furi,
Instructo Venere, datur, ut tales mulieres fº 29 vº.
Sponsis substrahere nitantur. Tam varie res
Se gerit; ut capitur hic qui capit, hoc aperitur
Multa per exempla. Per vicos ruraque templa
Spectatum veniunt, veniunt ut ibi videantur;
Et capte capiunt, laqueantes illaqueantur;
Dum spectant lesos oculos, leduntur et ipsi.
Ergo precor, lector, intellige quid tibi scripsi.
Inspectas ostendit avis Junonia pennas;
Sic mulier, per quam captus tua damna perennas.
Instar enim corvi prius exoculant mulieres
Nos, post excerebrant, prout ostendunt liquide res.
Heu! cur inspicimus ipsas? dico tibi, dico,
Quod nos inficiunt visu, similes basilico.
Sepe fefellerunt me parisiensia colla,
Angelici vultus, capitis radiosa corolla
Aurea, fallaces crines, alemannica vela,
Vestis respondens capiti, dulcisque loquela,
Pes brevis et simplex oculus; deceptus in istis

1958 *Angelici,* ms. *Anglici.*

Ne de leurs grans queues les roes,
Ainsi que le paon suelt faire.
Prenés du corbel exemplaire,
Qui d'autruy plumes se para,
Mais en la fin le compara.
Quant le roy la lobe entendi,
A chascun ses plumes rendi;
Le corbel fu lors despouillés
Et demoura noirs et souillés.
Aussi mainte femme a corps bel
En ce ressemble le corbel :
Après baisier et solacier
Veult aux gens les yeulx esrachier.
Femme de vestement parée
A un fumier est comparée
Qui de noif fait sa couverture :
Au descouvrir appert l'ordure.

Qui prent femme pour ses deniers
Ne pour les biens de ses greniers,
Ne pour sa richesce briefment,
Je di, que il peche griefment
Contre la loy des mariages,
Qui ne furent pas par les sages
Establis pour telle besongne,
Si comme le droit le tesmoingne.

3085 *M* dautres. — 3087 *B* le r. lyon e. — 3088 *M* chose. — 3089 *AB* corbeau *CD* corbeil; *CDFM omettent* lors (*M* si fu). — 3090 *A* nu. — 3091 *AB* Ainsi; *A* au c. — 3094 *B* le cuer; *AF* esrachier *BCD* arrachier *M* erachier. — 3095 *F* vestemens. — 3096 *AB* Est a un f. — 3097 *A* vert a la c.; *M omet* fait. — 3098 *B* Et a d. pert ordure. — *D* (f° 94 v°) *rubr.* De se marier par conuoitise. — 3102 *A* tres g.

Quamplures tetigi; sceleris memor areo tristis.
Femina cornici poliens se par reputatur,
Que, sumptis pennis alienis, ut videatur,
Coram rege suo finxit se nobiliorem
Inter aves alias. Rex inquit : « scire volo rem. »
Cujus enim jussu sibi pennas queque resumpsit,
Quo facto, cornix nigra turpis nuda remansit.
Si sibi sumat ovis vellus, bombex variique
Que mulieri dant, erit hec turpissima cuique.
Ergo superbit in hiis poliens se femina frustra,
Urtice similis, dum desunt ipsa ligustra.
Vestibus ornata mulier nive stercus opertum
Est; cum, sublata nive, vile sit id quod apertum
Est, utrinque veto ne credas vestibus ejus;
Quod si, me spreto, facias, dic, quid tibi pejus?

f° 30 r°. Uxorem si quis spe sola denariorum
Accipit, in legem committit conjugiorum,
Que non ad dictum finem stabilita fuere,
Ut per nostra potes manifeste jura videre.
Illum preterea servum dico reputandum,

Après 1976, rubr. : *Redarguit illos qui capiunt uxores propter earum divitias.*

Cils est serfs, a verité dire,
Qui fait sa condicion pire.
Qui pour deniers vent sa noblesce,
Drois est que servage le blesce.
Qui pert liberté et franchise,
Il fait trop male convoitise;
Pour serf et chetif le repute
Le lien de sa servitute.
Mieulx luy venist a estal vendre
Sa char qu'en servitute rendre
A bataillier et a tencier,
Et tousjours a recommencier.
Caton t'en dit bel exemplaire :
Ne pren pas femme pour douaire.
On ne puet souffrir riche femme;
Chascun jour a pois et a drame
Vouldra ses richesces nombrer.
Il se fait mauvais aombrer
Dessoubs l'ombre de sa reprouche;
Car quant on lieve et quant on couche,
Pour noise mouvoir tencera
Et son avoir reprouchera,
Et dira, de felon courage :
« D'avoir un duc en mariage
« Estoie digne et assés riche.
« Or ay je joué a la briche,

3107 *B* Sil. — 3108 *Dans C ce vers est à la marge.* — 3109 *A* pert; *M* denier. — 3112 *F* mal. — 3113 *CI* se r. — 3114 *CDFM omettent* sa *I* Du l. de grant s.; *BM* seruitude. — 3115 *CD* le v.; *A* vaulsist. — 3116 *A* qua s. tendre. — 3119 *AB* Chaton; *CD* condit *M* en dit; *CD* belle. — 3122 *AF* drame *BDM* dragme *C* dramgne. — 3124 *CD* le f.; *F* a ombrer. — 3125 *CD* d. ombre; *F* se r. — 3126 *C omet* Car; *F omet le second* quant; *A* Quant son se l. et on se c.; *M* ou quant.

Cum propter precium nommorum participandum
Vendi procuret. Sed quid prosunt sibi gaze,
Cum libertatem totaliter abdicet a se?
Servus enim factus, proprie vir nil habet, unde
Nil habet iste miser, qui respicit ista profunde.
Qui libertatem vendit, ve ! ve ! sibi mille;
Esset ei melius quod stallo venderet ille
Corpoream carnem, quia, si foret ista comesta,
Extunc ulterius pateretur nulla molesta.
Sed modo quottidie rixis bellisque voratur,
Idque quod est hodie grave, cras gravius renovatur.
Intolerabilius nichil est quam femina dives,
Quapropter, [secum] tanquam cum tigride vives
Si ducas illam; sua quottidie numerabit,
Preponendo tuis, rixando teque vorabit.
Dicet : « eram sat digna duci cuidam sociari
« Divitiis, etiam regioni predominari.
« Heu ! quantum doleo, quia cujusdam miseri sum
« Conjunx. Avertit michi cecans passio visum,
« Hunc michi dum duxi. Proprie sum femina querens
« Propria damna mea, tarde post perdita merens.

1994 *secum* provient de l'annotateur ; *tigride,* ms. *trigide.*

« Quant a un chetif suy couplée ;
« Ma veüe fu bien troublée ;
« J'ay quis mon dommage et ma perte ;
« On me doit bien appeler Berte. »
Pour fole se tient, et puis pleure,
Et en riotant maudit l'eure.

Mais, par saint Acaire de Haspre,
Je ne croy qu'il soit riens plus aspre
De povre femme qui fait sault.
Car, quant elle se voit en hault,
Plus que la riche est orgueilleuse
De tigre, et d'aspis plus crueuse ;
Trop se desroye et trop estrive.
Ne pren pas dont femme chetive ;
Povre femme est trop de mal estre ;
Contre toy levera palestre.
En reprouchant et par injure
Dira : « Mauvais ! par ton usure
« Cuides tu avoir segnourie,
« Se je suy d'usure nourrie ?
« Fi ! j'aim mieulx vivre et vestement
« Querir pour moy honnestement
« Et gangner ma vie a filer,
« Que tes richesces empiler
« Et servir comme chamberiere.
« Fi ! fi ! chetif, va t'en arriere !
« Fi ! je cuidoye estre honorée
« Pour toy, or suy au doy monstrée ;
« Je ne quier jamais ainsi vivre ;
« Se Dieu plaist, j'en seray delivre.
« Certes, a bon droit suy blasmée,

3135, 36 *intervertis dans F.* — 3138 — *D* (f° 96 v°) *rubr.* Comme on ne se marie a poure femme. — 3139 *M* acare. — 3140 *M* Je croy quil ne. — 1341 *BF* Que ; *A* quant f. s. — 3144 *A* dapis. — 3145 *AB* desree. — 3146 *CD* doncques. — 3147 *ABDM* de trop mal *CF* trop de m. — 3148 *B* lieuera ; *M* la teste. — 3150 *CDM* pour. — 3152 *C* onsmes *F* dusures. — 3154 *A* Pour m. tenir *B* Pour moi q. — 3155 *B omet* a. — 3160 *A* suis deshonoree. — 3162 *C* seroye.

« Ve michi ! quid feci ? Fatuissima sum mulierum.
« Comburi merui, si fas est dicere verum. »

Asperius nichil [est] humili, dum surgit in altum ;
Quare fastidit faciens paupercula saltum
Divite multo plus ; truculentior aspide surda,
Lites multiplicat. Inopi te non igitur da !
Dicet enim turba[ta], tibi surgente palestra :
« Vultis preferri michi propter fenora vestra,
f° 30 v°. « Pessime seductor ? Malo michi querere victum,
« Per vicos ville lucrari, nens et amictum,
« Quam vos cum vestris usuris, et famulari
« Semper ut ancilla. Phy ! credebam venerari
« Propter vos. Sed me monstrant omnes digito. Nam
« Vellem non fieri ; quonam sic vixero, quonam ?
« Criminior merito, derisio jam populo sum
« Propter fenus olens vestrum, letale, probrosum.
« Dat michi gens dorsum. » — Vel dicet forsitan : « eque

Après 2004 rubr. *Hic monet virum divitem ne ducat uxorem pauperem.* — 2005 *Asperius*, ms. *Aspperius ; est* n'est pas dans le ms. — 2009 *turbata* (?) le ms. a *turba.* — 2010 *preferri*, ms. *proferri.* — 2017 ms. *Criminior* (?) *et merito.*

« Pour ton usure diffamée ;
« Toute la gent le dos me tourne,
« N'en puis mais se suy triste et mourne.
« Nos biens deüssent communs estre,
« Et tu en veulx faire le maistre
« Et mettre tout a ton usage.
« Quant je te pris en mariage,
« Se j'avoye peu de finance,
« Toutesvois ma personne franche
« Valoit trop plus que ta richesce.
« Je vif avec toy en tristesce.
« L'en met bien les choses a pris ;
« Mais, si com droit nous a apris,
« Denier ne puet par nule guise
« Soy comparer contre franchise.
« D'autre part, peu proufiteroit
« Avoir, qui ne le garderoit.
« La femme doit avoir la garde
« Des choses, qui droit y regarde.
« La vertu gist et la maistrise
« A bien garder la chose acquise.
« Et quant on voit croistre l'avoir,
« La femme en doit le los avoir.
« Doncques, plus ne me despités,
« Ne tences ne suppedités !
« Certes, n'en souffreroye mie
« De vous denrée ne demie ;
« Si vous en souffrés, et passés !
« Car je vail mieulx que vous assés.
« Et ainçois que je vous preïsse,
« J'eüsse eü, se je voulsisse,
« Autre, qui plus riches estoit,
« Et qui d'amour m'admonnestoit.
« Mais a luy point ne consentoye,

3166 *B* sen s. *C* si s. *D* se je s. — 3169 *ABC* a *DFMI* en. — 3170 *A* a m. — 3171 *C* fustance *D* finete *C omet* te. — 3172 *A* Toutesfoiz *B* Touteuoies *CDFM* Toutesuoyes. — 3174 *A* suys. — 3175 *C omet* bien. — 3177 *M* en n. — 3183-3242 (60 *vers,* 1 *feuillet) manquent dans M.* — 3188 *F* Nent ; *A* Ne toutes *C* tenches *D* tenche ; *C* ne ne ; *CD* despittez. — 3189 *F* je nen ; *A* ne. — 3190 *C* donnez ne d. *D* donner, *qui a été changé en* danree. — 3191 *tous les mss. ont* Si. — 3193 *C* prise. — 3196 *A* damour *BCDFI* dauoir ; *CD omettent* me.

« Inter nos post conjugium debent bona queque
« Distribui ; quamvis fuerint mea pauca diebus
« Preteritis, persona tamen vestris mea rebus
« Preferri meruit ; gazis magis intitulatur
« Libera persona, sicut jus testificatur.
« Nommis personam non possumus appreciari,
« Sed res sub precio bene possunt enumerari. »
Rursus : « conjugii paulisper vel minime res
« Prodessent, illas nisi servarent mulieres.
« Non minor est virtus quam querere parta tueri.
« Si res convaleant, detur laus hinc mulieri.
« Ergo, nolite me rixis suppeditare !
« Non paterer. Valeo plus quam vos, exposita re.
« Ditior alter erat cui primo juncta fuissem,
« Vos, maledicte miser, dimittere si voluissem.
« Non ego dives eram, sed me fortuna beavit
« In tantum, quod me majoribus equiparavit. »
Ecce, suo moriente viro, minime gemebunda,

« Pour ce que, se riche n'estoye,
« Fortune m'a beneürée
« Et aux plus grans equiparée. »
Ainsi en son orgueil se vante
L'orde, chetive, mescheante.
Et se mort vient son mari prendre,
Un autre en quiert, sans plus attendre;
Ja n'en fera duel, mal feu l'arde !
Non plus que fist ceste paillarde
Que le chevalier tant amoit;
Amie et dame la clamoit.
Elle en orgueil multiplia,
Son bon mari tost oublia
Et le desfouï et pendi.
Retien bien ce que je t'en di !
Je te pri, pour sauver ton ame,
Que tu n'espouses jeune femme,
Car il y a tant de perils
Que pluseurs en sont ja peris.
Encor te puis je tesmoingnier,
Vieille fait plus a ressoingnier.
Se tu es jeunes, la vieillotte
T'esmouvera souvent riote;
D'autres sera en jalousie,
C'est rieule de vieille moisie.
Se des jeunes regardes une,
Elle jurra, la mate brune,
Que tu as mis ton cuer en elle.
Je le sçay bien par Perrenelle.
Dont, que tu viengnes ou que voises,

3198 *CDI* Par ce que; *I* assez riche estoye; *AB* si. — 3200 *C* equeparee *I* ecomparee. — 3204 *C* entendre. — 3205 *C* ne f.; *F* mau feu. — 3208 *C* cle moit. — 3212 *D* jen ten. — (f° 96 r°) *rubr.* Comment jeune homme ne preigne vielle. — 3213 *B* Je pri; *CF* ten p. *AD* te p. — 3215, 16 *ABCD* perilz : perilz. — 3217 *C* Encores. — 3220 *A* Tesmouuera *B* Te monstrera *CDFI* Te meinera (menera). — 3222 *F* la rieule; *A* regle. — 3224 *A* mate brune *B* mathe b. *CDF* matebrune. — 3227 *AB* dont tu v. et on tu v.; *D omet* tu.

Statim consuevit ad vota volare secunda.
Pluribus exemplis jam castigare potes te,
Militis insontis suspensi conjuge teste;
Nuper ob ignotum quem militis uxor amavit,
Ut furcis sponsum suspenderet, extumulavit,
Quamvis hec pectrix pauperrima, quando
Miles eam duxit, sicut supra tibi pando.

f° 31 r°. Deprecor, ut juvenem sponsam tibi jungere vites
Multo plusque senem; sunt omnes in sene lites.
Da, quod sis juvenis et sponsa senex, morieris
In rixis, quia mos est antique mulieris
Semper rixari. Nam, si quam respicis, illam
Mox te diligere finget. Scio per Petronillam.
Vadas vel venias de templo, quitquid agas, te
Dicet mechari, licet optes vivere caste;
Totam scire viam causasque vie volet illa;
Sed tibi non credet, ut nec michi vult Petronilla,
Que nimis injuste condemnat me super istis;

Après 2044 rubr. *Monet virum juvenem ne ducat uxorem senem.*

Tousjours avras tençons et noises.
Se tu venoyes d'oïr messe,
Dira la vieille felonnesse,
Que du bordel ou d'avoutire
Venras. N'est ce pas grant martire
Pour toy, quant tu sces qu'elle ment?
Car tu dois vivre chastement.
L'Escripture sans varier
Dit, que cause de marier
Est pour avoir posterité.
Dont dois tu bien, en verité,
Eschever que vieille ne prengnes;
Car steriles sont et brehaignes.
D'autre part, il convient mesure
Encontre l'ardeur de luxure.
Pour ce saint Pol, discret et sage,
Loe en ses dis le mariage.
Se de prendre vieille te hastes,
Certes, tu ne pues vivre chastes;
Ne sçay comment le puisses faire;
Car le coït est necessaire,
Et si est naturelle chose.
Et quant est de moy, je suppose,
Que fort est de vieille envaïr;
L'en y treuve trop a haïr,
A reprouchier et a blasmer.
Comment la pourroit on amer?
Quant on puet trouver jouvencelle
Debonnaire, plaisant et belle,
Et qui de rioter n'a cure,
C'est violence de nature
De laissier jeune et vieille prendre.
Autant se vault au Sathan rendre
Et estre en sa subjection.
Et se je te fay mention
De la vieille, qu'en doit maudire,

3232 *C* pas ce. — 3234 *C* Car doyes. — 3237 *CD* amour, *dans D* amour *a été changé en* auoir. — 3241 *B* y c. — 3242 *M reprend.* — 3245 *C* vueille *D* vieilles; *DI* haste. — 3246 *B* nen p.; *DI* chaste. — 3247 *A* ou tu le puisses f.; *BM* puisse. — 3248 *I* plaisir *A* cohir *B* cohu *CDM* cohit. — 3249 *M* sil. — 3252 *A* assez; *B* de h. — 3253 *M* Et a r. et b. — 3258 *M* volente. 3259 *C* de v. — 3260 *F* Au Sathan se v. au s. r. — 3261 *B omet* sa. — 3265 *C* que len.

Cum nichil inde queam, quare nimis est ea tristis.
Ut Scriptura refert, uxorem ducere prolis
Spe debes; ergo, vetulam tibi jungere nolis.
Rursus, ut evites Veneris contagia fede,
Laudat conjugium tibi Paulus. Sed michi crede!
Nam si ducis anum, jam quomodo castus homo sis,
Certe non video, vel secum quomodo prosis.
Sicut enim bene scis, est naturale coire,
Non cum quacumque, quia cum sene non nisi mire.
Qualiter aggrederer turpem vetulam, cinerosam,
Dum possum reperire michi juvenem speciosam?
Ipsi nature fieret violentia quedam,
Si, vitans juvenem, vetulam caperem michi fedam.
Es, si te jungas Sathane, fatuissimus ipsi.
Hoc tibi de turpi dico quod de sene scripsi,

2064 *quia* (?) est dans le ms. — 2070 rubr. à la marge, *hic a simili loquitur de uxore turpi.*

De la laide vueil autant dire,
Excepté, qu'on puet bien sçavoir,
Que laide puet enfans avoir,
Selon raison : quoy qu'il y entre,
L'enfantement ensuyt le ventre.
Souvent voit on, c'est chose clere,
Que l'enfant ressemble a la mere;
Et pour ce, qui tout peseroit
Jamais laide n'espouseroit,
Se riche n'est par aventure;
Trop fols est qui y met sa cure;
Qui la prent, il est un droit bugle,
Elle n'affiert fors qu'a avugle.

Se la femme est en sa jeunesce,
Et tu soyes pres de vieillesce,
Je te pri a genouls ployés,
Que ne soyes si desvoyés
Que tu espouses jouvencelle;
Se tu la prens, ce sera celle
Qui demandera le paage
De la debte du mariage,
Et sera de luxure plaine,
Et tu n'avras lors nerf ne vaine
Qui tende; et ne soit nuls qui cuide
Qu'en puist payer de bourse vuide.
Se tu n'as de quoy satisfaire,
Les deux yeulx te voulroit hors traire.
Et se tu du faire t'esforces,
Tu perdras temps et sens et forces
Et trouveras finance vile,
Puis que te fauldra la cheville.
De ton meschief ne te di mains :
Tu descroistras comme pimains;
Du dos te retraira l'espine,
En fin avras courbe l'eschine,
Et vivras a mauvaise chiere;
Pleurs, doleurs, la mort et la biere
Te venront après assaillir;
Ad ce ne pourras tu faillir.
Se ta jeune femme ne treuve
En toy ce qu'elle veult et reuve,

3266 *CDFM* Laide p. lais (*F* les) enfans a. — 3271 *AC* penseroit. — 3273 *B* Ne r. — 3274 *C* on est. — 3276 *A* nappert *M* nafier; *AB* qua un a. *CF* fors que av. *DM* fors qua av. — *D* (f° 97 v°) *rubr.* Comment homme se praigne jeune femme. — 3278 *C* de toi; *A* en ta. — 3280 *E* tu ne v. — 3281 *A* point ne tacointes de telle. — 3282 *CD omettent* ce; *B* elle *I* telle. — 3283 *ABF* payage. — 3287 *A* Qui y tende soit nul qui die. — 3288 *A* Quon puist prendre en bourse vuidie; *B* peust. — 3289 *B* na. — 3290 *M* vouldras; *AB* bien t. — 3291 *A* du f. tu. — 3292 *B* En p.; *CDFM* t. sens et f. — 3294 *C omet* que; *F* Puys que perdras la ch. — 3296 *B* descroiras *C* descroiteras *D* descroisteras; *A* comment par mains. — 3297 *M* Au doy *CD* Du doit; *B* retraire *C* restrera *M* rocitura.

Excepto partu; pueros dans est Arethusa,
Nec michi sub tenebris supponitur ipsa Medusa.
Si fuerit juvenis mulier, tu forte senex sis,
Ne capias illam, genibus tibi supplico flexis.
Debita conjugii petit illa, libidine plena,
Sed quid ei solvat penitus vacuata crumena
Non habet, obque tuum nisum tibi subtrahet illa
Sensus et vires tibi deficiente cavilla.
f° 31 v°. Pigmeus in fine fies, dorsi tibi spina
Curvata, venient luctus, plaudet libitina.

Après 2072 rubr. *Monet virum senem ne ducat uxorem juvenem.* — 2077 *nisum* (?), ms. *visum.* — 2079 ms. *Pigmens.*

Ou s'en toy a deffault de sperme,
Elle ne prendra pas long terme
De querir lieu pour soy esbatre.
O ses voisines troys ou quatre
Se voueront par les eglises,
Et procurront estre soumises
Repostement par les bordeaux.
Tu n'en tenras pas les cordeaux,
Car aux festes vouldra aler,
Pour veoir dancer et baler;
Ou son cousin, ou sa cousine,
Ou sa commere en sa gesine
Faindra malade et languereuse.
En tels fais sera cauteleuse,
Pour trouver faulse occasion
De faire fornicacion.
Les ribauls jeunes et testus
Sont souvent nourris et vestus
Aux cousts et despens du bon homme.
Encor y a pis en la somme :
Les maris maintes foys nourrissent
Les enfans qui viennent et yssent
D'autruy fait et d'autruy semence,
Et sont trop mal deceüs en ce
Qu'il les cuident de mariage
Et succedent en l'eritage,
Par quoy les drois hoirs sont changiés,
Desherités et estrangiés
Et fraudés par tel malefice,
En leur grant grief et prejudice.
Et pour ce que ce fait a croire
A perpetuelle memoire,
Je te pri que il te souviengne,
Que semblable ne t'en aviengne.

3307 *AB* lieu. — 3308 *C* Ou s. — 3309 *A* vouera *B* Se en yront *I* Sentreuerront; *A* ces e. — 3310 *B* procuront *CD* procureront. — 3311 *B* Respoustement. — 3313 *M* vouldras — 3314 *A* veir; *B* dencier. — 3315 *A* A son cousin a s. — 3316 *AB* ou sa cousine *C* ou sa wesine *DFMI* en sa gesine. — 3317 *B* ou l. — 3318 *M* ces f. — 3321 *F* leurs. — 3323 *B* Aux et d. *CDM* Aux coulx (coux) *F* Au coust. — 3324 *BC* y a il *D* Encores y a. — 3328 *CD* En sont *AB omettent* trop. — 3329 *CDF* Qui. — 3330 *AB* a heritage. — 3333 *AB* Et deffraudes par tel (*B* leur) malice. — 3334 *F* grant et grief p. — 3335 *F* soit. — 3336 *CDF* En p. — 3337 *DFMI* ten s. — 3338 *A* Que le s. ne tauienne; *F* ten. — *D* (f° 98 v°) *rubr.* De ce mesmes.

Preterea juvenis, si fiat carnis eclipsis,
Vicinas trahit unanimes, trahitur vel ab ipsis.
Ecce videre vovent loca sancta monasteriorum,
Ut valeant intrare lares clam prostibulorum;
Sive theatrales fingunt se velle videre
Ludos; commatres fingunt quandoque jacere,
Aut consanguineas infirmas, ut sibi mechos
Querendi causas habeant, quos quottidie, quos,
Sumptis cautelis istis, jungunt sibi mire.
Sed, quod deterius fit, oportet sepe nutrire
Sponsos ipsarum pueros, quos non genuerunt,
Utpote conjugio natos, qui postea querunt
More putativis patribus succedere, more
Succedunt et eis, ac defraudantur honore
Heredes proprii. Ne sit tibi spurius heres,
Consulo ne capias hujuscemodi mulieres.

2088 *causas*, ms. *causam*.

Se deux jeunes l'un l'autre prendent,
En peu de temps leurs biens despendent,
Et cuident que par aventure
Leur richesce tousjours leur dure.
Leurs choses sont mal demenées,
Mal faites et mal ordenées;
Car ils entendent a oyseuse :
L'un est felon, l'autre noiseuse.
Se le mari assés ne livre
De ce qu'il convient pour leur vivre,
Ou s'il ne puet bien besongnier
A sa jeune femme congnier,
Toute s'en va par avoutire;
A faire sa voulenté tire.
Lors par paroles tençons croissent,
Et s'entrebatent et desfroissent,
En tourment gastent leur jeunesce,
Par folie et par leur simplesce.
Autres raisons vous en ay dites,
Lesquelles sont dessus escrites,
Pourquoy cils est fols, ce me semble,
Qui a mariage s'assemble
En jeunesce et adolescence
Et du fait ne connoist l'essence.

Et se vieuls une vieille prent,
N'est merveille s'on l'en reprent;
Car c'est contre droit et l'usage
De vieillesce et de mariage.
Je ne sçay a quel fin il pense;
Car en ces deux cas fait offense :
La vieillesce, triste et obscure,
D'acoler et baisier n'a cure,
Et si ne puet avoir lignie,
Ou lit marital provignie.
Ainsi ne puet vieil homme prendre
La vieille femme sans offendre.
De marier ne sont pas dignes,

3340 *A* le leur d. *B* les b. — 3343 *F* Les. — 3345 *B* contendent. — 3348 *CDM* ce qui leur c. (*dans M le second* leur *a été effacé*). — 3350 *A* O sa j. f. au couchier *I* j. f. compaignier. — 3351 *C* Toult *DIM* Tout; *I* sen yra. — 3355 *F* degastent; *B* leurs jeunesses. — 3356 *F* leur f.; *B* folies; *F* par s.; *B* leurs simplesses. — 3360 *AB* par m.; *CDFMI* a m. — 3362 *CD* Se; *B* lensence *C* la e. D leessence *I* linstance. — 3364 *F* le r. *C* se nen repent *M* sil sen repent. — 3365 *AB* Contre dr. et contre. — 3366 *B omet* et. — 3367 *CD* y pense. — 3369 *A* La vieillotte. — 3371 *A omet* si *M* sil. — 3372 *F* En l.; *A* l. naturel *AI* proginie. — 3375 *C* vielle prendre.

Si juvenis juvenem sibi junxerit, ecce domi res
Protinus expendunt, credentes quod sibi vires
Gazarum non deficiant; sua sunt male gesta,
Otia cum querant; res est etiam manifesta
Quod, nequeunte viro vel victu deficiente,
Uxor adulterium committit mecha repente.
Tunc veniunt verba, tunc verbera; jurgia crescunt,
Extunc in rixis tam vir quam sponsa senescunt.
Sunt alie plures rationes quas tibi scripsi,
Quare stultus erit vir si se junxerit ipsi.
Porro, senex si ducat anum, procedit inique
Jura senectutis offendens conjugiique.
Non amat amplexus vel basia mesta senectus,
Aut partus, quos conjugii dare vult tibi lectus.
Ergo, senex, nolito senem tibi jungere; dignus
Non est conjugio, fieri debet inde cachinnus.

Ils ont trop seches les eschines.
Pour ce fait on charivari
De vieille femme et vieil mari.

Posons, que noble femme eüsses
Espousée, et vilain feüsses,
Elle sera grande de port
Et voulra faire son deport.
Mais tu trouveras adès pis;
Tu seras moqués et despis.
Et quant lassée revendra,
Bien servir la te convendra,
Laver les piés et descroter,
La queue du seurcot froter
Et porter, s'elle le commande,
Ou tu avras maulvaise offrande.
Et ne te voulra embracier,
Mais te sçara bien menacier,
Et te fauldra agenouiller.
Garde toy de tele mouiller.
De tel mariage tenir
Ne pourroit il bien advenir.
Qui pis est, de propre nature
Quiert du jeu des reins l'aventure;
Il ne convient que lieu trouver;
Le compaignon scet bien rouver
Et admonnester qu'il luy face,
Se trouver peuent lieu et place.

Or soit que tu, de noble herage,
Prengnes vilaine en mariage;
Ceste couple sera blasmee

3378 *B* et de v. m. — 3379 *BC* vielz *F* vieuls. — *D* (fº 99 vº) *rubr.* Comment villain ne preigne noble femme. — 3382 *F* sans d. — 3383 *B* assez p. — 3384 *M* moquies. — 3385 *CI* lasse; *I* a lostel viendra. — 3388 *M* Et la q.; *B* sercot *C* seurcost. — 3391 *A* Ne te v. pas e. — 3392 *F* te s. b. *M* bien te s.; *A* te vouldra. — 3396 *A* Il nen p. nul b. venir. — 3399 *M* Il nen c. — 3401 *M* qui. — 3402 *F* De trouuer prendre l.; *B* puet l. ne p. — *D* (fº 100 rº) *rubr.* De ce mesmes. — 3403 *A* hoirage. — 3404 *A* Prenez; *B* villaines; *AF* a *BCD* en.

Ponatur, quod sit uxor tua nobilis et tu fº 32 rº.
Quidam villanus; erit hec grandissima gestu,
Spernet et illudet te semper, eritque necesse
Quod sibi sis servus plantasque laves sibi fesse;
Necnon vasa domus caudamque supertunicalis
Ejus portabis. Absit tibi femina talis!
Inferet ipsa minas, feriet nisi cesseris, hec te
Exclamans : « Genua michi, pessime rustice, flecte! »
Perpetuas generant connubia talia lites
Eventusque malos. Ergo sic ducere vites.
O, quid deterius? est naturaliter illa
Sic data : mechatur; fallit tamen in Petronilla.
Renum more jocum cupit omnis nobilis yssa;
Est sat habere locum, socium citat et monet ipsa.
Esto, quod uxor sit de vili stipite nata,
Tu quoque de magno; reprobabitur inde creata
Perpetuo proles et diffamabitur; ergo

Après 2112 rubr. *Monet virum agrestem ne ducat uxorem nobilem et contrarium.* — 2125 ms. *Rerum.* — 2126 *socium*, ms. *secum.*

Et ta lignie diffamée,
Et tu en seras deboutés,
Mains prisiés et mains escoutés;
Dont tes choses degasteras
Et souvent les dissiperas,
Afin que tes hoirs n'y succedent.
Par pluseurs voyes en procedent
Et viennent courrous et dommages;
Si s'en doit garder qui est sages.

Et s'aucun si bien se marie
Qu'a sa pareille s'aparie,
Rien n'y vault ceste parité.
Qui en diroit la verité,
Il n'y a si bon que la fuite,
Car, quant il viennent à la luite,
Il tencent après le delit
Qu'en doit prendre dedens le lit.
Lors guerres et riotes sourdent,
Et par ire ensemble bouhourdent;
A descort tourne la concorde,
Et mainent dure vie et orde.
L'ami se courrouce a s'amie,
Et elle luy est enemie.
Pour ce cest ditié te conseille
Que pareille ne despareille,
Jeune, vieille, noble ou vilaine,
Ne Proserpine ne Helaine,
Laide ne belle, povre ou riche,
Sage, folle, large ne chiche
N'espouses, car cil quiert sa mort
Qui a prendre femme s'amort.

En ma pensée pecheroie
Et trop griefment la bleceroie,
Se par ceste admonition
Ne faisoye inhibition
Que, pour chose que tu veïsses,
Jamais la femme ne preïsses
Qui de ses enfans ait la charge.
Car par sa conscience large
Les biens de son mari soustrait,

3408 *C* acoustes. — 3412 *B* y procedent. — 3414 *D* (fº 100 vº) *rubr.* De lestat de mariage. — 3416 *B* se marie *M* sappareille. — 3419 *M* de la f. — 3425 *C* le c. — 3429 *A* ce te di et te c. *B omet* ce. — 3430 *B* na d. — 3431 *C* ou n. — 3432 *A* ne chastelaine *C* elaine *F* eleyne. — 3434 *B* ou ch. — 3436 — *D* (fº 101 rº) *rubr.* Comment femme a le cuer a ses enffans. — 3438 *A* greueroie *B* guerioye *CDFM* bleceroie. — 3439 *M* celle. — 3441 *C* par. — 3443 *A* eust.

Tuque repulsus eris, positus, datus undique tergo.
Ecce, pares paribus si jungam, nil paritati
Prebebit paritas; sed erunt in agone jugati.
Est vis tanta chori, quod lites mox oriuntur,
Anteque concordes discordes efficiuntur.
Ergo, nec equalem nec inequalem tibi debes
Jungere; si jungas, certe mortem tibi prebes.

Peccarem graviter, nisi te per scripta monerem,
Ut cinctam pueris nullam caperes mulierem.
Subtrahitur per eam substancia tota mariti,
Datque suis pueris, que semper dedita liti

2133 *tanta,* ms. *tanto.*— Après 2136 rubr. *Monet virum non habentem pueros ne ducat uxorem habentem pueros.*

Aux enfans les donne et tous trait
Pour eulx, et est abandonnée
A hutin et pour tençon née.
Se tu dis mot, elle faindra
Et a ses enfans s'en plaindra,
Que tu avras ce dit pour eulx.
Par tous les meschiefs temporeus
Ne puet homs estre plus desers.
Se ne veuls a eulx estre sers,
Encontre toy se leveront,
Riote et guerre mouveront.
Pluseurs en sont mors et peris,
Causans les mauvais esperis,
Qui la femme prennent en cure,
Dont la pestilence procure.
Deux foys, trois foys, et puis la quarte,
D'abondant mande ceste carte,
Qu'a tele femme ne te joingnes.
Tu as droit, se tu la ressoingnes.
Esprise de mauvais tison
Te dira : « Fi! fi! chetifs hom,
« Certes, je ne suy mie bonne,
« Quant j'ay conjointe ma personne
« Avec toy, pour moy asservir.
« Tu n'es pas digne de servir
« Le fils de mon premier mari. »
Tant dira « avant! » et « hari! »
Que ses enfans te fouleront
Et maugré tien te troubleront.
Vueilles, non vueilles, serviras
Les enfans, ou tu languiras.
Si te pri, requier et conseil,
Que tu croyes a mon conseil,
Ou je te jur, et sans mentir,
Tart en venras au repentir
Et n'en avras jamais restor,

3446 *B* et attrait. — 3448 *A* A tenchon et prohutinee. — 3450 *A* Et puis a s. e. dira *B* le dira. — 3452 *BCF* Pour *ADM* Par. — 3453 *FM* estre homs. — 3454 *M* veult. — 3456 *A* Et riote tesmouueront; *M* guerres; *B* te menront. — 3458 *A* Car sans *BF* Causans *C* Tousiours *DI* Tancons *M* Tencons. — 3470 *B* dignes pour. — 3472 *M* ary. — 3473 *A* taffolleront *B* te folleront. — 3475 *A* ou non tu s. *BC* ou non v. *D* vueille ou non vueille. — 3479 *A* jure s. m. — 3480 *A* Tost *B* Tu ten vendras. — 3481 *F omet* en; *BM* retour *CI* restour. — 3481, 82 *manquent A.*

Est. Si quid loqueris, finget te dicere propter
Ipsos. Quocirca moneo bis te, moneo ter,
Ne capias illam, quia, ni vir eis famuletur,
Insurgunt in eum. Sic tandem guerra movetur,
Qua mota plures inconstanter periere,
Hanc procurante cladem prava muliere. f° 32 v°.
« Phy! maledicte miser! » dicet mulier : « bona non sum;
« Me tibi commiscens crucior merito, michi sponsum
« Dum refero primum, cui re vera famulari
« Nondum dignus eras. Cur ergo suis dominari
« Attemptas pueris? » Calcabunt, prave miser, te,
Tuque, velis nolis, illis famulabere certe!
Credas ergo michi, tibi consulo, poscoque, lector,
Vel tu succumbes, licet esses fortis ut Hector.

2146 *cladem;* ms. *claudem;* l'*u* a été exponctué.

Et feüsses fort comme Hector.

S'enfans as, et ta femme nus
N'en a, soyent grans ou menus,
Tel art et engin trouvera
Que loin de toy les chacera.
Car par nature les marrastres
Heent et rongent leurs fillastres
Et les souhaident en la mer.
Tes enfans sçara bien blasmer,
Et dira, que quanqu'il feront
Est mal fait, et qu'il embleront
Les choses qu'en pert à l'ostel;
Elle leur portera los tel.
S'il a deffault en la richesce,
Elle dira que par eulx est ce,
Ja soit ce qu'elle le soustraye
Et emble tout; c'est chose vraye.
Ainsi deçoit par traïson
L'omme qui la croit sans raison.

Se de toy ta femme seconde
A enfans pour amour du monde,
Puis que de toy concevera,
Par fauls art te decevera.
Tes enfans, qui premier sont nés,
Seront mors et empoisonnés
Par venin ou par autre voye,
Afin que temps et heure voye
Que les siens puissent succeder

3482 *M* son c.; *BM* une tour. — *D* (fº 102 rº) *rubr.* Comment homme qui ait enffans ne preigne femme qui en ait. — 3483 *A* Senfans, *les autres* enfans. — 3485-3545 (61 *vers, un feuillet*) manquent *M.* — 3491 *C* quanque quil. — 3492 *C* et qui le lambleront. — 3493 *B* par lostel. — 3497 *F* les s. — 3499 *F* descript. — 3500 — *D* (fº 102 rº) *rubr.* Comment la marrastre est ennemie au fillastre. — 3502 *C* lamour. — 3503 *A* Conceu aura. — 3504 *A* son f. art; *B* elle te. — 3505 *CD* que *A* premiers. — 3506 *F* emprisonnes.

Esto, quod pueros habeas et femina nullos,
Artem queret ea, per quam procul effuget illos
A te; privignos quia naturaliter odit
Queque noverca suos, ut scribitur, ipsaque rodit
Illos; quitquid agant, reputat semper male gestum;
Ut condemnet eis patrem, reddendo scelestum,
Imponit sibi furta domus. Et si sit eclipsis
Vel defectus opum, pueris imponitur ipsis,
Quamvis furetur et totum substrahat ista.
Hoc Tays imponit privignis arte sophista,
Cui vir enim credit, nulla motus ratione,
Utputa deceptus uxoris proditione.

Ex te si pueros conceperit yssa secunda,
Ecce suos sepe privignos arte profunda
Herbis aut virus interficit, ut tibi nati
Ejus succedant, in rebus pretitulati.

Après 2154 rubr. *Monet virum habentem pueros ne ducat uxorem nullos pueros habentem.* — 2160 *condemnet*, ms. *condemnat.* — Après 2166 *Qualiter noverca se habet erga prevignos* (sic) *suos.*

A toy et aux biens proceder,
A titre de succession.
Note ceste deception !
Et s'il advient par aventure,
Qu'en la marris selon nature
Ta femme ne puist concevoir,
Lors te voulra plus decevoir
Par faindre fauls enfantement,
Qu'elle mettra secretement.
Trotule, ou l'emperris de Rome,
Es secrès qu'elle mist en somme,
Dit qu'on doit les femmes doubter,
Et qu'on n'y doit foy adjouster.
Car tant fort leurs fillastres heent
Qu'a eulx murdrir tendent et beent.
C'est merveille de trouver que
La fole marrastre noverque
Fait a son mari fauls eschange
Et aime mieulx que un estrange
D'Escoce ou d'autre nacion
Ait des biens dominacion
Que ceulx ausquels ils appartiennent.
Presque toutes ceste part tiennent.

Se des enfans avés chascun
Deux ou trois, ou tu n'en as qu'un,
Nés par avant votre alliance,
N'ayes de paix nulle fiance.
Chascuns les siens porter voulra ;
Ta femme souvent t'assaulra,
Car toutes teles espousailles
Engendrent tençons et batailles.

3510 *Dans C ce vers est à la marge.* — 3514 *A* Que la marris *B* Quant la marris. — 3515 *B* pourra. — 3519 *A* Tirtule lemperris *B* Trocule ; *F* ou lemperris *BCD* ou lempereur. — 3523 *A* haient. — 3524 *CDF* temptent ; *A* baient. — 3525 *CDF* grant m. *AB omettent* grant. — 3526 *A* La fille ; *B* neuorque. — 3532 — (f° 103 r°) *rubr.* Comment se chascun a des enffans quilz ne peuent durer ensemble. — 3534 *A* Ou d. ou tr. ou nen a quung.

Et si fortasse partus sit nescia matrix,
Mendax fingit eum ; quedam probat induperatrix
Quondam Romana quod nulla fides adhiberi
Contra privignos ipsi debet mulieri.
Miror enim, miror, mallet succedere Scotum
Ipsa noverca viro, quam privignum sibi notum.

Pono quod pueros habeatis, scilicet ante f° 33 r°.
Vestrum fedus, uterque suos. Re testificante
Id patet ex dictis quod pena minor stigialis
Est incunctanter quam desponsatio talis.
Et quia causa patet, ideo non prosequor. Ergo,
Ergo tibi caveas, nec des mea dogmata tergo.

Esto, quod nullos pueros possitis habere ;
Jugiter inter vos crescet lis amodo, vere,
Cum soleat plerumque suos genitura parentes

Après 2176 rubr. *Monet ne vir habens pueros ducat uxorem habentem pueros.* — 2179 *Id patet* (?), ms. *Est pater.* — Après 2182 rubr. *Qualiter conjuges se habent qui nullos possunt habere pueros.*

La cause est assés apparant;
Pluseurs en puis traire a garant.

Et se vous avés de l'avoir,
Et enfans ne poués avoir,
A rioter commencerés.
Et quant ensemble tencerés,
Se courroux vous met a malaise,
Ne trouverés qui vous rapaise,
Ne qui guarisse l'encloüre
D'entre vous; car l'engendreüre
Seult pere et mere rapaisier,
Par acoler et par baisier,
Et ramener a bon courage.
Après venront ceulx du lignage;
De sengnourir s'entremettront,
Et tantost discorde y mettront,
Mesmement ceulx de par la femme.
N'y avra celuy qui n'entame
La cause, et voulront proceder :
Chascun cuidera succeder.
Se povre gent sont et merdaille,
Chascun jour averas bataille;
Dont tes choses seront vendues
Et tes richesces despendues,
Et cesseras de gaaingner.
Par ce se puet hom mehaingner
Et tourner a chetivoison,
Ne ja n'avra de bien foison.
Par tous poins te puet apparoir,
Soit sans lignie, ou soit par hoir,
Que mariage est chose dure;

3542 — *D* (f° 103 r°) *rubr.* Comment ceulx du lignaige seignorir quant ilz nont des enffans. — 3546 *M reprend*; *C* couchieres *DM* coucheres. — 3547 *F* Ce; *BCDM* a m. *AF* en m.; *M* mesaise. — 3548 *B* repaise *M* apaise. — 3549 *D* lencleure (*dans D un correcteur a ajouté* o) *ABF* lencloueure *M* lencloeure. — 3551 *M* apaisier. — 3554 *C* vouldront. — 3555 *M* Densengnier. — 3556 *Leçon de A ; B* Et discordence y mettront *CDFMI* Et la d. y m. — 3557 *M* Meismes. — 3558 *F* nentenme *C* natayne. — 3559 *AB* vouldroit *C* vaudront *DM* vauldront. — 3560 *AB* y vouldra. — 3561 *B omet* gent. — 3563,64 *manquent A.* — 3562 *B* auras la b. *C* en auras *DFM* auras b. — 3563 *C* ses *M* ces ; *A* venues. — 3564 *C* ses. — 3567 *F* tournera *CD* trouuer. — 3568 *BM* nauras, *les autres* naura; *A* des b. *AB* biens. — 3570 *A* Ou s. par l. ou par h.; *B* l. ou sans hoir; *F omet* ou..

Turbatos sedare, ligans pare federe mentes,
Unanimesque facit. Sed si desit genitura,
Jam non est qui sedet eos. Nam jurgia plura
Inter eos pugneque solent ex more creari.
Ecce viri consanguinei satagunt dominari,
Multoplus ysse. Quis enim succedere rebus
Debet, et in quantum? Fit cunctis pugna diebus.
Expenduntur opes, lucra cessant, curaque rerum;
Sic etenim fiunt inopes in fine dierum.
Hic que deficiunt in predictis capitellis,
Queras. Sed monitis fieri nolito rebellis!
In nullo latere, lector, potes ergo videre,
Quin sit contrahere res pessima cum muliere.

Trop point et trop longuement dure.

Posons que tu malades soyes,
Et ta femme voist par les voyes,
Toute haitie et toute saine;
Neantmains toute la semaine
Ne demourras tu sans tençon;
Huy et demain recommence on.
Ta femme dira en huant :
« Cest her contrefait le truant;
« S'il vouloit, bien se leveroit,
« Son mal moult peu le greveroit.
« Qui gouvernera ma maison?
« Il n'est pas de gesir saison.
« Que feront nos enfans petis? »
Ainsi seras tu abetis.
Pose que tu soyes si fades,
Si enfermes et si malades
Que ne te puisses soustenir ;
Quoy qu'a l'ostel doye advenir,
La cure sur toy en mettra
Ne point ne s'en entremettra;
Et se la nourrice a deffaulte,
Elle fera la noise haulte
Et les enfans fera plourer.
Tu as perilleus demourer
En ton lit, ainsi amusés,
Ne ja n'en seras excusés.
C'est merveille qu'homs si grevés
Puet jamais estre relevés,
Et qu'il ne muert incontinent,
En tel meschief si eminent.

Et s'elle est malade ou enferme,
Tien ceste sentence pour ferme :
Devant elle t'estuet seoir
Et diligemment pourveoir.

3572 — *D* (fo 104 ro) *rubr.* Comment femme saine trait son mary malade. — 3574 *BM* voit. — 3576 *C* sa s. — 3578 *CFM omettent* et; *CDM* recommencon. — 3579 *CDF* huyant. — 3580 *FMI* ver, *les autres* her. — 3582 *CM*bien p.; *B* lui g. — 3586 *BF* abestis *ACDM* abetis. — 3587 *A* bien f.; *B* sages. — 3590 *C* quen *DM* que; *B* doya aduenir; *D* deuenir. — 3594 *CDMI omettent* la; *M* si h. — 3601 *M* qui. — 3602 *M* cest; *BDFM* eminent *AC* ennuyant. — *D* (fo 104 vo) *rubr.* Comment la femme malade trait son mary sain. — 3603 *B* sel.

Pone quod infirmus fueris, conjunx tua sana.
Non tamen inde minor erit ejus quottidiana
Lis, quoniam dicet : « Herus infirmabitur iste?
« Hercle! truantisat. Si vellet, surgeret is. » Te
Sic infestabit; curam dabit hec tibi rerum
Hospicii, quamvis jaceas; mos est mulierum.
« Quis reget hanc edem? Quid agent pueri, miser, isti?
« Non intromittam me plus, per vulnera Christi. »
Clamabit nutrix, aliquo sibi deficiente,
Plorabunt pueri, ruet in te sponsa repente,
Si quid eis desit; non excusabere lecto
Instantis morbi. Miror mirando profecto,
Qualiter evadit infirmus sic agitatus, fo 33 vo.
Quin mox intereat ex omni parte gravatus.
Forsitan infirma sic sit; nisi sederis ante
Ipsam continue, nisi secum febricitante

Après 2198 rubr. *Qualiter mulier sana tractat virum egrum. Et qualiter ipsa infirma tractat virum suum.* — 2202 *truantisat* (?) ms. *trutaunisat.* — 2213 *sic,* ms. *sit.*

S'elle a fievres ou continues,
Il convient que tu continues
A faire chose qui luy plaise,
Pour la demener a son aise,
En luy disant : « Amie chiere,
« Par amours, faites bonne chiere !
« Certes, de vostre mal me poise. »
Il te faut apaisier la noise,
Et blandir par dis et par fais ;
Tu ne seras ja si parfais
Qu'a gré puisses continuer.
Et dira : « Il me veult tuer ! »
Et maudira a haute alaine,
Aussi bien que s'elle estoit saine.
Dieu scet, quant Perrette est enferme,
Je n'y met long jour ne long terme.
Je fay mes veus et mes promesses,
Dire oroisons et chanter messes,
En offrant de bouche et de main
Que seray pelerin demain.
Je di pour elle, a jointes paumes,
La paternostre et les sept psaumes,
Et la soustien en mon giron,
Quant elle souffle au chauderon.
Ainsi la convient aourer,
Servir, obeïr, et plourer
Aussi bien com s'elle fust morte.
Celle contenance m'est forte.
Car s'on me voit plourer de l'ueil,
Le cuer n'en fait mie grand dueil,
Mais voulroit, qu'en l'eure prouchaine
Mourust de male mort soudaine.

Se tu dors et ta femme veille,
Paine mettra qu'elle t'esveille.
En crachant fera sa complainte,

3609 *B* quil. — 3618 *B* faut. — 3620 *B* sel. — 3627 *FM* palmes. — 3628 *A* patenostrez *F* patenostre *BCD* pater nostre ; *C* saulmes *FM* psalmes. — 3630 *B* ou. — 3631 *CD* le ; *M* aourner. — 3633 *F* Ainsi. — 3634 *B* nest *C* men est. — 3635 *C* se men v. ; *M* ne v. — 3638 *M* subtaine. — *D* (f° 105 r°) *rubr.* Comment la femme pense au fait de son mary. — 3641 *D* tranchant (*avec* r *exponctué*) ; *M omet* sa.

Plangens condoleas, nisi sit domus absque tumultu
Et bene provisa, nisi complaceas sibi vultu,
Verbis et factis, rixabitur et maledicet.
« Vult interficere miser hic me, » perfida dicet,
Ac si sana foret, semper rixabitur illa.
Nam si vera loquor conjunx mea scit Petronilla.
Ut Deus huic egre parcat facio mea vota
Quod vadam peregre cras ad loca sacra remota ;
Postea cum genibus flexis, junctis ego palmis
Dico *Pater noster,* cum septem *credo*que psalmis.
In calato lumbum teneo sibi, semper adorans
Hanc infirmantem, velut esset mortua plorans.
Sed michi cor ridet, quamvis oculus lacrimetur.
Quid mirum ? vellem quod morte mala moreretur.

Si dormis, et ea vigilet, te non patietur
Ultro dormire ; stertet, vel ut egra queretur,

2225 *lumbum,* ms. *bombum.* — Après 2228 rubr. *Cum vir dormit et mulier vigillat, vel econtra, qualiter mulier tunc tractat ipsum virum.*

Et dira par parole fainte,
Que tu songes, ou que tu roufles,
Ou que du vent par dessoubs souffles;
Ou du coute te hurtera
Et contre toy se tournera,
Et, en dissimulant le fait,
Se dort, et ne scet qu'elle fait;
Puis roufle ou muet quelque riote,
Et ses bras ou ses cuisses frote,
Ou de la cure de vos choses
Parle, afin que point ne reposes.
Et s'elle dort et tu l'esveilles,
Elle te chantera tes veilles;
Au reveiller forsennera,
Sur toy tout le mal tournera.
Certes, je n'os esternuer,
Mon pié ne ma main remuer,
Tant craing la noise et la meslée,
Qui souvent est vers moy meslée.
Maintes nuis, par tel estormir,
Ay trespassées sans dormir,
Car faculté pas n'en avoie
Certes, puis que femme sçavoie.
Soit en mangeant ou en bevant,
Ou en couchant ou en levant,
Vaincus seras et en balance
Par ta moullier et par sa lance.

Se tu tais, elle parlera,
Contre toy se revelera,
Et dira : « En nom du deable,
« Je doy avoir mal agreable,
« Quant cil vassauls parler ne daigne;
« Male goute en ses dens le preigne !

— 3644 *M* que tu d. v. de d. — 3645 *CD* de couste *F* coude; *AB* boutera. — 3646 *D* retournera. — 3647 *B omet* Et; *F* elle fait. — 3648 *F omet* et. — 3649 *A* ronflera et meult r.; — 3650 *M* Ou s. b.; *A* et s. c. *A* a s. c. — 3652 *A omet* point. — 3654 *B* telz v. *ACDF* tes. — 3655 *Fl* Quau. — 3659, 60 *manquent M.* — 3661 *CDM* Mainte nuict. — 3662 *M* trespasser; *B* trespasse s. point d. — 3664 *F* sau oie. — 3666 *A* En allant ou en retournant. — 3667 *B* ou. — 3668 — *D* (f° 105 v°) *rubr.* Comment femme trait son mary quant il se tait. — 3669 *A* te t. *BDF* tu te t. *CM* tu tais; *A* plaidera. — 3670 *A* rebellera. — 3671 *B* ou n. — 3673 *A* Ce vassal *B* Cest vassault; *AB* quant p. — 3674 *A* La m. g.; *AB* es d.

Aut faciet flere pueros, rixasve movebit,
Vel circa vestras res te curare monebit.
His aliisque modis te nequiter evigilabit.
Si forsan vigiles, ea dormiat, exoculabit
Te, si fortassis aliquatenus evigiletur.
Quitquid agas, totum scelus in te regredietur.
Ecce meum removere pedem formido manumque,
Stertere vel flare; ruit in me propter utrumque
Importuna Petra. Jam nescio qualiter illi
Deservire queam; patiuntur sepe capilli.
In quocumque statu sis, potes aut comedas tu,
Sic agitatus eris, convictus conjugis astu.
Pono quod taceas; infestabit super his te
Sponsa. « Loquetur herus, in nomine demonis, iste f° 34 r°.
« Nonne michi? Nequit ipse suos dentes aperire.
« Ecce precor quod possit eos mala gutta ferire.
« Is maledicatur! cor habet tam triste, molestum,

« Dire ne veult chose que j'óye ;
« Il n'a en luy solas ne joye.
« Je voy bien que tant ne me prise
« Qu'il doint response ne reprise.
« Certes, si scet il assés guile,
« Et comme un jay parle en la ville.
« Fi du trubert ! rien n'en donroye. »
Ainsi femme l'omme guerroye
Et ne le prise une flammesche.
Son bien en tous cas luy empesche.
Bien le doy sçavoir par la moye ;
Je pour ses fais souvent lermoye.
  Se tu parles, ta femme est preste
De mouvoir tençon et moleste ;
Tes paroles diffamera
Et tous tes dis reprouvera :
Aigre est plus que sangler ne lée,
Voire plus que la Babelée,
Qui de poisson est venderesse,
A Paris, et grant tenceresse.

  Se tu maines deduit et joye,
Ta femme point ne te conjoye,
Mais dira que Sathans est nés,
Que tu es fols ou forsenés,
Et qu'il a en enfer grant feste.
« Ce seroit chose plus honneste
« De nos besongnes procurer,
« Qu'il laisse tout par moy curer,
« Que de jangler ne de chanter ! »
Et dira : « Bien me puis vanter
« Que je soustien tout le mesnage.
« On scet bien par le voisinage
« Que rien n'y fait cest idiote.
« Je n'en puis mais, se je riote.
« Quel deable ainsi le demaine ?
« Sa chançon est de merde plaine.
« C'est signe qu'il nous mescherra,
« Ou que ceste maison cherra. »
Et se tu penses par tristesce,
Lors te dira la traïtresse,
Que de male heure tu fus nés,
Et que tu es infortunés,
Et que toute la maison troubles,

3678 *A* me d. r. ou r. — 3680 *B* Si c. *CD* Et contre; *BF omettent* la; *M* par ville. — 3682 *M* mestroie. — 3684 *B* lieux. — 3685 *CDFM1* pour. — 3686 *Leçon de AB*, *CDFM omettent* Je; *CD* la riuoie. — *D* (f° 106 v°) *rubr.* Comment elle le traite quant il parle. — 3687 *M omet* est. — 3688 *B* tencons on. — 3690 *A* reprouchera. — 3691 *CDFM omettent* est. — 3694 — *D* (f° 106 r°) *rubr.* Comment elle le traite quand il fait aucune chose. — 3696 *M* conroye. — 3699 *M omet* grant. — 3702 *C* Qui laise. — 3703 *M* venter. — 3705 *C* soustient. — 3706 *F* On le s. b. *AB* Ce scet on; *C* wesinaige. — 3707 *B* ceste. — 3711 *AB* quil *CD* qui *F* que. — 3713 *C* chantes *D* pense. — 3714 *M* traistesse. — 3715 *B* mal; *FM omettent* tu; *AB* tu fu *CD* fu tu *M* h. fu n.

« Quod non est in eo sermo, risus, neque festum. »
Aut tibi dicet : « herus hic me non appreciatur
« Tantum, quod michi det responsum sive loquatur.
« Attamen in villa loquitur quasi graculus unus.
« Nil de te, truberte, darem, licet ipse tribunus
« Esses. Phy ! te non decerno valere favillam. »
Qualiter yssa loqui scit, novi per Petronillam.
His aliisque modis semper rixabitur. Esto
Forte quod ipse velis fari, mox ore molesto
Insurget contra te, diffamans tua verba
Et reprobans, instar apri frendens, et acerba.

Et mouvera ses tençons doubles :
« He Dieux ! que je vous doy haïr !
« Je ne vous doy pas beneïr,
« Qui tel mari m'avés donné.
« De foudre soit il estonné !
« Bien puis dire : chetive ! lasse !
« Voulentiers a vous en parlasse.
« Il porte visage de brode ;
« Plus est felon que nul Herode,
« Et plain de male tirannie.
« Trop suis avecques luy honnie,
« Et trop m'en puis desconforter ;
« Deables l'en puissent porter !
« Car on ne pourroit trouver pire.
« Il rechigne, tant est plain d'ire,
« Et s'en fault peu que il ne crieve.
« Mourir puist il en heure brieve ! »
Se tu respons mot ne demi,
Oncques si cruel ennemi
Ne trouvas comme elle sera.
Aux ongles t'esgratignera.
Ainsi ay je esté attrappés,
Riotés, battus et frappés.
On a rompu pluseurs queloingnes
Sur mon dos et dessus mes loingnes.
Se tu veuls a ta femme faire
Le beau jeu, pour amour attraire,
Ce que voulras refusera,
Et en plaingnant s'excusera :
« Souffrés vous ? » — « Je n'y ay pensée,
« J'aim mieulx dormir, je suy lassée. »
En faisant la bonne meschine,
Toutesvois se mettra souvine,
Et la cheville en la crevace,
Et souffrera bien qu'on luy face,
Disant : « Or vous delivrés, sire ! »
Ja soit ce que le fait desire ;
Et se rendera amoureuse,
En contrefaisant la honteuse,
Et le jeu des rains blasmera,
Disant que point ne l'amera,
Et que c'est laide et fole chose ;
Ne scet comment hom faire l'ose,
Et ne croit qu'a nulluy pleüst ;
« Se Dieux establi ne l'eüst,
« Bien deüst tel chose desplaire ;
« Mais il convient ses commans faire ;
« Pour ce estuet que je l'endure ;
« Autrement n'en eüsse cure. »
Certes, elle ment, la mauvaise,
Car il n'est riens qui tant li plaise.
Nature le veult et commande ;
Charnalité la char demande.
Quant le jeu sera mis a fin,
Ja n'avrés esté si affin,
S'elle n'est bien courbée et pointe,
Que tençon n'ayés par la pointe
Du temps, par avant et depuis.
Las ! que feray, quant je ne puis
Ne bien ne mal au jeu jouer ?
Forjurer m'estuet et vouer,
Vueille ou non vueille, le retraire,
Car le jeu ne me doit mais plaire ;
Ma verge ploie, et les deux cuides,
Ou bourses, sont plates et vuides.
Aux dames ne me puis deduire ;

3719 *C* Et d. ; *AF* vous d. *BCDM* je me d. — 3722 *M* sondre. — 3728 *AB* Je suis ; *CD* avec. — 3730 *AB* len p. emporter *F* le p. emporter. — 3735 *B* Il. — 3738 *M* te estranglera. — 3741 *M* quenoilles. — 3742 *A* Dessus m. d. et sur *F* Sus ; *M* et sur. — *D* (f° 107 r°) *rubr.* Comment la femme refuse ce que son mary veult. — 3743 *A* Et se v. ; *F* plaire. — 3744 *CDM* traire. — 3745 *CDFM* vouldra. — 3750 *A* Toutesfoiz *B* Touteuois *CD* Toutesuoies *M* Touteuoyes. — 3752 *M* quil l. f. — 3754 *dans C placé après* 3756. — 3755 *Tous les mss.* rendra ; *A* r. bien a. — 3756 *M* Entrefaisant. — 3758 *M* En disant. — 3759 *M* sale et laide. — 3760 *A* sceis. — 3761 *A* Je ne croy *M* croy *BC* croist. — 3763 *M* plaire. — 3764 *manque M.* — 3765 *A* conuient *B* estuet il *F* estoit. — 3773 *M* jointe. — 3778 *AF* Foriurer *BC* Fors jurer *D* Feur *M* Foir ; *A* me faut *C* me tuet. — 3779 *omet* le. — 3780 *C* men. — 3781 *AB* La ; *M* plaie ; *D* cuilles. — 3782 *ACFM* Ou *D* Es *B* Quon b.

Leur deduit ne me fait que nuire.
Je suy faibles et mal garnis,
Au doy monstrés et escharnis.
Entre elles dient : « Veci l'omme
« Qu'il n'a si chetif jusqu'a Rome. »
Perrette m'occist et estrangle
Par sa riote et par sa jangle;
Souvent enmy le vis me crache,
Mes cheveulx desront et esrache;
Et quant je fuy, celle Perrette
Gette après moy mainte pierrette.

Femme fait moult a ressoingner.
Car, quant tu voulras besoingner,
Quanque feras, tout luy desplaist;
Elle trouvera adès plait
Et reprouchera ton affaire,
Que tu ne dois pas ainsi faire.
Se rien ne fais, elle tempeste
Et dit que tu ne quiers que feste,
Et que tu ne dois reposer.
Après sçara bien opposer
De tes petis enfans la charge,
« Las! » ce dira elle, « car je
« Port de tout cest ostel la cure.
« Lasse, chetive creature!
« He Dieux! pourquoy fus je oncques née?
« Certes, je suy mal assenée;
« Mon chetif mari rien ne fait. »
Ainsi de parole et de fait
Te dampnera en mainte guise,
Et te monstrera sa maistrise,
Et en seant et en estant
Sera en tous poins contrestant.
Qui femme prent, de quelque taille,
Il ne puet faillir a bataille.

3781 *M omet* me. — 3788 *B* Il; *C* chetilz; *CD* jusques *F* dycy a. — 3792 *CDFM* yeulx; *BCD* arrache *M* errache. — 3793 *ABF* suis; *AB* deuant p. — 3794 — *D* (f° 108 r°) *rubr.* Comment femme fait moult a ressoingnier. — 3796 *CD* vendras. — 3797 *CDF* moult l. d. — 3806 *A* Lors te d. quelle la charge; *B* Lasse *CDFM* Las. — 3807 *A* Porte de lostel et la c. *B* Car je port de cest; *CDFM* Prens; *C* tout de c. o. — 3811 *M* scet. — 3816 *F* de t. p. — 3817 *Leçon de AB; CDFM* prent a bataille. — 3818 *M* Il nest chose plus veritaible.

Si facias aliquid, totum sibi displicet atque
Id non debere fieri dicit reprobatque.
Et si fortassis nil feceris, ecce molesta
Inde tibi fiet, non vult requiem neque festa.
Dicet : « Vestra domus minimis pueris onerata;
« Hospicii curam totam gero. Cur ego nata,
« Heu! Deus, ipsa fui? nichil infelix facit iste. »
His aliisque modis condemnabit super his te.
Stando, sedendo tibi, comedendo, bibendo rebellis
Uxor erit; fore non poteris secum sine bellis.
Ergo non capias uxorem, te precor, illa
Ne pereas; cunctis exemplum sit Petronilla.

Après 2258 rubr. *Si vir aliquid faciat vel si nichil faciat qualiter uxor sua tractat ipsum virum.* — 2267 *Stando*, ms. *Stanto*.

Doncques te vueil de cuer prier,
Que te tiengnes de marier
Avec femme, a moustier n'a temple.
A ma Perrette pren exemple,
Et te garde de tels perils,
Afin que ne soyes peris.
Car en maison ou en cuysine,
Se mes enfans ou ma voisine,
Ou mes varlès ou ma nourrice
Font chose desplaisant ou nice,
Leur mesfait, leur iniquité
Revient sur moy, en verité ;
Quelque tourbillon qui l'esmeuve,
Ma moullier occasion treuve
De moy tencier et rioter.
Tels choses font bien à noter,
Qu'on ne face dont on se dueille.
Combien que droit debouter vueille
Force moyennant autre force,
De revengier point ne m'esforce.
Tant redoubt ma femme rebelle
Que sa force point ne repelle.
Je suppli a Dieu qu'il requiere
Les trieves, que plus ne me fiere.
Rien ne me vault le contrester
Aux maulx qu'elle scet aprester ;
Contre moy frondist et rechigne,
Mes cheveulx a rebours me pigne,
Enflée de grant felonnie,
Par cruaulté et tirannie.
Plus amere que feuille d'yerre
Et plus dure est que fer ne pierre;
On ne la puet amoloyer
Par eaue ne par feu ployer.
L'en dit qu'il n'est si grant orage
Com de torment de mariage.
En escrit le puet on trouver,
Et par cest exemple prouver,
Qu'on ne doit pas tenir a fable.
Jadis un mire et un deable
En un chemin s'entrecontrerent,
Et par serement fiancerent
A tenir bonne compaignie.
Mainte personne est mehaingnie
Par la flamme de convoitise,
Qui les chetifs art et atise.
Le mire voult acompaigner
Au deable pour gaaingner.
Entr'eulx firent un covenant,
Si comme j'en suy souvenant,
Que le mauvais entrer devoit
Dedens le corps que il grevoit,
Es personnes bonnes et saines;
Par les entrailles, par les veines,
Et par tout les faisoit fumer,
Frendir, tressaillir, escumer,
Par tourment de forsennerie
Et par art de deablerie,
Afin qu'il ëussent argent
Par avarice, qui art gent.
Et quant le mire ilec venroit,
Le mauvais en paix se tenroit,
Et istroit hors a sa requeste.
Quant entrés furent en leur queste,
Ainsi com leur chemin aloient
Et de pluseurs choses parloient,

3819 *M* Dont; *CD* Doncques de ce v.; *D* du c. — 3821 *B* na m. ne t. *C* ne a m. ne t. — 3824 *B* repris. — 3825 *M* et en. — 3831 *F* q. les mueue. — 3834 *A* molt a n. — 3838 *M* reuenchier. — 3839 *CDM* doubt. — 3840 *B* rebelle. — 3842 *A* tresuez. — 3843 *CDM* cest e. — 3844 *F* me s. — 3845 *B* frendist; *C* rechenigne *M* rechine. — 3846 *M* pieigne. — 3850 *AB omettent* est; *M* est d. — *D* (f° 109 v°) *rubr.*). Comment il preuue quil nest nul si grant tourment comme de mariage. — 3853 *CDM* rage. — 3856 *CDM* ceste. — 3857 *C* Que nen *D* Que ne. — 3860 *A* leur serment *B* leurs seremens; *A* jurerent. — 3863 *C* famble. — 3865 *CDF* veult *AB* volt. — 3867 *F omet* un. — 3868 *CDM* je; *M* en s. — 3870 *M* greueroit. — 3871 *F* En p. — 3872 *F* et par. — 3873 *F* p. trestout. — 3874 *M* Frondir; *CD* et escumer. — 3877 *AB* de largent. — 3883 *B* que leur.

Le mire demande au deable,
Quel tourment est plus tourmentable
Et plus cruel a soustenir.
Le mauvais ne se pot tenir
Qu'il ne deïst de son affaire.
« Certes », dist-il, « on ne puet faire
« Si grief tourment a creature,
« En enfer n' en prison obscure,
« Com de lien de mariage.
« C'est rage passant toute rage,
« C'est martire plus que martire,
« Tousjours perseverant atire.
« Mariés suy, pour ce le sçay,
« Car j'en ay esté a l'essay.
« En enfer desplaist moult forment,
« Mais il n'y a si grief tourment
« Com le tourment connubial.
« Sathan, Belsebut, Belial,
« Ne la flamme qui tant ahenne
« Les damnés ou feu de gehenne,
« Ne sont pas tant espoëntable.
« En lit ne hors lit ne a table
« Ne puet li mariés durer;
« Il a trop dur a endurer.
« Je le sçay par experience;
« Si te jur par ma conscience,
« J'ameroye mieulx en enfer,
« Lyés en buyes et en fer,
« Souffrir la plus crueuse flamme,
« Que retourner avec ma femme. »
Or advint que ces deux vassauls
Firent pluseurs mauvais assauls;
Pluseurs personnes ahennerent
Et pluseurs aussi en sanerent,
Et gaingnerent a voulenté
Or et argent a grant plenté.
En la fin le mauvais deable,
Tricheur, fraudeur et decevable,
Querant du mire la ruïne,
Entra ou corps d'une roïne.
Tantost a terre l'adenta
Et moult griefment la tourmenta.
On l'oït de moult loing crier.
Lors vint on le mire prier,
Qu'il se penast d'elle curer.
Car, se ce pouoit procurer,
Bien souls seroit et bien payés.
Le mire ne s'est esmayés,
Ains promist de sa santé rendre.
Le roy dist qu'il le feroit pendre,
S'il en failloit a jour prefix,
Et jura par le crucefix,
Qu'autrement n'en eschaperoit.
Le mire dist qu'il en feroit
Tant que ja n'en seroit repris.
Quant accordé orent le pris,
Le mire ala au compaignon.
Bas parla au mauvais gaignon,
Et dist : « Is hors de ceste dame,
« Sans la blecier de corps ne d'ame ! »
Il respondi que non feroit,
Et qu'encor la tourmenteroit.
« Non feras ! » ce disoit le mire,
« Tu ne me dois pas escondire,
« Que tu n'ysses hors maintenant,
« Car tu le m'as en covenant.

3885 *M* demanda. — 3887 *F* crueulx. — 3888 *M* Le deable; *CD* sen p. — 3893 *AB* Que; *DF* Comme; *A* le l. — 3896 *AB* Perseverant t. empire (*A* en pire) *CDFM* Tousjours p. atire. — 3897 *FM* suy, *les autres* fu. — 3898 *C* en lessai. — 3900 *A* dur. — 3901 *A* Comment t. *B* Que le. — 3903 *F* Non; *CD* ahanne. — 3904 *C* Jehanne *D* gehanne. — 3905 *FM* point; *C* espoanteable. — 3906 *AB* l. dehors; *A* dehors ne a la t. — 3907 *CDM* le mary; li mariez *est dans B*.— 3909 *B* lesperience. — 3911 *C* Jameray. — 3912 *A* bunez *B* buinnes *C* et brayes. — 3918 *F* aussi pl. — 3922 *C* Trischant fraudeulx et d. — 3923 *B* Quirent. — 3927 *manque M*. — 3928 *M* on v. le m.; *A* voult; *C* ou m. — 3929 *B* ne p.; *M* de la c., *les autres* delle c. — 3932 *CD* ne sert; *CDM* s. de riens e. — 3935 *A* falloit; *C* au j.; *A* preciz. — 3941 *M omet* au. — 3943 *DM* his h. — 3944 *M* b. corps ne ame. — 3947 *F* ce dit. — 3949 *F omet* hors.

« Fay tost ! si avray mon salaire. »
Le mauvais n'en vouloit rien faire.
Le mire fu moult esbaï,
Et vit bien qu'il estoit traï.
Le mauvais dist : « Saches de voir,
« Je ving cy pour toy decevoir;
« C'est mon office de mal faire,
« Car je suy a tout bien contraire ;
« Se je puis, tu seras pendu. »
Quant le mire l'a entendu,
Si l'en pesa moult durement.
Lors luy fist un conjurement,
De par Dieu; mais peu luy valoit,
Car au deable n'en chaloit.
Lors se pensa le dolent mire,
Qui tristes estoit et plein d'ire,
Comment se garderoit de mort.
En sa pensée se remort,
Que le mauvais dit luy avoit,
Comment par espreuve sçavoit
Lequel tourment est plus crueus.
Le mire, comme vertueus,
Pensa du mauvais tarier.
Pour le honnir par marier,
Quist une femme bien ornée,
Bien vestue et bien atornée,
Et fist tant qu'il ot mainte paire
D'instrumens pour grant noise faire :
Muses, tabours, bacins, paelles,
Nacayres, trompes et viëlles;
De jongleeurs se voult garnir
Pour son compaignon escharnir.
Puis vint a luy et dist : « Is hors !
« Trop as esté dedens ce corps.
« Tu me cuides faire mourir,
« Mais j'ay qui me vient secourir.
« Is hors ! ou tu iras a perte;
« Meschief te vient, c'est chose aperte.
« Vecy ta femme que j'amaine,
« Pour te faire doleur et paine,
« Car d'entrer avec toy s'assent;
« Pour mon meschief en aras cent. »
Il fist les instrumens sonner,
A paine y oïst on tonner;
Lors le mauvais ala doubtant;
En ullant et en sangloutant
Pria le mire a laide chiere
Que sa femme menast arriere.
« Treschier compaing, par ta noblesce,
« Oste moy ceste deablesse !
« Ne la laisse pas a moy joindre !
« Tourment ne me pourroit plus poindre ;
« Certes, de double mort mourroie,
« Ne endurer ne le pourroie.
« Je me mariay de male heure,
« Flamme d'enfer, qui tout deveure,
« Dont j'ay apris la pestilence,
« Est plus souef par excellence
« A endurer et plus paisible,
« Mains tourmentant et mains orrible
« Que n'est paine de mariage.
« S'il n'y avoit fors le servage,
« Ne sçay je comment on l'endure,
« Si n'ay de mariage cure.
« J'aim mieulx moy a tousjours offrir
« A tous tourmens d'enfer souffrir

3952 *C* ne v.; *CDF* voult (volt) *M* vot. — 3956 *B* vien. — 3958 *F* tous biens. — 3960 *CDM* Et q. (*dans M* Et *a été biffé*). — 3961 *M* lempesa. — 3964 *C* nen achailloit *D* nen en chaloit *F* ne enchaloit. — 3965 *M* sen p.; *ABF* dolent m. *CDM* doyen m. — 3966 *AB* dolent estoit. — 3970 *C* esprouue. — 3971 *C* estoit. — 3973 *C* tairer. — 3975 *CDF* aournee. — 3978 *B omet* grant. *M* noise grant f. — 3980 *M* Naqueres. — 3981 *B* jangleur. — 3983 *C* viens h. *DM* his h. — 3984 *B* le c. — 3985, 86 *manquent A*. — 3985 *B* cuidoies. — 3987 *CDM* His h.; *CDM* apperte. — 3989 *B* Veez cy; *M* qne je tameine. — 3990 *CDM* toy f. meschief. — 3996 *A* hurlant *B* hullant *CD* ullant *M* volant *F* wllant. — 3998 *B* enmenast. — 3999 *CM* compaignon. — 4001 *B* laisses. — 4004 *B* Je; *A* la p. — 4005 *F* maleure *B* mal h. — 4009 *M* est p. p.; *B* mains p.; *M* paisibles. — 4010 *M* horribles. — 4012 *F* Si. — 4015 *B* Jay m.

« Que mariage; il n'est mors tele;
« Trop est la bataille mortele.
« Pour ce te pri que tu te cesses
« Et hors de cy aler me laisses. »
Il yssi hors et s'en ala
Droit en enfer, car il a la,
Si come il disoit, mains de paine.
La roïne demoura saine,
Et le mauvais s'esvanouï,
Dont le mire s'en esjouï.
Ce que j'ay dit assés tesmoingne
Que le deable moult ressoingne
Mariage et forment le doubte;
Si ne sçay pourquoy hom s'y boute,
Ne comment soy marier ose;
Car il n'est si terrible chose;
Pluseurs exemples en sçavés,
Avec ceulx que dessus avés.
O tu qui femme espouseras,
Je te demant que tu feras,
Se tu la fais de l'ostel dame.
Quant elle sera sur l'escame,
Ne te prisera un festu,
Mais voulra que la serves tu.
Et se tu veuls faire le maistre,
Sans riote ne pourras estre,
Et dira qu'on ne la croit mie.
Tençon aras et escremie.
Et se partout va franchement
Esbatre et sans empeschement,
La nature tousjours l'atire
A luxure par avoutire.
S'en la constraint a demourer
A l'ostel, elle seult plourer
Et crier par fainte parole,
En disant : « suy je femme fole,
« Qu'en ne me laist aler esbatre?
« Certes, en vain se puet debatre
« Mon mari de moy cy tenir;
« Grant mal en pourra advenir.
« Je feray sa pensée vaine. »
Qui femme garde, il pert sa paine.

4017 *B* Qua m.; *F* mors, *les autres* mort. — 4018 *AB* cruelle. — 4019, 20 *C* cesse; lesse. — 4024 *F* r. ainsy; *A* r. d. bien s.; *B* r. d. lors s. — 4025 *C* m. senz esvanoy *D* sen e. — 4029 *B* et moult f. — 4030 *A* sceiz; *A* par ou len si b.; *B* on; *C* se b. — 4031 *CD omettent* soy; *D* soy; *D* sose. — 4034 — *D* (f° 113 v°) *rubr.* Comment ceulx qui se marient ont plusieurs inconueniens. — 4036 *A* demant *BCDF* demand *M* demans. — 4038 *AB* leschame. — 4039 *B* priseras. — 4040 *B* vouldras; *CDF* le s. *M* la serue. — 4043 *C* que ne; *CD* le c. — 4044 *A* a lescremie *B* a escremie *CDFM* et e. — 4046 *B omet* et. — 4047 *BC* latire *ADFM* la tire. — 4049 *CD omettent* a *M* de d. — 4053 *CD* Quant *M* Quon; *C* lait. — 4057 *F* Jen f.; *M* Je scay. — 4058 *F omet* il.

Hic si quam ducas, quid ages, si feceris illam
Hospitii dominam? De te mox ipsa favillam
Non dabit, immo volet quod semper ei famuleris.
Pono quod hospicii non sit pus yssa vel eris;
Dans rixas dicet quod ei non creditur. Esto
Undique quod possit spaciari libera, presto
f° 34 v°. Fiet adultera. Si fuerit fortasse coacta,
Flebit enim clamando : « Deus meus! En ego facta
« Sum meretrix? Cur me sic custodire maritus
« Nititur? » Uxorem servans vir arat sibi litus,

Après 2270 rubr. *Hic ducit* (?) *virum volentem uxorari ad multa inconvenientia si uxorem ducat.*

Autant vaut arer la riviere.
Haye, mur, porte n'estriviere,
Buye ne cep, fer ne closture,
Ne puet contrester a nature;
Car tel chatel se laisse embler,
Quant a autre puet assembler,
Pour accomplir son appetit.
Ne tien pas ce fait a petit!
Or di doncques que tu feras
Quant tu en tel estat seras;
Car tout au mieulx qu'il te venra,
Com moy plourer te convenra.

Et se tu en veuls prendre aucune,
Je lo, soit blanche, bise ou brune,
Que d'une seule ne te payes,
Mais que pour une cent en ayes.
S'omme a seule femme s'alie,
De mille chayennes se lie.
Qui des femmes a un millier,
Lors ne le puet on essillier;
Franchement vit, tousjours est siens
Par la franchise de ses biens.
Nature ne te crea mie
Pour faire seule compaignie
A une femme seulement.
Mais tu fus creés telement
Com je diray, se tu m'escoutes :
Toutes pour tous, et tous pour toutes.
Salemon assés le nous preuve.
Des sains peres aussi l'en treuve,
Qu'aucuns pluseurs femmes eslurent,
Et que trop mieulx que nous valurent.
Et Ovides nous admonneste

4061 *A* Huis *B* Lin *C* Bui *D* Buy (e *a été ajouté plus tard*) *M* huy; *C* sept *D* cept *M* sep. — 4063 *BCDF* telz (tels); *B* chastelz *C* catelz *D* cautelles *F* chasteuls *M* chastel; *A* leisse *BDF* laist *CM* lait. — 4064 *C* pour a. — 4068 *F* cel *CD omettent* tel, *dans D* cest *a été ajouté plus tard.* — 4070 — *D* (fº 114 rº) *rubr.* Comment il en vault mieulx avoir pluseurs que une. — 4071 *B omet* en; *F* prennent; *M* une. — 4072 *F* Jenne; *F* ou bise; *M* bise bl. — 4075 *A* Somme *C* Se homme *BF* Se homs *D* Se hom; *C* alie. — 4076 *B* A m. *A* De cent mille; *C* nulle chaine. — 4077 *BD* de f. — *ACF* des. — 4078 *CDM omettent* ne, *dans D ajouté après.* — 4079 *B* des siens *C omet* est. — 4087 *B omet* nous *A* le te p. — 4088 *M* le treuue. — 4089 *B* esleurent *M* eslirent. — 4091 *F* le n.

Hoc est, perdit opus. Nil prosunt ostia, vallum,
Vel compes, quia se furatur tale catallum.
Dic ergo, quid ages? Nescis, quia, quitquid agatur,
Sic vel sic, semper lugebis, ut ante probatur.

Ducere si cupias aliquam, me consule spreto,
Non unam capias, sed centum, lector, habeto!
Femina millenis hominem ligat una cathenis;
Si quis habet mille, nullas habet; est suus ille.
Ut fieres socius non te natura creavit
Ysse solius, sed propter quanque paravit
Te, si sufficeres. Salomon satis ista probavit.
Sic etiam quidam sancti patres habuerunt
Plures, qui multo plus quam nos tunc valuerunt.
Et monet Ovidius quod nos plures habeamus,

Après 2284 rubr. *Hic probat quod certius est habere* [*multas*] *mulieres quam unam solam.* — 2288 *nullas*, ms. *Millas.*

Et enhorte par sa requeste
Que pluseurs amies ayons;
Pour une ne nous delayons.
Or vois tu que c'est grant outrage
De prendre femme a mariage.
Qu'en diras ? a quoy estudies ?
N'espouse pas, ayes amies !
Se tu es de fraisle nature,
Voye trouveras plus seüre
D'en avoir cent, que une seule;
N'en tien compte ne que d'esteule !
Et se tu es fors, je te loue
Ne te boutes pas en la boue,
A une n'a pluseurs n'abites ;
Par moy te soyent entredites,
Car es courtieuls gist la serpente;
Nuls n'est près qui ne s'en repente.
Cy me vueil un peu reposer;
Car qui tous voulroit exposer
Les maulx du sexe femenin,
Sans nombre y trouveroit venin.
Nature nous enseigne et monstre
Que chascune femme est droit monstre,
Et qu'elle sueffre en soy deffault;
A ce point de preuve ne fault
Que pour monstre ne soit monstrée.
L'en dit que femme est engendrée
Sans consentement de nature.
Le philosophe en l'escripture
Le tesmoingne assés clerement,
En son livre, et dit telement :
Lors que nature s'envaïst
A ouvrer, elle s'esbaïst
Forment quant son erreur regarde,
Et rougist quant elle y prent garde.
Femme est hermafrodite monstre,
Et pour chimere se demonstre
Par ses cornes et par sa queue,
Plus grande que paon ne peue.
Dont de monstre porte l'enseigne,

4095 *BM* voy *C* voist. — 4096 *CD* en m. — 4098 *C* Nespouses. — 4099 *B* fraide *F* fraele. — 4101 *AB* dune s. — 4102 *BD* Ne; *A* descaille *B* destueule. — 4104 *ADF* te boute. — 4106 *AB* contredittes *C* introduittes *DF* entredictes. — 4107 *CD* en; *AB* courtilz *CD* courtieulx *F* courtieuls *M* courtis. — 4109 *AB* Si men. — 4110 *B* tout. — 4114 *A* omelest; *F* un m. — 4116 *A* En ce *B* Ad ce; *AB* de p. point ne f. — 4117 *AF* monstrer. — 4125 *CDM* se esmahit. — 4127 *A* trop horrible m. *B* hermo froditte *D* hermoditte. — 4128 *B* simere. — 4130 *B* grant *F* grandes. — 4131 *A* du *B* dun.

Ne nos unius laqueet damnabilis hamus.
Que major rages quam sponsam ducere? Dicas
Ergo michi, quid ages? Non uxorem sed amicas,
Lector, habe, fragilis, quia tutius est tibi vere
Centum quam solam, sicut prefertur, habere.
Una tamen pluresque tibi, si sis bene fortis,
Interdicantur, quoniam latet anguis in ortis.
Hic ego sisto, quia contagia sunt mulierum
Innumerabilia, si fas est dicere verum,
Monstrum natura mulierem cum fateatur.
Ergo, que mira, defectus si patiatur?
Constat quod monstrum sit femina, cum generetur
Preter consensum nature, sicut habetur
Limpidius per philosophum. Natura stupescit,
Errorem speculando suum, speculansque rubescit.
Rursus se cauda cum cornibus hermafroditat;

2310 *cauda*, ms. *caudam*.

Si comme cest ditié l'enseigne.

Et s'aucun qui des femmes die
Tout generalment en mesdie
L'en tient, quoy que chascune face,
Aucunes d'especial grace
Desservent bien honneur et los.
C'est contre droit, se dire l'os ;
Il n'est nulle si grant merveille ;
Leur sexe point ne s'appareille
A estre bonnes n'a bien faire,
Mais est enclin tout au contraire.
Et se Perrette est laide et sale,
Jangleuse, tenceresse et male
Plus que je ne sçaroye dire,
Ne mon dit n'y pourroit souffire,
Toutesvoies vit chastement,
Sans reprouche et honnestement,
Fors tant que la truis trop inique,
Et en tençant deabolique,
Et a moy tourmenter isnelle.
Les gens la nomment Perrenelle ;
Mais je puis jurer par saint Pierre,
Qu'elle est plus dure d'une pierre,
Car goute ne la puet caver,
Eaue amollir, ne fer haver.
Par ses tençons vif en friture,
Et me met a desconfiture.

4132 — *D* (f° 115 r°) *rubr.* Comment lacteur sexcuse daucune chose. — 4134 *AB* Tout g. *F* Qui *CDM* Et. — 4135 *C* Lont ; *M* tien. — 4136 *C* Aucun. — 4138 *D* et d. *F* ce. — 4144 *B* tauxeresse. — 4145 *C* pourroye. — 4146 *F* men. — 4153 *C* je ne p.; *B* nommer. — 4155 *B* La g.; *A* puiz. — 4156 *A* Ne amolier ne muer ; *B* feu *F* fer *CD* fort. — 4157 *B* sens. — 4158 — *D* (f° 45 v°) *rubr.* Cy fine le second liure.

Est igitur monstrum, prout hec sententia dictat. f° 35 r°.

Quitquid dicam de mulieribus in generali,
Quedam laudande sunt ex dono speciali,
Sexus contra jus, sed mirum nescio majus.
O, quamvis Petra turpis sit et impia plus quam
Ista sonent metra mea, nescitur tamen usquam
Femina casta magis ; nichil huic, nisi quod sit iniqua
Et turpis ; plagis aliis caret hec inimica.
Ne vim diminuam Petre, voco versibus illam
His Petram, quanquam vocet ipsam gens Petronillam.
Cum Petronilla tanquam petra dura sit illa,
Dicitur a petra recte, cum sit petra, Petra,
Immo petra petrior, quia gutta petra cavatur,
Sed per quam crucior Petra nunquam mollificatur.
Cum manibus geminis contra me quando movet se,
Montibus alpinis vellem, vel longius esse.
Nil adversus eam michi prosunt ensis et umbo ;
Semper succumbo, vel ei dimitto plateam.

Après 2311 rubr. *Hic excusat se dicens quod ea que prescripsit non vendicant sibi locum in omnibus mulieribus.*

LIVRE TROISIÈME

Bien voy la bataille aprestée,
Contre moy souvent arrestée.
Vaincus suy, si m'estuet gesir,
Et de repos ay grant desir.
Car souvent fiert sur moy et maille
Bataille après autre bataille.
Tençons, riotes et menaces
Sans cesser chieent en mes naces,
Qui me tourmentent nuyt et jour.
Nulle heure ne suy a sejour;
Soit en seant ou en estant,
J'ay tousjours des batailles tant,
En tous poins, contre Perrenelle;
Vers moy est adverse et rebelle.
Mal traitiés et mal demenés
Est homs, et de fort heure nés,
Qui avec moullier se marie;
Car sa femme trop le tarie
Et le perturbe en mainte guise,
Dont par tristesce le debrise.
Je croy qu'il n'est riens si contraire
Com de mariage contraire.
Si n'en puis pas tout expliquer,
Car mon sens n'y sçay appliquer;
La voix me fault et la science,
Et presque, par impacience,
Suy desvoyés et mal senés
Sça et la, com mal ordenés;
Sueffre douleur cottidien,
Empeschiés de mauvais lien,
Si n'en puis mais, se je m'esmay;
Pour Dieu, vous pri, espargniés moy !

D seul une rubrique : Cy commence le IIIe liure. — 3 *M* me fault. — 5 *F* s. m. f.; *CDM omettent* fiert; *M omet* et. — 6 *M omet* autre. — 15 *A* ordonnes. — 19 *M* proturbe. — 24 *F* puis. — 25 *B* fuit. — 28 *B* assenez *ACD* ordonnez. — 30 *A* suys de mal l. — 31 *F* ne; *CDM* men. — 32 — *D* (fo 116 vo) *rubr.* Comment il parle de la vision qui lui aduint en dormant et comment dieu sapparut a lui.

Bella michi video, crebrissima bella parantur;
Sed victus jaceo, quia bellis accumulantur
Bella, sibi sociant rixas rixeque minose,
Heu ! que me cruciant de nocte dieque dolose.
Stando, sedendo michi, comedendo, bibendo rebellis
Est Petra; non didici fore per punctum sine bellis.
Uxor multimode sponsum perturbat, et ejus
Tristes sunt ode. Nil quam sic vivere pejus
Est, cujus genera non omnia discutio, cum
Sit michi, re vera, dolor et penuria vocum.
Mille modis varior; quasi devius et male sanus
Huc illuc gradior; dolor est hic quottidianus.
Plurima digna lini scribo, tractatus inique.
Ergo mei domini michi parcant hi sociique.

Après 2328 rubr. *Hic incipit tertia pars lamentationum matheoluli.* — 2333 *Stando;* le copiste avait écrit ici encore (cf. 2267) *stanto;* mais il a lui-même changé le *t* en *d*.

Ainsi que je me complaingnoye
Et de plaindre ne me faingnoye,
Si com cy dessus dit vous ay,
En mon lit un peu reposay.
Et quant dormir prist son paage,
Vint uns homs de meür aage,
Qui s'apparut en fourme tele
Qu'oncques fils d'omme n'ot si belle,
Douls en parole et gracieus,
En tout plaisans et precieus,
Dont la maison resplendissoit
De clarté, qui de luy yssoit.
Et disoit mieulx qu'oncques mais hom :
« La paix soit en ceste maison
« A tousjours pardurablement,
« Et a toy, fils, semblablement !
« Fils, je t'aim. Vien sça ! j'ay envie
« De monstrer la voye de vie
« A toy par legiere dottrine.
« Se ta douleur encor ne fine,
« Ayes en toy bonne esperance
« Et de ton saulvement fiance.
« La voye des cieulx t'est ouverte
« Et escrite par ta desserte. »
Quant je vi celle grant lumiere,
Tout esbaï cheï arriere.
Au cheoir point ne me grevay
Et assés tost me relevay ;
Et, au premier estat remis,
De parler me suis entremis.
« Qui es tu ? » di je, « ton nom di ! »
Atrempéement respondi :
« Je suy ton Dieu, et si me poise
« Que j'ay de tes douleurs la noise.
« S'il te plaist, oy que je diray,
« Enten a moy ! Grant desir ay

35 *DM omettent* cy. — 37 *A* olt pris son nage. — 38 *A* h. meur de bon a.; *B* meurs *F* grant. — 39 *F* sapparoit. — 42 *BF* plaisant. — 45 *C* que m. o.; *B* hon. — 49 *A* taim bien; *C* vien ca je taim et ay e., *M omet* je taim. — 50 *M* De toy m. — 51 *M* Et par l. — 52 *B* te d.; *C* encores *F* en toy. — 57 *C* voy *M* vis; *F* ceste. — 58 *C* cheis. — 64 *F* me r. — 66 *CDFM* Quant *B* Que; *C* jay oy. — 67 *M* oy je te d.

Cum nuper quererer, ut tangitur ante, quievi fo 35 vo.
In lecto, somno mox deditus; ecce vir evi
Maturi patet in somnis, forma speciosus
Pre natis hominum, sermone placens, preciosus
In cunctis ; cuj[us] miro splendore repleta
Est domus. Inquit : « Pax huic sit domui, sine meta
« Temporis, atque tibi, fili, quem diligo ! Veni,
« Ut monstrare viam vite valeam tibi leni
« Dogmate. Pena licet tibi sit perplexa dolorum,
« Spem retine, cum sit salvans via stricta polorum. »
Previsa luce magna cecidi stupefactus
Ad terram. Sed post surgens, ad prima redactus,
Sic loquor : « Ipse, qui[s] es michi dicas. » Ille modeste
Respondet : « Deus ecce tuus sum. Tolle moleste
« Vocis luctisones ululatus ! Si placet, audi

Après 2342 rubr. *Hic loquitur matheolulus de visione sua et qualiter locutus est cum deo in sompnis suis.* — 2347 *cujus*, ms. *cui*. — 2350 *monstrare* ms. *moustrare*. — ibid. *leni*. ms. *levi*. — 2355 *quis*, ms. *qui*.

« De toy enseigner tele chose
« Que ma porte ne te soit close
« Après ta mort, et que ne soyes
« Desherités de mes grans joyes,
« Et qu'eschever puisses les paines
« Qui sont crueuses et grevaines.
Adonc de parole pleniere
L'arguay en ceste maniere.

Ha, Dieux! que je me doy bien plaindre
De toy; ainsi ne puet remaindre
Que mes plains ne te doye dire.
Je suy plains de courroux et d'ire.
Raison m'admonneste et atise
Et la cure que j'en ay prise.
De parler ne me puis tenir.
Tu sces quanqu'il est a venir
Des le commencement du monde,
Du ciel et d'abisme parfonde.
Tu congnois biens, pour maulx destruire;
Tout ce qui puet aidier et nuire
Tu congnois, soubs quelque fortune.
De toutes choses n'est il une,
Temps, espace, moment ne heure,
Que tu ne voies pas desseure.
Ne creas tu pas la mouiller,
Qui fait plourer et yeulx mouiller?
Compaigne fu du premier homme;
Tantost le deçut par la pomme,
Comme fole et mal enformée.
Las! de quel heure fu formée
Qui trop fu et dure et amere,
Com Silla, ingrate a son pere!
Tu n'y comptes pas une feve.
Adam creï folement Eve;
Si en dois endurer les paines.

69 *M* tel ch. — 76 *B* Languiray. — 77-191 (125 *vers = deux feuillets*) *manquent M*. — 77 *C* doye. — *D* (f° 117 v°) Coment il parle a dieu pour quoy il establi mariage. — 80 *F* clamours. — 82 *C* je ne prise. — 84 *B* quant quil *C* tant quil. — 85 *B* lencommencement. — 86 *C* du bisme. — 87 *ABCD* bien *F* biens; *CDI* mieulx; *I* descripre. — 88 *FI* ou n. — 89 *B* Tu congnois s. *ACDF* Congnois soubs (7 *syllabes*). — 91 *B* moumens. — 92 *C omet* ne. — 93 *A* congnois tu. — 97 *BC* male *F* mal; *C* enfermee. — 99 *CF* Que; *BCDF omettent le premier* et (*qui est dans A*). — 100 *C omet* a. — 102 *B* crut *CF* crey. — 103 *Tous les mss.* doit, *mais le latin a* feras.

« Que dicam, mea ne tibi possit janua claudi
« Post mortem, sic ne pena crucieris acerba. »
Mox loquor ut sequitur; sunt ista sequentia verba.

O Deus! ut mire jam de te conquerar, ire
Me stimulant, ratio suadet michi, sumptaque cura.
Nunquid ab initio mundi scis queque futura?
Que bona, que mala, que possunt prodesse, nocere,
Nosti sub quaque fortuna; nulla latere
Possunt te spacia. Mulierem nunne creasti,
Proh dolor! ut socia revelans fieret prothoplasti?
Ha! sed formata socium mox decipit illa,
Utque fit ingrata Niso sua filia Scilla.
Penas ergo feras, Adam si credidit Eve,

Après 2360 rubr. *Hic alloquitur deum et ipsum mirabiliter increpat super hoc quod constituit matrimonium*. — 2367 *reuelans* (?) est dans le ms. — 2369 *Utque*, ms. *Atque*.

J'en suy si mal meü qu'a paines
En puet mon cuer devenir souple.
Quant tu li donnas tele couple,
Preveans les choses futures
Et les diverses aventures,
Sur toy doit tourner la penance,
Car tu en feïs l'ordenance.
Pourquoy as tu donné au monde
La mort, ou tout tourment habonde,
Par le premerain mariage?
Tu sçavoies bien quele rage
Y cheoit et quele malice.
Tu congnoissoies bien le vice.
S'il en estoit a mon vouloir,
Tu t'en pourroies bien douloir,
Se je t'avoie a justicier
Des biens de l'omme apeticier.
A ton plaisir en disposas.
Las! pourquoy publier osas
Que l'omme laissast pere et mere
Pour femme, qui luy est amere?
En la fosse de mort se boute,
S'il ne puet vaincre la mort toute.
Le marié muert de mort sure
Par femme et sa cruel morsure.
Je cuit que ta croix vertueuse
Ne te fu oncques si crueuse.
Mains hommes par tes paraboles
As seduis et par tes paroles;
Et si sçavoyes le proverbe
Du serpent qui se muce en l'erbe!

— « Chier fils, dist il, ne pleure pas!
« Ceste paine n'est qu'un trespas
« Que sueffre ton corps miserable.
« Ce n'est pas paine intollerable.
« Paines passeront et mourront;
« Les joyes des cieulx demourront,
« Les queles j'ay a toy promis
« Et a tous mes loyaulx amis. »
— Sire, pourquoy ne ploureroye,
Puis que ma mort repeteroye?
De Lazaron plouras la mort,
Et ma grant misere m'amort

104 *C* Je; *F omet* si. — 105 *C* part. — 107 *A* Premier sur les *C* Prouueans *I* Prenant; *D omet* les; *CD* ch. dessus f. *I* sus f. — 110 *D* Quant; *C omet* en; *B* fis *C* as fait. — 112 *A* peril. — 113 *C* premier. — 116 *CD* congnoisses *F* congnoescoys — 126 *ABCD* Sil *F* Si; *F* vainc. — 127 *B* morsure. — 130 *CDF omettent* te. — 132 *B* si duiz. — 134 — *D* (f° 118 v°) Comment dieu luy respont.

Cui talem dederas, ventura sciens fore. Ve, ve!
Hec, Deus, ergo tibi, qui rem sic disposuisti,
Debent asscribi. Mundo cur ergo dedisti
Mortem, conjugium primum qui tale futurum
Prenosti vicium? Nimis hoc esset tibi durum, f° 36 r°.
Si pro velle meo possem te justiciare.
Heu! mirum video, cur ausus es hoc publicare
Quod vir propter eam patrem matremque relinquat,
Cum cadat in foveam mortis, mortem nisi vincat
Mors. Nam morte perit uxoratus vir amara,
Nec puto quod fuerit tibi dira magis crucis ara.
O! decepisti multos propter tua verba.
Numquid novisti, quoniam latet anguis in herba?

2377 *es*, ms. *est*. — Après 2383 rubr. *hic iterato deum increpat super institutione matrimonii.*

A lamenter et a plourer.
Si ne puis sans plours demourer,
Et si ne doy estre repris,
Se plus qu'un autre m'aim et pris.
Oultre, s'aucun est mescheant,
Tu pues relever le cheant.
Dont en vain voulsis labourer
Pour le frere Marthe plourer;
De ce fus tu fols et novisses;
Encor vesquist, se tu voulsisses,
Et encor eüst ou corps l'ame.
N'est merveille, se je t'en blasme.
Mais j'ay de plourer juste cause;
Sans tourment ne suy nulle pause.
Mort suy par la desloiál ysse,
Et estranglés par sa malice.
Las pour moi! tant me sens grever
Qu'on ne m'en pourroit relever,
Pour vouloir ne pour souhaidier.
Tu meïsmes n'y pues aidier.

Qui pis est, tu as establie
Trop merveilleuse deablie.
Ne sçay comment faire l'osas;
Car tu deïs et imposas,
Puis qu'hom se sueffre a marier,
Qu'il ne doit jamais varier,
Ne laissier, ne guerpir sa femme,
Pour souffrir, jusqu'au partir l'ame,
Combien qu'elle soit felonnesse.
Se dire loist, quel raison est ce?
Tes commandemens nous empeschent,
Et tes enseignemens nous blescent.
Tu, qui cest erreur ordenas,
Pourquoy tel avantage en as
Que tu ne voulsis femme prendre
Ne toy en mariage rendre,
Aussi com nous mariés sommes,
Qui tant y portons de griefs sommes
Certes, se mariés feüsses,
Tel chose establie n'eüsses,
Mais tu eüsses ordené
Que tout homme de mere né
Peüst laissier son mariage
Sans souffrir des femmes l'outrage,
Et desjoindre tout quittement.
Ha, Dieux! tu sces bien qui te ment.
Je diray, puis que j'ay en bouche,

150 *C* main *F* maime. — 156 *C* Encores vesqui. — 158 *F* Sest. — 160 *AB* Sans plourer; *B* ne fais. — 163 *B* me sens tant. — 164 *C* nen men. — 165 *B* valoir. — 166 — *D* (f° 119 r°) Comment il parle a dieu de mariage. — 169 *C* losseis *F* loses. — 170 *C* imposeis *F* imposes. — 171 *F* oms; *AB omettent* a. — 176 *F* Sy; *B* los; *B* esse. — 183 *CF* Aussy que. — 184 *A* de ce faix p. les s. *C* portans. — 192 *F* He. — 193 *F* Jen. d.

Quod scelus est gravius, statuis, sed nescio quare,
Ut nequeat socius uxoris vir variare,
Quamvis impia sit nimiumque viro truculenta.
Dicere si fas sit, tua ledunt nos documenta.
Hunc, Deus, errorem predictum qui statuisti,
Heu! cur uxorem, sicut nos, non habuisti?
Proh dolor! uxorem si, sicut nos, habuisses,
Hanc, pro vero, rem nunquam sic tu statuisses,
Sed, quod ab uxore posset pro velle maritus
Disjungi quittus. Dicam, michi cum sit in ore,
Nescio si temere, non ausus, Christe, fuisti

2384 *Quod*, ms. *Quid*. — 2385 *socius*, ms. *socijs*. — 2387 *sit*, ms. *est*. — 2388 Ce vers, omis d'abord, a été restitué à la marge par le copiste lui-même.

Ne sçay se folie me touche :
Certes, tu ne fus si hardis
D'espouser femme, mais tardis.
Oncques toy marier n'osas.
Pourquoy ? Car assés supposas,
Se tu en prenoies aucune,
Tant seroit plaine de rancune,
De paradis te chasseroit
Par force et hors t'en bouteroit.
Mais tu preveïs le dommage;
Si eschevas le mariage,
Pour ce qu'en la fin n'en plourasses
Et en exil ne demourasses.
Car tu n'avoyes pas fiance
En la douloureuse alliance.
N'est merveille, se tu doubtas
Et ou peril ne te boutas.
Eve te cuida enchanter,
Les cieulx tollir et supplanter.
Se ta fille te deceüt,
Ta femme trop pis fait eüst.
Eschauldés craint eaue chauffée;
Aussi doubtas tu la maufée.
O Dieux ! qui fu pris et liés
Et pour femme crucifiés,
En croix de ton sanc arrousée,
Se femme eüsses espousée,
Tu sces les maulx qui t'en venissent,
Et, par les tourmens qui en yssent,
Qu'elle vouldroit estre maistresse
Des cieulx et de ta forteresse,
Et que hors t'en voulroit bouter.
Pour ce eüs cause de doubter,
Car, voulsisses, ou non voulsisses,
Convenist que tu obeïsses
A ses commans de bouche et d'yeulx;
Ja soit ce que tu soyes dieux,
N'i peüsses tu contrester,
Ne par devant elle arrester,
Pour ses tençons et pour sa rage.

195 *M reprend* (fº 92). — 198 *A* Pour ce que a.; *B* Pourquoy tu a. — 202 *F* te; *B* getteroit. — 203 *A* encremis *C* prouueis. — 205 *B* laffin; *M* ne p. — 206 *C* eux exil. — 210 *C* au p. *DM* en p. — 211 *FDM* Que. — 212 *A* Des. — 213 *BF* deceust. — 214 *AB omettent* trop; *A* en eust *B* teust; *I* mieulx faire le sceut. — 215 *C* creingent; *M* chaudee. — 217 *C* Et. — 219 *C* crucifielz. — 221 *B omet* t; *M* tant v. — 226 *BCF* Pour ce eus *DM* Pour ce oz. — 229 *M* deux. — 230 *A* Et toy qui est souverain dieux.

Uxorem capere. Quare ? quia disposuisti
Quod, si quam caperes, expelleret a paradiso
Te. Sic, previso damno, ne postea fleres
Exul, cavisti conjungere te mulieri
Federe tam tristi, si fas est ista fateri.
Cum supplantare tibi celum nisa sit Eva,
Non ego miror, si timuisti federa seva
Uxoris, quoniam, si filia fecerit ista,
Certe, multo plus fecisset sponsa sophista.
Excaturisantes nimis undas lesus abhorret,
Atque semel tostus raro se postea torret.
Ergo, cum fueris crucifixus per mulieris
Factum, nil mirum si nullam ducere queris.
Scis bene quod, si quam caperes, mox esse magistra
Celorum vellet, te forsan pelleret extra.

2407 *nil mirum*, ms. *nimirum*.

Pourquoy dont louas mariage,
Qu'on doit tant haïr et despire
Qu'il n'est riens en ce monde pire?

Se tu ne voulsis femme prendre,
Et bien te gardas de mesprendre,
Pourquoy tele loy ne nous bailles
Comme pour toy meïsmes tailles?
Entre nous, mariés, dison
Que c'est signe de traïson,
Quant la loy, que tu publias,
Et dont par tes dis nous lias,
Ne sueffres, ne tu n'en as cure.
Ce n'est pas euvre de droiture.
Pourquoy establis tu les choses
Que tu meïsmes faire n'oses?
Pour injustes en es tenus
Par les maulx par toy advenus.
Assés appert ce que j'obice;
Se tu ouvrasses de justice,
Tes estatus bien amendasses,
Aux autres ja ne commandasses
Ce que a toy ne voulsis faire,
Quant le sces nuisant et contraire.
Tu sces que droit ainsi disoit :
Ne fay aux autres rien que soit,
Que pour toy mesmes ne feïsses!
Ne baille que tu ne preïsses!
Eschieve chose dommagable,
Et enseigne la proufitable!
Tu n'as pas de cest droit usé,
Si n'en es pas bien excusé.

232 *A* deuant icelle. — 234 *M* doncques loas. — 235 *C* Quant. — 239 *M* celle. — 243 *B* ta; *B* oblias. — 246 *manque F.* — 247 *B* establi *M* estaibli. — 248 *CDM* toy. — 249, 50 *intervertis dans CDM; C* y es t. *D* est. — 250 *CDM* Pour; *A* pour ce. — 251 *M* A ce appert en ce. — 253 *B* status *C* instatus. — 254 *CDFM* nen. — 255 *F* qua; *M* non v.; *B* voulsisse. — 258 *CF* qui s. — 259 *B* Que tu meisme ne f.; *M* meismes. — 259, 60 *manquent D.* — 260 *manque C; B* b. riens; *M* Et qua nulli mal ne deisses. — 262 *CDFM* le p. — 264 *C* as *M* est. — *D* (f° 121 r°) Comment il conseille que on les preigne a lessay.

Quippe necesse suis esset te plectere jussis,
f° 36 v°. Velles vel nolles, et, quamvis ipse Deus sis,
Attamen obstare non posses littibus ejus.
Ergo, conjugium cur laudas? Nil puto pejus.

Ducere cum nolis aliquam, cur quam tibi ponis
Legem filiolis non tradis? Proditionis
Est signum, quando legem quam janque tulisti
In nos, non pateris in te. Cur hoc statuisti?
Heu! nimis injustum concludo, Deus, super his te,
Quanquam robustum. Ratio patet hic, quia juste
Si processisses, aliis nonquam statuisses
Quod tibi nolebas fieri nocuumque sciebas.
En jus novisti quod verbo consonat isti :
Hec facias aliis que scis tibi commoda; nulli
Fac que facta tibi perniciosa times.

Après 2413 rubr. *Hic nititur matheolulus deum redarguere sicut prius.* — 2421 *nocuumque*, ms. *nociuumque*.

Unde locus, que on ne treuve
A prendre femme point d'espreuve,
Si com au buef ou au cheval,
Quant on le veult vendre en ce val.
Car nostre droit assés tesmoingne :
Com plus a peril en besoingne,
Tant plus fault ouvrer sagement,
Plus soutilment, plus cautement,
Pour la deception oster.
Cest exemple en puet on noter :
Qui chat en sac achate et prent,
N'est merveille s'il s'en repent.
Aussi est il de femme voir.
On ne se puet plus decevoir
Que du prendre sans regarder.
Assés mieulx seroit du tarder.
Las! pluseurs en sont deceüs
Qui, s'ils eüssent bien veüs,
Jusques ou fons, les saintuaires,
Il ne les aourassent guaires.
Qui un cheval achateroit,
A son avis l'esprouveroit,
Et convenroit qu'il l'essayast,
Ainçois que denier en payast.
S'il ne plaisoit après le prendre,
Le pourroit il tantost revendre.
Des femmes n'est pas telement.
Je ne parle pas seulement
Des povres, mais de la contesse,
Et sans aucune espargner. Et se
Gens mariés vendre peüssent
L'un l'autre, et licence en eüssent,
Je te pourroye demander,
Qui voulroit plus tost marchander,

265 *B omet* ne. — 267 *BM* a. b.; *M* on a c. — 268 *C* les. — 272 *F* cautelment *BCD* caultement *AM* cautement. — 274 *B omet* en. — 275 *B* sac en fat; *C* enchate *BF* achete. — 276 *C* sil nen sen r.; *A* se il; *AB* mesprent. — 278 *C* sen p. — 283 *B* en f. *F* au f. — 284 *BF* gueres *AC* guaires *M* gaires. — 290 *B* apres; *M* vendre. — 291 *F* nest il. — 294 *La leçon adoptée est dans DF; AB omettent* Et; *B* en esp. auc.; *AM* est ce *B* esse *C* estre. — 295 *AB* Se g. — 296 *F* que l.; *C* puissance.

Unde locus, quod non uxor ducenda probatur,
Sicut bos et equus; cum, sicut scis, caveatur,
In nostro jure, quod, ubi magis est metuendum,
Circunspectius est, ne decipiatur, agendum.
Comparat in sacco catum, te testificante,
Qui capit uxorem, nisi circumspexerit ante.
Heu! quot decepti sunt qui non deciperentur,
Primitus uxores si funditus inspicerentur,
Sicut equus, qui sedulitate probatur emendo,
Quem si forsan emo, statim pro velle revendo.
Non loquor hic solum de paupere, sed comitissa.
Pono quod uxorem vir vendere posset, et yssa
Ipsum. Quis citius istorum distraheretur,
Quero. Sed inde, quia responsio plana videtur,
Hanc dimitto. Tamen tibi dico quod una ducentos

Après 2424, rubr., *probat deo quod uxor ducenda potius debet probari quam equus emendus et de hoc plenius superdicitur.* — 2426, pour le premier *sicut* le ms. a *sicus*. — 2437 *Quis*, ms. *Quid*.

Ou les femmes ou les maris?
On le sçaroit bien a Paris;
Plus clere est que jour a midi
La response; mais icy di
Que, pour achater a grans sommes,
Une femme aroit deux cens hommes,
Ou trois cens en aroit la riche;
N'en seroit avere ne chiche;
Tant prendroit de la mercerie,
Plaine en seroit sa bercherie.
Les lassés au marchié vendroit,
Et les bons ouvriers retendroit.
Las! je sçay bien, comment qu'il aille,
Qu'en me donroit pour une maille;
Car je ne puis en chascun moys
Labourer qu'une seule foys.
Et, pour desclarier l'oscurté,
Je di que plus ont de durté
Les mariés que ceulx du cloistre.
Assés est legier a congnoistre.
Car, qui entre en religion
Un an a de provision.
Nous n'avons pas si long respit;
Dont il semble que par despit
Tu nous voulsisses decevoir.
Qui voulroit dire de ce voir,
C'est droit signe de traïson.
Oncques ne fu plus traïs hom
Que tu les mariés traïs,
Dont tu dois bien estre haïs.
Tu es cause de nostre perte;
La raison en est bien apperte.
Puis que le canon ne s'accorde
Des moines a ceulx de nostre ordre,
L'ordre n'est pas par tout gardé,
Car en droit nous est retardé.

301 *A* Il est p. c.; *F* clere; *ABCDM* cler. — 302 *A* Responce met yci et di; *F* mait. — 304 *M* aroit cent h. — 307 *M* en p. — 308 *B omet* en; *FM* bergerie *BC* bercherie *A* lhebergerie. — 309 *AB* lassez *F* lasses *CDM* laches; *C* ou en. — 312 *C* men d.; *M* Que je seroye donne pour u. m. — 314. — *D* (f° 122 r°) Comment il loe les mariez plus que les moynes. — 315 *A* declarier *BD* declairer *C* declerer *F* desclarier *M* declarer. — 323 *C* Se n. — 326-688 (362 *vers*) *manquent A*. — 327, 28 *intervertis dans C*.

Yssa viros emeret dives, vel forte trecentos.
Semper ovile suum plenum, si posset, haberet;
Lentos detraheret, operosos hec retineret.
Cum semel in mense michi sit res dura vacasse
f° 37 r°. Ludo carnali, pro solo traderer asse.

Cum nimis asperius sit claustri religione
Connubiale jugum, monachato qua ratione
Annus confertur, non nobis, experiendi
Asperitatis onus? Modus est nos decipiendi,
Immo, si vera loquor, est hoc traditionis
Signum. Causa, Deus, es nostre perditionis.
Hic cum claustralis canon nostro decacordo
Discordet, sequitur quod non sit in omnibus ordo.
Hoc tamen est contra cujusdam philosophantis

2444 *traderer*, ms. *tradere*. — Après 2444, rubr. *probat deo quod conjugati potius debent habere annum probationis quam monachi.*

Le philosophe voult prouver
Qu'on doit par tout ordre trouver.
Dieux! trop es envers nous mesfais;
Je ne me congnois en tes fais,
N'en la chose faite ou a faire;
C'est merveille de ton affaire,
Excepté que nous, conjoins hommes,
De pire condicion sommes
Entre tous les estas du monde.
Di, di moy, qui sur ce te fonde,
Pourquoy mes tu ainsi les choses,
Ne pourquoy ainsi les disposes
Sans ordre et ce devant derriere,
Du mouvement de ta maniere?
Il n'y a cy point de raison.
Quant ceulx de la cloistral maison
Ont un an, pour eulx pourveoir,
Que ne l'avons nous, pour veoir
Se mariage deüst plaire?
Nulle raison n'y pues attraire.

Aussi, selon la loy humaine,
Qui achate vache mal saine
Ou beuf qui chiet en maladie,
Mais qu'a son marcheant le die,
Six mois a d'espace du rendre,
Et le vendeur la doit reprendre.
Doncques doit bien six mois avoir
Cils qui prent femme, pour sçavoir
S'il la veult laissier ou tenir;
Car en ce puet il advenir
Plus grans perils, sans comparer,
Que beuf ou cheval comparer.
Pour ce ne s'y doit nul conjoindre,

335 *B* veult. — 337 *C* est trop. — 338 *C* ces f. — 339 *manque M.* — 340 *B* Ne me cognois. — 341 *M omet* conjoins. — 343 *B* En trestous. — 345 *B* met. — 347,48 *manquent M.* — 349 *C* point cy; *M omet* cy. — 352 *M omet* nous. — 354 *M* puis. — *D* (f° 122 v°). Comment il preuue que action retributiue doit mieulx estre en mariage que en autre contrat. — 359 *M* jours; *B omet* d. — 360 *C* le d. — 363 *F répète* Pour scauoir. — 366 *B* Qua; *F* buefs ou cheuaulx; *M* vache; *B* achater. — 367 *C* ce que.

Verba, quod ordo sit in cunctis testificantis.
In factis me, Christe, tuis mire stupefactum
Sentio. Nescio quid sit agendum sive quid actum,
Excepto quod nos pejoris conditionis
Inter cuncta sumus. Dic, dic, cur res ita ponis,
Hoc est, disponis non ordine, sed vice versa,
Ex solo motu? Ratio perit, est ea mersa,
Quando claustrales, non nos, habuere probandi
Annum. Que ratio posset super hoc michi pandi?

Pro bove morboso redhibendo sex michi dantur
Menses, ut leges humane testificantur.
Ergo, sex menses vel tempus majus habere
Certe vir debet redhibenda pro muliere,
Cum vitio multo damnabiliore laboret
Hec quam bos. Igitur sibi jungi nullus odoret.

Après 2462, rubr. *Probat deo quod actio redebitoria potius debet sibi locum vendicare in matrimonio quam in alio tractatu.*

S'il ne scet qu'il puet oindre ou poindre.
Nous pouons et beufs et lions
Subjuguer, se nous voulions;
Mais nous ne pouons donter femmes,
Qui portent flammesches et flammes
Et sont dragons et serpentelles,
Par engins et par leurs cauteles.

Et se, pour mes dis abaissier,
Respons, que je puis bien laissier
Femme pour raison d'avoutire,
Ce n'est pas la fin ou je tire.
Car je ne suy point relevés
De ce dont je me sens grevés
Es autres poins enormement.
Ceulx qui y pensent fortement
T'en blasment, et ils ont droiture.
Femme tenceresse est plus dure
Que celle qui fait avoutire.
Un noble aucteur le scet bien dire,
Que pis vault femme felonnesse
Que tigre ne que lionesse,
Et est plus male et plus inique.
Dont, se la femme qui fornique,
Est pour son meffait redibée,
Plus fort raison est exhibée
A delaissier la tenceresse.
Trop nuit sa langue jangleresse,
Si com dessus est recité.
Toutesvoyes, en verité,
Fole femme fait trop de crimes;
Qui tous les pourroit mettre en rimes?
Par avoutire est corrompue
La foy, et droiture rompue

368 *F* qui; *B* doie *M* puist. — 369 *CDFM omettent le premier* et; *B* buef; *CDM* homs (oms). — 370 *C* subiuguier *M* subvingnier; *CDFM* voulons *AB* voulions. — 371 *M* doubter; *B* femme. — 372 *B* porte flamesses et fleme. — 375 *M* apaisier. — 377 *M* par. — 380 *B* Dont forment; *M* sent. — 381 *M* Et autres. — 382 *BFDM* forment *C* fortment. — 383 *C* Tant blamer *DM* Tout b. — 385 *C* telle *BF* celle. — 386 *C* entendeur *DM* dotteur; *M* sot. — 391 *DM* s. fait. — 395 *M* Et c. — 398 *M* toutes l. p.; *B* vouldroit. — 400 *B* La foy *CDF* La femme et *M* Femme est; *DM* de d.

Quippe domare boves nos possumus atque leones,
Sed non flammigeras uxores, immo dracones.
Si dicas : « immo, bene post annum redhibetur,
Si sit adultera », quid ad nos? cum non relevetur
In reliquis lesus enormiter ipse vir. Unde
Culpant te mire qui pensant ista profunde.
Vir multo gravius cruciatur sub muliere
Nequam quam mecha. Non est ferior fera vere
f° 37 v°. Quam mulier nequam, sicut quidam notat actor;
Uxor iniqua satis est orba tigride pejor.
Ergo, si mecha propter vitium redhibetur,
Multo plus nequam redhiberi posse videtur.
Mecha virum comit, nequam trahit ungue capillos.
Quam pugnis cedi mallem decies fore wilhos.
Peccans mecha tamen committit crimina plura :
Mechatur perjura, fidem frangit, quia jura

2471 *immo*, ms. *Junio*. — 2482 *wilhos*, ms. *wihos*.

De promesse de mariage.
Encor y a plus grant dommage,
Car il s'en ensuit homicide.
La femme occist l'ame et incide
Par avoutire et par luxure,
Si com tesmoingne l'Escripture.
Larrecin y a trop appert;
L'espeus le chatel qu'il a pert
Par le larrecin de sa femme.
Ainsi met deux crimes sur s'ame,
Quant de son gré veult estre emblée,
Et, par desloial assemblée,
Emble et reçoit d'autruy semence
Fruit dont faulse ligne commence;
De couple illicite procede,
Et encontre raison succede.
D'autre part y a laide usure;
Puis que pluseurs hommes procure
Et quiert, je di que ceste queste
Est usuraire et deshonneste;
Car a un seul se doit tenir
Et en chasteté contenir.
Droit pour sacrilege repute
Femme qui ainsi se fait pute;
Sa foy est pollute et estainte;
En soustrayant la chose sainte
Et le sacre connubial,
Contre le dit imperial
Son sacrement fraint et viole.
Après est traïteuse et fole;
Traïtrement son espeus baise,
Non pas pour ce qu'a elle plaise,
Mais guette, aussi com la couleuvre,
Qui en l'erbe se muce et cuevre,
Pour poindre l'omme en traïson.
Il y a trop de mesprison
En femme qui fait avoutire;
Car corps et ame li empire.

401 *C* et de m. — 403 *M* sen suit. — 408 *C* chastel *M* chaste; *C* qui; *M* appert; — 410 *CF* son a. — 414 *B* lignie *CDM* ligne (*D semble avoir eu* lignee) *F* lignee. — 415 *C* illicide. — 419 *M* cert. — 420 *C* husurriere *M* usure et de honneste. — 423 *M* par par s. — 425 *C* Sy f. *DM* Cy est; *M* soy; *M* poulute; *C* estrainte. — 431 *B* Traistrement *C* Traitement *DM* Traitteusement *F* Traistement. — 432 *B* pas ce quelle lui p. *M* qualele p. — 433 *B* ainsi; *BC* couleure. — 434 *BCF* cueuure *M* queuure. — 435 *M* prendre. — 436 *CDFM omettent* y.

Conjugii violat; homicida fit hec, quia, teste
Scriptura, perimit animam spiritumque sceleste
Attentat; furans se sponso, more catallum
Hoc se furatur; nil prosunt ostia, vallum;
Furaturque thoro genituram, turpeque funus
Perpetrat, unius cum debeat esse vir unus;
Ergo, si plures querat mulier, reputatur
Funebris hic questus. Iterum ratione probatur
Mechans sacrilega, quia sacrum connubiale
Polluit et violat; contempnens imperiale
Preceptum Domini, perpenditur esse superba.
Basiat hecque virum, tamen insidiatur in herba
Anguis clam pungens, quod signum proditionis
Est. Et quid plura? Nam pessima mecha fit omnis.

2486 *spiritumque*, ms. *futurumque*. — 2488 *Hoc*, ms. *Hec*. — 2495 *superba*, ms. *superbi*. — 2496 ms. *perditionis*.

Avoutire est capital crime,
Si com la loy le nous exprime,
Et, si com je l'ay entendu,
Le transigier est deffendu
Sur tel crime et sur tel pechié
Dont corps de femme est entechié
Qui saint mariage pollue.
Mais ma fin est, que je conclue, —
Quoy qu'on die des femmes baudes,
Plaines de baras et de fraudes,
Et qui forment sont a blasmer, —
Que l'omme treuve plus d'amer
En femme perverse et inique
Qu'en celle qui du corps fornique.
 Se l'omme est deceüs et pris
Oultre moitié de juste pris,
Il requiert le commun aïde,
Afin que le droit luy aïde.
Droit veult oster la decevance
Et n'a cure d'autruy grevance.
Et se tu cest droit ne veuls faire,
A toy meïsmes es contraire.
Combien que soyes roys paisibles,
Tes commans ne sont pas loisibles.
Par toy sont sans paix et en guerre
Pluseurs mariages sur terre.
Ce vient par ta deception.
Or met autre solution!
Se tu dis : « se l'omme est eüs,
« Posé que il soit deceüs,
« Aussi bien est la femme eüe
« Et tout aussi bien deceüe »,
Non est, non certes, quoy qu'on die.
Ceste convention n'est mie
De la mesme condicion
Que contrat de vendicion,

447 *C* com *F* con *DM* que d. — 448 *B* barat. — 457 *DM* v. estre. — 458 *M* nature; *M* autri. — 461 *CDFM* Comme tu s. — 462 *B* sy s. pas. — 463 *C omet* toy; *F* sant s. p.; *B* en paix; *C omet* et; *M* guerres. — 464 *B* soubz t. — 465 *CDM omettent* ta. — 466 *B* lautrui. — 467 *I* que lomme; *B* cheuz *C* euz *I* reus. — 469, 70 *manquent CDMI* (*tout le passage manque A* cf. 326). — 469 *B* crue. — 470 *B* pareillement. — 471 *B* Non pas c.; *M omet le second* non. — 472 *B* conionction.

Crimen adulterii reputant leges capitale,
Nec sopire potest facinus translatio tale,
Utpote cum crimen enorme nimis reputetur
Istud. Transigere super hoc ideo prohibetur.
At, quitquid dicam, certe, crudelior ipsi
Est nequam quam mecha viro, sicut tibi scripsi.

 Hic ultra medium precii cum decipiatur
Vir, cur auxilium juris commune negatur
Hic? Si dixeris ista tuis procedere jussis,
Jam contrarius es tibi, cum rex pacificus sis,
Ipsaque conjugia sine pace. Solutio detur
Altera. Si dicas quod, sicut habet vir, habetur,
fo 38 ro. Iccirco non est ejusdem conditionis
Hec conventio quam contractus venditionis
Aut alius? lege conjunx non utitur illa;

2503 *At*, ms. *O*. — Après 2504, rubr. : *Probat deo quod decepto ultra dimidium justi pretii debet potius vendicare sibi locum in matrimonio quam in alio tractu.*

D'achat, d'emprunt ou de louage.
De ceste loy ne de l'usage
Ne peuent user mariés
Vers celles ou il sont liés.
Joins sont par plus forte cheville;
Pareille n'en est pas la bille.
Oultre, je demande, si comme
On lie la femme avec l'omme,.....
Pourquoy tant se diversifie
Qu'en son mari point ne se fie?
Se tu dis, par raison commune,
Que la char d'eulx deux soit tout une,
Par lien de dilection,
Si com nous dit la sanction,
Tu nous deçois apertement,
Et qui ce te dit, il te ment.
Car les choses qui tant varient,
Ensemble tant ne s'apparient
Qu'on les puist tout un reputer.
Si puis bien tes dis confuter :
Deux contraires, si com m'en semble,
Ne conviennent pas tout ensemble.
Tu ne m'y sces dire response.
Or t'en va donc et si t'esconse!
Je te pri qu'a moy n'en estrives
Et que tel plait plus ne poursuives.
Mieulx vault delaissier sa folie
Et passer sa melancolie,
Que soustenir chose dampnable
Ne nourrir fait mal convenable.

He, Dieux! je doy bien dire « las! »
Quant, par le conseil des prelas,
On peut delaissier et demettre,
Changier, ou hors de sa main mettre
Prouvendes, cures et eglises.

477 *F* les m. — 478 *B* ou sont mariez. — 479 *B* Joings par leur f. ch. — 480 *B omet* en. — 481 *C'est la leçon de B* (*A manque ici*) *CDMFI* Oultre je requier que sy comme. — 482 *B* avecques. — 486 *B* Se; *B omet* deux; *CDFM* sont. — 490 *B omet* te. — 491 *M* Que l. ch. — 493 *CDFM* Com; *B* peust tant r. — 495 *CDFM* si c. moy s. — 496 *B* Ne peuent conuenir c. — 497 *C* me s. — 498 *C* tescoute. — 504 — *D* (f° 125 v°) *rubr.* Comment il parle des prelas et du clergie.

Quippe ligantior est qua jungitur ipsa cavilla.
Contra, sicut vir ac uxor utrinque ligantur,
Sic alias pacti? cur hic diversificantur
Ergo? Si dicas : « eadem caro vir reputatur
Cum muliere sua », sicut tua testificatur
Sanctio, falleris et fallis, cum tam varie res
Non possint ut idem reputari. Quod michi queres
Ergo responsum nescis. Ergo michi cedas,
Ortor, et a scelere pretacto presto recedas.
Est multo melius facinus dimittere ceptum,
Quam factum nutrire suum, quando sit ineptum.
Uxores possunt dimitti spirituales,
Consultis saltem prelatis, parrochiales

2515 *ligantur*, le ms. a *lingantur*, mais l'*n* a été exponctué. — 2518 *testificatur*, ms. *testificantur*. — 2521 les trois derniers mots de ce vers semblent avoir été ajoutés plus tard, mais par le copiste lui-même. — Après 2524 rubr. *Probat deo quod quemadmodum uxores spirituales possunt dimitti ita et potius carnales uxores Et poste(a) invehitur in clerum se male regentem.*

Et puis qu'ainsi en sont hors mises
Les femmes espirituelles,
Pourquoy ne puet on les charnelles
Ainsi laissier ou resigner?
Raison puis pour moy assigner :
Mieulx que la char vault l'esperit;
Car on l'aime mieulx et cherist,
Et est pardurable, sans terme.
Aussi est la couple plus ferme
Du lien esperituel
Que celle du lien charnel,
Si com droit canon le tesmoingne;
Dont mains soluble est la besongne.
Et se je lais parroisse et cure,
Mieulx puis laissier ma femme dure.
Di, pourquoy non? di, supplanteur!
Certes, tu es un enchanteur.
Dieux, pourquoy le te celeroye?
Pourquoy a toy n'en parleroye?
Par toy est ma mort engendrée.
Tu joues de boiste encendrée;
Aux mariés la pouldre changes,
Mais les clergiés ne fais estranges
De tes biens; par ta tricherie
Est leur secte amée et chérie.
Las! un clerc qui rien ne sçavra,
Cinq prouvendes ou six avra,
Ou ja ne fera residence;
Dont li vient ceste providence?
Les bourdeaulx suit et ens se boute,
Et mettra sa pensée toute
En desduit de chiens et d'oiseaux;
Ressembler veult aux damoiseaux.
Ainsi est t'eglise servie;
Car par tout le cours de sa vie
Ne chantera pour toy deux notes.

513 *C* resoingnier. — 516 *F seul* cherist, *les autres* cherit. — 523 *B* se laisse *C* je lez *F* je lais. — 525 *M* Dy moy p.; *B* p. on dit *C* p. nen dy. — 530 *B* boete; *F* en cendree. — 532 *M* le clergies. — 534 *CDFM* Leur secte est. — 543 *M* ton eglise. — 544 *F* tous les c.

Scilicet ecclesie. Carnales ergo videtur
Dimitti posse, quia quam caro major habetur
Spiritus. Est ergo valida ratione necesse,
Ejus conjugium quam carnis firmius esse.
Canone testante, carnali spirituale
Fortius est vinclum, minus ergo solubile tale.
Ergo, parrochie sicut dimittere curam
Possum, sic immo levius sponsam michi duram.
Vel cur non? Igitur, Deus, incantator es unus,
Heu! Cur celarem tibi, cum dederis michi funus?
Ex uxoratis lusisti de cinerosa
Pixide, non clero; monstrant tua facta dolosa,
Proh pudor! Unde locus, quod clericus unus habebit
Prebendas quinque, vel sex, nec ibi residebit,
Sed, per scorta vagans, mimos aviumque volatus
Diliget atque canum cursus, mundi laqueatus
Visco, cujus in his spes est et ventris in olla,
Qui vix per totam vitam dicet tibi : sol, la.

2532 *vinclum*, ms. *vinculum*. — 2535 *cur*, ms. *quare*. — 2538 *Monstrant*, ms. *moustrant*.

Je ne sçay pourquoy tu ne notes
Qu'aux autres fais extorsion?
Car d'une seule porcion,
Que tu donnes a un tel maistre,
Pourroit on nourrir et repaistre
Cent povres qui ont indigence.
Et le clerc est en negligence;
Rien ne donne au peuple menu,
Combien qu'il soit a ce tenu.
Crucefix, regarde et advise
A quels gens et en quele guise
Tes biens ordonnes et espars.
Blasmés en es de toutes pars.
Pour le clergié tous tes biens gardes,
Et nous, mariés, ne regardes.
Nous vivons en pleurs et en paine,
Nostre vie est de douleur plaine,
Et le clergié vit a grant joye;
Sur nous prent sans labour la proye;
Nous, mariés, chetivement
Vivons, en tous poins tristement,
Et le clergié vit sans tristesce,
Et tous temps est plains de leesce.
J'ay grant merveille du clergié,
En quel estat l'as hebergié.
On s'esbaïst qui t'a meü.
S'un povre clerc est pourveü
Tant qu'il viengne a estat de pape,
Orgueilleus sera soubs sa chape,
Et si espris de vaine gloire
Qu'il n'avra recort ne memoire
Dont il venra, ne de sa vie;
N'a si pervers jusqu'a Pavie.
Il sera plain d'ambicion,
Et de pire condicion
Que le riche homme ne seroit;
Un riche a mains s'en passeroit.
Pourquoy devient povre orgueilleus,
Ne despiteus, ne merveilleus?
Ne sçay dont orgueil le seurmonte?
Si tost comme en haut degré monte
Et sa fortune multeplie,
Se le povre homme li supplie,
Il luy fera l'oreille sourde.

547 *BC* extorcion. — 552 *C omet* Et. — 554 *F omet* soit; *BC* ad. — 556 *BC* quelx; *CDM* quel. — 559 *B* les b. — 563 *DM* en g. — 564 *Le texte adopté est dans CDFM; B* Pour n. p. son l. et p. — 568 *B* t. jours. — 569 *M* de. — 576 *B* recors. — 578 *DM* Ne s.; *BC* paruers iusques. — 582 *CDM* riche homme; *CDM* es p. — 586 *F omet* tost. — 587 *M* la f. — 588 *B* le s. *C* lui s. *F* li s.

Pasceret unius mendicos portio mille. fo 58 vo.
Nil tamen inde, licet sit debitor, erogat ille.
Qualiter ergo bona tua disponis, crucifixe?
Omnia das clero, sed nos non respicis ipse.
Vivimus in pena, fletu, nimioque dolore;
Sed clerus gaudens comedit, bibit, absque labore.
Tristamur miseri per temporis omnia puncta,
Letatur clerus felix per tempora cuncta.
Miror de clero. Pono quod subveniatur
Cuidam clericulo tantum, quod promoveatur
Ad papale decus. Tamen, immemor ipse prioris
Vite sive status, quam dives deterioris
Conditionis erit mendicis. Improbo saltum
Unde superbit homo; qui sic surrexit in altum

2554 *clericulo,* ms. *cleridico,* changé par l'annotateur en *clerico.*

Tu sces bien que ce n'est pas bourde.
Escouter ne le daignera;
Le dos contre luy tournera.
Du temps passé ne luy souvient,
Grant reverence luy convient;
N'y vault rien feal acointance,
Paix, ne amour, ne congnoissance.
Il cuide, tant est desreés,
Qu'il soit tout de nouvel creés.
Dieux! pourquoy le clergié fortunes
De tes biens, que pour eulx aünes,
Qu'il despendent si folement?
De nous ne curent nullement;
Il mainent vie deshonneste,
Le pié nous tiennent sur la teste.
Par eulx nous laisses lapider,
Et estrangler et embrider.
En labour usons nostre vie,
Pour nous et pour nostre mesnie;
Chascuns mariés y labeure;
Si ne nous sequeurs en nulle heure;
Et pour ce appert notoirement,
Que plus grant loyer voirement
A le clergié de vie oiseuse,
Que nous de paine besongneuse.
Tu ne prises pas un tabour
Les paines de nostre labour.
Tu obeïs a leurs demandes;
De bons vins, de bonnes viandes
Usent, et vestent les bons dras,
Et chevauchent les chevaulx gras.
Par les bordeaulx voulentiers hantent,
Au moustier ne lisent ne chantent.
Certes, qui au clergié diroit
Ses euvres, il en rougiroit
Plus que savetier ne sueur.

591 *CDFM omettent* lui. — 590 *M* quil nest. — 596 *CDFM omettent le premier* ne. — 605 *M* Pour; *B* lessiez *C* laissons. — 606 *C* estranglier. — 608 *CB* mesnie *F* meisnye. — 610 *B* Et si ne n. s. nul h. — 618 *B omet* vins; *B* et de b. — 619 *M* de b. — 622 *M* ne ne ch. — 623 *M* a cl. — 625 *C* chauciet *D* chaucie *F* chaucier *M* chausse; *M* de couleur.

Aures obturat, audito paupere, dorsum
Vertens; quid fuerit non cogitat ipse retrorsum.
Precedens socialis amor jam nil operatur,
Nil nathale solum; penitus novus ipse creatur.
Cur ita fortunas ergo clerum, tua qui tam
Turpiter expendit, recipit, tradit quoque, vitam
Inde nimis reprobam ducens, et nos lapidari
Permittis, quamvis insontes, vel jugulari.
In mundo, nostri vescentes pane laboris,
Vivimus, ut sancti tradunt; nullis tamen horis
Nobis succurris; ergo majora mereri
Premia quam nostras penas patet otia cleri,
Pinguia que comedunt et potant optima vina,
Quadrupedes latos equitant et scorta supina.
Si clerus saperet quid agit, nimis inde ruberet.
Plebis sudores potat, comeditque labores.

2566 *insontes,* ms. *insortes.* — 2574 Ce vers se trouve dans le ms. entre 2577 et 2578; un renvoi indique sa vraie place.

Il boit du peuple la sueur;
Griefment se mesfait et mesprent,
Quant leur labeur mangue et prent.
La viande devient puant
Qu'il prennent sur la gent suant.
Il sont trop pires que les vers,
Qui bien en entendroit les vers;
Les vers manguent la charongne,
Mais le clergié nous ronge et rongne.
Le clergié nous mangust tous vis,
Char et sanc, tant est allouvis;
Et si n'est qui nous y sequeure.
Char et sanc destruit et deveure
Encontre les drois de nature;
De rien qu'il face ne prens cure.
Las ! di que le clergié feroit,
Quant nostre labeur cesseroit?
Vivre ne pourroit de rousée;
Que feroit, la gorge arousée
Des viandes plus delitables
De quoy on puist servir aux tables?
Comment se pourroit contenir?
Chault ne froit ne puet soustenir,
N'il ne se pourroit traveillier
A labourer ne a veillier.
Le peuple tout fait et tout livre,
Et si ne puet durer ne vivre
Qu'il ne soit tousjours tempestés
Et par le clergié molestés.
Le clergié ne quiert achoison
Fors que d'avoir deniers foison.
On seult jadis du clergié dire,
Que richesces vouloit despire
Et du corps les oiseuses vaines,

628 *BC* labour; *B* et m.; *C* manguet *DM* mangut *F* mangust. — 629 *M* Lamendedement. — 630 *M* Qui; *C* prendrent s. les gens. — 632 *M* *omet* en. — 633 *C* *omet* vers; *C* les; *B* charorgne. — 634 *BM* runge. — 635 *B* mengue *CDM* manguent *F* mangust. — 637 *M* *omet* y. — 640 *C* qui f.; *C* pren *les autres mss.* prent. — 641 *C* *omet* le. — 643 *M* debousee. — 644 *BC* a Rosee *D* de Rosee. — 646 *CDFM* puet *B* puist. — 649 *M* Ny ne sen. — 652 *M* et v. — 655 *CDM* On scet. — 657 *B* En. — 658 *M* riche.

O! quales dat ei fedus cibus ille sapores!
Nos vivos comedit, carnem cum sanguine, clerus.
Esset enim minus horrendum sibi sumere verus,
Ut manducaret. Defuncta cadavera vermes
Manducant; sed nos vivos invadit, inermes
Devorat et comedit, nature provida jura fº 39 rº.
Offendens, clerus; quid agat non est tibi cura.
Ve clero! Quis enim, plebis cessante labore,
Sustentaret eum, cum puro vivere rore
Nesciat? Immo cibos sibi delectabiliores
Procurat pro posse; tamen inde calores
Aut frigus portare nequit vel tedia questus.
Plebs hec sola facit; clerus tamen inde molestus
Non minus est illi; si fas est ista fateri,
Tota vacat circa nommos intentio cleri.
Olim sprevit opes et corporis otia vana
Propter scire tuus clerus, reputando prophana

2590 *corporis*, ms. *corpus*.

Et souffrir grans travaulx et paines,
Pour acquerir vraye science.
Or est de large conscience;
Qui plus de deniers accumule
En plus hault degré s'intitule.
Mieulx aiment les mars et les livres
Qu'il ne font saint Marc et ses livres,
Et une piece de saumon
Que la science Salemon;
Et pour un cheval, s'en li donne,
Fera tort a mainte personne;
Nul pour cheval ne pour jument
Ne doit faire faulx jugement.
Le clergié ne prise une escorce
Les armes Hector ne la force
De Sanson; ailleurs estudient;
Toutes sciences repudient
Fors celle de philopecune;
La gist leur pensée commune.
Sens ne force n'est que bruïne;
Pecune est du monde roïne;
Elle donne lignage et fourme,
Elle deffait, elle deffourme;
En regnant par son pouoir donne
Empire, royaume et couronne.
Certes, tu n'es pas demidieux;
Car le denier vault assés mieulx;
Il est roy et souverain sire,
Il tolt et oste ton empire.
Qui es tu? di, qui te rassote?
Dors tu? ou tu es ydiote.
Qui a ce souffrir te conseille?
J'ay de ton clergié grant merveille;
En quel ordre s'est il tournés?
Com chevalier s'est atournés,
Et si est clerc par ses prouvendes,

660 *CDFM* souffroit *B* souffrir. — 663 *C* acumutle. — 664 *B* furtitule *M* surtitule. — 666 *M* ne s. l. — 668 *BC* s. de ; *B* salmon. — 673 *C* escorche. — 674 *F omet* armes. — 675 *B* sacon. — 677 *C* Fors de. — 679 *B* ruine *CF* bruyne. — 682 *manque M.* — 684 *B* ou c. — 686 *CDM* derrain. — 688 *BCD* tost *FI* toult *M* ta oste. — 689 *A reprend ici; M* ta r. — 691,92 *manquent M.* — 693 *M omet* il. — 694 *CDM* est. — 695 *F* pour.

Hec. Sed nunc facmna(?) sicut scis; intitulantur
Libre quam libri, marche quam Marchus, amantur
Frustaque salmonis plus quam sermo Salomonis.
Sepeque propter equum damnat clerus tuus equum.
O! quem frangit equus missus, non est eques equus,
Cum nec equo nec equa frangi mens debeat equa.
Nil vim Samsonis, nil Hectoris arma, studere,
Scire, nitere, modo sine nommis credo valere,
Cum genus et formam regina Pecunia donet,
Deponat, statuat, regat, imperet atque coronet.
Certe, semideus hodie non es, quia nommus
Abstulit imperium tibi, cum sit rex modo summus,
Princeps et dominus, cui servit terraque tota.
Quid sis ignoro. Dormis vel stas ydiota.
Miror de clero, miror cujus reputetur
Ordinis? Ornatu miles testante videtur,
Divitiis laicus, prebendis clericus; unde,

2592 le ms. a distinctement *facmna.* — 2594 *frustaque,* ms. *frustraque,* ibid. *salmonis,* ms. *salomonis,* mais l'*o* a été exponctué. — 2605 *sis,* ms. *sit.*

Ja soit ce que tu ne les vendes;
Il est lay par marcheandises,
Car il achate et vent eglises.
Dont mes merveilles se parfont,
Quant je y pense bien parfont :
Com chevalier armes ne porte,
Mais de tout travail se deporte;
Comme lay ne veult labourer,
N'il ne veult chanter n'aourer,
Ne preëschier ne sermonner,
Ne du sien aux povres donner.
Di dont du clergié qu'il fera,
Ne comment ressuscitera,
En quel estat et en quel ordre?
Si com saint Bernart le recorde,
Leur orgueil, qui dedens eulx souffle,
Et vole plus haut d'une escouffle,
Les tresbuschera sans salus
Dedens les infernaulx palus.
Illeuc n'est point ordre tenu
Pour le grant ne pour le menu;
Tous iront par illusion,
Par durable confusion.

Tu nous as fais et rachetés
Et des paines d'enfer getés,
Les trespassés et les presens;
Tu n'as cure de faulx presens,
Tu n'es pas des maulx recepteur,
Ne des personnes accepteur.
Doncques appert que nous subournes,
Se pour clergié le dos nous tournes.
Tu ne nous dois arriere mettre,
Car, si com tesmoingne la lettre,
Simples es et indivisibles.
En t'amour, qu'ont les gens paisibles,
Doit avoir parfaite union,
Sans part et sans division;

696 *M omet* tu; *B* nes. — 697 *M* pour m. — 700 *B* je y regarde en font; *F* parfond *C* par fond. — 701 *M* portes. — 704 *M* Ny ne; *B* ny ouurer *M* ne onurer. — 708 *CDFM* Comment il; *C* se r. — 711 *M* Lorgueil qui d. s. — 712 *F* dun *BCDM* dune. — 717 *M* Tout yont; *CDM* pour i.; *C* illuxion. — 718 *C* Pardura. — *D* (f° 130 r°) *rubr.* De ce meismes. — 719 *B* Tous; *B* achetez. — 724 *M* de p. — 725 *B* surbournes *C* bournes *DM* sorbournes *F* subournes.

Et non immerito, miror mirando profunde,
Cum non ut miles belli gerat arma, laboret
Ut laicus, cantet nec predicet, eroget, oret
Ut status exposcit. In quo, dic, ergo resurget
Ordine cujus enim vesana superbia turget?
In Stigiis, sicut Bernardus testificatur,
In quibus ordo deest, confusio perpetuatur. f° 39 v°.

Nos tua factura sumus omnes, et pariter nos
Ipse redemisti, defunctos atque modernos.
Tu nec es acceptor personarum. Patet ergo
Quod propter clerum non debes nos dare tergo.
Indivisibilis ac simplex esse probaris;
Ergo tuus non debet amor fore particularis
Et divisibilis; nec habet magis et minus in se

Après 2615 rubr. *Nititur deum redarguere super hoc quod plus videtur diligere clericos quam laicos.*

Car en soy n'a ne plus ne mains.
Hé ! Dieux, qui en ta gloire mains,
Certes, t'amour n'est pas mouvable;
Doncques est chose assés prouvable,
Que tu nous dois tous egaument
Amer par amour loiaument;
Tu ne dois amer plus que nous
Les prelas, qu'on sert a genous;
Et se t'amour, au vray congnoistre,
Pouoit amendrir ou acroistre,
Si comme es fais des hommes vois,
Si di je que cy toutesvois
Tu procedes iniquement.
Tu es justes, et justement
Tu dois tous les justes amer
Et les garder sans entamer.
Pourquoy aimes tu seulement
Les prelas? Tu sces quelement
Sont injustes et dissolus.
Par toy, qui es Deüs solus,
Tu leur donnes trop grant maistrise;
En grant peril en est t'Eglise.
Las! tes estatus nous deçoivent;
Les prelas gouverner nous doivent
Et garder en sedulité,
Et enseigner la verité
Par sermons et sains exemplaires.
Mais il nous sont du tout contraires;
De nul besoing ne nous sequeurent,
Mais nous et le nostre deveurent.
Il contrefont saint Pol l'apostre
Et preeschent la patenostre
Aucune foys en leur parole;
Mais leur vie mauvaise et fole
Nous monstre exemple de deable.
Le fait en est assés creable;

733 *AB* toy. — 734 *manque C.* — 735 *CDM* pas assez prouuable. — 738 *C* pour autour. — 739 *M* nous d.; *CDM* plus amer. — 740 *C* com. — 742 *C* Pourroit amenderir et croistre. — 744 *B* toute voys. — 746-49 *manquent F.* — 752 *B* es deulx s. *F* es es deux s. *ACDM* es deus s. *I* Par eulx nauras ung bon salus. — 755,56 *intervertis dans M, l'ordre a été rétabli par des signes.* — 757 *AB* sodalite. — 759 *C* seremens et sains contraires *DM* sermens et sans contraires. — 761 *M* A nul. — 764 *B* Et vont preschant la patrenostre; *M* paternostre. — 765 *C* Aucunes. — 767 *CDM* monstrent; *M* exemples dedeables. — 768 *M* creables.

Tis deitatis amor, quia non es mobilis ipse.
Ergo diligere debes equaliter omnes,
Et non plus quam nos prelatos vispiliones.
  Da quod possit amor tuus augeri minuique,
Juxta facta viri, tamen hic procedis inique,
Utpote, cum justus sis, ergo non nisi justos
Debes diligere, quorum debes fore custos.
Cur ergo tantum prelatos diligis istos,
Quos scis injustos? Et cur statuis Trimegistos,
Heu! qui nos regere debent cum sedulitate,
Verbis, exemplis sanctisque, sed immoderate
Nos et nostra vorant? Paulus sermone putantur,
Vah! sed demonibus exemplis equiparantur.
Si plebs se regeret exemplo pontificali,
Statim corrueret, custodi tradita tali.

2630 *prelatos*, ms. *prelatis*.

Cils est bien sours qui goutte n'oit.
Se le peuple se gouvernoit
Jouste l'exemple des prelas,
Tantost cherroit dedens le las
Qui se bailleroit en leur garde.
Tu es fols, qui droit y regarde.
Le fol mist, si comme il me semble,
Le chat et le flaon ensemble,
Si que plus seür demourassent,
Que les souris ne le mangassent.
Quant le chat du flaon tasta,
Il le manga tout et gasta,
Sans nettoier et sans parer.
Le chat puet on bien comparer
A ces prelas desordonnés
Que tu as sur nous ordonnés,
Pour nous garder et enseigner.
Tu ne nous pues plus mehaigner;
Car il ravissent tout et prendent;
A riens fors qu'a piller ne tendent.
Tu nous dis que tu es bons paistre;
C'est honte au pasteur et au maistre,
Quant tu sueffres ta bergerie
Devourer par tel louverie.
Nous sommes ton fouc et tes bestes;
Si nous dois garder de molestes
Et d'autres choses dommagables.
Les prelas sont loups ravissables,
Que tu as pastours esleüs
Sur nous; si sommes deceüs.
Car il gastent tout et destruisent,
Et les plus mittrés plus nous nuisent
Et font plus de maulx et de troubles.
Combien qu'ils ayent cornes doubles,
De quoy le chief Moÿse cuevres,
Tes prelas monstrent par leurs euvres
Nature de beste sauvage,
Puis qu'il font a ton fouc dommage.

769 *M* sourt. — 771 *M* lexemples. — 772 *B* le bas *CDM* les las. — 775 *M* must. — 777 *I* demourast. — 778 *I* la s.; *M* les; *I* mangast. — 779 *AB* du f. *CDFM* le f. — 780 *CDM omettent* le. — 781 *DM* netaier. — 782 *B omet* bien. — 786 *C* puis. — 787 *B* prirent *C* pendent. — 788 *CDFM* nentendent. — 790 *C* paistrer. — 791 *M* souffres. — 792 *B* ton fons *CDFM* ton font. — 794 *C* nous garde. — 796 *C* loulx. — 797 *M* es pasteur. — 798 *B* dont s. — 800 *A* Tant sont p. m. *B* Tant p. sont m. *CD* murtres *M* mrtres. — 803 *CDFM* moyses. — 804 *DF* Tes *BCM* Telz *A* Tez. — 806 *F omet* a ton fouc *BDM* ton font *C* tout font.

Es fatuo similis, qui cum flatone reclusit
Murilegum, propter mures securior ut sit,
Quem mox consumpsit totum custos catus. Isti
Comparo murilego prelatos, quos statuisti
Nostros custodes, quia nos pro posse vorare
Undique nituntur, sicut patet exposita re.
Pastor es, ut dicis, bonus. Est ergo tibi vile,
Quando vorare lupos proprium permittis ovile.
Grex tuus ecce sumus, prelati quippe lupi stant,
Quos elegisti pastores, cuncta trucidant,
Et plus corniferi; nam, quamvis cornua bina
Portent in more Moysi, natura ferina f° 40 r°.
Est tamen ipsorum, quod monstrat opus; quia vere
Cornibus elatis infinitos necuere.
De primis loquor hic tantummodo, qui lupiores,

Par ceulx aux cornes eslevées
Sont tes brebiettes grevées.
Pluseurs en ont fait estrangler,
Quant il les peuent enangler.
Mais, par saint Pierre de Beauvais,
Je ne parle que des mauvais,
Qui plus tollent et plus ravissent
Que les loups qui hors des bois yssent.
Car des bons ne doit nuls mesdire,
Ne par envie ne par ire.

Qui tes fais considere, a certes,
Tu nous essilles et desertes;
Tu fais tout ce devant derriere,
Contre l'ordonnance premiere,
Sans garder l'ordre de droiture.
Lieu n'y a, raison, ne nature,
Quant femme seignourist sur homme;
Elle le deüst servir comme
Son chief, et faire obeïssance.
L'omme est le chief, et la puissance
Sur la femme lui appartient.
Ta sanction celle part tient.
Doncques, a droit jugier et dire,
Femme ne se doit escondire
Qu'envers son homme n'obeïsse;
Car tenue y est chascune ysse,
Ne nul pouoir de soy ne treuve,
Si com l'Escripture le preuve;
A l'omme en est la poesté;
Mais elle y a bien pou esté;
Dont il convient qu'elle obeïsse,
Ou d'avec luy s'en voist et ysse
Tu fourmas la premiere mere
Du costé d'Adam, nostre pere,
Afin de luy faire subside,

808 *C* telz berbeites. — 810 *F* il en ont fait; *BF* en angler. — 811 *B* biauvais. — 814 *DFM omettent* hors; *C* du b. — 816 *M* pour e. — *D* (f° 132 r°) *rubr.* Comment il blasme dieu de ce quil laisse femme seignourir sur homme. — 818 *C* Et. — 819 *M omet* tout. — 821 *CDM* g. ordre. — 823 *F* lome. — 828 *M* telle p. — 829 *B* deuez iugier. — 830 *M* contredire. — 831 *C* Quen enuers; *DM* s. mary. — 832 *A* t. est ch. en ce. — 833-838 *manquent dans A et B.* — 836 *CDM* po este. — 837 *FDM omettent* il. — 838 *M* voit. — 840 *M* Au c.; *CDM* mon p. — 841 *B* succide *C* subcide.

Hercle! lupis nemoris sunt et damnabiliores.

Ecce, tuum qui pensat opus, mirabiliter te
Condemnat, quia cuncta facis versa vice. Certe,
Ut verum fatear, ordo subvertitur omnis;
Jura vacant, natura jacet, limes rationis
Obstruitur, cum sponsa viro nunc predominetur,
Cui tamen, ut capiti, parens servire tenetur.
Ysse vir caput est, sicut tua sanctio prebet.
Ergo viro parere suo pessundata debet.
Posse sui, teste Scriptura, non habet yssa,
Immo vir. Ergo viro nisi pareat, ardeat ipsa!
Ex Ade latere mulierem constituisti,
Huic ut subsidium faceret, serviret et isti.
Ergo viro servire suo ratione ligatur

Après 2653, rubr. *Hic mirabiliter culpat deum super hoc quod permittit mulierem predominari viro.*

Bien, plaisir, service et aïde.
Dont est la femme humiliée
Et a l'omme servir liée.
Di donc, pourquoy elle domine
Sur l'omme et le destruit et mine?
Pourquoy sueffres tu tel contraire?
Autre raison y puis bien traire :
Les decrès nous dient, en somme,
Que la femme est subgiette a l'omme.
Mais, qui au cler l'esprouveroit
Tout le contraire trouveroit;
Car sur l'omme a la seignourie;
Quoy qu'elle face, pleure ou rie,
Il n'ose les joes mouvoir;
Souffrir l'estuet par estouvoir,
Si com j'ay dessus recité.
Dont j'ay merveille, en verité,
Comment femme, qui doit le chief
Avoir couvert de cuevrechief
Ou d'autre simple couverture,
Et qui par les drois de nature,
Quant elle voit homme venir,
Vergongneuse se doit tenir,
En signe que bien li souvient
D'Eve, et que servir la convient, —
Se muet, et qui la puet tempter,
Ne comment elle ose attempter
Que celle qui doit estre serve
Ose presumer qu'on la serve,
Et s'efforce de seignourir
Sur l'omme et d'offense encourir.
Jadis souloit estre autrement.
Car la femme au commencement
Estoit par simplesce velée.
Descouverte ou eschevelée
Est maintenant, et cornes porte
Par grant fierté, qui luy enhorte,
Ne l'omme ne prise un festu.
Hé! Dieux, pourquoy le sueffres tu?
Pourquoy ainsi les femmes hauces?

842 *B* Bon; *F* seruir. — 844 *A* a luy bien s. — 848 *BDM* puis *ACF* pues. — 851 *M* le proueroit. — 852 *F* y t. — 856 *AB* le fault. — 859 *B* Comme. — 862 *F* Et que. — 863 *à* 923 (*un feuillet*) *manquent M.* — 866 *C* qui s.; *B* et que s. luy c. — 868 *C* elle coument. — 874 *B* Que. — 875 *B* voellee *C* velee *F* voilee. — 877 *B* Mais orendroit les c. — 878 *B* enorte *C* ennorte.

Uxor. Cur ergo pateris quod predominatur?
  Preterea constat fore subjectam mulierem
Per decreta viro. Sed qui pensat liquide rem,
Hec dominatur ei, quia vir muliere tonante
Non audet removere genas, ut dicitur ante.
Miror ego mirans miranter de muliere,
Que per jura caput velatum debet habere,
In signum quod ea, mare viso, mente profunda
Evam dum recolit, fieri debet verecunda.
Qualiter attentat vel presumit dominari
Que debet, sicut jam profertur, famulari?
O! que janque tulit in signum simplicitatis
Frontem velatam, modo cornua fert feritatis.
Et cur hec pateris, scelus exaltans mulierum?
Desipis aut dormis, si fas est dicere verum.

2681 *Desipis,* le ms. a *Dissipis,* mais l'annotateur écrit à la marge *aliter desipis.*

Pourquoy leurs mauvaistiés exauces?
Endormis es, ou tu rassotes,
Puis que les drois aux hommes ostes.

En Genesis dit l'Escripture
Que, quant l'omme a desconfiture
Par conseil de femme pecha,
Dont sa franchise despeça,
Tu deïs que femme seroit
Subgiette a l'omme, et que feroit
A tousjours son commandement.
Des lors perpetuellement
La meïs en subjection;
Or a la domination.
Si te rent sur ce mençongner.
Femme fait trop a ressoingner;
L'omme la croit et obeïst.
Qui la verité t'en deïst,
Il semble que tu n'oses mie
Contrester a tel ennemie
Ne contredire a ses reprouches;
Ou il semble que tu l'approuches
Comme fols et ses fais regardes,
Et en sa folie la gardes.
Si di que, qui a droit y pense,
En tes euvres a grant offense,
Et te condempnent a merveilles.
Tu fais les choses despareilles;
Et quanque tu fais a reprouche,
Dire l'estuet, car ce me touche.
Je di oultre que tu deïs,
Et en paraboles meïs,
Que nuls homs, tant soit sage maistre,
Ne puet de tes disciples estre,
Se biens et femme tous ne laisse
Et renonce a quanqu'il possesse.
Doncques, qui veult ta part tenir
Et ton disciple devenir,
Convient il que il laist sa femme,
Selon tes dis, pour sauver s'ame.
Voy que de femme retenir
Ne puet fors que mal advenir,
Et le laissier est seürté,
Sauvement et beneürté;

882 *B* leur mauuaistie essauces. — 884 *F* aux femmes; *C* hostes. — *D* (f° 133 v°). De ce meismes. — 888 *AC* despecha; *BF* despeca. — 891, 92 *A* A tousjours pardurablement Son command tout entierement. — 892 *CF* perpetuelment. — 893 *C* Et la; *CF* mis. — 894 *F* Ore. — 895 *CDF* ten ren; *B* mensonger *F* mensongier *C* mencongier. — 897 *C omet* la; *C* croist. — 900 *BF* telle. — 911-76, *voir le texte latin correspondant* 2855-2880. — 912 *B* parabolle; *C* paroles te meis. — 913 *C* saiges. — 914 *B omet* de tes *C* ne tes; *B* estres. — 915 *C* De; *CDF* femme et biens : *F* et tout *CD* tout; *CD* me l. — 916 *C* tant quil. — 917 *CF* Dont. — 918 *F* tes disciples *BC* ton disciple. — 919 *B* laisse *C* lait. — 920 *CF* son ame. — 921 *A* dez *BF* de *ACD* des femmes. — 922 *B* p. que tout m. — 923 *C* les l. — 924 *M reprend* (f° 104).

Scribitur in Genesi, nec credo quod inficieris,
f° 40 v°. Quod, cum peccasset vir consilio mulieris,
Dixisti quod perpetuo subjecta mariti
Imperio mulier esset. Sed dedita liti
Reddit mendacem super hiis te, cum dominetur
Ipsa viro, qui paret ei. Sic ergo videtur
Vel quod non audes obstare probris mulieris,
Vel tanquam fatuus illius facta tueris.
Hercle! tuum qui pensat opus, mirabiliter te
Condemnat. Sic, quitquid agis, reprobabile certe.

C'est le prouffit, evidemment.
Aussi disons nous vulgament
Du deable achater ou prendre :
On le doit laissier ou revendre.
Femme est Sathan; assés le preuve
Qui les dis de Socrates treuve,
Quant de sa femme nous raconte,
Qui luy faisoit ennuy et honte;
Il congnut ses fais detestables,
Si dist que femmes sont deables.
Caton, qui en sçavoit la geste,
Dit que, quant femme fait moleste,
On ne la doit pas retenir.
Sa sentence fait a tenir.
Caton, qui jugoit sagement,
N'eüst pas fait tel jugement,
S'il n'en sceüst l'occasion.
Dont ay je assés probacion,
Puis que chascune est rioteuse
Et, si com j'ay dit, molesteuse,
Doncques la doit on rediber.
Plus fort raison vueil exhiber :
Qui se marie, il est eschieux
De la sainte cene des cieux,
Et n'y puet aler bonnement,
Se sainte Escripture ne ment.
Hé ! Dieux, com je suy forsené !
Se tu as ainsi ordené
Mariage com je remort,
Tu es cause de nostre mort.
Mors sommes en corps et en ame :
Le corps est tourmenté par femme,
L'ame ne puet a toy aler,
Pour monter ne pour avaler.
Comment iroit? Elle est bannie
De toy et de ta compaignie.
Car qui est mariés par prestre,
Il ne puet tes disciples estre,
N'il ne sera ja ostelés
Avec ceulx qui sont appelés
A la cene de paradis.
Tu brassas nostre mort jadis.
Dont je me complaing a toy, Dieux,
Ou tu dors, ou tu es trop vieulx.
Tu ne fais pas droit egaument,
Aux conjoins especiaument.
C'est par vieillesce ou par enfance
Que tu establis l'ordonnance
De cest mariage haï.
Certes, je suy trop esbaï
De toy, Crist, qu'issi te mesfais;
Je ne me congnois en tes fais.

Par tes drois, par ton tesmoingnage

925 *F* Sest; *M* euidaument. — 926 *BCDM* vulgaument *A* egaulment *F* vulgament. — 928 *C* remendre. — 929 *F* treuue. — 930 *F omet* de; *M* satrates. — 933 *A* deceptablez *B* estables *CDFM* detestables. — 940 *A* Et qui en ses dits point ne ment. — 941 *F* Si. — 942 *CDFM* Doncques. — 945 *B* Quon les doit par droit r. ; *C* redoubter *M* redebter. — 946 *CDM* veult. — 947 *A* m. est deceus *B* cheuz. — 948 *AF* cene *B* sainct eue; *CD* sene *M* sanne. — 949 *C omet* n. — 950 *DM* la s. e. — 951 *A* fortune. — 955 *BDM* ames. — 956 *B* tourmentes; *BM* femmes. — 957 *M* nen p. — 958 *B* deualer. — 959 *B* Comme yroit elle elle est b. *CDMI* Comment mort; *DF omettent* est *M* est elle. — 963 *B omet* ja. — 965 *M* senne. — 967 *B* plains *ADMF* plaing *C* complaing; *A* fort a toi. — 969 *BCF* esgaument. — 970 *DM* especialement. — 972 *A* en feis. — 974 *C* hebay. — 975 *AB* qui si *CDM* qui ainsi *F* qui cy. — 976 — *D* (f° 135 v°) Comment il oppose contre le premier bien de mariaige.

Quamvis conjugii tria sint bona per tua jura,
Scilicet ipsa fides, sacramentum, genitura,
Non tamen ista placent expertis talia, quippe

Après 2691 rubr. *Hic opponit contra tria bona coniugii et primo contra primum.* — 2694 *expertis*, ms. *experitis*; le premier *i* semble avoir été exponctué.

Tu mes trois biens en mariage :
Tu y mes foy par serement;
Le second bien est sacrement,
Et le tiers est engendreüre.
Mais il n'y a chose seüre
Ne plaisant a homme qui vive,
Car il n'y a ne fons ne rive.
Et quant je plus y considere,
Plus y voy meschief et misere.
Primo, sauve ta reverence,
Il n'y a foy ne conscience
En mariés, soit il, soit elle.
Tant le masle com la femelle
Ne tend fors a l'autre destruire.
Exemples ay pour moy instruire,
Comment on doit femme doubter,
Et qu'on n'y doit foy adjouster.
N'y a si simple de visage
Qui, par coustume et par usage,
De son mari la mort ne vueille,
Et machine dont il se dueille.
Et pour ce ne les doit on croire.
De Job ay assés en memoire,
Quant sa pestilence souffroit,
Et en souffrant a toy s'offroit,
Que sa femme, par felonie,
Par contraire et par ironie,
Luy disoit qu'il te beneïst,
Afin que brief sa mort veïst.
Fols est qui en femme se fie.
Bersabée nous signifie
Leur estat par son avoutire,
Dont Urias reçut martire;
Sur David, ou livre des Roys,
Sont bien notés ces grans desroys.
Dire puet on male chançon

978 *F* mis. — 979 *F* mis. — 980 *CDFM omettent* bien; *DM* La seconde est. — 983 *B* plus p. — 987 *B* Puis *M* Prins. — 989 *C* Es m. *M* Aux m. — 991 *A* Car l'un ne t. *M* Nebcent f. lun lautre; *F* fors qua. — 992 *M* Cest e. — 993 *CF* femmes. — 995 *B* ne si sage. — 996 *B omet le second* par. — 999 *M* le d. — 1000 *M omet* en. — 1006 *ABCDM* que b. *F* quen brief. — 1010 *B* uras *CDM* uias. — 1011 *mss.* Sur dauid, *I* Dist dauid. — 1012 *B* Dont; *F* ces *BCDM* ses.

Cum predicta vacent fondo nec sint ibi rippe.
Quanto conjugium jam plus considero, tanto
Id plus detestor; tibi firmiter ista creanto.
 Nulla fides est conjugium, per verba periti,
Cum vacet excitio vir conjugis, illa mariti.
Quitquid de nobis notet, in mulieribus ipsis
Est fidei penitus universalis eclipsis.
 Nulla fides hodie mulieribus est adhibenda,
Cum, turtur facie, sit vipera corde timenda
Yssa, viri sitiens mortem, quem tractat inique.
Non est ergo sciens qui se dat, credit eique.
 Uxor Job « Domino benedic, et mox morieris! »
Inquit; id est « maledic! » Est ergo fides mulieris
Nulla; quod Urie monstravit Bethsabee, dum
Crimen cum rege commisit adultera fedum.
 Dalida Samsonis probat ipsarum mulierum
Perfidiam. Res est mulier falsissima rerum.
 Si propter sponsum pectrix fieret comitissa,

De Dalida, femme Sanson.
Bien esprouva la tricherie,
La fraude et la baraterie
Des femmes qui ne craingnent honte.
S'une truande espouse un conte,
De sa mort pronostiquera,
Pensant qui son mari sera
Après luy par noces nouvelles.
On voit bien que toutes sont teles.
A grant mauvaistié entendi
Celle qui son mari pendi,
Et si mourut il pour s'amour
En faisant pour elle clamour.
On lit en un livre ancien
D'Ypocras le physicien,
Qui la char de truie manga :
Sa femme griefment s'en venga ;
Par sa coulpe le fist mourir,
Oncques ne luy voult secourir.
Une qui son mari lavoit,
Et qui en haïne l'avoit,
S'avisa de trop grant meschief :
En lavant luy coupa le chief;
Ne sçay comment s'en enhardi,
Car pour son mesfait on l'ardi.
Une autre, de Dampierre née,
Com desloial et effrenée
Fist murtrir son mari par nuyt.
Pour ce que mauvaise char nuyt
Elle fu par jugement arse
Et pour son crime au vent esparse.
Pluseurs en a en cest païs

1014 *CDM* dalida *BF* dalide. — 1015 *DM* approuua. — 1019 *F* Dem m. — 1020 *M* que. — 1022 *M* dit. — 1026 *A* delle grant c. — 1027 *B* En; *DM* en l.; *C* enchian. — 1032 *B* lui *C* le v. *F* se v. — 1035 *AB* Dune congnee a g. m.; 1035, 36 *intervertis dans AB.* — 1037 *B* si en hardy. — 1038 *mss.* par; *C* enhardy *DM* enardi. — 1039 *B* dedens perre *C* Dompierre *F* Donpierre. — 1040 *A* forsennee *D* affrenee *M* effrayee. — *Entre* 1041 *et* 1042 *B seul intercale* 6 *vers :* Aussi refist la mareschalle De Paris la cite notable Un abhominable delit Car son mari dedens son lit A ses deux mains escartella Et puis en saine le porta. — 1042 *manque F.* — 1044 *B* euure; *B* esperse.

In dubio non sum quin mox pronosticet ipsa
Corde viri mortem, quantum sit femina munda,
Premittens sortem cum quo per vota secunda
Post jungi poterit ; mulier semper nova querit.
Nunquid ob ignotum, quem militis uxor amavit,
Ut furcis sponsum suspenderet, extumulavit? f° 41 r°.
Attamen iste sue mulieris propter amorem
Mortuus est, ejus quia viderat ipse cruorem.
Nequiter Ypocratem sua sponsa fefellit, ac illa
Interfecit eum crissanti carne suilla.
Ecce diu non est, quedam, quam vidimus uri,
Sponso quem lauit secuit caput, ausa securi.
Una suum de nocte virum fecit jugulari,
De Domnipetra, quam vidimus igne cremari.
Innumeras alias sponsos etiam necuisse
Constat in hac patria, quarum stupor est meminisse.
Ergo, si qua fides hodie sit conjugiorum,
Non mulieri des; venit hec ex parte virorum.

2721 *ac*, ms. *at*.

Par qui leurs maris sont traïs.
Plus n'en diray en ceste page;
Mais s'on trouvoit en mariage
Aucun bien, foy ou loyauté,
Il vient par especiauté
Des hommes, qui en juge a point,
Car es femmes n'en y a point.

Quiconques a fait mariage
Pour avoir enfans et lignage,
Certes, il fist, je n'en doubt mie,
Grant prejudice a la lignie;
Car plus peüst multiplier
Sans lyen que par le lier.
Sans mariage continue
S'espece toute beste mue,
Et toute plante ou herbe engendre
Sans mariage son droit gendre.
Si n'en puis mais se je varie
Quant nostre espece se marie.
Mesmement que les sages dient
Que les choses plus expedient
Qu'en puet faire par voye brieve,
Et la meilleur voye mains grieve.
Dont, s'il te voulsist agreer,
Tu peüsses chascun creer
Sans mariage et sans promesse,
N'y convenist lyen ne messe.
Di donc, pourquoy ne le feïs,
Et pourquoy tu estableïs
Le mariage pour lignie?
Raison n'est pas a droit lignie;
Car mariage fait plourer,
Gemir, pener et labourer.
Nul n'en sçay de sens si paré
Qu'il respondist a cest *quare*.

1050 *B* espalute *C* esparalité *F* espyciaulte *DM* espiciaulte. — 1051 *F* jugent. — 1052 *D* (f° 136 v°). Comment il oppose contre le second bien qui est engendreure. — 1054 *M* mesnage. — 1057 *B* Trop pl.; *F* puet on *DM* puet m. — 1058 *M* lier; *CDFM omettent* le. — 1059 *M* Sen. — 1060 *R* Despece *DFM* Son espece. — 1061 *CDFM omettent* Et; *CDM* en herbe. — 1064 *F* Se n. — 1065 *F* quar. — 1067 *I* Quant sont faictes; *DM* p. une b. — 1068 *B* moins *F* mais. — 1069 *F* si. — 1073 *B* Si. — 1074 *CDFM omettent* tu. — 1079 *F* nen; *A* ne sceis si bien p. — 1080 *B* Quil *CF* Qui.

Quisquis conjugium statuit prolis generande
Spe, prejudicium fecit, sicut scio, grande
Proli, cum plures essent vinclo resoluto
Conjugii quam sint ipso remanente statuto.
En sine conjugio brutorum continuatur
Plantarumque genus; nostrum cur ergo jugatur?
Quod breviore via fieri valet aut meliore,
Non opus est facere discrimine cum graviore.
Ergo, cum nutu solo quoscunque creare
Et sine conjugio posses, dicas michi quare
Flebile conjugium causa prolis statuisti?
Non est qui plene *quare* respondeat isti.

Après 2730, rubr. *Hic opponit contra secundum bonum.* — 2733 *vinclo*, ms. *vinculo.* — 2737 *meliore*, ms. *meliora.*

En ne m'a pas creé nature
Pour une seule creature.
Neunil, elle est a tous commune,
Elle fait chascun pour chascune;
Tousjours se veult esvertuer
D'omme et femme continuer.
Si m'en vueil a toy desgorgier.
Je di que contre droit forgier
Le mariage t'esforças,
Et que contre droit grant force as
Et encontre le droit des peres.
Car, combien qu'il sueffrent miseres
Et paine pour leur nourreture,
Le fils voulroit de sa nature
Que son beau pere mourëust,
Afin que sa richesce eüst.
Cham, le fils Noé, regarda
Son pere, qui mal se garda;
Ses patrouilles vist descouvertes
Entre ses deux jambes ouvertes,
De couverture mal garni.
Si le moqua et escharni.
Que diray je? On lit plainement
En l'Escripture qui ne ment :
« Les enfans que j'ay esnourris
« Desirent que soye pourris.
« Je les nourris, il me despitent
« Ne ma vie oncques ne respitent. »
Le fils n'a repos ne sejour
Qu'il n'enquiere souvent le jour,
Le temps et les ans de son pere,
Desirant que sa mort appere.
Et sont plus convoiteus que singes;
A paines donnent eulx draps linges

1081 *A* Or ne *B* On ne *CF* En ne *DM* Enne *I* Tu ne nas. — 1083 *F* Nenni. — 1087 *C* me v.; *C* deschargier. — 1088 *CF* Je te dy. — 1089 *C* tu e *F* et efforsas *DM* te esforcas. — 1090 *DM omettent* que. — 1091 *B* contre. — 1092 *M* Que c. — 1093 *M* peines. — 1095 *B* si mourust *DM* mourust. — 1097 *C* de n.; *B* Noel. — 1098 *M* se q. — 1103 *B* Quen diroye je *C* diroy ge *DFM* diroye on l. — 1105 *B* je ay nourris. — 1106 *F* je s. p. — 1107, 08 *manquent A*. — 1107 *B* nourri. — 1110 *DM* Qui; *CDFM* ne q.; *DM* quierent. — 1112 *C* as pere. — 1114 *A* d. ilz drapz lingez *B* eulx draps linges *C* eulx ne d. ne l. *DF* eulx d. ne l. *I* ils nuls linges.

Ut conjunx fierem non me natura creavit
Petre solius; sed propter quenque paravit
Quanque, genus cupiens hominum sic continuare.
Ergo tribus contra jus conjugium fabricare
Nisus es, et contra jus ipsorum genitorum;
Qui licet exponant se penis exiliorum
Pro pueris, pueri vellent tamen ut morerentur
Patres, propter opes, ut eas post assequerentur.
Aspiciens pudibunda patris nudata sui Cham fo 41 vo.
Risit deridens illum. Quid plus tibi dicam?
Scripturam sequor hic. Quis enim michi dicere posset
Plenius? En legitur : « Enutrivi pueros, sed
« Me sprevere ». Sibi non enutrit pater agnos,
Immo lupos rabidos, non natos, immo tirannos.
Filius ante diem patrios inquirit in annos
Vixque sepulture defuncto vult dare pannos

2756 *rabidos*, ms. *rapidos*. — 2757 *inquirit*, ms. *incurrit*.

Pour leurs peres ensevelir.
Si ne doit pas trop embellir
Que le pere tant leur estuye
Que pour ses enfans se destruye.
Tant plus a acquerir s'amort,
Et tant plus desirent sa mort,
Pour avoir les biens qu'il amasse,
Dont après font mainte eaue grasse.
S'il est povres, on le deboute;
Adont voulroit l'enfant sans doubte
Que son pere geüst en biere,
Pour ce qu'a vivre ne li quiere.
S'il est vieux, lors desplaist sa vie.
On luy dit : « Ne mourra il mie?
« C'est grant honte quant il vit tant. »
Ainsi le va on despitant.
  Jadis soubs Salemon, le roy,
Deux jouvenceaux par grant desroy
Fisrent leur pere deffouïr;
Tout mort, si est dur a ouïr,
Encontre un arbre le drecerent
Et de sayettes le percerent,
Tout droit au cuer, pour experir
Qui pourroit au plus près ferir.
Certes, mieulx seroit du sien vendre
Et en bons usages despendre
Que pour mauvais hoir mettre en queste.
Quant le pere pour eulx acqueste,
Pereceux les fait devenir;
Envis peuent a bien venir.

1115 *B* leur pere. — 1116 *B* embelir. — 1117 *C* estudie. — 1119 *CDM* deubte. — 1127 *M* viel; *B* leur. — 1128 *BCF* dist. — 1130 *les mss. ont* on *I* len. — 1133 *DM* desoir. — 1134 *DM* il est d. — 1137 *M omet* au cuer. — 1138 *B* p. droit. — 1141 *B* Qui; *AB* hoir *CDF* hoirs. *M* hers. — 1143 *M* le f. — 1144 *CF* Enuix.

Juraque funerea patri. Cur pro genitura
Destruit ergo pater se totum? Cum sibi plura
Querit, tanto plus mortem desiderat ejus
Filius, ut teneat patris assis perpetue jus.
  In quocunque statu genitor sit, pres vel egenus,
Filius ipsius mortem cupit; ut puta, plenus
Nommis si fuerit, ut ei succedat in ipsis;
Si pauper, ne pascat eum, dum fiet eclipsis,
Aut ne mendico patre dedecus huic pariatur.
« Quantum vivet? » ait puer, « iste senex moriatur! »
Sub Salomone duos juvenes lego pro patris asse
Ejus certatim corpus jaculando forasse.
  Ve pueris! Mallem quod quidam Scotus haberet
Feuda, catalla mea, bene dum tamen hec retineret,
Quam proprius natus, nisi se gereret sapienter.
Est miser, est fatuus, aliquid quicunque scienter
Heredi pravo dimittit. Sed sua vendat
Ortor, et inde bonis juxta sua facta rependat.
  Reddit enim segnes pueros spes ipsa futuri
Assis, qui forsan essent alias valituri.
  Dux Nerbonensis Emericus ob hanc rationem
Non voluit conferre suam pueris regionem;
Immo remota dedit. Hoc fecit ut inde vigerent,

2764 *puta*, ms. *plura*. — 2767 *pariatur*, ms. *patiatur*. — 2779 *Emericus*, ms. *Eymericus*.

Oncques Aymery de Narbonne
Ne voult a ses fils donner bonne
De ses biens patrimoniaus;
Dont les enfans Narboniaus
Alerent ailleurs conquester
Et eulx a bien faire apprester.
Se tu es Dieux, le tout poissant,
Si com a moy est congnoissant,
J'ay cause de toy opposer.
Pourquoy laisses tu supposer
Les choses, contre verité,
Aux usages de la cité,
Que le peuple fait par simplesce?
Respon moi, quel jugement est ce?
Goutte n'y voy; dont n'es tu sage
Quant tu laisses droit pour usage.
L'usage aux lois met ceste clause,
Que sans congnoissance de cause
Ne doit nul faire jugement.
Le droit fault quant le juge ment.
Usage tout par tout a nom;
Loy escrite ne droit canon
N'y vault rien. Las! c'est grant dommage.
Tout est moderé par usage.
Qu'y vault la loy de l'empereur,
Puis qu'usage en est modereur?
Avec usage y a coustume,
Qui contre droit souvent presume.
On le voit es successions;
Assés y a d'abusions,
Quant est a user d'ainsneesce.
Cest usage vient de simplesce,

1145 *CFM* Nerbonne. — 1150 *CDFM* a eulx b. f. — 1151 *F* et t. *M omet* le. — 1152 *AB* est *CDFM* es. — 1159 *B* voys *C* voix *DMF* vois; *M* tu es saiges. — 1160 *à* 1218 (*un feuillet*) manquent *M*. — 1160 *F* Quar. — 1161 *F* met aux lais. — 1164 *C* car. — 1165 *B omet le premier* tout. — 1167 *C* oustraige. — 1169 *BC* Qui *F* Que. — 1175 *B* danneesse *C* daisnoesche *F* dainneesce.

Certi quod modicum, nisi lucrarentur, haberent.
  Si Deus es, sicut dicis michi, qualiter orbis
Supponi pateris res ipsas usibus orbis,
Quos plebs inducit simplex? Te judico cecum,
Ipsum cum subdi permittas usibus equum. f° 42 r°.
« Usus dat » laici dicunt, alia ratione
Non allegata, sine cause cognitione.
Ve legi scripte! proprium lex scripta valorem
Amisit, quando dedit usibus ipsa vigorem.
Quid prosunt leges quas edidit induperator?
Quid jus canonicum? Judex est et moderator
In cunctis usus, quamvis a simplice fusus.
  Hec tibi dico stupens de consuetudine que dat
Assem prenatis, cum postnatos ea ledat
Nequiter. Ecce sumus ab eodem nos patre mille
Fratres laudandi; prenatus, sit licet ille
Mancus et insipiens, patri succedit, ac ejus
As genitoris erit, reprobandum per patrie jus.
Jus? Maledico jus; quia tam reprobabilis usus,
Dici re vera non debet jus, sed abusus.
Propter enim primum nulla ratione secundum
Exheredari puerum licet; immo secundum

2788 *sine*, ms. *siue*.

Et diversement se varie.
La benoite vierge Marie,
Quant Joseph prist a mariage,
Ne l'espousa pas pour usage,
Qu'elle en deüst enfans avoir.
Si pouons veoir et sçavoir
Que d'autres s'en marie assés
Qui sont vieux, fraisles et cassés,
Et se mettent en compaignie
Sans esperance de lignie.
Lignie dont n'est pas la cause
De quoy mariage se cause;
Car souvent s'en fait alliance
Sans avoir d'enfans esperance.

Afin qu'aucun ne me reprengne
Et que contre loy ne mesprengne,
Je ne vueil frivoles trouver,
Ne je ne vueil pas reprouver
Le sacrement de mariage.
Mais je requier en mon courage,
Pourquoy feïs cest sacrement
Tel et poingnant si asprement
Par griefté et par violence?
De luy vient toute pestilence,
Tençons, batailles et riotes;
Et oultre a chascun mari ostes
La joye du souper roial,
De la cene celestial;
Les mariés n'y sont habiles,
Si com dient les evangiles.
Un qui fu appelés jadis
A la cene de paradis,
Respondi : « Je n'y puis venir,
« Car femme me fait retenir.
« Mariage m'a fait souper,

1177 *B* marie. — 1179 *B* pr. Joseph en m. — 1180 *F* le prist; *B* par *CF* pour. — 1181 *C omet* en. — 1183 *C* se m. — 1184 *B* foibles. — 1188 *F* Dont le. — 1189 *B* on f.; *C* allyaultre.— 1190 — *D* (fº 139 rº) Comment il oppose contre le tiers bien de mariage qui est sacrement. — 1191, 92 *B* reprenne : mesprenne. — 1194 *C* ny v. — 1197 *F* fois. — 1200 *B* ma f. — 1211 *A* soper *B* souper *CDF* chouper *I* soupper.

Quod pueri faciunt, sibi debent jura paterna
Distribui, quitquid det consuetudo moderna.
Virgo beata Joseph nupsit [sine] prolis habende
Spe, nubuntque senes ipsa sibi deficiente.
Ergo conjugii spes prolis non reputatur
Initiale bonum, preter quam sepe creatur.

Nolo conjugii sacramentum reprobare,
Devius a lege ne dicar. Sed peto, quare
Hoc sacramentum fit tam grave, tam violentum?
Ecce parit bella, rixas, lamenta, flagella,
Ac uxoratis est interdicta polorum
Cena; quod ostendo verbis euuangeliorum.
« Uxorem duxi », respondit janque vocatus
Ad cenam. Sequitur post ista quod ipse cibatus
Non erit in cena vite, tanquam reprobatus.

2806 *sine* n'est pas dans le ms. primitif; ce mot a été ajouté après, au-dessus de *prolis*. — Après 2809 rubr. *hic opponit contra tertium bonum conjugii.*

« Si ne puis aler au souper. »
Si s'ensuit, puis qu'il y failli,
Chascun est ainsi mal bailli.
Les autres aler n'y pourront;
Sans gouster la cene mourront.
Grant douleur doit avoir illa
Pour celuy qui establi l'a.
Doncques est ma raison prouvable
Que le mariage est dampnable,
Puisqu'Evangile ainsi l'afferme.
Une autre raison y a ferme,
Qui appert assés manifeste.
Pose que Pierre face feste
De Sarre, que par amours aime,
Et par mariage la claime.
La chose mue; et pourquoy est ce?
Car Sarre devient felonnesse
Vers Pierre par dis et par fais,
N'il ne sera ja si parfais
Qu'après trois jours, par sa priere,
Ne voulsist qu'il geüst en biere.
Et se point ne se marioit
Et il se jouoit et rioit
Sans le mariage parfaire,
Elle li seroit debonnaire.
Doncques di je que mariage
Est dampnable par son ouvrage.
Du lit marital vient le vice
Qui nous appreuve la malice.
En n'est pas nature si vile
Que seulement creast Sebile
Pour Werry, ne Werry pour elle,
Ne moy aussi pour Perrenelle.
Quant les gens ensemble apparie,
Chascun pour chascune approprie.
Mais mariage est au contraire :

1213 *AB* il; *C* lui f. — 1214 *A* Que lez autrez sont *B* Quainsi soit ch. *CDF* Chascun est ainsi. — 1216 *A* goust *BF* gouter; *AF* de la c. — 1217 *B* il la *C* ylla *AF* y la. — 1219 *M reprend* (f° 108). — 1222 *F* Un; *tous les mss.* afferme *I* a ferme. — 1223 *DM* Que; *M* magnifeste. — 1224 *A* Pense. — 1230 *CDM* Nul. — 1232 *C* qui. — 1233, 34 *F* marioist : rioist. — 1234 *DM omettent* il. — 1238 *A* oultrage. — 1240 *M* le m. — 1241 *AM* Or. — 1243 *AB* henry ne henry. — 1245 *A* les gouts; *CDM* apparient. — 1246 *CDM* apparient.

Ad cenam magnam velut iste venire nequivit,
Sic nequeunt alii; doleat qui sic stabilivit. f° 42 v°.
Ergo probo quod sit damnabile nubere, teste
Scriptura [sacra.] Patet hoc alias manifeste.
Pono quod Petrus Sarram ducat per amores,
Ac e converso; celebrato conjugio res
Statim mutatur, quia Sarra fit impia Petro
Verbis et factis, et eum mox esse feretro
Post triduum vellet. Nos possumus ergo videre
Hoc ex conjugio facto procedere vere.
Ergo conjugium merito damnabile dico,
Unde suo Sarra sic adversatur amico.
Extra conjugium cum mitis Petra probetur,
Ergo thori vicium, cum post sit iniqua, videtur.
Nondum distincte fecit natura Sibillam
Propter Werricum, sed propter quemlibet illam
Ac istam mixtim, me non magis appropriato

2828 *vere*, ms. *mere*. — 2834 Pour le second *propter*, le ms. a *proper*.

Le seul veult a la seule traire;
Dont nature est forment contrainte
Et souvent troublée et estainte ;
Retourner veult a sa franchise;
Et quant n'y puet estre remise,
Lors muet riotes et discorde,
Reprouches et tençons recorde;
Dont tant que mariage dure
Litigieus est par nature ;
Il n'est chose plus destruisant,
Tant mauvaise ne si nuisant.
Pourquoy donc le feïs ainsi?
Certes, tu ne pechas ains si;
Les choses a venir sçavoyes
Et tout devant tes yeulx avoyes,
Et le proufit et le dommage
De toute chose en tout aage.
Tu sces que la chose causée
Respont et est appropriée
A la cause, et tu es cause.
Or, respon donc a ceste clause :
Puis qu'on te dit de paix acteur
Et de tranquillité facteur,
Pourquoy feïs tu commencier
Les mariages pour tencier?
Paix vient de toy, a toy veult traire,
Et mariage est au contraire,
Mariage est plein d'escremie;
Doncques ne le feïs tu mie.
Le plus des gens dient et tiennent
Que mariages d'enfer viennent,
Pour ce qu'il sont demonieus,
Rioteus et litigieus.
Se tu es bon parfaitement,

1248 *manque C.* — 1249 *C* contraire. — 1253 *A* Viennent *C* meut *F* met *DM* vient; *F* d. et r.; *DM* discordes.— 1259 *ABDM* doncques; *ABCDM* fais; *C* f. tu; *D* le f. donc. — 1260 *C* peches; *A* oncq si *DM* oncques ainsi. — 1261 *F* auenir *ABCD* aduenir. — 1262 *BC* tant; *AB* veoyes. — 1264 *DM* toutes choses; *BDM* en ton. — 1265 *M* tarisee. — 1267 *tous les mss.* et tu es c. (*hiatus*). — 1269 *C* com; *DFM* aucteur. — 1270 *C* faitteur. — 1274 *F* au m. est c. — 1275 *C* destreuille. — 1276 *à* 1334 (*un feuillet*) *manquent M.* — 1276 *C* lui; *F* fais. — 1277 *ACD* de g.

Petre quam Sarre. Sed conjugio celebrato
Solus debetur soli, naturaque mire
Inde coartata turbatur vultque redire
Ad libertatem; que dum nequit inde movere,
Scisma solet tristis, rixas et bella fovere.
Ergo conjugium natura litigiosum
Est incunctanter, nichil est magis excitiosum.
Ipsum cur igitur fecisti? Nunne sciebas
Inde sequens damnum, qui cuncta futura videbas?
Cause causatum respondet et appropriatur.
Ergo, cum pacis actor sis, ut recitatur,
A te non veniunt connubia litigiosa,
Vah! sed ab inferno, cum sint hec demoniosa.
Si sis perfecte bonus, in te sunt bona cuncta.
Ergo per hoc recte probo, cum non sit tibi juncta

2847 *litigiosa*, ms. *ligiosa*, *ti* a été ajouté après.

A arguer directement,
Toutes choses sont en toy bonnes
Ne de toy rien mauvais ne donnes.
Doncques puis je assés bien prouver
Qu'on ne pourroit en toy trouver
Que si faintement te prouvasses
Que le mariage trouvasses,
Ne qu'avec l'espeus l'espousée
Feüst oncques par toy posée
Par contrainte de mariage
Contre le naturel usage,
Pour ce que c'est chose mauvaise.
Se j'argue, ne te desplaise.
Tant me merveil de ton affaire
Que ma langue ne se puet taire.

1283 *A* a t. — 1286 *A* a t. — — 1287 *B* faittement. — 1290 *A* Y fust o. pour t. — 1292 *C* natural. — 1293 *C* ce soit *F* sest. — 1295 *B* merueille; *C* son. — 1296 *C* male. — *D* (f° 141 r°) Comment il veut redarguer dieu en ses fais en voulant prouuer que nous deuons estre tous sauuez excepte les femmes.

Conjunx, conjungi non esse bonum mulieri
Conjugio. Si vis ergo tua facta tueri,
Dic cur conjugium fecisti curque bonum sit?
Ut sileat mea lingua loquax, si scandala prumpsit.
Discipulus nequit esse tuus, te testificante, f° 43 r°.
Res ac uxorem nisi qui dimiserit ante.
Ergo patet quod, qui vult discipulus tuus esse,
Est quod dimittat sponsam, te teste, necesse.
Ergo vir uxorem dimittat per tua dicta.
Ecce retenta virum damnat, beat ipsa relicta.
Preterea nostra vulgaris regula prebet :
« Qui Sathanam duxit, Sathanam dimittere debet. »
Quid plus? Ad cenam magnam nequit ipse jugatus,
Sacra scriptura testante, venire vocatus,
Hoc est, ad vite cenam sanctis stabilite.
Si sic, conjugium cur ergo constituisti?
Mortis enim nostre statuendo causa fuisti.
Corporis ac anime, supple. Rixis cruciatur
Corpus, et hinc anima, quia tecum non sociatur.
Qualiter illa tibi sociabitur? Ecce jugatus
Discipulus tuus esse nequit, nec adire vocatus
Mensam celestem. Mors ergo nostra, Deus, stas.
Desipis aut dormis; facit hoc, ut credo, vetustas;
Etas decrepita redit ad sensum puerilem,
Decrescens. Ideo, puero magis indico vilem
Decrepitum; crescit puer, is semper nichilescit.
Non equo nos judicio, Deus, afficis. Immo

2855 rubr. à la marge, *probat quod viri volentes deo servire debent uxores suas dimittere.* — 2855 à 2880, voir le texte français correspondant plus haut, pages 184-185, vss 911-975. — 2860 *virum*, ms. *vir*. — 2876 ms. *nichil iscit*.

En merveillant ay grant merveille,
Merveilleusement me traveille
De tes merveilles que j'oy dire;
A toy blasmer me contraint ire.
Car, comme tu soyes tenus
A tous saulver, grans et menus,
Pourquoy nous, pecheeurs, menaces
Et nous condempnes et enlaces
Sans fin a pardurable paine
Pour une coulpe momentaine?
La paine, qui droit veult compter,
Ne doit le mesfait seurmonter.
Pourquoy sommes nous telement
Tourmentés pardurablement
Pour pechié petit et legier?
On doit les paines allegier;
Raison veult qu'on les apetice.
Dont n'est ce pas vraye justice,
Quant la punicion excede.
Je me merveil dont ce procede.
De ton propre sanc rachetés
Nous as et des paines getés;
Dont appert que saulver nous doives
Et qu'en ta gloire nous reçoives,
Ainsi com j'enten proprement;
Faire le dois, ou autrement
Ta redemption seroit vaine,
Se nous ne delivroit de paine.
Car les pechiés qui nous tenroient,
A la mort d'enfer nous menroient.

1305 *C* en. — 1306 *C* momaintayne. — 1315 *C* herode. — 1316 *B* je. — 1318 *C* poines. — 1319 *C* deuoyez. — 1321 *C* que je tens. — 1323 *C* banye. — 1324 *AF* ne nous; *A* deliuroiez.

Peccasti graviter statuens connubia primo.
In factis, te, Christe, tuis video stupefactum.
Non pensas quid agis, quid agendum sitve quid actum.

Mirus ego miror, mire mirans tua mira,
Que facis. Ut culpem te me mirabilis ira
Cogit miranter. Nec mirum; cum tenearis
Omnes salvare, cur condemnare minaris
Nos peccatores, et condemnas sine fine
Pro momentali culpa? que causa ruine?
Non debet pena nostrum superare reatum.
fo 43 vo. Cur ergo pro labe levi jugem cruciatum
Imponis, cum pena minor fore debeat? [Unde]
Istud procedat miror mirando profunde.
Ecce redemisti proprio nos sanguine; quare
Constat, quod debes nos omnes salvificare.
Posset enim fieri tua ficta redemptio, vana,
Si nos protrahere possent peccata prophana
Ad baratri mortem; nimium fatuusque fuisses,

Après 2880 rubr. *hic nititur deum redarguere in factis suis nitens probare omnes debere salvari excepto genere mulierum.* — 2881 *ego,* ms. *ergo.* — 2889 *Unde* n'est pas dans le ms.; l'annotateur n'a rien changé au texte. — 2893 *ficta,* ms. *facta.*

Or as tu pour nous contresté.
Tu eüsses trop fols esté
De toy pour nous en croix offrir
Et des paines de mort souffrir,
Se tu souffroies de rechief
Que mort nous meïst a meschief;
Ta redemption seroit fainte.
Mais la mort fu par toy estainte.
Car s'elle pouoit revenir
Et nous en ses tourmens tenir,
Tousjours nous seroit ennemie;
L'omme par toy ne seroit mie
Rachetés bien souffisamment.
Ainsi appert evidemment
Que saulvés sommes par ta grace.
Et oultre, en poursuivant ma trace,
Nous avons vraye congnoissance
Que ton vouloir et ta poissance
Tout un se joint et apparie
Et ne se muet ne ne varie,
Et est tout une mesme chose.
Si conclu plainement, sans glose :
Tu pues, doncques le veuls tu faire;
Et tout ce qui t'est voluntaire
Demeure perdurablement;
Car durable est plus noblement
Ton vouloir, fichié par droiture,
Que ce qui a certain temps dure;
Car le fichié est plus durable
Que le corruptible mouvable.
Tu nous pues tous saintifier
Et en ta gloire edifier.
Doncques le veuls tu et voulras
Selon raison, ja n'en faulras.
Ton voúloir ne puet nul oster;
Si puis bien conclure et noter
Que par toy sommes vrayement
Tous saulvés necessairement.
Et se tu dis que nos pechiés,
Desquels nous sommes empeschiés,

1328 *A* Tu par. — 1331 *B* derrechief. — 1334 *B* p. tout. — 1335 *M reprend* (f° 107). — 1337 *C* en e. — 1339, 40 *ABC* -aument *ou* aulment *DF* -amment. — 1341 *manque D.* — 1345 *DM omettent* un. — 1346 *C* ne se v. — 1347 *B* glose. — 1348 *B* conclus. — 1349 *BDI* pere *CM* peres; *B* donc; *A* se le v. f.; *CDM* les v. t. f. — 1350 *DM* ce qui est cest *B omet* t. — 1351 *AB* Demourer. — 1352 *C* y es. — 1353 *M* p. nature. — 1354 *M omet* a c. — 1356 *B* corriptible. — 1357 *C* esdiffier. — 1362 *F* noter *BCDM* notter. — 1364 *B* Tu sauues. — 1366 *AB* Dont nous pouons estre entechies (*B* entechez).

Si dire morti te nos redimendo dedisses,
Denuo si sineres, extincta morte, perire
Nos. Nam, si posset jam mors destructa redire,
Hercle! redemptus homo non esset sufficienter.
Quod nos salvati simus, liquet ergo patenter.
Constat enim quod idem cum posse tuo reputatur
Velle tuum, quod non est mobile nec variatur.
Quod potes ergo vis, et quod vis permanet ipsum,
Cum sit enim supra tempus durabile fixum
Velle tuum. Sed nos potes omnes sanctificare;
Ergo vis semperque voles hoc, exposita re.
Frustrari sed velle tuum nequit. Ergo necesse
Est, si vera loquor, nos salvos jugiter esse.
Si dicat quis quod nos damnant crimina nostra,

2906 *semperque,* le ms. a l'abréviation de *quod,* qu'il sépare de *semper.*

Que Dieux het et veult contempner,
Nous font a tousjours condempner,
J'argue que tu ne veuls mie
Mort du pecheeur, mais la vie,
Ne tu ne veuls pas qu'il perisse,
Mais qu'il vive et se convertisse.
Les mauvais, qui font les mesfais,
Ne peuent empeschier tes fais,
N'obvier a ta voulenté;
Car pouoir et vouloir enté
As a nostre salvation
Sans point de variation.
Doncques est il necessité
De tous saulver, en verité,
Non obstant quelque empeschement.
A tousjours pardurablement
Nous fu faite ta grace plaine,
Non pas a temps ne a sepmaine.
Acteur es de durable vie;
La mort pardurable, amortie,
Doit par toy estre regetée,
Qui nostre vie as rachetée.
Comme tu soyes pardurable,
Aussi ta grace secourable
Nous doit durer semblablement
A tousjours, pardurablement.
Puis qu'il te plaist nous relever,
Rien ne nous puet jamais grever.
D'autre part, tu es le bon paistre;
Pour saulver ton fouc voulsis naistre
Et en la croix mort soustenir,
Quant pastour voulsis devenir.
Si dois relever tes berbis
Et rappeler par les herbis,
S'aucunes en vois esgarées,
Que par toy soyent reparées.
Tu doys leur salut pourchacier
Et les loups arriere chacier

1367 *A* condampner *C* condempner. — 1368 *F* A t. n. f.; *A* contempner. — 1371 *A* Et que ne v.— 1378 *C* varication. — 1381 *B* Obstant; *CD* quelconques *M* quelx conques. — 1385 *M omet* es. — 1387 *B* rachetee *M* regrettee. — 1395 *M* bons. — 1396 *AB* s. ton sanc *C* s. et pour nous *DM* sauuer tous (tout) v.; *C* mettre. — 1401 *M* Saucum; *M* esgares. — 1402 *M* pour toy s. reppares. — 1404 *M* leups.

Que Deus, et non nos, odit, mox arguo contra :
Tu non vis mortem peccatorum sed eorum
Vitam. Sed facta certe nequeunt reproborum
Tollere velle tuum, variabile quod nequit esse.
Ergo salvari cunctos concludo necesse,
Ipsorum scelerum non impediente cathena.
Rursus facta fuit tua nobis gratia plena
Et non ad tempus. Tu vite jugis es actor;
Mortis perpetue fore debes ergo rejactor.
Cum sis eternus, similis tibi gratia semper
Ergo durabit, cujus relevamur opem per.
Si pro nobis es, quis contra nos ? Relevare
Cum nos ergo velis, poterunt nos nulla gravare.
f° 44 r°. Porro bonus pastor es; qui te supposuisti
Morti nanque crucis, quam pro grege sustinuisti.
Ergo tuas vigilanter oves debes revocare,

2917 *ad* a été ajouté après. — 2920 *relevamur*, ms. *reuelamur*.

Aux chiens, au baston, a la voix :
S'une en perist, et tu la vois,
Tu li dois tantost secourir ;
Car se bergier laisse mourir
Une berbis par sa simplesce,
Par son deffaut, par sa peresce,
Droit dit qu'il est tenu du rendre,
Ou cas qu'il la pourroit defendre,
Non obstans Argus empeschans.
Et puis que le bergier des champs
Est pour la rendre convenu,
Encor y es tu plus tenu,
Qui tout vois et sur tous as tour,
Et qui es souverain pastour.
Doncques s'ensuit il vrayement,
Puis que tu pues le saulvement
De ton fouc et de tes oueilles,
Que saulver les doyes et vueilles.
Se ta pitié ne te remort,
Tu es cause de nostre mort.
Mais quoy qu'on die de nous, hommes,
Qui en estat de saulver sommes,
Je ne cuide pas que de femme
Puisses avoir ne sauver l'ame.
Car tu sces par raison apperte
Qu'elle est cause de nostre perte
Et de ta mort occasion.
Doncques a sa salvacion
Ne dois encliner nullement.
Et quant au jour du jugement
Que Adam ressuscitera,
En son corps tout entier sera,

1405 *A* Au chien ; *F* bastons. — 1406 *M* Se une p.; *C* emprist; *BC* voix. — 1408 *F* le b. — 1409 *M omet* sa. — 1410 *C* et p. — 1411 *CDM* de r. — 1412 *B* pouoit *DM* pouuoit. — 1414 *AB* Puys donc *M* Et que le. — 1415 *B* Et. — 1416 *B* Encores; *AB* mieulx t. — 1417 *BCDI* a t. — 1417, 18 *manquent M.* — 1421 *AM* sang *C* front; *A* oyellez *C* orailles *DM* oreilles (*corrigé dans D*). — 1422 *M* qui; *CF* tu; *CDM* dois. — 1425 *C* com; *C* noz. — 1434 *DM* de j. — 1435 *CDF* lors r. — 1436 *F* entrer fera.

Si profugas ipsas videas, baculoque fugare
Et canibus, cum voce, lupos; quia, si moriatur
Desidia pastoris ovis, de jure ligatur
Reddere pastor eam, presertim quando potest is
Illam salvare. Quare, cum pastor agrestis
Jam teneatur ad hoc, multo magis ipse teneris.
Quidni? cuncta vides et summus pastor haberis.
Ergo tuum salvare gregem cum mox tibi possis,
Ni facias, sequitur quod mortis causa sue sis.
O! quitquid dicam de nobis, de muliere
Vix aut non [hoc] posse puto fieri, quia vere,
Jam si salvares illam, que perditionis
Nostre causa fuit mortisque tue, rationis
Judex non esses. Igitur concludere possum
Quod nimis esset eam salvari quippe probrosum.
Ecce resurget Adam, si fas est dicere verum,
Integer. Ergo genus evanescit mulierum,
Ade de costa factum. Non integer esset

2935 rubr. à la marge, *probat mulieres salvari non posse.*

Adonc le gendre femenin,
Si com j'ay dit, plain de venin,
Tout au neant revertira
Et ainsi s'esvanouira.
Car qui autrement le feroit,
Adam par entier ne seroit;
Se sa coste n'estoit remise
En son lieu, ou elle fu prise,
De quoy femme formas jadis
En ton terrestre paradis,
Dont puis li veas le sentier,
Adam ne seroit pas entier.
Mais, sa coste restituée,
Femme sera destituée.
Ainsi saulvée ne sera
Ne ja ne ressuscitera.
Las! tres doulx Dieux et tres poissant,
De mon erreur suy congnoissant;
Bien croy qu'en parlant ay erré;
Mai j'ay le cuer forment serré.
Ire me constraint et douleur.
S'il y a en mes dis foleur,
Espargne moy, glorieus Dieux!
Soyes debonnaires et pieus
A m'ame triste et desvoyée
Si que par toy soit ravoyée;
Daigne par ta grace benigne
Que de toy veoir soye digne.
Vrais Dieux, ayes de moy mercy!
Si doulens suy que je muer cy. —

« Mon fils, enten que je vueil dire.
Oste toy de courroux et d'ire,
Se pour moy sueffres et endures
Grieftés et tourmens et laidures,
Dont tu me fais si grant clamour.
Remembre toy que pour l'amour
De mon peuple, qu'amay forment,

1437 *F* Tout le q. — 1439 *F* nyent. — 1442 *F* pas entrer ne feroit; *C* ny s.; *M* feroit. — 1443 *CI* la c. — 1444 *B* corps. — 1447 *C* de l.; *BC* luy *F* li. — 1451 *C* sa mere. — 1459 *B* Espargnez. — 1460 *B* Et soyes. — 1461 *A* piteux *BF* preux *C* preulx *DMI* pieux. — 1462 *C omet* que; *C* renuoyee. — 1463 *B* begnine *C* begnigne. — 1464 *B* soies. — 1466 *B* doulans *C* doulent; *AB* muir *C* meurs *DM* mueurs *F* muer. — *Rubrique dans C* (f° 122 v°) *D* (f° 141 v°) *F* (f° 56 v°) : Response de dieu aux argumens. Comment (*F* Et c.) il (*omis par F*) conforta les maries; *rien dans AB; une miniature dans M.* — 1468 *A* Oste de t. c. et i. — 1469 *A* griefs t. et tres grans l. — 1470 *CDM omettent le premier* et. — 1471 *F* cy *M* cy si. — 1473 *AB* quamay *CDM* quayme *F* quamoye.

Hic, si costa sibi, de qua fit femina, deesset.
Sed mulier facta si plene restituatur
Costa viro, sequitur quod femina destituatur.
Ergo nec fiet ea salva nec ipsa resurget.
Heu! loquor hic errans, sed ad id mirabilis urget
Me dolor; est anima mea, proh dolor! avia, tristis.
Ergo, benigne Deus! michi parce, precor, super istis. —

Audi quid dicam tibi, fili! nec movearis,
Si quos propter me cruciatus nunc patiaris.
Que tormenta tuli, scis, fili, propter amorem
Janque mei populi, quam penam quemque dolorem :

Après 2950 rubr. *hic loquitur deus matheolulo et ostendit ei quod bonum est uxorari propter bonum patientie et incidenter loquitur de incarnatione et passione et aliis dei operibus.*

Enduray grief paine et torment :
Je fuy batus, je fuy crachiés
Et cloufichiés et atachiés;
En la croix dreciés et pendus,
Par piés et par mains estendus,
Souffrir me convint jusqu'a mort.
Et ma pitié a ce s'amort
Que par ma mort je rendi vie
A Adam et a sa lignie.
Ainsi que besoing en estoit
Et qu'amour le m'admonnestoit,
Qui mon piteus cuer assoupli,
J'ay mon covenant accompli,
Certains signes en pues avoir.
Et se mon procès veuls sçavoir
Et la cause du racheter,
Il te fault l'oreille aprester
Et le cuer, pour bien retenir,
Afin qu'il t'en puist souvenir.

Quant des palais celestiens
Feïs les angeles citoyens,
Et je les oi fais et creés,
Lucifer fu si desreés
Et tel penser en soy cueilli,
Que contre moy s'enorgueilli
Et ne voult estre obeïssant.
Plus que soleil resplendissant,
Ses cornes contre moy leva;
Mais son orgueil moult le greva.
Il dist que si hault se verroit
Que dessus aquilon serroit,
Et dist qu'a moy seroit semblable,
Com toutpoissant et pardurable.
Mais assés tost se desbucha
Et en tenebres trebucha,
Hors de lumiere souveraine,
Sça jus en douleur et en paine.
En enfer trebucha sans doubte

1474 *F* griefs. — 1475 *B* fay *CDM* suy *F* fuy; *B* et detranchez. — 1476 *BC* Et cloux fichies *D* Et a clouz f. *M* Et clofichies. — 1477 *C* drechies. — 1479 *BC* conuient; *B* jusques; *C* la mort. — 1480 *C* ad. — 1481 *B* Qui; *B* rendray. — 1485 *M* cuer piteux ; *C* assupli. — 1486 *M* conuent. — 1487 *M* Certes; *B* scauoir. — 1492 — *D* (fo 145 ro) *rubr.* Comment lucifer ne voult faire obeissance. — 1494 *BCF* Fis; *B* anges *C* angels *M* angies. — 1495 *B omet* je; *BF* eu *C* eus *DM* os. — 1496 *M* cy. — 1497 *M* t. parler; *C* cueillit. — 1500 *B* Puis; *BCDMF* le s. *A seul omet* le. — 1502 *M* li g. — 1504 *FM seuls* serroit, *les autres* seroit. — 1506 *B* prouuable. — 1507 *F* rebuscha. — 1510 *A* Cha.

Verbera cum sputis, figi clavis preacutis;
In cruce post moriens vitam sibi morte redemi.
Siccine [non] debebat Ade mors noxia demi? fo 44 vo.
Sicut opus fuerat, ita res processit ad actum;
Precedens etiam volui complereque pactum.
Processum si scire meum cupis et redimendi
Causam, ferventer appone cor hec retinendi.
Civibus angelicis, me disponente, creatis,
Lucifer, insurgens fastu, sumpsit feritatis
Cornua contra me; fulgentior isteque Phebo :
« Assumam partes aquilonis, ibique sedebo, »
Inquit, « eroque Deo similis totaliter. » Unde

2956 *debebat*, ms. *dobebat*.

Et luy et sa sequele toute;
Tant fu fols et oultrecuidiés.
Quant je vi les sieges vuidiés
De la celeste mansion,
Lors fonday mon entention
Au raemplir et reparer.
Si formay, pour equiparer
Au dechiet, comme souverain,
De ma main l'omme primerain.
Un tout seul fruit luy deffendi,
Mais pour ingrates se rendi,
Et, si tost qu'il fu mariés
Et avec femme appariés,
Il mua sa condicion
Par orgueil, plain d'ambicion.
Car l'ennemy qui offensa,
Si com j'ay dit, assés pensa
Qu'homs la perte restabliroit
Et que les sieges rempliroit
Es cieulx, en pardurable vie;
Dont sur l'omme ot si grant envie
Que par sa femme le deçut,
Qui tel orgueil en soy reçut
Que deesse cuida bien estre
Et moy bouter hors de mon estre.
Mal temptée mal s'apresta,
Et son mari admonnesta
Tant qu'il gousterent de la pomme
Que j'avoye entredit a l'omme.
A mon commant desobeïrent
Tant qu'en chetiveté cheïrent;
De tout honneur furent privés
Et au port d'enfer arrivés.
Adam et sa lignie toute
Aloit en enfer a grant route.
Tous y aloient a desroy,
Sans espargnier conte ne roy,
Ne prophete ne patriarche,

1512 *M* li. — 1513 *M* oultrecuides. — 1511 *M* wides. — 1515 *M* mencion. — 1517 *BC* raemplir *DM* reamplir *F* remplir; *BC* et au. — 1522 *B* il p. ingrat; *CDM* p. ingrate *F* p. ingrates. — 1527 *M* li o. — 1529 *A* Quun homs sa p. establiroit; *B* Quns l. — 1530 *BC* raempliroit. — 1533 *C* Et. — 1539 *M* Tant qui. — 1540 *C* intreduit. — 1541 *BC* comment *F* command. — 1542 *C* qua. — 1518 *B* prime.

Corruit in tenebras a summa luce profunde.
Protinus insequitur ipsum sua tota sequela
Ad baratrum propians, ubi direxit sua vela.
Ut sedes vacuas ego replerem, prothoplaustum
Feci, quem statui, juncta sibi conjuge, faustum
Pre cunctis, illis vetito solummodo fructu
Cujusdam ligni. Livoris complice ductu
Hostis, premeditans quod homo post ista replere
Predictas sedes debebat ibique sedere,
Nequiter invidit, cujus monitu tumefecit
In tantum mulier, quod mox mea jussa rejecit,
Presumens fieri dea, decepitque maritum,
Secum gastrantem pomum contra stabilitum
Preceptumque meum. Quibus actis ambo repente
Exspoliantur honore suo cum stirpe sequente.

2972 ms. *Precunctis.*

Quant mon pere de la haulte arche
M'envoya et tramist pour eulx.
Je descendi comme amoureus
Ou saint cloistre, a la noble vierge,
Qui de moy garder fu concierge
Et me conçut virginalment,
Pareil a mon pere egalment
Tant comme est a la deïté.
Tousjours fu vierge en verité
Et virginalment m'enfanta;
De prerogatives tant a
Que vierge est après et devant.
Et puis après de ce me vant :
Vrays Dieux, vrays homs, de vierge nés,
Fuy pour vous sauver ordenés;
Sans pechié, sans corruption
Pris en vierge incarnation
Com tout sachant et toutpoissant
Et toutes choses congnoissant.
Les memoires bien trouver sçay
Comment au monde conversay :
Nus piés et vestus povrement
Y enduray moult humblement
Fain et soif, chault, froit et misere,
Soubs forme de serf, ou mis ere,
Combien que je seigneur feüsse
Et que sur tous pouoir eüsse;
Ce fu pour oster de servage
Et affranchir l'umain lignage.
Mais en Judée se dreça
Mon peuple et contre moy pecha.
Contre moy dist pluseurs injures,
Mesdis, reprouches et laidures;
Moy innocent crucefia
Et jusqu'a mort me desfia.
Quant je souffri ma grant douleur,
Le soleil perdi sa couleur
Et se tourna en obscurté.
Lorsque la mort me fist durté,
La terre trembla telement
Qu'il n'y ot lors nul element
Qui ma mort bien ne congneüst

1555,56 *BCFM* -alment. — 1558 *A* Vierge si est pour v. — 1559 *C* men enffanta. — 1562 *CDM omettent* de (*C ajoute* et). — 1564 *CDFM* Suy *AB* Fu. — 1567 *C* fichant. — 1570 *M* Comme. — 1571 *CDM* Nulz. — 1572 *CF* Et e. *BDM* Y e. — 1574 *F* et m. e.; *M* mis yere. — 1579 *F* le esdreca *M* se edreca. — 1580 *M* p. contre m. sedreca. — 1583 *B* cruxifia. — 1584 *C* jusques *B* moy a m.; *C* ediffia. — 1585 *B* moult g. dolour. — 1588 *M omet* que. — 1589 *M* Et t. — 1590,91 *intervertis dans C.*

Infernabantur omnes, etiam patriarche,
Quando propter eos descendi patris ab arche
Virginis in claustrum sacrum; clausa tamen aula
Concepit, peperit, virgo permansit et illa.
Verus homo verusque Deus, de virgine natus,
Cuncta sciens et cuncta potens, sine labe reatus,
Incola per mundum mendicans nudipes ivi,
Esuriens, frigus patiens estumque, sitivi,
Formam servilem, quamvis Dominus, subiique,
Liber ut esset homo. Tamen insurrexit inique
Plebs mea contra me; quam plurima turpia dixit f° 45 r°.
Et fecit Judea michi, vah! quem crucifixit
Insontem. Sed cum paterer crucis aspera zelo,
Movit terra tremens, claudenti lumina celo;

2988 *nudipes*, ms. *nudipedes*. — 2994 ms. *celo*, à la marge : *vel zelo*.

Et qui grant douleur n'en eüst.
Le feu, l'air, et l'eaue, et la terre,
Quant leur facteur virent en serre,
Amerement ma mort plourerent
Et de lamenter s'esforcerent.
Se mon peuple me fu crueus,
Je suscitai com vertueus;
Au tiers jour rentray en ma gloire;
Contre la mort obtins victoire;
Par ma vertu tant estrivay
Que mort vainqui, puis ravivay,
Et que mes brebis rachetées
Furent par moy d'enfer getées;
Et ramenay ma bergerie
En la saînte hebergerie.
Bien vueil que chascun sache tant
Qu'ainsi les alay rachetant.
C'est mon procès, c'est ma besongne,
Et l'Escripture vous tesmoingne
Un dit qui n'est pas en vain, qui
Nomme celuy qui mort vainqui
Et par mort l'ennemy destruit:
« En l'arbre et par l'arbre restruit
« Ce qui par arbre estoit dampné.»
Car ce qui estoit d'Adam né
Aloit tout a perdition.
Mais l'omme en fist reddition
En l'arbre, tant que par son regne
Mors est morte et la vie regne.
  Mais, pour ce qu'il y ot grant somme,
Et que la vertu de pur homme
Ne pouoit, par tour ne demy,
Vaintre de soy son ennemy,
Il convint par necessité
Que Dieux avec humanité
Se soubmeïst en arbitrage,
Pour satisfaire de l'oultrage
Pour toute humaine creature.
Car se l'ange par aventure
Eüst fait la redemption,
Plus eüst de delection
Et plus grant amour desservi

1592 *manque F*: *BCM* que. — 1593 *BM omettent le premier* et. — 1596 *FM* sesforcierent. — 1599 *F* a m. g. — 1600 *M* obtins. — 1601 *C* tout escripuay. — 1602 *C* reuiuay. — 1604 *B* denfer p. m. — 1606 *C* sa. — 1608 *B* les ay. — 1610 *AB* vous *CDF* nous.— 1611 *C* enuainqui. — 1612 *AB* Nommes est cil. — 1614 *M* labre. — 1615, 16 *intervertis dans M.* — 1615 *B* Cil. — 1616 *AB* dadam estoit n. — 1618 *AB* redemption *M* restitution. — 1620 *B* Mort; *B omet* la. — 1621 *M* qui. — 1622 *CDF* du *M* dun *AB* de; *B* par *C* premier. — 1623 *CDI* tout *I* na d. — 1627 *M* larbitrage. — 1628 *F* saitifaire; *M omet* de. — 1632 *A* delectation *F* en dedilection.

Aer, ignis, aque planxerunt me moriente;
Cuncta jacent, actore suo sibi deficiente.
In triduo victor propria virtute revixi;
Abductas ego pastor oves ad ovile reduxi.
Sic ego processi redimens; nam regula dicit :
« Hostem vincit homo ligno, ligno quia vicit
« Hostis fraus hominem ». Sic ars devincitur arte,
Et regnat vita, quia mors est mortua marte.
  Sed quia vis hominis puri prosternere de se
Ipsum non poterat hostem, fuit ergo necesse
Ut Deus esset homo redimens. Si forte fuisset
Angelus, ergo magis adamari jam meruisset
Quam Deus ille, quia constat minus esse creari

2999 ms. *Obductas*.

Que Dieux qui pour ce s'asservi,
Si com tu le pourras entendre;
Car le creer est chose mendre
Et le racheter est graigneur.
Pour ce fu fait par le seigneur,
N'a l'ange pas n'appartenoit.
Et oultre, d'autre part tenoit
A ce qu'homme tant attempta,
Pour ce que estre Dieu tempta,
Et trebucha par son mesfaire.
Doncques fu chose necessaire
Que me monstrasse doulcement
Vers homme et si tres humblement
Que, pour son rachat obtenir,
Je voulsisse homme devenir,
Et comme homme le relevasse,
Et que par moy le rachetasse.
Ne treuve l'en pas en escrit
De la mort et des peines Crist,
Comment souffrir le convenoit?
On lit, se bien t'en souvenoit,
Que Dieux en la boise regna,
L'ennemy prist et affrena
En chayennes de fer ardans.
Ainsi fuy mes amis gardans.
Doncques, a venir a droit compte,
M'amour toute autre amour seurmonte.
Je souffri mort et grief hachie,
Pour saulver d'Adam la lignie.
Si te pri especialment
Que tu sueffres paciemment
Pour moy douleur et paines brieves,
Car pour toy les souffri plus grieves.
Tourmens, menaces et crachas,
Que soustins pour humains rachas,
Les clous, la lance et les espines
Imposerent fin aux ruïnes
De mon peuple et de mes amis.

1636 *B* les crees; *C* maindre. — 1637 *F* r. le g. — 1639 *M* langre. — 1641 *A* que la langue *B* que lange. — 1642 *CDFM* qua (que a). — 1643 *AB* Dont il chei. — 1644 *M* fu ce. — 1646 *M* homs. — 1649 *M omet* le. — 1651 *B* pas len; *M omet* len. — 1653 *C* lui c. *DM* li c. *F* la c. — 1654 *F* Ou se b.; *BCF* list; *B* b. en s. *C* te s. — 1656 *M* effrena. — 1657 *CDFM* feu *AB* fer. — 1658 *C* fu il; *M* aidans. — 1660 *M omet* autre. — 1661 *AB* a gr. — 1665 *M* douleurs; *B* griefues *M* breues. — 1666 *M* greues. — 1667 *A* rachat *CDF* rachas *B* crachat *M* crachas. — 1668 *ABF* humain; *AB* rachat. — 1669 *F* clos.

Quam redimi; quare non debuit hoc operari
Angelus. Et rursus elatus homo Deus esse
Temptavit; quare cecidit; fuit ergo necesse
Ut pius ac humilis sic essem quod relevarem
Ipsum, factus homo, redimens quoque repatriarem.
Nonne pati Christus sic debuit, indice scripto?
A ligno Dominus regnavit, demone victo.
Ergo mea nulla dilectio major habetur,
Quippe mori volui, genus Ade ne moreretur.
Deprecor ergo, tuos patienter ferto dolores
Propter me, quia propter te gessi graviores.
Sputa, flagella, mine, probra, clavi, lancea, spine,
Felici fine populi sunt meta ruine.
His, homo, deliciis, hac te crucis arte redemi,
Fortiter infirmis dum mortem morte peremi.

3014 *indice*. ms. *judice*.

Ma mort en vie les a mis.
Et pour ce que je ne vueil mie
Que mauvaistié soit impunie,
Si ne vueil que pecheeur muire;
Mieulx l'aim a saulvement conduire,
Com champion et redempteur;
Et aussi, pour ce que l'empteur
Ne doit pas a ses piés geter
Ce qu'il seult si chier racheter,
Et pour ce que la loial cure
Les malades garist et cure,
Pour corriger les pecheeurs,
Les pervers et les lecheeurs,
Pour amender leur conscience
Et pour prouver leur pacience
Et leurs vertus et leurs victoires,
Leur ay fait pluseurs purgatoires,
Plains de tourmens et plains d'orage,
Entre lesquels est mariage
Le plus crueus, le plus orrible,
Plus tourmentable et plus penible.
Les paines n'en puis compter toutes,
Plus en y a qu'en mer de gouttes.
Ce sces tu, car esprouvé l'as,
Maintes foys en as dit « helas! »
Ceulx qui sont bouillis ou tostés,
Ou escorchiés par les costés,
Ou qui sont mis pour eschauffer
Sur vis charbons ou sur chaut fer,
Ne les decollés par grant ire,
Ne sueffrent pas si grief martire,
Tant de tourment ne si grant rage
Com ceulx qui sont en mariage.
Paine n'est si grief com ta paine;
Par mariage qui te maine
Est ta joye en douleur muée.
Ta douleur as continuée
Et esprouvée en la fournaise.
Assés as souffert de mesaise.
Pour ce que tu es vray martir,
A mes biens te feray partir.
Sueffre fort, ne te doubte pas,
Mais saches qu'après ton trespas
Sans paine venras après moy.
Or soyes doncques sans esmoy.
Tes pleurs en joye tourneront,
Et tes souffrances moustreront
Qu'avec femme as fait purgatoire;

1674 *C* ma maistie. — 1678 *M* lempereur. — 1680 *C omet* si. — 1684 *M* et les cheours. — 1685 *à* 1742 (*un feuillet*) *manquent M.* — 1689 *B* de grans t.; *B omet le second* plians; *BCF* oraige *A* oragez *D* oraiges. — 1690 *BCDF* mariaige *A* mariages. — 1692 *B* pemsible. — 1694 *C* quamer. — 1700 *C* vilz; *B* pour eschaufer. — 1702 *F* grant. — 1713 *C* f. et ne d. *F* f. ne d.

O! peccatorum quia mortem nolo, redemptor
Et pugil ipsorum, cum res non debeat emptor
Emptas tam care pessundare, janque parare
f° 45 v°. Iccirco volui sibi purgatoria plura,
Ut se purgarent; egros sanat data cura;
Inter que majus est conjugium. Quia nosti
Penas, non resero; tamen hoc dico, quia tosti
Ferro flammifico, tot penas non patiuntur
Quot patiuntur ei qui conjugio capiuntur.
Non est martirium majus quam continuata
Pena velut tua, conjugii fornace probata.
Es vere martir; ergo, bene si patiaris,
Non dubites quin me post mortis bella sequaris,
Obice sublato, nulla pena mediante,
Quippe sub uxore quoniam purgatus es ante.

Tu es purgiés et as victoire.
Je n'ay cure des variables
Courages, qui ne sont estables.
Il reculent quant vent les touche;
Pour ce les hé et les reprouche.
Pols ala a ceulx d'Italie,
Pour eulx blasmer de leur folie;
En mer souffri mainte moleste,
Maint tourment et mainte tempeste.
Troys foys fu plongiés en la mer,
Ou il ot dur temps et amer.
Mais pour ce son cuer ne mua,
En vraye foy continua,
Sans flechir en nulle maniere,
Pourquoy sa nef remest entiere,
Comme cil qui apris avoit,
Et par espreuve bien sçavoit,
Que mieulx vault et est plus seüre
De son ami la bateüre
Et la dure correction,
Qu'il fait par bonne entention,
Que ne font baisiers fraudeleus
De son ennemi cauteleus;
C'est des baisiers que Judas donne,
Qui deçoivent mainte personne.
Je met ceulx a salvacion
Qui sueffrent tribulacion.
Il convient que la playe pue,
Quant mire piteus la remue.
Le disciple euvre folement
Qui est chastiés molement.
Se la terre n'estoit navrée
De fers et de herces arée,
Peu de fruit pourroit apporter.
Quant le pere veult supporter
Son enfant, il ne l'aime mie,
Mais aime celuy qu'il chastie.
Qui ces notables considere,
Je vueil chastier comme pere;
Car celuy que je bateray

1723 *B* recueillent; *C* vueult l. t. — 1724 *B* Pour ce que l. h. et r. — 1725 *B* Paraulx a c. — 1726 *F* les. — 1729 *B omet* foys. — 1734 *Leçon de AB, CDF* Et sa nef demoura e. — 1741 *C* Qui, *F* frauduleus. — 1743 *M reprend ici* (f° 115); *F* Et des b. *ABCDM* Cest. — 1745 *F* Il. — 1752 *CDM* Dez (Des); *B* harce *CFM* herce *I* herces; *B* erree. — 1759 *FM* batray.

Instabiles animo reprobo, qui tempore cedunt
Et pede retrogrado, vento variante, recedunt.
Paulus ad Ytalicos vadens, ut eos repararet,
Multa molesta mari patitur, nondum tamen aret
Vera fides in eo; cordis manet integra prora.
Quidni? nam norat quod amici sunt meliora
Verbera quam duplicis inimici basia; fraudis
Oscula sunt Jude, mea mire verbera laudis.
Vulnus olens mitis medicus facit et pia stultum
Virgula discipulum. Nisi sit rus vomere cultum
Atque trahis, non fructificat; puerum pater odit
Quem non castigat, amat hunc cui crimina rodit.
Istis attentis, ergo quem verbero, nundum
Quisquam diffidat, quia reddunt verbera mundum,
Dum modo pacifice paciendo suum cruciatum

3044 *norat*, ms. *nouerat*. — 3046 *mitis*, ms. *mite*. — 3052 *Quisquam*, ms. *Quisuam*.

Du tout ou net le purgeray;
Mais qu'il le sueffre bonnement
Et se repente vrayement,
Et qu'il confesse ses pechiés
Desquels il se sent empeschiés.
Tous ceulx que j'aim, je les espreuve,
Et suy joyeus quant bons les treuve.
Tel est ma maniere d'amer;
En mes amours n'a point d'amer.
Dont je conclu qu'amer me doives,
Et tes douleurs en gré reçoives.
Beau fils, ayes en remembrance,
Quant tu estoyes en enfance,
Comment de ta jounesce usas.
Pourquoy de ton temps abusas
Sans proufit et a ton dommage?
Or te complains de mariage,
Qui tant te livre de palestre
Qu'une heure ne pues sans mal estre.
Par dedens dois lamenter tu;
Car on ne quiert pas la vertu
Dehors, on la quiert es entreilles:
Sous la fueille est le fruit en treilles.
De vaintre est il plus noble gendre
Et qui plus de vertus engendre,
Que la vertu de pacience?
Qui ne sueffre il n'a pas science;
Qui sueffre, il vaint, ce dit la lettre.
Dont a souffrir se fait bon mettre,
Car pacience tout seurmonte;
C'est la vertu par ou l'en monte
Au royaume qui tous temps dure.
Eüreus est qui bien endure
Et qui prent pacience forte;
Bonne esperance reconforte
Et est des douleurs medecine
Par la doulceur de sa racine.
  Les drois exposent sagement,
En bon espoir d'allegement,
Que qui en un cas est grevés
Ailleurs doit estre relevés.
Si est droit que les mariés,

1764 *C* Dequel; *C* sont; *B* entechez. — 1770 *C* telx. — 1771 *B* Comment tout ton. — 1777 *M* palastie. — 1778 *B* Une *C* Cune; *CD* molestre *M* molestie. — 1782 *F* le f.; *M* les fueilles; *ABM* es t. *CDF* en t. — 1783 *Tous les mss.* De viure est le p. n. g. — 1786 *C* Quil. — 1787 *B* vaut; *C* se. — 1788 *C* ce; *C* maistre. — 1794 *AB* esp. le conforte; *F* esp. conforte. — 1798 *C* un e.

Vere peniteat, confessus sitque reatum.
  Quos amo castigo nec dicor amando sophista.
Ergo diligere me te conclude per ista,
Sicque recordare, fili, quid, cum puer esses,
Fecisti. Videas quam fructiferas tibi messes
Conjugio queris; victa paciendo palestra,
Interius vigeas; virtus non queritur extra.
Nobile vincendi genus est pacientia; vere
fo 46 ro. Vincit qui patitur; paciendo vincere quere.
Est semper virtus pacientia maxima morum,
Est via qua sancti veniunt ad regna polorum.
Nec ledunt pene sociata spe braviorum,
Cum sit enim bravii spes summa medela dolorum.
  Dicunt jura quod in uno quicunque gravari
Consueverunt, in alio debent relevari.
Ergo jus est quod uxorati releventur

Qui chascun jour sont tariés
Dedens le monde sans cesser,
Doyent joïr et possesser
Des biens et des joyes celestes,
En guerredon de leurs molestes.
On ne doit pas affliction
Donner ne desolation
Aux tourmentés ne aux bleciés.
Mieulx est qu'il soyent redreciés
Et guerredonnés a dix doubles
Pour leurs paines et pour leurs troubles.
Soyes doncques fors et entiers,
Sueffre et endure voulentiers
Le dur tourment connubial,
Pour diademe imperial
Recevoir, lequel t'est offert,
Quant tu avras assés souffert.
En ton cuer ayes en memoire
Ma croix, ma mort et ma victoire.
Sages est a qui en souvient.
Qui me veult servir, il convient
Qu'il sueffre persecutions,
Paines et tribulations;
Par delices n'est pas la voye
De venir a parfaite joye.
Se tu as vie douloureuse
Et pour un brief temps langoureuse,
Sueffre, car tu sces que douleur
Est medecine de douleur.
Et le monde les gens deçoit;
Car les joyes qu'on y reçoit
Sont trop brieves et momentaines
Et d'amertume et de fiel plaines.
Pour ce ne doit nuls homs estables
Laissier les joyes pardurables.
Chier fils, remembre en conscience
De Job et de sa pacience;
Si souffreras legierement

1804 *B* pocesser; *M avait* processer, *l'r a été biffé.* — 1805 *F* Des j. et d. b.; *M* Ses b. — 1809, 10 *C* blechies : redrechies. — 1810 *M* qui. — 1812 *B* les p.; *M* leur ..... leurs; *B* le t. — 1816 *C* diamdeme. — 1817 *CDM* est. — 1819 *B omet* en; *B* memoires. — 1822 *M* ne v; *AB* suir. — 1823 *C* Qui s. par secutions. — 1825 *CDM* Par dehors. — 1826 *B* voye. — 1828 *B* par. — 1829, 30 *A* douleur : valeur *B* doleur : doleur *F* doleur : dolour *CDM* douleur : doulceur. — 1832 *F* Quant. — 1838 *B* sapience.

In celis, cum quottidie mundo crucientur.
  Afflictis ipsis non est afflictio danda.
Immo pro penis stipendia sunt decuplanda.
Ergo libens patere tormentum connubiale!
Sis fortis! diadema tibi dabit imperiale.
  Mors crucis in corde semper conscripta reportet
Hec tibi, quod qui vult meus esse secutor, oportet
Illum nanque pati penas; non itur ad astra
Deliciis. Pro me passis ego do mea castra.
Ut penas vites post hanc vitam, braviorum
Spem retinens, patere! Dolor est medicina dolorum.
  Gaudia decipiens dat momentanea mundus;
Que bene si penses pensando sisque profundus,
Fellea censebis. Dic ergo qualiter ausus
Est homo propter ea juges dimittere plausus.
Fili kare, tuas penas leviter patieris,
Si bene quanta fuit patientia Job mediteris.

Ce qui te trouble amerement.
Enten comment par Helisée
Fu la medecine avisée;
Quant le peuple israelien
Estoit lié de tel lien
Qu'il cuidoit mourir de famine,
Il aprist a mettre farine
O le jus des herbes triblées,
Que le peuple appeloit heblées.
Trop furent aigres ou vaissel;
Dont, pour allegier leur faissel,
Il fist la farine adjouster
Si qu'il en peüssent gouster.
Helisée fist leur buvrage
Adoucir par soutil ouvrage.
Tout aussi comme la farine,
Pacience est la medecine
Qui fait cesser toute amertume.
Qui de souffrir prent la coustume,
Il endure mieulx la tristesce
En doulx espoir d'avoir leesce.
Pren le noël de la sentence,
Pour toy tourner a pacience.
Car en cest dit les herbes aigres
Sont les vies aspres et maigres;
Et tu es, batu du flael,
Comparés au peuple Israel,
Afflict, sans joye et sans risée;
Et je suy le vray Helisée;
Et pacience est la farine
Qui donne doulceur enterine.
Or sueffre, pour couronne avoir
Double et vaillant sur tout avoir.
On ne donne pas la couronne
Au commencier, mais on la donne
En la fin, quant l'espreuve est faite.
Fils, persevere, et si t'affaite
Telement qu'a bonne fin viengnes.
La fin fait tout; ces mos retiengnes,
Que li prins temps pas ne se fonde

1840 *M* Ce que. — 1841 *C* Et enten. — 1842 *B* de m. — 1846 *B* mouldre. — 1847 *manque F; A* O lez j. *BCD* Ou le *M* Ou les. — 1848 *A* Que p. nommoit herbelcez; *B* herbces *CDF* heblees *M* eblees.— 1851 *B* Y fist. — 1855 *B* com de. — 1857 *B* f. souffrir.— 1858 *CD* par *F* pert.— 1859 *ABT* Mieulx (*AT* en) endure. — 1861 *A* nouel *B* noiel *CDFM* noel. — 1863 *B* arbres. — 1864 *CDI* Font; *AM* viez *D* vies *B* vices *CF* viels (vielz); *M* pres aspres. — 1866 *ABT* Compare; *C* aux peuples; *DF* dysrael. — 1868 *C* Et si *D* si *changé en* je. — 1876 *CD* ta faicte. — 1879 *B* le *C* lez p.; *B omet* se.

Nunquid Eliseus agrestes jusserat herbas
Fritas vase coqui? quas, cum gustasset acerbas
Israhelitarum cetus, clamavit : « In olle
« Visceribus mors est; pater, aspera noxia tolle! »
Illico dulcescunt herbe mediante farina,
Quam dat Eliseus. Patientia sic medicina
Est ipsis summe cruciatis. Id quod amarum
Est hec dulce facit, pronostica leticiarum.
Frange nucem, nucleum sumas! Sunt aspera vite
Agrestes herbe, tu clamans Israhelite,
Ac Eliseus ego, patientia vero farina.
f° 46 v°. Ergo libens patere! dabitur tibi laurea bina.
Cum non principio, sed fini laurea detur,
Ergo vige, fili, quia finem quisque sequetur.
Sicut yrundo ver plene non unica fundat,

3093 *summe*, ms. *summa*, l'annotateur ajoute *vel summe*.— 3097 *vero*, ms. *vera*.

Seulement d'une seule aronde.
Le philosophe nous descuevre
Et dit qu'une seule bonne euvre
Ne donne pas plaine vertu;
En ses dis le pues trouver tu.
Puseurs vertus convient ouvrer,
Se tu veulx joye recouvrer.
Soyes vigoureus et t'esveille
Et a bien faire t'appareille;
Desprise les joyes du monde,
Dont tristesce en la fin habonde.
Qui bien commence et mal define,
Son bien fait a neant decline.
Viaire de noble courage
Rit et ne se muet pour orage,
Ne pour mal temps ne pour moleste
Ne mue son propos honneste.
Parfay ton bon commencement,
Pour haster ton avancement.
Car qui bien fine, il a victoire;
Qui plus sueffre plus a de gloire.
A l'issue sont esprouvés
Les fais bons ou mauvais trouvés;
En la fin se monstre la chose;
Et la loy nous dit et expose
Qu'on ne puet la chose a chief traire
Tant qu'il y ait rien a parfaire.
Parfay doncques! car, se la charge
Pesoit plus d'une plaine barge,
Pacience le fais alliege
Et le fait plus legier que liege.
Vraye pacience se fonde
Que loyer au labour responde.
Tu ne dois pas doubter la somme,
Mais la joye qui te vient somme.
Ayes forte perseverance
Et pren en toy bonne esperance,
Afin que le fais ne te blesce.
Qui seme en lermes de tristesce,
Il cueillera joye a cent doubles

1879, 80 *manquent AT*. — 1884 *A* cez *BD* ces *CFM* ses. — 1887 *M* tesueilles. — 1888 *M* tappereilles. — 1894 *B* ouuraige. — 1895 *F* p. nul. — 1902 *B* aux m.; *C* maulx. — 1903 *à* 06 *manquent AT*. — 1904 *B* La l. ainsi. — 1906 *F omet* i. — 1908 *B* Nestoit. — 1909 *M* fay; *BCF* allege *M* aliege. — 1910 *F omet* Et. — 1911 *à* 14 *manquent AT*. — 1912 *M* a latour. — 1918 *C* seure; *I* plours; *CDFMI* et en t. *A* en l. en t. *B* l. de t.

Philosopho teste, bona sic operatio non dat
Unica virtutem, sed plures. Sis vigil ergo,
Semper agendo bonum, dans mundi gaudia tergo.
Initiale bonum, virtus presumpta, meretur
Dici non virtus, proprie cum nil reputetur
Pro virtute nisi constans in agone probetur.
Ridet in adversis virtus, nec frangit honestum
Propositum tempus scelerosum sive molestum.
Perfice ceptum! qui bene finit victor habetur;
Exitus acta probat. Et scis, pro lege cavetur
Quod nichil est actum dum quid superest ad agendum.
Ergo perficias! Quamvis grave, suave ferendum
Est onus istud cui respondent premia summa.
Non ipsas penas, sed mercedes tibi somma,
Ne te ledat onus. Lacrimis qui seminat, ille

3115 *Non ipsas*, ms. *Non est ipsas*.

Pour ses lermes et pour ses troubles.
Mieulx vault pour une seule lerme
Avoir ris et joye sans terme
Qu'en risée tant demourer
Qu'il en conviengne après plourer.
Cil n'est pas digne d'avoir aise
Qui ne scet que c'est de mesaise,
Et qui ne puet souffrir fort une
Merveilleuse et dure fortune;
Qui ne puet souffrir chose amere,
Ja doulceur ne luy sera mere.
Souffrir dois en feu et en fer
Pour racheter t'ame d'enfer.
Car tous les sains ainsi vainquirent,
Qui bonne pacience quirent.
Pour allegier ta lesion,
Remembre de ceulx de Sion :
Quant en chetiveté alerent,
En lermes et en plours semerent;
Au retourner se confortoient
Des gerbes qu'il en rapportoient.
Ceulx qui semerent en tristesce
Recueillirent en grant leesce.
  Afin que par la forte luite
Qu'en mariage est introduite
L'omme se puist justifier
Et par preuve saintifier,
Aussi com l'or dedens la forge,
Qui est recuit quant on le forge,
J'ay les mariages tessus
Et fais, si com j'ay dit dessus,
Pour le mieulx, et ainsi l'enten je,
Qu'il soit dignes de grant louenge.
Se j'ay mis l'omme avec la femme,
Tu ne m'en dois donner le blasme.
Selon le temps et les saisons
En diroit on pluseurs raisons,
Qui en cest ditié sont teües
Et n'y sont point ramenteües.
Cest estat le souffrant couronne

1922 *A* la grant ioie *B* gloire et. — 1924 *C* conuient. — 1927 *ABD* fors *C* fort *M* for tune *F omet ce mot* (souffrir une). — 1929 *M* Quil. — 1930 *M* s. quiere. — 1931 *F* doy. — 1932 *F* rachater. — 1934 *AB* Par pacience que ils q. — 1938 *manque M*. — 1939 *B* se reconfortoient *CDMI* se conforterent. — 1940 *M* Et de g.; *C* herbes *F* jairbes; *B* emportoient *CDMI* rapporterent. — 1942 *CDI* recueilleront a g. (*M* recueillirent). — 1944 *F* entroduyte. — 1946 *F* sanctifier. — 1950 *CF* fait. — 1951 *M* Pour lonneur; *F omet* et; *B* le tiens je *C* le tien ge. — 1953 *M* je mis; *C* sa f. — 1954 *C* me d.; *M* les b. — 1955 *C* les t. — 1959 *B* Cel.

Gaudia percipiet in messis tempore mille
Pro sola lacrima. Post fletum letificari
Expedientius est quam post risum lacrimari.
Deliciis indignus erit mollique potiri
Fortuna qui dura pati vel amara recusat.
  Ut redimas animam, ferrum patiaris et ignes!
Sic sancti vicere; pati non ergo resignes.
Ibant et flebant mittentes semina; triplos
Gaudentes venient secum referendo maniplos.
  Ut vir conjugii per agones justificetur,
In fornace velut aurum, vel sanctificetur,
Sicut pretetigi, feci connubia summe.
Ergo, cum dignum reputetur conjugium, me
Non culpes! Quamvis alie plures rationes
Sint, istam causam, quia prevalet illa, corones!

En la fin de noble couronne,
Qui y puet avoir pacience.
S'un sage monstroit sa science,
Pour trop vile seroit tenue
S'il la crioit parmi la rue.
Aussi, qui tous exposeroit
Les tourmens, chascun doubteroit
A soy lier en mariage.
Bon est que le mire assouage
Du pacient la maladie,
Et qu'a celuy qui mal a die
Doulceur et bons enseignemens
En doulcissant ses oingnemens.
Aussi est il de moy, mon fils.
Comme bon mire je confis
Aux mariés mes medecines.
Beau fils, endure les espines
Du mariage et les pointures.
Se pour le present te sont dures,
Ne te laisse pas desconfire.
Car qui plus ara de martire
Plus noblement sera meris
Es sains cieulx, amés et cheris.

Et pour plus plainement entendre,
Je vueil a brief parler reprendre
Tes dis et ton objection,
Pour y donner solution.
Tu es de gros entendement,
Si t'en parleray grossement,
Si com l'en seult entre amis faire.
Je t'en mettrai bon exemplaire.

1968 *F* qua. — 1971 *M* d. a b. — 1972 *M* En adoucissant. — 1973 *M* mon doulx f. — 1975 *F* les m. — 1983 — *D* (f° 154 v°) *rubr.* Comment dieu a respondu a mahieu aux choses quil a deuant dictes. — 1985 *FI* obicion, *les autres* obiection. — 1989 *B* com en s. *M* la scent. — 1990 *C* bonne.

Assignare tamen hanc hactenus occului, cum f° 47 r°.
Non sit cuncta decens per totum pandere vicum.
Namsi conjugii cunctis tormenta paterent,
Uxores capere, nec mirum, quique timerent.
Infirmo medicus medicaminis asperitatem,
Ne timeat, penitus non prefert, sed bonitatem ;
Dulcia preponit, ut tutius accipiatur
Hinc medicina; bibit avide, si premoneatur.
Sic uxoratis ego conficio medicinas,
Ne timeant. Ergo, fili karissime, spinas
Conjugii patere, quia, vinclis morte solutis
Corporis, ista rosas parient spineta salutis.
Quanto martiria sunt conjugii graviora,
In celis bravia tanto sunt nobiliora.

Plenius ut pateat ad dicta solutio, raris
Verbis hic quondam simili grosso patiaris.
Grossus es; iccirco grosse nimis hec tibi dico,
Grosse quippe loqui consuevit amicus amico.

3141 *fili,* ms. *sibi.* — Après 3145 rubr. *Hic incipit deus respondere ad ea que sibi disposuit matheolulus.*

Qui coupe son doit il se blesce
Et sueffre douleur et destresce.
Mais a la foys, se bien t'en membre,
Convient il couper doit ou membre
Pour le mal qui s'y puet aherdre,
Ou tout le corps se pourroit perdre.
Mieulx vault mariage suïr
Qu'ame et corps ardoir et bruïr.
Si est bon de deux maulx eslire
Le meilleur et laissier le pire.
La croix et les clous et la lance,
Que je souffri en grant balance,
Me firent grant asperité.
Mais toutesvois, en verité,
Tout ce proufita et valut,
Car au monde donna salut;
Et moyennant mon propre fils
A tous humains ma paix refis.
Ainsi est il du mariage.
Car, se par tourment et grant rage
Se monstre plus amer que fiel,
En la fin est plus doulx que miel.
Le mariage est bon et fin
Et si content a bonne fin.
Se tu a droit y estudies,
Si est bien raison que tu dies,
Avecques les bons et les sains,
Que cils estas est bons et sains.
Car par luy et par sa moleste
Acquiert on la joye celeste.
Ceste mienne distinction
Soult encontre ta question
Et oste l'ombre de la doubte,
Se bien penses la raison toute.
Et se femme est male trouvée
Et pour son mesfait reprouvée,
Toutesvois, par son fol ouvrage
Ne puet despecier mariage,

1991 *B* cope *C* coppe *F* coupe. — 1992 *B* tristesse. — 1994 *M omet* il. — 1995 *B* sen *CDM* se. — 1997 *B* seruir *C* suir *F* fuir *M* suuir. — 2008 *B* la p. — 2013, 14 *intervertis dans AT*. — 2014 *F* contend *M* contendent; *AT* Se bien en regardes la fin. — 2015 *B* as d. sy e. — 2017, 18 *sont intervertis dans tous les mss.* — 2018 *F* Auec. — 2020 *BC* celestre. — 2023 *M* ta doubte. — 2024 *CDM* pense. — 2027 *F* Toutesuoies *M* Toutesfois. — 2028 *ACDF* depechier (despechier) *BM* despecier.

Si digitum scindas, in se nimis esse videtur
Durum. Sed prodest, ut corpus mundificetur.
Lancea cum clavis licet aspera cruxque fuerunt
In se, mellificant tamen, hinc quia convaluerunt
Omnes mundani, sicut sat tangitur ante,
Illis quem misi proprio nato mediante.
Sic et conjugia, licet aspera sint nimis in se,
Viso fine tamen sunt mellea. Nam legis ipse
Quod res a fine bona dicitur; ergo necesse
Est quod conjugia bona dicas taliter esse,
Cum bonus et sanctus sit finis conjugiorum,
Scilicet ut per ea querantur regna polorum.
Ecce tuum *quare* presens distinctio solvit,
Hanc bene si penses, umbram dubiique revolvit.
Vel dic quod, quamvis nequam mulier reprobetur,
Conjugium dici tamen ipso jure meretur

Que par droit ne soit bon tenu.
Pour saint doit estre soustenu;
Nuls homs ne doit dire autrement,
Car j'ordonnay cest sacrement.
Aussi sont sains les mariés,
Car ils sont vrais martiriés.
Si vueil que tout soit expressé,
Que le vray ne soit suppressé.
Et se tu mes exemple vain,
Qu'aussi comme un peu de levain
Corrompt de paste une grant masse,
Aussi bien male femme quasse
Mariage par voye oblique,
Quant elle est perverse et inique;
Des composans trait sa nature
Le compost qui rompt sa jointure,
Par quoy la faulte de la femme
Tout le mariage diffame;
Et aussi pourroies tu dire
Que bien peu d'aigre vin empire
De bon vin une plaine tonne;
Solution sur ce te donne :
La chose de son chief se fonde
Et convient qu'a son chief responde,
Et li mariés est le chief.
Si vueil respondre de rechief
A tous les poins dont tu argues
Et souldre par raisons agues.

Tres chier pere, il n'en est besoing,
De plus arguer n'ay je soing,
Car mes raisons sont mal fourmées
Et contre vous trop mal armées.
De repeter n'y a rien digne.
Mais je requier, pere benigne,
Que sur deux poins me faciés sage;
C'est du cloistre et du mariage,
Lequel doit estre plus cheri

2029 *B* Qui. — 2030 *C* Pour ce s.; *CDM* tenu. — 2032 *F* je ordonne. — 2034 *C* s. sains v. martirisiez. — 2035, 36 *manquent A*. — 2036 *F* voir. — 2037 *F* meis; *F* en vain. — 2044 *manque M; A* Du c. — 2045 *AB* Pour; *B* fente. — 2046 *A* Le m. t. d. — 2048 *AB* po de vin aigre; *M* aigue. — 2050 *F* Solution plaine *M* Sonlucion. — 2052 *F* que. — 2053 *tous les mss.* le mariage. — 2056 — *D* (fº 165 rº) *rubr.* Comment mahieu ne veult plus arguer. — 2057 *C* peres il nest *M* pere il nest. — 2058 *M* je nay. — 2063 *M* face. — 2065 *M* chiery.

Sanctum, simpliciter a me cum sit stabilitum
Hoc sacrum sanctum. Sanctum dicoque maritum; fº 47 vº.
Ut puta, cum vere martir sit, debet haberi
Certe pro sancto, ne sit suppressio veri.
Oppones : sicut totam corrumpere massam
Fermenti modicum consuevit, sic mala quassam
Yssa solet facere juncturam connubialem,
Corrumpendo fidem, sicut dicis, socialem;
Naturamque trahit a componentibus ipsis
Compositum; quare vitiat mulieris eclipsis
Conjugium; rursus, modicum corrumpit aceti
Vas magnum vini summa bonitate repleti.
Solvitur a capite sibi res; apicem capit ergo
A mare conjugium, cum sit caput. Ad tua pergo
Argumenta, volens ea solvere. — Kare pater mi,
Non opus est, quoniam lingua nituntur inermi;
Nec repeti digna certe sunt illa. Sed ultra

3181 *nituntur*, ms. *intuatur*.

Et après la mort plus meri.

Beau fils, par moy pourras congnoistre
Des maris et de ceulx du cloistre
Lesquels avront plus grans merites.
Les raisons t'en seront descrites.
Les mariés sont les greigneurs,
Et si seront plus grans seigneurs;
Sieges avront plus precieus
Que prestres ne religieus;
Car ils ont trop plus a souffrir,
Si leur doy plus grans dons offrir.
Mariés ont plus grans essoines
Et plus de meschief que les moynes.
S'un moyne ses heures me paye,
Il n'en sueffre pas trop grant playe,
N'il n'a pas trop grant pestilence
En faisant signes de silence;
Ses jeünes aussi aguisent
L'estomac plus qu'il ne luy nuisent.
Mais quant uns homs est mariés,
Tous les jours est injuriés,
Car sa douleur luy renouvelle
Sa femme, contre luy revelle;
Par force convient que il serve,
Pour elle soustenir s'esnerve,
Pour chaucement et pour vesture
Pour joyaulx et pour nourreture,
Pour enfans et pour la nourrice.
Certes, il n'y a nul si riche
Qui tous ses frais peüst paier.
Mais on le scet bien abaier

2068 *AMT* mariez.— 2069 *BD* grant.— 2076 *B* dois; *BT* haulz d. *A* hault don. — 2077 *C omet* grans; *F* essoignes. — 2078 *B* meschies. — 2079 *F* Se le m. mes h. me p.; *B* moiene; *AC* ne p.; *M* poie. — 2080 *M* Il nest t. g. — 2081 *manque D; C* Nul. — 2082 *ADF* signe. — 2083 *AB* luy a. — 2084 *ABT* quil ne luy n. *CDFM* p. que ny n. — 2089 *B* Pour f.; *B* quil la s. — 2090 *M* lui s. — 2091 *manque F.* — 2093 *manque ABT, qui remplacent ce vers en ajoutant après* 2094 Tant soit auers (*A* auoir) large ou chiche. — 2095 *F* ces f. puist. — 2096 *AT* le s. on *B* le peuet on.

Quero si superent meritis connubia claustra.

Queris, fili mi, meritis quid majus habetur,
An claustrum vel conjugium? Sed non dubitetur,
Quin sit conjugium majus, cum plus patiantur
Conjugio sponsi quam qui claustro monacantur.
Ecce, suas horas monachus michi si bene dicit,
Hoc non est illi multum grave, nec sua chy chit;
Sic nec consueta jejunia, que sibi prosunt
Jam plus quam noceant, quia sana nimis stomaco sunt.
Sed factus conjunx vir continue cruciatur,
Idque quod est hodie grave, cras gravius renovatur.
Enervat vir se pro conjuge pro puerisque,
Ut sustentet eos, quibus est servus quasi quisque.
Instat pro veste mulier, pro calceamento,
Pro peplis aliisque jocalibus ac alimento,
Pro se, pro pueris et pro nutrice sua, pro
Servis, pro pastu pecorum, latrat ut canis apro.

Après 3183 rubr. *Hic movet deus quandam questionem, quam statim solvit.*

Com les chiens après le sangler;
Chascun pense de l'estrangler.
Sans cause est souvent assaillis
Et par sa femme mal baillis;
La seigneurie veult avoir,
Et si veult les secrès sçavoir,
Plaire veult et parler premiere;
Qui pis vault, elle est coustumiere;
Que soit tort ou droit, la male ysse
Veult que son mari obeïsse,
Ou ses cheveulx le comparront
Si que les traces y parront.
S'il fault riens aux enfans petis,
Souvent est appelés chetifs
Et ot mainte parole amere
Par la nourrice et par la mere,
Qui de luy envaïr sont prestes;
Comme innocent sueffre molestes.
Certes, il n'est si grief martire,
Qui tout en diroit tire a tire,
Com des mariés, quoy qu'on die;
Car en grant exil est leur vie,
De grans tourmens estimulée.
Si doit estre pretitulee
La pacience et la souffrance
Des mariés par toute France.
Plus est crueuse leur bataille
Que de moynes ne de prestraille,
Et pour ce avront eulx plus de gloire
Des promesses de leur victoire;
Car je donne plus grans loyers
A ceulx qui sont bons soudoyers.
Tant com tu plus desserviras,
En plus hault degré t'en iras.

2097 *C* Comme; *C omet* apres; *C* sanglier. — 2101 *B* Sa. — 2104 *A* p. est; *B omet* vault.— 2105 *B* Qui *AF* Car *CD* Que; *CDM omettent* tort ou; *A* la mal lisse; *B* le mal isse. — 2106 *M omet* Veult que. — 2109 *F* Et si. — 2110 *C* chetilz. — 2112 *B* ou. — 2114 *B* ignorent. — 2116 *CDFM* en droit; *F* atire. — 2117 *M* Que d. m. *CF* com. — 2119 *F* Des; *B* plusieurs t.; *B* est sticulee *CD* est stimulee *F* t. estimulee *M* stumulee. — 2119, 20 *manquent AT*. — 2120 *B* particulee *CD* preticullee *FM* pretitulee. — 2122 *A* Est plus crueuse; *B* maris. — 2123 *A* Des mariez et l. b. — 2125 *CDM* ceulx *A omet* eulx. — 2126 *M* De p. — 2127 *C* loueyers. — 2128 *M* soudayers. — 2129 *M omet* tu. — 2129, 30 *manquent AT*.

Pro lignis utensilibusque domus nimis ausa f° 48 r°.
Invadit quam sepe virum, quamvis sine causa;
Ut secreta viri sciat instat, vult dominari,
Vult quod, quitquid agat placeat, vult primaque fari,
Vult, licet injustum sit, quod vir pareat illi,
Qui nisi paruerit, plangent ter mille capilli.
Si quid enim pueris desit, flent immoderate,
Pro quibus insonti patri pugnare parate
Reddunt insultum nutrix et mater eorum.
Sic et pro cunctis aliis. Quid plura? dolorum
Conjugium fons est in mundo, martiriorum
Martirium summum, locus aut status exiliorum.
Ergo conjugii patientia pretitulatur,
Cum plus quam monacus uxoratus patiatur.
Nam quanto pugna gravior, victoria tanto
Est preciosior, et tanto majora creanto
Premia post litis tempus donare maritis;
Quanto plus pateris, tanto magis inde mereris.

3200 ms. *utensibilibus*. — 3212 ms. *preticulatur*.

Si com les confesseurs soubmis
Plus bas que les martirs sont mis,
Les mariés sont plus idoines
A seoir par dessus les moynes.
J'ay bonne raison qui me fonde;
Car du commencement du monde
Par moy sont mariages fais,
Atout la charge, atout le fais.
J'ay les mariages fondus,
Mais les moynes n'ay pas tondus,
Ne religion ne fis oncques.
Si puis assés conclure doncques
Les mariés plus glorieus
Que moynes ne religieus.
En mariage a grant mistere.
Je n'eüsse ma doulce mere
Avec Joseph accompaignie,
Pour la garder par compaignie,
Combien qu'il fust de grant aage,
Se ne sceüsse mariage
De plus noble condicion
Que ne soit la religion.
Or en pues oïr l'encloüre :
Compte bien et si t'asseüre
Que mariage est primerain
Et des estas le souverain.
Si ne vueil des femmes mesdire
Encontre verité, mais dire
Que la bonne et la vertueuse
Plus que nul or est precieuse.
Et qui bonne la voulra querre,
C'est oiseau cler semé en terre,
Si com le sage le recite.
Leur nature a mal les excite.
S'aucune en y a qui bien face,
Ce li vient d'especial grace.

2131 *M* sont mis. — 2132 *CDFM* les maries. — 2138 *B* et t.; *BCD* a tous les faiz *AFM* atout le fais. — 2140 *B* nay pas les m. — 2141 *CDFM* fis je. — 2143 *B* mariages. — 2144 *M* ne les r. — 2145 *ABCDMT* misere, *F seul* mistere. — 2146 *B* Se je; *F* neusse pas. — 2147 *B* josept; *F* acompaignee. — 2148 *CF* le g. — 2153 *M* pourroit len conclurre *B* encloeure *CF* encleure. — 2155 *B* premerain. — 2162 *M* Cest un o. — 2164 *C* excide. — 2165 *B* y en y a. — 2166 *C* Se luy.

Ut confessores, quoniam subsunt, loca prebent
Martiribus, monachi sic vobis cedere debent.
Nunquid ab initio fiunt connubia mundi?
Sed non religio. Monachos non ipse totundi,
Conjugium sed ego feci. Concluditur ergo
Conjunx expresse monacho sat dignior esse.
Ecce meam Joseph genitricem non sociassem
Conjugio, claustrum si nobilius reputassem
Esse. Statumque tuum laudes et sis bene tutus,
Quod status est iste sanctus primoque statutus.
Sed mala ne videar tibi dicere de muliere,
Dico, quod bona fit omni preciosior ere.
Hec avis in terris reperitur raro, perito
Testificante tibi. Fili karissime, scito,
Quod bona si fuerit, tunc gratia fit specialis
Illi, cum non sit nisi per miracula talis.

3226 *statumque tuum*, ms. *satumque cuum.*

Si tost que femme fu fournée
Elle fu contre moy armée;
Tollir me voult ma region
Des cieulx par sa sedition.

Chier fils, pour ton bien t'admonneste
Que tu faces, a ma requeste,
Vers les prelas obeïssance.
Enten et ayes congnoissance
A eulx honorer sans tarder;
Il sont pour mes berbis garder.
Je te di des bons seulement;
Se tu en as dit folement
Cy dessus ce qui t'a pleü,
Chascuns est mis et esleü
Pour mon peuple en foy soustenir
Et gouverner et maintenir.
Il sont du monde la lumière,
Qui donne clarté sans fumiere.
Il apaisent guerre et discorde
Et nourrissent paix et concorde.
Se le pape et le bon college
En terre ne tenoient siege,
L'ennemi par sa tricherie
Envaïroit ma bergerie
Et mes berbis estrangleroit
Ou hors du fouc les chaceroit.
Se les prelas sont honerés,
Il sont chargiés et onerés.
Pour ce des honneurs je les charge
Que proufit viengne de leur charge
Et qu'honneur soit guerredonnée;
Pour la charge est l'honneur donnée.
Pour ce sont mis a honneur haulte.

2169, 70 *manquent M.* — 2170 — *D* (f° 158 r°) *rubr.* Comment dieu parle des prelas pour corriger maistre mahieu. — 2175 *C* ceulx. — 2179 *B* deuant. — 2180 *B* mieulx. — 2184 *CDI* soubs (*M* sans). — 2190 *A* Emmeneroit *B* En menrioit *C* Enuyeroit *DFM* Enuayroit. — 2192 *B* fors; *C* champ. — 2193-98 *manquent A.* — 2194 *M* honnores. — 2195 *CDF* Et portent des hommes la charge. — 2198 *C* Par; *B* est honneur; *M* lamour.

Nam celi voluit auferre michi regionem,
Quam cito facta fuit, mulier per seditionem. f° 48 v°.

Prelati nostro cum preponantur ovili
In terris, ipsis pare, karissime fili,
Defer et intende, fili, loquor in bene gestis,
Et de prelatis etiam dumtaxat honestis.
Hos, inquam, sequere; quitquid michi dixeris ante,
Sustentant populum, Scriptura testificante;
Sunt mundi speculum, regimen, subventio tota,
Sunt lux in tenebris, qui sedant jurgia mota
In mundo pacemque serunt. Nisi papa sedile
In terris reliquique tenerent, hostis ovile
Intraret nostrum petulanter ovesque voraret,
Et sic a patria proprius grex depatriaret.
Ut prosint, presunt prelati; dantur honores
Qui sibi sunt onera, frustra non distribuo res;
Propter onus donatur honor; si pretitulentur

3234 *Nam*, ms. *Num.* — Après 3235 rubr. *hic loquitur deus de prelatis ut corrigat verba matheoli supradicta.*

Mais quant on treuve en eulx deffaulte
Et qu'orgueil a foleur les maine,
Il sont punis de plus grief paine
Et de plus aspre et de plus dure
Que le peuple qu'il ont en cure.
Par maintes foys est advenu
Qu'un mauvais est en hault venu.
Mais quant plus monte en grant haultesce,
Au descendre tant plus se blesce;
De plus haut chiet plus roidement
Et trebuche parfondement.
Qui chiet de plus bas mains se grieve;
Le plus hault a paine plus grieve.
Aussi la paine des greigneurs
Est plus grieve que des meneurs;
Un evesque plus pecheroit
Que le simple clerc ne feroit;
L'abbes mesfait plus que le moyne;
Quant il peche il a plus d'essoine.
Aussi un tribon ou un conte,
S'il mesfait, acquiert plus de honte
Et dessert estre plus puni
Qu'un bas homme du peuple uni.

Fils, tu veuls savoir la maniere,
Se m'amour est double ou entiere,
Et combien j'aim, ou mains ou plus,
Et sur la quantité conclus.
Je respon a ta question :
M'amour et ma dilection
Est si tres grant et si certaine
Que sens de creature humaine
Ne pourroit au nombrer souffire,
Ne cuer penser ne bouche dire.
Chier fils, j'aim tant et telement
Que je monstray bien quelement,

2201 *CDM* Orgueil; *C* ou f.; *F omet* qu. — 2207 *AB* tant. — 2209 *M* rondement. — 2211, 12 *manquent AT*. — 2216 *M* Que un. — 2217 *A* mesprend. — 2218 *M omet* il; *C* de paine. — 2219 *AB* roy. — 2220 *M* a pl. g.; *CDMF* plus grant. — 2221 *M* Et si d. *AB* plus estre; *CI* et est plus *F* d. a e. — 2222 — *D* (fº 159 vº) *rubr.* Comment dieu parle de son amour pour satisfaire a maistre mahieu. — 2223 *A* se v, — 2226 *F* sus. — 2229 *C* si grant. — 2230 *C* ses creatures. — 2231 *B* a n. *C* ou nombre. — 2233 *B* jay. — 2234 *F* jay moustray.

Ipsi, tale decus oneris ratione merentur.
Sed si delinquunt, pena multo graviori
Quam sua plebs insons feriuntur et asperiori.
Injusti plerunque tamen tolluntur in altum,
Ut lapsu graviore ruant de culmine, saltum
Dum faciunt; quanto gradus exstitit altior unde
Descendunt, tantoque ruunt magis inde profunde
Ac plus leduntur; culpam status auget eorum.
Cum sit enim gravior majorum culpa minorum,
Plus peccat presul quam simplex clericus unus,
Plus abbas monacho, plus ipsa plebe tribunus.

Qualiter et quantum quemvis amo scire laboras,
An magis atque minus, an semper sive per horas.
Quantus amor meus est nequit humano documento

Après 3261 rubr. *Hic loquitur deus de amore ut satisfaciat matheolulo.*

Quant je soullri mort aspre et dure,
Reprouches, tourmens et laidure,
Pour mes berbis de mort garder.
Pour ce doit chascun regarder
Que j'aim d'une amour pardurable,
Simple, loial, ferme et estable.
Nul amour a moy n'a pareil;
A chascun l'offre et appareil
De mon gré, quoy que chascun face,
Et cil qui m'aime acquiert ma grace.
Mais pecheeur n'a de moy cure.
Qui fait mal, il veult chose obscure,
Aussi com cil qui quiert tenebres
Et repostailles et latebres,
Et het lumiere et chose clere,
Si que noir et obscur appere,
Et est haïs et diffamés.
Drois est que cil soit mieulx amés
Qui dons de lumiere dessert
Et qui par bonne amour me sert.
Le juste est cler et reluisant,
Son fait est bon et deduisant;
Mais le mauvais est obscurcy
Par pechié noir, et endurcy.
Qui bien fait il veult qu'on le voye;
Vraye lumiere le convoye
Et le tient en prosperité,
Et veult justice et equité;
Et je suy justes et seray;
Pour ce de m'amour ameray
Les justes et leur sauvement,
Ausquels suy tenus seulement.
Mais de ton dit bien me recorde
Que pitié et misericorde
Me doivent mouvoir et induire
Pour les pecheeurs raconduire
Et au propre fouc ramener,
Quant pour eulx me laissay pener

2240 *M* l. et fauorable. — 2241 *F* na a m. p.; *C* nest a la moy p.; *B* nappareil. — 2242 *B* lappareil. — 2246 *M* il fait. — 2247-59 *manquent AT.* — 2247 *B* cil *C* cilz *F* cils. — 2248 *F* repostaibles. — 2249, 50 *intervertis dans M.* — 2249 *M* Sil. — 2250 *B* Et. — 2258 *B* adurcy. — 2261, 62 *manquent AT.* — 2269 *B* conduyre. — 2271 *M* p. seul.

Describi. Quantus sum, quanto predicamento,
Tantus amor, quando mortis suspiria dire,
Ne morerentur oves, volui moriendo subire.
Quantus sit, totus tamen in se cuique paratur, fo 49 ro.
Ac offert ultro se semper, quitquid agatur.
Non immutat eum peccator devius ipse,
Simplex et stabilis cum sit; nam permanet in se.
Sicut qui querit tenebras a luce recedit,
Lux tamen, ens stabilis, radios ut primitus edit,
Sic in proposito tamen equius est ut ametur
Justus plus reprobo, quia lucis dona meretur
Justus, lucis opus faciens, reprobus tenebrarum.
Qui sequitur lucem lux ipsum reddere clarum
Debet; sic etiam tenebre reddunt tenebrosum.
  Porro justitia, quia vere justus ego sum,
Nititur, assumpta secum ratione, probare
Quod justus justos tenear duntaxat amare.
  Sed michi concludit miseratio cum pietate
Quod peccatores tenear cum sedulitate

3265 *quanto,* ms. *quanti.* — 3266 ms. *Quantus amor quantus.*

Et en la croix les rachetay
Et de misere les getay;
Et bien affiert, comment qu'il aille,
Que ma redemption leur vaille.
Car fontaine de pieté
Suy, si est ma proprieté
D'avoir mercy des exillés,
Qui par l'ennemy sont pillés.
Je di que je tens mon giron
Pour recevoir tout environ
Tous ceulx qui veulent repairier
Au droit fouc et aler arier.
S'en ay fait maintes attendues;
J'ay la bouche et les mains tendues
Pour les remettre en mon hommage
Et pour eschever leur dommage.
Je les aim tous; s'a eulx ne tient
Et leur fol cuer ne les retient,
Par moy sont tousjours assenés.
Mes fils, di je, venés! venés!
Tandis que temps avés et heure;
Grant peril gist en la demeure.
S'en leurs maulx se veulent tenir
Et n'ont cure de revenir
A moy, qui leur salut amoye,
C'est leur coulpe, non pas la moye.
Il sont cause de leur ruïne
Et n'ont cure de medecine;
Si ne les doy amis clamer
Puis qu'il ne me veulent amer.

Et se tu te veuls entremettre
De monstrer par bouche ou par lettre
Que tout homme devant ma face
Doit estre sauvés, quoy qu'il face,
Garde qu'erreur ne te deçoive.
Droit veult que mauvais s'aperçoive
Que il soit cause de sa perte.

2273 *M* rachay. — 2274 *B* Quant. — 2275, 76 *manquent AT*. — 2277 *FM* pitie. — 2284 *A* l. faut; *tous les mss.* a leur, *D seul* aler; *M omet* a *devant* leur; *A* airier *B* aisier *CMT* arier *D* aler amer *F* aprier. — 2285 *B* Jeu; *C* entendues. — 2287 *M* retraire. — 2292 *B* Mon. — 2302 *ABT* mont cure damer. — *D* (f° 161 r°) Comment dieu parle de franche voulente — 2303 *M* et p. l.

Ad proprium revocare gregem, quos ipse redemi
In cruce suspensus, qua mortem morte peremi.
Cum michi sit proprium misereri, qui pietatis
Fons et origo sum, gremium qui tendo paratis
Ad reditum, manibus extensis me paro semper
Omnes suscipere, cujus relevantur opem per,
Ni steterit per eos, cor habendo per omnia mite.
Ipsos quottidie voco, clamo : « venite! venite
« Ad me, filioli kari, dum tempus habetis! »
Ergo, nisi veniant, monitis factis sibi spretis,
Dico quod in culpa sunt causa sueque ruine,
Non ego, qui volui conferre bonum medicine.

Fili, cum satagas monstrare quod omnis homo sit,
Quidquid agat, salvus, ne te seducere possit

Après 3295 rubr. *hic loquitur deus de libero arbitrio ut amoveat errorem matheoluli et satisfaciat eidem.*

Veoir en pues raison aperte.
J'ay donné raison et courage
A chascun par franc arbitrage
Si que il puist bien et mal faire,
Combien que soyent doy contraire.
Car se l'omme tel don eüst
Que de soy pechier ne peüst,
Point de remuneracion
Oultre sa confirmacion
Ne peüst ou deüst avoir.
Si doit chascun homme sçavoir
Qu'a bien et a mal a poissance,
Afin qu'il ait la congnoissance
Qu'il accroisse par ses merites.
Dont, par les raisons icy dites,
Selonc sa vie acquiert victoire;
Sa vie luy est meritoire.
Car, puis que par moy fu fais hom,
J'y mis franc arbitre et raison,
Afin que, quant il se desvoye,
Que raison le remette a voye
Et que la char souef nourrie
N'ait sur l'esperit seigneurie;
Mais se la char est mal temptée,
Que chose ne soit attemptée
Dont homs doye doubter sentence,
Homs erre qui me fait offense
Et hors de m'amour se desjoint.
Combien que mon cuer adès joint
Pour sauver tous ceulx qui me servent,
Voire selon ce qu'il desservent
Chascun son faissel portera,
Le plus chargié plus pesera.
S'ainsi n'estoit, je mesferoye,
Pour injuste tenus seroye.
Mais aux bons vient continuele
Vie et joye perpetuele,
Et aux mauvais mort tourmentable,

2310 *F* Raison en p. v.— 2313 *C* ou b. ou m. *F* quil p. et b. et m.— 2314 *AB* Qui sont lun a lautre c. — 2319 *AB* ou d. *CDM* ne ne d. *F* ne d.— 2320 *B* Ce. — 2321 *C* Qui a b. et m.; *F* et a p. — 2323 *M* lacroisse; *B omet* ses. — 2324 *M* ainsi d. — 2327 *F* qua. — 2330 *AB* Raison le puist remettre; *C* en v. — 2335 *M* d. oir. — 2336 *F* meffait. — 2338 *A* mamour; *BD* adez j. *AC* a desjoint *F* ades j. *M* a de j. — 2339 *F* scauoir. — 2343 *BC* je mesferoye *DF* je me m. — 2345 *à* 48 *manquent AT*. — 2346 *M* Joye et vie.

Error, cum reprobi digni sunt perditione,
Scito, quod arbitrium prefixi cum ratione
Cuilibet, ut possit patrare bonum reprobumque.
Hac de causa fit homo quisque potens ad utrumque,
Ut crescat meritis. Peccare nisi potuisset, f° 49 v°.
Nil ultra donum confirmatus meruisset.
Et sic, ut fieret hominis meritoria vita,
Arbitrium ratioque fuerunt hec stabilita.
Sic igitur ratio quando, debens dominari,
Servo succumbit et cepit ei famulari,
Errat homo, cujus contractus labe reatus
Mox a me disjungit eum. Licet ipse paratus
Sim salvare, tamen prout unusquisque meretur
Secum portabit; nisi sic esset, sequeretur,
Scilicet, injustum me dici posse. Paratur
Jugis vita bonis, scelerum mors perpetuatur.

Dure, orrible et espoentable.
Et combien que tous sauver vueille,
Drois est que le mauvais se dueille,
Car les mauvais tous se condempnent
Qui me despisent et contempnent.
C'est leur coulpe, c'est leur deffault;
Certes, en moy point ne deffault.
Car, quant je les voy deceüs
Et que par pechié sont cheüs,
Je met au relever grant paine;
Joyeus suy quant je les ramaine,
Point ne me plaist leur mescheance.
Mais se j'ay vouloir et puissance
De tous sauver com debonnaire,
Nyent mains je ne le doy faire,
Pour ce que j'use de justice.
Juste suy et si hé tout vice;
Et justice requiert deux choses.
Les textes dient et les gloses
Que ceulx suy a sauver tenus
Qui par bien sont a moy venus
Et qui desservent sauvement.
Je n'y suy tenus autrement,
Si com tesmoingne l'Escripture
Des fais d'umaine creature :
Par leurs fais mourront ou vivront,
Car leurs euvres les ensivront.
Ainsi a sauvement iront
Tous ceulx qui le desserviront.
Mais ma grant debonnairetés,
Ma clemence et ma pietés
A tant pardonner s'entremet
Que les debtes quitte et remet
Plus qu'homme pechier ne pourroit.
Toutesvois, qui pechier voulroit
En espoir de remission,
De plus grieve punicion
Seroit tourmentés par despit
Es prisons d'enfer, sans respit.
Aussi, au vray considerer

3248 *C* espouteable. — 2351, 52 *manquent AT.* — 2356 *C* ceus *D* ceuz *F* eus. — 2360 *M* se je v. — 2362 *BCM* Neant. — 2359-79 *manquent A.* — 2366 *M* tieustes. — 2367 *M* a s. suy t. — 2372 *B* Les f. — 2373 *F* et v. — 2378 *BM* pite *C* pitiez *F* pietes. — 2379 *M* sentremettent. — 2381 *C* pechez. — 2385 *B* et d.

Cum cunctos salvare velim, cur nequiter ipsi
Damnant se reprobi me spreto? sunt in eclipsi
Certe salvandi se, non ego, qui revocare
Post lapsum nitor ipsos et repatriare.
Sed quamvis salvare velim vos, id quoque possim,
Non tamen hoc facio semper, cum justus ego sim.
Ipsam justiciam sic hec duo concomitantur
Qua salvo cunctos ego, dum tamen hoc mereantur.
Regula nostra docet : omnes sua facta sequentur;
Ex qua concludo salvos quicunque merentur.
Est mea tanta tamen pietas, que debita quittat,
Quod plus quam possit quisquam peccare remittat;
Punitur gravius tamen is qui sub venie spe
Peccat; eum comedent inferni carcere vispe.
Nemo tamen diffidat ob hoc, si sit maculatus;

3314 *velim*, ms. *possim*, — 3316 *salvandi*, ms. *solvandi*.

Ne se doit nul desesperer,
S'il est souillés ou entechiés
Et chargiés de pluseurs pechiés.
Mais qu'il s'en vueille repentir,
Je suy tousjours prest, sans mentir,
De relever et recevoir.
A luy tient, j'en fay mon devoir.
Prest suy qu'au besoing le sequeure;
S'il n'est sauvés, en luy demeure,
Non pas en moy, en verité,
Si com j'ay dessus recité.

« Or te pri je, tres puissant pere,
Pour cesser toute la matere
Des questions qu'a toy faison,
Di pourquoy, par quelle raison,
Pour le pechié d'Adam punie
Est sa sequelle et sa lignie.
S'il y a mesfait ou meschief,
Il doit tousjours suïr le chief,
Par droit non obstant us quelconques.
Si puet on bien arguer doncques
Que la lignie d'Adam née
N'est pas par son mesfait dampnée.
Car par droit et selon justice
Cil qui a fait le malefice
Doit souffrir la punicion.
Cil qui a fait la lesion
Doit emporter toute la paine
Du delit par sa coulpe plaine.
Aussi cil qui rien ne mesfait
Ne doit pas pour autruy mesfait
Encourir paine ne sentence,
Puis qu'on le treuve en innocence.
Autruy pechié ne luy doit nuire;
Comparer ne le doit ne luire.
Chascun doit soustenir sa charge
Selon sa coulpe estroite ou large.

2389 *M* Sil s. et ent.; *B* foules *C* soulliez *F* soulles; *F* et e. — 2391 *B omet* quil. — 2393 *A* A r. *B* Du r.; *F* de r. — 2394 *CDFM* je. — 2396 *M* Si. — 2398 *BCDFM* Si com jay cy d. r.; *A seul n'a pas* cy. — *D* (f° 163 r°) *rubr.* Comment il demande pourquoy toute la lignie dadam est pugnie. — 2401 *B* Les q.; *B* faisons. — 2402 *A* ne pour quel; *B* quelles raisons. — 2404 *M* Fu toute lumaine l. — 2406 *C* Il y d. t. sur le c. *M* Il d. t. cheoir sui le c. — 2410 *M* pour. — 2417 *M* Aussi com cil. — 2418 *M* autry. — 2420 *M* Pourquoy len t.; *CF* com; *B* ignorance *CF* ignocence *DM* ygnocence. — 2421-24 *manquent AT.* — 2422 *manque M; ABC* lui d. *DF* le d.; *CD* d. soustenir ne l.

Peniteat, semper ego sum relevare paratus;
Si non salvetur, sibi quilibet imputet ipsi;
Non per me stat, sed per eum, sicut tibi scripsi.

Ut mea tota cadat contra te mota querela,
Dic, cur propter Ade culpam sua tota sequela
Punitur ? Cum noxa caput de jure sequatur,
Arguitur quod non Ade genus inficiatur
Ejus delicto; rursus, sua culpa tenere f° 50 r°.
Actores debet, alii nullique nocere,
Sicut jura volunt. Res (?) certe damnificari,
Si careat culpa, non debet sive notari;

Après 3330 rubr. *hic querit matheolulus deo quare propter culpam Ade tota eius posteritas punitur. Et arguit quod propter eius culpam puniri non debeat.*

Se les peres veulent mesprendre,
Leur mesfait ne doit pas descendre
Sur les fils, ce dit l'Escripture;
Si semble estre contre droiture
Que la lignie soit dampnable
Du fait dont elle est non coulpable.

Mon fils, vecy solucion;
Je t'en feray discucion
Si com l'Escripture tesmoingne :
Puis qu'il y a en la besoingne
Crime de lese majesté,
Si com en ce cas a esté,
Toute la lignie compere
Et se deult du mesfait du pere.
On le tient ainsi par coustume
Qu'en douleurs et en amertume
A tousjours en est reprouvée.
La coulpe d'Adam est trouvée
De tel crime et de tel outrage
Qu'il confisca son heritage
Pour ses enfans exhereder;
Si n'y deüssent succeder.
Toute sa sette fu honnie
Par son pechié de gloutonnie.
Bien doivent douloir la morsure
Pour qui j'enduray la mort sure
En la croix, a plaies ouvertes.
Pour tant et pour autres dessertes
Doit souffrir toute sa sequele
Tourment, paine et doleur mortele.
Si ont besoing de medecine,
Et ma grace leur est encline
Et favorable au recevoir.
Je suy vray mire, au dire voir,
Car je sçay et puis tous curer
Et suy tout prest de procurer
Leur salut, s'a eulx ne tenoit
Et mauvaistié ne les tenoit.
Pourquoy doncques a moy ne viennent
Les pecheeurs? Pourquoy se tiennent
En leur erreur par negligence,
Quant de santé ont indigence?
S'a moy ne veulent retourner,
En enfer iront sejourner;
Dedens la flamme sans estaindre

2126 *ABT* si ne doit d. — 2127 *A* le f. *B* leurs *C* leur. — 2130 *AT* el nest pas. — *D* (fº 163 vº) *rubr.* Comment dieu respont a la demande mahieu. — 2132 *CDFM* te f.; *M* distinction. — 2139 *M omet* ainsi. — 2142 *F* fu t.; *M* La c. en est t. — 2144 *F* confist a son. — 2146 *A* Se ilz d.; *M* deusses. — 2148 *ABT* le p. — 2149 *F* hair. — 2151 *B* eu p. *C* ou p. *F* o p. — 2452 *AT ont ici vs.* 2454 *qui manque plus loin.* — 2455 *F* est b. — 2457 *DM* a r. — 2457 *à* 61 *manquent AT.* — 2459 *M* tout c. — 2469 *à* 80 *manquent AT.* — 2469 *B* flamble *M* flambe.

Nec patris in pueros fas est descendere noxam,
Ut Scriptura refert. Cur Ade stirps luit ipsam?
Solvo, fili mi : sicut lex testificatur,
Ob crimen lese majestatis reprobatur
Tota sequela patris; punitur, et inde dolere
Consuevit. Quod crimen Adam fecit, quia vere
Propter Ade culpam mortis diros cruciatus
In cruce sustinui; tantus fuit ipse reatus.
Ergo pati debet ipsius tota sequela.
His aliisque modis languens eget ipsa medela.
Sum verus medicus, quoniam sanare potens sum
Et scio quoscunque; semper quoque deditus en sum
Ut sanem, nisi stet per eos. Cur ergo reverti
Ad me peccantes nolunt, medicamine certi

3341 *Solvo,* ms. *Solus.* Rubr. à la marge *solutio dei ad predicta.*

Leurs mauvaistiés leur feray plaindre.
Et pour en estre mieulx vengiés,
Il seront de serpens mangiés,
De vermines et de couleuvres,
Pour paine de leurs males euvres.
A tousjours seront mal menés,
Tourmentés et enchayennés,
En tenebres a grant mesaise;
Par dedens une grant fournaise
Les deables regarderont
Les chetifs qui lec arderont;
En punaisie et en ordure
Souffreront chaleur et froidure,
Faim et soif pardurablement.
La crieront orriblement
Sans esperance de secours.
Jamais n'avront a moy recours;
Mors seront de mort immortele;
Il fait bon eschever mort tele.

Pere, respon a ma demande!
Pourquoy est la paine plus grande
Que n'est la coulpe momentelle?
Tu mes paine perpetuelle
Pour un delit qui petit dure;
Dont ta punition est dure;
Car le droit preuve le contraire
Et dit qu'ainsi ne se doit faire,
Et sur tele raison se fonde
Que la paine au mesfait responde

2470 *CF* Leur; *C* mauuaistie. — 2472 *F* des. — 2473 *F* des... des; *B* vermine. — 2476 *BC* enchaines *F* enchayennes *DM* enchaiennes. — 2477 *B* mesaise. — 2178 *B* Car d.; *CDM* ardant. — 2480 *B* illec *C* les *F* lec *DM* lors; *B* ardront. — 2482 *M* et ordure. — 2486 *M* secours. — 2487 *F* in mortelle. — 2488 — *D* (f° 164 v°) *rubr.* Comment il demande pourquoy la paine est plus grande que le delict. — 2489 *T* enten.

Si redeant? Si non, plangent Acherontis in igne,
Quorum corrodent serpentes corda maligne.
  Ut tibi vera loquar, sine tempore sunt ibi pene,
Vermes innumeri, tremor et dolor atque catene,
Cecantes tenebre, scelerum confusio, mestus
Demonis aspectus, torquentes, frigus et estus,
Ira famesque, sitis, fetores, continuata
Verbera, clamores, sine spe mors perpetuata;
Mors immortalis, que quottidie recidivat,
Non perit, ut pereat reus immortalis ibi. Vath!
Sic inconsumptum Titii semperque renascens
  Non perit, ut possit sepe perire, jecur.

  Ultra quero pater, cur jugis pena paratur
Pro momentali delicto? Jure probatur
Hoc non posse fore. Cum respondere necesse
Sit penam culpe, non debet longior esse.

3558, 59. Dans le ms. l'ordre des derniers hémistiches de ces vers est interverti (*t. f. e. e. D. a. s. c. m.*). — 3359 *et,* ms. *est.* — 3361 *perpetuata,* ms. *perpetua.* — 3364 *Sic,* ms. *Si;* ms. *in consumptum.* — 3365 *perire,* ms. *peripe.* — Après 3365 rubr. *Hic querit matheolulus deo quare pro momentali peccato ipse punit eternaliter et arguit quod non debeat punire sic.*

Par droite moderation,
Sans exceder punition;
Et quant autrement le feroyes,
Pour injustes tenus seroyes.

Fils, je te di que le coulpable
Souffrera paine pardurable;
Et sa damnation gist en ce
Qu'il n'a cure de penitence
N'a la mort point ne se repent;
Dont tele coulpe se despent
Que sans fin tourmentés sera
Ne son plour point ne cessera.
Las! le mauvais a tele teche,
Que, supposé que il ne peche,
Ou qu'il n'ait de pechier puissance,
Toutesvois persevere sans ce
Que sa voulenté en rien cesse;
Et ainsi le pechié le lesse,
Et ne veult laissier les pechiés
Desquels il demeure entechiés,
Mais tousjours y veult demourer;
Pour ce l'estuet sans fin plourer.
Le mauvais, ce dit l'Escripture,
Qui de soy amender n'a cure
Et com prevaricatour ment,
Doit souffrir eternel tourment.
Il fait offense irreparable
Contre moy, qui suy pardurable,
Et ne compte a moy un chardon.
Pour ce n'avra il ja pardon,
S'il n'est de ses mauls repentans
Et de cuer contrit lamentans.
Se non, et il n'y veult entendre,

2499 *B* Pour. — 2502 — *D* (f° 165 r°) *rubr*. Comment dieu lui respont. — 2505 *B* souffrant. — 2508 *manque C; ABT* sen d. — 2511 *C* les m.; *B* taiche *F* teiche. — 2512 *BC* pesche *F* peiche. — 2514 *ABCF* Toutesvoies *M* Toutesfoiz; *AT* en ce *BCDFM* sans ce. — 2515 *A* Sa voulonte a riens c.; *BCM* sa voulunte *F* sans voulente. — 2516 *A* lesleisse *F* le leisse *I* blesse. — 2523 *M* Et a son p. m. — 2524 *M* De s. — 2527 *F* na c; *BCDF* en moy. — 2528 *B omet* ce. — 2531 *B* Ce non *C* Sy nom *DM* Sy non *AF* Si non.

f° 50 v°. Si foret eterna, punires immoderate,
Et sic injustus esses, quod discrepat a te.
Solvo, fili mi: sine fine reus cruciatur,
Peccandi quia velle sibi sine fine jugatur.
Hic, inquam, moriens quia jam non penitet, in se
Culpam perpetuat quare flet jugiter ipse.
Ve reprobo! Quamvis desit quandoque facultas
Illi peccandi, remanet tamen ipsa voluntas.
Peccatum dimittit eum, non ipse reatum.
Semper vult; ideo feret eternum cruciatum;
Scriptura testante suo, quia prevaricatur
Eterno reprobus, eterno concruciatur.
En hic offendit eternum, me quia tergo
Dat, venie Dominum licet eternaliter. Ergo,
Si non peniteat, dum tempus habet, tibi vatis
Consulit hic metrum: nocuit differre paratis;

3372 Rubr. à la marge, *Hic respondet deus dicte questioni et suam solutionem duplici probat ratione.* — *Solvo,* ms. *Solus.* — 3374 *penitet,* ms. *renitet.*

Grant peril gist en trop attendre.
On dit : qui ne fait quant il puet,
Il ne fait mie quant il veult.
Cest dit puis je bien tesmoingnier.
Pecheeurs doivent ressoingnier;
Que pensent eulx, qu'il ne s'avisent
Et que leurs pechiés ne desprisent?
S'il se repentent et confessent
Et des pechiés faire se cessent,
Tandis qu'il en ont le loisir,
Je n'ay en rien si grant plaisir;
Je suy prest et appareillés
Que par moy soient conseillés
Et de les tousjours relever.
Je n'ay voulenté d'eulx grever.
S'il retournent vers moy arriere,
Tousjours leur feray lie chiere;
Par moy seront justifiés
Et avec moy saintifiés.
Pourquoy aiment eulx mieulx a estre
En chayennes ou en chevestre
Mis et estroit liés en fer
Et souffrir les tourmens d'enfer,
Dont jamais ne seront eschieus,
Que regner avec moy es cieulx
Sans fin, en joye et en leesce?
On voit que par leur folie est ce.
J'ay par raison grant tesmoingnage
Qu'il sont cause de leur dommage.

Quant j'oï Dieu ainsi respondre,
Auquel nul ne puet rien repondre,
Je luy dis lors moult humblement,
A voix bassete et soupplement :
« Je me ren, pere pardurable,
« Car ta parole est veritable.
« A toy me ren, tu as victoire.
« Si te pri, n'ayes plus memoire
« De mes pechiés ne de mes fais.
« Sire, pardonne mes mesfais.

2532 *ABT* a ; *B* tant. — 2533 *C* quil. — 2534 *C* quanque. — 2535 *à* 46 *manquent AT*. — 2536 *B* Tous pecheurs; *DMF* d. bien r. — 2537 *DM* Que ne perissent et sauisant; *B* ils *CF* p. eulx. — 2540 *B* de leurs p. *DM*. Et de p.; *B omet* se *C* ce c. *DM* ne c. — 2547 *B* Cils *C* Sy. — 2548 *F* liee. — *M* Et avecques. — 2551 *AT* ilz; *B omet* a. — 2553 *C* en enfer. — 2555 *à* 58 *manquent AT*. — 2558 *M omet* leur; *B* foleur; *C* esce. — 2560 *M* Qui. — *D* (f° 166 r°) *rubr*. Comment mahieu se rent conclus a dieu. — 2561 *A* espondre. — 2562 *manque M; AT* espondre *BCDF* respondre. — 2563 *CDFM omettent* luy. — 2564 *B* basse. — 2565 *B* reng *AC* rens *F* ren. — 2567 *A* si as. — 2570 *F* moy m. m.

Tolle moras ! Vere, qui non vult quando potest, is
Non poterit quando volet. Hinc ego sum tibi testis.
Quid peccatores ergo statui meditantur?
Peniteant, dum tempus habent, et confiteantur.
Ecce paratus eos ego sum semper relevare,
Ad me si redeant, et mecum sanctificare.
Cur malunt sine fine pati baratri cruciatus,
Frigus et ardores, tenebras, fletus, ululatus,
Quam mecum regnare polo sancti sine fine?
Causa sui damni sunt, causa sueque ruine.

Cui post hec dixi: « Conclusum me, Pater alme,
« Reddo tibi ; quia vera refers, jus est tibi palme.

Après 3395 rubr. *hic reddit se matheolulus conclusum ipsi deo.* — 3396 ms. *Qui.*

« Mercy, roy, mercy te requier,
« A toy plus arguer ne quier.
« Roy des roys, tes raisons sont vrayes,
« Des repentans cures les playes;
« Seigneur de ceulx qui seignourissent,
« Toutes choses te beneïssent:
« Du pecheeur ne veulx la mort;
« Mais quant a bien faire s'amort,
« Et tu vois sa conversion,
« Tu luy donnes remission,
« Soulas et des maulx alegence
« Ne tu n'as cure de vengence.
« A nulluy ton giron ne clos;
« Il n'est sourt, aveugle ne clos
« Que ne reçoives en ta grace,
« Puis qu'il vueille ensuïr ta trace.
« A toy, roy, de pitié fontaine,
« Suppli que de la mort soutaine
« Me deffen, et me tien en joye
« Si qu'en fin ta lumiere voye.
« Tu es ma santé et ma vie... »
Mais encor n'estoit pas fenie
De m'orison toute la clause,
Quant cil qui nul homme sans cause
Ne laisse sans reconforter,
Me prist ainsi a enhorter;

« Mon fils, enten a ma raison!
« Nous ystrons de ceste maison,
« Et avec moy tu t'en venras,
« Droit es cieulx le chemin tenras,
« Affin que ta douleur alliege;

2574 *AT* curez *DM* cures *BCF* cure. — 2575 *manque M.* — 2581 *M* de m. — 2583 *à* 86 *manquent AT;* 2583, 84 *intervertis dans C.* — 2583 *BC* nest cl.; *C* cloux. — 2584 *B* cloz *C* cloux *F* clops. — 2586 *M* veult; *B* suir. — 2588 *ABD* soudaine *C* soubtaine *F* soubdaine. — 2589 *mss.* deffens; *BM* tiens *C* tiengne *F* tien. — 2590 *M* Si que en la fin. — 2593 *M* De mon o. — 2596 *M* enherter. — *D* (fo 166 ro) *rubr.* Comment mahieu fut rauy es cieulx. — 2597 *A* moroison. — 2599 *B* Et auecques m. ten v.; *C* tu te; *DM omettent* tu.

« Ne reminiscaris servi delicta precor te.
« Peccavi, redeo; quia dicis vera, sequor te;
« Verus es et vera tua sunt examina vere.
« Rex, eterne Deus, miserere mei, miserere!
« Rex regum, dominans dominantum, cujus amicant
« Verbera, cum salvent, rex, cuncta tibi benedicant.
fo 51 ro. « Non peccantis mors [tibi,] sed conversio, vita,
« Non vindicta placet, quia corde petita
« Letaris, gremium nulli claudens redeunti.
« Rex, michi parce! tibi pietatis supplico fonti.
« Es mea vita, salus, spes, gloria luxque, medela,
« Subsidii portus; mea rex, tibi dirigo vela...»
Nondum finito sermone sequaciter inquit
Qui sibi parentem nunquam sine pure relinquit:

« Audi, fili mi! Nos hanc exibimus edem,
« Et mecum venies, quia monstrabo tibi sedem

3400 *examina,* ms. *ex anima.* — 3401 *miserere,* ms. *misere.* — 3402 *dominans,* ms. *dominus.* — 3403 *cum salvent,* ms. *consalvent,* — 3511 *Qui,* ms. *Quod.* — Après 3411 rubr. *Qualiter matheolulus fuit raptus in celis et que ibi vidit narrat vix* (l'*x* est surmonté de l'abréviation de *ur*) *posse.* — 3413 ms. *moustrabo.*

« Illec te monstreray le siege
« Dont je t'ay fait provision. »
Incontinent en vision
Fuy tantost portés et ravis
Lassus es cieulx ; ce m'est avis
Qu'homs morteus ne pourroit souffire
A declairier ne a descripre
La haute gloire souveraine,
De doulceur et de joye plaine,
Comment est grant et delitable
A ceulx a qui est heritable
Et qui y avront leur demeure.
Illec me fu monstré en l'eure
La clere et precieuse gemme,
Beneïte sur toute femme,
En qui Dieu prist humanité
Sans violer virginité.
C'est la fleur des fleurs, c'est la rose
Ou la deïté fu enclose
Dedens le ventre a la pucelle.
Vraye foy dit que ce fu celle
En laquelle deux noms s'accordent
Qui par contraire se discordent ;
Dont forment s'esbaïst nature
Comment la vierge nette et pure
Puist estre mere et vierge ensemble.
Raison ne scet que li en semble ;
Mais foy nous monstre par doctrine
Que tout fu par euvre divine ;
Car Dieu tout puissant y ouvra
Et nostre perte recouvra,
Quant il eslut sa vierge mere
Et envoya par grant mistere
Sa parole dedens son ventre.
Et tout aussi com la voix entre
En la maison a porte close,

2604 *C* Encontinent. — 2606 *D* se *F* si ; *AT* me fu viz. — 2607 *M* pouuoit ; *AT* descripre. — 2608 *AT* Na d. pourroit suffire ; *B* escripre. — 2609 *M* joye s. — 2610 *M* joyes. — 2613 *F omet* y. — 2615 *AT* chiere ; *C* pascience. — 2616 *CF* Benoiste. — 2623 *C* nous *D* riens ; *CDM* discordent. — 2627 *BCFM* Peust. — 2629 *M omet* monstre. — 2630 *M* pour ; *AT* raison. — 2634 *AT* saint m.

« Quam tibi providi. » Mox raptus sum super ethra
In celis. Sed ego que vidi per mea metra
Non narrare queo, quoniam perpendere tanta
Mens humana nequit. O, summi gloria quanta
Est ! O, quam dulcis ! quia delectabiliora
Cunctis deliciis aliis michi pandit in hora
Illa. Primo poli gemmam, quam pretitulavit,
In cujus ventris thalamo sibi summa paravit
Hospicium deitas cum virginitatis honore.
Concepit, peperit, genitrix et filia, more
Non observato nature, lite sepulta,
In qua concordant duo nomina que cathapulta
Secum certabant olim. Natura stupescit ;
Quomodo virgo manet genitrix, ars promere nescit ;
Non ratio, sed sola fides aperire meretur,
Cum Deus omnipotens divinitus hec operetur.

3420 Rubr. à la marge, avec un renvoi après *Illa : Qualiter ibi vidit beatam virginem mariam.* — *pretitulavit*, ms. *preticulavit*.

Sans mettre doubte en ceste glose,
Ainsi entra et fu fais hom
Dieux en la virginal maison,
Noble et digne par excellence,
Et en issi sans violence.
C'est l'estoile clere marine
Qui les pecheeurs enlumine
Et a port de salut les maine.
Elle est de toute vertu plaine.
Par sa bonté descendi Dieux;
Tant fu debonnaires et pieus
Que forme de serf daigna prendre
Pour ses amis de mort deffendre.
Ceste dame resplendissant,

2638 *C* chose. — 2643 *C* cl. et m. — 2644 *C* p. en enlumine. — 2647 *CDF* Pour. — 2648 *A* piteuz *C* preux. — 2651 *M* resplendissoit.

Hec est stella maris, vite via, porta salutis,
Regula justicie, pes claudis linguaque mutis,
Lux cecis, medicina reis, tutela beatis,
Proscriptis reditus, venie mater, pietatis
Limes, dejectis requies, pausatio fessis,
Spes in naufragio, summe provisiò messis,
Dextera virtutis, tutrix morum rediviva,
Ortus conclusus, fons consignatus, oliva
fo 51 vo. Fructificans, cedrus redolens, paradisus amenans,
Virgula pigmenti, nectar celeste propinans,
Nescia spineti florens rosa, mella sapore
Omnia precellens, solem deciesque nitore.
Hec est illa parens reparans cujus paritura
Celestis patrie redduntur pristina jura,
Languenti mundo redit etas aurea prima.
Hujus enim bonitate Deus descendit ad yma,
Filius ut fieret ejusdem, factus homoque
Factum salvaret hominem; processit utroque
Motu descensus, ut scilicet intitularet
Matris honore Dei dignam, lapsumque levaret
Repatrians hominem delicto depatriatum.
Hec est que prime matris delendo reatum
Abstersit maculas; matrem sua nata renasci
Fecit, et hujus ope cessit dissentio paci,
Qua mediante, Deo nos ipsa reconciliavit,
Qui nos bannitos seu proscriptos revocavit.
Ut rosa spineti compensat flore rigorem,
Cujus enim titulus spine largitur honorem,
Ut dulcore suo fructum radicis amare
Ramus adoptivus redimit, sic, exposita re,
Hec bonitate sua matris luit ista prioris

3430 *via*, ms. *vita*. — 3441 ms. *Onnia*. — 3447 *salvaret*, ms. *saluaris*.

Dont vraye lumiere est issant,
Emperris des cieulx couronnée,
Est des anges environnée
Et d'archanges par legions;
Trosnes et dominacions,
Princes, vertus et poëstés
Sont pour la servir aprestés,
Et cherubin et seraphin
Mettent tout leur penser a fin
De demener joye enterine
En louant des cieulx la roïne,
Les patriarches, les prophetes;
Par grant soulas et par grans festes
Du cuer l'un l'autre admonnestoit;
Et entr'eulx saint Jehan estoit,
Qui Dieu en Jourdan baptisa
Et grans dons prerogatis a.
Cil se deduisoit en leesce;
Combien que plus eüst jonesce,
Par dessus eulx estoit hauciés
Et honnorés et essauciés.
Il est tres grant et honnorable,
Et Dieu luy est moult favorable
Au ventre le saintifia,
Approuva et glorifia.
Après la vierge glorieuse,
Qui sur toutes est precieuse,
A Jehan a refuge court
Le senat de la haute court,
Pour leurs louenges allouer;
On ne les pourroit trop louer.

Et pour ce que derision
Ne sourde de ma vision,

2652 *BCDFM* la vraye (9 *syllabes*); *M* en issoit. — 2653 *B* exaussee. — 2654 *ABCT* Et *DFM* Est; *CF* angles.— 2655 *CF* archangles.— 2663 *AT* et p. *M* et l. p. — 2664 *AT* En menant s. et g. f.; *M* grans s. — 2667 *F* jordain babtisa. — 2669 *B* deduisent.— 2670 *A* neust; *F* e. en j.— 2671 *C* hurchies *DM* mercies.— 2673 *CDFM* grant *ABT* saint. — 2678 *F omet* est; *M* t. autres. — 2681 *AT* a louer. — 2682 *C* Et; *M* la p. — *D* (f° 16 v°) *rubr.* Comment il racompte des sains lordonnance qui lui fut monstree en paradis.

Crimina, fons expers limi thalamusque pudoris,
Que radiando polum super omnia sidera splendet;
Hujus ab imperio celestis curia pendet.
Circa quam vidi legiones undique stantes
Angelicas, matrem cum nato glorificantes
Cantibus assiduis, patriarchas atque prophetas,
Inter quos sanctus Baptista fuit, licet etas
Junior ejus sit, cui summum Christus honorem
Post matrem defert summum prestatque favorem,
Cum puer in matris utero sit sanctificatus;
Hunc etiam prefert celi sibi laude senatus.

Ut pro posse meo dominis ego cuncta reportem f° 52 r°.
In somno visa, dico quoque quanque cohortem
Sanctorum. Vidi qui dulci voce canebant

3464 rubr. à la marge, *Qualiter vidit legiones angelicas et cetus patriarcharum et specialiter beatum Johannem baptistam.*— Après 3171 rubr., *Qualiter vidit cetum beatorum apostolorum et euuangelistarum.* — 3473 *dico quoque*, ms. *dicoque.*

Et que Malebouche n'y morde,
Je vous racompterai par ordre
Des sains chascune compaignie
Si com lors me fu enseignie.
Des sains qui la gloire hantoient
Pluseurs en y ot qui chantoient
Alleluya d'une voix clere,
Louans Dieu et sa doulce mere,
En estat et en ordenance,
Chascun selon sa contenance.
Les apostres sont primerains
Et sur quatre estas souverains;
Car après sont evangelistes,
Figurés en draps et en listes
En la fourme de quatre bestes
Diverses de corps et de testes,
Qui les evangiles diterent
Et vray tesmoingnage en porterent,
Dont saint Jehan est le greigneur,
Cousin germain nostre Seigneur.
Qui en voulroit versifier,
Exposer et metrifier
Et ses louenges exprimer,
Il aroit assés a rimer.
Car toutes vertus et bonté
Des jonesce avoit seurmonté.
Dieu, qui l'amoit, li fu donneur
Tant de vertu et tant d'onneur
Que, qui Jhesum voulsist pourtraire,
Il luy resembloit de viaire
Et de stature et de beauté,
Et moult avoit de loyaulté.
Et Dieu a ce disciple la
Les secrès des cieulx revela,
A garder lui bailla sa mere,
Quant en croix souffri mort amere.
Et saint Pierre, qui les clés porte
Des sains cieulx et garde la porte,

2685 *M* Que m. b. ne me m. — 2697 *A* enpres. — 2698 *C* listres. — 2699, 2700 *intervertis dans C*. — 2701 *Cl* dicteront. — 2702 *C* en porteront *I* porteront. — 2706 *M* ne m. — 2707 *B* les. — 2708 *C* aront. — 2710 *M* De j.; *C* auoir — 2711 *CDM* fist. — 2712 *AT* De tant (*T* de) vertu; *A* et tant h. *BCDFM* Tant de vertus (*B* vertu) et tant donneur. — 2713 *C* Et qui de Jhesu *DM* Qui de Jhesum. — 2715 *M omet* Et. — 2717 *M* Et dist; *B* ad; *C* cest. — 2718 *C* releua.

Alleluia, Deum semper cum matre colebant
Ordine quique suo. Sic ordo quisque locatur :
Primus apostolicus, sicut recolo, dominatur,
Euuangelistis junctus; michi parcat in istis
Offensum metrum, quia nec mens nec metra cepta
Diffinire queunt nec metis sunt ea septa.
Quis consobrini Domini per metra Johannis
Laudes exprimeret, qui sub juvenilibus annis
Omnis virtutis miro prefulsit honore,
Consimilis Christo vultu formeque decore?
Hic est discipulus cui Christus propria celi
Edidit archana, cui pre cunctisque fideli
Commendasse suam matrem moriens perhibetur
In cruce. Petrus enim, qui claviger esse meretur
Regni celestis, fidei virtute nitescens,
Post gallum nunquam labens nunquamque tepescens,

Comme seigneur et capitaine
Les apostres conduit et maine;
En soy de nobles vertus a;
Et s'aucunes foys abusa,
Après le coq se repenti
N'oncques puis ne se desmenti,
Mais tres amerement ploura
Et en vraye foy demoura,
Et s'afferma par tele guise
Que Dieu fonda sur luy s'eglise
Fermement et sur bonne pierre;
Noble baron a en saint Pierre.
Avec luy saint Pol s'accompaigne.
Celle glorieuse compaigne
Du hault senat apostolique
Gouverne la foy catholique.
Les martirs de près les ensivent,
En joye et en leesce vivent:
Saint Estienne, plain de noblesce,
Est le premier par sa proesce.
Moult fait a louer sa maniere,
Car premier porta la baniere,
Et pour la vraye foy deffendre
Ne redoubta pas la mort prendre.
Et saint Lorens par ses merites,
Qui sont prouvées et escriptes,
Est bien pareil de seigneurie,
D'armes et de chevalerie,
Et porta armes reluisans
Sur les charbons de feu nuisans.
Saint Vincent, le bon champion,
Ne fu pas sur le champ pion,
Mais chevalier ferme et estable;
Des martirs est le connestable
Qui sont en gloire couronnés,
Pour leurs biens fais guerredonnés,
Et desquels la vie honnorée
Est en la Legende dorée,
Si com furent martiriés.
Avec eulx sont les mariés,
Adjoins et mis en leur cohorte,
Pareulx et de semblable sorte.
Après et par dessoubs l'estage
Des martirs et du mariage
Sont les confesseurs honnorables
Usans de joyes pardurables.

2723, 24 *manquent M.* — 2732 *mss., sauf F,* leglise. — 2733 *CDM* Forment. — 2739 *B* martires; *A* qui de p. les suiuent; *B* suyent. — 2743, 44 *interveitis dans AT.* — 2746 *C* refusa; *AT* aprendre. — 2749 *AT* Porta les. — 2750 *ABT* ardans. — *Dans tous les mss.* 2751, 52 *précèdent* 2749, 50. — 2758 *C* Par le bien fait; *F* bienfais *M* leurs bien (*omet* fais). — 2759 *BC* desquieulx *AF* desquels *M* desquielz. — 2760 *C omet* en. — 2763 *C* a l. c. — 2764 *AM* Pareilz *BC* Pareulx *F* Par euls. — 2765 *A* dessus.

Ecclesie petra fundans, Petrus inde vocatur,
Faustus in hoc cetu cum Paulo magnificatur.
Armati fidei virtute nitent aliique
Consortes, quorum probitas celebratur ubique.
Stephanus egregius prothomartir predominatur,
Ordine post istos residens. Quem concomitatur,
Par pugne meritis, Laurentius; arma relucens
Miles habet fidei Vincentius, agmina ducens
Hujus milicie pugilum. Quibus associati
Sunt uxorati. Sub eis post intitulati

3495 rubr. à la marge : *Qualiter vidit beatos martires.* — 3500 rubr. à la marge : *Hic incidentaliter audit quod laudabilior est status conjugatorum quam prelatorum vel religiosorum et hoc probat multis rationibus.*

La sont evesques et chanoynes,
Prelas, abbés, prieurs et moynes;
Et les vierges sont au derriere,
Qui vont chantant a lie chiere,
Louans la Vierge souveraine
De plus doulce voix que seraine.

Par la vision de mon songe,
S'il avoit effet sans mençonge,
Appert assés evidamment
Et est prouvé souffisamment
Que les paciens mariés
Sont assis et appariés
Avec les martirs honnorés
Lassus es hauls sieges dorés,
Ou ils ont joye sans mesure
En la gloire qui sans fin dure,
Plus sains et de plus grans merites
Qu'evesques, moynes ne hermites.
Car les mariés ont plus paines
En un jour qu'en quatre sepmaines
N'en sueffrent les religieus.
Mariage est litigieus
Et penible sur tout martire.
Pour ce les maris, a voir dire,
Ont pour leur grant affliction
Plus ample retribution.
Dieu voult aux hommes publier
Le croistre et le multiplier
En reprouvant sterilité;
Car bien affiert, en verité,
Joindre masle avecques femelle,
Pour faire lignie nouvelle,
Pour chasteaulx et cités remplir,
Pour le plaisir Dieu accomplir;
Qui ne feroit celle union,

2774 — *D* (f° 170 r°) *rubr.* Comment il loe mariaige sur toutes choses. — 2775 *B* Car. — 2776 *M* Si. — 2779 *ABT* tous les hommes m. *CDFM* pasciens (paciens). — 2781 *F* joie. — 2789 *BDM* Ne *ACFT* Nen. — 2791 *M* tous. — 2792 *F* religieux; *T* ce mariez. — 2793 *M* par. — 2801 *D* raemplir *F* emplir. — 2803 *M* Ce ne f.

Sunt confessores, ut prelati monachique.
Nec somnus noster finxisse videtur inique
Hec, cum multo plus meritorius atque beatus
Sit status hic noster quam presulis aut monachatus.
Una plus patior hora quam quinque diebus
Presul vel monachus; pre cunctis est speciebus
f° 52 v°. Martirii gravior afflictio conjugiorum,
Et juxta pugnam retributio fit meritorum.
Crescere nunne Deus homines et multiplicari
Jussit ab initio mundi? Steriles reprobari
Nunne solent? Scindi sine fructu planta meretur.
Ergo statum sterilem noster superare videtur.
Ut sibi consimilem generet vir more (?) creatus
Est, non ut signa cleri gerat aut monachatus.
Expedit atque decet urbes et castra repleri
Filiolis. Nisi se junxisset mas mulieri,
Nil modo religio, nil Petrus claviger esset;

3509 rubr. à la marge : *secunda ratio.* — 3513 id. *tertia ratio;* — *more,* pas clair dans le ms.; on croit lire *inare.*

Point ne seroit religion,
De saint Pierre ne souvendroit.
Si doit cesser en cest endroit
Le clergié qu'il n'y contredie.
Car, qui a droit y estudie,
Mariage fu fait jadis
Pour les sieges de paradis
Restablir et recompenser,
Que Lucifer par mal penser
Avoit fait guerpir et vuidier
Par orgueil et par fol cuidier ;
Dont il et toute sa sequele
Sont punis de paine eternelle.
En paradis fu ordenée
Du mariage l'assemblée.
Dieu fist sa mere marier
Et a Joseph apparier
Pour approuver les espousailles.
Les moynes, tondus aux cisailles,
Ne les convers ne fist il mie,
Ne les rendus en abbaïe.
Dont nostre estat est plus notable
Que le leur et plus honnorable,
Qui considere la racine
Et l'estoc de la droite orine.
Mariés precedent les vierges,
Qu'on sert de lampes et de cierges;
Combien que les vierges es temples
Aient honneur par bons exemples,
Neantmains en virginité
N'y a point de posterité.
Plus d'honneur gist es mariages;
Quant leurs enfans sont bons et sages
Et se gouvernent en proesce,

2807 *C* ne c.; *F* contredit. — 2813 *C* huider. — 2817 *F* fu de nee. — 2821 *CDM* esprouuer. — 2822 *B* tondis. — 2823, 24 *intervertis dans A*. — 2824 *B* labbaye — 2828 *AT* estat; *A* ligne *F* origine. — 2829 *C* procedent. — 2830 *ABT* Seruans *C* Comme sert *F* Con s. *D* Com sert. — 2831 *B* et t. — 2832 *B* Auront — 2833 *C* Neanmoins. — 2834 *CDFM* Na p. (7 *syllabes*); *C* prosperite. — 2835 *M* donneurs *C* aux. — 2837 *M* poeste.

Ergo clerus in his michi contradicere cesset!
  Presertim cum sit jus connubiale statutum
Ut sanctas sedes repleat genus inde fatutum (?),
Quas fastu surgens amisit secta prophana
Luciferi, quam mors vorat Orchi quottidiana.
  Conjugiique statum summum Deus esse probavit
Quando suam Joseph in eo matrem sociavit.
  Porro conjugium fecit Deus in paradiso,
Non monachum, sicut patet ejus stipite viso.
Ergo nobilior est connubialis origo
Claustrali, nec in his solum metam michi figo.
  Non habet heredem, nisi solum quod trabeatis
Nititur exemplis, decus ingens virginitatis.
O, sed miranter veneratur posteritate
Ipsum conjugium, si nitatur probitate.
O, quam gandebunt genitores quando videre
In celis poterunt pueros secum residere

3515 rubr. à la marge, *quarta r.* — 3519 ms. *conubiale.* — 3520 *fatutum,* la première syllabe n'est pas sûre; id. *quinta r.* — 3523 id, *sexta r.* — 3525 id. *septima r.* — 3529 id. *octava r.*

Les peres en ont grant leesce ;
Mais assés plus s'esjoïront
Quant leurs enfans es cieulx iront
Par delés leur pere seoir ;
S'avec eulx les peuent veoir
Couronner et entronisier,
Adonc ne pourroit nuls prisier
Les grans joyes, qui doubleront
Quant en gloire s'assembleront.
Dont aucuns sur ce concluroient
Que mieulx vault et mieulx ameroient
Le mariage d'Abrahan
Que la virginité Jehan.
Car couple de charnalité,
Si com il semble en verité,
L'omme chaste point ne despueille
De sa vertu, puis qu'il se vueille
Maintenir bien pudiquement
Sans faire fol attouchement ;
Cela ne l'empesche ne trouble,
Mais demeure sa vertu double.
Se droit canon dit au contraire
Que sans mariage contraire
Virginité paradis emple,
Et mariage, par exemple,
Remplist la terre seulement,
Je di, pour souldre, telement,
Que mariage en equité
Doit preceder virginité ;
Car raison mon propos conforte :
Quant le mari a droit se porte,
Qui en trois le pourroit partir,
Il est confesseur et martir
Et chastes avec sa mouiller,
Puis qu'il se garde de souiller.
Se l'estat de virginité
Remplist les cieulx par dignité,
Encor fait plus le mariage ;
Les cieulx remplist ou hault estage,
Et cy dessoubs remplist la terre,
Ou il sueffre tourment et guerre.
Se les peres et leur lignie
N'eüssent charnel compaignie
En saint mariage jadis,
Tout seul demourast paradis.
Car qui tel fait point ne feroit,
Ne vierge n'autre ne seroit ;
Vuit seroit le ciel et le monde

2840 *M* seront. — 2841 *C* Per; *M* peres. — 2843 *CDM* nentronisier. — 2846 *manque C*; 2846, 47 *manquent B*. — 2847 *C* concluront. — 2848 *B omet* vault; *ABT* et plus; *B* ameront. — 2849 *B* Les mariages. — 2851 *F* coulpe. — 2852 *CDFM* Comme. — 2853 *F* Homme; *A* sage ne se d. — 2854 *C* pour se quil v. *DM* pour qui se v. ; *B* veille. — 2856 *B* Sans aucun. — 2858 *B* d. en sa v. — 2859 *M* De d. — 2861 à 2982 (*deux feuillets*) *manquent M*. — 2863 *C* Raemplist. — 2868 *C* proceder. — 2870 *F* confessor. — 2872 *ABT* auecques. — 2874 *CT* Raemplist. — 2876 *AT* Des c. r. le h.; *B* en h. — 2880 *B* Neussent eu; *F* charnelle. — 2883 *B* ce fait. — 2884 *B* point ne s. — 2885 *C* huit.

Atque coronari; decuplabitur hinc sibi doxa;
Gaudia quippe sua non posset promere glossa ;
Ex quo concludunt multi prodesse jugatum
Multo plus Habrahe quam Johannis celibatum,
Virginis electi. Sed oportet in his metra flecti.
Ut loquar inde palam : nisi fallor, connubialis
Copula non spoliat castum virtute, sed alis
53 r°. Ipse pudicitie remanere videtur ut ante
Pennatus, majorque statu, virtute duplante.
Si loquar hic aliter quam res patiatur in istis,
Jus michi parcat, iter quia nescit mens mea tristis.

Jusques en l'abisme parfonde.
Le mariage est necessaire,
Combien qu'assés y ait de haire.
Doncques l'estat connubial
Doit estre par especial
Plus loué que virginité.
Mais se j'ay icy recité
Aucune matiere hors voye,
Certes tristesce me desvoye.
Si sçay je bien, selon nature,
Que qui de deux biens fait jointure,
De bons meurs accroist l'assemblée;
Vertus est par vertu doublée,
Double bien amende l'estoffe;
Ce tesmoingne le philosophe;
Et droit canon fait tesmoinguage
De chasteté en mariage.
Dont, se l'espeus parfaitement
Se veult maintenir chastement,
Je croy qu'il sera doublement
Couronnés, s'il sueffre humblement :
Pour son martire tourmentable
Et pour chasteté honnorable.
Par moy n'en sera plus tencié,
Mais diray ce qu'ay commencié.

De la celeste region
Vint vers moy une legion
De mariés et de bigames,
Dont en paradis sont les ames,
Qui de leurs sieges se leverent
Et doulcement me saluerent.
Tous disoient, grans et meuns :
« Amis, bien soyés vous venus !
« Venés sça a nostre carole ! »
Illec avoit mainte citole,

2892 *C omet* se. — 2895 *F* Se; *CDFM* droiture. — 2896 *B* de deux faict bien j. — 2897 *ABF* bonnes. — 2898 *B* p. vertuz. — 2901 *AT* f. mariage. — 2902 *A* (*sans T*) sans variage. — 2905 *F* quil y s. — 2909, 10 *manquent C*. — *D* (f° 173 r°) *rubr*. Comment les bigames qui trouua en paradis lui firent grant feste. — 2916 *F* saulverent.

Consonat et redolet melior mixtura bonorum :
Cum non decrescat sed pululet unio morum.
Nam bona juncta bonis sunt inde magis bona, teste
Philosopho. Dicit etiam canon manifeste
Esse pudicitiam veram cum conjugio, nam
Sponsum perfectum duplicem portare coronam :
Credo pudicitie, lacrimosi martiriique
Nostri. Sed taceo, ne me monachatus inique
Rodat cum clero ; quod cepi dicere quero.

Surrexit quedam legio sedis venerande
Uxoratorum, michi dicens : « O, peramande,
« O, felix socie, bene veneris. Ecce Mathee,
« Nostre conjungi jam dignus es ipse choree. »

3549 rubr. à la marge : *nona ratio*. — 3552 *taceo*, ms. *tacheo*. — Après 3554 rubr. *Hic loquitur de jocundissimo festo quod ei in celis fecerunt ceteri bigami.*

Mainte viële et mainte harpe,
Qu'aulcuns portoient en escharpe.
Joyeusement se maintenoient,
L'un l'autre par la main tenoient;
Leur leesce estoit manifeste.
Qui voulroit descripre leur feste,
On le tenroit a grant merveille,
Car oncques ne vi la pareille.
Quant les harpes des dois touchoient,
Ceulx de la dance flechissoient
Par maniere de tripudie;
En escoutant la melodie
Faisoient leur treche et leur dance
Par tres joyeuse contenance,
Et par devant et par derriere.
Moult estoit plaisant leur maniere;
Entr'eulx chantoient par musique
D'une doulce voix angelique,
Et louenges a Dieu donnoient.
Après les instrumens sonnoient
Pour resjouir les compaignies :
Psalterions et chiphonies,

2921 *B* Maintes villes; *B* herpe. — 2922 *B* portent; *BF* escherpe. — 2923 *AT* Joliement. — 2924 *ATF* la main *BCD* les mains. — 2926 *B* escripre. — 2931 *BCD* tribudie. — 2932 *B* leur m. — 2933 *A* tesche *F* l. feste. — 2935, 36 *manquent AT*. — 2935 *B omet* Et. — 2938 *B* angelice. — 2941 *B* esjouyr. — 2942 *ABT* Par p.; *CT* salterions *F* Psalterum; *B* chifonies *C* cyphonies *F* chiphonies.

Sunt isti bigami, qui cum citharis vidulisque
Exultant, ludo sese parat undique quisque.
Quidam cum lepido citharam pede concomitante
Vadunt et redeunt, surgunt residentque plicante
In talos cervice sua. Nimis ingeniose
Ducunt se simulantque minas pugneque jocose
Instar habent, sese fugiunt seseque secuntur,
Et verbis, plausu, digitis signisque locuntur.
Aptant se ludo digiti modicumque quiescit
Infurcata manus lateri que sistere nescit,
Dum jubet ipsa lira; subtiles et quasi fixos
Furantur motus humeri cernentibus ipsos.
  Ex alia parte quidam triscam laqueatam
Ducunt cum citharis subtiliter ingeminatam.
Mox ibi sunt primi postremi, posteriores
Primi, sub supra, prout exigit apta loco res.
Ludo crescente simul exhilarante platea
f° 53 v°. Inter eos tandem communiter una chorea
Incipit angelicam vocem, pes concomitatur,
Post cantus ludus instrumentis renovatur :
Tibia, psalterium, symphonia somnifereque

3559 *qui cum,* ms. *quicum.* — 3571 ms. *ingeniatam,* le copiste, ou l'annotateur, a écrit à la marge : *vel ingeminatam,* et au dessus *duplicatam.*

Trompes, tympans, freteaus, estives,
Vièles, orgues portatives,
Harpes, musettes d'Alemaingne,
Leüths, fleütes de Behaingne,
Guiternes, rebebes et rotes,
Et tout ce qui puet former notes,
Par doulx son et par atemprance
Faisoient illec concordance.
Ainsi tous ensemble dancerent;
Mais atant pas ne se cesserent,
Ains chantoient au departir :
« Vecy, vecy le vray martir!
« Il a souffert paine sans nombre
« En son mariage soubs ombre
« De la riote de sa femme.
« S'oncques martir deubt sauver s'ame,
« Cils se doit avec nous seoir.
« Grant joye avons de le veoir. »
Puis chanterent « alleluya ! »
Et Dieu, qui point ne m'oblia,
Dist : « Vecy mon fils esleü.
« Certes, son fait m'a bien pleü;
« Il a souffert la plus fort luite
« Qui soit en martire introduite;
« Si doit bien vos chançons oïr;
« Pour luy vous devés resjoïr. »

Lors me monstra Dieu le beau siege
Et dist : « Mon fils, vieng, cy te sié ! je
« Vueil que tu ayes cy ta place.
« Bien est droit qu'ainsi le te face;
« Tu as souffert mainte reprouche

2943 *C* tympaulx; *F* fretaus. — 2944 *CDFI* Et instrumens de pluseurs guises. — 2946 *ABDF* Leuths *C* Leus; *A* et les flutez *F* fleustes; *AT* brehaigne *BC* bahaigne. — 2947 *C* Quiternes; *C* roches. — 2949 *ABT* attrempance. — 2952 *F* Mais ainsi. — 2954 *B* Veez veez cy. — 2958 *ABC* deust *F* deubt. — 2959 *ABT* Cilz cy *CD* Cilz se *F* Cils (*omet* se). — 2963 *B* Veez cy. — 2965 *F* luiste. — 2966 *F* mariage. — 2968. — *D* (f° 174 r°) *rubr*. Comment Dieu lui monstra le beau siege quil lui auoit promis. — 2969 *B* bel. — 2970 *AT* v. si *C* viens ca; *B* vez cy ce siege; *F seul* sye je, *les autres* siege. — 2971 *F* Je vueil; *C* ca ta p. — 2972 *ACT omettent* te. — 2974 *C omet* par. — 2975 *F* le s.

Cum citharis vidule, tuba, fistula, timpana, queque
Instrumenta sonis propriis, modulamine miro,
Certatim plaudunt; nec, in his stans, ire requiro
Ulterius. Post hec omnes pariter cecinere :
« Hic vere martir est, passus sub muliere
« Penas innumeras, pugnas et jurgia : vere,
« Si quis martirum paciendo meretur habere
« Celos, hic meruit et nobiscum residere.
« Alleluya! » Deum post hec omnes coluere.
Nec pretermissa Domini responsa relinquo :
« Hic », inquit, « meus est dilectus filius, in quo
« Jam bene complacui michi, per quem prelia vinco
« Cosmica. Pro socio vestro gaudete propinquo! »

Nunc Deus, ostensa michi quadam sede : « sedebis
« Hic, » inquit, « pro me patiens opprobria plebis
« Ac Petre rixas. » Hujus sedis radiabat

3581 ms. *modelamine*. — 3586 *martirum*, ms. *martirium*. — Après 3592 rubr. *Hic loquitur matheolulus de gloriosa sede quam sibi deus providit* (ms. *preuidit*).

« Par ta femme et par Malebouche ».
Le siege estoit bien atourné,
De riches pourpres aourné,
Nobles et artificieuses,
Resplendissans et precieuses.
La chayere d'orfaverie
N'est, de cristal ne de verrie,
Mais faite estoit par grant mistere,
De si hault pris et si tres clere
Qu'hom n'en pourroit descripre l'euvre.
Les orilliers dont on la cuevre
Estoyent de tele richesce,
Plains de plaisance et de noblesce
Et d'odeur de souef flairier,
Qu'homs ne le pourroit declairier.
Mon songe me fist congnoissant
Que la sale du Toutpuissant
Estoit fondée par maistrise,
Sur haultes coulompnes assise,
Painte de choses glorieuses,
D'or et de pierres precieuses.
Araigne n'y osoit fil tendre,
Et si n'y a poudre ne cendre,
Si n'y a mestier de balais;
Oncques ne fu si beau palais.
Le lambruys par dessus joly
D'ivyre tres blanc et poly
Estoit, de roses estellé
Et de fin or estincellé,
Plus que nulle estoile luisant;
A veoir est moult desduisant;
Car parmi chascune charniere
Du ciel resplendissoit lumiere,
Qui tout le lieu enluminoit
Ou nostre Seigneur dominoit.
Printemps est en toute saison
En la glorieuse maison
Plus souef et plus attempré

¶ 2975 *D* Le tien s. est. — 2976 *C* Des; *AT* choses; *B* bien a. — 2977 *à* 88 *manquent AT*. — 2979 *C* chaenne. — 2982 *B* chiere. — 2983 *B* Quon ne; *M reprend* (fº 131). — 2984 *M* oreilles. — 2986 *M* leesse. — 2988 *M* la p.; *BC* declarier *F* declairer. — 2990 *C* de tout. — 2992 *AT* bonnes; *ATC* coulombes. — 2995 *ABT* Yraingne *C* Iraingne *DFM* Araigne; *M* estoit. — 2997 *AT* ot; *BT* besoing. — 2999 *BM* lambrois *C* lambrins *F* lambruys. — 3000 *F* yuuyre. — 3001 *à* 08 *manquent AT*. — 3001, 02 *tous les mss.* estellees : estincellees. — 3004 *B* est *C* estoit *DFM omettent* est. — 3005 *C* carniere *DM* verriere — 3008 *M* donnoit. — 3009 *à* 3016 *manquent AT*. — 3011 *B* attrempe *C* attempree *DM* atrampe *F* que nul attempre.

Purpura circunstans, auri soliumque micabat
Quod fabricature mire fuit. Exposita re,
Quanti sit pretii nemo sciret numerare.
Hic ego nil tango de pulvinaribus ipsis,
Que supra sedem vidi, michi cum sit eclipsis
Lingue; nec reliqua plene noto tradita somnis.
Omnipotentis erat sublimibus alta columnis
Regia, preradians gemmis auroque, piropis
Picta, nec indiguit cinerosis area scopis;
Ejus ebur nitidum fastigia summa tegebat,
Cujus uterque polus radiosa luce nitebat,
Sidera cuncta domans; ebur auro splendidiore
Constellabatur, roseo juncto sibi flore.
Est ibi vernale semper sine nube serenum
fº 54 rº. Tempus, sat plus quam describi posset amenum.
Gaudia plena vigent, iterata quibuslibet horis,

Qu'oncques en vergier ne en pré
Ne fu, et est plus delitable.
La est la joye pardurable,
Qui tousjours croist et point ne fine;
La est droite paix sans haïne
Et repos ou nul ne labeure,
Lumiere rayant a toute heure,
Vray soleil sans esconsement,
Port seür sans empeschement,
De tout tourment asseüré.
O ! quant doulx et beneüré
Est ce lieu et delicieus !
Comme il est saint et precieus !
Humaine cogitation
N'en puet faire description.

De piment y sourt la fontaine,
De cleres ondes, pure et saine,
Pour recreation joyeuse,
Plus que miel doulce et savoureuse;
Sur toutes eaues est plus fine
Et sur toute autre liqueur digne.
Et quant l'argentée gravelle
Au fons des ondes se revelle,
Si melodieusement sonne
Qu'aux escoutans grant soulas donne.
Plus que baume n'autres espices
Rent odeur plaine de delices;
Tout paradis souef en flaire,
Odeur n'est qui tant peüst plaire;
Et le ruissel qui en desrive

3012 *C* emprec. — 3015 *F* ne c. — 3017 *AT* La est r. nul ny l. — 3018 *A* luisant *T* riant. — 3019, 20 *manquent AT*. — 3021, 22 *intervertis dans AT*. — 3022 *ABT* Ouquan *C* E quant *DM* Ou quant. — 3027 *ABT* court. — 3028 *M* clere onde. — 3033 *à* 42 *manquent AT*. — 3036 *C* acoutans; *M* grans. — 3037 *M* le b.; *C* basme. — 3039 *M* claire. — 3040 *M* pleust. — 3041 *B* destiue *C* dictiue *D* ditiue *F* dittiue *M* diriue.

Pax expers odii, requies ignara laboris,
Lux semper rutilans, sol veri luminis ortus,
Nescius occasus, tutissimus undique portus.
O! quam felix! quam dulcis! quam deliciosus
Exstitit iste locus! quam sanctus! quam preciosus!
Iste potest solus quitquid loca cetera possunt,
Quidni? per reliqua que deficiunt, in eo sunt.

Fons ibi nectareus, nitidis argenteus undis,
Visus alit, potus reficit, recreatio mundis
Inclita, cujus enim citharisat harenula fundis
Aurea; fons bigamis datur iste meis oriundis.
Hic est fons omni conspectior amne nitore,
Fons predives aquis, transcendens mella sapore,
Cujus deliciis cedit paradisus, odore
Balsama vincuntur. Simili cui rivus honore
Respondet, nascens ab eo; quid plura? fluentum

Vicinus ridet viror herbarum, placideque

Après 3618 rubr. *Hic loquitur de quodam delectabili fonte et de quibusdam aliis deliciosis visis in celis.* — 3620 *Visus,* ms. *Visut.* — 3626 *cui,* ms. *cum.* — Après 3627 il semble manquer un vers; le copiste a laissé un blanc.

Respont a la fontaine vive.
Bien près croist l'erbe et la verdure;
Sans blesmir en temps d'iver dure.
La croissent pins, loriers et baumes,
Flambes, marjolaines et paumes
Et autres plantes autentiques
Et herbes bien aromatiques,
Qui de leurs fleurs se couronnoient
Et de feuilles s'environnoient.
Le champ est paré de florettes,
De roses et de violettes,
De primerolles et de lis.
Le lieu est plain de grans delis.
Des oiselès y a foison,
Qui par tres joyeuse achoison
A bien amer mettent leur cure,
Chascun d'eulx selon sa nature,
De leur voix clere et non pas casse;
Le rossignolet tous les passe.
Les grans deduis et les noblesces
Et les doulceurs et les leesces
Du siege ne pourroit on dire;
Poete n'y pourroit souffire.
A une part du siege noble,
Painct d'or, d'azur et de sinoble,
Regarday une vesteüre
Riche, et, par grant envoiseüre,
De noif estoit assés plus blanche;
Il n'y falloit ne pan ne manche,
Et si estoit bien gironnée
Et par droit compas patronnée.
Les couronnes furent assises,
De grant pris, de nobles devises,
Dessus la vesteüre teles
Qu'homs ne pourroit veoir plus belles;
De saphirs et de gemmes fines
Et d'autres richesces perrines
Plus que soleil resplendissoit
La grant clarté qui en yssoit.
Et quant j'oi bien tout avisé,

3044 *B* blesmer; *F* ou t. — 3045 *à* 54 *manquent AT*. — 3045 *B* lorier; *B* baume *C* balmes. — 3046 *F* Flammes; *CF* marioraines; *B* paume *C* palmes. — 3050 *B* les f. — 3053 *B* deliz. — 3055 *DM* Doiseaux *F* Des oiseaulx *B* oiselles; *F* il y a *DM* il y a grant f. — 3057 *AT* chanter. — 3061 *A* molestez. — 3062 *manque M*. — 3063 *B* homs. — 3064 *A* Ne porte; *B* Pouette. — 3066 *A* fil noble *B* sinople *FT* si noble. — 3070 *F* ny failloit pan. — 3071,72 *manquent AT*. — 3072 *F omet* droit. — *Interversion dans tous les mss. :* 3073 *à* 76 *avant* 3077 *à* 80. — 3074 *M* Des; *CDM* grans; *F* a n. — 3075 *CDM* les vesteures. — 3076 *BFM* Que homs *C* Que homme *D* Que hom; *ABT* veir; *AT* ytellez *B* telles. — 3078 *AT* riches pierrerines *B* parines. — 3081 *M omet* quant; *A* jolz B jo *C* jeus *F* jeu *M* joz.

Balsamus et laurus ingens et aromata, queque
Frondescunt plante; vernales undique flores
Irradiant; viola, rosa, primula, seque sorores
Lilia commiscent istis, dulcedine plena
Omni, vox avium resonat, quarum philomena
Prelasciva suis, extenso gutture, quanque
Cantibus assiduis satagit precellere; nanque,
Ut verum fatear, ipsius nobilitates
Sedis non aliquis posset describere vates.
In quadam parte sedis nive candidiorem
Prospexi vestem, vidi quoque splendidiorem
Estivo sole, gemmis fultam preciosis,
Evax! aureolam. Visis tot deliciosis
« Ecce, tuas », dicit Dominus, « cum veste coronas,
f° 54 v°. « Penas conjugii patiens quia te michi donas. »

Si com dessus ay devisé,
Et plus assés, sans point de fable,
Lassus, ou doulx lieu delitable,
Dieux me dist : « Vieng avant, amis,
« Vecy ce que je t'ay promis.
« Puis que tu t'es a moy donnés,
« Vestus seras et couronnés.
« Pour tes paines te fay je don
« De cest glorieus guerredon. »

Après, a genouls de rechief,
Humblement et enclin le chief,
En confortant m'affliction,
Luy dis par grant contrition :
« Souverain pere pardurable,
Dieu puissant et inenarrable,
Vivant et seule poesté,
Forme de bien, vraye honnesté,
Voye de droit, port de navie,
Tres clere fontaine de vie,
Mesure, soleil de justice,
Majesté qui point n'appetice,
Tout pues et tout es congnoissans,
De toy vient pouoir aux puissans,
Tout gouvernes et tout maintiens
Et tout soubs nombre en ta main tiens;
Tu fais chaut, tu fais iverner,
En moment sces tout discerner
Et disposer tres doulcement;
Sans fin et sans commencement,

3082 *DFM* est d. — 3086 *B* Voy cy *M* Vez cy; *F omet* ce. — 3087 *B* que cy. — 3089 *F* de f.; *B* f. ce d. — 3090 — *D* f° 176 v°) *rubr.* Comment mahieu loe dieu. — 3094 *DM* deuocion *F* deuocon. — 3095 *M omet* pere. — 3096 *A* tout p.; *BM omettent* et; *AT* veritable. — 3097 *AT* dune seulle poste *BM* en s. *CDF* et s. — 3098 *C* et honneste. — 3100 *D* Tres cher f. *M* Tres chiere f. *C* Droite f.; *CDM* port de v. — 3101 *B* Mesurent. — 3103, 04 *manquent AT*. — 3103 *B* Tu p. et est t. c.; *CDFM* toutes c. — 3105 *M* Tous. — 3106 *M* sanz; *AT* ombre *B* lombre. — 3107 *à* 10 *manquent AT*. — 3108 *C* En un m.; *M* sces tu d.

Post hec cum genibus flexis et supplice vultu
Emittens hec verba loquor, tamen absque tumultu :
« Summe parens, eterne Deus vivensque potestas,
Unica forma boni, recti via, jugis honestas,
Fons vite, sol justicie, pietatis asilum,
Initium finisque, modus, mensura, sigillum,
Rerum causa, manens ratio, noys alma, sophia
Vera, decor mundi perfectus, dextera dya
Cuncta potens, a qua procedit posse potentum,
Sicut derivans a vero fonte fluentum,
Absque loco loca cuncta replens, sine tempore vernans,
Absque situ residens, sine motu cuncta gubernans,
Omnia sub numero claudens, sine pondere, cuncta
Pensans, momenti discernens singula puncta,
Principium sine principio, finis sine fine,
Ingenitus genitor, regnans sine labe ruine,

Après 3643 rubr. *Hic laudat matheolulus dominum et reddit ei gratias super hoc quod voluit ei ostendere rectam viam per quam nititur* (? ms. *muitur*) *habere regnum celorum.* — 3657 *momenti,* ms. *momento.* — 3659 *labe,* ms. *labore,* mais *o* et *r* ont été exponctués.

Un seul Dieu treble en unité,
A toy, benoite Trinité,
Ou j'ay mis toute m'esperance,
Ma ferme foy et ma creance,
Soit louenge et honneur et gloire,
Domination et victoire!
Tu aimes les biens et adresces,
Tu donnes joyes et leesces,
Tu aimes paix, tu hes discorde,
Pere plain de misericorde,
Tu es vray, toutes tes paroles
Sont vrayes, et tes paraboles
Sont tres doulces et emmiellées.
Combien que mes raisons meslées
Et mes pensées merveilleuses,
Contredisans et orgueilleuses
Ne les sachent pas concevoir,
Je m'en puis bien apercevoir.
Bien voy qu'il te plaist moy amer,
Quant tu me daignes fils clamer,
Ja soit ce que n'en soye digne.
Assés me monstres par maint signe
Que tu ne me veulx pas grever;
Favorable es au relever.
Loer te doy et rendre graces
En tous lieux et en toutes places;
Car tu m'as donné, au voir dire,
Congnoissance de mon martire
Et m'as enseigné par raison
Comment venray en ta maison.
Je te recongnois a bas ton
Que par ta verge et ton baston

3111 *AT* triple *F* treible. — 3115 *ABFDMT omettent* et. — 3117, 18 *manquent AT*. — 3119 *B* sces. — 3121 *M omet* tes. — 3122 *manque AT*. — 3123 *B omet* tres. — 3126 *manque D*. — 3127 *M* saichans. — 3129 *M* a moy. — 3131 *BCF* ce que je nen s. d. — 3132 *A* vrai s. *T* vrais s. — 3134 *B* et au reveler. — 3142 *ABT* Que *C* Et *FDM* Car; *B* la v.

Unus in usya, personis trinis in uno,
In quo confidens spem totam firmus aduno,
Sit tibi gloria secla per omnia, lausque peremnis
Qui bona diligis ipsaque dirigis et mala temnis.
Alme pater, vivens Deus, actor, origo, creator
Cunctorum, doxe largitor, pacis amator,
Solus ubique potens, via, portus, spesque salutis,
Qui claudos relevas, cecis das lumina, mutis
Linguam, defunctis vitam, lapsis veniamque,
In te confido, te laudans oroque; nanque
Verus es et vera tua sunt salvantia verba,
Dulcia, melliflua, quamvis mens stulta, superba
Non ea concipiat, cum tanto munere digna
Non sit; sentio quod me diligis; hec tua signa
Ostendunt plane; sodes, quia jam voluisti
Demonstrare viam vite feliciter isti
Euge! Matheolulo, licet indigno, titubanti,
fo 55 ro. Quem relevasti[tu], michi dans nuper dubitanti
Laudande fidei perfectam cognitionem,
Dicti martirii reddendo michi rationem.
Consolantur me tua virga tuus baculusque,

3676 *titubanti*, ms. *titulanti*.

Suy chastoiés et confortés
Et a bien souffrir enhortés.
Je confesse qu'il est escript
Que tous ceulx que tu aimes, Crist,
Jusques en la fin les espreuves.
Et quant vrais repentans les treuves,
Tes flayaus leur sont medecine,
Laquelle les purge et affine,
Aussi qu'on purge le fourment,
Et sont quittes d'autre tourment.
Par Job et par sa pacience
Le monstras par experience,
Par ce qu'au premier le grevas
Et en la fin le relevas.
Sire, que te pourray je offrir?
Vrays Dieux, qui vouls pour nous souffrir
En la croix la mort aspre et dure,
Que diray je, ta creature?
Ton tres douls nom appelleray
Et ta gloire reveleray,
Et si prenderay le calice
De salut, sans penser malice.
Car je vueil apres toy fuïr
Pour vie avoir et toy suïr.
Point ne me sera chose amere
De mourir, quant je considere
Les biens de la celeste vie;
Mieulx en souffreray sans envie
Et muerai mort momentaine
Pour vie durable et certaine.
Espoir ma grant douleur alliege
Et bien requiert cest poli siege
Que j'endure et sueffre forment
De mariage le torment,
Pour eschever paine plus dure
Et gaaingnier joye qui dure.

3144 *A* Et en tout bien faire *BT* Et a (*T* en) b. faire *CDM* Et a b. seruir *F* Et a b. souffrir. — 3150 *A* Qui bien; *A* espurge *T* espurgurge. — 3151, 52 *manquent AT*. — 3151 *BCFM* com. — 3153 *B* Jacob p. s. sapience. — 3155 *B* a p. — 3157 *F* pourroie o. — 3158 *B omet* dieu; *M* voiz. — 3159 *CDM* mort (*sans* la). — 3163 *mss.* prendray. — 3164 *M* Du s. — 3166 *AT* seruir. — 3170 *C* ennuye. — 3171 *C* querray. — 3172 *C omet* et; *A* pardurable; *ABT* et saine. — 3174 *B* requier; *ABT* ce. — 3178 *C* greigneur.

Et merito, rex Christe, tuos quia diligis usque
In finem; vere contritis sunt tua mellis
Verbera; quam sepe premis ut medeare! flagellis
Temtas ut releves! Job enim probat istud aperte,
Oppressus primo, relevatus postea per te.
Quid tibi retribuam pro cunctis que tribuisti,
O Deus alme, michi? qui mortem sustinuisti,
Mortem dico crucis propter nos. Ecce vocabo
Dulce tuum nomen, quod semper magnificabo,
Accipiamque salutis ego calicem, quia vite
Munus habere volo post mortem, sicque sequi te,
Est michi dulce mori, solatia quando future
Celestis vite considero, non periture;
Nec mirum; mea mors est momentanea, vita
Jugis predicta; sedes petit ista polita
Ut patienter ego tormentum connubiale
Sustineam propter tormentum spirituale.

Je pren grant joye et grant plaisance;
Car, se tu me tiens en souffrance,
Merites m'en seront rendues,
Mes paines te sont bien vendues.
Toutesvois, doulx Dieux debonnaire,
Je te pri qu'il te vueille plaire
Que cest calice oultre moy passe.
J'aim mieulx que je muire et trespasse
Si que de mort soye delivre.
Il ennuye m'ame de vivre;
Toute douleur sur moy s'applique;
Je suy derision publique;
Si doubt que travail ne me blesce
Par mal souffrir et par feblesce;
Car au monde n'a point d'eür;
Je voy qu'il n'y a rien seür;
On ne doit point le monde amer,
Car on y treuve trop d'amer.
Il y a famine et froidure,
Chaleur, pestilence et ordure
De pechié, d'orgueil et d'oultrage,
Qui les serfs tiennent en servage;
Vertu y est subgiette a vice,
Science est morte par malice.
Dont de remede te requier;
Cest calice passer ne quier.
Quant je fermement considere
L'estat du monde et la misere,
Aux vers la peau laissier voulroie
Et volontairement mourroie.

3179 *C* preing. — 3181 *C* me s. — 3182 *C* pechiez *M* popres; *BM* seront. — 3183 *BCF* Toutesuoyes. — 3186 *mss.* Jayme; *B omet* mieulx. — 3187 *C omet* soye deliure. — 3188 *A* a mame; *F omet* de. — 3194 *M* qui. — 3202 *M* y est. — 3203, 04 *D* requiert : quiert, *M* requiers : quiers. — *D* fº 178 vº) *rubr.* Comment il vittu pere lestat du monde. — 3205 *A* Et quant; *ACDMT* forment. — 3208 *M* monnoye.

O, quam letor in hiis, quoniam scio quod, paciendo
Penas conjugii, tibi nobiliter mea vendo.
Attamen instanter, peramande Deus, super hiis te
Flens ego posco calix a me quod transeat iste.
Heu! Vite tedet animam; derisio factus
Publica, posco mori, ne mundi turbine tractus
Impatiens peream; mortem michi trade petitam!
Credo mori melius quam mortis ducere vitam.
In mundo gravis est cursus, plenus lacrimarum,
Anxietas jugis, via lubrica, pondus amarum.
Proh! peccatorum sordet quitquid reperitur
Mundo; nil stabile fit ibi, bonitas sepelitur,
Morbo, clade, fame, vitiis(?) algore, calore,
Opprimimur mundo cujus damnamur odore.
Heu! Mundus vitium virtuti, scandala fame
fº 55 vº. Prefert. Iste calix ergo mox transeat a me!

Quando statum mundi proprium considero, vellem
Vermibus hanc fedam statim dimittere pellem.

3698 *letor*, ms. *lector*. — 3706 *gravis*, ms. *grauius*. — 3710 *vitiis(?)*, ms. *victus*. — Après 3713 rubr. *Hic gratia precedentium vituperat statum mundi.* — 3715 *dimittere*, ms. *dimitte*, sans aucun signe d'abréviation.

C'est toute paine, au dire voir :
Il a pechié au concevoir,
Paine au mourir et paine au naistre,
Et labour y fault pour soy paistre.
Las! je fuy lait et sanc et sperme
Et du ventre yssi hors a terme,
Nus, atout ma fragilité,
Au monde plain d'iniquité;
Et puis suy un sac plain de fiens;
Com plus suy emplis, et plus giens.
Si voy que tout va de travers,
Tout sera nourreture a vers.
Je ving et iray en plourant,
Et tant com seray demourant
Vivray en douleur et en paine,
Et sçay que c'est chose certaine
Que par mort revenray en cendre.
Dieux! quel bien te pourray je rendre?
Sans toy ne puis avoir merite.
La berbis noblement s'acquite
Quant trois biens a son seigneur donne :
Lait, laine et fruit qu'elle faonne.
Et je n'ay rien pour toy donner,
Qui te voulsis abandonner
Pour payer nostre raençon
Et souffrit mort a grant tençon.
Lors dist Dieu : « Mais tu as souffert,
« A grant martire t'es offert,
« Si com j'ay dit premierement.
« Chier fils, or saches fermement
« Que je t'ay cest siege apresté
« Pour ce que souffrant as esté.
« Retien en toy bonne esperance,
« Resjouy toy de ta souffrance.
« J'ay les souffrans toujours amés,
« De moy seront amis clamés. »

3211 *C* a m.; *CF* a n. — 3212 *C* a l.; *Ç* il f. — 3213 *CDMF* suy; *M* l. fait sanc. — *Entre* 3216 *et* 3217 *A* Auquel je napportai nulz biens. — 3218 *manque AT; C* empli sui; *B* jains. — *Entre* 3217 *et* 18 *AT* Tout corrompu et tout puant (*T* puans). — 3219, 20 *leçon de ABT; CDFM* Sy voy que toute nourreture Tourne a fin a pourreture. — 3226 *M omet* Dieux; *B* que. — 3232 *AM* voulsist. — 3233 *M* procurer n. rancon; *AT* la n. — 2334 *AT* et g. — 3235 *M omet* mais. — 3236 *M* Et a g.; *BCDF* merite *ATM* martire. — 2339 *B* siegle. — 3244 *B* Amis s. de m. c.

Est nasci pena, conceptio culpa, labores
Vita, necesse mori, sunt assiduique dolores.
En ego sperma fui, lac, sanguis et embrio; natus
Nudus in hoc mundo, sum sacculus apropriatus
Stercoribus; pastus ero vermibus. Heu michi! flendo
Intravi mundum, lamentor ibique, gemendo
Exibo; putere solo saniemque fateri,
In cinerem redigi, sine te non posse mereri;
Est hominis. Dat ovis proprio domino tria : fetum,
Lac, lanam. Sed ego tibi nil, licet in cruce letum
Pro me passus sis. » — Qui dixit : « Passus es immo
« Plurima martiria, sicut dixi tibi primo.
« Hanc ideo sedem tibi, fili kare, paravi.
« Spem retine, gaude! patientes semper amavi. »
Cessat in his tandem completo tramite somnus

3722 *putere*, ms. *putre*.

Atant cessa, plus n'en ouï;
Moy laissa et s'esvanouï.

Au resveiller fu ma douleur;
Tout esbaï muay couleur;
Car lors avoye mal chevi,
Quant emprès moy nulluy ne vi
Fors ma femme male et perverse,
Qui delés moy gisoit enverse.
Tout incontinent me tença;
Ma char a trembler commença
Si tost que j'ay sa voix ouïe.
Elle dit : « Bien est emploïe
« La misere que vous avés!
« Fors que dormir rien ne sçavés. »
Je ne dis mot, parler n'osay,
Et oncques puis ne reposay.
Les cheveulx me fist hericier
De paour, car, par saint Richier,
Plus asseür seroit li homs
Avecques serpens et lions
Qu'avecques femme rioteuse,
Et la moye est trop perilleuse.
Par espreuve la doy congnoistre.
Tout aussi que l'en fait accroistre
Le feu quant on y met des boises,
Par paroles sourdent les noises
Et les batailles s'en ensuivent,
Dont ceulx sont fols qui trop estrivent.
Souvent empire son affaire

3245 *F* p. rien ouy. — 3246 — *D* (f° 179 v°) *rubr.* Comment il retourne a ses lamentacions quant il ot acompli son songe. — 3250 *C* apres; *B* nulluy empres m.; *FM* nulli. — 3253 *AT* Dont; *CDFM* toucha. — 3255 *AT* sa char ouye *B* ta char oye; *I* jeus sa voix ouyee. — 3256 *ABCI* employee *F* emploie *M* employe. — 3259 *BC* dy *F* dis. — 3261 *ATC* herichier *M* herrechier. — 3263, 64 *intervertis dans M.* — 3264 *F* Auec; *C* sergens. — 3265 *CF* Quauec. — 3268 *ABT* on f.

Et me dimittit abiens celestis alumnus.

Completo somno stupui, cum nulla viderem
Juxta me preter quam pestiferam mulierem,
Que michi mox dixit, prima surgente palestra :
« Me miseram facient, miser, infortunia vestra.
« Nil nisi dormire scitis. » Sed ego nichil illi.
Quam timui ! timuit facies, timuere capilli.
Quidni ? tutior est homini comitiva leonis
Quam fedus sponse rixose conditionis ?
Hinc latui, mota rixa, cum sit sine glosa
Petre sermo suaque minax manus impetuosa.
Sicut ligna focum pascunt superaddita lignis,
Sic stimulo vocum rixarum convalet ignis
Sepeque proveniunt ex verbis verbera, bella
f° 56 r°. Ipse concipiunt lites, bellique procella
Dum surgit, sequitur strages quam sepe ! Cavenda
Lis nimis est igitur rixosaque bella timenda.
Iccirco tacui rixante mea muliere,
Nanque malum est non posse pati nec velle tacere.

Après 3731 rubr. *Hic completo somno revertitur matheolulus ad priora lamentando ut prius.* — 3735 *infortunia,* ms. *infortuna.*

Homs qui ne puet souffrir ne taire.
Quant homs se taist et femme tence
Et espant sa male semence
Et ne treuve qui la responde,
Plus dolente n'a en ce monde;
Plus se deult la male crevée
Et est plus aigrement grevée.

Et ja soit ce que Caton tiengne
Qu'en songe nul effect n'aviengne,
Tous les songes en verité
Ne sont pas plains de vanité.
Andromacha, la dame sage,
Songa la mort et le dommage
De son mary, Hector de Troye,
Comment fortune en feroit proye
Se l'endemain aux champs yssoit.
Cils, qui proesce nourrissoit,
Ama honneur et cremy honte;
Pour ce du songe ne fist compte,
Ains yssi a la destinée;
Ce jour fu sa vie finée.
Joseph noble songe songa,
Dont sa seigneurie allonga,
Car il fu maistre sur ses freres
Et les geta de leurs miseres;
Les songes Pharaon glosa
Et sagement les exposa.
Et Daniël au roy de Perse
Descripst la statue diverse,
De pluseurs metaux composée.
Par Macrobe fu exposée
Et descripte l'avision
Qui advint au roy Cipion.
D'exemples en diroye assés
Tant que j'en seroye lassés.
Si ay en mon songe fiance
Qu'il ait bonne signifiance,
Dont un peu ma douleur rapaye.
Mais que m'esperance soit vraye
Qu'en paradis joyeus m'en voise
Après mon tourment et ma noise,
Si ne l'oseroye affermer
Ne tous mes songes confermer.
Car bien sçay que, tant que je vive,
Mes douleurs n'aront fons ne rive;
Et quoy que je die ou je face,
Je suy comme une chicheface,

3272 *B* sont fols ceulx. — 3275 *CDFM* on; *F* tense. — 3276 *C* ca m. s. — 3277 *B* luy.— 3278 *C* voulente.— 3279 *M* sen d.— 3281 *BF* chaton *CDM* cathon. — 3282 *AT* Que s. a n. e.; *ABT* ne viegne. — 3285 *C* Andromahcha *M* Adromacha. — 3287, 88 *intervertis dans AT*. — 3290 *M* Cil quil. — 3292 *B* conte. — 3302 *CF* Descript *B* Escript; *C* statute *M* lestatue. — 3304 *C* macrolle *F* macrobes. — 3305 *BDM* laduision *C* la deuision.— 3306 *ABCT* ciprion *M* de c.— 3309 *B* Say *C* Si nay; *B* signifiance. — 3315 *C* lesseroye *F* loseroy je. — 3319 *C* ou que f. *M* que je f. — 3320 *BCF* chiche face *M* chicheffface.

Virque tacere solet, quia, si nil ipse loquatur,
Acrius inde dolet mulier graviusque gravatur.
Quamvis Cato canat et sint hec quottidiana,
Somnia ne cures, non sunt tamen omnia vana
Somnia. Quod Joseph testatur cum Daniele.
Iccirco lamenta mee pro parte querele
Cessant; ut credo, pro sustentis modo penis
Intrabo celum laxis letanter habenis.
Affirmare tamen mea nolo somnia, quippe
Cum michi jam vario non sint fondus neque ripe;
Quid loquar aut quid agam jam nescio; quippe vacillo

Maigre par dessoubs ma peaucelle ;
En variant souvent chancelle
Pour les maulx que m'estuet sentir.
Dont finablement, sans mentir,
J'ameroye mieulx en servage
Demourer hors de mariage
Et en tres grant paine servir,
Pour les dons divins desservir,
Et endurer a quatre doubles
Ailleurs plus grans paines et troubles
Qu'en ceste vie langoureuse
Trop durant et trop douloureuse;
Car je ne sçay luite si grieve,
Si tres forte, ne qui tant grieve,
Ne je ne croy que bonnement
La puisse souffrir longuement.
Las ! je me sent tout desconfire.
Je muir, je muir a grief martire.

3321 *AT* dessus; *C* paencelle *F* piaucelle *ATM* pancelle. — 3322 *A* tancelle. — 3325 *B* m. estre. — 3330 *T* dures. — 3331, 32 *manquent AT*. — 3338 *AFT* grant — *D* (f° 181 v°) *rubr*, Cy fine le tiers liure des lamentacions.

Desipiens; nunc vertor ad hoc, sum mox et in illo.
Sed quitquid dicam, ne sit suppressio veri,
Extra conjugium mallem divina mereri
Dona, quater patiens alium quemcunque dolorem,
Quam per conjugii luctam, quia rem graviorem
Nescio, nec credo quod eam possim patienter
Ferre diu. Morior, morior, quid plura? patenter.

LIVRE QUATRIÈME

Qui dolereus oncques n'a congneü
Et veult prouver se son cuer est piteus,
Viengne veoir moy tout despourveü
De reconfort et de paix diseteus.
Mon chant en plour,
Mes beaux dis en tristour,
En fiens ma flour
Tournera sans retour;
Par ma folour
Est ma joye en dolour,
Et sans sejour
En tenebres mon jour.

Se Dieux est confort et courage
A ceulx qui sont en mariage,
Et de luy ne sont escondit,
Si com ceste vision dit,
Je luy pri qu'il me soit propice,
En ostant rigueur de justice.
Il scet comment ma femme estrive;
Ma douleur chascun jour ravive;
Je suy point si tres aigrement
Du serpent que nul oingnement
Ne m'en puet faire garison.
Oncques ne fu si marris hom.
Las ! je n'en puis mais s'il m'ennoye.
J'ay doubte que ma femme n'oye
Mes complaintes que je recite.

Dans A (p. 96), *pas plus que dans T* (f° 129 v°), *une majuscule ne sépare ce livre du précédent; dans BF une simple majuscule; C* (f° 147 v°) *rubr.* liber quartus; *D* (f° 181 v°) *rubr.* Cy commence le quart liure; *dans M une vignette.* — 1 *A* douleur *T* doulours; *ABT* na oncques (*dans B* ues *a été gratté*); *CF* nara c. *DM* naura c.; *F* congneus *M* congneux. — 2 *Ce vers est dans A après* 4, *dans BT après* 3; *CDM omettent* se; *C omet* est *DM* estre p. — 3 *A* Viegne moi voir. — 4 *A* desiteux *B* desireux *C* dissiteux *M* despourueux. — 7, 8 *M* En f. tournera ma fl. sans retour. — 8 *C* Trouuera. — 9 *B* foleur *C* flour. — 10 *A* Cest; *B* baudour. — 12 — *D* (f° 182 r°) *rubr.* Comment il prie dieu. — 13 *A* De dieu *T* He dieu. — 14 *M omet* a. — 15 *A* esconduit. — 18 *B* Enobstant. — 24 *A* marri. — 25 *M* je nen puis se je; *F* si; *BFT* menuoye *A* mennoie *C* menoye *D* menuoie *M* mesmaye. — 26 *A* Je doubte. — 27 *C* Ma complainte.

Risus in lacrimas, in luctus gaudia verto,
Cudenti limas quoniam cum tygride certo.
Si Deus est bigamis animus, prout ista fatetur
Visio tradita mis, precor ut michi propitietur.
Scit quantas patior penas et quomodo vivus
Semper ego morior, cum quottidie recidivus
Sit quem sustineo dolor. O! quam pungor acerbe
Tactu vipereo, quem nec cathaplasma nec herbe
Sanant! Heu! dubito, dubito ne Petra querelas
Istas quas recito legat aut alias sciat. He, las!
Quam patior plura paterer; puto quod michi lumen
Extraheret; presens ideo non pando volumen. f° 56 v°.

Après 3767 rubr. *Incipit quarta pars lamentationum matheoluli.*

Se ceste euvre luy estoit dite,
Ou visage me cracheroit
Et les deux yeulx m'esracheroit.
Pour ce n'os monstrer ce volume,
Tant crien que sa fureur m'alume.

Quant plus est brieve l'escripture,
Plus est plaisant a creature,
Au concevoir et a l'apprendre,
Et tant la puet on mieulx entendre,
Si com le sage le tesmoingne.
Pour ce vueil de ceste besongne
A briefs mots faire mon rapport,
Car temps est de venir a port.
Mais ainçois que ma nef arreste,
Qui est lasse et a ancrer preste,
Feray brieve narracion
De la recommandacion
Que Mahieu fist a ses seigneurs,
Et premierement aux greigneurs,
Si com je truis en la matere,
Qui tant me semble belle et clere
Qu'on n'y sçaroit rien amender.
Premier se voult recommander
A l'evesque de Therouenne;
Ne sçay s'il y a R ou N,
Ne par quels lettres fu nommés;
Mais il estoit bien renommés
De courtoisie et de largesce,
De sens, d'onneur et de noblesce.
Point ne fu orgueilleus ne rude,
Moult estoit loés en l'estude
D'Orliens pour sa bonne doctrine,
Pour bons meurs et pour discipline.
Aux compaignons estoit entiers
Et leur repetoit voulentiers
Les lois que fist Barbarius
Et celles de Pomponius;
Puis repetoit de Julien,
Et après de Papinien

30 *ABT* maracheroit. — 31 *BM* noz *CT* nous *F* nose; *T* monstre; *F* se. — 32 *T* nalume. — *D* (f° 182 r°) *rubr.* Comment il se recommande a tous seigneurs en exposant ses pestilences et premier a leuesque de terrouenne. — 33 *CDM* griefue. — 35 *C* a apprendre *M* la prandre. — 36 *CDM* le; *B* comprendre. — 37 *M* songe. — 41 *C* auisons. — 42 *A* lassee; *ABT* dentrer *M* aentrer. — 45 *M* mahi; *F* fait. — 47 *A* trueue; *B* matiere. — 49 *B* quamender. — 50 *CDFM* veult. — 52 *T* sil a R o n. — 53 *B* quel *C* quieulx *M* quielx; *B* lettre. — 55 *A* couuoitisc. — 58 *ABT* liez *M* lettres; *B* a. — 59 *AF* par; *A omet* sa. — 60 *F* bonnes m. p. d.; *C* par; *M* p. bonne d. — 62 *F* Et si r. — 63 *T* de que f. *AT* baubarrius *C* bombarine *DM* bambarius. — 64 *F* que fist p.; *A* pourponius *C* pompaine. — 66 *CM* pomponien *D* pompinien.

50 Voyez le texte latin vs. 3791.

Cum tempestatem Petre timeam super istis,
Hic ego sisto ratem qui fari nescio, tristis;
Et, ne livoris me rodat lingua prophani
Aut dicar super his consumere tempus inani
Verbo, quam plura causa brevitatis omitto,
Cum sit scriptura brevis optima, teste perito.
Sed describatur dominis mea pena priusquam
Anchora figatur; preter quos est michi nusquam
Portus, subsidium. Quod monstrem jus petit ergo
Illis naufragium, per quanta pericula pergo.

Voyez la suite du texte latin p. 258.

Le droit noël leur exposoit;
Ses cas sagement proposoit.
Sa lecture estoit delitable
Et aux escoliers proufitable.
Mahieu en luy moult se fia
Et pour ce luy signifia
Ses douleurs et son infortune,
En disant que dessoubs la lune
Ne vivoit nul plus dolent homme
Ne qui endurast si grief somme
Comme le dit Mahieu faisoit.
Du surplus pas ne se taisoit;
Mains dis y pourroye amasser,
Dont pour briefté m'estuet passer.

Après escript, bien ententis,
Aux archidiacres gentils
De l'eglise dont je recite,
De Therouenne dessus dite.
A l'archidiacre de Flandres,
Aussi com se fust Alixandres,
Porta honneur et reverence
En luy monstrant sa pestilence.
L'archidiacre de Boulongne
Certifia de sa besongne
Et luy envoya sa complainte,
De tristesce et de douleur tainte.
Celuy de Brabant moult loua;
En luy honnorer alloua
De beaux vers et de beau langage,
En soy plaingnant de mariage,
Qu'en ses dis excommenia;
Car point de remede n'y a,
Ne pour herbes ne pour emplastre.
Au doyen et a l'escolastre
De l'eglise dessus nommée
Donna los et grant renommée
Et ne se cessoit de complaindre
De son mariage, sans faindre.
Aussi escript au prevost d'Aire
Ses plours, dont ne se pouoit taire.
Le dit prevost moult honnoura
Et en recommandant ploura.
Nommé fu Guillaume de Liques,
Vaillant entre les catholiques.
A l'abbé du Bois honnorable
Se monstra assés favorable
De ses vertus magnifier;
Assés luy voult signifier
Les paines dont il labouroit,
Et comment nuit et jour plouroit.
En après, par especial,
Du reverend official
De Therouenne publia
Les biens, et rien n'y oublia
Se ne fu par inadvertence.
Sage et lettré par excellence
Le nomma en sa rhetorique,

67 *ACDFM* nouuel. — 86 *F* Son c. — 69, 70 *manquent AT*. — 69 *C* Se lacteur. — 71 *M* molt en lui se f. — 76 *F* plus grant; *B* solme *D* femme. — 77 *A* Comment; *AF* ledit *BCDMT* maistre. — 78 *B* Dur. — 79 *F* Mais. — 80 *A* me vueil *B* mestoit.— *D* (f° 183 r°) *rubr.* Comment il escript a pluseurs arcediacres. — 81 *B* entendis. — 82 (*et ailleurs*) *A* archediacres *B* arcediacres *C* arcidiacres. — 85, 86 *manquent C*. — 85 *A* Et les archediacres. — 86 *M* Porta reuerasnce grandes; *B* ce *F* sil. — 87 *M* l. demonstrant sa pestilence. — 88 *M* Ny fis pas grant scilance. — 92 *F* et de leur t.; *AT* painte. — 93 *ABM* breban; *AT* bien l.— 94 *AT* l. grant honnour; *B* l. loer; *CD* aleua.— 96 *AT* Soy complaignant; *F* luy p. — 97 *AT* Quant ces. — 100 *B* Aux; *M* Audien *C* dean; *C* alecoulastre. — 103 *C* ce c. *M omet* se. — 105 *F* descript. — 108 *F* en le r. — 109 *M* guille de lucques; *F* lisques. — 111 *F* du bos. — 117 *M* Et emapres. — 118 *T* reuerant. — 120 *M omet* rien. — 121 *B* Ce ne. — 122 *A* letrey. — 123 *A* rectorique.

85 Voyez le texte latin vs. 3986. — 91 Voyez le texte latin vs. 4025. — 93 Voyez le texte latin vs. 4291. — 100 Voyez le texte latin vs. 4099. — 105 Voyez le texte latin vs. 4424. — 109 Voyez le texte latin vs. 4700. — 118 Voyez le texte latin vs. 4911 svv.

Dont bien sçavoit la theorique,
Et dist qu'il fu grammarien
Et batailleus logicien.
Pour le vray du faulx discerner,
Pour argumens bien gouverner,
N'avoit pareil jusques a Naples,
Fors que maistre Jacques d'Estaples.
Il fu Tulles par eloquence;
Pitagoras en la science
De nombrer n'y sceüst que dire.
On ne le sceüst desconfire
A declairier par escripture
De toutes choses la nature.
Car bien s'y sçavoit appliquer
Et par nombre pronostiquer
Pluseurs des choses a venir.
Cloison ne le peüst tenir,
S'il voulsist portes deffermer ;
Mais je ne sçaroie affermer
Par quel vertu ce pourroit estre
Sans l'octroy du souverain maistre.
Il sçavoit bien phisonomie
Et jugier par astronomie
De tous les corps du ciel le cours,
Et le croissant et le decours
Des planettes et de la lune.
Bien congnoissoit et l'autre et l'une,
Et des estoiles reluisans,
S'elles sont bonnes ou nuisans,
Et les jugoit par ses pratiques
Ou fichiées ou erratiques.
Les secrès sçot d'astronomie
Et de toute philosophie.
Il estoit bon musicien
Et tres grant geometrien,
Pour mer et terre mesurer,
Se il voulsist a droit curer.
Jehan de Ligny avoit nom.
Le droit civil et le canon
Sçavoit sans en trespasser clause.
Maistre Mahieu avoit bien cause
De le louer pour ses merites ;
Toutes ne sont pas cy escriptes.
Au bon et sage sans moyen,
Maistre Ernoul de Beaurain, doyen
De saint Fremin en Monstereuil,
N'escript pas sans degoutter l'ueil,
Mais en plourant, main a maxelle,
Lui signifia sa querelle.
Et de Faucombergue Nicaise
Requist humblement qu'il luy plaise
Sçavoir de ses maulx la racine,
Ou il n'a point de medecine.
Après declara sa misere
A un abbé, reverend pere
Du moustier du mont saint Jehan;

125 *AT* grameriens. — 126 *T* logiciens. — 128 *F* Et p. a. g. — 130 *FM* Lors; *C* destables. — 131 *A* tulez. — 134 *manque F* (*il y a un blanc*). — 135 *F* desclairer; *AF* lescripture. — 137 *ABT* lui. — 138 *ACT* prenostiquer. — 140 *A* Cloue ne le post t. — 141 *BF* porte *C* pertes. — 143 *A* pouoit *M* pouuoit. — 145 *M omet* bien; *ABT* philozophie *C* phicisionnerie *M* phisionomie. — 147 *AT* tout le corps. — 148 *manque T, A* Il en savoit bien tous lez tourz. — 149 *manque A*. — 150 *à* 54 *manquent AT*. — 154 *C* fichiers. — 155 *B* Le s. sont a. *M* Le secret; *C* estronomie. — 157 *B* phisicien. — 158 *AT* tres bon nigromancien *C* gramerien. — 159, 60 *manquent AT*. — 159 *C* ruer. — 160 *C* du d. — 161 *C* longuy *M* laigny *L* langny. — 165 *AF* pour *BCDMT* par. — 166 *C* ny s. — 167 *C* s. urien. — 168 *AT* ernoul de bramain *B* raoul de beau Rain *C* ernoul de beauuorin *F* arnoul de biauuaim *D* arnoul de beauuorin *M* arnoul de beauuoisin. — 169 *C* fermin; *B* monstrereul *F* monstereul. — 170 *C* descouter; *ABT* d. oeul; *F* leul. — 171 *B* mexelle *C* maixelle. — 173 *à* 176 *manquent M*. — 173 *ABT* faucomberge *C* faulte bergue *F* faucoberge; *A* nigaise *F* nychaise. — — 176 *A* y na *F omet* il. — 179 *F* de; *M* moult.

130 Voyez le texte latin vs. 4964. — 173 Voyez le texte latin vs. 5128. — 177 Voyez le texte latin vs. 5247.

Ses griefs paines et son ahan,
Dont il vivoit honteusement,
Luy escript moult piteusement.
Au derrenier a maistre Jacque
D'Estaples exposa des ja que,
Premier ot de luy congnoissance,
L'amoit il, ou temps de s'enfance.
Si luy fist sçavoir ses douleurs
Et ses plains, parés de couleurs,
Bien aournés de rethorique,
Et le descript bien autentique
D'onneur, de meurs et de science
Dont il avoit experience.
Autant ou plus en descripsoit
Com de l'official disoit,
Des biens de vertus, de largesce
Et de vaillance et de noblesce.
De beaux mos et de nobles titres
Fist maistre Mahieu ses epistres.
A chascun en envoya une
En soy complaingnant de Fortune.
Moult sçavoit bien versifier
Et ses douleurs signifier;
En ses recommandations
Fist pluseurs lamentations.
Mais je, qui suy de Resson nés,
Petitement araisonnés
Et appelés Jehan le Fevre,
Ne pourroye dire de levre
Ne raconter la mescheance,
Les ennuis ne la desplaisance
Dont il se plaingnoit sans cesser.
Je ne les sçaroye expresser;
Car en plourant moult despisoit
Le monde et maintes foys disoit :
Or aperçoy je ma foleur;
Las ! quant finera ma douleur?
Trop me desplaist toute saison;
Printemps florist selon raison;
Estés meüre a souffisance,
Et automne a grant habondance
Des biens dont s'esjoïst et joue;
Yver despent tout et alloue
A grant joye et a grant leesce;
Tout ce me desplaist, et que est ce?
Las ! chetif et maleüreus,
Tristes, dolens et paoureus,
Pourquoy suy je venus au monde
Qui souille tout et rien ne monde?
Certes, le monde n'est que trompe,
Rien n'y vault richesce ne pompe,
Tous y sueffrent douleur et paine
De la condicion humaine.
Si est merveille comment l'omme
Se soubmet a porter la somme,
Ne de vacquer a acquerir

180 *AT* grans p.; *T* haam. — 181 *A* honnestement. — 183 *A* desrenier *C* derreine *F* derniers; *F* jehan. — 184 *A* Destapes *C* Destable; *AC omettent* des; *M* jaques. — 186 *AT* des le t. denf.; *CDM* son enf. — 189 *C* aournee *F* adournes. — 190 *B* lescript *ATCDM* le descript *F* les descript; *F* moult a. — 193 *B* descrispsoit. — 195, 96 *manquent AT*. — 195 *F* De b.; *C* des v.; *B* vertu; *C* et l. — 196 *C* valeurs. — 197 *A* mox; *C* nobles criture, — 198 *B omet* maistre; *B* avec les e.; *C* episture *F* espiltres. — 201 *M* verceffier. — 205 *A* de Roham n. *T* de Rouen *B* desraisonnez *CDM* de raison nes. — 206 *B* Petiment; *I* Piteusement; *B* a raisonnes. — 207 *Tous les mss.* et suis a. — 208 *manque F (il y a un blanc)*; *C* loeure. — 209 *A* grant meschance. — 210 *AT* La douleur et (*T* ne) la pestilence; *B* ennemis; *CDF* et. — 212 *M* le; *C* sauoye; *B* exposer. — 213 *M* se d. — 219 *C* Estes maine a s. *T* meine. — 220 *AT* au compte; *C* atourne; *F* ha. — 221 *CDM* jeue. — 222 *A* aduoue *C* ableue *DM* abbeue. — 223 *C* De g. — 224 *mss.* et quest ce. — 226 *A* dolent. — *Après* 227 *quatre feuillets ont été transposés dans C*. — 228 *B* souille soulle et r. — 229 *A* Car le m. si nest. — 230 *A* trompe. — 232 *A* Et la. — 233 *F* ay merueilles. — 234 *M* Sommet; *C omet* la. — 235 *AT* que; *A* vacque; *C* et a.

183 Voyez le texte latin vs. 5369. — 215 *à* 282 Voyez le texte latin vs. 4366 *à* 4407.

Chose que il convient perir.
Qui en balance peseroit
Tout ce que l'en y trouveroit,
Il despiseroit les richesces
Et les honneurs et les haultesces
Et hanaps d'argent et de madre.
Par le riche homme et par le ladre
Puet on avoir vray exemplaire
Que richesces doivent peu plaire,
Mais les doit on doubter forment,
Pour ce qu'on y acquiert torment,
Si com dit la sainte Escripture.
Cil est serfs qui y met sa cure;
Car a grant paine sont acquises.
Et quant en un tresor sont mises,
Il a grant paour au garder
Et peril, au droit regarder,
Et la fin en est douloureuse,
Desplaisant et maleüreuse.
Car au mourir se convient plaindre,
Plourer, gemir et dens estraindre.
Nature sage point ne prise
Les richesces, mais les desprise;
L'un n'a plus que l'autre acceptable,
Car souffreteus et miserable
Fait naistre, et tumuler le roy.
A chascun donne ceste loy :
Par les corps du ciel gouvernées
Sont toutes creatures nées,
Soyent crueuses ou benignes,
Par les planetes, par les signes,
Par le soleil et par la lune.
Car a chascun et a chascune
Donnent leurs choses egaument;
Dont communes principaument
Doivent estre sça jus en terre.
Mais avarice y fait la guerre,
Qui y a dominacion
Et partist, par ambicion,
A l'un plus et a l'autre mains.
Si est grant dommage aux humains,
Quant pour la chose transitoire
Oublient Dieu, le roy de gloire,
Et le laissent pour les richesces,
Qui en fin ne sont que flammesches.
Les corps sont aux vers nourreture,
Tout revertist a pourreture.

(*Voir la suite* p. 276).

236 *CDM* Choses. — 238 *A* bon y t. — 239 *AM* desspriseroit. — 241 *M* hanap. — 242 *M* Pour le r. h. et pour. — 243 *AT* En peult on ouir e. — 245, 46 *manquent AT*. — 245 *C* fortment. — 246 *M* que len. — 248 *CDM* Celui; *A* est fol. — 250 *M omet* un; *AT* Et quant a (*T* en) t. les ont m. — 251 *A* Il ont; *F* y a g. paine; *M* a garder *B* au regarder. — 252 *M omet* droit; *B* a d. r. — 254 *A* maleure. — 255 *B* a m.; *C* sen c. — 256 *AC* estraindre. — 257 *F* riens. — 258 *F* ains; *C* despise. — 260 *B* souffraiture m. — 261 *A* trauailler *M* cumuler. — 262 *F* celle l. — 263 *ABCDMT* les cours *F* le corps. — 264 *BCDM* Sur. — 265 *A* prieurez ou b.; *A* beguinez *C* beguines. — 266 *ABT* et les. (*B* et par l.) — 271 *M* Doubtent ca jus estre en t. — 272 *BCDMT* y fait g. (7 *syllabes*) *F* y f. grant g. — 275 *CDM omettent* et. — 279, 80 *manquent AT*. — 279 *B* Et lei l. — 280 *FM* en la f. — 281 *A* poutreture. — 282 *A* en p.

Moribus egregius fulget dominus Morinensis;
Gratis propitius, reprobis fit acutus ut ensis.
Dicitur hic hodie cleri ratione monarcha,
Qui pater est patrie, flos, patronus, patriarcha.
Non prece magnorum nec thesauri ratione,
Sed pro persone meritis ad culmen honorum
Provehitur, meritis patris matrisque suorum.

Après 3789 rubr. *Hic commendat dominum suum dominum Jacobum episcopum morinensem.* — 3793 *pater*, ms. *patet*. — 3793 *prece*, ms. *prete*.

Est bonus, est mitis, patrie pugil, hospes honorum.
A radice bona rami capiunt alimentum;
Sic pueri dona sumunt ex parte parentum.
Scit Matheolulus quod in ista parte probavit
Vas figulum, figulus vas, fructum planta beavit.
Nam patrem vidi matrem fratresque, sorores
Istius; fidi sunt et patrie meliores.
  Sub triginta novem fuit annis pontificatus.
Est ratio quod ovem, cum tam meus appreciatus
Sit dominus; juvenis licet, attamen appropiavit
Et sapit acta senis, quibus ut sol irradiavit.
Gaudet amore gregis hic, et grex hujus amore.
Qui domini regis est consul, dignus honore
Certe papali; precellit quemque valore.
Quem culpare mali non audent, hujus odore
Confusi morum, cum sit flos iste bonorum.
Nomine pro proprio magis ipsum patria queque fo 57 ro.
Quam pro presulio decorat, qui judicat eque.
Est de Bolonia Jacobus, venerabile nomen,
Qualibus in patria majus quam presulis omen.
In toto clero regni prestantior est is,
Hoc scio pro vero. Dic, Francia, sis michi testis!
Ecce probant mores, probat hocque scientia plane,
Gestus et actio, res et mense quottidiane;
Defert vexillum pre cunctis largitiei
Que largitur ei decus omne, coronat [et] illum.
  Qui studet istius preconia notificare
Fumosis facibus solem parat irradiare.
Nec sum preterea dignus preconia tanta
Enumerare mea lingua, que, qualia, quanta.
  Urbs, gaude, Morinum, gaude, dico tibi, gaude!
Ecce tuum dominum: quia scis precellere laude
Cunctos, esque magis proprio conjuncta marito,
Sume liram! quid agis? Citharisa psalleque! Scito
Quod tu digna viro tanto non ante fuisti,
Sed zelo miro dedit hunc tibi gratia Christi.
Ergo letare pro dono tam speciali,
Nitere laudare dantem pro munere tali.
Cum modo Bolonia, cujus sedem rapuisti,
Te regat, ad propria rediit res, nec tamen isti

3800 *parte,* ms. *parce.* — 3804 *annis,* ms. *anni.* — 3823 *studet,* ms. *studest.* — 3829 *esque,* ms. *res que.*

Solvitur ad plenum, cum non sibi restituatur
Sedes, cui juvenum flos duxque senum dominatur,
Cujus nescivit electio Simonis artem,
Dum sibi quesivit bonitas, non federa partem.
« Ut facias facio » non istum pontificavit
Fedave conditio, sed jus, quod semper amavit;
Est et erat vere papatum dignus habere.
Predicat hunc studium solemniter Aurelianis,
Quem cleri precium fore dicit; quottidianis
Planctibus idque dolet, quoniam nequit hunc rehabere
Per quem janque solet fervere, vigere, valere.
f° 57 v°. Algent quas dudum tam nobiliter repetebat
Leges, est nudum studium quod janque fovebat :
Barbarius, frater a fratre, jubere cavere,
Auxilium, si quando, per hanc, nullique licere,
Extat, si deni, Pomponius, edita, pacta,
Si quis, si certis, mora, vinum, cautio, lecta,
Pactus ne peteret, et si post tres, Julianus,
De quibus, et relique quarum sit Papinianus
Exponens nucleum. Nimis, hoc absente, queruntur
Flentes propter eum, quoniam modo non repetuntur,
Codex, digesta plorant patrumque volumen,
O, quibus hic lumen dedit, ut fierent manifesta.
Torpent doctores studii repetendo, legendo,
Ac auditores torpent retinendo, studendo;
Vix ibi quis studuit, absens postquam fuit ille,
Cujus enim nocuit sociis absentia mille,
Immo mille quater; ego certus sum super istis.

O reverende pater, me, si qua scio, docuistis,
Vestra creatura sum; sed me tam male gessi
Et mea tam dura sunt fata, bonis quia cessi
Cleri, quod minime vos me relevare potestis.
Hinc dolor, hinc lacrime procedunt, est michi testis
Funereus vultus, stupor exanguis faciei,
Monstrant singultus noctis, lamenta diei.
Nec tamen hinc doleo, de vestra prosperitate
Quin plaudam; sed eo quod de vestra bonitate

3847 Ce vers se trouve dans le ms. entre 3828 et 29. — 3855 *Papinianus*, ms. *papirianus*. — 3858 *patrumque* (?), ms. *parumque*. — 3859 *manifesta*, ms. *manifeste*. — 3862 *studuit*, ms. *studiat*. — 3863 *absentia*, ms. *absenti*. — Après 3864, rubr. *Hic conqueritur matheolulus de suo infortunio dicto domino morinensi*.

Tantum confido   quod, si per eam relevari
Possem, pro liquido   teneo me mox reparari
Per vos, quippe michi   vestra ratione ligatus
Estis multiplici;
Vestra Bolonica,   per sex annos studuique
Legibus et logica   sub vobis, vester ubique
Totus; vosque meus   nunc in Domino pater estis,
Et sum plebeius   vester, vivens ut agrestis.
Psallant cum crebris   Picardi plausibus; orta   fᵒ 58 rᵒ.
Lux est in tenebris   illis, Morini quia porta,
Nuper eis clausa,   per vos, pater, est reserata.
Hac igitur causa   debent cantare. Beata
Nobis gaudia; nam   velut omnes sunt relevati.
Cum quibus ipse canam,   licet a me dispariati
Sint, et jam cecini;   sed, que sit causa sonorum,
Ecce : mei domini   decus et lucrum sociorum.
Invidus hac parte   non sum; quamvis spoliatus
Spe cleri, marte,   studio, velut ante paratus
Sum dominis et ero   servire meis sociisque.
Vellem pro vero   quod rex esset modo quisque.
O, mirum video;   res est miranda quod una
Hora canto, fleo,   michi sic contrarius, una.
Gaudeo quippe, mei   domini gavisus honore,
Expers ploro spei,   quia vulneror asperiore
Heu! plaga populi,   que non recipit medicamen.
Cleri signa tuli,   sed jam nullum relevamen
Sperans, heu! pure   laicus fio, spoliatus
Intrandi jure   cancella, nec inde gravatus
Appellare queo.   Bigamis nichil auxiliatur;
Iccirco taceo.   Pono, prebenda paratur
Quam peto, patronus   michi confert, papaque donis
Aspirat; sed onus   bigamalis conditionis
Non permittit eam   me pleno jure tenere,
Scilicet ut valeam   missam celebrare, sedere
Stallis, eligere,   vel ut eligar inde vigere.
Immo disparior   penitus, sitiens ego vere;
Sic sum tantalior   quam Tantalus, unde dolere
Debeo, quando me   bigamavi. Nec puto papam
Posse michi Rome   bigamantem tollere lapam

3877 Au lieu du second hémistiche le copiste a répété par erreur celui du vers suivant *per sex annos studuique;* le vers est marqué d'une croix. — 3909 *vel ut eligar*, ms. *velut eligat.*

Fortassis penitus, quamvis sit papa supra jus,
Facto papatus quia jus Domini scio majus.
Non dispensatur bigamo, Paulo michi teste;
Id quoque testatur decretalis manifeste.
f° 58 v°. Cum plerisque tamen dispensatum fuit ante
Gregorium decimum, decreto testificante;
Sed modo decretum vacat hoc, quia Gregoriana,
Que vocat ad fletum quam plures, sic veterana
Exponit jura quod jugiter exspoliavit
Cleri tonsura bigamos, et eos laicavit.
Evitat laqueum previsum bestia mire,
Ne pereat per eum. Sed ego, qui morte perire
Previdi bigamos, heu! quare non fugiebam
Mortiferos hamos bigamantes? Nunne sciebam
Plus quam capra, miser, tunc Lugdinense statutum?
Cum non excuser, faciunt me talia mutum.
Ecce patet quod ego sum stultior alite quavis,
Heu! cum previsa retia vitet avis.
Vulneror et merito; mors instat proxima portis,
Heu! que premitto cum sint mea vulnera mortis.
Lex patrie prebet quod, si quis se necet ipsum,
Suspendi debet. Ego juro per crucifixum
Quod qui destrueret me, tanto vulnere lesum,
Jus michi, jus faceret, quia mortis causa mee sum.
O, quam tormentor! superat dolor omne flagellum
Pro quo lamentor. O, quam lacrimabile bellum!
Ecce mei gemitus, langor, suspiria, fletus
Me suggunt penitus; hinc amodo non ero letus.
Ad quid in hoc fedo vellem mundo remanere?
Nil nisi putredo finaliter est ibi vere.
Reges, regine, vestes gazeque putrebunt,
Celica regna sine prefixo fine manebunt.
Sunt ergo miseri qui propter putrida mundi
Celicole fieri nolunt aut vivere mundi.
Et quia pro vero scio, kare pater venerande,
Hic quod si fuero patiens, bravium michi grande
Inde dabit Dominus noster post victa duella;
Ledunt ergo minus me quottidiana flagella.
Appreciante Deo dignos mercede labores,
f° 59 r°. Istos sustineo patientius inde dolores
Conjugii; spero pugne tam nobile munus

3941 Dans le ms. *fedo* se trouve après *mundo*.

In celis, quod ero de collateralibus unus.
Sed, ne deficiam nimio languore gravatus,
Dimittendo viam rectam, per devia latus,
Vos rogo, vos, domine, rogitate Dei pietatem,
Ut sancto fine ceptam claudam gravitatem.
  Cum de tempore non habeat nisi nunc Adamita
Quisquam, cur nobis placet hec tantillula vita,
Sordens, letalis fetens, lugubris, amara,
Tota repleta malis, crux jugis, gloria rara,
Gloria non satians, que momento perit uno
Jugiter excrucians? Ve regi! veque tribuno!
Nam regalis apex est regi sarcina; quanto
Altius ascendit et ditior est homo, tanto
Plus oneratur; honor onus est; onerantur honores
Curis; dimidiant vitam, mutant quoque mores.
Ut sua viscera nens consumit aranea se, pres
Sic se consumit curis; me judice, vepres
Cum medio visis extremis divitie sunt:
Presunt, non prosunt, modo sunt hic et modo desunt.
  O! cur gaudet homo, quia tempus non habet hore?
Nunc est, nunc moritur, vivens in agone, dolore,
Vile cadaver olens, vas stercoris, escaque vermis,
Quid sit non recolens, in bello solus inermis
Contra tres hostes. Instant caro, mundus et hostis,
Ut jugulent ipsum, sicut, pater optime, nostis.
In mundi latebris cur ego plus vivere vellem,
Scilicet in tenebris? Malo dimittere pellem.
  Vos oculo duplici prelarga Dei decoravit
Gratia, multiplici dono quem pretitulavit.
Unus Flandrensis est, alter Boloniensis;
Est linx non cecus is enim qui sic oculatur.
Cui celeste decus post hanc vitam tribuatur!

  Forma decens vitaque, scientia, lingua polita f° 59 v°
Poscunt ob merita Flandrensis ut Archilevita
Laudetur; juvenis quamvis sit, dulcis ephebus,
Fert tamen arma senis, inter juvenes quasi Phebus
Prefulgens, Argus in agendis; omnibus ille
Est fidus, largus, pius; inter milia mille

3982 *pretitulavit*, ms. *preticulauit.* — Après 3985 rubr. *hic commendat magistrum. Jo. de Vassonia Archidiachonum flandrensem in Ecclesia morinensi.*

Non est illius taxatus moribus unus,
Cui natura prius dederit tam nobile munus.
Est consul regis; tantum pretendit honorem
Quod dat ei legis non scripte Francia florem.
Et scriptam bene scit cum canone; proxima lauro
Cedrus frondescit ridetque jacintus in auro.
Prevalet in tantum, quod ab hoste meretur habere
Laudes; quid plura? sese committere mere
Posset livoris laudi, propter probitatem
Qua prefulget, id est, ejus propter bonitatem.
Aptum nomen ei dedit ergo vocando Johannem
Gratia sancta Dei sacrati fontis ad amnem.
Est is qui toto conamine jura tuetur
Ecclesie; voto, facto, citius moreretur
Quam pateretur eam succumbere. Proh dolor! ipsi
Non ostendo meam mortem, de qua modo scripsi,
Utrum sim natus cum nesciat; ausus eidem,
Ut notis itidem, non scribo meos cruciatus.
Illum posco tamen quod, si placet, ipse precetur
Divinum flamen ut post mea bella paretur,
Et post hoc funus, michi vite nobile munus
In celis, ubi summa quies, pax divitieque
Sunt, ubi sunt etiam plenissima gaudia queque
Jugia, thesaurus perfectus, — quem neque fures
Possunt furari nec edaces rodere mures,
Tinea nec quisquam vermis, — thesaurus habundans,
Thesaurus non excrucians sed pace redundans.
Sed multum dubito michi ne velit ista negare,
Cum sine sit merito presumptio nuda rogare.
f° 60 r°. Ecce manu vacua, tamen ipsum poscere dedo,
Nobilitate sua sola recipi quia credo.
Nobilitas prohibet sua ne mea reiciantur
Vota, petita licet meritis non preveniantur.

Ut laudem ratio Morini jubet Archilevitam.
Sed non sufficio solus describere vitam
Istius. O, quantis nitet iste bonis! Radiare
Cepit ab infantis annis et fructificare.

4007 *meam mortem*, ms. *mortem meam*. — 4010 Rubr. à la marge *hic loquitur de gaudiis celestibus*. — 4023 *reiciantur*, ms. *reiciatur*. — Après 4024 rubr. *hic commendat dominum Archidiachonum morinensem*.

Cujus enim vita, fragrans bonitatis odore,
Per sua fit merita quesito major honore.
Cognosco Jacobum, quondam novique Jaketum,
Dignum laude, probum semper sanctisque repletum
Moribus atque bonis cunctis; nec propter honores
Mutavit mores sanctos, sed religionis
Corde reservat iter, humilis velut ante probatur.
Ergo nobiliter dominus meus hoc oculatur.
Prerogat hic titulo bonitatis cujuslibet; unde
Claudicat in nullo, sed in omni prestat habunde
Stemate virtutum, presertim largitiei,
Cum precio scutum defert. Quid plura? diei
Unius spacio valor istius enumerari
Non posset, nec sufficio jam versificari.
O, quamvis fiam minimus, sit quam prius idem
Major, amicitiam tamen illam quam michi pridem
Monstrabat, vultum jocundum sive favorem,
Nunc confert multum- que decus. Jus est quod adorem
Ipsum, cum reliqui, velut omnes, terga michi dent,
Federis antiqui nundum memores; modo rident,
Dum me respiciunt cum versa luce superba.
Heu! cur hoc faciunt? Michi sufficerent duo verba
Aut unum « salve! » Claudunt alii michi certe
Hostia, sed valve sunt hujus semper aperte.
Non, ut adulator, dat collo brachia ficta
Verbave depicta, cum sit perfectus amator.
In verbis opere- que suis se monstrat amicum; f° 60 v°
Vultum prebere vix cuiquam sciret iniquum.
Non amat ut quidam, qui tempore prosperitatis
Fortunam validam venerantur; sed, variatis
Temporibus, nexus ficti laceratur amoris,
Desunt amplexus, simulati cessit honoris
Vultus, divitibus se mille fatentur amicos,
Qui lapsis opibus surdos se dant et iniquos.
Absit quod dominus aliquem sic dilligat iste.
Non plus sive minus amat ob res, more sophiste;
Intuitu rerum personas non amat, immo
Contra; [patrem] verum magno se reddit et imo.
Archilevita bone Morinensis, respiciatis

4067 Rubr. à la marge *hic ostendit suam miseriam dicto domino Archidiachono.*

Motus luctisone quibus exitor anxietatis.
Heu! quot defectus patior, quot, quot cruciatus!
Vilis et abjectus sum, [sum] mundo reprobatus;
Curis oppressus ita sum quod nox michi nescit
Parcere; sed fessus bos saltem nocte quiescit.
Ergo michi pejus est quam sit ei dolor ejus;
Partior in quadruplo fit quam meus, immo decuplo.
Ecce suum dominus, quia servit, nutrit asellum.
Sed, quamvis asinus sim conjugis, hec michi bellum
Non minus inde parat; uxori qui famulatur,
Certe litus arat, et tanto plus stimulatur.
Ergo conjugia qui libera testificatur,
Errat, quippe quia nil servius esse probatur.
Heu! propter limas uxoris, conjugiorum,
In faciem lacrimas derivat fons oculorum;
Singultus medius intersecat omnia verba.
Heu! nichil est gravius quam mors mea tristis, acerba.
Conjugii nemo describeret asperitatem.
Hinc nullum demo neque philosophum neque vatem.
Ergo, videndo meam luctam, rogitare velitis
Christum quod valeam braviis gaudere petitis.
Qui circumspiceret bene mundum, nullus ibidem
f° 61 r°. Esse diu peteret, cum sit fedissimus idem,
Quod patet illius librato prorsus honore
Intus et exterius; nil possidet absque dolore
Et peccato; nam fallax dilectio mundi
Penam luctisonam baratri parat ipsa profundi.
Ergo diu mundo quare vellem remanere
Funditus immundo? cum polluat undique vere,
Presertim cum me Petra devoret ore molesto.
Ergo michi, summe Deus, auxiliator adesto.

Laudari meruit ratione Scolasticus ista.
Ecce per omne fuit tempus bonus. Ipseque cista
Civilis juris reputatur canonicique,
Per quem sic buris regitur quod nullus inique
Ejus judiciis premitur, licet Officialis
Annorum spaciis longis et collateralis
Judicibus fuerit; argumentando videri

4083 *intersecat,* ms. *intrinsecat.* — 4089 *bene,* ms. *bone.* — Après 4098 rubr. *Hic commendat dominum Eustacium days Scolasticum morinensem.* — 4097 *polluat,* peut-être *puteat?* ms. *pelluat.* — 4100 *Ipseque,* ms. *Ipéque.*

Truffis non querit, sed verum posse tueri;
Verborum non curat opes sibi querere, pondus
Perscrutans; est ore minor, sed mente profundus.
Non odio, precio, prece, vi, vel amore movetur.
Hic in judicio plus quam petra firmus habetur,
Qualibet in sede, cui prestitit; et veneratur
In cunctis; crede Remis, nam testificatur
Quod confirmavit ad eam quecunque relata,
Sede per hunc lata, sic quod nichil hinc revocavit.
Hujus apex animi summi, virtutibus alti,
Multo plus splendet quam gloria sanguinis alti.
Altus ut interius vigeam, sanguis michi non dat,
Sed viget exterius qui moribus intus habundat.
Sic igitur generi pomposo prefero mores,
Cum sint morigeri generosis nobiliores.
Nobilitas sola est animum que moribus ornat,
Non ea quam sanguis turgens ad vana subornat.
Heu! cur confidit vir in alto sanguine? funus
Mox genus elidit. En cunctis est pater unus f° 61 v°
Adam. Dico phy! de carnis nobilitate;
Exaltanda tamen est, quando sapit probitate.
Spermate concipitur rex sicut inops putridoque
Sanguine nutritur utero; rex est in utroque
Par reliquis, nil dat Christus naturaque regi
Quin nobis tradat, cum subsint omnia legi
Passim nature. Rex sicut nos sine veste
Nascitur in pelle feda; suspiria meste
Mortis in extremis rex sicut inops patietur,
Et cinis in cinerem, cibus ignis, regredietur;
Vermibus esca caro sicut mea regis olebit
Post mortem, terraque cadaver utrumque putrebit.
Est vas merdosum rex sicut inops, luteumque;
Gazis exceptis nil differt inter utrumque.
Enitet hic intus ac extra corpore castus,
Menteque succintus, sat largus, quem neque fastus
Erexit nec luxus opum, non gloria mundi
Seducit, non livor edax, non ardor habendi
Igneus accendit, nec laudis ceca libido
Fermentat. Dona virtutum cuncta sibi do.
Ut decet est largus; tamen in donando fit Argus:

4109 *movetur*, ms. *monetur*. — 4132 *Nascitur*, ms. *Nascimur*.

Cur, ubi, cui, quando considerat in sua dando;
Non jactans canibus lardum, que dat videt ante,
Dandis muneribus ratione manum moderante.
Est modus hic dandi; ratio vult quod sua perdant
Et sint culpandi sua qui quam sic aliter dant.
Hoc bene dogma tenet, non inflans propter honorem :
« Cum fueris major, aliis te finge minorem. »
Mitis ut Andreas, sapiens ut Paulus, amicus
Ut Petrus est fidei, firmus vitiis inimicus;
Pacta tenere sitit; hinc Antigonus reputatur,
Si quid promittit duplici quia fune ligatur.
Omnes istius relevantur compatriote
Donis ipsius, preter me, qui sine dote
f° 62 r°. Cleri perpetuo remanebo, mei levitate,
Ac stimulo nocuo punctus mulieris amate.

Sic iter ut teneam, procedens ordine plano,
Plagam capto meam Morini monstrare Decano,
Atque meum fatum, qui seclum novit utrumque,
Pompas magnatum, tumidas luctas inopumque.
Pauper janque fuit; sed fecit postea saltum,
Ut Domino placuit; sed, quamvis latus in altum,
Non tamen elatus fit ob hoc, immo, velut ante,
Est humilis, gratus patrie, fama recitante.
Nummos quesivit, auctorum dogmate fretus,
Quos enutrivit; satis est tamen ipse facetus.
Est pater, est dominus, est hospes denariorum,
Et non illorum servus nec eis resupinus,
Cum sua sic habeat ut ab illis non habeatur.
Nam res parta beat quando domino famulatur.
Auctorem novit cunctis cantare diebus :
« Et michi res, non me conor submittere rebus. »
Janua pauperibus clausa est, dat census honores;
Audet divitibus claudere nemo fores,
Et genus et formam regina Pecunia donat;
Pontificat clerum, reges nostrosque coronat;
Sic etiam propriis nummis paradisus habetur.
Ergo denariis nil gratius esse videtur.
Illud non obstat; auferre pecunia mores,

4160 *stimulo*, ms. *stinulo*. — Après 4160 rubr. *hic commendat matheolulus dominum. Jo. de corbeya decanum morinensem.* — Les vers 4169 et 70 se trouvent, dans le manuscrit, entre 4176 et 77. — 4183 *auferre*, ms. *aufferre*.

Non afferre solet. Intelligo, si domino res
Parent, non dominus rebus, sed subditur, ille
Nil habet, immo minus quam nil, licet esset Achille
Fortior; est servus igitur, cum possideatur;
Nil possessus habet, sicut per jura probatur.
Dicere de domino non possumus ista decano,
Cum vultu plano sua donet, non peregrino,
Nec sua dispergit, quia, si volo vera fateri,
Non minor est virtus quam querere parta tueri.
Ut decet est largus; dans danda, modum retinendi f° 62 v°.
Scit tamen; est Argus; in utroque nequit reprehendi.
Diligit ecclesiam, quia semper vellet ibidem
Esse; pudicitiam, postquam senuit, fovet idem;
Multa sua juvenis fecit caro mobilitate
Que modo vita senis fugit, hujus sobrietate.
Kare decane, sciens, vir honoris, vir pietatis,
Heu! vivo moriens, vivus morior. Videatis
Quis modus est iste vivendi, quis moriendi,
Vix iter artiste scirent hoc discutiendi;
Sed, si novistis quod prefertur super istis,
Hoc quid sit dictu, mox uno confluet ictu.
Nunne relegati plerique morique parati,
Judice damnati, sunt sepe reconciliati?
Carcere dicuntur clausi sperare salutem;
Sic aliquis pendens in cruce vota facit.
Sed bigami, gabimi, summe miseri miserorum,
Non possunt redimi; sic fletus jugis eorum.
Si possem forte redimi per vestra talenta,
Non morerer morte tam tristi tamque cruenta.
Sed quoniam furor est post hec dimittere naula,
Ergo rogate Deum quod in alta me locet aula
Celi post tales cruciatus excitiales.
Passio nostrorum non est condigna laborum
Respectu summi retributoris braviorum.
Transit enim nostra sub puncto lucta; sed ipsa
Preparat in celis per mortem gaudia fixa.
Hanc ideo luctam patienter sustineamus,
Ut post in celis in perpetuum maneamus.
Quod prestare velit nobis per cuncta tribunus

4197 *mobilate*, ms. *nobilate*.— Après 4199 rubr. à la marge *hic conqueritur eidem domino decano de sua miseria.* — 4210 *sic*, ms. *sit*.

Secula qui vivit et regnat, trinus et unus.

O, vir felicis vite, speculum bonitatis,
Gaudens mirificis Christi donis, videatis
Quot patior, domine, penas, penas stigiales,
f° 63 r°. Quas immortales certe reor et sine fine.
Continue crucior lamentans nocte dieque;
Quam mea mors gravior non est, qui judicat eque.
Heu ! me retrograde mendax Fortuna rotavit,
Hac utens clade, quia primo cuncta paravit
Apta meo libito, saltu, cantu, quasi mima;
Sed volvens subito currum, me misit ad ima.
Jamque salutabar prior ipse Rabique vocabar;
Quitquid conabar fieri, quitquid meditabar
Posse placere michi, fiebat; nil michi dudum
Adversum dici poterat, cum tunc michi ludum
Fallax Fortune daret alea. Sed spoliavit
In ludi fine penitus me, quem bigamavit.
Heu! sic mobilior folio Fortuna caduco
Ludit, ut experior, dum festa priora reduco
Ad cor presentem- que statum considero flentem.
Hec est inconstans, incerta, volubilis atque
Instabilis, fluida, que deicit hos relevatque
Illos, et falso mentitur gaudia risu;
Progrediens retrograditur, vaga, nubila visu,
Dives, inops, mansueta, ferox, predulcis, amara,
Turbo rapax, casusque minax, flens, gloria rara;
Precipitem [movet ista rotam; cadit inde repente]
Magnus Athlas, ejus solium Codro rapiente.
O, cur imposui Fortune, vah ! mea facta?
Facti causa fui damni; patet ecce per acta :
Petram decipere temptavi, sed Petra vere
Me mox decepit, immo mea me plaga cepit;
Auceps in laqueos incidit ipse suos.
Liberat a medio callis Deus ipse mali quos
Diligit, atque pio succursu cernit amicos,
Sicut Matheum vestrum de Belmeriaco
Dilectumque meum, jam cui succurrit opaco

4223 rubr. *hic conqueritur matheolulus de infortunio suo predicto domino Scolastico morinensi.* — 4250 Le ms. n'a que *Precipitem;* le glossateur ajoute à la marge *mouet ista tot àn cadit inde repente.* — 4252 *patet,* le ms. a eu d'abord *petet.* — 4257 *pio,* ms. *pro.*

Tempore; quippe fuit hic naufragus et prope Scillam,
Sed modo convaluit is, cum dimiserit illam,
De qua nunc taceo; de federe connubiali f° 63 v°.
Nempe loqui rubeo; jus est deferre sodali.
Hic de conjugio quicquid narravero, signis
Pluribus inspicio quod purgatorius ignis
Sponsis non alius dabitur quam connubiale
Bellum; quid gravius et quid magis excitiale?
Somnia pondus habent, auctor cum testificetur.
Ergo, quod possint mea somnia stare videtur,
De quibus hic scripsi, presertim cum rationi
Consona sint. Ipsi qui cuique preest regioni
Vestra preces pietas fondat laudanda benignas,
Ut sua post metas vite bonitas michi dignas
Reddat mercedes, detur michi visaque sedes.
In mundo non est mea mansio propria; quare
Ad vite patriam meus unde venit remeare
Spiritus aspirat; habet urbem nemo manentem
Hic. Cur ergo suam locat hic miser advena mentem?
Scrutor enim mundi pomposos, scrutor honores;
Nullas in mundo nisi vanas invenio res.
Quid michi divitie, quid honor, quid gloria forme
Prosunt? Quantum plus mundi sublimat honor me,
Tanto plus moriens doleo. Miser est nimis ergo
Vir qui propterea dat celi gaudia tergo,
Cum tam pulcram, tam dignam, tam glorificam, tam
Sanctam dimittat urbem, querens sibi tantam
Erumnam quantam nemo describere sciret;
Ipsum post mortem quia demon quisque requiret,
Quem cum multimodis ululatibus atque cachinis
Delatum baratro cruciabit sulphuris ignis.

Hic Brebantino G. conqueror Archilevite,
Largorum domino, cor habenti nobile, mite,
Canonico Morini fratrique suo, domino B.,
Quorum ronchini, palefridi, mensaque, robe
Non consuevere vendi, sed corde faceto
Donant hec mere nummorum fomite spreto. f° 64 r°.

4261 *cum* ms. *eum*. — 4289 *ululatibus*, ms. *ululantibus*. — Après 4290 rubr. *hic commendat dominum. G. de Renengues Archidiaconum brabantinensem in Ecclesia morinensi et domino B. eius fratri Canonico morinensi.* — 4293 *B*, ms. *Be*.

Hujus enim terre clero sunt nobiliores
Moribus et genere; sed in ipsis prefero mores.
Quitquid inest aliis bonitatis, largior istis;
Sunt in consiliis majores cum trimegistis.
Est hic a cujus innata scientia queque;
Sed G. communis magis est, qui judicat eque;
Prevalet ingenio, superans omnes regionis.
Dico quod inde scio, prece non victus neque donis,
Sed bonitate sua, que me movet ut celebretur,
Roscida, melliflua, constans et jugis habetur.
Scit trivium, scit quadrivium, scit mechanicumque;
Ingenium plus quam studium sibi donat utrumque;
Scit logicam cum gramatica, scit rhetoricamque,
Cantat, mensurat, numerat, stellam quasi quanque
Novit, scit lathomum- que fabrum, nec cetera dele !
Ipsum Crysotomum precellit flore loquele.
In verbis suavis proprios precircinat actus,
Et lingua quavis loquitur, nusquam stupefactus;
Scit pro constanti mundi linguagia cuncta,
Scitque loquendi scitque tacendi debita puncta,
Verbula metitur librat[que] silentia, gestus
Ponderat. Inspicitur ex omni parte modestus.
Quinque replens lustra dominus fuit hiccine legum,
Nec dominus frustra, quia consul postea regum;
Semper enim crevit, — Morinum probat et Cameracum,
Ac rex; — nec sprevit ob id ingens purpura saccum,
Sed fit cum minimis minimus, par cum paribusque;
Quamquam sublimis, tamen est is humillimus usque;
Angelus in vultu patet inspicientibus illum,
Est etenim cultu, verbis factisque; sigillum
Omnis mundicie secum fert et bonitatis,
Hospes leticie, vir honoris, vir probitatis.

Heu ! si me forte cognosceret, ut puto, fleret
Oppressum morte, si non lapidis cor haberet.
f° 64 v°. Quid loquor ? est adeo pius iste quod, exposita re
De qua nunc doleo, mecum ploraret amare.
Heu ! qui non fleret quos sustineo cruciatus
Fonditus inspiceret : ego vivo, sed jugulatus
Quottidie decies; mors est sic vivere certe;
Exsanguis facies istud mea monstrat aperte.

4300 *trimegistis*, ms. *trimegestis*. — 4312 ms. *Crysotonum*. — 4322 *saccum*, ms. *sacrum*. — 4329 rubr. à la marge : *hic exponit eidem Archidiachono suam miseriam*.

Ecce meis in visceribus nova lucta creatur,
Lis gravis, ira furens, dolor undique perpetuatur.
Dum mea preterita solatia non reditura
Atque statum recolo cleri sublataque jura,
Vellem non fieri, quia tantis nemo flagellis
Posset torqueri; mea sat docet arida pellis.
Heu! proprios debet actores pena tenere,
Sicut jus prebet. Cur ergo sub muliere
Sic crucior? quid ego feci? furatus ego sum?
Cur ego sic dego? non credebam scelerosum
Ipsum conjugium, quando cum conjuge nupsi,
Sed michi subsidium, quapropter nubere duxi.
Si nupsi temere, nam me Scriptura fefellit,
Que verbo sine re fingens connubia mellit.
Quid loquor? hoc merui; Lugduni concilio nam
Presens ipse fui; quonam sic vixero, quonam?
Nescio, nec promo; nunquid poteram speculari
In primo quod homo liber nequit appreciari,
Supponendo neci me tanto turbine rosum,
Heu! quid ego feci? servorum servus ego sum.
Ecce suam mortem natura bestia queque
Quantumcunque potest fugit; ergo sic patet eque
Id quod ego feci jungendo me bigamatis :
Stultior in decuplo fio cunctis animatis.
Quod patet; ecce meam mortem prius inspiciebam
Indubitanter; eam quare tunc non fugiebam?
Hanc mortem quam sustineo, digne merui, nam
Sponte mea cecidi, dictam subiique ruinam.
Vellem me genitum nunquam de matre fuisse,
Quippe pati penas minus est michi quam meruisse. fo 65 ro.
Vulneror, et merito, funebriter. Heu! michi nunne
Finiet iste dolor? tempus michi displicet omne,
Ver, estas, autumnus, hyems, michi quatuor ista
Dissona sunt; floret ver, areo; fit cytharista
Estas, lamentor; autumnus gaudet habundans
Multiplici fructu, michi cor turbatur inundans
Funebri luctu; letanter hyems sibi parta
Expendit, vita fit enim michi tristis et arcta.
Ergo non stupeat aliquis, si vivere mundo
Jam michi displiceat, erumnas tot subeundo.

4344 *prebet,* ms. *probet.* — 4351 ms. *Lugdunij.* — 4352 pour le premier *quonam* le ms. a *quoniam.* — 4368 à 4405 voyez le texte français 215 à 282.

Non valet hic mundus nil pompe, nil quoque gaze;
Cum non sit mundus nec mundet, discrepat a se
Hoc in re nomen; est instabilis stationis,
Infelix, omen humane conditionis.
Quare miranter ego miror quomodo rebus
Vir vacat humanis : qui cunctis nanque diebus
Dat collum morti. Vir enim qui ponderat ista,
Mundanas contemnit opes cum carne sophista.
Lazarus et dives monstrant quod divitie sunt
Mundi vitande; labuntur, et illico desunt.
Perpetuo tamen excruciant, testante probatur
Scriptura; pres servus opum, quibus is famulatur;
Servit habens habitis, nec habet proprie, sed habetur;
Quocirca dici servus ratione meretur.
Preterea nimius dolor est acquirere gazas,
Custodire timor, labi summus dolor ipsas;
Spernit opes natura sagax, inopem quia regem
Procreat et tumulat, dat et omnibus hanc ea legem.
Desuper irradiant et sunt communia rebus
Corpora que terrena regunt, Tytania, Phebus,
Signa potestatesque poli; communia debent
Omnibus ergo fore bona que nobis ea prebent,
Equaque distribui; sed tantum multiplicatur
Vilis avaricia quod in istis predominatur.
f° 65 v°. Ambitio partitur opes non omnibus eque,
Quamvis jure poli pateant communia queque.
Porro nichil possum tam damnosum recitare
Quam, spreto Domino, circa mundana vacare.
Qui vacat his animam perdit, consumit et ille
Corpus, propter opes, que sunt in fine faville.
Est hominis meta vite mors. Proh dolor! immo
Quottidie moritur, quia nasci quam cito primo
Incipit, ad mortem tendit. Cur ergo vocatur
Vivere sic vita, cum vivens sic moriatur?
Rursus homo moritur, quia curis quottidianis
Se necat ut vivat; moriturque vacans homo vanis
Deliciis, fugiendo Deum; moritur, quia in ortis
Cudit opus; mors ecce venit, mors clamat mortis.
Qui vult ergo frui vita quam nulla sequetur
Mors, mundum vitet semperque Deo famuletur.

4391 ms. *Pereat et stimulat* (cf. texte français 261). — 4396 *poli*, ms. *populi*, *pu* a été exponctué.

Rex erit in celis, regnabit perpetuo, nam
Is sceptrum regale feret regisque coronam.
Est certe servire Deo regnare; probatur
Ergo rex esse quicunque Deo famulatur.
Est etenim; sed rex cui gloria nupsit inanis,
Non regnat proprie, cum serviat ille prophanis.
Hinc ego ne peream, Christum precor ergo rogate,
Ut secum valeam regnare sua bonitate.

Scribere me movit illum presumptio quedam,
Qui me non novit, cujus bona dignus ut edam
Non sum, cum superet velut omnes ipse valore.
Aria sic, referet, in qua prefulget honore
Prepositi. Mitis est, multo mitior agno,
Prepollens meritis, preclarus sanguine magno.
Nescit an in rerum natura sum; tamen ille
Me vidit puerum dudum post dona mamille,
Nec meminit; quare non audeo nunc apud ipsum
Acriter instare quod me juvet in cruce fixum.
In cruce conjugii dico; crux absque medela
Est hec exilii; restat michi sola loquela.
Que loquar? hoc habeo solum; sed ne Petronilla
Audiat hec timeo, cum sit quedam tygris illa;
Me lapidaret ea, si sciret que loquor; unde
Quod sibi verba mea celentur posco profunde.
Quid mirum, si litigium timeo muliebre?
Nil gravius, cum funebrius sit duplice febre;
Pestes femineas cur niterer hic recitare?
Guttas equoreas possem levius numerare.
Hinc taceo; sed devoveo mundi stationem,
Delicias et divitias partas per agonem.
Est mundi vitanda lues, mater viciorum,
Janua peccati, nutrix et origo malorum,
Seducens homines preco, baratri chitarista,
In tenebris lucem simulans, mordaxque sophista.
Abscondens sub pace dolos, in felle figurat
Dulcia; ve! mundo, qui non nisi devia curat.

4423 *rogate,* ms. *rogare.* — Après 4424 rubr. *Hic commendat dominum Willelmum de losques* (sic) *prepositum Ariensem et ei ostendit suam infortuniam.* — 4427 *superet,* ms. *superat.* — 4428 *sic,* ms. *scit.* — 4447 rubr. à la marge *hic detestatur status mundi.*

Si me merveil que cuident faire
Ceulx qui sont pour nostre exemplaire
Mis et posés a honneur haulte.
On voit en eulx plus grant deffaulte
Qu'en nous, et font plus a reprendre.
Les pastours ne veulent entendre
Au fouc garder que Dieu leur baille ;
Il ne leur chaut comment il aille ;
Trop bien se scevent esforcier
Des berbis tondre et escorchier.
Par mon tesmoing un tel pastour
Vault pis que leu ne que castour.
L'evesque tout ravist et pille,
Ne laisse rien en la coquille,
Et après, les officiaux
Et les menistres curiaux
Prennent quanqu'il peuent avoir ;
Tout y appliquent leur sçavoir.
Proprement est dit nom de paistre
En actif, pour les aultres paistre ;
Mais or sont pris passivement.
Chascun puet veoir se je ment :
Il sont peüs, aux pances plaines ;
Leurs conversacions sont vaines ;
Chascun laisse son fouc sans garde,
Et s'en vont, qui bien y regarde,
Avec les roys, pompeusement,
Pour vivre plus joyeusement.
Les besongnes royaulx procurent,
Les playes du peuple ne curent
Ne pour leur preu point ne se hastent ;
Les biens du crucefix degastent.

283 — *D* (fº 186 vº) *rubr.* Comment il se merueille des prelas et des religieux. — 284 *M omet* pour. — 289 *T* Aus fais; *A a ici vs.* 290. — 290 *manque M; A* Fors quils ayent de la clicaille; *BCD* comment quil aille. — 294 *A* gasteur. — 299 *ABCDM* tout quanque. — 300 *B seul* Tout, *les autres* Tous. — 302 *F* les acteurs; *M* paistres. — 305 *T* poses *M* a pance. — 307 *A* s. fait. — 309 *C* pourpensement. — 310 *manque M.* — 312 *manque M; A* Des p. d. peuplez. — 314 *A* crucefilz *B* cruxefix.

Proh dolor ! in mundo video miranda, quod ipsi
Qui presunt ut nos conservent, sunt in eclipsi
Multo majore quam nos ; predatur ovile
Presul sub specie pastoris at ille sedile,
Ut patet, usurpat, qui nec pater est neque pastor,
Immo lupus silve, lupior, me judice, castor.
Excoriat presul, eviscerat officialis,
Scriptor et assessor et quisque ministerialis.
Nam solet active dici pastor, quia pascens,
Sed nunc passive fertur, quia pascitur ; hiscens
Turpiter ad dona prelatus, nec satiatur
Cuncta vorando bona ; quid turpius esse putatur ?
Ve ve prelatis ! quorum sunt facta prophana,
Cunctis pensatis, et conversatio vana.
Dimisere greges sine garda, concomitando
Cum pompa reges, extra sua castra vagando ;
Unde vacare magis curant regalibus ipsi
fº CC vº. Quam populi plagis, bona vastantes crucifixi.

4453 rubr. à la marge *hic loquitur contra prelatos.*

Il sont larrons appertement,
S'oultre leur vivre et vestement
Nuls des biens aux povres detiennent;
Quant les povres gens n'en soustiennent,
Et leur doivent distribuer,
On ne les pourroit trop huer;
Larrons sont, puis que les reponnent
Et aux povres Dieu rien ne donnent.
Par symonie et sous ses eles
Vendent choses spiritueles.
N'est pas raison que on les vende;
Car tout pour noyant la prouvende
Doit estre donnée au preudhomme.
Le contraire est en court de Rome :
Aux mauvais est pour pris vendue,
Fraude y est par tout entendue;
En livrant la prouvende a fraude
On la vent comme une ribaude,
Par pris et a personne indigne;
Tel contract donne mauvais signe.
Symon vit et mort est saint Pierre;
On ne fonde rien sus sa pierre.
Pour ce doit bien plourer l'Eglise,
Quant en subjection est mise
Et en treuage soubs Symon;
De son char porte le limon.

316 *CDM* Se oultre *F* Et oultre *ABT* Oultre. — 317 *A* Tous les b.; *C* ne tiennent *F* retiennent. — 318 *ABT* ne s. — 319 *FT* les d. — 321 *ATC* qui *B* quils *F* que; *C* ramponnent. — 323 *A* symoniez et par ellez. — 324 *M* perpetuelles. — 326 *B* neant *F* nient; *T* leur p. — 327 *A* donne; *B* a ung homme. — 328 *A* a court. — 329 *AT* par p. — 331 *A a ici vers* 332. — 332 *A* Par simonie et par fraude. — 334 *A* contruet. — 335 *F* vist. — 336 *C* sans *F* sus, *les autres* sur. — 338 *B* es en s. — 339 *A* trouage *BCT* truage *F* treuage. — 340 — *D* (f° 188 r°) *rubr.* Comment il se merueille des religieux.

Quitquid habent ultra victum vestesque probatur
Furtum; pauperibus id habent ut distribuatur.
Ergo sunt fures, quoniam nil pauperibus dant
Thesaurisantes, sed magnis, ut sibi reddant.
Ve! ve! prelatum qui, spiritualia vendens,
Se negat atque statum, pro donis dona rependens;
Gratis preberi debet prebenda, proboque;
Sed precio datur, et reprobo; fraus est in utroque.
Ve prelato! Cur non prebendare veretur
Indignum dantem, solumque dat ut sibi detur?
Non nisi prebenti prebendans, ut scio, prebet;
Ergo prebende precium vel prebeo debet
Nomen prebere, quia prebenti mediante
Prebetur precio quevis prebenda, nec ante.
Venales hodie prostant instar meretricis
Prebende; solum nummis dantur vel amicis.
Symon emit, Gyesi vendit : « caro do facioque,
Ut des vel facias »; sibi collidunt in utroque.
Petrus obit, Simon vivit; modo nemo petrisat,
Immo procul dubio totus clerus symonisat.
Ergo suo viduata Petro, cum sit sine scuto,
Lugeat ecclesia, Symonis subjecta tributo!
Ve! ve! Symonibus, prelatis dico prophanis,

Merveille ay des religieus.
Plus que nous sont delicieus,
Plus despendent tels damoiseaux
En chevaux, en chiens, en oiseaux,
En femmes folles et estoutes,
En vins et en viandes gloutes.
Il n'y a celui qui ne vueille
De son bon subject la despueille.
Plus asprement assés ravissent
Que les tirans qui seignourissent.
On voit bien qu'il font trop le maistre.
Car chascun souloit jadis estre
Voulentiers en subjection
Dessoubs leur juridiction;
Or va tout ce devant derriere;
Car orendroit par leur maniere
Plus different que blanc a noir;
Nuls ne veult soubs eulx remanoir.
Leur cloistre leur sert de noyant;
Nuls moynes n'y va tournoyant,
N'il n'y font point de residence;
Mais il quierent par evidence
Les lieux reprouchiés et oiseus,
Et souvent vont aux plais noiseus,
Ou aux marchiés ou par les rues
Hantent pour barguignier chars crues.
En la court du roy, en la sale,
Voit on souvent ceste gent male,
Ou a court de Rome, ou a Rains.
A causer ne sont pas derrains,

341 *BCT* Merueilles. — 342 *C* que nul. — 344 *F* et o. — 345 *CF* folles f.; *F* en e.; *C* escouter. — 346 *M omet* en. — 347 *BC* quil. — 348 *M omet* bon. — 351 *C* sont; *B* triple maistre.— 352 *ABDMT* Car si com *C* si comme *F seul* chascun (*écrit* chūn.) — 353 *F* voulentis. — 357 *B* desirent *F* disparent; *AT* au n. *C* auoir. — 358 *M omet* eulx; *CDM* manoir. — 359 *F* Leurs cloistres ne sert mais de nient; *AT* ne s; *mss, sauf F,* neant. — 360 *F* Nuls du monde ny va tournyant; A tourneant. — 361 *AM* Ne ny. — 362 *A* Mais y q. — 363 *B* oiseaux. — 364 *F* si sen vont; *A* sen vont; *M* au p.; *B* noueaux. — 365 *AT* et p. — 366 *CDM* Chantant *F* Hantant; *A* baguegnier *T* bargaignier. — 367 *C* ou en salle. — 369 *F* Reims. — 370 *B* Au c.; *A* tenter.

Ve! ve! muneribus corruptis quottidianis.
Istis non socio certe dominum Morinensem,
Cui, digno solio bonitatis, largior ensem.
Mirari non sufficio, quod religiosi
Multoplus hodie sunt quam nos deliciosi;
Expendunt in equis, avibus, canibus, mulierum
Cetibus, in dapibus, in potibus omnia; verum
Ut fatear, spoliando suos sunt asperiores
In duplo quam sint tyrones et lupiores;
Unde, velut quondam monachis omnes voluere
f° 67 r°. Subdi, sic hodie sub eis vult nemo manere.
Servit de nichilo claustrum, quia qui monachantur
In claustro minime resident, sed ubique vagantur,
In reprobis quam sepe locis nimis! in placitisque,
Vicis, mercatis habitant. Magis otia quisque
Curat quam claustrum; vah! nunc in Parisiensi
Aula regali, Romana, sicque Remensi,
Innumeri monachi causantes inveniuntur.

Après 4496 rubr. *hic loquitur contra religiosos.*

Ne leurs voisins ne laissent vivre.
D'autres vices a en mon livre
Que je ne vueil pas icy mettre.
Religieux, ce dit la lettre,
De *relegando* sont nommés,
D'estre bannis et renommés
Hors du siecle, ce scet chascun,
Ou de *monos*, qui ne vault qu'un.
En tous leurs fais est reprouvable
Leur vie, et leur sette damnable.
Leurs abbés veulent deposer;
Contre chascun scevent gloser.
S'un en estoit huy esleü,
Demain en seroit despleü.
Qui fait abbé d'un chetif moyne,
Biens puis jurer par saint Anthoyne
Qu'aux compaignons pis en sera.
Plus estrange se monstrera
Que se moyne n'eüst esté.
Car en yver et en esté
Voulra sur eulx estre devins
Et des viandes et des vins.
De son ventre fera ciboire ;
Seul ira en sa chambre boire
Et sera servi a sa table
De mainte chose delitable.
Ceulx qui servent Dieu en couvent
Seront mal gouvernés souvent;
Lors sourt entre eulx dissension,
Qui par nulle profession
De cloistre ne sera purgie.
Chascun d'eulx a sur l'autre envie.
Et se deux y sont qui s'entr'aiment
Et pour loyaulx amis se claiment,
Si tost que l'un abes sera,
L'amour d'entr'eulx deux cessera;

371 *C* leur voisine. — 372 *A* en a. *C* mains l. — 373 *A* mie yci. — 374 *manque F; A* leutre. — 375 *ABT* De Relegende *M* De relegendo. — 377 *A* Lors; *C* ciecle se. — 378 *A* de moignez *C* de moynes *B* demours *DM* de mours *F* ded monos *T* demones. — 380 *T* teste. — 382 *C* veullent; *M* Chascun veullent contregloser. — 383 *AT omettent* huy. — 386 *M* Puis bien; *A* peult. — 391 *à* 94 *manquent AT*. — 392 *F* des v. et des v. — 397 *C* qui souvent. — 398 *AT* tres mal peus. — 399 *C* en eulx. — 400 *F* noble; *C* perfection. — 403 *M omet* y. — 404 *AB* loial amy; *F* tiennent. — 405 *B* tost com; *ABFT* abbe sera *C* abessera *DM* abaissera.

Vivere pacifice vicinos non patiuntur
Infesti monachi; nec cetera crimina pando.
O! minime recolunt quod dicitur a relegando
Religio, monachus a monos; nam monachi mnam,
Quamvis sic dicti, non percipient, monachi nam
Infames, reprobi, damnande sunt quoque vite.
Plures gyrovagi sunt, multi sarrabaite.
Abbates quoscunque suos deponere vellent
Quottidie; faciunt unum modo, crasque repellent.
Quare non? Abbas si nunc miser iste creetur,
Cras sociis austerus erit; quasi non monachetur,
Pinguia manducat et vina bibit meliora
In camera solus; sed ei qui voce sonora
Cantant, atque legunt vigilantes nocte dieque,
Esuriunt : inde surgit discordia queque.
Absit! ab invidia puto quod discessio surgat,

4414 *relegando*, l'auteur semble scander *relĕgando*.

Il se faingnent l'un l'autre amer,
Mais l'un voulroit l'autre en la mer.
Les moines sont fors a congnoistre;
Loups sont vestus de laine en cloistre,
Et souvent heent les plus sages.
Tous coleges ont tels usages :
Pour leur recteur destituer
Et pour leur estat remuer
Quierent pluseurs faulses cauteles.
Les regles des moines sont teles :
Leur aucteur met condicion
Que nuls d'eulx, par ambicion,
N'ait propre, et s'aulcun veult errer,
On le devroit faire enterrer
Après sa mort en un fumier.
Or en est chascun coustumier
D'avoir propre, il n'en fault doubter;
Dont les doit on en fiens bouter.
Ainsi le veult pape Gregoire;
En ses decrès en fait memoire.
Si ne leur doit on rien donner,
Pour jangler ne pour sermonner;
Car on pert tout quanqu'on leur donne.
Bien enclineront la personne,
Mais ja plus n'en reportera,
Et de son don tristes sera,
S'il n'en est bien acertenés.
Les moustiers furent ordenés
Piesça pour le siecle fuïr,
Non pas pour vanité suïr,
Mais pour moines humilier
Et pour tout le monde oublier.
Cils regne bien qui a Dieu sert;
En fin bon loyer en dessert,
Et souffist que nul n'y mendie.
Et toutesvoyes, quoy qu'on die,
Pluseurs sçay es religions
D'onnestes conversacions,
Qui pour leur bien font a amer;
Si ne les doit on diffamer.

Des chevaliers n'est rien notable ;

409 *M* fort. — 410 *F* Longe *T* Longs; *B omet* sont; *F* ou c. — 412 *CDM* Telz. — 413 *A* leurs retours *F* leurs recteurs *M* rettour *T* retour. — 414 *F* leurs estas. — 418 *BC* pour; *F* abicon. — 420 *F omet* faire. — 422 *M omet* en; *A* est deulx chascun. — 424 *M* ou f. — 425 *A* voult. — 429 *à* 32 *manquent AT*. — 429 *C* tant que. — 430 *F* a la p. — 431 *CDM* raportera. — 432 *M* tristes, *les autres* triste. — 433 *A* Si *T* Gil; *A* acertaynes. — 434 *M* f. mal dordenes. — 435 *AF* monde; *MT* fouir. — 436 *CDM* suiuir. — 437, 38 *manquent A*. — 439 *C* Sil. — 440 *C* En la f. — 441 *à* 46 *manquent AT*. — 443 *M* Plus. — 445 *M* leurs biens. — 446 — *D* (fº 190 rº) *rubr.* Comment il parle de lestat des chevaliers. — 447 *A* De ch.; *M* mentable.

Quam non, vel raro, claustri professio purgat.
Est consuetudo conventus collegiique
Contra rectores insurgere semper inique.
Quod vidi testor : rectoribus insidiantur
Semper, ut inveniant causas quibus amoveantur.
Que si defuerint, fingunt mendaciter illas,
Contra rectores furtim querendo cavillas.
Qualiter immemores estis sancti Benedicti
Canonis, o! monachi, miror, miseri, maledicti!
In plerisque loquor, non in cunctis, quia multos
Novi laudandos divino munere fultos.
fº 67 vº. O! de militibus nil credo nobile dici

4539 rubr. à la marge *hic loquitur contra milites.*

Presque tout y est detestable.
Chascun doit valoir un millier;
Il le valent bien au pillier
Ou a vivre d'autruy vitaille;
Mais il n'ont cure de bataille,
Mesmement pour garder l'Eglise,
Ne pour deffendre la franchise
Et le peuple a droit maintenir.
Las! bien leur deüst souvenir
Du roy Nabugodonosor,
Qui fu riche de grant tresor,
Puis fu comme une mue beste;
Par sept ans endura moleste
Et mangoit le feurre et la paille.
Tout chevalier, vaille que vaille,
Jure que mort n'eschevera
Et que l'Eglise deffendra,
S'il y voit faire riens inique;
Au droit de la chose publique
Garder en tous lieux s'offerra,
Ne perdre ne le soufferra.
Ainsi est il es drois trouvé.
Si leur doit estre reprouvé
Quant il font du tout au contraire
Pour parjures les puet on traire,
Car l'Eglise n'est deffendue
Ne chose publique rendue.
Il ne gardent ne l'un ne l'autre;
Tout ravissent, lance sur fautre,
Et tout gastent et tout deveurent,
Fors les flammesches qui demeurent.

448 *B* destastable *C* deffeitable *DM* defettable *AF* detestable. — 449 *M* cuide. — 450 *A* vaillent. — 451 *M* dautri. — 455 *F* soustenir. — 456 *F* il l. d. bien s. — 459 *F* Mais f.; *tous les mss.* fu mue c. (*A* con *B* en) une (*omis par F*) b. — 463 *A* eschiuera. — 465 *F* luy v.; *BC* riens faire. — 467 *F* en tout sefforcera. — 467, 68 *manquent AT.* — 468 *manque D; M* la s.; *F* les souffera *M* souffrera. — 469 *B* des d.; *ABT* prouue. — 470 *C* Sil *M* Ce; *F* doit il. — 471, 72 *manquent AT.* — 472 *B* parjure; *B* doit on. — 474 *F* la ch. — 477 *AT* Tout degastent. — 478 *AT* Fors que; *F seul* qui d., *les autres* ny d. — *D* (fº 190 rº) *rubr.* Comment il parle sur lestat des juges.

Posse; lupis aliis lupiores sunt, inimici
Ecclesie plebique Dei; licet instituantur
Scilicet, ecclesiam finaliter ut tueantur
Ac plebem minimam. Dic, miles, perfide rosor,
Nunquid novisti quod rex Nabugodonosor
Bestia per septem fuit annos, predo satelles
Hic quia prefuerat? Immo, si dicere velles.
  Quod non vitabit mortem jurare tenetur
Miles, ut ecclesiam defendat, nec patietur
Jura rei publice succumbere, sicut habetur
Plane per jura. Manifestius ergo videtur
Perjurus dici debere. Nec ecclesie res
Defendit nec rem publicam, sed jam sibi vires
Improbus assumit, ut prorsus devoret illas.
Totum nanque rapit, vix dimittendo favillas.
Mille vorans, non mille valens his ergo diebus
Miles dicatur, ut vox sit consona rebus,
Quamvis econtra dudum consueverit ille
Exponi miles, re, voce, valens quia mille.

4541, 42 ms. *instituatur* : *tueatur*. — 4556 *sit* a été ajouté plus tard.

Des juges vueil faire clamour,
Froissiés par dons ou par amour.
Le jugement doivent cremir
Et de plus grant paour fremir
Que ne font les autres parties,
Se les choses ne sont parties
Par droit jugement en la livre.
Le juge condempne ou delivre
Sça jus et met en sa balance;
La doit estre pour souvenance
Presente de Dieu la figure
Avecques la sainte Escripture;
Lors se puet le juge advertir
Que les drois ne doit pervertir.
Encor luy doit mieulx souvenir
Que le droit juge est a venir;
Les bons o luy recevera
Et les mauvais deboutera.
Si me merveil comment ils osent
Jugier fauls, ne comment il glosent
Leur sentence et leur jugement;
Dieu ne craingnent aulcunement.
Leur justice mal se gouverne;
Si com le vin en la taverne
Nous sont les jugemens vendus
Et sont a la bourse pendus.
Droiture ne cremeur de Dieu,
Ne droit ne raison n'y ont lieu.
Tout ce n'y vault pas deux chardons;
Les jugemens se font par dons,
Ou par faveur, ou par priere.
Les dons boutent le droit arriere;

479 *C* faire vueil. — 480 *A* p. droit; *CDM* et p. — 485 *F* a la l. *M* on la l. — 488 *A* la s. *T* per s. — 490 *CF* Auec. — 491 *F* doit. — 492 *A* ses d.; *F* ne face. — 493 *M* li d. s. — 494 *BT* aduenir. — 495 *A* Qui les b. o lui; *BCDT* auec luy *M* Et l. b. auecques lui r. *F* o soy; *tous, sauf F,* receura, *F* receuera. — 500 *F* doubtent. — 501 *M* Dieu justice. — 503 *F* rendus. — 506 *F* Ne loy; *CDM* a *AF* ot *AB* ont. — 507 *F* ne v. — 510 *CDM* les droiz.

Ve, ve judicibus fractis dono vel amore!
Condemnabuntur eterni Judicis ore;
Quam partes illi debent magis ergo timere,
Quas homo condemnat, ut libra sit equa statere.
Judicii Christi sit presens ipsa figura
Cum sacrosanctis scripturis, ne data jura
Pervertant. Dominus veniens ut judicet, «Ite!»
Dicet corruptis, constantibus «ecce venite!»
Ergo miranter ego miror qualiter ipsi
Franguntur, dum judicium pensant crucifixi.
Proh dolor! ut vinum prostat venale taberna,
Sic sunt judicia venalia nostra moderna.
Nil hodie michi jura valent, nil vis rationis,
Nec timet ipse Deum judex, facit omnia donis
Aut precibus vel amore plicat; qui pinguius isti
fo 68 ro. Unxerunt palmam domini sunt et trimegisti;

4559 rubr. à la marge *hic loquitur contra judices.* — 4566 *venite.* ms. *videce.*

Car qui bien scet les palmes oindre
Ou lieu du droit scet le tort joindre.
Les bons ne daigneroient prendre
Deniers ne les jugemens vendre ;
Si pri Dieu que d'eulx luy souviengne
Et qu'en sa grace les maintiengne,
Et ceulx mette en sa mansion
Qui ne veulent corruption.

Des advocas comment diray?
Ja pour paour n'en mentiray.
Il a en eulx plus de diffame
Qu'en une pute fole femme.
Chascuns de ses instrumens joue ;
Femme son cul pour deniers loue,
Et l'advocat sa langue vent ;
Ambdeux ne vivent pas de vent.
La langue est plus precieux membre
Que n'est le cul, bien m'en remembre ;
Tant est la vente plus honteuse
Com la langue est plus precieuse.
Nul serement n'y est tenu ;
Qui plus donne, il est mieulx venu.
A peine s'y doit nul fier,
Quant l'advocat veult deffier
Son amy, pour deniers avoir.
De son ennemy prent l'avoir ;
Ne luy chault s'il est d'Angleterre,
Mais que deniers luy vueille querre ;
Contre ses parens plaidera

512 *F* fait. — 513 *C* daignent. — 515 *AB* leur (*T* lui). — 517 *A* iceulx ; *C* mettre ; *ABCT* maison *DM* mancion *F* mansion. — 518 — *D* (f° 191 v°) *rubr.* Comment il parle des aduocas. — 520 *AC* ne men (*C* me) tairay. — 524 *M* denier. — 525 *A omet* l *devant* advocat. — 526 *A* Ambdeux *B* Embedeux *CDM* Ambedeux *FI* Ces deux ; *B omet* pas ; *F* du v. — 527 *C* le p. p. — 529 *F* la langue. — 531 *F* si ny est t. — 532 *AT* mieulx est v. *M* il y est. — 533 *CDM* se d. — 538 *A* croirre.

Non qui jus potius habet in re victor habetur,
Sed qui dat melius ; nommos, non jura tuetur
Judex corruptus, data munera, non rationes.
Execror injusti censoris conditiones.
Quid de causidico possum tibi dicere? dici
Debet enim similis vel par vili meretrici,
Immo vilior est, quia, si meretrix locat anum,
Hic vendit linguam, quod plus reor esse prophanum,
Cum sit enim lingua membrum preciosius ano.
Nulli causidico credo, juveni neque cano,
O! quis causidico corrupto munere credet,
Hosti cum partis, spe muneris, arma sue det,
Ultro succumbens illi. Quid proditionis
Est signum majus? Sed non miror, quia donis,
Sanguine contempto, postergat sepe parentes
Ac alienigenos preponderat ille clientes,
Muneris ardore. Nullum sibi censet amicum,

4578 *conditiones*, ms. *conditionis.* — 4579 rubr. à la marge *hic loquitur contra causidicos.* — 4580 *Debet*, ms. *Rebus.* — 4589 *contempto*, ms. *contento.* — 4590 ms. *alienigenus* avec un petit trait sur l'un des jambages.

Et pour ses dons luy aidera.
Quant il y a planté monnoye,
L'advocat sa langue desploye
Et l'aguise comme une espée.
Mainte mençonge en est coupée
Et colourée en rhetorique.
A pervertir les lois s'applique,
Et faint qu'il face nouveaulx drois.
De langue se combat tous drois;
Mais, en proposant ses merveilles,
N'ist riens que vent de ses entreilles;
Et si tost que l'advocat cuide
Que la bourse aux cliens soit vuide,
La cause met hors de sa cure.
Il cause tant comme argent dure,
Et d'ambes pars promet victoire;
Et pour ce ne le doit on croire.
Il jure par la kyrielle
Qu'il soustenra bonne querelle;
Bonne luy est, ainsi la glose,
Puis que proufit a en la chose.
Cil bat le vent qui rien ne baille;
L'advocat n'y compte pas maille,
N'il n'y met diligence aulcune.
Il n'aime rien tant que pecune
Et dit : « Rien ne reçu puis hier. »

541 *F* p. de m. — 544 *F* comptee.— 546 *F* loy.— 548 *FMT* tout.— 550 *manque D*. — 552 *AT* des genz la b. *BCDM* la b. aux gens, *F seul* aux cliens. — 553 *F* La c. il m. — 554 *AT* largent. — 555, 56 *manquent AT*. — 555 *B* Et dambes part *CI* Et d'autre part *DM* Et dautres pars *F* Et aux deux pars. — 557 *BC* quirielle. — 559 *C* aussi l. g.; *AT* le g. — 562 *F* une m. — 563 *C* dallegence.

Ni dederit; sed habet donantem pro patre Stycum
Ignotum. Quanto magis est numerabile munus,
Tanto proximior dator est, licet Anglicus unus.
Dum sit pingue lucrum, mendatia ficta colorat,
Ut parti placeat; quasi sciret cuncta, perorat,
Exacuens linguam tanquam gladium violentum.

Legum pervertens sensum fingit nova jura,
Ere sed exhausto, cessat cause sibi cura.
Mox michi, mox hosti litis spondet dare palmam,
Ut sibi muneribus ungat pars utraque palmam,
Bursas sicque duas eviscerat una dolose.
Ergo nimis miser est qui credit causidico se.
Jurat enim pro posse bonam nutrire querelam,
Glosat : « id est pinguem, » que possit ferre medelam
Ardenti cordi; quia nil est gratius ejus
Morbo quam pingue munus. Cause minime jus
f° 68 v°. Diligit aut curat; nisi dem sibi, verbero ventum.
Fidus in hoc tamen est, quia bursas ipse clientum

4592 *patre*, ms. *pare*, l'annotateur ajoute *vel patre*. — 4593 *numerabile*, ms. *munerabile*.— 4594 *proximior*, ms. *proximo*.— Après 4596 il semble manquer un vers, qui a pu se terminer par *ventum* (fr. 550); le ms. a un blanc; l'annotateur n'ajoute rien. — 4599 *exhausto*, ms. *exhauste*. — 4602 ms. *sic que*; *eviscerat*, ms. *eniscerat*. — 4605 ms. *idest*.

Il voulroit la mer espuisier.
Belles robes font bien au cas;
Bien se vestent les advocas
Et de nobles robes se parent,
Affin que plus sages apparent.
A tels gens sont equiparées
Les femmes qui sont bien parées;
C'est pour avoir plus grant loyer
D'avec les hommes donoyer.
Les advocas plus chier se vendent,
Pour leurs habis grans loyers prendent,
Et s'il n'estoyent bien vestus,
On ne leur donroit deux festus
Pour leurs loys ne pour leur langage,
Qui donne au peuple grant dommage.
S'ils avoyent voix de seraines,
Qui de melodies sont plaines,
Si les doit on forment doubter;
Perilleus sont a escouter.

Fy des merdeus phisiciens!
Ja ne seront loés cyens.
Convoiteus sont et mençongnier,
Et si font moult a ressoingnier,
Qu'il sont de nature chenine :
Entr'eulx docteurs en medecine
Leurs compaignons heent et fuyent
Et les cures pour eulx estuyent.

565 *ACFT* riens ne receus; *B* receu. — 567 *B* f. un bon cas *C* f. bien ou c. — 570 *F* appairent. — 571 *C* tels qui s. — 573 *F* sest. — 574 *A* Auec; *AT* tournoier *C* danoier *DM* denuoyer. — 575 *F* plusieurs. — 576 *A* leur habit gran loyer. — 577 *ACDM* Et si. — 578 donront; *B* escuz. — 579 *C* lais. — 582 *F* melodie. — 584 — *D* (f° 193 r°) *rubr.* Comment il parle des phisiciens. — 586 *M* leez; *B* cyens *AC* ceans *F* ciens *M* cyans *T* cyens. — 587 *mss.* mencongier (mensongier). — 587 *A* Conueteux. — 588 *F* fait *M* sont. — 589 *C* font d. n.; *A* chetifne *B* chenine *CDM* chemine *F* chienine *T* chicmine. — 590 *M* doutteurs; *F* de m.

Ydropicas curat illas vacuando; crumenam
Ydropicando suam maris exhauriret harenam,
Libre vel marche licet essent quique lapilli.
Credere qui vellet ipsi, nil sufficit illi;
Vestibus ornatur preciosis, ut videatur
Is prudens; magnus habitus, non Azo, lucratur;
Purpura causidicum vendit; si dixero verum,
Birrea vestitus nudum superabit Homerum.
Novi causidicos, novi, quia causidicus sum;
Sed michi causandi conjunx mea subtrahit usum.
Quomodo tractare possem causas alienas?
Ecce meas nequeo; tenet uxor me per habenas,
Sub cujus cura cum sim totaliter ipse,
Me curatorem causarum jus vetat esse;
Qui cura regitur aliena, quod sibi cura
Alterius detur prohibent civilia jura.
Ve! dico nostris doctoribus in medicina
Mendosis, cupidis, quorum natura canina
Est : vitant socios, soli conantur habere
Curas. Sed non est in causidicis ita, vere;
Si sint in causa duo, vellent quatuor esse,

4626 rubr. à la marge *hic loquitur contra doctores in medicina.* Ibid. *Ve,* ms. *He.*

Les advocas font le contraire;
Se deux a une cause traire
Sont retenus pour eulx esbatre,
Il voulroient bien estre quatre.
Vins et viandes et espices
Quierent par tout a grans delices,
Et despendent joyeusement,
Honnestement et largement.
Mais des phisiciens de merde
Chascuns a paour qu'il ne perde,
Et pour ce pleurent leur despense,
Tristes, pensis et en offense;
Car avarice les rebourse,
Qui ne leur lait ouvrir leur bourse.
Il se faingnent tousjours malades,
Replès ou enrumés ou fades,
Et tant ne scevent procurer
Qu'eulx meïsmes sachent curer.
Si ne font accroire de rien
En leurs euvres, car on voit bien
Qu'il ne vivent pas plus que nous.
Leur medecine est a genous
Près des estrons et des urines;
Ses chamberieres sont latrines;
Ilec reçoivent le clistere.
Fy! il y a un ort mistere.
On voit souvent leur art failli,
Dont pluseurs en sont mal bailli:

596 *M* vouldront. — 597 *CDM omettent le premier* et; *A omet le second* et. — 598 *A* par g.; *B* grant. — 601 *M* Mes d. — 606 *A* Riens ne peult partir de leur bourse; *D* Quil ne leur lait *A* laisse *B* laist; *CDM* la b. — 607 *AT* Ils f. t.; *ABT* les m. — 608 *B* Resples; *A* ennuieux *M* errumes. — 609 *C* prouuer. — 610 *F* maistres. — 611 *AF* a cr.; *A* croire. — 614 *F écrit* genous, *les autres* genoulx. — 616 *A* Les; *B* laterines. — 617 *A* Ilecques, *les autres* Ilec *M* Yleuc; *F seul a* le c., *les autres omettent l'article*; *BM* cristere *CDT* cristoire. — 619 *AT* l. a. souuent; *AT* leurs ars *C* le mars; *ABCDMT* faillis *F* faillir.

Qui, quamvis avidi, soliti sunt sat tamen esse
In mensa leti, queruntque cibos meliores,
Electos socios et potus nobiliores.
Non dant festucam de custibus. O! sed avari,
Languentes medici sat non audent epulari,
Flentes expensas; tenet illos vi, per habenas,
Tristis avaritia, renuens aperire crumenas.
Egrotant semper, ut dicunt; ecce repleti
Sunt nimis aut pleni branco vel reumate, leti
Nunquam, sed tristes et soli. Phisice, sana
Te prius, ut possim tibi credere, pallida rana.
Cur credam medicis? Non plus vivunt hodie quam
f° 69 r°. Nos. Sunt causidici mites, medici quoque nequam.
Urinis, sputis et stercoribus medicina
Prona vacat, cujus cameraria summa latrina
Est, cum clisterio. Phy! phisice pallide, fede,
Vilis et abjectus es. Ab aula presto recede!
Quottidie fallunt ars et praxis medicine.

4631 *sat* se trouve au-dessus de la ligne; ce mot a été inséré après coup, mais, à ce qu'il semble, par le copiste du ms. — 4640 *Phisice,* ms. *Phy phisice* (cf. vs. 4646).

Par leur deffaut la mort les happe ;
Dix en muert, quant troys en eschappe.
Le temps et les urines faillent,
Le poulx et les signes qu'il baillent,
Dont il font les gens ruïner
Par mentir et par deviner.
De ce sert le phisicien.
Serapion et Galien,
Ypocras, Ysaac, Rasis,
Ne valent pas deux parisis,
Ne leur art ne leur aliance.
Ceux sont fols qui y ont fiance.

Drois est que des bourgois advise,
Comment il font leur marchandise
A fauls pois et en parjurant,
Sains et saintes desfigurant.
Il ne leur chault, mais que hault vendent
N'a autre chose ne contendent ;
Les foires et les marchiés quierent,
Cens, rentes et chasteaux acquierent.
Diffamé sont du fait d'usure.
Mais tele acqueste point ne dure
Jusques a la tierce lignie ;
La quarte n'en enrichist mie.
L'usurier doit avoir regart

620 *F* ont ; *ABCDMT* baillis *F* baillir. — 622 *F omet* en ; *M* muerent ; *ACDM* ung. — 623 *B* Et les t. — 624 *A* Le jour *BC* poux *F* poulx. — 626 *manque M ; C* dominer *I* fort jeuner. — 627 *CDM* Et de ce ; *M omet* le. — 629 *F* et rasis. — 630 *C* III. p. — 631, 32 *manquent AT.* — *Après* 632 *FI seuls ont deux vers :* Autel dy des cireurgiens Com jay dit (fait) des phisiciens. — *D* (fº 191 rº) *rubr.* Comment il parle de lestat des bourgois. — 633 *B* les b. — 636 *A* Et sains et s. diffamant. — 638 *B* Ne *M* Nautre ; *C* nen c. *M* ny c. — 642 *B* tel acquest ; *F* nest p. ne d. (9 *syllabes).*

Si tres evadunt, septem dant colla ruine.
Nil scit enim medicus, nisi solum vaticinari
Instar pastoris ; errat dum vult operari.
Quid mirum? Fallunt urine, tempora, signa
Et pulsus. Non est hec artis nomine digna.
Serapion, Rasis, Ysaach, Galienus, Ypocras
Nil hodie prosunt. Medico damnatus homo cras
Surget et evadet. Stulti sunt qui medicorum
Se manibus tradunt. Jacet ars et praxis eorum.
Quid de burgensi dicam vendente michi cum
Pondere fallaci? Jurat, perjurat, amicum
Venditor ignorat, cujus grave fenus in anno
Bis superat sortem ; crudelior estque tiranno,
Fenore cum patriam totalem devoret ille,
Quo census, terre venduntur, castraque, ville.
Jugiter excruciant actores fenora feda ;
Tres tamen heredes non ditat sordida preda
Usure ; doleat miser ergo fenoris actor,
Legis utriusque, docet ut sacra pagina, fractor.

4658 rubr. à la marge *hic loquitur contra burgenses.* — 4660 *fenus,* ms. *fedus.*

Que des paines d'enfer se gart;
Car souvent raconter orra :
Plus avra, plus dolens mourra.
Aussi doit il avoir memoire
Des biens de pardurable gloire
Et des griefs cures de ce monde,
Qui les fais des pechiés affonde.
Si en souviengne a qui voulra :
Le plus chargié plus s'en doulra.
Mais quoy qu'on die des bourgois,
Pluseurs en y a de courtois,
Vaillans hommes et amiables,
Bons et sages et honnorables.
Dont, se j'en ay trop sermonné,
Je pri qu'il me soit pardonné.

Je loueroye volontiers
Les laboureurs bons et entiers,
Vivans de leur loial labour;
Mais il ne comptent un tabour,
Se leurs dismes a Dieu mal payent.
En ce le temptent et essayent,
Ainsi que fist Chaïm, leur pere,
Si que leur male foy appere.
Las aux vilains maugracieus!
Mesdisans sont et envieus.
Tousjours dient que leurs voisins
Ont es vignes plus de roisins

644 *F* Mais la q.; *B* enrechist *F* enrichit. — 647 *mss.* racompter. — 648 *F* Qui plus a.; *ACF* dolant. — 650 *M* Des cieulx. — 651, 52 *manquent AT.* — 651 *C* arres de cest m. — 652 *F* de pechie. — 653 *BFDM omettent* a *AC* a qui; *AB* vouldra *C* vauldra *F* voura. — 654 *manque T, A* Car qui bien fera bien aura; *B* se douldra *CDM* deuldra *F* dora. — 655 *C omet* quon; *B* de b. — 657, 58 *manquent AT.* — 659, 60 *manquent B.* — 661 *F* moult v. — 662 *F* enhanniers. — 664 *F* ny c. *M* nem c. *T* nacontent. — 665 *AT* ne p. — 666 *C* comptent. — 667 *F* chaim; *ABCDMT* son p. *F seul* leur p. *I* son frere. — 669 *B* au; *BCT* mau gracieux *AF* mal g. — 672 *AT* Ont en leurs v. p. r.

Ve tibi! prave, miser! quanto plus dives habebis,
Tanto plus, mundum dimittens, inde dolebis.
Inferni penas, miser usurarie, cerne,
Lucis perpetue plausus scrutando superne,
Mundum mortalem, curarum tristeque pondus.
Flebis enim, flebis, nisi prorsus sis furibundus.
O! quitquid dicam, sunt usure sine fraude,
Multi burgenses validi, digni quoque laude.
Parcant ergo michi domini super hiis et amici.
fº 69 vº. Agricolas essem satis ausus magnificare,
Quippe labore suo viventes. Sed decimare
Assuevere sua Domino male; fur decimarum
Chaym vivit adhuc hodie, pater agricolarum.
Ve, ve sacrilegis villanis! regnat in ipsis
Livor edax, ipsos jugulans; que major eclipsis?
Fertilior vicina seges meliorque videtur
Semper eis; sicut Nasone probante cavetur :
Fertilior seges est alienis semper in agris,

Après 4676 rubr. *hic loquitur contra agricolas.* — 4684 *Nasone,* ms. *Ouidio.*

Qu'ils n'ont, ou plus blé en campaigne;
Leur envie trop les mehaigne;
Et quant ne peuent dire pis,
L'estrange vache a plus de pis
Et plus de lait a grant planté.
Tous sont de ceste voulenté;
D'eulx se complaint la loy agraire;
Elle condempne leur affaire,
Car hors loy sont et ignorans
Et mal parlans et devorans;
Les commandemens Dieu ne prisent,
Et les drois de l'Eglise brisent,
Et de verité petit usent;
Ainsi en tous leurs fais abusent.
Le plus se vivent comme beste,
Et en jour ouvrier et en feste.
Ne sçay pourquoy plus en diroye,
Ne pourquoy m'en traveilleroye;
Le monde voy trop desguisé.
Quant j'ay tous estas advisé,
Et le bon et le mal cüir,
Je n'y sçay nul estat seür,
Qui tous les pourroit experir.
Dont j'ay grant paour de perir,
Pour ce qu'ay nicement vescu;
Si pri Dieu qu'il me soit escu
Sça jus, en ceste mer mondaine,
Ou la tempeste me demaine
Tournoyant et sans aviron,
Et me mette hors du giron
Du siecle, ou nul ne vit sans blasme.
Debonnaires me soit a l'ame!
Car je crieng que trop n'y demeure.
Si ne suy sans plourer nulle heure;
Assés appert a mon visage
Que paix ou repos envis ay je.

(*Voir la suite* p. 311.)

673 *B* et plus b.; *FT* champaigne. — 675 *F omet* Et; *CFT* quant ils ne p. — 676 *M* au p. — 678 *F* tele v. — 679 *B* Dont se c.; *M* gregoire. — 682 *M* demourans. — 684 *manque M; C omet* de. — 687 *A* bestes. — 688 *A* aux jours ouuriers *T* au j.; *F* jours ouurier; *A* aux f. *T* a f.; *AF* festes. — 694 *F* Ne je ny voy; *C* ne s. — 696 *F* moult g. p. — 697 *A* justement; *F* vesqu. — 699 *B* ce m.; *le ms. C s'arrête ici.* — 701 *F* Tourniant. — 703 *F* s. dont ne vis. — 704 *AF* Debonnaire *BD* Debonnaires. — 705 *F* doubte. — 706 *F* Si ny s. je sans pleur; *B* une h. — 707 *FT* en m. v. — 708 *F* ne r. — *D* (fº 195 vº) *rubr.* Comment il parle du jour du jugement.

Vicinumque pecus grandius uber habet.
Vah! de ruricolis agraria conqueritur lex,
Ipsos condemnans; fit eorum quilibet exlex.
Ignorant precepta Dei jus ecclesieque,
Quam nunquam vel raro petunt, qui judicat eque.
Et quid plus edam? Vivunt ut bestia quedam.
Omnes penso status, nullum michi sentio tutum.
Ne mundo peream, Deus ergo sit michi scutum.
Per mare mundanum ruo, naufragus ens, sine remo,
Gyrovagans, in quo vivit sine crimine nemo.
Iccirco timeo jam ferre moras diuturnas,
Horas quippe fleo nocturnas atque diurnas.
Indicat hec facies quod ego fleo nocte dieque;
Nulla michi requies, michi sunt contraria queque.

Proh dolor! in casse detentus ego bigamali,

4695 *Gyrovagans*, ms. *Tyrouagans.* — Après 4699 rubr. *hic commendat dominum. B. fratrem domini morinensis. abbatem de bosco.*

Me queror errasse lacrimans domino speciali,
Scilicet abbati du Bosc, domini Morinensis
Carnali fratri. Canat ingens Boloniensis
Dicens se patria precium claustrale nutrisse.
Alvus et egregia gignentis gaudeat ysse.
O! quam gaudere deberent canonici de
Bosco, cum regere velit ipse domum, quia fide
Illam conservat, cum libera facta sit illa,
Primitus ancilla non dissipat hic, sed acervat;
Sedulus est custos adversus Tervicienses,
f° 70 r°. Quos nimis injustos censebis, si bene penses.
Est mala vicina gens bellica Terviciensis,
Cum sine vagina sit ibi cujuslibet ensis;
Vivere de proprio que nescit, gens mala quedam
Est in Tervicio, proprium reputans sibi predam.
  Laudant ista tria vel quatuor hunc : documentum,
Est de Bolonia, mores, et origo parentum.
  Est certe docilis : docet et vult iste doceri,
In cunctis habilis, nec querit iter nisi veri.
Attentus studuit, scripturas semper amando,
Qui non erubuit a paupere discere; quando
Ceperat hic aliquid, statim sociis reserabat;
Obscurum si quid erat, absque rubore rogabat;
Doctorem metuit et amavit eum, sociisque
Se mitem tribuit et gratum; sic sibi quisque.
In templo primus erat hic, studiique labore
Estis postremus surgens surgente priore.
Sic viguit studio, studii legit quoque florem,
Quamvis ingenio major deferret honorem.
Novit enim quantas parat ipsa scientia karis
Per studium gazas, pia largis, hostis avaris.
Hec est gaza poli, summus thesaurus, inundans

Clausa perit, diffusa redit; nisi sit publicata
Labitur; adversans pigro vigilique parata,
Hec omni plena- que bono celestia donat,
Tradit terrena ; regit, imperat atque coronat
Jure suo. Sed nunc fallax possessio rerum,
Vilis, fermentans mores, super omnia merum
Obtinet imperium; paupertas est in agone;

Après 4732 il semble manquer un vers; le copiste a laissé un blanc.

Ars jacet et studium; probitas perit ambitione
Eris, mundanis quod in una deperit hora
Innumerisque modis. Sed amenans atque decora,
Vultu siderea, veneranda scientia furis
Non timet insidias nec edacis pabula muris.
Cur ergo vesana nimis gens respuit hujus f° 70 v°.
Divitias stabiles et sanctas, lumine cujus
Tam celum quam terra nitet, sectando caducas
Mundi divitias, quibus apte comparo muscas.
Evomitur, stomaco turbato, musca comesta,
Stercorat illa dapes, pongendo fitque molesta.
Sic et opes. Quidam sapiens, ut dicitur, aurum
In mare projecit, studii ne perdere laurum
Posset ob id. Salomon quam pres fore philosophari
Maluit; hinc meruit donis ubicunque beari.
Ha! cur intravit hic claustrum religionis
O! quem ditavit propriis sapientia donis?
Hunc nisi claustralis professio surripuisset,
Ut reor, equalis vel major fratre fuisset.
Res est magnifica quod in isto pagina tota
Fulget canonica, nec deficit, ut scio, jota.
Castrum Bolonie peramabile dulceque notis
Est et amicitie plenum; notumque remotis
Partibus; inde probo, sat gratius est, quia fidum
Cum nostro Jacobo, gemma cleri, Godofridum,
Florem militie, genuit cum fratribus ejus,
Atque sue patrie dat nomen Bolonie jus.
Ergo locus prebet predictus quod venerari
Hic merito debet et nomen magnificari.
Hunc extunc novi, quod habebat in ore mamillam,
Quem Domino vovi; vitam sanctam fovet, illam
Predicat, et facto plus quam verbo, licet ore
Predicet instructo, verbi penetrante sapore
Melliflui placide statim cor suscipientis,
Que sermone fide replet ac summis alimentis.
Ex solo pane non vivit homo, sed ab ipsis
Verbis divinis, que si desint, fit eclipsis
Victus celestis; nichil est tam deliciosum
Quam sermo Domini satians; hinc certus ego sum.
Iste potens verbis, linguam dum solvit ab ore,
Seminat unde cibat aures, animumque sapore f° 71 r°.

4741 *quod*, ms. *quo*. — 4764 *gemma*, ms. *gemme*.

Largifluo satiat; ita fit sermone modestus
Quod pensat verba libratque silentia, gestus
Ponderat; unde pudor frontem signet, nichil iste
Profert; nec verbis jactat se more sophiste.
Non sua verba vomit vel strangulat, immo tacendi
Scit tempus; servatque modum formamque loquendi :
Cui, quid, ubi, quando, cur, qualiter, absque colore
Nil profert; sed res satis est moderatior ore,
Cum nichil hic faciat, nisi presciat esse valoris;
Fidus amans, pacisque sator, nutritor amoris,
Currere per vicos metuit, saltus meretricum
Spernens non modicos, quem vobis reddo pudicum.
Corporis et mentis penitus viget integritate,
Omnibus attentis, superat quoque sobrietate
Cunctos, virtutum reliquarum munere fultus,
Cujus enim nutum signat constancia vultus.
Est tamen hic juvenis, quamvis morum gravitate
Sumpserit arma senis; nulla mundi levitate
Vana seductus, viret extra, mente senescit.
Anticipat fructus floris primordia, nescit
Que sua sunt etas, propriis lascivia donis
Privatur, metas intrare timens rationis.
Hic omni ratione nitet, deliberat ante
Factum quitquid agit, ratione noym comitante;
Nil subito facit iste, suos examinat actus
Sic quod post factum nunquam remanet stupefactus.
Moribus iste viget patris matrisque suorum.
Sed, cum magna liget michi linguam massa dolorum
Et placeat brevitas, presentibus hic ego sisto,
Et quamvis bonitas omnis consistat in isto.
O, vir prudens! o, vir felix, dulcis, amate!
Deprecor extenso vos gutture, de bonitate
Confidens vestra : similis si forte dolori
Sit dolor, immo mori bigami par sive palestra
f° 71 v°. Horridior, domine venerande, [verende,] videte;
Hujus enim mete sunt introitus libitine.
Ede, foro, vico, templo quoque tractor inique.
Et quid plus? dico quod ego condemnor ubique.
Ut fatear verum, me monstrant indice quique.

4781 *Largifluo,* ms. *Largiflus.*— 4785 *strangulat,* ms. *stragulat.*— 4791, 92 *vicos ...modicos,* ms. *vicum ...modicum.* — 4796 *nutum* (?), ms. *mentem.* — Après 4819 il semble manquer un vers : *...erum ...ique.*

Major eram nuper et erat sedes michi prima;
Sed qui janque super sedi, modo mittor ad yma.
Heu! quid ego feci? quid ego feci? mulieri
Cur me subjeci, spolians me stemmate cleri?
O gravis eventus! casus miser! improba pestis!
Jam servit qui liber erat, jam factus agrestis
Est qui pre fuerat ingens; jam factus egenus
Est qui dives erat; lugubris, nuper amenus.
Heu! michi cum peream, nuper veneratus in aula,
Nescio quo lateam, michi sufficit unica caula;
Ut catus ex more fugit, illum quando vocamus,
Sic exlex bigamus, frontem signante rubore,
Mox confusus abit audito nomine; nomen
Nunquam cessabit nostrum; quid durius omen,
Omnibus inspectis, re, nomine, quam bigamorum?
Quos pro dejectis habeo, licet unus eorum;
Restat quod dicam, cleri spoliatus asilo :
Omnia sunt hominum tenui pendentia filo.
Conqueror in vanum lugendo statum veteranum,
Seroque pono manum, quando peccavit, ad anum.
Nil valet ergo queri, jam nil prodest michi flere;
Non possum cleri decus amissum rehabere.
Non frustra lacrimor tamen, orbis dum stationem
Istius rimor et nostram conditionem
Vilem, deformem, qualem vix, littera, dices.
Nos in peccatis conceperunt genetrices
Nostre, nosque suis aluerunt de putrefacto
Sanguine visceribus, pariendi tempore facto.
Paupere pellicula nati fuimus gemebundi
Prorsus et ignari, quos postea sarcina mundi
Aggravat excrucians, dolor et labor, anxietates fo 72 ro.
Et peccata premunt. Sumus hic in carcere. Vates
Scripserunt quod nemo diem sibi perficit unum
Quin offendatur novies, nec demo tribunum;
Quanto ditior est aliquis, tanto graviores
Sustinet is curas; onerant nos res et honores.
O! quam nos sumus infelices, quam miseri, quam
Infortunati, non possem dicere cuiquam.
Ecce volatilia celi vivunt, tamen ista
Non nent, nilque serunt nec nommos dat sibi cista;

4823 *stemmate*, ms. *stemate.* — 4826 *pre fuerat.* ms. *prefuerat.* — 4827 *lugubris*, ms. *lugrubris.* — 4844 Rubr. à la marge : *hic loquitur de miseria mundi.*

Herba viret, floret, redolet, dat plantaque frondes,
Flores et fructum; nos autem stercora, lendes,
Undique merdosi; dum penso quid sumus, unde
Venimus, et quid nos erimus, nos culpo profunde;
Os, aures, nares, oculi nostri, reliquique
Conductus sordent. Quid plus? damnamur ubique.
Unde superbimus ergo? Dum tempus aduno
Totum, momento certe non vivimus uno;
Ultima nanque dies morienti prima videtur,
Omneque preteritum tempus sic somnus habetur;
Anni mille velut hesterna dies reputantur;
Mors venit et properat, ut carmina testificantur.
Si quis enim furis adventum predubitaret,
Tunc custodiret res atque domum vigilaret.
Ergo, cum certum sit quod mors insidiatur
Ac horam nullus habeat, cur non meditatur
Et vigilat semper homo? Nil valet hiccine mundus;
Mors instat, scelera damnant, grave vivere pondus.
  Tendimus in terram fluxu properantius amnis;
Ut verum fatear, nichil est velocius annis.
Labitur occulte fallitque volubilis etas.
Constat quod moriar, sed vite nescio metas.
Mors instat; qualis locus ignoratur et hora,
Cui genus, ars et opes, vires, faciesque decora
Subsunt, religio, lascivia, voxque canora,
f° 72 v°. Pompa, canes et aves, palefridus et aurea lora.
Est mors ante fores, mors pulsat ad hostia, morti
Omnia debentur, mors nescit parcere forti;
Omnia pretereunt, nichil est durabile, rursus
Ultimus ad mortem post omnia fata recursus;
Mors capit et jugulat equaliter undique quosque,
Pomposos, inopes, magnos, parvos mediosque;
Non discernit utrum cum causa vel sine causa.
Sed multum miror invadere qualiter ausa
Est mors femineam pestem quoque summa voratrix:
Est, draco flammificans, vesana viri jugulatrix,
Sicut testamur qui pestem novimus illam.
Nec tamen hoc dico propter solam Petronillam;
Si pia, pulcra foret Petra, dico quod equiparari
Posset Rebecce, vel tanquam Sarra vocari.
  Sed, quia cuncta jacent, nisi fota Dei pietate,

4878 *properantius*, ms. *preperantius*.

Ne mea bella vacent bravio, pro me rogitate
Regem celorum, vos deprecor, ut michi donet
Regnum regnorum, dyademate meque coronet.
Est corruptibile corrumpi quodque necesse,
Ac impossibile per punctum temporis esse
Hic sine peccatis. Ergo, quare remanere
In tempestatis tenebris vellem, vel habere
Omnia, moxque mori, mundi gazis spoliatus?
Ve! mundi decori. Morietur ad alta levatus
Cras, vel forte prius. Rex horam non habet unam.
Transit enim varius annos mundus quasi prunam
Gallus. Ve! mundo fedo, cujus scio cultum
In baratri fundo post ejus facta sepultum.

His elegis claudi bonitas nequit officialis,
Cum tante laudi non sufficiant. Volat alis
Pennatis, morum donis, valor hujus ubique.
Lingua malignorum quem rodere nescit inique;
Quippe redarguitur mox istius bonitate,
Cujus enim scitur probitas longe, prope, late; f° 73 r°.
Quamvis sit juvenis, secum gerit arma pudici
Et sapit acta senis; amat iste suos, nec amici
Vultum spe precii, fortune tempore tradit.
Proh! precio quesitus amor cum munere vadit,
Et quantum durat largitio durat amator.
Prostat talis amor; qui sic amat, insidiator
Est et predo, quia semper querit spoliare,
Et mox post spolia fugit. O! sic nescit amare
Hic de quo tracto, quia semper amando fit unus,
Personam dumtaxat amat, non labile munus;
Hic, precis et precii venali lege relicta,
Laudandos quos novit amat, facie sine ficta.
Hic scit enim quod, ubi metitur munus amorem,
Non est vera fides, furti parit immo colorem.
Danda dat hic, raro promittens; verba rogantis
Anticipat donum, quoniam dilatio dantis
Munera diminuit; ne sit res empta rogando,
Dat cito; sed cui dat videt et quid, quomodo, quando;
In cunctis retinendo, modum, loca, tempora cernit,
Res et personas; bona comprobat et mala spernit.

4911 *prunam,* ms. *primam.*— 4912 *fedo* (?), ms. *feno.*— Après 4913 rubr. *Hic commendat matheolulus dominum. Jo de Ligny Officialem morinensem.*

Ut scio, gessit se semper per cuncta modeste,
Legis precepta servans, quia vixit honeste,
Nullum ledendo, jus cuique suum tribuendo.
Artis per trivium gradiens per quadriviumque
Hic sibi vix socium reperit, sic sentit utrunque.
Hic in gramatica documentis pretitulatur;
Qua ratione regat pars partem, quave regatur
Scit, rationes jusque modorum significandi ;
Que sit origo sua; pro, contra, vimque probandi.
Est bonus orthographus, accentuat ut data poscit
Accentus norma; metri jus omneque noscit,
Et scit quomodo se defendit queque figura
Artis gramatice. Quid plura? Scit omnia jura.
In logica summus reputatur et absque pari; que,
f° 73 v°. A falso verum discernens, est via cuique
Arti; diffinit, partitur, colligit, unit;
Hecque suas hamat socias et cuspide munit.
Omnes Parisius logicantes sunt Topicelli
Hujus respectu logices, qui gratia belli
Olim tota fuit; quam si logicaret, haberet
Nunc quam tunc satius, sed nunc majoribus heret.
Hic in rhetorica flos est; ibi, si bene pensem
Istum, non habet ipse parem preter Stapulensem.
Ornate breviter [que] loquens est, mente profundus.
Tullius hic : fert lingua modum, sentencia pondus.
Hic est Pytagoras, numerandi summus in arte,
Qui scit quomodo res divise, quomodo sarte
Sunt a principio mundi; scit et unde monetat
Illas natura, nec non ventura prophetat
Plurima per numerum, per quem scit et omnia rerum.
Presertim cum sit supremus in astronomia,
In quo tota viget, sicut scio, philosophia,
Summus nature camerarius hic reputatur;
Nil in tellure, sub celo nilque creatur
Quin sciat hic causas, cujus mens it super ethra,
Mox portas clausas reserans. Sed per mea metra
Vim non expono reserandi posseve, quare
Hec Domini dono procedunt, exposita re.
Astrorum jura, que sunt erratica, fixa,
Novit, que lite pereunt, que sunt sine rixa,

4948 *sit,* ms. *scit.* — 4956 *hamat* (?), le ms. semble avoir *amat,* mais ce mot est une correction. — 4960 *satius,* ms. *sat jus.*

Qualiter hec illis parent, quo tempore ; rursus
Signa, potestates, causas et momina, cursus
Novit, et istius vires totaliter artis,
Que solis spera, via lune, semita Martis,
Mercurii quid iter, Venerisque, Jovisque, quis orbis
Saturni, que sunt bona vel que dissona morbis.
Ut nichil hic de contingentibus ipse relaxem,
Cum reliquis didicit, quis spiritus excitet axem
Celi. Quid plura ? secreta scit astronomie
Omnia nec non et totius philosophie. f° 74 r°.
Musicus iste satis bonus est, quia musicat iste
Ut docet ars cantus, novitque modos cithariste,
Quomodo natura cantatur, quomodo molli
B. vel quadrato, claves, et quomodo tolli,
Partiri, retrahi nota debet, quomodo lente
Vel cito proferri, diathessaron et diapente
Cum diapason, quis primus tonus atque secundus,
Qui reliqui septem sint novit; in arte profundus
Cantandi satius tamen est quam vox fateatur;
Hic in utroque tamen laudabilis esse probatur.
Iste fretum, terras mensurat, circinat ethra,
Metiturque polum, certissimus est geometra,
Cum rerum fines sub certo limite claudat.
Hunc ergo merito mea presens pagina laudat.
Sic est imbutus civili canonicoque
Jure, vigil tutus, quod clausula vix in utroque
Unica celari, quin sciret, posset eidem.
Debet laudari, cum sitque peroptimus idem;
Nobilis est genere, sed morum nobilitate
Nobilior, vere prefulgens sobrietate.
O ! dulcis, sapiens, venerande, vir optime, fide,
Clade gravi moriens ego vobis conqueror, I. de
Ligny, de penis quas sustineo patiendo
Rixas. Heu ! lenis ad pacis federa tendo
Semper; sed nequeo Petram compescere certe,
Que me vipereo morsu corrumpit aperte.
Penis nulla meis debet mors equiparari;
Heu ! cum non sit eis requies, vellem tumulari.
Debeo nunne queri? Sic factus servus ego sum
Quod liber fieri jam nullo tempore possum.

4981 *momina*, ms. *nomina*. — 4987 *didicit*, ms. *dedicit*. — 5001 *polum*, ms. *palim*. — 5005 *tutus*, ms. *intus*. — 5010 rubr. à la marge : *hic ostendit dicto domino Officiali suum infortunium.*

Qui semel est bigamus, ejusdem conditionis
Semper erit. Chamus bigamatio perditionis
Est, sine spe reditus. Evadit fune ligatus
Sepe latro quittus; sed semper ero laqueatus.
f° 74 v°. Heu! bigami chamo! Felicior ergo videtur
Fur ipso bigamo, bigamo quia nulla medetur
Cura nec auxilium; sed certe sepe fit ipsi
Capto subsidium furi, sicut modo scripsi.
Si Galienus in his aliquid posset vel Ypocras,
Jus aut ars hominis, per vos relevarer ego cras,
Aut citius forte; sed nulla juvamina quero;
Oppressus morte peterem medicamina sero.
Quid valet anthidotum? quid potio? quid medicine?
Amisi totum, collum tradendo ruine.
Tollere nodosam nescit medicina podagram,
Nec formidatis ipsa medetur aquis.
Sic reputant jura plagam bigami sine cura.
Nos intelligimus album corvum, quoque cignum
Nigrum; sed bigamus, heu! dulce resumere signum
Non intelligitur plene, quia Gregoriana
Sanctio non patitur, cum censeat ista prophana
Hec, nichil excipiens; omni solamine cleri
Privat eum, nequiens huic consuetudo mederi.
Juris miratur interpres, quod recitatur
Hic ego dico fore, salvato jure priore.
Heu! cur ergo queror cleri spoliatus honore?
Nil valet hic meror, crescit dolor immo dolore;
Quanto plus lacrimor, tanto plus multiplicatur
Hic dolor unde premor; vultus meus attenuatur.
Heu! quid ego merui? cur bannior a grege cleri?
Clericus ipse fui. Vah! posset nemo fateri,
Que sunt in clero mala, fraudes, perditiones.
Undique, pro vero, detestor conditiones
Cleri; non curo si fiam rusticus ipse;
Scit Deus, et juro, quod nollem clericus esse.
Rusticus esse bonus malo quam clericus essem
Perfidie pronus; absit quod dicere cessem
In quantum potero; contrarius a modo clero
Ac inimicus ero, semper laycus fore quero.
f° 75 r°. O! cur devinci se sponte sua patiuntur

5031 *podagram*, ms. *podragram*. — 5045 Ce vers, qui avait été omis dans le texte, a été rétabli à la marge par le copiste lui-même.

Per clerum laici? Penitus modo destituuntur
Et servi fiunt, quando clero famulantur;
Se caudam faciunt, licet esse caput mereantur.
Clerus habet solium, Gyesi modo predominante,
Et vacat imperium; servit qui rexerat ante.
Quid dixi? mea culpa! Deus! mea culpa! recedat
Hec erronea mens mea! nullus in his michi credat!
Exaltans clerum dedit ipsi posse ligandi
Solvendique Deus necnon jus predominandi.
Principibus terre, statuens super omnibus istum,
Cunctis preferre voluit, tanquam Trimegistum.
Preterea tres janque status nostri statuerunt
Philosophi veteres; nam clerum preposuerunt,
Ut reliquos regeret, documentis. Inde locatur
Armatus miles ut rem publicam tueatur;
Istis agricole subsunt alii laicique,
Quorum nanque labor victum largitur utrique.
Ergo limpidius, Scriptura teste, vocatur
Et patet ad sensum, quod clerus predominatur;
Quare debet ei servire genus laicale,
Lege jubente Dei, necnon decus imperiale.
Pro certo fateor, nisi clerum prestabiliret
Ipse Deus, mox tota fides mundusque periret.
Acriter ergo queri lugereque debeo, quando
Amisi cleri solatia, me sociando
Agresti turbe, sacraque relegor ab urbe.
Heu! quid ego feci Fortune? Cur ita dira
Est Fortuna michi? sua me rota perfida, mira,
Fallax, instabilis, a summo misit ad imum.
Amissum rehabere statum nequeo michi primum.
Me Fortuna refax ex omni parte querelat.
Jam michi contrahitur pellis, quatitur cor, hanelat
Pulmo, rigent lumbi, curvatur spina, tremiscit
Corpus, et ad limen stat mors; mens ipsa furiscit,
Erumpunt animum prorsus suspiria, raucum f° 75 v°.
Me questus faciunt, fletus lumen michi paucum.
Ut dignum bravium pugne respondeat isti
Post hoc martirium, pietatem poscite Christi!
Heu! vite tedet animam; derisio factus
Publica, posco mori mundano turbine tractus.
Displicet hic fedus mundus michi, displicet, inquam.

5071 Entre *status* et *nostri* le ms. intercale *hominum*.

Ipsius fedus. Heu ! mundum quando relinquam ?
Nam nichil est in eo quin sordeat; ergo manere
Flens inibi timeo. Bone me, Deus, ergo tuere !
Qui, pre mente sua, pensat penosa flagella,
Orchi perpetua, mundanaque fellea mella
Momentanea, que labuntur qualibet hora
More fluentis aque, baratro sua dantia lora;
Unde venit, quid erit, quid fit; quia sperma, cadaver,
Saccus olensque; perit estas lasciva, racha ver,
Quid prodest vana defuncto gloria mundi
Vilis et immundi, quid regum pompa prophana;
Postea scrutatur, sursum dans vela phaseli,
Quid sibi lucratur homo, querens gaudia celi
Innumerabilia, dulcissima, jugia : vere
Est plenus furia, quando contempnit habere,
Motibus anthifrasis carnalis, gaudia lucis
Sancte pro gazis mundanis, morte caducis,
Que tormenta parant Acherontis mortis acerbe,
In quo nil prosunt medici, cathaplasma nec herbe,
Nil es, nilque preces, nil principis aurea bulla,
Cum sit in inferno, Job teste, redemptio nulla.
Ergo diu quare mundo vilescere vellem ?
Heu ! quam peccare malo dimittere pellem.
Nam peccata necant animam cum corpore, cecant
Et vitam resecant; ardebunt qui modo peccant.

Quantis offensis quantoque dolore laboro,
Falcobergensis Nichasius hec sciat oro.
f° 76 r°. Credo, meo viso lacrimabitur ipse dolore,
Cum sine diviso sibi sim conjunctus amore.
Comperiatur amor; quamvis hic inde status sit
Dispar noster, amor ut moris regula jussit.
Ejus enim venalis amor non est, quia durat
Et quia dilecti tanquam sua commoda curat,
Curat, percurat ipsum, relevatque cadentem,
Nec scit amandi tempore duro flectere mentem,
Ni persona prius mores commutat honestos.
Quid laudabilius ? Ejus sine sordibus est os;
Non animo facili, non aure bibente favorem
Consentit pravam referenti de socio rem.

515 *pre mente*, ms. *premente*. — 5114 *jugia*, ms. *jurgia*. — Après 5125 rubr. *Hic commendat magistrum nichasium de falcoberga.* — 5130 *status*, ms. *staus*.

Immo semper amat dignos, reputans inimicum
Qui sibi diffamat verum socium vel amicum.
Ecce bonum signum : dulcem gerit atque benignum
Vultum cum facie leta qui per sua verba
Dulcia fit patrie totius amor; nec in herba
Anguis enim latuit, cum sit per cuncta fidelis,
Ac adeo valuit, quod eum gens perfida telis
Non est ausa suis invadere, qui probitatum
Fulget perspicuis radiis; quitquid recitatum
Est in eo majus quam dicam; clausit utrunque
Cordis in arca jus : leges jus canonicumque.
Aurelianis ego sub eodem janque scolaris
Hec ipsi lego, qui karior est michi karis,
Per quem dilectus, quia semper me veneratur,
Quanquam dejectus, sum; nam mea mors duplicatur,
Quando saluto meos dominos et dant michi dorsum,
Quos michi janque deos credebam. Quippe memor sum,
Proh pudor! erumpne presentis, sic et honoris
Amissi. Nonne duplicari puncta doloris
Debent, dum recolo? Sed cetera dicere nolo,
Ne tempus breve rem totam repetendo tenerem.
Propter adulantes tamen ista recordor iniquos.
Cum fueris felix, multos numerabis amicos,
Tempora si fuerint nubila, nullus eris. f° 76 v°.
Nam michi sufficeret satis inclinatio, sive
Auris traditio, nutus simplex oculive.
De Falcoberga scribi Nichasius ergo
Noluit a tergo, michi cum non det sua terga.
Immo priorandus est certe, cum sit amandus
Ac inter mille decies mitissimus ille.
Ecce libens ridet, sed non sub dente maligno,
Sed quia mira videt motu dulcedo benigno;
Ridet amorose, risum moderamine digno
Inscribens, nullo deformans ora cachino.
Quales ipse locus, tempus, persona poposcit,
Dat risus, quorum causas eusebia noscit.
Nunquid honorari debet, quando sociari
Aurelianensi studio domino Morinensi
Tunc et nunc ipse meruit; per singula sic se
Caute portavit quod eum dominus decoravit
Prebenda propria Morini post pontificatum,

5146 *adeo*, ms. *a deo*. — 5154 *sum*, ms. *sim*.

Hac ratione, quia qui consors anxietatum
Exstitit et socius, merito fore debet honorum.
Non tamen illius retributio fit meritorum
Plene, cum bis iter Rome compleverit idem,
Cum domino pariter semper servivit eidem,
Laxatis loris, non spe lucri, sed amoris.
  Lugeo, Nichasi, factus de flore favilla,
Janque tot invasi magnas pulcrasque. Sed illa
Propter quam doleo, convincere quam tribus horis
Credebam, laqueo [vani] me cepit amoris.
Ha ! quotiens vere cepit simulator amare
  Et fit amor verus, qui modo falsus erat !
Proh pudor ! errore miro commotus amorum,
Summus janque fore credebam; sed minimorum
Fine fui minimus, cum, Petre captus amore,
Factus sum bigamus, omni spoliatus honore.
Sicut neglectus solet ignis more gravare,
fo 77 ro. Plagaque contempta, sic, inquam, damnificare
Consuevit neglectus amor; quos ipse tetendi
In laqueos cecidi preter spem regrediendi.
  Heu ! michi quid feci, dulcis, venerande magister?
Feci, defeci faciens; vobis ego bis, ter,
Conqueror, et merito, quia nemo dolentior isto
Est misero subito; vix muscis ipse resisto.
Istum quis vovit captivum, qui domicellas
Tot pulcras novit, dilectus ab omnibus ? He ! las !
Non hodie quod heri; periit pars maxima nostri.
Quid modo censeri possum, nisi formula monstri ?
Ecce meum ludum fugit ipsa puella meeque
Quas tetigi dudum contempnunt; dat michi queque
Dorsum; turpis anus etiam me concomitari
Aspernatur, eo quod ego modo plus operari
Non possum; Petra quinni me tractat inique,
Cum nichil in pharetra michi sit. Sic damnor ubique.
Proh dolor ! humanos ludos laudesque, favores,
Necnon mundanos amisi prorsus honores.
Heu michi ! Sed quid honor sordens fallaxque, prophanus
Prodest mundanus ? Nichil. Ergo, cur ego conor

5184 *iter,* le ms. semble avoir eu *ter,* qui a été corrigé après. — 5187 rubr. à la marge *hic ostendit eidem magistro suum infortunium.* — 5198 *sic,* ms. *Sit.* — 5199 *tetendi,* ms. *retendi.* — 5205 *quis vovit;* à la marge *vel quid movit.*

Inde queri? pompe mundi non sunt nisi pondus
Divitibus. Rumpe, Deus, ergo moras, quia mundus
Non placet iste michi, ne me laqueent inimici,
Mundus et ipsa caro cum demone prorsus amaro.
O! quam falluntur profugos qui propter honores
Mundi [tolluntur.] Quanto sunt fertiliores
Tanto plus onerant; honor est onus unde gravantur,
Et qui prefuerant domini, servi reputantur,
Quippe sui juris cum non sint, immo ligati
Innumeris curis; mundane sedulitati
Subduntur penitus; vitales dimidiantur
Inde dies; virtus et vires attenuantur;
Magna ruunt, ut ait auctor, tolluntur in altum,
Ut lapsu graviore ruant; caveat sibi! saltum
Omnis enim locuples faciet, cui, dum morietur, f° 77 v°.
Planctus erit duplex, moriens quia destituetur.
Mors veniet, veniet; aberit cum floribus estas;
Ver brumam pariet; est nulla morosa potestas.
Ergo, cur temere vellem magis hic remanere?
Gentes innumere mundi viciis periere
Quottidieque ruunt; michi nunc Deus auxilietur,
A quo sancta fluunt! succursus nullus habetur.
Ipsum voce pia precor ergo rogare velitis,
Ut pietate sua velit aspirare petitis,
Scilicet ut luctam nostram velit is breviare
Rixis productam, cum sanctis meque locare.

Lacrimor, Egidi, sancti venerande Johannis
Abbas, quem vidi quondam puerilibus annis
Indolis esse bone, sed nunc melioris odoris,
Cujus persone bonitas Morinensibus oris
Eminet ac alibi, cui flores religionis
Debent ascribi, vir honoris, vir rationis,
Abbatum primas. Oculos nequeo moderari
Quin michi dent lacrimas. Jam luscus eram; speculari
Sed modo pro lacrimis nil possum quippe, loquive
Proh pudor! unde nimis turbor. Ve, dico, michi! ve!

5223 Rubr. à la marge *hic improbat statum mundi.* — 5223 *profugos*, ms. *profuqes.* — 5224 Entre *Mundi* et *quanto* l'espace d'un mot en blanc.. — 5238 *periere*, ms. *perirere.* — 5240 *nullus*, ms. *vllus.* — Après 5244 rubr. *Hic conqueritur matheolulus domino abbati sancti Johannis de monte iuxta morinensi.*

Ve michi! ve! Lacrime, nimius singultus et ira
Permittunt minime quod ego mea vulnera dira
Vobis distinguam, quia scriptum lacrima delet,
Singultus linguam turbat. Quamvis cor anhelet
Vobiscum fari, tamen ipsum premeditari
Non sinit ira mei. Sed inebriat ira, liei
Instar, turbatum cor, mille modis variatum.
Vos precor, orate pro me! quia vester ego sum
Totus ab etate pueri, cum sit tenebrosum
Istud enim nimium tempus michi. Vos iterato
Posco, rogate Deum, quod ceptum fine beato
Terminet exilium, sic quod post tale beari
f° 78 r°. Possim martirium gaudensque Deo sociari.
In planctus fondo moror hic; mea preteriere
Gaudia. Ve mundo! validum nichil est ibi vere.
Cur ego diligerem mundum? Qui cosmographare
Sciret, nec cosmum nec cosmica posset amare.
In mundo septem mortalia quottidie nos
Crimina subvertunt, que reddunt nos alienos
A patria nobis promissa. Qualiter ergo
Cosmica diligerem, ponens celestia tergo?
Preparat insultus ventosa superbia morum,
Prodiga, nequicie fomes, mater viciorum,
Que cadit ascendens, — elata perit, peritura
Erigitur, — promota ruit, turget ruitura, —
Que se ferre nequit supra se lata, ruinas
Infra se patitur; serit inter federa spinas
Hec ex more suo falsos venatur honores,
Que, super aurata, fermentat plumbea mores.
Instat avaricie fex, que sua deesse stupescit,
Copia semper inops, sitis ebria; plena famescit
Cura frequens; usura vorax turpisque rapina
Pululat; hec aliis languentibus in sene bina;
Somno non fruitur, vigilantibus excita curis

Mordax invidia, cum vultu sedicioso,
In pharetris sua tela gerens, arcuque probroso,

5270 Rubr. à la marge : *hic contempnit mundum loquens de.* VII. *peccatis mortalibus.* — 5276 *Preparat;* la majuscule rouge manque; rubr. à la marge : *hic loquitur de superbia.* — 5284 rubr. à la marge : *hic loquitur de auaritia.* — Après 5288 il semble manquer un vers; le copiste a laissé un blanc. — 5289 rubr. à la marge : *hic loquitur de inuidia.*

Quenque sagittat; ovans vicino flente, dolore
Leta, dolens letis, nisi virus nil habet ore.
Invidia Siculi non invenere tyranni
Majus tormentum nec rem tanti sibi damni.
Quippe parat sibi supplicium, vindicta suique
Est; in eam tela redeunt que jecit inique;
Ipsius ergo, sic dixi, lex equa videtur,
Cum cadat in foveam quam fecit, et excrucietur
Invidus arte sua; non est lex equior ulla
   Quam necis artifices arte perire sua.
   Ignea luxuries bachans insania mentis f° 78 v°.
Impetit ardenter, rabiei par ea dentis;
Prodiga sanguinis, intus et extra vilis; olescit
Falsus amor falsusque jocus, fermentat, acescit.
In fieri dulcor, post factum bilis amara,
Cujus perpetuo flet delectatio rara.
   Cum sit mansuetus homo naturaliter, ire
Pestem non debet nature lege subire.
Immemor ira sui est, et quo rapit impetus ipse
Ebria discurrit illuc, que corruit ex se.
Vesanum reddit hominem, quia conditionis
Brute fit per eam, quamvis animal rationis;
Impedit ira animum, ne possit cernere verum;
Rixas, bella parat, numerum resecatque dierum.
   Polluit ingluvies fetens, gula, ventris amica,
Crapula deformans mentem, cunctis inimica
Sensibus; innumeri cecidere caduntque per istam
Fede nutricem Veneris, pugne citharistam.
Loth, Noe cecidere gula, plures aliique
Antiqui patres, quos ipsa fefellit inique.
Vah! primogenita gula vendidit et paradisum
Clausit. Phi! ventre pleno compescere visum
Vix epule possunt oblate. Vilior ergo
Est vir equo, qui, cum bibit, ultro dat vada tergo;
Plus equo non potat equus, licet inde citetur;
Sed sua caupo bibens non ebrius esse veretur;
Ergo stultus equo magis est, quia plus bibit equo.
   Consulit accidia, virtutibus obvia, morum

5293 *invenere,* ms. *inueniri.* — 5298 *cadat,* ms. *cadit.* — 5301 *Ignea;* la majuscule rouge manque; rubr. à la marge : *hic de luxuria loquitur.* — 5307 rubr. à la marge : *hic loquitur de ira.* — 5315 id. *hic loquitur de gula.* — 5328 id. *hic loquitur de accidia.*

Hostis iniqua, bonis obex, fomes viciorum,
Ne quid morosum fiat, dicens quod onustat
Importabiliter hoc. Unde nimis fatuus stat
Religiosus, cum jejunia longa trucident,
Vestis dura, frequens oratio. Sed michi rident
Hec, inquit : plenus venter, quam plurima vestis,
Contio jucunda, lira, cantica, plenaque festis
f° 79 r°. Blanda Venus, nuge, garritus, ocia, somni,
Corporis humani quia victus sunt et alumni.
Ve tibi ! segnities mendax et perfida ! quare
Sic loqueris, nequeunt quia momentanea stare
Ista diu? Nunquid dicit Dominus : « vigilate,
« Horam nescitis » ? Fuge, pessima ! proh dolor ! a te
Omnia procedunt mala; protinus ergo recede,
Cum nil procures nisi mortis premia fede.
Est incunctanter homo conditionis inique.
Ut flos egreditur et conteritur, velutique
Umbra fugit, nunquam sub eodem permanet ille
Puncto sive statu; mox flos cadit; inde faville
Succedunt; fenum damnanda caro reputatur.
Ve mundo ! quia, si finaliter inspiciatur,
Mundus enim nichil est; magis eminet unica gutta
In toto pelago, quanquam sit valde minuta,
Anni quam mille, respectu nempe future
Vite vel mortis; hic ergo quid michi cure
Esset, velle diu sub martirio remanere,
Qui cum martiribus merui celis residere?
Si quis enim martir, vir debet sanctificari ;
Pro cruce martirii super omnes credo beari.

Per subscripta meos Stapulensi monstro dolores,
Supplex tartareos, vel forsitan asperiores;
Quem post quenque loco licet institui mereatur
Nobiliore loco, quoniam prenobilitatur.
Ordine sed nequeo procedere, cum spoliatus
Ordine sim; sed eo quasi devius undique latus;
Ut varior, vario, varios variando dolores,
Sub metro vario varios fingendo colores.
Si placet, hoc opere michi sit defensor et ensis,
Delens que temere scripsi, Jacobus Stapulensis,

Après 5357 rubr. *Hic commendat magistrum Jacobum de Stapulis.* — 5359 *Supplex.* ms. *Supple.* — 5360 *institui mereatur,* ms. *instui ! merebatur.* — 5361 *loco,* ms. *ioco.*

Rodere qui dicta sociorum nescit inique.
Delet delicta, quod deficit addit ubique,
Corrigit audita; non ut velit ipse videri, f° 79 v°.
Hoc absit! sed ita quod dictis ipse mederi
Ac fame valeat ipsius compositoris.
Quid sit, quid nequeat hic vir, quanti sit honoris,
Non sum sufficiens describere nec bene dignus.
Est bonus, est sapiens, mitis largusque, benignus.
Largior in mundo non est quam Jacobus iste,
Qui non in fundo sua querit ponere chiste.
Cum sit tetrarcha largorum, non eget arca,
Nec querit temere nommis bursam saciare,
Sed pocius vomere facit illam sive crepare.
Dat cito, dat sine spe reditus, sub fenore donis
Dona relativis non querens; venditionis
Est species, qui dat spe lucri dona sequentis.
Immo verius est fenus, quia gratia mentis
Solaque nobilitas procurant munera vera;
Ne sint empta prece, non sunt sua munera sera,
Immo preveniunt sua munera vota rogantis;
Nam donum minuit tardi dilatio dantis.
Hic est qui precio venali non amat, immo
Vero corde; scio, quia, sicut tempore primo
Me fortunatum dilexit, sic modo vere
Diligit orbatum; non est amor ejus in ere.
Si penset mea quis plus quam me fictus amator,
Sit submersus aquis, quia pessimus est baratrator.
Immo vir est moris quam latro deterioris
Qui michi signa, foris trahat ut mea, fingit amoris.
Hic animi cultu, verbo factoque, facetus
Est, hilaris vultu, ridens et in agmine letus.
Ecce vias querit in mensa letificandi
Secum prandentes; sua nanque facetia dandi
Et hilaris vultus sunt mense gloria bina.
Dat lepidum vultum, dat fercula, dat quoque vina,
Non lugubria, sed predictis nobiliora,
Non semel in mense, sed edendi qualibet hora.
Hunc non excruciat census, sitis ebria mundi, f° 80 r°.
Qui nunquam satiat pestem cordis sitibundi;
In cupido sitit ebrietas; nil plenus habere
Se pretendit, eo quod semper credit egere.

5382 *relativis*, ms. *relatius*.

Cum querat cupidus nimio mundana labore,
Possideat trepidus ea dimittatque dolore,
Undique peccet in his et continue crucietur,
Ergo mors hominis hec dici lucta meretur.
Cum nemo servus esse queat, nichil appropriare
Vir sibi jure potest; sequitur mirabile : quare
Se consumit homo fatuus, querens aliena?
Cras tradetur humo, dolor instat et improba pena.
Anxia mens inopum facit illos semper egere,
Non eclipsis opum; satis illum constat habere
Cui satis est quod habet; non agger divitiarum,
Non murus, non arma ducem tutantur avarum.
Quam cupidi facinus, quam tristis crimen avari
Iste meus dominus contemnat, vix ego fari
Hic possem, quoniam largis est largior, atque
Omnem mondiciam cordis commendat amatque.
Quamvis pres, modico contentus, semper amavit
Pauperiem. Dico quod gratia queque beavit
Hunc, ut testantur qui plenam noticiam de
Hoc amplexantur; est laudis enim celebrande.
Defert angelicum vultum; quem lingua decorat
Aurea non modicum, que non nisi digna perorat.
Sed prestat vita lautissima, quam probitatum
Irradiant merita. Socium quem metrica vatum
Indicat ars, per eum nostris sustenta diebus.
Unde, gerens clipeum, prefulget ibi quasi Phebus :
Cedit Virgilius isti ceditque Lucanus,
Persius, Ovidius; subtilior est, quia planus
Est in gramatica; nichil obscurum fit eidem;
Et viget in logica, qua quondam floruit idem.
Omnia secreta sua musica tradidit ipsi;
f° 80 v°. Cui jungi leta, fecit sponsum sibi. Scripsi,
Et ratio poscit, quod lingue dem sibi florem,
O! qui cognoscit dictandi quenque colorem;
Ornate loquitur, regnans hac taliter arte
Quod sibi nescitur par in toto neque parte.
Est jurista bonus, quoniam jus novit utrunque,
Semper patronus viduarum debiliumque.
Non fovet hic causas spe lucri, sed pietate
Motus, habens clausas palmas, prestat bonitate
Omni viventi; dominum demo Morinensem,

5331 *lautissima*, ms. *fautissima* (annotateur : *felix*).

Cui precurrenti meritis probitas dedit ensem.
Pax sit eis et honor, hilaris bona longaque vita!
Et si deponor, vellem tamen ipse petita.
Ecce scio vere quod, si michi propiciari
Possent, hec propere facerent domini michi kari.
Vir bone, large, sciens, vir honoris, vir reverande,
Vir dulcis, patiens, vir mitis, vir peramande,
Nos levis et varia non junxit amoris ymago
Fictave noticia, vir kare, sed una propago.
Unde meum dirum si vobis scribo flagellum,
Hoc non est mirum; precor ergo, videte libellum,
Quem vobis mitto; non sunt majora flagella
Illis que recito; presens opus indicat illa.
Absque mori morior, lamentans nocte dieque.
Que mors asperior? michi sunt contraria queque.
Gaudia si video, non gaudens tristor in istis,
Et si mesta, fleo, quia plaudere nescio tristis.
Sic semper doleo, casu quocunque cadente,
Immo dolens pereo, nulla spe subveniente.
O! quam gauderem, solam spem si retinerem.
Heu! condemnor ita quod ego nequeo relevari;
In tota vita michi nemo scit auxiliari.
Deest michi spes adeo quod ego fore judico vanum
Fondere vota Deo, propter jus Gregorianum.
Si pacem nullam michi pontus prestat eunti,
Irrita Neptuno cur ego thura feram? fo 81 ro.
O, casus nimis infelix, casus necis, a quo
Mors mea processit, casus quo purpura sacco
Cessit, sambucco laurus, violeque cicutis,
Gemma luto; spes omnis abest portusque salutis.
Afflictus pereo; puto quod me nemo tueri
Possit ab hoste meo; famulor dire mulieri,
Cujus rixarum tonitrus fulgur parit; unde
Verbera post verba veniunt; queror inde profunde,
Ista tamen patiens, semper parens Petronille,
Litiget aut pugnet. Sicut doctissimus ille
Parebat Socrates reddens post verbera grates.
Proh dolor! in primis rebar mea quod Petronilla
Esset amica nimis, sed nemo dirior illa.
Heu! que janque fuit in verbis sancta Sophia,

5455 rubr. à la marge *hic ostendit dicto magistro suam miseriam.* — 5478 *Cessit,* ms. *Gessit. cicutis,* ms. *citutis.* — 5479 *abest,* ms. *habest.*

Flat, tonat atque pluit; quondam Rachel, est modo Lya;
Demonis est plena. Certe minor est stigialis,
Ut credo, pena, quam pestis connubialis.
Incessabiliter et jugiter excruciatur,
Necnon funebriter, ysse quicumque jugatur.
Cum michi, pro vero, sint infortunia queque,
Ecce mori quero, neque possum, nocte dieque.
O, sed dum cerno sanctos meruisse salutem
Exponendo cutem tormentis, cosmica sperno,
Et jam sustineo patientius inde dolores,
Appreciante Deo dignos mercede labores.
Nunquid ego scrutor, quod totus fluctuat orbis?
Rex obit ut sutor infectus crimine, morbis;
Languescit mundus totus; mors pensat ad unum
Nos omnes pondus, inopem regemque, tribunum.
Non vi, non auro facit aut prece ne moriatur
Rex. Ve! thesauro, per quem rex non relevatur.
Auro prestat acus, cum sit transire camelum
Posse foramen acus levius quam pres sibi celum
Ut sic possideat, ut Christus testificatur.
f° 81 v°. Ergo sibi caveat dives ne sic moriatur.
Pres moriens sic dividitur : predantur amici
Es, carnem vermes, animam rapiunt inimici.
Unica pars aliis, plus sua cuique placet.
Est hominis vita brevis, immo brevissima, cura
Assiduâ trita. Sed mors vel vita futura
Est certe jugis. Ha! non est gloria predis
Firma nec absque jugis, sine litibus aut sine predis.
Vix est assidue per tres qui vixerit unus
Horas leticie, rex, princeps sive tribunus.
Quid prodest homini, totalem quando lucratur
Mundum, si jugis anime damnum patiatur?
Excruciat corpus animamque coinquinat ille,
Sunt in eo propter duo gaudia tristia mille.
Quitquid enim tribuit afflictio spirituum, stat,
Ut per scripturas exemplaque plurima constat.
Cur in presenti vellem plus sistere mundo
Vili, fetenti, pleno viciis, ruibundo?

5501 rubr. à la marge : *Hic contempnit mundum loquens de miseria hominis et maxime divitis.* — 5513 le ms. a deux fois *plus sua*. — 5514 rubr. à la marge : *Qualiter bona divitis morientis dividuntur.*

Finablement, quant me souvient
Comment chascun mourir convient,
Et j'ay recort des quinze signes,
Qui de tres grant paour sont dignes,
Preambules du jugement,
Je tremble paoureusement.
Le premier jour s'eslevera
L'eaue, et comme un mur montera
En hault par dessus les montaignes.
Le secont jour donra enseignes
Que l'eaue au bas descendera,
Et au tiers jour son cours fera.
Au quart jour s'accompaigneront
Tous les poissons et crieront,
En eulx plaingnant contre la fin,
Et la balaine et le daulphin.
Au quint jour avalera l'onde;
Le sixiesme par tout le monde
D'arbres et plantes, sans doubter,
Fera sanc vermeil degouter.
Le septiesme forment nuira :
Maisons et cités destruira;
Les pierres se despeceront,
De leurs pieces guerres feront
Et se combattront sans sejour
L'une a l'autre au huitiesme jour.
Au neufviesme, après ceste guerre,
Sera grant mocion de terre,
Tele que nul ne pourroit dire.
Au dixiesme jour, par grant ire,
Les montaignes et les vallées
Seront tout ensemble avalées,

711 *B* recors. — 713 *F* de paour ensement. — 716 *F* Et comme ung m. se m.; *A omet* et; *D* et comment; *A* montra. — 719 *ABT* en b. *DMF* au b.; *A* si d.; *AB* descendra. — 720 *DM* son tiers; *FT* fera *ABDM* sera. — 722 *F* et si c. — 723 *D* complaignant la f. — 724 *F* balene; *B* la d.; *F* delphin. — 726 *BDT* Au s. — 727 *DI* Arbres *F* Derbes. — 728 *I* Feront. — 729 *A* fort ventera *T* f. verra *D* muera. — 730 *à la fin manquent dans T (feuillets arrachés.)* — 731 *F omet* se; *A* depiecheront. — 732 *A* Et les pierres *D* De leurs pierres. — 733 *F* Et combatteront. — 734 *F* Lun; *ADM* a lhuitiesme *BF* au h. — 737 *DM* ne le p. — 740 *A* Si seront e. av. *BDM* Seront e. av. (7 *syllabes*) *F* Seront tout e. av. —

Dum tuor initium, mundus nimis est michi dirus;
Dum penso medium, non invenio nisi virus.
Tandem, dum signa ter quinque preambula disco
Judicii, digna certe ratione tremisco.
Ecce die prima, quasi murus, diriget unda
Se supra montes; descendet ad yma secunda;
Tertia reddet ei cursum; quarta sociabunt
Se pisces, queruli super undam vociferabunt;
Quinta dies abscondet aquas; sextaque minante
Sanguineum rorem stillabunt gramina, plante;
Septima prosternet edes; sese laniabunt
Saxa sub octava pugnantia, moxque parabunt
Frusta sibi guerram; sub nona motio terre
Fiet, sed quanta, non possum quippe referre;
Equabit decima montes convallibus; inde
Lustra sub undecima gentes, tanquam furibunde

5530 rubr. à la marge : *hic loquitur de.* xv. *signis prevenientibus judicium secundum Hieronimum.* — 5536 *abscondet* (?), ms. *ascendet.* — 5539 *Sanguineum,* ms. *Sanguinem.* — 5540 *Frusta,* ms. *Frustra.* — 5543 *Lustra,* ms. *Austra.*

Et les menues et les grosses.
Et a l'onziesme jour des fosses
Istront hors les gens, qui plourront
Et comme forsenés courront,
Pour la paour du temps horrible.
Le douziesme sera terrible :
Les estoiles trebucheront
Et jus du firmament cherront,
Ne ja signe n'y demourra ;
Dur sera cuer qui ne plourra.
Au treziesme venront les os
En un grant mont, bien dire l'os,
Des sepulcres ou ils gerront ;
Pour estre veüs sus serront.
Tout mourra au jour quatorziesme
De triste mort, et au quinziesme
La terre ardera en tous lieux.
Après ces choses venra Dieux
Tenir son derrain jugement.
Qui avra vescu saintement,
Il sera de bonne heure nés ;
Les mauvais seront mal menés.
Mais par avant ceste aventure,
Si com tesmoingne l'Escripture,
Par quarante ans, ou lustres huit,
En nul temps, de jour ne de nuit,
L'arc ou ciel ne sera monstrée
A nulluy, en nulle contrée.

O doulereus jour et doubtable,
Cremeteus et espouentable,
Quant Dieux, en ce jour a venir,
Venra son jugement tenir,
Et dira : « D'enfer vous getay

742 *D omet* jour. — 743 *DM omettent* hors; *A* des g.; *DM* pleureront. — 746 *AB* La d. — 749 *B* ne d. — 750 *DM* le c. — 751 *D* verront. — 752 *Leçon de B; A* De la terre b. d. los *DMI* Et ressusciteront les mors *F* De ceulx qui monstreront les os. — 753 *B* sepultures. — 754 *B* seus s. *DM* sur s.; *BFM* serront *AD* seront. — 756 *A* de tristece mort au q. — 757 *AB* ardra; *A* trestous. — 759 *D* darrain *F* derrien. — 760 *BD* sainement. — 765 *DM ont un vers de 4 syllabes* Par quarante ans (*I* Par lespace de q. ans) *A* q. a. com on luyt. — 766 *I* De j. ne de n. en nul temps; *A* et de n. — 767 *A* au c. — 769 *F* A d. j. — 770 *B* Crementeux. — 771 *M* auenir *ABDF* j. aduenir. — 772 *DM* Vouldra.

Undique currentes, exibunt; sub duodena
f° 82 r°. Sidera cuncta cadent de celo cunctaque signa;
Tredecima pandent fossarum se super ora
Ossa sepultorum mundana qualibet hora;
Quisque sequente die morietur funere tristi;
Quindecima tellus ardebit; postea Christi
Fiet judicium, metuendum, pape ! sed ante
Ipsum judicium, Scriptura testificante,
Octo lustrorum spacio per nubila, miris
Judiciis, homini nulli monstrabitur yris.
O ! metuenda dies, pre cunctis dira, supremi
Judicii ! Dominus ibi proferet : « Ecce redemi
« Sanguine vos proprio, sputus, vinctus, spoliatus,

5552 rubr. à la marge : *Quod yris non apparebit per.* XL. *annos ante diem judicii.*

« Et de mon sanc vous rachetay,
« Pour vous batus et despoulliés,
« De sanc et de sueur moulliés. »
Et n'oubliera pas a dire
Tous les tourmens de son martire,
Comment fu traïs et vendus,
Escharnis et en croix pendus,
Comment grans angoisses souffri
Et jusqu'a mort pour nous s'offri,
Et ses cinq playes monstrera.
Adont chascun saint tremblera,
Grant paour aront ains la fin
Et Cherubin et Seraphin.
Las! le juste où se boutera?
Quant a paines sauvés sera,
Si com dit Job, las! que feray?
Pour tout me reconforteray
En ce que j'ay fort soustenu
Le martire qui m'est venu.
Se pour tourment puet saintir homs,
Par souffrance nous saintirons.
Voulentiers souffreray les paines
Et ne me seront pas grevaines,
Pour acquerir vie eternelle
En la joye perpetuelle,
A laquelle mon createur,
Triomphateur et salvateur,
Roy, viateur et donateur,

775 *BF* bastuz *ADM* batus. — 777 *F* Et si. — 782 *B* jusques; *AB* soffri *DM* offry *F* souffri. — 783 *D* pl. cinq; *A a ici le vers* 784. — 784 *A* Le plus hardy se troublera. — 785 *A* en la f. — 787 *F* La le j. — 790 *ABF* Pour tout *DM* Pour tant; *DM* conforteray. — 792 *DM* mest aduenu. — 793, 94 *manquent A.* — 793 *D* par t.; *DM* sentir li hom. — 794 *BDM* je s. *F seul* nous s.; *DM* sainctirions *BF* saintirons. — 798 *A* Et la. — 800 *manque FM; A* et servateur. — 801 *M* Roy vititour; *D* dominateur.

« Cuspide spinarum septus, caput inde mitratus,
« Nequiter illusus, ligno suspensus, aceto
« Potatus, virgis cesusque, loco quoque spreto
« Ac vili, ferro transfixus, arundine quassus,
« Gentibus immundis circundatus, omnia passus
« Anxia. Pro vobis ego mortem morte peremi;
« His vos deliciis, hac et crucis arte redemi. »
Post hec terribilis sua pandet vulnera quinque.
Inde trement omnes sancti, Cherubin Seraphinque.
Vix sibi, Job teste, justus salvabitur. Ergo
Tunc quid agam? quid agam? qui Christi dogmata tergo
Infelix hucusque dedi, sordanica sectans
Cosmica? Nil pro me reputo laudabile, spectans
Que feci, nisi quod tormentum connubiale
Quottidie patior, cui nullum materiale
Par est martirium; puto quod, si sanctificari
Quis meruit pro martirio, debebo beari.
Inde meas levius patior penas ego, qui tam
Quod vix exprimerem, venturam diligo vitam,
Ad quam perducat me summus propitiator,
Alpha, triumphator, patiens salvator, amator,
Lux, dux, donator panis, via, vita, viator,

Plasmateur et mediateur,
Dispensateur, reparateur,
Conditeur et reformateur,
Me vueille mener et attraire
Par sa grace tres debonnaire.

Je pri, je lo et si conseille
A ceulx qui cy tendront l'oreille,
Que nuls homs, s'il n'est enragiés,
Tant soit d'amer encouragiés,
A mariage ne s'assente.
De leesce luy clos la sente
Et luy doins les cles de tristesce.
Car, se chascun sçavoit bien qu'est ce
Aussi bien comme je le sçay,
Qui en ay esté a l'essay,

802 *B* Conditeur et reformateur (*répète vs.* 804) *DM* Saluateur ; *DM omettent* et. — 803 *manque F.* — 804 *manque M.* — 806 — *D* (f° 197 v°) *rubr.* Comment il conseille a tous en general quilz ne se marient point. — 807 *D omet le second* je ; *F* prie je loe. — 808 *A* qui entendent *F* qui tendent. — 810 *DM* damours. — 811 *B* ne assente. — 812 *B* Delesse ; *mss.* clos ; *F* seinte. — 813 *D* Et li ; *ABDM* doing *F* doins ; *D* d. dieu de t. — 814 *D* Et se. — 816 *manque D ; F* escay.

Rerum plasmator, princeps pacis, mediator,
f° 82 v° Qui dispensator et nobilis est reparator.

Heu me ! quitquid ego dicam scribamve supra de
Conjugio, nemo, qui vivere vult sine clade,
Uxorem capiat precor, ortor, consulo, laudo,
Ne michi par fiat; alias, portam sibi claudo
Omnis leticie, claves ego trado sibique
Jugis tristicie. Caveant ergo sibi quique !
Nam, licet ista via celum det connubialis,
Non tamen opto, quia dolor asperior stygialis
Non est; unde scio quod vix in mille meretur
Unus conjugio. Vah ! quis penas pateretur
Tot quin deficeret, quanquam fortissimus ille,
Sexque plagas regeret? In tramite milia mille
Deficiunt; et ego, nimis oppressus, timeo ne
Deficiam, pelago quasi naufragus, absque corone
Dono; ni precibus sanctis relever dominorum
Atque precaminibus crebris quondam sociorum.
Ut loquar hic breviter, onus importabile dico
Conjugii; nec iter hoc consulat ullus amico.
Hoc qui consuleret sociis non esset amicus,
Immo deberet dici seductor iniquus,

Après 5580 rubr. *hoc est finale concilium* (sic) *quod matheolulus dat amicis suis quitquid in precedentibus dixerit.* — 5581 *scribamve*, ms *scribam ne.* — 5588 *opto*, ms. *opta ; asperior*, ms. *aperior.* — 5595 Ce vers se trouve à la marge.

On le devroit tout vif larder,
Puis qu'il ne s'en voulroit garder.
Or est ma nef a port venue ;
Si soit par autre retenue.
Si suppli a Dieu qu'il luy plaise
Qu'envers moy son ire rapaise,
Et me doint lieu avec m'amie
En la celeste compaignie.
Amen.

817 *D* Qui le d.; *B omet* tout; *A* ardoir : gardoir. — 820 *B* Cy. — 821 *A* Et s.; *M omet* a dieu. — 822 *F* Que c.; *F* rapaise. — *Après* 824 *DFM* Explicit Matheolus, *Dans M une écriture postérieure a ajouté* En ce liure issi lira Droit en paradis ira.

Dummodo conjugii cognosceret asperitates.
Vim scio martirii; quare loquor hic quasi vates.
Sisto tamen, fessus, deponens vela carine,
Quamvis processus hic in se sit sine fine.
Sisto prout pepigi; mea vult hic anchora figi;
Post hec que tetigi precor illum qui crucifigi
Pro nobis voluit, mortem nimis in cruce diram
Passus, tanta fuit pietas, quod mitiget iram
Petre, meque sibi jungat post mortis agones
In celis, ut ibi matrem, natum, legiones
Angelicas videam, michi sitque per omne juvamen
Ipse Petramque meam juxta me collocet, Amen,
Dummodo rixari, maledicere, flereque cesset;
Quam sic tractari cum nil michi gratius esset.

A la fin une rubrique : *Explicit liber lamentationum matheoluli.*

RENNES, IMPRIMERIE POLYGLOTTE ALPH. LE ROY

Imprimeur breveté.

BOUND BY
10-93

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
909 B47 C001 v.93-95(1893)
Sciences historiques et philologiques.
3 0112 089189937